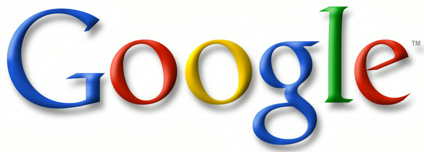
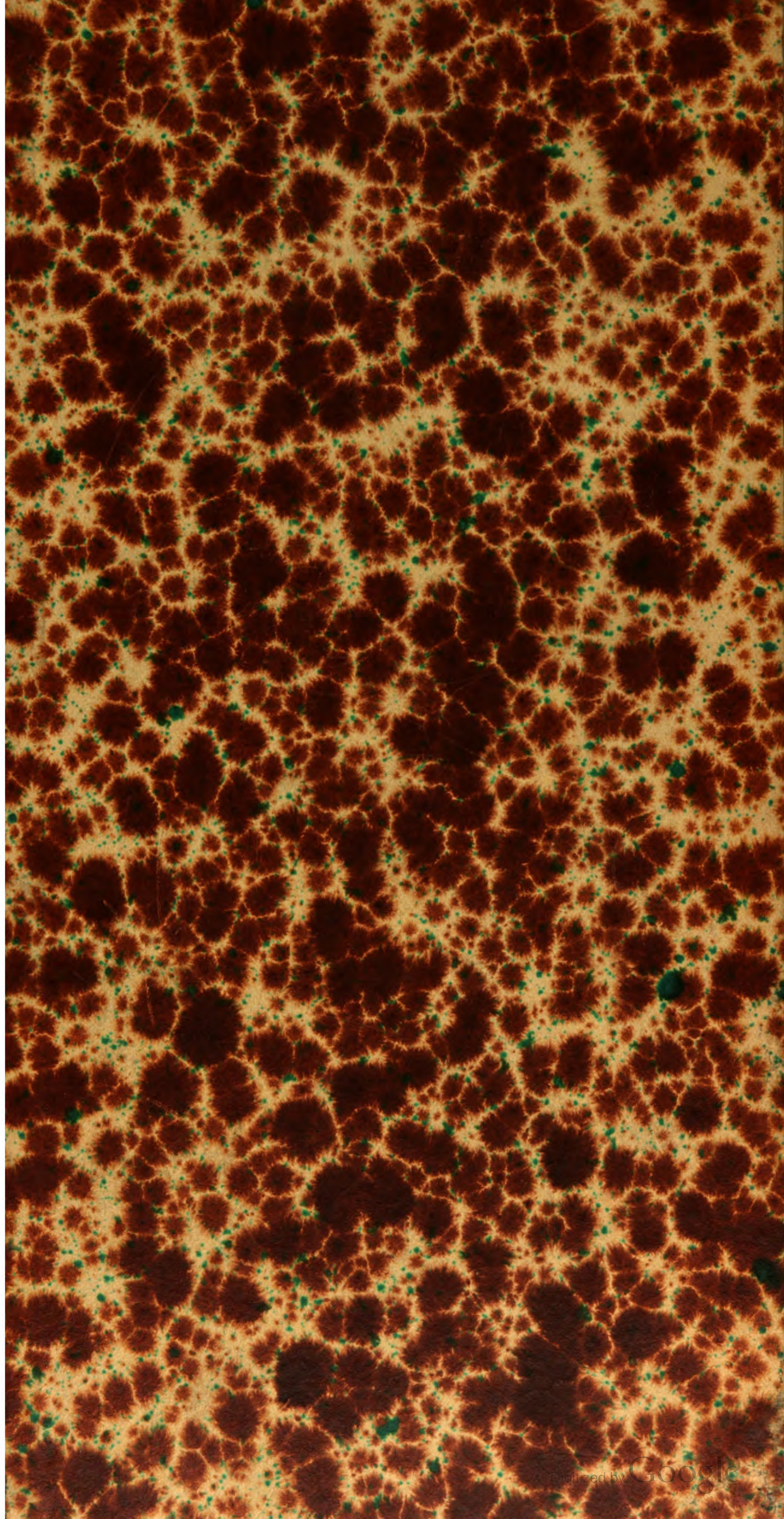

Google



MANUEL DE LA MEUSE

Nancy. — Typographie de Raybois.

MANUEL DE LA MEUSE

HISTOIRE

DE

MONTMÉDY

ET DES LOCALITÉS MEUSIENNES

DE L'ANCIEN COMTÉ DE CHINY.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DES COMMUNES,
VILLAGES, HAMEAUX ET AUTRES ÉCARTS, ANCIENNES CENSES-FIÉFES,
PRINCIPAUX LIEUX DITS
ET FAMILLES HISTORIQUES DE CHAQUE LOCALITÉ,

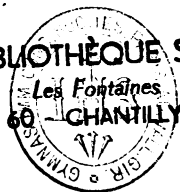
PAR

M. JEANTIN

PRÉSIDENT HONORAIRE DU TRIBUNAL DE MONTMÉDY,
Chevalier de l'ordre Impérial de la Légion d'honneur
et de l'ordre Royal de Belgique,
membre de l'Académie Impériale de Metz et de plusieurs autres Sociétés
savantes de France, de Belgique et du grand Luxembourg.

Deuxième Partie

G — N



NANCY
IMPRIMERIE DE VEUVE RAYBOIS
3, FAUBOURG STANISLAS, 3

1862



MANUEL DE LA MEUSE

ARRONDISSEMENT DE MONTMÉDY

GAL

GALAVAUX (la cense et le bois de). Canton de Damvillers. Commune de Chaumont.

La cense champêtre de *Galavaux* et son bois de 90 hectares sont assis au territoire de *Chaumont sous Murault*.

Elle s'élève (*gaa* veut dire *s'élever*, en hébreu) à l'*altitude* de la naissance (*goi*) des *vaux* de la *Thinte* (V. *Goivaux*, plus loin), rivière dont une des sources part de *Morimont* pour descendre à *Gibercy*.

Avant la révolution, cette ferme appartenait à la famille *Levasseur-Jaucourt*. Cette famille avait succédé aux *Galavaux* de la *Place* de *Chaumont* (Voir page 345) (1).

La maison *Galavaux* descendait de *Jean de Jeandelaincourt*, dont l'ancienne noblesse avait été reconnue en 1581, et qui portait, primitivement : d'*azur, à une bande componnée, d'or et de gueules, de quatre pièces, à une aigle éployée, d'argent, sur le tout ;* elle ne prit le *champ d'argent* qu'à son établissement dans le Verdunois.

(1) Le conseiller *Etienne le Vasseur* de Metz, portait, paraît-il, de *gueules, à une fasce, d'or, accompagnée en chef d'un soleil, de même, et en pointe de deux croissants, d'argent*. C'est à *Bar-le-Duc* qu'on trouvera les derniers membres de la famille de ce nom.

Canton de Montfaucon.

GERCOURT et **DRILLANCOURT**..... *de Rill an Curte Germani curiæ — ad Gerici curtem* (1).

Drillancourt est la section-mère : elle était primitivement la paroisse des deux *curtes* annexées aux anciens domaines de *Saint Germain* de Montfaucon.

Sur le ruisseau qui, venant de *Cuisy*, afflue dans ceux de *Septsarges* et de *Montfaucon*.

Ecarts : le moulin de *Guénoville* — la cense de *Sugny*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	8 kil.
	arrondissement.....	4	4
	département.......	5	8

Orientation, par rapport à Montmédy, S. S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 199 à 281 mètres.

Étages, groupe et sous-groupes (2).

Géologie.

1° Etage jurassique *moyen*, formation *coralienne* de l'époque improprement dite secondaire — *coral-rag*.

2° Etage jurassique *supérieur*, formation dite *portlandienne* de la même époque — *calcaires à astartes*.

Alluvions et graviers.

Cette constitution est, à peu près, la même que celle de *Dannevoux* et de *Forges*. Les marnes et calcaires à astartes, dans

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Gircourt, Gericourt, Gercourt*. *D*, en hébreu, emporte l'idée *de porte* : à la *porte de*, à la *portée de*... (?) Le res*h* hébraïque, qui, au propre, signifie *chef*, *tête* ; et qui veut dire *roi*, au figuré, emporte réunion de tout ce qui *s'élargit*, de tout ce qui se *dilate* en intensité, en force, ou en puissance — *i*, isle — *rilli*, réunion de plusieurs *isles* ou mouvements de dilatation. *Dilatet Deus Japheth*... (*Genèse*, c. IX, v. 27.) Avoir *rilli* signifie, dans les anciennes chartes, se réunir pour combattre, pour *se dilater* ; — *an*, vacillance.

Drillancourt indique la *portée* de l'étage jurassique supérieur, dont les émergences se réunissent à *Rilly*, canton d'*Attigny*.

(2) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buvig., p. 602.

l'étage intermédiaire, les alluvions au-dessus d'elles, sont à la superficie : elles y déterminent la réunion de quelques *isles* annexées, par l'émergence du *portland* au-dessus des *calcaires à astartes* et des alluvions du bassin meusien.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions : (V. *Cuisy*, p. 443.) Origines.

A la *portée de*... à la porte, pour ainsi dire, des habitations et sous le *cortile* de l'abbaye de *Saint Germain* de Montfaucon... *Drillancourt*, par son annexe à *Gercourt*, était aux abords de *Forges*, c'est-à-dire des *fores* ou frontière de l'étranger... *à-gerici curiâ*. *Agericus*, alors, était propriétaire de *Cumières*, comme évêque de Verdun; et les moines de Montfaucon s'étaient soustraits à l'obédience de l'épiscopat des *Claves* qui, comme Germains, étaient des étrangers, quant aux Champenois.

Gercourt, par son *bois* dit le *juré*, a conservé la médaille persistante de son annexion à *Drillancourt* sa mère-paroisse, dont le bois *messire Gérard* (*Gerardus de Carnaco*, Ch. de 1093 et 1096) conserve le souvenir d'un ancien voué de Montfaucon.

Gercourt était, en effet, une *terre jurée* de la grande prévôté des trente chanoines de cette abbaye (V. ce qui a été dit de ces sortes de terres au mot *Frénois*, p. 736).

Nom du premier possesseur connu : le voué *Gérard de Cornay*, en 1093. Erection présumée.

Causes : sa possession était, il est probable, à titre de vouerie (Ch. de 1060) de l'abbaye.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1844 : 1359 h. 71 a. 69 c. Territoire.

Nombre des maisons : 117.

Jardins et chènevières	27 h.	62 a.	13 c.
Prés et pâtures fauchables	59	22	52
Terres labourables	945	28	91
Vignes	14	89	87
Bois	188	2	0
Landes et friches	0	85	80
Superficie non imposable	23	80	46

Cours d'eau : le ruisseau de *Guénoville*, sur un parcours de

3 kil. 1/2. Ses affluants sont : le ruisseau de *Menomé*, sur un parcours de 1200 m. — celui du *grand Pasquis*, 2000 m. — et celui des *Prés bas*, fontaine pétrifiante.

Usines : trois *moulins :* ceux dits : de *Guénoville* — du *haut* — et du *bas*.

Revenu net imposable : 26,863 fr. 43 cent.

Biens communaux. Bois.......................... 186 h. 93 a.
(à *Gercourt* seul, aux cantons dits le *Chanois* — les *Fontaines* — le *Grospré* — et le *bois Juré*)
21 hect. 12 ares à *Drillancourt*, au lieu dit *messire Gérard*.

Valeur approximative des ter. communaux : 274,050 fr.

Le château de *Bilhaut*, près le bois de Forges, entre *Drillancourt* et *Consenvoie*, existait encore en 1700; une contrée conserve son nom.

Notions agric. Prix moyen de l'hectare de terre : 1re classe, 2,100 f.; 2e cl., 1,500 f.; 3e cl., 900 fr.; 4e cl., 300 fr.; 5e cl., 100 fr. — chènevières : 2,700 f. — pré : 1re cl., 2,100 f.; 2e cl., 1,800 f.; 3e cl., 1,500 fr. — vigne : 1,600 fr. — bois : 1,000 fr.

Notions industrielles. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, quelques vignerons.

Administration. Noms des maires : en l'an IX, J. L. *Léchaudel* — 1807, P. J. *Neyon* — 1816, F. *Jayet* — 1820, P. J. de *Neyon* — 1826, F. *Ververt* — 1831, J. *Garnier* — 1837, G. L. *Garnier* — 1840, L. J. *Hervieux* — 1852, G. L. *Garnier* — maire actuel, M. *Vautrin*.

Archéologie A la rue dite des *Hus brûlés*, et dans la contrée du même nom, ont été découverts des ruines d'habitations, des caves, et des débris d'objets détruits par le feu. Ces substructions sont, immanquablement, les vestiges des deux invasions normandes, sous *Charles le chauve* et sous *Charles le gros*, du temps de l'évêque *Dadon* de Verdun. *Haymond* ou *Raimond* d'Auxerre, appellations du même prélat, avait eu probablement un frère massacré à Montfaucon.

« *Heimo, tuus germanus obiit, cum cœde piorum ; Normanni jugulant...* » (V. Roussel, *Hist. de Verdun*, p. cliij.)

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : en

1726, à *Gercourt*, 66 feux — à *Drillancourt*, 14 — à *Guénoville* et à *Sugny*, 2; — d'après le recensement de 1837 : 480 hab. — en 1847 : 487 — en 1857, 422.

D'après les archives communales, à partir de 1675, avec lacunes; — d'après celles judiciaires, à partir de 1793, série complète. Tenue des registres.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Verdun*, d'abord; de *Rheims*, ensuite; puis de *Verdun*, quant au temporel seulement; — archidiaconné de la *Princerie* (1); — doyenné de *Forges* (2); — cure : celle de *Drillancourt*; — annexes et desserte : *Gercourt*, *Gnoville* et *Sugny*; — abbaye suzeraine : celle de *Montfaucon*; — oratoire primitif : celui de *saint Baldéric*; — église matriculaire : celle de *Drillancourt*. Ordre spirituel.

Noms des patrons : la *Vierge*, en son assomption, pour *Gercourt* — à *Drillancourt*, la *Vierge*, en sa nativité.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : elle a été reconstruite en 1762.

Confrérie : celle de *Saint Hubert*, qui nommait annuellement un roi et une reine : la fête de ce saint est restée très-populaire dans le canton.

Noms des curés les plus anciennement connus (les documents ont fait défaut). Curé actuel : M. *Poulet*.

Nota. — Cet article sera complété aux mots *Montfaucon* ou *Sugny*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises. Ordre temporel.

Avouerie des anciens sires de *Cornay* (Ch. de 1060); — patronage à la collation du *chapitre de Montfaucon*; — dixmage

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Chaumont*, p. 343.) — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (Voir *Dannevoux*, p. 491.)

au profit des chanoines, avec participation de l'abbé de *St Nicolas de la Gravière*, ensuite de l'hospice de ce nom à Verdun. (V. *Forges*, p. 722); — entretien du chœur et des bâtiments : le chœur à la charge du *chapitre*, le surplus des bâtiments à celle des autres *gros décimateurs*; cure à portion congrue.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Vermand*, ensuite celle de *Verdun*; — royaume de *Neustrie*; — ancien *pagus* du *Dolomensis*; — comté de *Rethel*; puis de *Grandpré*; — baronnie de *Cornay*, *Rumigny*, le *Thour* et *Montcornet*; — duché de *Champagne*; — haute justice de la *collégiale*.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi générale du *Vermandois-Soissonnais*;

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches, le franchard de *Verdun*; — pour les liquides, la pièce de *Sivry* contenant 80 pots de Bar, et la pinte de *Saint Mihiel*.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 80 perches; la perche de 19 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Rheims-Vermandois* (*Ribemont*, *Rumigny* et *Montcornet*); — assises de la grande prévôté de l'abbaye; — cour supérieure du présidial de *Rheims*; — ancien bailliage de *Sainte Menehould*; — ancienne prévôté de *Montfaucon* (1); — ancienne justice seigneuriale du *chapitre*; — justice foncière, *idem*.

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (Voir *Cuisy*, p. 443.)

GERMAINVILLE; *Germani villa.* Cant. de Dun. Commune de grand Cléry.

Arrière-fief de la seigneurie de *Clarey*, sur la source de *Germéville.*

A l'époque, où *Réné Louis* de la *Cour de Jupile* et *Viller* était seigneur de *grand Cléry*, apparaît un petit fief institué, tout l'indique, en faveur de son fils *Nicolas*, dit *Germainville*, procréé de *Marguerite Gillot* de grand Cléry. Ce fils devint la souche des *Lacour de Germainville*, qui laissèrent leurs noms à plusieurs familles honorables du pays. *Nicolas de la Cour* donna le jour à *Louis* et à *Nicole.*

Louis épousa *Marie Henry*, en 1739 — en 1742, *Nicole* épousa *Brice Lamacq;* il était frère de l'abbé *Guillaume :* tous deux étaient neveux du chanoine de Verdun *Nicolas Rouyer*, lequel devint grand chantre et vicaire général de l'évêché de Senlis, et qui décéda à *Doulcom*, en 1779 (V. *Cléry le grand*, p. 402).

Aux actes de cette famille interviennent les *Touly-Pouilly*, seigneurs immédiats de *grand Cléry* (V. les *Lamacq*, à l'art. *Jupile*). *Germonville* est un autre fief du *Verdunois.*

GÉROUVILLE; *villa ultrà limen Germanorum.* Anc. prévôté de Montmédy.

Gérouville et *Limes*, villages réunis, de 1,159 habit. : ils dépendent aujourd'hui de la Belgique, au canton de *Virton*, et ils sont à 10 kil., nord-est, de Montmédy.

Gérouville fut établi en *ville franche, à la loi de Beaumont*, au lieu dit *Gironsart*, par le comte *Arnoux*, *Cuens de Los et de Chiny*, par *Jehanne* sa femme, et par l'abbé *Henry* d'Orval, suivant charte de 1258 (1). Les fondateurs comprirent dans l'érec-

---

(1) Voir le texte aux *Chron.* de M. J., t. II, p. 602, à la suite des détails archéologiques si curieux de cette localité remarquable.

tion ce qu'ils nomment le *colluert* du ban, et l'emplacement des *Mors homes* (aujourd'hui occupé par un champ d'incinération dans le canton de *Medigibois*) : ils y réunirent aussi *Belonsart* (essartement près de *Valansart* et de *Bellefontaine*), et enfin le *ban de Luce*, emplacement présumable de l'autel dédié au dieu de la lumière, sous l'occupation des romains. Cet affranchissement ne fut fait que *saulve la druiture de monsignour Johan de Rochefort*.

On a vu, à l'art. *Charmois*, p. 328, ce qu'était alors ce monsignour *Johan ;* et ses descendants se retrouveront bientôt à l'art. *Iray*, à *Mouzay*, à *Laneuville*, etc.; V. aussi *Girondel* et *Giravaulx*, à l'art. *Delut*, p. 508.

C'est du *ban de Luce* que la maison de Lutz tirait son origine féodale. On a dit, p. 507, que la première maison de Lutz portait : d'*azur, à la bande d'or ;* mais il faut ajouter ici qu'à son cimier brillaient *deux flambeaux*. Apollon et sa sœur éclairaient l'origine de cette antique maison.

Canton de Montfaucon.

GESNES; *Iennas* (*en-nas et iennas aquarum*) (1).

Ancienne *mère-paroisse*, puis simple annexe, de *Cierges*, sous l'invocation de *saint Pie Ier*, évêque de Rome de l'an 142 à 157 du christianisme (V. *Cierges*, p. 374).

Sur la fontaine de *Gesnes*, dite de *Saint Nicolas*, tombant à la *Buanthe*, entre le *bois Monsieur* et le bois de *Masonges*.

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Iennas*, *Giennas*, *Gennes*, et *Gesnes*. *G-esnes* et *Esnes* indiquent le *va et vient* des eaux, naissantes en sens opposé : c'est une conséquence de l'opposition du système *orographique* avec le système *hydrographique* des *barres* du Barrois campanien — *I*, en hébreu, indique le *mouvement* en général, *i*, va!... — *en* exprime l'entité ou mouvement des êtres — *as*, l'action ascensionnelle.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton.............	0 myr.	8 k.
	arrondissement	3	9
	département........	6	8

Orientation, par rapport à Montmédy, S. S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 242 à 259 m.

Etages, groupe et sous-groupes (1).

Géologie.

1° Etage jurassique *supérieur,* formation dite *portlandienne* de l'époque improprement classifiée secondaire — *marnes à gryphées virgules.*

2° Etage du *gault,* minerai de fer peu abondant, argiles et sables — *gaize.*

Cette constitution est, à peu près, la même qu'à *Esnes,* si ce n'est qu'à Esnes se trouvent, superficiairement, le *calcaire portlandien* et les *sables verts :* elle est aussi la même qu'à *Varennes.*

Esnes (cote 240) et *Gesnes* (cote 241) sont en effet sur le même étage, le *portland ;* mais le mouvement de leurs eaux *va* et *vient* en sens opposé. A *Gesnes* elles coulent, du nord-est au sud-est, sur la surface de la gaize; elles s'en vont, avec l'*Aire,* avec l'*Aisne,* pour se rendre dans le bassin de la *Seine :* à *Esnes,* au contraire, coulant du sud-ouest au nord-est, elles vont, avec la *Meuse,* avec la *Moselle,* pour se rendre dans le bassin du *Rhin*... après avoir pris, les unes et les autres, leur naissance dans les *marnes à gryphées virgules* et dans les *gaults.* Aussi *Esnes* était-il *meusien* et dépendait-il de la *châtellenie de Dun ;* tandis que *Gesnes* était *axonien,* et par suite il relevait de celle *de Vienne le château.*

Erection.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions (V. *Cierges,* p. 375, et *Cuisy,* p. 443).

Gesnes, *Jennas,* est indiqué, dans le manuscrit du moine de

---

(1) Voir la *Stat. géol.* de M. A. Buv., p. 84, 513, 599, 602, 632.

Saint Venne, comme un des points limitatifs, en 988, de l'*ancien comté de Verdun*. Après avoir jalonné la frontière depuis les sources de l'*Aisne* jusqu'à *Vienne le château*, et de la *voie de l'Aisne* jusqu'à *Chéhery*, à la chute de l'*Aire*, le chroniqueur poursuit directement sa route jusqu'à la *naissance des eaux* de la fontaine de *Gesnes*, dite de *Saint Nicolas*. L'appellation hydrographique de ce village, par une désignation évidemment primitive dont les radicaux ne s'expliquent que par l'hébreu, prouve qu'il est de l'antiquité la plus haute; et la dédicace de sa chapelle à *saint Pie*, un des premiers papes-martyrs, démontre que la chrétienté de Vienne le château (*via axonis*) et celle de Sainte Menehould remontent aux plus anciens temps des *Catalauniens*.

Nom du fondateur : inconnu; celui de *Cierges* fut probablement *Richer de Landreville*, avec le concours de *Gobert V* de Dun.

Date de la charte d'affranchissement : celle de 1277 était-elle applicable? très-probablement non.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1844 : 706 h. 19 a. 91 c.

Nombre de maisons : 73.

Jardins et chènevières	14 h.	6 a.	47 c.
Prés et pâtures fauchables	37	39	21
Terres labourables	564	33	95
Vignes	0	63	76
Bois	74	70	60
Landes et friches	4	35	28
Superficie non imposable	10	80	64

Cours d'eau : la fontaine *Saint Nicolas*.

Revenu net imposable : 10,895 fr. 35 c.

Biens communaux. Bois......................... 74 h. 71 a. 00 c.

(aux cantons dits le *Chêne sec* et *Monçay*)

Valeur approximative des terrains communaux : 101,669 fr. 60 cent.

Notions agric. Le prix de l'hectare de terre est calculé, terme moyen, pour l'impôt, sur un revenu net de 10 f. 30 — de chènevière, 54 f.

— de pré, sur un revenu net de 66 fr. — de vigne, 25 fr. — de bois, 11 fr. — de friche, 50 c. — A *Cierges*, ce calcul est fait sur un revenu net présumé de... pour l'hectare de terre, 13 fr. 50 — de pré, 60 f. — de bois, 18 fr. — de jardin, 60 f. — de clairs chênes, 8 fr. Ce calcul asseoit l'impôt sur une base bien inférieure au produit réel; mais il suffit, ici, pour établir la proportion entre les valeurs territoriales de *Gesnes* et celles de *Cierges* indiquées p. 377.

Cultures générales : blé, orge, avoine, etc.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres. Notions industrielles.

Noms des maires : en l'an VIII, N. *Poulain* — 1806, J. B. *Drouard* — 1815, C. *Lollemand* — 1829, A. *Millet* — maire actuel, M Alexandre *Millet*. Administration.

Anciennes divisions ecclésiastiques et civiles.

V. *Cuisy*, p. 446; *Cierges*, p. 378; *Gercourt*, p. 747. Ordre social.

Tout ce qui a été dit, aux articles prérappelés, relativement aux divisions *ecclésiastiques*, *civiles*, *politiques* et *judiciaires*, est applicable à la commune de *Gesnes*. On voit que cette malheureuse paroisse n'a jamais été considérée par ses anciens seigneurs que comme une *terre à prébende;* annexe dont le bénéficier n'a eu aucune autre cure que de tirer les dixmes et percevoir les revenus. Semblable à cet *abbé de Saint Paul* qui, pour s'affranchir d'un *paste* envers les chanoines de la cathédrale, leur cédait ses droits fonciers sur *Forges* et *Dannevoux*, le chapitre des trente prébendés de la collégiale du *Dormois* n'a pas même eu souci de l'humble et si vénérable *oratoire de saint Pie*, oratoire primitif dont le vocable seul eut dû en faire l'objet de la plus fervente piété. Aussi l'église, très-ancienne, de *Gesnes* est-elle une des plus misérables du canton. La plus chétive, la plus désolée mansarde du village lui est préférable. Placés sur un sol pauvre, les habitants de Gesues n'ayant d'autres ressources qu'un très-petit affouage, parcimonieusement mesuré par l'Etat aux droits du chapitre, les paroissiens n'y peuvent rien : et eux-mêmes, au milieu du progrès universel, eux-mêmes sont restés à l'état végétatif de leurs

aïeux. Aussi la population ne cesse-t-elle de décroitre. Le pieux abbé *Georges*, leur curé actuel, doit-il attendre indéfiniment qu'une oreille sympathique s'ouvre enfin à ses gémissements?

Population. En 1837, 294 habitants — en 1847, 266 — en 1857, 261.

Les registres existent depuis 1675, avec lacunes.

Personnages notables. Elie de *Lescamoussier*, écuyer, seigneur de *Sorbey*, a été inhumé dans l'église de *Gesnes*, le 7 janvier 1669 (V. *Escamousse*, p. 635). — *Pierre de Lescamoussier*, fils de *Jean Louis* et de *Marguerite Stourm*, y a été tenu sur les fonds de baptême, le 25 novembre suivant, par le chanoine *Pierre Husson* et par *Anne de la Grange*, dame de *Cierges* et de *Manimont* — cet enfant épousa *Martine Jamin*, qui décéda en 1763.

En 1707, inhumation de *Anne de Moussy*, ou *Muscey*, de Septsarges.

En 1758, inhumation de *Henry de Lescamoussier*, écuyer, décédé, le 25 novembre, à l'âge de 84 ans — sa femme, *Anne de Bigault*, le suit dans la tombe, le 8 septembre 1759 — leur fille *Marie Catherine*, en 1762, épouse *J. B. Guénaux* — viennent ensuite les de *Niger* et les de *Bongard-Niger*, 1694.

En 1708, baptême d'une fille de *Noel de Niger* écuyer et de *Anne de Bongard;* parrain : *Claude de Niger*, écuyer, capitaine au régiment de Xaintonge; marraine *Anne de Moussy* de Septsarges — 1765, *Elisabeth de Niger*, décède femme de *Claude Antoine Morin* — 1767, *Pierre de Lescamoussier* se remarie avec *Catherine Mabille* — 1772, sa mort — 1773, décès de *Pierre* son fils et avec lui cette famille s'éteint.

En 1739, le 29 mars, baptême de *Nicolas François de Beffroy*, fils de *Louis*, chevalier, seigneur de *Cierges* et de la *Grange aux bois* et de *Anne Elisabeth de Forgnier*, dame d'*Olizy*. Cet enfant est tenu par *Nicolas de la Chevardière* seigneur de la *Cour-Germont* et par sa femme *Elisabeth de la Trachée*. (V. *Grange aux bois* (la), *infrà*.)

GIBERCY; *Jubasseium* (Ch. de 1049) (1). — Canton de Damvillers.

Ancienne annexe de la paroisse de Chaumont *subtùs Muratum* (V. ce mot, p. 339).

Dans l'angle de rencontre des deux sources de la *Tinte*.

Ecarts : *Goivaux* et *Morimont* (V. ces mots, *infrà*).

Topographie.

Distance du chef-lieu de			
	canton..........	0 myr.	3 kil.
	arrondissement ...	2	8
	département......	6	0

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer : de 220 à 361 m. à *Morimont*.

Etage, groupe et sous-groupes (2).

Géologie.

Etage jurassique *moyen;* formation *coralienne* de l'époque improprement dite secondaire — *oxford-clay* — *coral-rag*.

Entre *Chaumont* au sud-est et *Wavrille* au nord-ouest, le territoire de l'ancien *Jubassey* gît dans la vase des *argiles oxfordiennes*, sous le *coral-rag*, sous l'*oxford-clay*, et sous le *coral pur*, qui plongent en s'immergeant à son orient. Une sorte de *crête d'oolithe ferrugineuse* dessine la double bosse du *chameau orographique* de *Morimont* et de la *gorge goîtreuse* de *Goivaux :* cette double bosse a son front à *Murault* et sa croupe naît à *Chaumont*. Voyez la forme des montagnes, si vous en doutez. L'*oxford-clay*, qui est à la base du sous-sol, a une puissance d'environ 210 m.; la pente de ses assises, du N. E.

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Jubasseium*, *Jubassey*, *Jubercy*, *Gibercy*. Le *ghimmel* hébraïque était l'appellation du chameau, *camellus;* de là les mots hébreux : *gib*, bosse — *giben*, bossu — *giber*, un terrain qui s'élève en bosse — *juba*, crête de coq, signe du commandement des terrains de Goivaux (V. *Gesennius*, p. 109 et suivantes.) — de là aussi le mot français *gibosité*.

(2) Voir la *Stat. géologique* de M. A. Buv., p. 78, 79, 602.

au S. O., est de 1/45 dans le haut; elle n'est plus que de 1/50 dans le bas.

La côte de *Morimont*, à l'altitude de 361, indique le point de départ de l'*ortus* des monts, à partir des *mœres* tourbeuses des bas-fonds.

Origines conjecturales et cependant très-probables

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions :

Tout indique que les premières incolations sur le versant occidental de la *Thinte* ont eu lieu à *Goivaux* et à *Jubassey*. *Juba* signifie *crête de coq*, et, chose remarquable! le bois de *Goivaux* conserve encore le nom de bois du *Coq!* c'est la *crête* qui indique la supériorité de cet animal, vif et irritable, dont le Gaulois a adopté le symbole : ce peuple en avait aussi la jactance, la vigilance et l'ardeur au combat. A côté de *Jubassey*, voici *Galavaux*, expression qui semble indiquer qu'au temps des *Galates* ou premiers *Gaulois*... au temps au moins des *gallo-romains*... les *vaux des gorges* des deux *Aisennes* avaient été incolés par des peuples originaires de l'Asie. Les fils de ces peuples, venus par l'*Oural* dans le *Gothland* et de la *Gothie* au *mont Ouren*... leurs fils les *Saxons*, déplacés par *Charlemagne*, ont bien pu, de l'*Arienne*, arriver chez nous: ils y sont venus, certes, sous ces anciens *comtes d'Ardenne* qui se trouvent maîtres des *basses Wabvres*, au temps de *Godefroid le jeune*, un des propriétaires de *Jametz* (V. à ce mot, *infrà*).

Erection

Noms des premiers propriétaires connus : le comte *Boson*, fils de *Bavin* d'Ardenne; ensuite *Godefroid* dit le *bossu*.

Date de la charte d'affranchissement : aucune qui soit connue, autre que celle de *Marville*, en 1252.

Territoire.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1831, rectifié par le travail de la sous-répartition de 1848 : 226 h. 78 a. 94 c.

Nombre des maisons : 21.

Jardins et chènevières................	4 h.	81 a.	17 c.
Prés et pâtures fauchables............	30	92	99
Terres labourables..................	183	2	29
Landes et friches....................	4	19	30

Superficie non imposable............	3	83	17

Usines : un *moulin*.

Revenu net imposable : 3,786 fr.

Bois (dit le *Rémonval*)...............	8 h.	0 a.	0 c.	Biens communaux.
Terrains vains et vagues............	4	19	30	

Valeur approximative des terrains communaux : 19,198 fr. 80 cent.

La valeur du sol de cette petite commune diffère peu de celle des territoires de bonté moyenne du canton de *Damvillers*. Si l'on prend pour types : celui de cette ville, p. 485, et celui de *Chaumont*, p. 342; et si l'on se reporte aux prix moyens fixés, pour l'établissement de l'impôt (en 1827), sur l'ensemble des terres de toutes classes, on trouve 15 fr. 30 à *Damvillers* — 11 f. 70 à *Gibercy* — et 6 f. 30 à *Chaumont :* la proportionnalité approximative peut donc être établie par ces chiffres; en remarquant néanmoins que le revenu, soi-disant net, pris pour l'établissement de l'impôt, est de plus de moitié inférieur au véritable rapport moyen. Not. agricoles.

Cultures générales : blé, orge, avoine, pomme de terre et chanvre.

Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres. Notions industrielles.

Noms des maires : en l'an VIII, J. *Bertaux* — en l'an XI, J. *Loyson*, puis J. *Bertaux* — 1821, N. *Rollin* — 1843, J. *Loison* — 1848, J. *Habrant* — 1852, J. *Loison*. Administration.

D'après les documents antérieurs au XIX[e] siècle : en 1726, 18 feux — d'après le recensement de 1837 : 84 hab.; — d'après celui de 1847 : 116 — en 1857 : 92. Population.

Voir *Chaumont*, p. 343 à 345, pour tout ce qui concerne les anciennes divisions *ecclésiastiques*, *civiles*, *politiques* et *judiciaires* — les noms des anciens curés et vicaires, etc. Ordre social.

L'église a pour patron *saint Hubert*, ce grand chasseur, pour lequel les comtes d'*Ardenne* avait une dévotion toute particulière.

La chapelle de *Jubassey* a été probablement établie par eux.

Canton de Montmédy. Commune de Brouenne.

GINVRY; *villa Ginuerei, in comitatu Wapriuse* (Ch. de 955). Titre baronnial d'une des branches de la *maison de Pouilly* (V. *Brouenne*, p. 287).

Placée sur la rive gauche de la *Chière*, dans l'*Astenensis*, l'ancienne *Tour Lamey* du pont de *Brouenne* avait en face, sur la rive droite, le manoir des *Pouilly*.

Au temps de *Rothbert*, archevêque de Trèves, c'est-à-dire en 955, la *villa Ginuerei* se composait d'une manse dominicale, habitée par son seigneur, *mansum indominicatum*..... Cette manse comprenait, aux alentours, onze charrues et demie de terre attelées de onze jougs de bœufs... *cùm XI subjugalibus et dimidium*... un pré qui, bon an mal an, produisait quinze chars de foin... *et in eâ villâ pratum ad XV plaustros* — elle avait, en outre, des cultures dites de crouée, *coravadas* — plus deux moulins — et un bois. Alors elle s'étendait sur *Bièvre*, sur *Lamouilly*, jusqu'au pied de la Croix (*villa de Cruce*) du *mont Saint Walfroid* (V. à l'art. *Crouée*, p. 438).

Cette *villa* fit l'objet d'un *contract de précaire* entre le *primat* de Trèves et le chevalier *Erembold*, ou *Grembold*, qui pour lors était avoué des domaines de la cathédrale verdunoise à *Chauvancy le château*. Cet *Erembold*, dit aussi *Erlambauld* (mot qui signifie qu'il était comte *ambédeux*), cet *Earlambauld* n'était rien moins que le premier comte du *Castricium* : c'est lui qui fit construire *Mézières ;* c'est lui qui fut proscrit par l'archevêque *Hervé* de Rheims; c'est lui, enfin, qui, alors, se trouvait possesseur de *Bièvre* et d'une partie notable du bassin de la *basse Chière*. Il transmit ces domaines à son fils *Wauthier*, ou *Gauthier*, premier sire connu de *Laferté*.

Des mains de celui-ci et de ses descendants, devenus comtes de *Grandpré*, ses biens passèrent à *Ermentrude* et à ses fils : ceux-ci étaient les veuve et enfants de *Gozelon* d'Ardenne comte de *Bohagne* (Rochefort), frère d'*Authber* auteur putatif de la maison de *Pouilly* (Ch. de 1064). Des sires d'*Ardenne-Grandpré*, *Ginvry* passa à : *Liebertus de Signy*, homme de fief du comte *Arnould II de Chiny* (Ch. de 1064, 1068) — puis à

Hubertus Siccus d'Yvoi son fils — puis à *Simon de Frénois,* frère d'*Amalric de Raucourt* et père de *Pierre l'ancien,* sire de *Murault* (*de familiâ de Chiny,* Ch. de 1093, 1094, 1099) — puis à *Lambert de Pouilly* dit de *Sathanaco* (Ch. de 1068, 1094, 1112) — puis à *Henry* et *Simon de Laferté;* à *Rambauld* et à *Poitevin de Chauvancy* (Ch. de 1156, 1173) — puis à *Henry de Laferté* et à *Richard de Pouilly l'ancien* (Ch. de 1206) — puis à *Othon de Laferté* (Ch. de 1214) — puis aux *Wales de Lamouilly* et *Sorbey* — à *Jehan de Lafontaine* dit *Tausignos* et à *Hugues de Muscey* (Ch. de 1237) — puis à *Richard le mauvais clerc* (*malus clericus*), sire de la *Folie d'Olizy* (Ch. de 1253, 1260) — puis à *Jehan de Laferté* (Ch. de 1262), celui qui, en 1266, partageait l'avouerie de Juvigny avec *Gérard de Loupy, Henry de Murault* et *Hugues de Montquintin* — puis à ce *Ludemart* dit l'*Ardenois de Laferté* et à ce *Thiebault de Brouenne,* dont le comte de *Thiebault II,* acquit successivement la plupart des domaines, et eut enfin par échange ceux de *Bièvre* et de *Ginvry.* C'est ainsi que, de charte en charte, se renouent solidement les anneaux de la chaîne des anciens possesseurs de la *terre de Ginvry.* Alors ce domaine se fixe dans la *maison de Pouilly.*

Issue des *Pouilly d'Inor,* la branche des *Pouilly-Ginvry* remontait à *Ferry* fils puîné de *Jehan II* et de *Marguerite de Strinchamps* dame de *Thonne le thil* (1591). Celui-ci était frère sous-puîné du haut et puissant comte *Aubertin IX,* chambellan de *Charles IV* de Lorraine et colonel d'un régiment d'arquebusiers : son frère puiné d'*Aubertin,* possédait les seigneuries d'*Inor, Martincourt, Voncq, Theron, Day, Soiry, Luzy* et *Amblemont :* lui *Ferry* avait *Ginvry, Pouron,* partie de *Brouenne,* plus la *Malmaison :* l'autre partie de *Brouenne* ainsi que *Bronelle* était alors aux *Chamisso.* Pouilly-Ginvry.

A ces domaines, en 1624, *Ferry* joignit ceux que lui apporta sa femme *Lucie Maillart,* fille du chevalier *Charles* baron de *Landres,* seigneur de *Sommerance, Sivry la Forge,* etc. et de *Louise de Beauveau.* Il transmit ses biens à ses fils : *Albert X* et *Louis.* L'aîné Albert eut : *Ginvry,*

Pouron, Villiers sur Meuse, Pure, plus la part dans *Brouenne,* plus la *Malmaison* (hoirie paternelle); il eut aussi, dans l'hoirie de sa mère, *Thonne la lon, Landres,* et *Landreville* en partie. Son cadet *Louis* devint la tige des comtes de *Mensdorff-Pouilly,* tige qui florit encore au pied du trône d'Autriche. Leur sœur *Anne* épousa un de ses nombreux cousins, *Claude Pouilly de Nouart,* sire de *Gruyères, Chennery, Landreville* et *Milly* en partie.

Albert, Xe de *Pouilly* et Ier de *Ginvry,* avait, en 1617, épousé *Anne de la Cour de Jupile :* il en eut deux garçons et cinq ou six filles. L'aîné des fils, prénommé *Frédéric Albert,* naquit à Marville, le 13 octobre 1647; il eut *Ginvry, Pouron, Ville ès Cloye, Malmaison, petit Failly,* la *Condrille,* ensemble parties de *Brouenne* de *Landres* et de *Landreville.* L'aînée des filles épousa *Jacques de Sercey :* ce fut de cette union que naquit *Innocente de Sercey* qui devint femme de *César Hector Vassinhac d'Imécourt.*

Frédéric Albert de Pouilly-Ginvry eut deux femmes : la première, qu'il épousa en 1672, fut *Françoise de Tassart du Bellois,* fille de *François* comte de *Tassart* et de *Christine de Chamisso d'Andevanne* (V. *Bellois,* p. 164): il n'en eut qu'une fille; elle fut mariée à *César de Pouilly-Cornay-Fléville.* En 1685, il se remaria à *Anne de Tige de Villeschole,* dame de *petit Failly* et de *Ville ès Cloye :* elle le rendit père de : *Claude — Albert —* et *Louise Françoise* qui épousa *Charles Philippe Joseph de Lépine de la Claireau.*

Les barons de Ginvry.

C'est alors que *Ginvry* fut érigé en *baronnie* (1685). Son premier baron *Claude Albert de Pouilly,* seigneur de *Brouenne, Pouron, Ville ès Cloye, petit Failly, Malmaison, Landres* et *Landreville,* ayant épousé *Barbe Anthoinette de Lacour de Jupile,* dame de *grand Cléry, Viller devant Dun,* et *Rupt,* ils eurent : *Nicolas Albert — Louis Albert — Florent — Albert —* et *Jeanne Françoise.*

Le premier, *Nicolas Albert,* né le 15 mai 1725, obtint le titre de marquis : il épousa successivement : une de *Zwent,* une *van der Lellick,* et une de *Brossard* — le second alla s'établir à

Nismes — le troisième fut l'abbé de *Ginvry* — la fille mourut célibataire.

Les cendres de la plupart de ces personnages reposent à *Chauvancy Saint Hubert*, dans la chapelle sépulcrale de leurs ancêtres, sous l'invocation du vieux *Saint Lambert*, ancien patron de cette contrée (1).

GOIVAUX; *ortu initiali vallium ad Mori montem.*

Canton de Damvillers, Communes Gibercy.

Ecart de *Gibercy* : il dépendait, autrefois, de *Chaumont*, pour le spirituel. — Le bois dit *le Coq .. juba*, en latin.

Cette cense, qui est une *manse initiale de Gibercy*, se trouve à la *naissance* d'un double vallon, dont la *gorge* se dessine et se protubère, comme un *goître*, sur la vase argileuse du territoire de *Jubassey*. A partir de la gorge de *Goivaux*, dont le col se relève à l'altitude de 324 m., est, en effet, un boursouflement semblable à un goître énorme : ce terrain enceint d'un cordon d'*oolithe ferrugineuse* se dessine en bosse à *Morimont*, cote 361 ; il descend (*citrà*) du côté de *Giberky ;* puis, comme un chameau, il se protubère, par un autre cordon oolithique et de minerai de fer, à la bosse de *Horgne* (cote 336), avant de

---

(1) Aujourd'hui *Ginvry* est possédé par deux maîtres : le château, avec ferme et dépendances, est à M. *Rousselle-Jeantin*, chevalier de la Légion d'honneur, ancien receveur particulier des finances de l'arrondissement — le surplus est à MM. *Lion* de Mouzon : ceux-ci descendent du dernier prévôt de Montmédy, seigneur foncier de *Pouru Saint Remy*.

M. Rousselle a laissé chez ses concitoyens de si bons et si honorables souvenirs que ses amis regretteront toujours le parti qu'il a pris d'aller finir ses vieux jours à Paris. Puisse-t-il changer de résolution !

On a, à diverses époques, découvert des substructions antiques de l'époque gallo-romaine, aux environs du manoir de Ginvry. Le chemin de fer des Ardennes est en vue des appartements du château.

poser sa tête sur *Murault* : là se soulève le *murus altus* des soulèvements volcaniens.

En 1783, le fief de *Goivaux* et celui de la *Place* appartenait à *F. de la Croix de Cochâut*, conseiller et procureur du roi pour la police, au bailliage de Verdun, avec part dans les droits seigneuriaux et de justice de *Chaumont*.

En 1789, la *cense de Goivaux* et le bois de dix-huit hectares dit *le Coq* qui en dépendait appartenaient à la famille de *Sainct-Ignon* : cette famille était représentée, en l'an II, par l'émigré *Charles Joseph* sur lequel elle avait été confisquée. Les de *Sainct-Ignon* reviendront aux articles : *côte de Horgne* et *Murault*, etc.

Canton de Spincourt.

GOURAINCOURT; *Gur-ain-curtis* (1) (Ch. de 1166, aux carth. de Châtillon).

Ecart : *Bellevue*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	4 kil.
	arrondissement.....	4	2
	département.......	5	8

Orientation, par rapport à Montmédy, S. S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 243 m. à 260, à *Bellevue*.

Etages, groupe et sous-groupes (2).

Géologie.

1° Etage jurassique *inférieur*, formation *oolithique* de l'époque dite improprement secondaire; *bradford-clay* — *calcaire gris oolithique*.

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Gour*, en hébreu, signifie *vase*, ampoule, *coupe creusée en ellipse;* à la différence de *gor*, qui signifie *creux circulaire;* — *gour* veut dire aussi *circuler*, rond, rondeur; — *ain*, l'œil d'une source. (*Dict. héb.* de Lat., p. 17, 18, 19, 21, 90.)

(2) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buv., p. 77, 210, 214, 602.

2° Etage jurassique *moyen*; formation *coralienne* de la même époque — *oxford clay inférieur*.

Le village est placé à l'*ainsi* de la superposition du *cornbrash* et *forest marble*, à l'ouest, sur le *bradford-clay* et l'*oolithe inférieure*, à l'est : au sud, entourée du *cornbrash*, la superficie se creuse comme un petit vase elliptique, en forme de lentille d'*argile oxfordienne*, du fond de laquelle *œilletonne* une petite source qui découle vers l'*Othain* (*Gur-ain*). C'était un petit étang qui est aujourd'hui desséché.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions (V. aux art. *Amelle*, p. 15 et 21; *Eton*, p. 646; et *Senon*, *infrà*.) Origines.

Nom du fondateur : inconnu; — causes : *idem*; — date de la charte d'affranchissement : on n'en connaît pas de spéciale. Erection.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1823 : 544 h. 55 a. 52 c. Territoire.

Nombre des maisons : 46.

Jardins et chènevières.............	7 h.	11 a.	67 c.
Prés et pâtures fauchables..........	58	7	50
Terres labourables................	439	48	82
Landes, friches et carrrières.......	2	37	25
Etangs noues et routoirs..........	24	8	2
Superficie non imposable...........	13	42	8

Cours d'eau : le petit ruisseau qui, de l'étang, descend à l'*Othain*, en aval de *Dompremy la canne*.

Usine : aucune; il y avait un moulin à la décharge de l'étang (V. le plan du 12 mai 1754).

Revenu net imposable : 11,031 fr.

Le bois de *Gouraincourt* est sur le territoire de *Loison* (V. *Rassat*. Procès-verbaux des 28 juillet 1715, 19 mars 1730.) Biens communaux.

Terrains vains et vagues : contenance indéterminée à cause des défrichements.

Valeur approximative des terrains communaux : 14,779 fr. 50 c.

Prix moyen de l'hectare de terre : il est variable suivant l'emplacement. La portion orientale du territoire est de la même va- Notions agricoles.

leur que les terres de *Bouligny*, de *Bouvigny*, de *Dompmarie*, de *Dompremy la canne :* la portion occidentale, reposant sur le *cornbrash* et le *forest marble*, est de même qualité que les terres de *Senon*. Pour l'assiette de l'impôt le revenu net, par hectare, a été fixé, à *Senon*, pour les terres, à 15 fr. 30 c.; à *Gouraincourt* il est de 14 fr. 40, et de 11 fr. 70 seulement à *Bouvigny*. Cette base est évidemment inférieure au véritable revenu net; mais il est facile d'avoir le prix vrai moyen d'après la proportionnalité des chiffres ci-dessus (V. aux mots cités plus haut et à l'art. *Senon*).

Notions indust. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres et artisants.

Le territoire produit des pierres de taille de qualité médiocre, de la blocaille et des pierres de bonne qualité pour l'entretien des routes. Les pierres de taille proviennent du groupe des *calcaires gris oolithiques:* elles sont gélives à l'humidité; elles sont cependant supérieures à celles d'*Amelle* et de *Senon*. Les moellons et pierres pour l'entretien des routes sont livrés à 65 c. le m. cube, pris à la carrière (1). Celles de *Vaudoncourt*, qui leur sont de quelque peu préférables, s'exportent jusqu'à une distance de 18 kil. sur la route d'Etain.

Administration. Noms des maires : en l'an VIII, P. *Bourguet* — 1810, J. B. *Babin* — 1824, P. N. *Bourguet* — 1831, J. N. *Lebondidier* — 1836, F. *Contant* — 1838, P. *Roussel* — 1840, J. N. *Lebondidier* — 1849, J. T. *Lebondidier*.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle, en 1726 : 30 feux; — d'après le recensement de 1837 : 205 hab. — d'après celui de 1847 : 212; — en 1857 : 184.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1651, avec lacunes; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1792, série complète.

---

(1) Voir la *Stat. géologique de la Meuse*, p. 210, 214.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Verdun;* — archidiaconné de la *Wabvre;* — doyenné de *Saint Pierre d'Amelle;* — cure : celle de *Saint Martin* de Gouraincourt; — annexes et dessertes : aucunes; — abbaye suzeraine : celle de *Saint Maur* de Verdun. Ordre spirituel.

Nom du patron : *saint Martin.*

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : style équivoque.

Noms des anciens curés, antérieurement à l'ordre actuel : (V. aux articles *Eton, Senon* et *Vaudoncourt.*)

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Patronage à la collation de l'abbesse de *Saint Maur;* — dixmage au profit de la même; — cure à portion congrue; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge de la même. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité des *Articlaves;* — royaume d'*Austrasie;* — empire *Germanique;* — ancien *pagus* du *Vaurense* ou des basses *Wabvres,* chef-lieu *Gondrecourt;* — marquisat de *Spincourt;* — duché de *Lorraine,* après la réunion du *Barrois.* Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi dite de *Sainte-Croix;* ensuite coutume de *Saint-Mihiel.* Ordre judiciaire.

Mesures du *Barrois* non mouvant; *Piennois* barisien.

Indication de l'étalon local : le journal de 80 perches; la perche de 20 pouces : à *Amel* la perche avait 4 pouces de plus; elle n'en avait que 19 à *Eton* et à *Senon* (V. *Lendres,* p. 195).

Après la rédaction des coutumes particulières.

Tout ce qui a été dit à l'art. *Eton,* p. 647-652, sur les divisions *ecclésiastiques* et *civiles,* l'ordré *spirituel, temporel, politique, judiciaire, juridictionnel, féodal* et *seigneurial,* est applicable, sauf les modifications qui précèdent, à la commune de *Gouraincourt* qui, en 1271, était inféodée à *Gérard,* sire de *Jametz* (V. *Bouligny,* p. 196).

Canton de Montfaucon. Commune de Cierges.

GRANGE AU BOIS (la tour de la) (Ch. de 1277); — le château des voués de *Montfaucon;* — et le fief du *Fraity.* (Voir *Cierges*, p. 380.)

Cette grange fut établie, il est probable, pour recueillir les redevances en grains, droits de terrage et autres, dus soit à l'abbaye et à son voué, soit au seigneur de la châtellenie de *Landreville,* mouvante de la dominance des sires de *Dun-Apremont.* Il en est fait mention, à ce titre, dans la charte de 1277, par *Gobert V,* époux de *Julianne du Rosois.* Ce qui appuie cette induction, c'est l'inhumation dans l'église de *Cierges,* le 26 mars 1738, de la femme du comte *Lange d'Apremont* seigneur de *Baricourt,* née *Anne Claude Vassinhac-Imécourt,* qui était dame de *Landreville,* et dont l'époux descendait des plus anciens pairs de la châtellenie de Dun.

Le manoir construit à côté de cette vieille tour des Granges devint le titre de l'arrière-fief des du *Fraity-de la Chevardière* et des de *Beffroy-de la Grange au bois;* pendant que le fief de *Cierges* était celui d'une branche de la maison princière des d'*Espinois,* celle dite du *Châtel de Jeumont.*

Maison vouée de Montfaucon.

Ces familles descendaient, par les femmes, des anciens sires voués de *Montfaucon,* maison éteinte dans ses mâles, de 1422 à 1463, et qui s'est fondue dans celles des *Orey de Mouzay,* des *Orey de Pouilly,* et des des *Armoises de Failly-Mouzay-Autrecourt.* Cette *maison vouée,* dite de *Montfaucon,* portait : d'*argent, à trois lozanges, de sable, 2 et 1.*

Son dernier chef, *Husson de Montfaucon,* n'avait eu qu'une fille nommée *Alix;* elle fut successivement femme de *Guillaume de Pouilly,* en 1422, et de *Jehan des Armoises,* dont elle devint veuve en 1463.

Les de *Jeumont d'Espinois du Fraity,* dits de la *Chevardière,* portaient : d'*argent, à une plante de trois brins de fougère, de sinople.*

Les de *Beffrois de Germont* de la *Grange au bois,* près de

Cierges, étaient, par alliance, une branche féminine des d'*Espinois du Châtel de Jeumont* (1).

---

(1) ***Louis de Beffroy***, seigneur de la ***Grange au bois*** et de ***Cierges*** en partie, de son mariage avec ***Marie Jeanne Elisabeth Lefeurier*** baronne de ***Neuville*** eut, au château de la Grange au bois : 1° ***Louis Jean*** qui fut tenu sur les fonds de baptême, en 1727, par ses aïeul et aïeule : ***Louis de Beffroy***, seigneur de ***Germont***, et ***Marie Elisabeth Leroux***, baronne de ***Neuville*** et dame d'***Olisy***, ***Artonville***, ***Thillois***, ***Vaucourt*** et ***Lécancourt***; 2° en 1728, ***Paul Valentin Louis Alexandre***, qui fut tenu par son oncle ***Paul Valentin de Beffroy***, et par sa tante ***Marie Thérèse Alexis le Feurier d'Olizy***; 3° ***Henry Louis***, qui fut tenu, en 1729, par son cousin ***François de Mouzay***, fils de ***Georges*** seigneur de ***Cunel*** et de ***Anne de la Roche***, et par ***Nicole*** de ***Beffroy*** sa cousine; 4° en 1730, ***Jacques Marie***, qui fut tenu par ***Jacques de Bigot***, écuyer, sieur de ***Grandrupt***, et par ***Marie Anne de Bigot*** épouse de ***Charles de Condé*** seigneur de ***Terme*** en partie. C'est une petite fille de ***Louis de Beffroy*** qui, au retour de l'émigration, réduite à tenir à Stenay un pensionnat de demoiselles, a fait l'éducation d'un grand nombre des plus estimables mères de famille du pays.

Quant aux de la ***Chevardière***, dont plusieurs existent encore, voici leur filiation :

— ***Thomas***, écuyer, était lieutenant général au bailliage du ***Rethelois***, en 1520; il eut un fils :

— ***Simon***, sieur de ***Jeumont*** et ***Lamothe***, qui fut marié : 1° à ***Antoinette du Gué de la Vallée***; 2° à ***Marguerite d'Otreppe d'Estournelles***, veuve douairière de ***Hans*** et de la ***Malmaison***, laquelle, en 1758, légua ses biens à son second mari.

— ***Nicolas***, fils du premier lit, seigneur de ***Jeumont*** et du ***Fraity***, épousa, le 27 août 1563, ***Jacqueline de Pavant-Buzancy***, dame de ***Bogny*** et de ***Sery***: celle-ci descendait des anciens ***sires voués de Montfaucon***; il en eut :

— ***Jean Jacques***, seigneur du ***Fraity*** de ***Jeumont*** et ***Mesmont***, qui, le 17 septembre 1595, épousa ***Jeanne Sandras***, fille de ***Jacques*** sire du ***Murtin*** et de ***Nicole de Coulmont*** : à ce mariage étaient présents, entre autres, ***Hugues de Failly*** sire de ***Bogny*** et ***Ferry de Beffroy*** seigneur de la ***Grève*** : il en naquit deux fils : ***Hugues*** et ***Charles***, qui suivent :

— ***Hugues***, seigneur du ***Fraity*** de ***Novion*** et de ***Jeumont***, épousa

Canton de Damvillers.

GREMILLY; *Grimeneias; gremio minarum illi* (ceux qui sont au sein des mines. (Ch. de 930, 982.)

Sur le flux du petit étang et près du ruisseau qui descend de la gorge d'*Orne*.

Ecarts : *Villeforest*, ancien hameau — la cense de *Lépina*.

Marie Lecerf, dame de *Prosne*, dont il eut *Jean* et *Louis*, dits de *Provisy*. — *Charles*, frère du précédent, épousa *Magdelaine Lecerf*, le 30 septembre 1640 : il en eut *Jean* qui suit et *Charles* : celui-ci, dit la *Chevardière d'Escordal* épousa, en 1670, *Hélène de Beffroy* ; il était parent des *Laisnel d'Ivoiry*, et par suite des d'*Ivoiry* de *Dugny*.

— *Jean*, écuyer, seigneur du *Fraily* de *Novion* et de la *Grange au bois*, assisté de *Magdelaine Lecerf* sa mère et de *Robert de la Bove* sieur de *Lille* son beau-père, épousa, le 31 janvier 1665, *Antoinette de Castignaux*, dame de la *Grange au bois*, dont :

— *Charles François*, né en 1669, marié en 1730 à *Charlotte de Roucy* ; dont : *Antoine François* qui suit — *Claude* épouse de *Prémorel* — et *Marie Suzanne* épouse de *Bermont*.

— *Antoine François*, né en 1734, marié à *Thérèse Ernestine de la Mock* de la *Morte eawe*, dont : *Charles Louis* — *Marie Charles Louis* — et *Alix* épouse de *Rostainy*.

— *Charles Louis* fut marié à une de *Pierkot*.

— *Marie Charles Louis*, frère du précédent, était seigneur de la *Grandville* : il fut lieutenant de roi à *Rocroy*, pendant la restauration. Il a eu une postérité nombreuse et il habita la *Grandville* jusqu'à son décès. Au nombre de ses enfants nous citerons : *Charles* sous-intendant militaire - *Louis* capitaine des grenadiers de la garde — *Mathieu* capitaine d'état-major ; tous trois chevaliers de la Légion d'honneur — *Henry* officier de dragons — *Alix Ernestine* — et *Joséphine*, celle-ci aujourd'hui marquise de *Rostaing*, à ... ?

(1) Etymologie et appellations successives : *Grimeneias* ; *Grimilly* ; *Grumilly* ; *Gremilly* — *grim*, fente, ride ; *grimen*, se rider par le fendillement des argiles — *grum*, écorce grimée, rude et grossière ; expression de grurie pour indiquer la vieillesse des chênes dans le *gremium* de ce terrain — *mna*, monnaie, en grec ; de *mna*, étendre, être ductile, en hébreu — *eisen*, fer, en allemand — *insulæ* ; *i*, isles des habitations.

Topographie.

Distance du chef-lieu de { canton, 1 myr. 1 kil. / arrondissement, 3 6 / département, 5 4 }

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 232 à 307 m.

Etage, groupe et sous-groupe (1).

Géologie.

Etage *jurassique moyen*, formation *coralienne* de l'époque improprement dite secondaire — *oxford clay inférieur* — *oxford clay moyen* — *oolithe ferrugineuse* — *coral rag*.

Au sein, *ad gremium*, de l'oxford clay *moyen* et *inférieur*, près de *Lépina*, est un *épais* et riche dépôt de *minerai de fer*; et, tout autour, le territoire de *Grémilly* est assis, superficiairement, dans les rides des argiles compactes, glaiseuses et fendillées, dites d'*oxford*, du bassin de la *Thinte*. De là, production d'excellente glaise, pour la confection de la tuile, et abondance de pierres propres à la chaux hydraulique.

Ces argiles reposent — d'abord, sur un ban de *corag rag*, dont les assises ont, ordinairement, de 120 à 150 m. d'épaisseur; — ensuite sur l'*oolithe ferrugineuse*, qui est à nue près de *Lépina*; là, elles sont à leur plus épaisse puissance, laquelle varie ordinairement de 10 à 20 m.; — le tout est incliné du N.-E. au S.-O., avec une pente de 1/50. Au sous-sol, vient ensuite l'*oxford clay*, dont le groupe a une épaisseur de 210 à 275 m., avec une pente de 1/45 environ, quand il est complet.

Origines très-probables.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions : (V. *Amelle*, p. 15, 21.)

Tout indique que, depuis *Mnemont*, le versant était exploité par des ouvriers *mineurs*, dont la colonie-mère était à la *curtis* de la Centaine (*meah*, en hébreu) dite aujourd'hui *Maucourt*. Leurs cahutes ont dû s'établir, comme de petites *isles*, sur le

(1) Voir la *Stat. géol.* de M. A. B., p. 78, 79, 603.

coral émergeant autour de la minière de *Lépina*. C'est la constitution du sol et l'ancienne appellation locale *Grimeneias* qui l'attestent, car le mot *mneias* signifie *fer* en hébraïco-celto-teuton. Cet établissement, antérieur aux Romains, il est probable, mais régularisé par leurs régisseurs-gruyers, a dû être stabilisé sous les Austrasiens : car *Gremilly* est cité dans la charte de 939, par laquelle la comtesse *Hildegunde de Gondrecourt*, veuve du comte *Renard de Verdun*, donne à l'abbaye de Gorze les domaines qui ont doté le prieuré d'*Amelle*. On y lit ce qui suit : *dedimus victui eorum villam unam* Grimeneias *vocatam, in pago* Waprensi *et comitatu* Virdunensi, *cum ecclesiâ in honore* sanctæ Mariæ *stabilitâ, et molendino uno, et silvâ, et mancipiis utriusque sexus, et pratis, et omnibus adjacentiis, ad eandem villam pertinentiis.*

Ainsi, un village peuplé de serfs *mineurs* et de leurs familles... une église solidement assise et stabilisée... un moulin... une forêt et des prairies... tel était déjà, au dixième siècle, l'état communal de *Gremilly*.

Erection. Nom du premier propriétaire connu : la comtesse *Hildegunde de Gondrecourt*.

Causes de l'érection : l'exploitation des mines métalliques.

Date de la donation au prieuré : 939 (1).

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1831 rectifié par le travail de la sous-répartition de 1848 : 1,780 h. 98 a. 75 c.

Nombre des maisons : 92.

	h.	a.	c.
Jardins et chènevières.............	16	74	60
Prés et pâtures fauchables.........	101	18	22
Terres labourables.................	476	76	71
Vignes.............................	7	75	17
Bois...............................	406	15	60
Landes et friches..................	1	11	95
Etangs, noues et routoirs..........	5	71	40

(1) Voir le texte dans les *Chron.* de M. Jeantin, t. I, p. 55.

Superficie non imposable........... 765 55 10
à cause des bois de l'Etat.

Cours d'eau : le ruisseau venant d'*Orne*, dit le *rû de l'étang*.

Usines : une *huilerie* — une *distillerie* — le moulin dit de *Bloucq* est au territoire de *Gincray* — la tuilerie est au finage de *Maucourt*.

Revenu net imposable : 18,453 fr.

Bois.......................... 206 h. 22 a. 00 c. Biens communaux.
aux cantons dits : la *Côte de la tuilerie* — les *Patrimoniaux* — et les *Ascensements* (V. *infrà*.)

Valeur approximative des terrains communaux : 335,544 fr. 80 cent.

L'Etat possède quatre cantons de bois dans la forêt dite de *Mangiennes*, savoir : au *Francbois*, 240 h. — au *blanc Etoc*, 254 h. — au *Breuil*, 231 h. — et aux *Woirières*, 226 h.; au total, 951 h. Ces cantons sont aux territoires de *Gremilly* et de *Billy*.

Prix moyen de l'hectare de terre : 1re classe, 2,500 f.; 2e cl., 2,000 f.; 3e cl., 1,600 f.; 4e cl., 1,000 f.; 5e cl., 500 f. — de pré : 1re cl., 3,500 f.; 2e cl., 3,000 fr.; 3e cl., 2,000 fr. — de vigne : 3,000 fr. — de bois : 1,000 à 600 fr. Not. agricoles.

Professions les plus habituelles : laboureurs, vignerons, manœuvres, tireurs de mine, voituriers, bûcherons, charbonniers, artisans. Not. indust.

Noms des maires : en l'an IX, J. *Gambette* — en l'an XIII, J. B. *Parisot* — 1807, J. B. *Phulpin* — 1815, P. *Gilles* — 1817, D. *Jacquart* — 1823, J. B. *Prudhomme* — 1836, G. *Jacquart* — 1843, G. *Marchal* — 1847, G. *Longuez* — 1849, G. *Jacquart* — 1852, G. *Marchal* — maire actuel, le même. Administration.

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : en 1726, 54 feux, plus 8 à *Villeforest* et 1 à *Lépina*; — d'après le recensement de 1837, 382 hab. — en 1847 : 443; en 1857, 433 habitants. Population.

D'après les archives communales (V. à *Orne*); — d'après les archives judiciaires, à partir de 1793, série complète. Tenue des registres.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Verdun;* — archidiaconné de la *Princerie,* ou *Primicierie* (1); — doyenné de *Saint Martin* de Chaumont (2); — cure : celle de *Notre-Dame* de Grémilly; — annexe et desserte : celles de *Villeforest* et de *Lépina;* — abbaye suzeraine : celle de *Gorze;* — prieuré : celui de *Saint Pierre* d'Amelle : — oratoire primitif : celui de *Saint Jean Baptiste,* chapelle castrale d'Orne (*altare in Ornâ,* Ch. de 1046); — église matriculaire : celle de *Saint Michel* d'Orne; — anciennes chapelles : celles de *Saint Fabien* et de *Saint Sébastien,* érigées à *Orne.*

Nom de la patronne : la *vierge Marie,* en son assomption.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : l'église primitive existait avant le dixième siècle.

Anciennes confréries affiliées à celles des *archers de l'Ornel :* celles de *Saint Aignan* et de *Saint Sébastien.*

Noms des curés les plus anciennement connus, antérieurement à l'ordre actuel : (V à *Orne.*) Curé actuel, J. *Pierson.* Cet article sera complété aux mots *Orne* et *Villeforest.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Patronage à la collation de l'abbé de *Gorze;* — dixmage au profit du prieur d'*Amel,* partageant par moitié avec le curé; — entretien du chœur et des bâtiments : le chœur, à la charge du prieuré; les autres bâtiments entretenus par moitié.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité des *Articlaves; Urbs articlavorum;* — royaume d'*Austrasie;* empire *Germanique;* — ancien *pagus*

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Chaumont, suprà,* p. 343). — (2) Composition de ce doyenné : (V. *idem,* p. 311.) Cette juridiction était contestée par le *prieuré d'Amelle.*

du *Waprensis;* sous-*pagus* des *basses Wabvres;* — comté de *Verdun;* — baronnie d'*Orne :* cette baronnie, première pairie de l'évêché, était indépendante de la juridiction épiscopale et canonicale de Verdun; — comté de *Bar*, après le partage de l'ancien comté de Verdun; ensuite duché de *Lorraine;* — haute justice des barons d'*Orne* et du *Castelet Trichastiaux;* — arrières-fiefs : ceux de *Villeforest* mouvant de *Mangiennes* — et de *Lépina* mouvant de *Dieppes*.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire.

Loi dite les coutumes de *Sainte Croix* de Verdun.

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches et pour les liquides, *Damvillers-Yvoi-Beaumont-Chiny;* — pour les bois et les terres, *idem*.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 perches, la perche de 20 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Verdun;* — cour supérieure des *grands jours* de St-Mihiel, comme *Barrois non mouvant;* — ancien bailliage de la *baronnie* d'*Orne;* ensuite d'*Etain;* — ancienne prévôté d'*Orne*, pour *Gremilly* — de *Mangiennes* pour *Villeforêt* — de *Dieppe* pour *Lépina* — et dans les derniers temps celle d'*Etain* (1); — ancienne justice seigneuriale des barons d'*Orne*, qui la faisait exercer par un capitaine-juge-receveur-gruyer; fonctions dont était investi *Nicolas Chartreux*, en 1712: tel ne peut être le principe de l'annoblissement des le *Chartreux* de Verdun. (V. *Dun*, p. 579.)

---

(1) Composition de cette prévôté, de l'an 1308 à 1601, comprenant les localités de : *Amelle, Bezonvaux, Baulmont, Baroncourt, Belchamps, Châtillon sous les côtes, Douaumont, Estain, Eston, Gourraincourt, Gussainville, Harville, Longeaux, Maranville, Mezeray, Maranville le Sault, Moulainville, Moulotte, Moranville, Pareid en Woepvres, Rouvres* et *Lanheres, Sennon, Senon, Spincourt, Saint Maurice, Saint Jean de Rhodes* et *Viller*. — *Orne* et *Grumilly* n'y furent adjoints que postérieurement.

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries et leur extinction

LES SEIGNEURS DE GREMILLY.

Ordre féodal. La seigneurie de *Gremilly* appartenait au duché de Lorraine pour trois huitièmes, et, pour le surplus, elle était aux maisons d'*Orne - Azaucourt - Lendres-Haussonville - Lucey - Nettancourt - Hautois - Nubescourt* - et *Vaubecourt*, tous représentés par *Nicolas de Nettancourt-Vaubecourt*, enfant adoptif de *Jehan d'Haussonville* mort, sans postérité, en 1607, alors qu'il était gouverneur de Verdun. Un coup d'œil rapide sur ces transmissions :

La *baronnie d'Orne* tomba, plusieurs fois, d'épée en quenouille; 1° en la personne d'*Ide d'Orne*, fille unique de *Jehan* (1), mort après 1415, et d'*Alix du Châtelet* (V. *Brouennes*, p. 289). *Ide* avait épousé *Oulry de Lendres* (2), dont elle n'eut qu'une fille ;

2° En la personne de *Marguerite de Lendres-Fontois*, fille d'*Oulry*: celle-ci fut mariée à *Symon d'Haussonville* (3), dont elle eut un fils prénommé *Claude*, lequel donna le jour à *African* époux de *Marguerite de Choiseul;* desquels provinrent *African II* et *Jean Paul*, ceux-ci morts sans postérité;

3° En la personne d'*Ursule d'Haussonville* mariée à *Jean de Nettancourt* (4)... et voilà, de chute en chute, *Orne* et *Gre-*

---

(1) *Orne* portait : (V. *Arc sur Orne*, p. 38).

(2) *Lendres-Fontois* a droit de porter : (V. *Flassigny* et *Reumont*, p. 702.)

(3) *Haussonville* porte : d'*or, à la croix de gueules, frettée d'argent;* supports : *deux cignes;* cimier : *un cigne, d'argent, courbé, membré et becqué, de gueules*. Ses lignes sont : *Autel — Anglure — Chastelet — Lendres — Mercy — Orne — Clefmont* ou *Suys de Monquintin* et *d'Azenne*.

(4) *Nettancourt* a droit de porter : *de gueules, au chevron d'or*. Ses lignes sont : *Beauveau — Sainctignon — des Armoises — de la Croix du Plancy*, etc.

milly tombés, pour majeure partie, dans la maison de *Nettancourt*.

Alors *Gremilly* advint à *Philippe du Hautois*, par son mariage avec *Claude de Nettancourt*.

Ce du *Hautois* était petit-fils de *Jean* († 1475) époux de *N., comtesse de Jeandelaincourt*, et seigneur de *Jametz, Vaudoncourt* et *Récicourt :* il était fils de *Gérard* († 1540) époux de *Marguerite de Franconville*, titré chevalier de *Récicourt*, maître d'hôtel de la reine de Sicile, et qui fut inhumé dans la chapelle seigneuriale de *Récicourt*.

Philippe du Hautois devint ainsi seigneur, non-seulement de *Récicourt*, de *Nubescourt*, d'*Esnes* et de *Bethlainville*, mais encore de *Grumilly*, de *Gouraincourt*, et de *Vaudoncourt*. Il transmit ses droits à son fils *François* († 1608) époux de *Nicole de Beauveau*. Ailleurs se retrouveront les trois branches (*Nubescourt, Récicourt, Vaudoncourt*) de ses descendants.

Quand la Lorraine eut été réunie à la France, le roi investit *Richard de Bathilly-des Mesnus* (Voir *Brabant*, p. 219 et *Consenvoie*, p. 426) des fiefs de *Rouvres, Lanheres* et *Grumilly :* ses descendants les possédaient encore à la révolution (1).

Le bois dit les *ascensements* de *Gremilly* explique les mutations féodales de cette seigneurie (2).

Le château seigneurial posait au lieu dit *la Salle;* il était sur la terrasse qui existe encore et qu'on voit entourée de fossés.

---

(1) *Bathilly des Menus* portait : (V. *Brabant*, p. 220).

(2) La transaction du 23 août 1581 fait connaître comment, et à quelles conditions de retour, *Charles III* de Lorraine avait ascensé ce bois à *African d'Haussonville*, baron d'*Orne* — à *Jean* et à *François d'Haraucourt*, seigneurs de *Dieppe* et de *Chamblay* — et à *Eve du Chastelet Trichastiaux de Lucey* (près Bréheville), veuve de *Perrin d'Haraucourt*, douairière desdits lieux. Un arrêt de Nancy, rendu en 1842, a remis la commune en possession pleine et entière de la propriété de ce bois.

Canton de Montmédy. Commune de Marville.

GUY; *Guyon; Gui othi.*

Ces appellations *thyoises* naissent à l'*huis* de l'Othain, au *Goilly* de *Marville*, et vont se limiter au *gaon* de *Longuion*. Pour en avoir le sens primitif il faut décomposer le langage dans ses plus simples éléments. Le *Ghimel* hébraïque est le générateur de toutes les idées de *naissance* et de *génération*. *Goi* est l'expression de la *nationalité naissante*, dans toute son extension. C'est dans ce sens que la *Genèse* dit que les *fils* de *Japhet* (*ia-phe-ti* se partagèrent les îles des nations (*Goi im*).

On a vu *Goivaux* à la *naissance* des vallées de la *Thinte;* voici *Goi illy* à la *naissance* des premières *isles* de l'*Othain*. La géologie nous prouve que c'est de là que, sortant de l'uis (*uisg*, eaux, en teuton du *bradfort-clay* et de l'*oolithe inférieur*, elles se sont geminées dans l'*oolithe pleine* du *lon* celtique de *Longuion*.

On verra, à l'article *Marville*, ce qu'était autrefois son faubourg de *Goilly* (1).

---

(1) Le *ghimel* hébraïque généralise l'idée de *génération; gaa* signifie s'élever — *goi*, s'épancher — *gaoua*, mettre au jour, en hébreu — *gaa*, produire, *générer*, en sanscrit — *gaûs*, c'est la vache, type producteur de l'alimentation : aussi la vache est-elle sacrée dans toutes les Indes, et *Io* figure, à ce titre, dans toutes les mythologies — *gauen* signifie campagnes, en celtique, en teuton : c'est la terre productive et nourricière, suivant le naturalisme, de tous les êtres qui sortaient de son sein — *Galates* — *Gaulois* dérivent de la même idée. La génération naturelle, soit physiologique, soit physique, fut aussi symbolisée par le *gland*. Le Druide divinisant la nature a placé ce principe dans le *gui* du chêne (*dhrus*, en sanscrit) : il y voyait la génération parasite de la matière douée du mouvement, et les idées druidiques sont encore au fond des appellations locales qui dérivent de *gui*. Elles sont aussi à l'*angle générateur* des notions géologiques. On les trouve encore dans les appellations *personnelles :* telles que *Gui d'Ardenne*, un des premiers maîtres des rives de l'*Othain*, de la *Chière*, et des autres rivières *celtothyoises* du comté de Chiny. *Gaon*, mot qui signifie le ventre des rep-

Canton de Montmédy. Section de Frénois.

HA (le); — le *Hat;* — le *Hatoit* (*Hastectum*).

Noms de contrées. — Maison du *Hautois*.

Le *Hat* est une petite contrée *attenante* à l'*enclos* du *Pavillon* de *Frenois*, sous les *hauts monts* des *hautes fores*, section dite le *haut de Forêst*, parcelles nº 1822 à 1829, du plan cadastral de Montmédy. On en trouve une autre appelée de même à *Han* devant *Pierrepont*, sous le lieu dit au *Pavillon*. On en pourrait, citer bien d'autres, toujours dans la même position (V. le *hat* d'*Hatton Châtel*).

Cette appellation est un mot *primitif* qui *commande* l'attention la plus sérieuse. Toutes nos chartes anciennes commencent par un *hat... omnibus tam futuris quam presentibus innotescat... audi-at*, ou autres termes équivalents. Quand, du *pavillon* de sa *sublime Porte*, le *Commandeur des croyants* intime un ordre à son empire, c'est un *hat* qu'il *lance* au front de ses sujets prosternés. Quand, du *pavillon* de sa *toute puissance*, Dieu veut appeler la lumière (*or*, en hébreu), c'est un *ha-iom-er* qu'il épanche dans l'immensité de la création; il commande... et la lumière se diffuse dans l'*orbis*, pour y former le premier jour (*iom ha-ath*). Toute science dérive du *ha*, et c'est pour cela que *da ath* signifie *scavoir* (*innotescere*) en hébreu. (*Daath*, loi) (1).

---

tiles, en hébreu, était un des premiers gouverneurs de Stenay, et son nom indiquait l'extension génératrice des étages du *plein*, en forme de *bosse oolithique*, où était placé son château. Dans l'ordre moral, c'est de *goi* (*nation*, en hébreu) que dérive la personnalité du *moi... ego*, cette expansion égoïste du jet de l'humanité. *Gui oth* est une appellation nationale de ceux des peuples du *Gui*, qui s'établirent à l'*uis* de l'*Othain;* et si l'on peut avoir confiance à ces données linguistiques, toutes dérivées de l'hébreu et confirmées par la géologie, on concevra pourquoi, traditionnellement, les *Marvillois de Goilly* se prévalent de la plus haute antiquité. Comme nous le verrons ailleurs, *Goilly* a été leur berceau.

(1) L'armoriation des du *Hatoit* et celles des du *Hautois*, étaient différentes : elles se distinguaient, notamment, par le *cimier*.

Hatoit, l'ancien *hastectum*, portait le *tau* du *commandement* figuré

Le *hat* attenant à l'*enclos* du *pavillon* de *Frénois* indique le commandement des *hauts monts* sur le régime des eaux de toutes les *hautes fores*, à partir de l'étage qui descend d'*Arlon*. Il les refrène au *hat* de Frénois.

Passons aux versants opposés.

Le Hatois de Villers devant Orval.

Le *Hatois* était un château-fort placé sous le *faîte* des eaux de *Fagny* (*Faniaccum*) : il était *attenant* à la tête des étangs d'*Orval*, en amont de la chaussée, qui probablement fut romaine, et qu'on dit aujourd'hui chaussée du *neuf moulin*.

Quand un chef de légion avait son pavillon, dont il reste encore quelques ruines à la *poncette de Fagny*, il était, au temps de la conquête romaine, le *maître des eaux* de tout le *bassin de la Marche*, jusqu'en face de *Margut*... et, à son *hat*, c'est-à-dire à son commandement, l'éclusier pouvait inonder la contrée.

C'est là où fut le berceau des puissants sires du *Hautois* (1) — de *Margny* — de *Margut* — de *Jamais* — de *Vaudoncourt* — de *Récicourt* — de *Gremilly* — de *Gouraincourt* — de *Nubescourt*, etc.

---

par le *marteau de l'escalion ;* — les du Hautois modernes, qui se prétendaient issus d'une branche cadette de la première *maison comtale de Luxembourg*, avaient d'abord placé la *mélusine* au faîte de leur cimier. C'était la figuration de leur soi-disant origine.

(1) *Frédériq Ier* (✝ 1270), époux de *Béatrix du Hatoit*, portait, dit-on, les armes pleines des comtes de Luxembourg... c'est-à-dire, un *lion de gueules, en champ d'azur, couronné, lampassé d'or, la queue passée en sautoir ;* supports : *deux griffons d'or ;* cimier : *la mélusine, moitié femme, moitié poisson, d'or, ayant un peigne dans une main, et tenant un miroir, d'argent, de l'autre.* Les du *Hautois* barrisiens, issus de *Jeandelaincourt*, portaient : d'*argent, au lion de gueules, armé, lampassé, et couronné, d'or ;* cimier : le *lion luxembourgeois.* Mais *Nicole du Hatois*, épouse de *Hincq du Faing*, bisaïeule des de *Reumont* chiniens, *Nicole* et *Nicolas* son père, portaient : d'*azur, au marteau d'escalion, d'or ;* cimier : *une couronne comtale, d'or, reposant sur un coussinet, de gueules.* C'était vers l'an 1500.

De 1237 à 1245, l'abbé d'Orval était *Jehan de Laferté*, frère de *Lucas*. *Henry de Bouillon* lui succéda et il donna sa terre d'*Herbeuval* au couvent : puis il fut remplacé par *Jean de Namur*, par *Guy de Chiny*, par *Nicolas de Lupifontaine*, qui, tous, ajoutèrent à la manse abbatiale, par de nouvelles libéralités.

En 1270, *Luc de Laferté*, sire de *Margny*, y adjoignit ses *étangs du Hatois*.

Le manoir d'*Hastectum*, alors, était en ruine; ses maîtres l'avaient quitté pour s'établir sous l'inféodation verdunoise, à *Jametz*. La *cense du Hatois*, territoire de *Margny*, consistait : en un moulin dit le *rond buisson*, sur le rû de *Limes* — le *grand étang*, moitié en *pays de Chiny*, moitié en la *marche d'Arlon* — un autre *étang*, à la suite — une *maison* avec jardin, chènevière — 90 jours de terre — 28, *idem* — plus 13 fauchées de pré. La fontaine de *Lutz*, le *Wey* de la *Soye* et le *rû de Limes* en dépendaient. Voilà ce qu'était le *Hat* des premiers du *Hautois*. Comme leurs descendants reparaîtront, successivement, il faut suivre les nœuds du tronc jusqu'aux principales branches, à savoir : celles de *Jametz* et de *Nubescourt* — et celles de *Luzy* et de *Vaudoncourt* (1).

---

(1) *Willieme*, ou *Guillaume*, de Luxembourg, sieur de *Koerich*, haut voué de Saint Martin de Trèves, avait épousé *Mathilde de Suève* : il en eut quatre fils : *Conrad* — *Henry* — *Walriq* — et *Frédéric*.

Frédéric Ier hérita, dit-on, de grands biens sur la frontière gallo-belge : il s'y installa et il épousa *Béatrix du Hatois* : il imposa à ses enfants, dit-on encore, le nom de sa femme; et il mourut en 1270.

Son fils *Frédéric II* fut marié à *Idette de Celles*, au pays de Liége; il décéda en 1300, et il est inhumé dans la chapelle d'*Horsay*.

Georges du Hatoy, fils du précédent, épouse *Béatrix de Malmedy*: suivant le carthulaire d'Orval, il fut inhumé dans les cloîtres de cette abbaye : elle était, dès lors, investie du *Hatoy* et de la majeure partie de ses biens, dans le comté de Chiny.

François du Hatoy, fils du précédent, épouse *Jehanne de la Vaux-Sorbey* : il meurt en 1385, et il repose à Orval, dans le caveau où les

Communes de Stenay.

HALLES; *Hal Lethum; Hallesii* (1).

Annexe ancienne de la cure de *Montigny*. (Ch. de 1218, 1285.)

Sur le ruisseau de la vallée du bois de *Halles*, découlant du versant oriental de l'*Anelle*, de *Tailly* à *Beauclair*, dans l'angle de la *Wiseppe*, dit autrefois *Trinichamps*.

Ecart : la ferme de *Choisi*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de			
	canton............	0 myr.	9 kil.
	arrondissement.....	8	0
	département.......	8	0

---

cendres paternelles et maternelles étaient déposées ; il avait eu deux fils : *Gérard*, d'abord religieux à Orval, puis abbé de Châtillon, de 1464 à 1472 — et *Jacquemin*, qui suit.

Jacquemin du Hatoy de Margny, sire de *Villers devant Orval* et de *Beaumont*, épouse *Lise de Samoigneux* ; il en eut six fils et des filles : *Jehan*, chevalier, seigneur de *Jametz*, de *Vaudoncourt*, et de *Récicourt* — *Nicolas*, branche des seigneurs de *Landoville*, maison éteinte — *Philbert*, maître d'hôtel du roi *Réné d'Anjou*, sans postérité — *Giles*, gouverneur de *Stenay* et de *Dampvilliers*, époux de *Barbe de Luzy;* branche des *Duhautois* de *Clémery* et de *Vaudoncourt*. — *Saublet*, prévôt de *Dun*, seigneur d'*Esnes*, époux de *Marguerite de Stainville*, dont une fille unique, mariée à *Thomas de Failly;* desquels la seigneurie d'*Esnes* a passé aux de *Pouilly* — enfin, *Willemin*, prieur de *Saint Vincent* de Metz.

En résumé, jusqu'ici, *trois branches*, réduites à *deux :* celle de *Jean* et celle de *Gilles*. La première reviendra à l'article *Jametz;* la seconde, à l'art. *Luzy*.

(1) Etymologie et appellations successives : *Hallesii* — *Halethes* — *Halles*. *Halethum* signifie *montagne de fer*, dans la bulle de 1139 pour Saint-Hubert ; — *halleux* ou *hallesii*, des mots hébraïques *hal* et *eth*. *Hal*, articulation générale, particule articulaire de tous les membres du corps universel; *article unique* pour tous les genres et pour tous les cas des membres du discours ; — ici, il indique la *limite de l'essence de fer*, qui se nomme *eth* (ou *barzel*) en hébreu. (V. Lat., p. 9, et son *Dict.*, p. 9.)

Orientation, par rapport à Montmédy, S. O. 1/4 O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 187 à 308 m.

Etage, groupe et sous-groupe (1).

Géologie. Etage *jurassique moyen*, formation *coralienne*, de l'époque improprement dite secondaire — *oxford-clay. inférieur* — *oxford-clay moyen* — *oolithe ferrugineuse :* minerai de fer — *coral-rag*.

Le *coral-rag* est l'assise supérieure du sous-sol des *argiles oxfordiennes* du bassin de la *Wiseppe*, qui s'y sont déposées et limitées au temps des anciennes alluvions maritimes. Ce *coral* se compose de calcaires, soit gris, soit blancs, soit jaunâtres, à texture très-variable, et il forme un banc de 120 à 150 m. d'épaisseur, incliné vers l'ouest de 1/50 environ : il repose sur l'*oolithe ferrugineuse* et sur l'*oxford-clay*, qui sont assis sur le coral pur, et dont la crête émerge à la partie orientale du plateau. Cette émergeance à *Bréheville* était à la cote 402 : elle s'est abaissée, successivement, et n'est plus qu'à 308 au *bois Jacquemin*, entre *Halles* et *Montigny*. C'est au bas de la falaise et à mi-côte que se dénude l'essence du minerai de fer qui motive l'appellation *Hal ethum*, montagne de fer.

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions : (V. *Beauclair*, p. 144.)

L'angle formé par l'*Anelle* qui descend de *Tailly* et par la *Wiseppe* qui prend naissance au *bois* les *Dames*, cet angle se nommait *Trinichamps* en 1218. Trois anciens *pagi* venaient s'y conjoindre : celui de l'*Astenensis* (Stenay) — celui du *Stadunensis* (Sainte Manehould) — et celui du *Montensis* (Clermont). Il était conséquemment à l'*angle de rencontre* de trois anciennes cités : *Rheims* — *Chaalons* — et *Verdun* (V. l'art. *Astenay*, p. 54).

La géologie a seule le secret de ces distinctions qui plaçaient :

---

(1) Voir la *Stat. géolog.* de A. B., p. 79, 80, 314, 317, 603.

— *Montigny*, dans le *Clermontois*, généralité de Troyes en Champagne — *Halles*, dans le *Stadunois*, généralité de Chaalons — et *Wiseppe*, dans le *Remois*, grand bailliage de *Vermandois*. C'est la géologie qui démontre, en effet, qu'au temps de la formation lente et vaseuse des *argiles oxfordiennes*, une mer intérieure (*iam*, mer, en hébreu) passait à *Jametz*, et baignait le pied des falaises de *Mont*, de *Halles*, et de *Montigny*.

C'est cette mer qui aura dénudé l'essence ferrugineuse qu'on voit apparaître à la rampe de toutes les *chalades* des *Woëpvres* et des *dunes* du bassin meusien. Cette essence s'arrête; elle fait *halte* à *Halles*, pour changer de direction. L'hydrographie du cours de la Meuse prouve aussi que son lit s'est déplacé. Les anciennes cartes, d'accord avec les appellations, nous montrent un *chemin de hallage* commençant à *Halles* et se poursuivant jusqu'à *Pouilly*. Anciennement et dans des temps peu reculés, les champs de *Wiseppe* et l'emplacement de *Laneuville* étaient adhérents au territoire de *Stenay*. Il en était de même de la portion du ban de *Martincourt* qui, aujourd'hui, est au delà du fleuve, du côté de *Luzy*. Aussi la mesure des champs n'est-elle pas la même à *Wiseppe* qu'à *Halles* et à *Montigny*. *Halles* est une *appellation primitive* qui rappelle que ce village était *en dehors* des *anciennes alluvions*, près des dépôts ferrugineux.

Erection en commune. Nom du fondateur : inconnu ; serait-ce *Hallo de Clermont*, premier haut voué de *Dun*, en 1052?

Causes : elles se rattachent, suivant toute apparence, aux probabilités précédentes, c'est à dire à des exploitations anciennes de minerai.

Date de la charte d'affranchissement : on en connaît pas d'autres que celles de 1218 et 1285 (1).

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1828, 530 h. 76 a. 12 c.

---

(1) Voir le texte aux *Chron.* de M. J., t. II, p. 452 et 456.

Nombre des maisons : 153.

Jardins et chènevières	35 h.	34 a.	5 c.
Prés et pâtures fauchables	92	23	67
Terres labourables	202	60	93
Vignes	38	65	21
Bois	154	13	5
Landes et friches, carrières et minières, oseraies, étangs, noues et routoirs	19	23	72
Superficie non imposable	8	53	69

Cours d'eau : le ruisseau dit de la *Vallette* — l'*Anelle*.

Revenu net imposable : 13,451 fr.

Bois de la *Vallette*............... 129 h. 10 a. 00 c. Biens communaux.

Prés et pâtures, terres, terrains vains et vagues : voir les procès-verbaux des 27 juin 1556, 22 juillet suivant et 26 juillet 1572, lesquels établissent les droits communaux des habitants.

Valeur approximative des terrains communaux : 178,509 fr.

Prix commun de l'hectare de terre : 1re classe, 2,000 fr.; Not. agricoles.
2e cl., 1,500 f.; 3e cl., 1,100 f.; 4e cl., 400 f.; 5e cl., 250 f. — de pré : 1re cl., 2,500 f.; 2e cl., 2,000 f.; 3e cl., 500 f. — de vigne : 1re cl., 900 fr.; 2e cl., 600 fr. — de bois : 1,100 fr.

Cultures générales : blé, orge, avoine; viticulture, cépeage, le pinot noir, le gamé, le meunier — culture spéciale : celle des osiers. Ces notions seront mieux précisées à *Montigny*.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, vignerons, manœuvres — industries spéciales : la vannerie; beaucoup de vanniers ambulants — l'extraction du minerai; tireurs de mine et voituriers. (V. *Beauclair*, p. 145 et 146.) Notions industrielles.

Les assises ferrugineuses du sous-groupe supérieur de l'étage corallien sont exploitées, comme minerai de fer, à *Beauclair*, à *Halles* et à *Montigny*. C'est à Halles qu'elles sont le plus productives. Les minières qui y sont ouvertes sont sur le prolongement *détourné* des assises exploitées à proximité dans les Ardennes (V. *Beauclairois*, p. 141). Le minerai y est en petites oolithes jaunâtres, à reflet doré, disséminées dans la marne calcaire, ou reliées entre elles par un ciment calcaire assez solide mais qui se délite promptement à l'air. On débarasse ce minerai

de sa cangue par le lavage à bras. L'épaisseur de la croûte ferrugineuse varie entre 1 m. et 1 m. 50. Le *prix de revient* de l'hectolitre lavé est de 1 fr. 50 au lavoir. La tonne, rendue à l'usine, coûte de 10 fr. 80 à 11 fr. Les minières de *Halles*, il y a vingt ans, occupaient constamment huit à dix ouvriers par année, et elles fournissaient 4,000 hect. au haut fourneau de *Stenay*. Celles de *Montigny*, exploitées moins activement, n'en livraient que 1,500 à celui de *Tailly* (1).

Administration. Nom des maires : en l'an VIII, N. *Millet* — an X, J. *Marquet* — 1808, J. F. *Millet* — 1813, H. *Millet* — 1815, N. V. *Maillard* — 1818, J. *Marquet* — 1822, J. *Lemel* — 1828, N. V. *Maillard* — 1831, N. *Bruno* — 1843, J. N. *Darré* — 1849, N. L. *Frignet* — maire actuel, M. N. L. *Frignet*.

Notariat. Mes *Maillard*, père et fils — *Darré* — *Wilemet* — *Evrard* — et *Philbert*.

Me J. B. Maillard avait été juge de paix du canton de *Wiseppe*, en 1791.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : en 1766, 13 naissances contre 8 décès et 3 mariages — d'après le recensement de 1837 : 716 habitants — en 1847 : 657 — en 1857 : 599 hab.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1685, avec lacunes, à *Montigny ;* — d'après les archives judiciaires, à partir de 1727, avec lacunes, à *Halles*.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Chaalons*, dans l'origine, ensuite de *Rheims ;* — archidiaconné dit d'*Astenai*, ensuite celui dit de *Champagne*, à *Grandpré* (échange de 1197) (1); — doyenné de *Dun*, après avoir ressorti à celui de *Sainte Manehould* (2); — cure : celle de *Montigny*, et, plus anciennement, celle du *prieuré de Tailly ;*

---

(1) Voir la *Stat. géolog. de la Meuse*, p. 314 à 317.

(2) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de ? (V. *Astenai*, p. 54.) — (2) Composition de ce doyenné: (V. *Aincréville*, p. 8).

— abbaye cosuzeraine : anciennement celle de *Belval?* — ancien hermitage : celui de *saint Marcou* des *Champy,* sur le ban de *Nouart;* — oratoire primitif : celui de *sainte Begghe,* à *Mont?* — église matriculaire : *idem.* (Ch. de 1285?)

Noms des patrons : *saint Martin,* à Montigny — *saint ....?* à Halles.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église :

Nota. — Les renseignements demandés se trouvant en retard, les détails complémentaires viendront à l'article *Montigny.*

Noms des vicaires les plus anciennement connus, avant l'ordre actuel : en 1727, N. *Dauby* — en 1732, N. *Decouste* — 1736, N. *Rousseaux* — 1749, J. B. *Midoux* — 1760, L. C. *Rousseaux* — 1767, J. B. *Varcollier* — 1776, J. *Hodée,* J. *Trussy* — 1786, J. B. C. *Pasquet* — 1787, P. L. *Toussaint* — 1791, M. *Villemin.* Noms des curés, sous l'ordre actuel : 1803, ...? curé actuel, M. E. *Loison.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des sires de *Dun,* de *Vienne le château,* et de *Grandpré;* — patronage à la collation de : (V. *Beauclair,* p. 147); — dixmage, *idem;* — entretien du chœur et des bâtiments, *idem.* Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité des *Cathalauni; Chaalons;* ensuite *Rheims;* Ordre politique. — Royaume de *Neustrie* — ancien *pagus* du *Stadunensis* (échangé contre la châtellenie d'*Omont,* en 1197); — baronnie de *Saulmory,* dans les derniers temps; — duché de *Champagne,* ensuite de *Lorraine,* après 1473; — haute justice des comtes de *Morioles,* barons de *Saulmory,* successeurs des de *Mageron de Montigny;* — arrière-fief des seigneurs terriens de *Halles;* dont un des derniers était, en 1740, *Louis Jules de Marchal,* écuyer, époux de *Marie Marguerite Gilles* (1).

(1) Cette dame fut inhumée dans le chœur de l'église de *Halles,* le 25 novembre 1745.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi générale du *Perthois* (Vitry le français) — puis loi de *Beaumont*.

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches, *Grandpré* et *Bar ;* — pour les liquides, *Beaumont ;* — pour les bois et les terres, *idem*. Ces mesures sont les mêmes qu'à *Montigny*.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 perches, la perche de 19 pouces. Comme à Montigny, à *Wiseppe* la perche avait cependant 4 pouces de plus ; c'était la mesure de *Stenay*, différente en cela de celle de *Sainte Menehould*.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Sainte Menehould*, Vitry en Perthois ; — assises des *grands jours* de Troyes ; — cour supérieure du présidial de *Sens ;* généralité de *Chaalons ;* — ancien bailliage de *Sainte Mennehould*, transféré à *Clermont* sous les princes de *Condé ;* — ancienne prévôté de *Varennes* et des *Montignons*, transitoirement (2) ; — ancienne justice seigneuriale des seigneurs de *Montigny*, qui l'exerçaient par un prévôt, un lieutenant et un procureur fiscal spéciaux ; justice foncière du seigneur local.

---

(1) Composition de cette prévôté (V. *Forges*, p. 724). Celle de *Varennes* ne comprenait plus, dans les derniers temps, que *Charpentry*, *Cheppy*, *Montblainville*, *Nantillois*, *Romagne sous Montfaucon*, *Verry*, *Varennes* et *Vauçois*. Celle des *Montignons* n'avait plus que *Bethlainville*, *Bethincourt*, *Commenières*, *Forges* et *Montreuil*.

HAN DEVANT PIERREPONT et le *Castellion* de Sérupt... *de capo Pilarum castri Longagionis... per pontem super ruptum a Han... ad Pilonem pontis ramensis... wiber stap ad Romanas.* — Nota. *Sérupt* est du ban d'Arrancy. Canton de Spincourt.

Sur le plateau, *en dehors de l'éruption* des roches de *Sérupt.*

Ecarts : le moulin de *Charpont,* au confluent de la *Pienne* dans la *Crüne.*

Distance du chef-lieu de	canton..............	0 myr.	2 kil.
	arrondissement.......	3	8
	département..........	7	4

Topographie.

Orientation, par rapport à Montmédy, E. 1/4 S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 292 à 308 mètres.

Han devant Perpont est situé sur le versant ouest d'un plateau secondaire d'*oolithe inférieure* et de *bradford-clay.* Son territoire a pour limite le *Laitbois* (*læti astorum bos*), qui le sépare à l'est de la *Crüne :* au nord-ouest, est un large et profond vallon, qui descend des *hauts de Metz* et du *bois de Sérupt* (cote 304) : à l'ouest, son territoire est longé par l'ancien chemin dit le *Laron* (cote 308) : au sud, le finage est aborné par la *haute bonde ;* et il est côtoyé, au sud-est, par la côte dite le *haut du petit Soumont.*

Le village est traversé par l'ancien grand chemin, ou voie militaire, qui va d'*Etain* à *Spincourt,* de *Spincourt* à *Pierrepont,* et de *Pierrepont* à *Longwy.* Ce chemin est aujourd'hui

---

(1) Etymologie : écrire ce nom par une *m* finale est un contre sens énorme qui pervertit la véritable signification. Le *hé* hébraïque emporte toujours avec lui l'idée d'*éruption...* de rupture *en dehors* d'une attache antérieure et intime... *à te horsùm... citrà te* — *an* signifie *vacillance, terrain douteux, doute...* le doute conduit au vide (*ahan,* en sanscrit); *han,* en hébreu, exprime l'idée contraire, ce qui est *hors de doute* devient l'affermissement du *plein.* (V. Gesen., p. 152 à 165; et Lat.)

de moyenne communication; il est classé sous le n° 5; enfin la voie ferrée de la ligne des Ardennes entame ses abords à la Crüne, sous *Chaufour*, et en face de *Boismont*.

Etage, groupe et sous-groupe (1).

Géologie.

Etage *jurassique inférieur;* formation *oolithique* de la septième époque des classifications récentes — *oolithe inférieure* et *bradford-clay*.

Cet étage repose sur les *marnes supérieures du lias*, sur les *calcaires ferrugineux*, sur les *marnes moyennes*, et sur les *calcaires sableux* et *coquilliers* de l'*âge liasique;* terrains perméables qui forment dans le *cron* le plancher de la *Crüne*, et qui constituent le sous-sol de l'ancien *comté de Mercy*. Les assises alternatives du *groupe oolithique* se détachent du *lias* aux roches éruptives de *Sérupt :* elles glissent en s'inclinant vers *Arrancy*, et la pente de celles inférieures, qui émergent à *Han*, est encore celle des couches *liasiques*, c'est-à-dire de 1/30 à 1/28, vers le sud-sud-est.

La disjonction des deux étages est facile à constater de la cote 315 au *haut bois de Perpont* à la cote 308 sur l'éruption de *Sérupt;* et des cotes 382 à 392, sous le bois de *Sérupt*, à la cote 382, sur l'*isthme de Perpont* (Voir *Arancy*, p. 45 à la note).

L'établissement de la voie ferrée, sous le *bois de Sérupt*, a eu à vaincre des difficultés notables dans l'ancien lit circulaire de la rivière, où, à chaque coup de sonde, l'eau jaillissait comme d'un puits artésien.

Aussi le *pont romain* n'a-t-il laissé debout que le *souvenir de ses pierres*, et *Han* demeure *en dehors* des attaques du temps.

Origines et archéologie.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions :

Tout indique que les Romains avaient jeté un *pont viaduc* sur

---

(1) Voir la *Statist. géolog.* de A. Buv., p. 73, 75, 77, 603.

la *rupture de l'isthme*, très-étroit, de la *presqu'île* que couvre entièrement le monticule de l'ancien *château de Perpont*. Il suffit, pour s'en convaincre, d'avoir vu les lieux et de rapprocher les appellations. Ce pont a dû partir du pied du *haut bois*, sous la cote 315... s'appuyer sur le monticule intermédiaire... et, de pile en pile, d'arches en arches, placé sur le vide de près de deux kilomètres, aller s'arquebouter à la roche éruptive de *Sérupt*, cote 308. Là, de *ahan* (qui signifie le *vide* en sanscrit et dans toutes les langues asiatiques) on s'est trouvé à *Han*, c'est-à-dire *hors du terrain vacillant*, et à l'*aron*, c'est-à-dire *sur le plein*. L'*oppidum* était donc *per pontem*, aujourd'hui Pierrepont; et le *castellum* de sortie était à *Han*, en *dehors* du vide, en *dehors* de l'abîme des étages desannexés. *Han* fut donc une *villa* antérieure, à l'abord du viaduc, par rapport à *Arancy*. (*ar-an-citrà*.)

Les lieux dits au *Pavillon* — au *haut de Châtillon* — au *fond de Châtillon* — à *Châtillon*, petit cône écrasé, dont la dépression se raccorde insensiblement aux champs de la petite plaine sur laquelle il domine isolé — l'*ancien puits* perforé à sa base — le chemin dit de la *piscine* — les têtes de statues trouvées dans les substructions architecturales, évidemment romaines... tout démontre que là était un *speculum* dominateur de la voie, le *hat* enfin qui commandait à toute la contrée. Les traces du parcours de *Romain* près de Longwy à *Romagnes* près de Damvillers.... *de Romano campo ad romanas mansiones*... les vestiges du campement romain (cote 390) près du *longum Castrum* du *vicus* de *Longwy*; ceux des demeures romaines (cote 348), autour de la ville sous les côtes de la Woepvre (*mont Urbel* près Chaumont), tous ces vestiges romains peuvent être relevés de jallon en jallon.

Nom du fondateur : inconnu.

Causes probables : l'établissement du *pont viaduc* de la *voie romaine* à *Perpont*. Ces causes sont évidentes : de la tête du camp de Longuion (*Xappy*)... *de capo pilarum castri Longagionensis*... au *pilône* de Rampont (*Wieber stap*)... se trouvait une étape (*stap*) romaine : pour établir le passage il a fallu fran-

chir le précipice de la Crüne et traverser les *mures* de l'Othain. La constitution des terrains commandait d'arquebouter le tablier à *Sérupt* et d'établir un poste de garde à *Han*.

Affranchissem. Date de la charte : ce doit être celle de 1270, par *Thibault II* de Bar, en faveur de *Longuyon*.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1824 : 496 h. 54 a. 70 c.

Nombre de maisons : 50.

Jardins et chènevières..............	6 h.	27 a.	33 c.
Prés et pâtures fauchables..........	54	33	14
Terres labourables..................	359	41	16
Bois.............................	23	79	50
Landes et friches..................	3	9	51
Superficie non imposable (1)........	49	64	7

Cours d'eau : la *Crüne* ou *Crusnes*, sur un parcours de 1 k. — le ruisseau venant de *Soumont* — la source du *puits Saint Pierre*.

Usines : un moulin ; celui dit de *Charpont*, aux abords du pont du *Car*, sur le creux du confluent de la *Pienne* avec la *Crüne*.

Revenu net imposable : 8,770 fr.

Biens communaux. Bois : 23 h. 89 ares — pâtures, terrains vains et vagues ; contenance variable d'année en année : les bois ont été abornés et aménagés, par procès-verbaux des 14 février et 3 mars 1780, pour 117 arpents.

Valeur approximative des terrains communaux : 36,440 fr.

Contrées historiques : le *Châtillon* — le *Pavillon* — la *Piscine* — le *puits Saint Pierre* — la *haie de Villers* — *Bernevillers* — à la *Corvée* — au *poirier Monsieur* — à la *pièce Madame* — le *pré les Moines* — à la *croix des Eurantes* — à

---

(1) Le cadastrement de ce canton n'ayant pas été recommencé, il est évident, par ce chiffre, qu'une forte portion du territoire de *Han* a échappé à l'impôt. Le recadastrement des autres cantons a toujours produit à la matière imposable des quantités en plus.

la *croix des Mouza* — au *Chaufour* — à la *Scierie* — à la *Vigne* — à la *Louvière* — au *chemin d'Amelle* — au *haut de Grucha* — à la *Camberline* — aux *Ollieux* (V. *Ollières*) ou *Oeuillons* — à *Gondal* — *sous Charpont*.

Le monticule de *Châtillon* et le *pavillon du Ha* consacrent des souvenirs de l'antiquité la plus haute : les têtes de statues, les débris d'architecture et de sculpture, le puits profondément maçonné, le *chemin de la piscine* sous le *Laidbois*, ou bois des *Læti*, chemin qui conduisait sans doute à des bains thermaux; tout cela aux abords du pont, œuvre qui devait être gigantesque; *Bernevillers*, mot qui indique une *villa près d'une source* sous les *Eurantes;* le chemin d'*Amelle*, qui indique une *villa royale;* tout cela est romain et mérowingien (V. *Arrancy*, p. 45).

Prix commun de l'hectare de terre : 1re classe, 4,500 fr.; 2e cl., 4,000 f.; 3e cl., 3,500 f.; 4e cl., 2,500 f.; 5e cl., de 2,000 à 500 f.; — de pré : 1re cl., de 8,000 à 6,000 f.; 2e cl., 5,000 f.; 3e cl., 4,000, 2,100 et 1,500 fr. — de bois : 2,000 fr. Not. agricoles.

Cultures générales : blé, orge, avoine.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres et ouvriers de fabrique. Not. indust.

Noms des maires : en l'an VIII, J. *Didry* — an XIV, J. N. *Charue* — 1813, N. *Brifflot* — 1822, C. *Doublin* — 1829, J. F. *Henry* — 1832, J. B. *Didry* — 1834, A. *Kunsch* — 1837, J. F. *Henry* — 1844, J. F. *Flocon* — 1851, J. F. *Brayant* — 1852, J. F. *Flocon*. Administration.

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : une centaine d'habitants; — d'après le recensement de 1837 : 219 hab. — en 1847 : 226 — en 1857 : 255. Population.

D'après les archives communales, à partir de 1690, avec lacunes; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1765, série complète. Tenue des registres.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Trèves;* — archidiaconné des *Wales* du *Long-* Ordre temporel.

vionnensis (1); — doyenné de *Sainte Agathe* de Longuion (2); — cure : celle de *Saint Pierre* de Han; — abbaye suzeraine de celle des dames de *Saint Pierre* de Metz, très-probablement avec celle de *Saint Maximin* de Trèves, dans le principe des premiers défrichements chrétiens; — hermitage : celui de *saint Georges*, dit la chapelle du *Perron* d'Arancy, desservie par trois frères, dont le *pré* dit des *Moines* perpétue le souvenir très-probablement? — église matriculaire : ce devait être celle de *Saint Pierrevillers*, ou celle d'*Arrancy;* — chapelles : celle de la *Vierge* à gauche, et celle de *Saint Nicolas*, à droite.

Nom du patron : *saint Pierre.*

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : le chœur paraît être du onzième au treizième siècle; la nef, non voûtée, éclairée par quatre fenêtres, en plein cintre, est, sans doute, de la même époque; la tour du clocher, placée en arrière, est d'un bon style, correct et assez élégant. Il y a eu réédification partielle; et les constructions dernières ont été bénies le 21 août 1774, sous le rectorat de M. *François Lorette*, qui a été curé de 1765 à 1792. La sacristie, juxta posée au pignon du chœur, est à deux étages voûtés: elle est munie de machicoulis, ce qui prouve que, sous les voûtes, on avait ménagé un refuge aux habitants, contre les attaques des pillards, aux époques des guerres de religion.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des sires de *Mussy* et *Perpont*, comme voués des dames de Metz et des seigneurs de *Marville;* ceux-ci comme châtelains d'*Arrancy* de 1160 à 1269; — patronage à la collation de l'*abbesse de Saint Pierre*, il est probable; — dixmage au profit de la même, concurremment avec les seigneurs du lieu.

Les lieux dits : à la pièce *Madame* — au poirier *Monsieur*, permettent de croire à cette participation.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Arancy*, p. 50.) — (2) Composition de ce doyenné (V. *idem*).

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Trèves,* sur les *marches* du *pays messin;* — royaume d'*Austrasie*, puis de *Lotharingie;* — empire *Germanique;* — anciens *pagi* du *Longagionensis* et du *Metensis* (*in fine Marciacâ*); — comté de *Bar,* par indivis avec celui du *Luxembourg;* — marquisat d'*Arlon,* dans le principe; puis de *Pont-à-Mousson* (Ch. de 1399); — duché de *Lorraine,* après les partages *austro-lorrains* de 1601; — haute justice des barons de *Housse,* seigneurs de *Fermont.* Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Beaumont* (Ch. de 1270). Ordre judiciaire.

Mesures de *Longuyon* et du *Luxembourg,* dans le principe; ensuite celles de *Bar.*

Indication de l'étalon local : l'arpent de 80 perches; la perche de 19 pieds 2 pouces (V. *Arrancy,* p. 53, sauf rectification d'une erreur sur la mesure de la perche; lisez : 100 pieds de *long* sur 4 de *large.*)

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel,* Barrois non mouvant; — assises des *grands jours* de *Marville,* puis ceux de *Saint Mihiel;* — cour supérieure de *Saint Mihiel,* après 1601; — ancien bailliage de *Longuyon;* maîtrise d'*Etain;* — ancienne prévôté de la châtellenie d'*Arancy* (1), jusqu'en 1603; puis d'*Etain;* — ancienne justice seigneuriale des seigneurs locaux, sous la suzeraineté *barisienne,* puis *lorraine.*

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries et leur extinction.

Claude de Housse, seigneur de *Valfroidcourt, Maizey, Gerbéviller, Han, Xossey,* etc., conseiller d'Etat et maître d'hôtel Ordre féodal.

---

(1) Composition de cette prévôté (V. *Arancy,* p. 53).

de S. A. *Henry IV* de Lorraine, gouverneur et bailli de *Jametz*, décède (à *Han?*) le 17 septembre 1617 : il est inhumé près de la chapelle de *Saint Nicolas*, dans l'église de ce village, ainsi que sa femme *Catherine de Buffeignicourt*, morte le 12 septembre 1612. On voit, encore, incrustée dans le mur, une table en marbre noir, surmontée de l'écusson de ses armes, qui porte l'épitaphe de ce seigneur, avec le *memorare* qui suit : *ut mortui viverent in Jesum Christum tu mortuus es.* « Souvenez-vous de mon jugement, tel sera le vôtre. »

La maison de *Housse* portait : d'*argent, en pointe; au chef échiqueté d'or et d'azur, de trois tires;* cimier : *une couronne de comte, d'or, ombrée de sable; et, au-dessus, une main de carnation tenant une masse d'arme de bronze.* Ici l'écu est *mi-parti* des armes du mari, à *dextre*, et de celles de la femme, à *senestre*, laquelle portait ...? à la *fasce de* ...?

Maison de Housse.

Claude de Housse et *Catherine de Buffeignécourt* ont laissé des descendants, qui existent encore, par les filles au moins, dans l'ancien *comté de Mercy*, et dans les familles de : *Lendres — Briey — Fontois — Reumont — Hautois — Kunsche*, etc... mais ces descendants ont déserté le vieux manoir de *Han* et les tombes de leurs ancêtres, depuis plus de deux siècles.

En 1694, en 1696, en 1698, *Louis François de Housse — Gabrielle de Housse — Anne Gabrielle de Housse*... y ont fait actes d'apparition, dans quelques baptêmes des familles : *François — Godin-Bellecourt — Conwey-Mouza — la Guette*, etc... puis ils s'éclipsent définitivement.

Avec eux, en 1693, disparaît aussi *Pierre Jeantin*, un descendant, il est probable, de ce *Jeantin l'archer* qui, le 4 avril 1368, combattait pour le duc *Robert de Bar*, aux côtés de son seigneur *Finck de Housse*, alors receveur général du Barrois. Ce nom, qui se perpétue dans les terres de *Mangiennes*, s'efface de la châtellenie d'*Arancy*, pour suivre, sans doute, le sire de *Monthairon de Mercy le bas* et sa femme *Gabrielle de Housse*, dans le Verdunois, puis à *Rarécourt*, sur les domaines de l'impératrice-reine *Marie Thérèse*, dans le Clermontois, où est mort

l'aïeul de l'auteur de ce *Manuel*, marié à une de *Génins* (Voir *Cuisy*, à la note, p. 448).

Claude de Housse descendait de *Finck* : celui-ci transmit son illustration à une longue suite de personnages, la plupart célèbres dans les fastes guerriers et nobiliaires du Barrois et de la Lorraine :

Robert de Housse, gouverneur de Jametz, en 1250, époux de *Marguerite d'Epinal*, dame de *Cons* et sœur de *Claude* femme de *Thiébault de Custine*, gouverneur de *Chauvancy* — *Gaspard de Housse*, sire de *Fermont*, *Buré en Vaux* et *Ugny*, époux de *Claudine de Lutz;* celle-ci fille de *Henry* et de *Françoise de Naives* en Barrois — *Nicolas*, fils du précédent, *baron de Housse* et seigneur de *Cons la grand ville*, époux d'*Antoinette de Pouilly;* celle-ci fille de *Gaspard* marié, en 1540, à *Marguerite de la Vaulx* sœur de *Simon de Pouilly*, premier baron d'*Esnes* et seigneur de *Loupy les deux châteaux* — *Jean de Housse* dit le capitaine *Hugnes*, 1611, époux de *Lucrèce de Sainte Marie de Malberg*, frère de *François de Housse* époux de *Anne Gabrielle des Armoises*, frère aussi de *Claude*, seigneur de *Valfroidcourt*, *Maizey*, *Gerbévillers*, *Han* et *Xossey* (mentionné plus haut), et frère encore de *Charles* seigneur de *Hugnes*, duquel provint *Jehanne de Housse*, mariée à *André de Lendres* de Briey, baron de *Fontois*, laquelle fut grand-mère de *Jean III de Reumont-du Hautois*.

Après l'union de la Lorraine à la France, les de *Housse* suivirent les princes lorrains en Autriche : leurs fiefs furent dépécés; la *seigneurie foncière de Han* fut transmise à *Nicolas Didry* ou *Diderick*, époux de *Catherine Jonval*, dont la fille *Catherine* épousa, le 18 juin 1787, *Jean Pierre Mengin*, fils de *Jean* et de *Jeanne Noel*, et neveu de *Pierre Mengin*, conseiller du roi et greffier en chef du bailliage de Longuion (1). **Les derniers seigneurs fonciers de Han.**

Le vieux manoir des de *Housse* était au centre et dans la

(1) Cette famille, annoblie par les ducs de Lorraine, et dont les membres s'établirent à *Etain*, doit être représentée, aujourd'hui, par : le

partie en rampe du village. Il en reste encore trois puits, toujours en usage, et les murs d'un vaste colombier hexagonal: les jardins ont été conservés; on les voit montant jusqu'à l'arrête du plateau.

Han devant Perpont est le berceau de plusienrs familles notables des alentours d'*Arancy* et de l'ancien *comté de Mercy*. Voici les principales, par ordre alphabétique :

Famil. notables. *André* — *Aubertin* — *Charrue* — de *Conwey* — *Devaux* (V. *Hoüécourt*) — *François* (V. *Spincourt*) — *Guissart* (V. *Remenoncourt*) — *Jacques* (V. *Nouillompont* et *Rouvrois*) — *Jeandin*, famille annoblie qui se retrouve dans le *Clermontois*, et qui pourrait bien être identique avec celle des *Jeantin de Rarécourt;* cette famille s'était alliée avec les de *Novion de Nouillompont* — *Laguette*, surnom de la famille *Paul* d'Etain — *Mauchamp* de Longuion — *Mouza* de Longwy — *Pétrement* de Saint Pierre Villers — *Pombas* de Pierrepont — *Pruneau* ou *Prugneaux* d'Arancy et de Nancy — *Rouyer* de Rouvroy et de Duzey — *Surette*, riche propriétaire à Saint Pierrevillers — *Thomas* d'Arrancy, etc.

Canton de Longuion. Rapports avec la Val de Bazeilles.

HAN-MARTIGNY. Sur la haute *Chière*. (V. *Bazeilles*, p. 137, et *Colmey*, p. 414.)

Han-Martigny est... par rapport aux terrains *mouvants* de la *Chière*... ce qu'est — *Han devant Pierrepont*, par rapport à ceux de la *Crüne* son affluent supérieur — ce qu'est *Han devant Marville*, par rapport à ceux de l'*Othain* son affluent intermédiaire — ce qu'est *Han devant Juvigny* par rapport à ceux du *Loison* son affluent du bas... (V. les cotes décroissantes de l'altitude : 292, 288, 278 et 268, sur le même plan d'inclinaison, de l'orient à l'occident).

---

maréchal de camp *Mengin*, en retraite à Thiaucourt — et le général du génie *Mengin*, qui habite Paris.

Han exprime partout la même idée et proclame partout le même fait géologique : c'est toujours une localité *hors* d'un terrain *douteux :* c'est un village placé en *dehors* des terrains *liasiques*, dont le sol s'affaise, parce que l'étage sous-jacent est encore incertain, vacillant et mal liaisonné. Voilà pour la topographie; voici pour les personnes et les choses de cette localité.

Han-Martigny a été le titre seigneurial d'une maison, illustre au moyen âge, qui s'est éteinte à *Colmey* et à la *Val de Bazeilles*, en y faisant place à des noms, honorés dans le présent, noms qui passeront justement à la vénération de nos petits-neveux : *Girault-Martigny* — *Girault-Sthême* — de *Brie-Sthême* — de *Brie du Saulcy* — *Menessier-Martigny*... tels sont les souvenirs qui se rivent, dans cette portion de la Meuse, au lieu dit *Han-Martigny*. Un mot d'abord sur ses anciens seigneurs.

Après *Antoine du Han* qui portait : d'*argent* (comme tous les anciens chevaliers de la *Chière* et de ses affluents), *aux deux treffles, de gueules*, en tête; *aux six lozanges d'argent, sur fond de gueules*, en barre; *et à la grille de sable*, en pointe... lequel Antoine eut pour femme *Jeanne de Sanliécourt*... — après *Féry* leur fils, qui épousa sa cousine *Magdelaine*, fille de *Guillaume du Han*, sire de *Neuville*, et de *Anne de Grachaux* — après *Louis du Han*, qui épousa *Claudine de Grand*, fille du sire d'*Autigniville* et de *Marie de Lespine de la Claireau*, près Virton — après *François du Han*, mari de *Louise de Wopersnove*, fille de *Jean* sire de la *Val Bazeilles* et de *Nicole de Lamouilly* — enfin, après *Gabriel du Han*... la maison de ce nom était représentée par le comte *Charles Louis du Han-Martigny :* sa fille aînée devint baronne de *Marche* en *Famène :* elle eut un fils, dont les enfants et petits-enfants se sont fixés au château de *Ghirsch* en Belgique : elle eut aussi deux filles : dont l'une est la baronne de *Podestat de Villers*, et dont l'autre fut la grand'mère des *Menessier* de Metz, ces héroïques victimes des guerres de Crimée et d'Italie. Maison du Han.

La fille cadette, *Julienne de Martigny*, accepta, en 1793, la main du brave colonel *Girault* qui, en 1805, pour récompense

de ses services, obtint du grand empereur le titre de *baron de Martigny*. Cette dernière baronne du *Han-Martigny-Wopersnove* est morte dans le château de ses ancêtres, et elle a été inhumée, à Bazeilles, en 1785.

La famille de Sthême.

Séparée de son mari toujours à son poste avancé sur les champs de bataille, *Julienne du Han-Martigny* était morte sans enfants; elle avait laissé sa fortune au colonel *Girault baron de Martigny*. Celui-ci, en 1806, se remaria avec Mlle *Sthême de Jubécourt,* fille aînée de M. *Sthême-Lepayen,* et petite-fille de *Joseph Sthême,* trésorier général à Verdun, et de *Marie Magdelaine d'Ulneau* de Mogeville. Cette dame était sœur d'*Antoinette Sthême de Jubécourt,* mariée à M. de *Brye* officier supérieur du génie, et tante conséquemment de *Pauline de Brye-Jubécourt* première femme de M. de *Saulcy* de l'Institut.

Le brave colonel *Girault* ayant été tué, en Espagne, en 1809, à la tête de son régiment, le 12e de dragons, sa veuve fixa son séjour à *Colmey:* elle en fit reconstruire le château, en 1813; elle y établit la ferme actuelle de *Martigny,* en 1830; et elle mourut, en 1847, en laissant sa fortune à son neveu M. *Soleirol* père, fils de sa sœur *Henriette Sthême de Jubécourt,* et à son petit-neveu *Félicien Guignart du Saulcy* (1).

---

(1) La famille *Stême-d'Ulnau* est originaire d'Autun : elle est qualifiée du titre d'*écuyer* dans des actes antérieurs à 1688. Composée de trois frères : *Joseph* — *Philippe* — et *Laurent*..... dont l'aîné avait épousé *Marie d'Ulneau,* fille d'un capitaine de vaisseau, le 5 septembre 1729, à Autun, cette famille arriva dans la Meuse, en 1743, avec l'évêque *C. F. d'Hallencourt.* Ce prélat s'y était fait suivre par les abbés *François Antoine* et *Marie Anne d'Ulneau,* deux des chanoines du siége épiscopal qu'il quittait. *Joseph Sthême* leur neveu et *Marie Madelaine d'Ulneau* leur nièce les accompagnèrent. L'époux fut immédiatement établi *admodiateur général* des biens importants et nombreux de l'évêché : le frère de l'épouse devint *prévôt des maréchaux de France,* en remplacement de *Jacques-Liégeois.* C'est ce grand prévôt d'*Ulneau* qui, au péril de sa vie, et par une ruse audacieuse couronnée d'un plein succès, délivra la cité et ses alentours des redoutables voleurs de la

HAN DEVANT JUVIGNY. *de Ramonis villâ... Lopeio ante Joviniacum... ad Hanum* (1). Canton de Montmédy.

---

bande *Duchesne,* qui furent tous pendus sur la place du vieux marché de Saint Victor, à Verdun.

Le 13 juillet 1752, *Joseph Sthême* fut nommé *trésorier de France,* pour la province du Verdunois : il mourut, et fut enterré dans l'église collégiale de la Magdelaine, le 22 décembre 1757 : il laissait quatre fils : *Jacques* qui devint chanoine de la cathédrale, en 1777, et remplaça son oncle *M. A. d'Ulneau* — *Alexandre* n° 1, trésorier de France après son père, qui resta le chef de la branche aînée dite de *Sthême,* aujourd'hui représentée, à Metz, par *Antoine Gustave* époux de *Nathalie Bertrand-Clément* de Verdun — *Antoine,* chef de la branche cadette dite de *Jubécourt :* elle est représentée à Vaudrevange par *Alexandre* n° 3, directeur de la fayencerie — *François,* le plus jeune, fut le chef de la branche dite de *Vigneules,* qui est représentée par *Alexandre* n° 4, inspecteur en mission à Constantinople pour le gouvernement français.

Le premier avait épousé : 1° *N. Lebled;* 2° *Anne Henry* de Bethaincourt, fille du prévôt des *Montignons* de ce nom : dans sa descendance se trouvent : les de *Beaumont* — les de *Brossart* — les *Stoncourt* — les *Charmont* — les du *Sire* — les de *Roton-Charmont* — les de *Leumont* de Dugny — les *Delorme* de Metz.

Le second avait eu pour femme une demoiselle *Lepayen;* et les alliances de ses enfants sont : *Bouillon* — *Soleirol* — *Boulanger* — *Brye* — *Gégoult* — *Charuelle* — *Saulcy.*

Le troisième fut unie à Mlle *Demange;* et les alliances de ses enfants furent : *Durand* de Bitche — *Petit* — *Dupin* de Sarreguemines — et les *Bertrand* de Verdun. Cette branche s'est unie à la première, en la personne de *Alexandre II* dit de *Vigneules* avec sa cousine-germaine *Alexandrine Sthême.*

Presque tous les membres de ces familles ont été : ou des chevaliers de Saint Louis, ou des membres de la Légion, et toujours des officiers distingués, notamment dans les armes du génie et de l'artillerie.

Les *Sthême* portent : d'*azur, à trois étoiles d'or, en tête; et de gueules, chargé d'un lion, issant, tenant un livre ouvert; et d'un croissant d'or, en pointe.*

(1) Etymologie (V. *Han* devant *Pierrepont,* p. 787).

Sur une anse de la petite rivière du *Loison.*

Ancienne chapelle de secours de la cure abbatiale de *Juvigny.*

Nota. — *Han* n'a obtenu une municipalité qu'à partir de 1791 : ce hameau n'avait ni église ni cimetière ; un chapelain de l'abbaye y était placé, pour administrer le baptême et les secours religieux les plus urgents.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton................	0 myr.	7 kil.
	arrondissement........	0	7
	département..........	8	2

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 180 à 278 mètres.

Étage, groupe et sous-groupes (1).

Géologie. Etage *jurassique inférieur ;* formation *oolithique* de la septième époque des classifications actuelles — *oolithe inférieure* — *bradfort-clay* — *calcaire gris oolithique.*

Han devant *Pierrepont* (cotes 308-292) — *Han* devant *Marville* (cotes 288 à 201) — *Han* devant *Juvigny* (cotes 278 à 180), sont posés sur un même plan de glissement, celui de l'*oolithe inférieure,* sur les terrains *liasiques,* vers la Meuse, par une pente de 1/30 à 1/28 environ. C'est là une preuve mathématique de la concordance des *appellations locales* avec la situation des *lieux habités.*

Géodésie hydraulique. En quittant les vases *argilleuses* du bassin de la *Thinte* pour entrer dans le rameau *oolithique* du *bradfort-clay* (à *Remoiville*), l'*Azenne* perd son nom, pour reprendre celui de sa *source* la plus *haute,* bien que celle-ci soit plus rapprochée de son confluent, à *Quincy.* Pourquoi cela ? parce que, quand une mer intérieure et lacustre déposait ses *argiles oxfordiennes* dans le bassin des *Wabvres,* la terre habitable apparaissait comme de petites *isles,* dans l'*oolithe inférieur,* dans le *bradfort-clay* (à

(1) V. la *Stat. géologique* de M. A. Buv., p. 210, 211, 604.

l'*oïre* de la source des *oon*), dans le *corn-brash* et le *forest-marble* du *dôme* de *Dombrash;* et parce que son petit continent, séparé par un bras de vases alors inhabitables, ne reprenait le *ferme* qu'aux *ramifications oolithiques :* — de *Remoiville,* où fut une *villa* primitive — puis à *Loupy,* où fut établi un *oppide* — puis à la jonction du *corn-brash* et du *bradford-clay,* à Juvigny — puis à la desannexion de l'*oolithe* d'avec les formations *liasiques*..... à *Han.* C'est ainsi que l'inclinaison du plan inférieur sur un sous-sol douteux et vacillant, à travers monts, à travers vaux, et placé sous les émergences prædiluviennes... c'est ainsi que le glissement des assises supérieures a placé *Han* devant *Perpont, Han* devant *Marville, Han* devant *Juvigny,* en *dehors* des terrains non encore bien affermis. La source du Loison plus ancienne que celle de l'Azenne

Han, dont l'appellation celtique est évidemment primitive, doit être réservé pour l'article *Juvigny,* y ayant été annexé en toutes choses : la question de ses origines ne peut donc être traitée que plus loin. Origines

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848 : 543 h. 70 a. 45 c. Territoire.

Nombre des maisons : 76.

Jardins et chènevières................	8 h.	79 a.	6 c.
Prés et pâtures fauchables............	34	71	1
Terres labourables....................	400	50	55
Vignes................................	3	21	40
Bois..................................	11	48	20
Landes et friches, carrières et minières, étangs, noues et routoirs	68	47	29
Superficie non imposable..............	16	52	94

Usines : un *moulin.*

Revenu net imposable : 8,166 fr.

Bois.............................. 96 h. 19 a. 0 c. Biens communaux.
(au *fond des Vaux,* aux *Sarts,* et aux *clairs Chênes*)

Prés et pâtures, terres, terrains vains et vagues : quantités variables, suivant les défrichements et reboisements.

Valeur approximative des terrains communaux : 324,059 f. 30 cent.

Notions agric. Prix moyen de l'hectare de terre de toutes classes : ce prix est inférieur à celui des terres de *Juvigny;* il en est de même pour les prés, pour les jardins et pour les bois. En appliquant le tarif de l'impôt à chaque nature de culture, on trouve l'hectare imposé à *Juvigny* sur un revenu net de 10 fr. 30 pour les terres; de 70 fr. pour les prés; de 57 fr. pour les jardins et chènevières, et de 21 fr. pour les bois. A *Han* ce revenu n'est calculé qu'à 9 fr. 90 pour les terres; 60 fr. pour les prés; 48 fr. pour les jardins et chènevières; et 14 fr. pour les bois. La valeur à peu près exacte est celle-ci par hectare : terre de 1re cl., 2,400 fr.; 2e cl., 1,800 fr.; 3e cl., 1,200 fr.; 4e cl., 900 fr.; 5e cl., 600 fr. — prés de 1re cl., 4,500 fr.; 2e cl., 3,000 fr.; 3e cl., 2,400 f. — vignes, 2,400 f. — bois 1,500 f.

Cultures générales : blé, orge, avoine, plantes fourragères.

Notions indust. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, quelques vignerons, quelques carriers.

Le territoire de *Han* appartient au groupe des *calcaires gris oolithiques*. Ce groupe fournit des pierres de taille très-gélives à l'humidité. On exploite dans les deux carrières de *Roussieules*, à la limite des bans de *Juvigny* et de *Han*, trois bancs calcaires, d'un gris sale et de dureté moyenne : les deux premiers ont une texture veinée et ne résistent pas à la gelée; quatre ouvriers y travaillent pendant quatre mois de l'année. Ils extraient 120 m. cubes de moellons, et 90 de pierres de taille. Le prix des moellons est de 5 fr. 50; celui de la pierre de 8 fr. 10 le m. cube; celui de la taille est de 2 fr. par m. carré (1). Ces carrières ne peuvent être qu'à l'usage de la localité.

Administration. Noms des maires : en l'an IX, H. *Arquevaux* — 1813, P. *Regnier* — 1826, N. *Théodore* — 1832, F. de *Lahaye* — 1848, G. *Grandjean*.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : une vingtaine de feux; — d'après le recensement de 1837 : 297 h. — en 1847 : 318 — en 1857 : 296.

---

(1) Voir la *Stat. géologique de la Meuse*, p. 210, 211.

D'après les archives communales, à partir de 1780; — d'après les archives judiciaires, *idem*. Tenue des registres.

L'église est sous l'invocation de saint *Benoist*.

Les derniers chapelains de l'ancien oratoire étaient : A. S. *Person* — A. *Hoen*.

Tous les autres détails, soit généraux, soit spéciaux, prendront place à l'art *Juvigny*.

Han a eu un manoir seigneurial : il a été habité, notamment, par un sire de *Dampierre*, cité dans les chroniques judiciaires comme ayant donné refuge aux assassins du marquis de *Vervins*. Il en sera question à l'article *Louppy*. Ce manoir a disparu depuis très-longtemps.

HANTHEVILLE OU HENDEVILLE. (Ch. de 1156, 1169, 1192, 1200, 1249.) Canton de Spincourt. Commune de Pilon.

Cense à l'abbaye de *Châtillon*.

Prenez la carte géologique de la Meuse : voici une *villa* qui, indubitablement, fut *gallo-teuthe*, alors que les légions du *Castrum* des *Romagnes* prenaient leur première *étape* au *pilône* de l'*Othain*. Cette *villa* est *hors de...* en dehors de quoi? voyez! d'un côté, à l'ouest, est la nappe d'inondation des *argiles* compactes et vaseuses de la *Tinthe;* de l'autre, à l'est, sont les rampes des roches calcinées de l'*oolithe inférieure...* la *villa* est *hors de...* la fin (*ende*) de celles-ci, et du commencement (*antè*) de celles-là... *in territorio curiæ Maginiensis*.

C'est *Gobert Ier d'Apremont* et sa femme *Aleyde de Dun*, c'est leur fils *Gobert II* et leur gendre *Gauthier de Mirowalt*, qui ont cédé le ban de cette *villa* aux *moines de Châtillon;* en même temps que le chanoine *Adam* de la collégiale de *Sainte Marie Magdelaine*, à lui joints *Hugues* archiprêtre de *Mangiennes* et *Hugues de Forbévillers*, leur concédait leurs droits sur le lieu de l'*étape* même (*wiber stap*) et aux alentours de la pile du pont (Ch. de 1156).

Cette ferme plantureuse resta au pied terrier des moines pen-

dant plus de six siècles : les abbés *Louis de Morville,* en 1270 — *Jean Boisset,* en 1771 — *Nicolas Mahaut,* en 1779 — *Jean Baptiste Jobart,* en 1785, ces abbés mondains y avaient une somptueuse maison de campagne, entourée des terrains les plus gras, des prés les plus onctueux et d'une forêt féerique. Tout cela est maintenant aux mains des héritiers d'un des hommes les plus justement célèbres dans la pratique du grand art de la science médicale... C'est nommer le docteur *Moreau* de *Bar-le-Duc,* qui, ailleurs, trouvera sa place dans ce *Manuel,* où devront aussi figurer ses enfants.

Ardenne. Commune d'Autry. Canton du Monthois.

HANS (la châtellenie de).

Cette châtellenie, entre *Autry sur Aisne* et le confluent de la *Dormoise,* donnait *loi et mesures* à *Brieulles* et à tout le *Monthois ;* c'est là le signe caractéristique de la dominance aux temps féodaux (V. *Brieules,* p. 203). De là aussi la filiation des *Jourland,* des de *Condé d'Avocourt,* des de *Vassaux,* représentés aujourd'hui par M. *Eugène Alexandre de Saint Balmont* (1). Nous verrons, ailleurs, les rapports intimes entre le *Montignonais* meusien et le *Monthois* ardennais.

---

(1) La note insérée page 731, à l'article *Forges,* appelle ici quelque complément, ainsi qu'une légère rectification à la note 2e, p. 732.

La maison actuelle des *Saint Balmont* est du *Bassigny,* et la seigneurie de ce nom est entrée dans cette famille par l'acquisition qu'en fit, le 17 janvier 1772, *J. B. Alexandre,* écuyer, *seigneur de Saint Balmont,* maître particulier des eaux et forêts du Bassigny, lieutenant général pour le roi des ville et château de *Lamothe* et *Bourmont,* époux de *Françoise Toustaint.* Cette acquisition fut faite sur *Marie Anne Charlotte* comtesse de *Gourcy,* dame de *Saint Balmont,* douairière de *Balthazard Henry* comte de *Saint Maurice* seigneur de *Sainte Marie, Lambrelle* et autres lieux. Elle comprenait la terre, *constamment patrimoniale,* avec droits de *haute, moyenne* et *basse* justice, etc... ainsi que

HANT (le château de *Bil-*).

Canton de Montfaucon. Communes de Consenvoie, Drillancourt et Gercourt.

Hant et *Hanthe, Bil-hant* et *Bu-anthe* sont des termes géologiques, qui se retrouvent, çà et là, comme appellations de contrées. L'idée primitive et antécédente de ces mots, dérivés du *an* (*dubitatif* en hébreu, *interrogatif* en latin), cette idée capitale est *anthe,* terre ou terrain affermi.

En voici un qui nous ramène, près de la *Buanthe,* dans le canton de Montfaucon.

Le *château de Bilhant* est resté dans les traditions des gens de *Gercourt,* de *Drillancourt* et de *Consenvoie.* Il était placé, disent-ils, à soixante mètres environ du chemin de Gercourt à Consenvoie, et sur la limite même des territoires de ces deux localités. Qu'était-il à son origine ? la géologie et l'hébreu vont nous le dire. L'hébreu nous le dira — par son *beth négatif,* qui signifie *cesser d'être* — par son *ioth,* qui signifie *isle...* d'où il faut conclure que *bil* signifie *cesser d'être une isle:* ajoutez le *hé* qui veut dire *en dehors;* joignez-y *ant* qui signifie terrain d'abord *douteux* et ensuite *affermi;* et Bilhant indiquera *ce*

---

le tout était énoncé dans l'acte d'acquisition, par la dame vendresse, sur messire *Christophe* marquis de *Raigecourt* et dame *Marie Joseph* son épouse, par acte du 11 mars 1768, suivant inventaire entre ledit sieur de *Raigecourt* et M. des *Armoises de Jaulny,* du 27 février 1762.

Toujours donc, en conséquence, l'aïeul paternel de M. de *Saint Balmont de Brieules* a porté et eut droit de porter le nom indivisible d'*Alexandre de Saint Balmont.* Son fils, né à Nancy le 1er février 1772, a été désigné, en son acte de baptême, *Charles Sigisbert,* fils de *Jean Baptiste Alexandre,* écuyer, *seigneur de Saint Balmont,* conseiller du roi, maître particulier des eaux et forêts, et de dame *Françoise Toustaint.*

De là résulte qu'aucuns liens de parenté collatérale n'a existé entre *Catherine Alexandre* (de Forges) — *Laurent Philippe* — et *Nicolas Philippe* les Alexandre (de Dieulouart), mentionnés à la page 731.

qui a cessé d'être une isle, antérieurement, *détachée* des terrains affermis. *Buanthe* exprimera l'idée *contre-aire* (1).

C'est aussi ce qu'affirme la géologie.

Entre Consenvoie et Drillancourt, parallèlement à la Meuse, de Régneville à Vilosnes, court un long ban de *coral-rag, une isle allongée* de calcaire inhabitable, fondation anté-diluvienne de l'étage *moyen du Jura;* elle est à la limite où cesse son émergeance; et où commence le continent des *marnes* et *calcaires à astartes*, terre *portlandienne* et habitable, là sont posés *Drillancourt, Gercourt, Dannevoux* et *Bantheville*. C'est à ce point limitatif qu'était construit, dit-on, le château de *Bilhant*. Bilhant a dû être un des premiers points habités du canton de Montfaucon. Etait-ce là que posait la *maîtresse case* des deux *curtes* réunies dans l'ancien *cortile* des moines de la *Buanthe* et de l'*Andon?* Toutes les traces ont disparues, dans les ravages, il est probable, de la double invasion des Normands.

Aux *Hus brûlés*, comme on dit à *Gercourt*, sont bien restés quelques vestiges; mais *Bilhant* n'est plus qu'un *nom de contrée : Drillancourt* a bien eu un château, mais il était moderne et ne nous rappelle que quelques familles notables dispersées par le vent des révolutions.

Famil. notables. Là ont habité les des *Offy de Cserneck*, qui se retrouveront

---

(1) La *Buanthe*, mot qui signifie *ce qui cesse d'être en conjonction* (*oua*) avec un *terrain affermi*, la Buanthe est un affluent de la rive droite de l'*Aire :* elle marche, vers le sud-ouest, en sens *contr-aire* de l'*Andon*. Elle a deux sources, qui se conjoignent au-dessus de Cheppy (*Cappeium*), à la tête de la forge du général d'*Hautemarre :* l'une sort des bois d'*Avocourt* et a ses réservoirs sous *Montzéville;* l'autre descend d'*Ivoiry* et de la *Cambrogne*, et elle a ses réservoirs sous *Montfaucon :* l'une parcourt 6 kil., l'autre en parcourt 8 : elles traversent les *calcaires du portland*, au-dessus desquels émergent des ramifications d'*isles*, ou *presqu'isles*, de *sables verts* et de *gaults :* arrivée aux alluvions de l'Aire, la *Buanthe* cesse d'être conjointe aux terrains antérieurement affermis.

(*Dict. hébraïq.* de Lat., p. 12 et *passim suprà*.)

à *Stenay*, à *Vilosnes;* là ont habité, de 1766 à 1859, les de *Neyon* qui, en la personne du capitaine *Bernard*, époux de *Anne de Herbillon*, seigneur de *Vilosnes*, ont déjà apparu a *Fontaine*, p. 709. Là naquit, à la cense de *Sugny*, écart de *Drillancourt*, *A. J. de Neyon*, dont la tête est tombée, le 6 floréal an II, sous la hache révolutionnaire, avec celles des nombreuses victimes de Verdun.

A. J. de Neyon était lieutenant-colonel du bataillon de la Meuse, à la mort de *Beaurepaire*, qui commandait la place de Verdun. Il en accepta la triste succession militaire, et il fut accusé d'avoir livré la ville aux Prussiens. **Souvenirs révolutionnaires.**

Avec lui furent condamnés à mort, par le tribunal criminel révolutionnaire de la Seine : *Perrin*, *Grimoard*, *Croyer*, le chanoine *Gossin*, les bénédictins *Collot*, *Lefebvre*, le doyen de la cathédrale *Lacordière*, le curé *Herbillon*, *Lamesle*, le juge de paix *Barthe*, le major d'*Aubermesnil*, le capitaine *Pellegrain*, les gendarmes *Joulin*, *Leclerc*, *Desprez*, *Milly*, les nommés *Fortin*, *Thuilier*, *Chottain*, la dame *Tabouillot* et sa fille, les dames *Bestel* née *Pierson*, *Lalance* née *Henry*, *Masson* née *Herbillon*, les trois demoiselles *Watrin*, Marguerite *Croute*, et même un simple vigneron *Jean Petit* (1).

---

(1) Cet article nous permet de compléter celui de *Gercourt* relativement aux noms de ses pasteurs anciens et nouveaux, les voici : en 1675, *Mangin* — 1685, *Delaistre* — 1697, *Bauchot* — 1722, *Jehannot* — 1749, *Bara* — 1772, *Chardin* — 1783, *Pierre* — 1804, *Montmard* — 1830, *Michel* — 1843, *Roch* — 1849, *Henrion* — 1854, *Poulet*.

On nous fait observer, par des observations arrivées trop tard, que le prix commun de l'hectare de terre devrait être surélevé pour la 1re cl. de 2,100 fr. à 2,400; pour la 2e cl., de 1,500 à 1,800 fr.; pour les chènevières, de 2,700 à 3,000 fr.; et pour les prés de 1re cl., de 2,100 à 2,400 fr.

Canton de Montmédy. Commune de Thonelle.

HARAUCHAMPS (la cense d').

Cette cense-fièfe de l'ancien domaine comtal de *Chiny* relevait, d'antiquité la plus haute, du *château de Chauvancy*. Quand ce domaine passa à la France, le roi l'ascensa à la famille *Berad de Courville* (1), dont nous trouverons les tombes dans l'église de *Thonelle*, et à celle des *Bonneau* dit d'*Arimont*, seigneurs fonciers de la *Ferté*, de *Breux*, et des *forges de la Soye*.

Cette ferme, aujourd'hui aux veuve et enfants du général *baron Henrion* de Montmédy, est en *arrière* des *montagnes* (*h-ar*) qui séparent le bassin des *Thonnes* de celui de la basse *Chière*, et qui forment la clôture de la *campagne* de l'ancien comté d'*Yvoi*. Assise sur le ban de *Thonelle*, elle est entourée de bois, dont les uns, à la commune de ce nom, forment le cordon séparatif de celui d'*Arimont* (2); dont les autres appartiennent à

---

(1) *Michel Beraud de Courville*, chevalier, seigneur de *Sanois*, de *Thonne le pré* en partie, du *fief de la Cour* à Nepvant, et de *Harauchamps*, décéda, à Montmédy, le 15 janvier 1837: il avait 86 ans, et était époux de *Jeanne de Châtillon*; celle-ci mourut le 5 avril 1745. Tous deux ont été inhumés dans l'église de la ville haute.

Guillaume de Courville fut reconnu noble, en 1584, par le hérault d'armes *Clermont*. Il portait : d'*azur, au chevron d'or, cantonné de trois faucons d'argent, membrés et becqués de gueules, et une étoile d'or, en pointe du chef*. Nous lui soupçonnons un rapport de parenté ou d'alliance avec *Jean Barrot* de *Pourru au bois*, ancien seigneur d'*Hannoncelles*, dont la noblesse fut reconnue le 22 février 1634, et qui portait : d'*azur, au chevron, d'argent, cantonné de trois besans, d'or*. Ce doute sera approfondie ailleurs. (V. *Hannoncelles*.)

(2) C'est à la rive de ce bois, en face de la ferme d'*Harauchamps*, que périt, suspendu à un chêne, un malheureux vieillard dont la jeune femme entretenait des relations adultères avec son assassin. Le principal coupable fut exécuté, le 15 juillet 1812, sur la place de la ville haute de Montmédy, dans des circonstances remarquables : la forteresse servait alors de prison à quelques centaines de moines espagnols dé-

celle de *Thonne le pré;* dont les autres, enfin, ont été acquis par les sieurs *Petitjean, Erard,* et *Lepaute* de Paris.

HARAUMONT; *Haraldi mons* (Ch. de 1049)... *de Halmonte ad Heraldi montem* (1). Canton de Dun.

Ancienne annexe de *Sivry sur Meuse* et titre seigneurial de la prébende des *chanoines-écolâtres* de la cathédrale de Verdun.

A l'*arrière,* et en *dehors,* du promontoire du *Haumontois* (Ch. de 701).

Anciens écarts : la ferme de *Villancourt; villa? an Curtis?* aujourd'hui *Villeneuve* — et la chapelle de *Saint Pantaléon,* au lieu dit *Pantalmont.* Ces deux écarts dépendent maintenant du finage de *Sivry.*

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	1 myr.	1 kil.
	arrondissement.....	3	6
	département.......	6	1

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S.-O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 302 à 398 mètres, au signal de *Chaufour.*

---

tenus par raison d'état; figurez-vous ces fronts tondus, tonsurés, s'inclinant tous, en psalmodiant des prières, autour de l'échafaud, au moment où le fatal couteau tombait sur la nuque de leur pénitent, *J. B. Collinet.* Ce malheureux était de *Signi-Montlibert;* sa complice se punit elle-même en mettant fin à ses jours. C'est la seule fois qu'une exécution capitale a ensanglanté les pavés de la ville de Montmédy. (Voyez la croix *Grandjean.*)

(1) Etymologie et appellations successives : *Haralmont, Haraldi mons, Haraumont.* Le *hé* hébraïque emporte toujours l'idée d'un être qui est en *dehors* de sa conjonction *ethnique* avec son principe ; — le *heth* a le même sens, mais en indiquant que l'*objectif,* qui est en dehors de son *étage,* s'y *rattache* par sa *base.* La géologie et l'orographie de *Haumont* et de *Haraulmont* prouvent la justesse de l'appellation *topographique* de ces deux localités.

Etages, groupe et sous-groupes (1).

Géologie. 1° Etage jurassique *moyen*, formation *coralienne* de la septième époque ontologique des classifications actuelles — *coragrag :* puissance de 120 à 150 mètres.

2° Etage jurassique *supérieur*, formation subséquente dite *portlandienne — calcaires à astartes :* groupe transitif de l'*oxford-clay* aux terrains *crétacés*, lequel est en émergeance de *Haumont* à *Haraumont*.

Aucun sol n'est plus aride que celui d'*Haraumont;* aucun sous-sol n'est plus improductif que celui qui règne sous le *Haumontois*. La chapelle, au lieu dit *Pantalmont* (cote 316), isolée sur la montée, vers le *haut Chêne* (cote 385), est le point initial de ce théâtre de désolation. C'est là que s'efface le *coral* sous l'annexion de l'*oxford-clay* (V. l'art. *Haumontois*, plus loin).

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions :

Etait-ce une *villa?* était-ce une *curtis?* au temps, soit des romains, soit des mérowingiens? Telle est la question posée par l'ancien *Vill-an-court*. La ferme de *Villancourt*, aujourd'hui *Villeneuve*, près de la chapelle (dite de Saint Pantaléon) au lieu dit anciennement *Pantalmont*, paraît avoir été le principe des habitations sur tout le *Haumontois*. On y a découvert des caves, des monnaies celtiques, des médailles : d'autres vestiges d'une incolation primitive ne laissent aucun doute sur son antiquité reculée, et les expressions de la bulle de 1049 revèlent, implicitement, ce qu'étaient au berceau du christianisme et *Haraumont* et *Sivry*. « *Haraldi mons, cum ecclesiâ et omnibus appenditiis... Superiacum majus* (Sivry) *et subterior villa* (Soutreville)... » V. la contrée dite aux *Ruets*.

Une montagne... une montagne nue... avec une église, à l'*arrière mont*, et ses dépendances... aucun ban déterminé... au-

---

(1) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buv., p. 78, 79, 82, 604.

cune indication de manses et de serfs .. des appendices sans caractère précis; voilà *Haraumont* au onzième siècle. Ce n'était donc encore ni une *curtis* ni une *villa;* et l'appellation est restée dans sa nudité primitive. A l'article *Sivry* on verra ce qu'était alors *Superiacum majus et Subterior villa...*

Nom du fondateur : l'évêque *Wicfrid,* très-probablement, de 962 à 983. Erection.

Causes : la dévotion naissante à l'évêque *saint Firmin,* canonisé à Verdun en 950.

Date de la charte d'affranchissement : celle de *Sivry,* de l'an 1578 (1).

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1832 : 420 h. 77 a. 67 c. Territoire.

Nombre de maisons : 39.

Jardins et chènevières.............	7 h.	77 a.	3 c.
Prés et pâtures fauchables...........	4	35	55
Terres labourables...................	297	99	48
Vignes..........................	2	50	94
Bois.............................	97	64	35
Landes et friches..................	0	28	85
Superficie non imposable...........	10	21	47

Cours d'eau : les grande et petite *fontaines :* elles tarissent quand la Meuse est à sec; quand, au contraire, le fleuve déborde, les puits et les caves se remplissent d'eau, bien que le plafond de la Meuse soit à 213 m. en contre-bas. (V. l'explication de ce phénomène à l'art *Haumontois.*)

Revenu net imposable : 4,761 fr.

Bois........................... 97 h. 47 a. 00 c. Biens communaux.
au canton dit le *vieux Chaufour.* (Voir les pr. verb. d'ab. et d'aménagement des 4 novembre 1745 et 1755, et la transaction avec le Chapitre, du 3 mai 1755.)

Valeur approximative des terrains communaux : 136,732 fr. 90 cent.

---

(1) Voir le texte dans les *Chroniques* de M. Jeantin, t. II, p. 293.

Not. agricoles. Prix moyen de l'hectare de terre : voici les bases d'évaluation : l'impôt est assis, à *Haraumont*, sur un *revenu net présumé* de 8 fr. 10 pour les terres; de 75 fr. pour les prés; de 36 fr. pour les vignes; de 11 fr. pour les bois; et de 45 fr. pour les jardins et chènevières. A *Fontaine*, commune voisine, ce revenu a été évalué au même taux pour les terres, les jardins et les bois; il n'est que de 40 fr. pour les prés; et de 15 fr. pour les vignes. De tout le canton, *Cléry le grand* présente l'évaluation la plus faible pour les terres arables. Tout le canton de *Montfaucon* est imposé sur des évaluations supérieures; voir même la commune d'*Haumont*, dont voici les bases : 9 fr. pour les terres; 50 fr. pour les prés et les jardins; 36 fr. pour les vignes; et 13 fr. pour les bois. N'y aurait-il pas là quelque chose à faire pour la peréquation de l'impôt? Au surplus *Haraumont* a quelques bons prés qui valent 4,000 fr. l'hectare; quelques bonnes terres qui valent 3,000 fr.; celles de dernière classe ne peuvent être évaluées à plus de 300 fr.

Notions industrielles. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, vignerons et bûcherons.

Administration. Noms des maires : en l'an IX, H. *Vaudois* — 1816, P. *Tallot* — 1835, F. *Villant* — 1843, N. *Baillard*.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : en 1726, 17 feux; — d'après le recensement de 1837 : 169 hab. — en 1847 : 160 — en 1857 : 138 habitants.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1695, avec lacunes; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1701, avec lacunes.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Verdun*; — archidiaconné de la *Princerie* ou *Primicierie* (1); — doyenné de *Chaumont* (2); — cure : celle de *Sivry sur Meuse*; — oratoire primitif : celui de *saint Pan-*

---

(1) Ressort de cet archidiaconné (V. *Chaumont*, p. 343). — (2) Composition de ce doyenné (V. *idem*, p. 341).

taléon ou de *Pantalmont?* — église matriculaire : celle de *Saint Remy* de Sivry ; — ancienne chapelle : celle de la cense du *Saint Sacrement;* — nom du patron : *saint Firmin,* oncle de *saint Wast* et qui fut le septième évêque de Verdun (de 486 à 500), sous le règne de *Clovis :* ce prélat fut canonisé, en 950, par un de ses successeurs, *Berenger.*

Epoque d'érection de l'église : dans le cours du dixième siècle.

On ne peut émettre que des conjectures sur les causes de la dévotion envers *saint Pantaléon* à Sivry : on sait que cet énergique confesseur de la foi, *Firmus in fide,* fut martyrisé en 311, et qu'il demeura *ferme* dans les cinq épreuves (*pente*) que lui fit subir le tyran *Maximien.* On sait aussi, d'après sa légende, qu'à sa mort une voix se fit entendre, dans les airs, disant que son nom serait changé en celui de *Pentalmont.* Enfin, on sait encore que *Charlemagne,* ayant obtenu ses reliques, cet empereur en fit déposer — le chef à Lyon — le tronc et les membres à Saint-Denis. Tous les anciens noms étaient-ils donc figuratifs et géologiques, aussi bien en Orient qu'en Occident? on n'en peut plus guère douter. L'évêque *Firmin* doit avoir établi la chapelle de *Pantalmont.*

Noms des curés et vicaires les plus anciennement connus, antérieurement à l'ordre actuel : en 1701, J. *Poncignon* — 1703, P. *Leeldre* — 1712, N. *Humblot* — 1749, P. *Pichelin,* vic. — 1750, N. *Baugeois,* v. — 1751, F. *Hènry* — 1762, N. *Emond* — 1767, N. *Lombal.* (Voir la suite à *Sivry.*)

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Patronage à la collation du *chapitre* de la cathédrale de Verdun, sur la présentation de son *écolâtre;* — dixmage au profit des mêmes; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge des mêmes. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité des *Articlaves; Veroduna civitas;* — royaume d'*Austrasie;* — empire *Germanique;* — ancien *pagus* du *Dunensis;* — sous-*pagus* du *Haumontensis;* — ancienne vicomté Ordre politique.

de *Verdun*, sous l'avouerie des premiers comtes de *Chiny ;* — *terre de chapitre ;* — province des *trois évêchés ;* — haute justice du *chanoine écolâtre* de la cathédrale de *Verdun*.

Les derniers connus de ces dignitaires étaient : J. *Vaillant*, en 1598 — H. de *Bloise* d'Amblimont, en 1620 — J. *Vaillant*, en 1630 — D. de *Mageron*, en 1630 — C. *Gerbillon* — et R. S. *Guichon de Violaine*, en 1673 — J. *Binet*, en 1734 — et H. F. *Lefebvre*, en 1739 : alors il y eut suppression de cette prébende pour le rétablissement de la cathédrale incendiée.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire.

Loi dite les *coutumes de Sainte Croix* de Verdun.

Mesures de *Chiny*, ainsi modifiées : pour les grains et autres matières sèches, le quartel de *Damvillers* — pour les liquides, la pinte de *Damvillers* et la pièce de *Bar* — pour les bois et les terres, le bonnier de *Chiny*, comme à Soutreville.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 120 perches, la perche de 16 pouces; cet étalon, qui était l'ancien bonnier de *Soutreville*, différait de celui de Sivry, où la perche n'avait que 14 pouces (1).

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Verdun*, après avoir été régi par celle de *Chiny* — cour supérieure du présidial de *Verdun;* ensuite parlement de *Metz;* — ancien bailliage, *idem;* — ancienne prévôté de *Sivry* (2).

LES LIÉGEOIS D'HARALMONT.

Famille notable.

Gérard Liégeois, écuyer, vivait à *Laneuville* sur Meuse, au commencement du dix-septième siècle; — après le chevalier

---

(1) C'est de cette différence que le *petit Sivry* (canton de Verdun) a pris son appellation distinctive de *Sivry la perche*. Comme *Soutreville*, il était à la mesure de *Chiny*, mesure plus grande que celle de *Superianum majus*.

(2) Composition de cette prévôté (V. *Bréhéville*, p. 244).

Albert d'Orey, dit de *Liége* (1), seigneur en partie de *Laneuville* et d'*Inor* ; — après le chevalier *Jacques de Mouzay*, co-seigneur de *Laneuville* et sire des *deux Boulain*, *Gérard* était, à Laneuville, le troisième personnage, en rang d'importance (2).

---

(1) *Orey*, ou *Oret*, est une localité namuroise de l'arrondissement de *Dinant*, canton de *Florenne* : elle relevait d'*Horey* ou *Oreye* (Ourthe), canton de *Kemexhe*, pays Liégeois, et elle était sous le ressort de la châtellenie d'*Herbemont* en Ardenne, placée sous la haute dominance de *Johan de Rochefort*, chevalier liégeois, homme de fief d'*Arnould III de Los* comte de Chiny (Ch. de 1248). *Houffalise*, sur l'Ourthe, est entre la *Roche* et *Bastogne*. C'étaient des cadets de *Walcourt*.

Jean d'Orey prend le surnom dit de *Liége* dans ses aveux et dénombrement du 4 août 1462, quand, au nom de sa femme *Poincette des Champy* de Beaufort, il reprend du comté de Bar un quart plus une demie en la moitié de la terre, moyenne et basse justice de *Laneuville;* cette moitié partageable avec son beau-frère *Jean de Champy*, auteur maternel des d'*Allamont* de Verdun.

(2) Cela résulte de la transaction conclue, sous l'autorité de *Théodore de Lenoncourt* bailly de *Saint Mihiel* et de *Wurin de Gondrecourt*, tous deux commissaires de la *cour des grands jours* du Barrois non mouvant, sous la date du 24 février 1606, homologuée à Nancy le 5 juin 1607, entre les *habitants de Laneuville* et *ceux de Stenay* (V. *infrà*, au mot *Laneuville*).

A la même époque, on trouve, en Lorraine et dans le Verdunois, *noble César Liégeois*, gouverneur de la saline de *Moyenvic* (lettres de *Charles III*, du 1er octobre 1585). Il est conseiller au bailliage de l'évêché de Metz ; il est propriétaire du *Ramont*, ban et finage de *Montcel*, bois qu'il vend au même duc, le 7 janvier 1595, par l'intermédiaire de *Jean Rutant* de Verdun époux de *Anne de Marien*, fille de *Jean*, écuyer, et de *Sébastienne de la Vallée*.

Noble *César* dit *Liégeois* (maison d'*Hoffelise*) est en outre seigneur de *Burthecourt* et du ban de *Hedival*, comme vouel au *val de Vassy :* il demeura à Vic, et, en son nom et ceux de ses comparsonniers, il en aliène quelques censes au profit du duc *Henry II*, par acte du 11 décembre 1608. Il était frère de *Barbe Liégeois* femme de *Dietrich* ou *Dietreman* châtelain de monseigneur le comte de *Salm* à Baudonviller.

Telle était la position respective de *Gérard Liégeois* avec les d'*Orey*, quand, vers le milieu du dix-septième siècle, ce grand nom s'éteignit dans les *L'ardennois* de *Naomé* et de *Dohan* (1).

Après l'extinction des d'*Orey*, la famille de *Gérard* dut chercher de nouveaux patrons; elle les trouva par d'illustres alliances chez les Citains de Verdun : aussi, en moins d'un demi-siècle, ce nom disparaît-il de *Laneuville;* il n'y reste que des filles qui s'éteignent successivement (2).

Tout indique que *César Liégeois* était père, ou oncle, de *Gérard Liégeois* de Laneuville près Stenay, dans la châtellenie duquel le comte de *Vaudemont* avait des domaines importants, par indivision, à *Brandeville*, à *Louppy*, à *Remoiville*, à *Iray;* car les *Walcourt* et les *Houffalise* étaient deux maisons sœurs venant de *Liége* (Ch. de 1183, 1188, 1286), et les d'*Orey d'Iray le sec*, de *Mouzay*, et de la *Neuville* en descendaient.

César Liégeois d'Houffalise portait : *gyronné d'or et d'azur, de douze pièces; chargé en cœur d'un écusson, d'argent; à la rose, de gueules, chargée d'un perroquet, d'or* (d'Hozier, *Armorial gén. de France*, p. 53, 97, 293, 459, 460).

Rien que de très-rationnel, donc, de trouver l'écuyer *Gérard Liégeois*, à Laneuville, à côté des derniers d'*Orey* (V. *Charmois*, p. 328, et *Iray*, plus bas). Rien d'étonnant de voir ensuite les *Liégeois d'Haraumont* alliés aux plus nobles familles de Verdun.

(1) *Louise d'Orey*, fille unique d'*Albert* (mentionné plus haut), épousa *Guillaume Lardenois* de Ville, fils de *Florent Lardenois*, seigneur de *Dohan* et *Naomé*, sur la Semois, et de *Marguerite de Mouzay*. Ce mariage eut pour effet de réunir ce que les d'*Orey* et les de *Mouzay* possédaient à *Laneuville*. Ces possessions passèrent à *Ernestine de Lardenois* fille de *Guillaume*, qui les transmit à son mari *Antoine Ier du Blaisel du Quesnois*, lieutenant du roi à Sedan; et de ceux-ci ils arrivèrent à *Antoine II*, époux de *Marie Charlotte d'Yves*, châtelain d'*Ardelot* et gouverneur de *Sedan*. Puis *Laneuville* fut acheté par *Jean Claude de Failly*, en 1778.

(2) On y trouve encore *Jean Liégeois*, inhumé le 21 février 1676, et *Nicolas Liégeois*, sépulturé le 3 mars 1683. On y trouve encore plusieurs filles, dont une épouse un *Morin* (trésorier à Verdun?).

Gérard Liégeois paraît avoir épousé une *le Sauhignon*, famille notable de *Laneuville*, de *Saulmory*, et de *Montigny*. Cette famille, devenue *Salvignon*, fut annoblie le 1[er] mai 1726, en la personne de *Louis Benoît Sauvignon* (1).

Ils eurent plusieurs fils et quelques filles, dont notamment, tout l'indique, *Jean* qui suit et *Nicolas*.

Jean Liégeois dut épouser *Marie Anne Pally*, ou *Pelluys des Palludes*, de *Vilosnes*, sœur, il est très-probable, de *Simon Pelluys*, qui épousa, à *Laneuville*, le 14 mars 1695, *Marie Anne du Guest de la Vallée* (V. cette famille à *Cesse*, p. 325). Ce Jean Liégeois était bien des *anciens d'Orey :* la preuve en est écrite dans ses armoiries (2); il décéda à *Laneuville* le 21 février 1676.

C'est alors que les *Liégeois* figurent au nombre des *Citains de Verdun*, en la personne de *Gabriel* et de *Paul;* l'un fils, l'autre petit-fils, tout l'indique, de *Jean le Liégeois* (3).

Gabriel prend la *hallebarde* des citains, en épousant *Anne Galavaux;* et *Paul*, son frère, devient chanoine de l'insigne collégiale de *Sainte Marie Magdelaine* de Verdun : alors des armoiries personnelles attestent leur changement de position. Ce n'est plus la couleur de *gueules* des *Hannuyers*... ce n'est plus l'*or* des anciens d'*Orey*... ni le *vair* des *Rochefort*... c'est le *sinople* des vertes prairies de la Meuse et la couleur des *Montignonais*. Ce n'est plus le *chevron d'or*... c'est le *lion de gueules* sautant de la *terrasse* des *Sauhignon*, et posé sur un rocher de Liégeois-Galavaux.

(1) *Louis Benoit Sauvignon* portait : d'*azur, à une terrasse de gueules, et une vigne aux fruits d'or, feuillettée de sinople.*

(2) *Marie Anne Pally*, veuve de *Jean Liégeois*, portait, comme les d'*Orey : de gueules, à un chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles à six rais de même, et en pointe d'une fleur de lys d'or, accolée de gueules et d'argent* (Départ. de *Lille ;* Bureau de *Tournay*, p. 315, n° 147 *bis*).

(3) Les registres paroissiaux ne remontant qu'à 1668, la preuve défaillit, quant à présent.

sinople : c'est ce lion ardennais qui va désormais veiller au maintien des priviléges de l'*échevinage* de Verdun (1).

Gabriel fut, en 1684, présenté, par les députés des paroisses de Verdun, à l'autorité royale pour un siége d'échevin à l'hôtel de ville : il l'occupa, d'abord, pendant deux années; puis il fut élu, de nouveau, en 1689, en 1695 et en 1707 : à la mise en finance des charges municipales, il acquit l'office de *lieutenant de mairie,* alors alternatif et triennal. De 1687 à 1690 il fut receveur gratuit de l'hospice de *Sainte Catherine,* en remplacement du grand-père de *Chévert,* lequel l'occupait à titre rémunéré. Il introduisit à Verdun l'institution des receveurs charitables, *gratis pro deo.* De son mariage avec *Anne Galavaux* naquirent : *Barbe Louise* — et *Jacques,* qui suivent.

Watronville-Liégeois.

Barbe Louise épousa, le 10 juillet 1690, *Mathieu François de Watronville,* écuyer, conseiller du roi, lieutenant assesseur civil et criminel et premier conseiller au bailliage du siége présidial de Verdun (2). Cette dame, par *Jacques de Watronville*

---

(1) *Gabriel Liégeois,* conseiller et échevin de l'hôtel de ville de Verdun, portait : d'*or, à un lion de gueules, appuyant sa patte gauche de derrière sur une terrasse de sinople, tenant de ses deux pattes de devant une hallebarde d'argent, frustée de gueules, et posée, en pal, sur un rocher de sinople* (Dép. de *Metz,* p. 439, nº 181).

Le chanoine *Paul Liégeois* portait : *de sinople, à une barre d'argent, chargée d'une macle de sinople* (enreg. du 6 juin 1698, bailliage de Verdun; d'Hozier, p. 678, nº 271).

Gabriel eut une sœur prénommée *Barbe,* qui devint femme de *Nicolas Christophe,* dont *Louis* et *Barbe* les *Christophe* qui furent parrain et marraine de *Barbe Louise Liégeois-Watronville,* ci-après. Il eut encore un neveu prénommé *François,* curé de *Sainte Geneviève* à Toul, et qui devait être frère du chanoine *Paul Liégeois.* Ces *Christophe* se retrouvent à *Merles,* où ils s'allient aux *Lerosle* et aux *Georgia-Senocq,* dont deux furent lieutenants généraux au bailliage de Verdun.

(2) Le contrat de mariage mentionne la présence du chanoine *Paul Liégeois,* comme cousin-germain de la mariée : ainsi il était fils d'un frère de *Gabriel Liégeois,* probablement petit-fils de *Jean* ou *Nicolas*

son fils, époux de *Louise Scholastique le Chartreux*, fut ainsi l'aïeule paternelle des dames : d'*Anthouard* née *Louise Scholastique* de Watronville — de *Failly* (Claude) née *Agathe Charlotte* de Watronville — et de *Coste* (Joseph) née *Marguerite Charlotte* de Watronville... desquelles il sera question en d'autres localités.

Gabriel Liégeois, le 22 août 1695, avait acquis à *Haraumont* un petit domaine dit la *cense de la chapelle du Saint Sacrement*, au-dessus de la *grande fontaine* et gagnage en dépendant. Ce fut le berceau des *Liégeois d'Haralmont*, il mourut après 1700.

Jacques, fils de *Gabriel* et de *Anne Galavaux*, épousa, à Toul, le 20 juillet 1697, *Marie Anne Laurent*, fille d'un conseiller, prénommé *Alexis*, et de *Anne Chausson* Il fut, d'abord, conseiller au bailliage de Toul, en 1698; puis subdélégué à l'intendance de Metz, en 1710; puis, ayant eu quelques démêlés avec l'évêque de Toul, il vendit sa charge, en 1712, et revint à Verdun. Là, il fut pourvu, vers 1714, du poste de prévôt général des maréchaux de France : il céda sa charge au célèbre prévôt d'*Ulneau*, revint à Toul, et y fut inhumé dans l'église *Sainte Geneviève*, le 15 juin 1748 : sa veuve lui survécut jusqu'au 3 mai 1759; elle repose à côté de son mari. Ils eurent un fils et une fille : *Alexis*, né, à Toul, le 16 janvier 1710 (1) — et *Catherine*, non mariée, qui y décéda le 30 messidor an IX. **Liég.-Laurent.**

Alexis Liégeois, avocat en Parlement, épousa, à *Toul*, le 28 novembre 1742, *Jeanne de Tamarel de Boisset*, fille de *Pierre*, écuyer, sieur de *Boisset* et de *Marguerite Collin* (V. art. *Chaumont*, p. 347), et il vint se fixer à *Haraumont* : tous ses enfants **Liégeois-de Boisset.**

Liégeois de Laneuville — cet acte mentionne aussi l'assistance des oncles de Barbe Louise : ***Claude Galavaux***, écuyer, sire de ***Belleville*** et du faubourg de la ***Galavaude***, capitaine prévôt de *Sivry* — et ***Jean Salvignon***, ancien commissaire échevin de la ville de Verdun.

(1) ***Alexis Liégeois*** eut pour parrain son grand-père ***Alexis Laurent*** et pour marraine sa grand'tante ***Marguerite Liégeois*** (de Laneuville ?).

y naquirent : *Marie Anne,* en 1741 — *Jeanne,* en 1743 — *Jacques,* en 1744 — *Jean Baptiste,* en 1748 — *Joseph,* qui suit, le 17 juillet 1750 — *François,* en 1751 — *Pierre,* en 1752 — *Louis,* en 1754 — *Cuny* ou *Quirin,* en 1756. De ces neuf, il n'en restait que trois en 1788 : *Jacques* — *Jean Baptiste* — et *Joseph.*

Liégeois-Wibert
Liégeois-Bernier
Liég.-de Lahault

Jacques, l'aîné, capitaine au corps royal du génie, titré de la *seigneurie d'Amblonville,* écart de *Rupt en Woepvre,* partit pour la Guadeloupe, en 1789, comme ingénieur en chef : ses destinées sont inconnues — *Jean Baptiste* décéda sans postérité († 7 frimaire an II) — il ne resta que *Joseph* († le 15 brumaire an III), marié, à Souilly, à *Marguerite Wibert;* lequel fut père de *Louis Alexis Liégeois,* époux de *Marie Lucie Natalie Bernier* de Brieules, et grand-père de *Louis Joseph Auguste Liégeois,* époux de *Marie Victoire Henriette Ernestine de Lahault,* lequel est aujourd'hui notaire à Damvillers.

Canton de Montmédy

HAUCOURT; *Halcort; Hal curtis; Hauncurt* (1); hameau autrefois annexe d'*Avillers* (Ch. de 897, 1049, 1243 et 1463).

Sur le ruisseau d'*Avillers,* affluant à l'Othain par *Houdelaucourt.*

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton,	0 myr.	6 kil.
	arrondissement,	4	4
	département,	6	6

Orientation, par rapport à Montmédy, S.-E. 1/4 E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 240 à 278 m.

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Ha-un curtis, Haldicurtis, Haudicurtis, Halcort, Haucourt.* Le *hé* initial indique que le *cortile des manses* épiscopales étaient *en dehors* de la *villa dominicale* placée à *Avillers.* Trois autres manses, *ad haudicurtem,* dépendaient de la paroisse de *Buzy* (Même charte de 1049).

Etage, groupe et sous-groupe (1).

Etage jurassique *moyen,* formation *oolithique* de la septième époque des classifications ontologiques — *oxford-clay.* Géologie.

Les terrains de l'étage *moyen* ont une puissance prédominante dans la partie orientale du département de la Meuse. Celle de l'oxford est de 275 m. dans le centre et de 210 dans le nord., à partir des sources de l'*Othain*. Cette formation est entièrement argileuse dans les deux tiers inférieurs, sur lesquels posent *Haucourt* et *Avillers;* la pente des assises inférieures est de 1/45 environ.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions : Origines.

En 1049, *Halcort* se composait de *quatre manses* placées entre *Haldelocurt* et *Auiller* (*inter Haldicurtem et villare,* bulle papale de 1049). Ce cortile avoisiné par des serfs, *villani,* de la cathédrale verdunoise, à l'est, et par ceux de *Saint Gorgon de Briey,* à l'ouest, était alors sans église; ses habitants étaient séparés, par plusieurs lieues, de l'oratoire de *Saint Martin,* à *Buzy,* et de la chapelle de secours de *Saint Jean les Buzy*. Cette localité est indiquée, sur le manuscrit du moine de *Saint Venne* (897), comme placée sur la limite orientale de l'*ancien comté de Verdun.* Après avoir mentionné le confluent de l'*Amance* dans l'*Orne,* le délimitateur s'exprime ainsi : *et in longitudine superiùs usque ad fontem* aun curtem, *et indè usque ad quercum salday;* c'est-à-dire le cours du *Longeaux,* jusqu'aux environs de *Saulx,* près de *Fresne* et de *Marcheville.*

Nom du fondateur : inconnu; — causes : *idem;* — date de la charte d'affranchissement : on n'en connaît pas de spéciale, mais on peut admettre celle de 1290 par *Philippe de Florenges III, Giles* son fils, et *Robert de Watronville* voué de *Buzey*. Erection.

---

(1) Voir la *Stat. géol.* de M. A. Buv., p. 78, 79, 604.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1823 : 358 h. 91 a. 48 c.

Nombre des maisons : 29.

Jardins et chènevières.............	7 h.	46 a.	78 c.
Prés et pâtures fauchables	54	79	63
Terres labourables.................	277	55	92
Bois............................	13	10	60
Landes et friches..................	1	17	20

L'ancien étang est maintenant en culture.

Superficie non imposable...........	6	81	35

Cours d'eau : la fontaine d'*Auncourt* — et le ruisseau d'*Avillers*.

Usines : un *moulin*.

Revenu net imposable : 6,188 fr.

Biens communaux. Bois............................ 18 h. 82 a. 00 c.

Prés et pâtures, terrains vains et vagues, tout est défriché.

Valeur approximative des terrains communaux : 18,545 fr. 40 c. — Cantons dits : *Rivolet* et *grand Hardeloir*.

Notions agricoles. Les bases de l'impôt sont celles-ci : 11 fr. 70 pour l'hectare de *terre ;* 37 fr. pour les *prés ;* 8 fr. pour les *bois ;* 57 pour les *jardins* et *chènevières :* en comparant ces chiffres avec ceux des cotes la plus haute (*Pillon*), et la plus basse (*Ollières*), on arrive à la valeur moyenne. Voici les revenus nets moyens : à *Ollières* comme type des *minima :* terres, 9 fr.; prés, 45 fr.; bois, 11 fr.; jardins et chènevières, 40 fr. Voici ceux de *Pillon*, comme type des *maxima :* terres, 18 fr. 90; prés, 60 fr.; bois, 17 fr.; jardins et chènevières, 66 fr. Voir les évaluations données à *Bouvigny*, p. 206.

Le complément des chemins vicinaux élève de jour en jour le produit des terrains.

Notions industrielles. Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres.

Haucourt et Ollières sont de toutes les communes de l'arrondissement celles dont les habitants figurent le plus rarement devant les tribunaux.

Administration. Noms des maires : en l'an VIII, N. *Néard* — 1822, J. B. *Bastien* — 1838, F. N. *Beauchot* — 1841, N. *Thomas* —

1844, J. L. *Didier* — 1848, F. *Labriet* — 1852, J. L. *Didier*.

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : en 1726, 15 feux à *Haucourt*, et 28 à *Avillers*; — d'après le recensement de 183 : 1236 habitants — en 1846 : 113 — en 1856 : 100 habit. Population.

D'après les archives communales, à partir de 1793, série complète; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1765, *idem*. Tenue des registres.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Verdun*; — archidiaconné de la *Woepvre* (1); — doyenné de *Saint Pierre* d'Amelle (2); — cure : celle de *Buzy*, ensuite d'*Avillers*; — coannexes et dessertes : celles de *Harmont* et de *Saint Jean les Buzy*; — oratoire primitif : celui de *Saint Remy* d'Amelincourt? — église matriculaire : celle de *Saint Martin* de Buzy; — chapelle castrale : celle du château de *Buzy*, ban d'*Haucourt*. Ordre spirituel.

Noms des patrons : *saint Martin*, à Buzy — *saint Laurent*, à Avillers — *saint Jean*, *saint Nicolas* et *saint Hubert*, pour les autres annexes.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : elle a été reconstruite en 1831.

Noms des derniers curés, antérieurement à l'ordre actuel : 1765, N. *Christophe* curé, et J. *Léonard*, vicaire — 1775, D. *Royer* : il fut inhumé, dans l'église, le 5 janvier 1786, en présence de son parent Gabriel Charles *Mathieu*, prévôt des *cinq villes et du comté de Mercy* — 1786, J. B. *Thuriet* — curé actuel : la desserte est de la cure d'*Houdelocourt*.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Amelle*, p. 18). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *id.*)

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Patronage à la collation de la cathédrale de *Toul;* ensuite, par échange, de celle de *Verdun,* qui était aussi décimatrice à *Avillers.* En 1726, le comte de *Mercy-Argenteau* en exerçait les droits comme seigneur d'*Avillers* et d'*Haucourt;* il les transmit à la maison de *Raigecourt;* — cure à portion congrue.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves,* sur les *marches médiomatriciennes;* — royaume d'*Austrasie,* puis de *Lotharingie;* — empire *Germanique;* — anciens *pagi* du *Briacensis* et du *Marcetanensis;* — comté de *Mercy,* autrement dit des *cinq villes;* — châtellenie de *Lendres-Briey;* — marches *treviro-barro-woepvriennes;* — duché de *Bar* (Barrois non mouvant), ensuite de *Lorraine;* — haute justice des seigneurs locaux.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi du *pays messin,* dans le principe, et usages de l'*ancien Barrois.*

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches, et pour les liquides, boisseau, pièce et pinte de *Bar;* — pour les bois et les terres, *idem.*

Indication de l'étalon local : le jour de 80 perches, pour les terres; de 50 perches, pour les prés; la perche de 19 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Metz,* ensuite de *Saint-Mihiel;* — anciennes assises des huit pairs de la châtellenie de *Sancy* (Voir *Bouvigny,* p. 209); — cour supérieure de *Nancy;* — ancien bailliage de *Briey,* puis de *Saint-Mihiel,* et en dernier lieu d'*Etain;* — ancienne prévôté de *Viller la montagne* (1); — ancienne haute justice du comté de *Mercy.*

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : *Aix,*

Les terre et seigneurie d'*Haucourt* et *Avillers* furent possédées, d'abord, par les anciens *voués d'Amelle*. On les trouve au *carthulaire* des moines de Châtillon. Les voici : **Hist. féodale.**

Jehan d'Haucourt, en 1243 — *Warnier* des *Wales*, en 1252 — *Thiéry d'Amelle*, fils de *Hugues* et de *Marie*, et époux d'*Aleyde*, en 1259 — *Hugues d'Arancy* (Ch. de 1282, 1294, 1300, 1315) — puis *Jehan de Billy* et sa descendance (1302, 1306, 1316, 1348).

En 1376, sous l'approbation du duc Robert, *Oulriet de Billy*, fils de *Jehan* et époux de *Marguerite de Florainville* (V. *Billy*, p. 179), à lui joints *Huet* et *Habrand* ses frères, engage ce domaine à *Erard de Fontois*.

En 1403, *Robert de Bar*, pour punir les frères *Wincmart* et *Erard de Guéméné* de leurs brigandages, confisqua ce qu'ils possédaient en fief, en la ville, ban et finage d'*Haucourt* et *Avillers*; il en fit transport à *Jean de Deuilly* de Metz, surnommé *Dieu amy*; duquel ils arrivèrent à *Winchelin de la Tour*, époux de *Catherine de Lenoncourt*. Ceux-ci les cédèrent en dot à *Catherine de Watronville* leur nièce, en la mariant à *Jehan de Lendres de Briey*. Catherine, s'étant remariée à *Gérard de Seraucourt*, les engagea au duc *Jean II* de Lorraine, pour 700 #, payées le 10 janvier 1446; et ce au détriment de son fils *Didier de Lendres*, alors en minorité : quand *Didier* fut majeur et marié à *Jeanne de Pulligny*, il racheta les droits de

---

Ametz, Athus, Aubange, Audun le teutsh; Baslieux, Bathincourt, Beuveilles, Brehain la ville et ***Brehain la cour, Buré, Chapy,*** les ***Convers, Crüne, Cussigny, Cultry, Doncourt, Erouville, grand*** et ***petit Failly, Frénois la montagne, Godfrange, Gorcy,*** la ***Grandville, Han devant Saint Pierremont, Haucourt, Laix,*** la ***Madelaine, Nonkeil, Othange, Pierrepont, Redange, Rodange, Russange, Saint Pancray, Sonne la haute*** et ***Sonne la basse, Thil, Tiercelet, Gondrange, Ugny, Ville-Houdlemont, Viller la chèvre, Villerupt*** et ***Canteborne, Wale la haute.***

ses copropriétaires : *Charlot de Ville* époux de *Marguerite de Pulligny*, *Collignon de Ville* époux de *Mahaut de Ville;* et il se pourvut au conseil du prince contre l'engagement de 1446. Sa demande fut accueillie, par décision du duc *Nicolas* du 15 août 1471, et lettres confirmatives du duc *René II* du 30 juin 1474, sous la simple réserve du ressort et de la souveraineté.

Maison de Landres - Briey. A partir de ce moment, les seigneurs de *Landres-Briey* ont continué à jouir d'*Haucourt* et d'*Avillers*, et ils en ont fait leurs reprises en différents temps. (V. les aveux d'*Antoine de Landres*, *Perrin de Landres* son frère, et de leurs cousines femmes de *Simon d'Haussonville* et de *Erard de Haraucourt*.) C'est de ceux-ci qu'*Haucourt* et *Avillers* passèrent aux comtes de *Mercy-Argenteau* et aux de *Raigecourt*, qui en étaient seigneurs au moment de la révolution.

La maison de *Landres-Briey* portait : d'*argent*, *aux trois pals de sable*. Il ne faut pas la confondre avec celle de *Maillart de Landres-Landreville*, dont il sera souvent question dans d'autres localités; maison qui a déjà été citée dans plusieurs articles précédents. Leurs divergeances et leurs rapprochements ne peuvent être indiqués ici.

La tour ou maison-forte d'*Avillers*, et le château dit de *Buzy*, ban d'*Haucourt*, furent ruinés, dans la première moitié du quinzième siècle, en punition de l'acte coupable de *Winchelin de la Tour*, commis par lui, par son frère, et par les sires de *Remoiville* et de *Chaufour*, en 1415, dans le château de *Sancy* (V. *Chaufour*, p. 335).

Maison de Sancy. Ils subirent le sort du *château de Sancy* et de tous les manoirs des quatre proscrits, dont la place et les démolitions furent ascensés à divers particuliers. De là date l'extinction de l'ancienne *maison de Sancy* qui portait : d'*azur, à l'étoile de six rais d'or, en tête; à la bande de gueules, chargée de six lions léopardés d'argent, brochant sur le tout.*

Maison de Mercy. C'est d'*Avillers*, près *Haucourt*, que sortait la maison de ce nom qui posséda *Avillers en Woepvre* (canton de Fresne), dans la prévôté d'*Hattonchatel* (Voir à la section de *Verdun*). La maison de *Mercy* portait : d'*or, à la croix d'azur.*

HAUDELAUCOURT, ou *Houdelancourt; Haudelancuria* (1). (Ch. de 1049, 1247, 1260, 1452.) Canton de Spincourt.

Ancienne curie de *Dompremy la canne* (V. p. 528).

Sur le ruisseau d'*Avillers*, affluent de droite à l'*Othain*.

Ecarts : la *Clarinette* — la *Huarde* (Ch. de 1264, 1309, 1440.) — l'ancien fief de la *Folie*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	3 kil.
	arrondissement.....	4	1
	département.......	6	3

Orientation, par rapport à Montmédy, S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 228 m. à 270.

Etage, groupe et sous-groupes (2).

Géologie.

Etage jurassique *inférieur;* formation *oolithique* de l'époque septième des classifications actuelles — *bradfort-clay.*

Le système *oolithique* prédomine sur tout le versant droit de l'*Othain*. Séparé du système *liasique* par des couches de marne et de sable, il se compose d'un énorme banc de calcaire composé de petits grains arrondis et réguliers, qui ressemblent aux *œufs de poisson:* les alternances des marnes et des argiles, qui soutiennent ses assises inférieures, et qui correspondent aux terrains tant de l'oolithe inférieure, tant de la terre à foulon, que de la grande oolithe et du *bradfort-clay*, ont une puissance de 200 à 220 m., et une pente de 1/48 environ. *Haudelaucourt* est en

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Haudlaucour, Haudlancour, Haudelancuria, Haudelocourt, Houdlocourt*. La préposition latine *haud* est une particule négative, *ne, non pas, ne point*, qui *détache*, par le *hé* hébraïque, l'affirmative *auth*, et place l'objet en *dehors* de celui-ci. De là *haustus*, l'action de puiser; mettre en dehors, géologiquement parlant, de la puissance de l'étage du *haut*.

(2) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buvig., p. 77, 606.

dehors et *au delà* de la limite des terrains *douteux* et vacillants, qui se dépriment et s'affaisent à partir de *Han devant Pierrepont* jusqu'à *Avillers* et *Haucourt*. Il est notamment en *dehors* et *au delà* de *Haucourt*.

Origines D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions (V. *Haucourt*, p. 821).

Houdelaucourt est indiqué, dans la bulle papale de 1049, par ces expressions : *inter Haldicurtem et villare mansi quatuor*.

Erection Nom du fondateur : inconnu ; — causes : celles générales de l'établissement des premières colonies de l'*Othain* ; — date de la charte d'affranchissement : on n'en connaît pas de spéciale.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1823 : 457 h. 60 a. 64 c.

Nombre de maisons : 39.

Jardins et chènevières	5 h.	17 a.	80 c.
Prés et pâtures fauchables	68	93	99
Terres labourables	366	38	83
Bois	4	82	40
Landes et friches	0	6	35
Superficie non imposable	12	21	27

Cours d'eau : le ruisseau d'*Avillers*.

Usines : un moulin, dit le *petit moulin*.

Revenu net imposable : 9,840 fr.

Biens communaux. Valeur approximative des terrains communaux : 8,938 f. 80.

Notions agric. L'impôt est assis, à *Houdelaucourt*, sur un revenu net présumé ainsi fixé : pour les *terres*, 13 f. 50 ; pour les *prés*, 55 f. ; pour les *bois*, 9 fr. ; pour les *jardins* et *chènevières*, 57 fr. ; et pour les *friches*, 50 c. A *Duzey*, l'assiette est de : pour les terres, 17 fr. 10 ; pour les prés, 55 fr. ; pour les bois, 14 fr. ; pour les jardins et chènevières, 66 fr. A *Spincourt* l'application est faite sur les mêmes bases, à peu près, qu'à *Duzey*. A *Pillon*, on a : pour les terres, 18 fr. 90 ; pour les prés, 60 fr. ; pour les bois, 17 fr. ; pour les jardins et chènevières, 66 fr. ; c'est le *maximum du canton*. On peut ainsi établir facilement la valeur moyenne de l'hectare en se reportant à ce qui a été dit à l'art. *Duzey*, p. 604, mais sur des évaluations supérieures.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres et artisants. *Notions industrielles.*

Noms des maires : en l'an IX, F. *Collin* — 1833, J. L. *Lambert* — 1841, L. J. J. *Becq*, jusqu'aujourd'hui. *Administration.*

D'après les documents antérieurs au XIX[e] siècle : en 1726, 22 feux ; — d'après le recensement de 1836 : 171 hab. — en 1846 : 168 ; — en 1856 : 161 habitants. *Population.*

D'après les archives communales, à partir de 1600, avec de nombreuses lacunes ; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1765, série complète. *Tenue des registres.*

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Verdun ;* — archidiaconné de la *Woepvre* (1) ; — doyenné de *Saint Pierre* d'Amelle (2) ; — cure : celle de *Saint Gorgon* de Houdelaucourt ; — annexes et dessertes : *Houdelaucourt* fut primitivement annexe de *Dompremy la canne ;* puis elle fut érigée en cure, dont la mère-paroisse devint une simple desserte ; — abbayes suzeraines : celles de *Gorze* et de *Châtillon ;* — prieuré : celui de *Saint Pierre* d'Amelle ; — hermitage : celui de *Saint Pierre,* à la fontaine de ce nom (V. *Bouligny,* p. 192) ; — oratoire primitif : celui de *Saint Remy* d'Amelincourt ; — église matriculaire : celle de *Saint Remy* de Dompremy la canne. *Ordre spirituel.*

Noms des patrons : *saint Gorgon,* à Houdelaucourt ; *saint Remy,* à la mère-paroisse.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : inconnue.

J. B. *Thiébault* fut curé de cette paroisse dès avant 1765 jusqu'à la révolution. Curé actuel, M. *de Batty* (V. *Donremy la canne,* p. 531). Cet article sera complété au mot *Spincourt.*

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Amelle,* p. 18.) — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *id.*)

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des voués d'*Amelle* et de *Saint Gorgon de Briey*, qui devinrent les châtelains de *Billy* et de *Bassompierre;* — patronage à la collation des abbés de *Gorze* et de *Châtillon*, alternativement; — dixmage au profit de l'abbé de *Châtillon* et du prieur d'*Amelle*, chacun pour un tiers; le curé prenant le surplus; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge des mêmes; le curé ne participant qu'aux dépenses de menu entretien.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves*, sur les marches *médiomatriciennes;* — royaume d'*Austrasie*, puis de *Lotharingie*, puis empire *Germanique;* — anciens *pagi* du *Metensis* et du *Wabrensis;* — anciennes *curies* du *Marcetanensis* et du *Maginiensis*, sur les marches *treviro-barro-wabriennes;* — comté de *Mercy* et vicomté de *Verdun;* — marquisat de *Spincourt* (Voir *Eton*, p. 648); — duché de *Bar* (Barrois non mouvant); ensuite de *Lorraine;* — haute justice des abbés de *Gorze* et de *Châtillon*, puis des marquis de *Spincourt;* — arrière-fief : la *Folie*, qui relevait de *Longuyon* (V. *Vaudoncourt*), avec haute justice indépendante.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi et usages de l'*ancien Barrois*, au comté de Briey.

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches, et pour les liquides, *Bar;* — pour les bois et les terres, *idem.*

Indication de l'étalon local : l'arpent de 80 perches; la perche de 19 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel*, et plus anciennement celle de *Bar;* — Assises des *grands jours* de Saint Mihiel; — cour supérieure, *idem;* — ancien bailliage de *Briey*, puis de *Saint Mihiel*, et en dernier lieu d'*Etain;* — anciennes prévôtés de

Sancy (1) pour *Houdelaucourt*, et de *Norroy le sec*, pour *Dompremy la canne;* ensuite d'*Etain* pour l'un et l'autre.

Les familles notables d'*Houdelaucourt* ont été, dans le dernier siècle, celles des *admodiateurs* des censes et dixmes de l'abbaye de *Châtillon*, du prieuré d'*Amelle*, et du fief de la *Folie*. Famil. notables.

Admodiateurs de Châtillon : *Jacques Harmand* époux de *Marie Catherine Pierga*, frère de *Jean* admodiateur des moines de Saint Pierremont, à *Woëcourt* — il était beau-frère de *Jean Didry*, admodiateur de *Ville au Montois*, et de *Jean Lambert*, admodiateur d'*Ollières*.

Admodiateurs d'Amelle : *François Humbert* époux de *Anne Harmand* — *Jacques Collin*, époux de *Catherine Harmand*.

Admodiateurs de la Folie : *Henry Picard* époux de *Jeanne Lerosle* — *François Billy* époux de *Catherine Millet* — *Louis Pierson* époux de *Catherine Hyppolite*.

C'est à Houdelaucourt que s'unissent, en 1768, les familles *Cochard* de Briey et *Mathieu* de Preuthin; et, en 1778, les familles *Thiébault* et *Thirion* de Verdun.

HAUMONTOIS (lè); *Halmontensis*. Cantons de Charny et de Montfaucon.

Le *Haumontois* est un massif *madréporique* (2) de *coral-*

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant, avant 1601, les localités de : ***Anoux*** et ***Maneville, Bailler, Mancieulles*** et ***Viller*** (Bettainviller), ***Cunetanges*** et ***Preuthin, Doncourt***, en Woepvres, ***Grévigny, Houdelaucourt, Lommeranges, Mairy Saint Maurice*** (le ban de), ***Neufchief*** et ***Hommeviller, Perpont, Sancy*** et ***Bassomville, Serouville*** et ***Passigny, Seuville, Tucquenieux, Trieux*** et la ***Grange aux sarts***.

Les châtellenies de cette prévôté étaient : ***Bassompierre, Boulange, Dompmarie*** et ***Bouvigny, Espres, Havanges, Malavillers, Neufville*** et ***Rechicourt***.

(2) L'***ontologie*** peut seule expliquer la formation des montagnes;

rag, qui doit avoir surgi aux temps anté-diluviens. D'îles en en îles, de roches en roches, ce rameau de montagne se *détermine* (suivant les expressions de la charte de *Pépin* et *Plectrude*, de l'an 708)... de *Luponis fontanâ* (Louvemont sous Douaumont)... *ad domum Fontanæ* (Fontaine sur Liny)... c'est-à-dire, des sources de la *Diva* (Somme dieue) aux sources de la *Doua* (dans le *vieux Chaufour* de Haraumont). (V. les deux signaux : *Douaumont*, cote 388; *Haraumont*, cote 398.)

Ce massif d'êtres ontologiques, *ontos*, comme un *vaisseau* échoué dans une mer argilleuse d'*oxford-clay*, surgit, en *dehors* de la vase, à deux points bien précis : à l'*avant* c'est *Haumont* (cote 335), entre *Anglemont* et *Ormont;* à l'*arrière*, c'est *Haraumont* (cote 398), entre *Chaufour* et *Sivry*. Tous deux sont en *dehors* de l'envasement, à ces deux points précisément opposés.

Le courant meusien s'introduit dans la mer argileuse des *basses Wabvres;* alors son plafond s'abaisse, de plus en plus, et il se produit un phénomène contraire dans le relèvement des montagnes de *Haumont* à *Haraumont*. La côte était 335 à *Haumont;* elle monte à 398 près du vieux Chaufour d'*Haraumont*. Il arrive de là qu'à *Sivry* le plafond des eaux est en *contre-bas* de 2f3 m. relativement à *Chaufour*, et qu'au contraire l'angle du *Haumontois* est en *contre-haut* de l'étiage du fleuve à *Consenvoie*.

Le fleuve descend; la montagne monte... et c'est aussi, en sens

---

seule, elle peut rendre compte de ces appellations vagues, et tout à fait *primitives*, terminées en *ont*. *Mont* est le point de départ de la formation des êtres qui ont eu l'*oon* à la base de leur éclosion. *Haumont* et *Haraumont*, pris à ce point de vue, sont respectivement la manifestation de la marche de cette idée fondamentale... de l'arrière à l'avant, de l'avant à l'arrière... par rapport à l'*action de monter*. L'un et l'autre sont en *dehors* du point de départ — *a-mont*, et du point d'arrivée — *ar-al-mont*. C'est le *hé* hébraïque qui produit cette différence essentielle entre — *être* le *mont d'avant* (*halmont*) — *être* le *mont d'arrière* (*h-aral-mont*), et l'action d'aller en amont, ou en arrière, du *mont*.

contraire, que s'expriment les idées humaines, suivant leur point de départ, et suivant l'*objectif* de la vision.

A *Haraumont* se produit un fait notable : ce village n'a que des puits et quelques minces filets d'eaux saumâtres : ces puits tarissent quand la Meuse est à sec; au contraire, l'eau monte dans ces puits et elle emplit, plus ou moins, les caves des habitations, quand la Meuse déborde de son lit. On s'étonne de cette coïncidence, en voyant que la *Meuse* est de 213 m. en *contre-bas* d'*Haraumont*. Rien de plus simple que l'explication. Hydraulique.

Quelques minces plateaux de *marnes* et de *calcaires à astartes*, qui s'articulent et se nouent sur le *corag-rag*, émergent au milieu d'une *mer d'argiles*, qui les aborde à *Anglemont*, qui les contourne à *Ormont*, qui les concrête et les resserre à *Crépion*, et dont l'envasement, par *Brabant*, par *Consenvoie*, par *Sivry*, ne s'arrête qu'en arrière d'*Haralmont*.

Cette mince couche marneuse et coquillière, poussière concrétée de ces myriades d'êtres qui, aujourd'hui, forme le plancher *portlandien* des anciennes *landes* de la terre habitée... cette *coquille* de l'*oum* du monde forme le sol arable de tout le *Haumontois*. C'est dans cette légère croûte poreuse que les puits et les caves d'Haralmont sont creusés.

Mais, au-dessous, est le *coral-rag*, dont la puissance est de 120 à 150 m., et qui s'incline vers l'ouest de 1/50 environ; au-dessous du *coral* est encore le massif argileux et compact de l'*oxford-clay*, massif dont la puissance, au *maximum* de 275 m. dans l'arrondissement de Verdun, se réduit en biseau à 210 m. dans celui de Montmédy. Ce puissant massif s'abaisse donc dans le même sens que le cours de la Meuse, et l'abaissement est dans un sens opposé relativement aux émergeances des concrétions superposées, lesquelles s'élèvent, de plus en plus, de *Haumont* à *Haraumont*. Quand la *haute Meuse* reçoit, tout à coup, des eaux pluviales en abondance, le trop plein, vis-à-vis l'angle du *Haumontois*, pénètre entre l'*oxford-clay* et le *coral*; il s'introduit plus facilement encore entre celui-ci et les *marnes* et *calcaires à astartes*; et alors l'inondation des caves d'*Haraumont*, simultanément avec le débordement de la Meuse, n'est

qu'un coup de niveau à donner intérieurement à la tête de l'inondation, c'est-à-dire, à partir de *Douaumont*.

Canton de Montfaucon.

HAUMONT; *Hal-m-ons; alla montana Montium* (1).

Ancienne annexe de *Saulmognieux* et titre seigneurial de la prébende des *doyens* de la cathédrale de Verdun (Ch. de 1049).

Sur l'avant et en *dehors* du *Haumontois*.

Ecarts : les censes d'*Anglemont?* — de *Mnémont* — de *Mormont* — et d'*Ormont*: celle de *Mormont* dépendait de *Saulmognieux* (2).

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton..........	0 myr.	2 kil.
	arrondissement ...	3	6
	département......	5	1

Orientation, par rapport à Montmédy, S.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer : de 212 à 335 m. à l'angle du *bois du Soleil*.

Etages, groupes et sous-groupes (3).

Géologie.

1° Etage jurassique *moyen;* formation *coralienne* de l'époque dite improprement secondaire — *coral-rag ;*

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Haulmont; altus mons; Haumont. Or,* signifie *lumière,* expansion radieuse de tout ce qui est riche dans la création — *maour,* signifie *luminaire,* c'est-à-dire, *à partir de aor,* ou en arrière de l'expansion lumineuse : *hé* emporte l'idée de *en dehors de...;* l'*horizon* exprime ce qui est *circulairement en dehors* de l'expansion des rayons qui se brisent au delà des points éclairés.

(2) *Erratum* à la page 29. *Anglemont* est aujourd'hui compris dans le canton de *Montfaucon;* mais ses mouvances anciennes, qui ont été fluctuantes, le rattachaient à la prévôté de *Damvillers* et même à la seigneurie de *Jametz.*

(3) Voir la *Stat. géologique* de M. A. Buv., p. 78, 79, 81, 605; il faut comparer ce territoire avec ceux : d'*Haudiomont,* p. 128, 236,

2° Etage jurassique *supérieur;* formation dite *portlandienne* du même groupe — *calcaires à astartes.*

Mnemont est le point de départ de la montée du *Haumontois:* à partir de là, le massif des êtres paléontologiques (*ontos*) monte, *en dehors* de la *vase oxfordienne*, de la cote 335 à la cote 398, en arrière d'*Haraumont* (V. *suprà*, p. 809).

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions : Origines

Haumont, très-probablement, était au nombre des six *manses* mentionnées dans la bulle papale de 1049, en faveur de l'abbaye de *Saint Maur* de Verdun... *in Salmongeiâ mansos VI et dimidium.* La principale manse était à Samognieux; les autres étaient, tout l'indique, aux lieux dits : *Anglemont, Haumont, Mnemont, Mormont* et *Ormont.*

Mormont, près de Samognieux, est appelée la *ville défaite*, (ou plutôt *du Faîte*) dans les plus vieux écrits — *Mont, Haumont, Mnémont, Hennemont, Mormont, Ormont, Morimont, Haralmont, Beaumont,* sont des appellations primitives, dont le sens topographique ne s'explique que par l'hébreu et par leurs rapports d'horizontalité. *Anglemont* paraît avoir été le premier point habité; c'est là où fut, il est probable, la *mère-paroisse* de tout le *Haumontois.*

Nom du fondateur : inconnu; les compagnons de *Morus*, très-probablement; — causes : quelques défrichements groupés autour d'*Ormont;* — date de la charte d'affranchissement : celle de *Sivry*, probablement : elle est de 1578. Erection

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1844, 1,080 h. 78 a. 39 c. Territoire.

Nombre des maisons : 73.

Jardins et chènevières..............	8 h.	57 a.	64 c.
Prés et pâtures fauchables...........	28	79	15

256, 273, 274, 320, 321, 326; de *Douaumont*, p. 82, 74, 331, 337, 397; et de *Haraumont*, qui a été décrit *suprà*.

Terres labourables	665	11	32
Vignes	19	20	66
Bois	337	43	70
Landes et friches	6	44	89
Superficie non imposable	15	21	3

Cours d'eau : quelques *fontaines* d'eaux superficiaires.

Usines : une *scierie* hydraulique.

Revenu net imposable : 13,902 fr. 76

Biens communaux. Bois dit le *Soleil*................ 106 h. 87 a. 00 c.

Prés et pâtures, terres, terrains vains et vagues : variables à cause des défrichements.

Valeur approximative des terrains communaux : 170,062 fr. 60 cent.

Notions agric. Prix moyen de l'hectare de terre : (Voir *Etraye*, p. 653 — *Azannes*, p. 91 — *Brandeville*, p. 224 — *Bréheville*, p. 249 — *Ecurey*, p. 629.

Tous les terrains de la *haute montagne* sont de même nature, et diffèrent peu, quant aux produits; tous sont du même revenu net, à peu près, pour la base de l'impôt. Cette observation ne s'applique pas aux *terrains de la plaine* des communes susdites. *Haumont*, sous ce rapport, ne peut leur être comparé en rien. Il n'a que des *hauts-chaumes* et de chétives prairies auxquelles ses cultivateurs suppléent par des prairies artificielles, mais pas encore assez.

Notions indust. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, quelques vignerons, des scieurs en long, bûcherons et autres ouvriers forestiers. Autrefois, la nourricerie des enfants trouvés de l'*hôpital de Sainte Catherine* de Verdun était l'emploi de la plupart des mères du village; cette profession traditionnelle s'y est maintenue.

Administration. Noms des maires : en l'an IX, J. B. *Richy* — 1827, N. *Collin* — 1848, C. *Florentin* (1).

---

(1) Une appellation primitive s'est maintenue à *Haumont;* c'est celle de *Gonort :* ce mot exprime l'individualisation des hommes de l'*angle du*

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : en 1726, 31 feux; — d'après le recensement de 1836 : 318 hab.; — en 1846 : 291; — en 1856 : 265. **Population.**

D'après les archives communales, à partir de 1643, avec lacunes; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1751, série complète. **Tenue des registres.**

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Verdun;* — archidiaconné de la *Princerie,* ou *Primicierie* (1); — doyenné de *Chaumont* (2); — cure : celle de *Saint Remy* de Samognieux; — abbaye suzeraine : celle de *Saint Maur,* originairement; ensuite celle de *Saint Vennes;* — hermitage : celui de *Flabas;* — oratoire primitif : celui d'*Anglemont;* ensuite l'autel de *Notre Dame* de Molleville, autrefois sur l'ancien ban de *Moirey :* alors *Molleville* ne dépendait pas de *Consenvoye;* — église matriculaire : celle de *Saint Remy* de Samognieux. **Ordre spirituel.**

Nom du patron : *saint Nicolas,* évêque de Myre.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : inconnue;

---

bois de l'Or; bois qui, encore aujourd'hui, porte le nom du *soleil* (*shem-esh,* en hébreu — *sun,* en anglais — *sol,* en latin — *sonne,* en allemand). Les villages nommés *Sonne* près de Longwy, localité dont la population est d'origine *celto-teusch,* sont dans un emplacement semblable (à celui d'*Ormont*), par rapport à l'horizon du nord, vers *Arlon.* Toutes les appellations se coordonnent ainsi sur la base de l'*hébreu.*

A *Haumont* on trouve encore les *Richy,* les *Lafortune,* les le *Rosle,* expressions *shemmatiques* tirées de la richesse répandue, dans toute la nature, par l'expansion de la flamme (*esh*) des rayons du soleil (*shem esh*). Les *Lerosle* se retrouvent à *Merles,* à *Morimont,* à *Romagne,* où ils s'allient à la famille magistrale des *Georgia,* derniers lieutenants généraux du bailliage de Verdun (V. les *Senocq-Georgia* et les art. *Inor* et *Soiry*).

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Chaumont,* p. 343). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *idem,* p. 341).

la cloche de 1775 avait été levée, sous l'invocation de la *sainte Vierge* et de *saint Nicolas*, par *Nicolas Lafortune*, maire juge, et par *Marianne Toussaint* fille du procureur fiscal de ce nom.

Noms des curés et vicaires, les plus anciennement connus, antérieurement à l'ordre actuel : (V. à *Samognieux* pour les plus anciens) — à Haumont : en 1716, T. *Georgia*, curé — en 1751, D. *Lagrelette*, curé ; C. L. de *Beauval* et J. J. *Sthême*, vicaires — de 1752 à 1757, *Dordelu*, *Baulgnon* et *Franquin*, vic. — 1758, J. N. *Collignon*, c. — 1762, J. B. *Klensch*, c. — 1768 à 1775, L. *Leroux*, c. ; *Vautrin*, *Robert*, *Mangin*, v. — en 1782, N. *Mangin*. — Curé actuel, M. *Marche*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Vouerie : l'ancienne famille de *Haumont* (Voir *infrà*) ; — patronage à la collation de l'*évêque de Verdun*, comme nominateur à *Samognieux* ; — dixmage au profit de la *cathédrale* et de l'abbé de *Saint Vannes*, avec participation du curé ; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge des mêmes.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Verdun* ; — royaume d'*Austrasie* ; — empire *Germanique* ; — ancien *pagus* du *Verodunensis* ; sous-*pagus* du *Haumontensis* ; — ancienne vicomté de *Verdun* ; — — *terres du Chapitre*, sous la seigneurie du *doyen* de la cathédrale, haut, moyen et bas justicier.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi dite les *coutumes de Sainte Croix* de Verdun.

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches, et pour les liquides, *Damvillers*, à cause de *Chiny* ; — pour les bois et les terres, *idem*.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 120 perches ; la perche de 16 pieds, comme à *Samognieux* ; mais à Samognieux les autres mesures étaient celles de *Verdun*, c'est-à-dire, le franchard et la pièce de 78 pots.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Verdun;* — cour supérieure du présidial et bailliage de cette ville; — ancienne prévôté de *Charny*, qui cependant n'avait ressort que sur *Samognieux* (1); — ancienne justice seigneuriale : celle d'*Haumont* était indépendante des juges de la prévôté épiscopale : *Ormont* dépendait de *Merles; Anglemont* ressortissait à *Damvillers;* il en était de même de *Mnémont :* mais ceux-ci étaient du bailliage de Verdun, d'après un arrêt du 23 mai 1662.

Les derniers officiers de la haute justice d'Haumont étaient : les *Lafortune* père et fils; N. *Lerosle,* juges — *Laurent Henry* et *Jean Toussaint-Cajot;* ceux-ci comme procureurs fiscaux; plus *Jean Verdelet,* greffier.

Les derniers seigneurs ecclésiastiques d'*Haumont* ont été, comme *doyens de la cathédrale* de Verdun : en 1405, *Nicolas* de Pilon — 1433, *Dominique* de Norroy — 1436, *Bertrand* de Malzerey — 1453, *Beuvelet* d'Etain — 1482, *Jean Johanneau* — 1496, *Jean* de Lenoncourt — 1523, *Nicolas Gerbillon* — 1551, *Jacques Burluraux* — 1589, *Nicolas Marius* de Marville — 1608, *Mathieu de la Reauté* de Delut — 1638, *Jacques Jousselin* — 1649, *François de Pas de Feuquière* — 1691, *Jean Jappin* de la Tour — 1695, *François Baillot* — 1696, *Nicolas Monnier* — 1697, *Pierre Louis d'Orsau* — 1709, *Louis Gérard d'Escorailles* — 1744, *Jacq. Bruno* de Roussy — 1751, *Antoine Vincent de Noguez* — 1791, *Claude Elisabeth de la Corbière.* La seigneurie et la vouerie d'Haumont.

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : *Avocourt, Bras, Brabant sur Meuse, Belrupt, Basemont* (la cense de), *Charny, Chatancourt, Cour* (la), *Dombasle* (le ban des écuyers de), *Germonville* en partie, *Haudremont* près de Bras, *Jardin-Fontaine, Marre, Rampont, Régnéville, Samognieux, Souhesmes, Thierville, Vacherauville, Wadelaincourt, Villers les Charny, Villé devant Verdun* (les fermes de).

Les d'*Haumont*, famille verdunoise, avaient la *vouerie* de la portion appartenant à l'abbaye de *Saint Vannes*, aux droits de celle de *Saint Maur :* plusieurs d'entre eux habitèrent à *Billy les Mangiennes*. On y trouve, notamment, en 1756, *Hubert* d'*Haumont*, époux de *Louise de Wolfangen* — *Jean* d'*Haumont* leur fils, maréchal des camps et armées du roi, en 1774 — *Louise* d'*Haumont* leur fille, mariée, en 1770, au chevalier *Louis Alexandre de Nollot*, etc. (V. au mot *Mangiennes*.)

Canton de Spincourt Commune de Billy.

HAUT-FOURNEAU (l'étang et la forge du).

Tout tend au nivellement, dans l'ordre des étages *physiques* et *sociaux* de la création. Sans qu'on s'en aperçoive, les collines s'affaisent, les vallées se comblent, sous l'action incessante et combinée des éléments et des œuvres humaines; elles obéissent ainsi à la loi générale de *coordonation*.

Arancy a fourni la preuve mathématique de l'affaissement de nos collines (V. p. 45); le *Hautfourneau* en produit une, aussi concluante, du comblement insensible de la *vallée du Loison*, depuis qu'une *mer lacustre* s'est retirée de *Jametz*.

Au 20 novembre 1548, la *forêt de Mangiennes*, le *bois* dit le *Rassat de Pillon*, tout cela, et bien d'autres domaines, dans les *basses Wabvres*, appartenait, en très-fonds, à l'évêché de Verdun. C'était une faible remanence de l'ancienne *curie de Mangiennes*, livrée, en partie, de 1153 à 1166, par *Adalbéron de Chiny*, à l'action colonisatrice des moines de *Châtillon*, alors que ses parties les plus basses étaient encore sous les eaux..... *in terris, quæ nunc assæ sunt... per totam terram curiæ Maginiensis; id est : in sylvis, campis, pratis, aquis, ad ædificandum, comburendum, ad pastum quorumlibet animalium, usuaria ipsis fratibus, liberâ donatione et absque retentione, concessimus.*

Au commencement du dix-septième siècle, l'étang se trouvait réduit à 224 arpents 63 perches, mesure de roi, sur les terri-

toires de *Billy* et d'*Azannes* (procès-verbal du 3 avril 1614), et il était possédé : 1° par l'*évêque*, pour 101 arpents, placés au nord-ouest ; 2° par le sieur *Macklot de Pierreville*, pour 115 arpents, placés au sud-est ; 3° et par le *Chonet de Morhagnes*, pour 8 arpents 63 perches. Quant au bois du *Rassat*, qui en liserait quelques bords, et qui contenait 240 arpents, l'usage en avait été concédé, par les évêques, aux habitants de *Pillon* (titres des 20 novembre 1548, 26 avril 1608, 13 octobre 1611, et 2 janvier 1618.)

Le *Hautfourneau* fut établi vers l'an 1608 : cette érection modifia profondément le régime des choses et des lieux (1). Les moines de Châtillon devinrent censitaires de la forge et de la portion épiscopale de l'étang. On a vu, à l'article *Eurantes*, p. 659, comment l'auteur de la famille *Chonet* coopéra à cette modification.

Louis Marie Chonet, époux d'*Hélène Marguerite Jeannot* de Juvigny, et *François Dany*, régisseur des domaines de l'évêché de Verdun et de la terre et baronnie d'Orne, époux de *Anne Marie Chonet* (2), furent ainsi les premiers directeurs de la forge du Hautfourneau.

On trouve ensuite, notamment, MM. *Mauclerc* (3) et *Lemarquis*, qui se succédèrent à la même direction.

---

(1) L'action des vents, combinée avec celle des eaux superficiaires entraînant avec elles les molécules vaseuses, a successivement exhaussé le fond et déplacé le contenu de l'étang : il en est résulté la nécessité de surélever, incessamment, le point de retenue au déversoir : et, de là, procès sur procès, pendant deux cents ans. Ces procès n'ont pris fin que par un jugement de Montmédy, du 25 juillet 1844, après que tous les moyens de vérification scientifique eurent été épuisés.

(2) Cette dame mourut, à Billy, le 20 décembre 1759 : son mari, *François Danis*, avait été chirurgien major dans le régiment de Santerre.

(3) C'était *Henry Mauclerc*, prévôt, de 1727 à 1735, de la petite capitainerie verdunoise de *Merles* et des *enclaves* du *Clermontois*. Cette famille *Mauclerc* a déjà été mentionnée à l'art. *Dun*, p. 584. On en re-

La forge et l'étang du Hautfourneau furent vendus nationalement à *Jean Louis Philippe*, époux de *Marie Anne Françoise Millet*, et autres coaquéreurs : elle est exploitée par son gendre *Auguste Casimir Buret* et ses enfants. — Elle est placée sur le *Loison*, qui traverse l'étang; elle se compose de deux feux d'affinerie; on y fabrique le gros fer; l'affinage de la fonte, au charbon de bois, se fait par la méthode *comtoise*, et l'étirage a lieu au marteau.

Canton de Montmédy Communes de Breux, Avioth, Thonnelle et Sommethonne.

HAYON (le), cense-fièfe, près de *Sompthonne*, sur la fontaine du *Jay*, à la *jonction* des *passages* des *hautes Fores*.

Cette ancienne cense, portée sur le pied terrier d'*Orval* sous l'indication de *Nordinchamps*, pour la distinguer du *Hayon de Florenville*, était un fief amorti, composé de 75 journaux de terre en culture, de 22 jours en friches, de 27 fauchées de prés, plus de quatre bochets de 17 arpents et demi : le tout, avec maison et dépendances, ressortissait de la *haute justice d'Orval à Puilly*, près Carignan. Elle s'étendait sur les territoires de *Sompthonne*, de *Breux*, d'*Avioth* et de *Thonelle*. On la trouve énoncée, dans la charte de 1173 du comte *Louis III* de Chiny, comme provenant aux moines de la donation de *Richer* de Pouilly, *Richerus Clericus*, de *Dudon de Malandry*, et d'*Ancelme de Chauvancy*. Voilà un des *Mauclerc* anciens.

---

trouve un descendant, à *Montmédy*, sous la restauration, en la personne d'*Alexandre Mauclerc*, receveur principal des douanes, époux de *Hermine Colin*, prenant le titre d'*escuyer*, le 25 juillet 1830, dans l'acte de naissance de sa fille *Hermine Caroline*, aujourd'hui veuve de *Chamissot*. Cette dame s'est alliée à l'une des branches cadettes de l'antique famille de *Chamisso*, dont le chef salique (M. le comte de *Chamisso*) habite Paris. Il faut se garder de confondre ces de *Mauclerc* tout modernes avec les anciens *Mauclerc* (*Dudo de Malandry, dictus malus clericus*) du comté d'*Ivoy*.

HEURTEBISE; ancienne cense amortie à la ville de *Stenay*. (Ch. de 1433, 1604, 1617 et 1618.) Cant. de Stenay. Commune de Stenay.

A l'altitude de 301 m., entre *Martincourt* et *Nepvant*, est un ancien fief composé de 368 jours de terre, d'un seul continent. Cette cense est royée : du bois dit le *Pellerin*, à la ville de Stenay, au midi — de ceux de *Nepvant* et d'*Olizy*, au levant — de ceux de *Martincourt* et du ban d'*Inor*, au nord — et du ban de *Martincourt*, au couchant. C'est au *signal* de ce *point isolé* que se *heurte* le vent de *bise* contre la résistance de l'*Eurus*.

Il dépendait de ce domaine six fauchées, dites le pré de *Jean Marche*, en la prairie de Stenay.

En 1433, le tout appartenait à *Jehan le Faulquignon* et à *Colin Heurtebise*, dit le *Bathailleu* (des anciens *batailleurs d'Yvoi*); — puis à *Jean Perin*, petit-neveu de *Perinet de Bataille*, abbé de *Mouzon*, en 1347 (vente du 4 mars 1433).

Le fief advint ensuite à *Antoine de Sapogne*, seigneur de *Lombut*, et à *Elisabeth de Pouilly* sa femme, qui le vendirent, le 18 novembre 1604, à *Simon de Pouilly*, baron d'*Esnes* et de *Louppi les deux châteaux*, gouverneur de *Stenay*. C'est de celui-ci, qu'en vertu de lettres-patentes du 12 décembre 1617, la ville en fit acquisition, le 10 janvier 1618, pour la somme de 6,000 ₶. Alors la cense fut amortie à la *communauté des Citains*, et chacun d'eux put s'en dire *seigneur*; de là le titre de *baron d'Heurtebise* donné, autrefois, par dérision, à chaque habitant de *Stenay*.

On trouve, à la surface et dans les fissures du plateau oolithique, des argiles rouges, avec minerai de fer, tantôt en grains, tantôt en fragments anguleux. A *Heurtebise* leur épaisseur ne dépasse pas un mètre. Ils y sont peu exploités (1).

---

(1) *Stat. géolog.*, p. 97, 564.

Canton de Montmédy. Commune de Thonne le thil.

HIANCQUEMINE (l'ancienne seigneurie de).

Ecart de *Thonne le thil* (Ch. de 1270).

Cense et seigneurie, autrefois érigée en haute justice, la ferme de *Hiancquemine* est assise sur le *Keim,* ou *chemin des mines,* chemin placé contre le *diverticule* romain de *Thonne le thil.* Ce chemin vient s'y annexer, au lieu dit les *Tombes,* dans l'emplacement duquel ont été, à diverses époques, trouvé des reliques humaines, des vases, des ustensiles et autres débris funéraires. La contrée voisine porte le nom de *Belzébuth;* elle est entre la section des *Zénys,* au nord, et celle des *Grimonts,* au sud : il en dépendait autrefois un petit boqueteau, qui se nomme le *bois des Fées.* On assure que là était, aussi, établi le *gibet* de la châtellenie de *Chiny-Montmédy.*

Cette cense est mentionnée dans l'acte de reprise, du comte *Louis V* de Chiny, des mains du comte de Bar *Thiébault II,* de l'an 1270 (1). Après l'énumération de *Mon-maidy* et *Monçons,* de *Fraisnois devant Mon-maidy,* d'*Yrée la prée,* de *Vigneul,* du *bois de Heis,* de *Tonnelle,* de *Bainnou* et de *Tone le til,* le comte ajoute : *areis ce que li Cuens y chaimine...* exceptant ainsi ses *minières;* et puis il ajoute : *Aiout, grand Vernuel, petit Vernuel,* plus la portion qui dépendait de sa mouvance à *Thorgney.*

Canton de Damvillers. Commune de Dampvillers.

HORGNE (la côte de); *Horniaccum.*

Entre *Murault* et *Morimont* est la côte de *Horgne :* c'est une émergeance quasi-elliptique du *coral-rag* ceinturé d'*oolithe ferrugineuse,* éminence qui se dresse dans la mer d'*argile oxfordienne* du bassin de la *Tinthe,* à l'altitude de 236 m. au-dessus de *Dampvillers.*

---

(1) V. le texte de cet acte aux *Chron.* de M. Jeant., t. I, p. 544.

Là était une cense de 54 journaux de terre, auxquels s'adjoignaient 13 fauchées de prés. Ce petit domaine fut confisqué, révolutionnairement, sur un capitaine *C. B. Raimond* de Thionville.

Qu'était-il précédemment ce domaine ? était-ce un lieu de rendage, *horna,* des fermages dus aux anciens barons de *Murault,* aux sires d'*Azannes,* aux maîtres de *Morimont,* ou de *Goivaux* (1)? était-ce le grenier, *horreum,* d'une grange des premiers temps? La géologie donne un démenti à ces romanesques interprétations.

C'est tout simplement le *coral* qui surgit *hors des eaux.*

A *Mesnil la horgne* la forme est la même... c'est tout simplement le *calcaire du portland* qui surgit *hors des marnes à gryphées virgules,* à l'altitude de 414 m. — à la *Horgne,* canton d'*Omont,* en Ardennes, c'est encore le *coral* qui surgit de l'*oxford-clay,* ceinturé par des *marnes ferrugineuses.....* laissons donc les étymologies de pure imagination! Au temps où les Romains occupaient le *castrum des Romagnes,* et habitaient, il est probable, la ville du *mont Urbel,* la *côte de Horgne* n'était pas plus un grenier de rendage que *Bouvigny* n'était un étable à bœufs... que *Lanhères* n'était une bergerie à moutons.

Cette côte a donné son nom à une famille ancienne, qui s'est éteinte chez les *Senocq;* et à une famille moderne longtemps nombreuse à *Dombras. Didon de la Horgne* fut femme de *François Senocq* († le 27 juin 1552); son mari était échevin du palais épiscopal de Verdun; leur descendance fut reconnue noble, et de noblesse pure et ancienne, par l'évêque *Eric,*

---

(1) La cense de *Goivaux* avait été inféodée à *Jean Shélandres,* ce gouverneur de Jametz devenu si célèbre par sa résistance héroïque contre les Lorrains; elle consistait alors en un fief enclavé entre les bans et finages de *Romagnes, Chaulmont, Gibercy* et *Morimont;* elle consistait en une *maison forte quadrangulaire,* entourée de fossés, dont dépendaient cent soixante-trois arpents et quarante verges de terre (lettres de reprises du 15 mars 1566). (Buv., *Hist. de Jametz,* p. 29.)

en 1600 : cette *Didon* elle était fille de *Nicolas de Horgne* de Rarécourt, ancien citain noble verdunois, et d'*Isabelle Senocq*. Elle fut la mère des trois branches des : *Senocq-Marius* — *Senocq-Saint Juvin* et *Maillet* — et *Wapys-Senocq*..... branches dont on a vu quelques rameaux à *Dun*, et dont les autres vont reparaître à *Iray-Montmédy*.

Les *Horna* de Dombras se trouveront à *Merles*, avec les *Georgia* père et fils, derniers lieutenants généraux au bailliage de Verdun, dont la souche se montrera à *Soiry* et à *Inor*, près des *Senocq-Jacquesson* et des *Jacquesson-Wassinhac-Imécourt*.

Canton de Spincourt. Commune de Nouillompont

HOUÉCOURT; *Houvecourt; Woecourt;* et le bois du *Rashou*, ou *Rachoux*.

La cense de *Woecourt* repose sur un terrain, d'*oolithe inférieure*, dont les assises sont penchantes, incertaines, vacillantes, sur les *marnes inférieures du lias* (Voir la preuve au mot *Arancy*, p. 45). Cette ancienne *curtis* est en *dehors* (*he*) de la conjonction (*oue*) (1) d'avec un petit coteau qui se dessine, de la cote 250 à la cote 248, en forme de *pied humain*, pied dont les *commissures* iraient se rejoindre à *Nouillompont*.

A l'opposite du talon est le bois du *Rashoue*, mot qui, en hébreu, veut dire que ce petit coteau à son pied *mal chaussé* : c'est un pied qui vacille, en effet, qui penche, qui se déprime : et ce fait, indiqué par la linguistique, est tellement exact que,

---

(1) *Oue* est la conjonction universelle en hébreu : ce mot répond à *et* en français ; quand il est précédé de la disjonctive *he*, *houe* signifie ce qui est, extérieurement, *en dehors* d'objets conjoints, mais qui, cependant, s'y rattache, comme le nerf conjoncteur de la jambe se rattache au talon ; — *ra* signifie *mauvais* — *schoua* veut dire *inclinaison* d'une *chaussure, sous-attachée* et *vacillante* : d'où les mots *shoe*, en anglais ; *schue*, en allemand. (*Dict. hébr.* de LAT., p. 25, 28, 31, 120, 130.)

de nos jours, en moins d'un demi-siècle, la dépression a été de huit mètres entre *Nouillompont* et *Saint Pierrevillers.*

Chose plus inexplicable encore ! c'est que la fontaine, qui jaillit à *Woecourt*, a, dit-on, des vertus merveilleuses pour la guérison des enfants, mal venants, faibles, débiles, petits êtres rachitiques dont les jambes sont incertaines et mal affermies ! Explique qui voudra cette corelation singulière ! au surplus voici les faits :

A la fin du dix-huitième siècle, la *cense de Woecourt* appartenait à l'abbaye de *Saint Pierremont*, près Briey. Tout indique qu'elle fut donnée, aux moines de la comtesse *Mathilde*, par *Robert d'Arancy*, mort en 1560, leur 32e abbé. Un siècle avant (1726), c'était un petit hameau de trois feux; il était placé à 2 kil. 1/2 du village de *Nouillompont.*

Ce hameau possédait une petite chapelle; elle était dédiée à *sainte Scholastique :* les pèlerins s'y rendaient en foule; les mères y portaient leurs enfants boîteux, estropiés, rachitiques, demandant, avec confiance, l'affermissement de leurs petites jambes à la Vierge de *Subiaco.* La chapelle a été abattue par la tourmente révolutionnaire... mais la patronne, mutilée par les iconoclastes, s'est soudainement retrouvée, en 1808, dans les conduits obstrués de la miraculeuse fontaine. Sa statue a été replacée pieusement dans l'église priorale de *Saint Martin*, ainsi se nomme la *mère paroisse*, et le pèlerinage persiste comme aux temps passés. Grâces en soit rendus aux propriétaires actuels de la ferme de Woecourt, MM. *Devaux* et *Didry !* car cette statue peut être est-elle l'œuvre de *Wéringe*, le célèbre fabricateur de l'horloge de Strasbourg (1).

---

(1) *Philippe Wéringe* est né à *Nouillompont*, le 20 septembre 1684, d'un petit laboureur chargé d'une nombreuse famille, dont le dernier descendant vient de mourir, en 1860. Nous donnerons sa biographie à l'article de ce village; localité qui ravivera, avec quelques particularités curieuses de la vie de *Jeanne d'Arc*, les souvenirs les plus effacés et les plus mémorables de l'histoire de notre pays. *Jehan de Metz*, *Wéringe*, et l'*héroïne d'Orléans* nous attendent à *Nouillompont !*

Dans les temps anciens, deux abbayes se conjoignaient, à *Woecourt*, pour la présentation alternative à la cure et pour la perception de la dixme sur tout le ban de *Nouillompont*, moins cependant quelques droits spéciaux afférents aux comtes de Bar, comme copropriétaires de *Marville* et d'*Arancy*. C'étaient les chanoines de *Saint Maxe* et les abbés de *Saint Pierremont* qui exerçaient cette alternative. L'indivision cessa vers 1723, au moyen d'un échange, qui donna aux *Saint Pierriens* de Briey la collation toute entière de la cure de *Nouillompont* et de son annexe *Woecourt*, et qui conféra aux *Maximiniens* de Bar le patronage intégral de celle de *Gondrecourt*, près Etain.

Canton de Montmédy. Commune de Juvigny.

HUGNE (le fort et la terre de); *Hun*, près *Louppy aux deux châteaux* (1).

Sur la rive gauche de la *Loisonne*, entre *Louppy* et *Juvigny*.

Au commencement du dix-septième siècle, le domaine de

---

(1) En trouvant les *huguenots* installés au *fort de Hugne*, à l'époque où, sous les *Lamarck*, le château de *Jametz* était devenu le boulevart avancé du calvinisme dans la Lorraine (1588), on pourrait croire que ce sont eux, ou tout au moins le capitaine *Hugne*, qui ont laissé leur nom à cette localité : mais *Hugues de Montquintin*, un des avoués de Juvigny, lequel était frère, ou oncle, de *Henry de Laferté* et de *Gérard d'Haraucourt*, sires de Louppy, en l'an 1266, *Hugues de Montquintin* aurait plus de titres qu'eux à cette patronimie ; néanmoins son droit ne serait pas mieux fondé. L'appellation ancienne était *Hun*; de même que celle de *Ugne*, près d'*Audun*, aux sources de la *Crüne*, était *Un-gny*.

Ces deux mots : *un* et *hun* — *ugne* et *hugne*... ces mots sont, géologiquement, en contraste, relativement à l'idée d'*union* du groupe qui s'étend sous Othange : c'est-à-dire que le *bradfort-clay* et l'*oolithe inférieure*, qui sont en union parfaite à *Ugny*, sur les marnes supérieures du *lias*, avec le *corn brash* et le *forest-marble* leur étage supérieur, s'en trouvent désunis à *Hugne*, où apparait effectivement une languette

Hugne, arrière-fief du *comté de Louppy*, sous la mouvance de la *châtellenie de Sathenay*, se composait de : 1° un *château* ou *maison-forte* entourée de fossés, à fond de cuve, toujours remplis d'eau, avec *avant-place*, en deçà du premier fossé, et joignant la contre-escarpe (rectangle de 69 v. à la base duquel se trouvaient quelques *establiers*); — un *colombier*, en pleine rivière — un *parterre* d'un journal d'étendue, au-devant de la maison — un *verger*, en avant du parterre; il était au bout de la *crouée*, laquelle contenait deux jours un quart de culture; 2° un *bois* de 15 arpents, au-dessus de la *crouée;* il était entouré de toutes parts des terres de Hugne et du chemin qui va de *Louppy* à *Stenay;* 3° 60 journaux de terre, y compris un petit bois, à la couture de *la bruyère* — 47 arpents, en cinq pièces, à la couture de *la haironnière* — 44 arpents, en une pièce, à la couture de derrière *le bochet* — un grand pré de 14 arp. 4 v. 1/2 — un autre pré de 2 arpents 1/2, au lieu dit à l'*aulnois* — une chènevière d'un demi arpent, près de la fontaine; 4° enfin, une *maison de basse-cour*, nouvellement construite, près de la chènevière. (Voir av. et dénomb. du 21 juillet 1615.)

Alors ce modeste oasis, aujourd'hui plein de calme et de fraîcheur, qui abrite maintenant un de nos vieux... bien que des plus jeunes autrefois..... officiers du glorieux empire (le général du génie *Thiébault*), était la propriété de *Charles Claude de Housse*, seigneur-voué, haut, moyen, et bas justicier, de *Juvigny* et de *Han*, en partie, époux de *Marie de Bresquin :* Charles le tenait de son père *Jean de Housse*, dit le

---

de cette oolithe, *en dehors* de l'étage immergé par les eaux du *diluvium :* de là, *h-uniaccum :* c'est comme une traînée de lave, partie de *Buré*, qui se serait arrêtée à la rive du *Loison*. *Union* d'un côté; *désunion* de l'autre; voilà le contraste des appellations de ces deux localités : l'une a été unie aux feux éteints, au sommet du cratère; — l'autre est restée en *dehors* de toute union avec les eaux, qui ont recouvert la lave refroidie.

capitaine Hugne, époux de *Lucrèce de Sainte Marie de Malberg*, sous la dominance de messire *Simon II de Pouilly*, baron, ensuite marquis, d'*Esnes*, sire de *Pouilly* et *Inor*, en partie, de *Louppy aux deux châteaux*, de *Manonville*, *Han*, *Quincy*, *Remoiville*, *Mont Saint Martin* (près Chaufour), *Mont* (près de Dun), *Haucourt*, *Malancourt*, et gouverneur des places et châtellenies de *Sathenay* et de *Jametz*, pour S. Alt. S. le duc de Bar et de Lorraine *Charles III*.

Alors les armoiries, placées sous les arceaux de la porte castrale de Hugne, étaient celles des sires de l'antique et vieille maison d'*Ugny*, aux sources de la Crüne, *Buré en vaux*, *Fermont*, *Housse* et *Othenges*, à savoir : d'*argent, au chef échiqueté d'or et d'azur, de trois tires*.... (Voir *Han devant Perpont*, p. 787).

Un demi-siècle plus tard, le domaine de *Hugne* était amorti, par vente, au profit des dames du *couvent de Juvigny*.

Charles Claude de Housse, par acte du 5 mai 1611, avait acquis de son frère *Jehan*, sire de *Fermont* et *Buré la ville*, époux de *Judith Gauvain*, dame de *Montigny les Metz*, les droits de celui-ci sur la seigneurie de *Hugne*, moyennant 16,000 fr. barrois, plus une constitution de rente de 890 fr. Il tenait ainsi le tout, aliéné, au profit de son père, par *Simon de Pouilly*. A sa mort, Charles laissa *Hugne* à ses trois enfants : *François*, sire de *Buré* en Vaux et *Ugny* — *Gabrielle*, femme de *Pierre de Bernard*, sire de *Gorcy* et *Signy* — *Anne*, mariée à *Henry de Landres*, seigneur de *Rutz*.

Ce sont eux qui, par contrat du 21 novembre 1665, vendirent la terre et seigneurie de *Hugne* à l'*abbesse de Juvigny*, pour et au profit de sa communauté.

Cette aliénation donna lieu, en 1720, à un *combat de fiefs dominants*, entre le marquis de *Vervins-Grandpré-Joyeuse*, comme sire du *comté de Louppy*, et le duc d'*Enghien-Condé*, comme cessionnaire du *Clermontois*, ensemble de *Dun*, de *Jametz* et de *Stenay*. Ce combat durait encore, quand il fut vidé par la révolution.

Hun et *Dun* expriment, géologiquement et politiquement,

deux situations opposées : *Hun* est en *dehors; Dun* est en *dedans*, à la porte même, d'une même *union* superficiaire, celle des *lieux*, celle des *personnes* et celle des *choses*. *Dun*, à la porte du *Verdunois*, était la capitale du *Dunensis*, cette capitale confinait au *château haut* de Louppy et à la trifurcation des bornes de *Jametz*, dans l'ancienne curie du *Maginiensis* : il était *Virduno-Rémois*, et il finissait à l'angle du *Trévirois* — *Hun* était en *dehors* des *basses Wapvres;* il était *arrière-fief* de *Louppy* (château bas), sous la chastellerie de *Stenay*, et il était *Remo-Asténien*, c'est-à-dire, presque *Campanien*.

LES ANCIENS SIRES DE HUGNE.

Le premier *sire* connu de *Hugne* se prénommait *Jaconeth*, autrement dit *né* de *Jacob*, ou de *Jacques*, ou *Jacqueth;* il vivait dans la seconde moitié du treizième siècle. Les anciens sires de Ugny et de Hugnes.

A la date du 19 avril 1289, *Jaconeth* se conjoint à *Gérard de Haraucourt*, sire de *Louppy* en partie, à *Arnould*, sire du *mont Saint-Martin* près Quincy, gouverneur de Stenay, et à *Thiebault de Failly*, fils de *Faltreis* et de *Catherine de Montjoie*, dame de *Marville* (1) : cette alliance eut pour résultat de cautionner ses cousins : *Gérard* (de *Delutz* et *Dombras*) — *Alexandre* (de *Bras*) — et *Drouin* son frère de *Remoiville* (dit aussi *Drohier* de *Montmédy* , envers l'*abbaye de Saint Humbert*, dont ils avaient envahi les quelques domaines, à *Iray le secq* et à *Rutz*. Comment était-il *né* de *Jacob ?* voici :

Il était fils de *Jacques de Bazeilles* (*Jacquinus*), fils d'*Ulry* (*Oulry, Oulriet*, ou *Orey*) de *Billy*, sire voué de *Remoiville;* celui-ci était l'aîné de *Jacobus Oulrias, advocatus de Maginiensi curiâ* (Ch. de 1234, 1239, 1243, 1248, 1249, 1252, 1254, 1262, 1266, 1277, pour l'abbaye de Châtillon).

---

(1) V. *Thiebault de Failly-Saint Pancray*, dit aussi *Thiebault de Colm*, ou *Thiebault au chou*, p. 412, *suprà*.

Jacques de Bazeilles était père : 1° de *Colet,* autrement dit *Nicolas de Hans et Othanges,* mari de *Mahonne de Louppy* (Ch. de 1269); 2° et de *Jaconeth de Hugne.*

Jacques de la Val de Bazeilles, fils puîné d'*Orey de Billy,* apparaît en tête des premiers titulaires, tout à la fois, et de *Ugne* (ou *Ugny*), aux sources de la Crüsne, et de *Hugne* (ou *Hun*), à la désunion des deux étages géologiques du *versant de Mercy,* contre la rive gauche de la *rivière du Loison.*

Le grand-père de *Jaconeth de Hugne,* le père de *Jacques de Bazeilles,* était *Vernon de la Vaux:* sa mère était sœur de *Paganus de Muscey,* sire de *Sorbey* et de *Wiscerey* (Ch. de 1163, 1169); on le nommait aussi *Radulphus de Perpont;* et, comme son père, il était un des six hommes de fief de la *châtellenie de Marville.*

Après *Jaconeth* vient *Jacquineth de Hugne* (*Jacquinus,* né de *Jacques,* — le *petit Jacques* — *Jacque minus* — Jacquemin). Il apparaît dans les chartes de reprises de 1313, 1332, 1333, pour des terrages sur *Brouenne,* sur *Mouzay,* sur *Laferté,* terrages qu'il tenait du *comte de Bar.* Il était neveu d'*Henry de Hugne,* époux d'*Alix de Vaudoncort,* lesquels, en 1228, avaient vendu leurs *tonneux* de *Mouzay* à *Jehannoth du Chaufour* (Ch. de 1286), et à sa femme *Domna Alisia,* ou *Alix de Bouvigny.* (V. au mot *Iré le sec,* plus loin.)

Ce *Jacquineth* (ou Jacquemin, ou Jacomin) de *Hugne,* partageait alors ce domaine, par moitié, avec le sire de Louppy *Gérard d'Haraucourt,* tant sous la dominance de *Radulphe de Raucourt* que sous celle de *Simon,* châtelain de *Perpont,* sire de *Wormeranges,* indivisionnaire, par rapport au *château haut* de Louppy (Ch. de 1300 et 1333).

En 1293, 1295, 1306, 1315, les aveux et dénombrements indiquent les prévôts *Jacminot-Boilemin, Jacomin-Daumas* et *Ida* sa femme.

En 1340, un procès est mû entre l'*abbesse de Juvigny* et *Henry de Hugne, Wilhem de la Ferté,* et autres avoués du couvent. Ce *bestens,* expression du temps, est assoupi, en pré-

sence du *comte de Bar*, par *Jean de Châtillon*, alors prévôt de *Stenay*.

En 1354, *Jacob* (ou Jacques) de *Hugne* aliène ses dixmes au profit de *Henry de Breux*, sire de *Brouenne*.

En 1367, le 10 décembre, *Colart de Hugne* marie sa fille *Phélippe* à *Thiéry de Lamouilly;* et de ce mariage provient *Hawis*, épouse de *Willieme de Luzy*. Tous ces personnages reviendront ailleurs.

L'ARRIÈRE-FIEF DE HUGNE,

Sous les *Pouilly-de Wales*, et sous les de *Housse-Pouilly*.

La terre de *Louppy* devenue la propriété de *François de Sorbey*, époux de *Jehanne de Vouziers*, par le partage que ce seigneur avait fait, le 6 avril 1416, avec sa sœur *Jehanne de Sorbey*, épouse de *Wary II de la Val*, de la succession de leur père *Thiebault de Sorbey*, terre qui était revenue, en partie, aux la *Val de la Vaux-Bazeilles*... Cette terre, pour la partie du *château haut*, était entrée dans la maison de *Pouilly-Inor*, déjà dominatrice du *bas château*, sous la mouvance d'*Haraucourt-Raucourt* et *Sedan*, par le mariage d'*Aubertin VI de Pouilly*, sire d'*Inor*, *Martincourt*, *Avioth*, *Moiry* et *Pouilly*, en partie, avec *Poincette de Wales*, dame de *Louppy*, de la descendance des anciens *Wales d'Artaize-Xorbey* et *Perpont*. Ce mariage est de l'an 1447 (1). Les Pouilly de Wales.

La terre de *Louppy* avait passé à leur fils aîné *Aubertin VII;* — puis, après le décès de celui-ci, sans postérité, à ses frères *Colard* et *François;* — puis à *Gilles*, puîné de *Colard*, issu de

(1) Nous ne pouvons trop répéter qu'en dialecte *thyois-wallon*, ce mot *Wales* signifiait *étrangers :* il était l'équivalent de *germanni*, hommes *étrangers*... *Ger-man-ish*, homme *barbare*... homme *étranger* — *ish*, homme, en hébreu — *goi*, nation — *ger*, individu généré de l'*étranger* — *Wal-eth*, fils de l'*ethnicité* payenne, par rapport aux *bénis* de Dieu. Tous ces mots sont hébreux.

son mariage avec *Françoise de Mantheville*, et qui devint la tige des barons marquis d'*Esnes*, comtes de *Louppy aux deux châteaux*.

Gilles avait épousé *Marguerite de Failly* : il en avait eu deux fils, *Gérard* et *Nicolas* : laissons le dernier à *Bethaincourt* et à *Romagne*, où on le retrouvera plus loin.

Quant à *Gérard*, marié, en 1540, à *Marguerite de la Vaulx*, il en eut six enfants, dont trois succédèrent à ses droits sur *Louppy* : *Simon*, premier baron d'*Esnes* — *Jean*, sire de *Haucourt* et de *Malancourt* — *Antoinette*, mariée à *Nicolas* de *Housse*, baron de *Cons la grand ville*, fils de *Gaspard de Housse*, sire de *Fermont*, et de *Claudine de Lutz*; celle-ci fille de *Henry de Lutz* et de *Françoise de Naives*, en Barrois.

Le sire de *Haucourt* étant mort sans enfants, sa part fut recueillie par son neveu *Simon II* de Pouilly, marquis d'Esnes, fils de *Simon Ier*, et par son neveu *Jean de Housse*, fils de *Nicolas* et d'*Antoinette de Pouilly*. Celui-ci racheta à son cousin sa moitié dans la terre de *Hugne* et il se trouva ainsi propriétaire du tout. Il le transmit à son fils *Charles Claude* et à son fils *Jean*, par moitié : puis, *Jean* ayant cédé ses droits à son frère, *Charles* réunit encore le tout; il le transmit à ses trois enfants, qui le vendirent enfin à l'abbaye, comme on l'a dit plus haut.

Hugne a fourni deux capitaines-prévôts-gouverneurs de la place forte de Jametz : *Robert de Housse*, en 1250 — *Claude Charles de Housse* († en 1617) (1). Le premier, époux de *Marguerite d'Epinal*, dame de *Cons* et beau-frère de *Thiebault de*

---

(1) Ce fut sous ces deux gouverneurs que les descendants de *Jeantin* l'archer, ce fidèle compagnon de captivité de *Finck de Housse*, leur bisaïeul, se répandirent dans la prévôté verdunoise de *Mangiennes*, et que plusieurs s'y élevèrent aux fonctions de *capitaines-prévôts*. Ce fait, déjà indiqué à l'article *Damvillers*, p. 476, et à l'article *Han devant Perpont*, p. 444, sera authentiqué à l'article *Mangiennes*, plus loin. A partir de cette époque on voit *Simon Jeantin* et autres de ce nom figurer sur la liste des *Citains* de Verdun.

Cutine, gouverneur de *Chauvancy,* appartient à l'époque où les *évêques de Verdun* (maison de *Chiny*) donnaient encore la loi dans toutes les *basses Wabvres.* — Le second date son commandement de la chute du boulevard du calvinisme à Jametz (1590 à 1601). Comme il n'avait à gouverner qu'une prévôté déserte et ne pouvait s'installer sur des ruines fumantes, il résidait à *Hugne* et la maison-forte actuelle lui doit, sans doute, sa dernière disposition (1).

Ce fut *Gaspard d'Anglure,* en 1617, qui le remplaça au gouvernement, sous le duc de Lorraine *Charles III.*

Thiébault (Jean-Gabriel), commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, maréchal de camp du génie. **Illustration militaire.**

Cet officier supérieur est né, à Montmédy, le 27 mars 1783, du mariage de messire *Charles Gabriel Thiébault,* avocat en parlement, conseiller du roi, et son lieutenant en la prévôté royale et bailliagère de Montmédy, avec *Josephe Rosalie Urbain.* Il eut pour parrain son grand-père *Jean Thiébault,* de Stenay, époux de *Barbe Ursule Carmouche,* dame foncière, en partie, d'*Olizy* et de *Chauvancy le château.*

Les offices de la prévôté, toujours encore des plus honorables, ne conduisaient plus à la fortune; mais le curé de Montmédy, *Gilles Urbain,* était là pour pourvoir à l'instruction de son neveu : sous sa direction éclairée et par l'enseignement lumineux de l'abbé *Bergnier,* curé de Ville-es-Cloye, l'étincelle électrique jaillit tout à coup du cerveau de l'élève, et le jeune *Thiébault* fit de tels progrès, qu'à seize ans, et par dispense d'âge, il se trouvait en état d'entrer, avec bourse entière, à l'*Ecole polytechnique,* récemment créée. Il en sortit pour devenir un des officiers les plus distingués et les plus brillants de son temps; tellement solide, aussi, qu'il conduisit à bonne fin une dixaine de siéges, tous hérissés de difficultés. Sa modestie retarda son avancement, qui eut dû être aussi rapide que méritoires étaient

(1) V. C. Buv., *Hist. de Jametz,* p. 73.

ses travaux : les événements politiques, le plaçant prématurément hors du cadre d'activité, ont privé la France des utiles services qu'il eut pû rendre encore pendant une douzaine d'années. Il est frère de M. *Thibault*, chevalier de la Légion d'honneur, maire de Montmédy de 1844 à 1861.

La vicomtesse *Jamin* était une de ses sœurs, et le glorieux commandant de l'*expédition en Chine* est son neveu (1).

Cette famille reviendra à l'article *Montmédy*.

Canton de Spincourt. Commune de Pilon.

HU; — *Hüe* — *Huet* — *Huot* — *Huon* — *Huau* — *Huant* — *Huart*... noms de *personnes* et anciens *lieux dits*. (Ch. de 1264, 1309, 1440.) — *Haut don Châtel* (de) — le moulin *Huant* — le moulin *Huart*.

Ces termes, purement *disjonctifs*, semblent *en dehors* de toute *conjonction* des *choses* avec les *personnes* et avec les *lieux*. La géologie et l'histoire prouvent cependant le contraire. *Hüe*, *Huet*, *Huot*, *Huon* sont des appellations assez fréquentes dans les *bas-lieux* (2).

Hüe d'Autel a remplacé les hauts sires d'*Apremont*, et nous le trouvons, en 1423, 1425, 1429, comme seigneur de *Duzey* et de *Gondrecourt*, au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye de Châtillon (*de Castellione super Otta*). Les *Hugne*, les *Hugues*, les *Huguenins*, les *Hugoth* se représenteront, fréquemment, comme autant d'idées appellatives détachées des conjonctives

---

(1) La modestie du général *Thiébault* a résisté jusqu'ici à nous fournir les détails de sa carrière militaire. Sa notice ne sera donc complétée qu'à l'article *Montmédy*.

(2) Ces idées disjonctives, dérivées du *hé* hébraïque, se retrouvent dans nos mots les plus communs : *huer* quelqu'un, c'est le ravaler à la terre, à l'*humus* de la boue; — *houer* un terrain, c'est en disjoindre les mottes avec l'instrument nommé *houe*, etc.

hébraïques : *oua, oue, ouï*. En voici un exemple dans les boues du *Maginiensis*, à l'*huis* de Châtillon.

Les moulins *Huant* et *Huart* étaient placés sur l'*Othain*, en *dehors* du *châtel* où fut l'établissement définitif des moines de *Wiberstap*, près du pilône de l'ancien pont romain, sur l'île de *Duzey*, à *Novillompont*. L'un était en *dessus*, l'autre en *dessous*. *AR* et *ANT*, deux situations opposées.

Serait-ce du *haut* de cet ancien *châtel* qu'aurait pris son nom une des familles les plus anciennes des *citains de Verdun?* où s'agirait-il du *Haut don châtel* qui dominait à la rampe de la ville haute de Verdun? La fréquence des appellations de *Haut* et de *Lahaut* (de *Pilon*, à *Delut*, à *Dombras*, à *Saint Laurent*) semblerait indiquer que c'est sur cette hauteur qu'il faut les localiser, après transmigration de leur berceau, hors du comté de *Chiny* (V. *Jametz*, plus loin).

Nous y trouvons au moins les de *Haut* de Sancy (1).

La maison de Haut de Sancy.

Aux rouleaux du lignage d'*Estouff* (de l'an 1461 à 1550) figure *Pierre de Haut don Châtel*, à côté de : *Jehan de Metz* (de Nouillompont, Hoüecourt et Bellefontaine?) — de *Didier Routon* (de Mangiennes?) — des *Symonin* — des *Watron* — des *Guioth* — des *Loyson* — des *Lahaye* (de Morhaigne) — des *Jean de Mercy* — des *Philippe de Failly* (de Delut?) — des *Pierson de Houdelocourt* — des *Jean de Watronville* — des *Didier d'Icourt* — des *Saint Ignon* (de Murault) — de *Simonin Senocq*, époux de *Didon de la Horgne* — de *Claude des Hermoises de Delut*, etc.

Ce *Pierre de Haut don Châtel* représente les sieur et dame

---

(1) *Jean de Haut* (de Sancy) portait, en 1659 : d'*azur* (couleur émaillée du champ de la maison de Sancy), *à trois membres de lion, d'or*, (meubles de l'écu de *Vinchelin de la Tour*, seigneur de Sancy), *l'un sur l'autre, en fasce, armés de gueules;* cimier : *une patte de lion mise en pal, entre un vol d'or*.

Delut, Merles et *Dombras* étaient primitivement sous la dominance de *Sancy*.

de *Bassompierre*, seigneurs de *Sancy* et de *Billy les Mangiennes*, à la réformation des coutumes de *Saint Mihiel*, en 1571 : puis, un siècle après, on voit cette appellation *de Haut*, ou *de Lahaut*, partir de *Pilon*, pour se ramifier — vers *Saint Laurent*, — vers *Marville* (1), — vers *Jametz*, — vers *Montmédy*, — vers *Carignan*, — vers *Etale* et *Habay*, après avoir figuré au milieu des *Loyson* — des *Guioth* — des *Simonin de Senocq* — des de *Ruette-Failly*, etc. Sont-ce des anneaux d'une même chaîne ? cette question reviendra plus loin, notamment à *Jametz*.

---

(1) *Ch. le Bréton* était curé de *Pilon*, de l'an 1669 à l'an 1700 ; il était frère ou oncle : 1° de *Jehanne le Bréton*, épouse, en 1667, de *Jean Chonet l'ancien*, seigneur de *Villers les Mangiennes*, de *Morhaigne* et de *Lopigneules* (V. *Eurantes*, p. 664) ; 2° de *Maryuerite le Bréton*, épouse, en 1669, de *Louis François de Barrois-Morhaigne*. C'est sous son rectorat qu'on trouve la famille de *Haut* ou de *Lahaut*, installée à Pillon.

C'est d'abord *Jean de Lahaut*, époux de *Jeanne Henry*, ou *Ferry*, ou *Werry, de St Laurent;* — c'est, ensuite, leur fils *François* qui, le 30 août 1695, épouse *Elisabeth de Ruette*, issue des *Guiot* et des *Loyson*. Ce sont les enfants de ceux-ci : *Jean II*, né le 29 juin 1696 — *Marguerite*, née le 16 juin 1697 — *Jean III*, né le 23 avril 1698. Tous ont pour parrains et marraines des personnages marquants dans le pays. Puis ces de *Haut* ou de *Lahaut* disparaissent des registres paroissiaux de *Pilon*. Avaient-ils, au moins, quelques rapports de consanguinité ou d'alliance avec le premier lieutenant général et bailli du comté de Jametz (de 1660 à 1688) *Jean de Lahaut*, qui avait épousé *Anne Martinsa*, originaire du village de ce nom, près *Habay la neuve*, il est probable ; morte, à *Jametz*, le 23 mai 1710... ? Ce qu'il y a de certain c'est que le bailli de *Lahaut* a côté les registres de *Jametz*, en 1673, et qu'il a dû mourir en 1686, année de son remplacement par le bailli *Ch. de Gelhay*. La lacune des actes de 1674 à 1688 rend indécise l'affirmation de ce rapprochement.

Géologie et linguistique des basses Wabvres.

IAM; la mer lacustre des *basses Wabvres.*

Iam, mer; — *ets,* bois: voilà *Jamets,* à l'état *primitif,* suivant deux mots *primitifs.* Ces mots, de l'hébreu le plus pur, sont-ils exacts? voici ce que répondra la géologie.

Le territoire de *Jametz* est assis :

1° *Superficiairement,* sur un *amas* d'argiles *oxfordiennes.* Cet amas (*am,* en hébreu), œuvre du mouvement (*i*) et du temps (*et,* en hébreu), pendant de longs siècles, repose sur l'*oxford-clay inférieur,* qui l'a reçu comme dans un vase, lequel l'a vasculé comme une *vase* épaisse et compacte, dont la puissance est de 260 m. au moins, à l'emplacement de *Jametz* (1).

2° Au-dessous de cette vase, entièrement argileuse dans les deux tiers de sa couche, et mélangée de lits calcaires ou siliceux à sa partie supérieure, est l'*étage coralien* qui la déborde, en émergeant vers les *dunes* de la Meuse.

3° Tout au-dessous est l'étage *oolithique,* composé de ces myriades d'*oon* de pierres, semblables à des œufs de poisson. C'est le calcaire gris oolithique qui émerge seul sur ce terrain. Ainsi... alors que le *Jura,* à la septième époque onthologique du monde, souleva sa tête majestueuse, une *mer de boue* se vasculait dans le bassin de la *Tinth e,* et elle s'y consolidait, peu à peu, par les débris végétaux et animaux des précédentes formations.

---

(1) V. la *Stat. géologique* de M. A. Buv., p. 78, 79, 212, 213, 217, 219, 220, 606.

Les *argiles oxfordiennes* occupent, dans le département de la Meuse, une superficie de 1,118 k. carrés : elles sont disposées suivant une bande de 7 à 15 kil. de largeur, dirigée du sud au nord, puis vers le nord-ouest : cette bande est limitée, à l'est, par les terrains de l'étage *oolithique inférieur,* suivant une ligne de bordage qui passe, notamment, à *Vaudoncourt,* à *Pilon,* à *Saint Laurent,* à *Jametz,* à *Baalon,* à *Stenay,* à *Laneuville* et à *Beaumont* en Ardenne. La pente des assises inférieures est de 1/45, et celles des assises supérieures de 1/50. (Voir Buvig., p. 79.)

Pendant que les argiles vaseuses se prolongeaient, en caps irréguliers, dans la *forêt du Jaunets*, à la *Jardinette*, sur le plateau de *Quincy*, sur ceux de *Rupt*, de *Châtillon*, de *Muzeray*, de *Vaudoncourt*, d'*Eton* et de *Rouvres*, des calcaires plus consistants apparaissaient, au milieu de ces argiles, dans les vallons de *Dombras*, de *Delut*, de *Jametz* : ils formaient des golfes profonds entre les promontoires argileux, à *Billy*, à *Loison*, à *Senon*, à *Etain;* et, sur les promontoires de cette mer (*iam*), croissaient, insensiblement, quelques bois (*ets*). (Voir Buvig., p. 217).

Voilà comment la géologie et la linguistique se donnent mutuellement raison. Ce sont elles, aussi, qui vont nous apprendre les premières transformations et les origines de *Jametz*.

Nous sommes à la fin du onzième siècle... et voici *Gemmatium prædium*.

Laurent de Liége a écrit qu'en mourant (1076), *Godefroid le bossu*, duc de la basse Lorraine, donna à l'église de Verdun son *prædium de Gemmatium*. C'était à l'époque où son père *Godefroid le grand* venait de faire construire le château de *Dun* (Voir *Dun*, p. 549). « *Dux moriens Gemmatium prædium, sui juris, ecclesiæ Virdunensi contulit.* » Rapprochons cette appellation de celles de 770, dans la charte du comte Boson, pour *Quincy*.

HISTOIRE DE JAMETZ.

Première période.

Le *prædium de Gemmatium* sous les comtes d'Ardenne : (de 770 à 1086).

Le prædium de Gemmatium.

La mer s'est retirée... depuis des siècles, déjà incalculables... laissant, çà et là, des traces de son passage (*ai*, en hébreu — *ay* en sanscrit), à *Iray*, à *Baalay*, à *Mouzay*, à *Stenay*.

Les bois ont crû... sur les émergeances *argilo-calcaires* des *basses Wabvres*... dans les mares de *Meerrenvaldi forestæ :* le mariage (*gam*) s'est opéré entre les végétaux et l'*humus* de la terre; l'homme, *de die ad diem*, en a fait sa proie, *prædium;*

et la *gémination* de son activité laborieuse et de son industrie utilitaire s'est attachée à ce sol mal affermi. Ses sueurs le lui ont approprié. Les deux *jumeaux* de la fable sont étrangers aux *perles* de son front.

Cependant, tandis que *Quincy* est déjà une *villa publica* en 770... tandis qu'au-dessous de la côte de *Brandeville* (Voir à ce mot, p. 224) est déjà le *bonum villare de Bonibrandi*... le territoire de *Jametz* n'est encore qu'un *pro-gressùs*, avancé de jour en jour, *præ-dium*, de la conquête humaine... sur la vase qui se dessèche, qui s'attache, qui s'unifie, de plus en plus compacte et argileuse; et le *prædium* devient *Gemmacum* (diplôme de 1086), alors qu'il s'accule à l'eau courante (*iacum*) du *Loison*.

Deuxième période.

Gemmacum et *castellum Meerenwaldi cum foresta quæ dicitur Wabvria*, sous les évêques de Verdun (de 1086 à 1156).

La lutte entre le prélat *Thiéry* et les comtes d'*Ardenne-Bouillon*, lutte qui ne cessa qu'au commencement du douzième siècle, par la cession du *comté de Verdun* à l'évêque *Richer de Briey* (V. *Laurent de Liége* dans D. Calmet, t. II, pr. c. xxj), cette lutte laissa, quelque temps, la possession de *Jametz* et des *basses Wabvres* incertaine et fluctuante; mais elle se fixa bientôt sous l'épiscopat de *Richard de Grandpré*. Gemmacum et le Castellum de la forêt de Wabvre.

Adalbéron de Chiny la rendit immuable, pour quelques siècles, par sa résistance aux convoitises du comté de Bar *Renaud le borgne*, et par le partage des domaines que la mort de la comtesse *Mathilde* avait laissé litigieux.

Alors commencèrent les inféodations épiscopales des bassins de l'*Azenne*, de la *Tinthe* et du *Loison*, et celles des portions dépendantes du comté de Bouillon.

La plus anciennement connue des afféodations est celle de 1093, en faveur de *Pierre de Mirevault*, chevalier de *Chiny* (fils de *Symon*, petit-fils d'*Amalric de Raucourt*, dit de *Frasno*), lequel devint, alors, maître des *Azennes* et de *Murault*, en même temps qu'il était châtelain de *Chauvancy* et de *Laferté*. Mais ce

ne fut que plus tard que les comtes de Luxembourg obtinrent la relevance directe, en partie, de *Jametz* et de ses dépendances, qui étaient, notamment, *Chaumont*, les *Romagnes, Thil, Soumazannes*, etc. (V. au mot *Jametz*.)

Ardennes. Canton de Buzancy.

IMÉCOURT; *ima curtis: Chinery* et *Landreville.*

Au confluent de l'*Ægron* et du *Bayon.*

Imécourt n'est pas *meusien*, il est *stadunien;* c'est dire qu'il relevait de la châtellenie de *Sainte Mennehould :* mais il a été le berceau de deux des gouverneurs français de Montmédy, et, par eux, son nom s'est allié à ceux des plus illustres familles de la Meuse (1) : à ce double titre, il a droit de cité dans le *Répertoire montmédien.*

A l'angle de rencontre (cote 184) du flux de l'*Ægron*, sous *Rémonville*, sous *Landreville*, et dans le *Bayon* se rendant à l'*Aire*, en face d'*Aliépont*, la *curtis d'Imécourt* s'arrondissait, dans les *sables verts*, sur le premier étage des terrains *crétacés*. Cet étage se superpose aux *calcaires à astartes*, avec minerai de fer, et le *portland* vient, immédiatement, plonger, de l'est à l'ouest, sous le tout.

---

(1) Ces alliances sont, notamment :

D'*Ailly de Huntkerque* — *d'Artens de Mière* — *d'Aspremont-Baricourt* — *de Authier* — *de Bochard* — *de Boisvert-Verteawenne* — *de Chauvelin* — *de Clermont-Tonnerre* — *de Commers* — *de Cornil* — *de Coupigny* — *de Custine de Wiltz* — *de Foucauld de Bray* — *de Géroteau* — *d'Hébrard* — *de Jacquesson* — *d'Ivoiry* — *de Lalande* — *de Lespérut* — *de Livron* — *de Maillart de Landre* — *de Malaguise* — *de Montheval* — *de Nettancourt-Vaubecour* — *de Laplaze* — *de Pouilly* — *de Reilhac* — *de Rochefort-Saint Angel* — *de Sainte Aldégonde* — *de Saint Quentin* — *de Salviac-Vielcastel* — *de Sercey* — *de Streifft de Lawenstein-Shélandre* — *de Toucheboeuf* — *de Vaulx* — *de Vaudin-Imécourt* — *de la Vergne* — etc.

Le principal manoir de la colonie primitive était donc au plus bas, *imum*, des *alluvions* de l'*Aire*, et des *gaizes* de la croûte *portlandienne*, du monde habitable, après le soulèvement jurassien. Voilà pour l'étymologie et pour la géologie. Franchissons des siècles et arrivons aux derniers maîtres du *cortile durocortorum*, en face d'*Aliépont*.

Origines des Vassinhac.

Les *Vassinhac* du *bas Limousin* sont arrivés, en Champagne, comme chefs de partisans calvinistes, avec *Henry de la Tour d'Auvergne*, père du grand *Turenne*, quelques années avant que ce héros reçut le jour, dans la forteresse de Sedan (11 septembre 1611). Leurs pères, leurs oncles, avaient lutté contre *Henri IV* devenu catholique. Ils avaient soutenu le *parti des princes* sous *Louis XIII*, sous *Richelieu*; enfin ils s'étaient soumis, mais sans être convertis... Le boulevard du protestantisme, dans les *basses Wabvres*, venait de tomber avec *Jametz*, en 1588; et le grand siècle de Louis XIV commençait.

Le premier acte, qui nous révèle la présence d'un *Vassinhac* en Champagne, est celui de son concours, au nom de *Henry de la Tour* et des siens, au *traité de pacification de Soissons*.

Quel était-il? voyons son extraction? C'était *Jehan Ier de Vassinhac*. La maison de ce négociateur avait pris son nom de la *Tour de Vassinhac*, dans la vicomté de Turenne, château dont la possession se perpétuait en famille, depuis l'an 1000, et qui n'en sortit qu'en 1677. Jusqu'alors cette maison avait été revêtue, presque héréditairement, de la charge de gouverneur des château, ville, et vicomté de *Turenne;* et, quand un de ses plus jeunes aiglons quitta le nid paternel, pour en construire un autre, dans le bassin de l'*Aire*, la souche d'*Adhémar de Vassinhac*, en ne partant que d'*Etienne Ier* (1187), avait déjà produit douze générations.

Jean Vassinhac de Vallinie était le plus jeune des neuf fils de *Bernard de Vassinhac*, gouverneur d'*Aurillac* et de *Marguerite de Vaulx :* il était frère de *Gédéon Ier*, grand bailly perpétuel de la châtellenie de *Creyse*, gouverneur de la *vicomté de Turenne*, lequel avait pris part aux diverses entreprises du duc de *Bouillon* contre *Henri IV*, en faveur de ceux de la religion

prétendue réformée : ce *Gédéon* condamné, par contumace, pour ce fait, s'était retiré à Sedan, dont le *Béarnais* entreprit vainement le siége, en 1606 ; puis, réhabilité ainsi que le duc de Bouillon, il était resté gouverneur de *Turenne;* il y mourut en 1631.

Bernard avait donc une belle et nombreuse famille : mais ses fils ne possédaient encore que la cape et l'épée. Ils y suppléèrent en répandant, à flots, leur sang pour la France, ainsi qu'avaient fait leurs ancêtres et leurs oncles, race fertile dont les rameaux n'avaient pas été moins nombreux. Quand un de ces rameaux était arraché, il en repoussait sept ou huit autres... *uno avulso non deficit alter.*

Aussi quand, en 1686, le ministre *Louvois* présenta son mestre de camp *Gédéon II* à *Louis XIV,* ce colonel était accompagné de huit de ses fils : l'un était le major de son père ; quatre étaient capitaines au même régiment ; et le dernier, tout jeune encore, militait déjà dans un grade inférieur, mais il n'était pas alors à Paris. Le roi fut d'autant plus enchanté, disent les mémoires de l'époque, de voir tant de braves gens, du même nid, que le fait, sous Louis XIII, s'était identiquement présenté dans la même famille.

Cinq de ces jeunes gentilhommes furent tués sous le drapeau ; et, chose remarquable ! leur père avait eu le même nombre de frères qui, pareillement, avait trouvé la mort sur les champs de bataille ! Leurs petits-neveux ont suivi cet exemple ; en sorte que peu de familles existent, en France, qui, en si peu de temps, aient scellé, par autant de sang, leur dévouement à leurs princes et à leur patrie. Voilà les *Vassinhac* avant d'être champenois.

Vassinhac-Imécourt. Le chevalier *Jean de Vallinie* épousa *Anne Vaudin,* fille de *Claude,* écuyer, seigneur d'*Imécourt* et des *Loges,* et de *Perette de Verteaweine.* A son contrat de mariage, dressé à *Imécourt* le 17 octobre 1614, l'époux était assisté par *Henry de la Tour* duc de Bouillon, par *Frédéric Maurice,* prince de Sedan, et par le frère aîné du marié, *Gédéon Ier.* Sa femme le rendit seigneur d'*Imécourt,* d'*Aliépont,* la *Malmaison,* les *haute* et *basse Loges, Sivry,* et *Bayonville.* Il devint gentilhomme ordinaire

de la chambre du roi, en 1625; puis maître de la grande fauconnerie, et il mourut le 4 janvier 1655.

Il eut deux fils et deux filles : celles-ci ne se marièrent pas. Le fils aîné fut *Gédéon II*, que nous allons retrouver à *Inor* et au gouvernement de la place de *Montmédy*. Le second fut *Louis*, major commandant le régiment de *Rumigny ;* celui-ci fut tué, en Allemagne, le 1er août 1675.

Louis avait épousé *Julienne de Streiff de Lawenstein*, fille de *Jean Rimbert*, seigneur de *Tailly* et de *Lagrange*, et de *Judith de Shélandre*, dame de *Romerscheim* (Romagne sous les côtes) descendante du célèbre défenseur de *Jametz*. Cette branche s'éteignit, avec leur fils, *Jean Rimbert de Vassinhac-Coupigny*, seigneur de la *Malmaison* et de *Tailly*, auquel le château actuel des *Darodes* doit son édification. (Voir la suite aux articles *Inor* et *Louppy les deux châteaux*.)

INOR; *In ortum* (1). (Ch. de 968 et 1157.) — Canton de Stenay.

Ancienne desserte de la cure d'*Olizy*.

Ses appendices étaient : les fiefs du *Sart* — de *Soiry* — de la *Mothe* — et de *Martincourt* (V. ces mots, *infrà*).

Sur le ruisseau dit le *Trou du loup*, venant du bois d'*Olizy*, et sur la route impériale n° 47 de Verdun à Sedan. — Topographie.

Distance du chef-lieu de			
	canton	0 myr.	7 kil.
	arrondissement	2	2
	département	8	8

Orientation, par rapport à Montmédy, O.

---

(1) Etymologie et appellations successives : *In ortum; Inor*. — *In; inne;* c'est-à-dire : *ci, ici, voici, dans* le lieu *présent*. (V. Lat., p. 27.)

Or; orah : cercle lumineux; circulation de la lumière; circuler; cheminer; voyager; chemin; voie... (Voir Lat., p. 9, 3.) L'hébreu pur, toujours l'hébreu ! n'en déplaise au septicisme des oracles du langage comparé. — *Non cœci sed lippi*.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 164 à 306 mètres, près de *Soiry*.

Étage, groupe et sous-groupes (1).

Géologie. Etage jurassique *inférieur;* formation *oolithique* de la septième époque des transformations onthologiques — *oolithe inférieure* — *bradford-clay* — alluvions *fluviales* et *lacustres*.

En aval de *Dun*, alors que la Meuse commence à se dégager des roches *coraliennes*, son courant s'introduit dans la vase des *argiles oxfordiennes;* le bassin des *basses Wabvres* et des *Dunes* s'élargit de 2,500 à 3,000 m. Arrivé à *Stenay*, où la vallée pénètre dans les roches de l'*étage inférieur*, le courant s'encaisse et resserre sa courbe, à *Inor*, où elle n'a plus que 300 m. de concentration. Là, le fleuve arrondit l'anneau d'une petite *anse* formée par le *corn-brash*, de *Luzy* à *Pouilly*. C'est ainsi que l'orographie s'accorde avec la géologie pour légitimer l'appellation *in ortum*.

Origines probables. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions : (V. *Aufroidcourt*, p. 57; et *Autréville*, p. 65.)

La fondation de *Marthecurt* peut se reporter à la fin du septième siècle, vers l'année 675, sous l'administration du grand duc *Martin* d'Austrasie. L'appellation, purement topographique *in ortum*, indique que le développement des *manses orolauniennes* des *læti astorum* d'*Ivoy* s'était opéré, jusque-là, sans démarcation précise, *in nido astorum* (*Astenida*, Stenay). (Ch. de *Gerberge*, de l'an 968.)

Mais la religion avait concentré quelques cases autour des premiers autels. Aussi *Inor* est-il cité au nombre des trente-cinq chapelles de la *chrétienté Evodienne* (2), dans la charte de

---

(1) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buv., p. 76, 77, 101, 606.

(2) Ces trente-cinq chapelles, ou églises-mères, étaient : *Aufflance*, *Beaufort*, *Bertrix*, *Blagny*, *Charboz*, *Chassepierre*, *Cugnon*, *Chiny*, *Chamouilly*, *Euilly*, *Ebly*, *Floranville*, *Jamoignes*, *Ivoy*, *Léglise*,

1157, par laquelle *Hillin*, archevêque de Trèves, donne au *prieuré de Saint Dagobert* l'église et le ban de *Baalon*. Alors la juridiction épiscopale de la métropole *trévirienne* n'était, et ne pouvait être contestée, ni par *Verdun*, ni par *Rheims*, ni par *Liége* : les *Asteniens d'Inor* se reconnaissaient pour fils légitimes des *læti astorum d'Ivoy*.

Nom du plus ancien maître présumable : le duc *Martin* d'Austrasie. Erection

Causes : l'aggrégation de quelques manses de la *curtis de Marthecurt*.

Dates des chartes les plus anciennes : 968 et 1157; charte d'affranchissement d'*Olizy*, 1284 (1).

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1831 : 646 h. 8 a. 81 c. Territoire.

Nombre des maisons : 148.

Jardins et chènevières................	17 h.	16 a.	88 c.
Prés et pâtures fauchables.............	40	23	97
Terres labourables...................	163	89	82
Vignes..............................	78	27	77
Bois................................	253	5	20
Landes et friches, noues et routoirs....	73	7	20
Superficie non imposable.....	20	37	20

Cours d'eau : la *Meuse* — la *fontaine d'Inor* — le ruisseau du *Trou de loup*.

Usines : un *moulin*.

Revenu net imposable : 16,389 fr.

Bois............................ 178 h. 36 a. 0 c. Biens communaux.

Terrains vains et vagues : la quantité décroît d'année en année.

Longlier, Linay, Mouzay, Museo, Mogues, Mathon, Nepvant, Orgeo, Olizy, Puilly, Pure, Stenay, Straimont, Sainte Cécile, Tethaigne, Tintigny, Vaux, Villy, Villières, et *Wez*.

(1) Voir le texte aux *Chron.* de M. J., t. II, p. 46 et 494; dans les *Marches*, t. I, p. 528.

Valeur approximative des terrains communaux : 342,936 f.

Not. agricoles. L'assiette de l'impôt a été faite sur un revenu net de : 9 fr. pour les terres; 65 fr. pour les prés; 55 fr. pour les vignes; 15 fr. 50 pour les bois; 60 fr. pour les jardins et chènevières; et 50 c. pour les friches. La cote la plus élevée du canton est à *Halles*, et la plus faible à *Autréville*. A *Halles*, on trouve : 16 fr. 20 pour les terres; 60 fr. pour les prés; 9 fr. pour les bois; 66 fr. pour les jardins et chènevières. — A *Autreville* on a : 7 fr. 20 pour les terres; 30 fr. pour les prés; 36 fr. pour les vignes; 12 fr. pour les bois; et 48 fr. pour les jardins et chènevières.

Voir *Autreville*, p. 61, pour établir la valeur vénale, d'après le *minimum;* quant à *Halles*, voici la valeur approximative des terrains, valeur qui n'a pu être donnée, sous ce mot, par retard des renseignements demandés :

Prix commun de l'hectare de terre : 1re classe, 4,700 fr.; 2e cl., 3,680 f.; 3e cl., 2,630 fr.; 4e cl., 1,578 fr.; 5e cl., 790 f.; — de pré : 1re cl., 6,300 f.; 2e cl., 4,200 fr.; 3e cl., 3,000 fr. — de vigne : 1re cl., 4,000 fr.; 2e cl., 1,300 fr. — de bois : 1,100 fr. C'est entre ce *maximum* et ce *minimum* qu'est la moyenne pour *Inor*, d'après chaque nature de terrain.

La côte d'*Inor*, admirablement exposée, en demi-cercle, en plein midi, produisait et produirait encore les vins les plus fins et les plus corsés de la basse Meuse, si le cépeage, en petits pinots noirs, y avait été religieusement conservé : malheureusement on y a introduit le *meunier* et le *gros gamet*, et le plant primitif n'a été respecté que par un petit nombre de propriétaires, en tête desquels on doit citer les d'*Imécourt*.

La plantation du coteau remonte, pour le moins, à l'an 870, époque de celle des vignes de *Mouzon*.

Notions industrielles. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, vignerons, bûcherons et autres artisans forestiers.

Administration. Noms des maires : en l'an IX, N. *Barthélemy* — 1806, B. *Collignon* — 1814, J. *Blondeau* — 1816, J. B. *Gazaïl* — 1822, L. *Bronelle* — 1826, le baron de *Landre* — 1830, C.

Henriet — 1837, J. *Ponsin* — 1848, J. *Bronelle* — 1853, H. *Darbour*, jusqu'aujourd'hui.

Les anciennes familles sont, ou ont été, notamment : les *Angoisse* — *Darbour* — *Fallala* — *Leliepvre* — *Macquet* — *Martin* — *Voysin* et autres, qui se retrouveront, successivement, sous les articles suivants. Quant aux familles nobles, voir plus loin.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : en 1600, une trentaine de feux — d'après le recensement de 1836 : 90 habitants — en 1846 : 657 — en 1856 : 620.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1670, avec lacunes — d'après les archives judiciaires, à partir de 1673, *idem*.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves*, sur les limites de ceux de *Rheims* et de *Liége ;* — archidiaconné du *Longvionensis* (1) ; — doyenné de *Saint Georges* d'Ivoy (2) ; — cure : celle de *Saint Maximin* d'Olizy, qui avait pour dessertes *Inor* et *Malandry*.

La *chapelle primitive* d'Inor, mentionnée dans la charte de 1157, existait, bien certainement, antérieurement à 882, époque où fut instituée la procession solennelle de la *chrétienté Evodienne*, à *Saint Dagobert de Stenay*, en mémoire de la panique des Normands : celle qui la remplaça fut construite sur le fond de l'ancien *fief de la Mothe*, vis-à-vis du château, et aux frais de Antoine Innocent Marie de *Vassinhac-Imécourt*, par accord avec la commune qui lui céda, en échange, le 2 juin 1716, le bois de son quart en réserve. Cette église fut consacrée le jour du sacre de Louis XV, 9 septembre 1722, par un des suffragants de Trèves : la bénédiction de l'*autel de Saint Pierre*, qui

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. Hontheim, t. II, p. 4 ; *Arancy*, p. 50, *suprà ;* et *Autréville*, p. 62.) — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. à la note du présent article, p. 866 ; et à l'art. *Baulon*, p. 101.)

est le patron de la paroisse, ne fut faite que le 20 novembre 1765, par Mgr l'évêque de *Myriophis*, autre suffragant de la métropole *trévirienne* (1).

Oratoire : celui de *Saint Lambert* de Souppy, établi par les moines de *Saint Hubert*, sur le fonds primitif de la manse abbatiale de leur couvent.

Noms des anciens curés ou vicaires : antérieurement à l'ordre actuel, en 1673, D. *Huart*, v. — 1676, P. *Collet*, v., J. *François*, v. — 1681, J. *Vanlin*, v. — 1682, P. *Martini*, v. — 1693, A. *Barbier*, v. — 1695, J. B. *Balthazard*, v. — 1708, R. *Charbo*, v. — 1719, J. *Niclet*, v. — 1721, D. *Lambinet*, v. — 1730, M. *Francq*, v. – 1737, B. *Charlier*, curé; C. de *Mouzon*, v. — 1741, J. L. *Clesse*, v. – 1743, J. *Fraincart*, v. — 1749, F. *Godefrin*, v. — 1763, H. J. P. *Maury*, curé — 1772, J. *Vivier*, v. – 1781, P. *Pierrard* — 1782, M. *Guioth* — 1785, J. B. *Franclet* — 1786, M. J. *Henry* — 1791, J. *Andrin*. Sous l'ordre actuel : MM. ..... et *Pognon*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des anciens sires de *Laferté* et de *Chauvancy*; — patronage à la collation des anciens *Pouilly* et des *Malandry*; — dixmage au profit des mêmes; puis des *Vassinhac-Imécourt*; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge des mêmes et des habitants

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves*, sur les *marches Remoises* et *Liégeoises*; — royaume de *Lotharingie*; puis empire *Germanique*, après avoir été *Neustrien*; — anciens *pagi* de l'*Evodiensis* et de

(1) Le 20 janvier 1727, Ch. *Chrétien* de la *Cassaigne*, seigneur de *Saint Laurent*, fut reçu, dans cette église, chevalier de *Notre Dame du mont Carmel* et de *Saint Lazare de Jérusalem*, par M. *Jean II de Vassinhac-Imécourt*, chevalier du même ordre, commissionné à cet effet.

l'*Astenensis;* — comtés de *Chiny* et de *Bar;* terres communes, dans le principe; — anciennes châtellenies de *Laferté* et de *Chauvancy*, sous la dominance des châteaux d'*Yvoi* et de *Sathenay;* — duché de *Bar*, puis de *Lorraine*, puis du *Clermontois;* — haute justice des anciens seigneurs de *Pouilly-Laferté-Chauvancy;* — fiefs et arrières-fiefs : ceux de *Lamothe*, des deux *Sarts*, et de *Soiry*.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi d'*Ivoy-Laferté*, puis de *Beaumont* (Ch. de 1284), puis de *Sathenay*, pour *Inor;* et de *Montmédy*, pour les dépendances de *Chauvancy* et d'*Olizy*. **Ordre judiciaire.**

Mesures de *Laferté* et de *Beaumont*, d'abord : ensuite, pour les grains, les autres matières sèches, et pour les liquides, *Bar;* — pour les bois et les terres, *idem*. — Les *Sarts* et *Soiry* étaient à la mesure de *Mouzon*.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 perches; la perche de 19 pieds 4 pouces.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel;* — assises des *grands jours* du *Barrois non mouvant*, juridiction contestée par la France; — cour supérieure de, *idem*, puis le parlement de *Metz*, puis *Nancy;* — ancien bailliage de *Saint Mihiel*, à partir de 1603 : le *Sart* ressortissait à *Mouzon;* — ancienne prévôté de *Sathenay*, avant 1601, puis celle de *Clermont*, sous les *Condé* (1), — ancienne justice seigneuriale des seigneurs, successivement dominants; — justice foncière des *maire* et *assesseurs* locaux.

---

(1) Composition de cette prévôté : les transformations politiques la réduisirent aux localités suivantes : *Baalon, Beaufort, Broenne* et *Simey, Charmois, Ginvry, Inor, Iré le sec, Juvigny* et *Han, Landzécourt, Laneuville, Louppy aux deux châteaux, Luzy, Martincourt, Moulins, Mouzay, Nepvant* et la *Folie* avec la *Cour, Pouilly* avec *Prouilly* et la *Wame, Quincy* avec *Saint Martin* et *Chaufour, Remoiville, Wiseppe* et les deux *Boulains*.

LES ANCIENS SEIGNEURS D'INOR (V. *Autréville*, p. 65).

Ordre féodal.

Tout le rameau, séparatif du versant *Asténien* à la Meuse, et du versant *Evodien* à la Chière, était, au treizième siècle, *terre commune* entre — la *châtellenie de Stenay*, relevant des comtes de *Champagne* et de *Bar* — et la *châtellenie de Laferté*, relevant d'*Yvoi*, des comtes de *Chiny*, et des *marchis d'Arlon*.

Maison de Pouilly et de Laferté.

En 1214, *Laferté*, sous la double dominance de l'archevêque de *Rheims*, à cause de *Mouzon* et de *Raucourt* (Ch. de 1259), et de l'évêque de *Verdun*, à cause de ses prévôtés de *Chauvancy* et de *Saint Mard*, la châtellenie de Laferté était tenue par *Otho de Feritate* (Ch. de 1214), lequel avait épousé *Aëlis d'Inor* : ils eurent un fils, c'était *Garsiles*, dit aussi *Ludemart l'Ardennois* (Ch. de 1259). A la même époque, sous la dominance de *Radulfe de Raucourt* (*Radulphus de Radulphi curte*. Ch. de 1182), la *châtellenie de Pouilly*, avec les terres d'*Inor*, *Martincourt*, *Breux*, *Avioth*, *Moiry*, était tenue par *Richard l'ancien* († 1415), époux de *Marie*, et père de *Richer de Pouilly*, lequel épousa *Etiennette de Nancy-Laferté*.

Drohier, ou *Dreux de Nancy*, avoué de *Juvigny* et sire de *Remoiville*, tenait *Montmédy* (Ch. de 1289). Là est bien l'origine des *Lenoncourt* lorrains, issus de *Drogon* (Ch. de 1107).

En 1257, *Garsiles* cède à *Thibault II de Bar*, comte de *Briey* et *Stenay*, sa moitié indivise dans le *val de Souppy* (aujourd'hui *Autréville*), dans les terres de *Moulins* et d'*Inor*, et dans le *fief de Martincourt*. L'autre moitié reste aux d'*Haraucourt*, aux de *Pouilly*, et à la maison de *Rochefort*. Cette vente est faite sous une simple redevance annuelle de *treize reiz* de froment et de *six reiz* d'avoine, à prendre sur les terrages de *Sathenay*, à la mesure de *Beaumont*.

A partir de cette époque, des ascensements s'opérèrent pour la partie acquise ; et les actes d'aveux et dénombrement fournis à la Cour des comptes du *Barrois*, mentionnent : — en 1323, *Aubert II de Pouilly*, époux d'*Helwaïde de Mantheville* ; puis

son fils aîné *Aubertin III*, époux d'*Hélène de Thonne le thil;* (alors ceux-ci étaient indépendants, quant à l'autre moitié possédée de toute ancienneté); — le 28 novembre 1332, *Aliénor*, veuve de *Waleram de Brouennes* et *Breumont* — le 14 mai 1333, *Jehan de Rochefort* et *Orgeo* — en 1333, *Hennequin de Belrowart*, dont la fille *Jeanne* avait épousé *Aubertin IV de Pouilly* — en 1373, le susdit *Aubertin* (1) — le 23 juin 1411, *Gobert d'Aufflance* et *Jehan d'Orgeo* — les 26 juillet et 29 septembre 1441, *Othon de Vendizy* et *Wilhème de Pouilly* — le 5 mai 1449, *Robert de Vendizy* — le 29 mars 1456, *Marie de Landres*, veuve de *Jehan de Beauraing, Bertrix*, et *Orgeo* — le 2 avril 1459, *Jehan de Custine*, sire de *Rochefort* et d'*Aufflance* — le 5 juin 1460, *Jehan de Noirefontaine*, pour *Labesace, Baalon, Amblimont, Villers devant Orval, Muno, Mortehan*, tous mouvant alors (comme *ambédeux*) de *Stenay* et d'*Ivoy* — le 2 août 1462, *Jean II de Noirefontaine*, fils du précédent — le 6 août même année, *Jean du Hattoy de Margny* — les 8 mars et 14 mai 1469, *Guillaume de Maizey, François de Pouilly*, et *Poincette de Wales*, veuve d'*Aubertin VI de Pouilly* — le 1er juin 1472, *Gilles*, écuyer du *Hatoy* — le 15 janvier 1487, *Guillaume de Touly* — le 12 février 1522, *Jean de Mouzay*, pour deux septièmes, plus une demie dans la moitié d'un *tiers*, plus pour le *fief de la Mothe*, en totalité — le 17 avril 1572, *Aubertin VIII de Pouilly* († 1610) et sa femme *Marguerite de Gratinot*, dame de *Jupille* — puis *Jean II de Pouilly* leur fils, époux de *Marguerite de Strinchamps* — puis *Aubertin IX*, leur petit-fils, époux, en 1616, de *Madelaine de Pouilly*, dame de *Voncq*, dont la fille *Claude* apporta portion d'*Inor*..... etc., à *Gédéon II de Vassinhac-Imécourt* : alors celui-ci, successivement, racheta toutes les autres portions du domaine, à l'exception du moulin,

---

(1) A partir de cet aveu, tous les descendants d'*Aubertin III*, et lui-même, protestent et font réserve de leurs droits, plus amples, dans la terre d'*Inor*, dont ils ne sont plus que copartiaires.

du four, et de quelques autres droits. (V. aux mots : *Lamothe, Sart* (le), et *Soiry*.) (1).

Indépendamment..... d'*Anne de Pouilly*, veuve douairière d'*Alexandre de Suyn* (2)... d'*Innocente de Pouilly*, religieuse à Juvigny (3)... d'*Elisabeth de Pouilly*, femme de messire de

---

(1) Le *fief du Sart* était de la mouvance de *Mouzon;* il se partageait en *grande Sarre* et *petite Sarre*. En 1568, ce fief était aux mains d'*Hubert de Lhostel* et de sa mère *Ide de Gorgias*, lesquels étaient, en même temps, seigneurs, en partie, d'*Inor*, de *Moulins*, et de *Pouilly :* ils avaient acquis les *grande* et *petite Sarre*. Viennent ensuite : — en 1638, *Henry de Heulse*, seigneur de *Luzy* — en 1657, *Claude de Millière*, autre coseigneur de *Luzy* — en 1660, *Philippe de Tiche* et sa femme *Françoise Jeanne de Villeschole* — enfin, *Marie de Mouzay*, veuve de *Georges de la Tour*, seigneur de *Jeandelise*.

C'est des ayants droit de ces de *Lhostel* que le *Sart* est aujourd'hui aux mains des descendants de *Gédéon II de Vassinhac-Imécourt*, dont l'auteur les leur racheta.

Le *fief de Soiry* était aussi au ban d'Inor, et il venait également des *Pouilly*. (Dénombrement du 16 janvier 1563.)

Claude de Fraisnel, seigneur de *Louppy*, en avait portion ; cette portion il la vendit à *Marin de Gorgias*, le 10 janvier 1568.

Le surplus était, alors, à *Anne*, baronne d'*Othange* et *Pithange*, et à *Marie*, baronne de *Malberg*, dont les héritiers transmirent également leurs portions indivises au trisaïeul des d'*Imécourt*.

(2) Cette dame fut inhumée, dans la vieille église d'Inor, le 26 janvier 1673, en présence de M. de *Vernoble* et des demoiselles de *Sommerance*, de *Saint Corimond*, et de *Marie du Hayon*.

Les de *Suyn* portaient : d'*argent, à une cigogne, de sable, ayant le pied levé* — ou bien, d'*azur, à la grue d'argent, avec une vigilance d'or, surmontée de deux étoiles de même*.

Suyn est un des noms les plus anciens de la Gaule : il signifie *blancheur du cigne*.

(3) Elle figure, le 25 août 1680, par sa nièce *Louise Innocente de Sahuguet*, dame de *Termes*, fille de *Daniel* et de *Gabrielle de Pouilly*, au baptême de *Jean Leliepvre* d'Inor : son compère est le baron de *Chévigny du Bellay*, lieutenant de roi au gouvernement de Stenay. (V. les *Leliepvre* à *Mouzay*, à *Damvillers*, à *Montmédy*, à *Stenay*.)

Longchamps de Wernoble (1)... au nombre des coindivisionnaires d'*Inor* se trouvaient encore : *Pierre de Vaillant* époux de *Jacqueline de Mecquenem* — puis leurs enfants : *Jean Pierre François* — *Gabriel Louis* — et *Marie Marguerite* (2) — puis *Philippe de Rouscy*, seigneur des *Ayvelles*, et *Marie du Hayon* de Sompthonne (3) — puis *Anne de Vyon*, dame de *Laneuville* et de *Luzy*, en partie, épouse de *Charles de Lhostel*, seigneur du *Sart*, de *Moulins* et de *Pouilly*, en partie — puis leurs enfants *Simon* et *Anne Elisabeth de Lhostel* — puis encore *François Lemuet* (4) — puis enfin les de *Jacquesson de Soiry*, etc. (5).

---

(1) On trouve son acte d'abjuration du calvinisme sur les registres de la commune de *Cesse*, à la datte de 1686. M. de *Vernoble* fut inhumé dans la vieille église d'Inor, le 25 février 1691.

(2) Cette famille de *Vaillant* était parfaitement posée : car *Louis XIV* et la reine *Marie Thérèse* furent les parrain et marraine de leur fils *Gabriel Louis*, né et baptisé, à Inor, le 6 janvier 1681. Le roi fut représenté par le *maréchal de Bergh* et la reine par la *comtesse de Bethune*.

Les *Vaillant* étaient originaires de Verdun ; ils portaient : *parti de gueules et d'argent ; le premier chargé d'une tour et demie tour, d'argent, et semé de croissettes, sans nombre ; le deuxième chargé d'une demie fasce, portant un chien passant, d'argent, et accompagnée de trois mouchetures d'hermines, posées 2 et 1.*

Les de *Mecquenem* portait : d'*azur, à deux sceptres, d'or, fleurdelisés par le haut et posés en sautoir*. On les trouvera, ailleurs, alliés aux de *Wacquant*, et par ceux-ci aux de *Lahault*.

(3) Ils furent inhumés, dans la vieille église d'*Inor*, les 15 janvier et 30 septembre 1692.

(4) Il fut inhumé dans la même église, le 1er octobre 1684.

(5) *Françoise de Jacquesson de Soiry*, qui épousa *Antoine Innocent Vassinhac d'Imécourt*, figure comme marraine de *Claude François de Maillart de Landreville*, avec le lieutenant-colonel *François du Guet*.

Louise de Beaumont, femme de *Noel des Robert de Bonzey*, était fille de *Dominique Sutaine de Beaumont*, major de la ville de Sedan, et de *Henriette de Jacquesson de Soiry*.

Les de *Jacquesson* portaient-ils comme *Jacquemin de Beaumont* sire de Vilosnes ? (V. *Dannevoux*, p. 495, 497 ; *Dun*, p, 583.)

SUITE DES SEIGNEURS D'IMÉCOURT.

Illust. militaires.

1° *Gédéon II* de Wassinhac-Imécourt-Pouilly, gouverneur de Montmédy. (V. l'art. *Imécourt*, p. 864, *suprà*.)

Gédéon II, chevalier, seigneur d'*Imécourt*, des *haute* et *basse Loges*, de la *Hoquardière*, la *petite Chinery*, et de *Sivry les Buzancy*, naquit, à *Imécourt*, en 1615 : il était fils aîné de *Jean Ier* et de *Anne de Vaudin*. En 1651, capitaine de chevaux-légers au régiment de *Turenne;* major, en 1667, au régiment d'*Hunnières;* mestre de camp, au même régiment, en 1676; colonel, la même année, d'un régiment de cavalerie de son nom; breveté, le 21 août 1688, de la charge de brigadier des armées du roi; pourvu de l'emploi de *gouverneur de Montmédy*, le 1er décembre 1689, après le décès du marquis de *Vandy;* voilà la carrière de Gédéon II, chevalier de l'ordre de Saint Louis, qui mourut bon catholique, paraît-il, à Montmédy, en 1698 (1).

Vassinhac-Imécourt-Pouilly.

Par contrat passé, au château d'Imécourt, le 2 décembre 1653, il avait épousé *Claude de Pouilly*, dame d'*Inor, de Martincourt*, et d'*Amblimont*, en partie : cette dame était la seconde des filles d'*Aubertin IX* et de *Madelaine de Pouilly*, celle-ci dame de *Voncq*, et autres seigneuries dans le Rethelois.

Les quartiers de son beau-père étaient alors : *Pouilly — Failly — Gratinoth — Alonville — Strainchamps — Failly — Thonne le thil — Housse*. Ceux de sa belle-mère étaient : *Pouilly — Chappy — Strainchamps — Thonne le thil — Balaine — Cuvelier — Mirmont — Aspremont*.

Gédéon II se trouva, dès lors, allié à toute la haute noblesse

(1) On raconte que le curé *Mariez*, qui doutait de la sincérité de sa conversion, profita de la nuit, pour faire ouvrir son cercueil, pendant la veillée funèbre, afin de s'assurer si son corps y était placé. Le gouverneur *Jean II de Vassinhac* ne lui pardonna jamais cette indiscrète violation du secret du tombeau.

de la Champagne et de la Lorraine. Sa femme lui apporta ses droits indivis sur *Inor*; il racheta ceux de ses coindivisionnaires; et, depuis, *Inor* n'est plus sorti de sa maison : la majeure partie du territoire appartient encore à ses descendants. Il eut neuf fils et une fille.

La fille se prénommait *Madelaine;* elle fut mariée à : 1° *Ch. Maillart de Landreville;* 2° à *N. de Maillart,* baron de *Landres* et de *Haneffe,* en pays de Liége. Ailleurs se retrouveront ses descendants.

Les fils se prénommaient : *Jean,* qui va suivre — *Louis François,* abbé de la *Chalade,* grand prévôt de la *collégiale de Montfaucon* — *Daniel Henry,* colonel-brigadier des armées du roi, tué à la bataille de *Ramillies,* en 1706 — *César Hector,* qui viendra après son frère aîné, et qui, seul, a continué la descendance, par les mâles — *Frédéric Albéric,* mestre de camp, tué à la bataille de *Fleurus,* en 1690 — *Antoine Innocent,* époux de *Françoise de Jacquesson de Soiry,* capitaine, tué, en combattant, en 1679; sa femme était sœur de *Charles de Jacquesson,* gouverneur de *Dun.* Ils eurent trois enfants : *Jean,* mort jeune — *Marie Claude,* qui épousa, à Inor, le 30 juillet 1715 (1), *François Charles Hyacinthe Henry,* marquis de *Nettancourt-Vaubecourt,* seigneur de *Neuville sur Orne* — et *Claude Eléonore,* mariée à *Charles Gabriel de Montheval,* seigneur du *Mesnil de la Tour* et de *Mauvage.*

Le septième des fils de *Gédéon II* fut *Jean Bernard,* époux de *Claude de Saint Quentin,* le 21 janvier 1700 (Voir *Cierges,* p. 380) : maréchal de camp, il fut tué au siége de *Verne* en Piémont, en 1704; il ne laissa qu'une fille : *Anne Claude,* laquelle devint femme de *Henry Ange,* comte d'*Apremont,* seigneur de *Baricourt* et *Laubrelle.*

---

(1) Ce mariage fut célébré par un grand oncle de l'*auteur de ce Manuel :* c'était *Nicolas Fossy,* prieur d'*Epineuseval, directeur des dames de Juvigny.* Il contribua, pour beaucoup, au retour, dans le sein du catholicisme, des *Vassinhac* et des *Pouilly.*

Le huitième fils de Gédéon II était *Rambert*, major de cavalerie, tué à *Fleurus*, en 1690 — enfin, le dernier, *Philippe Anne*, mestre de camp, fut tué à *Asti*, en 1705.

Alors les *Pouilly* et les *Vassinhac* étaient encore, pour la plupart, de la religion dite réformée. Ce fut l'exemple de *Turenne* qui les décida à abjurer.

Jean II d'Imécourt.

2° *Jean II* de Vassinhac, marquis d'*Imécourt*, gouverneur de Montmédy.

Jean II, seigneur d'*Inor*, *Soiry*, *Luzy*, *Amblimont*, *haute* et *basse Loges*, la *Hoquardière*, la *petite Chinery*, et le *fief de Martincourt*. Voici sa carrière :

Campagnes de 1673 et années suivantes, sous *Turenne* — de 1676, sous le maréchal de *Luxembourg* — de 1677, sous le maréchal de *Créqui* — de 1678 à 1684, sous le même; tels sont les premiers faits militaires du marquis d'Imécourt.

Chevalier de l'ordre du *Mont Carmel* et de *St Lazare* de Jérusalem, en 1687 — lieutenant-colonel, au régiment de son père, en 1688 — campagne d'Allemagne, sous le maréchal de *Duras*, en 1688 — colonel la même année — à l'armée de la *Moselle*, en 1690 — au siége de *Mons*, en 1691 — à la prise de *Namur* et au combat de *Steinkerque*, en 1692 — cornette, puis brigadier des chevaux-légers de la garde, en 1693 — à l'armée de Flandres et de Hainaut, en 1694 — enfin *gouverneur de Montmédy*, le 1er avril 1698, après la mort de son père — puis commandant à *Luxembourg*. En 1701... *Jean II* devint maréchal de camp; le 29 janvier 1702 il fut employé — à l'armée de Flandres, sous le maréchal de *Boufflers* — à l'armée d'Allemagne, en 1703, sous le duc de *Bourgogne* — à *Hochstædt*, en 1704, sous le maréchal de *Tallard* — lieutenant général, le 26 octobre même année — à l'armée du Rhin, sous le maréchal de *Marchin*, en 1705 — en 1706, en 1707, sous le maréchal de *Villars* — en 1708, sous le maréchal de *Berwick* — à l'armée d'Allemagne, de 1709 à 1711, sous le maréchal de *Harcourt* — commandant du grand *duché de Luxembourg*, en 1712 — premier sous-lieutenant des chevaux-légers de la garde, en 1718..... Jean II de Vassinhac clôtura cette carrière, de près

d'un demi-siècle de faits d'armes en se retirant, en 1719, dans son gouvernement de Montmédy. Il mourut à *Inor*, le 1er avril 1745, sans avoir été marié : il fut enterré dans le chœur de l'église; âgé de 91 ans et 3 mois, après avoir reçu tous ses sacrements.

César Hector, son frère, fut son légataire universel, par testament du 1er février 1745.

3° *César Hector* de Vassinhac, marquis d'*Imécourt-Laloge*, naquit en 1658, et mourut le 13 décembre 1743, à l'âge de 85 ans. **César Hector d'Imécourt.**

Il parcourut tous les degrés de la hiérarchie militaire; il participa à la plupart des campagnes et des exploits de son frère aîné, depuis 1672 jusqu'en 1734, époque à laquelle il fut nommé lieutenant général du roi. Il portait, comme son frère, la *croix de Saint Louis*. Il eut deux femmes :

La première était *N. de Géroteau;* elle lui donna trois filles : *Alexis Madelaine;* celle-ci ayant prononcé ses vœux, en 1703, fut élue *abbesse de Juvigny*, le 17 mars 1711, et elle mourut le 17 juillet 1777, à l'âge de 91 ans — sa sœur cadette fut religieuse chez les *dames de Saint Pierre* de Metz — et la troisième, prénommée *Louise*, fut mariée à *Louis d'Ivoiry*, seigneur de *Lameth*.

La seconde femme de *César Hector* fut *Innocente de Sercey :* elle était fille de *Jacques*, seigneur de *Mercey, Saint Prix, Largillies*, et de *Louise de Pouilly*.

De ce second lit naquirent : *Jean*, mort jeune — *Innocent Marie*, qui continuera la descendance, et dont il sera question à *Louppy les deux châteaux* — *Elisabeth*, religieuse à Juvigny — *Louise Victoire*, coadjutrice de sa sœur en 1772, élue *abbesse de Juvigny* en 1777, et morte, en 1806, au château d'Imécourt — enfin, *Marie Anne Scholastique*, épouse de *Charles de Maillart*, baron de *Landres*, son cousin-germain. (V. la suite à l'article *Louppy*.)

Canton et commune de Montmédy.

IRAY LA PRAY; *Ureïa ad pratum* (1); *Yriacum*. (Ch. de 1096, 1270.)

Section communale de la ville de *Montmédy*.

Sur le ruisseau du *Chabo*, qui descend d'*Iré le sec*, et qui *dévale* dans la *prairie* de la Chière, au-dessous et en face de la forteresse.

Anciens écarts : le manoir de *Villèmont* — la *Maladrie*.

Ecart actuel : l'usine du *Chêne de l'attaque*.

Topographie et Géologie.

Altitude, au-dessus du niveau de la mer, 180 mètres.

Sous-sol; étage *oolithique*, oolithe *inférieure; bradfort-clay*. Superficie; *calcaire gris oolithique;* alluvions fluviales.

Contenance territoriale totale : 610 hect. 42 ares 76 c., dont aucunes propriétés communales, à titre sectionnaire.

Nombre des maisons : 41 ; et 46 ménages.

Population, d'après le recensement de 1856 : 159 habitants.

Territoire.

Ce territoire est traversé, du nord au sud (du *Ratancour* à *Rameray*), par la route impériale et départementale de Metz à Sedan, n° 47, et de Montmédy à Verdun. Au nord, il est contourné par la *Chière*, qui arrose les prairies dites : aux *vieux ponts*, devant les *claves*, à la petite *culée*, à la grande *culée*, à la *culée du tabernacle*, aux *claves*, aux petites *claves*... puis

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Ureïa* — *Yreia* — *Yray la pray* — *Irée la prée* — *Iré les prés*.

Our en hébreu, *ur* en celtique, signifient *chaleur*, *uration du feu* - *ay*, veut dire *passage* — *ir*, signifie *ville*, *village*. *Urbis* a la même signification que *omah*, muraille, en hébreu : ces mots se rapportent aux expansions volcaniques, dont la ville d'*Ur*, en Chaldée, offrait tant de vestiges; celle-ci est aujourd'hui *Orfa*, ou l'ancienne *Edesse*.

On verra, à l'article *Iray la che* (*Iré le secq*), que la constitution du sol justifie pleinement ces vieilles appellations.

Bure exprime l'idée contraire de *Ure:* c'est *ce qui cesse d'être brûlant*, c'est la combustion qui s'achève... le *beth* négatif produit cet effet. Enfin, notons que *bo* est l'impératif hébraïque *marche!* du futur latin *ibo*.

montent, successivement, les contrées dites : aux *écluses*, au-*dessus des claves* et des *petites claves*, au *retondu*, à la *grosse haie*, aux *caillotaux*, au *montant de Villécloye*, à la *redoute des poiriers*, au *poirier bosquet*, au *fond de retondu*, aux *quatre haies*, à l'*épinette*, et aux *boulettes*.

Voilà les clefs, *claves*, de la rivière; voilà les clefs du *passage du Ram*, pour se rendre dans l'ancienne mer lacustre de *Jametz*.

De l'autre côté de la route est le siége des habitations.

La *Chière* fait un angle rentrant, sous la forteresse de *Mad*, pour recevoir le *flux du Chabo*. Au-devant de *Ratancour* sont les prairies et les terres du *brül*, de la *pêcherie*, de la *noue*, du *hoquet*, de la *maladrie*, de *Villémont*, de la *tuilerie*, du *devant* de *la chapelle*, du *paradis*, du *wassy*, du *chêne l'attaque*... et, de l'autre côté, l'*enclos*, le *rogier*, les *grands champs*, le bois communal de *Moncay* qui les circonscrit...... puis, au delà de la Chière, la languette du *pré au bois*, la prairie de l'*eau*, et les terres dites *à l'eau*... enfin, le bois impérial de *Heis*, circonscrit par les territoires d'*Iré le sec*, de *Juvigny*, et de *Vigneules*.

Tous ces *lieux dits* ont des souvenirs historiques, dont les plus anciens se rattachent au *passage* des deux *Iray*, à *Ay*; et à la cessation de la *marche*, au lieu dit *Bibo*.

La bulle du pape *Urbain II*, de l'an 1096, mentionne *Yreïa cum duobus ecclesiis*, au nombre des domaines du fond primitif dont le *monastère royal de Juvigny* avait été doté par la duchesse *Béatrix de Bar*, épouse du marquis *Boniface de Toscane*, et par sa fille *Mathilde*, femme de *Godefroid le jeune*, dit le *breux*, très-improprement surnommé le *bossu*. Origines.

Ainsi ce fond était *barisien*, après avoir été *ardennais* : aussi la *Chière* le sépare-t-elle du *Madiacum* des *Orolauniens*. Ce fait est confirmé par les av. et dénomb. de 1270, où l'on voit le comte de Chiny *Louis V*, à titre d'accroissance de fief, reprendre des mains de *Thibault II*, comte de *Bar*, non-seulement le bassin des *Thonnes* et *Fraisnois devant Montmédy*, mais, en

outre, *Yrée la prée* (*præ-iaccum*)... prairie veut dire *en avant de l'eau.*

Ureïa avait donc, dès lors, deux églises : celle d'*Yray le seq* (*sequentem viam romanam ad Ramonis villam*), chapelle dédiée à *saint Hubert*, le grand patron des comtes ardennais — et celle de *Saint Christophe* des *Claves*, au delà du passage d'*Ay* (1).

Quant à la petite chapelle d'*Yrai la pray*, jamais elle ne fut rattachée à *Juvigny :* elle appartenait à *Orval*, dès 1156, par les donations : 1° de *Lambert l'ancien*, chevalier de *Pouilly*, sous la dominance de *Radulphe de Raucourt ;* (V. la Ch. de *Tancourt*, dans les *Chroniq.*, t. II, p. 107.) 2° de *Wilhem de Châtillon* (aux sources du *Ton*), d'*Ernélie* sa femme, d'*Alix* douairière de *Stawles*, de *Hugues* et de *Théodoric* ses fils, et d'*Oliviers d'Isers* près Chiny, sous la dominance de *Géofrois Ier d'Apremont*, sire de *Dun*, fils d'*Ide de Chiny*..... donations confirmées, d'une part, par l'archevêque *Guillaume* de Rheims, en 1182, et par l'archevêque de Trèves *Jean Ier*, en 1200.

Erection. Mère-église de la chrétienté de *Mad*, sous le vocable de *saint Martin*, quand le vicariat perpétuel de ce rocher fut dévolu aux *Aurévaliens*, la chapelle d'*Iray* passa sous le patronage de *Notre-Dame* d'Orval, et, dès lors, elle se glorifia de ce vocable tout-puissant. La création de cette chapelle se place, conséquemment, à la fin du douzième siècle, antérieurement à l'établisse-

---

(1) *Saint Christophe*, toujours uni à *saint Jacques*, est regardé, par les légendaires, comme un mythe religieux, figuratif de la nécessité de la confiance en Dieu, dans les difficultés du périlleux passage de la vie. De là : sa légende; sa structure colossale ; Dieu, sous la forme d'un enfant, qui s'appesantit sur ses épaules, quand il faiblit... qui lui rend la vigueur, quand il reprend confiance... Le fleuve qu'il traverse n'est autre que celui des afflictions supportées pour l'amour de Jésus. Aussi l'invoquait-on dans les lieux hauts et pénibles à gravir; et on lui adjoignait saint *Jacques*, qui est un des patrons d'*Iré le sec* et de *Rémoiville*.

ment de la forteresse d'*Arnoud III de Chiny* (c'est-à-dire de 1156 à 1239) : son style actuel est *romano-ogival*, ce qui présuppose une reconstruction, au commencement du quatorzième siècle.

Son vieux bénitier en fer porte la date de 1610, et sa cloche celle de 1601.

Ses chapelains spéciaux, les plus anciennement connus, ont été : sous le rectorat du curé *Manard*... en 1739, G. *François*... sous le rectorat du curé *Urbain*... en 1773, R. *François* — P. des *Robert* — 1774, J. P. *Lhommel* — 1780, P. *Mathieu* — 1786, J. *Mars* — 1791, H. J. *Gobert*.

Ville-ez-mont et la Maladrie.

Le *manoir* principal d'*Iré les prés* fut, et est encore, au lieu dit *Villémont*, près de la *maladrie*. Cette *villa* fut établie en même temps, il est probable, que celle de *Ville ès Cloye*, alors que, par la peste et la guerre, fut dépeuplée celle de *Cloye*, et qu'une *maladrerie* eut été installée près de la Vierge de miséricorde, dont la statuette avait miraculeusement apparue dans les broussailles du coteau (1).

Voyez, en effet, l'exactitude des appellations : *Ville ez Cloye*, d'une part — en deçà des *claves*, empestées de la Chière — *Ville ez mont*, d'autre part — en decà du *ram*, ce rude passage (*rameray*) du bassin de *Mad*, dans celui de la *Thinte*, l'une et l'autre par rapport au cours de l'*Othain* : voilà la corélation

---

(1) Cette tradition est la même qu'à *Avioth*. Ce sont les mêmes faits qui, à des époques, à peu près contemporaines, ont donné naissance aux deux pèlerinages. Comme à *Aviòth*, on croit à *Iré les prés* conserver la statuette miraculeuse qui les aurait opérés. *Notre-Dame* est bien installée, en reine, sur le *maître-autel ;* sa garde-robe est riche et soigneusement renouvelée ; mais la dévotion spéciale est pour la *petite statue*, du coin de la nef (côté de l'évangile). C'est là aussi que sont incrustées les pierres sépulchrales des quelques notables bienfaiteurs du saint lieu : tels que les *Nouion-Bauconnier* — les *Fourier* — les *Senocq-Marius* — les *Marius-Chollet* — et la plupart des membres de la famille *Walet*. (Voir plus bas.)

de l'oratoire de *Sainte Glossinde* avec la chapelle de *Notre Dame d'Iré les prés* (1). (V. plus loin.)

Famille de Nouion.

Ce manoir était, en 1601, la résidence du capitaine-prévôt bourguignon *Nicolas de Nouion*, époux de *Anne Bauconnier* le *bourguignon*... Ce chevalier était père, ou aïeul, de *Claude* de *de Nouion*, seigneur de *Wez*, époux de *Magdelaine de Monthairon*, qui fut prévôt de Jametz en 1699, et prévôt royal de Dampvillers en 1714... il était grand-père, ou bisaïeul, de *Henry Antoine de Nouion* (de Nouillompont), époux de *Marguerite Maillot de Latreille* (de Mangiennes), dont les *Maillefer* de Briey et Longuion, et les *du Houx de Crèvecœur* sont issus par deux demoiselles de *Nouion*.

La cloche d'Iré les prés.

C'est *Nicolas de Nouion*, sa femme, sa fille et son gendre, avec le concours de *Mariette Fourier*, fille ou nièce de *Pierre Fourier*, clerc juré de Juvigny, et tante, il est probable, de *Jean Fourier*, premier maire royal de Montmédy; ce sont eux, avec l'assistance des *bonnes gens*, qui ont donné à *Notre Dame d'Iray* sa cloche actuelle, coulée à Mouzon, en 1601, et bénite en 1603 (2).

Famille de Moustier Mallac de Palayse.

Puis, par les de Nouion, *Villémont* arriva aux de *Moustier de Mallac de Palayse* (de Rouvrois et Bellefontaine), alliés aux de *Chonet de Bollemont*. En 1776, ce manoir advint à J. B. *Félix de Moustier*, fils d'*Albert*, sire de *Margny*, du *Mesnil*, d'*Herbeuval*, dont la mère était *Catherine de Mallac de Palayse*,

---

(1) On montre encore, à *Villécloye*, la maison dite de *Sainte Glossinde*. Sa statue est au-dessus de la porte; elle est caractérisée par un *œuf de poule*. C'était autrefois une chapelle, qui avait son ban séparé. Nous montrerons, plus loin, le rapport entre ce *nom* et l'*œuf*, qui le symbolise, avec *sainte Ternelle*, personnage inconnue, vénérée à Villécloye, à Aufflance, et dans quelques autres localités du pays de Trèves. — *Glossinde* veut dire *langue universelle* de tout être vivant, proclamant les louanges de l'*è-Ternel*... duquel... *indé*... vient la vie. (V. *Friedeberge*, plus bas.)

(2) Mention en est faite sur cette cloche, qui indique pour marraine *Anne Bauconnier le Bourguignon*, femme d'*Henry d'Assay*, auteur, il est probable, des d'*Easse*, aujourd'hui d'*Esse* de Carignan.

sœur de *Charles de Mallac*, sous-brigadier des gardes du roi et seigneur de *Bellefontaine* (enterré, à Rouvrois sur Othain, le 11 février 1765). Ce *Félix de Moustier*, né à Virton, était un officier de l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême, commis à la garde de ses domaines de *Villecloye* (terre de Luxembourg) : il avait épousé *Marie Gabrielle Thevenin* de Montmédy, fille de *Jean Baptiste*, seigneur de *Gomay*, et de *Jeanne Ferdinande de Durban*, alliée des *Chambeau*. Il s'était marié, à Iré les prés, le 25 juin 1776, à l'assistance des *Senocq-Chollet* — *Senocq-Georgia* — des de *Gombaud* — des *Desprez* — des *Barchoux*, parents les plus proches des époux.

Villémont d'Iré les prés passa des *Thevenin de Gomay-d'Urban* et des *Moustier-Thevenin*, aux de *Senocq* montmédiens. C'est là où résidait le dernier subdélégué de l'intendance, *Gabriel François de Paule Senocq-Georgia*, bailli, prévôt de Montmédy et de Chauvancy le château : c'est là où il est mort; c'est à la tête du chœur, dans le cimetière, que reposent ses restes; et les *Macquart*, acquéreur de son domaine (1), montrent encore, avec vénération, son chiffre initial et son nom, incrustés, sur le banc où ils s'agenouillent devant la sainte image de *Notre Dame d'Iré les prés*.

Famille Fourier.

De l'an 1603 à ce présent, trois fois, au moins, quotidiennement avec l'*angelus*, la cloche d'*Iré les prés* a agité, dans les airs, un nom gravé sur son timbre, nom qui rayonne au front d'un *Bienheureux*. Depuis près de deux siècles, de nombreuses familles, plus ou moins nobles ou roturières, se sont agitées pour authentiquer leur parenté ou leur alliance avec le vénérable prêtre qui a sanctifié ce nom. On a annoté soigneusement les prénoms de ses frères et sœur; on a déroulé la suite interminable de ses neveux et petits-neveux. Personne encore n'a songé à demander à la cloche d'Iré les prés quels étaient ses ancêtres, et

(1) La famille *Macquart*, d'Irey les prés, descend de *Jean Macquart* de Delut, qui vient épouser *Catherine Farinet* de Montmédy, le 29 novembre 1723.

le sens de ses mots : « *avec l'aide de Mariette Fourier et des bonnes gens, Claude de Nouion et Jehanne Bauconnier le Bourguignon*... m'ont fait faire, en 1601, pour Notre-Dame d'Iré les prés... *sancta Maria, ora pro nobis.*

Réparons cet oubli et rappelons d'abord : que si le célèbre général des chanoines réguliers de *Saint Augustin* est né à *Mirecourt,* le 30 novembre 1565... que s'il est mort, réfugié à *Gray,* le 9 décembre 1640... c'est à *Verdun,* c'est à *Saint Nicolas des prés,* qu'il a commencé son œuvre de réforme et de sanctification. Notons que cette œuvre n'était qu'en germe au temps où trois *Fourier* se trouvaient, simultanément, dans les fonctions de la cour spirituelle des prélats verdunois de la *maison de Lorraine,* de celle ducale de ces princes et près d'une abbesse de Juvigny, de leur race... c'est-à-dire, simultanément, à *Juvigny,* à *Verdun,* à *Nancy*... Notons que *Mariette Fourier* était contemporaine à l'annoblissement des deux branches de *Nomény* et de *Verdun,* et que tout indique qu'elle était tante ou cousine du Bienheureux... Notons, enfin, qu'un *Jean Fourier,* né en 1653, fut, à quelque temps de là, maire royal de la ville de Montmédy. La connexion des faits, la concordance des actes, avec la voix de notre cloche, nous conduira peut-être à de plus concluantes constatations.

La famille *Fourier* paraît être d'origine *Vaudémontoise* de *Xaronval,* soit ! sort de la *haute domesticité* des princes de Lorraine, qui... de *Nicolas,* cardinal de *Vaudémont,* tuteur du duc *Charles III,* à *François de Lorraine,* frère de *Charles IV*... ont occupé le siége épiscopal de Verdun..... *Eric,* de 1593 à 1611 ; *Charles,* de 1611 à 1622, et *François,* de 1622 à 1661.

Sous *Charles III* et sous *Eric,* on trouve deux *Fourier* établis *noblement,* l'un, à *Nancy,* à la cour ducale, l'autre, à *Verdun,* à la cour épiscopale : le premier, prénommé *Dieudonné,* est valet de chambre de Son Altesse : il est chargé du soin de ses fourrures : c'est le père de notre Bienheureux... l'autre se prénomme *Blaise,* il est secrétaire intime de S. G. le prince *Eric ;* il est greffier et registrateur de sa cour épiscopale... c'était, immanquablement, ce doit être l'oncle ou le cousin du

curé de *Mathaincourt*. La famille du premier, établie à *Mircourt* et à *Nomeny*, se propagea en Lorraine, dans le Barrois, en deçà, sur, et au delà, des Vosges. La famille du second s'est projetée de *Verdun* à *Juvigny*, de *Juvigny* à *Jametz*, et de *Jametz* à *Montmédy*.

L'un et l'autre sont, presque simultanément, annoblis... *Dieudonné*, par lettres patentes du duc *Charles III*, du 2 janvier 1591 (1); *Blaise*, par ordonnance épiscopale de *Charles*, successeur d'*Eric*, du 25 août 1611 (2).

Dieudonné Fourier avait épousé : 1° *Anne Nacquart* (de Foug?) 2° *Michele Guérin* : il en eut quatre enfants :

1° *Pierre*, curé de Mathaincourt; 2° *Jean*, époux de *Anne Barbier*, dite aussi *Berbier* : les généalogistes la soupçonnent fille d'un greffier de *Nomény*, mais ce n'est qu'une présomption : on est beaucoup plus dans le vrai en remplaçant la supposition, par les nombreuses vraisemblances, attestant qu'elle était une *Berbier* de Verdun. Ce Jean Fourier eut quinze enfants; 3° *Jac-*

---

(1) *Dieudonné* est inscrit, à l'armorial, avec armoiries portant : *à six bandes, de droite à gauche, alternativement d'or et d'azur, surmontées d'argent, à une tête de lion, de gueules*. L'*argent* indiquerait une provenance vaudémontoise et verdunoise? l'*or*, pour la Lorraine ; l'*azur*, pour le Barrois, circonstancieraient les services rendus au prince de ces deux provinces? et le *lion* montrerait qu'à cette époque les serviteurs attachés à la personne étaient guerriers, avant tout autre emploi.

(2) Ces lettres, dont nous avons le texte sous les yeux, ne décrivent pas les armoiries. Depuis 1552, les droits régaliens des évêques étaient contestés par les rois de France. Un des descendants de *Blaise Fourier*, prénommé *Pierre*, né à Montmédy, en 1642, enterré dans le charnier de l'église de cette ville, le 2 octobre 1735, était époux d'*Elisabeth le Bailly* : il obtint de nouvelles lettres, le 8 mars 1719, avec armoiries portant : d'*azur, à trois bandes, de droite à gauche, d'or, surmontées, d'argent, d'une tête de lion, d'azur, entre deux roses, de même, et dont les besans sont d'or*. L'armorial s'étonne de cette reprise... elle était nécessaire pour fixer l'armoriation. Le rapport évident des deux blasons prouve la consanguinité des deux familles *Fourier*.

ques, qui eut pour femme *Anne Martin,* dont six enfants naquirent; 4° et *Marie* qui devint femme de *François Barbier* de Mirecourt, dont il provint un fils prénommé *François,* marié à *Marie Humbert;* branche éteinte à Paris.

Blaise Fourier épousa, à Verdun, en 1587, *Claude de Watronville,* de l'illustre maison de ce nom. Ce sont ses fils et ses petits-fils, alliés aux vieilles familles des *Senocq,* des *Roton,* des *Burluraut,* des *Wappy,* des *Joly,* des *le Bailly* verdunois (1)

---

(1) Le 12 mai 1625, *Marie Roton,* fille de feu noble *Nicolas Roton,* vivant conseiller citain de Verdun, et d'*Ursule Baudoux* de Bar le Duc, épousa *Jean Olry,* conseiller et secrétaire de la cité. Cette demoiselle est assistée des plus importants personnages de la cour épiscopale. C'est le grand doyen vicaire général, *Mathieu de la Reaulté* (de *Delut?*); ce sont les chanoines *Michel Bourgeois* (du *Cherais?*) et *Nicolas Fourier* (un des frères de *Blaise?*) qui figurent en tête : viennent ensuite noble *Nicolas Burluraut,* honorables hommes *Louis* et *Nicolas Burluraut,* puis *François Senocq,* tous ses oncles; puis *Nicolas Jappin,* seigneur de *Genicourt;* puis noble *Nicolas Roton,* noble *François Wappy,* nobles *Jean Senocq, Louis Burluraut,* et *François Joly,* ses parents ou alliés.

Le 30 octobre 1633, *Claude Roton,* capitaine-prévôt de *Mangiennes,* épouse *Françoise de Watronville,* fille de *Jean,* vivant conseiller et procureur fiscal au bailliage de Verdun, et de *Barbe Barbier,* ou *Berbier.* La mariée est assistée de son frère *Nicolas de Watronville,* de *François de Cognon* son beau-frère, du grand doyen de la *Réauté,* de *Didier Baulgnon* de Billy, chanoine, de *François Fourier* chanoine, (frère ou neveu de *Blaise* et de *Dominique?* très probablement, frères, aussi, de *Mariette* inscrite sur la cloche d'Iré les prés?). Viennent ensuite *Charles Danly,* procureur fiscal près la cour spirituelle, allié aux anciens *Chonet;* puis *Nicolas Fourier,* licencié ès droit, conseiller de la cité, et préfet de la cour spirituelle, ces deux-ci cousins du côté des *Barbier.*

En 1682, le 5 octobre, *Mathieu de Watronville,* seigneur de *Pintheville* et de *Riaville,* épouse *Catherine Fourier,* fille de *Jean,* conseiller du roi au bailliage de Verdun.

En 1689, le 2 juin, *Jean Fourier* épouse, à Jametz, *Marguerite le Bailly.* Jametz était réuni à la France depuis 1641; Montmédy était au

qui se répandirent, dans les dix-septième et dix-huitième siècle, autour de *Juvigny* et de *Jametz*, pour s'éteindre, la plupart, à *Montmédy* (1).

Quant à la branche vosgienne, innombrables en sont les rameaux : ses rejetons, par quelques-uns des descendants de *Jean*, époux de *Anne Barbier*, sont encore vivaces dans de nombreuses familles du Barrois : 1° *Jacques*, 2° *Michele* 3° *Anne*, 4° *Marguerite*, mère-souche des Barrot, 5° *François*, 6° *Henry*, 7° *Anne*, 8° *Sébastien*, 9° *Pierre*, 10° *Françoise*, 11° *Demange*, 12° *Anne*, 13° *Jean*, 14° *Christophe*, 15° *Nicolas*. Tels furent leurs noms et l'ordre de leur géniture.

Les numéros 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, furent, dit-on, stériles? a-t-on bien cherché? Le plus fertile fut celui de *Marguerite*, mariée à *Jean Barrot*, annobli le 22 février 1634.

Quant au maintien du nom, ce sont : *Christophe*, marié à *Marguerite Samson* — et *Nicolas*, marié : 1° à *Christophine Henry*; 2° à *Anne Marie Garnier*, qui, avec les *Fourier Montmédiens*, l'ont plus ou moins longtemps conservé (2).

---

pouvoir de Louis XIV, en 1659... *Jean*, qui avait été clerc-juré, puis lieutenant de prévôt, à Jametz, et à Juvigny, devient maire royal de Montmédy; et, alors, se dessinent les alliances des *Jeannot de Juvigny*, gruyers des quatre prévôtés, avec les *Fourier* dits aujourd'hui de *Bacourt*.

Tous ces anneaux se rattacheront, plus loin, quant à la consanguinité, au moins collatérale, des branches de Verdun, de Mirecourt et de Montmédy. Leur souche part elle de *Xaronval?* telle est la question.

(1) Ils étaient au nombre de neuf, tous nés à Verdun, savoir : *Marguerite*, 25 mars 1590 — *François*, 27 février 1591 — *Jeanne*, 22 décembre 1594 — *Nicole*, 7 décembre 1596 — *Marie Marguerite*, 25 février 1598 — *Jean*, en mai 1603 — *Jacques*, en août 1605 — *Claude*, en octobre 1606 — et *Anne*, en mai 1608. *Jean* mourut à Montmédy, le 21 avril 1703 : comme ancien maire royal, il fut enterré dans l'église de cette cité.

(2) D'après le travail généalogique de l'abbé de *Blaye*, la descendance de *Jean Fourier* et de *Anne Barbier*, opérée par *Marguerite Fourier*, épouse de *Jean Barrot*, et par *Marguerite Barrot*, épouse de

Famille Senocq. *Gabriel François de Paule de Senocq*, seigneur de *Roncourt* (1), subdélégué à l'intendance des trois Evêchés et du Clermontois, pour les départements de Montmédy et de Longwy, prévôt des prévôtés réunies de *Montmédy* et de *Chauvancy le château*, habitait *Iré les prés*. Il y mourut le 30 septembre 1788, et il fut inhumé au chevet du chœur de la petite chapelle,

---

Jean de Noirel, aurait conservé la parenté féminine dans les familles de : *Noirel* — *Lescale* — *Maillet* — *Spinette* — *Saillet* — *Demangeot* — *Portier de Villeneuve* — *Maréchal* — *Metz-Noblat* — *Coeillet* — *Reboucher* — *Châtillon* — *Loppinot* — *Klopstein* — *Vercly* — *Abram de Vaxoncourt* — *Pétermann* — *Sauvageot* — *Guerre* — *Bourcier-Monthureux* — *Lardemelle* — *Vallerot* — *Andreux* — *Tournay* — *Thiéry* — *Maulbon* — *Rouyer* — *Mougenot* — *Billot* — *Mercey* — *Dufour* — *la Salle* — *Abram de Zincourt* — *Maillière* — *Mardigny* — *Courtois* — *Affincourt*, etc.

La branche de *Christophe Fourier*, époux de *Marguerite Samson*, paraît éteinte. Celle de *Nicolas Fourier*, avec les demoiselles *Henry* et *Garnier*, s'est propagée par ses alliances avec les : *Hennequel* — *Michelet* — *Talon* — *Bonnefoy* — *Dedon* — *Lefebvre* — *Prothin* — *Maillart* — *Jehannot de Crochart* — *Delpierre* — *Adonville* — *Champigny* — *Buquet* — *Roxart de la Salle* — *Vauthier-du Mesnil-de Morlaincourt* — *Tshudy* — *Hincourt* — *Bacourt* — *Gonneville* — *Masson de Mézeray* — *Gohin* — *Riquetti de Mirabeau* — *Froidefond*, etc.

Beaucoup de ces noms se retrouvent dans les alliances des *Fourier* montmédiens; ce qui est une présomption, bien forte, de la connexité d'origine des *Fourier vosgiens* avec les *Fourier verdunois*.

L'auteur du *Manuel* a, dès maintenant, la plupart des documents nécessaires pour rattacher ces anneaux, si épars, au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

Le baron *Jean Joseph Fourier*, membre de l'Institut d'Egypte, de l'Académie des sciences, préfet de l'Isère et du Rhône, né, à Auxerre, le 21 mars 1768, mort, à Paris, le 16 mai 1830, descendait aussi de notre famille *Fourier :* il s'en faisait gloire, en montrant le portrait du bienheureux *Pierre*, à la place la plus honorable de son salon.

(1) *Roncourt* — *Toncourt* — *Joncourt* — et *Moncourt*, ancienne prévôté de Saint Mard (Ch. de 1258).

sous la pierre tombale, qui existe encore, mais qui a été déplacée.

Il avait épousé *Marie de Georgia*, fille de *Jean-Baptiste*, qui fut l'avant-dernier lieutenant général du bailliage et siége présidial de Verdun : elle avait pour mère *Catherine Rouillon* de Dombras (1). *Marie de Georgia* trépassa en 1789, et fut inhumée près de son mari (2).

Les *Senocq* montmédiens descendaient de *François* (nº 2), prévôt de *Dun*, mort vers 1630, et de *Jeanne Jacquesson* (Voir

---

(1) *F. Rouillon*, annobli le 30 juin 1705, portait : *d'azur, à un cerf, d'or élancé, au chef, de gueules, chargé de trois perdrix, d'or.*

(2) Ils avaient eu trois fils et cinq filles, tous nés à Montmédy : *Catherine Charles*, le 22 décembre 1769 — *Jean Baptiste Innocent*, le 31 mars 1771 — *Louise Françoise Jeanne Laurence*, le 16 mai 1772 — *Elisabeth Marguerite*, le 19 janvier 1774 — *Marie Françoise*, le 7 juin 1775 — *Jacques Marie Anne Catherine*, le 4 décembre 1776 — *Jeanne Marie Gabrielle*, le 23 mai 1778 — et *Louis René*, le 19 décembre 1779.

Louis René existe encore. Il a donné le jour aux dames *Pein* et *Edouard Chadenet* de Verdun.

Cette famille fut cruellement éprouvée par la tourmente révolutionnaire : *J. B. Innocent de Senocq* périt sur l'échafaud, par arrêt du tribunal criminel révolutionnaire de la Seine, du 14 messidor an II : il était alors simple sergent au 11e bataillon d'infanterie légère, et n'avait que vingt-deux ans ; il périt pour quelques propos contre les hommes de sang. Les filles furent chassées des asiles où elles étaient religieuses ; tous les membres furent dispersés ; *Louis René*, le plus jeune, se fit soldat, à seize ans : après *Waterloo*, il s'est retiré, officier de cavalerie, dans la ville qui fut le nid de ses ancêtres. Son nom s'y éteindra avec lui ; mais ce nom nous le retrouvons, ailleurs, toujours vivace et respecté, dans d'autres branches, qui ont reverdi dans les appendices du pays meusien. Cette famille d'orphelins avait été placée sous la tutelle de leur oncle de *Georgia* (*Polycarpe*), lequel avait des biens importants dans les arrondissements de Verdun, de Saint-Mihiel et de Montmédy. Cet oncle eut l'originalité de léguer ses fermes à ses fermiers, et ses vignes à ses vignerons, au détriment de ses nièces et neveux.

Dun, p. 589). Ce fut l'alliance d'une de *Jacquesson* (de *Soiry*) avec un *Vassinhac-Imécourt* (V. à ce mot, p. 877), qui amena un des petits-fils du prévôt de Dun à Montmédy, en même temps que la prépondérance du gouverneur *Gédéon de Vassinhac* (1689) et de son fils *Jean II* posait les *Georgia* (d'Inor) en saillie dans le Verdunois.

Senocq-Jacquesson. Le capitaine *François Senocq* de Dun avait eu deux fils et trois filles. *Nicolas* était le prénom de l'aîné; *François* était celui du cadet. Le premier devint contrôleur des finances, à Dun, sous *Charles IV* de Lorraine, et sous le prince de *Condé* : marié, en premières noces, à *Catherine Laisnel*, il n'en eut point d'enfants; sa seconde femme, *N. Milon*, lui donna une fille, prénommée *Jeanne*, qui fut mariée, en 1694, à *Pierre Gadremant*, prévôt de Montmédy.

Gadremant-Senocq. Après le traité des *Pyrénées* (1659), Louis XIV, par édit de novembre 1661, avait créé une prévôté bailliagère pour le ressort de Montmédy. L'emploi de prévôt fut accordé à *Pierre de Gadremant*. Ce magistrat, d'épée et de robe, était noble, *ex officio*, et portait : de *gueules, à un bouc sautant, d'or*. Il n'eut que deux filles : *Anne* et *Jeanne*. Anne unit les deux branches des *Senocq de Dun* en épousant *Louis* son cousin. Celui-ci était fils de *Nicolas Louis Senocq*, conseiller à Verdun, et d'*Agnès Burluraut* (1) : il était petit-fils de *François Senocq* (n° 3), procureur général de l'évêché de Verdun et de *Bonne Laurent*; il était, conséquemment, arrière petit-fils de *François* (n° 2), et de *Jeanne Jacquesson*.

Senocq-Gadremant. A la mort de *Pierre Gadremant*, en 1697, ce fut son gendre *Louis Senocq* (n° 2) qui succéda à ses biens et à son emploi. Celui-ci mourut, en décembre 1702, à trente ans, et fut inhumé dans l'église de Montmédy.

---

(1) *Louis Nicolas Senocq-Burluraux* avait un frère aîné, prénommé *François*, comme son père *Senocq-Laurent*. Ce frère fut trésorier de France, à Metz; il avait épousé *Anne Claire Geoffrois*, dont il ne provint qu'une fille, la dame *Daniel*, ou *Dany*.

Il eut un fils prénommé *Charles :* le jeune homme fut d'abord militaire; il devint officier dans le régiment de Champagne, sous M. *Antoine Innocent Vassinhac-Imécourt-Jacquesson,* et sous le marquis *Jean d'Imécourt* son frère, avant que celui-ci fut gouverneur de Montmédy (1697) : il revint au barreau de Verdun; puis, par la famille d'*Imécourt,* il fut richement et honorablement établi à Montmédy. *Charles Senocq* épousa, vers 1729, *Henriette Innocente Marthe,* fille de *Jean,* procureur du roi (1701) en la prévôté († 1732), et de *Marie Brabant* (1). Il obtint, immédiatement, les emplois qu'avaient occupés son père et son aïeul maternel : de ce mariage naquirent plusieurs fils et des filles (2). Leur père mourut le 14 mars 1771, et leur mère, née *Marthe,* le 22 décembre 1774. Au nombre de leurs enfants était *Gabriel François de Paule,* né à Montmédy, le 15 novembre 1732, qui est le sujet principal de cet article (Voir *suprà*). **Senocq-Marthe.**

Les anciennes familles : *Marius — Senocq — Langlois — Chollet,* sont encore représentées au cimetière d'*Iré la prée,* par la dernière prévote de Chauvancy le château : elle se prénommait *Martine,* fille de *Jean Chollet* (n° 2), seigneur du fief de la *Crouée* (V. ce mot, p. 442) et de *Barbe Lambertine Lafresnais :* elle avait épousé le prévôt *François Innocent Marius,* mort le 14 juillet 1727 : cette dame, par sa fille *Jeanne* mariée, le 18 janvier 1740, à *Jean Alexandre Bigeon de Courcy de*

---

(1) *Jean Marthe,* procureur du roi à Montmédy, portait : d'*argent, au chevron, d'azur, chargé d'un trèfle d'argent* (enreg. de 1709).

(2) Ce furent, entre autres : *Louise Françoise,* née le 17 avril 1729, qui fut mariée, le 10 avril 1772, à *Jacques Doumet,* seigneur en partie de Saint Laurent — *Anne Marie Françoise,* née le 26 avril 1731, qui épousa le sieur *Mathieu de Wildon,* écuyer, seigneur de *Thonne le thil.* Les dernières alliances des *Senocq,* dans la province montmédienne, furent : *Billot de Lamécourt — Millet — Chollet —* de *Vismes — Stourm — Lambin —* de *Courville —* des *Robert —* de *Lannaux,* etc.

l'Etang, fut l'aïeule des *Bigeon de Courcy* de notre époque : elle repose près de la chapelle de Notre-Dame d'Iray, depuis le 18 novembre 1757.

Les familles Marius et Chollet

Les *Marius* étaient de Marville ; en autre terme, ils étaient du *marais* (1).. le *maruille* des anciennes chartes n'a pas d'autre signification (Ch. de 859 à 883). On les surnommait aussi les *Mussonii,* parce qu'une de leurs aïeules était de *Musson* (sur la *Wyre,* dans la prévôté de Saint Mard). *Jacques* dit de *Mussono* (2) et *François* son frère, tous deux chanoines de la cathédrale verdunoise, en 1552, étaient oncles de *Nicolas Marius,* doyen du chapitre et seigneur d'*Haumont,* en 1589. (V. p. 294 et 297.) Ils étaient oncles, aussi, de *Jean Marius* époux de *Françoise Hugonel :* celle-ci, par sa mère, était fille de *Pierre Langlois* (3) et d'*Elisabeth Bourgeois,* dont le père fut lieutenant

---

(1) *Marii,* pluriel masculin en latin, correspond à *marieth,* en hébreu, pour le pluriel du même genre, et à *marioth,* pour le pluriel féminin et pour le neutre en général : de là les familles *Mariéz* et *Mariotte.* Le premier maire royal de Jametz, en 1674, était *François Marieth.* Son frère, *Jean Marieth,* était curé de Montmédy. Un autre fut curé à Marville.

Cette famille avait été annoblie. L'histoire de cet annoblissement doit être réservée pour d'autres localités.

Nicolas Marieth était fils de *Gabriel,* greffier en chef du bailliage et procureur syndic de l'hôtel de ville de Verdun.

(2) *Mussoni,* pluriel masculin en latin, correspond à *mussoneth* en hébreu, et à *mussonoth,* pour le pluriel féminin et pour le neutre..... *eth* étant la particule générique, dans le premier cas, et *oth* la particule féminine ou neutre. Ainsi, pour indiquer la famille des *Gui-oth,* par exemple, le *hé* aspiratif a disparu, successivement, de ce mode de personnification, dont, cependant, se sont conservés quelques types anciens.

(3) Ce fut *François Didier Langlois,* son oncle, fils de *Pierre II* et de *Marguerite Floncel,* et petit-fils de *Pierre Langlois l'ancien* et d'*Elisabeth Bourgeois,* qui, étant curé à *Landzécourt,* près *Quincy,* fut le fondateur du *couvent de l'Assomption à Stenay.* Il institua aussi une bourse à l'université de Louvain, pour les enfants de Marville, de sa

général au bailliage de Verdun. (V. les *Bourgeois du Cheray* et les d'*Ivory de Dugny*.)

Marius (Claude), annobli en 1708, portait : d'*azur, parti d'argent, à la croix alaisée, de l'un en l'autre ;* cimier : *la croix de l'écu :* ce rameau avait été transplanté dans les Vosges. Voici la suite de la souche *marvilloise :*

Jean *Marius* et Françoise *Hugonel* eurent : *Philippe* (1) — *Simon* (2) — *Jean Louis* (3) — et *Anne* (4).

Ce fut *Jean Louis* qui continua la lignée. De son mariage avec *Jeanne Guillaume*, il eut : *Philippe* (n° 2), et *François Innocent*.

François Innocent épousa *Martine Chollet*, en 1717 ; ils eurent : *Jeanne Marie*, le 3 mars 1718 — *Jean*, le 4 septembre 1719, lequel se maria avec une de *Niger*, autrement dite

---

parenté. Ils ont joui de cette bourse jusqu'à la révolution. (V. ce qui a été dit de l'origine des *Langlois*, à l'art. *Dun*, p. 588.)

(1) *Philippe Marius*, en 1643, épousa *Marie Guioth* de Marville, fille de *Jean* († 30 novembre 1696). Ils eurent *Philippe* (n° 2), lequel se maria avec *Alexise du Hautois*. Ce rameau s'oblitera chez les de *Redun*, chez les d'*Ays* (ou d'*Easse*, aujourd'hui d'*Esse*) de Carignan, dont un des membres est inscrit sur la cloche d'*Irée la prée*. De nombreuses feuilles couvrirent ses branches féminines : elles verdissent, encore, chez : les *Warnier-Pétrement*, les *Forgeot-Bernard*, les *Creplot-Garaudel*, les *Creplot-Bernard*, les *Creplot-Georges*, les *Creplot-Gérard*, les *Dorion*, les *Michel*, les *Jacques*, les *Gérard*, les *Ledoux*, tous originaires de Marville, de Jametz, ou de Montmédy. *Marie Guioth*, qui en est la mère-souche, était une des arrière-aïeules de l'auteur de ce *Manuel* et des *Guioth* de Montmédy.

(2) *Simon Marius* épousa *Françoise Balardin :* il n'en eut qu'une fille, qui devint la souche-mère des de *Forgeron*.

(3) *Jean Louis Marius* (n° 2), eut deux fils, comme il est dit au texte. L'aîné, *Philippe* (n° 2), épousa *Marie Tesch d'Izel*, morte le 31 août 1719. De ce mariage proviennent les de *Pierre* et les de *Lespine*.

(4) *Anne Marius* épousa *Nicolas Boulet ;* sa fille unique *Anne* fut l'aïeule des *Bourcier de Monthureux*, qui figurent sur l'arbre généalogique des *Fourier*.

Jeanne Lenoir — *François*, le 7 novembre 1720 — *Nicolas François*, le 26 janvier 1722 — *Charles Antoine Jacques*, en 1723 — *Antoine Joseph*, en 1724 — *Marie Françoise*, en 1726 — et, enfin, *Jeanne*, qui fut épouse d'*Antoine de Lattre*.

Ce fut l'aînée, *Jeanne Marie*, qui, le 18 janvier 1740, épousa, à Montmédy, *Jean Alexandre Bigeon de Courcy de l'Estang*, commissaire d'artillerie en cette place : ce *Bigeon* était fils de *Jean Jacques*, lieutenant de robe à la capitainerie de *Monceaux*, subdélégué à l'intendance de *Meaux*, et de *Marie Petit*. Cette famille, qui a tracé, sous la restauration, quelques empreintes politiques dans notre Meuse, reparaîtra, ailleurs, avec les de *Chollet* (V. *Stenay* et *Olizy*) (1).

Origine et sépulture des Waleth.

Après la chute du boulevard des calvinistes, le duc *Charles III* de Lorraine ordonna le démantellement de la place de *Jametz*. Il voulut rendre le château d'un accès plus difficile, et *Henry*, son successeur, fit venir, de Savoye, un ingénieur militaire, auquel il confia cette mission (de 1608 à 1624?) : cet architecte s'appelait *Mathieu*, surnommé *Pontius*. Les gens du pays, pour le désigner, disaient le *Wale*, mot qui, en *thyois-roman*, signifie *étranger;* en dialecte lorrain, c'était *Mathieu du Pont*, dit aussi l'*Italien* (2).

---

(1) Tous les noms qui précèdent sont plus ou moins notables dans l'histoire Montmédienne ; plusieurs se retrouvent aussi dans les alliances de la famille *Fourier*. La cloche d'*Iré les prés* leur vaut peut-être un extrait baptistaire, pour remonter, s'il y a lieu, au bienheureux *Pierre Fourier* de Mathincourt. Elle est au moins un anneau de rattache pour plusieurs faits oubliés.

(2) Voir Ch. Buvig., *Hist.*, *de Jametz*, p. 70.

Cette transformation des noms propres est la cause des nombreuses équivoques commises dans l'*histoire des familles du pays Wallon :* elle date de fort loin ; on en trouve de curieux exemples, notamment, dans la charte de 1239, par laquelle, après avoir fortifié *Mady haut*, et avoir accordé des immunités à sa bourgeoisie, le comte *Arnoulx III de Chiny* mentionne quelques étrangers, qu'il veut être privilégiés avant tous autres, tels que : *Joannes Lapidicinus*, autrement dit *Jean de La-*

Ses enfants devinrent successivement des *Poncelet*, des *Waleth :* ceux-ci furent les constructeurs du moderne *oppide;* les autres devinrent ingénieurs des ponts et chaussées. Dans le langage populaire, cette famille était notée comme descendante (*eth*) de l'*étranger*. Ses membres habitèrent à *Jametz*, paraît-il, dans la première moitié du dix-septième siècle; puis, après la conquête de Louis XIV, on les trouve fixés à *Montmédy*.

C'est à *Jean Poncelet*, ingénieur des ponts et chaussées, époux de *Claudine Walet;* — c'est à *Pierre Charles Walet*, son beau-frère, époux de *Jeanne Chenneval* (de Jametz?); — c'est à *Michel Walet*, leur père et beau-père, époux de *Jeanne François* (de Dampvillers?); — c'est, enfin, à *Jean Walet*, dit *Louppy*, leur bisaïeul (1695), que la ville de Montmédy doit ses principaux édifices civils et la plupart des travaux d'art de la grande vicinalité du pays.

Après la paix des Pyrénées, qui incorporait à la France les quatre prévôtés de *Dampvillers*, de *Marville*, de *Montmédy* et de *Chauvancy le château*, tout était à créer dans le pays conquis. *Vauban* avait bien pourvu aux premiers besoins de la défense. Sous les maires *Jean Fourier* et *Warland Brochette* (de 1680 à 1703), *Noel Chambeau*, époux de *Marie Jaminet* (1694), *Barthélemy Chambeau*, son fils, époux de *Barbe Ernestine de Gerlaise*, *Barthélemy Henry* (1702), avaient été chargés de l'entretien des fortifications : mais l'accès de la for-

---

pierre, ou *Delpierre*..... *Galdeus de Habo*, ou *Gaude de la Marche d'Habay*, dans la prévôté de Bouloigne..... *Pontius*, ou du *Pont*, *de Thonnelle*..... *Alardus filius Ourtidi*, ou *Alard de l'Ourthe* et son gendre *Pontius;* c'est encore un du *Pont*..... *Remy*, fils d'*Aritel*, autrement dit du *haut-Mont*..... *Bonnefois*, fils de *Hugues*, d'entre les Thonnes; *aliàs* en latin de *Tonnetrâ*.

Ces noms revêtent, peu à peu, la forme française, et l'on trouve les de *Lapierre* — les *Gaude* — les *Lamarche* — les *Habay* — les du *Pont* — les *Poncelet* — les du *Haut-mont*, sur les premiers registres paroissiaux de *Damvillers*, de *Jametz*, de *Montmédy*. Ce sont des fils *issus du Wale;* ce sont des *Waleth*.

teresse était toujours inabordable : le vieux pont de 1239, reconstruit en 1501, avait été emporté, deux fois, dans les crues de la Chière; de mauvais chemins, dits *rawey*, sillonnaient, çà et là, quelques rampes. C'est aux *Poncelet*, c'est aux *Walet*, que sont dues les premières améliorations vicinales dans les quatre prévôtés.

Jean Walet, dit Louppy (de *Loppeio*), paraît être l'auteur des *Walet* de Montmédy. Descendant, il est probable, du *Wale... Mathieu du Pont l'Italien...* il a dû être l'*oppidateur* du donjon restauré, à Jametz, sous les gouverneurs lorrains de *Housse*, d'*Anglure* et de *Raigecourt*. Cet ancien *Wale* vivait, encore, à Jametz, en 1695, et, dans sa famille actuelle, qui se croit savoiesienne traditionnellement, apparaissent, dès cette époque, des *Poncelet* (1). Quelle était sa femme? impossible de le dire; où mourut-il? quels furent ses enfants? à ces questions, les registres ne répondent que par des lacunes. Voici, néanmoins, quels furent ses descendants, à n'en pas douter.

C'est *Pierre Walet* (2), d'abord (1704); c'est *Michel Walet*,

---

(1) On trouve, à la date du 13 mars 1695, sur les registres du bailliage de *Jametz*, la naissance de *Jean Poncelet*, fils de *Jean* et de *Jeanne Ferry* : il a pour parrain *Jean Walet* dit *Louppy* (c'est-à-dire l'*oppidateur*, le constructeur d'un *oppide* ou château-fort), avec *Françoise Coillot*, ou *Coeillet*, qui, probablement, était, ou sa femme, ou l'aïeule paternelle de l'enfant, dont il était l'aïeul du côté maternel. Quelques *Poncelet* reparaissent, ensuite, dans la même commune, dont la population ancienne, dispersée, revient, insensiblement, et trouve ses foyers occupés par des étrangers. *Gérard Poncelet*, époux de *Marie Elisabeth Bouche* et père de l'ingénieur *Jean Poncelet*, avait quitté, sans doute, *Jametz*, sans esprit de retour, pour s'établir à *Montmédy*, et son fils était sous les drapeaux, dans le régiment de *Guienne*, quand il s'y maria, le 27 septembre 1726, dans la chapelle d'Iré les prés, avec *Claudine Walet*.

(2) *Michel Walet*, d'après des notes écrites de la main d'un de ses fils, naquit, à Montmédy, le 28 décembre 1645. C'est l'époque où la *terre de Jametz* fut abandonnée à la France, par le traité de *Paris* de 1647, et par

son fils; ce sont les enfants de celui-ci qui ne tardèrent pas à occuper les premiers rangs civils dans l'administration de la cité. *Jean Poncelet*, gendre de *Michel Walet* en 1726, alors au régiment de Guyenne, était, immanquablement, un homme de génie, puisqu'il devint, immédiatement, ingénieur des ponts et chaussées, commissionné par le roi : il trouva dans ses beaux-frères *Pierre Charles* et *François* des coopérateurs aussi industrieux qu'intelligents.

En 1734, *Pierre Charles Walet* était entrepreneur des ponts et chaussées de la sous-intendance des travaux publics, pour la subdélégation de la province de Longwy et de Montmédy. C'est alors qu'il épouse, à Montmédy, le 8 février, *Jeanne Chenneval*, née le 14 octobre 1713, fille de *Jean Nicolas* et de *Françoise Michel;* celle-ci était fille du procureur fiscal du comté de Jametz, et sa mère était une de *Lahault* (1). Tout in-

---

celui de *Guémine* en 1654 : alors Montmédy et les quatre prévôtés étaient toujours *austro-espagnols*, et les besoins de la défense, contre les Français, amenèrent, il est probable, les *Walet* et les *Poncelet* aux travaux de fortifications dirigés par *Jean II d'Allamont*. Michel avait épousé *Jeanne François*, fille, il est probable, de *Florentin*, alors clerc-juré, puis capitaine prévôt de *Damvillers* (de 1661 à 1666) ; celle-ci était née le 5 mai 1667. *Michel* décéda à Montmédy, le 20 mars 1746, âgé de près de cent ans ; sa femme y est morte le 10 janvier 1718, à l'âge de cinquante-cinq ans. Ils eurent, notamment : *Pierre Charles*, qui naquit le 2 avril 1692 — *Marguerite*, mariée à *Pierre Mergin* de Moulins, établi à Ville ès Cloye — *Claudine*, née le 28 décembre 1694, laquelle épousa, dans la chapelle d'Iré les prés, le 27 septembre 1726, *Jean Poncelet*, fils de *Gérard* et de *Marie Elisabeth Bouche*, ou le *Rebou-cher* — enfin, *François*, né le 8 mars 1696.

Claudine Walet avait été tenue, sur les fonds de baptême, par *Nicolas de Robert* et par *Catherine Vion-Gobert* son épouse. Ce Nicolas Robert était alors aide-major et capitaine des portes de la ville de Montmédy.

(1) *Françoise Michel* était fille de *François Michel* de Varennes, et de *Marie Florence de Lahault*. Celle-ci était issue de *Jean de Lahault*, lieutenant général, et bailli du *comté de Jametz*, (de 1660 à 1686). Sa

dique que cette *Jehanne* était petite-fille de *Jean Chenneval*, maire royal de *Jametz*, en 1712 (1). Elle décéda, à Montmédy, le 21 juin 1791. Son père, *Jean Nicolas Chenneval*, y était mort, le 4 mai 1757, à l'âge de 83 ans; sa mère, *Françoise Michel*, y fut inhumée le 11 février 1732, à l'âge de 46 ans. De cette union provinrent neuf enfants, dont un seul continua la lignée (2).

---

mère se nommait *Anne Martinsa*. Marie Florence de Lahault était sœur, notamment, des dames de *Vacquant* de Viller la montagne et *Gérard Lambert* de Carignan; elle était sœur aussi de *Charles Joseph de Lahault*, desquels il sera question aux articles *Jametz* et *Montmédy*.

(1) Les anciens maires de *Jametz* doivent être mentionnés, ici, à l'avance, à cause des transformations de noms signalés plus haut.

En 1674, *François de Mariez* — 1683, *Claude Lapierre* — 1684, *Jean Gœury* — 1685, *François Chaudeux* — 1687, *Jean Aubry* — 1690, *Claude Lapierre* — 1691, *Sébastien Loyal* — 1692, *François Chaudeux* — 1693, *Thomas Lacorniche* — 1694, *Robert Commaux* — 1696, *Claude Lapierre* — 1697, *Jean Gœury* — 1698, *Claude Naudin* — 1699, *Nicolas Habay* — 1703, *Jean Lorrain* — 1705, *Pierre Delchef* — 1707, *Adrian Guillemin* — 1708, *P. Delchef* — 1711, *Cuny Rollin* — 1712, *Jean Chenneval* — 1713, *Gérard* — 1718, *P. Delchef* — 1720, *Ad. Guillemin* — 1722, *Robert Quijoue* — 1729, *Jean Joffin* — 1741, *L. F. Naudin* — 1745, *Delchef* — 1777, *Pierre Philippe* — 1781, *Nicolas Romand* — 1789, *François Fourier*. On trouve aussi *Jean Fourier*, lieutenant de mairie en 1720.

Cette liste montre que les principaux habitants de Jametz avaient fini par abandonner cette localité, pour se fixer à Montmédy.

(2) Voici leur ordre de naissance et quelles furent leur destinées :

1° *Marie*, née le 1er novembre 1734 : elle fut religieuse à *Saint Maur* de Verdun, pendant quarante deux ans, et mourut le 13 avril 1799;

2° *Nicolas*, né le 10 juillet 1736 : il fut curé à *Signy-Montlibert*, depuis 1761, et il y mourut le 15 janvier 1809;

3° *Jeanne*, née le 11 février 1738 : elle était encore enfant quand elle décéda, en avril 1746;

4° *Evrard*, né le 4 février 1739 : il fut curé de *Saulx au bois*, en Champagne, et il y mourut, le 15 avril 1808. Ce fut le premier enfant qui fut régénéré sur les fonds de baptême de la chapelle *Saint Bernard* de Médy bas. Il avait fallu que le consistoire de Trèves contraignit l'*ab-*

A partir de son mariage avec Jeanne Chenneval, *Pierre Charles*, secondé par son frère *François*, rendit de tels services à la cité, que le roi, en 1738, le pourvut de l'office de *maire royal*, avec titre de son conseiller. Il en exerça les fonctions pendant trente ans, et il décéda, le 13 octobre 1769, à l'âge de soixante-dix-sept ans, étant né le 2 avril 1692.

Le seul des neuf enfants de *Pierre Charles*, qui continua le nom du *Wale*, fut *Jean Baptiste Walet*, lequel, le 24 septembre 1776, épousa *Marie Alexandrine Philippine Houzelot*, native de *Maizey*, paroisse de *Rouvrois*, près Saint Mihiel; il mourut à Montmédy, le 22 décembre 1826. Il avait eu cinq enfants, dont il ne reste plus que Mme la baronne *Henrion* (1). Presque tous les membres de cette famille ont été sépulturés soit dans la chapelle, soit dans le cimetière d'Iré les prés.

Illustration militaire.

Henrion (Christophe), né, à *Villescloye*, le 4 novembre 1772;

---

baye d'Orval à y établir un vicaire, en titre d'office de secours, et à le salarier, avec le concours des habitants. Voilà comment, alors, les richissimes religieux d'une des plus opulentes abbayes du Luxembourg comprenaient les devoirs attachés aux dons des anciens comtes de Chiny!

5° *Marguerite*, née le 18 janvier 1741, célibataire, morte le 21 décembre 1774;

6° *Françoise*, née le 6 janvier 1743, mariée, à *Signy*, le 4 août 1777, avec *François de Foucault*, ancien maréchal des logis de la garde royale, major de cavalerie en retraite, natif de la *Placardelle*, paroisse de *Vienne le château*, en 1817; elle ne laissa pas d'enfants;

7° *Jean Baptiste*, né le 9 avril 1745 : le seul qui continua la lignée;

8° *Marie Anne*, née le 13 juin 1747, morte, célibataire, le 27 février 1775;

9° *Marie Josèphe*, née le 2 mars 1751, morte, encore jeune, le 17 décembre 1769.

(1) En voici l'indication : -- *Marie Anne Philippine*, née le 5 juin 1780, mariée le 30 frimaire an XI, au général baron *Christophe Henrion*; — *Françoise*, née le 12 juin 1782, mariée au capitaine *Thubé*; — *Etienne Pierre Dorothée*, né le 6 août 1783; — *Louis Charles*, né le 22 février 1785, tué, sous-lieutenant, au siége de Guntzbourg, le 17 vendémiaire ..... (1805); — *Françoise Félicité*, née le 10 septembre 1786; — *Françoise Sophie*, née le 20 août 1794, célibataire.

mort, à *Montmédy*, le 3 novembre 1850, et inhumé contre la chapelle de Notre Dame d'*Iré les prés* (1).

Il était alors général de brigade, en retraite, baron de l'empire depuis le 16 août 1813, grand officier de la Légion d'honneur, depuis le 18 avril 1834; il était aussi chevalier de Saint Louis. Il avait commandé en chef des divisions de la garde impériale, en 1814, en 1815; et il fut occupé, dans le même emploi, par *interim*, en 1831.

Comment parvint-il à cette éminente position?

La coalition de *Pilnitz* venait de décreter le renversement de l'indépendance française. La nation, affranchie de la veille, se levait, toute entière, pour répondre à l'insolent manifeste de *Brunswick* (25 juillet 1792) et chaque homme valide courait aux frontières. Au lieu de 1188 volontaires, appelés à remplir les cadres du contingent de la Meuse, il s'en trouvait 2000 et plus, le 6 septembre 1792, au rendez-vous à Verdun.

Deux jeunes hommes de *Villécloye*, pays devenu français depuis moins d'un quart de siècle, deux parents, *Jamin* et *Henrion*, avaient, spontanément, devancé cet appel de la patrie. Déjà ils étaient gradés, et ils se préparaient à rivaliser avec les plus braves des autres départements.

Telle est l'épopée prodigieuse de ces temps homériques, que la vie du plus grand des Capitaines ne se compose réellement que des brillants et innumérables épisodes, qui sont, à la fois,

---

(1) Il était fils d'*Henry Henrion*, propriétaire notable de *Villécloye*, de son premier lit avec *Jeanne Mergin*, descendante des anciens *Walet*.

Le 30 frimaire an XI, il avait épousé *Marie Anne Philippine Walet*; de ce mariage sont nés : *Henry Philippe Valery*, aujourd'hui baron de l'empire, procureur impérial en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, membre du conseil général de la Meuse; célibataire — *Caroline*, épouse de M. *Cochard*, de Metz; dont trois enfants — *Virginie*, décédée célibataire — *Adolphe*, receveur de l'enregistrement, à Paris; ayant un fils.

l'histoire de ses soldats, en général, et celle de chacun de ses lieutenants, en particulier. Rappeler les traits de bravoure de l'un, c'est stéréotiper les hauts faits des autres. Passons donc sur les détails.

L'audacieux et habile lieutenant, qui exécuta le coup de main de *Saint Pierre d'Arena*, au blocus de *Gênes*, devient, en 1808, aide de camp du prince *Borghèse*, alors gouverneur général de la haute Italie. C'est de ce poste de confiance que le capitaine Henrion s'est élancé, heureux autant qu'intrépide, dans cette carrière inéluctable de périls et de gloire que tant d'autres ensanglantèrent de leur chute prématurée. Après *Lutzen*, après *Bautzen*, il comptait quatorze campagnes et de graves blessures. Mais aussi les faveurs impériales avaient payé ses services, et le béret de la nouvelle noblesse timbrait son écu. Ce qu'il fit depuis 1813 est réservé pour l'article *Villé-cloye*.

C'est sur le sol natal, c'est au jour redoutable des revers que la patrie doit tenir compte de leurs actes, pour sa défense, aux hommes de l'étoile pâlissante de Napoléon.

IRAY (hagiographie des) et de *Ville-èz-Cloye*.

Canton de Montmédy. Les Claves de Ville-ez-Mont et de Ville-ez-Cloye.

La maison de la *montagne* de la *paix éternelle* et des *louanges* du seigneur.

NOTA. — Traduction littérale de *Gloss... indè... Ternæ...* FRIEDE (en) BERGHÆ *Tabernaculum*. (V. *Cloye*, p. 407.)

La contrée du *Paradis* est en dehors de *Ville-èz-mont*, sous la chapelle de *Notre Dame* et près de son *enclos*. C'était, évidemment, un *cimetière chrétien*.

La contrée dite la *Sarrazine* est en dehors de *Ville-èz-Cloye*, au-dessus du ban et de la fontaine de *Sainte Ternelle*. C'était un *cimetière payen* : les tombes et les ossements sont encore là pour le démontrer.

La contrée du *Tabernacle* et de sa *culée*, en nature de prairie, est entre *Ville-èz-mont* et *Ville-èz-Cloye*. C'était le *mont de*

58

la Paix et du salut des nones du *claustrum* de Cloye. *Friede-Bergh*.

Pourquoi ces noms de béatitude ou de réprobation? pourquoi ces mots d'espoir, de calme, de repos et de confiance, dont *saint Christophe* est le mythe figuratif, dans les épreuves du *passage* de la *vie terrestre* à la vie de *l'éternité?* C'est à la légende de *sainte Glossinde* et de *sainte Friedeberge,* sa compagne, qu'il faut le demander (1).

Allez à *Villécloye,* à l'entrée du village en venant de *Velosnes,* on vous montrera la *maison de Sainte Glossinde,* cette vierge si vénérée chez les *Trévires* et chez les *Médiomatriciens*. Au-dessus de la porte est encore sa statuette assise, et un *œuf* mystérieux, l'*oum* symbolique du monde, placé dans sa main droite, en caractérise la personnification (2). Autour de cette maisonnette était le *ban* dit de *Sainte Glossinde* : il est mentionné

---

(1) *Tabernacle* se dit *hâ-eûil,* en hébreu; c'est de ce mot que viennent *heil,* salut, santé; *heilig,* saint (en allemand).

Friedeberge rend la même idée — *friede,* paix, calme, repos — *friedeberg,* montagne de la paix — *heilberg,* montagne du salut — *Ternelle* est une autre forme des mêmes idées.

(2) *EN, enou,* est le signe *pluriel* de la *personnification des êtres,* qui tous, dans l'ordre naturel, sont *nourris* par la *poussée* de la force vitale, c'est-à-dire de la chaleur (*nour*) et de la lumière (*nir*). C'est de cette source *nourricière* que dérivent les mots : *naa,* naître — *neta,* planète — *nouq,* nourrisson — *nin,* fils, poulain, poussin — *naal* — *nel,* clore les issues de l'être, fermer les pores de la peau, *ternir* le *flambeau* vital (*nir,* en hébreu) — *ternel* signifie, aussi, trois fois fermé, par les *claves* des *eaux,* entre l'*élévation* des *monts.* (*Dict. hébr.* de Lat., p. 71 et suivantes.) *Han,* en hébreu, signifie *pousser en dehors :* de là *hen,* le nom de la *poule,* qui est le même en anglais; de là *huhn, henne,* en allemand. La poule *pousse* son *œuf* et jette, en même temps, un *triple cri* de maternité : *gloss... indè...* gloussement... de là, encore, *hennir,* qui est le poussement du cri du cheval (*sous*), vers l'auteur de la *lumière* (*nir*)... de là encore *poussin,* de là *poulain*... l'hébreu explique tout. Voilà l'*œuf* que tient *sainte Glossinde* expliqué. *Hen* se voile sous le symbolisme de cette figuration.

dans les actes de reprise des seigneurs de l'endroit; et, notez-le bien, il l'est aussi dans les ascensements immémoriaux de la dotation de l'église d'*Avioth* : ce ban confinait à la contrée du *Tabernacle*, et cette contrée en dépendait dans les temps anciens.

Descendez plus bas..... voici quelques restes de l'ancienne chapelle de *sainte Glossinde*, dans la vieille église de *Saint Christophe*, au passage des *Claves* de la Chière et de l'Othain. Allez plus loin, en dehors des *Claves*... à la fin du finage, sur une petite source affluante à la Chière, voici les murs d'enclos d'un hermitage, au-dessus duquel est le *champ des morts* des payens. Ce sont ces mécréants qui, aidés par la peste, ont, sans doute, détruit le *claustrum* de *Cloye* (1).

Dans l'enceinte de ce monastère était un autel dédié à une sainte, aujourd'hui *inconnue*. Les habitants la nomme *sainte Ternelle*. Sa statue, transportée dans l'église paroissiale, y est, de tradition immémoriale, en haute vénération : on l'invoque pour les maux d'*yeux*, les maux d'*oreilles*, les maux *purulents* du visage, et tous ceux qui *ternissent* la pureté et la netteté de la peau. Debout, cette statue est vêtue en pèlerine, les cheveux flottants sous un chaperon; elle a le bourdon en main, et un bréviaire est sous son bras. C'est une belle jeune *vierge*; Glossinde, sa compagne, est une *veuve*, au maintien mystique, et sublimement résignée.

Le pèlerin, qui va demander aux eaux de la fontaine la guérison de ses vices corporels, *visus*, *auditus*, *gressus*... ce qu'opérait, à Metz, le tombeau de *sainte Glossinde*... le pèlerin, en déposant son offrande, s'enquiert de cette sainte inconnue...... où est née *sainte Ternelle?* où a vécu, comment est morte cette bienheureuse... ignorée des hagiographes? nul ne le sait, ici. L'hagiographie est muette, dit-on!... et les recherches des plus

(1) Cette destruction doit remonter à l'invasion normande de 884, époque à laquelle *sainte Glossinde* préserva, dit-on, la ville de Metz des ravages des Normands.

savants n'ont encore abouti qu'à des suppositions sans fondements...

Aveugles! qui ne voyez pas que *Glodeshenda ou-e-Ternelle,*

---

(1) *Glodeshenda;* sainte Glossinde, fondatrice du couvent de ce nom à Metz, était fille du duc *Wintronus* et de *Godela.* Elle naquit sur les *marches* du Trévirois et du pays Messin; le lieu est inconnu... *Cloye* et *Villécloye* satisfont à cette localisation (*In pago Othemensi, in fine Verniacâ;* les deux *Vernioli*). Cette présomption se fortifie du nom de sa tante, *amita Rothlindis,* nom qui indique que celle-ci était née sur les *rives de l'Otha* (à *Othe,* très-probablement)... Le mot de *maison de Sainte Glossinde,* traditionnellement conservé, au travers de douze siècles, n'est pas sans valeur dans cette induction. Cette tante était abbesse d'un petit couvent... *contubernii virginei Antistita...* les annales disent *Treviris,* chez les Trévires, c'est-à-dire dans le ressort de la cité.

Les parents de *Glossinde* voulurent l'établir, et, contre sa résolution de se consacrer à Dieu, ils l'unirent au comte *Bob-Olenus* (du *Verniacensis?*). Un événement tragique sépara les époux, le jour même des noces. On voulut alors la contraindre à accepter un second mari. Elle s'enfuit à Metz et vint se réfugier à l'ombre de l'autel du martyr *saint Etienne.* Ses parents la poursuivirent et voulurent l'en arracher : secondés par une multitude, docile à leur dessein, ils avaient violé le saint asile. Alors apparut un ange! il était suivi de deux jeunes enfants qui portaient un voile. Le céleste protecteur prit ce voile, le jeta sur la veuve prosternée dans le sanctuaire, et soudain *Glossinde* devint invisible. L'ange et ses acolytes remontèrent aux cieux. *Glossinde,* accompagnée de *Friedeberge,* son *émule,* s'enfuit au monastère de sa tante, et y resta quelques années; puis, l'une et l'autre revinrent à Metz : *Friedeberge* entra au monastère de *Sainte Marie* et de *saint Pierre. Glossinde,* des richesses de ses parents, établit le célèbre monastère, dont elle était abbesse, en l'an 606, à la tête d'une centaine de vierges; elle y mourut six ans après, à l'âge de trente ans.

Son tombeau, placé, d'abord, dans le cimetière de *Saint Arnould,* s'exhaussa, tout à coup, en l'an 630, en exhalant une odeur de parfums, et de nombreux miracles s'y accomplirent..... *ità ut cœcis visus, debilibus gressus, securitas infirmantibus, copiosissimè redderetur.* L'évêque *Walo* la canonisa, et sa fête se célèbre le 25 juillet.

Friedeberge, sa compagne, était fille du duc des Alamans *Gunzo.*

c'est-à-dire *sainte Glossinde* et *Friedeberge*, son *œmule*, comme le disent les *Annales de Trèves*, sont inséparables et indissolublement conjointes dans leur œuvre de glorification de Dieu! Sourds! qui n'entendez pas... dans le *gloussement* de la poule (*hen*)... dans le *hennissement* du poulain (*sous*)... la *glosse* universelle... *indé*... d'où toutes les créatures *poussent* leur cri de reconnaissance vers *Elohim*, qui les a créées. *Sainte Glossinde* et *sainte Friedeberge*, par leur vie (1), par leur exemple, convient tous les hommes à glorifier l'*Eternel*, en reportant leurs œuvres vers son *tabernacle*, sur les *ailes* de l'espoir et de la confiance en sa bonté..... (*Hâ eâli*... Gen., cap. IX, v. 27.)

C'est le *glossement* de l'*ode* universelle poussée vers les cieux.

IRAY LE SECQ; *Iray la che; Ureia sequens; Yreia sicca; cùm duobus ecclesiis* (1). (Ch. de 1096, 1289.) Canton de Montmédy.

Ancienne annexe de la cure de *Remoiville*.

Elle avait été fiancée au roi de Metz *Sigebert*. Elle s'enfuit du palais, pour se réfugier, avec *Glossinde*, dans l'asile de *Cloye*? puis elle revint, à Metz, avec elle, et elle y fut promue à l'abbatiat des moniales de Saint Pierre, en l'année 615.

Il faut remarquer que les abbayes de Metz étaient copropriétaires (Ch. de 654 et de 1096) des manses de l'*Othain* et de la *Chière*, avec *Sainte Agathe de Longuion* et *Sainte Scholastique de Juvigny*, à la suite, il est probable, de ces événements. (V. *Antiq. et ann. Trev. à Browerio*, p. 329, 349, 410, 433.) Il faut remarquer aussi que l'abbaye de *Saint Symphorien* de Metz était copropriétaire de partie de *Villécloye* et des deux *Verneuil*, et qu'elle céda ces *manses*, avec le *ban de Saint Brice*, pour établir l'église d'*Avioth*, vers 1248. Tout cela rend très-présumable la *demeure personnelle de sainte Glossinde* et de *sainte Friedeberge*, au village même de *Villécloye*. Les cens établis sur le *ban dit de Sainte Glossinde*, et qui étaient assez importants, n'ont été rachetés que depuis quelques vingt ans.

(1) Etymologie et appellations successives : *Ureia, Yreia, Iray la che, Yrée la seske, Iré le secq* et *Iré le sec*. — *Ir* signifie *ville*, en

Village traversé par la route impériale, n° 47, de Metz à Sedan.

Sur les *Fraichis* du *Chabo* et du *Wassieux*.

Ecarts : l'ancien fief de *Saint Montan* — le moulin du bois d'*Ay* — la cense du *Colombier* — celle de *Saint Sébastien* — celle de la *Caution*.

Nota. — Le *Valandon* dépendait de *Othe*. (V. ces mots, *infrà*.)

Topographie. Distance du chef-lieu de { canton, 0 myr. 7 kil. ; arrondissement, 0 7 ; département, 8 0 }

		myr.	kil.
Distance du chef-lieu de	canton,	0	7
	arrondissement,	0	7
	département,	8	0

Orientation, par rapport à Montmédy, S.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 277 à 335 m.

Etage, groupe et sous-groupe (1).

Géologie. Etage jurassique *inférieur*, formation *oolithique* de la septième époque des êtres ontologiques — *oolithe inférieure* — *bradford-clay*, terre à briques — *calcaire gris oolithique* — — alluvions *lacustres*, sables et graviers.

Le territoire forme, superficiairement, un golfe de *bradford-clay* qui s'enfonce, depuis *Iray la prée* jusque près de *Marville*, entre les émergeances du *corn-brash* et du *forest marble* de *Remoiville* et de *Flassigny*. Arrivé aux fraichis du *Chabo*, l'étage émergeant *lâche* son attache, par une *chute* qui a donné passage aux alluvions lacustres, depuis *Ay* jusqu'à *Bâlay*, près du *lai* de la *vieille Meuse*.

L'inclinaison de l'étage sous-jacent a produit, par rapport au

---

hébreu : dans la même langue, *ai* veut dire *passage*, dans le sens, le plus général, de l'action du mouvement de tout être ayant vie, *aïa* — *ay* et *ya* ont le même sens, en sanscrit. *Ay* indique l'*action* directe de *passer* — *ya*, l'action contraire, ou celle de *repasser*. (V. Eichhoff, p. 265 et 295. — V. *Dict. héb.* de Lacombe, p. 90, 26.)

(1) Voir la *Stat. géol.* de M. A. B., p. 75, 77, 606.

passage des eaux du *diluvium*, le même résultat que l'abaissement de l'*oolithe pleine* a produit d'*Aalon* à *Baalon*, par rapport à son émergeance sur les *calcaires sableux* du *lias*. (Voir *Alon*, p. 12 et 13.)

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions : (Voir *Iray la pray*, p. 881, et la bulle du pape *Urbain II*, de 1096.) Origines

La charte donnée, à Quincy, *in villâ publicâ*, en 770, par *Boson*, alors gouverneur de Stenay, prouve que son père *Bavin d'Ardenne*, comte de Trèves, leude de la cour d'Austrasie, avait possédé le bassin de la *Thinte*. De là, très-probablement, les droits concédés à l'*abbaye de Saint Hubert*, à *Iré le seq*, par les comtes de Bar de la *maison d'Ardenne*; droits étendus, successivement : à *Chauvancy*, par le comte *Frédéric* — à *Gibercy*, près Chaumont, par sa fille la comtesse *Sophie* (1), sœur de *Béatrix* et tante de la comtesse *Mathilde*, épouse de *Godefroid le bossu* — puis sur portion des dixmes de *Bazeilles*, par *Jacob de Cons*, et sur d'autres localités des environs.

Ceci explique la transaction du 19 avril 1289, par laquelle on voit que les domaines de Saint Hubert, à *Iré le seq* et à *Rupt* près Marville, avaient été envahis par *Gérard* de Dombras, par *Alexandre* de Bras, et par *Drohier*, ou *Drouin*, de Remoiville, et qu'il fallut l'intervention de *Gérard d'Haraucourt*, sire, en partie, de *Louppy* et de *Remoiville*, d'*Arnould du mont Saint Martin*, près Quincy, gouverneur de Stenay, et de *Thié-*

---

(1) Le chartulaire de *Saint-Hubert* mentionne effectivement la donation de la comtesse *Marie Sophie* de Bar, fille de *Frédéric*, de ce qu'elle possédait *in Calvimonte* : cette mention explique l'indivision, avec *Godefroid* le jeune, de *Goivaux*, de *Gibercy*, de *Jametz*; elle fait connaître aussi pourquoi *saint Hubert* était le patron de *Jubassey*. Nous avons déjà fait remarquer que *Godefroid le jeune*, qui était très-bien conformé, d'après les historiens de Mathilde, n'avait été surnommé le *bossu* que par relation avec la conformation des montagnes qui lui appartenaient patrimonialement.

bault de Failly, fils de *Faltreis* et de *Catherine de Montjoie*, dame de *Marville*, pour faire respecter les propriétés des moines ardennais.

Erecteur. Nom du fondateur : inconnu ; — causes : *idem* ; — anciens propriétaires : *Frédéric Ier*, comte de Bar et ses ancêtres ; — date de la charte d'affranchissement : on n'en connaît pas de spéciale ; celles de Stenay, à la loi de *Beaumont*, régissaient toute la châtellenie.

Population. D'après les documents antérieurs au XIXe siècle : en 1773, 33 habitants, chefs de ménage — en 1788 : de 60 à 70 — d'après le recensement de 1836 : 505 — en 1846 : 580 — en 1856 : 590 hab.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1672, avec lacunes ; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1673, *idem*.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848 : 831 h. 32 a. 73 c.

Nombre de maisons : 116.

Jardins et chènevières..............	8 h.	21 a.	41 c.
Prés et pâtures fauchables..........	27	57	64
Terres labourables.................	716	13	28
Vignes............................	1	79	90
Bois..............................	49	10	70
Landes et friches.................	5	7	60
Fraichis, noues et routoirs.........	0	12	50
Superficie non imposable...........	23	29	20

Cours d'eau : les fraichis du *Chabo* — le *Wassieux* — la grande fontaine de *Chabo*.

Usines : deux *moulins* : celui du haut, autrefois bannal ; celui du bas, dit aux *Grèves*.

Revenu net imposable : 9,119 fr.

Biens communaux. Bois.......................... 49 h. 11 a. 00 c.

(au canton de *Rameray*)

Valeur approximative des terrains communaux : 76,553 fr. 30 cent.

Contrées historiques : à la *Bataille* — aux *Paxons* — à l'*Em-*

buscade — à la *Jus* — au *champ Zablet*, ou le *pendu* — à la *noue le Prêtre* — à la *Minerie* — au *Jardinet* — au *vozel le Werrier* — au *vozel le bon Colas* — au *champ de la Caution* — au *Jay* — à la *Maladrerie* — aux *Fratis* — à la *Girondale* — à *Florichamp* — à la *fosse Chenet*.

L'assiette de l'impôt a été établie sur un revenu net moyen, par hectare, de : 7 fr. 20 pour les *terres ;* 28 fr. pour les *prés ;* 12 fr. pour les *bois ;* 40 fr. pour les *jardins* et *chènevières ;* et de 50 cent. pour les *friches*. Les bases sont plus élevées à *Remoiville* et à *Louppy ;* elles s'élèvent davantage encore à *Jametz*. En prenant pour terme de comparaison *Juvigny*, où l'assiette est de : 10 fr. 30 pour les *terres ;* 70 fr. pour les *prés ;* 50 fr. pour les *vignes ;* 21 fr. pour les *bois ;* et 57 fr. pour les *jardins* et *chènevières*, on peut avoir la valeur vénale actuelle du finage d'*Iré* sur les sommes qui suivent : Notions agric.

Prix moyen de l'hectare de terre : 1re classe, 3,000 f.; 2e cl., 2,000 f.; 3e cl., 1,500 f.; 4e cl., 1,000 f.; 5e cl., 600 f. — de pré : 1re cl., 3,600 f.; 2e cl., 3,000 fr.; 3e cl., 2,000 fr. — de vigne : 2,000 fr. — de bois : 1,500 fr. — jardins et chènevières : 4,600 fr.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, quelques vignerons. Industrie spéciale : la ganterie. Notions industrielles.

Noms des maires : en l'acte IV : M. L. M. du *Mailly*, agent municipal — en l'an IX, R. *Richy* — 1821, B. M. A. du *Mailly* et J. B. *Grosdidier* — 1830, B. M. A. du *Mailly* — 1838, N. *Harquevaux* — maire actuel : M. François *Jullion*. Administration.

C'est à la contrée des *grands Fratis*, au haut du *Jay* (1), que se croisent les chemins de *Marville*, de *Flassigny*, de *Ja-* Stratégie naturelle.

---

(1) Partout où se trouve ce mot *Jay*, il indique jonction des anciens passages des eaux (*i-iaccum*), à leur point de trifurcation. C'était derrière l'église que commençait la contrée dite au *Jay*, au haut de laquelle se trifurquait le passage du bassin de la *Thinte* dans les bassins de la *Chière* et de l'*Othain*.

metz, de *Louppy*, de *Juvigny*, de *Quincy*. Une de ces voies était romaine (V. au mot *Frater*, p. 733).

Le *bois Frater* appartenait à l'hermitage de *Saint Montan* (V. plus loin). Entre la pointe boisée dite d'*Ay*, près de l'ancien passage dit *Rameray*, et la bifurcation des bois de *Bibo* (mot qui signifie *cessation* de la *marche*), se trouve enclos le bois domanial dit de *Haye*. Autour de ce bois est la ceinture extérieure des coupons de la forêt communale de Montmédy. Au-dessous de cette ceinture, le *Chabo* va se perdre dans la Chière, en aval d'*Iré la pray* et en amont des ruines de l'ancienne *curtis* du *Tan* (*Tancourt*). C'est en ce dernier point que, par une brusque hachure, faisant retour sur *Bibo*, le courant diluvien a tranché la marche (*cha-bo*), c'est-à-dire le rameau *oolithique* d'*Ay*, en le séparant du *Monçay*, mamelon *liasique* relié, par le col dit des *Conils*, à la forteresse de Montmédy. Or, pour des *basses Wabvres* et du *Wal* supérieur (Jamay et Longuion), pénétrer au cœur du *Madiacum* (Ch. de 634), et, de là, dans le *bas Wallon* (Chauvancy et Ivoy), le seul point de passage... point obligé... était anciennement sous le *rocher de Mad* (*Mady-bas*). C'est de cette circonstance orographique et hydrographique que vient le sens primitif de ce mot *ay* (passage), qui se reproduit à la fin de tous les noms de lieux, où l'idée de *marche*, sur les hauteurs, et de *passage* des eaux diluviennes, dans les fonds, s'est produite dans les anciennes appellations.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves*; — archidiaconné du *Longvionensis*, sous le titre de *Sainte Agathe* de Longuion (1); — doyenné de *Sainte Scholastique* de Juvigny (2); — cure : celle de *Saint Jacques* et de *Saint Christophe* de Remoiville; — abbaye suzeraine : celle de *Saint Hubert*, dans le principe; ensuite celle de

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Arancy*, p. 50.) — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *Arancy*, p. 51.)

Juvigny; — hermitage : celui de *Saint Montan;* — oratoire primitif : *idem;* — église matriculaire : celle de *Remoiville;* — chapelles : celles de *Saint Hubert* et de *Saint Christophe.* (*Ureia cum duobus ecclesiis.* Ch. de 1096.)

Noms des patrons : *saint Hubert,* à Iray — *saint Christophe* et *saint Jacques,* à Remoiville.

Epoque d'érection de l'église : antérieurement à 1070; reconstruite en 1849.

Confrérie : celle de *Saint Sébastien.*

Noms des anciens curés et vicaires, les plus anciennement connus, antérieurement à l'ordre actuel : en 1673, T. *Cuny* — 1676, J. T. *Dupont,* v. — J. *Poncelet,* v.; 1677, D. *Rossignon* — 1681, D. de *Ruette,* curé — 1700, J. *François,* v. — 1712, H. *Florimond Génin,* v. — 1735, J. N. de *Stenay,* c.; N. *Niclot* et L. *Ryon,* v. — 1748, S. *Maucomble,* curé — 1750, N. T. *Lejeune,* curé; A. *Diderick,* v. — 1751, G. J. *Génin,* v. — 1753, C. *Mars,* v. — 1758, J. *Massul,* v.; H. J. *François* — 1761, *Pontian Gillet,* v. — 1764, J. F. d'*Eant,* v. — 1768, — N. *Hennequin,* v. — 1773, P. *Laurent,* vic. Sous l'ordre actuel : M. *Martinez,* curé.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des anciens *voués de Juvigny* et de *Saint Hubert;* — Patronage à la collation de l'abbesse de *Juvigny;* — dixmage au profit de la même; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge de la même. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Trèves;* — royaume d'*Austrasie;* puis de *Lotharingie;* — empire *Germanique;* — ancien *pagus* de l'*Astenensis;* — comté de *Stenay;* — duché de *Bar,* ensuite de *Lorraine,* et finalement du *Clermontois;* — haute justice de l'*abbesse de Juvigny,* haute, moyenne, et basse justicière; — arrières-fiefs : celui de *Saint Montan,* et les trois censes du *Colombier,* de la *Caution,* et de *Saint Sébastien.* Ordre politique

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont*.

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches, le boisseau de *Bar;* — pour les liquides : la pinte et la pièce de *Beaumont;* — pour les bois et les terres : *Barrois* non mouvant.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 80 perches; la perche de 19 pieds 4 pouces. — En 1688, le jour était de 80 verges; la verge de 10 pieds 1/2; le pied de 11 pouces; le pouce de 12 lignes.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint-Mihiel;* — assises des *voués* de l'abbaye, remplacés par de simples *jurés;* — cour supérieure des *grands jours* de Saint Mihiel; — ancien bailliage de *Stenay;* — anciennes prévôtés de *Juvigny* et de *Stenay* (1), avec appellation au bailliage de *Clermont;* — ancienne justice seigneuriale : celle de l'*abbesse*, seule dame tréfoncière, haute, moyenne et basse justicière; — justice foncière de la basse justice du lieu.

Le territoire d'*Iré le secq* se composait :

Hist. féodale 1° Des terrains du *domaine ancien*, ou fond primitif de la manse abbatiale de *Juvigny*, laquelle était franche de toute suzeraineté; — 2° des terrains, *nature de fief*, acquis par l'abbaye

---

(1) Composition de cette prévôté, comprenant les localités de : (Voir *Inor*, p. 871.)

Les officiers de cette prévôté ont été, successivement : en 1673, *Robert de Henriot*, seigneur de *Sommerance* — 1681, *Guillaume Georges* — 1681, *François Thiéry* — 1687, *Pierre Georges* — 1690, *Husson Girard* — 1700, *Joachim Jeannot*, comme prévôt de Juvigny et de la seigneurie d'Iré le secq et de Remoiville — 1705, *Gabriel Jeannot*, son fils, *idem* — 1735, *Robert Fourier* — 1736, *Jean Mirgon* — 1740, *Philippe Audouin des Champs*, comme lieutenant général du Clermontois — 1761, *Augustin Rouyer*, en la même qualité.

sous la dominance de la haute vassalité qui relevait des comtes de *Bar* et de *Chiny*; — 3° des terrains, de même nature, aulmonés au couvent, sous réserve de la *haute droiture* du seigneur dominant, et sous la châtellenie de Stenay, fief du Barrois; — 4° des terrains *communaux*, concédés, originairement, par les *Moniales*, aux charges ordinaires de la dixme (à la onzième gerbe) et de quelques censives, ou redevances, soit en poules, soit en argent; — 5° enfin, des terrains *arrentés* aux habitants, sauf prélèvement de la septième gerbe, en sus de la dixme, pour le cas de mise en culture.

Tous ces terrains avaient été soigneusement mesurés, décrits, délimités et abornés, d'avec les bans et confinages de *Remoiville*, *Louppy*, *Hugne*, *Juvigny*, *Jametz*, *Flassigny*, *Marville*, *Villécloye*, *Bazeilles*, *Othe*, et *Iré les prés* (1).

---

(1) Ces opérations durèrent de 1676 à 1688 : elles furent délégués à des commissaires spéciaux, désignés par ordonnances royales, qui furent successivement : *Thevenin Jeannot*, lieutenant juge royal, ordinaire, civil et criminel, à *Brieulle* sur Meuse — *Nicolas Drouet*, prévôt royal à Marville — *Robert Jeannot l'ancien*, fils et successeur de *Thévenin* à la justice de Brieules, et prévôt de Dun : il en fut rédigé procès-verbaux devant *Joachim Jeannot*, notaire garde note de l'abbaye, à la participation du substitut du procureur fiscal du roi, *Etienne le Loyal*, et de *François Hazard*, prévôt de l'abbaye. Le commissaire *Robert Jeannot* rendit sa sentence définitive le 3 décembre 1687, et il clôtura ses opérations le 5 février 1688.

On a déjà vu, à l'article *Dun*, p. 583, que tous ces prévôts étaient nobles, et que leur noblesse remontait à *Jean Jeannot*, père de *Thévenin*, annobli, le 16 octobre 1628, comme prévôt de la ville de Dun. Tous les prévôts de ce temps, importants et notables personnages, arrivaient à la même distinction. Ils étaient, à la fois, magistrats de robe, de finance, et d'épée. Leur justice était sommaire et sans appel, sauf révision au conseil du souverain.

Le *champ Zabel*, à Iray le sec, consacre la mémoire d'un malfaiteur qui y fut pendu, sous l'abbatiat de *Catherine de Failly*, il est probable. On en peut citer plusieurs autres du même temps. La contrée de la *Jus* était le lieu des réunions des *jurés*.

La première catégorie comprenait les donations de la reine *Richilde* et de *Charles le chauve*, celles de leur frère et beau-frère *Boson* et des comtes d'*Ardenne*, y compris celles de *Béatrix de Bar*, de sa fille *Mathilde*, et de *Godefroid le bossu*. Les autres domaines résultaient des faits qui suivent.

Giles d'Orey.

En 1268, portion notable de la terre d'*Iray la seche*, y compris le fief de *Saint Montan*, appartenait, à titre de vouerie de Saint Hubert, à *Giles d'Orey*, sire de *Florenne* et châtelain de *Dinant*. Ce chevalier, de l'ancienne maison de *Walcourt-Houffalise* et *Rochefort*, avait été poussé dans nos *basses Wabvres* par le vent des révolutions. (V. *Charmois*, p. 327.) Ce fut lui qui, avec *Gharin*, sire de *Villers devant Orval*, fut arbitre entre le comte de Bar *Thibault II* et *Bertrand de Brouenne*, pour l'acquisition des domaines que possédait celui-ci entre *Nepvant* et la *Ferté*. Giles était pourvu, sous la dominance de Mgr *Johan de Rochefort*, son frère (Voir *Gérouville*, p. 749.) de la vouerie des *moines de Saint Hubert*... tant sur la haute *Semois* (à *Habay*, dans les prévôtés de *Bouloigne* et d'*Etalle*)... que sur les haute et basse *Chière* (à *Flabeuville*, dans la prévôté de *Saint Mard*)... et sur l'*Othain* (à *Bazeilles* et à *Rupt*, dans la prévôté de Marville).

La cense de la Caution.

Giles d'Orey eut à *werrier*, mainte et mainte fois, c'est-à-dire à *combattre* (1), pour sauvegarder leurs domaines contre les entreprises de *Drohier de Remoiville* et autres avides voisins. De là l'origine de la *cense* dite de la *Caution* (voir la charte transactionnelle du 19 avril 1289); de là aussi la dénomination de la contrée dite *aux Werriers*, ou à la *Werrière;* de là, encore, les appellations personnelles la *Werry*, etc., données, notamment, à quelques familles de *Witarville*, de *Delut* et de *Dombras*.

Giles d'Orey transmit sa portion d'*Iray* à ses filles : l'une,

---

(1) On trouve ce verbe employé, dans ce sens, dans de nombreuses chartes du moyen âge.

prénommée *Béatrix,* était mariée à son cousin *Jean de Gérouville* (*Gironsart* et *Girondal*) ; l'autre, *Alix,* était épouse de *Jacqueth,* sire, en partie, de *Louppy les deux châteaux.*

Alors les abbesses de Juvigny étaient élues dans les familles les plus puissantes. *Hadwide,* qui avait porté la crosse en 1206, était fille de *Thiébault de Marlières,* sire de *Neufchâteau* en Ardenne, et de *Catherine de Chiny ;* elle était nièce d'*Albert de Hirgis,* évêque de Verdun.

A *Hadwide* avait succédé *Agnès,* fille du redoutable voué *Hugues de Monquintin;* et Agnès avait fait place à *Marguerite de Bazeilles,* de la maison des *anciens Wales de l'Othain.*

C'est ici qu'au carthulaire s'inscrit la plus notable des acquisitions du couvent. *Henry,* dit le *Carpantier,* fils de *Jean de Girondal* et de *Béatrix d'Iray,* vendit, le 3 mai 1362, à l'abbesse *Marguerite de Bazeilles,* la portion de ses fiefs héréditaires à *Iray,* y compris, notamment, ce qu'il possédait à *Saint Montan,* tant au-dessous de la fontaine que par-dessus, le tout mouvant du comte de *Bar* (1).

---

(1) La maison seigneuriale d'*Orcy* ne s'est éteinte, à *Laneuville,* que beaucoup plus tard.

Après la cession d'*Yrai la seche* on trouve : en 1402, *Jehan de Girondal-d'Iray,* capitaine prévôt de Stenay — en 1437, *Jehan Ier d'Iray* et *Mélinon,* sa femme, qui figurent, dans des actes de vente, conjointement avec *Wery de Nepvant, Jehan de Nepvant,* et *Alix* de *Nepvant* femme de *Jehan Raidel* — en 1464, *Jehan II d'Iray* dénombre, le 18 décembre, pour sa terre de *Nepvant* — en 1472, *Jehan II d'Iray* dénombre, le 17 avril, pour la même seigneurie. Celui-ci laisse une fille, prénommée *Alix,* laquelle épouse *Mengin Masson,* clerc-juré de Stenay. Ces deux époux, le 6 août 1488, dénombrent pour *Charmois, Baalay* et *Mouzay.*

C'est seulement en 1655 que cette *maison d'Orey* disparaît définitivement, après s'être fondue dans celles de *Nepvant,* de *Mouzay,* et de *Pouilly.* (V: *Harnumont,* p. 815.)

Puis, par acte testamentaire du 14 février 1391, l'abbaye acheva de s'arrondir par une fondation pie.

Bastin, chevalier, sire de *Sorbey* et des *Wales*, fils d'*Alix de Girondal* et de *Jacqueth de Louppy*, avait perdu *Mahault* sa première femme : il n'en avait point eu d'enfants; *Lizeguine de Rode*, sa seconde épouse, était aussi restée stérile; et, pour fondation de services religieux, à son intention et à celle de ses femmes et de leurs *antecessours*, il légua au couvent tout ce qu'ils possédaient à *Iray la seche*, tant en franc fief qu'autrement, sous réserve, toutefois, de la *hautour* de Mgr *Girard de Haraucourt*, pour ce qui confinait à *Remoiville*, et de Mgr le comte de *Bar* pour le surplus.

Voilà comment l'abbesse de *Juvigny* et ses dames devinrent tréfoncières, hautes, moyennes, et basses justicières, sur tout le ban et finage de *Yrée la seche* et de *Saint Montan*.

En 1470, le 2 janvier, l'abbesse *Marie de Ville*, voulant étendre ses cultures, arrenta trois cents jours de terre, des plus proches du village, à la communauté des habitants, représentés par leur maire, *Colmès de Valanchaux*, époux d'*Helwis*, à la condition de les essarter et labourer; plus, de payer, en outre de la dixme (à la onzième gerbe), un autre droit de gerbage (à la septième); et c'est ainsi que le territoire fut presque partout défriché.

Les dames y conservèrent : un *grand gagnage* — la *cense* dite du *Colombier* — leurs bois, leur moulin, leur four... et elles abandonnèrent leurs *rapes* et quelques coupons à l'usage des habitants : la cense de la *Caution* devint l'objet d'une arrière inféodation au profit des auteurs des de *Villongue d'Epiez* et *Saint Laurent* : la cense de *Saint Sébastien* (de Marville?) devint enfin, paraît-il, la propriété des *Rouyer* et des *Chardon* de ce lieu.

Quant au fief de *Saint Montan*, il sera l'objet d'un article assez développé.

Les censes dites du *Colombier*, de la *Caution*, et de *Saint-Sébastien* étaient, au dix-septième siècle, sous-inféodées à trois familles nobles, celles : des de *Villelongue d'Epiez* — des de

Lahault-Martinsa de Jametz, — et des *Chardon-Rouyer-Brasselet* de Marville et de Dun (1).

Les notables de la mairie et de l'échevinage se prenaient dans les familles vassales des : *Bertrand* — *Béguin* — *Charpentier* — *Collignon* — *Conning* — *Didier* — *Dommange* — *Fouraire* — *Fransquin* — *Gelhay* dit de *Vaux* — *Gelhay* dit *Rousseaux* — *Gelhay* dit *Proth* — *Gérard* — *Guérart* — *Guiot* (Gabriel) — *Guioth* dit *Villefranche* — *Harville* — *Hazart* — *Henry* — *Herbillon* — *Houllier* — *Huvilliers* — *Jamin* (Pierre) — *Jamin* (Gilles) — *Jodin* (Jean), famille importante — *Langlois* — *Laurent* — *Leclerc* — *Maillet* — *Marche* — *Martin* — *Mengin* — *Millet* — *Morel* — *Paule* — *Perdreaux* — *Pierret* — *Théodore* — *Tonneaux* — *Villemin* — *Villers*.

Le mayeur, en 1648, était *Jean Charpentier;* il avait *Pierre Tonneau* pour lieutenant. Quelques gros bonnets, plus ou moins mauvaises têtes, faisaient parfois de l'opposition aux *dames*. Ce furent eux qui firent durer, pendant quelques dix ans, la formation du pied terrier de 1688. C'étaient, notamment : Salomon *Colram* — Pierre *Jamin* — Jean *Mathieu* — Jean *Gelhay* dit de *Vaux* — Jean *Bertrand* — Jean *Guioth* — Jean *Proth* — Jean *Pierret* — Jean *Collignon*.

A la fin du dix-neuvième siècle, la maison la mieux habitée était celle des du *Mailly-Chonet-Tabouillot-Trotyanne*, qui s'y est éteinte de nos jours (2). Leurs ossements reposent dans la petite chapelle derrière l'église. Famille du Mailly.

---

(1) *Mathias Chardon*, docteur en médecine, à Marville, était fils de *Jean Chardon*, mayeur de Montmédy, et de *Martine Rouyer* de Dun. Il avait épousé, à Juvigny, le 19 mars 1696, *Marie Brasselet*, fille de *Augustin Brasselet*, maire de Dun, et de *Jansienne Solet*. Cette famille doit être originaire de Carignan. Un *Chardon*, bailli de Carignan, est décédé à Montmédy, comme il sera dit plus loin. (V. *Chardon de Seroux*, à l'art. *Breux*, p. 257.)

(2) Le 21 novembre 1734, *Pierre Michel Marchant du Mailly*, ingénieur ordinaire du roi, épouse, à Montmédy, *Marie Scholastique*

Ancienne colonie d'Astenay et d'Ivoy.

IVE ou YVE (1).

Cette ancienne *villa* est à l'état de *mythe*, depuis quatre à cinq cents ans. Elle est, dit-on, aussi introuvable que l'*ancienne monnaie d'Ivoy*. Il est certain, cependant, que cette ville a existé, dans notre voisinage, puisqu'en 1541, le duc *Antoine de Lorraine* déléguait *Nicolas de l'Escut* (*de scuto*), un de ses écuyers, à la diète impériale, pour sommer l'empereur *Charles IV* (maison de Luxembourg) de lui donner l'investiture de la *ville d'Yve*, vulgairement appelée *Ivoy*, « en toute pro-» priété, avec la puissance et droit d'y fabriquer monnaie ; ville » qu'il tenait, disait-il, de l'empire, voire depuis plus de cent ans ; » comme aussi de se désister des duels et champs de bataille, » qui peuvent sourdre et se dresser, en tous ses pays de Luxem-» bourg, et autres terres patrimoniales, qu'il tient entre la Meuse » et le Rhin..... »

Chonet. Il était fils de *Michel Marchant*, directeur en chef du bureau des fortifications de France, et de *Anne Angélique de Pinsart*. Sa femme était issue de *Louis Marie Chonet*, écuyer, seigneur de *Morhaignes*, et de *Hélène Marguerite Jeannot*. Elle était petite-fille de *Joachim Jeannot*, prévôt-gruyer de Juvigny, et d'*Elisabeth Claire Pitton*. (V. *Chonet*, au mot *Eurantes*, p. 665.)

De ce mariage naquit, le 9 octobre 1735, *Michel Louis Marie du Mailly*, marié à *Marguerite Tabouillot*, fille du maire de Marville, seigneur de *Rupt sur Othain*. Ceux-ci donnèrent le jour à *Balthazard Marie Auguste du Mailly*, qui devint capitaine d'artillerie, et qui épousa *Marie Nicole Constance Trotyanne-Deschaux* de Thionville. Baltazard et sa femme sont décédés, sans enfants, à Iré le sec ; le premier le 5 mars 1837, et sa veuve le 23 octobre 1839.

(1) Le *vâou* persan et arabe, ou *faux fa* allemand (*faou*), n'a remplacé l'*ou* hébraïque, ou *u* français, que depuis quelques siècles. C'est un interrogatif au lieu d'un conjonctif. *Ou*, en hébreu, signifie *et, aussi* — *i, ou-e*... expressions primitives traduites par *ile et*... c'est une petite île qui pointe dans l'étendue. Cette traduction sera démontrée, géologiquement, à l'art. *Ivoy*.

D. Calmet, qui rapporte ce fait, mentionne aussi diverses chartes qui lui font croire : que la ville d'*Yve* était dans le Luxembourg; et il ajoute qu'on connaissait, alors, une localité de ce nom dans les dépendances de la *châtellenie de Stenay.*

Si le savant abbé de Senonnes eût été Champenois... s'il eût mieux connu l'emplacement de l'ancien *Castricium*... et si l'on eût cultivé l'hébreu de son temps... il eût su que *i-oué* signifie *ilet* (petite île), et que la ville d'*Ive* était à la pointe du mont *Tillet* de Carignan, dans cet archipel d'anciens îlots, réunis (*ou-illy*) autour de la colonie d'*Ivoy.*

Le droit de frapper monnaie, à *Ivoy,* avait été concédé aux archevêques de Trèves, par l'empereur *Othon II,* aux termes du diplôme de 974. Alors ces prélats étendaient leur dominance jusqu'aux portes de *Mouzon :* mais l'établissement du comté de Chiny paralysa ce droit entre les mains des primats de Trèves. Il leur échappa, avec le *marquisat d'Arlon,* dont le *fief d'Yvoi* dépendait. L'empire reprit, peu à peu, quelques-unes de ses vieilles régales; puis celle-ci s'oblitéra complétement, de nouveau, par l'accroissement de puissance des princes Lorrains. C'est pour cela que le 20 octobre 1198, le duc *Ferry* inféodait, à l'empereur d'Autriche *Albert,* la ville d'*Ive* et les droits y attachés : *in villâ Yve cudere sibi et hæredibus suis monetam liceat, et opus monetarii exercere, quemadmodum alii Principes, Barones, et Primitiores illius patriæ, seu Provinciæ, faciunt, et facere consueverunt* (Voir la suite à l'article *Yvoi*) (1).

On trouve aussi la ville d'*Yves,* entre *Walcourt* et *Dinant.*

(1) La maison d'*Yves* était alliée à celle des du *Blaisel du Quesnois d'Ardelot* de Sedan.

Canton de Montfaucon. Commune d'Epinonville.

IVOIRY; *I-ou-oir-iacum.*

Hameau dépendant de la commune d'*Epinonville.*

Sur le ruisseau, qui lui donne son nom, et qui, après avoir passé à *Verry,* se rend à la *Buanthe,* en aval de *Cheppy.* (Voir *suprà* les articles *Eclisefontaine,* p. 608; *Emorieux,* p. 633; et *Epinonville,* p. 637.)

Le ruisseau d'*Ivoiry* trace son sillon au travers des *marnes à gryphées virgules;* c'est une coulée d'anciennes laves épanchées de l'*ilet* du cratère de *Montfaucon.* Les sables verts, qui contournent ce cône, attestent l'origine volcanique de cet épanchement aqueux, *oir-iacum* (1).

Ce petit hameau renferme une vingtaine de maisons et 131 habitants. Il a donné son nom à une famille très-ancienne, dont des membres apparaissent dans les premières alliances des *Wales* de la Chière et des *Failly* de l'Othain. Ils ont été cités à l'art. *Epinonville,* p. 643 : leurs derniers représentants se retrouvaient à *Dugny,* près Verdun, à la veille même de notre révolution. Ceux-ci, cependant, se croient originaires de la Bourgogne, et ils ne font pas remonter leurs titres de noblesse au delà de 1300.

Combien d'autres familles... telles que celles de *Pouilly sur Saône* et *Pouilly sur Meuse...* ne sont-elles pas descendues de

---

(1) *Oi* est une exclamation hébraïque, qui exprime l'*expansion* du *moi... ab oi* signifie ce qui part du *moi* — *oir* est le nom de la lettre *o,* en celtique. Cette lettre et ce nom figurent et expriment toute expansion, partant d'un *centre,* et qui se développe *sphériquement :* telle est l'expansion du son (*oim*)... l'expansion de la lumière et du calorique (*or, oir*)... telle est encore l'expansion du feu intérieur (*our*)... et celle des matières liquéfiées par l'ébullition d'un volcan, sous la poussée d'une force souterraine (*oun*). A ces mots, joignez ceux-ci : *i,* isle, monçeau, élévation — *e,* voici — *et,* étendue très-étroite — *or,* orifice — *ir,* ville qui s'élève... et l'on a, par l'hébreu, le sens des mots : *Ivoy, Ivoiry, Soiry, Moiry,* etc. (*Dict. hébraïq.* de Lat., p. 1, 3, 5, 34, 88, 89, 90.)

nos Ardennes, à la suite de cette révolution, oubliée, qui, en 1032, fit passer le royaume de *Bourgogne transjuranne* entre les mains de *Conrad le pacifique*, après la mort de *Rodolphe le fainéant?* révolution qui se dénoua, en 1037, sous le *château de Bar*, par la défaite d'*Eudes* comte de *Blois* (1). La charte de 1067, pour l'abbaye de Vendôme, indique quelques-unes de ces vieilles familles, ardennaises et champenoises d'origine, autant et plus que les d'*Ivoiry* bourguignons : *Alaunus de Polliaco* — *Landericus Arduennæ de Polliaco* (Pouilly) — *Godefridus de Roucis*, châtelain de Beaumont — *Godefridus de Douziaco* (Douzy) — *Ivonus de Ionc* — *Amelinus de Morialco* (Morialmeix), etc., etc...

Au surplus, le titre seigneurial primitif des deux branches était le même chez nos d'*Ivoiry* verdunois que chez les d'*Ivoiry* argonnais.

En l'an 1300, deux branches d'*Ivoiry* existaient en Bourgogne : celle de *Salins*, celle de *Poligny*. Leur berceau était *Ivory*, terre seigneuriale et patrimoniale, à une demi-lieue de *Salins*. Ils sont revenus en Champagne, vers le milieu du quinzième siècle; ils étaient alors seigneurs d'*Escordal*, de la *Morteeawe*, d'*Issancourt*, de *Saint Morel*, et de *Corbon*, dans les Ardennes (2). Maison d'Ivoiry.

En 1570, un d'*Ivoiry*, capitaine d'une compagnie franche de deux cents archers (aïeul, il est probable, de celui mentionné à l'art. *Epinonville*, p. 644), épousa *Charlotte de Coucy-Poilcourt* : sont issus de cette souche : *Claude Joseph*, comte d'Ivory,

---

(1) V. l'*Hist. du comté de Chiny*, par M. Jeantin, t. I, p. 301, et t. II, p. 77.

(2) Les deux premiers de ces titres étaient portés par *Marguerite d'Ivoiry*, quand elle épousa *Didier de Wal* (branche cadette des anciens *Wales* de la Chière (1450), celle de la *Val-Bazeilles* de l'Othain) : elle fut la mère de *Philippe de Wal*, époux, en 1550, de *Jacqueline de la Morteeawe*. Mais il existe deux la *Morteeawe*; l'un, près de Virton, sous Bazeille; l'autre est en Vermandois.

et *Henry Claude*, chevalier d'Ivory, seigneur de *Issancourt*, *Saint Morel*, *Corbon*, etc. Le premier s'est éteint, sans postérité, en Bourgogne; le second eut un fils et une fille : le fils mourut sans enfants, en 1820 (1); la fille fut la mère de M. le baron de *Benoist*, député de la Meuse. (V. à l'art. *Dugny*.)

Ancienne paroisse de Thy et Azennes. Comté de Jametz

JAI (le), ou JAY (2).

La cense du *Geai* et la famille de *sire Jacques*.

La ferme du *Geai* est aujourd'hui comprise dans le périmètre de la commune d'*Azanne* et *Sousmazanne*: autrefois il n'en était pas ainsi. *Thy* et le *Jay* dépendaient de *Romagnes*; et l'ancienne station *ad Romanas mansiones* était un appendice du *comté de Jametz*. Il en était de même du *Jay* de *Sompthonne*, de *Dampicourt*, de *Remoiville* et de *Proiville lez Dun*.

Avant 1636, *Thil* et le *Geai* étaient des censes, *très-belles*, comme le disent les comptes de l'ancienne terre de Jametz.

En 1640, *Jametz* était dévasté; sa population était réduite à huit chefs de famille; *Romagne* était désert; la *taille St Remy* n'y rendait plus rien : il en était de même à *Remoiville*; les

---

(1) Le nom et les armes d'*Ivoiry*, ainsi que le titre de comte, par cette double extinction, sont passés à M. *Le de Mouis* de Châtillon sur Seine, époux de la petite-fille de *Henri Claude d'Ivoiry*. Là existent encore plusieurs *Le de Mouis d'Ivoiry*.

(2) *Teilen* signifie *partager*, en allemand : le *point de partage* des bassins de la *Thinte* et de l'*Orne* est à *Thil*, cote 250; le *point de partage* des eaux des bassins de la *Chière* et de la *Marche* est à *Thil*, cote 269. La conjonction des *passages* de l'étage géologique sont : au nord, à *lancquemine*, près de *Thonne le thil*; — à *Ay*, entre *Iray le sec* et *Remoiville*, — et au *Jay*, sur les sommes de l'*Azanne* et sur celles des *Thonnes*. Le *pas* de ces passages (*stuffe*, en allemand) avait attaché son sens stratégique au *lignage d'Estouff* des Citains verdunois qui le commandaient.

Geai se dit *Jack, or Jackdaw*, en anglais; *holzhühner*, en allemand.

censes de *Thil* et du *Jay* étaient en ruines... elles ne se sont relevées qu'entre les mains de quelques *censiers*, dont le nom est devenu populaire à *Romagnes*.

Les nommés *Censiers*, les *Rabienvaux* (1), les *sires Jacques*, s'y perpétuent; puis ils disparaissent, successivement.

Telle était la situation des *passages*, quand la *terre de Jametz* fut cédée à la France, le 9 mars 1641, par le *traité de Paris*, art. IV, confirmé, en 1659, par celui des *Pyrennées*, pour tomber, peu après, aux mains des princes de *Condé*.

Le *Jay*, comme le dit son appellation topographique, était à la *jonction* des passages (*ai*, en hébreu; *ay*, en sanscrit) de la Thinte (*ad duas aizennas*) dans l'ancienne mer (*iam*) lacustre de Jametz.

Il a donné son nom à la famille de *sire Jacques*, laquelle fut annoblie, le 10 décembre 1713, en la personne de *Pierre*, l'un de ses membres, avec concession d'armoiries portant : d'*azur, à la fasce d'argent, chargée de trois roses, de gueules;* cimier : *une rose de l'écu tigée et feuillée, au naturel.* Elle s'est éteinte chez les *Censiers*, les *Rabienvaux*, et les *Jeantin* des censes voisines, *Murault, Morimont*, etc.

JAMETZ AU MOYEN AGE.

Troisième période (2).

Le fief et les fiéfés de Jametz, sous la *Prévôté de Saint Mard*, et sous la *Châtellenie de Laferté* (de 1101 à 1294).

Les anciens sires de *Jametz* portaient : d'*azur, aux trois fasces, d'argent, chargé, à dextre, d'un franc quartier, de gueules.* Canton de Montmédy.

---

(1) *Rabi*, maître — *rabi-en-vaux*... maître des *Vaux du goi;* on les trouve, en effet, *censiers* à *Goivaux*.

(2) Voir les deux premières, *suprà*, p. 860.

Telles étaient les *hachures* du sceau d'*Otho de Jemmas*, à sa charte de *reprises* de 1250 : telles, mais plus pleinement *franches*, étaient les *couleurs* de son écu, alors que, châtelain de Laferté, s'intitulant : *Otho de Firmitate*, il assistait, en 1214, aux noces de la comtesse *Ermesinde* et de *Waleram* d'Arlon, côte à côte avec ses voisins *Thiébault de Colm* et *Pierre de Dumbraz*, de l'ancienne maison des *Wales*, dits *Failly*.

Armoiries de Jametz.

Azur?... couleur du *champ ardoisé* des terres ardenno-barrochiniennes. *Mathilde* était ardenno-barrisienne; *Godefroid* son mari était ardenno-verdunois : or, on a vu que c'étaient eux qui avaient donné *Gemmatium* à l'église des *Claves* et à la royale *abbaye de Juvigny*.

Argent?... blanc symbole de la *ceinture aciérée* des chevaliers, ou chevalières, voués à la défense d'une église... *milites, militessæ ecclesiarum...* ici les églises sont trois et elles se font face : *Trèves, Rheims* et *Verdun...* or, *Jametz* dépendait, temporellement, de *Saint Mard; Saint Mard* relevait, féodalement, du château de *Laferté... Laferté* donnait *poids et mesures* à *Virton*, à *Saint Mard*, à *Ivoy*, avant la construction du château de Montmédy.

Gueules?... couleur des terres *franches* du *Hainaut*, dont descendaient les premiers comtes ardenno-barrisiens... cette couleur était celle du franc alleu (*allod*) de la monarchie des Francs (1).

Les faits vont démontrer la justesse de ces indications, primitivement tirées du *règne naturel* par le symbolisme du blason.

Engagère de Jametz.

Après la renonciation (1107 à 1110) de la comtesse *Mathilde* à ses droits *patrimoniaux* dans les *basses Wabvres*, en faveur de l'Eglise verdunoise... pour solder la dette de ses prédécesseurs *Thiéry* et *Richer* de Briey... l'évêque *Richard* de Grandpré avait

---

(1) La *Gueule* est une petite rivière, dont les ondes, rougies par l'oxide du fer, coulent dans l'ancienne forêt *Carbonaria*, entre *Tournay* et *Cambray*, berceau des rois francs.

engagé *Stenay*, *Mouzay* et terres adjacentes, naguères litigieuses, à *Guillaume* de Luxembourg. Peu de temps après, le comte *Guillaume* rétrocédait cette engagère à *Renauld* de Bar, héritier naturel de *Mathilde*, et qui se prétendait son chef dynastique, par *Sophie* de Bar; mais *sous réserve* expresse, pour lui et ses successeurs, de l'*hommage-lige* et de la *seigneurie directe* des terres engagées.

Voilà le fait capital, fait qui domine toutes les inféodations accordées, à *Jametz*, par les prélats verdunois (1).

Passons à un autre fait, non moins relevant.

Avouerie des comtes du Luxembourg.

Les comtes de *Luxembonrg-Arlon* étaient *avoués-nés* de *Saint Maximin* de Trèves. Or, la grande abbaye maximinienne avait poussé ses pionniers, et ses possessions anciennes, presque aux portes de Verdun. Comme *Marchis d'Arlon*, les princes luxembourgeois prétendaient donc à la suzeraineté de portion des terres de la *curie de Mangiennes*, qui comprenait *Jametz*, en partie, et à la suprématie de portion de celles de la *curie de Marcey*, près Briey, qui y confinaient pareillement.

Vouerie du couvent de Juvigny.

Troisième fait : avant que les *confiscations impériales* eussent adjoint à l'église des Claves *Gemmacum*, *Castellum Meerenwaldi* et l'abbaye de *Juvigny*, terres primitivement *franches* et de donation royale, ensuite ducale, une portion notable de ces terres avait passé aux quatre *avoués* du couvent.

Ces voués étaient les Châtelains : 1° de *Monquintin*, anciens sous-voués de Saint Maximin, à Arlon, et sires de *Dampicourt;*

---

(1) C'est de ce fait que dérivent la conduite et les actes des seigneurs de *Jametz* qui, à partir de *Robert de Mirowald* (1294), cessèrent de faire leurs reprises des comtes-évêques de Verdun. On en verra les causes plus loin. Les écrivains qui ont taxé de félonie *Godefroid* de Jametz, un de ses successeurs, pour avoir, en 1370, soumis son château, réédifié, à la dominance directe de *Wenceslas* de Luxembourg, n'ont pas réfléchi qu'il ne pouvait agir différemment, d'après les lois de la féodalité. S'il eût agi autrement, il encourait la *commise*, qui, bientôt après, frappa ses descendants, les de *Failly* Champenois.

2° de *Laferté,* anciens sous-voués de Saint Remy, de Rheims, châtellenie de *Wart* et *Mézières;* 3° de *Louppy les deux châteaux,* anciens sous-voués de la même église, dans le *Castrois* et le *Rethelois,* voir même dans le *Dormois,* sous la châtellenie de *Raucourt;* 4° enfin, de *Mirowalt,* aux droits des anciens hauts voués de *Dun.*

Cette vouerie, d'après les chartes de 1263, 1269, 1270, se partageait, alors, entre : *Henry de Mirowalt,* occupateur des trois Castelets (*Murvaux, Lissey* et *Murault*) — *Gérard de Haraucourt,* sire en partie de *Remoiville, Louppy* et partie de *Quincy* — *Jean,* sire de *Laferté, Saint Mard* et *Jametz* — et *Hugues de Monquintin,* sire d'*Escouviers* et de *Dampicourt.* C'est pour cela que les *Sires de Jametz* portaient, à *dextre,* un *franc quartier,* sur fond d'*azur,* et que les *fasces* de leur écu étaient émaillées d'*argent.* C'est pour cela aussi que *Dampicourt, Proiville, Cierges, Romagne* sous Montfaucon, étaient annexes de *Jametz.* C'est encore pour cela que *Remoiville* appartenait : pour un quart aux *sires de Jametz* — pour un autre quart aux *sires de Haraucourt* — et pour le surplus aux *dames de Juvigny.* C'est pour cela, enfin, qu'une indivision, de même nature, existait à *Romagne* sous les côtes, à *Mangiennes,* à *Billy,* à la suite d'autres engagères, dont les causes vont apparaître successivement.

Ces trois faits *principaux* s'étaient empreints sur les armoiries des premiers seigneurs de Jametz; ajoutons y un quatrième :

Démembrement du temporel épiscopal.

Quand il eut comprimé la résistance des *citains* de sa ville épiscopale, l'évêque *Henry de Winton,* en 1129, s'était vu contraint à démembrer le temporel de son église, et à constituer un *franc-fief* au profit du chevalier *Pierre de Murault,* de la maison de Chiny. (*Petrus Miles, de familiâ Chisney.* Ch. de 1156.)

De tout cela résulte : qu'au douzième siècle le droit des *évêques des Claves,* sur *Jametz* et sur *Saint Mard,* était subordonné, à la fois — à la dominance du *Barrois* saisi de l'*engagère* — à la prédominance du *Luxembourg,* réservateur de l'*hommage-lige* et de la *seigneurie directe* — et, enfin, que ce

droit était cotoyé, et colimité, par l'indépendance absolue de quelques *francs tenanciers* (1).

Sans ce préambule, l'histoire de Jametz resterait inexplicable.

Les premiers sires de *Gemmas* n'offrent qu'une physionomie équivoque. Leurs traits se voilent sous des appellations, topographiques, plus ou moins applicables à leurs possessions diverses: les lois de la féodalité le voulaient ainsi. **Les premiers sires de Gemmas**

Rambault, Rambour, Rambas, sont, successivement, des indivisionnaires de *Jametz*. L'un est l'aïeul, l'autre est le père, l'autre est le petit-fils. C'est la même famille *ramassée* sous le branchage qui abrite leur nid commun. (Ch. de 1206.)

Leur domination, soit *au haut*, soit *au bas*, soit *à la fontaine* des ramifications de la montagne (*Ram .. bour*), différencie seule, d'abord, leur individualité topographique.

Othon et *Othana*, femme et beau-frère de *Rambault l'ancien*, prennent leur nom du vieux nid gothique de *Othe* et de leurs

---

(1) Qu'on ne s'étonne donc plus de voir les premiers *Sires de Jametz* compris au nombre des *fiefés* de la prévôté épiscopale de *Saint Mard;* non plus que de les trouver désignés, tantôt sous le titre d'une seigneurie, autre que celle de *Jametz,* mais située dans le ressort prévôtal, soit de *Marville*, soit de *St Mard*... c'est-à-dire de les trouver, tout à la fois, vassaux barrisiens, vassaux épiscopaux, sous la prédominance du suzerain, commun, le comte de *Luxembourg-Arlon*.

La difficulté historique consiste à reconnaître, dans chaque charte, la position complexe de chaque sous-inféodataire, sous ses *appelations locales*, diverses, d'après les actes géminatifs, soit de son indépendance, ici, soit de sa triple vassalité, là, ou ailleurs. Ce travail exige la conférence la plus élucidée d'une multitude de matériaux, épars çà et là. Aussi cet article est-il un des plus difficiles : il a eu, pour base, avant tout, les chartes virdunoises, barrisiennes, luxembourgeoises... ensuite les arbres généalogiques des familles qui, bien souvent, aident à les coordonner...... enfin l'auteur a dû consulter les historiens anciens : *D. Calmet, Bertholet,* le président *Husson Lécossais,* l'*Histoire manuscrite de Stenay,* par son ancien maire royal Denain ; et enfin l'estimable *monographie de Jametz,* par M. Ch. Buvignier.

possessions sur les rives de l'*Othain*. Othon de *Laferté* (1214), est identiquement le même que Othon. de *Jemmais*. Viennent ensuite *Colas*, *Colet* son fils, *Colin* son petit-fils, *Colart* son petit-gendre (*Colart des Hermoises de Delut*). Alors l'individualisation se spécialise, et, de génération en génération, elle se précise, de plus en plus. Les démarcations s'opèrent ainsi, successivement, et dans les familles et sur les terrains.

Rambault Ier de Jemmais.

Rambault l'ancien, comte de *Muscey*, était un d'*Aspremont*. (Ch. de 1163 p. Châtillon.) Il était frère de *Gobert*, *Ier* de ce nom, époux d'*Aleyde de Dun*, ensuite de *Ide de Chiny*.

Il eut, paraît-il, deux femmes : *Hadwide de Chiny*, qui donna le jour à *Pontius de Failly* (Ch. de 1172, 1173), et *Othana*, dame de *Othe*, dont seraient nés : *Hugues* (de *Mucey*), dit de *Jametz* — *Lieutard* (de *Muscey*), dit de *Bertrameix* — et *Jourdain* (de *Muscey*), dit *Paganus*, *aliàs de Muceio*.

Hugues de Jemmais.

Hugues de Jemmais (Ch. de 1170, 1200, 1220) fut père d'*Alexandre de la Fontaine* de Marville (*Wybour*), lequel viendra plus bas.

Lieutard de Jemmais.

Lieutard de Bertrameix, dit aussi de *Jemmais*, fut témoin à l'accord que firent, le 15 juin 1179, *Agnès de Champagne* comtesse de Bar et *Henry Ier* son fils avec le Chapitre de la cathédrale des Claves, pour l'administration temporelle de la vicomté de Verdun. On ne peut dire quand il mourut, ni s'il laissa des enfants.

Jourdain de Jemmais.

Jourdain, frère des précédents, surnommé *Paganus de Muceio* (Ch. de 1160), pour ses déprédations contre l'Eglise, Jourdain prend le titre de *sire de Jemmais* dans une charte de 1165, par laquelle il donne aux moines de Châtillon ses pâquis et portions de dixmes à *Flassigny*. A cette charte concourent sa femme *Adelaïs* et leurs cinq fils, lesquels formèrent cinq souches d'indivisionnaires à *Jametz* : *Frédéric de Marceto*, sire de *Vernonbour*, qui devint époux de *Jeanne d'Argentel*, fille de *Ulric d'Othanges*, sire de Billy — *Reinier*, qui devint sire de *Viller* et de *Proyville lez Dun* — *Raimond*, dit *Boemundus*, qui fut sire de *Remoiville* et des *Verneuil*, sous Monquintin — *Simon II de Mirowault*, qui fut sire des *trois Castelets* — et *Richer de*

Proouilly, qui fut sire de *Clarey*, *Cierges*, *Romagne* en Argonne, *Landreville*, etc.

Voilà le principe des adjonctions successives à la terre de *Gemmas*, terre où se *géminaient* alors des possesseurs, dont l'assiette féodale était encore, plus ou moins, indéterminée (1).

Déjà on a vu poindre, à Jametz, trois ordres de coinféodataires : les uns relevant de *Verdun*, les autres de *Bar*, les autres d'*Arlon*... déjà vous apercevez comment *Cierges*, *Romagne* en Argonne, *Viller*, *Proyville lez Dun*, ont pu se trouver annexés à la seigneurie de Jametz, sous les cinq fils de *Paganus de Muceio*... Arrivons à d'autres accroissements.

Simon de Jemmais.

De l'an 1217 à l'an 1224, alors que l'évêque *Jean d'Apremont* était vice-gérant de la *baronnie des Dunes*, en l'absence de son frère *Gobert IV*, *Jemmais* advient, en partie, d'une manière plus affectative, à *Simon II de Mirowalt*, un des fils de *Jourdain*. Ce seigneur reçoit ce fief de l'évêque, avec *Calidum montem*... Chaumont sous Murault. Mais à quel titre? c'est à titre de gage, *tamquam wageriam*, dit la charte, pour restitution du prêt de 140# de *bons petits provenisiens*. On verra, bientôt, que cette *engagère* durait encore entre les mains des *princes de Sedan*. Voilà l'origine de l'adjonction de *Romagne sous les côtes* et terres adjacentes à la seigneurie de Jametz.

Passons à *Remoiville* et de là à *Dampicourt*.

Rambour, Hugues, et Rambas de Jemmais.

De *Rambour de Gemmais*, prévôt de Stenay et capitaine de Chauvancy, en 1181, descendent les *Lafontaine*, qui ne se montreront bien qu'à Marville : *Rambour* est père de *Hugues* (Ch. de 1170 et 1220), et *Hugues* a donné le jour à *Alexandre* et à *Rambas* (Ch. de 1206 et 1232) de *Jemmas*. Celui-ci, sous l'ap-

---

(1) Voilà ce que nous avons peine à comprendre, aujourd'hui, où chaque individu, homme, lieu, chose, est devenu une *parcelle* numérotée, mesurée, figurée, évaluée, sur le grand *cadastre* de la particularisation. Le langage a subi les mêmes *démarques*; il a marché du *général* au *particulier*... de l'indétermination à la spécialisation... et les généralisations primitives ne se retrouvent plus que dans l'hébreu.

probation de *Jacob de Cons*, son seigneur dominant, et de *Marie* sa femme et de *Puntia* leur fille, renouvelle la cession de son aïeul, au couvent de Juvigny, de leurs dixmes à *Hans sur Othain*.

Alexandre de Jemmais.

Alexandre, son frère, est prévôt de *Marville* et de *Saint Mard* : il est frère, aussi, de *Wuitter*, ou *Wauthier* de Dun, autrement dit *Walterus*, sire de *Vilaisnes* et de *Bras*; il est frère, encore, de *Gérard de Delut*, et de *Pierre de Dumbras* (Ch. de 1243). *Androinus*, ou *Drouin*, *de Remoiville* est son fils ou son neveu.

C'est cet *Alexandre* qui, avec ce *Gérard* et avec ce *Drouin*, avait envahi, en 1289, les petites possessions des *moines de Saint Hubert*, à *Iré le sec* et à *Rupt sur Othain* (1).

Gérard de Jemmais.

Gérard (*de Delut?*) est dit *sire de Jemmais*, dans une charte de 1271, par laquelle il reprend *Gouraincourt* et *Grimaucourt* des mains de l'évêque *Gérard de Granson*, neveu du comte *Louis de Chiny* : à la même date, *Rambas de Jametz* (petit-fils de *Rambault d'Apremont?*) reprend portion du fief de *Froméréville*, dépendant de l'évêché.

Nicolas d'Othange.

Arrivons au *nid* des *Colet*, des *Colin*, des *Colart* de Jametz. Ce nid est au *col d'Othange*, dans la *curie de Mercy*.

Du mariage de *Frédéric de Vernonbour* avec *Marie d'Argentel*, dame d'*Othange*, paraît être issu *Nicolas*, sire d'*Othange*,

---

(1) On a vu, à l'article *Iré le sec*, p. 907, que cette usurpation fut réprimée par une transaction, conclue sous le cautionnement : 1° de *Jaconeth*, sire de *Hugne*, fils de *Jacob de Cons* — 2° de *Gérard de Louppy*, sire de *Raucourt-Haraucourt* et de *Remoiville*, en partie — d'*Arnoux*, gouverneur de Stenay, sire de *Chaufour* et de *mont Saint Martin* — 4° enfin, de *Thiébault Ier de Failly-Saint Pancray*, sire de *Colm* et de *Brouenne*. Par cet arrangement, quelques manses de terre, appartenant à *Alexandre* et à ses frère et neveu, furent mises en *waige*, et elles constituèrent la *cense* dite *de la Caution*.

Voilà l'origine d'une simple ferme retrouvée, authentiquement, au delà de 600 ans.

sire aussi de *Hans* et de *Bazeilles,* sur l'Othain (Ch. de 1208, 1231, 1239, 1294).

Voici un de ses fils : c'est *Jean de Jametz,* sire du *mont Saint Martin,* capitaine prévôt de Stenay, en 1259 : il est dit *fils* de *Colet,* en 1287, dans la charte d'affranchissement de *mont Saint Martin, Chaufour,* et *Quincy.* Avec son frère *Poincignon de la Fontaine,* autre indivisionnaire de Jametz, il possédait aussi *Saint Mard,* dont celui-ci était prévôt (1). Jean de Jemmais

Colas apparaît comme *sire de Jametz,* en 1297 ; cette année-là il eut un différent avec son voisin *Mengin de Remoiville,* fils de *Menissier* et neveu de *Jehannot du Chaufour.* Le comte de Bar intervint et le procès fut tranché par le prévôt de Stenay, sire *Alain,* commis arbitre à cette fin. Colas de Jemmais.

Ce *Colas* avait marié sa fille *Marguerite* à *Frusté de Failly,* fils aîné de *Henry,* ou *Henrion de Jamais ;* il l'avait dotée de la moitié de ses dixmes au *petit Failly.*

C'est là que paraît être l'origine des de *Failly* champenois. *Frusté de Failly* fut, comme on va le voir, dépouillé de ses héritages, et c'est pour cela qu'il fut surnommé *Frustatus :* son père était *Henry Ier de Failly,* dit *Flétrier* (*in fletu tritus*), Henrion de Jemmais.

---

(1) En 1300, époque des désastres de l'église verdunoise et de l'abaissement des comtes de Bar, les châtellenie, ville et prévôté de *Saint-Mard,* qui ressortissaient au *château de la Ferté* (celui-ci sous la dominance des *comtes de Champagne,* l'autre sous la suprématie de ceux *du Luxembourg*), *Saint Mard* et ses dépendances, avec droit et hauteur de seigneurie immédiate, appartenaient aux deux frères : *Jehan* et *Poincignon de Lafontaine,* coindivisionnaires, en partie, de *Jametz.*

Jehan ne laissa qu'une fille, prénommée *Marguerite :* elle épousa *Pérignon de Ruette,* indiqué plus bas. *Pérignon* et sa femme vendirent, le 6 avril 1316, leur portion de Saint Mard à *Simon de Bauquemont,* sire de *Barbançon* (maison de *Lamarck* et des *seigneurs de Sedan*).

La portion de *Poincignon* passa, par héritage, à *Richier de Lutz,* sire de *Thonne la lon* et de *Thonne le thil,* duquel, par sa fille, elle arriva, avec portion de *Jametz,* à *Colart des Hermoises de Delut,* qu'on trouvera, plus loin, coindivisionnaire de Jametz.

lequel se fit moine, et sa mère était *Catherine de Bataille*, dame de *Belair*, près Mouzon. C'est encore pour cela qu'un *hermite, tenant un chapelet*, était figuré debout à la cime de son armet. Sa femme se remaria à *Waultier de Bras*, fils d'*Alexandre de Jametz*. Il est mentionné dans une charte de 1386, par laquelle son cousin *Thiébault II de Failly*, dit le *petit Thiébault* (qui ne laissa que deux filles : les dames *Floryot de Hatton-Chateil*, et *Arnoult de Longuion*) explique cette transmission des dixmes de *petit Failly*. (V. *Colmeix*, p. 412.)

Pérignon de Jemmais.

En 1391, les moines de *Saint Maximin* de Trèves transmettent à *Colart des Hermoises* de Delut, époux de l'héritière des *Wales de Sorbey*, plus à *Pérignon de Ruette*, et à *Mahault*, ou *Marguerite*, sa femme, tout ce qu'ils avaient, ou pouvaient avoir, *en la ville et on confins de Jamais*, par le *greait* et *octroit d'Henry Cuens de Lucemborg*, avoué de leur couvent. (V. la note qui précède.)

Robert Ier de Jemmais.

Enfin, en 1294, *Robert de Jemmais*, sire de *Mirowalt* et gendre de *Colart Ier des Hermoises* de Delut, beau-frère, conséquemment, de *Robert Ier des Hermoises*, fait hommage, pour *Jametz*, à l'évêque de Verdun, *Jacques de Revigny*...

A partir de là cessent tous aveux et dénombrements, au regard des prélats verdunois. Voyons les causes de cette abstention.

Quatrième période.

Jametz, dans les transformations politiques du quatorzième siècle (de 1294 à 1331).

Transformations sociales.

De *Robert de Mirowald*, fils ou neveu de *Geoffrois Ier*, il est probable, et père de *Geoffrois II* de Jametz... à *Colart du Saulcy*, père de *Jeanne de Marle*... tout est confusion et pêle mêle dans l'*histoire des seigneurs de Jametz*. C'est un écheveau presque inextricable. De la prison de *Henry III* de Bar, à Bruges (1301), à la prison de *Réné d'Anjou*, à Dijon (1431), s'est étendu et épaissi un nuage que l'histoire n'a pu encore dissiper : ce nuage couvait l'éclosion des transformations politiques qui, par l'absorption du *comté de Chiny* dans le Luxembourg, par celle

du *Barrois* dans la Lorraine, par celle des *trois Evêchés* dans la France, devaient conduire l'autonomie lotharingienne à l'unification.

Cette œuvre commence, en 1294, par la lutte de *Philippe le Bel* contre les princes de *Flandres*. Ceux-ci sont soutenus par l'empereur *Adolphe de Nassau*, par son vicaire général *Jean de Bohême*, et, surtout, par le roi *Edouard d'Angleterre*. Lutte du Barrois contre la France.

Le comte de Bar *Henri III*, qui avait épousé *Eléonore*, sœur de l'anglais, arme, des premiers, contre la France; il entre, à main armée, en Champagne, sous le prétexte de quelques droits territoriaux, notamment sur l'*abbaye de Beaulieu* en Argonne : alors les seigneurs de *Jametz* et autres des basses Wabvres se divisent, d'après les origines de leurs mouvances, et d'après les liens respectifs de leur vassalité.... *qui*, pour le roi de France comme *comte de Champagne*.... *qui*, pour le roi de Bohême comme *comte de Luxembourg*.... *qui*, enfin, et le plus grand nombre, pour le *souverain du Barrois*. Celui-ci succombe!... il signe le *traité de Bruges*... se reconnaît *homme lige* du roi de France... part pour la Palestine... et il y meurt, en 1302.

Henry laisse sa couronne à *Edouard Ier*, son fils âgé de quatorze ans. Ce jeune prince épouse *Marie de Bourgogne*.

Henry IV, fils d'Edouard, lui succède : on le marie à *Iolande de Flandres*, fille de *Robert de Cassel*: il meurt en 1344, laissant deux fils, en bas âge, *Edouard II* et *Robert*, qui, l'un après l'autre, lui succéderont.

Alors une lutte s'élève, entre la mère de ces princes et leur aïeule *Jeanne de Tocy*, mère du fameux brigand *Pierre de Bar*, sire de Pierrefort; mère aussi de *Marie de Bar*, femme de *Gobert VI de Dun et d'Aspremont*. Cette lutte se continue, après le remariage d'Iolande, entre cette princesse et *Jeanne de Bar* comtesse de *Varennes*, fille de *Henry III*. Luttes intestines dans le Barrois.

Il s'agissait de la *main bournie* des états du souverain, en minorité. La France soutient *Iolande; Jehanne* a l'appui de l'empereur, celui du roi de Bohême, celui, enfin, de *Geoffrois IV de Dun*, époux, en 1327, de *Marguerite du Saulcy*, dame en partie de *Jametz*. (V. *Dun*, p. 561.)

L'*engagère* de Jametz subissait donc, alors, toutes les conséquences de ces agitations gouvernementales; et celles-ci, plus viscéralement encore, paralisaient les droits, en sous-ordre, des évêques de Verdun. Il n'en pouvait être autrement; car voyez :

Décadence du comté de Chiny.

La maison comtale de *Chiny*, amoindrie par ses partages de famille de 1267, avait perdu sa prépondérance dans le *Dunois* et dans le *Verdunois*.

Déclin du pouvoir épiscopal.

L'élection, précédée et suivie de vacances, et l'épiscopat des derniers prélats chiniens (*Gérard* et *Arnoux de Granson*, 1275, 1286) avaient été troublés par des brigues ardentes. Les divisions civiles, du cœur de la cité, s'étaient propagées aux confins du Luxembourg. La question de séparation des pouvoirs, *spirituel* et *temporel*, cette question s'était dressée, de plus en plus menaçante, à *Metz*, à *Toul*, à *Verdun*. Les trois *lignages* avaient soulevé le peuple; et, pour abolir la juridiction princière de leurs évêques, ces hautes familles avaient fait ligue avec les *Citains de Toul*, avec les *Paraiges de Metz;* tous étaient animés du même esprit l'indépendance. *République* et *réforme* étaient déjà le mot d'ordre des partis.

L'action souveraine était donc suspendue, de fait, autour de Jametz. Les villages du chapitre se soulevaient, l'un après l'autre, et ils se rangeaient sous l'obédience des châtelains révoltés. Cette situation énervante empira sous *Jacques de Revigny*, 1289 à 1296; sous *Jean de Richerécourt*, de 1296 à 1301, époque des désastres du Barrois; sous *Nicolas de Neuville*, 1305 à 1312. L'autorité épiscopale ne reprit quelque peu vigueur que sous *Henry d'Apremont*, alors qu'en 1322 les familles d'*Azenne* eurent été expulsées de Verdun.

Le comte de Bar, *Henry III*, avait énergiquement soutenu l'église, dont la cause était la sienne, quant à l'engagère de *Jametz;* mais sa lutte contre *Philippe le bel* avait, on vient de le voir, aboutit à la prison de *Bruges*, et au traité de 1301.

Des trois pouvoirs féodaux, superposés à *Jametz*, un seul restait debout, c'était celui du *haut*. Ce pouvoir était aux mains du roi *Jean de Bohême*, vicaire général de l'empire, et comte de *Luxembourg*. Il avait le *droit*, en principe; il avait de plus la

commise, ou détention de *fait*. Il soutenait les *Citains*, en sous-œuvre. Aussi, bien qu'appuyé par son frère, *Gobert VI* de Dun époux de *Marie de Bar*, l'évêque, en 1318, en 1320, avait-il été contraint de pactiser avec lui : en 1314, en 1317, il acquérait d'*Henry de Jemmais* sa portion en cette seigneurie, et il lui cédait en échange les dixmes de *Hans lez Marville;* enfin, en 1324, *Jehan* acquérait *Damvillers*. Rien d'étonnant, dans cet état d'occupation armée, de ne plus trouver, à *Verdun*, d'actes de reprises, pour Jametz, à partir de 1294 ; et de voir, au contraire, en 1347, *Geoffroy II*, non pas changer de mouvance, mais se reconnaître, comme de droit, *homme lige* de *Wenceslas de Luxembourg*. C'est là un fait, qui a été mal interprété par quelques historiens, et qu'il importe de rétablir dans toute sa netteté (1). Disons encore qu'à cette époque, 1349, le comté de *Chiny* cessait d'exister, et que, dès 1337 et 1340, les prévôtés d'*Ivoy*, de *Virton*, de *Saint Mard*, et de *Laferté*, étaient passées, tout entières, au domaine du Luxembourg.

Voilà les faits qui dominent la position des derniers seigneurs, soit barrisiens, soit épiscopaux, soit luxembourgeois, de Jametz.

Maintenant passons les en revue, rapidement.

En 1317, *Henry de Failly*, dit *Ferry* de Marville, dit aussi le *Moine* dans la plupart des historiens lorrains, cède à *Jehan de Bohême* ce qu'il a, *ou pooit auoir*, en la terre de *Jemmais*. En Henry de Jametz 1317

---

(1) En 1358, le 13 août, un traité d'alliance, contre l'évêque de Verdun (*Hugues de Bar*), fut conclu entre *Venceslas*, roi de Bohême, duc de Luxembourg, et *Iolande* de Flandres, au nom de *Robert* de Bar, son fils. *Colart des Hermoises* (de Delut), sire de *Jametz*, y est mentionné ; on le nommait aussi *Colin*. Ses enfants furent : *Jean* des Hermoises, qui fut sire de Jamais — *Robert* des Hermoises, qui fut sire de Jametz — *Colart II* des Hermoises, qui fut sire de Jametz — *Richard* des Hermoises, *idem* — et *Marie* des Hermoises, qui épousa *Robert* de Jametz.

Ce Colart Ier des Hermoises était encore au service du barrois, de 1302 à 1368, époque où il fut décapité à Gondrecourt. Il avait épousé *Marie de Chamblay*, de la maison de *Hagen de Cons* et de *Billy*.

échange, ce monarque lui avait donné le village de *Hans-lez-Marville*. Cet *Henry*, fils d'*Henrion* et de *Catherine de Bataille*, était frère de *Frustatus*, époux de *Marguerite de Jemmais;* celle-ci était fille de *Collin*, mentionné plus haut : il était oncle, conséquemment, de *Richier* et de ses frères, qui suivent (1):

Apparaît alors *Geoffrois Ier :* à côté de lui se montrent *Richier* et *Gérard* qui, dans leurs reprises, prennent le titre de *sires de Jemmais* (2).

Tout indique qu'alors les domaines de *Frustatus*, lequel était tout dévoué à la cause barisienne, et qui mourut pour cette cause, avaient été confisqués par l'empereur; ils se trouvaient

---

(1) *Richier* de Jametz, sire de *Lutz, Thonne le thil, Thonne la lon,* tant en son nom qu'en celui de ses frères et sœur, donna, au duc *Robert de Bar*, en 1332, son dénombrement pour *Viller devant Orval*. Sa mère, *Marguerite de Jametz*, comme veuve et douairière de *Frusté de Failly*, en fit autant le 24 février 1333. Cette seigneurie était de mouvance mi-champenoise, mi-luxembourgeoise. Elle fut enlevée au Barrois dans les luttes qui suivirent le traité de 1301. Aussi la charte d'affranchissement d'*Orval*, qui est de 1378, ne fut-elle donnée par le duc de Bar qu'*au cas de souveraineté reconnue*. Cette question fut tranchée au profit de la France, quant à la partie champenoise, par le traité d'échange de 1379, qui livra aux Français *Mouzon* et partie des terres de la châtellenie d'*Ivoy*.

(2) *Geoffrois Ier de Jametz* était un sire de *Failly;* il donna ses aveux et dénombrement, en 1325, pour un sixième, quant aux fiefs de *Moranville* et de *Châtillon sur les côtes*. *Gérard de Jametz*, qui était un sire de *Delut*, en fait autant, en 1332, pour les mêmes fiefs, et pour des droits à *Stenay*, le tout mouvant du Barrois. Pareille reprise est encore faite, en 1364, par *Thiéry de Longeville*, pour sa femme *Ancelle de Jametz*. *Geoffrois* se trouvait copartiaire de *Moranville* et de *Châtillon sous les côtes*, comme étant aux droits de *Thibault II de Failly-Saint Pancray*, conjointement avec les anciens sires de *Conflants*, de *Bouligny*, et de *Fleury*, près *Douaumont*. Voir les reprises d'*Ancelle* femme de *Thiéry de Longeville*, ci-dessus citées, et l'art. *Colmey*, p. 413.

dès lors dévolus au fisc luxembourgeois. (Voir le traité d'appaisement de 1322, entre *Jean de Bohême* et *Edouard II* de Bar, et celui de 1318, avec *Henry d'Apremont* et avec *Gobert V de Dun*.

Geoffrois Ier avait épousé une de *Wal* : elle était de l'ancienne maison chinienne des la *Vaulx;* il paraît avoir vécu jusqu'en 1324. Tout indique aussi que Geoffrois fut la souche des de *Failly champenois*. Etait-il bien frère, ou seulement cousin, de *Richier* et de *Gérard?* fut-il père de *Robert II de Jametz?* c'est ce qu'il n'est guère possible de décider (1). Tout montre **Geoffrois Ier de Jametz. 1324.**

(1) Imbert, ***imus Bertus***, fils de ***Godefroid de Failly***, de la branche de ***Marville*** et ***Jametz***, est appelé Humbert, ***humilis Bertus***, dans le manuscrit ***Pierret***, aux archives du Luxembourg. Il y a lieu de croire qu'il se rattache, soit identiquement à ***Richier*** de Jametz, soit, par fraternité, à ***Robert II*** de Jametz. Dans la généalogie des ***Failly de Champagne***, Imbert est indiqué comme né, en 1306, après la bataille de ***Mons en Puelle***, de ***Godefroid Ier*** et de ***N. de Wale***, et comme ayant épousé ***Marthe de Bellaguet***, fille de ***Pierre***, prévôt de la ville de Paris.

On trouve ses descendants alliés, successivement, aux familles qui suivent, dont la plupart sont chiniennes, verdunoises, et lorraines :

Pont-Châtel — Loyson — Villotte — Boulezy, ou ***Saint Baulsonne — Anscherins — Fillastre***, évêque de Verdun — ***Custine — Moranville — Failly — Sausseuil — Laruelle — Amonts — Pavant —*** des ***Hermoises — Autrécourt — Cloye*** et ***Villescloye — Bohan — Bois du Bâlay — Bogny-Harzilémont — Icone — Sonne — Nettancourt — Hautecourt — Bergh —*** la ***Vieuville — Crameau — Lescuyer — Villiers — Domery — Aulnois — Villiers de Varenne — Saint Ignon — Issoncourt — Gorcy — Cugnon — Berthaucourt — Andresson — Compaing — Lefebvre — Villette — du Glas — Saint Quentin — Maubeuge — Bronelle — Millandonck — de Moulins — Chévigny — Verneuil — Sainctin — Rougé — Saillet — le Parge — Foucault — Signy — de Vaulx — Clercx — Igier — Serpes — Arcis — Bournonville — Lahaye — Watronville — Burnett — Sancy — Bistiere — Vinay — Castres — Aulnay — Beaufort — Chapuis — la Pisse — des Champs — Gaillot — des Ayvelles — Foucault — Condé — Petitot —*** etc.

De là on arrive aux de ***Failly*** actuels. (V. ***Villemontry***.)

encore son identité avec *Frustatus de Failly*, époux de *Marguerite de Wal*, dame de *Jametz*.

Après Godefroid, ou Geoffrois Ier, arrive Robert :

Robert II de Jametz. 1347. *Robert II de Jametz* avait épousé *Alix de Vilaisnes*, sœur de *Robert Ier des Hermoises de Delut*. On trouve ces deux époux dans les lettres de 1347, par lesquelles ils reprennent la *Grange aux prés* et *Récicourt* des mains de l'évêque *Henry d'Apremont*. Ils donnèrent le jour, très-probablement : 1° à *Ancelle*, qui épousa *Thiéry de Longeville les Metz*, sire de *Florenville* (reprise de 1364) ; 2° à *Alix*, première femme de *Husson de Ville*. Ce chevalier de *Ville* fut fait prisonnier, avec le duc *Robert de Bar*, à la bataille de *Ligny*, le 4 avril 1368. Il se remaria à *Lise*, ou *Alix des Hermoises* : c'est alors qu'ils acquirent la baronnie de *Murault* de *Jehan de Morhenges* et de *Jean de Mondrieux*, lesquels étaient héritiers des *Milet* (*milites*), anciens chevaliers d'*Azenne* et sires de cette châtellenie.

Marguerite de Jametz, douairière de *Frustatus de Failly* mort en 1332, avait, dit-on, laissé sa part en la terre de Jametz à *Marguerite de Manonville* (V. *infrà*). Celle-ci l'aurait transmise à la maison de *Florenges* : Lise de *Florenges* l'aurait apportée à *Colart de Lenoncourt*, et leur fille *Jehanne* en aurait pourvu *Jehan de Marley*, son mari, sieur du *Saulcy*. C'est ainsi que — de *Marguerite du Saulcy*, épouse de *Geoffrois IV* de Dun, — et de *Jeanne du Saulcy*, épouse de *Gobert VIII*, cette portion serait arrivée à *Geoffrois II de Jametz*, qui suit.

Geoffrois II de Jametz. 1370 *Geoffrois* (deuxième du nom) *de Jametz* était fils de *Robert de Mirovault*, frère de *Gobert VIII de Dun-Aspremont*, époux de *Jeanne du Saulcy* (Voir *Dun*, p. 565 et 561). Par son père, il descendait de *Geoffrois IV* de Dun et de *Marguerite du Saulcy*, dame de *Jametz*. Il était neveu de *Ferry* de Dun et de *Marie* femme d'*Olry de Fénétrange*. Son père et son oncle étaient morts, endettés de 90,000 florins envers *Wenceslas*, grand duc de Luxembourg. Ceci explique l'acte qui va suivre. Geoffrois n'était encore que simple *escuyer*, et son père n'avait pas eu d'autre titre ; ce qui est important à noter.

En 1370, *Geoffrois* veut faire reconstruire l'ancienne maison-forte de Jametz. Aux termes de la loi féodale, il ne pouvait ériger cette *munition* sans l'agrément du suzerain, qui, alors, était, de *droit* et de *fait*, son créancier, le duc de Luxembourg. Telles furent les causes de l'acte d'assurance que donna *Geoffrois* à *Wenceslas*, sous le seing de son grand-oncle maternel *Robert Ier*, chevalier des *Hermoises* de *Delut*, second fils de *Colart de Chaumont* et de *Marie de Chamblay* (du *Saulcy*).

Dépouillé du comté de Dun, en 1380, Geoffrois mourut en 1391, en laissant à *Jean du Saulcy*, son beau-père, la tutelle de son fils mineur *Gobert VIII*, réduit à la seigneurie d'*Amblise* et de *Buzancy*. Sa veuve *Jeanne* resta copartiaire de Jametz avec les anciens du *Hatoy*. Il n'eut, paraît-il, qu'une fille, prénommée *Marguerite*. Cette fille épousa, dit-on, un sire de *Manonville* (1), et de ce mariage serait née *Marie*, laquelle aurait été unie à *Jean Ier du Saulcy*, près Longwy, de la célèbre maison de *Marle*, unie à celle de *Marlières*. De ce mariage naquit *Jean II du Saulcy*, seigneur de *Marle* et de *Jametz*, en partie; lequel, ayant épousé *Jeanne de Lenoncourt*, le 2 juin 1403, devint seigneur de *Florenges*, près Thionville,

---

(1) Quel *Manonville*? on trouve à cette époque, *Jean*, époux, en 1441, de *Helwide*, ou *Colarde, de Chamblay*. Serait-ce une première ou une seconde femme? *Chamblay* (sous la châtellenie de *Preny*) était la première alliance des *Colart des Hermoises* de Delut. *Prény* était le titre de la branche cadette des *Wales de la Vaulx* (maison de *Bazeilles*). Aussi trouve-t-on, en 1444, *Marguerite de Wal*, épouse d'*Arnould de Sampigny*, lequel était copartiaire de Manonville. Rappelons, à ce sujet, que la femme de *Geoffrois*, ou *Godefroid Ier, de Jamais* (maison de *Failly*), était une de *Wal*, laquelle peut bien avoir eu deux époux. On a confondu, il est probable, *Geoffroy II de Jametz* (maison de *Dun*) avec *Godefroid Ier* (maison de *Failly*).

Manonville portait : d'*or, à la croix, de sable, frettée d'argent.*

Ses alliances étaient : *Creuve — Baffromont — Chamblay —* et *Beauveau*. Ce fut dans cette dernière maison que le nom de *Manonville* s'éteignit.

aussi en partie. L'autre portion de cette terre appartenait à *Marguerite de Lenoncourt*, sœur de *Jehanne*, laquelle, par acte du 3 février 1430, l'abandonna à son neveu *Colart*, fils unique de *Jean II de Marley*. Ce *Colart* épousa *Ide de Chastelet*. Enfin, de ce dernier mariage provint *Jeanne*, fiancée, en 1446, à *Robert Ier de la Marck*, prince de Sedan.

Cinquième période.

Echange de Jametz contre Cassel (de 1431 à 1439).

Réné d'Anjou et Jehanne de Marle. 1431-1439.

Pendant que *Réné d'Anjou* gémissait dans la prison de Dijon, où l'avait conduit la défaite de *Bultegnéville* (1431)... pendant que *Philippe le bon* imposait à son captif la cession des droits du Barrois sur *Cassel*, en Flandres, contre la cession des droits du Luxembourg sur *Jametz*... pendant que le prince lorrain négociait l'échange des droits de *Jeanne de Marle*, sa coindivisionnaire à *Cassel*, contre l'abandon de sa propre part indivise à *Jametz*... pendant l'intervalle du traité provisoire de 1432, au traité définitif du 25 mars 1437... pendant, enfin, la purge de l'*engagère* de Réné, quant à l'une et quant à l'autre de ces deux terres, c'est-à-dire jusqu'en 1449, la possession de *Jametz* était restée incertaine, précaire, disputée, litigieuse, entre les arrières vassaux du Luxembourg et ceux de la Lorraine (1).

D'un côté, celui du Luxembourg, voilà les du *Hatois*... *Jean du Hautoy* était fils de *Jacquemin de Beaumont*, sire de *Viller devant Orval*, de *Létanne*, et seigneur du *châtelet du Hatoi*

(1) Les preuves de cette négociation se trouvent aux pages 220 et suivantes, du volume qui contient les travaux du congrès scientifique tenu à *Dunkerque*, en 1860. Ainsi tombent les accusations de violation de la foi féodale dirigées, contre les *Lamarck*, par ceux des historiens lorrains, qui ne pouvaient, jusqu'à ce jour, se rendre compte de cette phase obscure de l'histoire de *Jametz :* il en est de celles-ci comme de celles dirigées contre *Godefroid de Jametz*, par rapport aux évêques de Verdun (Voir *suprà*).

sous *Margny*, et de *Lise de Samoigneux;* ceux-ci mariés en 1445. Le dit *Jean* avait été baptisé à *Margny*, et il épousa *Jeanne* comtesse d'*Hennemont* et de *Jeandelaincourt*, en 1474; il mourut en 1528. De par son père, alors proscrit par la France, *Jean* était habile à se dire seigneur de *Jametz*, en partie, comme il le fut plus tard de *Vaudoncourt*, de *Recicourt* et de *Gouraincourt*. Les droits de ce mineur étaient maintenus par les officiers de Bourgogne, au gouvernement de Montmédy, et par *Jean*, dit le *Bath*, son oncle, que *Réné II* avait nommé gouverneur de Jametz (1), en 1479; fonctions, purement nominales, et que le *Bath* ne put exercer.

De l'autre côté, celui des Barro-Lorrains... voici les de *Marley*. *Collart de Marley*, sire de *Dun*, en partie, de *Salcey* et de *Florenges*. Ce chevalier était chambellan du roi de Sicile, et, en 1428, il se reconnaissait feudataire d'*Elisabeth de Gorlitz*, princesse de Luxembourg, pour ce qu'il possédait en la ville et sur le ban de *Jametz*. Cette vassalité n'était point éteinte, alors, par l'échange de 1437; elle ne l'était pas même quand il mourut, en 1446; car elle ne s'effaça que par l'accomplissement complet du traité. Voilà pourquoi, en 1448, les droits d'*Ide du Châtelet*, sa veuve douairière, étaient encore contestés.

Cette phase obscure de l'histoire de *Jametz* exige une attention, toute particulière, sur les transformations de noms des personnages, alors groupés à cet angle avancé de la Champagne, entre les deux Barrois (*mouvant* et *non mouvant*).

---

(1) *Jean du Hautoy* avait un fils prénommé *Gérard;* ce fils fut baptisé, à Jametz, en 1476, et il épousa *Marguerite de Franconville*. Gérard mourut en 1540; il eut un fils prénommé *Philippe;* celui-ci fut baptisé à *Jametz;* il était sire de *Viller* et de *Dannevoux*, et il devint prévôt de *Varennes*, en 1513. Ce chevalier du *Hautois*, seigneur de *Recicourt, Nubescourt, Bulainville, Vaudoncourt, Gremilly*, épousa *Claude de Nettancourt*, et il mourut en 1568. Il eut trois enfants, mineurs à la mort de leur père; ils se prénommaient : *Adrien, Nicolas* et *Adam;* c'est de l'un d'eux que descendent les *Bathailli-Saint Vincent* de Létanne et de Murvaux (V. *D'Aguerre, infrà*, et l'article *Murvaux*).

Voici les principaux acteurs, en 1415, après la funeste bataille d'*Azincourt*.

Le roi *Jean de Bohême* était tombé sur le champ de bataille de *Crécy*, en 1346 : son fils *Wenceslas*, né de *Béatrix de Bourbon*, dame de Damvillers, lui avait succédé ; et Wenceslas était mort sans enfants, en 1383, laissant la succession, au duché de Luxembourg, ouverte aux luttes de divers prétendants. C'est la *Bourgogne* qui l'avait emporté.

Azincourt venait d'ouvrir celle du Barrois au *cardinal de Bar*, et à son neveu, le roi *Réné d'Anjou*.

Edouard III de Bar, en mourant célibataire, en 1415, avait laissé ses domaines aux autres enfants du duc *Robert* et de *Marie de France*; puis à leurs petits enfants.

Or, *Robert* et *Marie* avait eu : *Henry*, dit d'*Oisy* († 1397), marié à *Marie de Marle*, fille d'*Enguérand*, seigneur de Marle et de Coucy — *Philippe*, marié à *Iolande* d'Enghien — *Edouard*, qui succéda à son père; les deux précédents étant prédécédés — *Louis*, dit le cardinal de Bar, qui prit la toque ducale, pour la transmettre à *Réné* d'Anjou, fils de sa sœur — *Charles*, mort jeune - *Jean*, tué près de son frère Edouard, à la bataille d'Azincourt — *Iolande*, mariée au roi d'Angleterre, puis reine d'Aragon, et qui fut mère de Réné d'Anjou — *Marie*, femme de *Guillaume*, comte de Namur — *Bonne*, mariée à *Waleram* de Luxembourg, comte de Saint Pol et Ligny — enfin, *Robert*, mort sans enfants, en 1411.

Robert de Bar comte de Marle.

Mais de son union avec *Marie de Marle*, *Henri de Bar*, dit d'*Oisy*, avait eu un fils : ce fils fut *Robert* (*de Bar*), comte de *Marle* et de *Soissons*, lequel, marié à *Jacqueline de Bethune*, fut le père de *Jeanne* (de Bar), dame de *Marle*, mariée, en 1435, à *Louis de Luxembourg*, comte de Saint Pol; union d'où provint

---

(1) ***Marle*** est une petite ville, dans le Laonois (département de l'Aisnes), dont les seigneurs, illustres et célèbres, remontaient à *Gislebert*, fils de *Renaud du Rosois* de la *Tierarche*, seigneur, en 960, de *Marle*, d'*Oisy* et de *Rouey*. Il ne faut pas confondre cette localité

le bienheureux *Pierre de Luxembourg*. C'est cette *Jeanne de Marle*, dame de Jametz, en partie, qui, après la perte de son premier mari, décapité, pour raisons politiques, sous le sombre Louis XI, c'est, disons-nous, cette Jeanne de Marle qui, par son consentement à l'échange de ses droits, sur *Cassel*, en Flandres, contre ceux du Barrois, à *Jametz*, par le traité de 1437, rendit possible la transmission intégrale de cette seigneurie aux princes de Sedan (V. *Forges*, p. 726)

Sixième période.

Jametz (la principauté de), sous les princes de Sedan (de 1449 à 1589).

1re division. — JAMETZ ORTHODOXE.

Après la mort de *Colart de Marley*, 1446, sa veuve, *Ide du Châtelet*, fut d'abord inquiétée dans sa possession *exclusive* (au nom de sa fille et son gendre) de *dame douairière de Dun et de Jametz*. Le gouverneur bourguignon de Montmédy, *G. de Rodenmacre*, fit abattre ses insignes de *haute justicière*, et il revendiqua les prérogatives du *prévôt de Saint Mard* dans toute l'étendue de la seigneurie. C'était légal, alors que le *roi de Sicile* n'avait pas encore exécuté les conditions du traité qu'il avait subi. Ce n'était plus qu'un acte arbitraire, en 1448, alors que la loi politique avait dégagé *Jametz* de la suprématie du *Luxembourg*. Le gouverneur de Montmédy fut donc débouté de ses prétentions, et *Robert de la Marck*, époux de *Jeanne de Marle*, entra en possession, pleine et franche, de sa petite principauté. Ide du Châtelet. 1446.

Robert était fils aîné de *Jean Ier d'Arenberg*, seigneur de *Sedan*, *Aigremont*, *Neufchâtel*, *Lumain* et *Braquemont*, chambellan du roi Charles VII (érecteur du château de Sedan, 1454), et d'*Agnès de Vernonbourg*. (V. *Othange*.) Robert Ier de Lamarck. 1449-1489.

---

avec *Marley*, ou plutôt *Marliers*, entre Chiny et Neufchâteau, en Ardennes, titre de la seigneurie de *Thiébault de Neufchastiuls* et de *Catherine de Chiny*, père et mère de l'évêque de Verdun, *Albert de Hirgis*.

Comme héritier du nom et du titre des *anciens Lamarck* de Westphalie, *Jean* portait : d'*or, à la fasce échiquetée, d'argent et de gueules, de trois tires, au lion issant, de gueules.*

Comme héritière du nom et des armes de *Marley* (*Marle* et *Marlières*), Jeanne, sa brû, portait : *de gueules, au lion, d'argent, armé, lampassé et couronné, d'or.* Neufchastial *ancien.*

Robert Ier mourut, en 1489, au siége d'*Yvoi,* dans les rangs de l'armée française. Il eut de *Jeanne de Marle : Robert II,* qui viendra après *Evrard,* son cadet — *Evrard,* sire de *Jametz,* qui devint cardinal archevêque de Valence — *Claude,* qui fut épouse de *Louis de Lenoncour,* seigneur de *Gondrecourt* — et *Bonne,* mariée, à *Jametz,* à *Pierre Baudoche,* des Paraiges de Metz, seigneur de *Moulins.* Lors de ce mariage Jametz était, déjà, une *belle place, forte et bonne,* en tous points.

Evrard, alors prince évêque de Liége, se désista de ses droits en faveur de *Catherine de Croy,* sa belle-sœur, lors de son mariage avec *Robert II,* son frère, en 1491.

Robert II de Lamarck. 1491-1536.

Ce prince, que *Brantôme* n'a pas eu honte de qualifier de *gentil capitaine,* succéda à *Evrard.* Il ne vint à Jametz que pour en faire un centre d'excursions, meurtrières, dans les terres de Lorraine, de Trèves, de Namur et de Luxembourg; en 1493, 1494, 1495, 1496, 1497; terres qu'il inonda de sang et couvrit de ruines... menaçant *Dun* et *Stenay*... brûlant *Mouzay*... faisant une guerre acharnée à la *maison d'Autriche*... se constituant ennemi déclaré de tous les alliés de cette famille... jetant un insolent défi à l'empereur, en pleine diète de *Worms* (1)... Jametz lui devait ses premiers remparts, fortifications, déjà redoutables, derrière lesquels son fils, dit de *Fleuranges,* repoussa, en 1521, les attaques du comte de *Nassau.*

---

(1) *Robert II de Lamarck* prenait le titre de *comte de Chiny,* du chef de *Cunégonde,* fille d'*Evrard Ier,* femme de *Thiéry de Heinsberg* comte de *Los* et de *Chiny.* On a de lui des quittances, scellées de ses armes, sous cette qualification. Il prenait pour devise : *Si Dieu ne me peut aider, le diable ne me saurait manquer.*

Il eut de la vertueuse *Catherine de Croy*, six garçons et deux filles : *Robert* — *Guillaume* — *Jean* — *Antoine* — *Philippe* — *Jacques* — *Philippine* — et *Jacqueline*. Le dernier des fils fut chevalier de Malte ; l'avant-dernier fut archidiacre de Liége ; Antoine fut abbé de Beaulieu, en Argonne ; restent le cadet et son puîné, qui suivront.

Guillaume de Jametz, mort sans enfants, en 1529, n'est indiqué que pour mémoire... passons au suivant.

Jean de Lamarck, dit du *Saulcis*, fut le plus remarquable des sires de notre première division. Il habita Jametz, presqu'à demeure fixe. Il constitua, avec sagesse, son petit état ; il l'administra avec prudence et bonté ; il lui donna des lois, une municipalité régulière, un corps de magistrature, etc. **Jean de Lamarck, dit du Saulcy. 1536-1560.**

François de Landreville, son écuyer et capitaine des gardes, eut le commandement militaire. *Claude Marolles* fut son bailli, ayant pour lieutenant *Thierion Aubry*, puis *Thierion Richer*. Jean des *Prés*, ensuite *Claude des Chaumes*, de *Chaumont en Porcien*, furent, successivement, ses procureurs généraux. *Gérard de Bussy* et *Jean Juppin* étaient receveurs de ses finances. *Toussaint Aubry* et *Georges Bar* occupèrent les deux premiers postes de la mairie.

En 1557, le bourg était complétement édifié et enceint de murailles. La ville renfermait 188 chefs de famille, non compris la noblesse, le clergé, la magistrature, les finances, les officiers civils et militaires, et la garnison du château.

Jean de Lamarck reçut chez lui, le 27 septembre 1543, la visite du roi *François Ier*, auquel il ne cessa d'être dévoué, sans réserves. Il accompagna *Henry II* dans cette promenade militaire, qui procura à la France la cession des *trois évêchés*. Il avait payé de sa personne, en 1542, à la prise de *Damvillers*. Il mourut en 1560, ne laissant, de son mariage avec *Hélène de Bissipat*, qu'une fille, prénommée *Philippe*, laquelle devint femme de *Louis de Dompmartin*, baron de *Fontenois* (1).

---

(1) En 1549 eut lieu, à Sedan, sous la présidence de *Robert III*, duc

2e *division.* — JAMETZ CALVINISTE.

Henry-Robert de Lamarck. 1560-1574.

Ce fut *Henry Robert,* duc de *Bouillon,* prince de *Sedan,* qui introduisit le protestantisme à *Jametz.*

Il était né, en 1539, de *Robert IV,* petit-fils de *Robert de Fleuranges,* et petit-neveu de *Jean de Lamarck,* lequel l'avait institué héritier, pour sa *terre de Jametz.*

Il avait épousé, en 1558, *Françoise de Bourbon,* fille de *Louis,* duc de *Montpensier.* Cette princesse remontait au trisaïeul d'*Henry IV,* devenu roi de Navarre en 1562.

Henry Robert fit de Sedan et de Jametz des asiles sûrs pour les nombreux réformés, qui fuyaient les persécutions de la *Ligue.* Il procéda, ensuite, à la réformation des *coutumes* de ses Etats, notamment de celles de *Sedan,* de *Raucourt* et de *Jametz* (1). A cette rédaction concoururent *Gilles du Han,* bailli de Sedan; *Claude de Marolles,* bailli de Jametz; et autres jurisconsultes, pris de tous les pays de son obédience : y coopérèrent,

---

de Bouillon et de Fleurange, et à l'assistance de son frère *Jean de Lamarck-du Saulcy,* prince de *Jametz,* le dernier combat, en champ clos, qui fut organisé d'après les règles de l'ancienne chevalerie. Les champions étaient : *Claude d'Aguerre,* baron de *Vienne le châtel* — et *Jacques de Fontaines,* seigneur de *Fendille.* D'Aguerre sortit victorieux de ce duel à outrance. Les maîtres du champ clos, pris aux premiers rangs de la garde ducale et de celle du sire de *Jametz,* étaient : *Baudouin de Barbançon,* sire de *Louppy les deux châteaux,* en partie — avec les sires de *Miremont* — de *Mirbriz* — et de *Silsieux.* Ce fait doit être annoté, ici, parce que *Claude d'Aguerre* était frère, ou cousin, il est probable, de *Marie d'Aguerre,* femme de *Jehannot de Saint Vincent,* dit le *basque,* baron de *Monthassin,* acquéreur de *Bâlay* et de *Murvaux,* qui, étant capitaine des archers de la garde du roi *Réné,* fut nommé, par ce monarque, gouverneur de *Jametz,* en 1479. Cette famille reviendra à l'article *Murvaux. Jehan de Villers,* dit le *basque,* avait épousé *Jehanne d'Arimont,* dont le père *Louis de Miremont* était alors seigneur de *Louppy,* en partie (V. à l'art. *Louppy*).

(1) V. le grand *Coutumier de France,* t. II, p. 819.

aussi, *Jean de Shélandre,* comme élu de la noblesse; *Thierion Aubry, Toussaint Aubry, Thomas Regnault,* et *Geoffroy Robert,* comme élus de la bourgeoisie de Jametz.

Le duc établit ensuite une cour dite des *hauts jours;* elle siégeait, alternativement, à *Sedan* et à *Jametz.*

La population de 1557 était doublée en 1569.

On créa la *rue Neuve* sur l'emplacement du jardin du gouverneur, et la ville se trouva ainsi divisée : rue de la *Porte du Brüe* — du *Temple* — de la *Halle* – du *Jardin Shelandre* — du *Four banal* — du *grand Château* — de *Sainte Marie du Mont* — de *Saint Anthoine* — de la *Porte de Remoiville* — de *Revongne* — de la *Rivière* — de la *Garenne* — des *Tanneries* — du *Moulin* — des *Pressoirs* — enfin, rue *Neuve...* le tout entourant la place du château.

Les fortifications furent hérissées de défenses, et le vieux capitaine de reitres *Jehan Martin,* dit *Thin de Shelnders,* inféodataire du fief de *Sommazannes* et de *Goivaux,* fut, à la mort de *Landreville,* installé à la tête de la garnison.

Henry Robert mourut, à Sedan, le 2 décembre 1574 : les protestants prétendirent que *Catherine de Médicis* l'avait fait empoisonner. Il laissait deux fils et une fille : *Guillaume Robert* — *Jean* — et *Charlotte.* Ce fut l'aîné qui lui succéda.

Guillaume Robert de Lamarck. 1574-1588.

Le règne de *Guillaume Robert* correspond au plus mauvais temps des fureurs de la Ligue; fureurs dépassées, bien souvent, par les repressailles fanatiques des protestants.

Shelandre avait pris l'initiative du ravage sur les terres de l'évêché de Verdun; terres soumises à l'*engagère* des anciens temps. Avec la compagnie des gens de pied du capitaine *Herric,* il investissait *Mangiennes;* il appréhendait au corps les magistrats épiscopaux, et il appelait leurs justiciables aux plaids de Jametz; il prélevait les redevances seigneuriales, contraignait les communautés à fournir des travailleurs; il faisait dévaster les forêts, pour ajouter aux fortifications. Cette conduite était approuvée par le duc de *Bouillon.* Elle amena, en 1586, l'invasion de *Sedan, Douzy, Raucourt,* par *Henry de Guise,* dit le *balafré;* puis, enfin, en février 1686, les ban et arrière-ban de la noblesse lor-

raine furent convoqués, pour le renversement de Jametz, devenu le repaire du brigandage et le boulevard avancé de l'hérésie.

Pendant que les troupes assiégeantes s'assemblent, *Shélandre* poursuit une guerre de surprises et de razias, incessantes, sur les terres de Verdun. C'est alors que, sous ses coups, secondés par le capitaine prévôt *de Sancy* (1), tombèrent, l'un après l'autre, les châteaux-forts de *Bréheville*, de *Ville*, de *Pilon*, de *Mangiennes*, le fort de *Brabant sur Meuse*, etc. Mais l'investissement de Jametz mit fin à cette guerre d'avant-postes, et, le 13 avril 1589, la place fut enfin attaquée. *Guillaume Robert* et son frère ne virent pas la fin de ce siége. *Jean* tomba, aux côtés de son aîné, dans une déroute des bandes appelées, d'outre Rhin, au secours du protestantisme; et *Guillaume Robert*, réfugié à *Genève*, y mourut, le 1er janvier 1588, à l'âge de 26 ans, après avoir institué *Charlotte de la Marck* sa légataire universelle, à la condition seule de maintenir dans ses Etats l'exercice du culte réformé : il lui substituait le duc de *Montpensier*, François de Bourbon son oncle, pour le cas où elle décéderait sans enfants.

Charlotte de Lamarck. 1588 - 1589.

A la mort de *Guillaume Robert*, la souveraineté, qu'il laissait à sa sœur, déjà était envahie par les troupes lorraines, et M. d'*Haussonville*, baron d'*Ornes*, avait porté son quartier général à Jametz. Les assaillants se trouvèrent, alors, en face d'un corps de place quadrangulaire, ainsi distribué :

Un *donjon* précédé d'une vaste cour en rectangle — les logements du gouverneur sur un des côtés — un bastion dit de *la Cloche*, à l'ouest — un boulevard, dit du *Brüt*, au nord — un bastion, dit de *la Grille*, à l'est — un boulevard, dit du *Robin*, avec son éperon, au sud — un boulevard, dit de *la Porte*, au sud ouest — une porte, dite du *Bourg* — une seconde

---

(1) *Dom Calmet* signale cet officier comme ayant levé une armée en Suisse, pour le service du roi, qui était alors *Henri IV*, et le franc soutien du parti protestant. (*Hist. de Lor.*, t. V, p. 815.) Ce devait être un de *Haut* de la capitainerie *Bassompierre de Sancy*.

porte, précédée d'un pont-levis et d'un pont. Le tout était entouré de fossés pleins d'eau, fossés alimentés par la rivière du *Loison* (1).

Septième période.

Jametz, terre conquise; sous la domination lorraine (de 1589 à 1631).

La capitulation du château livrait *Jametz* à la Lorraine. Cette conquête lui avait coûté cher : vingt mois d'assauts, deux millions d'espèces, et des flots de sang; tel était le solde de la victoire! à tout prix, il importait à la *Ligue* qu'elle le conservât. Aux termes où les princes lorrains se trouvaient alors avec la France, Jametz était un poste, de premier ordre, contre les projets des envahisseurs des *trois Evêchés;* car les Français étaient déjà maîtres du *Verdunois*. *Charles III* le comprit, et sa politique y pourvut. Charles III de Lorraine. 1589.

Après la retraite de *Shélandre* et de sa troupe, le 25 juillet 1589... après la fière sortie de cette garnison héroïque, capitaines et soldats l'épée ou le poignard à la ceinture, tambours battants et enseignes flottantes... *Henry de Lorraine,* marquis du Pont à Mousson, fils aîné de *Charles,* avait enjoint au baron d'*Haussonville* de mettre les lieux sur un pied respectable : 150 arquebusiers à pied, 20 à cheval, 4 canonniers, et la compagnie *Maigret* occupèrent le fort, et le sieur de *Lesmont* fut gouverneur de la place et dépendances du pays.

Dès le lendemain, le culte catholique reprit possession des âmes, en la personne du curé *Nicolas Meunier :* puis, appelé du *Piémont,* un ingénieur militaire vint reconstruire la forteresse.

---

(1) V. les plans donnés par M. Ch. Buvignier.

Le cadre de ce *Manuel* ne permet pas d'entrer dans des détails sur ce siége célèbre, qui fixa l'attention de l'Europe entière. Il a été décrit, jour par jour, par un témoin oculaire. On en trouve le journal au t. III, p. 565, des *Mémoires de la Ligue*, imprimés à *Amsterdam* en 1758.

C'était *Mathieu du Pont,* dit l'*italien* dans les comptes de son exercice : le gens du pays le nommèrent le *Wale,* c'est-à-dire l'*étranger* (V. *Waleth,* au mot *Iray,* p. 896).

Pendant que cet émule du célèbre *Errard de Bar* s'ingéniait à faire du vieux château un fort imprenable, d'autres événements s'accomplissaient dans la principauté.

Le vicomte de Turenne. 1591.

Henry de la Tour d'Auvergne, vicomte de *Turenne,* avait épousé *Charlotte de Lamarck,* le 15 octobre 1591. Se mettant aussitôt à la tête de quelques intrépides, pendant que l'armée lorraine tenait ses quartiers entre *Ivoy-Carignan* et la *Meuse,* le prince de Sedan faisait une pointe dans les *Wabvres;* puis, coup sur coup, la nuit même de ses noces, il surprenait *Stenay,* à la confusion grande de son commandant *Claude de Craone*... il enlevait *Dun,* en janvier 1692, à son gouverneur *Jean de Mouzay*... il assaillait *Jametz,* au mois de février... on dit même qu'il s'en rendit maître, au moins momentanément.

Charles IV de Lorraine. 1594.

Cependant les Lorrains tinrent bon, en 1592, 93, 94, 95. En 1594, *Charles IV* y avait placé le baron de l'*Etang,* comme gouverneur; puis il le remplaça par le sieur de *Raigecourt,* qui ne tarda pas à en être expulsé. Enfin, les Lorrains n'évacuèrent Jametz que le 15 mars 1596. Voici les motifs de cette évacuation, qui ne tarda pas à être suivie de leur rentrée.

Charlotte de Lamarck meurt sans enfants... grands débats, pour sa succession! d'une part, son mari se disait légataire; d'autre part, ses oncles contestaient l'existence du testament; ceux-ci étaient : le comte de *Lamarck* et le duc de *Montpensier.* Le légataire ne démord pas; il est ensaisiné, et, comme tel, il tient bon. Le *Béarnais,* fin matois s'il en fut, enchanté de cette lutte qui faisait ses affaires, intervient; et il ordonne que les place et terre de Jametz seront remises èz mains du sieur de *Montpensier,* en contre échange des places de *Dun* et d'*Astenay* (1) : puis, avec quelqu'argent, par rachat du 24 décembre

(1) Transaction signée au *Louvre,* le 24 octobre 1594. — Traité de

1596, tout s'arrange entre les intéressés. Ce pacte politique régla, pour un demi-siècle, le sort de *Jametz* et de ses terriens. *Charles* versa 100,000 écus au duc de *Montpensier*, qui en retira ses gens d'armes... le comte de *Lamarck* fut apaisé par quelqu'autre somme, espèces sonnantes... en fin de compte, Jametz resta aux Lorrains, sauf à s'en débattre, plus tard, avec les Français.

Alors *Claude Charles de Housse*, à la tête des troupes lorraines, reprit possession du fort et des ruines qui l'entouraient. Conformément aux ordres de son maître, ce gouverneur activa les fortifications renaissantes; puis il entreprit l'œuvre de repeuplement et celle de réorganisation. Claude de Housse. 1601

Quelques bourgeois rentrèrent; ils relevèrent les murs de leurs habitations fumantes. En 1601, déjà 147 familles avaient reconstitué la nouvelle commune : alors il fallut lui donner un code de police et des magistrats. Un bailli, nommé *Jean Symon* — un procureur général, qui s'appelait *Thomas Delchef* — un contrôleur, *Guillaume Fabvier* — un receveur, *Jean Jappin* de la *Tour* — un greffier chargé du tabellionnage, *Jacques de Hollier*..... tels furent les premiers officiers du nouveau bailliage, ayant à ses ordres trois sergents (1). Deux *maîtres de ville*, chargés d'asseoir et de lever l'impôt — un *procureur syndic* et quelques conseillers, à l'élection, telle fut la première municipalité.

Le château, fortifié en 1601 et 1602... un pont, jeté sur le *Loison*, au vis-à-vis des *Amyoths*..... une nouvelle halle, placée au centre du bourg... une église, construite, en 1608, par le maître maçon *Guiot Roussel*, sur les plans et devis de Reconstruction.

Saint Germain en Laye, du 16 novembre suivant, et autres actes cités par M. C. Buvignier, p. 72.

(1) Les officiers sedannais, qui leur avaient fait place, étaient : de 1559 à 1584, le baillif *Claude de Marolles*, ayant pour lieutenant *Thierion Aubry;* ensuite *Thierion Richer* — le procureur général *Jehan des Prez;* ensuite *Claude des Chaumes* — *Gérard de Bussy* et *Jehan Jupin* étaient receveurs des domaines de la seigneurie.

l'auditeur des comptes *Dubois* de Nancy... telles furent les premières œuvres du gouvernement.

Les Shélandre. La famille de *Schélandre* n'avait pas été impitoyablement proscrite par les vainqueurs : on en a la preuve par les actes d'aveux et reprises : 1° du 15 mai 1707, par *Judith de Miremont*, veuve de *François de Schélandre*, laquelle dénombre pour la *tour de Jametz* et ses dépendances, mouvantes de la maison forte dudit lieu; 2° du 24 mars 1612, par son fils *Jean Martin*, dit aussi *Thin de Shélandre*, poëte assez distingué, qui mourut à *Sommazannes*, en 1635.

En 1609, le duc *Henry* réunit la charge de baillif aux fonctions de gouverneur, et *Thirion Petit* remplaça *Thomas Delchef* comme procureur d'Etat.

Gaspard d'Anglure. 1617. *Claude Charles de Housse* décède en 1617; il est remplacé par *Gaspard Danglure*, maison de *Buzancy*. Ce gouverneur demeure à poste fixe : il poursuit l'œuvre des fortifications; il fait abattre la maison-forte du *fief* dit de *la Cour*, maison qui nuisait à la défense; il restaure les appartements de la résidence; enfin, il meurt, en 1620, laissant quatre mineurs: *Henry* — *Louis* — *Saladin* — *Marguerite*. Pour récompense des services de leur père, le duc *Henry* leur concède le *fief de la Cour*, avec ses dépendances; c'était le petit domaine qu'il avait racheté des *Shélandre*, après leur expulsion.

Bernard Raigecourt. 1620. En 1620, le sieur de *Raigecourt* succéda au gouverneur *d'Anglure*. Il trouve 132 ménages; mais toute la terre ne rapporte encore au domaine que 80,000 fr. barrois, somme insuffisante pour défrayer la garnison. Tout est absorbé par les chefs; les soldats ne vivent que de maraude; les habitants, plongés dans la misère, désertent de nouveau; leurs foyers restent vides. En 1636, de 132, le nombre des feux est réduit à 26; et, quatre années plus tard, on n'en trouvera que 8; tant est désastreux, un gouvernement militaire ! C'est dans cet état que survient l'occupation française, en vertu du traité signé, en 1631, par *Charles IV*, à *Liverdun*.

Huitième période.

***Jametz*, terre envahie ; sous l'occupation française (de 1631 à 1648).**

La paix de *Liverdun* ne pouvait être que précaire ; car le traité ne stipulait que le dépôt, aux mains de *Louis XIII*, de quelques places fortes, telles que *Clermont*, *Varennes*, *Dun*, *Jametz*, *Stenay*, pour gages de la fidélité de l'inconstant et avantureux *Charles IV*. Cette girouette, hélas ! tournait au moindre vent.

Le comte de *Lamberty* avait reçu le commandement général de ces places ; puis, la division du militaire et du civil s'étant faite, chaque ville eut ses magistrats à part ; ceux-ci nommés par le prince lorrain, pour le maintien de ses droits ; ceux-là, c'est-à-dire les chefs des troupes, étaient choisis par le roi. Ainsi, *Bernard de Raigecourt*, sénéchal de l'évêché de Metz et général de l'artillerie lorraine, en quittant *Jametz*, avait été promu gouverneur de Stenay, à titre honoraire, et *Nicolas de la Serre*, commandant en second de cette place, sous le comte de *Lambertye*, avait reçu du roi de France le poste militaire de Jametz ; de *Goupillon* était son major de place ; un sieur de *Viltange* était commissionné aux vivres et munitions... Le comte de Lambertye. Nicolas de la Serre.

En 1636, *François Thiébault de Saint Euruge* succéda à de la *Serre* au gouvernement de *Jametz*, de *Dun*, et de *Stenay*. C'est, sous ce provisoire, de 1632 à 1640, que se compléta la misère et le dépeuplement de Jametz. Il était temps que les conquêtes de *Louis XIV* y missent fin, par la constitution d'un ordre stable, sous l'action immédiate du vainqueur de *Rocroy*. François Thiébault. 1626.

En août 1634, un édit du roi avait supprimé le *bailliage de Jametz ;* il avait ordonné qu'à l'avenir sa *prévôté* ressortirait au bailliage de Verdun, sauf recours à Metz, pour les cas d'appellation. A partir de cette époque, sinon de *droit* au moins de *fait*, Jametz cessa d'être lorrain. Son gouverneur était alors le sieur *Simon*, beau-frère de celui de Stenay, du nom de *Thiébault*. Ce gouverneur, par acte du 5 juin 1647, céda son bénéfice militaire à *Absalon Claude Jean Baptiste d'Aspremont*, marquis de *Vandy*, lequel devint ensuite gouverneur de Montmédy. Simon-Thiébault, et le marquis d'Aspremont-Vaudy. 1617.

Neuvième période.

Jametz (les terres, seigneurie et comté de), sous les princes de Condé (de 1649 à 1789).

Le traité de *Munster* ayant uni les *trois Evêchés* à la *France*, toutes questions de domanialité, au sujet des anciennes *engagères*, soit aux mains des *princes de Sedan*, soit en celles des *comtes de Bar*, toutes ces questions, tranchées par l'épée d'abord, se trouvaient alors étouffées par la diplomatie. Ce litige, six fois séculaire, ne pouvait se raviver entre le souverain du domaine épiscopal et son sujet *apanagé* du *Clermontois*.

Ancienne consistance de la seigneurie.

La seigneurie de *Jametz* perdit, dès lors, ses anciennes proportions. Sous les *Lamarck*... en outre des ville, château, et prévôté de ce nom... en outre des seigneuries de *Romagnes*, de *Cierges* et de *Proiville*, en Argonne... en outre de celle de *Dampicourt*, près Saint Mard... en outre des fiefs de *Thil*, de la *Cour*... et autres, dont ces princes étaient, en 1536, suzerains, sans conteste... leur principauté comprenait, à des titres plus ou moins contestables, les droits et domaines qui suivent : deux tiers de la seigneurie de *Romagnes sous les côtes*, partageables avec les ayants cause des anciens sires d'*Azenne* et de *Murault* — le quart de la seigneurie de *Remoiville*, partageable, pour le second quart, avec les représentants des anciens sires d'*Haraucourt* et de *Louppy*, et, pour le surplus, avec le couvent de *Juvigny* — le huitième, en la prévôté épiscopale de *Mangiennes*, partageable avec les ayants droit des anciens sires de *Briey* et de *Sancy* — plus, la seigneurie de *Chaumont devant Dampvillers*, plus celles des villages de *Loyson*, de *Viller devant Mangiennes*, quant aux portions jadis possédées à titre de vouerie — ensemble des droits de bourgeoisie, à *Lérouville*, à *Buzy*, à *Pilon*, à *Billy* — plus encore, le *moulin bannal d'Azennes* — plus enfin les menues dixmes de *Brandeville* et de *Ville devant Chaumont* (1)... toutes ces annexes, si longtemps

(1) *Archives de la Meurthe;* comptes de la prévôté de *Jametz*, de 1557 à 1558 (V. Ch. Buvignier, p. 20).

litigieuses, fruits, ou d'occupations violentes, ou de concessions précaires, s'étaient, d'un trait de plume, incorporées au domaine de France; et l'orgueilleux *Condé* eut été, certes, mal venu à les contester au *grand roi*.

La *terre et seigneurie de Jametz* ne comprit donc que sa capitale, plus quelques dépendances, tout immédiates, à savoir : le fief de *Romagne sous les côtes* — celui de la *Madelaine*, à Remoiville — celui du *Jay* — les cens̃es de : *Thil* — les *Roises* — la *Forêt* — *Montaubé* — et *Proiville lez Dun*. Consistance dernière.

La Grurie de cette remanence ne comprenait pas moins de 1,300 arpents de bois.

En 1650, *Jametz* eut pour gouverneur le marquis de *Sainte Maure :* la garnison se souleva, le 14 juillet, contre son chef, et l'incarcéra, paraît-il, pour ses exactions; il fallut le remplacer par un homme plus pur et de plus d'énergie. Ce remplacement eu lieu en 1655. Le marquis de Sainte Maure. 1650.

Alors Jametz fut mis sous le sieur de *Manimont;* celui-ci commandait aussi à *Marville*, déjà occupé par les Français (1). Claude de Manimont. 1655.

Affranchi, peu à peu, du gouvernement militaire, de 1648 à 1661, le nouvel Etat n'eut encore qu'une organisation provisoire : son bailliage de 1634 fut maintenu, mais sur le papier seulement. Il resta sans officiers, institués, jusqu'en 1660.

C'est alors qu'il y fut pourvu, par l'investiture donnée au lieutenant général *Jean de la Hault*, lequel exerça de 1660 à 1683. Ce Baillif fut remplacé par *Charles de Gelhay*. Celui-ci vit la suppression du bailliage, en 1687; il n'était plus que le chef d'une prévôté inférieure, à sa mort, arrivée en 1699. En dernier résultat, Jametz fut érigé en *Comté*, titre purement nominal, et ce comté fut administré, successivement, par les prévôts qui seront indiqués plus bas.

---

(1) La prise de possession du prince de Condé devait commencer le 1er janvier 1649; mais sa révolte, contre le roi, suspendit les effets de la donation de 1648, jusqu'après l'arrêt d'enregistrement du 15 janvier 1661 (V. *infrà*).

Démantèlement de la ville.

La démolition du château et celle des murs d'enceinte de *Jametz* furent opérés en 1672. Les ruines, qui existent encore, au levant, prouvent que ces murs étaient d'une épaisseur impénétrable aux projectiles du temps.

La tour de Cornica.

Dans le centre s'élevait, en pierres de taille, d'appareil cyclopéen, une *tour*, en forme de *fanal*, dressée à une hauteur stupéfiante : cette tour, pendant des siècles, avait fait l'admiration des générations passées et celle de nos avant-derniers aïeux (1) (V. *Longuerue*).

Canton de Montmédy.

JAMETZ (les ville et communauté de) (2), à la fin du dix-huitième siècle et aujourd'hui.

Armoiries : d'*argent, au phare, de sable, allumé de gueules :* couleurs de la principauté de Sedan, et emblême de la *Tour-Fanal,* dite *Corniqa.*

Sur la rive droite de la rivière du *Loison.*

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton..........	1 myr.	4 kil.
	arrondissement ...	1	4
	département......	7	2

Orientation, par rapport à Montmédy, S.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer : de 190 à 291 m.

Etages, groupes et sous-groupes (3).

Géologie.

Voir au mot *Iam,* p. 839.

---

(1) Cette tour-fanal était dite *Corniqa,* c'est-à-dire *forte, dominatrice, et puissamment lumineuse :* elle figurait, dit-on, dans les armes de la ville et sur le sceau de son bailliage.

(2) Le château, démantelé en 1673, offre toujours quelques pans en ruines. L'enceinte de la ville et ses portes existaient encore en 1730.

(3) Voir la *Stat. géologique* de M. A. Buv., p. 78, 79, 212, 213, 217, 219, 220, 606.

Notions initiales.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions : Origines.

Voir aux mots *Gemmatium* et *Gemmacum*, p. 860 (1).

C'était, originairement, une *enclave ardennaise*, entre le *Trévirois*, le *Remois* et le *Verdunois*. De là les luttes incessantes entre les trois provinces contiguës : *Champagne*, *Barrois*, *Luxembourg*, en conflit perpétuel pour son occupation.

Nom du réédificateur : le duc de Lorraine *Charles III*, en 1601 ; — cause : opposition armée des *ligueurs* contre les *protestants* ; — date de la charte d'affranchissement : aucune spéciale. Celle de 1255, donnée par l'archidiacre *Wuacher*, de la maison comtale de Rethel, aux communes de *Raucourt* et *Haraucourt*, était appliquable à *Jametz* (2). Edification.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848 : 1,743 h. 89 a. 99 c. Territoire.

Nombre des maisons : 190.

Jardins et chènevières	17 h.	4 a.	59 c.
Prés et pâtures fauchables	154	73	57
Terres labourables	1208	00	33
Vignes	97	45	00
Bois	334	55	00
Landes et friches	1	51	40
Superficie non imposable	27	7	65

Le territoire de *Jametz* confine à ceux de : *Remoiville*, au nord — *Marville*, *Delut*, *Witarville*, à l'est et au sud-est — *Bréheville*, au sud. Ses contrées historiques sont, notamment :

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Gemmatium; Gemmacum; Jametium; Gemmas; Gemmaïz; Jemmas; Jemmais; Joumey; Jammets;* Jametz (V. p. 860).

(2) Voir le texte dans les *Chroniques* de M. Jeantin, t. II, p. 146.

le *Breuil* — les *Hutes* — les *Retranchements* — la *vieille Cense* — la *cense d'Oliua* — *Courtaine* — la *Garenne* — le *vieil Etang* — le *fort des Vaux* — le *fort des Pasquis* — *Fremy-pré* — *Braconrupt*.

Cours d'eau : la rivière du *Loison* — le ruisseau de la *grande Prairie*, venant de Bréheville — celui de la *fontaine Lanne*, venant de Brandeville : ces deux flux se réunissent au lieu dit *Braconrupt*.

Usines : l'ancien *moulin* bannal — une *brasserie*.

Revenu net imposable : 38,402 fr.

Valeur approximative des terrains communaux : 368,468 fr. 20 cent.

Not. agricoles. L'assiette de l'impôt a été faite sur un revenu net présumé, par hectare, de : 13 fr. 50 pour les *terres* — 68 fr. pour les *prés* — 24 fr. pour les *vignes* — 19 fr. pour les *bois* — 66 fr. pour les *jardins* et *chènevières* — et 70 cent. pour les *friches*. Ces bases sont les plus élevées, relativement aux communes voisines; savoir *Remoiville* et *Juvigny* — à *Remoiville* le revenu net n'est que de : 12 fr. 10 pour les *terres* — 50 fr. pour les *prés* — 19 fr. pour les *bois* — 57 fr. pour les *jardins* et *chènevières* — et 50 c. pour les *friches*. Il est plus bas encore à *Juvigny*, si ce n'est pour les *prés*, qui sont cotés à 70 fr.; pour les *vignes*, cotées à 50 fr., et pour les *bois*, à 21 fr.

Prix moyen de l'hectare de terre : 1re classe, 3,000 f.; 2e cl., 2,500 f.; 3e cl., 1,800 f.; 4e cl., 1,200 f.; 5e cl., 800 f. — de pré : 1re cl., 6,000 f.; 2e cl., 4,500 fr.; 3e cl., 3,000 fr. — de vigne : 3,000 fr. — de bois : 1,500 fr. — jardins et chènevières : 6,000 fr.

Notions industrielles. et relations locales. Professions les plus habituelles : cultivateurs, vignerons, manœuvres. La chamoiserie, la sergerie, la draperie et les professions relatives à la guerre, s'y sont maintenues séculairement.

Jametz et *Romagne sous les côtes* ont constamment été en relation historique, précisément parce qu'ils sont superficiairement unis par la géologie. A *Romagnes*, c'est le *coral*, qui émerge, par l'*oxford-clay inférieur, moyen, supérieur*, et par le *coral-rag*. A *Jametz*, c'est aussi le *coral*, mais par sa partie *oxfor-*

dienne inférieure, seulement. Il en résulte des conséquences notables pour l'emploi des parties essentielles du sol et pour la spécification des fossiles qu'il renferme. C'est pour cela qu'un peu plus bas (à *Mouzay*) ont été découverts les débris d'un *plésiosaure*, dont il sera question plus loin. Des nodules, ou rognons, de calcaires, gris ou bleus, se montrent abondamment; serpules, belemnites, trigonies et autres, des genres *corbule*, *astarte* et *nucules*, y parsèment le sol. La pierre de taille y est d'un grain blanchâtre, fin et homogène; mais elle est gélive. Elle coûte, brute, 7 fr. 15; les moëllons valent 2 fr. 50 le mètre cube; mais ces produits ne s'exportent pas au delà de Jametz.

Administration.

Indication des administrateurs, de 1669 à 1791.

Noms des maires : en 1674, François de *Marieth* — 1683, Claude *Lapierre* — 1684, Jean *Gœury* — 1685, François *Chaudeux* — 1687, Jean *Aubry* — 1690, Claude *Lapierre* — 1691, Sébastien *Loyal* — 1692, François *Chaudeux* — 1693, Thomas *Lacorniche* — 1694, Robert *Commaux* — 1696, Claude *Lapierre* — 1697, Jean *Gœury* — 1698, Claude *Naudin* — 1699, Nicolas *Habay* — 1703, Jean le *Lorrain* — 1705, Pierre *Delchef* — 1707, Adrian *Guillemin* — 1708, Pierre *Delchef* — 1711, Cuny *Rollin* — 1712, Jean *Chenneval* — 1713, Nicolas *Gérard* — 1718, Pierre *Delchef* — 1720, Adrian *Guillemin* — 1722, Robert *Quijoue* — 1729, Jean *Joffin-Martinsa* — 1741, Jean-François *Naudin* — 1745, *Delchef* fils — 1747, Jean *Galoppin* — 1777, Pierre *Philippe* — 1781, Nicolas *Romand* — 1789, François *Fourier*.

Noms des lieutenants de maire : Nicolas *Commaux* — Jean *Frénot* — Pierre *Maron* — Sébastien *Loyal* — Thiébault *Rollin* — Jean *Frénot* — Jean *Rollin* — Toussaint *Guénin* — Laurent *Lacorniche* — Adrian *Guillemin* — Nicolas *Massard* — Thomas *Delchef* — Claude *Lesanne* — Jean *Frénot* — Pierre de *Lacour* — François *Martin* — Jean *Milet* — Jean *Lamarche* — Charles *Naudin* — Jean *Frénot* — Cuny *Rollin* — Jean *Fourier* — Nicolas *Bernardin* — Nicolas *Habay* — Jean *Gosset* — Nicolas *Galoppin*.

Nota. — La plupart de ces familles et de celles, soit prévôtales, soit fiscales, soit notariales, qui seront citées plus loin, ont encore des représentants dans, ou aux environs de, la localité.

Noms des maires, sous l'ordre actuel : en l'an IX, J. N. *Macquard;* J. *Guillaume,* adjoint — en l'an XIV, J. B. *Rollin* — 1806, P. *Delchef* — 1812, P. *Duvignaux* — 1815, J. L. *Cochard* — 1822, P. *Rollin* — 1827, T. *Delchef,* chevalier de la Légion d'honneur — 1835, J. *Thiéry* — 1837, J. B. Al. *Macquard* — 1843, F. *Henry* — 1848, J. B. *Hennequin,* jusqu'à présent.

Ancien tabellionage. Robert *Commaux,* époux de Jeanne *Lacour* — Claude *Guillemin,* époux de Françoise *Martin,* puis de Anne de *Maidy* — Pierre *Naudin,* époux de Marie-Anne *Lamarche* — Charles *Prothin,* époux de Anne de *Monhairon* (1) — Robert *Fourie,* époux de Alexise *Jaminet* — Pierre *Collin,* époux de Marguerite *Noel* — J. B. *Robert Fourie,* époux de la même — Pierre *Collin,* époux de Marie Thérèse *Bias* — Pierre *Naudin,* époux de Marie Anne *Lamarche* — Claude Joachim *Naudin* — et Pierre *Delchef.*

Notariat. Thomas *Delchef,* oficier de la Légion d'honneur, ancien capitaine-adjudant-major — *Allin* — *Sommélier* — *Coche* — *Jobert* — *Créplot.*

Justice de paix. Jametz était le chef-lieu d'une des trois justices de paix qui ont été réunies pour former le canton actuel de Montmédy.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : on y a compté de 2,200 à 2,500 habitants; un tiers a été enlevé, en 1636, par la peste, la guerre et la famine; les calamités climatériques de l'année 1709 ont enlevé un autre tiers; et la dépopulation ne s'est pas arrêtée.

D'après le recensement de 1836 : 951 hab. — d'après celui de 1846 : 788 — d'après celui de 1856 : 755 hab.

---

(1) Cette dame était belle-fille de Henry *Mulet,* écuyer de la *Gérouzière.*

D'après les archives communales, à partir de 1671, avec quelques lacunes; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1674, peu de lacunes. Tenue des registres.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Trèves*, à la trifurcation de ceux de *Rheims* et de *Verdun;* — Archidiaconé de *Sainte Agathe* de Longuion (1); — doyenné de *Sainte Scholastique* de Juvigny (2); — cure : celle de *Jametz*, annexée autrefois à celle de *Louppy les deux châteaux;* érection de 1589 — annexes et dessertes : celles de *Remoiville* et d'*Iré le sec*, dans les anciens temps; — abbaye suzeraine : celle de *Juvigny*, quant à la chapelle de *Sainte Mariemont;* — oratoire primitif : celle de *Sainte Marie du Mont* (3); — église matriculaire : *idem*, dans l'ancien bourg de *Jametz;* — chapelle castrale de *Saint Georges* et celle de *Sainte Magdelaine;* — noms des patrons : *Saint Georges*, *Sainte Magdelaine*, puis *Notre-Dame*. Ordre spirituel.

---

(1) Ressort de cet archidiaconé sur les décannats de : (V. *Avioth*, p. 74.) — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *idem*.)

(3) Cette chapelle et ses dépendances avaient été incorporées, à perpétuité, à la *manse abbatiale de Juvigny*, à la suite d'une donation de l'an 1174, par *Rodolphe*, grand prévôt de l'église de Trèves, au profit de l'abbesse *Gerberge;* donation approuvée par l'archevêque *Arnoud*, en 1175. Elle comprenait, notamment, les dixmes dites de *Courtaine*, de la cense d'*Olua*, des *Bochets Poton*, des *Sablonnières*, du *champ le Pouilleux*, de la fin dite *devant la Ville*, jusqu'au bois du *Moncel*, en tirant au pré dit de *madame de Cons* et le long du ruisseau de *Braconrupt*. Comme ces terrains s'étendaient, en partie, sur le *ban de Louppy*, leur possession donna lieu, en 1253, à un procès entre l'*abbaye* et ses *voués*, qui étaient alors : *Arnould de Louppy*, *Henry de Mirowalt* et *Gérard*, sire de *Haraucourt* et de *Remoiville*, ses fils. Ce procès fut concilié par *Henry*, sire de *Huffalise*, à la condition, entre autres, que le curé de Louppy desservirait la chapelle de *Sainte Marie-Mont*, qui devint ainsi la *mère église* de Jametz.

Epoque d'érection de l'église : celle actuelle a été fondée en 1608, et construite par *Guiot Roussel* : elle a été reconstruite et agrandie en 1725. La première pierre a été posée par F. J. Dagobert *Maret de la Loge*, au nom de son père, commandant et intendant général du *Clermontois*, en présence des sieurs de *Fénérole-Maret*, de *Fénérolle-Bronelle*, du sieur *Galavaux* de *Belleville*, et du prévôt *Charles de Chonet*.

En 1701, par le curé Charles de *Lamarche*, fondation de deux bourses aux *Bons Enfants* de Rheims, en faveur de deux enfants originaires de Jametz.

Clergé. Noms des curés les plus anciennement connus : de 1589 à 1636, Nicolas *Musnier* — 1674, Christophe *Huet* — 1688, Charles de *Lamarche* († 1728) — 1715, Florent de *Lamarche* — 1766, J. F. d'*Eault*, vicaire; Nicolas *Leroy*, vicaire — 1768, N. du *Houx de Montigny*, curé — 1779, l'abbé de *Brossard* — 1785, J. *Mars*, vic. — 1786, A. *Lapara de Salgue*, jusqu'après 1791 (1).

Derniers chapelains royaux du château : 1701, N. de *Bleid* — 1718, Ch. F. Alexandre de *Chonet* — 1730, F. *Damloup*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Patronage à la collation des *ducs de Lorraine*, comme souverains du Barrois; — dixmage au profit des mêmes, en participation avec l'*abbaye de Juvigny*; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge des mêmes.

---

(1) Ce prêtre avait des habitudes fort peu décentes. Il se livrait, notamment, au commerce et à l'élève des bestiaux. Un jour, avant sa messe, le nommé *Doira* lui avait proposé l'achat de deux bœufs; la cloche paroissiale interrompit la conclusion du marché : le curé se rendit à l'église et le marchand l'y suivit. Au milieu du saint sacrifice, après un *Dominus vobiscum*, le célébrant, s'adressant à son trafiqueur : *Doira, marché conclu, tes deux bœufs sont à moi*... puis il acheva sa messe et revint boire les vins du marché... L'auteur de ce *Manuel* a connu cet ecclésiastique, et il a recueilli l'anecdote de la bouche de plusieurs té-

Anciennes divisions civiles.

Anciennes cités de *Trèves,* de *Rheims,* et de *Verdun.* Terre *enclavée;* — royaume d'*Austrasie,* puis de *Lotharingie;* — empire *Germanique,* traités de 1641, 1644, 1659, 1661; — anciens *pagi* du bas *Vaurense,* de l'*Astenensis* et du *Maginiensis;* — comté de *Bar,* et en dernier lieu comté de *Jametz;* — principauté de *Sedan,* de 1449 à 1598; — duchés de *Champagne, Bar,* et *Luxembourg,* puis *Lorraine,* puis *Clermontois,* 1648, 1659, 1660; *France,* par échange de 1784; — fiefs et arrières-fiefs : ceux du *Breuil,* de la *Cour,* et de l'ancienne terre des *Shélandre,* annexée à celui de *Wybour.* Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Raucourt,* usages de *Mézières* et du *Vermandois*; Ordre judiciaire.

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches, et pour les liquides, *Bar;* — pour les bois et les terres, *idem.*

Indication de l'étalon local : l'arpent, ou bonnier, de 100 perches; la perche, de 19 pieds 3 pouces 8 lignes.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Sedan* et *Raucourt;* — cour supérieure de *Saint Mihiel;* ensuite le parlement de *Metz,* en conflit avec celui de Paris; — ancien bailliage de *Verdun,* à partir de 1634; puis de *Jametz,* jusqu'en 1687; puis de *Varennes,* sous les Condé; — ancienne prévôté de *Jametz,* à partir de 1687 (1); — ancienne justice seigneuriale des *Baillifs,* sous les princes de Sedan; — justice foncière des *prévôts.*

---

moins. Nos prêtres actuels ont plus de dignité. Ceci se passait, il est vrai, sous l'ère du *sansculotisme.*

(1) Composition de cette prévôté comprenant, dans les derniers temps, les localités de : *Jametz, Romagnes sur les côtes,* la *Magdelaine,* le *Jay, Thil,* les *Roises,* la *Forêt, Montaubé,* et *Proiville lez Dun.*

Le bailliage de Jametz (de 1648 à 1687).

Justice bailliagère.

La lieutenance générale du premier *Baillif* de Jametz, sous les *Condé*, a laissé peu de traces écrites de son exercice, tant de robe que d'épée. Cela s'explique et se justifie.

Arraché par l'intrigue et l'intimidation à la faiblesse de la régente *Anne d'Autriche*, le don du *Clermontois* avait été frappé d'inopérence par la révolte immédiate du prince enapanagé Pour se faire acheter plus chèrement, *Louis de Bourbon-Condé*, adhérent, tout à coup, au *parti des princes*, avait fait de *Stenay* le quartier général de la *Fronde*.

Le gouverneur de *Manimont*, évincé du commandement de Stenay, par le comte de *Bourlemont*, et pourvu de celui de *Jametz*, en 1650, en remplacement de *Sainte Maure*, était cerné par les *Lorrains*, les *Impériaux* et les *Espagnols ;* il se tenait sur le *qui vive*, et il ne sortait du château que pour donner la chasse à quelques bandes, qui dévastaient *Delut*, *Witarville*, *Dombras*, *Saint Laurent*, *Marville ;* ou pour *razier*, en bestiaux, denrées, fourrages, les villages dévoués à l'ennemi.

L'action administrative de la *lieutenance* dût être sans ressorts, sans voies et sans moyens d'organisation : elle était même paralisée d'en haut. A l'exemple du Parlement de Paris, qui avait refusé l'enregistrement de la cession de 1648, le Parlement de Metz avait saisi tous les pouvoirs, à la fois ; mais les corps judiciaires inférieurs repoussaient son autorité. De là de nombreux conflits de juridiction. D'un autre côté, le protestantisme tenait bon. Les défenses d'exercer la religion *prétendue réformée* ne s'exécutaient point à Jametz. Il en était de même à *Pouilly*, à *Inor*, et dans les quelques autres villages meusiens de l'ancienne principauté de Sedan. *Louis XIV* se vit donc contraint de parler en maître ; et, par sa lettre du 19 août 1661, il prescrivit des mesures rigoureuses au sieur de *Manimont*. Il en était de même quant à la partie financière ; de même pour l'application des lois et des coutumes, si diverses, si opposées l'une à l'autre, à ce point de trifurcation de trois nationalités. La confusion était telle

que, pour un moment, un *vice-roi* fut créé pour la *France* dite *septentrionale* (1).

Ce *tohu bohu* persista jusqu'à la pacification des troubles religieux, vers 1661 ; temps d'arrêt qui permit au prince donataire de prendre enfin les rênes de ses Etats.

Alors, par ordonnance du 23 juin 1662, *Condé* pourvut aux emplois publics ; il donna aux titulaires royaux des lettres de provisions nouvelles ; il institua des *enquesteurs* départit des *commissaires*, et successivement, il établit une administration uniforme dans les pays à lui cédés. Cette œuvre ne se complèta qu'en 1687. Alors le *bailliage de Jametz*, institué *royalement* en 1648, fut supprimé *princièrement*, comme ceux de *Clermont*, de *Stenay*, de *Dun* et autres ; un seul bailliage, celui de *Varennes*, domina toutes les prévôtés.

Le lieutenant général Jean de La Hault.

L'institution royale de *Jean de la Hault* date de 1660. Appelé à *donner la vie* au corps des institutions nouvelles, comme premier magistrat et d'épée et de robe, ce *baillif* (2) dut présider à l'œuvre, aussi périlleuse que difficile, de la réorganisation du *comté de Jametz*.

A lui, immanquablement, incomba la tâche d'importer et d'en-

---

(1) C'était *Hector de Caillères ;* on ignore ce qu'il fit. Sa veuve, *Marie Barbe Becquet*, fut inhumée à *Jametz*, le 23 octobre 1724, en présence de son fils du second lit, le chevalier *Jean des Grès*, seigneur du *Sart*. Celui-ci s'y maria avec une *Humbert de Bréheville*, et il y décéda quelques années après.

(2) Ce mot *baillif*, employé, notamment, dans la principauté de *Sedan*, est la traduction littérale de cette phrase : *donner la vie à une action judiciaire*. *Life* veut dire *vie*, en anglais. C'est la *procédure ;* c'est la *procession* du mouvement d'une action... *aïa*, action de la *vie*, en hébreu. *Bailler*, *bail*, action d'engager quelque chose... de donner, en gage, une garantie de la bonté de son droit. Avant tout, *au criminel*, chaque acteur devait déposer son gage de bataille — *au civil*, il fallait qu'il donna *pleige* de la loyauté de sa réclamation : ce n'était qu'après la réception des gages que le *juge* du champ clos *baillait l'agere*, par ces mots : *laissez aller les bons combattants*.

raciner le régime français dans une population mélangée — de *vieux colons*, revenant épars, sans foyers, sans autels, sans propriétés — et de *nouveaux venus*, acquéreurs, ou concessionnaires, des terres confisquées — tous *étrangers* l'un à l'autre — presque tous *wales*, et sans liens de nationalité. Il fallait asseoir un ordre nouveau sur des ruines béantes; l'asseoir au milieu des partis armés; diriger la barque dans une mer semée d'écueils... Tout indique que *Jehan de la Hault*, applicateur et élucidateur des vieilles lois obscures et des institutions nouvelles, fut, il est plus que probable, le *phare* qui conduisit le vaisseau à bon port (1).

Ce qu'avait été *Pierre Pithou*, pour la coordonnation des us et coutumes, sous les princes de *Sedan*, le premier *baillif* de la *Hault* le fut pour la transformation des usages *treviro-remo-verdunois*, sous l'action unificatrice du Parlement de Metz et de celui de Paris. Car, alors, fatigués des témérités de leur prince, les Lorrains commençaient à se rallier à l'occupation française, et tout tendait à l'unification.

Cependant on ignore le lieu et le jour précis de la mort de *Jean de la Hault!..* on les ignorera toujours, très-probablement (2). La *chapelle castrale de Saint Georges*, restée de-

---

(1) Les armes de la famille de *La Hault* sont : d'*or, au phare de sable, allumé de gueules*.

(2) Les registres paroissiaux, onverts (1671-1673) sous le rectorat du curé *Christophe Huet*, portent, en tête, les nom, prénom, qualité, signatures, cotes et paraphes, plus vingt lignes d'écriture, du lieutenant général *J. de la Hault*. Il y signe, ensuite, comme parrain d'un fils du lieutenant de maire *Jean Frénot*. On y trouve douze baptêmes, un mariage et une sépulture ; puis, plus rien !.. Le registre, déposé au greffe, est en blanc jusqu'en 1688. Il est évident qu'il y avait interruption du culte catholique, et que la dépopulation s'était opérée. Ce qui le prouve, c'est que le fils de *Jean de la Hault* n'avait été qu'ondoyé, et que les cérémonies complétives de son baptême ne sont célébrées, à l'église, que le 19 octobre 1690. En comparant ces registres avec ceux de Montmédy, on voit qu'après la prise de cette forteresse, par Louis XIV, les

bout, pendant un demi-siècle, après le démantélement de 1673, cette chapelle, qui a disparu au commencement du dix-huitième, a, sans doute, emporté ce secret dans les ruines de ses tombeaux.

Jean de la Hault avait épousé, à Delut, *Anne Martinsa* (1): cette dame, fille de *Geoffrois Martinsa*, petite-fille d'*Etienne Martinsa*, arrière petite-fille d'*Etienne M.....*, lui donna, trois filles et un fils qui lui survécurent : — *Marie Françoise* (2) — *Marie Florentine* (3) — *Sébastienne Margue-*

---

principales familles de Jametz avaient transféré leur demeure chez les Montmédiens.

(1) *Martinsa, Martinsal* (*Martini Saltus*) est, le nom d'une contrée entre *Dombras* et *Delut*. On dit toujours la *saison de dessous Martinsal*. Là était la *cense de Saint Martin*, près du fief de la *Rochette*, ou *Rouchette*, et des prés dits de *Rouceltz* et des *Rosières*. Ces noms étaient ceux de quelques membres de la famille de *Custine*. On les trouve dans les *aveux et dénombrements de Martin de Custine*, époux de *Françoise de Guermange*, du 15 février 1573, et autres postérieurs, donnés aux évêques de Verdun.

On a vu, à l'art. *Delut*, p. 510, que ce fut, de cette époque à 1617, que les terre et seigneurie de Delut échappèrent à la dominance épiscopale et furent démembrées. Il est présumable que l'aïeul d'*Anne Martinsa* en fut inféodé, partiellement, à cette même époque ; car cette dame est mentionnée *veuve* de *Jean de la Hault*, dans un acte de mise en possession du 30 mars 1690 ; et, en 1743, on trouve le fief de la *Rouchette* sous *Martinsart* entre les mains de ses descendants.

Martinsa, ou *Martinsart*, est aussi le nom d'un village belge, placé entre *Houdremont*, sous *Habay la vieille*, et *Villers sur Semois*, village qui avait appartenu aux de *Custine de Rochefort*, avant leur établissement en Lorraine, en 1552, mais qui fut cédé à l'*Espagne*, en 1602.

(2) *Marie de la Hault* (ou Marie-Françoise), née à Delut, le 28 février 1666, épousa, à Jametz, le 13 décembre 1688, *Gérard Lambert* de Carignan, en présence de sa mère, du prévôt *Charles de Gelhay*, de *Nicolas Bachelet*, de *Joseph du Hatois*, de *Toussaint Guénin*, et de *Gérard Collignon* : tous parents. Elle fut mariée, en deuxièmes noces, à *Nicolas Gillet*, seigneur de *Mairy*, procureur du roi à Carignan.

(3) *Marie Florentine* (ou Florence) *de la Hault* épousa, à Jametz,

rite (1) — et *Charles Joseph,* qui a continué le nom et la lignée jusqu'à ce jour (2).

Jean de la Hault n'existait plus en août 1686. *Anne Martinsa* sa veuve décéda et fut inhumé, à Jametz, le 3 mai 1710 (3).

---

le 12 octobre 1691, *François Michel* de Varennes, procureur fiscal du comté de Jametz, de 1707 à 1736. A ce mariage assistaient : *Jean Michel,* son père; *Anne Martinsa,* mère de l'épouse; *C. J. de la Hault,* son frère; *J. N. de Chamissot,* seigneur de Bronelle; et *G. de Saint Vincent,* seigneur de Murvaux. Ce magistrat avait été, précédemment, procureur du roi à *Chauvancy le château.*

(1) *Sébastienne Marguerite de la Hault,* épousa, à Jametz, le 18 novembre 1693, *François Wacquant de Viller la montagne,* qui devint procureur fiscal du duché de Carignan, le 21 octobre 1696, puis bailli de ce siége et président du conseil souverain de Bouillon, en 1719, et qui mourut, à Montmédy, le 3 janvier 1722. A ce mariage assistaient : *Martin Wacquant,* père de l'époux; *François Béguinet* d'Etain, son beau-frère; *Anne Martinsa,* mère de l'épouse; et *Gérard Lambert,* beau-frère de celle-ci. Ils se retrouveront, avec les *Maupassant* et les *Maucomble,* dans d'autres localités. Le premier enfant de ce mariage fut *Marie Wacquant,* qui naquit à Jametz, le 20 janvier 1695 : elle fut tenue par *Philippe de la Hault,* et par sa grand'mère *Anne Martinsa.* Marie Wacquant devint femme de *Charles Benoît Crétot,* prévôt de Stenay. (V. ses frère et sœur, plus bas.)

(2) La naissance de *Charles Joseph de la Hault* ne fut pas consignée, à sa date du 22 février 1675, sur les registres de Jametz; on y trouve seulement, sous celle du 19 octobre 1690, l'acte complémentaire de son baptême, opéré, par ondoiement. Il est tenu par le curé de Remoiville, *Michel de Ruette,* et par *Marguerite Marchal,* épouse du prévôt *Charles de Gelhay.* Les troubles religieux de cette époque expliquent cette anomalie. Ce magistrat se retrouvera plus loin, ainsi que ses descendants, qui sont nos contemporains.

(3) *Anne Martinsa* fut inhumée, à Jametz, en présence de son fils *Charles Joseph,* alors procureur du roi et lieutenant au bailliage de Carignan, et de son gendre *François Michel,* procureur fiscal au comté de Jametz. Sa sœur, prénommée *Françoise,* était femme de *Jean Joffin,*

Les Prévôts de Jametz.

Les capitaines prévôts : *Charles de Gelhay* — *Claude de Nouion* — *Charles de Chonet*, qui remplacèrent, successivement, le baillif *Jean de la Hault*, appartiennent, encore, à cette époque d'organisation transitoire qui, de 1634 à 1687, subit les variations politiques de la *Lorraine* et du *Clermontois*.

Les officiers lorrains furent remplacés, définitivement, par l'ordonnance souveraine du *grand Condé* du 22 juin 1663, et leurs offices furent mis en finance : en même temps ce prince sait, par enquête, établir la consistance de ses domaines; et il exigeait les aveux et dénombrements de ses nouveaux vassaux.

Il organisait aussi sa *gruerie*, qui comprenait 6,321 hectares dans les prévôtés de *Dun*, *Stenay*, *Jametz*, dont 327 sur cette dernière localité.

Charles de Gelhay, écuyer, reçut, en 1683, le titre de *conseiller de Son Altesse, son prévôt enquesteur, commissaire examinateur, maître particulier des eaux et forêts, et garde-scel du tabellionnage de la terre et seigneurie de Jametz*. Famille de Gelhay.

Ce magistrat était fils du colonel *Charles Jacques de Gelhay de Bissy*, baron de *Sainte Croix*, et de *Marthe Hauette* (1). Le baron de *Sainte Croix* avait gagné son titre et ses éperons de chevalier, le 2 août 1654, en repoussant, vaillamment, sous le commandement du gouverneur de *Chamilly*, un des assauts

---

lieutenant de maire à Jametz; son frère *Arnoux Martinsa* de Delut était époux de *Anne le Canonier*, belle-sœur des *Gilson de Habay la neuve*, alors *censiers* de Bohémont. Les *Gilson* se retrouvent, annoblis, à *Autrecourt*, à la suite des *Florimont* de Delut.

(1) *Marthe Hanette*, âgée de 88 ans, mourut à *Mangiennes*: son corps, rapporté à *Jametz*, y fut sépulturé le 11 octobre 1702, dans la vieille chapelle dite de *Sainte Marie Mont*. Sous ses antiques dalles, cet oratoire reçut aussi, le 24 septembre 1709, les restes de *Marie de Gelhay de Bissy*, veuve de *Gabriel Mothelet*, prévôt de Stenay, morte à 88 ans.

donnés à la citadelle de Stenay; et, de plein saut, il avait été fait gouverneur de Longwy, en récompense de cet exploit.

Charles, son fils, avait épousé *Marguerite Marchal*, de la famille messine et verdunoise de ce nom (V. *Marchal-Tabouillot*). Il décéda, à Jametz, le 6 mai 1699, à 55 ans, et fut inhumé dans le chœur de l'église (1). Sa veuve se remaria avec son successeur, *Claude de Nouion*.

Famille de Nouion.

Après la mort de *Charles de Gelhay* il y eut vacance de l'office jusqu'en 1702. La juridiction prévôtale fut exercée par le prévôt de Juvigny, *Joachim Jeannot*, qui était, aussi, juge des seigneuries d'*Iré le sec* et de *Rémoiville*. *Claude de Nouion*, ayant épousé la veuve de son prédécesseur, obtint ses provisions en remplacement de celui-ci. Il était chevalier, seigneur de *Wez*, près Carignan, et petit-fils de *Nicolas Claude*, capitaine prévôt de Montmédy en 1601, et de *Anne Bauconnier le Bourguignon* (V. *Iray*, p. 884). Sa femme, *Marguerite Marchal*, étant décédée en 1708, il se remaria à *Magdelaine de Monhairon;* et il passa, en 1709, à la prévôté royale de Damvillers (V. p. 476, *suprà*). Sa descendance sa retrouvera à *Pillon* et à *Nouillompont*. On les trouve aussi à *Rocroy*.

---

(1) *Charles de Gelhay* et *Marguerite Marchal* eurent, à Jametz, six enfants, baptisés dans l'ordre qui suit : 28 février 1688, *Jean*, qui fut tenu sur les fonts par *Jean Lambin*, receveur des domaines de Carignan, et par *Lucie Philbert*, veuve *Marchal* de Damvillers — 25 juin 1690, *Joachim*, qui fut tenu par le prévôt de Juvigny *Joachim Jeannot*, et par *Elisabeth Claire Pitton*, son épouse — 20 janvier 1692, *Bernard*, qui fut tenu par *Bernard Sigault*, seigneur de Mont Urbel, procureur du roi à Carignan, et par *Françoise Marchal*, son épouse — 18 octobre 1694, *Marie Thérèse*, qui fut tenue par *Gabriel Mothelet*, prévôt de Stenay, et par *Marie de Gelhay* de Bissy, son épouse — 21 mars 1697, *Charles Antoine*, qui fut tenu par *Charles de Boudonville*, seigneur de Delut, et par *Anthoinette de Custine*, son épouse — 11 août 1698, *Catherine*, qui fut tenue par *Claude Montignon* et par *Catherine Marchal* de Verdun, son épouse.

A *Claude de Nouion*, succéda *Charles de Chonet*, écuyer, seigneur de *Lopigneules* et de *Morhaigne*, en partie. Famille de Chonet.

L'origine des *Chonet* a été indiqué au mot *Eurantes*, page 666. *Charles de Chonet* épousa *Reine Pierrette de Gelhay de Bissy*, petite-fille du baron de *Sainte Croix*, et fille de son pénultième devancier. Il mourut à *Lopigneules* et fut inhumé à Jametz, le 11 juin 1731 (1).

Alors la juridiction du siége fut exercée par des intérimaires : *François Michel*, procureur fiscal, époux de *Marie Florence de la Hault* — *Charles Benoit Crétot*, époux de *Marie Anne Wacquant*, qui devint prévôt de Stenay — *Jean Mirgeon*... la question de finance arrêta la transmission jusqu'en 1740.

---

(1) *Charles de Chonet* et *Reine Pierrette de Gelhay* eurent six enfants, nés à Jametz, déjà mentionnés à la page 666. Rappelons-les ici : *Charles François Alexandre* fut chapelain royal de *Saint Georges*, et il mourut curé de *Senon* — *Marie Jeanne*, née le 25 décembre 1707, filleule de son aïeul *Jean Chonet*, capitaine et gruyer de Mangiennes, maire royal de Billy, et de son aïeule *Marie Pierrette de Gelhay de Bussy* : elle épousa, le 10 août 1729, *Pierre Péchenard*, avocat à Mouzon — *Hélène Marguerite* naquit le 25 novembre 1710, fut filleule de son oncle *Louis Marie Chonet* de Mangiennes et d'*Hélène Marguerite Jeannot*, femme de celui-ci — *Louis* naquit le 23 septembre 1712, fut tenu par son oncle *Claude Louis Chonet*, de Viller les Mangiennes, et par sa tante *Marie Morin* de Verdun. C'est lui qui fut créé baron du Saint Empire, par le duc de Lorraine et empereur d'Autriche *François IV* — *Jeanne Françoise*, qui naquit le 26 février 1714, et fut tenue par son oncle *François Dany*, du Haut Fourneau, et par *Marie Thérèse Chonet*, de Viller les Mangiennes. Elle devint femme de *François Mourot*, conseiller garde scel en la maîtrise de Metz : elle eut, le 13 juillet 1733, une fille, prénommée *Marie*, dont les parrain et marraine furent *Claude Tabouillot*, de Marville et *Marie Rose Chonet* — enfin, *Jean Charles*, qui naquit le 5 février 1717, et qui eut, pour répondants, son frère, l'abbé *Alexandre*, et sa sœur *Marie Jeanne Chonet*. On trouve encore mentionné *Louis Chonet* de Villosne, époux de *Anne Marquard*, en 1726 ; quel était-il ?

Eut lieu, enfin, le remaniement judiciaire, qui plaça le *comté de Jametz* sous la lieutenance générale du bailliage de *Clermont*, séant à *Varennes*.

A ce dernier ordre d'administration appartiennent les deux derniers prévôts de Jametz : *Jean François Naudin*, fils de *Sébastien* et de *Barbe Brouet*, époux de *Catherine Meurier*, qui exerça de 1741 à 1781 (1) — *Louis Florent Macquard*, fils de *Jean* (2) et de *Catherine Farinet*, époux de *Marie Sidonia Paula Evrard de Rupt*, en exercice de 1781 jusqu'à la veille de la révolution. Les familles *Maquard* et *Evrard* se retrouveront aux articles *Vittarville*, *Merles*, *Marville* et *Rupt sur Othain*. Le dernier greffier de la prévôté fut *Pierre Collin*, époux de *Marie Thérèse de Bias*.

Les procureurs fiscaux du comté de Jametz.

La fiscalité du *Clermontois* s'organisa lentement; mais les misérables habitants, livrés à la domination des *Condé*, gémirent, bientôt, sous l'agravation de leurs charges, et ils ne tardèrent pas à regretter le joug, doux et léger, de leurs bons princes lorrains. L'impôt du sel, inconnu jusqu'alors à *Dun*, à *Stenay*, à *Jametz*, fut établi avec rigueur; puis vinrent les aides et gabelles; puis les traites foraines et les hauts conduits; puis les traitants grugèrent, à qui mieux mieux, et bourgeois et manants. Les procureurs fiscaux du prince durent, fréquemment, intervenir pour contenir leur avidité dans les limites de la loi.

Famille Michel et autres.

Ces magistrats furent, successivement : en 1707, *François*

---

(1) La famille *Naudin* fut nombreuse et s'allia aux principales familles de Jametz et des environs : elle a encore des représentants dans le pays.

(2) *Jean Maquard*, époux de *Marie Farinet*, et *Jean Nicolas Maquard*, époux de *Julie Noel*, furent, successivement, lieutenants de la prévôté de Jametz. Ils ont aussi de nombreux représentants, honorablement établis dans l'arrondissement.

Michel, époux de *Marie Florence de la Hault* (1) — 1736 *Jacques Michel*, un des fils du précédent — 1746, *Charles Prothin*, fils de *Dieudonné*, receveur des domaines du prince et d'*Elisabeth Imbert* (ou Limbert), qui devient époux de *Anne de Monhairon* d'Azennes — 1763, *Robert Christophe* — en 1781, *Nicolas Niclot*, fils de *N. Niclot* et de *Thérèse Chazelle du Clos*, lequel épousa *Marie Anne Robert* de St Mihiel (2). Ce magistrat, après avoir été juge de paix du canton de Ja-

---

(1) *François Michel* et *Marie Florence de la Hault* († le 11 octobre 1743) eurent sept enfants, qui naquirent, à Jametz, dans l'ordre suivant : le 7 juin 1695, *Jacques*, qui fut tenu, sur les fonds par son grand oncle, *Jacques Michel*, curé de Brandeville, et par son aïeule maternelle *Anne Martinsa*, veuve de la *Hault*. Il mourut jeune – le 5 février 1697, *Charles Joseph*, qui fut tenu par son oncle *Charles Joseph de la Hault*, procureur du roi à Carignan, représenté par *Philippe de la Hault*, et par sa tante *Françoise de la Hault*, épouse de *Wacquant* — le 15 décembre 1701, *Anne Françoise*, tenue par son oncle maternel, *Charles Michel*, représenté par le curé de Brandeville et par sa cousine *Anne Wacquant*, fille de *Françoise de la Hault*, laquelle devint femme du prévôt *Charles Benoît Crelot* de Stenay — le 8 octobre 1705, *Jean Paul*, tenu par *Jean Paul Girard*, avocat, son cousin, et par *Catherine Maupassant* — le 10 novembre 1707, *Jacques* (n° 2), tenu par le curé de Brandeville *Jacques Michel*, son grand oncle, et par son aïeule maternelle *Anne Martinsa*. Cet enfant, en 1736, remplaça son père, comme procureur fiscal du comté de Jametz — le 10 septembre 1710, *François*, qui fut tenu par le maire royal *Adrian Guillemin*, et par *Françoise Lesanne* — le 12 février 1713, *Jacques Joseph*, qui fut tenu par *Jacques Gérard*, son oncle, et par sa tante *Françoise de la Hault*, épouse *Wacquant*. Cet enfant devint greffier de la prévôté de Merles et il épousa *Marguerite Richard* de Jametz, le 20 novembre 1742.

Cette famille *Michel* figure dans l'échevinage de Stenay, ensuite à Varennes, à partir de 1698 : nous la retrouverons à *Marville*.

(2) Cette dame était fille de *Henry Robert*, conseiller de l'hôtel de ville de Saint-Mihiel, et de *Jeanne Masson* ; elle était sœur : 1° de *Dominique Bernard Robert*, juge, successivement, aux tribunaux de Paris (1re cour de cassation) et de Bar-le-Duc — 2° de *Marie Anne Robert*,

metz, devint juge au tribunal civil de Montmédy, en l'an VIII, et mourut en cette ville, dans la même année.

Famille Wacquant.

Pierre Wacquant, officier au service d'Espagne, époux de *Catherine Pasquin*, citaine de Verdun, eut, à Longwy, en 1643, un fils prénommé *Martin*. Ce fils, d'abord officier dans les compagnies franches de Lorraine, puis maire royal de *Viller la montagne*, avait épousé *Elisabeth Béguinet*. Celle-ci y mourut, le 19 mars 1730; et lui-même y décéda, au château de *Moustier*, le 1er février 1733.

De leur mariage naquirent deux fils : *Jean François* et *François*. C'est celui-ci qui épousa, à Jametz, *Marie Sébastienne de la Hault*, dont il eut : 1° *Marie-Anne*, femme de *Charles Benoit Crétot*, prévôt de Jametz, ensuite, de Stenay; 2° *Nicolas;* 3° *Marie Françoise;* la première, à *Jametz*, les deux autres, à *Carignan*.

François Vacquant, nommé, le 25 octobre 1696, procureur fiscal au bailliage et eaux et forêts du duché de *Carignan*, mourut, à Montmédy, le 30 janvier 1722. Il portait : d'*or, au pal de sable, chargé d'un croissant, d'or*.

La branche aînée, celle de *Jean François*, eut des destinées plus hautes, et qui ont brillé plus longtemps (1).

épouse de *François Guillaume Gérard d'Haraucourt* — 3° de *Marie Antoinette Robert*, épouse de *J. B. Guiot*, juge suppléant et ancien maire de Montmédy.

(1) *Jean François Wacquant*, né, à Villers la montagne, le 4 octobre 1676, avait eu deux femmes : il avait épousé *Jeanne Frident de Cons la grand ville*, en 1695; il se remaria, en 1701, avec *Sébastienne Bergerot*. Du premier mariage naquit, à la Grandville, le 24 septembre 1696, *François Nicolas Wacquant*, qui devint lieutenant des chasses du roi de Pologne, et qui mourut à Fléville, le 21 novembre 1770. Cet officier avait épousé *Anne Clesse d'Avillers*, dont il eut, notamment : *Jean Pierre*, qui suit — *Théodore François*, né à Fléville, qui fut capitaine au service d'Antriche, et qui devint la tige établie dans le Luxembourg (V. *Inor*, p. 875). — et *Philippe Alexandre*, mentionné ci-dessous.

JUBASSEY. Ancienne forme de l'appellation *Gibercy* (1). Cette forme initiale indique que le village était, primitivement, *assis* à la *crête* ferrugineuse occupée, aujourd'hui, par le petit

Canton de Damvillers Commune de Gibercy.

Jean Pierre Wacquant, né, au Moustier, le 17 février 1725, mort, à Briey, en 1788, fut capitaine prévôt du château de *Charny*, près Verdun ; puis conseiller procureur du roi au bailliage de Briey. Il avait épousé, à Fléville, le 20 février 1735, *Catherine Gérard*, dont il eut : *Jean Pierre Théodore* et *Anne Marguerite Catherine*.

Jean Pierre Théodore, dit *Wacquant-Geozelles*, né, à Briey, le 17 mai 1724, devint lieutenant général au service d'Autriche ; il fut créé baron, le 20 mars 1810 ; il devint feld-maréchal de l'artillerie et conseiller intime de Sa Majesté impériale, puis président du Conseil de la guerre ; et il décéda à Vienne, le 18 mars 1844. Il ne laissa pas de postérité.

Le plus jeune des fils de Wacquant-Clesse, *Philippe Alexandre*, né, à Fléville, le 3 décembre 1758, fut capitaine de cuirassiers ; il avait épousé *Marie Françoise Louise de Gruthus*, veuve de *Roland de Mecquenem*, dont deux fils : l'aîné, *Alexis Simon*, né, au Chêne, le 10 juillet 1792, époux d'*Ernestine Anthoinette Bréheret de Moutalard;* et le second, prénommé *Simon Marie*, né le 19 mai 1798, qui devint général de brigade, après avoir épousé *Amicie de Meckenheim*.

Cette branche aînée des Wacquant porte : d'*argent, aux 2e et 3e quartiers, chargé d'un lion d'azur, armé, lampassé et couronné, d'or, sortant d'un monticule, à trois coupeaux de même* ; *à la fasce de gueules, brochant sur le tout*.

(1) Causes étymologiques de la conversion du J, en G :

Le J est une lettre *persanne*, dérivée, initialement, du *zend :* elle se nomme *jey*, en persan, en arabe, en hindoustani, etc. Suivant qu'elle est *initiale, médiale*, ou *finale*, elle varie de forme et de prononciation. Sa forme complète est celle d'un *double crochet :* ce crochet se décrit de gauche à droite, s'entrelace, en nœud coulant, de droite à gauche, pour se lier, enfin, aux lettres qui suivent. Initial, J se prononce *jey*, qui se convertit en G, *gei, gé* (d'où le mot *geo*, terre) ; — médial, le J se prononce *jey-ou;* il est inconvertissable ; — final, le J se prononce *jey-ia*, qui se coule et se liquide en *ia-cum*, nom celtique de l'eau, *acqua :* c'est pour cela que tous les noms de lieux, *près de l'eau*, aujourd'hui termi-

bois du *Coq; in jubâ situm.* (Voir *Gibercy*, p. 755, *suprà.*)

L'autel de *Jubassey* et ses appartenances avaient été aulmonés à l'abbaye de *Saint Hubert*, en Ardenne, par la comtesse

---

nés en *y*, se terminaient autrefois par la forme celtique *iacum*. Cette lettre J est étrangère à l'alphabeth hébreu et au celtique, parce que l'hébreu est la langue de l'*unité absolue*. L'hébreu procède, carément, et indéfiniment, par *oue... oue... oue*, c'est-à-dire : *et... et... et...* c'est la conjonction perpétuelle du temps (*eth*, en hébreu) et de l'éternité (*et*, en hébreu). Aucune idée de *jonction préexistante...* tout dérive de l'*idée sphérique*, qui se représente Dieu comme une sphère, sphère dont le centre est partout et la circonférence nulle part, suivant la définition de *Pascal*, le plus grand des géomètres et le plus sublime des penseurs de la spiritualité. L'hébreu n'admet aucune discontinuation dans l'*étendue* et dans le *temps*; chez lui le *présent* se confond avec le *passé*; l'un et l'autre produisent l'*avenir*, sans solution de continuité. NAI (*naître*) est, par antiphrase, la succession de IAN, figuré par le mythe du vieux *Janus* : le mouvement de l'année qui naît (NAI) est la prolongation du mouvement de l'année qui finit (IAN) : aucune idée de *jonction* n'est possible là ou la disjonction est impossible. Il n'en est pas de même dans les langues du *dualisme*; celles-ci procèdent par la disjonction persanne *ve...-ou*.

Le J figure, en zend, la *jonction* de deux choses *primitivement* distinctes et séparées. Cette lettre n'appartient qu'aux langues dont les formes sont *elliptiques*, parce qu'elles partent de deux centres distincts et de deux principes opposés. Aussi, dans ces langues, les mots ont ils deux sens : l'un pour peindre l'action *directe*, l'autre l'action *réfléchie*. En sanscrit, par exemple, *ju* signifie, à la fois, *produire* et *jaillir... jan*, signifie, à la fois, *naître* et *produire* : c'est-à-dire, à la fois, l'action *spontanée* du sujet, qui se produit comme *être jaillissant;* et l'action *réfléchie* du *sujet* qui est, ou comme être produisant, ou comme être qui se produit, à l'encontre d'un *objet*. Dans ces langues, la raison *s'accroche*, tantôt à droite, tantôt à gauche, pour concevoir le *nœud* de l'origine de la *dualité*, préexistante à l'*unité*. De là naît le *fatalisme*, où l'on ne conçoit le principe du bien, en lutte avec celui du mal, que comme se *jouant*, tous deux, de l'humanité.

Juba est l'impératif de *jubere*, commander, ordonner : de là le cri du coq, cri qui commande à l'aube du jour (*jubar*) de paraître..., du coq,

Sophie de Bar, fille du duc *Frédéric Ier*, tante de la comtesse *Mathilde de Toscane*, épouse de *Godefroid le bossu;* celui-ci propriétaire du bassin de la *Thinie* et notamment de *Gemmatium* (Jametz). Cet emplacement, dit *in Calvi monte* (Chaumont), figure, en effet, à ce titre, sur le carthulaire des moines ardennais, alors que *Frédéric II*, oncle de la donatrice, en était abbé.

JUPILE; *Jovis pilæ* (1). (Bulle de 1049.) V. les art. *Aincréville*, p. 6; *Babiemont*, p. 106; *la Brière*, p. 258; *Doulcom*, p. 537. Cant. de Dun. Commune de Doulcom.

---

dont la crête ardente est le symbole du commandement. Dans *Jubassey*, l'idée est géologique, comme on l'a démontré au mot *Gibercy*.

Jametz et *Gemmacum* procèdent des mêmes distinctions. C'est l'IAM (*ets*) hébraïque et le JAM (*ais*) persan, qui se convertissent en *Gemmatium*, mot qui indique la gemmination de deux éléments, à savoir : la *terre*, qui s'attache et se consolide, contre l'*eau* (*iacum*).

(1) *Pilæ* est ici au datif singulier... *à la pile de Jupiter*... c'est un indicatif de localité. On trouvera plus loin, sur le prolongement du même diverticule, en avant de *Longuion*, la même indication au *Pilône de l'Othain*.

Abstraction faite des croyances idolatriques... pour les anciens philosophes naturalistes, *Jupiter* et *Junon* n'exprimaient que les notions météorologiques des peuples orientaux : ces idées reposaient sur le *dualisme* du *zend*, de l'*arabe*, du *persan*, du *sanscrit*, de l'*hindoustani*, etc. V. ci-dessus la signification du *J* et des mots *ju*, *jan*, *jam*, etc., p. 978.

Le *Jupiter Asterius*, de l'île de *Crête*, était le dieu de l'*Æthérée;* de ses cils jaillissaient les éclairs et sa main lançait la foudre! Il joignait, en lui seul, l'idée de producteur, *sator*, et celle d'éjaculateur du feu, de son propre sein; c'est-à-dire producteur du plus subtil et du plus pur des éléments. *Junon*, sa sœur et sa femme, était la déesse des brouillards, celle de l'air épais et compacte : éjuculatrice, indépendante de l'action masculine, d'elle sortait le feu terrestre, ou *Vulcain;* et, en joignant, l'un à l'autre, les atômes fluides, elle produisait la plénitude

Le *Sacellum* de *Mont* et *Sassey* paraît avoir été érigé à *Jupiter*, au temps de l'occupation romaine. A côté de ce temple passait la *voie diverticulaire* de *Rheims* à *Metz*, dont le tracé par *Milly*, au delà de la Meuse, sera précisé à l'article *ad leones; Lucus ad Dunum*, aujourd'hui *Lions devant Dun*.

Jupile a été le titre seigneurial de la famille de *Gratinoth-Pouilly*, dont il a été plusieurs fois parlé en ce *Manuel;* notamment aux articles : *Alon*, p. 13; *Dun*, p. 582, et qui reparaîtra avec les de la *Cour de Jupile*, en divers endroits, notamment à *Viller devant Dun*.

La famille *Lamacq* de Dun est aujourd'hui propriétaire de la *ferme de Jupile*, qui a été le berceau de ses aïeux.

Son appellation signifie *à l'amas d'eaux*, désignation des premiers habitants, près de l'eau, en face de Dun. L'étymologie de *Liniacum* (Liny) fera ressortir la justesse de l'une et de l'autre appellation.

Canton de Montmédy.

JUVIGNY-LES-DAMES; *Juvigniacensis villa* (1). (*Juveniacum*, *Juvigniacum;* diplôme de 1086; bulle papale de 1096; bulle d'or de 1156.)

Sur la rivière du *Loison*.

Anciennes censes-fièfes : celles d'*Amblimont* et de la *Roche* (Ch. de 1566).

Ecarts : *Han* et *Hugnes*. Han est aujourd'hui détaché. Hun

---

de l'onde, et, par suite, celle des richesses, que la terre et l'eau recèlent dans leur sein. *On*, plénitude des trésors (en hébreu).

Voilà le sens du mot *J — un — on*, mot qui signifie *jonction* de l'*unité* et du *tout*. *On*... le *tout*... le *plein* (*idem*).

(1) Etymologie et appellations successives : *Jeuigny; Juuingny; Geuigney; Guuigney; Giugny; Gevigney; Juvigny*. (V. le sens étymologique des radicaux en *J*, à l'art. *Jubassey*, p. 977.)

formait une seigneurie distincte (V. ces mots, p. 799 et 849). Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	9 kil.
	arrondissement.....	0	9
	département.......	7	9

Orientation, par rapport à Montmédy, S.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 193 m. à 258.

Etage, groupe et sous-groupes (1).

Géologie.

Etage jurassique *inférieur*, formation *oolithique* de la onzième époque ontologique — *oolithe inférieure* — *bradford-clay* — *calcaire gris oolithique*.

Ce territoire est, superficiairement, à la *jonction* de trois émergeances : celle du *bradfort-clay*, entre celles du *cornbrash* et du *forest-marble*, ces deux-ci superposées à la première, l'une à *Han*, l'autre à *Hun*. On voit, par cette interposition, l'exactitude, au point de vue géologique, de cette appellation primitive : *J-ou-oui-gn-iacum*. Il y a eu, des deux parts, adjonction à des terrains douteux (*an*, en hébreu), dont l'un se détache de l'*oolithe inférieure*, et dont l'autre s'*accule* à l'eau (*iacum*). (V. p. 800 et 848, *suprà*.)

Origines et archéologie.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions : (Voir *Arancy*, p. 46, pour les origines lotharingiennes.)

On a voulu traduire *Juvigny* par *Joviniacum*. On a supposé un autel dédié à Jupiter, *Jovi*, sur l'éminence circulaire, où se trouve la chapelle consacrée à *saint Denis*, dans le cimetière paroissial. Aucuns faits, jusqu'ici, n'ont probabilisé cette conjecture : l'ortographe des chartes repousse la forme verbale *Joviniacum*. On ne peut admettre, davantage, que la *villa Juvigniacensis* ait dû son établissement à l'empereur *Jovien* (363 à 364), monarque éphémère dont le règne n'a duré que sept

(1) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buv., p. 76, 78, 211, 607.

mois. Cependant Juvigny a dû être sur la *voie militaire* qui joignait le *Castrum stativum* de Baalon (voir p. 99) aux *Castra stativa* de l'*Othain* et de la *Chière,* dans le troisième siècle. Mais on peut admettre, au moins comme très-probable, l'établissement de l'hermitage de *saint Denis* et de celui de *saint Montan,* sur l'une et sur l'autre colline, au temps de l'épiscopat régionnaire de *saint Saintin,* réputé le premier évêque des Verdunois.

Occupation immémoriale.

Noms des premiers propriétaires connus : la reine *Richilde* et le comte *Bozon* — *Béatrix de Bar,* femme en premières noces du marquis *Boniface* de Toscane, et sa fille *Mathilde,* femme de *Godefroid le jeune,* surnommé *Gibbosus.*

Charte de commune.

Date de la charte d'affranchissement : il n'en existe pas de spéciale. Celles accordées à *Stenay* s'appliquaient aux portions indépendantes de l'abbaye (1).

Territoire.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848 : 1,641 h. 98 a. 37 c.

Nombre des maisons : 164.

Jardins et chènevières	20 h.	53 a.	6 c.
Prés et pâtures fauchables	73	86	69
Terres labourables	798	13	77
Vignes	15	13	11
(Prix moyen de l'hectolitre : 60 fr.)			
Bois	276	15	10
Landes et friches, carrières et minières	28	90	84
Etangs, noues et routoirs	0	23	30
Superficie non imposable	429	2	70

Biens communaux.

y compris les bois de l'Etat, aux cantons dits : l'*Embuscade,* près de ceux de Montmédy — du *Meurtel* et de l'*Ecuron,* près de ceux de Mouzay et de Baalon.

Cours d'eau : le *Loison,* sur un parcours de 5,600 m.

---

(1) Voir le texte des principales chartes aux *Chron.* de M. J., t. II, p. 264.

Usines : deux *moulins* à eau ; dont l'un avec les perfectionnements hydrauliques actuels.

Revenu net imposable : 23,533 fr.

Bois.............................. 178 h. 18 a. 00 c. aux cantons dits le *Feuillart* et le *Meurtel*. Ces bois étaient de concession gratuite des dames, suivant le procès-verbal de règlement du 5 mai 1682. Le bois domanial est de 197 hectares 60 ares, aménagés par ordonnance du 20 mai 1856. Biens communaux.

Prés et pâtures, terres, terrains vains et vagues : quantité variable, suivant les défrichements ou les mises en culture.

Valeur approximative des terrains communaux : 383,840 fr. 80 c.

Prix commun de l'hectare de terre : 1re classe, 3,600 fr ; 2e cl., 3,000 f.; 3e cl., 2,400 f.; 4e cl., 1,200 f.; 5e cl., 900 f.; — de pré : 1re cl., 9,000 f.; 2e cl., 6,000 f ; 3e cl., 4,500 fr. 4e 3,000 fr.; 5e 2,600 fr. — de vigne : 3,600 fr. — de bois : 1,500 fr. (V. *Han*, p. 802.) Notions agricoles.

Cultures ordinaires : blé, méteil, seigle, orge, avoine, pommes de terre, plantes fourragères, ligneuses, légumineuses et oléagineuses.

Professions les plus habituelles : anciennement, le tissage, la sergerie, la draperie, la chamoiserie ; actuellement : cultivateurs, vignerons, manœuvres, bûcherons. L'établissement de meunerie de M. *Lemarchal* s'est développé dans de larges proportions. Notions industrielles.

Le pensionnat des *Frères de la Doctrine Chrétienne* doit son établissement, récent, à la munificence de M. le comte *Charles de Vassinhac-Imécourt*. Placé dans le seul des bâtiments qui ait échappé à la sappe révolutionnaire, celui dit des *Fours de l'abbaye*, bâtiment vaste, simple, admirablement posé, orienté et aéré, élevé par sa tante Mme *Louise Victoire*, dernière abbesse, ce petit collége, aujourd'hui composé d'une douzaine de professeurs, réunit toutes les branches d'instruction propres à former de bons chrétiens et d'intelligents agriculteurs. Son utilité est tellement sentie, qu'en trois années, le nombre annuel des élèves Instruction populaire.

s'est élevé au delà de cent. Il est appelé à rendre les plus grands services à l'arrondissement.

Administration. Noms des maires modernes : en l'an IX, B. *Raulin* — 1808, F. *Jolly* — 1816, J. *Lemaire* — 1819, C. M. *Richard* — 1826, N. *Godfroy* — 1830, C. M. *Richard* — 1841, P. H. *Lemarchal* — 1848, J. *Raulin* — 1852, P. H. *Lemarchal* — 1858, J. *Raulin*.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : une centaine d'habitants; — d'après le recensement de 1836 : 680 habitants — en 1846 : 675 — en 1856 : 649 hab.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1648, avec lacunes; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1673, plus complètes; — d'après le registre intérieur de l'abbaye, à partir de 1736; — d'après le registre extérieur, à partir de 1737.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves;* — archidiaconné du *Longwionensis,* sous le titre de *Sainte Agathe* de Longuion (1); — doyenné de *Sainte Scholastique* de Juvigny (2); — cure abbatiale, ou vicariat perpétuel, de *Saint Denis* de Juvigny.

Annexes et dessertes : celles de *Han* et de *Saint Montan* du *Valandon.*

Abbaye royale : celle de *Sainte Scholastique* de Juvigny.

Hermitages : ceux de *Saint Denis,* de *Saint Dagobert,* et de *Saint Montan:* ils sont aujourd'hui sur des bans séparés.

Oratoire primitif : celui de *Saint Denis,* à la chapelle sépulcrale de ce nom; — église matriculaire : l'ancienne église de *Juvigny.* Celle actuelle a été reconstruite en 1772; elle a été consacrée, en 1776, par le suffragant de Trèves, *Nicolas de Hontheim,* évêque de *Myriapolis.* Ses principaux autels étaient

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de (V. *Arancy,* p. 50). — Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de (V. *idem,* p. 51).

à l'invocation de *saint Sébastien*, de *saint Benoît*, et de la vierge *Marie*.

Noms des patrons : *saint Denis* et *sainte Scholastique* — *saint Benoît*, à Han.

L'église abbatiale a été détruite à la révolution. Tous les bâtiments conventuels ont été rasés ; il n'en reste plus que la ceinture extérieure et la maison des fours, au-devant de laquelle s'élevait le pensionnat des dames de l'abbaye.

Clergé.

Noms des curés et vicaires perpétuels le plus anciennement connus : en 1612, G. *Rodicq* — 1673, H. *Colgnascel* — 1690, N. *Pierron* — 1737, J. *Clément* — 1753, C. M. J. de *Franque* — 1782, E. *Evrard* — 1787, B. *Georges*.

Noms des derniers confesseurs des dames : N. *Fossy*, prieur d'Epineuseval et promoteur du chapitre épiscopal de Verdun — S. *Maucomble* — C. M. de *Franque* — E. *Evrard* — J. B. *Bernard*.

Noms des vicaires perpétuels de l'église paroissiale : 1673, J. B. *Perceval* — 1676, N. *Pierron* — 1684, J. A. *Aubertin* — 1717, L. *Geoffroid* — 1740, J. F. *Guillaume* — 1741, C. M. de *Franque* — 1744, N. T. *Lejeune* — 1750, L. *Royon* — 1764, P. *Hamaïde* — 1770, J. F. d'*Eault* — 1776, G. J. *Génin* — 1779, P. *Noël* — 1780, L. *François* — 1787, M. A. S. *Person* — 1791, A. *Honne*.

Derniers chapelains, tant intérieurs qu'extérieurs : N. *Fontaine* — N. *Pernot* — J. F. *Guillaume* — J. *Raulin* — J. F. *Quinet* — L. *Ryon* — G. *Léonard* — J. E. F. *Dupont* — J. J. *Mercenier* — J. J. *Villez* — P. *Adnet* — J. F. *Tiercelin* — B. *Georges* — N. *Génin* — N. *Colgnascel* — J. F. *Nicolas* — B. J. *Raulin* — M. A. S. *Person* — L. *François* — J. B. *Didry* — J. J. *Noirejean* — J. F. *Génin* — J. N. *Blanchetête* — L. *Brice* — R. *Génin*.

Curés, sous l'ordre actuel : MM... de *France* — F. A. *Loison*.

Lieux de dévotion et rapports religieux : le pèlerinage de *Juvigny* est encore un des plus fréquentés de l'arrondissement, à cause des nombreuses reliques que Mme l'abbesse *Louise Victoire d'Imécourt* a pu conserver, au péril de sa vie. Les *au-*

thentiques y sont joints; on y remarque, notamment, un bras de *sainte Scholastique* et des ossements de *saint Dagobert*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des anciens sires d'*Haraucourt*, *Jametz*, *Louppy*, *Hun* et *Remoiville* : — patronage à la collation de l'*abbesse* de Juvigny; — dixmage au profit de la même; cure à portion congrue (décision capitulaire de 1612); — entretien du chœur et des bâtiments à la charge de l'abbaye.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves* (*Treviris civitas*); — royaume d'*Austrasie;* puis de *Lotharingie;* — empire *Germanique;* — ancien *pagus* du *Vaurense;* sous-*pagi* du *Wabvrensis* et de l'*Astenensis;* — comté primitivement de *Bar-Ardenne;* puis de *Verdun,* puis de *Stenay;* — duché de *Bar;* ensuite de *Lorraine;* puis pays réuni à la France, comme terre des trois évêchés; — haute justice de la *dame abbesse,* primitivement, avec tous les droits *régaliens;* supériorité réduite à la seigneurie *foncière,* sous la France.

Fiefs et arrières-fiefs : ceux de *Hun*, de *Han*, de *Remoiville*, d'*Iré le sec*, des censes de la *Roche* et de *Villémont*.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont*.

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches, et pour les liquides, *Bar le duc;* — pour les bois et les terres, *idem*.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 80 perches, la perche de 19 pieds 3 pouces 8 lignes.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel;* — assises des hommes de fiefs de l'abbaye, dans les temps anciens; — cour supérieure des *grands jours* de Saint Mihiel (Barrois *non mouvant*); — ancien bail-

liage de *idem;* puis celui de *Clermont*, séant à *Varennes;* — ancienne prévôté de l'abbaye, à laquelle était adjointe celle de *Bezonvaux;* dans les derniers temps celle de *Stenay* (1); — ancienne justice seigneuriale de l'*abbesse,* ayant la prédominance sur celles des *voués;* — justice foncière du prévôt et de ses *assesseurs* locaux.

Le signe patibulaire était au haut de la contrée dite *aux Fourches*. (V. au surplus les articles historiques ci-après.)

HISTOIRE DE JUVIGNY.

Première période

Sous les premiers comtes de Verdun et Stenay (de 874 à 1096).

L'histoire civile de *Juvigny* est, d'abord, intimement liée à son histoire religieuse; puis, son principe temporel se dégage de la spirituosité (2).

La fondation du couvent remonte à l'an 874 : elle est due à la dévotion d'une reine, la seconde épouse de *Charles le chauve,* envers la sainte fille qui fut sœur de *saint Benoît.* Fondation royale.

Richilde était fille de *Bavin,* comte ardennais-médiomatricien, un des premiers leudes, sous le roi *Louis II,* à la cour d'Austrasie (3). Elle était sœur : 1° de *Richard le justicier,* duc bénéficiaire de Bourgogne transjuranne, en 877; 2° de *Boson II,*

---

(1) Composition de cette prévôté, comprenant les localités de (Voir *Inor,* p. 871).

(2) L'*Histoire de Juvigny,* au point de vue religieux, a été ébauchée par l'abbé *Rollin,* originaire de ce village, et décédé curé de Fains, dans un opuscule imprimé à Verdun, en 1855. C'est une œuvre à refaire; une bonne monographie de ces grandes figures d'abbesse ne manquerait certes pas d'intérêt.

(3) *Bivinus* fut abbé séculier de *Gorze,* de 874 à 883. L'abbé *Humbert,* frère de *Bozon* et de *Richilde,* et petit-fils de *Bavin,* avait été prieur de Saint Dagobert, à Stenay.

qui devint roi d'*Arles*, en 879. Elle était tante (*matertera*) de la reine *Teutberge*, femme de *Lothaire le jeune*, second roi de *Lotharingie*. Tout indique qu'elle était encore petite-nièce, sinon petite-fille, de *Boson Ier* de Stenay. C'était ce comte Boson, possesseur, le plus anciennement connu, du bassin de la *Thinte*, ce Boson que sa charte, en faveur des moines de *Gorze*, donnée, en 770, à Quincy, *in villâ publicâ Quinciaco*, nous montre dominateur, des hauteurs de *Douaumont*, jusqu'en face de *Stenay* et de *Chauvancy*, et qui, ainsi que sa sœur, était probablement *verdunois*.

Richilde, par ses charmes, avait captivé le vieux monarque de Neustrie; du temps même de sa première épouse il vivait, paraît-il, avec elle; et, son ambition aidant aux intrigues de l'artificieux *Boson*, pesa, pour beaucoup, tout l'indique, sur les résolutions suprêmes qui amenèrent le démembrement de l'*empire de Charlemagne* et l'établissement du premier royaume de *Lotharingie* (1).

Aussitôt la mort d'*Himiltrude*, 3 octobre 869, *Charles* avait, en août 870, légitimé ses relations avec la sœur de son favori : ensemble ils habitaient la *villa regia* de Douzy, quand l'invention, à Stenay, en 872, du corps du roi martyr, *saint Dagobert*, détermina la reine à expier ses faiblesses par la fondation d'un couvent.

Ire dotation. Ce couvent fut établi sur un fond patrimonial à la fondatrice : elle le dota de quelques terres; puis, veuve, en 877, elle alla se cloîtrer, à Metz, dans le monastère que sa nièce *Teutberge* avait fondé, après sa répudiation. Son dernier acte fut de donner *Viller les Mangiennes* à l'église des Claves, plus *Hanuomasnil*, près Bréheville, où résidait *Hanonus*, l'intendant de ses métairies. (V. *Bréhéville*, p. 236.)

Les premiers développements du *claustrum* des bénédictines

---

(1) Voir les traités de partage conclus à *Strasbourg*, à *Verdun*, à *Coblence*, à *Mersen*, en 842, 843, 847, 860 et 870; et l'*Histoire du comté de Chiny*, par M. J., t. I, p. 87.

juvigniasiennes sont ensevelis dans les ténèbres, deux fois séculaires, qui recouvrent l'enfantement de l'empire *Othonien* et l'éclosion des grandes suzerainetés : douze ou quinze *Antistitæ* des recluses durent se succéder dans cette période; mais leurs noms et leurs œuvres ne sont connus que de Dieu.

La première abbesse annotée est *Galburge*, en wallon *Walpurge*. Son abbatiat correspond à la constitution définitive du *comté de Chiny*, dans la pleine indépendance de ses maîtres, au regard des princes du Barrois. Il correspond aussi à l'établissement de l'église priorale des rives de la *Semois;* cette *Celle* de *Sainte Walpurge*, dotée, par *Arnoux II*, entre autres terres, de quelques manses, à *Brandeville* et à *Bréheville*, au lieu dit *Salpy*. On peut conclure, de ces faits, que cette première abbesse était de la maison comtale de Chiny, alors sœur cadette de la maison comtale du *Barrois*. Galburge.

Galburge fut élue en 1082; elle régit ses moniales jusqu'à sa mort, en 1100 : sa parenté avec les princesses de Bar ressort des circonstances qui suivent :

Béatrix de Bar, qui avait épousé le marquis *Boniface* de Toscane, avait reçu en dot les terres de *Dun*, de *Rouvrois*, de *la montagne Sainte Lucie*, de *Courcelles*, et de *Malaumont*. En considération de *Galburge*, elle donna, d'abord, aux filles de *Sainte Scholastique*, *moitié* de la *villa* de Juvigny (*medietatem Juvigniacensis villa*, bulle de 1096), moitié indivise avec celle de sa sœur *Sophie :* puis, du consentement de celle-ci, *Béatrix*, devenue propriétaire du surplus, et se trouvant veuve, en 1052, y ajouta l'autre moitié. Remariée, en 1053, avec *Godefroid le grand*, comte de Verdun, qui, comme propriétaire de *Stenay*, et comme abbé séculier du couvent, prétendait à la disposition pleine du temporel, qui même en avait fait don à l'évêque *Thiéry* de Verdun, *Béatrix* indemnisa les religieuses en leur concédant *Bonum villare, Putei villare*, et *Prædium arei* (1); c'est-à-dire : *Brandeville, Puvillers* et *Lions devant*

---

(1) *Ari* signifie *lion*, en hébreu; il fait *arei* au pluriel : c'est pour cela

Dun; ce don, pour sa portion contingente, fut confirmé par *Godefroid le jeune,* son beau-fils, surnommé *Gibbosus.*

Après la mort de Béatrix, la comtesse *Mathilde,* autorisée par son époux, confirma, en 1081, tous les dons de sa mère; et ils y ajoutèrent : Remoiville, *Remonis villa* — moitié du grand Verneuil, *medietas villæ Vernioli magni* — Iré le sec, *Ureia cum duobus ecclesiis* — Besonvaux, Beaumont et Douaumont, *Bosonis villa* — le village de petit Verneuil, *minus Verniolum totum* — douze manses de terre à Vigneules, près Montmédy, *in villâ Visnioli* — trois manses à Mercy, avec l'église de ce lieu, *in Marceio* — une terre à Clémancy, avec le quart de son église, *in Clymanceio* — quatre manses au *Hastoy,* sous Margny, avec le tiers de l'église et du moulin qui en dépendaient — à *Bièvre,* deux manses avec l'église, *in Bielrui* — à Velosne, deux manses et une demi-manse, *in Vellanis;* plus un sixième d'une autre église et du moulin et de la pêche dans la Chière — à *Guentrange,* à *Aix* près *Messancy,* à *Aix sous Claye,* à *Han,* à *Surrey,* etc... plus d'autres portions ou droits terriens, dont plusieurs étaient indivis avec les maisons religieuses de *Sainte Glossinde,* de *Sainte Friedberge,* de *Saint Symphorien* de Metz, et de *Sainte Agathe* de Longuion.

Tous ces dons furent confirmés, à *Galburge,* en 1096, par la bulle du pape *Urbain II,* qui affranchit son monastère de toute relevance, autre que celle de la papauté, *salvâ Trevirensis Ecclesiæ canonicâ reverentiâ,* et qui déféra la desserte de l'église abbatiale aux chanoines de *Saint Montan.*

---

que le village de *Lions devant Dun* (*ad Leones; ad Dunum*) conserve encore un *s* à la fin de l'appellation. (V. l'art. *Lions,* plus loin.)

Deuxième période.

Sous les hauts-voués et les sous-voués de Juvigny
(de 1096 à 1564).

Placée dans des prévôtés diverses : celle de *Bezonvaux*, quant à *Beaumont* et à *Douaumont* — celle de *Stenay*, quant à *Juvigny, Han, Remoiville, Iré le sec, Vigneules* — celle d'*Yvoi*, quant aux deux *Bièvre*, le *Hastoy*, *Clémancy* — celle de *Saint Mard*, quant aux deux *Verneuil, Velosnes, Torgny* — celle de *Longwy*, quant à *Aix* près Messancy, *Flassigny, Failly* — celle de *Marville*, quant à *Han sur Othain, Saint Laurent* (1), etc., etc.; la *manse abbatiale* (de première et subséquentes dotations) était soumise, à la fois, à l'*Avouerie* du Comte suzerain de chaque province, et à la *Warde* des châtelains les plus puissants du voisinage. Chaque *sous-voué* ne tarda pas à devenir loup; et, pour prix de sa modération, plus ou moins farouche, chaque couvent fut contraint d'abandonner une portion, plus ou moins forte, des terrains à *warder*. Le souverain en prit souvent un tiers; le sous-voué, quelquefois autant, quelquefois le tout. (V. *Amelle*, p. 23, et la charte de *Douaumont* de 1252.)

Ce furent ces tiraillements qui remplirent trois siècles, à partir de *Galburge;* et qui, maintes fois, occasionnèrent de longues vacances dans l'abbatiat.

---

(1) Aux termes des aveux et dénombrements du 31 décembre 1574, les domaines de Juvigny s'étendaient sur les communes qui suivent : *Beaumont, Bezonvaux, Buré la ville, Bièvre, Chauvancy le château, Clémancy, Carignan, Chaumont, Dampicourt, Douaumont, Epiez, Flassigny, Fleury, Failly le grand, Ginvry, Godrizy, Han, Hugne, Hans les Marville, Heinslert, Hatoy, Iré le sec, Jametz, Juvigny, Louppy, Luzy, Mantheville, Mercy le haut, Othe, Puilly, Remoiville, Rupt, Sachy, Saint Montain, Saint Walfroid, Saint Remy, Saint Laurent, Saint Jean, Thonne la lon, Thonne le pré, Torgny, Vigneuls, Verneuil grand, Verneuil petit, Vezin, Velosnes.*

Après une lacune de dix-huit années, *Hadwide* fut élue, en 1124, et gouverna jusqu'en 1128. *Judith* lui succéda, de 1128 à 1154. Tout indique que l'une était fille d'*Arnoux II* de Chiny, et que l'autre était *Dida de Fane*, de la grande maison de *Duras-Walcourt-Rochefort-Horey*, dont un des membres était établi à *Iré le sec* et à *Charmois*, près *Baalay* et *Mouzay*. Après une autre vacance, encore plus longue, apparaît *Gerberge* (Ch. de 1174); apparaît ensuite *Hadwide*, 2e du nom (Ch. de 1206); puis il faut franchir tout l'intervalle de la première dynastie chinienne, pour arriver à *Mahault de Jametz* (ou *Marguerite Ire*), qui porta la crosse de 1259 à 1261.

Cette période obscure fut remplie par les luttes des comtes de Bar contre les évêques des Claves, pour l'administration temporelle de la vicomté de Verdun, et par les entreprises violentes des voués de *Monquintin*, de *Laferté*, de *Louppy*, *Remoiville*, et de *Mirowalt*, sur les terres du couvent. (V. la charte de 1206, pour *petit Verneuil*.)

Adalbéron de Chiny (1131 à 1156) avait refréné les prétentions de *Renault de Bar*. Ses successeurs : *Albert de Marcey*, *Richard de Crise*, *Arnould de Chiny*, *Albert de Hirgis* (1186-1208), *Robert de Grandpré*, *Jean d'Aspremont* (1217-1224), tous descendants ou alliés à la *maison de Chiny*, avaient maintenu leur autorité dans les *basses Wabvres*, et ils avaient comprimée toute entreprise violente de leurs arrières-vassaux contre le couvent. Mais, à partir de *Raoul de Torotte*, jusqu'après l'épiscopat de *Gérard* et d'*Henry de Granson* (1245 à 1286), les soulèvements populaires avaient aidé aux anticipations barrisiennes, et la domination du Barrois s'enracinait autour de Juvigny. A partir de ce moment, ce sont les comtes de Bar qui deviennent arbitres suprêmes des plaintes des abbesses, aux prises avec leurs avides et turbulents voisins.

En 1252, *Thiébault II* de Bar s'entend avec *Marguerite*, avec *Thiéry Crescens*, son voué, avec *Jehans de Haucour*, son sous-voué, pour mettre, chacun par tiers, leurs vassaux de *Douaumont*, *Besonval* et *Beaumont*, aux franchises de la loi de *Beaumont*. Cette charte proclame la *droiture* et suprématie de

l'abbaye comme tréfoncière, et la déclare investie des haute, moyenne, et basse justices de ces lieux.

Cette charte de 1252, par laquelle le *comte de Bar* et *Thiéry* (d'Apremont-Colore-Lynden dit *Crescens* s'accompagnèrent de l'abbesse (alors pleinement souveraine de sa manse) pour l'affranchissement des vassaux de celle-ci dans les *Vaux de Bozon*... cette charte fait connaître comment s'était opéré, jusque-là, le partage entre eux et les établissements religieux. *Un tiers,* au comte, comme avoué; *un tiers,* au châtelain, comme sous-voué; mais sauf le droit perpétuel de reprise et de réversion, dans le cas où, soit l'un, soit l'autre, manqueraient à leur engagement de protection : ce n'était donc, dans l'origine, qu'un droit de *précaire,* droit qui, insensiblement, sous l'action d'une possession continue et tenace, se convertit bientôt en quasi propriété (1).

A partir de cette époque, l'existence des abbesses de Juvigny ne se révèle que par des luttes avec leurs voués.

Ainsi : *Arnoux de Louppy,* sire du *Mont Saint Martin, Henry de Mirowalt,* et *Gérard de Louppy*, s'emparèrent des dixmes de la chapelle de *Sainte Marie du Mont,* aux bans de Louppy et de Jametz... de là, débats judiciaires. Ce différent, par l'intervention du *comte de Bar,* est arrangé dans un arbitrage confié au chevalier *Henry de Huffalise* et au doyen de la chrétienté de Marville, le prieur de *Saint Nicolas.* C'est alors que cette chapelle fut adjointe, spirituellement, à la cure de *Louppy* (Ch. de 1253).

En 1259, toujours sous l'abbatiat de *Marguerite,* 1re du nom, dame de Othe et de Bazeilles, *Adam de Laymont* et *Dro-*

---

(1) L'interversion fut tellement vivace que les seigneurs finirent par contester aux religieuses leur droit de préoccupation. Aussi le couvent de Juvigny se vit-il contraint de racheter, par contrat du 21 avril 1691, moyennant 26,000 livres, les deux tiers qu'il avait concédés, précairement, à *Bezonval,* à *Beaumont* et à *Douaumont;* et, successivement, s'opérèrent les autres rachats, toujours à chers déniers.

hier de Montmédy, voués de *Remoiville*, veulent élever une maison-forte sur le terrain du couvent, l'abbesse résiste... le *bestens* s'engage en justice. *Louis*, chevalier d'Harnoncourt, et *Renault*, doyen de Marville, en deviennent arbitres; ils règlent les droits respectifs apparents; déterminent les devoirs du maire de l'abbaye et ceux des maires des seigneurs, et le comte de Bar homologue leur sentence, par sa charte du mois de mars 1259. Alors, chaque plaideur donnait *pleige* de son droit. Ceux de l'abbaye furent *Jacquemin* de Juvigny et *Ponsart* de Hans; ceux des complaignants furent *Louis d'Anoncourt* et *Utridy*. Voilà la *complainte* qu'on trouve à la racine de nos plus vieilles institutions. (V. *Henrion de Pansey*, et les plus anciens textes coutumiers.)

En 1262, en 1269, l'abbesse *Marguerite* (1), puis *Ide* (de Chiny?) qui lui succéda, eurent encore maille à partir avec *Hugues de Monquintin* et *Gérard de Haraucourt*, celui-ci sire de *Louppy*, relativement à l'étendue des droits affectés à leur vouerie. Les parties, ajournées au tribunal du comte, composèrent sous l'autorité de *Jehan de Beaumont*, son prévôt à Stenay (Ch. de 1269).

En 1270, autre litige entre *Ide* et *Henry de Mirowalt*, *Gérard de Louppy* son frère, *Henry* et *Jehan de Laferté*.

Cette fois ce fut *Thiébault II*, lui-même, et *Gobert V* d'Apremont, sire de *Dun*, qui durent intervenir, en personne, pour refrener l'audace de ces turbulents voués. (Ch. du 20 avril 1270.)

Ces actes de brigandage avaient amené la ruine des villages et l'extermination des misérables serfs et vassaux de l'abbaye (2). A l'abbesse *Marguerite de Bazeilles* appartient la

---

(1) A la même époque, l'abbesse *Marguerite* céda au comte de Bar ses droits sur la cense du *Vaulandon*, contre la portion que ce prince avait dans les dixmes de *Othe*. Les actes de cet échange sont de 1261 et 1267.

(2) La charte de l'évêque *Albert de Hirgis* et du comte *Louis IV*

louange d'avoir, par sa fermeté, son énergie, et sa prudence, pourvu, à la fois, et aux moyens de répression et à ceux de réparation. A la comtesse *Jeanne de Chiny*, à son mari *Arnoux* comte de *Los*, à *Louis V* leur fils, appartient aussi l'hommage de n'avoir usé de leur puissance que pour la seconder.

On les voit s'*accompagner*, successivement, pour l'affranchissement de *grand Verneuil*, de *petit Verneuil*, et pour celui de *Vigneules*, par leurs chartes de 1264 et de 1276. Avant sa mort, *Ide* eut encore à arrêter, en 1294, les dépradations de *Jehan* dit *Langart*, fils de *Mengin*, sire de Remoiville. Ce fut le prévôt de Stenay, *Jaconeth Petillard*, qui assoupit leurs différents.

Agnès de Monquintin succéda à *Marguerite* et à *Ide;* elle fut élue en 1299, et elle régit son troupeau pendant 41 ans. Cette abbesse eut, en 1320, un différent avec la communauté de *Han* et ses coseigneurs, relativement au bois dit *Hoterne*, dont la propriété était contestée à l'abbaye. Ce procès fut soumis à *Jehan d'Illy*, prévôt de Stenay, qui maintint les religieuses en leur immémoriale possession. Et, néanmoins, le débat fut ravivé en 1340, par *Henry*, sire de *Hugne*, par *Guillaume de Laferté* et autres covoués. Il fallut que le comte de Bar interposat, de nouveau, son autorité souveraine, pour les contraindre à se renfermer dans les limites de leurs actes de concession.

L'abbatiat d'*Helwide*, en 1346 — de *Marguerite II*, en 1362 — de *Jeanne* ou *Jacquette de la Tour du Pin*, en 1396 — de *Jeanne de Nanteuil*, en 1398 — de *Gillette de Chappy*, en 1402 — de *Marguerite III de Bazeilles*, en 1403 — de *Marguerite IV*, en 1430 — de *Hawis de Sampigny*, en 1447 — de *Marie de Ville*, en 1482 — d'*Alix de Dompmartin*, en

---

de Chiny, de l'an 1206, pour le village de *petit Verneuil*, prouve que cette misérable *villa* avait été complétement ruinée, par le fer et par le feu, dans les attaques du châtelain de Laferté, *Henry*, un des voués de l'abbaye.

1499 — de *Renée de Blandin* en 1520 — de *Anne d'Apremont*, en 1521 — de *Catherine* et de *Anne de Failly*, de 1532 à 1567 — celui, enfin, de *Catherine* et de *Nicole de Lenoncourt*, de 1588 à 1594, subirent toutes les agitations politiques des dernières convulsions de la féodalité.

Dispersées, par le vent des révolutions religieuses, les dames de Juvigny étaient rentrées dans le monde, quand survint la grande abbesse *Scholastique Gabrielle de Livron :* elle ramena un petit troupeau sous sa houlette; elle releva la clôture et les bâtiments claustraux; elle rétablit enfin une réforme sévère, qui se continua, sous ses sœurs, et sous les deux dames de *Wassinhac-Imécourt :* la régularité la plus stricte subsistait encore à l'époque de notre révolution.

Troisième période.

Les abbesses modernes, sous la réformation (de 1601 à 1791).

Au commencement du dix-septième siècle, les terres et seigneuries de *Juvigny* et de *Han* et de *Hun*, sous la châtellenie de *Sathenay*, au bailliage de Saint Mihiel, appartenaient à l'abbaye pour moitié : l'autre moitié se partageait entre des *voués*, à savoir : le sire de *Hun*, pour un neuvième — les sires de *Haraucourt*, de *Remoiville* et de *Louppy*, pour le surplus. Ceux-ci étaient : *Paul de Salm*, pour un tiers, plus le tiers du tiers dans la moitié; et *François d'Allamont*, seigneur de *Chaufour*, de *Breux*, de *Champ* et *Neuville*, de *Mercy le chastel*, pour deux neuvièmes dans la même moitié. (Av. et dénomb. du 8 mai 1612.)

A cette seigneurie étaient attachés les droits ordinaires (1), consistant : en *haute*, *moyenne* et *basse* justice; vassaux et sujets;

---

(1) Au nombre de ces droits, il en était un sur les *nopces* et *banquets :* chaque marié, avant son repas de noces, devait, à peine d'une amende de 60 sols, envoyer, à la cuisine abbatiale, un plat de viande *bouillie*, un plat de viande *rôtie*, et un plat de *tarte*. S'il avait abattu une grosse

amendes; épaves; attrahières; confiscations et frais; tailles; prestations; corvées; création de maires et officiers de justice; cens, rentes et revenus en deniers; poules d'*assises* et poulets; rentes en grains dites de *songnées*; 70 arpents de taillis et rapailles, aux bois de *Robemont* et du *Chesnois*.

L'abbaye, sous *Catherine de Lénoncourt*, commença à racheter les parts de ses coindivisionnaires, dont les droits de précarité s'étaient, comme on la vu, convertis, successivement, en copropriété absolue. Ainsi, le 8 janvier 1601, elle avait racheté les parts de *Christine de Salm*, épouse de *François de Lorraine* comte de *Vaudémont*, fille de *Paul de Salm*, dont la consistance ressortait des aveux d'*Henry V*, comte de Vaudémont, de l'an 1364, et celles de *Claude de Salm*, baron de *Viviers* et de *Brandenbourg*, de l'an 1574. (V. *Brandeville*, p. 229.) Ce rachat fut fait pour 3,500 fr. barrois.

Puis elle racheta un douzième, en 1606, des ayant causes des autres voués. (Voir les aveux et dénomb. 1° de *Bauduoin de Barbançon*, seigneur de *Villémont*, du 14 juin 1427; 2° de *Gobert de Sorbey*, sire en partie de *Louppy* et de *Vouzy*, de l'an 1453; 3° de *Georges de Pouilly*, du 6 mai 1573; 4° de *Marie* baronne de *Malberg*, du 20 novembre 1574.)

Puis, enfin, l'abbaye acquit *Hugne*, le 21 novembre 1665, sous l'abbatiat de *Gabrielle Marie de Livron-Bourbonne*. (V. à ce mot, p. 850, aux aveux et dénomb. du 1er octobre 1611, par *Jean de Housse*.) (1).

---

bête, il devait, en outre, le devant de la poitrine de l'animal destiné au festin.

(1) Voir les actes d'*aveux* et *dénombrements* des 31 décembre 1574; 7 juillet 1593; 14 août 1664; 30 janvier 1681; 22 novembre 1700; 15 mars 1715; 23 juin 1723; 8 mars 1725; 11 mai 1759; 30 juillet et 24 août 1781.

Dans les derniers temps, astreinte, comme tous les établissements religieux, à acquitter les droits de main-morte, l'abbaye fournissait un homme dit *vivant* et *mourant* : le dernier, qui fut offert à cette chance,

C'est dans cette situation que les trois abbesses du nom de *Livron-Bourbonne : Scholastique Gabrielle*, de 1594 à 1661 — *Gabrielle Marie*, de 1661 à 1706 — et *Marie Gabrielle*, de 1706 à 1711, ont transmis *Juvigny*, *Han* et *Hugne*, aux deux dernières abbesses, *Alexis Madelaine de Vassinhac* et *Louise Victoire de Vassinhac-Imécourt* (1).

était *Louis de Perrin de la Bessière*, écuyer, chevalier de Saint Louis, et lieutenant colonel du régiment de Rouergue, à *Bar le duc* (1772).

(1) Les professions faites au couvent de Juvigny, pendant le cours du dix-huitième siècle, furent au nombre de soixante-dix.

Voici les noms des dames religieuses, d'après l'ordre des prises d'habits : 1682, *Vignon* — 1685, *Lapierre* — 1686, *de la Porte* — 1690, *Despotz* — 1694, *Villers* — 1694, *d'Alès* — 1696, *Ibert* — 1700, *de Cuissotte* et *d'Imécourt* — 1701, *de Sainct Ignon* — 1703, *Adam*, *d'Imécourt*, *Jourdain*, et *de Fraula* — 1704, *des Gabets* et *de Renusson* — 1707, *Meininken* — 1708, *de Riclot*, *de Failly*, et *Guénichot* — 1709, *de Brioleux* — 1710, *Lamorlette* — 1713, A. M. *Fossy*, qui fut prieure, en 1739 — 1715, *Frigot* — 1718, *de Pavent* et *de Prigny* — 1721, *Crétot* et *de Posson* — 1723 *de Castres* et *d'Huart* — 1733 *de Papigny* — 1734, *de Verlange*, *de Misson*, et *de Martiny* — 1737, V. L. *d'Imécourt* — 1738, A. M. *de Pavent* — 1739, T. E *Macklot de Pierville* et S. M. *de Fraula* — 1740, M. A. *de Hauzeur* — 1741, la princesse M. F. G. *de Beauveau* — 1744, M. J. J. *de Fraula* — 1745, M. B. A. *Maucomble* — 1746, M. B. S *de Longeaux* — 1748, M. C. M. *Jacques* — 1749, M. R. H. E. *d'Apremont-Lynden* — 1750, M. H. U. de *Bergh* et M. M. B. *Thirion de Briel* — 1753, M. C. L. G. *de Castres* — 1755, M. A. L. C. *Chervin de Rivière* — 1757, M. S. C. C. *de Lafontaine* — 1758, M. F. J. *de Hontheim* — 1765, M. C. A. *de Seraing*, et M. L. A. *Fossy* — 1770, M. J. C. *de Lamock* — 1774, M. A. C. *de Roucy* et M. A. C. *de Franque* — 1776, M. V. *de Vendersteigen* et M. C. *Posson de Vaufercée* — 1777, M. P. *de Suinctignon* — 1778, M. E. comtesse de *Vandersteigen* — 1779, M. H. *de Hagen* — 1784, M. G. *de Dreux* — 1786, M. T. *Rutschmann*, M. A. *de Roeux*, et M. C. *de Barrail* — 1787, M. A. *des Anscherins* — 1788, M. C. *Hérold*.

La haute justice et les officiers de l'abbaye.

L'exercice de la justice seigneuriale et souveraine de *Juvigny*, *Han*, *Hun*, *Remoiville* et *Iré le sec*, avait été réglementée entre l'*abbesse* et ses *voués*, le 3 mars 1594, par une sentence de la cour du *baillif* des *grands jours* de Saint Mihiel (1), sentence rendue au profit de *Nicole de Lenoncourt*, à l'encontre : 1° de *Marie de Veneur*, veuve de *Paul* comte de *Salm*, comme ayant la tutelle et garde noble de sa fille *Christine*, laquelle devint, peu après, épouse de *François de Lorraine* comte de *Vaudémont*, et *Jean* comte de *Salm*, baron de *Viviers*, seigneur de *Saint Supplet* et de *Pogny sur Meuse*, maréchal de Lorraine, oncle paternel et curateur de la jeune comtesse; 2° d'*Henry de Barbançon*, vicomte d'*Epvres*, seigneur de *Villémont*, ancien prévôt de *Chiny* (1541); 3° de *François d'Allamont*, seigneur dudit lieu, de *Chaufour*, de *Breux*, de *Champneuville*, de *Mercy le châtel* et, en partie, de *Louppy aux deux châteaux*, de *Juvigny* et de *Han*, de *Remoiville*, de *Quincy* et *Mont Saint Martin*, de *Moulins*, *Sorrey* et le *Sart*, d'*Ergeville* et *Bethincourt*, gouverneur-capitaine-prévôt de *Damvillers*; 4° de *Charles de Daün*, seigneur de *Froidefontaine*; 5° de *Jean de Pouilly*, seigneur de *Hugne*; 6° de *Catherine de Brandenbourg*, douairière de *Malberg-Sainte Marie* et de *Anne d'Orchanges*, baronne d'*Ars*, toutes deux dames de *Brandeville*, en partie; 7° de *Catherine de Lutz*, dame douairière de *Louppy*, veuve de *Claude Guillaume de Fraisnel*, seigneur dudit *Louppy*, en partie, et de son fils mineur *Claude Guillaume de Fraisnel*, représenté par son curateur *Jean Houillier*; le tout à la participa- Haute justice.

(1) Cet arrêt de règlement fut rendu par *Perrin Lescuyer*, lieutenant général au bailliage de Saint Mihiel, assisté de *Pierre Garlache*, de *Gallois*, de *Bournon*, de *Bourgeois*, et de *Nicolas Gondrecourt*, députés de la *Cour des grands jours*.

tion du *procureur général du Barrois*, au nom de S. A. le *duc de Lorraine*, comme seigneur de *Jametz*.

Cette sentence, où l'abbesse, comme demanderesse, figurait, pour moitié dans la seigneurie, et les seigneurs *Voués*, défendeurs, conjointement, pour l'autre moitié, consacra la *prédominance* de l'*abbaye*, à titre de *tréfoncière* et haute *justicière*, avec *droits régaliens*, en tous actes de juridiction, civile ou criminelle (1), droit d'*institution*, droit de recevoir le serment des *officiers*, *prévôts-juges*, *mayeurs*, *assesseurs*, *lieutenants* et *doyens*, tant de son *proprio motu*, que des présentations et du choix de ses cojusticiers : cette sentence lui maintint celui d'avoir un *haut sergent*, avec prévention sur ceux des voués, avec, aussi, l'exercice privatif, pour les captures au corps et actes d'exécution, sauf le concours facultatif des officiers de la voucrie, et sauf les cas d'urgence et de flagrant délit.

La prévôté de *Bezonvaux*, comprenant *Beaumont*, *Fleury*, *Douaumont*, était adjointe à celle de *Juvigny;* mais là les droits de l'abbaye n'admettaient ni concurrence ni restriction.

Justice prévôtale

L'étendue des domaines d'une seigneurie fit l'importance des familles descendant de ses prévôts. Tous étaient nobles *ex officio*,

---

(1) Le *droit de vie et de mort* appartenait aux abbesses, sans recours possible, au moins dans le principe, à toute autre autorité. On trouve quatorze sentences de mort, prononcées par leurs prévôts, pendant les abbatiats de : *Anne de Failly*, *Nicolle* et *Catherine de Lénoncourt*, *Scholastique Gabrielle*, et *Gabrielle Marie de Livron-Bourbonne*. Ces arrêts sont aux dates des : 5 juillet 1573; 10, 15, 20 septembre; 1er et 15 octobre 1594, époque correspondante à l'extirpation, par la Ligue, du calvinisme à Jametz; 25 septembre 1596; 24 et 29 juillet 1598; 12 avril 1606; 4 novembre 1619; 18 avril, 31 juillet 1627; et 23 mars 1671.

Aucune de ces taches sanglantes n'ont, paraît-il, souillé le règne des deux dames de *Vassinhac-Imécourt*. Alors, d'ailleurs, le fanatisme avait fait son temps; et la révocation de l'édit de Nantes ne paraît pas avoir eu à exercer ses proscriptions dans l'arrondissement de Montmédy. Il en fut autrement à Sedan.

alors que le prévôt était l'*alter ego* du suzerain; tous le devinrent, par annoblissement, soit de *robe*, soit d'*épée*, à charge d'achat d'un fief; mais, avec cette différence, qu'après la réunion à la France, il n'y eut plus que des *justices foncières* et de simples *seigneurs terriens*. Les dames de Juvigny protestèrent en vain... leurs officiers déchurent, ainsi, et d'illustration et d'autorité.

Voici les derniers, en remontant aux plus anciennement connus. **Familles prévôtales et fiscales.**

Noms des prévôts : en 1596, *Pierre Garlache* (1) — 1656, N. *Henry* (2) — 1670, N. de *Viltange* (3), époux de *Anne Journet* — 1676, *Joachim Jeannot*, époux de *Claire Elisabeth Piton* (voir *infrà*) — 1705, *Gabriel Jeannot*, époux de *Anne Catherine Brioleux* (voir *Montmédy* et *Thonne le pré*) — 1717,

---

(1) Garlache, *Gerlascus Miles* : ce nom est célèbre dans l'histoire ancienne du *Castrois* et du *Dormois*; il se retrouve, ensuite, au nombre des *hommes huit*, des *hommes quarante*, des *clercs-jurés*, *greffiers* et *notaires* d'*Yvoi* et de *Stenay*. On le voit, plus tard, au nombre des seigneurs de *Gommery* et de *Saint Mard*. Enfin, aujourd'hui, il illustre la Belgique, en la personne du *baron de Gerlache*, premier président de la Cour de cassation.

On a une sentence, rendue, en 1596, par *Pierre Garlache*, juge civil et criminel de la *haute justice de Juvigny*, sous le seing de *Georges Mabillon*, son greffier clerc-juré... en matière de *sorcellerie*. Au préalable, *Jeannette Maldent*, femme de *Jean Cosson*, est soumise à la torture morale d'être, par le maître des hautes œuvres, rasée *en tous poils de son corps*, aux fins de découvrir quelques marques suspectes du crime dont elle est véhémentement soupçonnée. Les assesseurs sont : *Jacquemin Ponsart*, mayeur de Juvigny; *Florentin Parmentier*, son lieutenant, à Han; *Fay Diart* de Remoiville; et *Rolin Perceval* d'Iray.

(2) *N. Henry*, prévôt de *Juvigny* et de *Bezonvaux*, fut un des ancêtres de MM. *Henry* de Verdun, dont l'un était président au présidial, en 1768, et l'autre, avocat au bailliage de cette ville. Cette famille fut atrocement immolée au monstre révolutionnaire de 1793. (Voir *Tabouillot*.)

(3) Il en a été question à l'art. *Jametz*, p. 955.

Claude Galavaux (voir *Chaumont*) — 1738, *Simon Maucomble*, seigneur foncier de *Gommery*, époux de *Barbe Elisabeth Gérard* (voir *Bezonvaux*) — *Nicolas Evrard*, seigneur foncier de *Rupt*, époux de *Claire Tabouillot* (voir *Marville*).

Noms des procureurs fiscaux : 1608, *Jean Vignon* ..... — *Jean Geoffrois* ... — 1737, *Robert Fourier* (*), époux d'*Alexise Minet* — 1738, *Nicolas Colgnascel*, époux de *Marie Millet* — 1760, *Pierre Hazart* (voir *Dieppe*) — 1764, *François Richard*, époux de *Marie Coquet*.

Noms des clers-jurés greffiers : en 1596, *Georges Mabillon* (1) — 1600, *Nicolas Forgnier* — 1604, *Rolin Perceval* — *Jean Perceval* — 1774, J. *Fourier*, époux 1° de *Marie Anne Robin*; 2° de *Françoise Michel*; 3° *Jeanne Louis*.

Le capitaine Piton et le prévôt Joachim Jeannot

Au siége mémorable de Montmédy, 1657, sous le *fidèle* et *vaillant* gouverneur *Allamont de Malandry*, étaient trois colonels walons-espagnols : le baron de *Beck*, guerrier fameux de l'époque, de *Recklin* et du *Moulin*... sous ces quatre supérieurs étaient employés les majors : *Barchon*, *Stassin* et *Smidt*, à la tête de leurs compagnies allemandes; au-dessous de ceux-ci venaient les capitaines : d'*Alost*, piémontais, *Beloute* dit *Crahay* le *liégeois*, *Corette*, *Dreyser*, *Engelhart*, *Godefroid*, *Grégoire*, *Lajeunesse* dit le *bourguignon*, *Milon*, *Prinse*, *Piton*, *Schirlet* et *Schlomp*... sous ceux-ci servaient les lieutenants *Tréhac*, *Bouttelier* dit *Beaulieu*, et l'enseigne *Crochart*; enfin, derrière ceux-ci, quelques bourgeois commandés par leurs mayeurs : *Massart*, *Louchart*, *Gabin*, *Grandclaude*, *Georges Poncelet* dit le *Wale*... en tout, 469 fantassins, 25 artilleurs et 182 bourgeois. Tous ces braves gens, pendant deux mois et plus, résistèrent à vingt-trois attaques, à fond, de la *furia francese*; et ils

---

(*) *Errata*, aux p. 886 et 887 : lisez *Dominique*, au lieu de *Dieudonné* Fourier.

(1) Le célèbre *D. Mabillon* (Jean), de la congrégation de Saint Maur, est né, le 23 décembre 1632, à *Saint Pierremont*, près Mouzon, de parents pauvres, que tout indique être descendus du greffier *Georges Mabillon* de Juvigny.

ne se rendirent qu'à la sappe de leurs murailles, *primo adventu regis* (médaille commémorative du 4 août 1657).

Plusieurs de ces noms reviendront dans le *Manuel*. En voici déjà deux qui se détachent ici : *Piton* et *Crochart*, quels étaient-ils? voici, quant au premier :

Le capitaine *Piton* portait : *mi parti, argent et gueules*... à dextre, *trois corbeaux ou merlettes de sables, becqués et piétés de gueules* (armes de *Taussignoth*)... à senestre : *deux triangles équilatéraux* (ou *tau*) *superposés, de bas en haut, et de haut en bas*, emblême figuratif de l'équation symbolique *Pi-tau* — *Py-ton* (1).

Le capitaine *Piton de Tassigny* eut un fils, qui mourut jeune, et une fille, *Claire Elisabeth*, laquelle fut mariée au prévôt-gruyer de Juvigny, *Joachim Jeannot* (2). V. cette famille, à l'art. *Dun*, p. 583. Son annoblissement remontait au 16 octobre 1628.

LAM-EY (la tour); *Sumay* — *Xumay* — *Domquenay*. (Ch. de 955 et 1157.)

Canton de Stenay. Communes de Brouenne et de Lamouilly.

Lam — *Lam* (-acq) — *Lam* (-ey) — *Lam* (-ouilly), sont des

---

(1) *Biographie du Parlement de Metz*, aux mots *Pittau*, *Blair*, p. 53. *Blair* signifie *bataille*. Ce nom se reproduit, fréquemment, dans les annales de *Mouzon* et de *Stenay*. Voir, notamment, aux mots *Boullain*, et *Le Bœuf de Brabant*, maison originaire de l'*Artois*.

(2) Du mariage de *Joachim Jeannot* et de *Claire Elisabeth Piton*, naquirent, à Juvigny : le 1er janvier 1673, *Catherine Scholastique*..... elle fut tenue par son oncle, l'abbé *J. Benoit Perceval*, curé de Quincy, avec *Catherine Louis*, mère de celui-ci (famille échevinale de Stenay); — le 20 janvier 1674, *Charles*... cet enfant fut tenu par *Charles Lopez de Gallo*, seigneur de *Quincy*, et par *Catherine de Saint Beaussant*, mère du parrain — le 30 octobre 1690, *Anne Marie*... elle fut tenue par *Jean Otho du Chesne*, écuyer, seigneur des *Marteaux*, et *Anne Marie de Zaze*, dame, en partie, de *Verneuil le grand*.

La descendance des *Jeannot-Briolleux*, *Jeannot-Crochart*, et autres, se retrouvera aux articles *Montmédy* et *Thonne le pré*.

appellations géologiques, conçues sous l'idée d'*union* et de *liaisonnement* de parties, qui flottaient dans une masse liquide, et qui, à mesure qu'elles se sont attachées, l'une à l'autre, se sont déposées au fond de la vase, en forme de *lie*.

Telle est l'histoire géologique des atômes *liasiques*... entre la *tour Lam-ey*, point de jonction de *Ginvry* et de *Brouenne* — et *Lam-ouilly*, point d'annexion d'*Ouilly* et de *Laferté*.

Nota. — *Villy* se prononce *ouilly*.

Géographie ancienne.

Féodalement, la *tour Lam-ey* se trouve énoncée dans la plupart des actes de reprises des seigneurs de *Bronelle*, de *Brouenne*, de *Ginvry*, et de *Lamouilly*. Ce fait indique un enclavement de mouvances, étherogènes, dans un milieu primitivement homogène, bien que séparées par le flux de la *Chière*. *Ginvry*, en effet, était *in comitatu Wabvrensi* (Ch. de 955); c'était un appendice de l'*Astenensis;* c'était une enclave *barrisienne*, projetée, dans les *Ardennes*, au pied du *Saint Walfroy*. La *Crouée de Lamouilly*, au contraire, était *in comitatu Ivotio* (même charte); c'était une enclave *champenoise*, projetée, dans les terres luxembourgeoises, par la *hache territoriale de Villy*.

Xumay, *Sumejacum*, faisait un crochet géologique. C'est là, en effet, le point de rattache de l'étage *liasique* (du système hercynien, du nord) à l'étage *jurassique* (du système vogasien, du sud). Aussi la chapelle dite de *Saint Pierre de Chimay* était-elle un des points le plus anciennement habité par les *Asténiens*, à la limite des Ardennes. Là était la mère-église de *Cervisy*, près Stenay. Au-dessus de *Sumay*, à *Domquenay*, dans le *bois des Pasques*, dominait le château de *Gaon*, gouverneur de Stenay, en 760. C'était, par la *tour Lamey*, sur la Chière, que s'opérait le *passage du Wabrensis* dans l'*Ardennensis* (1).

Causes naturelles de mouvances des enclaves.

On se demande pourquoi le fief de la Crouée, *villa de Cruce*, de trois ans en trois ans, changeait de ressort judiciaire, étant, tour à tour, de la prévôté de *Carignan*, puis de celle de *Chau-*

---

(1) *Pasques*, signifie *passage*, en hébreu.

vancy? On ne comprend plus rien à la figuration des *trois haches* topographiques de la maison de *Failly!* On s'étonne de ce que, quand *Gérard de Los*, sire de *Chauvancy*, assisté de monsigneur *Drohier de Montmédy*, chevalier, un de ses pairs, ensemble de *Thiebaut de Brouenne*, son clerc-juré, et voir même de *Thiéry de Gardigne*, son *domesticus*, affranchit la ville d'*Olixie* et les *isles* de *Maulgarnie* et de *Moulins*, c'est-à-dire les *îlets* volcaniques du *Sart* et *de Soiry*... on s'étonne, disons-nous, de ce qu'il vienne jurer sa charte en l'église de la *Moulye;* et que, cependant, cette charte, donnée en 1284, ne soit pas applicable ni à *Lamouilly*, ni à la *Crouée*, ni à *Bièvre*, ni à *Ginvry* (1)! On s'étonne, encore plus, de voir *Jean Bohême*, comte de Luxembourg, quand il affranchit *Laferté*, en 1342, y adjoindre *Villy*, comme dépendance de sa prévôté de *Virton!*

Ces anomalies apparentes s'expliquent par les *enclaves;* et, dans leur principe, les enclaves ne s'expliquent que par la géologie. On a supposé des partages, préexistants du fait de l'homme, là où la nature, seule, avait divisé les terrains et les groupes nationaux.

Lamouilly, faisant hache, topographiquement, dans le *Trévirois*, bien que *Champenois* d'origine... *Ouilly*, ou *Villy*, faisant hache dans le *Remois*, bien qu'appendice des *Ardennes*, *Lamouilly* et *Ouilly* sont des preuves que les incolations se sont faites, primitivement, d'île en île, sans porter atteinte aux traits distincts des nationalités opposées. C'est dans le *Wallon* que se trouve l'*entrecroisement*. (Voir l'art. suivant.)

---

(1) Les fiefs de *Lamouilly* n'ont été réunis au Luxembourg que par le traité de partage et d'échange *hispano-lorrain* de 1603: avant cela, ils mouvaient de *Stenay;* et, aujourd'hui, ils sont revenus à leur dépendance d'origine, puisqu'ils appartiennent au canton de *Stenay*. Pourquoi cela? c'est qu'il y a des rapports naturels qui ne s'effacent jamais.

Cant. de Stenay. Commune de Lamouilly.

LAM-OL-LEI (1)... (*inter Bour-a et Lam-oleï*, Ch. de 955)... traduction littérale : entre *la fontaine aux amas de sables mouillés* (2).

Le bassin de la basse Chière.

La géologie prouve que le *Mont Saint Walfroid*, cote 304, est un soulèvement volcanique, dont le cratère éteint (*b-our*) a donné naissance au ruisseau de *Bièvre*, en amont de *Lamouilly*. Là, le flux de sa *fontaine* a rencontré la *Chière*, autre flux éruptif venant d'*Ober-cor*, non loin du *Titel-berg*, autre volcan éteint, en amont de Longwy.

Hydrographie et linguistique.

A la *source-mère* on dit *cor*, ou *kor*, d'*Ober Chérange* à *Charango*... au *flux intermédiaire* on dit *car*, *cara*, *chares*, de

---

(1) Le *lamed* hébraïque, par son *nom* et par sa *figure*, est la représentation de l'idée unificatrice (*am*, union) des êtres, tant dans le monde intellectuel et moral, que dans l'ordre physique — *l-aoua* signifie s'*attacher*, se *conjoindre*... pour quel but les êtres (*ent*) s'attachent-ils?... *lam-ah?* pourquoi et dans quel but? Là est le *crochet*, auquel se suspend la pauvre raison humaine!... aussi la figure du *lamed* est-elle un crochet, *stimulus*. Ce crochet, par le bas, il attache l'homme à la terre; par le haut, il le *stimule* à se rattacher au ciel.

En persan, en arabe, le *lam* est aussi figuré par un crochet; mais la forme de ce crochet est celle de l'*hameçon;* en voici le motif : l'idée supérieure a été coupée par la *lame* du *pourquoi..?* dans les langues du matérialisme la destinée humaine n'est plus attachée qu'à l'appat des voluptés.

Les principales significations du *lamed* et du *lam*, sont : *à* — *pour* — *en* — *vers* — etc., etc. (Voir Gesenius, p. 508, 511, et Lac., p. 57, 59, 61.)

(2) *Am*, union de parties assemblées — *ol*, sable — *oul*, union de parties, épanchées qui se liaisonnent — *ouil*, *ouiller*, union de parties errantes, dans un liquide, et qui se déposent, sous forme de *lic*. (Voir Lac., p. 3, 6, 28, 33, 34, 38, 91.)

Charancy à *Chauvancy*... enfin, à la *chute des eaux* dans le bassin verdoyant (*ier*) de la Meuse, on dit *chière*, de *Chauvancy* à *E-ouilly*, près du *Wé* du versant de *Cherbo*.

Croit-on que ces variations aient été purement arbitraires? erreur pure de l'irréflexion et de l'ignorance... toutes les nuances linguistiques ont eu leur raison d'être, dans les différences constitutives du sol, et dans les mutations successives des sites et de l'orographie. Arrivons aux preuves.

Appellations mouillées.

Ici, à partir de *Lamouilly*, voici sur le cours et aux versants de la *Chière*, voici plusieurs villages dont les appellations se terminent en *illy*, et d'autres en *ouilly* : Villy... *ou-illy* — Puilly... *P-ou-illy* — Villières... *ou-illiers* — Euilly... *E-ouilly* — Prouilly... *Pro-ou-illy* — Pouilly... *Po-ou-illy*, etc.

Croira-t-on encore que cet *ouillement*, ou *mouillement*, linguistique, soit un pur caprice des premiers colons qui les ont habités?... et, quand les Romains appelaient *Epoissum* leur colonie Ivotienne, assise au cratère du *mont Tillet* (cote 296, correspondante à celle de *Saint Walfroid*), croira-t-on que ce peuple, si avancé dans les sciences naturelles, ce peuple que la connaissance du sol guidait si sûrement dans ses constructions indestructibles, ait pu négliger le fait local de la constitution *liasique* et *poissante* de ces petites *isles cæresiennes*, au mouillage desquelles les Celtes, leurs premiers insulaires, avaient abordé?

Ces finales : *illy*, sur les hauteurs... *ouilly*, dans les bas-fonds, données aux accidents de terrain, dans l'immensité du désert, ces finales avaient eu, primitivement, leur raison d'être dans les notions, visibles et apparentes, de la constitution même du sol, sol *poissant*, qui s'affermissait, à partir de la *Ferté* (*Firmitas*), sous le Saint Walfroy.

Formations anthraxifères

Quand de la *Frête* (ou clavicule du col, côte 304), on jette ses regards à la *tête* de la petite île (le mont *Tilleux* ou *Tillet*, cote 296), cette *tête d'isles*, véritable capitole de la colonie romaine des *Læti asti* d'Yvoi... et quand, de cet autre *Titelberg*, on porte la vue vers les *deux villes* du *Trembloy*... le spectateur ne découvre, de *Millières* à *Ouïllières*, aux versants de l'Ardenne, qu'une insolation, tourmentée, boursoufflée; il n'y

voit qu'une nappe onduluseuse, dont les renflements bizarres, dont les lignes brisées, de *Puilly* à *Olizy*, accusent les dernières convulsions des terrains *autraxifères*, à la base des *schistes* et des *ardoisiers*.

Quand, de cette *frête* du Saint Walfroid, au contraire, on dirige sa vue sur les *sieræ* de l'*Astenensis*, à partir de la corne d'*Aalon*, près Sompthonne, jusqu'à *Baalon*, près Stenay, on voit surgir la formation des *oon*, qui se complète, de plus en plus, pour s'immerger, sous la Meuse, sous les *Argonnes*, et qui vient y poser les fondements *coraliens* du *porland*, plancher véritable des terrains *crétacées*, le *portland*, ce porteur du monde dans le grand bassin de la craie.

D'une part, au nord, vers l'*Ardenne*, ces boursoufflements accusent l'*anthracisme* des matières éruptives, alors qu'à l'état mol, et quasi fluide .. comme à *Lam-ol-leii*... livrées à l'enfantement calcaire de véritables îles (*i*, en hébreu)... dans les ondulations d'une pâte liasique, le *trias*, cette portion pénéenne de la croûte terrestre, s'entrouvait encore, sous la poussée des feux souterrains (*s-igny*)... tel, par exemple, qu'à *Signy Montlibert*, sous le *Saint Walfroid*, formation correspondante à celle de *Signy l'abbaye*, au contreversant Meusien.

Les tourbes de *Thonelle*, les grands végétaux antédiluviens, trouvés carbonisés dans les fouilles du pont-viaduc de *Ginvry*, aux approches de *Lamouilly*... ces témoins irréfutables du *métamorphisme* des matières éruptives, ces témoins permanents pour le démontrer. Creusez !.. vous les trouverez sur le *schiste*, et la *houille* par dessous, soyez-en certains !

D'autre part, vers la mer lacustre des *Wabvres*, au sud, les émergeances *jurassiques*, appendices extrêmes des Vosges, acusent la consolidation, de plus en plus solide, de ces myriades d'*oon*, qui ont formé le plancher du monde, *portland*, par le refroidissement des murailles volcaniques... de *Murault*... de *Murvaux*... de *Montfaucon*... des *Murets*... de la côte de *Stôme*, etc.

La Chière, du *Titelberg* au *Tillet d'Yvoi*, a joué un grand rôle dans cette ère de transition. *Car* signifie *creuser*, en hébreu... *Creuse*, lui a dit l'ordonnateur des étages du monde... *creuse*

toujours!.. elle a creusé, dans l'oolithe, d'*Ober cor* à *Longuion...* elle s'est envasée, en creusant, dans les marnes et les calcaires bruns, *chares*, de *Charancy* à *Chauvancy...* puis, arrivée au-dessus des terrains houillers, sous la tour *Lamey*, elle a *ouillé* dans les sables, notamment depuis *Lamouilly* jusqu'à *Euilly*, près Mouzon — *ouillement* d'un côté -- *ollification* de l'autre .. voilà le langage des radicaux.

Tels sont les motifs, purement géologiques, des appellations, successives, de : *Lam-ey* — *Lam-ol-leï* — *Lam-ul-ier* — et *Lam-ouilly*. A ce sujet, interrogez le sol, voici ce qu'il répondra :

A partir de son échappement, au détroit de *Chauvancy*, après avoir coulé sur l'*oolithe inférieure* et sur le *bradfort-clay*; arrivée dans les terrains *authraxifères* de *Ginvry*, la basse *Chière* s'éclaircit; elle creuse, plus profondément, son sillon dans les *marnes supérieures du lias, à Lamouilly :* là commence le *ouillement* unificateur de la *lie* des parties, errantes dans la masse liquide. Alors la rivière épanche ses *alluvions*, à droite, sous le versant des *calcaires sableux*, de *Puilly* à *Villèrs*; à gauche, elle les pousse vers *Villy* (ou *ou-illy*), dans le sous-groupe *supérieur liasique*, là où se lient les *marnes moyennes*, là où le *calcaire ferrugineux* s'unit aux *marnes supérieures...* et l'alliance de ce dernier groupe à l'*oolithe* se fait enfin, à *Prouilly*, à *Pouilly*, au vis-à-vis d'*Euilly*. Mouillage dans les sables du lias.

Le sous-sol du bassin est un terrain *mol*, peu liaisonné et sans résistance; c'est un terrain enfanté dans le *trias* qui, s'est épaissi peu à peu, et qui enfin s'est affermi d'*Euilly* (village *ambédeux*, près Mouzon), à *Lamouilly* (village *ambédeux*, près Laferté).

On voit que la *vague* des décompositions *authraxifères* a étendu sa *lame* d'*Euilly* à *Lafrette...* on voit que cette *lame*, brisée à *Olizy*, est venue expirer, au *mouillage, sur le ferme* des *sables, amoncelés à Bièvre* et à la rampe du *Saint Walfroid*.

Inter bour-a et lam-ol-leii est donc la traduction exacte, par les radicaux hébraïques, de cette œuvre des temps antédilu-

viens, œuvre dont les dernières traces visibles apparurent aux Romains.

En disant *Epoissum*, leurs vieux géographes étaient, certes, meilleurs naturalistes que nous; et, quand ils nommaient *Obringaw* la Moselle, c'était d'après le témoignage de leurs yeux.

Canton de Stenay.

LAMOUILLY; *Lamulier* (1).

(Ch. de 955, 1157, 1240, 1262, 1284, 1408 (2).

Ancienne annexe, ainsi que *Moiry*, de la cure de *Laferté*.

A la rampe du *mont Saint Walfroy*, sous les deux *Bièvre*.

Sur la rive droite de la *Chière*, en amont du ruisseau de la Fontaine; *Bour-à* (V. p. 712, 716), et sur la *voie ferrée* des Ardennes.

Anciens écarts : les censes-fiéfes de : la *Cour* — la *Crouée* — l'*îlet* de *Millières* — le fief du *Fourt* — *Domquenay* — *Doncourt* — et le *Trembloy* (V. p. 430, 438, 758).

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton..........	0 myr.	8 kil.
	arrondissement ...	1	2
	département......	8	9

Orientation, par rapport à Montmédy, N. 1/4 N. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer : de 174 à 272 m.

---

(1) Etymologie et appellations successives : *La Muley* — *La Mulier* — *La Molleï* — *La Moulye* — *La Mollye* — *Lamouilly*. (Voir le sens étymologique aux mots *Lamey* et *Lamolleï, suprà*.)

(2) Voir le texte de la plupart de ces chartes dans les œuvres de M. Jeantin : *les Marches*, t. Ier, p. 297 — *les Chroniques*, t. II, p. 494 — et *les Chroniques d'Orval*, Ire éd., p. 134.

Etages, groupe et sous-groupes (1).

1° Etage *liasique*, des sixième et septième époques de la formation des êtres du *trias;* marnes *supérieures;* — 2° étage *oolithique*, ou jurassique *inférieur*, de la formation subséquente, alliée aux marnes de transition; c'est-à-dire celles *grises* et *bleues* du groupe *schisteux;* — alluvions fluviales des *calcaires ferrugineux* du *lias*, avec minerai de fer peu abondant (Voir les articles *Lamey* et *Lamolleï*, ci-dessus). Géologie.

Ce territoire est une *enclave triasique* qui prouve : que les incolations primitives, s'étant faites d'*isle* en *isles*, ont conservé, indéfiniment, les traits distinctifs de leur origine, même au milieu des populations, de races hétérogènes, qui, successivement, s'établirent sur chaque petit continent, à mesure que le sol s'affermissait aux alentours. Aussi cette enclave resta-t-elle *barisienne*, sous la châtellenie de *Stenay*, jusqu'en 1603. Momentanément devenue luxembourgeoise, aujourd'hui elle est rendue à son ancienne nationalité.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions : Origines.

Ces origines sont les mêmes que celles d'*Aufroidcourt*, d'*Autréville* et de *Moulins* (V. p. 57, 61).

Lamouilly est énoncé dans une charte de l'an 955, sous ces expressions : *Inter Boura et Lamuley;* c'est-à-dire, entre la *fontaine* (*bour*) du cratère de la montagne et l'*amas* des *sables* amoncelés au bas. Cet acte authentique un échange entre *Rothbert*, archevêque de Trèves, et le chevalier *Erlambault*, premier comte du *Castritium*, en Champagne, qu'*Hervé*, archevêque de Rheims, avait expulsé de ses possessions, et que *Bérenger*, évêque des Claves, avait institué *avoüé* de son église à *Chauvancy le château*. On a vu à l'art. *Ginvry*, p. 758, quels

---

(1) Voir la *Statist. géolog.* de A. Buv., p. 73, 75, 608.

étaient les domaines, objets de cet échange; et l'art. *Crouée*, p. 438, a précisé le village qui attenait à l'un d'eux.

Il en résulte que la *vigne* et le *moulin* de la *Crouée* dépendaient de *Bièvre*, au lieu dit *Janilergeium*, c'est-à-dire à l'endroit où était placé le *Colossus Dianœ* de l'Ardenne; il en résulte aussi que, bien que situés sur la rive droite de la Chière, cette vigne et ce moulin dépendaient de l'*Evodiensis... in comitatu Ivotio...* qu'ils étaient, conséquemment, comme annexes de la *Ferté*, de mouvance champenoise; tandis que *Ginvry*, sur la même rive, était du comté des *Wapvres;* enfin il en résulte que *Lamouilly* était une *enclave*, dans les terres *tréviroises*, de même que, de l'autre côté, la *hache de Ouilly*, ou *Villy*, était une enclave *ardennaise*, vers l'*Astenensis*, dans les terres du *Remois*.

Erection. Noms des premiers propriétaires connus : *Rothbert*, archevêque de Trèves — *Erembold*, premier comte bénéficiaire du Castrois — *Hugues de Laferté* et son frère *Jehan de la Fontaine*, dit *Tausignoth* (1) (Ch. de 1240).

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1831 : 476 h. 2 a. 23 c.

Nombre des maisons : 64.

Jardins et chènevières	12 h.	45 a.	76 c.
Prés et pâtures fauchables	63	44	28
Terres labourables	303	17	54
Vignes	0	56	49
Bois	75	17	10
Landes, friches, étangs, noues et routoirs	5	0	30

(1) *Tausignoth* signifie *porte étendard... signifer...* — *oth*, en hébreu, veut dire *note;* signe de *notation* générique — *signification* qui fait connaître le *genre* d'une personne, ou l'*espèce* d'une chose — *g-oth*, gothique. Il indique, au singulier, le genre féminin et le neutre; au pluriel, il est la marque des noms de l'un et de l'autre sexe : *ab*, père — *em*, mère — *ab-oth*, les ancêtres : on doit le prononcer *os;* de là les terminaisons latines et grecques qui accusent le pluriel.

Superficie non imposable.... ...... 16 20 76

Cours d'eau : la *Chière;* le ruisseau de *Bièvre* et celui de *Ginvry.*

Usines : un *moulin* avec *scierie.*

Revenu net imposable : 11,479 fr.

Bois............................ 71 h. 36 a. 0 c. Biens communaux.

Prés et pâtures, terrains vains et vagues 10 environ, non compris ceux non imposables.

Valeur approximative des terrains communaux : 102,219 fr.

L'impôt a été assis sur un revenu net présumé, par hectare, de : 14 fr. 40 pour les *terres* labourables — 60 fr. pour les *prés* — 22 fr. pour les *vignes* — 15 fr. 50 pour les *bois* — 54 fr. pour les *jardins* et *chènevières.* Cette base est moins élevée qu'à *Nepvant;* elle l'est plus qu'à *Moulins,* où elle est supérieure à celle d'*Autréville.* Les acquisitions, pour l'établissement du chemin de fer, ont porté à 45 fr. l'are, le taux le plus bas des terres de moyenne qualité. Not. agricoles.

Cultures ordinaires : blé, méteil, orge, seigle, avoine; plantes légumineuses, oléagineuses, ligneuses et fouragères.

Le minerai de fer, dont le point de départ est à l'*îlet* de *Millières,* est peu exploité. On pourrait trouver la tourbe, par-dessous; ses gisements prendraient plus de consistance et arriveraient même à la houille, si l'on s'enfonçait, en creusant, de l'est au nord-ouest, dans le bassin de Carignan (1). Not. indust.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, vignerons et manœuvres, quelques artisants.

Noms des maires : en l'an VIII, J. *Meunier* — 1806, G. *Adnet* — 1807, J. *François* — 1811, J. *Adnet* — 1816, B. *Lina* — 1821, N. *Gourdet* — 1827, J. B. *Leplomb* — 1833, J. H. *Gilles* — 1848, T. du *Gard* — 1852, J. H. *Giles.* Administration.

---

(1) Plus on avance dans ce bassin, plus les mines de fer y sont riches : il y existe même des gisements de cuivre; et des émergeances de houille y étaient exploitées, dans les temps anciens.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : une trentaine d'habitants — d'après le recensement de 1836 : 306 — de 1846 : 274 — de 1856 : 260 habitants.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1688, avec lacunes ; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1707, série complète.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèses de *Trèves* et de *Rheims ; Lamouilly* était un appendice *Mosomois* enclavé dans le *Trévirois ;* — archidiaconné de *Sainte Agathe* de Longuion (1) ; — doyenné de *Sainte Scholastique* de Juvigny (2) ; — cure primitive : celle de *Saint Walfroy ;* vicariat perpétuel d'Orval ; — annexes et dessertes de la cure de *Laferté : Lamouilly* et *Moiry*.

Abbaye suzeraine : celle de *Notre-Dame* d'Orval ; — prieuré de *Blanchampagne*.

Hermitage : celui de *Saint-Walfroy* (*In Janilergeio Colossus Dianæ*, 955) ; — oratoire primitif : *idem*, au monastère de *Saint Martin* (V. *Grégoire de Tours*).

Eglise matriculaire : celle de *Laferté ;* — chapelle : celle de *Saint Pierre* de Xumay ; — nom des patrons : *saint Martin* et *saint Lambert*.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : la première chapelle est mentionnée dans la charte de 1157 ; elle a été reconstruite au quinzième siècle. Sa cloche, du dix-huitième, a été levée en 1759, par le capitaine *Barthelemy Chollet*, seigneur de la *Crouée*, et par sa sœur *Barbe Dorothée Amour Chollet*.

Noms des derniers prêtres connus, antérieurement à l'ordre actuel. Curés de *Laferté :* en 1761, B. J. *Ramonet* — 1786, P. J. *Lhommel*. Vicaires à *Lamouilly :* en 1709, G. de *Lhostel*

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Arancy*, p. 50.) — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *Avioth*, p. 74.)

— 1731, J. *Gilles* — 1735, C. de *Mouzon* — 1738, J. *Jacquemin* — 1747, P. *Godfrin* — 1770, J. *Fontenet* — 1786, T. *Collignon*. Sous l'ordre actuel : MM..... P. N. *Laminette*.

Souvenirs du culte des fontaines : la fontaine autrefois dite *Boura*, à la source du ruisseau de Bièvre, et celle de *Verrières*, dite *Fontenay*, à la rampe du *Saint Walfroid*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie du comte *Thibault* de Champagne; sous-vouerie des sires de *Laferté* et de *Chauvancy;* — patronage à la collation de l'abbé d'*Orval;* — dixmage à l'abbaye d'*Orval*, pour un tiers, plus la totalité des novales; le surplus se répartissait entre les anciens seigneurs de *Laferté* et de *Chauvancy;* — entretien du chœur et des bâtiments : à la charge des mêmes, dans les mêmes proportions. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Rheims*, sur les marches litigieuses du *Trévirois;* — royaume d'*Austrasie*, par cession des derniers carlovingiens; — empire *Germanique;* — anciens *pagi* de l'*Astenensis* (*in comitatu Ivotio*) et du *Vaurense* (*in comitatu Waprensi*, 955); — comtés de *Bar* et de *Stenay;* — ancien marquisat d'*Arlon*, pour la portion *Evodienne;* — duché de *Bar-Lorraine;* ensuite de *Luxembourg;* puis réuni à la France; — haute justice des seigneurs locaux, primitivement indépendants; — fiefs et arrières-fiefs : celui de l'*Ilet de Milières*, entre les deux rivières; ceux du *Four* — de la *Cour*, ou *Doncourt* — de *Domquenay* — celui de la *Crouée*. Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Beaumont* — *Laferté* — *Chiny* — *Luxembourg*. Ordre judiciaire.

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches, le quartel de *Carignan;* — pour les liquides, la pinte de *Beaumont* et la pièce de *Bar;* — pour les bois et les terres, le bonnier de *Chiny*.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 perches; la perche de 18 pieds 4 pouces.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Ordre judiciaire. Coutume de *Chiny-Luxembourg;* — anciennes assises de *Mouzon* et de la châtellenie d'*Omont* (ressort contesté); — cour souveraine de *Saint Mihiel*, ensuite de *Luxembourg,* depuis 1603; — ancien bailliage de *Stenay,* puis de *Montmédy;* puis le présidial de *Sedan* et le parlement de *Metz;* — ancienne prévôté de *Stenay,* jusqu'en 1602; ensuite celle de *Chauvancy* (1); — ancienne haute justice des *seigneurs locaux;* — justice foncière des maires et assesseurs, pour les *massnages.*

La *Crouée* était, trisannuellement, du ressort de *Chauvancy,* puis de celui de *Carignan* — *Milières* dépendait du *Sart* et par suite de *Mouzon* (V. *Moulins*).

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries et leur extinction.

Anciens seigneurs de Laferté et de Lamouilly. Au temps d'*Erlambault* du *Castrois* et des premiers comtes de *Grandpré* et de *Rethel,* ses successeurs, tout le versant méridional de la *Chière,* depuis la *Mothe d'Aufroidcourt* et l'*Ilet* du *trou de Soiry,* au-dessus d'Inor, jusqu'à l'*Ilet du trou d'Enfer,* sous la *Goberie* de *Bièvre,* c'est-à-dire tous les terrains — depuis le *vieux prieuré* des moines de *Saint Hubert* à *Moulins,* jusqu'à leur nouveau *prieuré de Chauvancy* — tout ce versant était à des indivisionnaires, les uns virduno-cham-

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (Voir *Inor,* p. 871, et *Chauvancy,* p. 355 et 359.)

Noms des derniers prévôts titulaires ou interimaires : 1666, Louis *Senocq* — 1668, François *Chollet* — Jean *Chollet,* son fils — *Marius-Chollet* — 1714, Jean *Marthe,* lieutenant — 1718, Christophe *Briolleux,* lieutenant — Louis *Senocq* — 1723 à 1738, J. B. *Gobert,* intérimaire — 1740 à 1774, J. J. *Chambeau,* lieutenant — Jean de *Lahaut,* intérimaire — J. B. *Charlet,* id. — A. *Thiéry,* id. — 1778, François de Paule de *Senocq* — 1781, Bernard Louis *Lion.*

penois, les autres tréviro-barisiens; l'autre versant était tongrien-ardennais (1).

C'étaient, d'une part, les sires de *Pouilly*, de *Moulins* et d'*Inor*, sous la châtellenie de *Raucourt;* c'étaient, d'autre part, les sires de *Chauvancy*, de *Lamouilly* et de *Laferté*, sous la châtellenie d'*Yvoi*. Les uns étaient sous la dominance des *comtes* de *Grandpré*, de *Rethel* et de *Champagne*, les autres relevaient de *Chiny*, d'*Arlon*, de *Bar*, sous la prépotence du *Luxembourg*, par l'*engagère* de *Stenay*.

Voici les noms de ces occupateurs, et les modifications de mouvances qu'ils subirent successivement : Occupations allodiales primitives.

En 1112, après la comtesse *Mathilde*, après *Godefroid de Bouillon*, c'est *Lambert de Pouilly*, dit de *Sathanaco*, c'est son frère *Drogon*, *dapifer* du duc *Thiéry de Mosellanne*. Ce Drogon, incontestablement, quoi qu'on en dise, fut la souche de l'illustre maison de *Nancy-Laferté-Lénoncourt* (Ch. de *Mathilde*, de 1068, 1094, 1112).

En 1153, *Hugues de Laferté* et *Jehan* son frère, celui-ci dit de Lafontaine (*Bour-â*), dit aussi *Tausignoth;* on le surnommait ainsi parce qu'il était porte-bannière du comte *Louis III de Chiny*, le *Hierosolymitain*. En 1157, ces deux frères, ensemble la femme et les enfants du cadet, cèdent aux moines d'*Orval* leur droit de patronage sur la cure de *Saint Walfroy* et sur les dixmes de ses chapelles, à *Laferté*, à *Moiry*, à *Lamouilly*. Cette cession est sanctionnée, dans l'ordre spirituel, par l'archevêque de Trèves *Egbert*, comme métropolitain, bien que, dans l'ordre temporel, les donateurs fussent sous la dominance du prélat des Rémois.

En 1181, *Simon de Pouilly-Laferté*, sous la sanction du comte *Louis III de Chiny*, adhère à la charte de *Belloncham-pagne*, confirmative du don à *Orval*, par le corps entier de la noblesse d'Yvoy et de Mouzon.

---

(1) Voir la charte d'*Ermentrude* de Grandpré, veuve du comte *Gozelon le fainéant*, de l'an 874, aux *Marches de l'Ardenne*, t. I, p. 327.

En 1206, apparaît *Henry de Laferté* (maison de *Failly-Saint Mard* et *Marville*) : il est avoué, à la fois, et du couvent d'Orval et celui de Juvigny, à cause des deux *Bièvre*, villages qui toujours furent indivis entre ces deux abbayes.

En 1214, c'est *Othon de Laferté*, aux droits de *Hugues* et de *Jehan de Lafontaine* (Ch. de 1237, 1240, 1249).

En 1257, voici *Garsiles*, fils d'*Othon*, et mari d'*Aelis d'Inor*. Ces époux cèdent au comte de Stenay, *Thibault II* de Bar, leurs droits indivis, à *Moulins*, à l'*Ilet de Soiry*, à *Lamothe*, à *Inor* et au *Val de Souppy* (V. *Autréville*, p. 65).

Peu après, *Ludemart de Laferté*, dit l'*Ardennois*, époux de *Mahault de Lamouilly*, cède aussi les siens au prince barrisien (Ch. de 1266, 1268, 1271, 1277, 1284).

Bertrand de Brouennes, abbé de Mouzon, et ses neveux *Jehannot du Chaufour* et *Poincignon de Lafontaine* en font autant (V. *Brouennes*, p. 289).

Vassalités volontaires.

Tout tendait, alors, à se concentrer sous un même pouvoir; toutes les indépendances subalternes convergeaient à quelque centre d'autorité : il fallait que le pouvoir fut fort pour contenir le débordement de l'esprit de révolte, ferment qui se soulevait, notamment, dans la cité verdunoise ; il le fallait aussi pour prévenir les luttes de châtelain à châtelain. Il le fallait encore pour apaiser la tumescence et refréner les haines dynastiques des princes luxembourgeois.

A partir de cette époque, jusqu'au traité de Bruges, 1301, toutes les tendances des indépendants paraissent barrisiennes dans le *Walon :* les mouvances des hommes de fief de Chiny semblent se reporter à leur source; bien que descendues de l'Ardenne, on les voit toutes remonter vers le Barrois.

Mais l'étoile de Bar à pâli en 1301 ; la puissance de l'église des Claves, si grande sous les prélats chiniens, cette autorité sainte s'est affaiblie, d'évêque en évêque ; elle ne reprend quelque vigueur que par l'expulsion de la puissante *maison d'Azenne*, en 1322.

Toutefois, les membres de l'oligarchie verdunoise s'étaient répandus dans les *basses Woëpvres*. Ils y avaient trouvé un

appui près du roi de Bohême ; et sa seconde femme, déjà fauteur du schisme, dont le germe se développait, *Béatrix de Bourbon* poussait au choc d'éléments contraires, qui tendaient à de nouvelles combinaisons sociales.

Cependant les indivisions primitives subsistaient encore : la plupart des occupateurs des *basses Woëpvres* se retrouvaient possesseurs au bassin des *hautes Wales*. Ceux de *Jametz*, ceux de *Marville*, ceux de *Saint Mard*, étaient coindivisionnaires, à *Laferté*, à *Margul*, à *Tassigny*, à *Sappogne*, à *Viller devant Orval*, etc., etc.

Chauvancy, terre de l'ancien domaine des *Claves*, était le trait d'union entre les seigneuries de la *basse Chière* et de ses affluents du nord, et celles de la *haute Chière* et de ses affluents du sud. Les enclaves surtout maintinrent, pendant longtemps, la prépotence du Barrois. Nulle part elle ne fut aussi persistante qu'à *Lamouilly*.

En 1330, *Wiliames de Delutz*, maison des *Hermoises* (1), reprend de très-haut et très-noble prince, *son très-cher seigneur, monseigneur* le comte de Bar *Edouard Ier, en plein fiez et hommage*... ses maisons et pourpris : de *Chauvancy-Saint Hubert — Ginvry — Bièvre — Lamouilly*..... qu'il dit être indivis, pour deux parts, avec Mme *Galwoise* (Marguerite de *Vienne le château*), femme de *Mgr Pierre de Perpont;* ensemble, il reprend l'*Ilet* de *Milières* et les terrains concédés aux descendants de *Clarambault*, sire de la *Crouée* et de *Flas-* Les Wales de Lamouilly.

---

(1) ***Richard des Hermoises de Delut*** était fils de ***Colart Ier***, de son mariage avec ***N. de Wal de la Vaux Sorbey***, il eut huit enfants : ***Lise — Richard II — Jehan — Robert — Thiébault — Jehanne — Marguerite*** — et ***Philippe***. ***Lise*** devint femme de ***Jehan de Lénoncourt-Nancy-Laferté;*** de là la dominance des ***Colart du Saulcy***, à Jametz. En 1391, ***Thibault des Hermoises*** reconnaît que le duc de Bar a assigné à ***Thibault de Xorbey***, son aïeul, père de sa mère, une rente au ***Val de Viviers***, terre de ***Othe*** et de ***Longuion***. ***N. des Hermoises*** avait épousé ***Wiliames*** ou ***Guillaume*** de Delut.

signy et de *Xorbey*. Placé sous la dominance du château du Sancy, pour ses possessions *virduno-barrisiennes*, ce seigneur était tenu en bride, par le comte de Bar, pour ses possessions *chino-arluniennes*, qui mouvaient de celui de Stenay. Il réitère ses reprises en 1338.

Mais cette maison de Chiny, vassale de celle de Bar, vient de s'éteindre en 1335. En 1337, en 1340, *Thiéry de Heinsberg*, un des prétendants chiniens, a vendu *Yvoi*, *Virton*, *Saint Mard*, *Etalle*, et leurs annexes, au roi de *Bohême*, comte de Luxembourg. A partir de ce moment, donnant la main à l'opposition verdunoise, aidant aux adversaires du Barrois, la puissance luxembourgeoise avance, de plus en plus, d'un côté, vers la France, par *Yvoi;* d'un autre côté, elle se pousse dans le Verdunois et vers Bar, par *Jametz*, par *Dampvillers;* tandis que, s'affaiblissant dans des luttes de familles et par des minorités, la puissance barisienne reculait, de plus en plus, dans la *haute Lotharingie*.

Maison ancienne de Lamouilly.

En 1356, *Lamouilly* était aux mains de deux frères, *Thiéry* et *Jehan :* ils étaient titrés du nom de cette seigneurie, et ils portaient, l'un : d'*argent, à deux biches, au naturel, posées l'une sur l'autre;* l'autre : *écartelé, au premier et quatrième, d'argent, à un bœuf, de gueules, et au deuxième et troisième, d'argent, à deux fasces, de sable.*

Thiéry et Jehanne de Lamouilly.

Thiéry de Lamoulie laissa son domaine, en douaire, à sa veuve *Ide de Margny*, dame de *Viller devant Orval*, laquelle se remaria à *Renault du Castelet de Bréheville*, veuf lui-même de *Jehanne du Chaufour*, fille de *Jehan* et d'*Alix de Deuilly;* de ce mariage, point d'enfants.

A la mort de *Jehan de Lamoulie*, le comté de *Chiny*, par traité du 13 juin 1664, était advenu au duc de Luxembourg, *Wenceslas :* alors, par acte du 14 avril 1377, les successions des deux frères se partagent entre les cinq enfants du puîné.

Ces enfants étaient : 1° *Thirion*, écuyer, époux d'*Isabelle de Wales;* 2° *Arambour de Lamoulie*, femme de l'écuyer *Geoffroy de Montigny lez Dun*, un des sire de *Jametz;* 4° *Hawis de Lamoulie*, femme de *Guillaume de Lutz* sire de *Thonne le*

thil; — 5° *Isabelle de Lamoulie,* non encore mariée, et qui, plus tard, devint dame de *Circourt.*

Thirion, à titre d'aînesse, conserva les ville, ban et finage de *Lamoulie*, en totalité — *Arambour,* sa sœur, qualifiée du titre de *Lafontaine,* devint dame des ville et ban de *Laferté* — *Marie* fut allotie à *Stenay* et à *Luzy;* elle obtint, en outre, le ban de *Martincourt* et celui de *Ginvry* — *Isabelle* reçut *Pouilly,* en partie, plus *Nepvant, Brouennes, Domquenay, Doncourt* et *Bièvre.*

Cette seconde maison de *Lamouilly* portait : d'*azur*, *au chevron d'or, bordé de sable, aux trois étoiles de même, deux en tête et une en pointe;* cimier : *une oie essorante, d'argent, issant du casque.*

Epoque transitoire.

Surviennent les luttes entre le duc d'*Orléans* et celui de *Bourgogne,* par rapport à l'*engagère,* entre les mains du roi *Louis XI,* du défunt *Comté de Chiny :* d'abord les mouvances restent flottantes et incertaines, au moins *in statu quo ante bellum.* Confusion et décomposition politique.

Le milieu du quatorzième siècle avait vu l'*adjonction de Chiny* au *grand Luxembourg;* cependant le compte politique de cette adjonction n'était point encore soldé, au commencement du quinzième, et *Louis XI,* qui en tenait la balance, en avait passé l'*engagère* à l'*avoir* de son neveu *le duc d'Orléans.* Ce fut le sang des peuples de la *basse Chière* qui en escompta le *doit* au profit de la France, par la constitution du moderne *duché de Carignan.* Alors le *Barrois* jetait son dernier éclat sur les ruines fumantes de la succession du Luxembourg; succession qui ne fut liquidée, par la *Bourgogne,* au profit de l'*Espagne* et de l'*Autriche,* que dans le siècle suivant.

Dans ces longs et sanglants débats, voici ce que devint *Lamouilly :*

En 1407, ce village et le *waignage de la Crouée* sont encore aux mains des *des Hermoises de Delut* et de leurs copartageants.

Wary II de la Vaulx-Sorbey.

Jehan des Hermoises et sa femme *Agnès de Lutz-Lamoulie*, héritiers de *Guillaume* et d'*Hawis* (*suprà*), par acte du 24 mai, vendent leurs quotes parts à leur frère et beau-frère *Wary de Laval* (2e du nom), maréchal du Barrois, époux de *Jehanne de Sorbey*. Cette vente est faite pour 200 livres d'or, au coing du roi de France; elle est sanctionnée par l'approbation de leur très-redouté seigneur, qui, alors, était encore le comte de Bar *Edouard III*. Ce prince, de par sa mère *Iolande de Flandres*, était seigneur de *Cassel* — de par ses ancêtres, il était seigneur de *Dun*, de *Jametz*, de *Stenay*, de *Viller devant Orval*, et autres dépendances de l'*Astenensis*. Mais le duché de Bar allait subir, à son tour, les péripéties de son *défunt fief de Chiny*. *Chiny*, définitivement, se trouvait absorbé dans la nationalité luxembourgeoise, son autonomie d'origine ardennaise; le duché de Bar allait se fondre, à son tour, dans la nationalité lorraine, comme Lotharingien d'origine, et comme appartenant, par ses eaux, par ses mœurs, et par son langage, au grand bassin du Rhin.

En 1415, s'éteint la seconde *dynastie barrisienne;* elle n'est plus représentée que par un prêtre et par des femmes : c'est le cardinal *Louis*, évêque de Verdun; ce sont quelques princesses; c'est la *maison de Marle*, descendante d'*Henry* de Bar, seigneur d'*Oisy*, branche masculine, il est vrai, mais devenue Champenoise, et, comme telle, répulsive aux intérêts barrisiens.

Tous les seigneurs *Wabriens* le comprennent; ils se serrent autour de ce prince de l'église; ils adoptent, avec lui, son neveu *Réné d'Anjou*, devenu fils de la *Lorraine;* et ils le proclament leur suzerain, par l'institution de l'*Ordre de la Fidélité*. Mais, dans les Ardennes, il en était autrement, la lutte engagée pour la succession luxembourgeoise, lutte ouverte par la mort de *Wenceslas*, cette lutte s'enflammait, par la mise en séquestre des Etats frappés d'*engagère*, Etats que ce prince avait laissés à sa nièce, la duchesse de Bavière *Elisabeth de Gorlitz*, dont le neveu *Antoine de Bourgogne*, avait, avec ardeur, appréhendé la *main bournie*.

Ivoy, Laferté, Chauvancy, Montmédy, etc... dans l'intérêt des enfants de l'engagiste, l'infortunée *Valentine* veuve de la victime de *Jean sans peur* et des *Cabochiens,* au *bâton noueux*... ces places avaient été confiées à la garde de *Hue d'Autel :* mais Antoine, sous l'étendart de *Saint André* de Bourgogne, s'était rué sur le *Wallon;* il s'en était emparé, en 1415, après un sanglant combat livré, sous *Montmédy* (au *Chêne de l'attaque,* très-probablement?).

Toutes les villes du comté de Chiny et les Etats du pays se soumirent, alors, à la nouvelle duchesse de Luxembourg, et les seigneurs se divisèrent, suivant leurs tendances et leur position. Aussi que voit-on immédiatement?

En 1416, *Geoffrois de Nancy,* sire de *Marcheville* et de *Manonville* (maison de *Saulcy-Lenoncourt*), rend hommage à *Elisabeth de Gorlitz,* pour ce qu'il possède en la ville, château et dépendances de *Laferté,* et en ses annexes *Moiry* et *Lamouilly.* — En 1422, c'est *Eustache de Vernonbour,* sire d'*Othanges;* il les reprend de *Jean de Bavière,* époux de cette princesse. Ces reprises, données sous l'empire de la force, ne prouvaient rien contre le *droit;* aussi voici le vent qui se retourne, et le fait s'est bientôt effacé. Geoffrois de Nancy - Marchéville, et Eustache d'Othanges

En 1422, *Charles II* de Lorraine et son gendre *Réné II,* duc de Bar, comte de Stenay, ont fait une pointe sur le Luxembourg : ils occupent *Lamouilly;* ils s'emparent de *Laferté,* et ils en rasent les fortifications. Alors les seigneurs locaux leur reviennent avec la fortune. Ceux de *Viller devant Orval* sont de ce nombre; ils entraînent toute la *Marche* avec eux.

Le 6 avril 1429, reprises de *Gilette de Sibray,* pour la *tour Lamay* de *Brouennes,* pour le gagnage de *Bronelles,* pour la *rivière de Ginvry,* et pour le fief du *Four* de *Lamouilly,* le tout, comme d'ancienneté, mouvant de Stenay. Gilette de Sibret.

En 1431, *René* tombe aux mains de *Philippe de Bourgogne;* aussitôt *Lamouilly* suit les fluctuations du Dieu des batailles dans le bassin des *basses Wabvres* et dans celui de *Carignan.* — En 1435, après l'échange de *Jametz* contre *Cassel, Ancel*

de Moulins, bien que vassal du prince de Sedan, fait ses reprises quant à *Lamouilly* (1).

Jean des Fours. En 1450, *Jean des Fours* (autrement dit *dè Foris*), seigneur de *Cléry le grand,* de *Cunel,* etc., époux de *Jeanne de Brandenbourg,* dame de *Brandeville,* devient gouverneur de Montmédy et de Chauvancy, pour l'Espagne. Son fils, *Nicolas des Fours* (2), seigneur de *Thonne le thil,* lui succède; alors *Lamouilly,* suivant les chances de la guerre, reçoit ses lois tantôt des Lorrains, tantôt des Luxembourgeois : bientôt son territoire est parcellé en divers ascensements. On comptait, à cette époque, une vingtaine de gentilshommes sur le seul ban de *Laferté.*

Tenay de Lêtes. Le 22 mai 1456, le nommé *Tenay,* dit *Contant,* censier, fournit son dénombrement à Stenay, pour le fief de la *Tour Lamey* à Brouennes, pour la ville de *Ginvry,* pour le gagnage de *Bronelle,* pour les *deux rivières* et l'*ilet* de *Milières,* pour le neuvième des dixmes de *Lamouilly,* le quart du *fief du Four,* les cent arpents du *Tremblois* de Chauvancy, et pour la moitié des cent vingt arpents du bois des *Pasques* de *Domquenay* et de celui du *Chesnois.* Ici apparaît une *famille de Rivière* qui, avec les de *Milières,* reviendra plus loin.

Jean d'Allamont du Champy. En 1474, le 22 juin, voici *Jean d'Allamont-Malandry,* époux de *Catherine du Champy,* dame du fief de ce nom, fait,

---

(1) ***Ancel de Moulins :*** on trouve cette famille et les anciens sires de ***Lamulie*** au nombre des hommes de fief et jurés de la châtellenie de Stenay, pendant deux ou trois siècles (V. au mot ***Moulins***).

(2) La maison des ***Fours,*** ancienne chevalerie, originaire du Luxembourg, portait : d'*or, à trois chevrons de gueules ;* cimier : *un lion rampant.* Elle s'allia aux de ***Pouilly :*** 1° par le mariage de *Nicolas des Fours,* en 1554, avec *Louise de Pouilly,* fille d'*Aubertin,* seigneur de ***Linay,*** et de *Poncette* de Commercy; — 2° par l'union de *René de Pouilly,* seigneur, en partie, de ***Fléville*** et ***Boureilles,*** avec *Anne Elisabeth des Fours,* remariée au baron *Balthez de Priez,* avant 1658.

Cette maison est éteinte, mais ces droits terriens passèrent à une autre famille du *Four,* dont il sera question plus bas.

au nom de celle-ci, ses reprises pour *Quincy* et pour *Lamouilly*.

En 1475, *Pierre Baudoche* de Metz, beau-frère des princes de *Jametz* et *Sedan*, est seigneur de *Moulins* et, à ce titre, il prétend à quelques droits à *Lamouilly* : ces droits il les transmet à *François Baudoche*, époux de *Jeanne d'Anglure*; de ceux-ci ils passent à *Ferry du Saulcy*, époux de *Marguerite de Rivière*; lesquels, en 1500, les vendirent à *Robert de Gratinoth, sieur de Jupille*. **Les Baudoche de Moulins.**

En 1477, le duché-comté de *Luxembourg-Chiny* passe de la *Bourgogne* à l'*Autriche*, par le mariage de *Marie la pudique*, fille du *Téméraire*, avec l'archiduc *Maximilien*; mais, en même temps, la Lorraine s'assied solidement dans les pays barrisiens. La maison de *Bar-Lorraine* installe ses abbés sur le trône épiscopal des *Claves*; et les nobles des pays jadis Chiniens, n'ayant pour leurs cadets que l'*abbaye d'Orval*, n'ayant que le *couvent de Juvigny* pour leurs filles, ces nobles, effrayés des progrès du protestantisme qui les déborde, font affluer leurs enfants autour des princes-évêques de Verdun. **Lamouilly sous les Austro-Espagnols.**

C'est à ce début du quinzième siècle, que vous trouvez, en effet, les *Sappongne* de Margny, les *Marius* de Musson et Marville, les *Milets* de Murault, les *Nicolas* de Pilon, les *God* de Forges, les *Vaillant* de Malandry, les *Cassaigne* de Saint Laurent, les *Baulgnon* de Billy, les *Hautois* de Jametz, les *Galavaux* de Vienne le château, les *Chollet* de Wassebourg, les de *Grez*, les *Jappin* de la Tour, installés en groupe dans les hautes dignités du *chapitre de Saint Saintin*.

Tous ces noms, aujourd'hui si inconnus, de prêtres, de doyens, de chanoines, d'archidiacres, tous ces fronts d'abbés, de bénéficiers à onctueuses prébendes, de chapelains, plus ou moins douillement fourés, presque tous ces noms, presque tous ces fronts inclinés dans la cendre, ont été décorés d'armoiries, qu'ils ont transmises à leurs petits-neveux : car la piété sincère, la bravoure héroïque, la probité scrupuleuse, alors, n'ouvraient pas seules encore la porte aux simples plébéiens. Le chapelain le plus humble, le sous-lieutenant le plus laineusement enfeu-

tré, le robin du plus mince justicier, devaient, avant tout, sortir d'une maison ancienne, ou tout au moins annoblie. Ouvrez ce *Capitule des manses*, p. 294, vous n'y trouverez pas un nom dont, à cette époque, la prétention la plus vaniteuse n'eût eu à s'enorgueillir, s'il le trouvait inscrit sur l'arbre de ligne de ses aïeux.

Maison de Sappogne. Recherchons-en des preuves à la *Crouée de Lamouilly*. Voici la maison chevaleresque de *Sappogne;* elle portait : *de gueules, à trois étriles de cheval*, ou *à trois étoiles, d'or;* cette maison a fourni bon nombre de prévôts de Chiny, et, qui plus est, de guerriers distingués.

Le 5 novembre 1507, dénombrement par *Wary II de la Wal*, de cette famille *cadette de Chiny*, laquelle n'a passé à la France qu'après avoir épuisé tout le dévouement de ses fils à nos anciens princes lorrains : cette maison ne se retire de Lamouilly que pour y faire place aux de *Sappogne* et aux de *Tassigny*. (V. *suprà*.)

Giles de Sappogne. En 1520, *Giles de Sappogne*, sire de *Margny* et de *Viller devant Orval*, était prévôt de *Chauvancy le château*. Il possédait *Domquenay* et *Doncourt* (1), arrière-fief de la *Cour* de Nepvant (V. p. 430) : il possédait aussi le fief de la *Crouée*, et il l'avait transmis à ses descendants.

Mais la guerre, une guerre de nationalité, de plus en plus opiniâtre, une guerre de races poussait les populations *neustriennes* à la rescousse contre les fils des *anciens Saxons*. En 1552, le roi *Henry II* déclarait la guerre à l'empereur : avec l'aide des *princes de Bouillon*, il s'emparait des *trois évêchés*, sous le titre de protecteur, laissant l'accomplissement de son œuvre à *Richelieu* et à *Mazarin*. La paix replâtrée de *Cateau Cambrisis*,

---

(1) *Doncourt*, maison distinguée, originaire de Bourgogne, qui faisait partie de l'ancienne chevalerie lorraine, portait : *de gueules, à la tour d'or, accompagnée de deux roses, de même*. Il existe encore un comte de *Doncourt* et *Domquenay*. Cette cense a été vendue à la maison d'*Herbemont de Charmois*.

en 1559, suspendit quelque temps les progrès de sa politique; mais, dès lors, les seigneurs des frontières *Walonnes* pressentirent que, tôt ou tard, il leur faudrait se retirer d'une *Marche* incessamment ensanglantée.

Guillaume de Sappongne, tant en son nom qu'en celui de sa sœur *Jehanne*, épouse du prévôt *Jehan de Cuminel*, par acte du 15 juin 1578, vendit donc la *cense de la Crollée* et ses dépendances à *Jehan de Tassigny*, prévôt de Chiny, et à *Françoise de Cugnon* sa femme, pour la somme de 9,500 fr. barrois. Les acquéreurs en fournirent leur dénombrement à la Cour des comptes de Bar, le 5 juin 1579. Guillaume de Sappogne.

Immédiatement après, le bassin de la *basse Chière* fut occupé par les *Austro-Espagnols*, et il retomba sous les lois du Luxembourg. En exécution du traité de 1559, *Yvoi* avait été démantelée : la convention portait défense d'élever aucune fortification à deux mille pas de distance de cette déplorable cité. Pour éluder cette clause prohibitive, le comte de *Mansfeld*, gouverneur du Luxembourg, en 1582, fit relever les redoutes de la vieille munition de *Laferté*... il la confia à la garde de noble homme le capitaine *Nicolas de Gorcy*. Ce boulevard contint, à la fois, et les attaques des Français se couvrant de l'avant-garde du protestantisme des princes de Sedan, et celles des ligueurs du duc de Guise, chef de file des Lorrains. De là la *paix de Westphalie*, 1648, époque de trêve armée, temps d'arrêt et de rémittence, pour *Lamouilly*, sous les d'*Awans*, les de *Francque*, les de *Reumont*, et sous l'illustre maison du *Faing* (V. *Flassigny*, p. 695).

Giles du Faing de la Crouée, comme *Jehan II de Reumont*, a attaché son nom à un grand acte international : c'est le traité de partage et d'échange, négocié, trois années durant, et signé, à *Marville*, le 17 mai 1662 — entre la *Lorraine*, sous le règne de *Charles III* — et les *Pays-Bas* austro-espagnols, sous l'archiduc *Albert* d'Autriche et la gouvernante *Clara Isabella*, infante de Castille... relativement aux *terres communes*, villages *meslez*, ou *enclavez*, qui, depuis l'acte d'accompagnement barro-luxembourgeois de 1270, avaient été l'objet de luttes inces- Giles du Faing.

santes entre le Barrois et le Luxembourg. *Giles du Faing*, d'une part, *Théodore de Lénoncourt*, baron d'*Haussonville*, de l'autre, ont été les principaux diplomates de cette œuvre, que, cependant, l'ardeur conquérante de *Louis XIV* devait, pour l'unification finale de la France, briser à coups de canon, devant Montmédy, un demi-siècle après.

La paix de Marville. 1602.

Par ce traité célèbre, les parties belligérantes compensaient, en fin de compte, leurs prétentions respectives sur le *comté de Chiny*, d'une part, et sur la *châtellenie de Sathenay*, de l'autre. Le *comté de Chiny!* ce domaine indéfinissable, que la Lorraine considérait comme *fief lige* et *de danger*, *rendable à grande et à petite force*, *à toujours*, comme mouvant d'origine de son duché de Bar... Le *comté de Stenay!* cette châtellenie, à triple face, l'une *ardennaise*, et les autres *virduno-campaniennes*, que les comtes-évêques de Verdun et de Bouillon avaient, disait l'Espagne, engagée, à jamais, à la suzeraineté des comtes de Luxembourg.

Allotissements.

La *Lorraine* acquérait : *Arancy*, les *Eurantes*, *Lopigneules*, *Saint Pierre Villers*, *Remenoncourt*, *Nouillompont*, *Muzeray*, *Rouvrois sur Othain*, *Ollières*, *Sorbey*, *Saint Supplet*, *Fillières*, *Circourt*, *Dommery*, *Fermont*, *Colmey*, les *cinq villes*, c'est-à-dire, *Mercy le haut*, *Mercy le bas*, *Boudrezy*, *Higny* et *Xivry le Franc*; plus quelques villages, *mêlez* ou *enclavez*, dans la *châtellenie de Longwy*.

L'*Espagne* obtenait la prévôté d'*Etalle* et ses dépendances; plus les villages indivis sur la *haute Semois* : elle avait le ban de *Musson*, les villages de la *Wyre* et du *Ton* : *Gennevaux*, *Halanzy*, *Douzemont*, *Baranzy*, *Villancourt* et *Icourt*, la *Tour devant Virton*, *Saint Léger*, *Châtillon*, *Jouvillancourt*, *Aigremont*, *Brezières*, *Verly*, *Mathon*, *Dampicourt*, *Clemery*, *Signeulx*, *Saint Remy*, *Gondecourt*, le *Mesnil*, *Ruette*, *Gommery*. Enfin, à l'Espagne, étaient aussi cédés : *Villers devant Orval*, les châteaux de *Tassigny* et d'*Aufflance*, *Thonne les prés*, *Flassigny*; et, notez le bien ici, *Milières* et les *fiefs de Lamouilly*. Voilà l'enclave *Mosomoise*, conventionnellement et contre-nature, rattachée à l'*Ardenne*, dont, cependant, l'or-

donnateur des étages du monde l'avait primitivement séparée. Ce nœud antinational ne pouvait durer longtemps.

Aussitôt ratification, 4 février 1602, *Lamoulie* passa de la châtellenie, lorraine, de *Stenay,* sous la châtellenie, luxembourgeoise, de *Chauvancy le château. Baudoin du Faing,* écuyer, fils de *Gilles,* s'empressa de rendre hommage aux archiducs; et il leur fournit son démembrement, le 14 janvier 1609. Mais, de part et d'autre, le traité avait entraîné un remaniement dans les ressorts administratifs, financiers, judiciaires et militaires : il avait, de part et d'autre, déplacé des officiers et des employés. Les seigneurs, eux-mêmes, ne tardèrent pas, par des ventes ou par des échanges, à se rapprocher, chacun, du centre féodal vers lequel, soit leurs intérêts, soit leurs affections les faisaient orbiter. De là des changements, non pas seulement dans les mouvances, mais bien plus dans les personnes; de là des transformations, même dans le langage, et dans les appellations (1). Les officiers, prévôts, gruyers et autres, des rives de la *Semois,* et ceux de la prévôté d'*Etalle,* transplantés, à *Arancy,* par exemple (V. *Cuminel*), apportèrent des formes verbales austro-espagnoles, et réciproquement. Le contraire advint à *Lamouilly* : voyez dans les actes d'aveux et dénombrement; voici *Claude de Milières,* époux de *Jeanne Françoise de Circourt,* qui dénombre à *Moulins* et pour la *Crouée* de Lamouilly (2) : mais cette famille ne tarde pas à faire place

Baudouin du Faing.

(1) C'est un fait que nous ne pouvons trop faire remarquer. Déjà nous l'avons signalé à l'article *Iray,* p. 896. Nous le retrouvons, plus saillant encore, dans les appellations montmédiennes, à partir de la conquête. Alors les noms étrangers se traduisent, par leurs équivalents, en français. Le capitaine *Schlomp,* par exemple, devient *Cardon,* qui est la traduction de *shlumpen,* en allemand : *Schoen,* devient Chonet, etc. L'ortographe dégénère ; les vieilles desinances s'effacent, et tout se *francise* insensiblement.

(2) *Circourt,* maison distinguée de l'ancienne chevalerie lorraine, originaire du *Barrois,* au comté de *Briey,* portait : mi-parti ; au 1er, *coupé, en chef, de gueules, au franc quartier, d'argent, chargé d'une*

à des luxembourgeois : ceux-ci disparaissent, à leur tour, après que *Louis XIV* eut emporté *Montmédy*. Au nombre des officiers de l'Autriche, on a déjà cité les de *Fours*, qui s'étaient unis aux de *Circourt*.

Alors apparaît, à *Milière*, le nom de *Beer* (1) : ce nom est celui du gouverneur austro-espagnol, qui commandait à *Montmédy*, avant *Jehan III d'Allamont-Malandry*. Le baron *von der Ber* était originaire du pays de *Juiliers;* il était allié, sinon parent, des *Chollet* verdunois et des *Wassebourg* Saint Michelois. Son nom et celui de *Chollet* ont, en hébreu comme en gaulois, fait très-notable, la même signification. (Voir à l'armoriation.)

Famille du Fourt.

Enfin, par acte reçu devant *Pierre de Gadremant*, écuyer, prévôt royal de Montmédy, et sous le scel du tabellionage des notaires *Pierre Piratte* et *André Dacquet*, de cette ville, sous la date du 3 février 1668, *Nicolas du Fourt* (2), écuyer, sei-

---

chèvre, de sable, en pointe; puis palé d'argent et de gueules; au 2e, d'*argent, à une branche de rosier, chargée de deux roses, au naturel; et sommée d'un merle de sable*. Elle s'était alliée aux premières maisons de la Lorraine et du Luxembourg; plusieurs d'entre eux s'étaient unis aux de *Pouilly*. On la trouve, avec ceux-ci, à *Laneuville*, à *Stenay*, à *Linay*, au temps du roi *René*, à cause des *Chaufour* et des du *Hautoy*. *Xivry-Circourt* et *Xivry la chèvre* se différenciaient, par la coupe, de cette armoriation.

(1) *Beer* signifie *être béant* — cesser d'*être il* — d'être *ferme* et *debout* — *tomber*... en hébreu — *beer* veut dire *gouffre, tombeau, fosse, sépulcre* — *shol* a le même sens; c'est la tombe, sous la forme masculine — son dérivatif, *shol-eth*, c'est la *tombe*, avec son objectif; c'est ce qui *tombe* ou ce qui *est tombé*. (V. *Dict. héb.* de Lac., p. 10, 127.)

(2) *Dufour*, moderne, inscrit à l'armorial sous le bailliage de Saint Mihiel, portait : d'*or, fretté de sable, au chef d'argent, chargé d'une croix pattée, de gueules, entre deux merlettes, de sable;* armoriation des souvenirs de l'ancienne *Crouée*. Cette famille s'était alliée, à Metz, aux de *Corberon-Lebel*, et ceux-ci aux de *Sainte Marthe* Montmédiens, puis aux de *Faydeau* de Marville. *Charles Faydeau*, n° 2, seigneur de *Marville* et de la *Harbaudière*, était né, en 1634, de *Charles*, n° 1, et

gneur en partie de *Blagny*, et *Jean de Circourt*, seigneur en partie d'*Inor* et de *Laneuville*, au nom de sa femme *Anne Iolande du Fourt*, vendirent *Milières* plus le fief de la *Crouée* à *François Chollet*, prévôt royal de *Chauvancy* et à sa femme *Jeanne Masson* (de Marville), dans la descendance desquels cette cense était encore au jour de la révolution.

Ailleurs se retrouvera la maison de *Corday*, ou d'*Escordal*, dont, déjà, un mot a été dit à l'art. *Ivoiry*. Passons aux familles qui, après l'incorporation à la France, s'installèrent à *Lamouilly*.

Après la prise de *Montmédy*, 1657, la plupart des braves qui, sous d'*Allamont*, en avaient défendu les approches (1) et qui avaient concouru, si énergiquement, à la défense du boulevard de l'Espagne, contre le maréchal de la *Ferté Sénecterre*.... après la conquête française la plupart de ces officiers, admirés par *Louis XIV*, acceptèrent du service dans l'armée du *grand roi* : plusieurs ne tardèrent pas à s'allier aux familles les plus distinguées du pays. Ainsi, *Gardigne* fut jugé digne de la garde de la forteresse, qu'il avait si vaillamment défendue avec *Pitton*, avec *Milon*, avec *Chollet* (2) et autres. En 1668, il en devint prévôt, **Gardigne de Lamouilly.**

---

de *Anne Dufour*. Il portait : d'*azur, aux trois chevrons, d'or, accompagné de trois coquilles, de même*. Il était parent du président à mortier de Metz *Guillaume de Meaupou*.

(1) Avant l'investissement de la forteresse de Montmédy, il y eut une bataille, à *Lamouilly*, entre les Espagnols et les Français. On voit encore, à vingt mètres du pont, les vestiges d'une fortification de campagne, où cette affaire avait eu lieu.

(2) On trouve un *Gardigne* mentionné comme *domesticus* de *Gérars de Los*, sire de *Chauvancy*, dans la charte de 1284, par laquelle ce cadet de la *seconde maison de Chiny* affranchit ses vassaux d'*Olixie* et de *Malandry*, en jurant l'observance de cette charte dans l'église de *Lamoulie*. A n'en pas douter, ce serviteur, mis au nombre des hommes de fief de la seigneurie, avec *Drohier* châtelain de Montmédy, était un des ancêtres du premier prévôt français de Chauvancy le château. (Voir la relation du siége de Montmédy, par des *Hayons*.)

66

fonctions qu'il exerça jusqu'à sa mort, et auxquelles *Pierre de Gadrement* son gendre succéda, jusqu'en 1701. *Pierre Chollet* fut le lieutenant de celui-ci, en 1687, et il devait être père de *François Chollet*, époux de *Jeanne Masson*, qui acquit la *Crouée de Milières*, comme on la vu plus haut.

Le capitaine Milon.

Aux côtés de *Gardigne*, de *Pitton*, de *Schlump* dit *Cardon*), de *Shirlet*, avait aussi combattu le capitaine *Milon* de *Milières*. Cet officier avait une fille, qui fut mariée à *Nicolas Senocq* contrôleur des finances du prince de Condé, fils de *François* (n° 2), capitaine prévôt de la ville de *Dun* : c'est de ce mariage que naquit *Jeanne*, laquelle, en 1694, fut mariée au petit-fils de *Gardigne*, le capitaine-prévôt *Pierre de Gadremant* (V. *Iray*, p. 892).

La famille *Milon* reprit du service sous les aigles de l'Autriche (1). La famille *Chollet* resta à Lamouilly; elle s'y allia

(1) Les registres constatent les faits qui suivent : 24 novembre 1760, mariage de *Joseph Milon*, lieutenant aux gardes wallonnes des Etats généraux des provinces unies, avec *Dorothée Amour Chollet*. Le marié est fils de *Pierre Milon*, lieutenant de la mestre de camp de Sa Majesté, et de *Marie Cécile Bayer* (de Boppart?) ; sa conjointe est fille de *Jean de Chollet* (n° 2), seigneur de la *Crouée* de Lamouilly, et de *Barbe Lambertine de la Fresnay*. Ce mariage est dissout, par la mort du mari, le 22 novembre 1764. Sa veuve se remarie, le 10 janvier 1769, avec *Pierre Jacques de Corday* (ou d'*Escordal ?*), chevalier, lieutenant au régiment de la Fère, fils de *Jacques Adrien*, seigneur de *Loeuvry*, *Cauvigny* et *Lamothe* (Lamothe d'Autrecourt?), et de *Marie Reine Adelaïde de Beleau* (le Bellois?). Il était originaire de *Cauvigny*, près Lisieux, bailliage d'Argenteau, en Normandie. Ce mariage eut pour témoins : *Franq de Sainte Claire*, lieutenant-colonel au régiment de la Fère — *Jacques de Rivière de Baudrieux de Langan*, commandant de place à Montmédy — *Charles Augustin Bigeon de Courcy*. La célèbre *Charlotte Corday*, d'Armans près Seez, n'était-elle pas de la même famille?

Jean Chollet (n° 2), père de cette dame, était fermier général du prince de Condé; il mourut à la *Crouée*, le 5 août 1766, à l'âge de 75 ans. Sa femme *Barbe Lambertine de la Fresnay*, l'avait prédécédé,

aux *Marius*, aux *Senoq*, aux *Bigeon de Courcy*, aux *d'Escordal* ou de *Corday*. Ailleurs se retrouvera sa branche aînée, dans les possessions *Ligniennes* d'*Agnès de Champagne* et des princes barro-luxembourgeois, c'est-à-dire, à *Longeaux*, près *Ligny sur Ornain*.

Famille de Chollet.

La maison de *Chollet* est illustre dans le Barrois. On la trouve... figurant, d'abord, sur les rouleaux des *Citains de Verdun*, dans le lignage d'*Azennes*... *Gérard Chollet*, le jeune — *Jehan* et *Watrin Chollet*, ses enfants — *Nicolas Chollet*, fils de *Bertrand*, celui-ci issu des *Pasquin*, par leur mère... ces noms sont inscrits de l'an 1488 à 1521. Ces *Pasquin* devaient être du *fief des Pasques* de *Domquenay*, entre Stenay et Brouennes, localité d'où le nom de *Chollet* se ramifie vers *Moulins* et la *Mothe d'Autrecourt*; ce nom était encore porté, au commencement de ce siècle, par des bourgeois de *Stenay*. On trouve *Nicolas Chollet*, en 1539, au nombre des huit *jurés* de la *châtellenie de Stenay*; ses descendants restent sur les listes de l'échevinage de cette ville, pendant tout le même siècle; ils figurent aussi dans le cours du suivant.

On trouve, ensuite, les *Chollet* alliés aux *Wassebourg* de

---

dès le 6 décembre 1761. Les membres de cette famille furent inhumés dans l'église de Lamouilly. Les *Daussin du Fresnais* étaient, paraît-il, de *Fresnois*, près Jamoigne; c'étaient, sous les du *Faing*, des hommes de fief de la prévôté de Chiny.

Jean Chollet (nº 2) eut, à Stenay et à la *Crouée*, de B. L. du *Fresnais* : *Martine* — *Barthelémy* — *Barbe Dorothée Amour* — *Jean* (nº 3) — *François* (nº 3) — enfin *Pierre Chollet*. Il était né à la *Crouée*, le 21 mars 1731, et il avait été tenu par son oncle *François Chollet* (nº 2), mousquetaire du roi, et par *Thérèse de Bois Renard*, son épouse. *Jean* (nº 3) *de Chollet*, son second fils, y était né le 10 décembre 1724, et il avait été tenu par *Jean des Lambert* et par *Phillipine de Heules*, ou de *Hollen* (Ville-Sholles?); son dernier fils *Pierre*, naquit à Stenay, le 21 septembre 1728, et il fut tenu par son oncle *Pierre Chollet*, commissaire des rivières de France, et par sa sœur *Martine Chollet*, veuve du prévôt *Marius* de Chauvancy le château, lequel était décédé en 1727.

Saint Mihiel, originaires du pays de *Juliers* (1). Puis enfin les *Chollet* se retrouvent à *Longeaux*, à *Mauvage*, dans le comté de *Ligny* en Barrois.

De ces faits et autres qui vont suivre, on peut conclure : que cette famille a été transplantée du *Remois*, à la suite d'*Agnès de Champagne*, épouse du comte de Bar *Renault Ier*, mère du célèbre *Thiebaut Ier* comte de *Stenay*, celui qui fut, à la fois, comte de *Bar* et de *Luxembourg*.

La *maison de Chollet*, porte : d'*argent, au chevron, d'azur; chargé, sur le chef, d'une étoile, d'or; et accompagné de trois hures de sanglier, de sable, deux en chef, une en pointe; au chef d'azur, chargé d'une levrette d'argent, colletée de sable*. Voilà le certificat héraldique de la provenance des anciens Chollet : elle est imaginée avec fidélité.

Telles étaient, en effet, les armoiries de *Jean Chollet* de Longeaux, de *François*, de *Charles* et d'*Antoine*, ses enfants, lorsqu'ils furent confirmés, en leur qualité d'*escuyers*, au bailliage de Bar, le 27 juin 1633 : or, voici le sens de ce blason :

Symbolique des Chollet.

Argent? couleur du champ du *lignage d'Azennes*, dont étaient issus les *Chollet* et les *Pasquin*. — *Azur?* couleur des *chevaliers chino-barrisiens-luxembourgeois* — *à la levrette d'argent?* symbole de l'*ordre de la Fidélité*, en 1416, alors

(1) *Jeannequin* dit *Wassebourg*, originaire du pays de *Juliers*, était serviteur affidé des ducs *Jean*, *Nicolas* et *Réné II* de Lorraine : il épousa une *Chollet*, autrement dite de *Beer*, du pays de *Was*, (*Wassemberg*, près d'*Aix la chapelle ?*) Il en eut, à *Saint Mihiel*, le célèbre *Richard Wassebourg*, archidiacre de la cathédrale de Verdun, auteur des *Antiquités de la Gaule-Belgique*, lequel portait : d'*or, au chevron de gueules, au chef d'azur, avec une levrette d'argent, mouchetée de sable*. Il était oncle de *Charles Chollet*, chanoine de la même cathédrale, de 1556 à 1581. *Réné* avait annobli *Jeannequin*, en 1496. (Voir *Biblioth. Lor.*, D. Calm., t. IV, p. 977.)

On saisit, par là, la relation de parenté entre le gouverneur de Montmédy, baron de *Beer*, et les de *Chollet* de Lamouilly, ceux de Stenay et ceux de Longeaux.

que les seigneurs de l'*Orne*, *de l'Azenne*, de *Dun* et des *basses Wabvres* s'associèrent aux projets du *cardinal de Bar*, en faveur de *Réné d'Anjou*, son neveu (1). — Enfin, le *sanglier*, est l'emblème celtique d'une contrée, où les noms, les médailles, les monuments, sont tous des vestiges des anciens Gaulois. (V. à l'art. *Longeaux* et à celui de *Nasium*.)

Les trois *hures de sanglier* des armes des *Chollet de Longeaux* sont donc une preuve manifeste de la connexion intime de cette famille *Lignienne*, tant avec avec les *Chollet Asténiens*, qu'avec les de *Beer*, ou *Chollet* de la *Crouée*. De Beer du Tombois baron de Soye.

Ici se présentent quelques exemples remarquables de cette tansformation fréquente des noms, alors que la *hérauldérie* se *jouait des mots* dans les symboles du blason. C'est faire de l'histoire locale, que de montrer les origines de quelques noms de famille, ceux, par exemple : du *Hazard*, transformé en du *Case* — *der Cat*, transformé en *le du Chat* — *von der Beer du Tombois*, transformé en *Chollet* — de *la Fortune*, transformé en *Qui joue* ou en *de Génins, de Genis dicti*.

Chollet est celto-gallique — *Beer* est celto-tuistique; tous deux *puisent* leur signification dans l'hébreu (*ber*, puissance). Concordance des radicaux.

Beer... quid? c'est le *sanglier*, en teuton; on dit encore *bâr* (prononcez *bair*) en anglo-saxon : ces mots équivalent à *aper*, ou *verris*, en latin. Pourquoi cela? voici : *aper* est l'animal qui *ouvre*, qui *retourne... qui aperit, qui verrit terram; vermillat*, il vermille comme le ver, pour détruire, pour déraciner les semences qui sont le soutien de la vie; — *aper* dérive du radical hébraïque *ap*, préfixe applicable à toute action de cette nature, et du radical *er*, qui signifie *pointe*, *crochet*, ou tout autre instrument pénétrant; — *aper?* c'est encore le *ragot*, c'est à dire le *mauvais père*, des mots *rag*, mauvais générateur,

---

(1) On a dit, à l'art. *Bazeilles*, comment l'ancienne maison de *Lamouilly* s'était unie aux du *Han-Martigny*, par le mariage de *Louise*, fille de *Jean de Vopersnowe*, seigneur de *Lavaux*, avec *Nicole de Lamouilly*.

et *oth,* signe de (2)... car le sanglier mâle est comme *Saturne;* il dévore ses enfants, il en devient le *tombeau; shol,* en celto-gallique.

Le gui celtique. Aussi, chez les Celtes, de même que le *gui* du chêne était le symbole du *principe générateur* de la végétation, et, par suite, celui de la vie animale; de même le sanglier était l'emblême du principe de la destruction. Cette image se produit, en hébreu, sous deux formes *corelatives : shol* est le relatif (*she,* qui) de *beer — shol,* c'est le *tombeau,* où tombent tous les êtres; c'est la *tombe,* qui s'entrouvre pour dévorer les victimes de la mort... (*Mot,* génitif de *maoueth,* la MORT!). — *Beer,* littéralement, veut dire *cesser d'être entier, s'entrouvrir — beer,* être *beant*... quand l'anglais dit *beer* (prononcez *bir*), c'est du *cercueil,* en français *bierre,* qu'il entend parler — *bêri* est employé, dans le psaume LXXIX, v. 13, pour montrer le *sanglier de la montagne* faisant *rage,* pour détruire la vigne du seigneur.

Sous une appellation française, voici donc, tout l'indique, voici, à *Lamouilly,* les *Chollet,* parents, alliés, ou successeurs, du baron *von der Beer,* avant-dernier gouverneur austro-espagnol des prévôtés luxembourgeoises de *Montmédy* et de *Chauvancy le château.*

Le capitaine Lafortune, *Gaspard de Génins.*

Prenons un autre exemple; il ne sera pas moins curieux que remarquable, dans la famille de *Génins,* alliée aux *Chollet* de Longeaux et de Lamouilly.

Famille de Génins-Chollet. Le 15 mars 1617, le prince *Charles de Lorraine,* évêque de Verdun, annoblit *Gaspard Génins,* surnommé le capitaine *Lafortune,* et ses armoiries lui furent ainsi blasonnées :

« Au premier et quatrième, de *gueules, aux trois eschaux-*

---

(1) V. *Dict. héb.* de LAC., p. 12, 3, 7, 9, 27, 88, 126, 127, 138.)

» *dés* (des eschaliers d'escalade surmontés de dés, *en forme de* » *croissant*), *les pointes en bas, d'or;* au deuxième, *une roue* » *d'or, en champ d'azur;* au troisième, *une épée d'argent, pen-* » *chée, en champ de sable;* le tout timbré d'un *écu morné*, » portant une *croix*, aux quatre branches égales, d'*or*. »

Ceci se passait quelques années après la prise de *Jametz :* on a vu que les principales redoutes de ce fort étaient : le boulevart du *Hazart* et la *tour du Chat*, bastions ainsi désignés du nom de leurs érecteurs, il est probable : l'un devait être le chef de la famille du *Case* (*casùs*), déjà citée plusieurs fois dans ce *Manuel* (V. *Consenvoie*, p. 426; *Forges*, p. 729); l'autre dùt être l'auteur des *der Cat*, ou *Catdu* de *Brieules* (V. p. 271 et *Dun*, p. 579). Ces inexpugnables défenses avaient résisté aux attaques opiniâtres des assaillants, tant lorrains que verdunois.

Or, *Gaspard*, dit le *capitaine Lafortune* (1), vivait à Verdun, sous le commandement du *baillif François de Sainctignon*, sire de *Murault :* c'était ce baillif qui, au nom de la Ligue, avait, en 1588, dirigé les premières attaques des verdunois et de la capitainerie de *Brieules*, contre les protestants de Jametz.

Après la victoire, remportée, en 1589, par le baron d'*Haussonville d'Orne*, on comprend les motifs de l'annoblissement et

---

(1) *Gaspard de Génins* eut deux fils : l'un sortit de Verdun et passa dans le Barrois; l'autre sortit du comté de Mercy, et se fixa dans le Luxembourg. Tous deux furent confirmés dans leur noblesse, par le duc *Léopold*. Les petits-enfants du second le furent encore par l'empereur *Charles* d'Autriche. Au nombre de ceux-ci était *Claude Hyacinthe de Génins*, petit-fils de *Gaspard*, uni à une *Marius :* il s'était établi dans un fief, à *Musson*, prévôté de Saint Mard, terre primitivement verdunoise, mais devenue luxembourgeoise par les échanges austro-lorrains de 1602. Son fils *Gérard Hyacinthe de Génins*, capitaine au service d'Autriche, épousa *Gabrielle de Sainclignon de Mercy le haut;* il n'en eut point d'enfants et il mourut en 1805. Son petit-neveu est l'auteur de ce *Manuel;* il est petit-fils de sa sœur *Marie Josephe de Génins*, épouse de *Nicolas Jeantin* de Rarécourt.

On a vu, à l'art. *Cuisy*, p. 448, comment les de *Génins-Clouet-Fossy* de Verdun s'étaient alliés aux de *Chollet de Longeaux*.

de la figuration emblématique de *Gaspard de Génins*. On comprend aussi les causes de cette appellation bizarre *Quijoue*, qui fut le nom d'une notable famille de *Jametz*, pendant les siècles suivants. C'était, certes, bien *jouer sur les mots!* Mais qui se doute, aujourd'hui, que ces *rebus* ont été très-sérieux; qu'ils ont constitué la position sociale de nombreuses familles; et qu'enfin ces sortes d'énigmes ne peuvent être devinées sans le secours du blason et de la linguistique comparée?

Famille Thiébauld de la Crouée.

En dernier temps, le manoir du *fief de la Crouée* fut vendu, par le baron d'*Escordal*, à *Jean Joseph Thiébauld*, né à Montmédy, en 1731, d'*Amand Thiébauld*, ancien échevin de cette ville et de *Marie Hazart* ou du *Case* de Stenay. Ce dernier seigneur foncier avait, le 1er mars 1773, épousé *Barbe de Lafontaine* de Givet. Il était trésorier au régiment de *Condé*, par brevet du 1er février 1763. Ce fut à son encontre et sur ses quatre fils, émigrés comme lui, que la *Crouée* fut confisquée, révolutionnairement, et vendue par la nation. Elle appartient maintenant à M. *Mainbournaux* d'Olizy. Cette famille *Thiébauld* fut reconnue noble, en l'émigration, par le prince de *Condé*, au mois de mars 1801 : elle est représentée, aujourd'hui, par M. *Charles Thiébauld*, ancien garde du corps, retraité avec rang de capitaine, en 1828. Il habite *Inor*, près Stenay.

Canton de Montmédy.

LANDZÉCOURT; — *Lander zei curtis* (1).

Annexe ancienne et actuelle de la cure de *Quincy*.

Sur la rive droite de l'*Azenne*, rivière improprement dite le *Loison*, en amont de son confluent dans la *Chière* (*super fluvium Azenna in finem Vuavrense*. Ch. de 770).

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Lander zée curtis* — *Landrezeicourt* — *Landzécourt*. — *Land*, pays, en teuto-gothique — *zer*, brisement, en zend et en persan.

Distance du chef-lieu de	canton...........	0 myr.	6 kil.
	arrondissement.....	0	6
	département.......	8	4

Topographie.

Orientation, par rapport à Montmédy, O. 1/4 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 200 à 292 m.

Etage, groupe et sous-groupe (1).

Géologie.

Etage jurassique *inférieur;* formation *oolithique* de la septième époque onthologique — *oolithe ferrugineuse* — *bradfort-clay,* terre à briques — *alluvions anciennes;* sables et graviers.

Origines.

Ce petit territoire diffère de celui de la rive gauche, par l'absence d'un feuillet intermédiaire sur le *bradfort-clay.*

A *Quincy* est l'*oolithe inférieure,* en contact immédiat avec son assiette *liasique.* A *Landzécourt,* l'étage *jurassique,* auquel appartient l'*oolithe ferrugineuse,* ne trouvant, pour support, ni les *argiles d'oxford,* ni le *corn brash* et *forest marble,* cet étage s'est *brisé* (z), au pli du terrain dans lequel la rivière a pris son issue : l'affaissement s'opérant du nord-est au sud-ouest, l'oolithe n'a pu épancher librement ses *parcelles de fer* dans la pâte *marneuse et calcaire du lias :* de là des landes ferrugineuses trop chargées de cette essence improductive; de là la différence entre la sterilité relative du sol, à *Landzécourt,* par rapport aux terrains plus fertiles de *Quincy* (V. *infrà*).

Ces landes, peu productives, sont renfermées entre les *Chaumonts,* au-dessus de *Vigneuls,* à l'est — le territoire de *Han les Juvigny,* au sud-est — celui de *Quincy,* au sud et à l'est — et les *Corvées* de la pointe, au nord, vers *Chauvancy le château.*

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions :

Landzécourt se rattache aux *Wabvres mosellaniques;* c'est

---

(1) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buv., p. 77, 217, 608, 620.

un des derniers épanchements des contreforts de l'*Othain*. Auss ses origines semblent être d'incolation plus récente que *Quincy*, dont, au point de vue *indominical*, il a toujours été séparé. On ne trouve traces de ses manses et de ses maîtres qu'après *Gothelon* d'Ardenne, comte de *Bohagne*, dit le *fainéant;* mais ses *mansuaires* apparaissent alors que les *Walcourt*, *de la Lesse* et de *Lomme*, sous *Rochefort*, eurent été transplantés sur la *Fentsh;* c'est-à-dire quand ils passèrent du *Lomensis* namurois dans l'*Homensis* du col d'*Othenges*, sous *Homécourt*.

Erection. Nom du fondateur probable : *Gothelin*, gouverneur de *Stenay*, en 1109; — causes : la projection des *colonies de l'Othain*, vers l'*Astenensis;* — date de la charte d'affranchissement : aucune spéciale; recourir à celles de *Stenay*.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848 : 269 h. 3 a. 95 c.

Nombre des maisons : 33.

Jardins et chènevières.............	2 h.	57 a.	37 c.
Prés et pâtures fauchables..........	41	53	45
Terres labourables................	194	15	49
Bois..........................	9	29	90
Landes et friches.................	10	95	75
Superficie non imposable......	10	51	99

Cours d'eau : l'*Azenne*, dite le *Loison*.

Revenu net imposable : 5,088 fr.

Biens communaux. Bois dit le *Soleil*................ 0 h. 30 a. 30 c.
au canton dit *la Rogue des Wabvres*.

Prés et pâtures, terrains vains et vagues : indéterminé.

Valeur approximative des ter. communaux : 13,111 fr. 70

Not. agricoles. L'assiette de l'impôt a été faite, à *Landzécourt*, sur un revenu net présumé, par hectare, de : 8 fr. 10 pour les *terres* labourables — 70 fr. pour les *prés* — 7 fr. 50 pour les *bois* — 40 fr. pour les *jardins* et *chènevières* — 60 c. pour les *friches*. A *Quincy*, l'évaluation est supérieure, savoir : 9 fr. 90 pour les *terres* — 72 fr. 50 pour les *prés* — 15 fr. pour les *bois* — 48 fr. pour les *jardins* et *chènevières* — et 50 c. pour les

friches. Cette comparaison démontre la supériorité du sol pour les terres de *Quincy*.

Cultures ordinaires : blé, orge, avoine, méteil et plantes fourragères.

Usages. Par actes de 1463 — 15 septembre 1577 — 1746 — 7 mai 1791, les habitants de *Landzécourt* sont usagers dans les bois de la *Wabvre*.

Notions indust. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, et artisants.

Administration. Noms des maires : en l'an IX, S. *Calay* — 1813, J. B. *Didier* — 1827, J. *Lambinet* — 1839, N. *Pierrard*.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : une vingtaine de feux ; — d'après le recensement de 1836 : 125 h. — en 1846 : 128 ; — en 1856 : 119 habitants

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1673 (Voir à *Quincy*) ; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1791, série complète.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves ;* limites contestées par le *Remois ;* — archidiaconné de *Sainte Agathe* de Longuion (1) ; — doyenné de *Sainte Scholastique* de Juvigny (2) ; — cure : celle de *Saint Martin* de Quincy ; — oratoire primitif : celui de *Saint Martin,* qui était devenu la chapelle d'un hermitage, dont les derniers solitaires ont été frère H. *Brice* et frère *Robert,* morts en 1695 et en 1720. Le *bois Robert* dépendait de sa dotation.

Nom du patron : *saint Martin.*

Epoque d'érection de l'église : aucuns souvenirs de l'existence ancienne, soit d'une chapelle, soit d'une église, à *Landzécourt*.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de (V. *Arancy*, p. 50). — (2) Composition de ce doyenné (V. *Avioth*, p. 74).

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Dixmage partageable entre les seigneurs de *Pouilly* et les *Rougraff* de la maison de *Saint Baussant;* le tout se répartissait par neuvièmes, dans les derniers temps.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Anciennes cités de *Trèves* et de *Rheims*, sur les *Marches* des deux pays; — royaume d'*Austrasie;* empire *Germanique;* — anciens *pagi* de l'*Othemetensis* et de l'*Astenensis;* — comtés de *Stenay* et de *Briey;* puis *Stenay* pour le tout; — duché de *Bar*, ensuite de *Lorraine;* — haute justice des seigneurs de *Quincy:* ceux de *Landzécourt* y avaient un manoir, avec droit d'usage dans les forêts de *Wabvres*, *Mouzay*, etc.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont*.

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches et pour les liquides, *Bar le duc;* — pour les bois et les terres, *idem*.

Indication de l'étalon local : l'arpent, de 100 verges; la verge était de 19 pieds 3 pouces 8 lignes, pour les terres; et de 17 pieds 6 pouces 8 lignes pour les bois.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel;* — cour supérieure des *grands jours : idem;* — ancien bailliage : *idem;* — ancienne prévôté de *Stenay* (1), dont étaient mouvantes les châtellenies de *Bouligny* et de *Dompmarie*, auxquelles se rattachait *Landrezeicourt*.

Les seigneurs *fonciers de Landzécourt* n'avaient qu'un *juge de police;* il dépendait de la *haute justice* de *Quincy*, et par appel de la prévôté de *Stenay;* mais l'action publique apparte-

(1) Composition de cette prévôté (V. *Inor*, p. 871).

nait au *procureur du roi*, exerçant près de la prévôté de *Montmédy* (1).

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries et leur extinction.

Les anciens seigneurs de *Landrezeicourt*, portaient : d'*argent, au lion de gueules, la queue posée en sautoir.* Hist. féodale.

Cette armoriation prouve qu'ils étaient d'origine *ardennaise*: aussi, sur leur écu, le *lion des Godefroid de Bouillon* était-il posé en *champ d'argent*, comme celui de la châtellenie de *Stenay*.

Premiers seigneurs de Landzécourt.

C'est à *Othe*, d'abord... c'est sur le parcours de l'*Othain*... que se trouvent les premiers maîtres connus de *Landzécourt*.

Gothelin.

Gothelin de Landrezeicourt était capitaine-prévôt de Stenay en 1109 : descendant de *Gothelon le fainéant* (1), comte d'*Ar-*

---

(1) En 1688, ce magistrat était *Henry Chardon*. Il était frère de *Mathias Chardon*, docteur en médecine à Marville, époux de *Marie Brasselet* de Dun : l'un et l'autre, paraît-il, étaient fils du capitaine *Schlomp* dit *Cardon*, maire de Montmédy, époux de *Martine Rouyer* de Dun. Ce doit être l'origine des *Chardon* de *Breux*, *Thonne le thil* et *Carignan?* Aucun rapport de parenté avec les anciens *Watrons*.

(1) Le *ghimel* hébraïque est le *générateur* linguistique de toutes les formes verbales qui descendent de la langue-mère (*em*, en hébreu), c'est-à-dire de leur source *la plus haute* et la plus éloignée.

Le *gort* celtique, au contraire, n'est *générateur* linguistique que de l'*ortus* des choses, qu'il fait procéder de la terre (*geo*) ; maternité *parasite*, dont le *gui* du chêne est la symbolisation. De là le culte druidique de cette plante, dans les idées du naturalisme gaulois.

Ghi, prononcé *gui*, engendre l'appellatif *gui-oth* (*gui-os*).

Gui d'Ardenne était, paraît-il, un des premiers possesseurs des rives de l'*Othain*. Il est indiqué au nombre des premiers croisées. — *Oth*, en hébreu, signifie *note*. C'est la *notation* d'un pays ici connu, *notus*, comme dérivé des sources de l'*Othain*. — *Oth-anus*, *oth-ana* (*anus*, *ana*, vieux, vieille) — *gui oth-anus*, *gui oth-ana*... le vieil habitant, la vieille habitante... de *Oth* — *Gui oth-elon* (Gothelon) — *Gui oth-elinus* (Gothelin) ; des mots *elon*, plaine, en hébreu ; *elinus*, élevé dans la

denne, oncle de *Godefroid de Bouillon,* il était, paraît-il, petit-fils d'*Othana,* celle-ci femme de *Rambauld d'Apremont* comte de *Muscey* et de *Chauvancy:* ce *Baldus ramensis* dit *Rambault l'ancien,* était sire de *Gemmas* (Ch. de Flassisigny, de 1255). *Gothelin* fut laissé par *Godefroid* au gouvernement de l'*Astenensis,* quand le grand capitaine fit sonner le boutte selle des *croisades,* à son départ de *Stenay.*

Les sires de Bouligny et de Landres en Piennois.

En 1157, apparaît *Teutbert* de Landrezeicourt : il doit être identique à *Thiéry de Briey,* sire de *Conflants* et de *Pilon* (Ch. de 1156, 1163, pour *Châtillon*).

Vient ensuite la série des premiers sires de *Dompmary* et de *Bouligny.* Voilà comment on s'explique que *Bouligny,* bien qu'aux sources de l'*Othain,* fut, cependant, de la mouvance de *Stenay* (V. *Bouligny,* p. 199).

Les de Wyse de l'Aisne.

En 1332, *Jehan Ier de Woise* et *Albert de Wyse,* au nom de leur mère, dénombrent pour *Landzécourt.* — En 1334, *Alexandre* de Dompmarie, *Raulin* son fils, *Jacquemin* (*Jacobus minor*) de Bouvigny, époux d'*Alix* (*domna Alisia*) sa fille, et *Aubertin* fils d'*Aubert* de Wyse, donnent leurs reprises à la châtellenie de *Stenay* — *Raulin* de Landrezeicourt, fils d'*Alexandre,* avait épousé *Jehannette de Woise* (*Via axonis,* Vienne le château); il en eut *Jehan II,* dont la femme fut *Margeronne:* celle-ci était fille de *Jehan,* dit l'*allemand,* sire d'*Audun le teutsh,* châtelain de *Raucourt.* Jehan le *teutsh* dominait, à la fois, au col d'*Othanges* et sur les châtelains de *Jametz* et de *Pouilly.*

Voilà comment la maison d'*Othange,* sur les *hauts* de Metz, et celle d'*Omont,* sur les *hautes chevauchées* de Rheims, se trouvèrent, face à face, l'une au *château haut de Louppy* et à *Land-*

---

plaine. Telles sont les idées qui, de génération en génération, dérivaient du *gort* celtique et du *gimmel* de l'hébreu : mais, successivement, le préfixe générateur s'est oblitéré... enfin il s'efface, et il ne reste plus que la finale *Othon, Othana.* Toutes les formes verbales du nord nous viennent du *Gothland.* Celles du sud sont *ariennes* et *sémitiques ;* elles nous viennent de l'*hébreu.*

zécourt; l'autre, comme prédominante, au *château bas de Louppy*, à *Chaufour*, au *Mont Saint Martin*, et à *Quincy*.

Le fils des précédents fut *Jehan III* de Wyse, d'abord prévôt de *Charny*, et qui fut ensuite bailli de l'évêché de Verdun : cet Azonien épousa *Alix de Nueveville*, qui était fille de *Husson de Ville*, gouverneur de Stenay, en 1396. — De ce mariage naquit *Jehan IV*, qui prit pour femme *Catherine de Chaudenay* — de ceux-ci ne naquirent que des filles : *Barbe* et *Marguerite* — *Barbe* fut mariée à *François*, sire de *Viller le prud'homme* — *Marguerite* épousa *Robert de Sampigny*.

Voilà le nom de *Landrezeicourt* éteint; la seigneurie passe dans le domaine des maris.

En 1444, *Colart* de *Chaumont*, sire en partie de *Dun*, en devient propriétaire, en même temps qu'il acquiert un sixième à *Lions* : cette portion de *Landzécourt*, aux droits de *Barbe*, est transmise à *Robert*, duquel, pour le tout, ils advinrent à *Jehan de Sampigny*. Point d'enfants de celui-ci; alors disparaît la descendance directe des premiers sires de *Landrezeicourt*. Colart de Chaumont.

L'échange de *Cassel*, contre *Jametz*, opéra, comme on l'a dit, p. 942, une transformation radicale dans les mouvances des *Wabvres*. Par l'interposition de la *principauté de Sedan*, la dominance des sires du *col d'Othanges*, de ceux de *Sancy*, notamment, cette dominance n'eut plus qu'une action affaiblie et lointaine sur leurs arrières vassaux de l'*Azenne*, du *Loison* et de la *Tinte*. Celle de *Raucourt*, au contraire, devint de plus en plus puissante à *Quincy*. C'est alors que l'on voit les *Barbançon* maîtres de la majeure partie et de *Chaufour*, et de *Louppy*, et de la *Wabvre* de *Dun*. *Landzécourt* et ses seigneurs restent complétement en sous-ordre à l'égard des maîtres de *Quincy*. *Landzécourt* n'aura plus qu'une *basse justice* : dans l'ordre temporel, comme dans l'ordre spirituel, ce ne sera plus qu'une *annexe de Quincy*. Les Barbançon.

Voici ses maîtres, sous cette période : *Henry de Dompmarie* et *Henry* son fils, donnent leurs aveux au Barrois, les 2 mars et 3 septembre 1445 — *Alix de Ville* et *Murault* dénombre les 1er septembre 1447 et 12 mai 1467 — *Henry* dit *Moral*, Les sires de Ville et Murault.

de *Morimont,* le 20 janvier 1458 — en 1513, *Nicolas de Pouilly-de Wal;* il dénombre pour : moitié dans la justice entière, un neuvième dans les dixmes, un sixième dans les terrages, plus le manoir — 1549, *Jacques de Luzy,* sire de *Nueveville* — 1373, *Félix de la Vallée de Luzy* — 1612, *Nicolas de Martini,* sire de *Pouilly* en partie et de *Meisch* — la même année, et en 1627, *Jehan de Wal,* gouverneur, capitaine-prévôt de *Chauvancy le château,* fils de *Phillippe* et de *Anne de Laittres.*

Les de Wal-de Laittres.

Le dernier des échanges *austro-lorrains* avaient livré *Landzécourt* aux Luxembourgeois. Aussi qu'arrive-t-il quand, en 1657, *Louis XIV* s'empare de Montmédy? Des de *Laittres Landzécourt* tombe dans le domaine du fisc royal, qui le concède à l'un de ses serviteurs le plus dévoué : c'est le major de place de la *Brétonnière* qui en devient engagiste et il se trouve en face, comme *noble terrien,* avec les *Saint Baussant,* les *Mérode,* les de *Mâle,* les *Rougraffs,* ces grands seigneurs haut justiciers de *Quincy.*

Maison de la Brétonnière.

Edme Coquin de la Brétonnière était aide-major des ville et citadelle de Stenay, sous le major *Philippe de Giraud,* en 1684, alors que le commandement en chef était confié à *Louis du Bellay,* baron de *Chevigny,* comme lieutenant de roi.

L'aide major de la *Brétonnière,* d'une des hautes familles de Bretagne, avait perdu sa première femme; il se remaria dans l'une des anciennes familles échevinales et majorales de la cité. Veuf de *Marthe Chaussin,* il épousa *Catherine Simonard;* elle était fille du maire de ce nom, ancien échevin et *homme quarante* de la châtellenie. De ses deux femmes il eut des fils et des filles; les registres de *Stenay* indiquent ceux qui suivent : *Edme Coquin de la Brétonnière* (n° 2), son aîné, fut marié à *Catherine Fénérolle,* fille d'un commissaire général des guerres; il décéda avant son père — *Jean* fut, très-probablement, le bisaïeul ou le grand oncle de ce brave capitaine de la *Brétonnière,* qui immortalisa son nom, en sauvant son vaisseau et l'honneur de la marine française, à la bataille de *Trafalgar* — *Françoise Catherine* devint femme du chevalier *Paul Ber-*

trand de Vassal de Montvieil — *Marguerite Françoise Etiennette* fut mariée à l'écuyer de *Guérin*, allié aux de *Bretteville* — enfin, *Scholastique de la Brétonnière* épousa, le 3 février 1711, noble *François de Coste*, originaire d'Aix en Provence, fils d'*Honoré de C.* et de *Marguerite de Sollière*, d'abord major au régiment de *Siboul*, ensuite à celui de *Bacqueville*, puis à celui de *Louvigny-Gramont*. Cette famille reviendra sous l'article *Luzy* : là on la trouvera alliée aux plus anciennes et aux plus illustres familles du pays.

M. de la *Brétonnière*, père, était seigneur foncier de *Landzécourt* et de *Bâlay*, près *Milly*, dès l'année 1696.

LANEUVILLE — *Nova villa* (1). Cant. de Stenay.

Ancienne annexe de *Beaufort*... (*à son la Chaulciée devant Sathenay* Ch. de 1245).

Sur la rive gauche de la *Meuse*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de			
	canton	0 myr.	2 k.
	arrondissement	1	7
	département	8	2

Orientation, par rapport à Montmédy, O. S. 1/4 O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 170 à 218 m.

Étage, groupe et sous-groupes (2).

Géologie.

Etage jurassique *moyen*; formation *coralienne*; septième époque ontologique — *oxford clay inférieur*.

Alluvions fluviales sur les *argiles d'oxford*.

Le sous-sol du territoire de *Laneuville* (rive gauche de la Meuse) diffère de celui de *Stenay*, assis sur la rive droite, par

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Neufville* — *Neuve ville* — *Laneuville*.

(2) Voir la *Statist. géolog.* de A. Buv., p. 78, 79, 609, 629.

l'ordre et la composition des couches. A Stenay, *l'oolithe* et le *calcaire gris* sont aux fondements; le *corn brash* et le *forest marble* émergent à la superficie; entre les deux est le groupe *coralien*. A *Laneuville*, celui-ci affleure, à l'ouest, sous l'envasement de *l'oxford clay* et sous les *argiles oxfordiennes*. Le *corn brash* et le *forest marble* de la rive droite ont plongé sous le massif de la rive gauche, et la Meuse marque la limite de leur disparition. La puissance de *l'oxford clay* est de 210 mèt. environ, sur une pente de 1/15 à 1/50 du N. E. au S. O.

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions :

L'existence de la *Nuefeville* ne doit pas remonter au delà du treizième siècle : une *maison fiefve*, bâtie sur le ban de *Stenay*, paraît lui avoir donné naissance; une vieille petite église, près de ce manoir, a développé le germe de sa croissance.

Une autre chapelle, plus rapprochée de la *Wiseppe*, avait été fondée, immémorialement, par les moines de *Saint Hubert* : car, avant la cession que leur abbé *Jehan II* (1) en fit à ceux de *Belval*, en 1190, l'abbaye d'*Andaïnum* tenait, du duc *Pépin* et de *Plectrude*, les manses où s'élevèrent les deux *Boulain*. Ce noyau de colonisation primitive, du temps des comtes d'Ardenne, noyau, qui s'est développé, d'une manière plus durable, autour de *Novianthum* (Nepvant) et sur la *Wâme*, n'a laissé aucune trace de ce qu'elle avait été avant cette cession.

De belles sources venant du *Dieulet*; un site riant, sur le bassin de la Meuse; la construction d'une chaussée, au travers d'une riche prairie, attirèrent, promptement, des colons autour

(1) Cet abbé *Jehan II*, vingt-huitième dans la série de ceux de Saint Hubert, céda à *Etienne*, abbé d'*Orval*, d'autres domaines de leur manse primitive, qui étaient trop éloignés de leur surveillance — à *Villy*, par exemple — à *Noers* — à *Lamberfays* : ces domaines leur provenaient des comtes d'*Ardenne* et d'*Habrand* leur châtelain de Bouillon.

du vieux manoir; et l'*appendice de Beaufort* (1) s'en détacha, entraîné dans l'orbite communal de *Stenay*.

Nom du fondateur : *Thiébauld Ier*, comte de Bar et de Stenay; très-probablement après 1188. Erection

Causes : l'extension des cultures et des manses de *Beaufort*, sous *Thiébault II* son petit-fils.

Bientôt *Laneufville* fut assez peuplée pour être constituée en commune. *Thiébault II* l'affranchit à la *loi de Beaumont*, par sa charte du 25 février 1245. Pour la maintenir et pour se l'assimiler d'une manière plus intime, la ville de *Stenay* céda à ses habitants une partie de son ban..... c'est-à-dire entre : le *ruisseau de Wiseppe* et le reste du territoire de *Stenay*, au levant; — le *ban de Wiseppe*, au midi; — la *forêt de Dieulet*, au couchant; — et le *ban de Cesse*, au nord.

La manse du *grand Boulain* se trouva ainsi assise sur deux bans : *Wiseppe* et *Laneuville*.

L'adjonction fut complète sous *Edouard Ier*, petit-fils de *Thiébault II*; et, par sa charte du 4 octobre 1319, le comte ordonna, qu'au lieu d'aller à *Beaumont*, les habitants de *Laneuville* prendraient, dès lors, *loi et mesures* à la châtellenie de *Sathenay*.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1828, rectifié par le travail de la sous-répartition de 1831 : 2,281 h. 65 a. 20 c. Territoire

Nombre des maisons : 154.

Jardins et chènevières.............	24 h.	65 a.	61 c.
Prés et pâtures fauchables.........	125	50	50
Terres labourables.................	301	19	9
Bois..........................	1801	12	90

Dans ce chiffre sont compris les bois de l'ancien domaine privé

---

(1) On a vu, à l'art. *Beaufort*, p. 151, que cette mère-commune avait été érigée, en 1188, par le comte de Bar *Thiébault Ier*, fils d'*Agnès de Champagne* et neveu de l'archevêque de Rheims *Guillaume* dit aux *blanches mains*.

des *Condé*. Le *Jaulnay* contient 184 h. 82 a., et *la Haye* a une contenance de 164 h. 20 a.

Landes et friches, carrières et minières, étangs, noues et routoirs.............	0	3	40
Superficie non imposable...........	29	12	80

Cours d'eau : la *Meuse* — la *Lieuse*, sur un parcours de 8 kil., à partir de ses sources, dans les bois du *Dieulet*.

Revenu net imposable : 54,883 fr.

Usages. Les habitants de *Laneuville*, pour trois vingtièmes; ceux de *Cesse*, pour trois vingtièmes; ceux de *Beaufort*, pour cinq vingtièmes; et ceux de *Stenay*, pour neuf vingtièmes, sont usagers, avec droit au taillis, dans les 1,651 h. de la forêt du *Dieulet*, appartenant aujourd'hui aux acquéreurs du duc d'*Aumale*.

Biens communaux. Prés et pâtures, terres, terrains vains et vagues : quantité variable suivant les mises en culture et les défrichements.

Valeur approximative des terrains communaux : 176,273 fr.

Notions agricoles. L'impôt foncier a été établi sur un revenu net présumé, par hectare, de : terres labourables, 15 fr. 30 – prés, 50 fr. — bois, 21 fr. — jardins et chènevières, 66 fr.

A *Beaufort*, à *Cesse*, à *Stenay*, les bases comparatives sont celles-ci : *Beaufort*, terres, 11 fr. 70 — prés, 50 fr. – bois, 16 fr. — jardins, 54 fr. *Cesse* : terres, 16 fr. 20 — prés, 60 f. — Bois, 9 fr. – jardins, 66 fr. *Stenay* : terres, 14 fr. 40 — prés, 60 f. — bois, 17 fr. — jardins, 70 fr.

Prix commun de l'hectare de terre : 1re classe, 2,500 fr.; 2e cl., 1,900 f.; 3e cl., 1,200 fr.; 4e cl., 800 fr.; 5e cl., 400 fr.; — de pré : 1re cl., 3,000 f.; 2e cl., 1,800 f ; 3e cl., 1,300 fr. 4e 700 fr. — de bois : 900 fr.

Cultures ordinaires : blé, orge, avoine.

Not. indust. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, artisans et bucherons.

Administration. Noms des maires : en l'an IX, P. *Gauthier* — 1806, F. *Georges*, chevalier de la Légion d'honneur — 1835, C. P. M. de *Joyenval*, chevalier de la Légion d'honneur — 1848, N. *Gramont* — 1860, J. B. *Lorin*.

Date de la charte d'affranchissement : 25 février 1245 (1).

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle, en 1788 : 130 habitants; le village avait été dépeuplé par les guerres de 1650 ; — d'après le recensement de 1836 : 776 h. — en 1846 : 730 h. — en 1856 : 656 habitants.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1668, avec lacunes; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1673, *idem*.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves;* après avoir dépendu de *Rheims*, dans le principe; — archidiaconné de *Longuion;* après avoir été, partiellement, de celui de *Champagne* (2); — doyenné de *Juvigny;* après avoir été, en partie, de ceux de *Mouzon* et d'*Yvoi* (3); — cure : celle de *Saint Martin* et *Sainte Catherine* de Beaufort; — abbayes suzeraines : celle de *Saint Hubert*, puis de *Belval*, dans les temps anciens; mais seulement par rapport au *grand Boulain*, pour la portion sur *Laneuville;* — oratoire primitif : celui de *Sainte Anne* de Boulain; — église matriculaire : celle de *Saint Hypolyte* de Nouart; — chapelle castrale : celle de *Sainte Anne*, sépulture des sires de *Boulain;* elle n'existe plus.

Noms des patrons : *saint Nicolas*, à Laneuville — *saint Martin*, à Beaufort.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : reconstruite, ainsi que le presbytère, vers 1697, elle a été bénie, le 14 décembre 1704, par le curé de Stenay N. *Martinet du Jardinet*, en présence de *Brice Lépintel* l'aîné, maire; *Nicolas Collet*, lieutenant de maire; et des eschevins : N. *Ravignaux* l'aîné; P. *Sauhignon*, H. *Sperlet*, B. *Lepintel* le jeune, et R.

---

(1) Voir le texte aux *Chron.* de M. J., t. II, p. 550.

(2) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Aincréville*, p. 8; *Aviotd*, p. 74.) — (3) Composition de ce doyenné : (Voir *Aviotp*, p. 74; *Beaufort*, p. 155; et *Cesse*, p. 315.)

Saudéz. La pierre du maître-autel fut consacrée, le 6 août 1735, par Mgr d'*Emaüs,* suffragant de Trèves; la nef fut rebénie en 1779.. L'ancienne cloche avait été levée, le 8 octobre 1737, par *Antoine Albert Anne du Blaisel* et par *Marie Josephe de Pouilly-Herbemont.*

Clergé. Noms des anciens vicaires, avant l'ordre actuel : en 1673, J. P. *Collet* — 1695, C. N. *Dauby* — 1713, S. *Jacquemin* — 1747, G. *Pierret* — 1774, S. *Dumont* — 1786, D. *Isaac* — 1791, L. *Petit.* Sous l'ordre actuel : M. *Jeandin,* curé.

Quant aux noms des anciens curés, voir *Beaufort*, p. 156.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie et patronage à la collation de... voir *Beaufort*' p. 165.

Dixmage : au profit des comtes de *Bar,* ensemble des abbés de *Belval*, quant à *Boulain.*

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Rheims,* aux limites indécises de la *Neustrie* et de la *Lotharingie;* — royaume de *Neustrie,* sur les *Marches de l'Austrasie;* — anciens *pagi* du *Dunensis,* de l'*Astenensis,* et du *Grandipratensis;* — comtés de *Grandpré* et de *Stenay;* ensuite de *Stenay* seul, par cession des comtes de *Grandpré;* — duché de *Champagne,* d'abord; puis de *Bar*, puis de *Lorraine,* puis du *Clermontois;* — haute justice des sires de *Boulain,* sur leurs dépendances, et des comtes de *Stenay,* quant au surplus.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont* (Ch. de 1245); puis de *Sathenay* (Ch. de 1399).

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches, et pour les liquides, *Bar le Duc;* — pour les bois et les terres, *idem.*

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 perches, la

perche de 19 pieds 3 pouces 9 lignes, pour les terres; et de 17 pieds 6 pouces 8 lignes pour les bois.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel,* et précédemment du *Vermandois;* — cour supérieure des *grands jours* de Saint Mihiel; — ancien bailliage de *Saint Mihiel,* ensuite de *Clermont,* séant à Varennes; — ancienne prévôté de *Stenay* (1); — ancienne justice seigneuriale : la haute justice avait été réservée aux comtes de Bar, quand ils aliénèrent leurs autres droits, en 1331.

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries et leur extinction.

En 1333, le domaine de la colonie nouvelle, avec partie des droits seigneuriaux du comte de Bar, furent aliénés, sous réserve de la haute justice seulement. Depuis lors apparaissent de nombreux seigneurs : les uns de provenance *ardenno-campanienne,* d'une part; les autres d'origine *virduno-wabvrienne,* d'autre part. Ordre féodal.

En voici l'énumération d'après les *aveux et dénombrements :*

Wauthier, chevalier, sire de *Laneuville,* a attaché son sceau à un accord du 8 janvier 1264, entre les moines de *Belval* et *Marguerite,* veuve de *Bérard de Hannel* (*de Anellâ*), et ses enfants, relativement à des droits litigieux à la *Borde de Wiseppe* et à *Saulmory.* Ce *Wathier* était de la première maison de *Dun.* La vieille maison de *Anella* a été la tige des anciens *Berauth* ardennais.... les *Bers* de l'*Authe.* Maison Bérold-d'Anelle.

En 1333, *Willemin des Champy,* sous Belval, pour moitié, *Jehan le Bèsgue de Villers* devant Raucourt, et *Wary de Ureia* (*Iré le sec*), pour l'autre moitié, sont les premiers censiers inféodés des terrages de Laneuville. Maison des Champy.

Alors apparaissent : d'une part, la maison ardenno-liégeoise d'*Horey d'Herbemont de Rochefort,* pour partie, et la maison Horey d'Herbemont de Rochefort et Beaumont.

(1) Composition de cette prévôté (V. *Inor,* p. 871).

campanienne des anciens sires de *Beaumont,* pour l'autre partie (V. *Charmois,* p. 329).

Maison d'Orey-des Champys.

Albert Ier d'Orey, d'un côté... *Jehan Ier de Champy,* fils de *Willemin,* de l'autre... dénombrent, celui-ci, le 28 septembre 1366; celui-là, le 3 février 1387.

En 1462, le 4 août, *Albert II d'Orey,* dit de *Liége,* dit aussi le *liégeois,* fournit ses reprises pour : un quart et la moitié du quart, ou trois huitièmes, en la moitié de la terre de *Laneuville,* moyenne et basse justice d'icelle et autres biens, lui procédant des auteurs de *Poincette des Champy* sa femme, à partager avec le frère de celle-ci, *Jehan des Champy,* pour le surplus de cette moitié. Quant au reste du territoire, il était passé aux mains des sires de *Boulain* et de *Chaufour,* hommes de fief de la châtellenie de *Stenay* (1). (V. *Adam de Laymont, infrà.*)

Jehan II de Champy et *Pierre d'Orey,* celui-ci prévôt de Stenay, dénombrent les 15 février 1571, et 2 avril 1484; *Guiot d'Orey,* fils de Pierre, fait ses reprises le 7 septembre 1487.

Maison Circourt-de Pouilly.

A côté d'eux, voici les de *Circourt-Pouilly-d'Inor,* aux droits des de *Boulain* et des *Chaufour. Marguerite de Pouilly,* fille de *Jacques,* seigneur d'*Inor,* avait, en 1417, épousé *Alexandre de Circourt,* sire de *Linay* et de *Lamouilly,* chambellan du duc *Réné* de Lorraine, lequel était fils d'*Etienne de Circourt* et de *Louise de Chaufour.* (V. *Lamouilly,* plus haut.)

Allamont-des Champys.

A côté d'eux, encore, les *Aubertin des Champy-Allamont,* aux droits de *Philippine du Chaufour,* fille de *Didier,* tué à la bataille *de Bultegnéville,* en 1431. *Albertin* de Lions, *Jehan*

---

(1) En 1364, le 6 septembre, ***Alexandre de Boulain*** et son frère ***Jehan de Chaufour*** avaient acheté de : 1° ***Jacquemin de Rochefort,*** sire de ***Château Thiéry*** sur Meuse et ***Walsore*** et d'***Harwide*** sa femme (Ch. d'***Herbemont*** de 1268) — 2° de ***Bernard Boitard*** de Dun sire de ***Montigny,*** et d'***Alix*** sa femme — et de ***Jehan Thomassin*** de Stenay... trois parts en soixante-douze reiz de froment, à prendre annuellement sur le ban de Laneuville ; plus trois parts et demie du four et du moulin, avec d'autres *assises* sur les bans de Mouzay et de Baalon.

Albertin de Verdun, *Christophe Albertin* de Stenay, dénombrent, pour *Laneuville*, le 28 mars 1495. Leurs droits se transmettent aux de *Mouzay-d'Orey*.

Le 4 décembre 1573, *Philippe Ier de Mouzay* dénombre pour la maison-fiefve du milieu du village, laquelle était tête de la seigneurie. **Maison de Mouzay-Orey**

La même année et la suivante 1574, reprises des héritiers de *Circourt* — en 1585, *Guillaume d'Orey* — *Jacques de Mouzay*, sire de *Boulain* — *Albert d'Orey*, seigneur d'*Inor* — en 1606 et 1607, *Pierre d'Orey* et *Henry de Circourt*.

De 1606 à 1635, *Albert III d'Orey* est seigneur, en partie de *Laneuville*, en partie de *Luzy*, et encore de *Mantheville*. Son coseigneur est *Jacques III* de Mouzay, seigneur des deux *Boulain* (1).

Albert III d'Orey, dont les dernières reprises sont du 6 novembre 1635, ne laissa qu'une fille, prénommée *Louise*, qui fut mariée à *Guillaume l'Ardenois de Ville*, seigneur de *Dohan* sur *Semois*. Il était fils de *Florent l'Ardenois* et de *Marguerite de Mouzay*. Par ce mariage, les biens des d'*Orey* et ceux des de *Mouzay* se trouvèrent réunis à *Laneuville*, où le nom de *Mouzay* (2) s'éteignit, pareillement, pour faire place à ceux des **Maison Lardenois-d'Orey.**

---

(1) A l'article *Haraumont*, page 815, on a mentionné la contestation qui s'était mue entre les habitants de *Stenay* et ceux de *Laneuville*, au sujet de l'engagement des *grands* et des *petits pasquis*, des *longues fauchées*, et autres prairies, dont ceux-ci revendiquaient la communauté. Cette contestation fut tranchée par la transaction du 24 février 1606, à laquelle concoururent : *Jean de Mouzay*, receveur gruyer de Stenay — *Jacques de Mouzay*, contrôleur — *Adam Goizet*, lieutenant de la prévôté — *Jehan Arnoult*, clerc juré — *Gérard Lamy*, substitut du procureur général — *Husson Chaudenay*, maire, dans l'intérêt de la ville, d'une part... et, d'autre part, pour les habitants du village : *Albert d'Orey*, seigneur, en partie, de Laneuville — *Jacques de Mouzay*, seigneur du surplus, plus des deux Boulain — et *Gérard Liégeois*, auteur, il est probable, de la famille *Liégeois d'Haralmont*.

(2) Cette famille de *Mouzay* a poussé des racines sur tous les

du *Blaisel de Lardenois*, de d'*Essaulx*, et aux de *Failly de Villemontry*.

Maison du Blaisel-Lardenois.

Ernestine, fille de *Guillaume l'Ardenois de Ville* et de *Louise d'Orey*, petite-fille de *Florent l'Ardenois* de Dohan et de *Marguerite de Mouzay*, apporta le château de Laneuville et ses dépendances à son mari, *Antoine Ier du Blaisel*, chevalier, seigneur du *Quesnes*, lieutenant de roi en la ville de Sedan. Le surplus de Laneuville et les deux Boulain restèrent à d'autres branches des de *Mouzay*.

De ce mariage naquit *Antoine II du Blaisel*, commandant pour le roi au château d'*Ardelot*.

Du Blaisel-d'Yves.

Antoine II épousa *Marie Charlotte d'Yves*, de l'*ilet du Sart* et de *Soiry* (V. l'art. *Ives*, p. 920). Alors M. du Blaisel avait pour coseigneurs : *Charles de L'hostel*, seigneur du *Sart*, époux d'*Anne de Vion* — *François de Gentils*, seigneur de *Tailly* et *Vivier d'Artaize*, époux de *Marie Anne de Vion* — et *Nicole de Hatrice*, veuve de *Jean de Mouzay*, dame des deux *Boulain* (1).

---

points de notre arrondissement, et ces racines étaient encore très-vivaces au moment de la révolution. Les registres paroissiaux mentionnent les inhumations suivantes, dans la *chapelle de Sainte Anne*, sépulture des seigneurs de *Laneuville* et des deux *Boulain*, du nom de *Mouzay* : 1684, *Jeanne Françoise*, fille de *Simon de Mouzay* et de *Nicole de Hatrize* — 1690, *Elisabeth* et *Jean Joseph* de Mouzay — 1693, *Oliviers Philane* de Mouzay, en présence de *François* et d'*André* de Mouzay-Boulain — 1704, *Jeanne Nicole de Mouzay-Valroye* — 1707, *Marie* de Mouzay — 1717, *Anne de Mouzay-des Saulx* — 1726, 28 novembre, *Nicole de Hatrize*, veuve de *Philippe de Mouzay*. Ce Philippe était-il le même que Simon, mentionné plus haut ?

(1) En 1714, ils obtinrent, contre les habitants de Laneuville, sentence qui les confirma dans la banalité du four. Mme du *Blaisel*, née d'*Yves*, avait été chanoinesse de *Denain* ; elle était petite-fille de *Nicole de Hatrice*, marquise d'*Yves*, dame de Laneuville ; elle était belle-sœur de *Jean Ange d'Esseaulx*, fils de *François d'Essaulx de Bâlai* et de *Anne de Mouzay*. *Anne de Mouzay*, épouse d'*Esseaulx*, mourut le

De ce mariage naquirent à Laneuville : *Antoine Albert Anne* (1), en 1714 — *Louis Antoine* (2), en 1715 — *Anne Claude Antoine* (3), en 1717 — *Gabriel Claude Antoine* (4), en 1719 — *Antoinette Charlotte Albertine* (5), en 1720 — et *Antoine Charles* (6), en 1723.

Du Blaisel-de Riencourt.

Antoine Albert Anne, baron du *Blaisel*, aîné de la famille, succéda, après son père, au gouvernement du château d'*Ardelot;* il devint colonel d'infanterie, chevalier des ordres de Saint Louis et de Saint Maurice, et il fut décoré du titre de *marquis du saint empire Romain*. Il réunit les parts de ses coseigneurs, à Laneuville, à celles des de *Mouzay de Boulain*, des de *L'hostel*, des d'*Essaulx de Bâlay*. Il épousa *Gabrielle Marguerite de Riencourt*, fille de *Louis*, lieutenant des maréchaux de France, seigneur de *Dronay*, *Lacroix*, *Givry*, *Grimonsart*, *Fontenois*, *Osches* et *Saint Pierremont*, et de *Marguerite Leprévost de Lomprez*. Cette marquise du Blaisel mourut à 55 ans; elle fut inhumée, à Laneuville, le 15 décembre 1767.

D'elle naquirent, à Laneuville, deux fils : en 1741, *Antoine Joseph Louis Auguste*, comte du Blaisel (7) — *Emmanuel Louis Gabriel*, vicomte du Blaisel (8).

---

25 août 1717; *Marie Charlotte d'Yves* décéda le 14 août 1757; toutes deux avaient été inhumées dans la chapelle *Sainte Anne*, sépulture des seigneurs de Boulain. Enfin, *Anne Nicole des Saulx*, fille de *Jean Ange* et de *Anne Christophe de Mouzay*, y fut sépulturée le 15 septembre 1790.

(1, 2, 3, 4, 5, 6) Ces enfants furent tenus : le 1er, par *Albert Lardenois de Ville*, baron de *Terme*, avec la vicomtesse *Anne Carpentier d'Andron de Seugny* — le 2e, par *Louis Antoine Lardenois de Ville*, baron de *Bolandre*, avec *Nicole de Hatrice-Mouzay* de Boulain — le 3e, par *Henry Ange*, comte d'*Apremont-Buzancy*, seigneur de *Sivry*, avec son épouse *Anne Claude de Vassindac-Imécourt* — le 4e, par *Gabriel de Mont-Renard*, seigneur de *Beauclair*, baron de *Saulmory*, et par sa femme *Claude de Touly* — le 5e, par *Antoine Albert Anne du Blaisel*, frère du baptisé, avec une de ses sœurs — le 6e, par le même, avec *Marie Catherine Evrard*.

(7, 8) Ces enfants furent tenus : l'aîné, par *Antoine Joseph du Blaisel*,

Le comte *Antoine Joseph Louis Auguste du Blaisel* vendit ses droits, sur Laneuville, à la famille de *Failly*, qui, par les de *L'hostel du Sart*, en avait hérité partie (1) et qui en acquit le surplus.

Maison de Failly-Watrouville.

Jean Claude de Failly, sieur de *Chinery* et de *Florent*, époux d'*Agathe Charlotte de Watronville*, en devint acquéreur en 1778 : cependant le château était encore habité par *Bernard de Thomassin de Juilly*, lieutenant-colonel, gouverneur de *Nogent le roi*, seigneur de *Villier*, époux de *Marie Anne baronne de Failly* (aux trois feuilles), dame de *Saint Pancray* (2).

Alors naquirent : *Pierre Paul Marie Joseph Thomassin de Juilly*, le 11 août 1778 — et *Marie Françoise de Thomassin de Juilly*, le 25 septembre 1780 (3).

---

baron de Laneuville et seigneur de Luzy, avec *Marguerite Leprévost de Lomprez*, veuve en deuxièmes noces de *Louis de Riencourt* — le cadet, par *Louis de Charlongne*, seigneur de *Tourteron*, de *On* ou le *Plain*, d'*Osches* et de *Saint Pierremont*, avec *Gabrielle Angélique de Charlongne*, marquise d'*Arçons*. L'aîné paraît avoir été fiancé avec *Anne Nicole des Seaux de Bâlay*, et le cadet avec *Marie Magdelaine des Seaux*.

(1) Le 13 juin 1728, *Jean Baptiste de Failly* (aux trois *haches*), fils de *Pierre*, seigneur de *Villemontry*, et de *Suzanne de la Tour de Montzéville*, épouse, à Moulins, *Jeanne Elisabeth de L'hostel*, fille de *Jean Baptiste*, seigneur de la *Raminoise*, du château du *Sart*, et de *Moulins*, et de *Anne Louise Oudet*. Cette famille de *L'hostel* de Mouzon et celle de *Vion* vont se retrouver à *Lions* devant Dun, unies aux de *Gentils*, aux de *Mecquenem*, et aux de *Valien*, ou *Vaillant*.

(2) Les *trois haches* et les *trois feuilles* des *Failly* étaient bien *maisons-sœurs*, et leur souche commune était à *Colmey*, dans l'armoriation primitive de *Thiébault de Colm*, dit de Failly au *Chou*. (V. *Colmey*, p. 409.) On renvoit à l'art. *Lamothe de Moulins*.

(3) Le fils fut tenu par *P. P. de Thomassin*, seigneur de *Villiers*, *Saint Martin* et *Valbruyant*, avec *Marie Anne de Failly Saint Pancray*, née baronne de *Reumont*, dame de *Blagny*, *grand* et *petit*

M. *Jean Claude de Failly* s'était retiré en son château de Laneuville : il était lieutenant-colonel des ci-devant gendarmes de la garde du roi, et il l'habitait, en 1790, au moment où éclata la révolution.

De son mariage avec A. C. de *Watronville*, J. C. de *Failly*, seigneur de *Laneuville*, eut : — *Charles Armand* comte de Failly, de Saint Dizier, député de la Haute-Marne, époux : 1° d'*Alexandrine Rose d'Aulnay ;* 2° de *Clémence Chapuis* (1) — *Marguerite Josephe* de Failly, épouse du général de *La Pisse*. Maison de La Pisse-de Failly.

La Pisse (Anne Pierre Nicolas de), maréchal de camp du génie, chevalier de Saint Louis, né à Rocroi, le 13 mars 1773 ; décédé au château de *Laneuville*, le 24 février 1850.

Il était fils de *Antoine Pierre de La Pisse*, seigneur du *Bois*, de *Lamothe*, de *Joinville*, de *Villerzy* et d'*Any* en partie. Famille de La Pisse.

De *La Pisse* porte : d'*argent, à la bande d'azur*, sommée d'*un lambel à trois pendants ;* supports *deux lions.*

Cette maison, qui paraît originaire de la Lorraine, dans le principe, et qui doit l'avoir quittée à la suite des ducs d'*Escars*, descend de *François*, seigneur de *La Pisse*, écuyer, époux de noble *Françoise de Cumont*, établi dans le Limousin, au commencement du seizième siècle (testament de 1518).

Après huit générations (2), elle s'est divisée en deux branches,

---

Failly. La fille eut pour parrain : *Christophe Baron de Reumont*, seigneur de *Flassigny*, et pour marraine : *Marie Françoise de Catinat*, veuve du maître des requêtes *Jean François le Royer*.

(1) Du premier lit sont nés : *Alexandre de Failly* († 1830) — *Caroline* épouse, en 1828, du général *Augustin Petitot* de Verdun ; du second lit : *Clémence de Failly* († en 1860) — et *Estelle de Failly* d'Eclaron.

Quant au général *comte de Failly*, aujourd'hui aide de camp de l'Empereur, son grand-père était *Nicolas Joseph* de Failly, frère de *Jean Claude*, époux de Mlle *Agathe Charlotte de Watronville*.

(2) Voici ces huit générations : *François de La Pisse*, époux de *Françoise de Cumont*, dont — *Jean* (Ier du nom), commandant du château de *Julhiac*, époux, en 1543, de noble *Léonarde Coustin*, dont —

dont l'aînée a formé deux étocages : l'un est éteint, il est probable; l'autre, celui des de *La Pisse de Pérusse-d'Escars*, a, encore, des rejets vigoureux, dont les uns sont étrangers à la Meuse, et dont la branche cadette, supposée aînée actuellement, est celle qui habite aux châteaux de Laneuville et de Cervisy. Le *lambel* de ses armes indique cette situation.

La seconde branche s'est rapprochée de son berceau d'origine, par *Mézières* : elle est venue implanter dans les Ardennes, et chez nous, trois générations successives d'officiers supérieurs, distingués dans les armes savantes et par les combinaisons du génie.

Pierre de La Pisse (8e du nom), fils cadet de *Jean* (n° 2), seigneur du *Bois-de Lamothe*, était chevalier de Saint Louis et lieutenant-colonel au régiment de Conti : il épousa, à Mézières, le ..... 1736, *Anne Prévost de Porto*. C'est là le point de départ de nos *La Pisse* ardennais et meusiens.

Il eut un fils prénommé *Antoine Pierre*, né à Mézières, le 15 juillet 1739, chevalier de Saint Louis, officier de la Légion d'honneur, colonel directeur des fortifications pour les frontières du nord; cet officier avait été commandant supérieur de l'Ecole du génie à Mézières. Il avait épousé, le 27 février 1772, *Marie Jeanne Gilbert de Soleirac*, fille de *Claude Gilbert*, écuyer,

---

Germain, époux, en 1570, de noble *Charlotte Jehan*, dont — *Louis*, seigneur du *Bois* et de *Teulet*, époux : 1° en 1593, de *Isabeau de Chauveron*; 2° en 1604, de *Louise de Royère*, dont — *Jacques*, époux, en 1618, de *Marthe de Ribeyreix*, dont — *Charles*, époux, en 1648, de très-noble demoiselle de *Villoutreix*; dont deux fils : *Jean* (n° 2), qui suit, et *Isaac*; celui-ci chef de la branche de *Pérusse d'Escars*.

Jean (n° 2), époux, en 1671, de sa cousine *Anne de La Pisse*, eut deux fils : *Gabriel*, qui suit, branche présumée éteinte, et *Pierre*, qui est l'auteur de celle de Laneuville. Vient ensuite *Gabriel*, seigneur du *Bois* et de *Lamothe*, marié, en 1710, à *Marie d'Orfeuille*, dont — *Jean François*, seigneur du *Bois*, de *Lamothe*, et de la *Daurade*, époux, en 1766, de *Jeanne de Pélissier*, dont — *Jean Marguerite*, dernier connu de la branche aînée.

seigneur de *Florent*, capitaine des gendarmes de la garde du roi, et de *Nicole Françoise Godel de Soleirac*. M. de La Pisse-Soleirac avait fait la guerre de l'indépendance américaine, avec *Lafayette;* il portait les titres de seigneur du *Bois*, de la *Mothe*, de *Joinville*, de *Villerzy* et d'*Any* en partie.

C'est de ce mariage que naquit, à Rocroy, le 13 mai 1773, *Anne Pierre Nicolas de La Pisse-de Lamothe-de Joinville*, qui devint chevalier de Saint Louis, commandeur de la Légion d'honneur, maréchal de camp au corps royal du génie, et qui décéda, le 24 février 1850, au château de *Laneuville* près Stenay. Il avait épousé, le 14 brumaire an VI (1), *Marguerite Joséphine de Failly*, fille du comte *Jean Claude de Failly*, décédé lieutenant colonel des gendarmes de la garde du roi, et de *Agathe Charlotte de Watronville* (2). En l'an X, il était chef de bataillon du génie, sous-directeur de la fortification de la frontière batave, à Valence. **Illustration militaire.**

Nota. — Ce nom de *Lapisse* a été honoré par un autre officier supérieur, dont les rapports de parenté avec les précédents ne sont que présumables. Cette présomption suffit pour le rappeler aux souvenirs des Meusiens.

En 1799, un chef de brigade nommé de *La Pisse* s'était **Le général de division de La Pisse.**

---

(1) Ce mariage eut pour témoins, du côté de la future : son frère, *Charles Armand de Failly* — son beau-frère, *Etienne Antoine Toussaint Jacquemin Béranger*, — *Alexandre Pierre Louis d'Anthouard*, son cousin.

(2) Les enfants encore existants de ce mariage, sont : 1° *Charles Alexandre*... colonel du génie, chef des bureaux du matériel de l'arme, officier de la Légion d'honneur, chevalier des ordres de Léopold de Belgique et de Saint Lazarre du Piémont, époux de *Jenny Missa* de Soissons : il est propriétaire du château de Cervisy ; il a deux enfants, un fils et une fille — 2° *Charles Antony de Lapisse*, propriétaire actuel du château de Laneuville, lequel a épousé *Albertine de Sainte Suzanne-de la Cour-de Monhéron;* dont un fils unique — 3° *Maria Antoinette de La Pisse*, épouse de M. *Tennesson*, magistrat; dont deux enfants.

brillamment distingué au passage de la *Gindt*, à *Grignon*. Ce coup de main décida la marche de *Soult*, dont la vigoureuse attaque applanit à *Masséna* la route du triomphe de *Zurich* sur les Autrichiens. Cette affaire, ayant sauvé la France, ouvert les Alpes à *Bonaparte*, livré les sources du Danube au vainqueur de *Hohenlinden*, le général de La Pisse devint divisionnaire; et, en 1807, il fut envoyé en Pologne, sous *Augereau*. A la tête du 16e d'infanterie légère, commandant à l'avant-garde, il enlève aux Russes leur point d'appui sur *Gellaczyz;* avec six bataillons, il défend le gué de la *Passarge* : puis, alors que les masses ennemies se sont brisées contre le rempart de ses bayonnettes, alors que, perdant son sang, le prince de *Ponte Corvo*, pour préserver la redoute de *Spandau*, a besoin de tout l'héroïsme de ses lieutenants, le général de *La Pisse*, au milieu des plus intrépides, dégage son chef de l'acharnement des flots ennemis. En 1809, il est appelé en Espagne : de son quartier général, à *Salamanque*, avec sa division seule, il refrène les soulèvements espagnols et il tient en respect la province entière de *Léon*. Envoyé en *Portugal*, sous *Victor*, il est inébranlable à l'affaire de *Ciudad Rodrigo*. Enfin, à *Tolavera de la Reyna*, le 28 juillet, il tombe sur le champ de bataille et il est emporté mourant hors des rangs ennemis.

Famil. notables de Laneuville.

Personnages titrés : *de Bonnet — du Cloux — de Gentils*, nom qui se représentera à *Tailly*, à *Vivier*, à *Artaize*, à *Lions devant Dun — du Guest — de la Vallée — de Valiens — Mellon de Belfontaine de Beaufort.*

Bourgeoisie : *Bobée — Collet — Hazart* ou *du Case — Liégeois — Lépintel — Mondon — Morin — Mauclerc — Pelhuys — Poncin — Ravigneaux — Radet — Robinet — Raussin — Sauhignon — Saudez — Sperlet.*

Personnages tragiques.

Au nombre de ces familles, il en est une, des plus notables dans le *Montignonnais*, qui obtint, un jour, une triste célébrité. C'était en 1641, alors que le sieur de *Thiébault*, marquis de *Saint Huruge*, cet officier au profit duquel furent prononcées les confiscations en masse des domaines des familles hostiles à la France, était gouverneur des places déposées aux mains de

Louis XIII, par l'aventureux duc de Lorraine *Charles IV*. Alors, un complot fut tramé, à Montmédy, pour reprendre *Stenay*, et pour livrer sa citadelle à l'infant d'Espagne *duc de Parme*, gouverneur des Pays-Bas. Le nommé *Bon d'Haulcourt*, adhérant fanatique du prince Lorrain, et les nommés *Jean Scoty* et *Gilon Scoty*, liégeois, l'un lieutenant-colonel, l'autre officier au régiment de *Metternich*, en station à Montmédy, voulurent corrompre *Jean Leliepvre*, bourgeois trafiquant à Stenay. *Jean Bourgeois*, natif de Saint-Florentin, près d'Auxerre, *Nicolas Sauhignon*, de Laneuville, et quelques autres de la milice urbaine, se laissèrent séduire. C'était un acte de dévouement aveugle au prince proscrit, dévouement stérile et irréfléchi dans les circonstances du temps. La poterne leur fut livrée, pendant une nuit sombre. Mais *Jean Leliepvre* avait découvert la trame au commandant français : déjà les conjurés, au nombre d'une vingtaine, s'étaient introduits dans le corps de place, espérant être secondés par les bourgeois du parti... quand la herse s'abat derrière eux ! Cinq cents hommes de troupes réglées les entourent; huit pièces de canon sont braquées sur leur groupe ; la mitraille les décime; et, pris au traquenart, *Nicolas Sauhignon* et *Jean Bourgeois* sont hissés au gibet des traîtres. S'ils eussent réussi, la Lorraine en eût fait des héros de la fidélité, comme de quelques autres capitaines, pendus, alors, aux ponts-levis de leurs châteaux.

Les registres municipaux et paroissiaux, en outre des noms ci-dessus, mentionnent des baptêmes, des mariages, des sépultures, qui sont des points de rattache utiles entre le présent et le passé (1).

---

(1) Voici deux mariages, dont les acteurs se représenteront incessamment : le 8 mars 1724, *J. Joseph Chambeau*, lieutenant en la prévôté de Montmédy, fils de *Noel* entrepreneur des fortifications et ancien maire royal de cette ville et de *Marie Jaminet*, épouse *Elisabeth Leliepvre*, fille de *Jean L.* prévôt royal de Dampvillers et de *Marie Louise de Mariez*; présents : *J. B. Robinet*, oncle ; *Grégoire*

Canton de Damvillers Commune de Chaumont.

LA PLACE; ancien manoir des *voués de Mont-Aubé.* (Voir *Chaumont*, p. 345.)

Tout était *abstraction* dans le *langage primitif*... c'est pour cela que l'hébreu disait *ma... qom,* pour rendre l'idée d'*emplacement... locus,* en latin; *lieu,* en français; *ort,* en allemand.

Mah! qom?... mais! *avec quoi,* relierai-je cette *place,* qui s'étend devant moi (*platea*)?... avec quoi relierai-je ces *isles* qui s'unissent pour former une *ville*... cette *cour* qui s'arrondit (*curtis... cortille*)... ce *château* qui s'élance (*castlon*)... avec quoi? (*mah! qom?*)... avec quoi les *accompagnerai-je* dans l'association de mes idées?

Le mot *Ville*, appellation d'un village que voici près de *Waville* et d'*Estraye...* le mot *la Place,* que je trouve au-dessous de *Mont-Aubé,* ces mots ne m'apprennent *rien,* par eux-mêmes; ils se réfèrent, indubitablement, à une association de choses ou de faits, dont toutes traditions sont perdues. Alors la légende a le champ libre pour conduire le chroniqueur dans les plaines de l'imagination. C'est ce qui arrive ici.

Auberon l'enchanteur.

Au dire de *Wassebourg,* d'après *Jacques de Guise,* d'après *Hugues de Toul,* d'après *Lucius de Tongres,* à la remorque

---

Leliepvre, frère de la mariée; ***Jean Victor le Roy du Gué,*** commissaire d'artillerie, son cousin; ***Claude de la Réale,*** capitaine, son parent; ***Barthélemy Chambeau,*** entrepreneur des fortifications de Montmédy, frère de l'époux; et ***Gabriel Jeannot,*** gruyer des quatre prévôtés. — Le 26 avril 1729, ***Salomon Henry de Rouscy,*** chevalier, châtelain de ***Marre,*** vicomte de ***Grigny,*** seigneur de ***Loisy*** et ***Va[illegible]du,*** grand maître héréditaire du duché de Rheims, fils de ***Jean Henry de R.*** et de ***Charlotte Françoise de Sugny*** marquise de ***Vigneux,*** épouse, au château de Laneuville, ***Jeanne Henriette de Givry,*** fille de ***François de G.*** seigneur de l'***Espart*** et de ***Hélène Thérèse de Bigot de Grandrupt;*** présents : le baron du ***Blaisel;*** la baronne du ***Blaisel,*** née d'***Yves; Bretteville de Fénérolle; Lacour de Viller devant Dun,*** etc.

desquels s'est mis le curé *Mussey*, auteur de l'*Histoire de Longwy*, c'est à *La Place*, près d'*Estraye*, sous *Mont-Aubé*, au lieu dit *Mirevaux*, qu'aurait eut lieu, en l'an 451, la défaite des Mérovingiens, par *Albéric*, fils puîné du roi franc *Clodion le chevelu* (1).

Aux dires de ces chroniqueurs, cet Albéric, dit *Auberon l'enchanteur*, en raison de ses victoires prodigieuses, serait le fondateur des villes de *Strasbourg*, *Toul*, *Espinal*, *Marsal*, *Château Samson*, *Namur*, *Mons en Hainault*; et il aurait été enterré à la *houppe*, sous la *Mothe Auberon*. (V. au mot *Mont Auberon*.)

LASOYE; ancien appendice de *Valensart*, seigneurie de *Jamoigne*. Ancienne prévôté de Montmédy.

Ecart de *Limes*; commune de *Gérouville*.

A deux myriamètres N. de *Montmédy*.

La Soye est une forge belge, assise à l'Y des eaux stagnantes de trois *cuves* artésiennes, alimentées par le suintement des *murs liasiques* du cratère de *Merlanvaux* (2). Le *Wey* des trois étangs forme la limite (*limes*) de la *Marche* germanique des *Wales* de l'ancien *Evodiensis*. Commune de Gérouville.

---

(1) Voir les *Chroniques de l'Ardenne*, t. I, p. 112; t. II, p. 197; et les *Marches de l'Ardenne*, t. I, p. 468. On montre aussi, à *Viller devant Orval*, l'emplacement d'un château dit *Laplace*, sur lequel n'existent plus aucunes traditions. Le *Mirevault*, dont parle la légende, doit être *Mirwart en Ardenne*, château célèbre, qu'on a trop souvent confondu avec *Meerwald* et *Miremont*, au-dessus de *Lions devant Dun*.

(2) La lettre *S* se nomme *suin*, en celtique, et la voyelle *u* s'appelle *ur* (prononcez *our*), mot qui signifie *flamme*, en hébreu. Toutes les idées géologiques des Celtes et des Teutes partent du principe fondamental de l'*uration* des feux souterrains; de là nos mots appellatifs *Murault*, *Murvaulx*, *Murets*, *Murlanvaux*, etc.

Archéologie

Cette localité, espèce d'entonnoir, *sui generis*, a conservé quelques vestiges des peuples *Suéviques*, qui l'ont incolé, au temps des anciens Trévíriens. On trouve encore, dans *Maidigibois*, de nombreuses fosses cinéraires (*sholethi*, tombeaux, en hébreu), qui prouvent le campement des peuples scandinaves, en face de l'*Ager romanum* (1) et de l'autel de *Luce* des *castra stativa*.

Géologie.

Géologiquement, *La Soye* est assise sur les *calcaires sableux du lias*, dont la zone se prolonge de *Gironsart*, ancien essart du *giron* des *Wez* de *Limes*, jusqu'au sartage de *Girondelle*, près de *Renwez*. Tout ce rameau, sous les ardoisiers d'*Herbemont*, de *Rimogne*, de *Monthermez*, de *Reving*, de *Rocroy*, de de *Regniwez*, était, au treizième siècle, sous la *droiture* de Mgr *Johan de Rochefort*, dit *Girondelle*, maison de *Walcourt*, et il allait se souder à *Soye*, près *Jodon*, dans le canton de Namur, non loin d'une petite abbaye nommée *la Ramée*. Ce *Jodoigne* (*Geldonia, Geldnaken*) était un comté important, à deux lieues de Tirlemont et à quatre de Louvain, sur la grande *Ghette*, dans le Brabant-Wallon. De là était sortie une branche collatérale des premiers comtes de Chiny.

C'est de *Jodogne* que les *Walcourt de Jamoigne* (branche cadette des *Duras*) se sont ramifiés, de l'*Hour* et de la *Semois*, au travers de la *Marche*, pour aller se poser sur la *Fentsh* (Fontois près de Briey).

Les barons de Soye.

En 1637, *Philippe IV*, roi d'Espagne, engagea la seigneurie de *Soye* à *Anne de Lonchin*, baronne d'*Yve*, dont le fils *François Philippe* épousa *Anne Catherine de Réede*, et la transmit à *Réné Victor d'Yve* (actes de reliefs de 1668, 1672), duquel, par cinq degrés de descendance, elle passa, en 1788, à *Thomas*, marquis d'*Yve*, vicomte d'*Esclaye*, baron de *Soye*, seigneur de *Florifoux*, *Tavier*, *Franquenée* et *Tombois*. C'est cette famille

---

(1) *Shol*, tombe — *shol læthi*, tombeaux des morts — *in feriis*, séjour inférieur — *die hole*, caverne de la mort — *ville sholen*, ville des tombeaux. V. la description de ces *tombelles* aux *Marches de l'Ardenne*, par M. J., t. I. p. 370.

que nous avons trouvée, à *Laneuville*, unie aux du *Blaisel d'Ardelot*.

La maison de *la Ramée*, originaire, paraît-il, de *Jodoigne*, et transplantée, d'abord, à *Rheims*, à *Rocroy*, a posé le pied dans la Meuse, en poussant un de ses rameaux à *la Soye*. **Famille de la Ramée de La Soye.**

Nicolas la Ramée, conseiller du roi et receveur de ses fermes à Rocroy, mourut à *Regniwez;* il fut inhumé dans l'église de cette ville, le 29 mars 1707. Il avait épousé : 1° *Jeanne Noizet*, enterrée, dans la même église, le 19 juillet 1683; 2° *Marie Anne Heurart* (ou *Ayrault* de Donchery? Voir *Chonet de Bollemont*, p. 668, *suprà*).

Il eut quatre fils : *Jean Nicolas* — *Jean Baptiste* — *Charles Nicolas* — et *Jean François*. Le second, en 1729, et le quatrième, quelque temps après, furent successivement prévôts royaux à Rocroy. Le troisième devint trésorier de l'extraordinaire des guerres et receveur du duc d'Orléans.

L'aîné, *Jean Nicolas*, né le 7 juillet 1698, est mort, à *Gérouville*, le 16 septembre 1776. Il avait été syndic à Charleville; il devint ascensitaire des forges de *Montblainville* et de *Cheppy*, et il fut titré de la seigneurie de la *Grange au bois* (V. à ce mot, p. 766). Sa femme était *Marie Anne Baudet* de Charleville. De son mariage naquit *Nicolas Louis*, qui suit.

On trouve sur les registres de Stenay, à la date du 15 mai 1759, le mariage d'entre *Nicolas Louis Laramée*, fils de *Nicolas L...* seigneur de la *Grange au bois* et de *Marianne Baudet* de Charleville. Il épouse *Magdelaine Carmouche*, fille de *Nicolas C.*, écuyer, trésorier de France à la généralité de Metz, seigneur d'*Olizy*, de *Chauvancy le château*, de *Luzy* en partie, et de *Ursule Freymuth*. A l'acte ont signé le père de l'époux, son oncle paternel *Charles Nicolas*, ensemble *Joseph Carmouche*, trésorier de France, frère de l'épouse; plus son beau-frère *Nicolas Marin Urbain* qui, par une de ses filles, fut l'aïeul maternel des *Thiébault* de Montmédy. Voilà ce qui relie les *Thiébault* montmédiens, actuels, avec les de *La Ramée*, actuels, d'Etain.

Du mariage de *Nicolas L. La Ramée*, devenu, par achat, sei-

gneur foncier et exploitateur des *forges de la Soye*, et de M[lle] *Carmouche*, naquirent, à *La Soye*, et furent baptisés, à Gérouville, deux fils : l'aîné, *Joseph Nicolas Louis Dieudonné*, fut tenu le 23 avril (1760?), par *Joseph Massin Carmouche*, conseiller du roi, trésorier de France à la généralité de Metz et d'Alsace, seigneur d'*Olizy* et de *Chauvancy le château*, son oncle, avec *Marie Anne Beaudet*, son aïeule paternelle.

Après s'être alliée aux *Dundas-Albercromby*, aux de la *Tour Remoule*, etc.; après avoir fourni des ingénieurs distingués, un sous-préfet à Clamecy, et un député pendant les Cent-Jours, cette branche a quitté la Meuse.

Le puîné de la famille, *Charles Louis Victor*, est allé s'établir à Etain : maître et seigneur des forges de la Soye, il quitta ce domaine, après la révolution, pour épouser, en 1797, *Françoise Apolline Marchand*, fille de *François M.*, ancien maître de forges à *Montblainville*, écuyer, officier du point d'honneur, époux de *Marie Anne Laurent*, famille prévôtale de Sivry alliée aux *Senoq* de Dun. Après la mort de son beau-père, en 1813, M. de *La Ramée* le remplaça à la mairie d'Etain : il était membre du Conseil général de la Meuse, en 1809; il y siégea jusqu'en 1830. C'est lui qui a donné le jour à *Pierre Alexandre de La Ramée*, né, à Etain, le 16 mars 1801, membre du Conseil général depuis 1844, et maire de sa ville depuis 1851.

A l'article *Olisy*, au moyen des *Beaufort*, nous remontrons à l'époque où les *La Ramée* étaient, très-probablement, inféodataires du *Castrum Arduennæ*, sur la *Lesse* (Ch. d'août 1372). Leur nom est précédé de la particule *de* dans la plupart des actes; dans d'autres elle est omise. Les plus hautes familles sont dans le même cas.

LAVAL.

Canton de Montmédy. Commune de Bazeilles.

Ecart de la commune de *Bazeilles* (V. p. 127).

Sur le versant gauche de la *Chière*.

Placé à la rampe des *Vaulx* de l'*Othain* et de la *Chière*, sous

le promontoire qui commande à ces deux rivières, *La Val de Bazeilles* était le titre seigneurial de la branche cadette de l'illustre maison de *La Vaulx*, issue des comtes de *Chiny*. (Voir plus loin aux mots *Marville, Vernonbour* et *Vernon de La Vaulx*.

Cette branche de nos anciens *Wales* portait, dans les derniers temps : de *sable, à trois tours d'argent, 2 et 1*.

Elle existe encore en Belgique, chez les de *Wal-de Celles* et *Baronville*. Après diverses extinctions de ses principaux boutons mâles, cette branche a conservé les armoiries de son auteur, qui portait : de *gueules, à trois grilles ou herses, d'or, deux en chef et une en pointe;* mais elle les a conservées avec le crêpe de deuil, figuratif de ces extinctions... *de sable, à trois herses renversées, à trois pointes, d'argent*. C'est une histoire qui viendra plus loin. (V. *Jehan* dit de *Prény*, p. 135, *suprà*.)

La *maison-forte* existe toujours; mais ce n'est plus qu'une tête d'exploitation d'excellents terrains, qui, des de *La Marche* et des *Menessier* de Metz, sont passés aux mains de M. *Jacquemaire* de Montmédy. (V. les détails à l'art. *Velosnes*.)

LAYMONT; — *Mont — lez Mont — Ville ez Monts* (1). (V. aux mots *Cloye, lez Cloye, Ville ez Cloyes*, p. 903.) Canton de Montmédy.

Au mois de mars 1259, un *bestens*, c'est-à-dire un procès, s'était mû entre l'*Abese et les nounains de Gevigny*, d'une part, et *Adam de Laïmont* et *Drohier de Monmaidy*, tous deux *voués* Adam de Lez-Monts.

---

(1) *Mont — lez-Mont — Ville-ez-Monts — Ville-houd-lez-Monts....* *auprès* du mont... *en dehors* du mont... *au delà des* monts... telles sont les idées relatives... des personnes... avec les êtres (*ontos*)... avec les lieux (*ma-qom*, en hébreu)..... dont l'homme a dû, primitivement, s'*accompagner*, par l'habitation.

du couvent, pour ses terres à *Remoiville*, d'autre part. *Drohier* (*Droherus*), sire de *Romont* et de *Rocourt*, c'est-à-dire de cet admirable *cercle* de montagnes, qui se déroule au pied de la forteresse de *Mad*, avait voulu établir son manoir au sommet du cimetière de la chapelle de *Ste Marie Magdelaine*, alors assise sur les deux bans de *Remoiville* et de *Louppy*. L'abbesse et les dames avaient fait abattre les murs de ce nouvel œuvre, parce qu'elles disaient que le terrain mouvait d'elles; *Adam* et *Drohier* soutenaient le contraire, et se prétendaient en bonne *tenure*. Les partis compromirent et soumirent leurs débats au doyen de Marville *Renaud*, et au chevalier *Loys*, chevalier d'*Avoncourt*. Après avoir donné caution de 40 livres de parisis, et fourni pleige, de part et d'autre, les plaideurs furent arrangés par une sentence que le comte de Bar *Thibault II* rendit exécutoire, et qui consacra le droit des dames comme *tréfoncières*. A l'art. *Louppy* reviendront les suites de ce procès.

Voilà, au temps d'*Arnoulx III*, comte de *Chiny* et de *Loos*, trente ans après la construction de son château-fort à la presqu'isle des *Conils*, voilà la première énonciation d'un *châtelain de Montmédy* : ce châtelain est appelé *Mgr Drohier, de Montmaidi*, chevalier, présent à l'affranchissement d'*Olixie*, dans la charte que *Gérard de Los*, sire de *Chauvancy le château*, jura, en 1284, dans l'église de *Lamoulie*.

Ces faits obscurs, ces mots aujourd'hui inintelligibles dans les vieilles chartes, prouvent qu'alors les appellations *personnelles* étaient, encore, *orographiques* ou *topographiques* ; et que ceux qui, les premiers, les portèrent, les ont transmis, par spécification locale, aux lieux d'où leurs traces ont disparu. Ces noms ont persisté dans les appellations de contrées. Le dernier subdélégué de Montmédy, C. F. P. de *Senocq*, avait le titre qu'à porté *Droherus*, il était seigneur de *Romont* et, comme Drohier, il habitait *Ville ez mont* d'Yrez la pray.

Adam de Laymont; *Adam* de la collégiale verdunoise de *Sainte Marie Magdelaine*, son oncle ou grand-oncle; *Adam de Menthon*, son père ou aïeul, reviendront à l'article de *Louppy les deux châteaux*. Tout indique que leur manoir était perché

sur la plus haute cime boisée de *Bibo*, en face de *Mon-Con* (1), ancien *Castrum* des premiers comtes de *Chiny*.

L'ESTANNE SOUS BEAUMONT; *Stanna juxtà Bellum-Montem* (Ch. de 1237). Canton de Mouzon.

L'*Estanne* et *Tannay* — *Stône* et *Beaumont* — *Amblimont-Labesace-Laberlière* — *Vinay*, *Alma* et *Wigneron* — *Yoncq*, cette vieille station romaine sur la voie consulaire de Rheims à Trèves — *Mouzon*, enfin, au brisement de la zone du *Vongensis* et de l'*Evodiensis*... toutes ces localités ont encore, de par la nature, et ont eu, de par l'histoire, des rapports intimes avec l'ancien *Astenensis*. Ces rapports ne peuvent être perceptibles que par la géologie (1). Ancienne châtellenie d'Astenay

---

(1) Le bois dit *Mon Cé* recouvre les ruines d'un château, qui était appelé *Mon-Con*, dans les plus anciennes chartes des comtes de Chiny. (V. à ce mot, *infrà*.)

(2) Le terrain *liasique* forme une *zone* qui, du sud-est au nord-ouest, traverse les cantons de *Montmédy*, *Carignan*, *Mouzon*, *Sedan*, *Flize*, *Mézières*, *Charleville*, *Signy le grand*, *Maubert*, *Signy le petit*. Au nord de cette zone sont les terrains *antraxifères* et *ardoisiers;* au sud, sont les terrains *jurassiques*, *crétacées* et *diluviens*.

Il est à remarquer que cette zone se brise précisément à *Mouzon*. A partir de là, le *lias* cesse d'affleurer aux fondations de l'*oolithe*, et toutes les appellations, en *On*, indiquent, le passage d'un étage à l'autre, c'est-à-dire — le *liaisonnement* du *lias* à l'*oolithe inférieure* — la *consolidation* de celle-ci au *bradfort clay*, dans l'étage jurassique *inférieur* — le *clayonnement* des cellules *oxfordiennes*, par l'*oolithe ferrugineuse* — et le *pétrifiement coralien* dans l'étage *moyen;* — puis, enfin, dans l'*étage supérieur*, la décomposition des êtres, anéantis, par myriades, dans la formation de la *craie*. Ce sont ces transitions géologiques que dépeignent fidèlement les appellations, prises aux racines de l'hébreu.

Le territoire de l'*Estanne estuc du lias*, dont les couches *douteuses*

Géologie. Au temps du soulèvement *jurassique*, un brisement (*zer*) s'est opéré dans la croûte *oolithique* et dans la pâte *liasique*, entre *Olizy* et *Luzy*, entre *Mouzay* et *Mouzon*. Ce fait est bien constant; le *z* reste pour l'attester (1).

L'*Estanne* est à l'*œstuaire*, dans la Meuse, d'une coulée de lave, dont le point de départ était aux *Murets*. Ces murets sont à la crevasse du cratère de *Somme-authe* : de là des coulées d'eaux chaudes, des coulées de calcaires, dans la *Wâme*, entre le bois du *pont Gerlache* et le massif du *Dieulet* (2).

Canton de Stenay. Commune de Nepvant.

LEZ-LAFOLIE (3).

Ancienne maison *franc-fiefe*, provenant des moines des *Saint Hubert* (*in Noviathum*), et qui avait dépendu de leur prieuré de *Molins* (Ch. de 686, 1139).

---

commencent à s'annexer à l'*oolithe inférieure*, pour, de là, vers la côte de *Stonne*, *s'oolither* de plus en plus.

(1) Tout est encore à étudier... dans la forme — dans la signification des lettres — et dans l'expression des mots.

Le *z* (qui se nomme *z-aïn*, en hébreu; *zir*, *zey*, *z-ayn*, *z-al*, en zend, en persan) a la forme d'un *trait* de flamme qui descend du ciel, dans la langue mère. C'est un accent *aigu*, c'est la *virgule* surmontée d'un *point*, en arabe et en persan. L'idée que représente cette lettre est celle d'un trait (*telum*) qui perce, qui pénètre, qui brise, qui déchire, qui divise : de là la particule *zer*, en allemand.

(2) Les rapports historiques de *Lestanne* avec les *basses Wabvres* seront complétés aux mots *Luzy*, *Muret*, *Murvaux*, *Murault* et *Mouzay*.

(3) Cette appellation n'a aucun rapport avec l'insanité d'esprit (*insania*); elle est purement géologique : *Nepvant* est sur l'étage *oolithique*; cette *oolithe* repose sur les *marnes supérieures* de l'étage *liasique*; ces marnes commencent à s'affermir, en se liaisonnant avec les calcaires sableux (*ol*, sable, en hébreu) de l'*oolithe inférieure*; le mouvement d'expansion les *ollifie* et les *façonnent* (*phol*, verbe qui exprime

Aux treizième et quatorzième siècles, *La Folie* était le nom d'une famille chevaleresque, qui s'est éteinte, ou transformée, dans les âges suivants. Elle habitait la maîtresse case (*mansus indominicatus*) des huit manses d'affranchis (*mansi ingenuales*) que les moines de *Saint Hubert* avaient établis dans les nouvelles terres (*novianthum*) de leur prieuré de Moulins (*cella de Molinis*). **Origines de La Folie.**

C'était une forte tour, près d'une source abondante, au pied de la côte de Nepvant à Stenay (1). Cette tour commandait au bassin de la *Chière* : les eaux de la source, après avoir rempli les fossés d'enceinte, descendaient par la *cense de la Cour*, et allaient se perdre dans les *amas* de sable de *Lamolie*. *Molins* et *Lamolie* se trouvaient ainsi reliés dans les *molasses* d'*Olizy*. Ce petit domaine, en 1623, se composait de bâtiments ruraux, étables, granges, de jardins, de 46 jours de terre et de 7 fauchées de pré.

On verra, à l'article *Moulins*, comment *Novianthum* avait été, en 636, donné par *Pépin* et *Plectrude* à *Bérégise*, premier abbé d'*Andaïnum*... comment les moines ardennais possédaient, alors, des terres, des églises, des chapelles sur la *Wiseppe*, sur la *Wame*, sur la *Chière* et sur l'*Othain*.... comment la *Celle de Molins* s'était étendue sur *Chauvancy St Hubert*, par les libéralités des anciens comtes de Bar et de la comtesse *Ermentrude de Grandré*, veuve de *Gozelon* d'Ardenne, dit le *fainéant*... comment enfin ces parcelles éloignées s'échangèrent, les unes

---

l'action de *faire*, en hébreu) : ce façonnement s'opère par expansion, car la marne bleue se gonfle dès qu'elle émerge à la superficie : on en a, chaque jour, la preuve aux travaux du tunnel de Montmédy. A *Olizy*, cette expansion se brise, par le soulèvement liasique, lequel s'apaise à *Nepvant*, et la *Folie* est au *principe phénoménal* de l'*oonlithation*. Un phénomène semblable s'opère à *Lafolie lez Vaudoncourt*.

(1) Les vestiges de ces bâtiments et des fossés sont toujours apparents ; une partie des ruines se voyait, même encore, à la fin du siècle dernier.

avec *Belval*, les autres avec *Mouzon*, les autres avec *Orval*, les autres avec *Juvigny*, pour ne plus laisser debout que les prieurés de *Cons*, de *Sancy* et de *Chauvancy*.

Tout cela appartient à l'histoire d'*Arnoux II*, le plus puissant des anciens comtes de *Chiny*. Il faudrait une volume pour le raconter.

Les chevaliers de La Folie.

Les chevaliers de *La Folie* et leurs écuyers les sires de *Nepvant* portaient : d'*argent* (couleur du champ de la noblesse d'Yvoi et de Stenay), *aux trois pals de sable* (indicatifs de l'affermissement de leur dominance sur leurs vassaux). Ils ajoutaient, à dextre : *un franc quartier, de gueules, chargé de cinq annelets, d'or, 2, 1 et 2*... montrant, par ces annelets, que *cantonnés dans leur franc fief*, ils ne relevaient que de Dieu et des églises, dont ils étaient les voués (V. *Louppy*, plus loin).

Voici les premiers et derniers connus de cette maison :

Richard de La Folie, maison de la *Ferté*, est porté dans le testament du comte *Henry II de Bar*, du 3 septembre 1249, pour 12 livres écus, prix de deux roncins de guerre qu'il avait fournis à son suzerain. — *Alexandre de La Folie*, chevalier, apparaît ensuite. Celui-ci a pour femme *Isabelle de Soriâ* (Soiry), qui, en 1330, fournit son dénombrement pour *La Folie-lez Nepvant* (1).

Alexandre de La Folie (nº 2) et *Alexon* sa femme se font don mutuel d'une maison à Stenay, par acte du 13 mars 1367.

Puis le fief de *La Folie*, ainsi que celui de *la Cour*, passent dans la maison de *Sapogne* (V. p. 430, *suprà*). Cette cense arrive ensuite dans la famille de *Mouzay*, aux termes du dénombrement donné, le 5 septembre 1625, par *Anne d'Horey*, veuve de *Philippe de Mouzay*, seigneur des *Champy* et de *Nouart*, tant en son nom, comme douairière, qu'en celui de *Jean*, *Ferry*, *Louis*, et *Marguerite* de Mouzay, ses enfants.

---

(1) A côté des *Chevaliers de La Folie*, apparaissent les *Escuyers* du titre de *Nepvant*. En 1259, *Badolet de Nepvant*, écuyer, donne à l'abbaye de Mouzon sa cense-fiefe de la *Wame*, près Pouilly.

LINY DEVANT DUN; *Lineïum* — *Lin-ei-i* (1). Cant. de Dun.
(Bulle papale de 1049.)

Sur la *Dowa*, ruisseau venant de *Fontaine* et qui afflue à la Meuse, en aval de *Brieules*.

Ce village est traversé par la route impériale n° 64, de Neuf-Château à Mézières.

Contrées historiques : *Châtillon* — le *Chaufour*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton........	0 myr.	4 kil.
	arrondissement ...	2	9
	département......	6	5

En 1287, *Jean de Nepvant*, escuyer, dit *ly Moine*, reconnaît qu'il tient en fief de l'archevêque de Rheims, sa grande maison et le pourpris, avec dépendances; plus vingt-cinq jours de terres arables au ban de *Lestanne;* plus une maison à *Mouzon*, avec moulins et muids de blé; plus, enfin, cinq fauchées de prés. Cette Ecuyrie seigneuriale se retrouvera à *Moulins*. (V. les *trois étrilles* des armes de *Sapogne*.)

(1) Etymologie et appellations successives : *Lineïum* — *Liny*.

L'appellation *Lineïum* rend une autre idée que celle de *Ligniacum* : elle est plus ancienne et elle indique un terrain plus anciennement habité.

L'émergeance du *coral rag*, à *Liny* et à *Fontaine*, a préexisté, de beaucoup, à la formation des terrains *néocomiens*, sur les *marnes à gryphées virgules* et sur le *portland*, du bassin de *Nasium*. Ceux-ci sont des produits de l'*ignition* des feux volcaniques, éruptions qui, après le *diluvium*, ont produit le soulèvement du *Jura*. Ce n'a point été le *coral rag*, mot qui signifie *mauvais générateur*, ce n'a point été le *coral* qui a engendré les *oons* jurassiques; encore moins a-t-il pu produire les myriades d'êtres, vivants, qui se sont éteints dans le bassin de la *craie*. Ce sont les matières *ignées*, dont les combinaisons chimiques ont cuit et consolidé la croûte du globe, ce *portland* dont les scories (*sig*, en hébreu) signalent, aujourd'hui, le plancher de l'*Ornain*.

L — igni-acum.

Lin-ei-ium indique, au contraire, un massif madréporique, inactif et inert, dans le sein des eaux.

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer : de 180 à 251 m.

Etage, groupe et sous-groupe (1).

Géologie. Etage jurassique *moyen;* formation dite *coralienne*, septième époque ontologique — *coral rag* (V. *Fontaine*, p. 705).

Le plafond de la vallée est très-étroit à *Liny :* il n'a que 500 m., à cause du *crochet* qu'a fait la Meuse, crochet qui caractérise l'appellation : puis il s'élargit de 2,500 à 3,000 m., mais seulement en aval de Dun.

Origines probables. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions :

Liny est cité dans la bulle de dénombrement des biens de la cathédrale verdunoise, 1049, sous ces expressions : *ad Lineïum ecclesia cùm banno et dimidio molendino :* il y est mentionné après *Saulmory*, dont l'église est dite indivise par moitié ; enfin il vient avant l'énonciation de *Fontaine*, dont l'église et le moulin sont attribués à la manse épiscopale des Claves, pour la totalité.

Ces indivisions, dans l'ordre spirituel et dans l'ordre temporel, présupposent un établissement régulier déjà ancien, dont le siége avait été, probablement, au lieu dit *Châtillon*. L'expression *bannum* démontre un territoire bien délimité; l'église atteste un culte bien établi, de provenance verdunoise. Cependant l'archevêché de Rheims en est resté le centre spirituel jusqu'au concordat de 1801 ; mais les deux paroisses de *Liny* et de *Fontaine* étaient civilement sous le gouvernement de Verdun. En voir les causes aux articles *Astenai*, p. 56, et *Bréheville*, p. 238. Cela tenait probablement aux rapports primitifs des églises de *Chaalons*, de *Rheims* et de *Verdun* avec celle du *Mans*, dont *saint Julien*, patron de *Liny*, avait été le premier

---

(1) Voir la *Stat. géologique* de M. A. Buv., p. 78, 79, 81, 101, 233, 257, 258, 274, 318, 336, 560, 600, 610.

évêque, du temps de *saint Lin,* premier évêque de *Besançon* et deuxième pape de la chrétienté.

Nom du fondateur : inconnu; — causes probables : la dévotion euvers le pape *saint Lin,* successeur de saint Pierre (68 à 80), et qui passe pour le premier évêque de *Besançon* (1); — date de la charte d'affranchissement : celle de *Sivry sur Meuse,* de l'an 1578 (2).

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1833 : 1,117 h. 51 a. 54 c. **Territoire.**

Nombre des maisons : 167.

Jardins et chènevières	14 h.	7 a.	37 c.
Prés et pâtures fauchables	130	38	68
Terres labourables	621	23	88
Vignes	4	87	44
Bois	263	74	60
Landes et friches, carrières et minières, étangs, noues et routoirs	54	56	55
Superficie non imposable	28	63	92

Cours d'eau : la *Dowa* — et la *Meuse.*

Usines : deux *moulins* — et une *scierie* hydraulique.

Revenu net imposable : 20,562 fr.

---

(1) Cette cause est d'autant plus probable — que le culte des premiers papes se révèle tout autour de *Liny* et dans le *Dormois* (V. *Fontaine, Gesnes* et *Haraulmont*); — que l'évangélisation des Gaules est venu d'*Arles* et du *Rhône,* chez les *Burgondes;* — que les Burgondes ont occupé le *Barrois* et le *Verdunois* pendant les premiers siècles; — que ce sont des saints de la première Lyonnaise que nous trouvons aux premières chapelles de *Sivry* et de *Dun : saint Giles, saint Pantaléon,* etc.; — qu'enfin, l'épiscopat ayant été *régionaire,* pendant les quatre premiers siècles, il n'a pu laisser que des traces fugitives de ses pérégrinations. Ajoutons que Besançon, *Chrysopolis Bizontium civitas,* fut, avant Trèves, notre métropole des anciens temps; elle l'est encore aujourd'hui.

(2) Voir le texte aux *Chroniques* de M. Jeantin, t. II, p. 293.

Biens communaux. Bois.............................. 263 h. 15 a. 0 c. (aux cantons dits : *Châtillon* — *Lépinois* — *le Chaufour*. Plan et aménagement de 1745).

Terres, terrains vains et vagues, *suprà*. Voir les jugements et arrêts des 23 mars 1839, et ceux rendus en 1841.

Valeur approximative des terrains communaux : 359,214 fr. 40 cent.

Not. agricoles. L'impôt a été assis sur des bases plus élevées qu'à *Fontaine*. A *Liny*, le revenu net présumé, par hectare, a été évalué comme il suit : terres labourables, 9 fr.; à *Fontaine*, 8 fr. 10 — prés, 58 fr.; à *Fontaine*, 40 fr.; — vignes, 25 fr.; à *Fontaine*, 15 fr. — bois, 13 fr ; à *Fontaine*, 11 fr. — jardins et chènevières, 57 fr.; à *Fontaine*, 45. Les friches sont portées à 50 c. dans tout le canton.

Prix moyen de l'hectare de terre : 1re classe, 4,300 f.; 2e cl., 2,500 f.; 3e cl., 1,800 f.; 4e cl., 500 f.; 5e cl., 200 f. — de pré : 1re cl., 6,000 f.; 2e cl., 3,500 fr.; 3e cl., 2,500 fr. — de vigne : 1,000 fr. — de bois : 1,500 fr. — jardins et chènevières : 6,000 fr.

Cultures ordinaires : blé, orge, avoine ; — cultures spéciales : plantes fourragères, légumineuses, ligneuses, lin, chanvre.

Notions industrielles. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, vignerons, bûcherons, scieurs en long, carriers, tailleurs de pierres, chaufourniers.

On exploite à *Liny* (1) le calcaire à débris de coquilles : il y fournit des pierres d'excellente qualité, mais dont le grain est très-grossier. Les coquilles et autres corps organiques y sont en fragments épais et qui contiennent de nombreuses cavités, ce qui fait que les arêtes sont inégales, sans nuire pour cela à la solidité. Cette pierre renferme des *moyes* et des cailloux : ce sont des *polypiers*, à l'état de calcaire-cristallin, compacte ou saccaroïde. Les assises sont recouvertes par le calcaire à poly-

---

(1) Voir la *Stat. géolog. de la Meuse*, p. 257, 258. 274, 318, 336.

piers, notamment de l'espèce dite *stylina echinulata*. La carrière *Lagrue* est celle où ce terrain peut être le mieux étudié. On fabrique de la chaux avec les polypiers.

Les carrières de *Liny* sont exploitées par une vingtaine d'ouvriers : ils extraient annuellement, environ, 800 mèt. cubes de moellons piqués et de pierres de taille. Le mètre cube de pierre, de dimension ordinaire, coûte de 8 à 10 fr., et les échantillons choisis, de 14 à 15 fr. Les auges coûtent 5 fr. le mèt. courant; les moellons piqués, 7 fr. 50 le mètre cube. Le prix de la taille du mètre carré est de 2 fr. 50 à 3 fr. Les calcaires à astartes, qui donnent naissance à la *fontaine de Saint Lie*, sont intéressantes à observer.

Administration. Noms des maires : en l'an IX, F. *Hervieux* — an X, N. *Lenfant* — XIV, P. *Bultaut* — 1806, N. *Remy* le jeune — 1831, P. *Bulteaux* — 1834, J. B. A. *Lenfant*, maire actuel.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : une cinquantaine d'habitants; — d'après le recensement de 1836 : 656 hab. — en 1846 : 667 — en 1856 : 616 hab. —(644).

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1668; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1669.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Rheims;* gouvernement administratif de Verdun; — archidiaconné de *Champagne*, sous le titre de *Saint Médard* de Grandpré (1); — doyenné de *Saint Giles* de Dun (2); — cure : celle de *Saint Julien* de Liny; — hermitage de saint Lie (*sanctus Lietus*), frère de saint Aignan de Troyes? — oratoire primitif : celui, très-probablement, de *saint Lin* de Besançon; — église matriculaire : celle de *Fontaine*, sous l'invocation de *saint Clair* (*Lucius papa*); et plus anciennement, peut-être, l'autel de *saint Goéric*, à Salpy.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de (V. *Aincréville*, p. 8). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de (V. *idem*, p. 8).

Noms des patrons : *saint Lin,* successeur de *saint Pierre?* et *saint Julien,* premier évêque du *Mans* (1).

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : celle actuelle est récente.

Noms des curés les plus anciennement connus :

Antérieurement à l'ordre actuel, en 1668, J. *Joly* — 1705, J. *Henry* et N. *Adnet* — 1730, N. *Barré* — 1740, J. F. *Chonet* — 1768, J. *Guioth* — 1791, N. *Noizet.*

Sous l'ordre actuel : MM. *Pasquin* — *Gueusquin* — *Raulin* et *Chibeaux.*

Lieux de dévotion, dits rapports : le pèlérinage à la *fontaine de Saint Lie,* près de l'arbre de ce nom, sous le bois de *Sartel* (ou *haut Sart*), cote 191, est encore très-fréquenté pour la guérison des fièvres. (V. sa description aux *Chron. des Woepvres,* t. II, p. 384.) La *statue de saint Lie* est un morceau de chêne, très-antique, qui représente le saint, à genoux, en costume de *lévite romain.*

Souvenirs du culte des fontaines : les traditions superstitieuses sur la nayade de la *Dowa.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des *comtes de Bar,* aux droits d'*Iolande de Cassel.* Cette princesse, qui mourut en 1395, avait obtenu de son fils le duc *Robert,* sire de Dun, l'amortissement des fonds qu'elle avait

---

(1) On invoque aussi *saint Julien,* mari de *sainte Basilice,* martyrisé le 9 janvier 309. La légende de ce saint est remplie de miracles émouvants, dont la croyance était populaire dans l'église de *Chaalons.* L'auteur a vu, à *Montier en der,* un très-vieux tableau qui représente, naïvement, les trente et une cuves remplies d'huile bouillante et de poix résine fondue, dans lesquelles furent plongés le saint confesseur et ses compagnons, et dont ils sortirent intacts, en chantant les louanges de Dieu. Les apparitions prétendues de la *Nayade de la Dowa* étaient, peut-être, des réminiscences de celles de *sainte Basilice,* et des sources qui naissaient sous les pas des époux, restés vierge dans leur union.

donnés à l'église de Verdun, pour son anniversaire, en la chapelle de *Saint Jean Baptiste*, à la cathédrale; et le duc, en 1399, y ajouta les deux tiers de la *vouerie de Liny* devant Dun.

Patronage : à la collation du doyen et des deux chanoines *tournaires* de la cathédrale de Verdun; — dixmage : au profit du *chapitre;* — entretien du chœur et des bâtiments : à la charge du même; — cure à portion congrue.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Rheims;* aux limites du Verdunois; — royaume de *Neustrie;* sur les confins de l'Austrasie; — anciens *pagi* du *Dunensis,* du *Dolmensis* et du *Verodunensis;* — comtés de *Bar* et de *Grandpré;* — *terres* dites de *Chapitre;* province des *trois Evêchés;* — haute justice des chanoines de la cathédrale, se prétendants *tréfonciers*, avec droits *régaliens.* Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Vermandois-Rheims;* puis de *Beaumont.* Ordre judiciaire.

Mesures de : pour les liquides, la pinte et la pièce de *Beaumont* — pour les grains et autres matières sèches, le boisseau de *Bar* et celui de *Grandpré* — pour les bois, l'arpent de *Grandpré* — pour les terres, le journal de *Bar le duc.*

Indication de l'étalon local : l'arpent, de 100 perches; le jour, de 80 perches; la perche, de 19 pieds trois pouces.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Verdun;* — assises des pairs ecclésiastiques de *Sainte Croix;* — cour supérieure du siége présidial de *Verdun;* — ancien bailliage de *idem;* — ancienne prévôté de *Sivry sur Meuse* (1) — ancienne justice seigneuriale du *Chapitre;* — justice foncière des prévôts de *Sivry* (2).

---

(1) Composition de cette prévôté (V. *Bréheville,* p. 244).

(2) Noms des derniers officiers prévôtaux : 1668, *Gérard,* lieute-

Etat social des derniers siècles.

Les serfs du Chapitre. Le servage *personnel* pesa sur les vassaux du Chapitre, jusqu'au milieu du seizième siècle et au delà. On en a la preuve dans un acte du 29 juillet 1577, par lequel les chanoines donnèrent un de leurs hommes, avec sa femme, du village de *Liny*, au *duc de Bar*, contre deux autres serfs qu'il leur délivra, parmi ses hommes de *Murvaux*. Ce ne fut que l'année suivante que cessa le servage et que fut abolie la *mainmorte* dans la prévôté de *Sivry*. Ces droits, disent naïvement les chanoines dans leur charte d'affranchissement de 1578, leur étaient de *peu de profict et revenu, au regard des terrages et recoignaissences, que leur offraient leurs chers et bien aimés subjetcs.* Telles furent les causes de ce si tardif affranchissement. Au surplus, *Murvaux*, *Mont* et autres communes du duché de Bar, n'étaient pas plus avancées.

Famil. notables. Aucunes familles titrées n'apparaissent à *Liny*. Aucun manoir seigneurial ne pouvait s'élever auprès des granges des prébendiers. Trois noms, seulement à citer, pour les derniers temps : *Remy* et *Lenfant*, familles anciennes — *Doffoil*, famille notable encore existante, venant de Stenay, et dont les origines seront plus approfondies. *Pierre François Doffoil de Grandmaison*, sieur des *Clos*, fils du conseiller *Mathieu Doffoil* et d'*Elisabeth Petit*, en était la souche ; il était receveur général du domaine des *Condé*, et il avait épousé *Elisabeth Gunolle*, à Stenay, le 20 mars 1720. Nous suivrons ailleurs ses ascendants

---

nant particulier — 1677, J. B. *Bourgeois*, lieutenant général — 1684, J. *Roton*, époux de *Marguerite Géraldin*, lieutenant particulier — 1688, F. de *Watronville* — 1689, F. *Pinguet de Suzémont*, lieutenant général — 1691, N. *Jacquemin*, *idem* — 1729, J. *Laurent-Senocq*, capitaine-prévôt et gruyer — 1739, N. d'*Arancey*, lieutenant général — 1747, L. *Gossin*, lieutenant particulier — 1742, J. de *Beaumont*, lieutenant général — *Galavaux* — *Créplot* — 1755, J. de *Watronville* — 1758, J. B. *Georgia* — 1789, C. P. *Georgia*.

et ses descendants. Cette famille venait, paraît-il, des anciens *Gaults* du Dormois.

Nota. — Réduire d'un tiers les valeurs vénales, p. 1078.
(*Renseignement tardivement fourni.*)

LISSEY — *Luceium* — *Lucei villa* (1). Canton de Damvillers

(Ch. de 770, 910, 1035, 1049, 1318, 1320.)

Ancienne mère-paroisse de *Bréhéville.*

Sous le *Castelet* des anciens sires de *Trichastiaux*, et à l'union du *Lucus* contre l'enceinte du *Castlon.*

Ecarts : la *petite Lissey* (V. *Ecurey*, p. 626) — la *Bergerie* et la *Thuilerie* — la *Franche Sault* (V. p. 166).

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	7 kil.
	arrondissement.....	2	7
	département.......	6	8

Orientation, par rapport à Montmédy, S.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 202 à 402 m.

Etage, groupe et sous-groupe (2).

Etage jurassique *moyen;* formation *coralienne* de la septième époque ontologique — *oxford clay inférieur* — *oxford clay moyen* — *oolithe ferrugineuse* — *coral rag.* Géologie

Le cordon oolithique ferrugineux apparaît comme un trait rougeâtre à la rampe du versant oriental: émergeant à mi-côte, il

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Luceium* — Lucey — Licey — Lissey. (V. aux mots *Delutz*, p. 498; *Duzey*, p. 598.)

Le *lamed* hébraïque signifie *à*, indication générale de lieu — *uc* et *uq*, indication d'un *lieu de sortie* — *l-aosheq*, à l'obscurité. Un *lucus* est un lieu obscur, d'où la lumière ne luit plus, parce qu'elle en est sortie : *à non lucendo.*

(2) Voir la *Stat. géol.* de M. A. Buv., p. 78, 128, 610.

y forme la lisière du *coral rag*, laquelle est séparative, à l'ouest, des *argiles oxfordiennes* du bassin de la *Tinthe*.

Lucey se trouve, ainsi, en contre-relation géologique avec *Delutz*, sur l'autre versant. Delutz est à l'*entrée*, Lucey est à la *sortie*, des boues vaseuses de l'*Azenne*, de la *Tinthe*, et du *Loison... de Luto ad Uceium*. Aussi, dès les plus anciens temps, des rapports de vassalité ont-ils existé entre les seigneurs de *Delut* et le Chapitre de la cathédrale de Verdun, comme tréfoncier à *Lissey*.

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions (V. *Bréhéville*, p. 233 à 239).

Erection. Nom du fondateur : on peut attribuer l'établissement de ce village à *Bréhérus*, homme de fief du comte *Bozon* d'Ardenne, et à *Hanonus*, intendant des métairies de la reine *Richilde*.

Date de la charte d'affranchissement : celle de *Sivry* sur Meuse, de 1578 (1).

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1840, rectifié en 1848 : 997 h. 22 a. 83 c.

Nombre des maisons : 117.

Jardins et chènevières.............	3 h.	83 a.	97 c.
Prés et pâtures fauchables....	175	99	22
Terres labourables................	361	67	20
Vignes........................	85	1	90
Bois..................	358	90	60
Landes et friches......	2	15	90
Etangs noues et routoirs...........	1	71	70
Superficie non imposable.....	7	91	84

Cours d'eau : le ruisseau de la *bonde Fontaine*, à la limite d'*Ecurey* — celui de *Harbon* — la *Tinthe*.

Le travail de la sous-répartition de 1848 a fait ressortir un excédant de contenance de 98 hect. 25 a. 9 c, sur celle indiquée au cadastre de 1831.

(1) Voir le texte dans les *Chroniques* de M. Jeantin, t. II, p. 293.

Usines : un *moulin* — une *huilerie* hydraulique — une *distillerie.*

Revenu net imposable : 24,578 fr.

Bois . . . . 222 h. 48 a. 20 c. **Biens communaux.**

(aux cantons dits le *Bois haut* et le *Bois bas;* indépendamment de ceux appartenant au domaine, au canton dit la *grande Vanne,* de 59 h. 72 a., plus 76 hect. 70 a. en bois de particuliers.

Prés et pâtures, terres, terrains vains et vagues : 45 h. 17 a.

Valeur approximative des ter. communaux : 324,452 fr. 70

Contrées historiques ou lieux dits : le *Castelet* — et le *Sor champ de Pasques,* en partie territoire de *Bréhéville.*

L'assiette de l'impôt, d'après un revenu net moyen présumé, par hectare, offre les résultats comparatifs qui suivent : terres labourables, *Lissey,* 13 fr. 50; *Bréhéville,* 9 fr. 50; *Ecurey,* 9 fr. — prés, *L*... 50 fr.; *B*... 40 fr.; *E*... 45 fr. — vignes, *L*... 60 fr.; *B*... 55 fr.; *E*... 48 fr. — bois, *L*... 13 fr.; *B*... 13 fr. 50 c.; *E*... 12 fr. — jardins et chènevières, *L*... 54 fr.; *B*... 48 fr.; *E*... 60 fr.

La supériorité du territoire de Lissey ressort évidemment de ces résultats.

Voir les valeurs vénales des deux communes voisines, p. 240 et 629. *Terres:* 1re cl. 5,000 fr. — *prés:* 1re cl. 3,600 fr. — *vignes:* 1re cl. 3,600 fr.

Cultures ordinaires : blé, orge, avoine, plantes légumineuses, fouragères et oléagineuses. **Notions agric.**

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, vignerons, cordonniers ambulants. **Not. indust.**

Noms des maires : en l'an IX, J. *Fallet* — an X, N. *Cuny-Mozon* — an XIII, J. *Pérignon* — 1807, J. P. *Fallet* — 1814, P. *Dupuy* — 1817, P. N. *Pierre* — 1821, J. *Simon* — 1822 jusqu'à ce jour, P. *Dupuy.* **Administration.**

La *croix d'honneur* devrait arriver sur la poitrine de vieux et honorables magistrats tels que celui-ci.

La *petite Lissey,* qui n'est séparée d'Ecurey que par le ruisseau de la *bonde Fontaine,* à la limite de l'ancien Verdunois et

des pays chino-luxembourgeois, paraît avoir été le berceau du principal village, et de celui de *Bréhéville*, qui y était annexé.

Là est la maison des anciens notaires *Lardenois* et *Ponsardin*, remplacés par M. *Péchenard*. Cette maison a servi de gîte à de hauts personnages, pendant les guerres des ligueurs contre les protestants. *Turenne* et le *grand Condé* y ont séjourné pendant celles des partisants.

En 1597, le 1er février, transaction entre les habitants d'Ecurey et de Lissey, à raison des droits dits de *messierie*, qui étaient dus aux messiers des cultivateurs de cette dernière commune, par ceux d'Ecurey, pour les propriétés que ceux-ci possédaient sur le ban de Lissey. Les derniers s'obligèrent à verser annuellement 30 fr., en remplacement des droits de terrage et de pressurage auxquels ils étaient assujettis.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : 75 feux en 1726; — d'après le recensement de 1836 : 423 h. — en 1846 : 471; — en 1856 : 382.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1671, avec lacunes; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1669, *idem*.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèses : mi-parti de *Rheims* et de *Verdun*, faisant pointe dans ceux de *Trèves* et de *Metz* (Ch. de 1451); — archidiaconné de la *princerie* de Verdun, après avoir dépendu de ceux de l'*Argonne* et de la grande prévôté de *Montfaucon* (1); — doyenné de *St Martin* de Chaumont, après l'échange de 1197, qui en a opéré distraction de ceux de *Clermont* et de *Ste Menehould* (2); — cure de *Saint Remy* de Lissey; — annexe et desserte : la chapelle de *Saint Jean Baptiste* de Bréhéville; — oratoire primitif et église matriculaire de *Saint Luce* de Fontaine (Ch. de

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de (V. *Bréhéville*, p. 241). — (2) Composition de ce doyenné (V. *Chaumont*, p. 341, et *Bréhéville*, p. 241).

780, *Lucius papa*): ce pontife, pape et martyr, en 253, sous l'empereur *Gallus*, paraît identique avec *saint Clair*; car les deux noms ont la même signification.

Noms des patrons : *saint Remy*, à Lissey — *saint Jean Baptiste*, à Bréhéville.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : celle actuelle a été reconstruite en 1779, sur l'emplacement du grand four banal du Chapitre de Verdun, et d'après les plans et devis du sieur *Chayaux* de Sedan. Les constructeurs étaient J. L. *Lavigne* d'Alondrelle et J. F. *Oudin*. Elle a été bénie, le 19 octobre 1783, par M. *Louis Fossy*, curé du lieu, assisté des abbés *Chapiron* et *Dupuis*; F. *Richard*, maire et C. *Fallet*, greffier de la commune, étaient présents.

M. L. *Fossy* a consigné le souvenir de cette cérémonie, sur les registres, en appelant les bénédictions célestes sur ses paroissiens, dans les termes qui suivent :

« Daigne le Seigneur, qui, en ce jour, a pris possession de son temple, fixer à perpétuité parmi nous la religion catholique apostolique et romaine; maintenir dans notre paroisse la probité et les bonnes mœurs .. qu'il lui plaise de veiller sur les paroissiens présents et à venir... que sa bénédiction se fasse sentir, de siècle en siècle, sur tous ceux qui l'adoreront en cette église, mise sous la protection de la *Sainte Vierge*, mère de Dieu et de *saint Remy*, patron de ce lieu; ainsi soit-il. »

Les deux cloches avaient été bénies, le 30 octobre 1729; elles eurent pour parrains et marraines : G. *Meurier*, greffier en chef du bailliage de Verdun, et F. *Lambert*, maire de Damvillers; celui-ci avec sa sœur, l'autre avec Mlle *Pierrard*, fille du mayeur des bourgeois de Verdun.

L'*ancienne église* avait été bâtie dans le cimetière actuel; elle était royée savoir : le jardin de la cure, au midi; le chemin de Bréhéville, au nord; la maison curiale, au levant; et le jardin de Mme de *Delut*, au couchant.

Noms des anciens curés le plus anciennement connus : Clergé.

Avant l'ordre actuel : en 1670, F. *le Recouvreur* — 1701, L. *Chaussel* — 1717, N. *Hypollite* — 1730, J. E. *Tournaux*

— 1737, J. *Pichelin* — 1760, N. de *Jarny* — 1775, L. *Fossy* — 1791, J. *Rouyer*, desservant constitutionnel. Sous l'ordre actuel : en 1803, *Cellier* — 1831, F. A. *Pasquin*, curé actuel.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Vouerie des anciens seigneurs de *Delut* et de *Lucey-Gremilly* ; — patronage à la collation du *Chapitre* de la cathédrale de Verdun ; — dixmage au profit des chanoines, en participation avec : le curé pour un quart, aux droits des anciens voués ; plus le Chapitre de la *collégiale de la Magdelaine* ; plus les *Bons Enfants de l'Université* de Rheims ; plus enfin les engagistes terriens de la manse épiscopale, tombée dans le domaine public de la France, après la réunion des *trois évêchés*.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Anciennes cités de *Rheims* et de *Verdun* (charte de 1451) ; — royaume d'*Austrasie*, sur les limites incertaines de la *Neustrie* ; empire *Germanique* ; — ancien *pagi* : ceux du *bas Vaurense* dans la plaine, du *Claromontensis*, du *Dunensis*, du *Stadunensis*, et du *Dormensis* dans les hauts ; — *terre* dite de *Chapitre* (1) ; puis province des *trois Evêchés* ; — haute justice de l'évêque et des chanoines de la cathédrale de Verdun ; — fief des voués : les sires du *Castelet*.

---

(1) Une charte, donnée le 23 mai 1451 par *Guillaume de Haraucourt*, alors grand prévôt de Montfaucon et qui devint évêque de Verdun, agissant comme archidiacre de l'Argonne, et les chanoines H. *Millet*, V. *Huyn*, J. de *Saint Nicolas* et A. *Ansherins*, fait connaître comment leurs vassaux de Bréheville avaient essayé de se soustraire à l'autorité du Chapitre, et comment ils furent réduits à l'obéissance. Cette charte est très-curieuse par son contexte et par sa forme ; elle est importante pour les origines de quelques familles.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi et *coutumes de Sainte Croix* de Verdun, après les échanges campano-verdunois de 1197. Ordre judiciaire.

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches, le bichet et le quartel de *Damvillers ;* — pour les liquides, la pièce et le pot de *Bar* et la pinte de *Damvillers ;* — pour les terres, *Chiny* (V. *Soutreville*) ; — pour les bois, *Verdun* (V. *Reville*).

Indication de l'étalon local : l'arpent ou journal, de 120 perches ; la perche, de 16 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Luxembourg-Chiny ;* — cour supérieure du présidial de *Verdun*, ensuite le Parlement de *Metz ;* — ancien bailliage de *Verdun ;* — ancienne prévôté de *Sivry sur Meuse* (1), ensuite celle de *Damvillers*, enfin celle de *Marville*.

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries et leur extinction.

La maison du *Châtelet-Trichastiaux*, portait : d'*or, à la bande de gueules, chargée de trois fleurs de lys, d'argent*. Ordre féodal.

On verra, ailleurs, les rapports terriens de cette baronnie, dans les *basses Wabvres*, avec le *cantonnement* des d'*Haraucourt de Remoiville*, des *Castelet de Mirowald*, et des sires de *Louppy les deux châteaux*.

Ces grandes maisons de la chevalerie barro-chino-lotharingienne, avaient eu, dans le principe, ainsi que les anciens *Chaufour-Deuilly*, des droits seigneuriaux sur *Lucey*. Ces droits, acquis ou amplifiés par des occupations violentes, elle les perdit,

---

(1) Composition de cette prévôté (V. *Bréhéville*, p. 244).

Noms des prévôts de Damvillers : 1670, F. *François* — 1675, J. *Erard* — 1719, J. *Robert* — 1720, S. *Hurault*, par interim — 1764, Jacq. *Hurault, idem* — 1767, L. *Jeantin, idem* — 1772, F. *Loison* — 1778, N. *Evrard* de Rupt — 1785, *Evrard*, fils du précédent — 1790, A. *Rouyer*, président du district de Montmédy, séant à Stenay.

pour la plupart, en 1635, alors que *Louis XIII*, en répression des actes de résistance des trois châtelains, fit détruire les *trois Castelets :* celui du *Castlon* de Bréhéville — celui de *Merald*, ou Murault — et celui de *Merowald*, autrement dit *Arimont* ou *Miremont*, sur la rampe de *Lions devant Dun*.

Leur portion terrienne, à Lucey, fut apportée dans la *maison d'Orne*, par *Alix du Castelet*, lors de son union avec *Jehan d'Orne*, décédé, sans héritier mâle, en 1415. De quenouille en quenouille, ces droits passèrent dans les maisons de *Lendres-Fontois*, d'*Haussonville-Nettancourt* (voir *Gremilly*, p. 774, et l'art. de *Lions* devant Dun).

En 1581, ces droits appartenaient à *Eve du Chastelet-Trichastiaux*, veuve de *Perrin d'Haraucourt*, dame douairière de *Lucey*, laquelle avait conservé un manoir à Lucey.

Le manoir de la châtelaine était alors près de la vieille église, détruite, en 1779, alors que les droits terriens avaient passés à la dame de Delut. Ce manoir devint la cure de cette époque; et les antécesseurs de cette dame, autrefois codécimateurs du Chapitre, y avaient adjoint leur portion des dixmes, portion qui enrichissait l'excellente cure du pasteur du lieu.

Après la cession des *trois évêchés* à la France, la portion, dévolue au fisc royal, dans les terres de l'ancienne manse épiscopale, fut inféodée. C'est ainsi que *Jean Chonet*, ancien serviteur du chancelier d'*Aguesseau* et chirurgien-major des mousquetaires noirs de la garde royale, obtint, à titre d'engagement, la seigneurie terrienne de Lissey. Ce dernier seigneur y mourut, le 28 décembre 1787, à 82 ans; il fut enterré, dans le cimetière actuel, par M. le curé *Fossy*. A l'article *Billy*, p. 181, se trouvait une erreur qui est ainsi rectifiée.

LIONS-DEVANT-DUN; *ad Leones — Lugdunum articlavorum — Prædium arei, ad radii castrum — Meerenwaldi castellum* (1). (Ch. de 1082, 1251, 1277, 1311.) Cant. de Dun.

Ancienne baronnie-pairie de la chastellerie de *Dun*.

A la rampe d'*Arimont*, sous la côte de *Miremont* (V. *Mirwald* et *Mirebeau*, plus loin — côte *Saint Germain*.

Ecarts : la cense-fiefe de *Baalay* — la *Thuilerie*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton..............	0 myr.	5 kil.
	arrondissement.......	2	2
	département..........	7	3

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 179 à 350 mètres, à l'arbre de la *côte Saint-Germain*. Cet orme colossal, et peut être millénaire, a tombé de vétusté, dans les derniers temps.

Etage, groupe et sous-groupe (2).

Géologie.

Etage jurassique *moyen;* formation dite *coralienne* de la septième époque ontologique — *oxford clay — coral rag*.

Alluvions lacustres — sable et gravier.

Les argiles *oxfordiennes* forment la couche superficiaire de l'ancien *Prædium arei*, depuis la source du *Laison* de la vieille mer des *basses Wabvres*, jusqu'à la cession des alluvions lacustres à *Baalay*.

A la rampe de la dune elliptique où se produisent les émer-

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Lugduni Clavati Castrum — Prædium Arei — Meerenwaldi Castellum — Lucus ad Dunum — ad Leones* — Lions.

Ari, signifie *lion*, en hébreu ; au pluriel on dit *arei*. Or, on sait qu'à la porte prétorienne des camps romains figuraient deux lions, emblêmes de la force et de la majesté de la justice, entre lesquels siégeait le préteur interprète de la loi.

(2) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buv., p. 78, 79, 127, 318, 610.

gences du *coral*, et où devait être le *Meerenwaldi castellum*, apparaît une ceinture d'*oolithe ferrugineuse*, de laquelle se dégage le *coral rag* de *Miremont* et d'*Arimont*. De là, la vue plane, sans obstacles, sur l'admirable bassin de l'ancienne mer lacustre : *Meeren waldi castellum cùm foreste Webriâ*. En retrait de la côte sont les murailles volcaniques du cratère de *Murvaux*. (V. tous ces mots, plus loin.)

Origines et archéologie.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions :

Suivant *Herric*, moine d'*Auxerre*, auteur de la vie de *saint Germain*, un camp romain aurait été établi sur le plateau quasi elliptique de la côte, qu'il appelle *Morfagne*, et qui paraît être celui de notre *côte Saint Germain*. Il en attribue les retranchements à l'empereur *Adrien*, lors de ses voyages dans les Gaules ; ce qui en reporterait l'existence vers l'an 117 de notre ère. Quelle que soit l'identité, plus ou moins douteuse, cette tradition appliquée au plateau d'*Arimont* est assez probable (1). Aucun emplacement, certes, ne répondit mieux aux exigences de l'ancienne castramétation. *Arimont*, à l'altitude de 350 m., est le point dominateur de toutes nos dunes; son plateau allongé, entouré d'une ceinture de fer, *Meerenwaldi castellum* (2), réu-

---

(1) A toutes époques, on a trouvé de nombreuses médailles romaines sur la côte Saint Germain : de nos jours, on en a, encore, recueilli de *Galba* (an 68); d'*Adrien* (117); de *Posthume* (261); de *Constantin* (306). Elles provenaient des lignes de circonvallation de l'*agger*, dont les fraises (*cervi*), les trous de palissades (*valli*), dont les fossés surtout (*fossæ*), dont les parapets (*loricæ*), sont toujours apparents, et qui sont parsemés de tuiles à crochets (*tegulæ hamatæ*).

(2) *Cast*, ce qui s'élance — *m*... à partir de... — *eer*, l'émergeance du fer — *oue* et *w*... *ald*, ce qui va, en altitude, au-dessus des eaux ; traduction littérale des radicaux hébreux.

Ceci prouve que le *Castellum* était distinct du *Castrum*. Observation importante pour fixer l'emplacement d'*Es-Meraldi castellum*. (V. plus loin, au mot *Mirvauld*, appellation si souvent confondue avec celles de *Mirouart*, *Murault* et *Murvaux*.

nissait toutes les conditions, exigées alors, pour la défense et pour le stationnement, à poste fixe, d'une légion.

Au bas, de *Milly* à *Baalay*, près du *lai* de la *vieille Meuse*, passait la voie diverticulaire de *Divodurum Mediomatricorum* (Metz) à *Durocortorum-Remorum* (Rheims). Cette voie traversait, au pied du *Castellum*, les *Prædia : Putei villare, Bonum villare, Arei villare :* elle mettait en communication directe les stations de l'Argonne, *ad Romanas*, sous Montfaucon, avec les stations des Woepvres, *ad Romanas*, sous Mont Urbel.

Noms des érecteurs : *Gobert V* d'Apremont et sa mère *Julianne du Rosois*, dame de *Dun*. Erection en commune.

Causes : le mouvement des affranchissements; l'approche de la septième croisade; les besoins d'hommes et d'argent pour la défense des châteaux confiés à la garde des châtelaines.

Date de la charte d'affranchissement : avril 1251.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1833 : 1,551 h. 29 a. 5 c. Territoire.

Nombre de maisons : 195.

Jardins et chènevières	15 h.	86 a.	63 c.
Prés et pâtures fauchables	183	81	4
Terres labourables	590	23	52
Vignes	55	4	34
Bois	636	17	10

en y comprenant, pour 398 h. 92 ares, le bois du *Deffois*, qui était de l'apanage des princes de *Condé*.

Landes et friches, carrières et minières, étangs, noues et routoirs	48	74	45
Superficie non imposable	21	42	0

Cours d'eau : le *Laison*, qui prend sa source à la cote 230, sous le *Coroy* de Brandeville, qui traverse le *Habesault*, la *Rocq*, et le *Deffois*, et qui conflue à la *vieille Meuse*, près de *Baalay*.

Revenu net imposable : 38,721 fr.

Biens communaux.

Bois	278 h. 75 a. 00 c.

Prés et pâtures, terres, terrains vains et vagues : voir *suprà*.

Par charte du duc *Edouard de Bar*, du 23 août 1311, les habitants de *Lions* ont droit de dépaissance et de glandée dans Usages.

la forêt de *Wabvre* et dans les *aisances* de Mouzay. Les limites et la consistance de ce droit ont donné lieu à de nombreuses contestations. Ils sont en outre *usagers* dans les 1,925 h. de la forêt de *Wabvre*, qui étaient de l'apanage des *Condé*. Par indivis avec les habitants de *Baalon*, de *Landzécourt* et de *Milly*, ils prenaient 5 h. 12 a. dans les 31 h. 33 a. affectés à l'exercice de ce droit pour les trois communes.

Valeur approximative des terrains communaux : 378,537 fr. 80 cent.

Notions agricoles. L'assiette de l'impôt a été fait sur un revenu net moyen présumé, par hectare, ainsi fixé, comparativement avec les deux communes voisines :

Jardins et chènevières, *Lions*, 66 fr.; *Milly*, 66 fr.; *Murvaux*, 57 fr. — terres labourables, *L.*, 15 fr. 30; *M.*, 16 fr. 80; *M.*, 11 fr. 30 — prés, *L.*, 55 fr.; *M.*, 52 fr.; *M.*, 40 fr. — vignes, *L.*, 60 fr.; *M.*, 57 fr.; *M.*, 60 fr. — bois : *L.*, 19 f. *M.*, 18 fr.; *M.*; 18 fr.

Toutes les friches, à raison de 50 c.

Valeur estimative commune des terrains, à *Lions* :

Terres, 1re classe, 3,900 fr.; 2e cl., 2,400 fr.; 3e cl., 900 fr. 4e cl., 300 fr.; 5e cl., 150 fr.

Cultures ordinaires : blé, orge, avoine; plantes légumineuses et fouragères.

Notions indust. Professions les plus habituelles : cultivateurs, vignerons, manœuvres, bucherons.

L'exploitation des carrières donne à peu près les mêmes résultats qu'à *Dun* (1), à *Fontaine*, à *Liny*, mais avec moins d'extension; voir p. 707.

Administration. Noms des maires : en l'an VIII, J. M. *Léonard de Saint Cyr* — 1810, F. *Maumert* — 1814, F. *Minon* — 1817, J. B. *Pierrard* — 1832, J. *Maumert* — 1842, J. B. *Herbinet* — 1848, J. B. N. V. *Ribon* — 1852 à 1862, J. B. *Trichot*.

---

(1) Voir la *Stat. géologique de la Meuse*, p. 127.

Lors de la rédaction de la *coutume de Saint Mihiel,* en 1571, la communauté de *Lions* y était représentée par son mayeur J. *Godet* le jeune.

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : une centaine d'habitants; — d'après le recensement de 1836 : 741; — en 1846 : 727; — en 1856 : 638 hab. **Population.**

D'après les archives communales, à partir de ....? — d'après les archives judiciaires, à partir de 1702, série assez complète. **Tenue des registres.**

Anciennes divisions ecclésiastiques (V. *Brandeville,* p. 226).

Diocèse de *Rheims,* par impignoration des anciens prélats de *Trèves* et de *Verdun;* — archidiaconné de *Champagne,* sous le titre de *Saint Médard* de Grandpré; — doyenné de *Saint Giles* de Dun; — cure : celle de *Saint Maur* de Lions; — annexe et desserte : anciennement celle de *Saint Vincent* de Murvaulx; — hermitage : celui de l'oratoire primitif et église matriculaire des chapelains de *Saint Germain* d'*Arimont.* **Ordre spirituel.**

L'enceinte fossoyée de cette chapelle est encore très-apparente : on y aperçoit, çà et là, des ossements, qui doivent être ceux des derniers hermites et ceux des personnes considérables de *Lions* et de *Murvaulx :* au commencement de ce siècle, ils étaient abrités par un orme colossal, qu'on apercevait des points les plus éloignés de l'horizon. Aujourd'hui cet arbre est remplacé par une *croix* (1). Une foire se tenait annuellement en ce lieu vénéré de toute antiquité.

Noms des patrons : *saint Maur* primitivement, à Lions — *saint Vincent,* à Murvaulx — aujourd'hui la *sainte Vierge* est première patronne du lieu.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : 1755 et 1766. L'ancienne était au lieu dit *Baseï.* C'est le vieux cimetière autour des ruines de la basilique des premiers temps.

---

(1) Cette croix a été érigée et bénie par Mgr *Poncelet,* natif de Sivry sur Meuse, décédé, il y a douze ans, vicaire apostolique de l'île Bourbon.

Clergé. Noms des curés les plus anciennement connus.

Avant l'ordre actuel : 1702, F. *Rousseaux* — 1739, L. *Mary* — 1756, P. *Salleur* — 1769, N. D. de *Bugne* — 1791, H. *Saudez*, qui devint curé de Dun — 1792, *Dupuy*, desservant constitutionnel, qui devint curé de Marville.

Sous l'ordre actuel : MM. *Saudez, Glavet, Poncelet, Leroy, Desrobes, Mangin* et *Lesquanne*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des anciens sires de *Merevald* et de *Louppy* (Ch. de 1199, 1222, 1253); — patronage à la collation des *comtes de Bar*, comme seigneurs de Dun; — dixmage au profit des mêmes et de l'*université de Rheims;* — entretien du chœur et des bâtiments, *idem*.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves;* limites contestées par le *Remois* et par le *Verdunois;* — royaume d'*Austrasie*, puis de *Lotharingie;* — empire *Germanique;* — ancien *pagus* des *basses Wabvres, in fine Wabvrensi et Trevirensi;* — baronnie de *Lions;* pairie des six *Pers* de la chastellerie de Dun; — duché de *Bar*, ensuite de *Lorraine:* comté de *Dun*, sous les Condé — haute justice des anciens *barons;* — fiefs et arrières-fiefs : ceux des *terrages inféodés* et la cense de *Baalay* (Voir ces inféodations à l'art. *Murvaulx*).

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi du *Vermandois*, dans le principe; ensuite de *Beaumont*.

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches, et pour les liquides, *Bar le duc;* — pour les bois, *idem* et *Chiny;* — pour les terres seulement, *Bar le duc*.

Indication de l'étalon local : l'arpent, de 100 perches; le jour ou *bonnier*, de 80 perches; la perche, de 18 pieds 1 po. 6 lig.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Chiny;* ensuite celle de *Saint Mihiel*, en 1571.

Anciennes assises : à *Dun*, des sires de *Dun*, de *Clarey*, de *Vilaisnes*, de *Proouville* et de *Landreville*.

Cour supérieure des *grands jours* de Saint Mihiel; ensuite Parlement de Metz; puis celui de *Paris*, comme Clermontois.

Ancien bailliage de *Dun* et *Stenay;* puis celui de *Clermont*, siégeant à *Varennes*.

Ancienne prévôté de *Dun* (1); puis celle de *Clermont*.

HISTOIRE DE LIONS.

Aperçus historiques des temps Mérowingiens.

Le *Coroy* — le *Deffois* — le *Hab-sault* (2).

A l'*aisselle* de la *plaine* des *Wabvres*, c'est-à-dire aux sources du *L-ai-son* (cote 302) — sous l'*humérus* de la *conjonction* des montagnes de l'*Ornois* et du *Dormois*, c'est-à-dire au *sault* du *Hâtoit* des *Dunes*, est la forêt de *Wabvre;* cette forêt du sein de laquelle, à la retraite des eaux lacustres de *Gemmas*, s'est élevé le *castellum Meerenwaldi* (Ch. de 1082). **Contrées historiques.**

Sous l'emplacement de ce *castellum* est le bois du *Deffois*, ce bois que traversait la chaussée austrasienne de Metz à Rheims,

---

(1) Composition de cette prévôté : (V. *Aincréville*, p. 10.)

Derniers prévôts : 1688, R. *Jeannot* père — 1712, R. *Jehannot* fils — 1738, J. *Mirgeon*, par *interim* — 1740, P. *Audouin Deschamps*, comme lieutenant général — 1762, A. *Rouyer*, *idem*.

(2) Tous les mots de cet article sont l'expression littérale de leurs équivalents en hébreu.

Comment expliquer cette prédominance linguistique qui se retrouve partout : aux *îles Britaniques* et dans le *pays de Galles*, aussi bien que dans les *îles de Java et de Sumatra;* aussi bien dans l'*Abyssinie* que chez les *Basques;* aussi bien aux *sources du Nil* comme aux pics de l'*Ardèche* et de l'*Auvergne...?* comment? une seule réponse est possible : l'hébreu est la *langue-mère* de toutes les langues. Que si l'on répondait : les juifs étaient établis sur le Rhin, sur la Moselle, sur la Meuse, dès l'an 118 de l'ère nouvelle... cette réponse n'aborderait pas même la difficulté. Voyez *Ardèche*, par exemple : *ar*, montagne — *esh*, flamme éteinte : d'où nos mots *mèche*, *flammèche*, etc.

au temps de la reine *Brunehault*. Le souvenir d'une grave révolte, *defectus*, doit être caché sous ce mot.

Grégoire de Tours.

Le *père de l'histoire de France*, dans ses vieilles annales des Gaules, nous a conservé les détails d'un événement mémorable, que tout indique s'être passé, sur ce théâtre, en face et au pied de la rampe du *castrum d'Arimont* (1).

Gunthram *der Bose.*

C'était en l'an 587, alors que le jeune *Childebert* régnait dans les deux Belgiques (*Rheims* et *Metz*), sous la mainbournie de son oncle et père adoptif *Gontram*, roi des *Burgondes*, et alors que sa mère *Brunichilde*, d'une main intelligente et sûre, tenait le sceptre de l'Austrasie. En ce temps là vivait *Gunthram Bose* (2), le mauvais génie des monarques des Gaules, courtisan insidieux, qui devint l'instigateur des crimes de *Chilpéric* et de *Frédégunde*, et qui fut le machinateur perfide de leurs trames contre *Brunehault* et contre son fils.

Le comte Lupus.

A Rheims, alors, vivait un comte *Lupus*, duc des *Catalauniens*. Dépositaire fidèle des pouvoirs et de la confiance de la régente, ce *Leude* était en but aux machinations du *Bose* et de ses adhérents *Berthefride* et *Ursion* du *castrum Wabrense*.

Lupus avait été contraint de garnir de défenses toute la frontière campanienne de son département (3). Un jour, cependant,

(1) *Greg. Tur. Hist.*, livre III, p. 203; l. VI, p. 304, 306, 324; l. IX, p. 500.

(2) *Gunthram Bose* périt dans l'oratoire de *Saint Airy*, à Verdun, où il avait cherché un refuge contre les exécuteurs de sa condamnation à mort. L'évêque fut mortellement affligé de cette violation de sa sauvegarde : il éleva et il établit les enfants du *Bose*, qui paraît être l'auteur de la race des *Boson*, ces *leudes* perfides tous fameux, par leur puissance et par leurs crimes, dans l'histoire des *Wabvres* et de la *Lotharingie*.

(3) Les appellations locales semblent indiquer que cette frontière s'étendait alors... *de domo fontanæ*, Fontaine, *ad Luponis fontanam*, Loupmont..... et de *Louppy*, sous la *Chée* de l'étage de *Marville*, à *Loupy* sur la *Chée*, sous les *mures* de *Condé* en Barrois.

il faillit succomber sous les attaques de ses ennemis. Ecoutez le récit de *Grégoire* de Tours.

Dans l'intention de se défaire du duc, *Ursion* et *Berthefride* avaient assemblé des cavaliers contre lui. De son côté *Lupus* avait réuni les troupes dont il pouvait disposer dans son gouvernement (1). Celles-ci, venues de Rheims, avaient passé la Meuse à *Milly,* il est probable; les autres étaient descendues des *hauts de Metz,* dans les *basses Woepvres* (2); et les deux armées se trouvaient en présence dans la campagne du *prædium Arei.*

La reine Brunehault.

Brunehault, instruite du conflit, accourt de Metz; elle traverse la forêt qui, encore aujourd'hui, porte son nom, près de *Pilon* et de *Mangiennes;* elle débouche par la voie qui accède au *castrum de Romagne,* elle traverse la *chaussée de Dampvillers* à *Brandeville,* et du sommet de *Hab-sault,* elle se précipite au milieu des assaillants (3). Guerrière intrépide, comme la foudre elle tombe dans les escadrons qui s'arrêtent : « *Cessez,* » dit-elle, *cessez, je vous en adjure, cessez cette guerre sacri-* » *lége; abandonnez un dessein impie; cessez de poursuivre un* » *innocent et de combattre votre roi; n'allez pas, par une* » *haine personnelle contre son plus fidèle serviteur, porter la*

---

(1) La localisation exacte de cette scène dépend de l'application de quelques chartes qui paraissent démontrer : d'une part, que le *Castrum Wabrense* était bien à la *frête* du mont *Saint Walfroid;* et, d'autre part, qu'*Ursion* était, alors, un des maîtres du bassin d'*Yvoi.*

Ce sont des questions fort controversées, mais que l'étymologie exacte des appellations et la stratégie des grands camps romains résolvent en faveur du *mont Saint Walfroid.* (V. les frères *Wiltheim,* sur les antiquités du Luxembourg.)

(2) *Lupus verò dux Campagniensis, cùm jam diù à diversis fatigaretur et spoliaretur assiduè, et præsertim ab* Ursione *et* Berthefredo, *ad extremum, conventione factâ ut occideretur, commoverunt exercitum contra eum.*

(3) *Quod cernens* Brunichildis *Regina, condolens fidelis sui insecutiones injustas, præcinxit se viriliter, et irrupit medios hostium cuneos.*

» *désolation dans toute une contrée* (1). » — « *Retire toi!* lui » répond Ursion, *femme, retire toi... c'est bien assez que tu* » *aies gouverné ce royaume quand vivait ton époux... aujour-* » *d'hui c'est ton fils qui porte la couronne, le pays n'a plus* » *besoin de ta funeste protection; à nous, à nous seuls, désor-* » *mais, de veiller à son repos. Hâte-toi, je t'en préviens, hâte-* » *toi de sortir de nos rangs, si tu ne veux que, foulée aux* » *pieds, ton corps ne reste applati sous les fers de nos che-* » *vaux* (2). »

Mais la peur n'a pas prise sur une âme trempée comme l'était celle de *Brunehault*... elle insiste; elle adjure; elle persiste; aucun refus ne la rebute : les armes tombent enfin des mains des rebelles... et ils se retirent. *Lupus* congédie ses troupes et il se retire dans un de ses châteaux.

Cependant, quelques jours après, les conjurés sont revenus à la charge : furieux, ils se ruent sur les domaines du comte; ils forcent ses manoirs; ils pillent ses trésors; des menaces de mort partent de leurs lèvres : « *non! vivant, il n'échappera pas de nos mains!* » s'écrient-ils (*vivus virtutem nostram non evadet*).... Lupus, caché près de là, les entend... il traverse la *forêt de Wabvre*, et, avec sa femme, il se réfugie dans un château voisin, lequel était occupé par les Burgondes, qui, alors, étaient maîtres du Verdunois (3).

L'historien nomme ce château la ville de *Lugduni Clavati;* expression qui localise la scène à *Lions devant Dun*.

---

(1) *Nolite, viri, nolite malum hoc facere; nolite persequi innocentem; nolite, pro uno homine, committere prœlium quo solatio regionis intereat.*

(2) *Hæc illâ loquente, respondit Ursio : recede à nobis, o mulier! sufficiat tibi sub viro tenuisse regnum; nunc autem filius tuus regnat, regnumque ejus non tuâ sed nostrâ tuitione salvatur... tu verò recede à nobis, nè te ungulæ æquorum nostrorum cum terrâ confodiant.*

(3) *At ille cernens se in discrimine, tutatâ intrà urbis Lugduni Clavati muros, conjuge suâ, ad Gonthramnum regem confugit.*

N'est-ce pas là l'origine du mot *Deffois?* (V. au mot *Eurantes*, p. 654.)

Antiquités *Duno-Wabriennes :* l'*aleud* d'Arimont.

A la charte de fondation du prieuré de *Saint Giles*, 1094 (1), en outre de *Wauthier*, haut voué de Dun, figurent sept donateurs : *Herbertus* — *Warinus* — *Lambertus* — *Varnerus* — *Romarus* — *Milo* — et *Elbertus*. **Romare d'Arimont.**

Milon de Milly et *Elbert* de Cesse donnent un pré sur la Meuse; les cinq autres ont cédé l'*aleud* sur lequel est construit le couvent. Comment cet *aleud* était-il en leurs mains? voici : — *Herbert* est avoué de la cathédrale virdunoise, à *Chauvancy* — *Warin* ou *Gharin* est châtelain de *Laferté* — *Lambert*, sire de *Pouilly*, paraît être ce *Lambertus de Sathanaco* que, dans sa charte de 1107, la comtesse *Mathilde* de Toscane, donnant tout le *Septiminium* et le *Mosagium* (2) à l'église des Claves, excepte, formellement, avec *Drogon* son frère, de sa concession... *excipio et antepono Lambertum et Drogonem* — *Warnier* est sire du *Verniacensis*; ce doit être un des auteurs des maisons de *Wale* et de *Failly* — enfin *Romarus*, c'est le *lion des montagnes* (*ar*, montagne — *ari*, lion, en hébreu): Romare, comme le dit son nom, dominait, il est probable, depuis *Romagne sous les côtes* jusqu'à *Romagne sous Montfaucon*.

Voyez les témoins : *Richerius* de Dun — *Fredericus* de Dun — *Leudo* de Failly — *Albertus* de Briey — *Aleranus* de Mucey — *Herbertus* de Mangiennes — *Ancelmus*, de Chauvancy — *Rodulphus* de Dun — *Ramardus* de Rameray — *Amalricus* de Raucourt — et *Symon l'ancien*, sire de Murault (3). Voilà

---

(1) Voir le texte aux *Chron. des Woepvres*, par M. J., t. II, p. 365.

(2) Le *Septiminium* comprenait le versant des Argonnes, depuis *Septsarges* jusqu'à la *Wiseppe* — le *Mosagium* comprenait toute l'agence de la *Meuse* jusqu'à *Mouzon*, et notamment *Stenay* et *Mouzay*. Voir les *Chroniq.* de M. J., t. II, p. 512; et D. Calm., t. II, pr. col., p. xxv.

(3) *Amalric* de Raucourt et *Symon l'ancien*, celui-ci premier sire

quels étaient alors les occupateurs des *Dunes* et ceux de cette terre des *bases Wabvres*, terre sortant à peine des eaux vaseuses d'un bassin, dont les marécages ne tarderont pas à se répartir, d'inféodations arrachées à l'église des Claves et au couvent de Juvigny, en sous-inféodations, sans cesse disputées et ensanglantées.

Antiquités ***Mérovaldo-Chiniennes*** : le ***Castellum Meerenwaldi ad Montem Falconis.***

Falcon de Mérowald. Après *Romare*, le premier *Arien* alloti au *Castellum* de *Mêrwald*, ou *Mirowaulx*, est *Falcon*, frère de Philippe, *Philippus de Lupeio*, celui-ci premier seigneur connu de *Louppy les deux châteaux* (Ch. de 1172, de l'évêque *Arnoux* de Chiny, pour Châtillon) (1). Falcon était oncle, conséquemment, d'*Arnoux*, sire de *Louppi* et du *Mont Saint Martin* Ch. de 1279, 1287), celui-ci fils puîné de *Philippe de Louppy*. *Falcon* mourut sans enfants, tout l'indique.

Gauthier. Apparaît ensuite Gauthier, *Galtherus* ou *Waltherus*, de *Mêrowald*. Celui-ci avait épousé *Azeline* de Dun, fille unique (du premier lit) de *Gobert Ier* de Dun-Apremont (Ch. de 1150, 1156, 1163), avec *Aleyde* fille du haut voué *Waultier de Dun*. Gauthier était fils de *Pierre de Murault*; il était petit-fils de *Symon l'ancien*; il était petit-neveu, conséquemment, d'*Almaric* seigneur de *Raucourt* (V. *Roucourt*, à l'art. *Madiacum*).

En 1279, le 15 juin, *Gauthier de Mêrowald*, avec son beau-père *Gobert Ier de Dun-Apremont*, avec *Lieutard*, seigneur

---

connu de Murault, étaient fils de *Constantinus de Frasno*, Constantin de Briey, sire de *Fresnois la montagne*, un des exécuteurs testamentaires de la comtesse *Mathilde de Toscane*, pour la fondation de *Saint Pierremont*.

(1) Il ne faut pas confondre *Roucort*, ancienne appellation locale, sous Montmédy, avec *Raucourt*, près de Sedan, ou *Rancourt*, près de Revigny. (Voir la charte de *Louis V* de Chiny, de l'an 1258.)

de *Jametz,* avec *Evrard d'Orne,* avec *Albert de Clermont* dit le *Loup,* assiste, comme cofidéjusteur, au traité solennel conclu entre la comtesse *Agnès* de Bar, au nom de son fils *Henry Ier*, et le *chapitre* de la cathédrale des *Claves,* pour l'administration temporelle de la vicomté de Verdun. — A ce traité figurait aussi *Arnoux de Louppy,* qui alors était gouverneur de la châtellenie de Stenay.

Gauthier de Mêrowald, mort, paraît-il, sans postérité, disparaît pour faire place à *Henry de Mêrowald,* frère de *Gérard Ier* de Louppy, sire d'*Haraucourt* et de *Remoiville,* l'un et l'autre fils d'*Arnoux,* sire de Louppy et du Mont Saint Martin.

Ce personnage a joué un rôle si important dans les événements politiques du règne de *Thiébault Ier* de Bar, tant sur les barrisiens que sur les luxembourgeois, qu'il est indispensable d'en indiquer ici les causes et d'en montrer les résultats.

Première période.

Le *franc fief* de Louppy et celui de *Merowald,* sous l'union des maisons de Bar et de Luxembourg.

Thiébault Ier de Stenay, comte de Bar et de Luxembourg 1187.

L'histoire de *Louppy* et celle de *Lions* sont liées, par leurs premiers seigneurs, à l'un des grands événements politiques de la fin du douzième siècle; la réunion du Barrois et du Luxembourg, sous les lois d'un prince barrisien.

Le vieil *Henry* dit l'*aveugle,* ce preu qui se lançait, tête baissée, dans tous les conflits militaires, et qui tenait sous son sceptre le Namurois et le Luxembourg, n'ayant point eu d'enfant de *Laurence d'Alsace,* sa première épouse, avait jeté les yeux sur *Baudouin V,* fils de sa sœur *Aëlice de Flandre,* pour succéder à ses *alleuds.*

La donation avait été signée en 1173; quand Henry, tout à coup, se ravise, et, en 1172, voilà qu'il se remarie à *Agnès,* fille d'un comte de *Gueldres.* Survient une grossesse, en 1185, et le vieillard devient père à 87 ans. Cette enfant était *Ermesinde,* destinée à devenir la princesse la plus grande et la plus célèbre du Luxembourg.

Une compétition ardente s'établit aussitôt autour du berceau de l'héritière : *Beaudouin*, d'une part, en révolte armée contre son oncle et envahissant ses Etats — *Eudes III* de Bourgogne, de l'autre, se prétendant seul successible, de par diplôme de l'empereur (*Henri VI*, son frère) qui avait déclaré le Luxembourg *fief vacant de l'empire*, pour le cas où son bénéficiaire décéderait sans héritier mâle — enfin le comte *Henry* de Champagne revendiquant les terres, d'origine champenoise, possédées par les comtes de Chiny et d'Arlon, à Stenay, à Ivoy, et dans le bassin de la Chière, de *Chauvancy* à *Douzy*.

C'est sur ces entrefaites que le vieil *Henry* voulut assurer à sa fille une protection dévouée, du côté du Barrois.

Thiébault, fils cadet du comte *Renault de Bar* et d'*Agnès de Champagne*, était un prince de haute valeur ; alors il n'était encore que comte de *Briey* et comte de *Stenay ;* mais on était sans nouvelles de son aîné, alors militant pour la délivrance des *saints lieux*. Thiébault était veuf : 1° de *Lorette*, fille de *Gérard*, comte de *Loos*, dont il avait une fille, *Agnès*, qui devint épouse du duc de Lorraine, *Ferry II ;* 2° d'*Elisabeth* de Bar sur Seine, dont il avait un fils, qui fut le comte de Bar *Henry II*.

Deuxième période.

Bar uni au Luxembourg.

Fiançailles d'Ermesinde. 1189.

En 1189, fut donc arrêté le mariage de *Thiébault* avec la jeune *Ermesinde*, âgée de 4 ans à peine ; et c'est alors que nous voyons apparaître le premier seigneur connu de *Louppy* et ses fils. La charte anténuptiale constate : que *Thiébault*, comme maître du *Briacensis*, a assigné à sa fiancée le château de *Briey* et toutes ses dépendances, avec moitié de leurs futurs acquets (1).

---

(1) *Dominus Theobaldus de Brigeio dedit Hermesindi mulieri suæ, in dotalitium, in perpetuum obtinendum, Breïum et honorem Breii et medietatem omnium acquisitionum suarum.*

Cette assignation fut transférée sur *Saint Mihiel*, après la mort du

Les témoins de cet acte sont : *Baudouin* de Bar — *Guillaume* de Longwy — *Gérard* d'Othange, sire de *Haute rive* — *Ulric* de Florhanges, sire de *Billy* et d'*Argentel* — *Lieutard* de Briey, sire de *Jametz* — *Wery* de Walcourt, sire de la *Fentsh* (Fontois) — *Philippe* de Louppy, sire de *Bazeilles* — *Hugues Beles* de *Triangulo*. Ceci se passait alors que *Philippe* avait recueilli les droits de son frère Falcon *ad leones montis Falconis*.

Philippe, fils ou frère de *Gérard d'Othange*, maison *Clarambault de Haute rive* (1), près d'Andenne, Philippe était, paraît-il, un de ces cadets namurois, qui avait suivi *Godefroid de Namur*, lorsque, par son mariage avec *Ermenson Ire*, héritière du Luxembourg, en 1136, il avait réuni les deux comtés sur sa tête. A la suite des *Walcourt* alliés à la maison de *Chiny*, les *Clarambault d'Hauterive* s'étaient établis, en *franc-fiefs*, sur les versants de Metz, et ils se trouvaient coindivisionnaires dans les terres *novales* des bassins de l'*Othain*, de la *Tinthe*, et du *Loison*. Philippe de Bazeilles et de Louppi.

On trouve tous ces Namurois, à la suite des comtes de Chiny, *Louis III* et *Albert*, réunis autour de l'évêque *Adalbéron* de Verdun, quand il s'agit d'établir et de doter l'*abbaye de Châtillon*. Alors *Philippe* est sire de *Bazeilles* (Ch. de 1163 (2);

---

comte *Henry Ier*, frère aîné de *Thiébault*. (*D.* Calmet, t. VI, pr. col., p. lxij.)

(1) Cela résulte des chartes de 1163, 1184, 1204, 1209, 1229 et autres, aux Chartriers de Namur. *Publications de la Commission royale d'histoire de Belgique*, année 1844.

(2) Les donataires sont : *Louis III*, comte de Chiny — *Gobert d'Apremont*, son gendre — *Gaultier de Mérowald* — *Gauthier*, avoué d'Arlon — *Raimond* et *Albert*, avoués de Verdun — *Rambauld d'Apre-premont*, comte de Mucey et sire de Jametz — *Ponsard* et *Seybert de Dun* — *Jourdain* dit *Paganus* de Muscey — *Philippe de Bazeilles* — *Thiébault de Colm*, sire de Failly — *Gobert de Spincourt* — *Hugues de Jametz* et *Lieutard de Bertrameix*, aussi sire de Jametz — *Hugues de Ludwis* — *Urinic d'Yvoi* — *Roric de Longuion* — *Godefroid de Grandpré* — *Burchard de Crespy* — *Rodulphe de Sarcourt* — *Thiéry*

quelques années après, on le trouve sire de *Louppy*. C'est dans la charte de 1173-1181, sous l'épiscopat d'*Arnoux de Chiny*, que, pour la première fois, Philippe prend cette qualification. Cette charte fait connaître : *Mabilie* de Mangiennes, sa belle-mère — sa femme *Mabilie* — ses fils *Frédéric, Arnoulx, Simon, Reinier* — et ses filles *Aleydis, Edma, Mabilia, Lebora* et *Juliana*.

Ce personnage est assisté : de *Gobert d'Apremont*, sire de Dun, gendre du comte *Louis III* de Chiny — *Gilbert de Werysse*, sire de Cons avec *Gilon* de Cons — *Hugues* et *Thiéry* de Mucey — *Rambauld* de Chauvancy et de *Gemmas* — *Ponce* de Failly, fils d'*Hadwide* de Chiny et de *Rambauld*. A cet entourage, à la largesse de ses dons (1), on ne peut douter de la puissance et de l'illustration de la race de Philippe, et l'on comprend l'*armoriation symbolique* des premiers sires de l'*oppide* de Louppy.

« De *gueules...?* couleur du *franc fief* de la *terre* rouge (*ada-*

Crescens, sire de Douaumont — ***Thiéry de Braz*** — ***Erard de Basey*** et de ***Buxin***, sire de la ***Vaulx*** près de ***Mady*** — ***Othon de Sancy***.

L'acte mentionne, ensuite, que ***Paganus*** de Mucey, sa femme ***Elisabeth*** et son fils ***Hugues***, ont donné l'***aleud*** de ***Sorbey*** et celui de ***Wischery***, en présence de ***Roger de Musey***, frère du dit ***Paganus***.... plus loin, il est encore dit que ***Radulphe de Perpont***, dit ***Paganus***, et sa femme ***Hadwide***, et son fils ***Gauthier***, et ses filles ***Hadwide*** et ***Adelina*** (***quæ in cunis erant***), ont donné tout le sartage de leurs terres de ***Mangiennes*** et autres droits au même lieu.

(1) Cette donation comprenait, en effet : 1° les droits de ***Philippe*** (***de Haute rive***, dit ***Clarambault de Sorbey*** et de ***Flassigny ?***), à ***Avoncourt***, consistant en la dixme des ***pucelles***, ban de Sorbey; 2° ceux qu'il tenait de ***Paganus de Mucey***, à ***Perpont***, à ***Hastet*** et à ***Saint Laurent***, sur l'Othain; 3° ceux qu'il possédait dans les terres de ***Gobert de Sibiencourt*** (Spincourt) et sur le ban de ***Mangiennes***; 4° ceux qui lui étaient advenus de ***Hugues de Gemmas***, dans la ville et le ban de ***Avenoncourt***, tant en deçà qu'au delà de l'Othain; 5° enfin ceux qu'il tenait du chef de son frère ***Fulcon de Mèrvauld***, avoué d'***Arlon***, sire de ***Montquintin***,

mah, en hébreu) de *Hanuth* (*Baghœ,* près d'Andenne), emblême de la noblesse (*al od*), par excellence, des anciens *Franks* de la Germanie... (*od* signifie *noblesse, majesté,* en hébreu).

« Les *annelets...?* c'est-à-dire l'*inféodation,* par l'*anneau,* des chevaliers et chevalières de l'église, *milites, militessœ,* dans les terrains *argentifères* du *Walon* et des *basses Woepvres,* terrains relevant alors de cinq évêchés : *Trèves, Rheims, Liége, Metz* et *Verdun :* car, à cette époque, les comtes de Chiny, eux-mêmes, étaient hommes de fiefs de ces cinq cités. Ils n'en étaient pas moins souverains chez eux, et leurs hommes de fiefs étaient presque tous dans la même position.

Troisième période.

Administration maritale du Luxembourg.

Après avoir fiancé *Ermesinde,* le comte de *Briey* et *Stenay* ne faillit pas à la tâche de lui conserver ses Etats. Devenu *comte de Bar,* par la mort prématurée de *Henri Ier* son aîné, à prix d'argent, d'abord, *Thiébault* apaisa *Eudes* de Bourgogne, le plus âpre de ses concurrents. Il satisfit, ensuite, à quelques prétentions de *Henry* de Champagne, comme comte de *Rethel* et *Grandpré,* sur les terres de l'*Astenensis* et du *fief d'Yvoi.* Puis, avec le concours de ses braves barrisiens et notamment des chevaliers, tous indépendants alors, des *basses Wabvres* et du *Walon, Thiébault* contraignit *Baudouin des Flandres* et *Philippe de Namur* à compter avec lui. Guerre avec Namur.

La *paix de Dinant* fut conclue en 1199, et le traité de partage du Namurois, non-seulement conserva à la jeune héritière ses *états patrimoniaux,* mais, pour de longs siècles, il adjoignit encore les comtés de *Durbuy* et de la *Roche,* au grand Traité de Dinant 1199.

Dampicourt et *Ecouviers.* Plusieurs de ces localités ne sont plus que des *lieux dits.*

Luxembourg (1). *Thiébault* et ses chevaliers y firent aussi de nombreux *acquets*.

Le château de Mirouart.

Ceci va nous conduire à *Mirouart* et montrer le nœud, jusqu'ici inextricable, entre ce célèbre *Castrum* des moines de St Hubert et nos *Castella* wabriens de *Mêrowald* et de *Murault*.

Henry de Mirouart et de Mirwauld.

A tous les actes de cette entreprise, en tête des plus braves, avaient figuré *Philippe de Louppy*, fils de *Clarambauld de Xorbey*, dit de *Alta ripa* (2), dans la charte de 1217, par laquelle il reçut, plus tard, *Habay*, terre de *Saint Hubert*, sur la haute Semois, des mains de *Walcram* d'Arlon; et, sous Philippe, avaient milité ses fils *Frédéric de Vernonbour, Arnould de Louppy, Simon de Murault, Renier de Sassey*, et les petits-fils de *Philippe*, c'est-à-dire, *Nicolas d'Othanges*, sire de *Hans les Marville* et de *Bazeilles*, issu de *Frédéric*, et *Henry de Mêrowald*, avec *Gérard d'Haraucourt*, issus d'*Arnoux de Louppy :* tous était l'âme ou la main du comte *Thiébault*. Nos quatre *grand-chevaux de Lorraine* ont gagné leurs éperons à cette époque-là.

---

(1) Les témoins du traité de Dinaut, du côté du comte de Bar, furent : *Thiéry de Marle* ou *Malière* (de *Maslariis*), près *Chiny*, sire de *Neufchâteau* en Ardenne, qui portait : d'*argent, à trois pals de sinople, au chef de sable* — *Thiéry de Huffalise* (de *âltâ Falisiâ*), maison cadette des *Duras-Walcourt-Rochefort* transplantés sur la *Fentsh,* dans le comté de Briey — *Rodolphe de la Coue* (de Floranville?), *Radolphus Cawes,* ou *Raoul du Chou,* maison de *Failly-Chiny* — *Arnould de Rodenmackeren,* un des auteurs des gouverneurs de Montmédy de ce nom — *Guido,* châtelain de Bar, en Argonne — *Ponce,* avoué de Mouzon, un des premiers sires de *Failly-Chiny* — *Jacob d'Orchimont,* dont le fils, prénommé *Jacob* comme son père, fut seigneur de *Cons,* et qui avait épousé *Isabelle de Mirvault,* une des filles de *Henry,* ci-après — *Henri de Mirwold,* ou *Mêrovaulx,* sire de *Laferté,* de *Louppy* et de *Lions devant Dun* — *Nicolas de Han* — *Robert de Condé* — *Nicolas d'Escordal* — *Girard de Beauraing.*

Ce traité, ainsi que celui de 1222, qui en fut confirmatif, a été imprimé dans les *Chroniques Belges,* au *Chartrier de Namur,* p. 135.

(2) Les *Clarambault* de *Haute rive* passaient pour descendre de *Guil-*

Or, comme châtelain de *Laferté, Henry* était avoué des *moines de Saint Hubert*, pour leur prieuré de *Chauvancy*. Par les événements de la guerre, il s'empara de l'*avouerie de Mirouart* qui, pendant tout un siècle, resta dans les mains des seigneurs de Mêrowald et de Lions. (V. le *Cantatorium*, p. 171, 211.) Mais qu'on ne s'y trompe pas! les *Mirvoldenses de Lions* devant Dun n'ont rien de commun avec les *in Gones* de *l'angle de Waha* (1).

Après la paix de 1199, *Henry de Mêrowald* revint dans le *Walon* et dans les *basses Wabvres;* là il partageait l'*avouerie de Juvigny* avec son père et son frère *Gérard de Remoiville*, sire d'*Haraucourt*. Il était le fléau des vassaux de la sainte maison, comme il l'était de ceux de *Saint Hubert ;* la charte de *petit Verneuil,* malheureuse commune *quæ pènè redacta ad nihil à Henrico de Feritate fuerat,* 1204, est là pour le démontrer.

Après la mort de *Thibault Ier*, *Henry de Feritate* fit ses reprises de sa veuve, c'est-à-dire, *Ermesinde,* qui, comme comtesse de Luxembourg, avait la haute suzeraineté sur les châtellenies d'*Yvoix*, de *Saint Mard*, de *Jametz* et de *Stenay:* quand, en 1214, celle-ci convola avec *Waleram d'Arlon, Henry* assista aux pompes de ses noces, à la suite de son seigneur médiat le comte *Louis IV* de Chiny. Quand Ermesinde mourut, en 1246, et alors que des démêlés sanglants s'élevèrent entre son beau-fils *Henry II* de Bar, et son fils (du second lit) *Henry II* de Luxem-

---

laume de Lorraine, ce frère putatif de *Godefroid de Bouillon,* dit *relictus domo.*

(1) Si le traducteur du *Cantatorium* avait lu la charte de mars 1220, contenant l'hommage ligne de *Simon de Mêrvauld* à *Valeram,* comte de Luxembourg, il n'eut pas fait cette confusion; car *Simon,* après avoir réservé sa foi à l'*évêque de Verdun* et au *sire d'Apremont,* tous deux ses hauts suzerains de *Dun* et des *basses Wabvres,* a soin de mentionner que cette *ligité* appartient au *château de Marville.* Voilà ce que c'est qu'écrire l'histoire, sans avoir les textes originaux sous les yeux.

bourg, pour la possession de Marville et de Louppy, *Henry de Mêrowald* suivit le parti du comte barisien.

L'âge n'avait pas adouci ses mœurs féroces et toutes ses convoitises rapaces tendaient au dépouillement des *moniales* de Juvigny.

A *Jametz,* était une chapelle dite de *Sainte Marie du Mont.* Aulmonée, depuis plusieurs siècles, par un archidiacre de Trèves, *Rodolphe,* à l'autel de *Sainte Scholastique,* elle était assez largement dotée. Ce vieil oratoire était la *mère-église* de la bourgade de Jametz. Soutenu par son père, *Arnould de Louppy,* sire du *Mont Saint Martin,* secondé par son frère *Gérard d'Haraucourt,* sire de *Remoiville, Henry de Mêrowald* s'était ensaisinné des dixmes de cette église (V. *Juvigny,* p. 992). Après arbitrage de son ancien compagnon d'armes *Henry de Houffalise,* alors homme de fief de la châtellenie de Marville, et du prieur de *Saint Nicolas,* doyen de la chrétienté, il ne fallut pas moins que la haute autorité du comte *Thibault II* de Bar pour l'en faire déguerpir. (V. la ch. de 1253.)

Ce turbulent seigneur avait eu un fils et deux filles.

Le fils, *Thiéry de Mirouart,* en Ardenne, mourut sans enfants, en 1288. *Isabelle,* sa sœur aînée, avait épousé *Jacob de Cons;* elle apporta ce château dans les mains de son mari, avec les hommages et tout ce qui était tenu, à ce titre, de la pairie de Bouillon. *Marie,* la plus jeune, fut mariée à *Godefroid de Beaufort,* seigneur de *Perwez.* Nous n'avons plus à nous en occuper.

Alors *Mérowald* et *Lions* passèrent à *Jehan de Louppy,* dont il faut dire un mot.

Quatrième période.

Le dernier baron de Mirewaulx.

Jehan de Louppey, sire de Merowald et de Mirebeau.

Jehan de Louppy était fils de *Nicolas,* sire de *Hans* et *Bazeilles* (Ch. de 1287); il était petit-fils de *Frédéric de Vernonbour,* l'aîné des enfants de *Philippe de Louppy.* Il était petit-neveu, conséquemment, d'*Arnould* de Louppy (Ch. de 1287,

pour l'affranchissement de *Mont Saint Martin, Chaufour* et *Quincy*). Il était encore neveu de *Gérard de Haraucourt,* sire de *Remoiville* et de *Henry de Merowald,* sire de *Laferté* et avoué de *Mirouart,* mentionné. ci-dessus. Cette maison s'était confondue, dès l'origine, avec les *Deuilly-Vaudemont.* (Voir *infrà,* à l'art. *Remoiville.* Voir *Hugues de Meervauld,* époux de *Cunégonde de Vieux Virton* (Ch. de 1243 et 1246).

En 1285, *Jehan de Mérowald* assiste aux tournois, donnés par *Louis V de Chiny,* dans sa cour plénière, à Chauvancy le château (V. *suprà,* p. 349). Le poëme de *Bretex* nous a conservé les couleurs et l'emblême de ses armoiries :

« Un chevalier *Lohérans*
« est maintenant saillis en rans,
« et hyraus crient bien et haut
« onor à *Jehan de Mirovaut;*
« en celui à l'*escu d'argent*
« qui porte le *vermeil lyon*
« à la queue, fourchie en son (en sautoir). »

c'est-à-dire, le *lion ardennais* de *Godefroid de Bouillon,* sur le *champ d'argent* des chevaliers *wabriens du Dunensis.*

En 1288, *Jehan de Louppy* recueille les fiefs masculins de son cousin *Thiéry de Mirouart,* et, avec *Geoffrois III* de Dun, son suzerain médiat, avec *Gérard de Louppy* son oncle, avec la plupart des autres *fiefés* des basses Wabvres, il concourt aux délibérations internationales, pour le règlement des limites germaniques et françaises, au sujet de la mouvance des abbayes de *Montfaucon* et de *Beaulieu,* en Argonne, terres que le roi *Philippe* de France revendiquait à l'encontre du comte de Bar *Thibault II* (1).

---

(1) Voir D. Calmet, t. II, p. dxxv et suivantes.

Les barons qui attestèrent en cette circonstance, furent : Simon, sire de *Commercy* — Geoffrois III de *Dun,* sire d'*Aspremont* — Henri, sire de *Blâmont* — Thomas, princier de *Verdun* — Philippe, châtelain de *Bar* — Jean, sire de *Cons,* gendre d'Henry de *Mirouart* — Philippe et Eudes, seigneurs de *Sorcy* — Gérard d'*Haraucourt,* sire de *Louppy*

On a dit, à l'art. *Jametz*, p. 937-939, les motifs qui ont entraîné partie des barons des basses Wabvres à se mouvoir, au temps du roi *Jehan de Bohême*, dans l'orbite du Luxembourg. A la suite du traité de 1318, entre ce monarque, d'une part, *Henry d'Apremont*, évêque de Verdun, et *Gobert V* de Dun d'autre part, *Jehan de Louppy-Mirowauld* fut de ce nombre : aussi, par sa charte du 13 mars 1326, le roi-comte de Luxembourg donna à *noble homme, son cher et féal Jehan, seigneur de Mirabel et de Marach*, chevalier, et à ses hoirs, en fief, hommage, justice, et juridiction, la ville de *Maresh* et dépendances, c'est-à-dire *Mersch*, dans le pays de Luxembourg.

Alors cette branche de *Louppy* disparaît des basses Wabvres et *Mirowald* passe aux du *Castelet*.

Cinquième période.

Les barons du Castelet de Lions, sous le Barrois mouvant.

Renauld de Lions et Colart de Chaumont. La querelle d'*Henry III* avec la France amena l'abandon de l'indépendance ancienne des suzerains du Barrois.

La défaite de Barrisiens, à l'affaire de *Frouard*, en novembre 1309 — leur échauffourée, à l'affaire de *Ligny*, en mars 1368 — la ruine de la maison de *Dun-Apremont*, en 1377 — et, plus tard, la défaite Lorraine, à *Bultgnéville*, en 1431, défaite si glorieusement réparée, en 1477, par la déconfiture bourguignonne à l'*étang Saint Jean*... ces quatre sinistres causèrent : le désastre du baronnage des basses Wabvres — l'extinction de plusieurs de ses anciennes familles — la transplantation d'un certain nombre d'autres sous les Vosges — et l'établissement de quelques cadets près de la capitale du Barrois.

(*château haut*) — Jehan, sire de *Mirowald* — Robert, sire de *Watronville* — Pierre, sire de *Bultgnéville* — Hüe d'*Autel*, sire d'*Avillers* et *Hautcourt* — et Renier, sire de *Creuve;* tous du Barrois, ou de l'évêché de Verdun.

De ce nombre furent les du *Castelet-Trichastiaux*, et la branche puînée des anciens *Loupeïns*.

La transformation de ceux-ci en *Loupeïens* de la *Chée*, portant le *lambel* de *Laymont* et *Chardogne*, cette transformation viendra à l'article *Louppy*.

Edouard Ier, de 1302 à 1337, n'eut pas un règne plus paisible que celui de son père : engagé dans les différents de son grand-oncle *Renaud*, évêque de Metz, avec *Thiébault II*, duc de Lorraine, il subit un échec, le 6 novembre 1309, devant *Frouard;* et, pendant que ses troupes périssaient dans la Moselle, le jeune prince et son entourage tombaient aux mains de l'ennemi. Ils y restèrent captifs jusqu'en 1314. Cette affaire fut la première cause de la décadence du baronnage de *Louppy*. Son chef *Raoul*, avec *Jean de Deuilly* du Chaufour, son allié, furent repoussés de toute rançon : quant au comte de Bar, heureux fut-il d'être admis à payer 90,000 liv., pour sa liberté personnelle, et pour celle de ses autres chevaliers. **Affaire de Frouard, 1309**

C'est alors qu'en 1326, *Jehan de Mirowauld* s'établit dans le Luxembourg, et que *Renaud du Castelet*, époux de *Jeanne du Chaufour*, aliéna sa portion de *Lions* à *Colart de Chaumont*, en Porceanais, auteur des du *Saulcy de Jametz*.

Ce démembrement de la baronnie de *Mirowald* reçut la sanction de *Gobert VI de Dun-Apremont*, époux de *Marie de Bar*, sœur du fameux brigand *Pierre de Pierrefort*, alors que les bandes d'incendiaires mettaient à feu et à sang le Verdunois, les Woepvres, et le pays Messin.

Les destinées de *Lions*, sous *Colart de Chaumont*, sous le duc *Robert*, sous les derniers princes de Bar, et, plus tard, sous les princes de Sedan, ont été indiquées aux art. *Dun* et *Jametz*, p. 561 et 935.

Que devinrent-elles sous la Lorraine réunie au Barrois?

Sixième période.

L'inféodation des *terrages* de Lions.

Le guet-apent de *Ligny* avait été funeste à ses auteurs..... **Bataille de Ligny et ses**

conséquences. 1368. c'étaient, malheureusement, les *Barrisiens* piteusement tombés, en 1368, dans l'embuscade, pris eux-mêmes au piége qu'ils avaient tendus aux *Messins;* voici quels en furent les résultats : — leur duc *Robert,* désarçonné, obligé de se rendre, sur les corps sanglants d'une vingtaine de ses gens immolés — le jeune comte de *Salm* (1), étendu sans vie près du corps du sire d'*Antipray,* de celui de *Bultgnéville,* et de ceux de *Jean de Sorbey* et de *Jehan de la Tour devant Virton* — soixante chevaliers, tous de haut parage, faits prisonniers avec leur prince, dont, entre autres : *Robert des Armoises,* de Delut — *Perin d'Avoncourt,* de Deuilly — *Willaume de Beaurepaire* — *Hue de Billy* — *Geoffrois de Saint Baulsey,* de Laferté — *Thiéry de Bellefontaine* — *Gérard de Buxay* — *Gilles de Bour,* ou de la Fontaine — *Willaime de Bellonfort* — *Jehan de Chardogne,* cadet de Louppy — *Jean don Chastelet,* de Lions — *Simonin de Creuve* — *Ferry de Dun* — *Jacques d'Espinal, de Cons* — *Jehan Henriquel de Staules* — *Jacomet de Laferté,* sire de Louppy — *Wary de Fléville-Cornay* — *Durandart de la Grange* — *Lambelet d'Yvoi* — *Jean de Mars la Tour* — *Pierre de Moncel* — *Henry de Magnienville* — *Godmann de Marley* — *Gérard de Mercy* — *Perceval de Nettancourt* — les deux *Henry de Rochefort* — *Louis de Sancy* — *Ferry de Ville-ez-mont* (*Ville-aus-berg*) — *Jean* et *Collignon de Villers* — *Husson de la Val,* de Bazeilles — *Godefroid de Wyse,* etc.

Quarante chevaliers, échappés du guêpier, par l'entrain de leurs bons ronsins de bataille, dont : *Jose d'Apremont* — *Pierson d'Amelle* — *Henry de Boulanges* — *Jean de Clermont* — *Vellin de Chaumont* — *Henry de Creuve* — *Gilquin de Goméry,* sire de *Sompthonne* — *Finck de Housse* et son suivant *Jeantin* l'archer — *Jehan de Hadonchatel* — *Bastin de Sorbey,* sire de Louppy — *Thirion du Saulcey* — *Baudouin de la Tour*

(1) Ce seigneur était propriétaire de ***Brandeville,*** et d'une partie de ***Louppy,*** de ***Juvigny*** et de ***Remoiville.*** (V. p. 229, 997, 999.)

— *Erard* et *Jehan de Watronville*..... pour ne citer que les plus rapprochés des basses Wabvres et du Walon.

On voit, par cette liste, quelle atteinte profonde cette échauffourée, motivée d'abord sur un simple duel, porta à la noblesse chino-barrisienne... on comprend quelles plaies de bourse durent s'élargir, dans tant de familles, qui ne vivaient que d'extorsions sur leurs pauvres serfs, ou de courses sur les terres de l'église et de leurs voisins.

Affaire de Bultgnéville. 1431

Le trésor public et les ressources particulières étaient donc épuisées, depuis un siècle, quand l'affaire de *Bultgnéville* envoya *Réné II* captif dans la tour dite de *Bar*, au château de *Dijon*, en 1431. De là l'échange forcé de *Jametz* contre *Cassel* — de là les premières inféodations lorraines des *terrages de Lions*.

On en a dit un mot aux art. *Cesse*, p. 322; *Forges*, p. 726; *Jametz*, p. 942; *Landzécourt*, p. 1045. On y reviendra, plus explicitement, aux art. *Mouzay* et *Murvaux*.

Voici les premiers bénéficiaires de ces inféodations.

Arimont — Mirebeau — Miremont.

Le miroir des armoiries de Mouzay.

Admirable justesse d'images des anciens blasons!

Prenez les armoiries de la famille de *Mouzay*... *d'argent, à deux cottices d'azur, cantonné, à senestre, d'un franc quartier de sable, chargé de deux annelets d'or*.

Le *franc quartier*, qu'est-ce? c'est le cadre noir d'une optique à deux *oréations* lumineuses (*or*, lumière, en hébreu); — les deux *cottices d'azur*, qu'est-ce? les *deux côtés* d'un *miroir* (*rei*, signifie *miroir*, en hébreu)... placez le champ de la vision vers *Arimont*... c'est-à-dire de Mouzay à Lions, vous avez *Miremont;* tournez-vous... et, de Lions, *mirez* sur Inor, et vous aurez *Mirebeau*.

Tout cela est parfaitement juste; c'est l'histoire des familles d'*Orey* — *Mouzay* — *Pouilly* — et *Mirowald*, d'une part; — *Louppy* — *Lions* — *Miremont* — et *Arimont*, d'autre

part; ceux-ci sous les princes de Jametz, ceux-là dans les temps plus anciens.

Famille de Mouzay.

Après la fusion des d'*Orey-Mouzay* dans la famille des *Lardenois de Ville* et *Dohan* (V. *Laneuville*, p. 1055), plusieurs branches féminines des de *Mouzay* restèrent nanties de portions des domaines de leurs ancêtres, à savoir : d'*Inor* et *Pouilly*... à *Lions* et *Murvaux*.

Ce furent notamment : les *Bertignon-Mouzay* — les d'*Escamelle de Lions* — les *Bathailly-Saint Vincent de Murvaux*. (Lettres patentes du duc *Charles III* de Lorraine, du premier mars 1691, après la prise de *Jametz*.)

Famille Bertignon.

La famille de *Bertignon* était issue de *Jacques*, capitaine prévôt de Dun, seigneur du fief de *Truix* sur Cervisy : il était, à la date du 10 octobre 1575, époux de *Marguerite du Mont de Sassey*. Jacques était fils de *Jean Bertignon*, receveur gruyer de Stenay, annobli le 6 janvier 1569, avec armoiries, portant : d'*argent, à trois têtes de chardons fleuris, au naturel, feuillés et soutenus de sinople; 2 et 1*.

Jacques de Mouzay, écuyer, contrôleur des finances de Stenay, avait épousé *Marguerite Bertignon*, fille de *Jacques*; leur contrat fut passé à *Villefranche*, en novembre 1594. De ce mariage naquirent des fils et des filles : *Jean* de *Mouzay*, seigneur en partie de *Pouilly* et *Inor*, époux de *Jeanne du Faing* (1) — *Simon* de Mouzay, seigneur en partie de *Pouilly* et *Inor* — *Louise* de Mouzay, épouse de *Christophe des Fours*, seigneur de *Tailly* et *Linay* — *Marguerite* de Mouzay, épouse de *Jacques d'Escamelle*, seigneur de *Pouilly* — *Anthoinette* de Mouzay, épouse de *Jean de Saint Vincent*, seigneur de *Lestanne* et de *Murvaux* — et *Jacqueline* de Mouzay, épouse de ...... (Aveux et dénombrements et actes de partage des 8 mars 1612, 19 mars 1633, et 30 septembre 1664.)

Le manoir seigneurial de Lions fut attribué, en 1633, aux

---

(1) *Jean de Mouzay* était fils de *François*, et de *Jeanne de la Borde de Wiseppe*, dame de *Truix*.

d'*Escamelle*, qui eurent le *Pavillon* et ses dépendances, et aux de *Saint Vincent*, qui eurent les bâtiments accessoires. Les deux censes-fièfes furent partagées entre eux. Ces bâtiments sont encore existants ainsi que la carcasse du château.

Famille d'Escamelle.

Gilles d'*Escamelle*, écuyer, seigneur de *Berlise*, *Belmar*, *Quincy*, *Pouilly* et *Inor*, époux de *Marie Marguerite d'Escamelle*. Cette famille disparaît de *Lions* dans le cours du dix-huitième siècle, par la mort du mari et de la femme, inhumés dans l'église, en 1731 et 1732.

De *Gentils* (Voir *Dun*, p. 581).

Famille de Gentils-de Vion.

Jean de Gentils (n° 1), chevalier seigneur de *Tailly*, *Viviers*, *Artaize*, *Smuid*, et Jean de *Gentils* (n° 2), seigneur des dixmes inféodées de *Montigny* et de *Doulcom*, en partie, avaient épousé, successivement, *Marie Anne de Vion*, dame, en partie, des terrages des *Lions;* celle-ci mourut le 21 décembre 1740 (1): son premier mari, *Jean* (n° 2), l'avait prédécédé, le 8 octobre 1729. De ces unions étaient nés : *Louis*, qui suit — *Jean*, mort en bas âge — *Nicolas*, *idem* — et *François*, qui fut tenu par *F. de Gentils* et par *Marguerite d'Harzilémont*.

Gentils-de Mecquenem.

Louis de Gentils, chevalier, seigneur de *Viviers*, *Artaize* et *Smuid*, avait épousé *Jeanne Magdelaine de Mecquenem de Mezaudel*, et mourut, à Lions, le 20 janvier 1763 (2).

De ce mariage naquirent : *Charles* — *Jean François*, en 1727 (3) — *Simon*, en 1728 (4) — *Charles Gaspard*, en

(1) Elle est enterrée en présence de : *Louis de Gentils* son fils, seigneur de *grand Cléry* et des dixmes afféodées de *Doulcom* — de *François de Villelongue*, chevalier, seigneur de *Vigneux*, son neveu — et de *Gabriel de Saint Vincent*, seigneur de *Murvaux*, son parent.

(2) Il est inhumé en présence de *Antoine*, chevalier de *Saint Vincent*, seigneur de *Murvaux* — et d'*Ancelme de Suève*, seigneur d'*Aincreville*.

(3) Il est tenu sur les fonds par *Jean de Gentils*, son aïeul, seigneur de *Tailly*, et par sa tante *Jeanne de Gentils*.

(4) Il est tenu par *Simon de Lhostel*, son grand-oncle, sire de la *Raminoise*, et par sa tante *Jeanne Elisabeth de Lhostel* de Mouzon.

1734 (1) — *François*, en 1735 (2) — *Marie Magdelaine Marguerite*, en 1736 (3) — et *Louis François*, en 1739 (4).

Failly-de Gentils

Marie Magdelaine de Gentils, ci-dessus, devint femme de *Jean Baptiste Aimé de Failly*, seigneur de *Villemontry;* et de ce mariage naquit, à Lions, en 1760, *Jean Baptiste Magdelaine de Failly*, qui fut tenu par son aïeul *Jean Baptiste de Lhostel*, seigneur de la *Raminoise*, paroisse de Viller devant Mouzon, représenté par *Jean Baptiste Magdelaine de Gentils du Vivier*, paroisse d'Artaize, et par son aïeule *Jeanne Magdelaine de Mecquenem*, épouse de *Louis Gentils du Vivier*.

Famille de Saint-Cyr et de Saint-Pierre-d'Honoré.

Puis les de *Gentils* disparaissent de *Lions* pour y faire place à la famille de *Saint Cyr* et de *Saint Pierre* d'*Honnoré* du Luxembourg.

En 1769, *Joseph Léonard*, chevalier de *Saint Cyr*, officier au régiment de Penthièvre, et sa femme *Thérèse de Saint Pierre*, habitent au château de Lions. Ils y donnent le jour : en 1769, à *Laurent Simon* — en 1770, à *Antoine Charles* — en 1771, à *Joseph Louis* — 1774, à *Louise Germaine* — et 1776, à *Angélique Antoine* (5).

---

(1) Il est tenu par *Charles de Gentils* son frère, et par sa tante *Marie Jeanne de Gentils.*

(2) Il est tenu par son grand-oncle *Jean François de Gentils*, seigneur de *Smuyd*, et par sa grand'-mère *Marie Marguerite de Vailleux*.

(3) Elle est tenue par *Charles Gaspard de Gentils du Viviers*, son frère, et par sa grand'-mère *Marie Marguerite de Vailleux*.

(4) Il est tenu par *François de Gentils*, et *Marie Marguerite de Gentils*.

(5) L'aîné de ces enfants est tenu par *Laurent de Honnoré*, son grand-oncle, curé de Bastogne, représenté par le lieutenant-colonel *Simon de Saint Pierre*, son oncle, et par son aïeule *Anne de Lessart*, née *Léonard-de Saint Cyr*, représentée par *Marie Claudine de Saint Pierre*, née de Honnoré. — Le second fils est tenu par le lieutenant-colonel *Simon de Saint Pierre*, et par *Appoline de Mackau*, née de *Saint Pierre*. — Le troisième fils est tenu par *Joseph de Honnoré*, conseiller à Luxembourg, son oncle ou aïeul, représenté par *Simon de Saint Pierre* et par *Thérèse Charlotte de Terlinde*. — La première fille a eu pour parrain

Les de *Gentils*, les de *Mecquenem*, les de *Lhostel* — les de *Failly-Villemontry*, les de *Saint Cyr*, les d'*Honnoré*, les de *Mackau*, reparaîtront ailleurs; car tous ont laissé des rejetons, qui sont au nombre de nos contemporains (1).

LOISON (la rivière du).

Le *Loison* a sa source au sein du village qui a pris son nom. Il coule vers le nord-ouest, et il s'unit à la *Chière*, entre *Chau-* **Cantons de Spincourt, de Damvillers et de Montmédy.**

---

l'abbé d'*Estagniole*, curé de Cesse, avec sa sœur. — Le dernier enfant est tenu par *Antoine Ignace chevalier de Mackau*, représenté par *Jacques Martial Léonard de Saint Cyr*, avec *Angélique Joseph Morin de Saint Cyr*.

(2) Armoriation de *Gentils*, v. p. 581.

Escamelle, famille issue de *Toussaint Lescamelot* de Bar le duc, annobli par le roi de Sicile, le 11 novembre 1507; il portait : de *gueules, à une étoile d'or, surmontée d'azur, à trois croix de bar, d'or.*

Lhostel porte : de *sinople, au chevron d'argent, cantonné de deux étoiles d'or.*

Meckenheim, originaire de la ville de ce nom en Allemagne, est une maison établie en Lorraine depuis 1557 : sa branche aînée, restée au berceau, y avait le titre de *Graff* teutonique; la branche cadette avait en France celui de *Baron :* celle-ci porte : d'*azur, à deux sceptres fleurdelisés, en pointe, et passés en sautoir, d'or;* cimier : *les deux sceptres de l'écu, appuyés, par leur partie inférieure, sur une couronne allemande de tournois, à trois fleurons.*

Cette famille est aujourd'hui représentée par M. de *Mecquenem*, capitaine d'état major, et par ses frère et sœur. Elle s'est alliée, en 1803, avec la maison de *Pouilly*, par le mariage de *Anne Louise de Mecquenem*, fille du chevalier *Roland de M.* et de *Marie Louise Françoise de Gruthus*, avec le marquis *Charles de Pouilly*, † 31 janvier 1823.

Hauet (Nicolas Réné), de Rosières, annobli le 15 février 1635, et *Nicolas Etienne*, confirmé dans sa noblesse le 1er septembre 1703, portaient : d'*azur, à trois étoiles d'or, 2 et 1;* cimier : *une banderolle d'honneur, aux armes de l'écu.*

vancy et *Brouennes*, en amont de *Quincy*, à 48 kilom. de son origine; *O-is-on*. Sa pente moyenne est de 0,001. Dans les hautes eaux, son volume s'élève de 29 à 30 cent., à l'étiage de *Bohémont*. L'appellation de cette petite rivière peint exactement, de lettre en lettre (1), le phénomène géologique qui a présidé à son *épanchement*. Elle *suinte*, d'abord, dans le tissu *cellulaire* et le *clayonnage* du *bradford clay;* elle sort, ensuite, des pores du *forest marble;* elle s'élève et s'échappe d'un puits naturel *circulaire*, qui la reçoit dans le *plein* de l'étage *oolithique;* puis elle s'épanche, à loisir, elle *oise*, pour s'exprimer avec précision, dans les vases de la mer *oxfordienne*, qui s'est épanchée en *golfes*, tout aux alentours. Elle *oise*, répétons ce verbe, au travers des petites *isles* qui cessent à *Billy :* après cela, la rivière s'introduit dans les boues de *Mangiennes* et de *Villers;* elle se promène dans les *molasses* de *Molet;* elle s'éclaircit par les eaux souterraines de *Merles;* elle se *délute* à *Delut*, à *Witarville;* enfin elle va se teindre avec la *Tinthe*, dans les bois de l'ancienne mer lacustre de *Jametz*.

Arrivée en face de *Remoiville*, la *Loisonne* quitte les vases de l'argile, et elle regagne le *bradfort clay*, sur son étage d'origine, où elle s'élève presqu'au même niveau que sa source. Là, elle est bien le *Loison*, encore que l'*Azenne*, qui s'est mariée à la *Tinthe*, lui ait fourni le tribut de ses eaux fangeuses, d'un point beaucoup plus éloigné. Aussi dit-on *Louppy* sur *Loison*, *Juvigny* sur *Loison*. Enfin, après avoir entouré d'un crochet le *bradfort clay* et l'*oolite inférieure*, à *Louppy*

---

(1). Les quatre lettres celtiques qui expriment ces idées, sont : *iogha*, *oir*, *suin*, et *eadha :* elles sont placées sous l'indication locative du *luin*, laquelle lettre équivaut au *lamed* des hébreux. *Iogha* exprime le mouvement d'un objet partant d'un *point central*, O, d'où il s'épanche, en s'élevant; *gaa*, s'élever, en hébreu — *oir*, c'est l'expansion du mouvement, d'*ire*, en dehors d'un centre — *suin*, radical de l'idée de *suintement* — *eadha*, l'extension similaire de l'*union* des *parties* et du *tout*.

et à Han, elle quitte le finage, *qin* (1), de *Quincy*, pour tomber dans les creux du *Calvonciacum*.

LOISON; *Losonum* — *Losoni curtis* (2). Canton de Spincourt.

Ancien bourg avec château-fort. (Ch. de 1049, 1234, 1249, 1302, 1310, 1482.)

Ancienne annexe de *Muzeray;* puis cure principale de ce village et de celui de *Vaudoncourt*.

Aux sources de la petite rivière de ce nom, sur le flanc occidental de *Soumomont* (3).

Anciens écarts : *Sorel* et *Solry*, censes, avec moulin et tuilerie — *Forbévillers* — *Wischery*, dans le *grand Commun de Senon*. (Ch. de 1163, 1169, 1171, 1200.)

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton..........	0 myr.	5 kil.
	arrondissement...	3	6
	département......	6	2

Orientation, par rapport à Montmédy, S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer : de 230 à 241 m.

---

(1) *Qe, qen, qin, qeoue*, sont des radicaux hébraïques, qui expriment les idées *finales* de toute expansion : ces mots indiquent la *fin*, l'*extrémité*, d'un objet étendu; le *nid*, le but de la *nichée des êtres*... c'est le point de départ et la queue, ou extrémité, d'un développement quelconque; c'est la *quenouille* de *Lachesis* d'où s'échappe le *fil* de la vie universelle, etc. Le *qoph*, ou Q (qui signifie *nid* de l'*oiseau, oph*) est le relatif du *caph*, nom de la *main creuse*, c'est-à-dire de la lettre C, laquelle représente la *cause* universelle d'où s'échappent tous les effets.

(2) Etymologie et appellations successives : *Loson* — *Losonum* — *Loysonnum* — Loyson — Loison.

(3) Voir les radicaux hébraïques : *se*, agneau — *seie*, brebis — *ois*, qui a le même sens en grec — *si*, *sim*, éminence — *soum*, établissement — *se-eth*, soulèvement — *sor*, aridité. (*Dict. héb.* de L., p. 131, 133.)

Etages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie 1° Etage jurassique *inférieur;* formation *oolithique* de la septième époque ontologique — calcaire *gris oolithique;*

2° Etage jurassique *moyen;* formation *coralienne* subséquente — *oxford clay inférieur.*

La couche superficiaire, d'où sourdissent les eaux du *puits* du *Loison,* est composée de *corn brash* et *forest marble,* soulevés, en émergeance, sur les *argiles oxfordiennes* du bassin de l'*Azenne* et de la *Tinthe;* argiles vaseuses, dont les anciennes vagues ont formé des golfes, de *Billy* et *Muzeray* à *Vaudoncourt,* et de *Vaudoncourt* à *Gouraincourt. Muzeray,* placé sur le flanc gauche de l'*Othain,* repose, superficiairement, au contraire, sur le *bradfort clay,* et sur l'*oolithe inférieure,* et, sousmédiatement, ce village est assis sur l'*oolithe pleinè,* laquelle, par le soulèvement (*muraltique*) de *Murault* et de *Warphemont,* a été brisé à *Duzey*. Toujours le *z* exprime un *brisement.*

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions :

La bulle papale de 1049, énumérative des biens de la cathédrale de Verdun, mentionne *Muzeray* et son église, ensemble le moulin de *Sumomont* et la *Curtis* de Loison, dans les termes qui suivent : *Miseriacum, cùm ecclesiâ, molendino Sumomonte, ac Losoni curte.*

Ainsi, comme *Sebincourt* (Spincourt), comme *Houdelaucourt* et *Haucourt,* comme *Vaudoncourt* et *Gouraincourt,* au milieu du onzième siècle, *Loison* n'était encore qu'un *cortile,* entourant l'*ovile,* dont les bergers avaient établi la petite *église-mère de Saint-Firmin* de Muzeray.

Vaudoncourt ne pouvait figurer, alors, dans l'énumération des biens du Chapitre, parce que cette *Curtis,* dépendant originai-

(1) Voir la *Stat. géolog.* de A. B., p. 78, 217, 610. Voir aussi pour *Muzeray,* et pour *Vaudoncourt,* p. 617, 633.

rement des pâturages de *Gedulphi villa* (Joudreville), leur avait été enlevée, dès l'année 973, par le comte *Sigébert* de Metz, bénéficiaire du *Mettingow* (Luxembourg), au mépris de la donation du comte *Rodolphe de l'Œstling*, époux de *Leva*.

Cependant, quand une église eut été établie à *Loison*, sous le vocable de *Saint Laurent*, la proximité rattacha *Vaudoncourt* à l'église matriculaire de l'établissement de *Soumomont*. (1).

Nom du fondateur : l'évêque *Wicfrid*, il est probable, de 962 à 983; — causes : la dévotion naissante à *saint Firmin*, canonisé, à Verdun, en 950; — aucune charte d'affranchissement qui soit spécialement applicable. **Erection.**

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1823 : 1,417 h. 58 a. 63 c. **Territoire.**

Nombre des maisons : 102.

Jardins et chènevières	9 h.	81 a.	41 c.
Prés et pâtures fauchables	95	14	45
Terres labourables	620	90	72
Bois	209	97	30
Landes et friches, carrières, étangs, noues et routoirs	1	65	70
Superficie non imposable	479	1	25

y compris les bois de l'Etat, étant de 446 h. 35 ares, aux cantons dits : *Hingry, Hendeville, Brunehault;* et les 80 h. de *Sorel* (2).

---

(1) Voir les détails dans les *Chron.* de M. J., t. II, p. 288; et la charte d'*Amelle*, de 957.

(2) Les abornements de territoire ont été opérés : avec l'*évêque de Verdun*, pour l'assignat des bois communaux, fixé à 155 arp., par transaction des 19 mars 1630 et 29 juin 1632 — avec les *moines de Châtillon*, pour la vaine pâture, par transaction de 1686 — avec les *seigneurs de Vaudoncourt*, en 1708. Voir, en outre, les jugement et arrêt des 17 avril 1839 et 31 juillet 1841. L'aménagement est réglé par procès-verbaux d'abornement de 1739, 1741, 1771. Voir aussi le plan de *Forbévillers*, en 1791.

Cours d'eau : la source du puits de *Loison* — celle du bois *Monchaud* — et la fontaine de la *fosse Choleau*, sous *Retromont*.

Usines : un *moulin* hydraulique. Nota. — Il est détruit.

Revenu net imposable : 18,372 fr.

Biens communaux. Bois........................... 44 h. 86 a. 0 c. aux cantons dits : le *petit Bois* — les *Rapailles* — et le *Bochet;* le *Rassat* de *Loison*, de 68 h. 37 a. (arpentage de 1751); et le *Rassat* de *Gouraincourt*, de 61 h. 39 ares, sont domaniaux, mais le taillis appartient aux deux communes.

Valeur approximative des terrains communaux : 304,202 fr. 10 cent.

Notions agricoles. L'impôt foncier a été établi sur un revenu net moyen présumé, par hectare de : terres labourables, à *Loison*, 14 fr. 40; à *Billy*, 15 fr. 30; à *Muzeray*, 17 fr. 10; à *Vaudoncourt*, 17 fr. 10 — prés : à *L.*, 48 fr.; à *B.*, 57 fr.; à *M.*, 55 fr.; à *V.*, 63 fr. — bois : à *L.*, 15 fr.; à *B.*, 17 fr.; à *M.*, 13 fr.; à *V.*, 17 fr. — jardins et chènevières : à *L.*, 57 fr.; à *B.*, 60 fr.; " 66 fr.; à *V.*, 66 fr. — étangs : à *L.*, 18 fr.; à *B.*, 24 fr.; à *V.*, 21 fr. — friches : à 50 c. (V. les estimations pour *Billy*, p. 173.) *Terre* 1re cl. 4,000 fr. — *Prés*, 6,000 fr.

Cultures ordinaires : blé, orge, avoine, plantes fouragères et légumineuses; — cultures spéciales : les navettes et autres plantes oléagineuses.

Notions indust. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, et bucherons.

Administration. Noms des maires : en l'an VIII, J. *Thomas* — 1815, J. *Humbert* — 1821, N. *Thomas* — 1848, J. F. *Bourgaux*, jusqu'à présent.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : 35 feux en 1726 — d'après le recensement de 1836 : 415 h. — en 1846 : 444 h. — en 1856 : 405 h.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1668, avec quelques lacunes — d'après les archives judiciaires, *idem*.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Verdun* ; — archidiaconné des *Woipvres* (1) — doyenné de *St Pierre* d'Amelle (2); — cure : celle de *St Laurent* de Loison — annexes et dessertes : celles de *Muzeray*, jusqu'en 1750, et celle de *Vaudoncourt* ; — prieuré : celui de *Billy les Mangiennes* ; — église-mère : celle de *Saint Firmin* de Muzeray. Ordre spirituel.

Noms des patrons : *saint Laurent*, à Loison – *saint Firmin*, à Muzeray — *saint Nicolas*, à Vaudoncourt.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : l'église ancienne, établie dans le douzième siècle, a été reconstruite, et sa tour rétablie, de 1708 à 1709.

Noms des curés, le plus anciennement connus, antérieurement à l'ordre actuel : Clergé.

En 1668, N. *Joly* — en 1694, J. *Richard*, † en 1737, après 55 ans de ministère — 1735, J. *Richard*, son neveu — 1746, J. *Fourault* — 1755, N. *Hautcolas*, jusqu'en 1792.

Curé actuel : N. J. *Oudinot*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des seigneurs de *Billy* et *Mangiennes* ; — patronage à la collation du *Chapitre* de la cathédrale de Verdun ; — dixmage, au profit du même, sauf les *engagères* au profit des seigneurs de *Jametz* ; — cure à portion congrue ; — entretien du chœur et des bâtiments : à la charge des mêmes ; sans participation du curé. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Verdun* ; — royaume d'*Austrasie*, puis de *Lotharingie*, empire *Germanique* ; — ancien *pagus* du *Verodunensis* ; sous-*pagus* du *Maginiensis* ; — ancien comté de *Ver-* Ordre politique.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Amelle*, p. 18.) — (2) Composition de ce doyenné : (*Idem*.)

dun; puis, par partage, advenu aux *comtes de Bar;* — duché de *Bar,* ensuite de *Lorraine;* — haute justice du *Chapitre;* — fiefs et arrières-fiefs, le manoir et les terres des *Voués.*

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi dite les coutumes de *Sainte Croix.*

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches, et pour les liquides, *Bar le duc;* — pour les bois et les terres, *idem.*

Indication de l'étalon local : l'arpent de 80 perches, la perche de 20 pieds; 400 vergerons pour la fauchée; le vergeron étant de 10 pieds de roi.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Verdun;* — assises des pairs de l'évêché : *Murault, Azannes, Orne* et *Watronville;* — cour supérieure du bailliage et siége présidial de *Verdun;* — ancien bailliage, *idem;* — ancienne prévôté de *Mangiennes* (1).

Sorel et *Solry* étaient à l'abbaye de *Châtillon,* qui avait laissé la cense, le moulin et la tuilerie, le 29 janvier 1785, à *François Simon* et *Anne Noel* sa femme, à titre d'amphythéose, pour quatre-vingt-dix-neuf années, moyennant 90 livres de France. (V. l'art. *Sorel, infrà.*)

---

(1) Composition de cette prévôté : (V. *Billy,* p. 177.)

Les officiers prévôtaux, lieutenants généraux et leurs intérimaires, ont été : en 1672, J. *Gérard* — 1685, *le Bourgeois* — 1688, J. *Roton* — 1689, F. *Pinguet,* seigneur de Suzémont, Mancieules, Rochonville et Braconrupt, de Fontois — 1691, N. *Jacquemin* — 1700, J. *Roton* — 1731, N. *Maillot,* prévôt de Mangiennes — 1737, J. d'*Arrancy* — 1742, R. *Jehannot de Beaumont* — 1747, L. *Gossin* — 1757, J. B. *Georgia,* remplacé, en 1782, par son fils *Polycarpe.*

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries et leur extinction.

Les rouleaux du lignage de *La Porte* mentionnent, en 1448 : *Colin de Loyson* le vieil, et *Colin de Loyson* le jeune, celui-ci fils de *Didier*. Au lignage d'*Azennes*, on trouve aussi, de 1454 à 1588, *Jacques* et *Pierre de Loyson*. Le village avait donc donné son nom à quelques familles, dont les unes restèrent au berceau, cultivant les champs de leurs ancêtres, et dont les autres furent admises au rang des *nobles Citains* de Verdun. Histoire locale.

Les premières se sont propagées, jusqu'à nos jours, sans titres ni distinctions nobiliaires. A côté de leurs descendants, on trouve d'autres bourgeois, plus ou moins notables, d'ancienneté : *Beguinet* — *Brouet* — *Bourguignon* — *Chonet* de Sorel — *Clément* — *Christophe* — *Cadiat* — *Cordier* — *Colin* — *Chalonnier* — *Collignon* — *Duclos* — *Duvivier* — *Dourthe* — *D'Imbly* — *Domange* — *Drouet* — *François* de Sorel — *Fournier* — *Garaud* — *Garaudel* — *Galbois* — *Georges* — *Gœury* — *Gircourt* — *Guissard* — *Haouet* — *Haumont* — *Herbin* — *Humbert* — *Hinchelin* — *Holdrinet* — *Joannès* — *Jumelle* — *Le Bréton* — *Leloup* — *Lecuré* — *Lerosle* — *Lacour* — *Liégeois* — *Lesuisse* — *Lagarde* — *Lesquilly* — *Lhoste* — *Morin* — *Masson* — *Macé* — *Moiniaux* — *Noel* — *Naudin* — *Paquin* — *Proth* — *Prévost* — *Pandringer* — *Pierre* de Sorel — *Richard* — *Thomas* — *Thiébault*, etc. Plusieurs de ces noms figurent aussi sur les listes des *Citains* de Verdun.

Les principaux d'entre eux, devenus *Voués* de la cathédrale, avaient, à *Loison*, un manoir, dont la *Tour de garde* fut détruite, en 1686, avec les forts de *Mangiennes*, de *Villers*, de *Pilon*, de *Bréhéville*, par le commandant de Jametz, *Thin de Shélandre*, et par le capitaine de *Haut* de Sancy.

A cette époque les seigneuries de *Chaumont*, de *Loison*, de *Villers les Mangiennes*, de *Romagnes*, étaient engagées aux *princes de Sedan*.

A la réunion des trois évêchés à la France, quelques familles nobles du voisinage obtinrent l'engagement du *manoir* de Loi-

son. Mais aucune d'elle ne prit le titre de seigneur de ce village, ni ne fut enterrée dans le chœur de l'église du lieu.

Famille noble du Hautois-Vaudoncourt.

Loison étant la cure des annexes de *Muzeray*, village des *Claves* virdunoises, et de *Vaudoncourt*, enclave luxembourgeoise, c'est dans l'église matriculaire de *Saint Laurent* que furent baptisés plusieurs des enfants de *François* (n° 3) *du Hautois*, seigneur de *Vaudoncourt*, *La Folie*, *Gouraincourt*, et de *Barbe de Landres de Briy-Fontois*.

Ce seigneur était fils d'*Albert*, seigneur de *Vaudoncourt* et de *Flassigny*, et de *Salomé de Mantheville* — il était fils de *Jonathas du Hautois*, auteur de la *branche de Vaudoncourt*, et de *Marguerite du Hautois*, *de Ville en Woëpvres* — il était arrière-petit-fils de *François* (n° 2), *souche commune* des branches de *Nubescourt*, de *Récicourt*, de *Vaudoncourt*, de *Luzy*, et de *Nicole de Beauveau* — et enfin, par son arrière-trisaïeul *Gaspard*, époux de *Marguerite de Franconville*, il descendait, en ligne directe, de *Jean du Hastoy*, seigneur de *Jametz*, *Vaudoncourt*, *Récicourt*, époux de la comtesse *Nicole de Jeandelaincourt*, lequel avait fondé et doté l'ancienne chapelle de *St Georges* de Jametz, dans laquelle lui et son épouse avaient été enterrés, en 1475 et en 1479 (1).

Ce chevalier *François*, troisième du nom du *Hautois*, avait eu de *Barbe de Landres de Briy-Fontois* : *Claude Albert*, qui épousa *Charlotte de Hultz* — *Louis*, qui épousa *Jeanne Thé-*

---

(1) En remontant plus haut, on trouve que *Jean du Hastois de Jametz*, souche de ces quatre branches, remontait : 1° à *Jacquemin du Hastois*, époux de *Lise de Saumoigneux*, lequel mourut en 1435 ; 2° celui-ci, ainsi que *Gérard du Hastoy*, abbé de Châtillon, de 1464 à 1472, étaient fils de *François du Hastoy* (premier du nom), et de *Jehanne de la Vaux-Sorbey*, inhumé à Orval, en 1385 ; 3° celui-ci était fils de *George Ier du Hastoy*, époux de *Béatrix de Malmédy*, inhumé à Orval, en 1340, époque à laquelle il légua à cette abbaye le *Hastoy de Margny*, son manoir paternel, avec la majeure partie de ses biens. (Voir *suprà*, au mot *Hut*, p. 778.)

rèse de Villeshole — *Anne Françoise,* qui épousa *Jacques François Lecamus,* ou l'*Escamoussier,* seigneur de *Rebulle* — *Barbe,* qui fut religieuse à Marienthal — *François* (n° 4), en 1672 — *Anne,* en 1686, qui fut religieuse, avec sa sœur — *Georges,* en 1699, lequel mourut sans postérité. Ces trois derniers enfants furent baptisés en l'église de Loison. Cet article sera complété au mot *Vaudoncourt* (1).

Famille noble de La Haye-Barrois de Morhaignes.

Adrian de La Haye, seigneur de *Wisshery,* de la maison de *Hagen de la Motten,* des anciens *barons de Cons,* Adrian avait épousé *Catherine de Barrois de Morhaignes,* le 16 mars 1685. Alors capitaine au régiment de Furstemberg, il était fils de *François Pierre,* seigneur de *Rouvrois* et de *Bellefontaine,* et d'*Hélène de Bernard :* sa femme était fille de *Nicolas de Barrois,* sire de *Morhaignes,* capitaine de la mestre de camp de Joyeuse, et de *Barbe Baulgnon* ou le *Paulgnon,* sire de Billy (2). Elle était sœur : 1° de *Louis de Barrois,* époux de *Marguerite de Housse ;* 2° de *Barbe de Barrois,* épouse de *Philippe François Paulgnon* de Billy (3) ; 3° et de *Nicole de Barrois,*

---

(1) *François du Hautois* (n° 4), né en 1672, fut tenu par *François du Hautois,* son grand-oncle, seigneur de *Tichemont, Landres, la Grange* et *Récicourt,* époux de *Louise de Mouza,* et par *Catherine Sainctelette,* noble citaine, fille du greffier du bailliage de Verdun, alors veuve de *Sébastien Tiéderick,* fils de *Didier de Loyson* — *Anne du Hautois,* née en 1686, fut tenue par *Philippe de Landres de Briey,* et par *Anne de la Tour* en Woepvres, épouse de *Philippe Honoré de Boumont,* seigneur de *Blagny* — *Georges du Hautois,* né en 1699, fut tenu par *Georges de Mouza,* seigneur primitif de *Vaudoncourt,* époux de *Jeanne de la Haye,* et par *Ursule de Custine,* chanoinesse de Saint-Pierre.

(2) Cette famille de *Baulgnon,* ou le *Paulgnon,* était issue de *Georges Baulgnon,* médecin distingué de Billy, et de *Anne de Jacquesson,* famille prévôtale de Dun, alliée aux *Vassinhac-Imécourt.*

(3) C'est de cette union que naquit *Marguerite le Paulgnon,* épouse du capitaine prévôt *Joseph de Roton* (Voir *Mangiennes*), qui fut la trisaïeule des descendants actuels des anciens *Routons* de Verdun.

épouse de *Jacques de Monhéron*, seigneur de *Mercy le bas* (1).

Si la maison de *Hagen de la Motten* était de haute origine électorale (V. *Cons*, p. 419), sa femme n'était pas moins noble; car les alliances des de *Barrois* étaient : *de Bruck — de Berne — de Lécossais — de Burtel — de Mitry — de Mercy — de Colliquet — d'Oryot-Jubainville — de Bousmare — de l'Escamoussier — du Châtelet — de Waldeck — de Belchamps — de Roton*, etc., et cette famille allait devenir la souche maternelle de nombreux rejets que l'on verra apparaître, successivement, dans les arrondissements de *Commercy*, de *Montmédy* et de *Verdun*.

Adrian de Lahaye mourut à *Loison*, le 9 mars 1732, à 85 ans; sa femme y décéda, le 30 janvier 1743, à 75 ans.

Plusieurs de leurs enfants y naquirent : *Anne* et *Philippe*, en 1700 — *Adrian* (n° 2), en 1701 — *Catherine Françoise*, en 1705. Les autres furent enfants de Billy et de Mangiennes. Deux seulement eurent postérité, propagée jusqu'à nos jours.

De Hagen-Le Goulon. *Charles Adrian de Hagen*, seigneur de de Ville en Woepvre, épousa *Anne Legoux*, ou *le Goulon*, *de Neuvry*, en 1724 : il en eut : 1° *François Claude*, époux d'*Ursule Boudet de Fontanière;* dont trois enfants (2) — 2° *Frédérick Paul de Hagen*, époux de *Anne Gallois*, ou la *Galwoise*, de Loison, issue des

---

(1) C'est de ce mariage que naquit *Magdelaine de Monthéron*, d'Azannes, épouse de *Claude de Nouion*, seigneur de Wez, capitaine prévôt de Jametz, puis de Dampvillers, lesquels donnèrent le jour à une fille. *Marie Gabrielle*, mariée, à Pilon, le 15 septembre 1728, à *Louis Joel du Houx de Crèvecœur*, sieur de Bellefontaine; dont un garçon et deux filles : de l'une de celle-ci proviennent les *Puy-Greffier* de Champlon.

(2) Ces trois enfants furent : 1° *Paul François de Hagen*, époux de *Marie Angélique de Julien de Vinerac*, dont trois enfants; 2° *Nicolas François*, époux de *Madelaine Françoise du Houx de Crèvecœur*, sans postérité; 3° *Anne Charlotte de Hagen*, épouse de *Henry Ignace Périn*, ancien officier, mort à Verdun, le 2 mars 1806, lequel laissa une fille, *Marie Anne Françoise*, mariée à *Nicolas Hyacinthe des Godins de Fresne*, dont deux enfants : *Henriette*, née en 1802, épouse d'*Hémart*

Galavaux de Vienne le château, dont trois enfants — 3° *Marie Josèphe*, restée célibataire — 4° et *Anne Charlotte*, épouse du major de place de Toul, *François Willemin* (1).

Anne Marguerite de Lahaye, sœur du précédent, épousa, d'abord, *François de La Garde*, ancien capitaine, chevalier de Saint-Louis, contrôleur général des finances au département de Metz, qui mourut, à Loison, le 22 septembre 1739, à 55 ans; puis elle se remaria à *François du Clos* de Loison (2), capitaine au régiment de Toulouse; elle en eut deux fils : *François* et *Nicolas Daniel;* elle mourut, le 26 janvier 1758, à 74 ans, et son second mari la rejoignit, le 8 mars 1759, au cimetière de Loison.

Paul Frédérick de Hagen, seigneur de *Ville en Woepvre*, et *Anne Gallois*, eurent trois enfants à Loison (3) : **de Hagen-Le Gallois.**

1° *Nicolas Louis Georges Frédéric Paul*, né le 21 janvier 1759 : cet enfant, devenu garde du corps de Monsieur, ne laissa pas de postérité — 2° *Marie Françoise Elisabeth*, née le 10 mars 1760; elle fut religieuse à l'abbaye de Juvigny —

---

de Belrupt — et *Louis François*, né le 1er juin 1805, conseiller à la Cour de Metz.

(1) Mlle *Villemin*, leur fille unique, épousa M. *Biquielley* de Toul, garde du corps du roi, dont elle eut quatre enfants. Son fils aîné eut pour femme Mlle de *Seroux*, fille du général de ce nom.

(2) Cette famille descendait de *Nicolas Duclos*, chirurgien, et de *Marguerite Brouet*, bourgeois de Loison, en 1672. Elle fut annoblie, comme plusieurs de celles mentionnées en cet article. On la retrouvera à *Stenay*.

(3) L'aîné de ces enfants fut tenu par *Nicolas de Bouthilly*, seigneur de *Brandebour* et de *Rombas*, et par *Ursule de Fontanière*, épouse *François Claude de Hagen*, dame de *Ville en Woipvre*. — La première fille fut tenue par son oncle, *Claude François baron de Hagen*, seigneur de *Ville en Woepvre*, et par *Elisabeth Gallois de Billy*, sa tante — enfin, *Anne Charlotte de Hagen* fut tenue par son oncle, *Antoine Gallois*, écuyer, seigneur de *Bonvillers*, trésorier de France, et par sa tante *Anne Charlotte de Hagen*, épouse de *François Willemin*.

3° *Anne Charlotte,* née le 4 juillet 1761; elle épousa M. *Thomas* de Loison, dont plusieurs enfants.

Anne Gallois, baronne de *Hagen,* morte le 2 mars 1780, clôt la liste des personnages, notables, inhumés dans le cimetière de Loison; elle y fut conduite par son mari et son fils susnommés.

Canton de Spincourt. Commune d'Arrancy.

LOMPIGNEULES (les forges de).

Ancien moulin des moines de *Châtillon.*

(Ch. de 1247, 1255, 1286, 1331, 1494.)

Sur la *Crüne.*

Cette forge, avec atelier de moulage de première fusion, a été érigée en 1670. (V. *Eurantes,* p. 665.)

Elle est placée sur le *bradford clay* et sur l'*oolithe inférieure;* c'est-à-dire, à la limite des terrains, autrefois brûlants, de l'ancien *Homensis* (1), terrains dont l'uration volcanique a cessé, à *Buré,* sous le col d'*Othange,* à la septième époque ontologique, qui a vu le soulèvement du *Jura.*

C'est ce soulèvement qui a creusé le bassin des hautes *Woepvres,* et qui a déversé les blocs *erratiques,* entraînés par les eaux, jusqu'au coude de *Nouillompont* (2).

---

(1) *Om* signifie *chaleur brûlante,* en hébreu. C'est cette chaleur éruptive qui a produit les parois des *cratères;* d'où le mot *omah,* qui veut dire *murailles. Murville, Murault, Murvaux,* les *Murets,* tous ces noms doivent leur origine aux éruptions des anciens volcans.

(*Dict.* de Lat., p. 34, 36.)

(2) On trouve de ces blocs, assez volumineux, dans la tranchée de la route de Longuion, au nord de la ferme de la *fontaine Saint Martin.* Ils sont à la surface d'une argile grise, contenant des modules de marne durcie, ou de calcaire argileux jaune, ou d'un brun jaunâtre, avec des fossiles complétement brisés. Ceux-ci sont des fragments d'*astartes,* de *trigonies,* de *belemnites,* de *nucules.*

Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buvig., p. 192.

LONGITUDE et LATITUDE.

Launi — *Wa-launi* — *Cata-launi.*

Le pied — la toise — l'aulne — la coudée. Mesures montmédiennes.

Le *bonnier* — l'*arpent* — la *livrée* de terre.

Montmédy est placé : au 49e degré de latitude-nord, et au 23e degré 15m de longitude orientale, en prenant le méridien au pic de Ténerif, dans l'*isle de Fer*, la plus occidentale des *Canaries.* Topographie.

C'est ici le lieu de dire un mot du *lon*, cette énigmatique particule *hébraïco-celto-tuistique*, qui précède, ou qui suit, sur l'*étage oolithique*, les appellations de lieux, dans le pays dit des *Walons.*

Pourquoi nos ancêtres disaient-ils *Thonne-la-lon*, au lieu de *Thonne-la-longue*, expression qui tend à prévaloir aujourd'hui? Pourquoi *lon*, à la *préfixe* des noms de lieux qui descendent des *sommes* du *Jura*, au *coude* de l'étage *jurassique*, en face de Montmédy : *Longeville* — *Longeaux* — *Lon-les villers* — *Longuyon* — *Longwy* — *Lon-la-ville*, etc...? Linguistique géologique.

Pourquoi, au contraire, *lon*, à la *suffixe* des noms de lieux qui remontent vers les *Ardennes*, au *contre-coude* de l'étage *liasique*, depuis *Baalon* près de Stenay, depuis la corne d'*Aalon* près de Sompthonne, et depuis le *haut-lon* d'Escouviers, vers le cône d'*Arlon....?*

Il y a là tout un mystère, mystère qui ne peut être dévoilé que par la linguistique et par la géologie.

Lon est un mot primitif, qui se compose de trois lettres, dont, pour chacune, le sens doit être pris, abstractivement, dans la *langue-mère* du *celtique* et du *tuistique*, c'est-à-dire dans l'hébreu. Ces trois lettres sont : le *lamed*, dont le sens et la forme répondent à l'idée d'*acrochement* — l'*oir* celtique (la voyelle O), qui figure l'*expansion* du *point* mathématique, sans longueur, ni largeur, ni épaisseur ; c'est-à-dire le passage de l'immatérialité à la matérialité...? mystère auquel s'*accroche* la pauvre raison humaine, et dont le secret n'est connu que de Dieu. Les *atômes crochus* du panthéiste, les rêves du spiritualiste l'ont Que doit-on entendre par *lon*?

bien démontré, au grand désespoir des *ontologistes* de tous les temps. — Enfin, *lon* est terminé par la lettre *noun*, lettre qui, chez les hébreux, avait la forme et le sens du genre *poisson* : le poisson n'a-t-il pas été le premier *nauton* des êtres animés. ?

En hébreu, *lo* signifie le *vuide*... le rien — *on*, signifie le le *tout*, le *plain*, la *plénitude* de toutes choses, l'expansion, la corne d'abondance de tous les trésors, de tous les biens...

Comment accrocher ces deux idées ensemble? comment passer du *point* immatériel à l'épine végétale (*oa*, en hébreu), cette ollification végétative qui suinte de l'huile de la séve (*oel*) du buisson, ce *point* matériel qui surgit du piquant de la ronce et du chardon? comment de la pointe oviculaire de l'*oon*, et de la ligne mathématique, sans largeur, ni épaisseur (*lo*), passer au solide de la croûte de notre globe, dont la forme ellipsoïdale est *génératrice* du *volume ;* c'est-à-dire, de toutes idées de la *longueur*, dans les trois dimensions? C'est là, pourtant, le problème qui se présente sous le mot *lon*, en tant que le nœud en est saisissable à nos perceptions (1).

Voici les faits acquis, paraît-il, à l'ontologie et à la géologie :

Le plancher du monde habité... ce que les géologues anglais appellent *portland...* formation qui a précédé, paraît-il, les terrains dits *néocomiens*, notamment ceux du *gault* et de la *gaize*, les derniers de ceux antérieurs au *diluvium*, ce plancher n'a pu être foulé par le pied des races animales qu'après le soulèvement du *Jura* (2).

---

(1) Voir le *Dict. hébr.* de Lac., aux mots : *lo*, p. 58 ; *oa, oe*, p. 35 ; *on, elon*, p. 6 ; *oun*, p. 3 ; *aon*, p. 88 ; *noun*, p. 73-74. Voir aussi Gésénius, aux lettres *lamed*, p. 308 ; *noun*, p. 387.

(2) Il est acquis, par la science, qu'avant le soulèvement jurassique il n'existait, en Europe, hors du sein de l'*Océan*, à l'époque *liasique*, que quelques *isles* et *quatre grandes terres*, à savoir : à l'ouest, la *Brétagne* gauloise, alors unie au pays de *Galles* et à l'*Irlande* des *Kymres* — au nord, la *Norwége*, la *Suède* et le *Gothland* — à l'est, tout le terrain limité, d'un côté, par *Dunkerque*, par *Leipsick* et par *Cracovie*, de l'autre, — au sud, enfin, par le *plateau central* de la France, d'*Autun* à *Perpi-*

Jusque là, aucun liaisonnaisement possible des parties flottantes dans la vase du *lias*. L'ossification du globe n'était encore que *granitique*; le *lon* était une œuvre mystérieuse, dont les points isolés étaient, sans *coagulation* : mais la force vitale (*coa*, force, en hébreu), *vis divina*, cette force coagissait et sur les grains inerts de la matière, et sur les ovicules des myriades d'êtres qui s'y trouvaient en décomposition. C'est ainsi, paraît-il, que la croûte *oolithique* se serait formée : brisée par les convulsions du globe, cette croûte se disloque; et, à l'instant, le soulèvement *jurassique* fait saillir cette énorme masse, de *calcaires* sableux et de *marnes*, composée de calcaire, d'argile, grains siliceux, et de toute autre essence, liés, pétrifiés, semblables à des *œufs* de *poisson* (*oon lithos*) Ce sont les parties dénudées de ces ossements arides, ossements restés en émergeance, en *longues bandes*, au sommet des eaux du *diluvium*, qui ont dû être les premiers terrains habitables à l'homme, ter-

---

gnan : plateau composé, principalement : de l'*Auvergne*, d'une partie de l'*Ardèche*, de la *Lozère*, de la *Corrèze*, et de l'*Aveyron*.

Tous ces noms ont leur signification identique en hébreu. Ainsi, par exemple : *Ardèche*, pays de volcans éteints... son appellation se compose de deux mots : *ar*, montagne — *esh*, flamme éteinte; et ces mots hébraïques traduisent, partout, les mêmes idées : à *Java*, à *Sumatra*, dans l'*Hymalaya*, en *Afrique*... partout, enfin...!

Il est aussi acquis, et constaté, qu'avant le *soulèvement jurassique*, la couche supérieure des *calcaires* sableux et la pellicule des *marnes* du lias étaient inhabitables par d'autres êtres vivants que ceux du genre *saurien*; êtres dont les débris commencent à disparaître, pour faire place aux *mammifères*, au-dessus du *haut lon* d'Escouvyers : à *Thonne la lon* la tête du *lon* commence à apparaître, à *Aalon*, pour disparaître à *Baalon*. (V. le *plesiausaure* trouvé à *Mouzay*... voir aussi les ossements gigantesques que nous avons recueillis à *Icourt*, dans le bassin de la *Wyre*, affluant du *Ton*).

Enfin, de toutes les constatations géologiques, il résulte que, de toutes les localités de la Meuse, c'est celle de Thonne la lon et celle de Sompthonne qui ont dû être le plus anciennement habitées.

rains sur lesquels se sont projetés, *coude* à *coude*, les peuples primitifs appelés *Launi*.

Lon serait donc l'expression générique de l'expansion oolithique ; cette expansion qui, paraît-il, a solidifié la croûte du globe, d'après la *coaction* des *forces génératrices de la longueur*, dans ses trois dimensions. L'idée abstractive *lon* serait ainsi le concept générateur de la conception matriculaire de l'idée de *longueur*.

Du *lon*, passons aux *launi*, et, par suite, aux mesures qui ont dérivé de la stature humaine, et, notamment, de la coudée (*am-ah*, en hébreu; *aulenè*, en grec), cette mesure typique des peuples anciens.

Le Bonnier. La *bonification* d'un terrain, quelconque, a donné naissance au *bonnier*. Le bonnier a été la première conquête de l'homme... sur les *eaux*, par l'endiguement des *polders*... sur les *lacs* et sur les *étangs*, par les chaussées, *mac-adamation* des anciens temps... sur les *marais* et sur la putridité des plantes, par le dessèchement de l'*humus* et par le *bruli* des ajoncs, et des algues... sur l'*aridité*, enfin, des montagnes, par l'uration des *épines* et des *chardons*. C'est par le *bonnier* que l'homme, au prix de ses sueurs, a surmonté cette malédiction originaire : *maledicta terra in opere tuo; spinas et tribulos germinabit tibi; et comedes herbam terræ*. C'est ainsi que la terre a *témoigné* à l'homme son *objectif* d'utilité (*tob*, bon, en hébreu).

Le *bonnier* était la mesure de toute la Belgique... pays bas, pays neuf, pour ainsi dire... pays qui, au temps de *Jules César*, était encore sans villes... terre vierge presqu'entièrement flottante et en mouvance sur les eaux. Cette mesure a été variable, suivant les lieux, suivant les temps. Le bonnier, dit de *Saint Lambert*, celui de Liége, valait un peu moins que notre hectare; c'est lui qui régissait encore nos dernières anciennes mesures sur le *lon* de *Thonne la lon*. Voilà notre *étalon*, primitif, à la corne d'*Aalon*, au nord-est de Montmédy.

L'arpent. Du côté de l'Ardenne *Orolaunique*, ou province d'*Arlon*, à la *pente* des *montagnes*, on comptait par *arpent*, de 400 verges carrées. L'article 99 du règlement des archiducs *Albert* et *Isa-*

belle, du 14 septembre 1617, sur le fait des bois des duché de Luxembourg et comté de Chiny, porte : l'*arpent* sera, pour tous, de *cent verges* de longueur sur *quatre* de largeur ; de sorte que, rédigé en carré, il contiendra *cent verges*, de tous côtés ; la verge de *douze pieds*, de même ; et le pied de *onze pouces*. La *corde de bois* de vente sera de *sept pieds* de hauteur, de *six* de longueur et autant de largeur (dits de *Saint Lambert*, art. 29 de l'ordonnance réglementaire du 30 décembre 1754).

A côté de l'arpent, voici le *jour*, ou *journal*, de 80 verges de long sur 4 de largeur, ou 320 verges carrées... autre étalon, pour les terres labourées, entièrement différent du premier. Pourquoi ces deux étalons, en face l'un de l'autre ? pourquoi cette différence — des mesures agraires, pour le labourage des terres, *jornata* — et de celle pour le fauchage des prés, *falcata* — et de celle pour l'arpentage des bois, *jugera* — et de celle pour la *bonification*, en général, par l'*aérage* de tout terrain utilisé, *bonaria*. Pourquoi, disons-nous ? c'est que les unes étaient en rapport avec la *surface*, et que les autres étaient relatives à la *nature* même et à la *valeur réelle* du terrain. Le journal.

La *livrée de terre* était la quantité superficiaire, défrichée, évaluée par la quantité de semence qu'elle pouvait recevoir, sur un espace cultivé, *en un jour*. Aussi, dans les chartes, une livrée de terre, correspondant à la *manse* de 20 journaux, se traduisait toujours par son *équivalence en argent*. Toutes ces mesures avaient le *lon* pour *générateur*, et leur diversité n'avait d'autre cause que la différence — entre la *longitude* et la *latitude* — entre la *coudée* des *launi* du sud-est (*Somme launi*) et la *coudée* des *launi* du nord-ouest (*Oro-launi*)... différence se manifestant au *contre-coude* des *Catalauni* champenois et des *Walauni* montmédiens. Poursuivons ces aperçus. La livrée de terre

Pourquoi deux poids et deux mesures pour les choses naturelles comme pour les actes de l'humanité ? pourquoi deux façons d'agir ? pourquoi deux modes de compter ?

A Montmédy, par exemple, pourquoi l'*aulne* de Brabant pour les tissus ligneux et les étoffes laineuses, fabriquées à l'intérieur ? et pourquoi l'*aulne* de Paris, identique à celle de *Beaumont*, L'aulne et la toise.

pour la fabrique des draps, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ce qui mettait ces deux mesures dans le rapport de 3 à 5 (Paris, 1^{m},1884 — Anvers, 0^{m},6824)? Pourquoi cette aulne décroîssait-elle, à mesure que la latitude s'élève au delà de 45° (1)? C'est demander pourquoi la *latitude* diffère de la *longitude...!* pourquoi l'homme du nord n'a pas la même stature que celle de l'homme des pays équatoriaux...!

La coudée.

C'est demander pourquoi l'homme, qui est *coude* à *coude* avec un autre homme (*launi*), le mesure à la même aulne que la sienne propre (*se-ah*, mesure, en hébreu). C'est demander pourquoi l'homme de l'ouest, celui qui est à contre-coude (*Catalauni*) avec l'homme de l'est..... c'est demander pourquoi l'homme des *Sommes* jurassiques (*Sommelauni*), qui est à contre-pied avec l'homme des *orées* du nord, (*Oroluni*)..... pourquoi le Teuton contre le Celte..... pourquoi le Germain contre le Gaulois..... c'est demander, enfin, pourquoi le *toi* comparé au *soi*, toise son adversaire, le *coudoye*, le mesure à des aulnes différentes; mesurage dont la force de l'un (*coa*, force, en hébreu), dont la faiblesse de l'autre (*laa*, en hébreu), détermine l'extension sympathique ou antipathique, et la corélation de haine ou d'amour : c'est aussi pour cela que, chez les Hébreux, les Arabes, les Phéniciens, les Egyptiens, la *coudée royale*, ou *sacrée*, différait de la *coudée naturelle*, celle des ouvriers étrangers.

Partout où se trouvaient, sur le même terrain, deux poids ou deux mesures différentes, on peut affirmer que la cohabitation primitive avait mis en présence, l'un de l'autre, des indigènes et des *Wales*, c'est-à-dire des peuples étrangers.

Amah! la coudée, la fraternité amicale (*a*, signifie frère, en

---

(1) Rapport des aulnes : *Paris*, 1^{m},1884 — *Dublin*, 0^{m},9153 — *Londres*, 0^{m},9063 — *Munich*, 0^{m},8345 — *Vienne*, 0^{m},7762 — *Amsterdam*, 0^{m},6903 — *Anvers*, 0^{m},6824 — *Hollande*, 0^{m},6754 — *Saint Pétersbourg*, 0^{m},6772 — *Berlin*, 0^{m},6667 — *Copenhague*, 0^{m},6227 — *Stockolm*, 0^{m},5946 — *Dantzick*, 0^{m},5740 — *Dresde*, 0^{m},5633.

hébreu)...! *ama*, voilà le commandement : *frère aime ton frère*... aime ton frère, aime celui à qui tu es uni par la même mère (*em*, en hébreu)... mesure ce frère au même coude que le tien.... et, conséquemment, cette coudée était en contre-sens de l'aulne des peuples d'une latitude étrangère (*laa*), peuples à l'égard desquels le sentiment fraternel était nécessairement affaibli (*laa*, faiblesse, en hébreu). C'étaient *laeti* contre *laeti*.

LONGEAUX; *Longawa*. (Ch. de 707.)

Canton de Spincourt. Commune d'Amelle.

Ancienne *cense-fièfe*.

Sur le ruisseau de ce nom. (V. *Amelle*, p. 14.)

Cette localité est mentionnée dans la charte de 707, par laquelle *Lodoinus* (*saint Lieutwin*), archevêque de Trèves, donne aux moines de *Saint Euchaire*, abbaye-sœur de celles de *Saint Hilaire* et de *Saint Maximin*, sa *villa* de *Stain* (aujourd'hui *Etain*), avec son ban indiqué — d'une part, au nord, *usque Longawa* — d'autre part, à l'est, *usque Alehne* — d'un troisième confin, au sud, jusqu'à *Herminville*, sur le ruisseau d'Eix — et du quatrième, jusque *Warch* sur l'Orne, à l'ouest, le tout situé *in pago Wabrense*, et qui lui provenait de son patrimoine paternel.

La *villa*, objet de cette donation, fut échangée, en 1221, par les moines trévirois de *Saint Mathias*; et c'est ainsi que le ban d'Etain devint la propriété du chapitre de la collégiale de *Sainte Marie Magdelaine* de Verdun. (V. au mot *Etain*.)

Le ruisseau du *Longeaux*, placé dans un pli de terrain, entre deux étages différents, qui forment l'assiette du territoire d'*Amelle*, c'est-à-dire, entre l'oolithe ou *jurassique inférieur*, à l'est, et le coral ou *jurassique moyen*, à l'ouest, ce ruisseau forme le *lon* générateur des *gawa*, c'est-à-dire, des *campagnes*, qui *s'élèvent*, pour *envaser* les argiles *oxfordiennes*, depuis l'étiage d'*Eston*, à l'est d'Amelle, jusqu'à l'étiage de la montagne d'*Eston*, à l'ouest de Bréhéville.

Sa source prend naissance au *point de partage*, entre le bois dit de *Tilly* et le bois dit de *Longeaux*, sous celui d'Eton; il se rend ensuite à la *Prêle;* puis il traverse le bas du village d'Amelle, pour, avec la *Clunette*, aller alimenter l'étang de *Bloucq*.

De son point de départ, *lon*... au point de partage, *til*... il devient *long*, et il longe l'*awa*, c'est-à-dire le terrain sur lequel s'élève le *portland*, dans le sein des eaux, pour monter, successivement, à la *gaize* et au *gau* du pays *Gaulois* (1).

Ce mot *Longeaux* se retrouve, avec les mêmes circonstances géologiques dans le bassin de l'*Ornain* (2).

---

(1) *Gaa* signifie *s'élever*, en hébreu; et, en effet, il y a élévation, successive... de l'étage liasique à l'étage oolithique... de celui-ci à l'étage du *gau* et de la *gaize*, dans le pays des *Gaulois*. On trouve la même gradation dans les mots *gau*, *gauen*, *gowa*, *gowen*, c'est-à-dire dans les *campagnes* de la Moselle et du bassin du Rhin.

(2) Nous y trouverons des membres de la famille de *Longeaux*, annoblie en 1698, et qui portait : de *gueules, à un cor de chasse d'argent, lié de même, surmonté en chef de deux trèfles, de sable*.

Cette famille, dont il sera question dans le Barrois, s'est alliée avec celle de *Marien*, annoblie par lettres du 19 mars 1597, laquelle existe encore, à Bar-le-Duc, où elle est unie aux de *Beurges*, et qui porte : d'*or, au sautoir de gueules, chargé de cinq roses, componnées d'argent, aux boutons d'or*. Ces trois familles de *Longeaux*, de *Marien*, de *Beurges*, viendront en rang, des plus honorables, des anciennes noblesses de Metz, de Verdun, et des pays barrisiens. Plusieurs ancêtres de la première ont été seigneurs de la *sense-fiève* de *Longeaux*, près d'*Etain* — de *Beurges*, ou *Burges*, maison annoblie en 1464, porte : d'*azur, au chevron d'or, accompagné, en chef, de deux coquilles d'argent, et en pointe d'un cygne, de même*.

C'est à *Gilles de Trèves*, un des membres de cette famille, que l'ancien collége de Bar-le-Duc devait sa fondation.

LOOZ (le comté de); *Lossensis pagus*. Alliance de Looz avec Chiny, au *Moncons* de *Mady*.

Ce pays n'a plus de relations nationales avec les habitants de notre *Walon*.

C'est, cependant, un comte de Looz, *Arnould*, septième du titre de *Loss*, troisième du titre de *Chiny*, qui a élevé la forteresse de Montmédy. C'est un de ses fils, *Gérars de Loss*, qui, au treizième siècle, a régi la prévôté et seigneurie de *Chauvancy*. Le *Manuel de la Meuse* lui doit donc une courte mention.

Borch-loen, capitale du comté de *Looz*, est dans la *Hesbaye*, à cinq lieues de Liége. Son dixième comte, *Arnould*, ayant épousé *Jehanne*, unique héritière de *Louis IV de Chiny*, à la mort de son beau-père, *Arnould* adjoignit à ses possessions hesbaniennes celle du *comté de Chiny*. Son fils *Louis V*, puîné de ses enfants, fut apanagé du *comté maternel*, par un partage de 1256; mais ce prince étant mort sans héritiers mâles, Chiny passa à la branche aînée de Los; laquelle le posséda jusqu'à *Thiéry de Heinsberg* (1335-1354)... puis son neveu *Godefroid de Dalembrouck* (1354-1360)... puis, *Arnould de Rumigny*, sire de *Quaesbeck* (1360)..... duquel, par vente du 16 juin 1364, *Chiny* et son comté passèrent à *Wenceslas*, premier duc du Luxembourg.

LOUPPY LES DEUX CHATEAUX; *Lopeio super Losonum* (1). Canton de Montmédy.

Ancien *Opide*, probablement *celtique*, fief baronial, érigé en comté, en 1633. (Ch. de 1172, 1213, 1219, 1249, 1253, 1270, 1314, 1329, 1343, 1370.)

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Lopeium* — Loupey — Louppei — Louppi — Louppy.

Le *lamed* hébraïque et le *lam* persan et arabe ont le sens et la figure

A l'opposite de *Remoiville*.

Sur la rivière du *Loison*.

Ecart : la chapelle sépulcrale de *Sainte Marie Magdelaine*, église matrice de la paroisse de *Saint Martin* du Bourget.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	1 myr.	2 kil.
	arrondissement.....	1	2
	département.......	7	6

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/8 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 192 à 202 m.

Etages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie. 1° Etage *jurassique inférieur ;* formation oolithique de la septième époque ontologique ; calcaire *gris oolithique*. 2° Etage jurassique *moyen ;* formation coralienne subséquente ; *oxford-clay* inférieur. 3° *Alluvions* anciennes ; sable et gravier.

Placé dans la *courbe rentrante* de la rivière, le village de *Louppi* est assis, ainsi que celui de *Remoiville*, sur le *bradfort clay* et sur l'oolithe *inférieure*, desquels s'est échappée la *source du Loison*. Il forme une émergeance, quasi circulaire, en *opposition* avec les vagues *oxfordiennes* de l'ancienne mer lacustre de *Jametz*. De là son appellation géologique ; de là, aussi, la situation, exceptionnellement favorable, pour y placer un *opide* dans les temps anciens. C'était un *opidum* trévirien, en opposition avec la *villa* remoise des *Remi* (*Remoi-villa*), *opidum* projeté dans la vase oxfordienne des *Treviri*, des *Verodumi* et des *Mediomatrici*.

---

d'un crochet. Ici, c'est l'indication *à*, par rapport au crochet que fait la rivière, crochet qui plaçait les deux opides en opposition. La géologie justifie, de la même manière, l'appellation *Louppy*, aussi bien sous la *Ché* des *Iray*, que sur la *Chée* dans le *Barrois*, au canton de *Vaubecourt*. *Lupentii Castrum* et l'opide *de Lopeio* sont étagés dans une opposition similaire ; l'un à l'égard des *argiles oxfordiennes ;* l'autre à l'égard des *gauts*.

(1) Voir la *Statist. géolog.* de A. Buv., p. 77, 210, 212, 611.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions : **Origines légendaires.**

Le bassin de la *Tinthe* et de l'*Azenne*, conquis sur les *lais* de l'ancienne *mer lacustre de Jametz*, ne dut être habité, par les peuples germaniques, qu'après l'incolation des *Celtes* sur des terrains précédemment consolidés. C'est la géologie qui l'atteste; les mots *Remoiville* et *Louppy* le confirment. *Lupeïum* est une *loupe* géologique sur l'émergence du *bradfort-clay*.

Si les traditions de *Jacques de Guise*, accueillies par *Wassebourg*, sur *Auberon*, surnommé l'*enchanteur*, avaient quelque consistance, et si le *château de la Place*, sous notre *Mont Auberon*, avait été réellement le théâtre de la bataille que le fils de *Clodion* livra aux *Mérowingiens*, vaincus par lui, avec l'assistance du romain *Ægidius*, peut-être pourrait-on admettre que l'*opide de Louppy* fut habité par lui, mais de telles conjectures seraient plus qu'hazardées. Voir, néanmoins, ce qui a été dit sur les origines de *Lions devant Dun*, p. 1097.)

Nom du fondateur : serait-ce le comte *Lupus*, gouverneur du Remois? — causes : inconnues.

Date de la charte d'affranchissement : aucune spéciale; voir celles pour Stenay.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848 : 1,436 h. 44 a. 24 c. **Territoire.**

Nombre de maisons : 134.

Jardins et chènevières..............	14 h.	19 a.	60 c.
Prés et pâtures fauchables..........	122	34	40
Terres labourables..................	646	24	47
Vignes (*arrachées*)................	1	79	70
Bois................................	622	6	0
Landes et friches...................	3	9	75
Etangs, canaux, noues et routoirs.....	0	20	40
Superficie non imposable...........	26	49	92

Cours d'eau : le *Loison*, sur un parcours de 3,965 mètres — le ruisseau de *Wabvre*, qui, avec ceux de *Brandeville* et de *Bréhéville*, vient confluer sous le bois du *Moncel*, dans la

section de *Monal* et du *trou du Paradis*, près du ban de Remoiville.

Usines : un *moulin* — une *huilerie* — une *scierie*.

Revenu net imposable : 28,916 fr.

Biens communaux. Bois........................... 66 h. 28 a. 00 c.

Valeur approximative des terrains communaux : 256,350 fr. 40 cent.

Le *Coin*, dit du *Cailloux*, confine à la commune de *Brandeville* — le *Hêtre*, dit du *Cailloux*, confine à celle de *Mouzay* — le bois de la *Grandefin* est séparatif du territoire de *Juvigny* — le buisson *Renaudin*, autre limite.

Notions agric. L'assiette de l'impôt foncier a été fait sur un revenu net moyen présumé, par hectare, de : pour les terres labourables, 12 fr. 10 — prés, 52 fr. — vignes, 40 fr. — bois, 19 fr. — jardins, vergers et chènevières, 56 fr. — friches et étangs, 50 c.

Prix commun de l'hectare de terre : 1re classe, 3,600 fr.; 2e cl., 2,800 f.; 3e cl., 2,200 f.; 4e cl., 1,500 f.; 5e cl., 900 f.; — de pré : 1re cl., 9,000 f.; 2e cl., 6,000 f.; 3e cl., 3,000 fr. — de bois : 1,500 fr.

Cultures ordinaires : blé, orge, avoine, plantes fourragères, légumineuses et ligneuses.

Not. indust. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, bûcherons.

Administration. Noms des maires : en l'an IX, P. N. P. *Lang* — 1808, J. B. *Vaultrin* — 1817, N. *Mennesson* — 1821, P. *Poncelet* — 1832, J. *Simon* — 1840, J. *Trichot* — 1847, J. B. *Philbert* — 1848, J. *Vincent* — 1849, M. le comte C. F. Ph. de *Vassinhac-Imécourt*.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : en 1537 : 37 feux — d'après le recensement de 1836 : 450 h. — en 1846 : 515 — en 1856 : 505 hab.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1674, avec lacunes; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1673, *idem*.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Trèves;* — archidiaconné de *Sainte-Agathe* de Longuyon (1); — doyenné de *Sainte Scholastique* de Juvigny (2); — cure : celle de *Saint Martin* du bourget de Louppy — annexes et dessertes : anciennement *Remoiville,* quand les bans n'étaient pas séparés; plus anciennement aussi *Jametz;*—abbaye suzeraine : celle de *Juvigny,* pour partie; — ancien prieuré : celui de la *Magdelaine* sous Murault (voir plus loin); — oratoire primitif et église matriculaire : celle de *Sainte Marie Magdelaine;* — chapelles castrales : depuis longtemps détruites. En 1500, translation de la paroisse à la *Magdelaine.* Ordre spirituel.

Noms des patrons : *sainte Marie Magdelaine* et *saint Martin.*

Epoque d'érection ou de reconstruction des églises : la chapelle de la *Magdelaine* fut établie par *Adam de Menthon,* chanoine de la collégiale de Verdun et archidiacre de la *Woepvre,* avant 1153. (Ch. de 1156, 1253, 1270, 1280. Voir plus loin.)

Noms des curés le plus anciennement connus : Clergé.

Antérieurement à l'ordre actuel : en 1673, G. F. *Marius,* curé et G. *Donnet,* vic. — 1713, J. *Colgnascel* — 1729, C. *Naudin,* curé, et J. *Caulé,* vic. — 1769, J. J. *Mercenier* — 1787, J. B. *Lacour.*

Sous l'ordre actuel : MM. *Lacour* (*suprà*) — *Georges* et F. T. *Michel.*

Confrérie du *Rosaire,* instituée par les Cordeliers de Varennes, en l'an 1580.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des anciens *voués* de Juvigny ; — dixmage au profit des *dames de Juvigny,* concurremment avec les seigneurs du *château bas;* — entretien du chœur et des bâtiments, à la charge des mêmes. Ordre temporel.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Arrancy,* p. 50.) — (2) Composition de ce doyenné (V. *Avioth,* p. 74.)

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves; in finibus Wabrensi, Remensi et Virodunensi;* — royaume d'*Austrasie,* puis de *Lotharingie;* empire *Germanique;* — ancien *pagus* du bas *Vaurense;* sous-*pagi* du *Dunensis* et de l'*Astenensis;* — baronnie des sires de *Mérowald,* pour partie; comté de *Stenay,* et, en dernier temps, comté de *Louppi;* — duché de *Bar,* ensuite de *Lorraine;* — haute justice des seigneurs du château bas, avec participation de ceux du château haut.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre udiciaire. Loi de *Beaumont,* ensuite de *Sathenay.*

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches, et pour les liquides, *Bar le duc;* — pour les bois et les terres, *idem.* Mesures de *Louppi,* au temps ancien.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 perches; la perche de 19 pieds 3 pouces 8 lignes.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel;* — assises des hommes de fief de la châtellenie de *Sathenay;* — cour supérieure des *grands jours* de Saint Mihiel; — ancien bailliage de *Stenay;* — ancienne prévôté de *idem* (1); — justice seigneuriale du juge prévôtal du *comté de Louppy;* — justice foncière, *idem.*

Les vieilles tours de Louppy.

Thiébauld I[er] de Bar, et Philippe *de Lopeio.*

En 1343, deux *opida,* tours colossales, massives d'épaisseur, imposantes d'altitude, placées à la gorge de la presqu'île, commandaient aux arrivages du haut et du bas de la rivière. Ces tours, dans le principe, avaient appartenu au même maître : ce maître était le comte de Bar et de Luxembourg, *Thibault I[er],*

---

(1) Composition de cette prévôté (V. *Inor,* p. 871).

propriétaire, au commencement du treizième siècle, et de *Marville* et de *Stenay*. Dans le cours de ce siècle et du suivant, le haut vassal fiefé de *Lopeio* avait reçu sa quintuple investiture des cinq puissances, entre lesquelles le bassin des *Wabvres* se trouvait réparti, sous les châtellenies de *Dun, Stenay, Chauvancy, Marville, Arrancy*. Puis, les révolutions survenant, la branche aînée de l'ancienne *maison de Louppi* s'était éteinte; sa branche cadette s'était retirée près de Bar (Voir *Lions*, p. 1103); et la terre de Louppi, divisée en *château haut* et *château bas*, au quatorzième siècle, était *inféodée* et *sous-inféodée* à des pouvoirs rivaux.

Les deux tours, dont l'une se trouvait éventrée, à la suite des désastres de la *maison de Chaufour*, étaient encore, en 1343, réunies par des murailles, en dedans desquelles se trouvait le *Bourget*, petite ville étroitement resserrée dans sa propre ceinture; mais la *tête du fief* était le *château bas ;* le sous-fief, dit de *Haraucourt*, devait foi et hommage au maître du manoir des anciens *Xorbey*. L'histoire du château haut viendra aux mots *Quincy* et *Remoiville;* celle du *château bas* va être dégagée de ses obscures et nombreuses complications.

En attendant, deux ans après la mort de *Jehan de Louppi* et de *Jehan de Sorbey* tombés dans l'embuscade des Messins, à Ligny, 1368, voici ce qui se passait dans la vieille tour, aujourd'hui disparue, qu'on nommait *château bas*.

Une dame châtelaine était agonisante : entourée de ses trois filles : *Comtesse, Catherine, Marguerite*, et de la trésorière du couvent de Juvigny *Isabelle de Hugnes*, elle avait fait appeler un notaire, et elle n'avait plus qu'une pensée, celle de réparer les erreurs de sa vie.

Testament de Mme *Mahulde de Louppy* (24 septembre 1370), épouse de *Jehan de Sorbey*, † en 1368?

« Au nom du Seigneur, *amen*. **Mahulde de Louppey.**

» Par le présent publique instrument soit évidemment notoire
» à tous, que l'an de l'incarnation de N. S. 1370, indiction 8me,
» 24me jour du mois de septembre, à l'heure de prime, l'an 4me

» du pontificat de N. T. S. P. en Christ, Monsieur Mon-
» seigneur *Urbain X*, par la divine Providence, Pape, *anno*
» *octavo*, en présence de moi, notaire public, subscript, et des
» témoins subscripts, à ce préalablement appelés et priés, pour ce
» personnellement constitués....

» Vénérable et discrète dame Madame *Mahulde de Louppey*,
» chevalière, *militessa*, du diocèse de Trèves, gissante en son lit
» de maladie, saine d'entendement, infirme toutesfois de corps:
» Considérant qu'il n'y a rien plus certaing que la mort, ni est
» plus incertain que l'écheance d'icelle, et qu'un chacun por-
» tera devant le tribunal du juge ce qu'il aura faict, soit bien
» ou mal... partant, de franche et libre volonté, a dit, recogneu,
» et, de sa propre bouche confessé: que l'église de *Sainte Scho-*
» *lastique de Juvigny*, du susdit diocèse de Trèves, avait, annuel-
» lement, et doict avoir, par chacun an, perpétuellement, en sa
» part des *gros dixmes* de la dicte ville de *Louppey*, trois muids
» de bled, vanés à la mesure du dict Louppey, 12 franchards
» pour chaque muid, desquels la dicte église n'a été satisfaite,
» par longtems, attendu quelque discord survenu entre elle et
» l'abbesse du dict lieu, touchant le gouvernement de la dicte
» Eglise, laquelle n'est gouvernée, suivant elle, selon qu'elle

---

(1) A l'époque de ce testament, *Raoul de Louppy* était en ôtage, à Metz, comme caution du duc *Robert* de Bar, en vertu du traité du 10 août 1370, par lequel le rachat de ce prince avait été fixé à 60,000 petits florins d'or; car Raoul avait accédé au traité d'alliance, conclu en 1362, pour trois ans, entre les ducs de Luxembourg et de Lorraine. Ce fut ce même *Raoul* qui, établi, par le roi Charles V, à titre de gouverneur des châteaux de *Clermont*, *Vienne* et *Cumières*, saisis sur la comtesse de Bar, *Yolande* de Cassel, mère du duc de Bar, obligea les monastères et les vassaux du Clermontois à faire hommage de leurs biens au roi.

On trouve *Raoul de la Tour de Louppi*, époux de *Françoise de Billy*, dans une charte de 1422. On trouve aussi *Colin de Sorbey*, époux de *Mahonne*, dans une autre charte de 1269; puis *Théobald de Sorbey* et *Hawis*, sa femme, dans une autre charte de 1266.

Tous, alors, étaient indivisionnaires à Louppy. (V. *infrà*.)

» soulait être gouvernée... toutefois, pour l'honneur de Dieu
» et de la glorieuse vierge *Marie* sa mère, et de *sainte Scholas-*
» *tique*, et de tous les saints qui sont vénérés en la dicte Eglise...
» pour son salut et celui des siens prédécesseurs gisant en la
» dicte église, elle a constitué, et ordonné, soit payé à la dicte
» église, d'huy en avant, comme au tems passé... priant ses hé-
» ritiers, et leur commandant estroictement, qu'ils fayent le pay
» de la dicte église, entièrement, sans aucuns retard, demeure,
» et dès maintenant, de huy iamais, ils ne présument en rien
» retenir.

» Desquelles recognoissances, ordonnances et défenses, reli-
» gieuse et discrète dame *Isabelle de Hugnez*, moniale et thré-
» sorière de l'église du susdict Juvigny, au nom d'icelle église,
» a réquis l'instrument public en être faict par moy notaire
» subscript.

» Ce qui a été faict, à *Louppey*, en la *Tour* de la dicte dame
» *Mahuldt*, l'an, indiction, jour, heure, mois, et pontife, sus-
» dicts; en présence de discrètes et honnestes personnes *Poinci-*
» *gnon Warnier*, maire (*Villicus major*), *Robin* du Bourget
» et *Vernier Proth*, eschevins (*Scabini*) du dict *Louppey*, et
» de Mlles *Comtesse*, *Catherine*, et *Marguerite*, filles de ma
» dicte dame *Mahuldt*, en tesmoignage de ce appelés et requis.

» Et moy *Jean Estienne de Villers*, diocèse de Trèves, no-
» taire public par l'authorité impériale, ait été présent à tout ce
» que dessus, et aux témoignages susmentionnés, et j'ai rédigé le
» tout, en la présence forme publique, et en foy de ce que cy
» dessus, ay signé les présentes, de mon seing accoutumé, estant
» de ce spécialement prié et requis. »

La chapelle sépulchrale de *Sainte Marie Magdelaine* (1).

La collégiale de la *Magdelaine*, fondée, à Verdun, par *saint* **Adam de Menthon.**
Remy de Rheims, sur la fin du cinquième siècle, rebâtie par

(1) Cet antique oratoire était l'église-mère de la paroisse de *St Mar-*

saint Maldavé, dans le cours du huitième, avait été largement dotée par l'évêque *Thiéry*, 41e évêque des Claves, et par son frère le comte *Albert* (Ch. de 1047, 1049, 1066). Elle possédait des droits territoriaux : à *Valdence*, près Trèves, à *Greven-Macheren*, à *Jupiles*, à *Viller devant Dun*, à *Genicourt*, à *Tilly*, à *Belleau*, à *Cumières*, à *Braquis;* elle avait les autels de *Châtillon*, de *Mollenville*, de *Sollecit* et d'*Elne*. Elle était unie à l'*archidiaconné des Woepvres*, et ses dignitaires, prévôt, doyen, chantre, écolâtre et trésorier (*custos*), étaient des plus hautes familles du pays.

Quand *Adalbéron de Chiny* fonda *Châtillon*, en 1156, ce fut *Adam*, chanoine et trésorier de *Sainte Marie Magdelaine*, qui donna aux nouveaux moines du *Claustrum d'Himmérode*, la magnifique *terre de Hendeville* et ses manses, à *Pilon*, sur l'Othain; c'est lui qui fonda aussi le prieuré de la *Magdelaine*, sous Murault : la chapelle de Louppi en dépendait.

C'était sous le règne d'*Albert de Chiny* et d'*Agnès de Bar*, sa femme, alors qu'avait lieu le dépécement de l'ancien comté de Verdun, entre le comte *Renault de Bar*, père de la princesse de Chiny et l'évêque *Thiéry*, dit le *batailleur*... alors que commençaient les premières sous-inféodations virdunoises, au profit des maisons d'*Azennes*, de *Murault*, d'*Orne*, de *Raucourt*, de *Louppy*... alors aussi que le *temporel d'Orval*, faisant la boule de neige, s'accroissait de la magnifique *curie de Blanchampagne*, dans le bassin de la basse Chière, et des collines du *Madiacum*. (Ch. de 1124, 1156, 1173.

A cette époque, en présence de *Roger* du comté de *Castrices*

---

tin du Bourget ; elle est vénérable, sous tous les rapports. A côté de sa nef est le caveau funéraire des *Vassinhac-Imécourt* et de grand nombre, il est probable, des seigneurs, qui les ont précédé : aussi M. le comte d'Imécourt a-t-il fait placer leurs écus, à la voûte, dans l'ordre qui suit : *Haraucourt* — *Xorbey* — *Frasnel* — *Pouilly* (Simon) — *Joyeuse-Grandpré* — *Vervins* — *Wiltz* — *Imécourt*.

Ces blasons seront, successivement, décrits plus bas.

— de *Conon*, sire de *Viller devant Orval* et de *Villiers sur Yvoi* — de *Rodolphe*, avoué-châtelain de *Longwy* et du *Mont Saint Martin* — de *Guillaume*, ou *Wilheme*, de *Châtillon* aux sources du *Ton*, avoué de Chiny — de *Rambauld*, comte de *Muscey* et de *Poitevin*, fils d'*Ancelme de Chauvancy* — de *Giles*, baron de *Cons*, petit-fils de *Dudon* et d'*Agnès* de Chiny — d'*Hugues d'Apremont*, sire de *Colmey*, *Longuion*, *Othanges*, un des beaux-frères de *Louis III* — d'*Hugues*, châtelain de *Laferté*, et de *Guillaume*, son fils — de *Thiéry*, sire d'*Estale*, *Virton* et *Saint Mard*, autre frère de Louis — de *Bonvalet*, de *Raoul* et d'*Ancelme* d'*Yvoi* — de *Bonvalet* (*bonus servens*) de *Chiny*... alors, la *cour féodale* du prince chino-barrisien authentiquait les dons d'*Adam de Menton*, père, il est probable, du chanoine trésorier de Sainte Marie Magdelaine, archidiacre des Woepvres, mentionné plus haut.

Menthon, dans ce temps-là, était tête principale de la seigneurie de *Monqintin*, *Dampicourt*, *Agrimont*, *Couvreux*, *Beauregard*, et *Escouviers* — ce fief était *au delà des monts*, par rapport aux Wabvres..... de là l'appellation de *Ville-ez-mont*, sous Montmédy... de là aussi la personnification d'*Adam de Lez-Mont*, ce seigneur qui, en 1259, avec *Drohier de Montmaidy*, son covoué de *Remoiville*, se trouva, en lutte, pour la chapelle de *Sainte Marie Magdelaine*, avec l'abbesse *Marguerite de Othe et Bazeilles*, dame de Juvigny. (V. *Juvigny*, p. 993.)

Alors les comtes de Bar, à titre de haut-voués des couvents verdunois, s'étaient emparés de la moitié des droits seigneuriaux du chapitre collégial de *Sainte Marie Magdelaine* et du couvent de *Juvigny*; c'est en conséquence de cette mainmise que le comte *Thiébault II* sanctionna la sentence arbitrale de *Louis*, chevalier d'*Avoncourt*, et du doyen *Renault* de Marville, à l'occasion de ce différent.

De quoi s'agissait-il? voici un extrait de la charte :

Adam de Lez-Mont (1) avait voulu construire un manoir dans **Adam de Lez-Mont.**

---

(1) La *maison de Lesmont* subsistait encore au dix-septième siècle ;

le cimetière de *Rémoiville,* cimetière qui était commun, alors, au *Bourget de Louppei* et aux habitants de *Remoiville.* Secondé par son covoué *Drohier de Monmaidy,* il avait enceint de murailles la petite colline, placée à la gorge de la courbe rentrante du *Loison,* sur laquelle était la petite chapelle de *Sainte Marie Magdelaine,* patronne primitive de *Louppy.*

Marguerite de Bazeille, haute suzeraine portant fièrement la crosse, avait fait renverser le *nouvel œuvre,* comme étant construit sur un terrain de sa mouvance, ou tout au moins y attenant. *Adam* et *Drohier* se disaient en bonne et due possession et ils demandaient leur maintenue, par voie de réintégrande.

Après pleiges fournis, de part et d'autre, les parties s'étaient mises à l'arbitrage du doyen de la chrétienté *Renault,* et de Monseigneur *Louis,* chevalier d'Avoncourt, sire de Marville.

La décision fut que le tréfond du lieu en litige était au couvent : les arbitres ordonnèrent que les pierres (des murailles abattues) seraient employées à la clôture du cimetière, et qu'à l'attenance de la portion, indivise entre l'abbaye et ses deux voués, serait construit, à frais communs, un four bannal pour leurs vassaux de Remoiville, four dont les produits seraient partagés entre l'abbesse et les voués, et sous charge d'un cens à payer par ces derniers au couvent.

LES SEIGNEURS DE LOUPPI (*CHATEAU-BAS*).

Maison de *Xorbey.* — Armoiries : d'*azur, à un croissant, d'argent, surmonté d'une étoile, de même.*

Thiébault de Perpont.

Thiébauld, sire de *Perpont, Beuveilles, Doncourt* et *Han,* avait épousé *Hawis,* fille de *Clarambauld de Croix,* dit de *Flassigny,* sire de *Xorbey,* et époux d'*Oda.* (Ch. de 1252,

---

ce nom était porté par un des commandants militaires de la place de Jametz, en 1589.

1266, 1269, 1287.) Cette dame lui avait apporté les droits de son père sur *Mont Saint Martin* et *Quincy*, et, par suite, sur le *fief dē Lopeio*. De ce mariage naquit *Jacqueth*, qui fut sire de *Xorbey*, de *Chauvancy*, de *Laferté*, et de *Louppi*, pour partie — Jacqueth, frère de *Jacques* de Jametz, frère aussi de *Habrand de Louppi-Artaize*, fut père de *Bastin*, chevalier de Sorbey. (Ch. de 1230, 1290).

Avec *Jehan Ier de Louppy*, sire de *Merowald*, le chevalier *Bastin* s'était trouvé à l'*affaire de Ligny*, en 1368. Pendant que son cousin, tué raide sur le champ de bataille, gisait près des corps du jeune comte *Jehan de Salm*, de *Jehan de la Tour* et de plusieurs autres, *Bastin* (1), blessé, revenait mourir en son manoir, laissant celui-ci et ses domaines à son fils, *Colin de Louppi*, époux de *Mahonne* (Ch. de 1369.); duquel ils passèrent à ses neveux, *Thiébauld de Sorbey* et *Guillaume de Croix* (Ch. de 1337, 1343, 1366). Jehan et Bastin, et Colin, de Louppi.

Thiébauld de Xorbey, sire de *Othe* (2) du chef de *Vieille de la Malmaison* (Ch. de 1343), sire aussi de *Louppi*, avait épousé *Alix*, ou *Hawis*, de *Perpont*, de laquelle il eut *Habelet*, ou *Herbinet*, de Xorbey, dont les enfants furent : 1° *François de Xorbey*, qui épousa *Jehanne de Vouziers ;* 2° *Jehanne*, Thiébauld de Xorbey et de Louppi.

---

(1) C'est ce *Bastin* qui légua sa moitié du village d'*Iré le sec* au *couvent de Juvigny*, par testament du 14 février 1391, pour fondation d'anniversaires à son intention, à celle de ses ancêtres, et en mémoire de ses deux femmes, *Mahaut de Louppi* et *Lizéguine de Rodes*, dont il n'avait point eu d'enfants. (V. *Iray*, p. 918.)

(2) *Othe* provenait aux anciens Xorbey d'une assignation par le comte de Bar *Thibauld Ier*. Cela résulte d'une charte de 1331, par laquelle *Thiebauld des Hermoises de Delut*, le cinquième des fils de *Richard* et de *Nicole de Sorbey*, fait connaître que le comte de Bar avait assigné, à *Thiébauld de Sorbey*, père de sa mère, une rente en grains, au *Val de Viviers* et à *Othe sur l'Othain*.

Voir la charte d'affranchissement de *Othe*, du 16 septembre 1424, aux *Marches*, de M. J., t. II, p. 615.

qui fut mariée à *Wary II de la Val,* sire des *Vaux* de la Chière et de l'Othain; 3° *Catherine,* qui avait épousé *Renart de Colmey,* dit le *Vély,* ou le vieux, laquelle prédécéda son mari, sans enfants. Restaient *François* et *Jehanne.*

François de Xorbey. Ces deux enfants se partagèrent les successions paternelle et maternelle, par acte du 8 avril 1416 (1); et, alors, la *terre de Louppi* passa à *François de Sorbey,* époux de *Jehanne de Vouziers.* Un partage supplémentaire, du 11 mai 1419, attribua une autre portion de cette terre à *Jehanne de Sorbey* et à *Wary II* de Laval, son mari (2).

A cette époque, avant et depuis, le *fief de Louppi* (château bas) était parfaitement distinct de l'*arrière-fief des d'Haraucourt* (arrêt du roi Réné, du 2 mars 1433) (3).

François de Sorbey et *Jehanne Vouziers* transmirent leurs droits à leurs enfants : *Jehan* et *Gobert* de Sorbey.

Jehan de Xorbey Le 4 octobre 1441, *Jehan,* qui était l'aîné, rendit foi et hom-

---

(1) Au lot de *François de Sorbey,* se trouvent : les terres de *Louppy,* de *Juvigny les dames,* de *Vandelainville,* de *Baulsay* et *Othe-lez-Bazeilles.*

Au lot de *Jehanne de Sorbey,* sont : les terres de *Sorbey* et de *Perpont,* avec les *hautours de signorie, gaingnaiges, héritaiges, rentes, revenus, proufficts, émoluments, attachés à chaque domaine ;* réserve est faite, par tiers, de quelques *waigieres* ou *francs-alleuds : François* se réserve aussi ce qui lui est échu dans la succession de sa tante *Mahault,* femme *qui fut* à *Gilquin de Sommethonne.*

(2) Par cet acte *Jehanne* obtient un tiers des grosses et menues dixmes des ville, ban, et finage, de *Louppi,* sans pour ce être soumise à l'hommage envers son frère. Les parties se réservent leurs droits sur le *Chastel de Mucey* et ses dépendances, après extinction de l'usufruit de *Renart le Vély,* époux survivant de leur cousine *Catherine de Sorbey ;* le tout provenant, est-il dit, de la succession de *Thiébauld de Sorbey,* leur tayon, ou aïeul paternel.

(3) Cette semence est rendue entre *Jehan de Haraucourt,* bailli de Saint Mihiel, et *François de Zorbey,* à l'occasion du moulin de dessous la forteresse de Louppi.

mage à *Elisabeth*, reine de Jérusalem, duchesse d'Anjou, de Lorraine, et de Bar, pour la *terre de Louppi*, par lui tenue en fief du duché de Bar; ses aveux furent produits tant au bailliage de Saint Mihiel qu'en ceux de Clermont et Dun. *Gobert*, le cadet, rendit le même devoir, comme seigneur de Louppi, pour la terre de *Juvigny* (1). Leur sœur, *Blanche de Sorbey*, épouse de *Henry de Breux*, avait été allotie à *Beauzée*, dans le Barrois. (Acte du 8 mars 1450.) En 1511, le 6 avril, *Jehan de Sorbey* conclut, avec sadite sœur, un traité par lequel il lui cédait ses droits à *Louppi* et lieux voisins.

A côté de cette branche masculine et aînée, se trouvaient d'autres indivisionnaires, issus des branches cadette et féminine; à savoir : les de *Laval* — les de *Frasnel*, qu'il convient de passer en revue.

Maison de *Laval-Xorbey*.

Jehanne de Xorbey.

On a vu que *Jehanne de Xorbey*, femme de *Wary II de Laval*, avait obtenu un tiers de Louppi, par le partage de 1419.

Wary II de Laval, branche aînée de la souche de *Marville* (2), chevalier, seigneur des *Vaulx* de l'Othain et de la

---

(1) *Gobert de Louppi* reparait dans les lettres patentes du duc Réné, du 19 avril 1469.

(2) *Wary II de Laval* était fils de *Jehan II*, seigneur, en partie, de *Marville* et de *Villosnes sur Meuse*, et de *Jehanne de Montigny* — *Jehan II* et ses frères *Erard* et *Wary I* (celui-là auteur de la branche dite de *Luxembourg;* celui-ci auteur de la deuxième branche dite de *Lavaulx-Bazeilles*)... étaient fils de *Jehan Ier*, châtelain-prévôt de Stenay, en 1421, et d'*Isabelle de Boulanges* qui, dans quelques chartes, est nommée *Louise* ou *Elisa de Bouligny*. (N. celle-ci serait-elle une seconde femme ?) — *Jehan Ier de Laval* était fils de *Wary Ier*, un des fondateurs de l'*ordre de la Fidélité*, autrement dit du *Levrier blanc*, marié, en 1416, à *Marie de Vienne le château* — *Wary Ier* était fils de *Husson de Laval* et d'*Alix de Jametz*. — *Husson* fut un des chevaliers qui tombèrent entre les mains des Messins, à l'affaire de Ligny, en 1368 : sa femme, *Alix*, était fille de *Robert de Jametz*, époux d'*Alix*

Wary II de La Val.

Chière, *Othe*, *Velosnes*, *Fresnois*, et partie de *Marville*, était homme de fief de cette châtellenie; il résidait à Marville, en 1494. Il était frère de *Marie de Laval*, épouse de *Guillaume de Croix*; il était oncle, conséquemment, de *Thomas de Croix*, avec lequel il partageait le titre et les profits de seigneur de Sorbey (Ch. de 1513). *Wary* ne tarda pas à y adjoindre ceux de coindivisionnaire à Louppi. La vie de ce seigneur fut longtemps agitée par les procès qu'il eut à soutenir contre son neveu, *Thomas de Croix* (1).

Wary II de Laval et *Jehanne* de Sorbey eurent deux fils et trois filles : *François*, qui suit — *Jehan*, qui suivra — *Marguerite*, épouse d'*Arnould* de Sampigny — *Isabelle* — *Jehanne*.

Le partage des successions paternelle et maternelle eut lieu, entre les deux frères, le 3 février 1447, sous l'attache des sceaux de leurs cousins : *Jehan de Sorbey*, sire, en partie, de *Louppi* et de *Villosne* (*suprà*) — *Ferry de Failly*, sire de *Chinery* — *Jehan de Muscey* — et *Henry de Gomery*.

---

de Villosnes, en 1547; elle était, ainsi, nièce de *Robert des Hermoises de Delut*.

Cette généalogie sera complétée aux mots *Marville* et *Val de Bazeilles*, *infrà*.

(1) Les causes de ces différents furent multiples : *Marie de Laval*, femme de *Guillaume de Croix*, avait deshérité son fils *Thomas*, en presque totalité, par son testament de 1515; cet acte fut annulé, à l'encontre de *Wary de Laval*, qui avait eu la mainbournie de son neveu.

Wary de Laval avait échangé, avec *Thomas de Croix*, ses portions dans la seigneurie de *Louppi*, contre une maison et dépendances, à *Marville*. Cet échange souleva des difficultés, auxquelles se joignirent celles relatives à la succession immobilière de *Jehan de Laval*, père de *Wary*, grand-père de *Thomas*, et époux de *Louise de Bouligny*, succession qui comprenait leurs droits héréditaires, respectifs, à *Xorbey*, à *Villosnes*, à *Bazeilles*, à *Nepvant*, à *Lamouilly*, à *Louppy*, à *Perpont*.

Ces différents furent vidés par sentence du 9 avril 1515, à l'arbitrage de *Jehan de Saint Maurice* et de *Thomas de Failly*.

Louppi tomba au lot de *François de Laval* (1).

François de Laval, seigneur en partie de *Louppi*, fut, d'abord, échanson du roi Louis XI; puis il revint au service des princes de Lorraine. Le *27 mars 1457*, il fut établi au poste de gouverneur de *Neufchâteau*, en Vosges, et le roi *Réné* lui accorda des armes de récompense : « *de sable, à deux tours d'argent, maçonnées de gueules.* » c'étaient celles de la ville confiée à son gouvernement. François de La Val.

Il avait épousé *Alexise de Dampierre-Saint Dizier*, maison comtale de Flandre, venue, dans le *Walon*, à la suite de deux de nos comtesses du Barrois (2). Un de ses membres se retrou-

---

(1) Voici les allotissements respectifs.

Au lot de *François de Laval :*

La maison et forteresse de *Laval* — la seigneurie de *Bazeilles* avec les waingnaiges — le waingnaige de *Villosnes* — la seigneurie de *Fresnois la montagne* — les terrages de la *Morteeawe* — la ville d'*Othe* — les domaines de *Louppi* — le waingnaige de *Vilainchamps* — la ville de *Perpont* — les domaines de *Saint Pierre Villers* — le four de *Nouillompont* — les tonneux et foires de *Virton* et de *Saint Mard* — les maisons d'*Yvoix* — le waingnaige de *Blagny*.

Au lot de *Jehan de Laval :*

La ville et seigneurie de *Xorbey*, avec ses grand et petit waingnaiges et celui dit au *chief* de la ville, du côté de la *Haute Wale* — tout ce que les ancêtres des parties avaient possédé, dans l'hoirie ouverte, *dès Montmédy, jusqu'aux villes d'Yvoix, de Chauvancy et de Stenay* — la ville de *Lamoulie*, y compris le waingnaige de la *Crouée* — celui de *Ximay*, et les *sept mairies* de *Nepvant* — enfin tout ce qui était assis à *Martincourt*, à *Bièvre*, à *Ginvry*, à *Brouenne* et dans la ville de *Staules*.

(2) L'illustre maison de *Dampierre*, représentée, en 1287, par *Gui*, chevalier de ce nom, époux de *Mahault de Bourbon*, monta sur le trône des Flandres, par le mariage de *Guillâume*, fils des précédents, avec la comtesse *Marguerite II*. La branche établie dans les basses Wabvres, portait : de *gueules, à deux lions léopardés, d'or, posés l'un sur l'autre*. C'était, on le voit, sauf transmutation de l'or en argent,

vera, bientôt, résident en son manoir de *Han les Juvigny*, lors d'un événement notable dans les annales de Louppi.

La louveterie de Louppi.

En 1464, le 24 janvier, le roi *Réné* honora le château de Louppi de sa présence; puis il se rendit à l'abbaye de Saint Mihiel, dont *Wary de Laval* était abbé depuis 1461. Ce fut de Louppi, qui, de tous temps, fut et devait être, la *grande louveterie des basses Wabvres*... ce fut de Louppi que partit le gibier dont les tables royale et abbatiale firent honneur au duc de Calabre et à la reine d'Angleterre, *Marguerite d'Anjou*.

Les de La Vaulx et les de Wal.

A cette époque, les deux branches des *Laval-Xorbey* se séparèrent : *François* s'attacha aux destinées, alors si brillantes, des princes de Lorraine, et ses descendants adoptèrent l'appellation romane de *de Lavaulx*, sous laquelle sont, encore aujourd'hui, connus, en France, de nombreux rejetons, dont il sera question ailleurs.

Jehan de La Val.

La branche cadette, celle de *Jehan* (n° 1), conserva ses attaches aux vieilles possessions *wabriennes*, et ses descendants retinrent l'appellation walonne de *Wal*.

On trouve *Jehan de Wal* (n° 2) capitaine-prévôt de *Chauvancy*, en 1436 : il était prévôt de *Stenay*, en 1440; il était prévôt de *Saint Mard*, en 1451; enfin, il siégeait au Conseil des nobles du grand Luxembourg.

Il avait épousé *Jacqueline de la Morteawe*, dont il eut, no-

---

les armoiries de la ville et des anciens chevaliers de *Laferté* et de *Hugnes*, alors qu'ils étaient *voués* de l'abbaye de Juvigny.

Ces armoiries expliqueraient, seules, l'existence d'une branche des *Bossut* de Dampierre à *Han devant Juvigny;* mais une raison plus décisive est celle-ci : *Jean de Haraucourt* avait épousé *Elisabeth de Bossut*, fille de *Nicolas*, comte de *Dampierre*, baron de *Terme* et de *Messaincourt*, seigneur de *Han les Juvigny*, et de *Jehanne d'Anglure*, dont les droits, à *Jametz* et à *Louppi*, seront expliqués ci-après. De ce mariage naquit *Charles de Haraucourt*, baron de *Chambley* et *Malberg;* d'où les droits des *Malberg* de *Sainte Marie* à Louppy. (Voir *infrà*.)

tamment, *Philippe*, seigneur de *Wal*, *Viller le rond*, *Neufmasnil* et *Fresnois*, auteur des de *Wal de Baronville*, qui existent, encore, en Belgique. De cette branche sortit aussi, paraît-il, *Jehan de Wal* (n° 3), prévôt de *Stenay*, en 1482.

Leur descendance féminine se retrouvera, bientôt, chez les d'*Orey de Laneuville*, et chez les membres si nombreux de la famille de *Mouzay*.

Maison de *Franelle*.

La maison de *Franelle*, sous la châtellenie de *Vézelise*, en Vosges, portait : d'*azur, à trois bandes d'or, au chef chargé d'un lion d'or* (1). Elle était d'origine *Salmo-vaudémontoise*. On ignore à quelle époque elle s'allia aux de *Sorbey-Louppi*. Maison de Franelle de Louppei.

On a vu, aux art. *Brandeville*, p. 229; *Chaufour*, p. 336; *Juvigny*, p. 999; et on verra, plus nettement, aux art. *Mont Saint Martin*, *Quincy*, et *Remoiville*, comment les maisons princières de *Salm* (*supérieur*), dans le pays de Liége, et de *Vaudémont*, celle-ci issue de *Vianden*, avant d'être transplantées sous les Vosges, avaient poussé leurs racines ardennaises dans les *basses Wabvres*, par leurs alliances avec les *Deuilly*, les *Chaufour*, les *Castelets* et les *Haraucourt*..... tout indique que ce fut alors que les de *Franelle* s'allièrent aux *Xorbey de Louppi* (2).

Philippe Ier de Frasnel apparaît coindivisionnaire à *Sorbey*, dès l'année 1469; quelque temps après, on le voit, aussi, haut tenancier et justicier à *Louppi*, château bas (aveux et dénomb. du 24 juillet 1474). Ses armoiries ont la couleur du Philippe Ier de Frasnel 1469.

(1) Autrement : *bandé d'azur* et *d'or*, de *six pièces*, au *chef d'azur*, au *lion d'or issant*.

(2) Le fait d'alliance et de copropriété est positif : car, par acte du 26 janvier 1566, *Claude de Frasnel*, seigneur de Bellefontaine (près Beaufort), en 1548, vendit — son seizième dans la seigneurie de *Xorbey* (grand seigneuriage) — et son vingt-quatrième dans le petit seigneuriage d'*Artaize*, à *Ferry de Lafontaine*, époux de *Catherine Hugonel*, et à *Jean de Lescamoussier*, époux de *Marguerite Psaume*, pour 1,600 liv. barrois.

champ de Sorbey (azur); ses *trois bandes* sont émaillées des *Castelets Trichastiaux* (or); et le lion, qui meuble son écu, est de la même armoriation.

Philippe était fils de *Jehan* et d'*Alix* de *Trougnon d'Heudicourt,* maison puissante par sa fortune et par ses alliances: *Gérard,* son frère, devint abbé de Saint Mihiel, en 1493; il succéda à *Wary de Laval-Xorbey,* lequel portait la crosse depuis 1461. (V. *Philippe de Metz;* art. *Nouillompont.*)

A la mort d'*André,* ou *Adrien,* de Louppi, sire d'*Haraucourt,* seigneur du *bourget de Lavaulx* (*Waldeburgs*), en 1501, son frère *Guillaume,* évêque de Verdun, comme héritier de l'arrière-fief du *Château haut* (1), avait omis de rendre son devoir féodal aux de *Frasnel,* maîtres du *Château bas. Philippe* et l'*abbé de Frasnel* firent saisir, féodalement, le 16 janvier 1501, le domaine de leur vassal : la mesure fut décisive, car, quatre années après, par acte du 3 août 1509, le châtelain de *Château haut* faisait ses reprises, foi et hommage, au seigneur de *Château bas.*

Suite des de Frasnel Après Philippe I[er], *Philippe II* de Frasnel (av. et dénomb. du 14 juin 1517) — après Philippe II, *Ferry,* qui agrandit ses domaines, à *Louppi* et à *Han,* par les acquets des 28 juillet 1510 et 24 mars 1518 — après Ferry, *Claude,* son fils, qu'il émancipa, le 22 juin 1530.

Claude du Frasnel ne fut pas moins jaloux que Philippe I[er], son aïeul, de ses prérogations féodales. Il avait épousé *Jehanne d'Eltz :* celle-ci lui avait apporté *Bellefontaine,* près Beaufort; un bâtard, nommé *Jehan de Villers,* s'y était fait construire une tour forte, appelée *Belle Tour* (V. *suprà,* p. 161). Claude

---

(1) Cet évêque venait d'être élargi de la cage de fer, où l'avait tenu, pendant plusieurs années, le sombre *Louis XI;* mais, malgré les instances de ses frères, *André,* seigneur de Louppi, *Pierre,* sire de Chahanay, e tde son neveu *Gobert d'Apremont-Buzancy,* le prélat était toujours banni des terres de l'évêché de Verdun. Il avait encouru la *commise* de son fief, pendant son exil du Verdunois.

de Frasnel, en 1558, profita du séjour, au château de Jametz, de la duchesse *Christienne de Danemarck*, et, par sentence du 19 mai 1564, il l'en fait expulser.

En 1571, *Claude* se trouve en contact avec un nouvel acquéreur de *Château haut* et de *Hugnes :* c'était *Gérars de Pouilly*. Cet acquéreur était fils d'*Aubertin VI*, sire d'*Inor*, *Martincourt*, *Avioth*, *Moiry* et *Pouilly*, en partie, lequel Aubertin avait épousé *Poincette de Wal*, en 1447. *Gérars* prétendait à la franchise de son fief. *Claude de Frasnel* poursuit son droit, à la Cour des *grands jours* de St Mihiel, et, par sentence du 19 février 1571, il se fait reconnaître haut justicier sur tous les membres du fief de Louppi. Il décède peu après.

L'épouse de *Claude de Frasnel* était fille de *Bernard d'Eltz*, sire d'*Othanges*, et de *Bonne de Viller de Beaumont*, dame de *Scy*.

Après 1584, *Louppi* est aux mains des enfants et petits-enfants de Claude de Frasnel, savoir : *Claude II*, l'aîné, époux de *Marguerite de Beauveau*, décédé en laissant des enfants mineurs — *Adolphe*, chevalier de Louppi, dit le capitaine *Louppe* — *Claude Guillaume Ier*, époux de *Catherine de Lutz*, avec un fils, prénommé *Claude Guillaume II*, comme son père — *Françoise*, épouse de *Gilbert d'Apchon*, seigneur de *Mont Regnard*. Chacun d'eux était héritier pour un quart (actes de 1584, 1586, et sentence du 3 mars 1594) — puis, en dernier lieu, on trouve *Charles de Frasnel*, époux de *Anne d'Ennetière*, et *Diane*, et ses sœurs, et leurs enfants. C'est alors qu'une catastrophe vint renverser la *maison de Frasnel* et en dispersa les derniers rejetons.

C'est au milieu de ces débris que va s'élever le comté de *Louppi*.

La ruine des de *Frasnel de Louppi*.

Le capitaine Louppe et les bandes de partisans 1589.

Que de choses diraient ces vieilles pierres castrales, si elles pouvaient parler? Cette *tour*, dix fois séculaire, squelette pâle et noirci, dont les flancs larges, béants, s'entrouvrent en face du *Louvre* quasi princier de *Simon II de Pouilly*,

cette vieille tour nous dirait, entre autres faits, que, pendant vingt mois, elle a vu, dans son parc, les dépôts de matériel de l'*armée Lorraine*, attaquant *Jametz*... car le quartier général du baron *d'Orne-d'Haussonville* et du baillif *Jean de Lénoncourt* était, alors, à *Hugnes* et à *Louppi*... elle nous dirait que, douze années durant, de 1589 à 1601, elle a vu passer et repasser les bandes de tous les partis... *qui* ligueurs, *qui* protestants... *qui* lorrains ou luxembourgeois.... *qui* français ou espagnols.... tous s'agitant, à l'*escouse* et à la *rescouse*, pour reprendre ou pour conserver ce boulevard du protestantisme, dans le fanatique délire qui, alors, s'était emparé des consciences des plus hautes familles du pays. Car, des deux parts, c'était une véritable guerre, guerre atroce de *partisans*.

Chaque seigneur était bien forcé d'y prendre couleur, d'après ses intérêts personnels, ou d'après sa position. Il se tournait, ou se retournait, dans l'un ou dans l'autre cercle, suivant le front de bandière des chefs les plus heureux ou les plus influents.

Ce nom de *chef de bande* n'avait alors rien que d'honorable : on disait la *bande de Mansfeld*, dans les rangs des bourguignons ou des espagnols, et cependant Mansfeld n'était rien moins que le gouverneur du Luxembourg; on disait la *bande d'Amblise*, et cependant *Gaspard d'Anglure*, qui la commandait, n'était rien moins que le maréchal du duché de Lorraine; on disait la *bande du capitaine Saint Pol*, un des plus audacieux *condottieri* des Lorrains. Chaque seigneur n'était alors désigné que par le titre de sa capitainerie. Le capitaine *Louppe* était le *chevalier de Louppi;* le capitaine *Bâlai* était le sire de *Lions devant Dun;* le capitaine *Sancy* était *Jehan de Haut*... etc (1).

Or, pendant qu'*Henri IV*, prenant la couronne de France, voyait *Paris*, *Troyes*, et nombres d'autres villes, se prononcer contre lui pour la *ligue*... alors que *Turenne* et *Bouillon*, avec les

(1) Voir les *Mémoires de la Ligue*, p. 657, 658.

Sedannais, enlevaient *Stenay* et *Dun* aux Lorrains, occupateurs de *Jametz* (1589 à 1595)... alors le baron de *Terme*, *Bossut de Dampierre*, sire de *Messaincourt* et de *Han les Juvigny*... alors le capitaine *Louppe*, *Adolphe de Frasnel*..... alors les sires de *Chaumont* et *Murault*... alors le sire d'*Apremont-Vandy*... militaient sous *African d'Anglure*, dans le parti *anti lorrain*. Ce parti avait reçu d'eux mainte rude défaite, notamment le 29 janvier 1589, sous *Montfaucon*; autre déconfiture à l'affaire de *Beaumont*, en 1552, affaire vivement disputée, où *Turenne* fut blessé, et où *Simon Ier* de Pouilly avait été fait prisonnier. Ces échecs avaient avancé les affaires d'*Henri IV*, et ils ne contribuèrent pas peu à la paix générale, conclue le 25 juillet 1596. Ce sont ces faits qui expliquent la *sentence de mort* portée contre *Adolphe de Frasnel*, qui avait livré *Dun* à Turenne, sentence qui fut suivie de la confiscation de son patrimoine : dès lors l'on conçoit comment intervinrent, après la pacification qui rendit *Dun* et *Stenay* au duc de Lorraine, les lettres de grâce par lesquelles ce prince rendit, le 18 juin 1596, aux héritiers de *Frasnel*, les biens que ce condamné avait dans les *basses Wabvres* : mais le coup avait anéanti pécuniairement sa famille ; elle va donc disparaître de *Louppi*.

LE COMTÉ DE LOUPPI.

§ Ier. — Louppi avant et après la prise de Jametz.
(1449 — 1589 — 1631)

Le *comté de Louppi* dut son laborieux enfantement aux de *Pouilly*, pendant l'occupation lorraine de 1589 à 1631 (Voir *suprà*, p. 951). Voyons quels en furent les premières assises, et quelle part y prirent les membres de cette puissante maison.

Colars, chevalier de Pouilly, fils d'*Aubertin VI*, trente-deuxième descendant direct du premier *ber* de l'*Authe* (*Authbert*) et de *Poncette de Wal*... Colars, seigneur d'*Inor*, *Martincourt*, *Avioth*, *Ivoix*, *Moiry* et *Pouilly*, en partie, de son ma- **Colars de Pouilly 1474**

riage, contracté en 1474, avec *Françoise de Mentheville-Flassigny* (1), avait eu six enfants :

1° *Jehan*, qui épousa, d'abord, *Françoise de Berthaucourt*, et qui se remaria à *Isabeau de Gratinoth*, dame de *Jupile* et de *grand Cléry*; 2° *Gilet*, qui suit, et qui fut la souche commune des marquis d'*Esnes* et des comtes de *Pouilly*; 3° *Alix*, qui devint femme du marquis *Henry de Custine*, sire d'*Aufflance*, du Val de *Viviers*, de *Lombut* et de *Chennery*; 4° *Bonne*, qui fut mariée à *Jehan du Hautois*, sire de *Ville*, en Verdunois, et de *Viller* devant Orval, de laquelle procédèrent les alliances avec les de *Hezèques de Lombut* et *Messaincourt*, et avec les de *Bossut* de *Dampierre-Saint Dizier*, sires de *Han les Juvigny*; 5° *Madelaine*, épouse de *Claude de Nayves*, maison magistrale de Marville, qui s'éleva aux premiers postes du conseil suprême des princes lorrains; 6° enfin, *Petit Jehan* époux de *Marie de Pallas*.

Le père de *Colars* avait pris pied dans la seigneurie de *Louppi*, par l'acquisition de *Hugnes* et de partie du *fief d'Haraucourt*. La vie de son fils correspond à la révolution calviniste qui, sous *Henry Robert de Lamarck*, fit de Jametz un foyer d'explosion, entre les fauteurs du protestantisme et les ligueurs lorrains. C'est alors qu'à côté des de *Frasnel* on voit apparaître de nouveaux ascensitaires, pour quelques portions de domaines, à *Louppi* — les d'*Arimont*, alliés aux *Schélandre* (2) — les de

---

(1) *Mentheville-Flassigny* portait : *de gueules, à la tour d'argent*; cimier : *une tour d'argent*, surmontée d'un *hannache*, aux couleurs de l'écu. C'était un démembrement des anciens domaines de *Clarambault de Xorbey*, seigneur de *Mont Saint Martin*. En 1596, cette seigneurie appartenait : pour moitié, à *Ferry de Lafontaine* de Xorbey — pour un quart, à *Gabriel de Mentheville*, seigneur de Viller le rond, aux droits de *Laval-Bazeilles* — pour un huitième, à *Nicolas de Mentheville*, seigneur de Breux, Vaulx et Dampicourt — et pour un huitième, à *Hélène de Wal*, femme d'*Albert d'Orey* de Lañeuville († 15 mars 1584, et 9 août 1622).

(2) Les d'*Arimont* s'étaient alliés aux de *Lavaulx de Sorbey*, par

Miremont (1), inféodataires des terrages de *Lions* — les de *Barbançon de Villémont* (2) et *Lesmont*, anciens fiefés de Saint Mard — enfin, les de *Mouzay-des Fresnes* (3).

Marie d'Arimont, épouse de *Henry de Lavaulx*. En 1547, on trouve, à Xorbey, *Jean* d'Arimont — *Michel*, son frère — *Marie* d'Arimont, femme de *Henry de Lavaulx* — *Catherine* d'Arimont, femme de *Gérard de Bihain* — *Jeanne* d'Arimont, femme de *Claude de Belonchamps*. Ils étaient enfants et héritiers de *Catherine de Ruelle*, dame d'Arimont.

La femme de *Jehan de Schelandre*, dernier gouverneur protestant de Jamètz, était *Jehanne d'Arimont*.

(1) Les *Miremont d'Arimont*, prenant titre de seigneurs de *Louppi*, étaient *hommes de fief* de la *principauté de Jametz*, sous les seigneurs de Sedan. C'est à ce titre, qu'en 1549, *Louis de Miremont* et *Beaudouin de Barbançon*, seigneurs de Louppi, furent deux des maîtres du champ-clos pour le duel de *Jehan Daguerre* (rapporté *suprà*, p. 947, 948).

(2) De là les actes d'aveux et dénombrement des 14 juin 1527, par *Beaudouin de Barbançon*, sire de *Villémont* — 30 novembre 1586, par *Henry de Barbançon*, comte de *Dam*.

Les *Barbançon de Villémont* étaient des anciens *fiefés* de Marville et de Saint Mard. On trouve *Jehan de Barbançon*, époux de *Marguerite des Hermoises*, prévôt de *Marville*, en 1508 — on trouve son frère *Jacques* de Barbançon, prévôt de *Virton*, en 1510 — on trouve leur fils et neveu, *Beaudouin* de Barbançon, seigneur de Louppi, en partie, en 1527. Les causes resortiront mieux à l'article *Remoiville*.

(3) Une transaction, du 31 décembre 1530, fait connaître que *Georges de Mouzay*, *Gilles de Mouzay*, *Jean de Mouzay*, *Isabelle de Mouzay*, femme d'*Henry Guiot*, *Marguerite de Mouzay*, femme de *François Leclerc*, *Marie de Mouzay*, femme de *Nicolas de Louppi*, représentée par ses mineurs, procédant par leur oncle *Wathier de Mouzay*, ont composé avec *Pierre d'Orey* de Laneuville et *Marguerite d'Icourt* sa femme, sur les acquets faits à *Louppy*, par le dit *Wathier* de Mouzay et par *Marguerite d'Icourt*, sa seconde femme ; acquets leur venant des successions de *Melinette de Rethel*, première femme dudit *Wathier de Mouzay*, sur *Jacques de Vigneules* et *Adam des Champs*. Ces droits

Ces noms, presque nouveaux dans les basses Wabvres, indiquent assez que, de 1431 à 1449, une révolution s'était faite dans les mouvances *barro-lotharingiennes*, et qu'elle avait déplacé les familles et les anciennes positions.

Cette révolution était celle qui avait enlevé *Jametz* à ses anciens maîtres; c'est-à-dire, tout à la fois, à la Lorraine et au Luxembourg. Ce déplacement tenait aussi aux inféodations domaniales nouvelles, que le besoin d'argent avait contraint *Réné II* à consentir à tout prix. De là naquirent les droits des de *Mouzay* sur les terrages de *Lions* et sur quelques portions de *Louppi*. (V. *Mouzay*, plus loin.)

Gilles de Pouilly 1510. *Gillet*, fils puîné de *Colars de Pouilly*, épousa, en 1510, *Marguerite de Failly*, dame d'*Esnes* et de *Berthaucourt*. Elle était fille de *Thiébauld*, capitaine prévôt de *Chauvancy*, et de *Louise du Hautois* (branche d'*Esnes-Staiville*).

Cette dame apporta à son mari les prétentions des anciens du *Hautois*, dans le bassin des *basses Wabvres*, avant la cession de *Jametz*, droits effacés par la politique, mais auxquels s'adjoignaient ceux de sa mère, née de *Mentheville* et dame de la *Malmaison* : *Louise du Hautois* était petite-fille de *Georges de Failly* et d'*Idron d'Allamont* († 1508).

Gilles en eut deux filles : *Gérard*, qui suit — et *Nicolas*, qui devint la tige des seigneurs de *Berthaucourt* et de *Romagne sous Montfaucon*.

Gérard de Pouilly. 1540 *Gérard de Pouilly*, gouverneur de *Châtel sur Moselle*, était seigneur, en partie, de *Louppi*, en même temps que de *Esnes*

---

passèrent ensuite à : *Didier d'Icourt*, échevin à Verdun — *Jacquemin d'Icourt* — *Jacques de Vigneules* — *Adam des Champs* — *Louis d'Arimont* — *Henry des Ornelles* — *Jean Louis* de Damvillers — *Jacques Collinet* — *Jean du Hautois* et consorts — puis aux filles de *Didier d'Icourt*, c'est-à-dire, *Marguerite*, femme de *Guillaume de Saint Laurent*, seigneur de *Milly*, Murvaux, du fief de la Folie de Nepvant, capitaine-prévôt de Stenay, de 1555 à 1561 — et à *Jeanne d'Icourt*, femme de *Nicolas de Vautripont*.

et de *Berthaucourt* (1). Son droit sur *Louppi* et sur *Hugnes* s'effaçait, quelque peu, devant ceux, plus vivaces, des de *Frasnel*, ardents catholiques, alors très-bien en cour de Lorraine, et devant la main-mise des adhérents au parti français, parti qui, sous *Jean de Lamarck*, prince de Jametz (1530-1560), commençait à prendre pied à *Sedan* et dans les *trois évêchés*. La chute de Dampvillers, en 1542, avait ouvert la porte aux entreprises des anti-lorrains.

Gérard avait épousé, en 1540, *Marguerite de Lavaulx*, fille de N. de *La Vaulx-Sorbey*, et de N. de *Vergy* en Bourgogne. (V. *Hugnes*, p. 854. — Nota. C'était probablement *Henry de Wal*, lieutenant de maire, à Marville, en 1525.)

Ils eurent sept enfants : *Nicolas Simon*, qui suit — *François*, époux d'*Hélène de Beauchamps* (tante, il est probable, de *Claude de Beauchamps*, mari de *Anne de Gorcy*, seigneur de *Hiancquemine* et de *Moulainville*, en 1590?) — *Antoinette*, mariée à *Nicolas de Housse*, baron de *Cons*, sire de *Fermont*; fille de *Gaspard* et de *Claudine de Lutz*, celle-ci fille de *Henry* dit *Moral*, prévôt de Montmédy, en 1509, et de *Françoise de Nayves*, dont le père, *Nicolas de Nayves*, était garde des chartes et archives, à Marville, pour le Luxembourg — *Jean*, seigneur de *Hautcourt* et de *Malancourt*, et sire de *Chinery* — *Jeanne*, mariée à *Jean du Hautois*, seigneur de *Luzy* et de

---

(1) On doit croire qu'il avait, par sa femme, et par son aïeul, concurremment avec les de *Frasnel*, partie de la remanence des droits des de *La Vaulx*, sur la seigneurie de *Louppi*, château bas. Cela semble résulter de l'acte de foi et hommage, du 29 septembre 1507, à *Réné*, duc de Lorraine, par *Wary II* de Laval, demeurant à Marville, pour les biens mouvants en fief du duché de Bar, qu'il a recueillis, par le trépas de son père, *Jehan de La Val*, tant à *Sorbey* et dans les prévôtés de *Marville* et d'*Arrancy*, que dans celles de *Dun* et de *Sathenay*.

Une partie de ces droits avaient dû passer à l'abbé de Saint Mihiel, *Wary de La Val*, en 1461, et recueillis par l'auteur commun de *Philippe de Frasnel*, de l'abbé *Gérard de Frasnel*, et de *Marguerite de La Vaulx*. Ce point historique reste à vérifier.

Ville en Woepvre — *Gérard* — et *Nicolas*, ces deux-ci chevaliers de Malthe.

C'est l'aîné de cette famille qui fut père du *premier comte de Louppi* aux deux châteaux.

Simon Ier de Pouilly. † 1609.

Nicolas Simon de *Pouilly* fut un des plus illustres personnages de la noblesse barro-lotharingienne, de son temps.

Colonel d'un régiment de son nom, il combattit, valeureusement, aux rangs des Lorrains, dans tous les combats de la Ligue contre les protestants. Ceux-ci, commandés par *Turenne*, l'avaient fait prisonnier, à l'affaire de *Beaumont*, du 13 octobre 1592, alors qu'il était mestre de camp de cavalerie.

Après la prise de Jametz, *Simon de Pouilly*, conseiller d'Etat et privé, chambellan du duc *Charles III*, devint *Maréchal du Barrois*, puis il fut fait *gouverneur de Stenay;* son commandement dura de 1589 à 1607.

Il était seigneur, en partie, de *Louppi les deux châteaux*, de *Pouilly*, *Remoiville*, *Juvigny*, *Hugnes*, *Han*, *Quincy*, *Hautmont* et *Malancourt*. Ce fut en sa faveur que la terre d'*Esnes* et celle de *Mandres aux quatre tours* furent érigées en baronnies, par patentes de *Charles III*, du 9 janvier 1609.

Il avait épousé *Anne de Monthreux*, le 20 avril 1561; dont il eut: 1° *Simon II*, qui suit; 2° *Philippe*, sire de *Cléry* et de *Viviers*, marié, le 20 mars 1593, à *Hélène de Custine;* 3° *Marguerite*, femme d'*Albert de Heulles*, seigneur de *Villosnes;* 4° *Barbe*, femme de *Christophe de Chamisot*, seigneur d'*Andevanne*.

C'est de son temps que tombèrent les de *Frasnel*, et leur disgrâce lui permit de poser, pour son fils aîné, les premières assises du *Comté de Louppi*.

On a vu qu'une sentence de mort avait été portée contre *Adolphe de Frasnel*, chevalier de *Louppi*. Ses biens, consistant en un quart indivis en la seigneurie, avaient été confisqués et réunis au domaine ducal de Lorraine.

Anne d'Ennetière, femme de *Charles*, neveu du condamné, au nom de ses filles, s'était empressée, par acte du 25 juin 1594, approuvé par sanction ducale le 13 juillet suivant, de

vendre *Château bas* à l'abbesse de Juvigny *Catherine de Lenoncourt*, pour 30,000 livres; mais cette vente dut rester sans exécution. En vain, par grâce spéciale, après les préliminaires de la pacification de 1597, le prince, par lettres du 18 juin même année, avait-il octroyé à la veuve de *Charles* et à *Diane de Frasnel*, sa fille aînée, la restitution du quart en la seigneurie confisqué sur *Adolphe;* le patrimoine des de *Frasnel* était en déconfiture; les créanciers poursuivirent. *Anne d'Apchon*, fille de *Gilbert* seigneur de *Montregnard*, autrement dit *Fuchsemberg*, exerçant les droits de *Françoise de Frasnel* sa mère, dans la succession de *Claude Guillaume*, son aïeul, fît résoudre la vente de 1594. Tout fut revendu en justice pour payer les dettes de l'hérédité. *Simon de Pouilly*, le 16 août 1606, s'en rendit adjudicataire; et, alors, moitié de la seigneurie de *Château bas*, moitié de la cense de *Lua* et de celle de la *Chapelle*, moitié dans la *basse cour* du château, ensemble un neuvième dans le *Chastel haut* et le *fief* dit de *Haraucourt*, lui furent adjugés pour 13,000 liv. barrois.

Avant cela, *Simon* avait acquis les droits de la plupart des autres indivisionnaires (1); le restant le fut par son fils (2).

---

(1) Voici ces acquisitions : le 20 juillet 1600, ceux d'*Henry*, baron de *Saint Remy*, sire de *Fouleste*, sur le quart de la seigneurie de *Château bas*. — le 23 mars 1602, ceux de *Catherine*, baronne de *Malberg* de Sainte Marie, sur *Louppy*, *Remoiville*, *Juvigny* et *Han*, *Quincy*, *Stenay*, *Moulins* devant Mouzon, *Sorrcy*, *Clarey* et *Crurey*, *Gircourt*, *Drillancourt*, *Bethincourt*, *Malancourt*, le ban d'*Ergeville*, *Dannevoux*, *Cuzy*, *Septsarges*, *Forges*, le moulin de *Gotza*, bans voisins et circonvoisins — le 30 juillet 1602, les droits d'*Anne d'Ennetière*, sur moitié du quart dans la seigneurie de *Château bas*.

(2) Enfin *François d'Allamont*, seigneur de *Chaufour*, et *Claude de Housse*, son épouse, vendirent, le 15 juillet 1606, leurs droits sur *Louppi* et bans voisins, à *Simon II* de Pouilly et à *Françoise de Beermann*, sa femme, pour 12,500 francs barrois.

Erection du comté de Louppi (8 mai 1633).

Le comté de Louppy.

L'érection de la *terre de Louppi* en comté, en faveur du baron, puis marquis d'*Esnes*, *Simon II de Pouilly*, fut le dernier acte public d'autorité souveraine que fit le malheureux duc *Charles IV*, dans sa châtellenie de Stenay. Récompense méritée de trente-deux années de dévouement, largement payé, il est vrai, cette faveur couronna la série de largesses avec lesquelles les princes lorrains soldèrent toujours leurs serviteurs, un peu trop au dépens du domaine public et des sueurs de leur excellent peuple, toujours aussi prêt à donner son sang pour eux.

Simon II de Pouilly † 1635.

Suivant les mémoires de l'époque, *Simon II de Pouilly* fut un des généraux les plus distingués de son temps. Colonel d'un régiment de son nom, en 1610; *maréchal du Barrois*, en 1620; conseiller d'Etat et privé du bon duc *Henry* de Lorraine... ce fut Simon II, à la tête de la noblesse, qui, le 1er mars 1626, reçut le serment du duc *Charles IV*, à son entrée solennelle, dans Nancy, capitale de ses Etats. Ce fut lui, ensuite, qui présida à la reconstruction de la *citadelle de Stenay*, dont l'entrepreneur fut *Guiot Roussel;* œuvre qui dura de 1600 à 1625. Simon était alors *gouverneur de Stenay*, en remplacement de son père. Pendant vingt-huit ans il conserva ce poste de haute confiance, qu'il fut obligé de remettre, en 1632, aux mains du *comte de Lambertye*, lors de la prise de possession des Français : puis il se retira dans sa terre de *Louppi*. On a dit comment, par des acquisitions successives, son père et lui en devinrent propriétaires, pour le tout. C'est lui qui fit construire le *château moderne* actuel, véritable *Louvre* des *hauts louvetiers* de l'immense forêt des *basses Wabvres*.

En 1621 et 1632, il fit établir deux foires au *Bourget* et un marché hebdomadaire. En 1633, le 8 mai, il obtint l'érection de son domaine en *comté;* enfin, il décéda à Louppy, de la peste, croit-on, le 17 août 1635. Alors il était marquis d'*Esnes*, comte de *Louppi les deux châteaux*, baron de *Manonville* par acquisition, seigneur de *Hautcourt*, *Malancourt*, *Fabricy*,

Ergeville, enfin, baron de *Mandres aux quatre tours*, plus seigneur de *Mont devant Dun*, par engagement des deux derniers domaines pour la somme de 40,000 livres.

Son opulence n'était pas moindre que sa position éminente, puisqu'il put doter chacune de ses filles de 300,000 écus. Son patrimoine, cependant, d'après actes de partage, n'avait été que de 15,000 liv.; et il était endetté, paraît-il, de 50,000 liv., pour le service de son prince, alors qu'il entra au gouvernement de Stenay: mais, à partir de cette époque, la fortune s'était plue à répandre ses faveurs sur sa maison (1).

Simon II de Pouilly avait épousé *Françoise Beermann* de *Lanaech* et d'*Ungenheim*, maison baroniale allemande, qui portait : d'*or, à l'ourse de sable, tenant un miroir d'argent, de ses mains de devant*.

Il en eut cinq filles et quatre fils : ceux-ci et trois de leurs sœurs moururent jeunes. Restèrent : *Gabrielle Angélique* et *Claude Françoise Angélique* (2).

Celle-ci épousa, le 9 août 1632, *Henry du Castelet*, marquis de *Trichastiaux;* puis, en 1654, elle se remaria à *Alexandre André de Redon de Dreux*, marquis de *Fronsac* et de *Montfort*.

Gabrielle Angélique, l'aînée des filles de *Simon* de Pouilly, Claude Roger de Comminges. 1630.

(1) Le 31 janvier 1625, *Simon de Pouilly* reçut, de *Charles* et *Nicole* de Lorraine, 300 arpents de bois, tant en fonds que superficie, à prendre, pour défricher, dans la forêt du *Chesnois*, en indemnité du pillage de sa terre d'*Esnes*, par les bandes de *Mansfeld* et des princes de *Bouillon*. Le duc lui accorda, en outre, les bois de la grurie de Jametz; et, pour édifier son château, il obtint encore la main-d'œuvre des ouvriers employés au relèvement des murs de la citadelle de Stenay. L'auteur du *Manuel* a, sous les yeux, copie d'un Mémoire, adressé à la Cour souveraine, contenant à cet égard les inculpations les plus graves; inculpations qui, sans doute, restèrent à l'état d'odieuses allégations.

(2) Une sœur de ces deux dames paraît avoir été mariée à M. de *Finfe*, gouverneur de Bouillon; elle serait morte jeune, sans laisser d'enfants.

fut mariée, d'abord, à *Bernard de Coligny*, gouverneur de *Montigny le roi*, lieutenant général au gouvernement de Champagne, de l'illustre maison de ce nom, et dont quelques rejetons ont existé, de nos jours, dans notre Meuse. (Voir *Pierreville*, près d'Azanne, et *Rieval*.) Elle en était veuve sans enfants, en 1629 : alors elle convola, le 7 janvier 1630, avec *Claude Roger de Comminges*, marquis de *Vervins*, premier maître d'hôtel du roi de France. Ce seigneur était né, le 6 juillet 1604, du mariage de *Roger de Comminges*, baron de *Saubole*, gouverneur de Metz, de la maison-pairie de *Comminges*, alliée aux rois de France et d'Aragon, maison qui portait : *de gueules, à quatre amendes, d'argent, pointées aux angles de l'écu.* Sa mère était *Isabeau de Coucy :* ainsi, par celle-ci, le nouveau comte de *Louppi* descendait du célèbre *Enguérand*, qui portait : *fascé de vair et de gueules, de six pièces;* et qui avait pour devise : *je ne suis roi, ni prince aussi, je suis le sire de Coucy.*

Claude Roger de Comminges eut, de *Gabrielle Angélique* de Pouilly, deux fils et une fille : 1° *Louis*, qui suit; 2° *Philippe François*, dit le marquis de *Comminges*, mort, sans postérité, en 1686; 3° *Henriette Louise*, mariée, en 1658, à *Charles François de Joyeuse*, comte de *Grandpré*, lieutenant général au gouvernement de Champagne, gouverneur de Beaumont et de Mouzon, veuf en 1678, et mort, à Paris, le 8 mars 1680. De ce mariage étaient nés : *Jean Louis* et *Louis Joseph.*

Ce dernier fut le fameux abbé de *Joyeuse*, de fâcheux renom dans l'histoire de *Louppi* (1).

Louis de Comminges. † 1663

Louis avait épousé, en 1657, *Anne Dieudonnée de Fabert*, fille d'*Abraham*, l'illustre maréchal de ce nom. Titré du marquisat de Vervins, premier maître d'hôtel du roi, après son père,

---

(1) On trouve sa signature, sur les registres de la commune, au bas d'un acte de baptême du 21 août 1677, dans lequel, avec sa mère *Henriette Louise de Comminges*, il est parrain d'une fille du maire de Remoiville, *Jean Doré*.

il mourut en 1663, à l'âge de 33 ans. Il laissait sa veuve enceinte; elle accoucha, le 30 avril 1664, de *Louis Joseph de Comminges;* puis se remaria à *Claude François de Mérode,* marquis de *Trélon,* en Flandres.

Louis Joseph de Comminges. 1664-1725.

La survenance d'un enfant posthume (de leur oncle) avait déjoué les calculs du *comte* et de l'*abbé de Joyeuse,* cousins-germains de l'héritier. Après de longs et interminables débats, l'abbé prit le parti de le faire assassiner. Ce guet-apens fut exécuté, dans une rue de Paris, le 31 août 1704 (Voir le P. ANCELME, t. II, 662), mais le coup manqua; alors l'abbé prit la fuite; et, avant de passer la frontière, pour les Pays-Bas, il gîta chez le comte *Bossut de Dampierre,* baron de *Termes,* au manoir seigneurial de *Han les Juvigny.*

Louis Joseph de Comminges vécut jusqu'en 1725; il ne laissa pas de postérité.

Jean François Louis de Joyeuse † 1680.

Alors Louppi advint au comte *Jean François Louis de Joyeuse :* celui-ci avait épousé, en mars 1669, *Marie Victoire de Mérode,* comtesse de *Brandeville,* vicomtesse de *Villers sur Celle,* dame d'*Allamont* et de *Malandry;* il en eut un fils et une fille : *Jules Armand,* gouverneur de Stenay (1), mort le 1er mars 1714, au château de Brandeville, à 19 ans, sans postérité.

Denis Antoine Christophe des Ursins. † 1737.

Sa sœur *Joséphine Monique Mélanie,* comtesse de *Mérode,* épouse en premières noces de *Denis Antoine Christophe,* baron et comte des *Ursins* et de *Beauxieux,* seigneur de *Tillieux,* et, en secondes noces, femme, séparée de biens, de *Henry Ange,* comte d'*Apremont,* devint comtesse de Louppy, terre qu'elle vendit, avec d'autres biens, le 12 mai 1741, à *François Théodore de Custine,* comte de *Wiltz,* lequel en obtint lettres d'in-

---

(1) On trouve sa signature, sur les registres de Louppi, à la date du 16 avril 1691, au bas de l'acte constatant le baptême d'une fille de *Henry de Lahaye,* receveur du comté de Wiltz. Cette enfant est tenue par *Jules de Joyeuse,* vicomte de *Grandpré,* avec *Marie Victoire de Mérode,* comtesse de *Joyeuse,* mère du parrain.

vestiture le 20 du même mois. Elle n'avait eu, de son premier mariage, qu'une jeune fille, *Marie Caroline Léocadie des Ursins*, morte à Louppi, à l'âge de 10 ans (1).

François Théodore de Custine-de Wiltz 1741.

François Théodore II de Custine, comte de *Wiltz* et de *Louppy*... et ses sœurs — *Marie Anne*, épouse d'*Antoine François de Lambertye*, de Cons la Grandville — *Marie Thérèse*, épouse d'*Innocent Marie de Vassinhac-Imécourt*... étaient enfants de haut et puissant seigneur messire *Charles Ferdinand de Custine*, chevalier, seigneur et comte de *Wiltz*, baron d'*Auflance* et du *Fay-Billot*, seigneur de *Viller le rond*, de *Reisdorff*, d'*Allamont*, de *Dompierre*, de *Malandry*, de *Bitbourg*, et de haute et puissante dame *Marie Xavière d'Arnoult*, baronne de *Meissembourg*.

Par son aïeul et parrain, *François Théodore Ier*, époux, en 1684, de *Françoise Angélique de Choiseul*, le nouveau comte de Louppy descendait du colonel *Christophe de Custine*, seigneur d'*Aufflance* et de *Buxy*, et de *Marie Marguerite de Wiltz*, fille unique d'*Alexandre* et de *Barbe d'Andlau*.

C'était de sa bisaïeule paternelle qu'il tenait son titre de *comte de Wiltz*, illustre, entre tous autres, dans le duché de Luxembourg (2).

---

(1) Cette jeune des *Ursins* fut inhumée, le 28 juin 1730, dans l'église *Saint Martin* de Louppy, sous le crucifix. Son père, le comte des *Ursins*, fut enterré, à la même place, le 5 mars 1737, à l'âge de 85 ans, en présence de *Jean François Masson* de Marville et de *Robert Fourie* de Juvigny; l'un, juge gruyer, l'autre, procureur fiscal, des comté et haute justice de Louppi.

(2) La *baronnie de Wiltz* avait été érigée en *comté*, par lettres du roi *Philippe II* d'Espagne, données à Madrid, le 31 mai 1629, en faveur de *Jean de Wiltz*, époux de *Claude de Bayer de Boppart*, gouverneur de Thionville. Ces lettres mentionnent l'extraction des anciens barons de *Wiltz* de la descendance féminine du premier *comte de Chiny*, et de la descendance collatérale des anciens *Marchis d'Arlon* : elles les signalent aussi comme alliés à la haute et puissante famille d'*Ogliani*, de la

François Théodore II avait épousé, le 26 août 1741, *Robertine Augustine Gislaine Josephe de Sainte Aldégonde*, fille du comte *Philippe Albert* et d'*Augustine Robertine de Landas*. Cette dame mourut sans lui laisser de postérité : alors il concentra ses affections sur son neveu, le vicomte *Marie Louis Charles de Vassinhac Imécourt*, et il lui laissa son comté de Louppy, avec clause de substitution, au mariage de ce neveu, le 1er juin 1778, avec *Charlotte Ferdinande de Chauvelin*.

Ceci nous ramène aux seigneurs d'*Imécourt*, que nous avons quittés à *Inor*. (V. p. 864 et 876.)

Suite des seigneurs d'*Imécourt* (V. *Inor*, p. 876-879).

Le chevalier *Innocent Marie* de *Vassinhac*, marquis d'*Imécourt*, seigneur d'*Inor*, des *hautes* et *basses Loges*, de *Luzy*, de *Sivry les Buzancy*, d'*Amblimont*, etc., fut, d'abord, enseigne de la colonelle au régiment de *Champagne*, le 15 mai 1734; puis lieutenant de la compagnie de *Sannois*, même corps, le 20 août suivant; puis capitaine de cavalerie au régiment d'*Ancezune*, le 16 janvier 1737; puis colonel du régiment d'infanterie de *Périgord*, le 1er décembre 1745; enfin *chevalier de Saint Louis*, le 16 juin 1747.

Innocent. Marie de Vassinhac-Imécourt-Custine-de Wiltz. † 1747

Blessé mortellement, à l'affaire de l'*Assiète*, le 19 juillet suivant, ce seigneur, qui déjà s'était montré digne de ses va-

---

maison de Rye, descendante des souverains de la *Tour-Valsassine* et *Taxis*. Voici les hautes origines où cette maison remontait :

V. Flacchio, *Hérault et roi d'armes de la province de Luxembourg*, Bruxelles, 1719, t. III, aux art. rois de *France*, p. 55; rois de *Navarre*, p. 65; rois d'*Angleterre*, p. 81 ; ducs de *Lothier*, p. 121 ; ducs de *Lorraine*, p. 125; comtes de *Flandres*, p. 185; comtes de *Dreux*, p. 221 ; comtes d'*Artois*, p. 229; comtes de *Foix*, p. 241 ; comtes de *Boulogne*, p. 249; comtes d'*Auvergne*, p. 253; comtes de *Lusignan* et de *Marche*, p. 257 ; comtes de *Toulouse*, p. 261 ; comtes de *Blois*, p. 269; comtes de *Bar*, p. 281.

leureux ancêtres, succomba à 27 ans. Il fut enterré à Briançon.

Il avait épousé, en 1738, *Marie Thérèse de Custine*, née comtesse de *Wiltz*, baronne de *Meissembourg*, comtesse de *Brandeville*, du chef de *Marguerite d'Allamont*, sa trisaïeule, fille de haut et puissant seigneur messire *Charles Ferdinand de Custine*, chevalier, seigneur et comte de *Wiltz*, baron d'*Aufflance* et du *Fay-Billot*, seigneur de *Viller le rond*, de *Reisdorff*, d'*Allamont*, de *Dompierre*, de *Malandry*, de *Bittbourg*, etc., et de haute et puissante dame *Marie Xavière* d'*Arnoult*, baronne de *Meissembourg*.

De ce mariage naquirent trois fils et une fille : 1° *Jean Marie*, qui mourut jeune; 2° *Marie Charles Ferdinand*, celui-ci, né le 13 décembre 1743, mourut, sans postérité, le 21 janvier 1780. Il était titré *comte de Brandeville* et d'*Imécourt*, mousquetaire de la garde ordinaire du roi, depuis 1761 jusqu'en février 1762; cornette de la compagnie de *Pouilly*, dans le régiment de royal-cavalerie, le 8 de ce mois; capitaine au même régiment, le 1er mars 1763; aide-major, au même corps, le 25 août 1767; chevalier de St Louis, le 1er février 1779; puis mestre de camp; enfin il était colonel en second quand il fut enlevé à l'âge de 36 ans; 3° *Marie Louis Charles*, son jeune frère, a continué la descendance ci-dessous; 4° *Mariette Henriette* de Vassinhac-Imécourt, fut mariée, le 2 décembre 1762, au château de Louppy (1), à *Albert Louis*, baron de *Pouilly* et

(1) A ce mariage étaient assistants : la mère de l'époux, *Lucie Louise de Hézèques*, dame de *Lombut*, *Messaincourt*, *Nepvant*, *Monzéville*, *Pouru au bois*, *Quincy*, etc., veuve de *Louis Joseph*, baron de *Chaufour*, remariée à *Joseph*, comte de *Gevigny de Pointe*, chevalier, seigneur des *hautes* et *basses Yetz*, de *Viedersdorff*, *Sancy*, *Richemond*, demeurant à Thionville — la mère de l'épouse, *Marie Thérèse de Custine*, née comtesse de *Wiltz*, comtesse de *Brandeville*, dame de *Malandry* et d'*Inor*, demeurant au château d'Inor; — le tuteur honoraire de l'épouse, *Louis Charles de Maillart*, baron de *Landre*, d'*Haneffe*, seigneur des dits lieux, de *Vrizale*, *Sommerance*, *Beaufort*, *Andevanne*, *Gerbéville*, *Nouart*; — *Théodore François de Paule de Cine*, stu

de *Chaufour*, chevalier, seigneur de *Quincy* et de *Villosnes*, etc., capitaine de cavalerie au régiment royal, ensuite colonel du 3ᵉ régiment de chevaux-légers. Cette dame mourut, sans enfants, le 26 décembre 1768. Son mari, remarié à *Marie Antoinette de Custine*, dont il a eu deux fils, passés au service d'Autriche, sous le nom de *Mensdorff*, a, comme *généralissime* des troupes coalisées sous les princes émigrés, tenu la tête des efforts de l'émigration.

Marie Louis Charles de Vassinhac-Imécourt-Chauvelin. † 1786.

Marie Louis Charles de Vassinhac, vicomte d'*Imécourt*, chevalier, comte de *Brandeville* et de *Louppy*, seigneur d'*Inor*, de *Sivry les Buzancy*, de *Luzy*, d'*Allamont*, d'*Amblimont*, d'*Aliépont*, des *hautes* et *basses Loges*, de la *Hoccardière*, de la *petite Chinerie*, du fief de *Martincourt*, est décédé à Paris, le 3 mars 1786, à l'âge de 39 ans..... voilà trois générations tranchées, à la fleur de l'âge !

A mesure que cette famille croissait en puissance, en richesse, en vertu, en hautes alliances, la mort, l'inflexible mort les moissonnait successivement : *sic transit gloria mundi !*

Entré à l'âge de 16 ans au régiment de *royal-cavalerie*, le jeune *vicomte d'Imécourt* fut guidon des gendarmes-du-corps, le 18 août 1771 ; puis, après avoir passé par tous les grades, il en fut colonel le 1ᵉʳ avril 1776 ; gentilhomme d'honneur du comte d'*Artois* et chevalier de *Saint Louis*, M. d'Imécourt avait épousé, le 1ᵉʳ juin 1778, *Charlotte Ferdinande de Chauvelin*, dame pour accompagner la vertueuse *Elisabeth de France* : son épouse était fille de *Claude François*, marquis de *Chauvelin*, noble Génois, lieutenant des armées du roi, grand-croix de l'ordre de *Saint Louis*, gouverneur d'*Huningue*, maître de la garde-robe du roi et son ambassadeur à la cour de Sardaigne, et de dame *Agnès Thérèse de Mazade*.

---

chevalier, comte de *Wiltz* et de *Louppi*, baron d'*Aufflance* et de *Meyssembourg*, seigneur de *Viller le rond*, *Keyl*, etc., oncle de l'épouse ; — *Charles*, comte de *Revigliasse*, seigneur de *Veine*, *Genas*, *Azinge* et *Saint Marcellin*, beau-frère de l'épouse.

Ce fut sous les auspices de cette union que son oncle, le comte de *Wiltz*, lui transféra ses terre et comté de Louppi.

De ce mariage naquirent deux fils et une fille : *Charles Gédéon Théodore* (1), dont l'article suit; 2° *Charles Ferdinand Théodore*, tué au siége si mémorable de *Dantzig*, le 13 avril 1807, sous les aigles françaises. Volontaire à la campagne de Hollande, sous le roi *Louis*, en 1805, Charles Ferdinand d'Imécourt avait rejoint le quartier général du grand Empereur : lors de la campagne de Prusse, toujours volontaire, il fut attaché, sous le même titre, à l'état-major du maréchal *Lefebvre* ; nommé sous-lieutenant de hussards, il faisait fonctions de son aide de camp. Il fut inhumé sur la terre étrangère, dans l'église de l'abbaye d'*Oliva* — *Françoise Henriette Marie Louise* de Vassinhac-Imécourt, fut mariée, le 23 janvier 1804, avec

---

(1) Par lettres patentes du roi *Charles X*, données le 15 novembre 1828, la *terre de Louppy* a été érigée en *majorat*, sur la tête de M. le comte *Charles Gédéon Théodore de Vassinhac-Imécourt* et de ses descendants, nés et à naître, en ligne directe, et en légitime mariage, de mâle en mâle, et par ordre de progéniture. Ce majorat comprend le *château de Louppi* avec son *parc* de 17 hect. et toutes leurs dépendances, les ruines du *vieux château*, la grosse et la petite *ferme de Louppi*, le *moulin* et ses aisances, la ferme de *Remoiville*, les *bois de Juvigny* dits les *Chesnois* et la taille des *marquis*, les prés du *Brul courtaine*, du *grand Han*, du *grand Brul*, des *Frasnels*, du *petit Han*, des *Awis*, des *Neuwimes*, les terres de *Neuwime* et de *Taille brûlée*, le tout contenant 388 hect., dont 27 pour les bois, plus le *Moncel* de 61 hect., le pré de la *Garenne*, et les terres au-dessous du chemin et de la *Tilloy* ; le tout devant produire un revenu net de 10,000 fr. au moins.

Ces lettres rappellent que ce domaine est échu au constituant, par l'événement du partage de la succession de son père, réglé devant Me *Montant*, notaire à Paris, le 11 janvier 1804, et qu'il avait été donné à M. *Marie Louis Charles Wassinhac d'Imécourt*, par son grand-oncle *François de Paule de Custine de Wiltz*, suivant son contrat de mariage des 30, 31 mai, 1er et 4 juin 1778, avec Mlle *Charlotte Ferdinande de Chauvelin*.

Amédée Marie, marquis de *Clermont-Tonnerre*, comte de *Thoury*, fils de *Charles Louis Nicolas*, et de *Victoire Césarine d'Estourmel*.

Charles Gédéon Théodore de Vassinhac-Imécourt-de Sainte Aldégonde.

M. le *comte d'Imécourt* père, chef actuel de la famille, né à Paris, le 1er janvier 1781, entra comme sous-lieutenant dans la première compagnie des mousquetaires, en 1814; il suivit le roi Louis XVIII à *Gand*, au 20 mars 1815; alors il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Licencié, avec sa compagnie, à *Saint Pol*, il rejoignit l'armée des princes, puis il rentra en France, à la suite du roi. Après la suppression des compagnies rouges, il passa à l'état-major de la garde, et fut successivement promu... au grade de colonel au corps royal d'état-major... au titre d'officier de la Légion d'honneur..... enfin nommé au Comité consultatif d'état-major.

En 1823 et 1827, il a présidé le Conseil départemental de la Meuse; il fut ensuite député à la Chambre septennale; il fut nommé, le 9 janvier 1824, gentilhomme honoraire de la chambre du roi; et enfin élevé à la dignité de *pair de France*, le 5 novembre 1827 (1).

Les éléments politiques le contraignirent à se retirer des agi-

---

(1) M. le comte d'*Imécourt* fut élevé à la pairie, sous le titre héréditaire de *baron*, avec armoiries ainsi blasonnées : d'*azur, à la bande d'argent, bordée de sable, sur un manteau d'azur doublé d'hermines, et de l'estombier d'une couronne de pair, ou bonnet d'azur, cerclé d'hermines, entouré de la couronne de baron et surmonté d'une houppe d'or.*

Armoiries d'alliances :

Sainte Aldégonde : d'*hermines, à la croix de gueules, chargée de cinq quintefeuilles, d'or.*

Chauvelin : d'*argent, au chou sauvage, terrassé de sinople, à la bise d'or, entravaillée à la tige du chou.*

Custine : *écartelé;* au 1er et 4e, d'*argent, à la bande de sable, accostée de deux cottices de même,* qui est de *Custine;* aux 2e et 3e, de *sable, semé de fleur de lys d'argent,* qui est de *Lombut;* sur [illegible] d'*or, au chef de gueules,* qui est de *Wiltz.*

tations de la vie publique; alors, il se replia religieusement dans le sanctuaire des souvenirs.

La devise des d'*Imécourt* a toujours été : *Dieu, la patrie et le roi*. Les d'Imécourt ont été fidèles à ce triple culte, et ils lui resteront, on peut le tenir pour certitude, dévoués jusqu'à la fin. Mais l'amour de la patrie et le respect aux lois ont toujours prédominé dans leurs actes de la vie privée. A la politesse exquise des hommes de haute naissance, toujours aussi les d'*Imécourt* ont joint l'austérité des mœurs et la loyauté des anciens preux. Chez eux c'est encore comme une teinte du puritanisme de leurs aïeux.

M. le comte d'Imécourt avait épousé, en 1808, *Albertine Constance Philippine Joséphine de Sainte Aldégonde*, fille de *Louis Charles*, comte de Sainte A..., de *Noircarme*, d'*Hultz* et du *Saint empire romain*, marquis de *Colembercq*, et de *Marie Madelaine Joséphine du Bouchet-de Sourche de Tourzel*, fille de Mme la duchesse de *Tourzel*, née de *Croy d'Havré*, gouvernante des *Enfants de France*.

De ce mariage sont issus cinq enfants : 1° *Charles Ferdinand Philippe*, né le 19 septembre 1808, célibataire; 2° *Charles Edmond Marie*, né le 12 juin 1812, époux de *Marie Elisabeth des Moustiers-Mérinville*, aujourd'hui sa veuve : enlevé, le 25 mai 1848, par un accident déplorable, à 36 ans, M. *Edmond* a laissé deux jeunes fils, qui, avec leur aïeul et leurs oncles, sont maintenant les représentants du *nom* et des glorieux souvenirs des d'*Imécourt;* 3° *Charles Louis Xavier*, né le 2 décembre 1814, époux de Mlle de *Galiffet;* 4° *Arthur Charles Paul*, né le 3 décembre 1816, mort le 12 août 1840; 5° et *Charlotte Henriette Louise Juliette*, née le 3 avril 1819, aujourd'hui épouse de M. de *Béthune-Sully*.

Quelle est la localité, en France, qui pourrait, aujourd'hui, offrir autant d'illustrations que le petit bourg de *Louppy?*

LUZY; — *Lusiacum* — *Luziacum* (1). Cant. de Stenay

(Ch. de 1023, 1249, 1260, 1372, 1421, 1461, 1657).

Ancienne annexe de la cure priorale de *Sainte Marguerite* de Cesse.

Sur le ruisseau de *Chéoux*, venant de Cesse, uni à celui de la *Caure*, sourdissant de la fosse aux *gros Cailloux*, sous le *Dieulet*, et tous deux affluants à la Meuse.

Anciens écarts : la *Caure* — le fief de *Franchecourt* — la tour du gué de *Bihon* — la redoute *Lambert*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de		myr.	kil.
	canton	0	6
	arrondissement	2	2
	département	8	6

Orientation, par rapport à Montmédy, O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 173 à 260 mètres, dans le *Jaulnay*.

Etages, groupes et sous-groupes (2).

Géologie.

1° Etage *jurassique inférieur;* formation *oolithique* de la septième époque ontologique — calcaire *gris oolithique*.

2° Etage jurassique *moyen;* formation dite *coralienne*, de l'époque subséquente — *oxford clay inférieur* — *alluvions* fluviales.

Le *crochet* que fait la Meuse, à partir des roches de *Bihon*, a opéré un brizement (z) à la limite des deux étages superémergeants : d'une part, à l'est, par rapport aux *alluvions;* d'autre part, à l'ouest, par rapport aux terrains *argileux*.

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Lusiacum* — *Lusey* — *Luxey* — *Luzey* — *Lezy* — *Luzy*.

Lu, *luin*, racines celtiques... ce qui est *uni à*... *dedans*... — *lut*, verbe sanscrit, signifie ce qui est *luté* — *lus*, couper, rompre, briser — *li*, enduire, coller; et, dans le sens inverse, *liquéfier*, *dissoudre;* mêmes significations en hébreu. (V, Eichhoff, p. 359 et suiv.)

(2) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buv., p. 78, 210, 611.

De là la *rupture* d'une portion du territoire de *Martincourt ;* de là aussi l'adjonction de la portion, brisée par l'eau courante (*iacum*), au continent boueux de la prairie de Luzy (*lus*); de là encore cette appellation celtique *L-uz-iacum* (1).

Origines — D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions : (V. au mot *Cesse*, p. 312) (2).

C'était, primitivement, sans doute, quelques manses d'*Œlaeti* possédées, en 1023, par le comte *Eilbert*, gouverneur de la Thierarche et du Vermandois, en deçà du ruisseau de *Chéoux*, vers Lestanne.

Nom du fondateur : *Adalbéron*, ou *Auth-ber*, archevêque de Rheims, en 973 (il est probable), et le comte *Eilbert* de la *Tierarche* et du *Vermandois ;* — dates des chartes de donation : 973, 1023 et 1260.

Territoire. — Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1831 : 734 h. 75 a. 36 c.

Nombre des maisons : 89.

Jardins et chènevières.............	9 h.	67 a.	60 c.
Prés et pâtures fauchables.........	79	84	83
Terres labourables................	279	29	83
Vignes.........................	26	14	39
Bois...........................	217	13	20
Landes et friches, carrières, noues et routoirs.........................	5	69	71
Superficie non imposable...........	16	95	60

---

(1) Voir la note 1 de la page précédente.

(2) Les finages de *Cesse* et de *Luzy* ont été délimités et abornés le 15 octobre 1609, entre le domaine du *roi de France*, représenté par son procureur général de Champagne, et le domaine ducal du *prince de Lorraine*, représenté par son procureur général du Barrois, suivant sentence arbitrale rendue par *Claude de Joyeuse*, comte de *Grandpré*, gouverneur de Mouzon et de Beaumont, et par *Simon de Pouilly*, baron d'*Esnes*, gouverneur de Stenay. Le ruisseau fut pris pour ligne de séparation. Depuis sa source jusqu'à la fontaine du *Tillot* de la *Caure* —

Cours d'eau : le ruisseau de *Chéoux* — le *Tillot* de la *Caure* — le *Sour* de la fontaine — la fosse aux *gros Cailloux*.

Usines : un *moulin* hydraulique.

Revenu net imposable : 16,756 fr.

Bois.......................... 135 h. 6 a. 00 c. aux cantons dits la *Côte* et les *petites Communes*. Biens communaux.

Valeur approximative des ter. communaux : 204,725 fr.

L'assiette de l'impôt foncier, sur un revenu net moyen, présumé, par hectare, a été opérée à *Luzy* et à *Cesse*, dans les proportions suivantes : à *Cesse*, terres labourables, 16 fr. 20; prés, 60 fr.; bois, 9 fr.; jardins et chènevières, 66 fr. — à *Luzy* : terres, 14 fr. 40; prés, 57; vignes, 40; bois, 16; jardins et chènevières, 66 fr. En comparant ces deux bases, avec les valeurs estimatives indiquées ci-dessus, p. 314, on obtiendra, approximativement, la valeur vénale actuelle des terrains de *Luzy*. Not. agricoles.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, vignerons, bucherons, carrieurs, maçons, vanniers. Notions industrielles.

Trois carrières sont ouvertes sur Luzy : pierres de taille et moellons; exploitation par une douzaine d'ouvriers, constamment occupés.

Ces carrières sont ouvertes dans des bans calcaires oolithiques, d'un gris blanchâtre; un peu gélifs; dureté moyenne; leur épaisseur, d'environ 6 mètres, repose sur un mètre de calcaire plus dur, à grosses oolithes allongées, avec fragments de coquilles, empatées dans un ciment spathique. Exportation dans les cantons de Stenay, Varennes et Grandpré, dans un rayon de 30 k.

Les pierres de taille, de fort échantillon, de 10 à 11 fr. le m. cube — les plus petites et les moellons piqués, de 7 à 8 fr. — les moellons bruts, 1 fr. — les auges, 3 fr. — les dalles,

---

points indiqués : *champ le Chapon* — *devant Jonval* — le *Tinchelet* — *Billet* — la *Chaussée* — pré le *Wateaux* — la fosse au *gros Cailloux* — la fontaine le *Sour* — les *trente-cinq arpents*, alors litigieux, etc.

1 fr. 80 à 2 fr. le m. carré — les marche, 90 cent. La taille de la pierre, 1 fr. 80 le m. carré (1).

Administration. Noms des maires : en l'an VIII, J. *Richy* — an X, J. *Dupuis* — 1813, J. R. *Rochon* — 1815, L. *Vasseur* — 1816, J. B. *Rochon* — 1818, le baron de *Laplanche*, maréchal de camp, commandeur de la Légion d'honneur — 1823, J. B. *Rochon* — 1827, le baron de *Laplanche* — 1832, L. *Limousin*; P. *Malot* — 1841 C. F. E. *Barry*, lieutenant-colonel en retraite, officier de la Légion d'honneur — 1844, J. A. *Michel* — 1848, L. J. *Orquevaux* — 1852, P. A. *Koehler* — maire actuel, M. G. *Dupuis*.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle, en 1780 : 80 feux — d'après le recensement de 1836 : 440 hab. — de 1846 : 437 — 1856 : 379 hab.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1673, avec lacunes; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1673, *idem*.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Rheims*; — archidiaconné de la *Tierarche*, sous le titre de *Saint Pierre* et de *Saint Sulpice* de Rumigny (2); — doyenné de *Notre Dame* de Mouzon (3); — cure : celle de *Sainte Marie* et *Sainte Marguerite* de Cesse; — annexe et desserte : la chapelle de *Saint Martin* de Luzy; — abbaye suzeraine : celle de *Mouzon*, pour moitié; — prieuré : celui de *Sainte Marguerite* de Cesse; — chapelle : celle de *Notre Dame*, en son *Assomption*, fondée, en l'église de *Luzy*, par *Charlotte Xaubourel*, épouse de *Balthazar de Mouzay*, seigneur de *Luzy*, en partie, par son testament du 3 septembre 1625.

Noms des patrons : *saint Martin*, à Luzy — *sainte Marguerite* et *sainte Marie*, à Cesse.

---

(1) Voir la *Stat. géologique de la Meuse*, p. 210.

(2) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Autréville*, p. 62). — (3) Composition de ce doyenné (V. *idem*).

Noms des vicaires le plus anciennement connus : Clergé.

Avant l'ordre actuel : 1673, C. *Dupuis* — 1676, M. *Poncignon* — 1685, J. F. *Collart* — 1690, J. de *Vresse* — 1694, J. *Bertrand* — 1696, N. de *Margny* — 1709, J. *Remy* — 1705, A. F. *Massart* — 1710, L. *Jacquemin* — 1712, L. *Sigault* — 1714, H. *Thomas* — 1717, N. de *Coust* — 1732, L. *Ury* — 1737, N. *Pierrard* — 1745, J. B. *Houet* — 1749, P. *Ponsardin* — 1757, M. *Aubry* — 1761, T. *Coffin* — 1769, J. *Hodée* — 1776, P. D. de *Hergue* — 1786, J. B. *Gérardin* — 1787, P. *Jadot* — 1791, N. E. *Crétot*.

Sous l'ordre actuel : J. B. *Gueusquin*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des anciens *comtes de Chiny*, à cause de leur chastellerie de *Warcq;* — dixmage au profit du prieur de *Sainte Marguerite*, pour moitié (acte de déclaration du 6 février 1775); le surplus partageable entre le *duc de Lorraine* et autres seigneurs particuliers; l'*abbaye de Juvigny* avait droit à un préciput; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge des mêmes, dans la même proportion. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Durocortorum Remorum;* Rheims; — royaume d'*Austrasie;* limites contestées par la *Neustrie;* — anciens *pagi :* du *Mosomensis*, du *Castricensis* et du *Rosiensis*, à la limite de ceux du *Dunensis*, de l'*Astenensis*, et du *Grandipratensis;* — comté de *Stenay;* baronnie de *Rumigny*, du *Thour* et de *Mont Cornet;* — duchés, mi-partie de *Champagne* et de *Lorraine;* — haute justice du prévôt de l'*abbé de Mouzon*, mais sans avoir droit d'exécution. Le *juge de Luzy* pouvait condamner à mort, mais il devait faire exécuter sa sentence à *Stenay*. Le condamné était amené, par lui, près du ruisseau séparatif des deux bans; là il était livré au bras séculier du prévôt de Stenay. Tant qu'il n'avait pas passé cette limite, le droit de grâce pouvait être exercé par l'abbé de Mouzon. Ordre politique.

Fiefs et arrières-fiefs : ceux de la *Caure* et de *Franchecourt* (1).

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont* — *Mouzon* — *Vermandois*.

Mesures de *Saint Lambert*, primitivement — pour les grains et autres matières sèches et pour les liquides, *Bar*, dans les derniers temps; — pour les bois, *Stenay* - *Mouzon* — pour les terres, *Stenay-Dun*.

Indication de l'étalon local : l'arpent, de 100 perches; la perche, de 19 pieds 3 pouces 9 lignes, pour les terres; et de 17 pieds 6 pouces 8 lignes, pour les bois.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *St Mihiel*, après 1571 ; — assises des *hommes de fief* de la châtellenie de *Stenay* (1354, 1372, 1421); — cour supérieure des *grands jours* de Saint Mihiel; — ancien bailliage, *idem;* — ancienne prévôté de *Stenay;* puis celle de *Clermont*, siégeant à *Varennes*, sous les Condé (2).

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries et leur extinction.

Ordre féodal. Le prieur de *Sainte Marguerite* de Cesse était seigneur de *Luzy*, pour moitié, sous la mouvance de la châtellenie de Stenay. Cette seigneurie consistait en *haute*, *moyenne* et *basse* justice.

Le prieur avait droit, soit conjointement avec les autres seigneurs, soit à l'alternative, de nommer un maire, un procureur fiscal, un greffier, et un sergent. Il avait exclusivement le droit

---

(1) Le fief de *Franchecourt* avait été inféodé à *Claude Thiéry*, procureur du roi à Stenay, époux de *Marie Créplot;* celui-ci l'avait, vers 1775, rétrocédé au colonel *Vassal de Montvieil*, brigadier des armées du roi. Celui de la *Caure* est mentionné plus loin dans l'histoire de la seigneurie.

(2) Composition de cette prévôté (V. *Inor*, p. 871).

de chasse et de pêche. Il avait moitié de la rivière, moitié des accrues et alluvions, moitié du moulin, avec préciput sur la mouture; il percevait moitié des amendes et confiscations; moitié des dixmes grosses et menues; moitié des offrandes, aux jours de Pâques et de la Pentecôte; plus 120 arpents de bois, au lieu dit les *Bondes Chevasses;* plus une grange dans le village; plus une maison de refuge à Stenay, vis à vis la *grande Fontaine*, ladite maison partageable avec les coseigneurs; plus des droits : de *saulvement*, de quint denier sur les ventes, de bourgeoisie, cens et corvées, etc (1).

LES ANCIENS SEIGNEURS DE LUZY.

Le fief de *Franchecourt*.

C'est dans la maison des anciens *Bers d'Ardenne* de l'*Authe* (*Auth-ber*), qu'il faut chercher les premiers maîtres de la *Franche Cour* de Luzy. **Maison de Luzy-Pouilly**

Le plus anciennement connu fut *Richer*, sire de *Pouilly* et de *Dun*, lequel portait : d'*argent, à trois lions, de sable, 2 et 1*. Ce chevalier était seigneur de *Pouilly*, *Inor*, *Martincourt*, *Avioth*, *Breux*, *Moiry* (Ch. de 1206, 1230, 1240, 1249). Il avait épousé *Estiennette de Nancy-Laferté*, une des petites-filles, il est probable, de *Drogo*, *Dapifer* du duc *Thiéry de Mosellanne*, tige de l'illustre famille de *Nancy-Lenoncourt*.

En 1249, avec l'approbation de *Thiébaut II*, comte de Stenay et de Bar, dont il était homme... *homo meus Dominus Richerus de Luscy*... Richer avait aulmonné à l'église de Juvigny un muid de froment (48 quartels), plus un demi muid d'orge et autant d'avoine, à prélever, annuellement, sur ses dixmes et terrages de Luzy. Bien quelle eut été confirmée en 1254, par *Jehan de*

---

(1) Aveux et déclaration, du 6 février 1775, à *Charles Magnier*, prieur commandataire, par *Joseph Drappier*, intéressé dans les affaires du roi, et seigneur de Luzy, comme ex-fermier général du prieuré.

Luzy, son héritier, cette aulmone fut, maintes fois, contestée par leurs descendants. Il ne fallut pas moins que sentence sur sentence, pour en maintenir la perception, au profit des religieuses, jusqu'aux jours de notre révolution.

Ce sont les passions de nos pères qui, dans quelques chartes, ont, de génération en génération, fait passer leurs noms à la postérité.

En 1354, première sentence, à l'encontre de *Richard de Luzy*, écuyer, fils de *Jehan;* elle est rendue par *Jehan sire d'Arrentières*, chevalier, et par *Philippe du Faing*, baillif de Clermont, à ce exprès députés par le *Marchis du Pont*, comte de Bar, et assistés, en sa cour judiciaire, par : *Thiébault de Xerbey*, sire de Louppi — *Jehan du Jaulnay*, châtelain de Sathenay — *Jehan des Wales de Lamoulye*, prévôt — et le sire *Alardin de Mouzay*... tous hommes de fief, assistés du clerc-juré de la châtellenie... cette sentence maintint l'abbesse en sa possession... et d'une!

En 1372, le 12 avril, autre complainte, autre décision, aux mêmes fins... et de deux!

Voici la dernière authentiquement constatée : en 1421, le 30 novembre, autre procès de même nature. Il est soumis aux *assises* composées de : *Jehan de Wale*, écuyer, prévôt de Sathenay — *Jacques de Laval*, contrôleur — *Alexandre de Landres* — *Pierre de Quincy* — *Willaume* et *Aubertin de Pouilly*, frères — *Alexandre d'Euilly* — et *Gérard de Masnils*, clerc-juré. La sentence est donnée contre *Jehan de la Malmaison*, et contre *Jehan Brassin*, ou de *Bras*, alors sires de Luzy.

Ces trois sentences, intervenues de siècle en siècle, coupèrent court, paraît-il, aux convoitises laïques; car le couvent de Juvigny avait encore, en 1791, en fonds de terre, à Luzy, l'équivalence de son ancien préciput.

Reprenons la série des seigneurs de *Franchecourt*.

Maison de Luzy-La Falloise.

En 1254, *Jehan de Luzy* — 1287, *Simon*, son neveu, il est probable. Ce Simon, dit le *Moine*, avait été marié à *Charlotte*, ou *Guillaumette de Sentz;* il avait reçu son surnom du *Sourd*, de la fontaine de Luzy (Ch. de *Belval*, en 1287). En 1295

il était copartiaire avec *Geoffrois d'Apremont*, sire de Dun (1).

Richard de Luzy, de son mariage avec *Isabelle de la Falloise*, près de Liége, avait eu trois enfants : *Willesme*, dit *Weihmel*, époux d'*Hawis de Lamouillie* — *Willaume*, ou *Guillaume*, écuyer (dénombr. de 1333) — et *Oda*, ou *Odelle*, femme de *Pierson Oudin*, ou *Oudinet*, dit *Oudet* ou *Oudart de la Falloise* (V. *infrà*).

En février 1310, le chevalier *Willesme* est inféodé de quelques terres et prés à *Luzy*, parcelles dépendantes de l'abbaye de Mouzon. En 1372, le 12 janvier, il en acquiert d'autres, à *Luzy* et à *Cesse*, de *Henry*, sire de *Thonnelle*, époux d'*Isabelle de Margny ;* celle-ci précédemment veuve de *Colart de Harmitz*, prévôt de Stenay : *Willème* laisse ses droits à ses fils, ci-après.

Guillaume de Luzy, puînédu précédent, fut capitaine-prévôt de Stenay, de 1383 à 1397 : il avait échangé, le 30 mai 1367, ses droits à *Luzy*, et à la *Caure*, contre les biens dont sa mère avait l'usufruit à *La Falloise*, comme douairière de *Richard*, ci-dessus.

Les enfants de *Villesme*, prénommés : *Claude* — *Bernard* — *Jehan Ier* — et *André*, seigneurs de *Pilleviteuil* en *Woepvre* et de *Gommery*, avaient abandonné les leurs à leur oncle *Guillaume*, et ils avaient quitté la châtellenie de Sathenay. *Jehan* avait épousé *Mélinette*, veuve de *Jeannin Guillemin*, seigneur, en partie, de Luzy, qui dénombre le 17 septembre 1423.

Alors de nouveaux noms se présentent : en 1386, le 24 mai, voici le dénombrement de *Thomas de Belveau*, chevalier, seigneur de *La Falloise* — en 1399, le 13 mars, voici celui de l'écuyer *Colesson de Pilon*, au nom de sa femme, lequel dénombre

(1) Il faut remarquer que c'était un d'Aspremont, c'est-à-dire, *Jehan*, trésorier de Saint Jehan, du bourg de Laon, qui avait légué aux moines de Mouzon sa maison de Cesse, où fut établie la résidence priorale des bénédictins de ce lieu.

pour un tiers dans la seigneurie — en 1411, voici, le 25 septembre, celui de *Nicole de La Saulx*.

Acquets des ducs de Bar.

Alors *Edouard III*, duc de Bar, acquiert le tiers des *Colesson de Pilon* (aveux du 16 mars 1399), par acte du 6 avril 1415. Il est indivisionnaire, en 1434, avec *Gérardin* et avec *Renaudin* de *Pouilly*.

Bientôt tout est confusion dans les basses Wabvres, par l'extinction des mâles de la dynastie barrisienne. (V. *Dun*, p. 566 et *Jametz*, p. 942.)

On trouve alors *Jehan II de Luzy*, époux de *Marguerite de Dombasles*, avec son frère *Henry :* ce seigneur entre dans la confédération virduno-lotharingienne conclue, les 9 novembre 1435, et 29 août 1441, pour la pacification des troubles du pays.

Ces deux frères se partageaient les deux tiers de la terre de Luzy (portion astenienne), avec *Mathieu I*er*, seigneur de *Vraincourt*, époux de *Catherine de Savigny* (maison de *Lenoncourt ;* aveux et dénombr. du 28 décembre 1458).

Un siècle se passe dans les remaniements politiques des suzerainetés barro-chiniennes : c'est l'époque des transformations de mouvance, qu'avait amenées la cession de *Jametz* aux princes de Sedan.

Les du *Hautois*, notamment, disparaissent des *basses Wabvres* pour se porter ailleurs : fractionnés en quatre branches, dont l'une s'établit à *Luzy*, à côté des de *Vraincourt*, des de *Dombasles* et des anciens coindivisionnaires de Pouilly (Voir *infrà*).

De 1530 à 1573, les actes de reprises mentionnent : *Mathieu II de Luzy*, époux de *Claudette de Vraincourt — Wary de Dombasles*, époux de *Claudette de Savigny — Jacques de Dombasles — Jean de Lutz*, sire de *Pilviteuil* et de *Ville en Woepvre* — et *Henry de Lutz*, sire de *Gomery*.

Ces deux derniers, en 1571, font partie des Etats du Barrois, pour la réformation de la coutume de *Saint Mihiel*.

En 1573, le 20 août, *Jehan de Mouzay* dénombre, pour partie de la seigneurie de *Luzy*, concurremment les de *Bohan* et les du *Hautois*. *Guillaume du Hautois*, fils de *Giles* et de *Barbe de Luzy*, en acquiert d'autres portions, et ses descendants

ont pour coseigneurs les de *Brassin* — les de *Champy* — les *Jacquemin de Beaumont* — les de *Mouzay* — les d'*Orey de Laneufville* — les de *Montfaucon* — les de *Saint Laurent* — les de *Pavioth;* d'autres, enfin, qui prendront place après ce qui va être dit des du *Hautois*.

Les du *Hautois de Luzy*.

Cette branche, dite de *Clémery*, ou *Clémarais*, était sœur de celles de : 1° *Nubescourt;* 2° *Récicourt;* 3° *Vaudoncourt*. Elle portait : d'*argent, au lion, de gueules, armé, lampassé et couronné, d'or, avec la queue fourchue*. Elle était originaire du Luxembourg (V. le *Hat*, p. 777). Maison du Hautois de Luzy.

Gilles son auteur, gouverneur de Stenay et de Dampvillers, en 1478, avait épousé *Barbe de Luzy*. Il était le quatrième fils de *Jacquemin du Hautois*, mort en 1435, époux de *Lise de Samoigneux*. Il était frère : 1° de *Jehan*, chevalier, seigneur de *Jametz, Vaudoncourt* et *Récicourt;* 2° de *Nicolas*, seigneur de *Landoville*, maison éteinte; 3° de *Philibert*, maître d'hôtel du roi Réné d'Anjou, gouverneur de Stenay, en 1474, lequel ne laissa pas de postérité; 4° de *Saublet*, prévôt de Marville, sire de *Clémery* et d'*Esnes*, époux de *Marguerite de Stainville*, dont une fille mariée à *Thomas de Failly*, par laquelle la terre d'*Esnes* passa aux de *Pouilly*, en la personne de *Gilles* de Pouilly; 5° enfin, *Willemin*, prieur de *Saint Vincent* de Metz.

Gilles du Hautois de Luzy fut enterré dans la chapelle des Frères prêcheurs, à Verdun.

Ce Gilles du Hautois eut un fils, prénommé *Guillaume*, qui épousa *Alix de Failly*. De ce mariage naquit *Georges*, époux de *Jehanne de Pouilly*, fille de *Georges* et d'*Idron d'Allamont des Champys*. *Georges* fut le père de *Guillaume II*, époux de *Anne de Housse*, fille de *Claude* et d'*Isabelle de Vigneules;* il était seigneur de *Ville en Woepvre* — Guillaume II donna le jour à *Georges II*, qui épousa *Blanche de Landres*, de laquelle il eut *Théodore* et *Marguerite*. Celle-ci devint femme de son

cousin, *Jonathas du Hautois de Vaudoncourt*. — Théodore du Hautois de Luzy fut marié à sa cousine *Henriette*, fille de *Georges Frédéric* du Hautois de Nubescourt, de son premier lit avec *Madelaine de la Routte* (maison de *Roton?*). — Il eut un fils prénommé *Charles*, qui épousa *Anne de Bronn*, dame de *Montaigu*; de ce mariage provinrent *Charles II* et *Jean Henry*. — Jean Henry, le plus jeune des deux frères, fut colonel de cuirassiers, et devint un des généraux de l'empire; il est mort sans postérité. — Son frère, Charles II, avait épousé *Nicole* de Savigny, qui donna le jour à *Gaston* du Hautois, seigneur de de *Clémery*, et à deux autres fils, tous deux capitaines de cuirassiers. Ceux-ci ont été et sont encore, il est probable, nos contemporains.

Après ce parcellement, reparaissent les de *Lafalloise*; et, à côté d'eux, les de *Mouzay de Pouilly*, les de *Heultz*, les d'*Assenois*, les de *Lafontaine*, les *Oudet*, les de *Lhostel* alliés aux de *Vion*: puis les *Guibal*, les *Godefroid*; et enfin, après tous, les *Drappier-Jourdain-de Pont-billot*, ou *Drappier de Marlois*, et les *Moreau de Lannois*.

La famille de *Mouzay* a déjà paru à l'article *Lions devant Dun*, p. 1115, elle reviendra plus loin (1).

---

(1) On trouve cette famille copartiaire à *Luzy*, dans les actes de reprises de : 1° 20 août 1563, par *Jehan de Mouzay*, écuyer; 2° 9 juin 1574, par *Jacques de Mouzay*, écuyer, clerc-juré et contrôleur de Stenay; 3° 6 juin 1612, par *Baltazard de Mouzay*, époux de : 1° *Charlotte de Saubourel*; 2° *Annette de Mouzay* (26 janvier 1679).

Ces actes font connaître que la moitié de la seigneurie se partageait en trois tiers : l'un, dit le tiers des *hoirs de Georges du Hautois* — le deuxième, dit le tiers des *hoirs Collesson de Pilon* — le troisième, dit des *hoirs de Ville*. De ces trois tiers, deux appartenaient au roi; la troisième part, dite le tiers *Collesson de Pillon*, était fractionnée en vingtièmes; les autres étaient inféodés à *Guillaume d'Orey* de la Neuville, aux d'*Allamont*, à *Adam des Champs*, et aux descendants de *Georges du Hautois*, alliés, par une branche féminine, aux d'*Acy*, ou d'*Easse* de Carignan? — *Guillaume d'Acy*, écuyer — *Marguerite*

De *Heulles*, ou *Heulz*, ou *Heulst*, maison originaire de Flandres, portait : d'*argent, à la fasce d'azur*. **Maison de Heules de Luzy.**

Elle s'était alliée aux de *Pouilly*, par le mariage de *Jacques de Heulles*, écuyer, seigneur des *Autels*, en Thierarche, et de *Vilosnes*, en partie, avec *Françoise de Pouilly*, fille d'*Aubertin VII*, seigneur d'*Inor*, *Martincourt*, *Amblimont*, *Saint Marceau sur le Mont*, marié, en 1530, à *Marie*, fille de *Thomas de Failly*.

Jacques de *Heulles* avait eu deux filles, *Guillemette* et *Marguerite*; l'une, établie avec *Philippe de Rarécourt de Ville sur Cousances*; l'autre, mariée à *Claude de Chamisso d'Andevanne*.

Une seconde union, avec les de *Pouilly*, s'était opérée par le mariage d'*Albert de Heulles*, seigneur de *Vilosnes*, avec *Marguerite de Pouilly*, fille de *Nicolas Simon*, baron d'*Esnes*, marié, en 1561, avec *Anne de Monthereux*.

C'est de ceux-ci qu'était issu *François de Heultz*, seigneur de *Vilosnes*, *Luzy*, *Luzarche* et *Escordal*, qui fut inhumé, dans l'église de *Luzy*, le 2 août 1679.

Son fils, *Henry*, avait épousé *Claude Angélique de Saint Beaussant* (1) — son autre fils, *Daniel*, avait épousé *Françoise Drouet* de Beaumont, dont il eut *Louis Robert*, né le 10 février 1692 (2), à Luzy — enfin, leur sœur, *Bonne de Heulses*,

---

d'*Acy*, épouse *Luzarche* — *Annelle d'Acy*, veuve de *Jean des Moreti* de Mouzon — *Ely d'Acy* — et *Marie d'Acy*.

Balthazard de Mouzay avait un tiers dans le tiers des du *Hautois*; sa sœur *Elisabeth de Mouzay*, un autre tiers; *Jacques de Housse*, sieur des *Autels*, avait le surplus.

(1) Ils eurent une fille, prénommée *Marie Charlotte*, née le 30 juillet 1677, qui fut tenue par le chevalier *Lopez de Gallo*, seigneur de Quincy et de Ville sur Val Sainte Marie, et par Catherine de *Saint Beaulsant*, dame des dits lieux.

(2) Cet enfant fut tenu par Louis Robert de *Heulses*, seigneur de de Luzy, et par Bonne de *Heulses*, épouse de Louis de *Paviot*, seigneur de Luzy et de Nantillois.

devint femme de *Louis de Paviot*, seigneur de *Luzy* et de *Nantillois :* elle donna le jour, le 22 janvier 1691, à *Albert* (1), et perdit prématurément son mari, qui fut enterré dans l'église de Luzy, le 21 avril même année, à l'âge de 25 ans.

Voir *suprà*, à l'art. *Cunel*, p. 454; et *infrà*, à l'art. *Nantillois*.

Maison Oudet de La Falloise. De *Lafalloise*, en pays de Liége, portait : de *gueules, à deux léopards, d'or.*

Oudet de La Falloise descendait de *Louis de La Falloise de Sercey*, qui avait obtenu, du duc *Léopold* de Lorraine, des lettres de relief de noblesse, le 30 mai 1700.

Cette famille ayant établi une de ses filles, à Luzy, par le mariage d'*Isabelle* avec *Richard de Luzy*, au commencement du quatorzième siècle (V. *suprà*), s'était, plus tard, alliée à celle de *Pouilly*, par le mariage du chevalier *Jacques de Sercey*, seigneur de *Mercey*, avec *Louise de Pouilly*, fille d'*Aubertin X*, seigneur de *Ginvry*, *Pouron*, *Thonne la lon*, *Landres*, *Landreville*, *Viller sur Meuse*, *Pure*, *Brouennes*, la *Malmaison*, époux, en 1647, d'*Hélène de la Cour-de Sologures*, lequel était possesseur, en partie, de *Luzy*, aux droits de *Jehan de la Malmaison*. (V. la sentence du 30 novembre 1421.)

Au cours du dix-septième siècle, cette maison était représentée, à Luzy, par *François Oudet*, seigneur, en partie, de *Luzy* et de *Laneuville :* il avait épousé *Anne de Vion*, qu'il laissa veuve, en 1700, avec dix enfants; cinq garçons et cinq filles, tous nés à Luzy, dans l'ordre suivant : *Jean Baptiste* (2), le 25 mai 1678 — *Anne Louise* (3), le 26 juin 1679 — *Louise Innocente* (4), le 14 janvier 1682 — *Louis François* (5), le

---

(1) *Albert de Paviot* fut tenu par le chevalier Albert de *Paviot*, seigneur de Nantillois, avec Marie de *Heulles*, dame d'Andevanne.

(2) Ces enfants sont tenus, savoir : par J.-B. *Pénart*, lieutenant particulier au bailliage de Sedan, avec Marie *Galoppin*. — (3) Par François de *Heultz*, avec Marie Anne de *Vion* — (4) Par Louis de *Sahuguet*, grand baillif de Mouzon, avec Innocente de *Sahuguet*. — (5) Par Louis

12 février 1684 — *Marguerite Henriette* (1), le 20 février 1685 — *Nicolas* (2), le 1er avril 1686 — *Marie Marguerite* (3), le 20 mars 1687 — *François Nicolas* (4), le 4 avril 1688 — *Henry* (5), le 16 juin 1690 — et *Louis* (6), le 8 juillet 1692.

Après la mort de *François Oudet*, sa veuve, *Anne de Vion*, se remaria, le 29 avril 1701, à *Charles de Lhostel*, écuyer, seigneur du *Sart*, de *Moulins*, de *Pouilly*, en partie, qui, lui aussi, était veuf de *Catherine de Reumont* de Mouzon.

Ces deux époux reserrèrent leurs nœuds en unissant le fils de l'un avec la fille de l'autre. Ainsi, *Jean Baptiste de Lhostel* fils, seigneur du château de *Sart*, de *Moulins*, de *Pouilly* et de *Dampicourt*, épousa, à Luzy, le 3 novembre 1702, *Anne Louise Oudet*, l'aînée des filles mentionnées plus haut. Ces époux de *Lhostel-Oudet* eurent quatre enfants à Luzy : *Jeanne Charlotte* (7), le 21 novembre 1703 — *Simon* (8), le 26 novembre 1704 — *Jacques Michel* (9), le 9 janvier 1706 — *Jeanne Elisabeth* (10), le 12 janvier 1708.

---

du *Bellais*, comte de Chevigny, gouverneur de Stenay, avec Anne d'Anglure de *Bourlemont*.

(1) Par Jacques de *Vion*, seigneur d'Angecourt, avec Marguerite Henriette de *Gentils* de Dun. — (2) Par Nicolas *Pénart*, seigneur de la Raminoise, de Viller devant Raucourt, avec Idelette *Arnouillet*. — (3) Par Jean de *Gentils*, seigneur de Tailly, avec Marie Marguerite d'*Escamelle*, de Lions devant Dun. — (4) Par Nicolas de *Vion*, seigneur d'Angecourt, et par Idelette *Arnouillet*, dame de la Raminoise. — (5) Par Henry de la *Cour*, seigneur de Cléry et de Viller devant Dun, avec Anne Catherine *Riclot* de Mouzay, dame de Tailly. — (6) Par Nicolas de *Vion* d'Angecourt, avec Bonne de *Heultz* de Villosnes, veuve de Louis de *Paviot*, seigneur de Luzy et Nantillois. — (7) Par J. B. *Pénart*, président au présidial de Sedan, avec Jeanne Charlotte de *Lhostel*. — (8) Par Simon de *Rémont*, prêtre à Marville, avec Marie Anne de *Vion*, dame de Tailly et de Lions. — (9) Par Jacques de *Vion* d'Angecourt, prieur de Saint Louis de Dormans, avec Barbe Michel de *Grangemont*. — (10) Par J. B. de *Lhostel*, chevalier seigneur de Mou-

Anne de Vion mourut le 15 novembre 1707, et son mari *Charles de Lhostel* contracta une troisième union, le 20 novembre 1710, avec *Françoise Philbert* de Stenay, veuve de *Louis Sébire*, seigneur de *Montlouet*. Il avait un neveu, prénommé *Jean Jacques*, marié à Marie Louise de *Lhostel*, de laquelle provint *Jean Jacques* (1), le 26 mai 1719.

Toutes ces familles disparaissent de Luzy dans le dix-huitième siècle : elles y sont remplacées par les *Guibal*, les *Godefroid*, et les *Drappier ;* mais elles ont encore des représentants qui reparaîtront ailleurs.

Familles Godefroid, Guibal, Drappier et Watrin.

Les derniers seigneurs fonciers de *Luzy*, furent : *Robert Godefroid*, époux d'*Ursule de Mazenod* — *Joseph Guibal*, époux de *Charlotte Godefroid*, enterré le 11 mai 1740, dans la nef de l'église, et sa femme, au mois d'août suivant — enfin les *Drappier*, dits *de Marloy*, une des familles les plus honorables de la ville de Stenay. Cette famille, originaire du Lyonnais, reparaîtra plus loin.

Joseph Drappier (nº 1), né en 1684, inhumé le 26 juin 1764, à 80 ans, dans la chapelle *Notre Dame de Luzy*, était receveur des bois et domaines du Clermontois, sous les princes de *Condé*. Il avait épousé *Marie Lemarquis* (d'Epinal?). Il en eut *François* et *Joseph* (nº 2), qui suivent :

François Drappier, dit de *Marloy*, écuyer, sous-lieutenant des chasses, tentes et pavillons du roi, inspecteur général des usines et domaines, et garde marteaux de la maîtrise du prince de Condé. Il portait : d'*azur, à la fasce d'argent, chargée d'une oie, de sable, becquée et membrée d'or ; au chef chargé de trois étoiles d'or.*

Il fut marié, d'abord, à *Marie Henrion ;* puis il se remaria, à Stenay, le 18 février 1724, avec *Elisabeth de Beloart*, fille

---

lins, avec Elisabeth *Durban*, veuve de Hubert de *Lhostel*, vivant chevalier, seigneur du Sart, Pouilly, Moulins et Inor.

(1) Par Jacques de la *Rasse*, seigneur de Haute rive, avec Marie Thérèse de la *Rasse*.

d'*Etienne* et de *Marie Guibal* de Luzy; il en eut: *Joseph* (nº 3), né le 9 mars 1728 — *Jean Baptiste,* né le 14 février 1732.

Joseph (nº 2) fut, d'abord, fermier général des domaines du prieuré de Cesse; puis il devint receveur général des domaines du prince de Condé; il fut enfin intéressé dans les finances du roi. Il épousa *Gabrielle Jourdain de Pont Billot;* il en eut, le 17 mars 1732, *Barbe* et *Anne,* puis *Marie Anne Ursule.*

Celle-ci épousa, le 1er mai 1753, à Luzy, *Claude Gaspard Watrin,* écuyer, fils de *Claude Blaise* W., seigneur d'*Andremont,* lieutenant général au bailliage et subdélégué principal d'Etain, et de *Marie de Gondrecourt :* elle fut la mère de *Pierre Antoine Watrin,* né, à Luzy, le 6 novembre 1759, qui fut le père d'*Anne,* d'*Henriette* et d'*Hortense* Watrin, ces intéressantes victimes du monstre révolutionnaire... lesquelles périrent, sur l'échafaud, le 5 floréal an II, avec les jeunes *vierges de Verdun.*

Joseph (nº 3), fils aîné de *François Drappier de Marloy,* s'allia aux *Carmouche* d'Olizy. Nous retrouverons sa descendance à l'article *Stenay.*

Jean Baptiste, son cadet, subit les conséquences fâcheuses d'une vocation forcée. Contraint par un beau-père à se faire homme d'église, il était religieux profès, à *Chaudefontaine,* à l'âge de 15 ans; sous-diacre à 20 ans, pourvu d'un canonicat, il rompit ses vœux et dut se retirer en Hollande; il s'y maria, il y eut deux enfants, un garçon et une fille; puis, à 53 ans, il rentra dans le giron de l'Eglise, revint à Stenay, où il décéda.

MAD; — *Madiacum* — *Madyan* — *Madiacensis pagus.* Moncour et Moncons... *con insulâ montis medii.* (Ch. de 634, 936, 1227, 1239, 1258, 1270.) **Origines montmédiennes.**

Antiquités celtiques et romaines du *Madiacum.*

Le rocher de *Mad* a son *adhérence* au col de *Moncour* et à l'île de *Moncons.* Rien d'imposant et de gracieux, à la fois, **Topographie.**

comme l'aspect du fort de Montmédy. Assise à 300 pieds, dans les nues, entre deux bassins circulairement évasés, cette citadelle plane, majestueuse, sur toute la contrée. C'est bien le *Mons medius* de la charte impériale d'*Othon*, de l'an 936, que vous la contempliez, en arrivant, soit de *Stenay*, soit de *Virton*, soit de *Carignan*.

Reliée à l'*opidum*, incontestablement gaulois, de *Moncons*, par son bastion des *Conils*, elle assied son esplanade rocheuse à la *courbure* du col, que les Romains durent appeler *Moncour*, *in Tonetrâ*. (Ch. de 1239.)

C'est dans ces appellations primitives : *Madiacum*, *Moncons*, *Moncour*, que se dévoile l'exactitude parfaite des images de la *linguistique*, en accord évident avec la *géologie* (1).

Le Madiacum. La première *note* consignée sur les *tablettes* montmédiennes, relativement au *Madiensis*, ou pays des *eaux de Mad*..... *ma-*

---

(1) Le *mem* hébraïque signifie *eaux*... *M*... *aquas significat*. C'est à partir (M)... de cette *idée mère* (*em* signifie *mère*, en hébreu)... que se produisent celles... d'*étendue* — de *mesure* (*maa*, étendre, mesurer, en sanscrit)... au milieu (*madyan*, centre, *milieu*, en sanscrit) des eaux... *in medio aquarum*... (*iacum*, eaux, en celtique — *ia maïm*, eaux, en hébreu).

Les eaux sont, en effet, dans l'ordre naturel, le *meat* de tous les êtres physiques. Il est admirable de lire, en hébreu, l'enchaînement génésique de ces idées successives, si décolorées dans les *langues-filles* du langage primitif! ..... *congregentur aquæ, quæ sub cœlo sunt, in unum locum, et appareat arida*... Il semble voir l'étendue (*areqia*)... qui se dégage du sein (*eq, ic*)... de l'espace inondé... pour produire l'*aride*!.. ... *et vocavit deus arida terram*... (*adamah*, terre, en hébreu), dans le sens primitif; puis appelée *qara therræ*, dans le sens limitatif — le globe *terraqué*... *congregationesque aquarum vocavit maria* (*qara ïa maïm*)... (*Gen.*, cap. v. 9 et 10.)

Le *muin*, ou M celtique, présente des idées similaires... à *partir de*... l'*union*... des parties flottantes, *dans* le sein *des eaux* (*m-uin iacum*...).

Il est plus admirable encore de trouver les formations géologiques en concordance, parfaite, d'étage en étage, avec ces aperceptions !..

dens in medio acquarum... cette première note se trouve dans la charte de 634, par laquelle le duc *Adagisiles* donne sa portion légitime du *Madiacum* à la congrégation de *Sainte Agathe* de Longuyon (1)... *portionem meam de Madiaci, quod mihi legibus debetur, cùm integrâ soliditate, cùm mancipiis, ædificiis, vineis, campis, pratis, silvis, et prato secto super Caro et Hogregia* (2), *sanctæ Domnæ Agathæ, seu congregatio Longagionensi, in suo jure retineat.*

Ce personnage, neveu ou cousin du roi *Dagobert Ier*, avait, très-certainement, des possessions immenses dans nos anciens *pagi*. Ses domaines étaient placés, tant dans les Wabvres qu'en Ardenne et dans le Trévirois... *tam in Wabrense, quam in Ardennense, seu Treverense.* Il possédait les *basiliques* du doyenné de *Bazailles*, la *marche* de l'Othain et la *curie* de Mercy, *villa Marciaco*, Marville?... il avait Ugny et les hauteurs d'*Audun* et d'*Othange*.... *Unichi Moniagâ*, dans le Verdunois... il possédait *villa Adtautina*, les mares et les rives de la *Crüne*, ainsi que ses usines... *molendinos quatuor super Crünam fluviolum.* Il avait l'agence de *Failly*, sur l'Othain, *villa Fatiliago*... etc. Tout cela, il l'avait aulmoné à quelques églises... aux monastères, notamment, de Longuion, où il demeurait... *villam ubi ipse moram*... aux lépreux de Verdun... à ceux de Metz. De tous ces biens, il n'avait réservé que *Beuveilles*, près d'Arancy, à ses neveux, les fils d'*Adon*, son frère... *portionem meam, quam in villâ Belulphiagâ habere videor, dulcissimis nepotibus meis filiis Adoni videor* (3).

---

(1) Voir le texte aux *Chroniques* de M. Jeantin, t. II, p. 39.
On en doit la découverte au savant abbé *Clouet*, de Verdun.

(2) *Villa hogregia* était, tout l'indique, la *barre* de Chauvancy, *in prato secto*, barre au haut de laquelle, dans le bois du *Hogge*, était établie la *régie royale* du *fiscum Calvanciacum*, domaine qu'*Ermegunde*, sœur d'*Adalgisiles*, avait donné à l'église cathédrale de Verdun, et que cette église a possédé, immémorialement.

(3) De là l'appellation Valandon, *Val adonis*, près Saint Montan, aux approches de Montmédy.

Moncour *in Tonetrâ.*

Le percement du *tunnel* de Montmédy, dans le *lias des marnes bleues supérieures,* sous l'*oolithe inférieure... subtùs madentem terram Adamæ...* cette terre qui, au treizième siècle, avait pour maîtres *Drohiers de Montmaidy* et *Adam de L-aymont...* le percement, disons-nous, à partir de la pièce *Madam* (*ah*), a prouvé, au doigt et à l'œil, la concordance de la linguistique avec la géologie. Les voûtes de ce tunnel... *madentes ex acquâ...* montreront, longtemps encore, combien est difficile aux efforts combinés de la science et de l'industrie de consolider ce que la nature n'avait encore que commencé à liaisonner. (*M-ad... à partir* de *ad.*)

Géologie.

Au-dessous du coteau circulaire des *hautes Fores,* autrement dit le *haut de Forêt,* torse de montagnes qui se développe... de la côte n° 306, dit le *col de Tivoli,* à la côte n° 385, dite la *corne d'Aalon,* au territoire de *Thonne la lon...* au-dessous de ce torse est une contrée sous l'appellation vulgaire de pièce *Madame :* ce nom paraît fondé sur la croyance qu'elle appartenait, anciennement, à la dame abbesse de Juvigny, où à quelqu'autre suzeraine du coteau. C'est une erreur que démentent tous les documents historiques. Tout démontre, au contraire, que là était la *curtis* romaine dite de *Moncour...* que là était aussi le *passage* du *Calvanciacum fiscum* (Chauvancy), dans le *Wasnaum fiscum* (aujourd'hui Vezin). Cette pièce d'excellente *terre rouge,* dite *bradfort clay,* terre dont la ceinture entoure le *vieux Madi,* depuis la *porte de Sedan* jusqu'au sommet des *rampes,* près du col de Tivoli, terre qui se dégrade du col oolithique à la descente de la *Chevée,* près de la porte de *Luxembourg,* par l'ancien chemin des romains... cette pièce a pour sous-sol les *marnes supérieures du lias,* lesquelles, après avoir affleuré d'*Amont* à *Vaux,* plongent, sous le rameau *oolithique,* pour reparaître à l'*étiage* du versant occidental de *Thonne la pray.*

L'action du liaisonnement imparfait du *lias* avec l'*oolithe* s'est

---

(1) Les terrains *liasiques,* dont la base est le *calcaire sableux,* ont un grand développement dans la Belgique et dans les Ardennes. Chez nous,

dévoilée à l'ouverture antérieure du tunnel; et, à sa bouche orientale (*Buschin*), s'est manifestée la force d'*expansion* de la *marne supérieure* contre celle d'adhésion : c'est alors que l'action chimique d'*adhérence*, livrée à l'action *expansive* de l'air et à l'afflux des eaux souterraines, dans les calcaires perméables, a manifesté la puissance de la nature, contre la faiblesse des travaux humains.

MAD (le rocher de), sous les Celtes et sous les Romains. (Ch. de 634, 1239, 1258, 1259.) Conférences des chartes.

Auoncourt et *Tancourt*, *Moncour in Tonctrâ*, *Joucour*, *Proocourt* et *Roucourt* (1)... tous ces noms sont écrits dans les

---

ils n'occupent qu'une faible partie des cantons de *Montmédy* et de *Stenay*. Ils y sont en couches inclinées, de un trentième environ, dans la direction du N. E. au S. O. Les assises *inférieures*, près d'Arlon, ont une épaisseur de plus de 120 m... les marnes *moyennes*, qui recouvrent ces calcaires *sableux*, sont épaisses d'environ 60 m... le calcaire *ferrugineux*, qui s'étend sur ces marnes, est d'une puissance de 60 m. approximativement... enfin, les marnes *supérieures*, celles des premières rampes, au débouché du tunnel, ont 80 m. de puissance, se réduisant à zéro, sous le versant de *Fresnois*, où leurs affleurences se manifestent par des tumescences, dites les *Bossuprés*. C'est donc une masse, de 320 m. d'épaisseur (niveau de la mer), qui s'enfonce sous l'oolithe *inférieure* et sous l'oolithe *pleine* du col de *Tivoli* : l'*adhérence* des deux étages commence au tunnel, près de la pièce *Madam-ah*. Voilà l'exactitude des appellations : *Mad* — *Madam-ah* — *Madiensis* — *Madiacum*.

Voir la *Stat. géologique* de M. A. Buv., p. 73, 75, 77, 127, 138, 143, 168, 177, 179, 189, 197, 204, 205, 318, 615.

(1) Ces localités sont indiquées, notamment, dans la charte du comte *Arnould III* de Chiny, de l'an 1258, dont le texte a été donné par *Bertholler*, t. V, pr., p. lj. (V. les *Marches*, de M. J., t. I, p. 342.)

Le chevalier *Loys d'Auoncourt*, cité dans la charte de 1259, était, très-probablement, le fils puîné du comte de Chiny, Arnould III. Il était seigneur du *Madiacum* et de *Maliers*. (V. *Marville*, plus loin.) C'est

vieilles chartes *Madiennes*. Tous indiquent une ancienne habitation, *mansio* ou *villa*, aux principales *courbures* (1) de la montagne oolithique, qui se contourne, depuis *Moncons* jusqu'à *Amont* (près des Verneuil), et d'*Amont* jusqu'à *Aalon* (près de Thonne la lon).

Ce sont les derniers vestiges des Romains et des Germains du *Verniacensis* et des Celtes,.. en voici la preuve, acquise tout récemment :

Aux abords du *tunnel* de Montmédy, en venant de *Virton*, voyez, se relevant en amphithéâtre, ces deux courbes qui embrassent la section A, dite du *haut de Forêt*. A la jonction de ces courbes (*Joucour*) se présente un chemin, dit de la *Chevée*, chemin qui sépare deux contrées : l'une, celle de droite, vers les *hauts Monts*, dite la pièce *sous les Vignes* (parcelle 1088) ; l'autre, celle de gauche, vers *Maidi bas*, dite la pièce *Madame* (parcelles 360 à 407). Ce chemin rampe du *débarcadère* au col de *Moncour*, *in Tonetrâ*, aujourd'hui dit de *Tivoli :* il est très-encaissé, et on le voit bordé, à droite, par de petits jardins, en terrasse, qui déjà étaient en *masures*, au temps de la construction du fort de Montmédy (Voir la Ch. de 1239).

Cette *Chevée* du col rocheux de *Mad* a vu passer les Ro-

---

lui qui réprima les entreprises de *Adam de Laymont* et de *Drohier de Remoiville*, contre les droits de l'abbaye de Juvigny. (Voir *suprà*, p. 1069.)

(2) *Cour*, en hébreu, signifie *cercle*, *courbe*, *courbure*, *rondeur*... tout ce qui se conjoint en *orbe*. Ce mot, qui est aussi français que celtique, aussi sanscrit qu'hébreu, aussi anglo-saxon que teute.., *to courb*, se courber, se prosterner... courir... parcourir la courbe d'un segment du globe... ce mot et ses dérivés viennent de *coa*, force *coactive*, force *coïssante*, force *cocxpansive*, en hébreu. C'est la *coaction* universelle des forces *centripète* et *centrifuge*, coaction par laquelle l'*orbis*, le monde physique, le monde moral, le monde intellectuel, sont coordonnés et régis, dans la main de Dieu (*caph*). (*Dict. héb.* de Lat., p. 52. — Gésénius, p. 283, 289.) *Courbez*-vous, si vous voulez hanter la *cour* d'un potentat !.. quelque petit qu'il soit, courbez-vous !

mains, aux premiers temps de leur conquête ; c'est-à-dire avant et après *Vespasien*. Ces terrasses en ruines, ce cercle admirable de vignes, cet amphithéâtre de jardins parsemés de maisonnettes, ce *cercle* des *hautes Fores*... ils ont vu des *villas*, installées à chaque courbure, d'*Amont* à *Vaux*... *villas* allongeant leurs *manses* dans les alluvions de la *Chière*, de l'*Othain* et du *Ton*.

Moncour et *Joucour*, surtout, ont vu la splendeur des funérailles des légionnaires du *peuple roi*. Par ce chemin de la *Chevée* ont passé, immanquablement, les chefs du *prætorium* de Marjeroute, *Marca rupta*... les chevaliers de *Vetere Vertumpno*... les préposés du *Calvanciacum fiscum*... du *Wasnaum fiscum*.... et, du haut du rocher de *Mad*, les Celtes ont pu voir leurs conquérants s'incliner devant l'autel de leurs faux dieux. Quel dieu ? *Mercure*, très-probablement..... car telle était la vieille tradition montmédienne ; et voici ! qu'après dix-huit siècles, cette tradition qui, hier encore, passait pour une fable, vient d'obtenir, tout à coup, la promulgation d'une réalité ! Comment cela ? lisez :

Archéologie

En déblayant dans la pièce dite *sous les Vignes*, pour évaser les abords du *débarcadère*, à l'entrée du souterrain, les terrassiers, tranchant le talus, à vive arrête, sur une hauteur de dix à quinze mètres, par masses violemment détachées, ont surpris le secret des *dépôts funèbres* confiés à la terre, depuis près de dix-huit cents ans. A la tranche, tout à coup, à un mètre du sol, ont apparu : — d'abord, les fragments énormes de la *base* circulaire d'un *monument*, dont toute la partie supérieure a dû être enlevée, immémorialement... quelques *segments* sculptés ont fait connaître que ce soubasement, qui portait évidemment une rotonde, avait reposé sur un massif de 8 m. 45 c. de diamètre, donnant en circonférence 26 m. 53 c. de développement (1) — ensuite des fragments d'une

---

(1) On a relevé, aux principaux points des *diverticules* romains, dans toutes les parties du nord et du midi de la Belgique et de la France, la

pierre victimaire, avec ses rigoles pour l'écoulement du sang des animaux immolés. A côté des fragments de cette base, ont apparus, simultanément, la tranche médiale et les matières noirâtres de deux *bûchers d'incinération*, bûchers affaissés sur un terrain rougi et calciné par l'ardeur du feu : — cendres, charbons encore empreints de la graisse des cadavres, bois enfumés, débris de poterie friable, réceptacles encore huileux de la graisse des entrailles — puis, à côté, des fragments de réchaux en cuivre, avec d'autres charbons — cloux en fer et pointes en bronze, de fortes dimensions — madriers à demi-consumés du *bustum* — ossements, énormes et nombreux, accumulés près de la rotonde; cornes et autres débris des béliers, ou taureaux, sacrifiés au dieu des mânes : à Mercure, ce conducteur des âmes aux lieux infernaux, il est probable? Voilà l'incinération... patente, dans ses préparatifs, dans son action, dans ses résultats, et dans ses suites le plus prolongées (1).

A la chute de nouvelles *trois cubes* massifs s'échappèrent, à dix mètres de distance l'un de l'autre, et roulèrent aux pieds des ouvriers ébahis. Ce sont trois *cubes* creux, avec leurs couvercles, le tout, ainsi que les fragments monumentaux et ceux de la table sacrificatoire, en pierre blanche, de la grande

position de monuments similaires : tours rondes ou carrées, pyramides ou pylones, rotondes avec ou sans colonnes, qui, pour la plupart, étaient dédiés à *Mercure*, protecteur des routes, des arts, du commerce; divinité dont la mission était, en outre, de conduire les âmes aux enfers. On enterrait donc les principaux personnages aux abords de ces monuments, après immolation de victimes expiatoires. Toutes les circonstances de notre découverte viennent à l'appui des traditions, dont *Berthels*, abbé d'Epternach, s'était fait l'écho il y a trois cents ans.

(1) L'auteur de ce *Manuel* a suivi, jour par jour, pendant tout le mois de mars 1862, les particularités de cette découverte : quelques bronzes de *Vespasien* et de son fils *Domitien*, plus ou moins frustes... quelques débris funéraires... et un des *ossaria*, en pierre, sont restés en sa possession.

oolithe, pierre étrangère aux carrières des environs : l'un de ces ossuaires mesure 0^m,76, en tous sens; le second, 0^m,74; le troisième, 0^m,53 seulement.

Ce sont ces cubes funéraires qui viennent de nous dévoiler les secrets du tombeau, des plus anciens temps. Le premier était vide; aurait-il été violé quand fut brisé et renversé le monument?.. destruction qu'on peut reporter au passage d'*Atilla*; alors du *sundfluth* des barbares, dont les ravages sont constatés dans tout le Trévirois.

Mais les deux autres *ossaria* sont intacts... et ils contenaient des trésors d'archéologie : au milieu de chacun, d'abord, était une *urne*, en verre bleuâtre, d'une translucidité remarquable; et, quant à la forme, tous deux sont presque des chefs-d'œuvre de verrier (1). Le pied, la coupe, la panse, les anses, le col, le couvercle de ces vases sont d'une pureté de dessin, d'une régularité de courbe et de ciselure, vraiment remarquables. On voit que les arts de la Grèce avaient déjà, avec les vainqueurs, pénétré chez les peuples conquis : tout indiquerait même que, par la nature de son sol, liasique et friable, sableux et riche en nitre, notre *Verniacensis* déjà n'avait plus rien à envier à l'Italie, ni pour la céramique, ni pour les cristaux.

A côté de chaque *cib-ossuaire*, renfermant les ossements et les cendres des corps, était deux autres vases, pareillement en verre, mais plus petits : — l'un, en forme de boîte à thé, contenait un résidu noirâtre et rougeâtre... peut-être le résidu du cœur, ou le sang du sacrifice, ou le vin du repas funèbre?.. — l'autre, était une *laguncule*, parfaitement lutée, encore remplie d'eau, celle,

---

(1) Le plus grand de ces beaux vases a été brisé, immédiatement, par la maladresse de ceux qui l'ont avidemment exploré : l'autre a été conservé par les soins de M. *Combier*, ingénieur du chemin de fer, à Montmédy. Le contenu du premier a été appréhendé, au nom de la compagnie, par ses préposés. M. Combier est resté, préalablement, dépositaire de la *bague-chevalière*, du *bracelet*, et autres objets, trouvés dans le second.

indubitablement, des lustrations, mêlée aux larmes des pleureuses, *præficæ*. Ce troisième vase, à panse peu bombée, à long col s'élevant en zigzag, est d'une forme aussi singulière que rare, mais parfaitement convenable pour empêcher tout écoulement ou évaporation ; aussi l'eau était-elle encore aussi limpide, et le vase aussi plein, qu'il dût l'être, il y a dix-huit cents ans.

Voici, maintenant, ce qui rend cette découverte importante pour l'*histoire ancienne de Montmédy*. C'est la fixation d'une date, la plus reculée possible, avec la certitude de plusieurs habitations romaines auprès des Celtes du *Madiacum*.

Au milieu des ossements et des cendres de chaque grande urne en verre, se trouvait l'*obole* destinée au passage des ombres, sous le caducée de *Mercure*, dans les lieux infernaux : ici, cette offrande était un *tétrobole*, en argent, pesant 2 gr. 80 c., c'est-à-dire quatre fois la valeur de la plus petite des monnaies, ayant cours chez les Grecs comme chez les Romains.

A l'*avers*, la face (1), tournée à senestre... de *Vespasien?* pour l'une... de *Domitien?* pour l'autre... au *revers*, un *quadrige* et son conducteur, symbole du dernier voyage, au terme de la vie ; point d'*exergue*, aucune inscription ; cette médaille est *dentelée*. Puis un *Vespasien* en or ; puis diverses médailles de ce prince et son fils *Domitien ;* grands et moyens bronzes, des époques diverses de ses dignités, comme *consul*, comme *grand pontife*, comme *César*, comme *Auguste*... ce qui fixe les funéailles à l'intervalle de l'an 69 à l'an 80 de l'ère chrétienne ; aucunes médailles d'autre prince n'étant adjointes à celles précitées. La seconde tombelle contenait, en outre, en or fin, une *chainette de col*, ornée de turquoises, parure d'une matrone ; plus une longue *aiguille*, en argent, ornement de sa chevelure.

---

(1) L'attribution de cette face, dont le type, purement naturel, est le beau profil grec, doit être réservée jusqu'à plus ample vérification des *oboles*, *dioboles*, *trioboles* et *tétroboles* du premier siècle de l'ère chrétienne.

Au fond de l'urne en verre, la troisième tombelle renfermait une *bague-chevalière*, épaisse et large, en or, ayant au chaton une turquoise; plus un *bracelet* à fermoir, même métal, le tout artistement ciselé.

Le *denarius quadrigatus* de cette urne sera décrit au mot *Monnoie*.

Toutes ces circonstances démontrent le rapport de la station romaine de *Moncour, in Tonetrâ*, avec le *prætorium* de *Marca rupta*, entre *Virton* et *vieux Virton*.

Villæ probablement romaines sous le vieux *Maidi*.

MAIDY et **MONCONS** : avant la construction du château de Montmédy, 1220 - 1239. (Chartes de 1156, 1182, 1200.)

Auoncour et *Tancour; Moncons*.. con insulâ; *Maidi,Proocour, Roucour, Joucour; Moncour* et *Amont*... tel est, paraît-il, l'ordre d'habitation des *manses*, de provenance soit *celtique* soit *romaine*, qui *serpentaient* avec la rivière, dans les *courbures*, rentrantes ou sortantes, des *hautes Fores du Madiacum*.

Plusieurs n'existaient déjà plus que de nom, sous *Louis IV* de Chiny.

La première, en tête (1), était *Tancourt*, en face d'*Auoncour*, sous le manoir seigneurial de *Moncons*. Ce manoir, mentionné dans les actes de reprises de *Jehanne*, comtesse de *Chiny*, et de son mari *Arnould III*, comte de *Loos*, est aujourd'hui le bois domanial dit du *Mont-Cé*.

Moncons.

Ce mont, de formation oolithique (*inférieure, moyenne* et *supérieure*), est relié à *Maidi haut* par l'oolithe *moyenne* et *inférieure* de la languette rocheuse des *conils*, comme une ver-

---

(1) Le *teth*, ou T hébraïque, avait la forme des replis du *serpent* (de la tête à la queue *recourbée*); il en avait aussi la signification. Cette lettre était objectivement, *testificatrice* des *êtres*, supposés en révolte contre le *thau* figuratif de la divinité. Géologiquement, *T-an-court* signifierait donc une *curtis* placée dans la *courbe* d'un terrain *douteux*, dont les couches seraient *serpentantes*, en se repliant contre la tête du rocher.

tèbre cervicale, soudée à la base des roches de la forteresse, serait reliée à celle *de Moncour*, aujourd'hui dit le col de *Tivoli* : puis, de vertèbre en vertèbre, la colonne dorsale de l'étage poursuit... des *hauts Monts* à *Amont*.. et d'*Amont* à la *corne d'Aalon* : là, arrivée à *Gerneiville*, elle descend sur les *Fores*, ou les portes du pays des Germains. (*Ger-männer* veut dire hommes *étrangers*, en teuto-hébraïque.)

La presqu'île de *Moncons* et l'isthme des *Conils*. *Moncons* est, presqu'entièrement, entouré dans les plis et replis de la *Chière*, rivière qui *serpente* dans une étroite prairie divisée en sections dites : à l'*entrée de Tancourt*, à la *haute Tancourt*, à *Tancourt*, à la *côte des Chapons*, aux *Chapons* (2), devant *Vigneules*, enfin à *Vigneules*, où se gonflent les sables calcaires dans les petites sources œuiltonnantes des *OEuillons*.

Tout le versant de *Tancourt* à *Moncons* est occupé par des ruines, ruines dont le caractère celtique ne peut être méconnu.

Ruines de Moncons. Chaque ligne de haies ou de buissons (parcelles 1042, 1017, 1018, 1019, 1020, 920, 922, 913, 915, 906) est tracée par des amas de pierres rougies, calcinées, dont le gisement s'arrondit en gradins circulaires; chaque ligne de terrasses accuse la ruine d'anciennes habitations : des débris de tuiles à crochets (*tegulæ hamatæ*) parsèment le sol, qui, sur quelques points et à plusieurs pouces de profondeur, se compose de cendres et de charbons pulvérisés.

En 1852, sur la parcelle 1013, à la rive du bois, placés sous des dalles grossières, des squelettes à haute stature, en plusieurs rangs parallèles, reposant du nord-ouest au sud-est, ont été mis à découvert; à leurs pieds, à leur tête, à leurs côtés, l'auteur de ce *Manuel* a recueilli des armes antiques, des calottes en verre, des agrafes de ceinturon et quelques viles

---

(1) A cet endroit l'étage *oolithique* est *châtré*, privé qu'il se trouve de son principe d'engendrer le *coral* et les autres groupes super émergeants. On ne peut admettre que là était une *chaponnerie* des anciens censiers de *Tancourt*.

poteries. Enfin, la même année, la coupe forestière a mis à nu les lignes d'un *Castrum*, gisant au-dessus de ces tombeaux : c'est un quadrilatère, dont les murs, encore visibles semblent avoir appartenu au mode de *construction rudimentaire*, qui, seul, était connu des Gaulois.

Chartes données à Moncons.

C'est de ce *monceau* de roches oolithiques (*Moncons*) (1) que la comtesse *Jehanne de Chiny* et son mari *Arnould de Los* ont daté léurs actes d'*aveux* et *reprises* de l'an 1227, au profit des comtes barrisiens. Soulevé comme un *Titan* (2) dans les *courbes boueuses* de la Chière, leur manoir menaçait les terres vaseuses des *basses Wabvres* : mais Chiny, bien que sur la *Semois*, était, alors, et d'origine, un fief barrisien (Ch. de reprises, de 1204, par *Louis IV*). La fille et le gendre de *Louis* († 1224) donc n'avaient pu, sur leur frontière, élever une *munition*, offensive ou défensive, sans l'aveu du chef féodal de la contrée. Tèl fut le motif des chartes du mari et de la femme, données, alors que s'élevait la nouvelle forteresse, et qu'elle était confiée à la garde de *Warnier de Monçons*, sire de *Mucey* et de *Colmais*, sous la prédominance de *Gobert IV*, sire d'*Apremont-Chiny* (Ch. de 1232, 1241) (3).

---

(1) *Co*, avec — *con*, avec... avec une entité quelconque — *cons*, conjonction des *oons* d'oolithe pleine — *mon*, appropriation *manuelle* d'un objet utile; *manu capere; usu capion* — *on*, tout, plénitude, richesse, trésors. Tous ces radicaux sont hébreux.

M...on... à partir de... à partir de l'idée de la *plénitude* des biens du *monde*, succède le désir de s'*approprier* cette *plénitude*. De là le pronom possessif *mon*, qui n'est encore qu'un mot hébraïque, composé de *mo*, point de départ du *moi* et de *on*, possession d'un bien, indéfiniment.

(2) *Tit*, signifie *boue*, en hébreu — *an*, radical d'*annexion*, précédé de l'idée du *doute* et de la *vacillance* — *tit-an-court*? Tancourt — *teth*, idée du *serpentement* dans les boues de la courbe, sous *Moncons*. *Teth* signifie *serpentement*, en hébreu. (V. *Dict. héb.* de Lat. pour tous les mots qui précèdent.)

(3) A la ressemblance des appellations, on pourrait croire que *Moncons* est *Monço, Moncio, Montio, Montiacum* (*Mons solis*?), près *Ma-*

La vieille ville de Maidy.

Après étude approfondie et conférence exacte des chartes, voici ce qu'étaient *Moncons*, *Moncourt*, *Maidybas*, *Maidy haut* (*Castrum de Madiaco*), alors qu'en 1220, *Arnoul de Los* conçut la pensée de fortifier les rochers du *Madiacum*.

Son beau-père *Louis IV* et sa femme *Jehanne* n'y possédaient qu'un ancien *relai de chasse*, établi, dit-on, dès 1101, par le comte *Arnoux II de Chiny* (1); plus quelques *charruages* de terres défrichées, aux approches de l'*isle des vieux ponts*. Ces charruages étaient aux lieux dits : *Proocour*, *Roucour* et *Joucour*... « *tres carruatas terræ et decem falcatas*

---

dières, c'est-à-dire le vieux *Castrum* du Pont à Mousson. On verserait dans une erreur grave, erreur que repoussent, à la fois, et la géologie, et la linguistique, et les circonstances de localité.

Dans les chartes de 1204, 1232, 1241, les témoins sont tous des chevaliers chino-barrisiens, relevant du *Barrois*, à cause de *Chiny*, de *Dun*, de *Stenay* et d'*Apremont*.

Ainsi, dans celle de 1204, *Pontius de Sathenay*, avec *Albertus de Folkrange*, *Burthaldus de la Tour*, *Walterus Morellus* de *Clémancy*, près Aubange, *Jehan de Millières*... tous ne figurent que comme *homini fideles* de *Thibauld Ier* de Bar et de *Louis IV* de Chiny.

Ainsi, en 1232, sous *Henry II* de Bar, et sous *Arnould III* de Chiny, se trouve *Warnier de Moncons*, *homo fidelis* de *Gobert IV* d'Apremont, lequel était alors dominateur des coteaux de Montmédy, comme petit-fils du comte de Chiny. Ainsi, encore, en 1241, reparait le même *Warnier*, châtelain de *Moncons*, et qui l'était aussi de *Muscey*. Ce *Warnier* du *Verniacensis*, ou *Vernon* de la *Vaulx* (Ch. de 1198), ainsi que son fils *Varnier* († 1281), abbé de *Saint Airy*, à Verdun, reparaîtront dans les articles suivants. Ils étaient, très-probablement, issus de *Loys II de-Montjoie-Chiny*, dit le chevalier d'*Auoncourt* (Ch. de 1259).

Alors, sous le lien d'*accompagnement* féodal, l'*homme lige* était complétement indépendant de son *seigneur lige*; c'était de chez lui que partait son hommage; et cet acte n'avait aucunes des formes humiliantes inventées par les feudistes du dernier temps.

(1) On montre encore l'emplacement de ce relai sur la place de la *Halle* : il forme l'angle de la rue qui passe derrière l'église de *Maidy bas*.

» *prati mihi retinui. Retinui etiam unam carruatam terræ,* » *quam prædecessor meus cùm brullio antiquitùs possedit...* » tel était le noyau de la bourgade que le comte érecteur appelle la *vieille ville,* dans sa charte d'affranchissement de 1239 (1).

L'*isle* formée par la *Chière,* au rentrant de sa courbe, vers le rocher, lieu dit *aux vieux ponts,* cette isle était protégée par deux tours massives, armées de balistes..... *duas enim balisterias acquæ, unam de super pontem, aliam de subtùs, et insulam juxtà pontem sitam.* Ces positions défensives sont soigneusement réservées à la défense du *Castrum.* Puis, à droite, à gauche, le long de la *chef voie* (la *chevée*), et au long du *Brüel,* jusqu'à la mauvaise voie dite le *rawey* de *Ratancour,* s'étendaient des *meix,* des *masures,* en ruines, peut être dès les temps mérowingiens... (Ch. de 634... *cùm integrâ firmitate, cum mancipiis ædificis, vineis et silvis.*) ... enfin la forêt (*nemus*) de *Mon-c-ay,* alors couverte de *hayes* et de buissons excrus sur les ruines celtiques du manoir de *Moncons.*

Nota. — Le *c* doit se prononcer dur, comme le *caph* hébraïque.

Voilà tout ce qui, alors, était au puissant comte de *Loos,* mari de l'héritière de *Chiny,* sur et au-dessous des roches de Montmédy. Tout l'entourage était aux moines de *Saint Symphorien* de Metz, à ceux d'*Andainum,* dans les Ardennes, à ceux d'*Orval,* et aux moniales de *Juvigny.*

L'église de Saint Martin.

Au milieu des bois excrus dans les fentes du versant de *Proocour,* de *Roucour* et de *Moncour,* dans le fourré des broussailles des *cortili* du *brüll,* planait un pic, à l'altitude de 355 m. au-dessus de la *vieille ville* de *Mady.* Dès le sixième siècle ce pic portait, dit-on, une petite église dédiée à *S. Martin,* apôtre convertisseur de la contrée. Son patronage et ses appendices avaient été, en l'an 1156, aulmonés aux *moines d'Orval,* par

(1) Voir le texte de cette charte, traduite en français, aux *Chron.* de M. J., t. II, p. 84. Cette traduction est pleine d'inexactitude; l'auteur a pu s'en convaincre, en retrouvant une copie authentique du texte latin.

Willesme de Châtillon près Saint Léger, aux sources du *Ton*, par *Ernelie*, sa femme, par *Alix*, douairie de *Staules*, par ses fils *Hugues de Tonetrâ* et *Théodoric de Muscey*, branches collatérales féminines de la *maison de Chiny :* cette aulmone avait reçu la sanction de *Gobert de Dun-Apremont*, leur seigneur dominant à cause de sa femme *Ide de Chiny*.

Ce fut sur le terrain rocheux des dépendances de l'oratoire que le comte *Arnoulx III* établit son *Castrum :* il l'entoura d'une enceinte, avec *tours* et *échauguettes*, depuis le bastion des *Grailles* jusqu'à celui des *Couils*, enceinte qui fut la munition rudimentaire de Montmédy : cet établissement n'eut lieu que *salvo jure ecclesiastico*..... expressions qui indiquent la réserve expresse des droits des moines Aurévalliens, comme tréfonciers.

En 1239, tout était terminé : le comte affranchit alors les bourgeois, et il fit de sa *nouvelle ville* la seconde capitale de ses Etats. Les développements viendront à l'art. *Montmédy*.

Canton de Montmédy. Commune de Marville.

MALADRERIE (la) et les *frères de Saint Antoine*.
Maljoui et les *hospitaliers de Saint Jean*.
Anciennes censes des religieux de Marville (Ch. de 654).

A la cote 230, sous le *mont Saint Antoine* (cote 280), et dans les bas-fonds, vers Flassigny, est une ferme dont le nom rappelle de lugubres souvenirs. C'est la *Maladrerie :* tout indique que cette *borde* remontait au temps de l'établissement des premières léproseries (V. la Ch. d'*Adalgisiles*, de 654).

Au quatorzième siècle elle dépendait de la *Commanderie de Rorsdorff der Höest*. Richement dotée, son église possédait des alleuds jusqu'aux portes d'Yvoy. F. *Dismingé de Ludres* en était titulaire, en 1507 (1). Cette commanderie passa à la *maison de Metz*, dont les religieux l'annexèrent à leur manse ;

(1) Voir la charte du 25 octobre 1507, par laquelle il inféode le ga-

mais, une fois nantis du bien des pauvres, ces prétendus hospitaliers oublièrent, promptement et scandaleusement, à quelles charges les bienfaiteurs en avaient investi leurs devanciers.

Ces *Antoinistes de Metz* avaient laissé tomber l'église de leur saint patron. Le pèlerin, attaqué du *mal des Lâdres*, cherchait en vain une chapelle, où il put s'agenouiller devant l'autel de *Lazare;* le pauvre mourait de faim, sur sa propre terre, et, pour lui, le miracle du corbeau ne s'opérait plus. Les infirmes, les nécessiteux du lieu qui, au jour de la fête patronale, avaient droit à deux muids de blé, n'en recevaient pas même le vingtième, en quelques michettes d'orge et de seigle toujours moisis (1).

Les *Antoinistes* étaient astreints à donner encore, chaque année, au jour patronal, un *paste* aux maire et gens de justice; mais la charte leur était lettre morte, et force bien souvent fut à ceux-ci de les faire assigner (2). Voilà comment les biens des hospices étaient administrés alors! Sous le régime actuel *quid?* (V. *infrà.*)

Cet article sera complété au mot *Marville.*

Maljoui et *Saint Jehan*, bien qu'étant de la Moselle, y prendront place, comme annexes anciennes, aussi bien que *Han, Viller le rond, Vezin, Laprêle, Charancy, Buré, Rebule, Alondrelle* et *Malmaison.*

---

gnage de *Saint Antoine* de Blagny à *Jacques Sorlet,* dit de la *Cleif,* auteur de la famille de *Clèves.* Ce gagnage avait été aulmoné à l'ordre de *Saint Lazare,* par les anciens sires de *Dun* et de *Jametz* descendants d'*Azo,* sire de *Blagny;* celui-ci père d'*Azelina,* femme de *Waultier* haut voué de *Dun.*

(1) Voir la plainte du 24 décembre 1682, par *Nicolas Bon,* maire de Marville, et par *Jean Léonard,* son lieutenant, déposée èz mains de *Nicolas Drouet,* prévôt de Marville.

(2) Voir la signification faite le 10 janvier 1603, à M. *Gadremant,* prévôt de Montmédy, censier et admodiateur des revenus de la *Commanderie,* à la requête de *Jean Jacquet,* maire, *Jean Guiot,* lieutenant de maire, et des échevins de la communauté.

Canton de Carignan. Annexe d'Olizy.

MALANDRY. (Ch. de 1153, 1157, 1284.)

Ancienne annexe de la cure d'*Olizy;* avec château fort, sous la châtellenie d'*Ivoi.*

Sur le ruisseau de ce nom.

Le ruisseau de *Malandry,* dont la source est dans le village, jaillit, à *partir de...* l'immergence des *marnes supérieures,* terrain dont l'annexion est douteuse... *al de rivo...* sur l'*oolithe inférieure :* c'est cette circonstance qui justifie son appellation *dérivée* du cours de ses eaux (1).

A cette source s'élevait un *château fort,* donjon resté célèbre, dans les annales de la *basse Chière,* par la mauvaise *fâme* de plusieurs de ses premiers maîtres, lesquels ont laissé l'épithète de *Malandrins* à la famille de *Chaufour* (V. ce mot, p. 335) : tache séculaire effacée, ultérieurement, par le renom glorieux d'un de ses derniers maîtres, *Jean V d'Allamont,* baron de *Buxy,* sire de *Malandry,* dernier gouverneur espagnol de la place de Montmédy, tué, sur la brèche, le 4 août 1657.

Les sires de Malandrei.

Le premier maître connu de cette terre, dont la châtellenie avait titre-pairie de *fille d'Yvoi,* était *Richard,* surnommé Mauclerc, *malus clericus,* père de *Dudon de Malandrei,* et qui était oncle d'*Ancelme de Chauvancy,* fils de *Jehan d'Ivoy* (2). On les trouve avec toute la noblesse *Evodienne,* dans la charte de 1173, donnée au couvent d'Orval (3), par le comte *Louis III*

---

(1) *M* signifie *à partir de...* eaux ; *m-em aquas significat,* en hébreu.

(2) Voir le texte de cette charte dans les *Chron. de l'abbaye d'Orval,* 1re éd., p. 417.

(3) Ne pas confondre cette ancienne race des premiers *Mauclerc* avec la famille des derniers *Muuclerc,* d'annoblissement prévotal, quelqu'honorables que soient les alliances contractées par ceux-ci. Que de gens, dans le dernier siècle, ont pris le titre de *comte,* alors que la *particule* manquait, non-seulement à leurs ancêtres, mais faisait défaut aux plus illustres blasons.

de Chiny, dans l'assemblée, présidée par *Arnould*, archevêque de Trèves, et tenue en présence de la comtesse *Agnès*, fille de *Renaud de Bar*, veuve du comte *Albert de Chiny*, mère du donateur; en présence aussi des trois frères de celui-ci : *Arnould de Chiny*, évêque de Verdun... *Hugues de Chiny*, sire de *Muscey* et *Colmey*... et *Thiéry de Chiny*, sire d'*Estalle*; en présence encore de la comtesse *Sophie de Bar*, épouse de *Louis III*, et des principaux *hommes de fiefs* de la comté.

En 1290, *Jehan de Malandry* et ses frères cèdent à une de leurs sœurs le four bannal de *Martincourt*.

Les sires de Chaufour-Malandry.

Au commencement du siècle suivant, le maître de Malandry est *Francart*, ou *Francus;* puis *Jean*, son fils, époux de *Emelotte de Lamoleï;* celui-ci fut père, il est probable, de *Jehannot Ier de Chaufour*, époux d'*Alix* d'*Euilly*. Cette première race aboutit à *Jehanne de Malandry*, laquelle épousa, tout l'indique, un *Chaufour*.

Didier de Chaufour, sire de *Malandry*, *Quincy* et *Lamollie*, dernier mâle de sa race, ayant été tué, en 1431, à la bataille de *Bultgnéville*, fut le dernier de cette seconde race : il ne laissa qu'une fille, prénommée *Philippine*, qui, issue de son mariage avec *Mariette de Conflants*, apporta *Malandry* à son mari *Pierson d'Allamont*, cadet de la maison de ce nom, maison inscrite aux rouleaux du *lignage d'Estouffs* des *citains de Verdun*.

Les sires d'Allamont-Malandry.

De *Pierson d'Allamont*, Malandry passa à sa descendance directe, savoir : *Jacquemin*, époux de *Jehanne d'Amaway* — *Jean*, époux de *Catherine des Champy* — *Jean II*, époux de *Marie de Pavant* — *Antoine*, époux de *Ide de Custine-d'Auflance* — *Jean III*, gouverneur de *Montmédy*, époux de *Philberte de Lenoncourt* — *Jean IV*, gouverneur de *Montmédy*, époux d'*Agnès de Mérode* — *Jean V*, gouverneur de *Montmédy*, décédé célibataire en 1657. Alors Malandry advint à sa nièce, *Marie Victoire de Mérode*, fille de *Anne d'Allamont* et d'*Alexandre de Mérode*, laquelle avait épousé le comte *Louis de Joyeuse :* un fils, né de cette alliance, étant mort sans postérité, *Malandry* passa à *N. de Custine*, baronne de *Fraytène*,

dont les héritiers furent : *Charles Ferdinand de Custine*, comte de *Wiltz*, seigneur d'*Aufflance*, et *Marie Thérèse de Custine*, née comtesse de *Wiltz*, douairière de *Innocent Marie de Vassinhac Imécourt*, d'Inor.

Enfin, celle-ci réunit le tout par acquisition de la portion de son frère (acte du 25 juin 1750).

C'est ainsi que la terre de Malandry appartient, aujourd'hui, à M. le comte d'Imécourt de Louppy.

Canton de Longuyon. Châtellenie de Marville.

MALMAISON, ALLONDREL et CHARANCY.

Entre : *Villette* et *Domay*, *Espiez* et *Mentheville*, anciennement terres barro-lorraines — *Ruette, Saint Mard* et *Harnoncourt*, anciennement terres luxembourgeoises.

Ces mots *Malaumont*, sur les hauts de l'Ornain; *Malberg*, sur les hauts de la Semois; *Malmaison*, sur les hauts de la *Wyre*, au versant d'*Atlancourt* à Saint Mard; *Maljoui*, à la jonction des *isles*, près de Marville; Malmédy (*Malmundarium*), etc., etc.; ces mots indiquent-ils des lieux *maudits*, emplacements de quelqu'ancien *mallum* teute ou gaulois? ou, dans le même ordre d'idées, la préfixe *mal* indiquerait-elle l'emplacement du siége du *voué* des monastères, alors qu'il rendait la justice, près de la colonne de pierre, à laquelle était attaché le carcan, *colomna lapidea quæ serviebat pro numellis?*... (V. les Ch. *Maximiniennes*.)

La géologie et la linguistique semblent s'accorder pour repousser les conjectures des anciens étymologistes à ce sujet. Toutes ces localités, placées, ou sur l'étage *liasique*, ou au point de départ de tout autre étage, terrain encore *mal liaisonné* avec celui qui lui succède... ces localités ne doivent, il est probable, cette appellation de *mauvaise fâme*, qu'aux phénomènes de la nature, encore visibles alors de leur primitive incolation (1).

Claude de Laittres, sieur de *petit Xivry*, *Allondrel* et *Mal-*

---

(1) Voir les motifs à l'article *Escouviers*, p. 614.

maison, et *Jehan d'Orchainfaing*, seigneur d'*Aigremont* et d'*Espiez*, par lettres des 6 avril et 5 mai 1612, se reconnurent *hommes liges* des ducs de Luxembourg, comme *comtes de Chiny*, et des ducs de Lorraine, comme *comtes de Bar*, pour la *vouerie* de *Charancy*, *Allondrel* et *Malmaison*, vouerie sous la haute mouvance de ces deux suzerains.

Maison de Laittres.

La famille de *Laittres* est originaire de Lorraine; elle descend des *Raigecourt*, en 1388. Ses membres ont occupé les premières charges de la république de Metz, pendant les treizième et quatorzième siècles; ils s'étaient alliés aux familles des plus anciens *Paraiges*, dont eux-mêmes faisaient partie.

A la suite des guerres qui accablèrent Metz, après 1400, guerres dans lesquelles les de *Laittres* prirent parti pour le duc de Lorraine, *Girardin de Laittres* fut banni, en 1422. Son frère *Nicolle* et *Jehan* son fils se réfugièrent sur les terres qu'ils possédaient dans la prévôté de Montmédy et au duché de Luxembourg. Depuis 1468, jusqu'à ce jour, la terre de *Saint Mard*, de l'ancienne mouvance de l'*évêché de Verdun*, et, depuis 1612, la seigneurie et le château de *Rossignol*, de la même dépendance, n'ont pas cessé d'appartenir à la famille de Laittres, aujourd'hui représentée : par le chevalier *Thérèse Ignace Gabriel*, né, au château de Rossignol, le 25 juin 1784 — par son neveu, fils de sa sœur aînée, *Gabrielle Françoise Eustache*, mariée, le 10 mai 1808, à *Louis Marie Hyacinthe Joseph*, comte *Van der Straten-Ponthoz*, de Metz — et par son autre neveu, fils de sa sœur *Ernestine Joséphine*, mariée, le 24 avril 1824, à *Jean Baptiste Anne de Gerlache*, remarié, en 1828, à *Périne Marie Louise de Roucy*, fille du baron *Arnoul* et de *Charlotte de Lescamoussier*.

La maison de Laittres porte : d'*azur, à la fasce d'or, accompagnée de quatre annelets de même, 3 et 1*.

Malmaison était à la limite de la *vouerie* de *Charancy*. ***Malandry***, contrée d'*Escouviers*, était à la limite de l'étage liasique, de l'âge des *Sauriens*.

Les trente-deux quartiers de Laittres.

Ses trente-deux quartiers, sculptés à la voûte de l'église de Saint Mard, sont :

Quartiers paternels, par Claude de Laittres : *Laittres* — *Lutz* — *Sainte Marie* — *Megnils* — *Gorcy* — *Hautois* — *Stoudina* — *Gendelaincourt* — *Failly* — *Allamont* — *Pont-Arau* — *Chaufour* — *Custine* — *Pouilly* — *Thonne le thil* — *Mentheville*.

Quartiers maternels, par Louise de Vaha : *Vaha* — *Cheoux* — *Trinal* — *Sorey* — *Laittres* — *Allamont* — *Lutz* — *Pavant* — *Brisebois* — *Mesnil Croqs* — *Harre* — *Autel* — *Wal* — *Lamorteawe* — *Ivoiry* — *Noirefontaine*.

Voir le complément de cet article au mot *Marville*. Voir aussi *Escouviez*, p. 624.

Canton de Spincourt.

MANGIENNES; *Curia maginiensis in Metganis* (1).

(Ch. de 701, 855, 963, 973, 990, 1046, 1153, 1163, 1169, 1192, 1196, 1223, 1227, 1231, 1238, 1239, 1243, 1249, 1252, 1256, 1259, 1269, 1366, 1576.)

Ancienne *Curie mérowingienne* — ancien bourg avec château fort — ancienne *capitainerie prévôtale* de l'évêché de Verdun.

Sur l'*Azenne*, réunie au *Loison*.

Anciens écarts : *Villers* — *Billy* — *Morhaignes* — le *Haut fourneau* — la cense du *bois les Moines* — la *folie Jappin* — la *Chapelle au bois* — *Pierreville* — et la *ville de la Forêt*.

---

(1) Etymologie et appellations successives : *in Metganis villa* — *Maginiensis curia* — *Mangiennes*.

Voici les radicaux hébraïques d'où proviennent ces mots : *mag*, puissance ; *in iensis*, dans le mouvement d'affermissement superficiaire par les bois — *met*, *metis*; de *meah*, mesurer, diviser, compter, nombrer, borner, *à partir de*... — *ets*, bois — *gan*, jardin, etc.

(*Dict.* de Lat., p. 19, 62, 65.)

Nota. La plupart de ces écarts sont maintenant sur des bans voisins.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton..........	1 myr.	3 kil.
	arrondissement ...	2	7
	département......	6	3

Orientation, par rapport à Montmédy, S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer : de 204 à 244 m.

Etage, groupe et sous-groupes (1).

Géologie.

Etage jurassique *moyen;* formation de la septième époque ontologique; *oxford clay inférieur;* minerai de fer; anciennes veines argentifères; terre à tuiles.

Les argiles *oxfordiennes* envasent, superficiairement, tout le territoire de *Mangiennes* : son sous-sol est l'*oxford clay* et le *coral,* sous lesquels se sont immergés, de l'est à l'ouest, le *forest marble* et le *corn-brash,* constitutifs de l'*île oolithique de Billy*. L'*oxford clay* ayant une puissance moyenne de 275 à 210 m., du sud au nord du département, il en résulte que les vàses glaiseuses de toute la forêt de Mangiennes sont éminemment propres aux produits des chaud-fourneaux.

Origines

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions (V. aux mots : *Barre de Morhaignes,* p. 123; *Billy,* p. 169) :

La *villa Metganis, in territorio Maginiensi,* fut donnée à l'évêque *Hatton* de Verdun, par le roi *Lothaire,* en 855. Alors ce n'était encore qu'une aggrégation de *neuf manses,* avec leurs *meix de jardinage,* dans la boue des marais.

Wicfrid, un des successeurs de ce prélat, les concéda à l'*abbaye de Saint Paul,* par sa charte de 973 : la *vouerie* fut placée à *Villers* (Ch. de 1158, 1194, 1260, 1599). *Billy* en

---

(1) Voir la *Stat. géolog.* de A. B., p. 143, 223, 312, 574, 612 — *Billy,* p. 77, 78, 214, 217, 219, 223, 312, 586.

fut détaché au profit de l'*abbaye de Saint Maur*, par l'évêque *Jehan d'Aix*, qui érigea *Mangiennes* en *cure priorale*, en 1249. Après le *partage des manses*, opéré entre l'évêque et son Chapitre, de 880 à 923, *Mangiennes* fut constitué chef-lieu d'une *prévôté épiscopale*, qui, souvent, fut envahie par les princes voisins. Elle fut, en 1224, avec *Calidum-montem*, Chaumont, engagée, pour un huitième, à *Simon de Muroult*, seigneur de *Jametz*, par l'évêque *Jehan d'Apremont*. Sa capitainerie tomba, avec son château, en 1677; et, peu de temps après, elle perdit aussi son rang de prévôté.

Erection. Nom du fondateur : inconnu; — causes : le dessèchement des marais et l'endiguement des étangs; — date de la charte d'affranchissement : celle de *Billy*, de l'an 1249, était-elle applicable ?

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1823 : 1,855 h. 71 a. 20 c.

Nombre de maisons : 146.

Jardins et chènevières	19 h.	68 a.	86 c.
Prés et pâtures fauchables	281	64	20
Terres labourables	723	77	77
Clairs chênes	177	46	0
Bois	565	84	50
Landes et friches, carrières et minières	0	55	15
Etangs noues et routoirs, notamment le *Ractel*	34	58	40
Superficie non imposable	52	15	72

y compris les bois de l'Etat.

Cours d'eau : l'*Azenne* unie au *Loison*.

Usines : un *moulin* — deux *tuileries*.

Revenu net imposable : 46,788 fr.

Biens communaux. Bois .... 671 h. 66 a. 00 c. aux cantons dits : *Ractel* — *Bois brûlé* — *Bochet*.

Plus 78 h. 60 ares, à la *Forêt* (1).

---

(1) Le procès-verbal d'abornement et d'aménagement des bois, pas-

Valeur approximative des terrains communaux : 886,984 fr. 70 cent.

L'assiette de l'impôt foncier a été faite sur un revenu net moyen, présumé, par hectare de : *terres lab.*, 17 fr. 10 — *prés*, 63 fr. — *bois*, 17 fr. — *jardins* et *chènevière*, 66 fr. — *clairs chênes*, 12 fr. — *étangs*, 25 fr. — *friches*, 50 c. Not. agricoles.

A *Billy*, les chiffres sont : *terres lab.* 15 f. 30 — *prés*, 57 f. — *bois*, 17 fr. — *jardins*, 60 fr. — *étangs*, 24 fr. Ainsi les terrains cultivables sont plus productifs à Mangiennes qu'à Billy.

Cultures ordinaires : blé, orge, avoine, plantes légumineuses, ligneuses, oléagineuses et fourragères.

Cultures spéciales : les navettes.

Prix commun de l'hectare de terre : 1re classe, 6,000 fr.; 2e cl., 4,800 f.; 3e cl., 3,600 f.; 4e cl., 3,200 f.; 5e cl., 2,000 f.; — de pré : 1re cl., 9,000 f.; 2e cl., 6,000 f; 3e cl., 4,000 fr. — de bois : 4,000 fr.

Voir aux articles *Billy*, p. 173; *Haut fourneau*, p. 840 (1).

Notions industrielles.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, carriers, tuiliers, tireurs de mines, voituriers, bûcherons, charbonniers, forgerons, menuisiers et charpentiers.

Noms des maires : en l'an VIII, J. J. *Henry* — en l'an X, F. *Masson* — 1808, D. *Michel* — 1813, C. N. *Pasquin* — 1816, L. *Collignon* — 1821, C. N. *Pasquin* — 1825, N. *Henry* — 1832, J. B. *Sergent* — 1834, C. N. *Didion* — 1835, J. B. Administration.

---

quis, et usages communaux, aux dates des 5 septembre et 2 novembre 1696, les désigne ainsi : le bois de *Lesprez*, de 36 arpents, mis en culture — le *bois Brûlé*, de 86 arpents — le *Ractel*, de 128 arpents — le *grand Bois*, première partie, 659 arpents; deuxième partie, 708 arpents; total : 1,620 arpents. La visite du 16 juin 1726 constatait : 1026 arpents, en bois taillis, et 294, en clairs chênes. Quant à l'étang du *Ractel*, les droits respectifs de la commune et de l'abbaye de Châtillon, en abreuvoir et pâturages, avaient été réglés par transaction de 1743.

(1) Voir la *Stat. géolog. de la Meuse*, p. 214, 223, 312, 656.

Lecomte — 1837, J. L. *Bonamy* — 1849, J. B. *Guillemin*, maire actuel.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : 100 feux en 1726 — d'après le recensement de 1836 : 819 h. — en 1846 : 982 — en 1856 : 916 habitants.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1668, avec lacunes — d'après les archives judiciaires, à partir de 1673, *idem*.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Verdun*; — archidiaconné de la *Woepvre* (1); — doyenné de *Saint Pierre* d'Amel (2); — cure priorale : celle de *Saint Remy* de Mangiennes; — annexe et desserte : celle de *Saint Nicolas* de Villers; — abbaye tréfoncière : celle de *Saint Paul* de Verdun, sous la suzeraineté de l'évêque; — Prieuré de *Saint Remy;* chapelle castrale détruite; — hermitage : celui de la *Chapelle au bois*, détruit; — oratoire primitif : celui de *Saint Martin* de Chaumont; — église matriculaire : *idem;* — chapelles : celle de la confrérie de *Saint Sébastien*; chapelle des *Trespassés*.

Noms des patrons : *saint Remy*, à Mangiennes — *saint Nicolas*, à Villers.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : en 973, c'était une petite chapelle, ainsi désignée dans la charte de l'empereur Othon Ier : *in Metganis ecclesiam, quam etiam abbatiam dicunt, cum capellâ et novem mansis et molendenis duobus.* L'église, qui succéda à cette chapelle, fut reconstruite en 1724. Enfin, en 1858, la commune fit construire, sur la grande place, un édifice plus vaste, mieux approprié aux besoins d'une forte population.

Noms des curés le plus anciennement connus :

Antérieurement à l'ordre actuel, en 1673, F. *Baulgnon* —

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : voir *Amelle*, p. 18. — (2) Composition de ce doyenné : voir *idem*.

1737, T. *Ponsin* — 1757, F. *Jacob,* jusqu'à la révolution. Vicaires : 1764, J. *Gaulny* — 1778, N. *Mangin* — 1784, J. *Béguinet* — 1785, N. *Mathieu* — 1786, F. *Clause* — 1789, N. *Barthélemy* — 1790, F. *Hurlaux.*

Sous l'ordre actuel, MM. *Dollière* — *Douge* — *Rolin* — *Deveille,* curé actuel.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des sires de *Billy* — *Marville* — *Arancy ;* — sous-vouerie de *Villers les Mangiennes;* — patronage à la collation de l'abbé de *Saint Paul* de Verdun ; — dixmage au profit du même, avec participation du curé pour un tiers ; — entretien du chœur et des bâtiments : le chœur, à la charge du collateur ; la nef, à la charge proportionnelle des décimateurs.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique.

Ancienne cité des *Articlaves ; Veroduna civitas ;* — royaume d'*Austrasie,* puis de *Lotharingie ;* empire *Germanique ;* — ancien *pagus* du *Virodunensis ;* — comté épiscopal de *Verdun ;* — province des *trois évêchés ;* — duché de *Bar,* pour partie (acte de délimitation de l'an 1515) ; — haute justice de l'*évêque,* jusqu'à la réunion des trois évêchés à la France, dans les derniers siècles (1).

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire.

Loi et coutumes dites de *Sainte Croix* de Verdun ;

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches,

---

(1) Les derniers seigneurs fonciers, enterrés autour de l'église furent : le 20 septembre 1784, Françoise *Guichard,* veuve douairière de *Paul Legoulon,* écuyer, dame du fief de Mangiennes et de Villers, inhumée dans la chapelle des morts, à 78 ans — le 17 novembre 1790, N. *Legoulon,* chevalier de Saint Louis, major au régiment royal de Comtois, inhumé à 60 ans. Ils occupaient les bâtiments de l'ancien château converti en auditoire, pour la prévôté.

Bar-Verdun; pour les liquides, *Beaumont;* pour les bois et les terres, l'arpent dit de *Billy.*

Indication de l'étalon local : l'arpent, de 100 perches; la perche, de 20 pieds; le pied, de 12 pouces; le pouce, de 12 lig. tandis que l'arpent d'*évêché* avait 120 perches; la perche étant de 16 pieds 4 pouces.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Verdun,* réformée en 1743; — assises des quatre pairs de l'évêché : *Ornes, Murault, Creuves, Watronville;* — cour supérieure du présidial de *Verdun;* ensuite Parlement de *Metz,* de 1552 à 1668; — ancien bailliage : *idem;* — ancienne prévôté épiscopale de *Mangiennes* (V. *infrà*).

LES VOUÉS DE MANGIENNES.

Vouerie. Les plus anciens *avocats, avoués* ou *voués* de la *Curie* de Mangiennes.... *vocati ad curiam, votati à curiâ, votati in curiam...* mentionnés aux carthulaires de *Chatillon,* de *saint Paul,* de *saint Maur,* sont : *Haybertus,* advocatus de Veroduno, cùm uxore *Elisabetha* et filiis *Alberto* et *Renaldo,* en 1153 — *Hugo,* advocatus de Muceio, *Paganus* de Perponte, *Albertus* de Duzeio, en 1156, 1159 — Le voué *Raymond* et *Leucarde* sa femme, en 1192, 1231, 1238 — *Johannes Adam* de Duzeio, cùm *Mariâ* uxore, en 1229, 1246 — *Jacobus Oulrias* (Oulry des Wales), Bailli de Marville, en 1239, 1249, 1252, 1254, 1260, 1262, 1266.... Après eux, on arrive à la transformation des *voueries* en *prévôtés.*

La tyrannie des *voués* des églises était devenue telle, dans les douzième et treizième siècles, qu'on a vu des archevêques de Trèves réduits à la nécessité de recevoir, chaque jour, du *voué,* leur subsistance personnelle comme de simples domestiques. Aussi une réaction s'opéra-t-elle bientôt, de toutes parts, contre cette oppression laïque, et la suppression des *voueries* et *sous-voueries,* commencée par *voie de rachat,* s'acheva rapidement, à main armée, ou par la terreur des excommunications.

Celle de la sous-vouerie de *Viller les Mangiennes* eut lieu, en 1158, à l'encontre du chevalier *Hugues de Dumbraz*, et de ses frères *Haimon* et *Pierre*, de la *maison de Failly*, qui furent frappés des foudres ecclésiastiques, par l'évêque *Albert de Mercy*. Alors leurs prérogatives se convertirent en droit de simple garde, *wacta*, au profit du comte de *Musson*... Muscey près Longwy. Alors, aussi, le même évêque retira *Muscey* à *Waleram*, dit *Paganus*, marchis et comte d'*Arlon*.

Les prévôts.. *prœ votati*.... devinrent des officiers, gens de robe et d'épée, établis pour garantir les vassaux des églises de l'oppression des *Voués*, transformés en coindivisionnaires, et pour rendre justice aux faibles, contre la violence et la cupidité des petits seigneurs, en la Cour de justice du prince (*curiâ*), à l'assistance des hommes de fief, *jurati*, de la châtellenie : aussi portèrent-ils, à la fois, le titre de *capitaine*, de *chef de police*, et de *prévôt*.

Ce fut au douzième siècle que commença cette transformation (1).

LA PRÉVOTÉ DE MANGIENNES.

Ressort de la prévôté.

Cette prévôté comprit, à l'origine : le bourg et la ville de *Mangiennes* — le village de *Villers*, son annexe — celui de *Pilon* avec *Chatillon* — la cense de la *haute Wale*, entre les deux Sorbey, *Sorbeium* et *Soberiolum* — le village de *Duzey* et quelques attenances de *Nouillompont*, alors dépendantes, en partie, de Marville et d'Arrancy — le village de *Loison* et son annexe *Vaudoncourt* — celui d'*Azacourt* sur l'Azenne — le hameau dit de *Juzazanne* et la cense des *Roises* — celui de *mont Urbel*, près Romagne — celui de *Chaumont* et le château dit de *la Place* — la ville de *Billy* — enfin le village de *Lucey*, aujourd'hui Lissey.

---

(1) En *Lorraine*, l'établissement des prévôtés remonte à *Mathieu Ier*, qui régna de 1139 à 1176.

Jehan de Belfons 1366. Le premier capitaine prévôt de la châtellenie de Mangiennes, connu par une charte de 1366, fut *Jehan de Belfons* (aujourd'hui *Bellefontaine*, écart de *Nouillompont*, sous la châtellenie de Longwy, fief eclyssé de la baronnie de *Cons*, mais qui, alors, dépendait de Marville et d'Arancy).

C'était un *Wale* allié aux *Lavaulx* de *Xorbey* : il était du *lignage d'Azennes* et il figurait au nombre des chevaliers Verdunois. On ne trouve rien de plus sur ses faits et sur sa maison ; mais tout indique que, de lui, au moins par les femmes, descendaient les *Miles*, autrement dit *Milesse* du lignage d'*Estouff*, devenus *Milets*, par abréviation du pluriel *milites*, lesquels occupaient *Murault* (1).

Ces chevaliers portaient : *tiercé, en pal, d'azur*, de *sable* et de *gueules*, couleurs des trois lignages — au premier d'*azur*, à *trois serpes*, ou *faucilles, d'argent, posées 2 et 1*, avec *une étoile d'or*, en abyme (2) — au deuxième, *de sable, à deux alérions d'or*, posés en pal — au troisième, *de gueules, à deux fleurs de lys d'or*, posées de même. A l'entour de l'écusson se lisaient ces mots : *auspicium terris hæc domus habet, manet altera cœlis* (V. au mot *Citains*, p. 390).

On peut admettre que *Jehans de Belfons* était père ou frère de *Thiéry de Bellefontaine* tombé, en 1368, à l'affaire de *Ligny*, où périt *Jehan de Sorbey*, sire de *Louppi les deux Châteaux*.

---

(1) Cette question qui se rattache à *Jehan de Metz*, écuyer de *Jehanne d'Arc*, lequel figure sur les rouleaux du *lignage d'Estouff*, reviendra à l'article *Nouillompont*, dont il avait acquis la seigneurie.

(2) Cette *étoile d'or*, sur fonds d'*azur*, tombée en *abyme*, et remplacée par *trois serpes*, était celle de la *première maison de Xorbey*, éteinte, en 1368, sans héritiers directs, en même temps que *Milet de Murault*, époux de *Lize des Hermoises*, mourait sans enfants : alors le *lignage d'Azennes* était expulsé de Verdun, depuis 1322.

Le *cheval d'argent*, emblème de la chevalerie de Pierre de *Murault*, fut dès lors remplacé par les *faucilles d'argent* des trois branches fémi-

Tout indique que de *Jehan de Belfons* la capitainerie de Mangienne passa à *Balthazard de Barizey*, époux de *Marguerite de La Vaulx*, seigneur de *Vaudoncort*, lequel portait : *de gueules, au chef d'azur, chargé de deux têtes de moriens*: sa famille descendait des de *Lutz*, dits *Moral* (*Morelli*), famille qui s'allia avec celles de *Housse*, de *Hugnes*, et de *Malavillers*. **Baltazard de Barizey 1870.**

Mangiennes venait de changer de maître. Assiégé et pris, en 1358, par le roi *Jehan de Bohême*, son château n'était plus au pouvoir de l'évêque de Verdun. Celui-ci avait été forcé de l'abandonner à son redoutable voisin, sous condition de rachat, pour une somme de 50 livres.

Barizey, son nouveau châtelain, était luxembourgeois pur sang; il possédait *Vaudoncourt*, comme enclave luxembourgeoise. Sa descendance reviendra au mot *Vaudoncourt*).

En 1418, le château fut repris et démoli par les Lorrains. L'évêque le fit reconstruire en 1463.

Alors le duc *Réné* s'associa avec ce prélat pour l'exploitation des *mines argentifères*, dont les veines étaient assez riches, dans la forêt de Mangiennes. La monnaie de billon, préparée à *Billy*, était frappée à l'atelier de *Murault*.

Fiacre Didier dit l'*Ecossais*, natif de *Dombasles*, au bailliage de Clermont, d'abord clerc juré en la prévôté de *Charny*, ensuite capitaine prévot de la châtellenie de Mangiennes, fut annobli par le duc Charles II, le 24 novembre 1546. **Le capitaine Didier l'Ecossais 1546.**

Il portait : d'*azur, au chevron d'or, accompagné, en pointe, d'une étoile de même; timbré de deux écussons, et porté d'un armet d'acier fermé, couvert d'un lambrequin aux métaux et couleurs de l'écu.*

Son origine était, très-probablement, la même que celle des

---

nines, devenues de simples Citains. *Milet-Monneaux*... *Lepauvre-Monnaux*... et *Colas-Monnaux*... avaient la même armoriation : c'étaient les *paupercs Mileti*. Cette famille s'est fondue dans celle des *Androuins*. (Voir l'art. *Murault*, plus loin.)

Monclot, qui, établis dans le Clermontois, au quatorzième siècle, y avaient reçu l'appellation nationale de *Langlois* (Voir art. *Dun* p. 588).

Il avait épousé *Idron Oulrias* (des Wales), fille d'*Ulric* voué de *Billy*, laquelle était *vouèresse* et descendante des anciens avoués de Mangiennes (Ch. de 1163, 1231, 1234, 1238, 1248, 1249, 1252, 1283, 1284, 1306, 1316).

Oulry portait : *de gueules, fascé d'or, de deux pièces, en pointe ; surmonté d'un rustre, d'or, rempli de gueules, et d'un armet d'acier, couvert d'un lambrequin, or et gueules.*

Il en eut un fils prénommé *Jehan*, marié, en premières noces, à *Claudon* de *Rosnes*, en deuxièmes noces à *Claire Milet* de *Murault* (V. la famille des *Androuins*).

Du premier lit ne naquît qu'une fille, prénommée *Ursule*, qui fut mariée à *Alexandre Lescuyer* (1), prévôt de *Fresnes*, seigneur de *Manheulles* et d'*Hennemont*.

Nicolas l'Ecossais-Vincent 1580.

Du second lit, trois enfants : 1° *Nicole* mariée à *Jacques Husson*, écuyer (2) ; 2° *Nicolas*, époux d'*Elisabeth Vincent*,

---

(1) La famille *Lescuyer* de Gorze, annoblie le 6 octobre 1525, portait : d'*azur, à trois chevrons d'or, accompagnés, en chef, de deux croissants de même.*

De ce mariage naquirent : 1° *Claude*, seigneur de Manheulles, prévôt gruyer de Lachaussée, décédé sans postérité ; 2° *Nicole*, mariée à Nicolas de *Rhodes*, seigneur de Jubainville, sans postérité ; 3° *Claire*, mariée au conseiller Charles de *Bousmare*, dont un fils, prénommé *Jean*, qui continua sa lignée ; 4° *Barbe*, épouse de *Jacob Boncourt* de Joudreville, dont *Nicolas*, époux de Marie Agnès *Roton*, qui, quoique ayant eu cinq enfants, n'ont pas laissé d'arrières-descendants ; 5° et *Jehanne*, épouse de Jacques de *Bournon*, dont le fils *Charles*, marié à N. *de Colson*, a donné naissance à *Jacques*, président au Parlement de Saint Mihiel, marié, en 1550, à Mlle *Martinet de Ribouville*, branche éteinte pareillement.

Bournon portait : de *sinople, à un livre d'argent, fermé d'azur, et garni d'or*. On connaît le livre dit les *Coupures de Bournon*.

(2) Jacques *Husson* portait : voir la note ci-dessous.

De son mariage avec Jeanne Nicole *Lécossais*, il eut : 1° *Antoine*,

chanoine et grand archidiacre de la cathédrale de Verdun; 2° *Mathieu*, né le 19 février 1599, écuyer, conseiller-secrétaire et avocat général du roi, au bureau des trésoriers de France de la généralité d'Amiens; puis, conseiller et garde des sceaux au bailliage royal de Verdun, dont il devint président; marié, en premières noces, à Catherine *Cognon*, le 10 septembre 1621, et, en deuxièmes, à Marguerite Agnès *Chabraux*, le 16 juillet 1659. C'est lui qui est l'auteur du *Crayon de la noblesse*, ouvrage précieux. et presque introuvable aujourd'hui (+ 30 août 1677); 3° *Ursule*, épouse de Théodore *Baillot*, contrôleur général de la cité de Verdun; dont *Antoine* Baillot, écuyer, procureur général; 4° *Marguerite*, mariée à Nicolas *Daugnon*, procureur du roi au bailliage de Clermont, dont elle fut séparée en 1649; 5° *Marie*, mariée à Nicolas *Pierre*, procureur du Chapitre; dont sont issus les conseiller et président *Pierre* et *Daugny* de Metz.

Du mariage du président Mathieu *Husson*, dit *Lécossais* à cause de sa mère, avec Marguerite Agnès *Chabraux*, naquirent deux fils et plusieurs filles. Un seul fut marié : c'était François Ignace *Husson*, qui épousa Charlotte *Talon*, dont il eut un fils, *Mathieu* (n° 2), époux de Nicole *Fournel* de Ronvaux. Ceux-ci eurent deux enfants; l'aîné épousa une *Lefaucheux*, dont un fils et une fille; le jeune fut marié à une de *Lahausse*, dont deux filles. Nous retrouverons leurs rejets dans la section du *Manuel* pour *Verdun*.

L'armoriation de la descendance des Lécossais s'est modifiée par leurs alliances, comme il suit :

Lescossais-*Oulry*. Voir *suprà*.

Lescossais-de *Rosnes* : mi-parti de *Lescossais*, et mi-parti *coupé d'une rivière ondée, d'argent, au chef d'azur*, chargé d'un *croissant d'argent*, qui est de *Rosnes*.

Fournel-*Lescossais :* mi-parti, à dextre, de *gueules, à un lion d'or, lampassé, allumé, armé, et veiné, d'argent;* surmonté d'un *casque à cinq grilles;* supports : *deux cignes d'argent, allumés, becqués, et membrés, de sable*, qui est de *Fournel ancien;* et mi-parti de *Lescossais*, à senestre.

Fournel-Lescossais du *Ferré-d'Arzile* : mi-parti : de *Fournel-Lescossais* moderne, *suprà*, à senestre; et mi-parti, *d'azur, à trois férons de lance, triangulaires, appointés d'or;* surmonté d'un *casque d'argent à sept grilles;* couvert d'un lambrequin, *or* et *azur;* cimier : un *dard issant du timbre*, qui est de *Ferré*, à dextre.

Fournel-*Dompmartin-Daugny, de Ronvaux* et *Ville en Woepvre :* mi-parti de *Lescossais* moderne, *suprà*, à senestre; et mi-parti, à dextre, *parti or et argent, à un arbre arraché, feuillé de sinople, frusté de*

qui fut (1) prévôt de Mangiennes, après son père; 3° et *Jeanne* mariée à *Jean de Barrois*, seigneur de *Morhaignes*, aussi prévôt de Mangiennes, et dont naquit *François de Barrois-Morhaignes*, époux de *Marguerite de Burtel*, qui donnèrent le jour

---

gueules, fruité d'or sur argent, et d'argent sur or; surmonté d'un *armet* garni d'un *tortil*, *or, sinople, argent et gueules*, qui est de *Dompmartin*.

Fournel-l'Escossais-de la *Feuille* : mi-parti : de *Fournel-Lescossais* moderne, à dextre, et mi-parti, à senestre, *coupé, mi-parti en chef;* en la partition d'entre, d'*or, à un tierce feuille de sinople;* en la partition senestre, de *gueules, à un tierce feuille d'or;* en pointe d'*azur, à un tierce feuille d'argent;* surmonté d'un *casque de trois grilles*, et couvert d'un lambrequin *haché, or et gueules;* à dextre, *or* et *sinople* à senestre, qui est de *Lafeuille*.

Fournel-Lescossais-d'*Husson* : mi-parti : de *Fournel-Lescossais* moderne, à dextre; et mi-parti, en la partition dextre, d'*azur, à six annelets d'argent, traversés de flèches, éguisées, et empennées de même, 3, 2, 1,* qui est d'*Husson* ancien; en la partition senestre, de *Lescossais;* l'écu étant de *Husson* nouveau.

Fournel-Lescossais-*Lefaucheux* : mi-parti : de *Fournel-Lescossais* moderne, à dextre — et mi-parti, à senestre : *d'argent, fascé de gueules, accompagné, en chef, de trois étoiles de cinq rais, de gueules, en pointe d'un croissant, aussi de gueules;* surmonté d'un *timbré d'argent de sept grilles;* les lizières d'*or;* couvert d'un lambrequin *haché, argent et gueules;* cimier : *un sabre d'argent, garni d'or,* et au dessus pour devise : *Lefaucheux*.

Fournel-Lescossais-*de la Hausse* : mi-parti de *Fournel-Lescossais* moderne, à dextre — et mi-parti, à senestre : *coupé, en chef, de gueules, à une fleur de lys d'argent;* en pointe, d'*argent, à deux étoiles de cinq rais, de gueules;* surmonté d'un *casque d'argent à sept grilles*, aux lizières d'*or*, chargé d'un *bonnet grêlé de perles;* cimier : un *bras nu, d'argent, tenant une massue, de gueules;* au-dessus est la devise : *je la hausse;* tenants : *deux sauvages*, vus de face, *élevant une massue, de gueules*.

(1) Elisabeth *Vincent*, née à Longeville devant Bar, descendait des anciens seigneurs de *Morfontaine*, la *Madelaine*, et *Athus*, près Longwy, annoblis les 21 janvier 1561 et le 2 mars 1562, et qui por-

à *Nicolas de Barrois Morhaignes*, époux de *Barbe Baulgnon de Billy*.

De son mariage avec *Jehanne Lescossais*, le capitaine prévôt *Jean Barrois* eut un fils prénommé *François*, qui le remplaça, et qui épousa *Marguerite de Burtel*. Ceux-ci eurent un fils, prénommé *Nicolas*, également prévôt de Mangiennes, lequel épousa *Barbe Baulgnon*, dont un fils, qui fut baptisé *Louis* (1), et trois filles : *Barbe* épouse de *Philippe François Baulgnon* ou le *Paulgnon*, de Billy — *Catherine*, épouse de *Adrian de Hagen*, ou de *Lahaye* (2) — et *Christine*, épouse de *Jacques*

Jean Barrois; son fils et son petit-fils.

---

taient : *d'or, à deux muffles de léopard, de gueules, allumés d'argent; un en chef, l'autre en pointe, flanchés d'azur, à deux besans d'argent.*

Nicolas *Vincent* avait épousé Ursule *Barrois*, fille de *Nicolas*, seigneur de Morhaigne, prévôt de Mangiennes, et de Jeanne *Lécossais*.

Il en avait eu : 1° *Elisabeth* (*suprà*), femme de Nicolas *Lécossais*, prévôt de Mangiennes; 2° *Catherine*, dame de la Madelaine, femme de Pierre de *Lamoullie*, prévôt de Longwy; 3° *Christine*, mariée, le 8 novembre 1617, à François de *Monhairon*, seigneur de Mercy le bas, Jopécourt et Higny. Nicolas *Vincent* mourut le 2 octobre 1618, et ses biens furent partagés entre les dits Pierre de *Lamoullie*, François de *Monhairon*, plus Abraham *Mageron*, écuyer, procureur général à Verdun, à cause d'Ursule *Lécossais*, sa femme, et Henry de *Housse de Fermont*, comme oncle et tuteur d'Henry *Lecossais*, fils mineur de *Nicolas*.

(1) Louis de *Barrois* de Morhaignes et Anne Marguerite de *Housse* de Watronville n'eurent qu'une fille, prénommée *Anne Marguerite*, qui fut mariée à Pierre de *Belchamp*, seigneur de Riaville; dont un fils et deux filles. Le fils se maria dans le Vivarais; de lui procèdent les d'*Oudart* et les de *Wigneron*. La fille aînée épousa le comte de *Custine de la Morville*; elle ne laissa pas d'enfants. Enfin, Mlle de *Belchamp* la jeune, fut mariée à un de *Oudart de Liége*.

(2) La célèbre *maison de Hagen* a été signalée au mot *Cons*, p. 419. C'est à tort qu'on l'avait rattachée, d'abord, à celle, beaucoup plus récente, des *Chonet de Bellefontaine*, dit de *Bollemont*. Elle se retrouvera, ailleurs, dans diverses localités du département.

de Monhairon, seigneur de *Mercy le bas*, *Jopécourt* et *Higny* (1).

Cette série de capitaine-prévôts de Mangiennes descendait de *Didier de Barrois*, époux de *Anne de Berne*, et d'*Eric de la Val*, époux d'*Agnès de Bruck* (Perpont), qui avait rempli les mêmes fonctions, après *Oulrias* de *Billy* (V. *Barre de Morhaigne*, p. 124).

Le capitaine P. F. Paulgnon-Barrois.

Louis de Barrois (*suprà*), époux de *Anne Marguerite de Housse* de *Watronville*, n'ayant eu qu'une fille, la capitainerie passa à son beau-frère, *Philippe François le Paulgnon*, mari de *Barbe* sa sœur aînée; puis à son neveu, *François Louis le Paulgnon*, époux de *N. Milesse* (2), puis à son beau-neveu *Joseph Roton*, époux de sa nièce *Anne Marguerite le Paulgnon*.

De Barrois de Morhaignes, maison originaire du Luxembourg, portait: *d'or, à la fasce d'azur, chargée d'une étoile d'or, à deux têtes de cigne, au naturel, en chef, et à la hure de sanglier de sable*, en pointe.

Le *Paulgnon portait* (?)

De *la Haye* portait: d'*azur*, à *un pin d'or, au chef d'argent, chargé d'une merlette contournée, de sable.*

Cette branche des anciens de *Hagen* de *la Motten*, de Cons, fut ensuite transplantée à Saint Mihiel.

---

(1) Du mariage de Christine de *Barrois* avec Jacques de *Monhairon*, fils de *François* et de Christine *Vincent* de Morfontaine, Athus et la Madelaine, était née une fille, mariée à Claude de *Nouion*, sire de Wez et de Nouillompont; laquelle eut une fille, mariée à M. *Duhoux de Crèvecœur*, dont un fils et deux filles; le fils, marié à une de *Runes*; l'aînée des filles, unie à un de *Hagen*; la plus jeune épouse, *Puygreffier* de Champlon. Cette branche reviendra à l'article *Nouillompont*.

(2) La descendance des *Lepaulgnon* de Billy a été indiquée sommairement aux mots *Barre de Morhaignes*, p. 124; *Billy*, p. 179; *Eurantes*, p. 663; *Loison*, p. 1129. Elle se retrouvera en divers endroits.

En l'an 1633, le capitaine prévôt de la châtellenie de Mangiennes était *Claude Roton* (1), époux de *Françoise Watronville*. Ce magistrat était le septième descendant, en ligne directe, de *Didier Routon*, porté sur les *rouleaux* du *lignage* d'*Estouff*, authentiqués par procès-verbal du 22 juin 1520, dressé par *Thiéry des Hermoises*, seigneur d'*Hannoncelles*, *Didier d'Icourt* et *Jean de Marcey*, citains de Verdun, à l'encontre de *Jean Maguillot*, vicaire général et procureur de Mgr *Louis de Lorraine*, évêque et comte de Verdun; procès-verbal constatant que tous ceux portés auxdits rouleaux étaient *nobles d'ancienneté*, et qu'ils participaient, exclusivement, au gouvernement temporel de la *belle*, *grande*, et *grosse communauté* de la *Cité impériale de Verdun*. Le capitaine Claude Roton. 1633.

Cette famille des *Routons* portait : d'*azur*, ... couleur azurée du Clermontois, pays Barrisien .... à *deux cottices d'argent* .... couleur des émaux verdunois . .. *surmontées de trois coquilles de même*, mises de rang.... emblême des agents supérieurs préposés à l'entretien du *rotulus* des routes de la vicomté.

Cimier : *un lion de gueules, issant d'un armet morné, orné de son bourlet et lambrequins, au métail et couleur de l'écu.*

Stuffen, pas, *passage*, gardiens des passages, était le titre de la classe de ce lignage, venant, avec la magistrature, *senoqi*, après celle des patriciens, les *shériffs de la Porte*, et après les chevaliers d'*Azenne*, *Orne*, *Murault*, *Creuve*, et *Watronville*.

Claude Roton était né à Verdun, le 16 septembre 1609, du mariage de *Nicolas*, conseiller citain de Verdun (né en 1561, † 2 août 1624), directeur des fortifications de la cité épiscopale, et d'*Ursule Baudoux* de Bar-le-Duc († 18 novembre 1630).

Les lignes masculines de cette famille, alliée à tout ce qu'il y a eu de plus noble et de plus honorable dans le Verdunois, ont été, en remontant : par *Louis François R*... avec *Josephine Ber-*

(1) A cette époque, la *particule* n'était donnée qu'à la noblesse de *nom* et d'*armes*, propriétaire de *fiefs allodiaux*.

nardine Georgette d'Aimery de Stenay — par *Joseph François Roton*, avec *Françoise Thérèse de Lisle*, de Waldeck — par *Joseph Roton*, avec *Anne Marguerite Paulgnon*, de Billy... en regard desquels étaient : *Richard de L'isle* avec *Françoise Catherine Haizelin* — par *Jean Roton* (n° 2), avec *Marguerite Géraldin* .... en regard desquels étaient : *Philippe François Paulgnon* avec *Barbe Barrois* de Morhaignes... *Charles de L'isle* avec *Madelaine Christine de La Haye* (*Hagen* de la *Motten* de Cons)... *François Hezelain* avec *Catherine Rouyer Monclot*, dit *Langlois*, de Clermont — par *Claude Roton* avec *Françoise de Watronville* . .... en regard desquels étaient : *Nicolas Géraldin* avec *Elisabeth le Molcur*, de Clermont ..... *Nicolas Paulgnon* avec *Françoise Hollet*, de Billy ... *Nicolas de Barrois* avec *Barbe Baulgnon, idem*... *Jean de L'isle* avec *Louise de Condé* d'Avocourt... *Nicolas François de la Haye* avec *Madelaine de Thomassin-d'Andelot*... *Théodore Haizelin*, avec *Anne Vernier*... *Geoffrois Monclot* avec *Catherine d'Aulx*, sur Semois.

Et en remontant encore, successivement, se trouvent : *Nicolas* Roton (n° 2), époux de *Ursule Baudoux*, de Bar-le-Duc — *Jean* Roton (dit Perignon), époux de *Barbe Gode* de Wandelaincourt — *Jacquemin* Roton, époux de *Béatrix Senocq*, puis de *Jeannette Houillon* — *Nicolas* Roton (n° 1), époux de *Jeanne Mathieu* de la *Ruelle* — *Dieudonné* Roton, époux de *Barbe Anskerins*, puis de *Louise Hennemont* — enfin *Pierron* Routon, écuyer, porté au livre de la *hérauldérie* des nobles du bailliage de Clermont. Voilà la route parcourue par les descendants de *Didier Routon* (1).

---

(1) M. Charles de *Roton*, juge à Epinal, époux de Mlle Françoise Clémence d'*Arbois de Jubainville*, est le chef actuel de cette famille. Cet honorable magistrat, ayant procuré à l'auteur de ce *Manuel* (autant, à lui seul, que les trois à quatre cents autres souscripteurs) des documents positifs et presque toujours authentiques, sans lesquels son œuvre eût été impossible, le *Manuel* doit être ici l'interprète de la reconnais-

Claude était le troisième des fils et le huitième des neuf enfants de *Nicolas Roton* et de *Ursule Baudoux* (1).

Son frère aîné *Nicolas*, né à Véronne, le 5 juin 1594, était conseiller de l'hôtel de ville; il avait épousé *Anne Senocq*, dont un fils, qui fut prêtre chapelain à la cathédrale de Verdun. — Son frère *Jean* était chanoine, archidiacre, et grand prévôt de la collégiale de Montfaucon — Sa sœur aînée *Ursule* avait épousé *Louis Burluraut*. D'elle descendaient, ou descendent, les *Milet* les *Jolly*, les *Hallot*, les *des Androuins*, les du *Cherais-d'Ivory*, les de *Benoist*, les de Saint *Morise*, les de *Prailly* — sa sœur *Françoise* avait épousé le conseiller François *Gérardin*; branche éteinte — sa sœur *Barbe* avait épousé *Jean Senocq*: ce fut lui qui, en 1627, fit construire, en grande partie, la citadelle de Verdun — les *Senocqs* actuels, les *Sauvage*, les *Garaudé*, les *Chastel*, les *Janson*, les des *Noyer*, les *Chambéry*, les *Lalance*, comptent Barbe *Roton-Senocq* au nombre de leurs aïeux — sa sœur *Marie* épousa M. *Oulry*, procureur du roi; sans postérité — sa sœur *Catherine* fut mariée à *François Joly*; branche

---

sance qui lui revient, dans le présent, et qui lui sera due, dans l'avenir, par les familles dont il aura rattaché les anneaux.

(1) Le contrat de mariage de ceux-ci, reçu, le 30 janvier 1586, par *Pernet-Masson* et de *Laplume*, notaires à Verdun, constate l'assistance de Didier *Burluraux*, second mari d'Ursule *Baudoux* — de Pierre *Maillefert*, prévôt de Rouvres et de Romagne — et de Martin *Senocq*.

Ursule *Baudoux* descendait de Simon *Baudoux*, bourgeois de Bar, annobli par le duc *Henry*, le 27 juin 1614, et époux de Jehanne *Didelot*, veuve de Claude d'*Alençon*, de Rosnes.

Ce *Baudoux* portait : d'*azur, à une fasce d'argent, chargée de trois étoiles, de gueules*, accompagnées de *trois cailles paturantes, d'or, deux en tête et une en pointe.*

Barbe *God*, mère de Nicolas *Roton*, descendait de Mathieu *God*, capitaine au régiment d'Allamont, issu des familles d'*Issoncourt* et de *Waudelaincourt*, et dont les armoiries ont été données à l'art. *Forges*, p. 727.

éteinte — Un mot pour mère *Scholastique* née *Françoise Roton*.

Après qu'il eut fait construire le bastion dit *Roton*, et la grande maison, à l'angle de gauche, en débouchant de la *grande rue* dans la place *Mazelle* de Verdun, le père de *Claude* mourut, jeune encore, il n'avait que 63 ans.

Son fils venait d'épouser, le 30 octobre 1633, *Françoise Watronville*, née le 16 décembre 1614, fille de feu *noble* et *prudent homme Monsieur Jean Watronville*, vivant conseiller de l'évêché et comté de Verdun et procureur fiscal en la haute cour, et de défunte *Barbe Berbier* (1).

C'est alors que *Claude* fut pourvu de la *capitainerie de Mangiennes*, poste de périls, périls qu'il affronta courageusement.

Siége et prise du château 1634.

A la tête des *Suédois* soldoyés par la France, le duc de *Saxe Weimar* envahit la Lorraine, en 1634. Le *château de Mangiennes* fut pris et occupé par les bandes de mercenaires qui mettaient le Verdunois à sac et à sang. Le château, reconquis par l'évêque, fut repris et pillé, au mois de juin 1639, par les

(1) Le contrat de mariage de Claude *Roton* et de Françoise *Watronville*, reçu, le 30 octobre 1633, par J. *Rethellois* et D. *Baux*, constate l'assistance : du côté du futur – Jean *Roton*, chanoine, archidiacre, et Nicolas *Roton*, conseiller, ses frères — Jean *Senocq*, conseiller — Louis *Burluraut*, conseiller — François *Joly* et François *Gérardin*, citains, ses beaux-frères — Geoffrois *Burluraut*, conseiller, et Nicolas *Burluraut*, ses oncles — Claude et Georges les *Gerbillon*, chanoines — Nicolas *Jappin*, seigneur de Génicourt et de Watronville, en partie, commissaire général des poudres et salpêtres de France — et Paul *Maupassant*, ses cousins.

Du côté de la future : Nicolas *Watronville*, conseiller de la cité, et François *Cognon*, avocat, ses frère et beau-frère — Mathieu de la *Reaulté*, doyen du chapitre — Jacques *Bournon*, chanoine et chancelier, grand vicaire et official — François *Fourier*, et Didier *Baulgnon*, chanoines — Claude *Danly*, écuyer, échevin du palais et procureur fiscal — enfin, Nicolas *Fourier* l'aîné, conseiller et greffier de la cour spirituelle.

impériaux : *Claude Roton* dut donc se retirer de ce fort et faire place aux chefs de l'occupation (V. *Shoenen*, à l'art. *Eurantes*, p. 661).

Mais, quand le duc *Charles IV* et l'évêque *François de Lorraine*, son frère, eurent replâtrée la paix avec la France, en 1661, *Claude Roton* fut rétabli à son poste. L'évêque d'*Hocquincourt* lui en délivra, le 20 décembre 1685, des provisions nouvelles... ce n'était pas la peine, car il mourut quelques jours après. Il avait perdu sa femme le 28 octobre 1679, et il décéda, le 29 décembre 1685, à 77 ans.

Si la plupart des monuments religieux n'étaient pas tombés, sous le marteau iconoclaste, vous trouveriez leurs tombes, armoriées, et celles de presque tous les membres de leur famille, dans l'église de *Saint Pierre l'Angelé*, à Verdun.

L'année suivante, 1686, le château de Mangiennes était emporté, par surprise, et ruiné définitivement, par le capitaine *Schelandre*, à la tête des troupes protestantes de Jametz. **Ruine du château de Mangiennes 1686.**

La ville de *Mangiennes*, brûlée par les bandes dévastatrices, était restée déserte, de 1635 à 1662 ; la *cense de Pienne*, acquestée par le prévôt *Claude Roton*, fut inculte pendant 28 années ; ses titres et parchemins furent brûlés, pour la plupart ; ce qui contraignit son fils à se pourvoir près du prince, pour en obtenir de nouvelles lettres d'annoblissement. Son patrimoine, déjà si modique, y avait passé. Riches de vertu et d'honneur, ces hautes et puissantes familles verdunoises, par le fait des guerres, étaient peu opulentes d'écus.

Le douaire de *Françoise Watronville* n'avait été que de 1,500 fr. barrois, une fois payés ; et quand, le 9 janvier 1649, *Claude Roton* établit sa fille, *Marie Agnès*, avec *Nicolas Jacob*, écuyer, seigneur de *Joudreville* et d'*Immonville*, il ne put lui constituer en dot qu'une somme de 3,200 fr. tournois (1).

---

(1) *Chabraux-Boncourt*, procureur d'office à Rembercourt aux pots, descendait, du côté maternel, de *Clesse de Boncourt*, annobli le 4 août

Jean de Roton. Son fils *Jean* (n° 2) naquit, à *Mangiennes*, en 1650; il épousa, à Verdun, le 19 janvier 1674, *Marguerite Gérardin*, fille de *Nicolas*, conseiller du roi au bailliage et d'*Elisabeth Lemoleur* de *Clermont* (1). Il fut lieutenant particulier au même bailliage;

1578, et portait les armes de la famille de Boncourt, qui, alors, étaient : d'*azur*, primitivement, ensuite d'*argent, à la voile d'or, enflée et bâtonnée, de sable; l'écu bordé et engrélé de même;* cimier : *une ancre de sable, soutenue par un madrier de gueules.*

De ce mariage naquirent : *Nicolas* — *Claude* — *Jean* — *François* — *Barbe* — *François* — *Joseph*, celui-ci marié à Marie Laurent de *Moranville*... qui ne laissèrent pas de postérité, et dont les biens passèrent aux de *Bousmare* et aux de *Roton*.

Jacob ancien, portait : parti de *Boncourt, suprà;* et parti de *gueules, à trois portes d'or;* l'écu, *semé de croix recroisettées, au pied fiché de même*, qui est *des Portes*.

A l'article *Vilosnes*, on verra les infortunes et la catastrophe suprême des *Jacob*, auteurs modernes de cette maison.

Le contrat de mariage de Nicolas *Jacob* et de Marie Agnès *Roton* fut passé, au château de Mangiennes, le 3 janvier 1659, en présence : du côté du futur : Philippe *Lescuyer*, seigneur de Manheulles et de Fresnes, en partie — Claude de *Bardelet*, ses oncles — Nicolas de *Barrois*, seigneur de Morhaignes — Christophe de *Clèves*, écuyer, capitaine d'une compagnie de cavalerie du comte de Roys — Louis *Thiry*, prêtre — André *Thiry*, écuyer, d'Etain, ses cousins.

Du côté de la future : son père — Nicolas de *Watronville*, écuyer, premier conseiller au bailliage, son oncle — François *Gérardin*, chanoine — François *Jappin*, prieur de Marville — Jacques *Saillet*, écuyer, seigneur de Gilvécourt et Cousances, en partie, ses cousins.

(1) Le contrat de mariage, passé devant *Thirion* et *Gallian*, notaires à Verdun, le 19 janvier 1674, constate la présence, du côté du futur : son père — ensuite *Nicolas de Watronville*, son oncle — *Jean Milet*, conseiller — *François de Watronville*, écuyer, capitaine-prévôt de Dieppes — *Jacques Saillet*, écuyer, conseiller — *François Gérardin*, chanoine — *Nicolas Roton*, prêtre, chapelain de la cathédrale — *Louis Burluraut*, chanoine de la Magdelaine, tous ses cousins.

Du côté de la future : ses père et mère — *Nicolas Lemoleur*, écuyer,

il décéda et fut enterré à *Tilly*, le 16 octobre 1732; sa femme l'avait précédé le 22 avril 1705.

De cette union naquirent : *Joseph*, qui fut curé à Ippécourt — *Elisabeth*, épouse de *Claude Laurent de Bormann*, décédés à *Souilly*, en 1727 et 1730 — et *Joseph*, qui suit :

Joseph Roton était né, à *Verdun*, le 1er juillet 1685; il se maria à *Billy*, le 25 janvier 1723, avec *Anne Marguerite Paulgnon* (1), fille de *Philippe François*, lieutenant de cavalerie, et de *Barbe de Barrois de Morhaignes*; il décéda, à *Billy*, le 4 octobre 1727, à l'âge de 42 ans. Il avait été lieutenant au régiment de Chartres et il n'eut qu'un fils, qui suit : **Joseph Roton-Paulgnon**

Joseph Francois Roton, né, à *Spincourt*, le 12 mars 1725, fut conseiller au bailliage et présidial de Verdun. Il se maria, le 11 juillet 1759, à *Courcelles*, paroisse d'Aubréville, à *Françoise Thérèse de L'isle* (2), née, à Commercy, le 22 décembre **J. F. Roton-de L'isle.**

---

seigneur d'*Autrecourt* et de *Waly* — et *Nicolas François*, porte manteau de S. A. S. Mgr le Prince... ses oncles.

Gérardin portait (?)

Lemoleur portait : d'*azur*, *au chevron*, *d'or*, *accompagné*, *en chef*, *de deux étoiles de même*, *et*, *en pointe*, *d'une épée d'argent*, *garnie d'or*, *posée en pal*, *la pointe levée*, *la garde chargée d'un livre de sable*, *enrichi d'argent*.

(1) A ce mariage assistaient, du côté de l'époux : son père — plus, *Claude de Boncourt* de Joudreville, chanoine — le capitaine *Joseph de Boncourt*, seigneur de *Joudreville* — *Claude de Lalance*, écuyer, seigneur d'*Ancemont* et *Saint André* — *François Joly*, conseiller... ses cousins, parents et amis.

Du côté de l'épouse : sa mère — plus, *François Louis Paulgnon* de Billy, son frère — *Adrian de Lahaye*, chevalier, seigneur de *Wischery*, ancien capitaine, à Loison, son oncle — *Claude Novion*, chevalier, seigneur de *Wéz*, demeurant à Pilon, son cousin par sa femme — M. *Gardier*, curé de Spincourt — *Hubert Haumont*, capitaine au régiment de Rothembourg — *Claude Pierre Milesse*, capitaine, retiré à Billy.

(2) Le contrat passé devant *Souhaut* et *Mangeart*, notaires à Clermont, constate la signature de : du côté du futur : Jean de *Meuse de Bellegarde*, écuyer, de Vraincourt, son parent.

1740, fille de messire *Richard*, écuyer, seigneur de *Waldeck*, conseiller d'Etat de la duchesse de Lorraine, lieutenant général au bailliage de Commercy, et de *Françoise Catherine Haizelin:* cette dame était petite-fille de *Charles de L'isle* et de *Magdelaine de Lahaye;* elle était arrière-petite-fille de *Jean de L'isle* et de *Louise de Condé* d'Avocourt; enfin, elle était arrière-arrière-petite-fille de *Pasquin de L'isle* et de *Humberte de Doncourt :* il n'en eut qu'un fils, prénommé *Louis François;* et il mourut, à Verdun, le 10 mars 1808.

L. F. de Roton-d'Aimery. Enfin, *Louis François de Roton*, né, à Verdun, le 14 avril 1761, fut lieutenant au 5e régiment de chasseurs à cheval. Il épousa, à Stenay, le 25 mai 1790 (1), *Joséphine Bernardine*

Du côté de la future : sa mère — plus, François de *Lisle*, écuyer, seigneur de Waldeck, son frère — Louis de *Lisle*, chevalier, seigneur de Courcelles et Paroy, en partie, son cousin-germain — Joseph François Ferdinand *Deschamps*, chevalier, seigneur de Paroy — Robert de *Chartogne*, chevalier, seigneur de Pimodan — et Nicolas de *Bigault de Signemont*, écuyer, demeurant à Aubreville.

De *L'isle*, d'origine anglaise, porte : d'*azur, au chevron d'or, chargé de trois molettes d'éperon, d'argent, deux en chef et une en pointe.*

(1) Le contrat, reçu par *Goffard*, notaire à Stenay, mentionne une nombreuse et illustre assistance :

Du côté du futur : ses père et mère ; ensemble, *Jean Claude*, comte de *Failly*, chevalier, seigneur de *Lancaville* et autres lieux, à cause d'*Agathe Charlotte de Watronville*, son épouse — *Marguerite Charlotte de Watronville*, veuve de *Joseph de Coste*, chevalier, seigneur de *Landzécourt*, la *Jardinette*, et autres lieux; cousins et cousines paternels — le baron de *Kolbars*, à cause de son épouse *Catherine Haizelain*, auparavant veuve de *Richard de l'Isle de Waldeck*, aïeul maternel — *François de l'Isle*, seigneur de *Waldeck* et de *Commercy*, oncle maternel — les chevaliers de l'*Isle* de *Souilly* et d'*Osches*, oncles maternels, à la mode de Bretagne — le chevalier *Nicolas de l'Isle*, seigneur de *Montcel*, grand-oncle maternel, *idem* — les abbés de l'*Isle*, chanoines de *Saint Pierre* de Vienne — le chevalier de l'*Isle*, seigneur de *Charlieu ;* tous cousins maternels — *François de Bouteiller*, seigneur de *Saulx*, *Riaville* et *Brandecourt*, à cause de sa femme née

Georgette d'Aimery, née, à Versailles, le 24 octobre 1762, fille de *François Gabriel Théodore*, comte d'*Aimery*, chevalier, et seigneur de *Viroflay*, brigadier des armées du roi, etc., et de *Marie Charlotte de Paillart de Grandviller*, dame de la *Besace*, du *Franclieu* et de *Viller devant Raucourt*.

Il en eut six enfants : 1° *Marie Joséphine*, née, à Verdun, le 24 août 1791, laquelle fut mariée, le 30 avril 1809, à *Charles François Michel des Godins*, de Manheulles, chef de bataillon et officier de la Légion d'honneur; dont trois fils et deux filles (1); 2° *Charles*, né, à Stenay, le 27 juillet 1801, marié, à Nancy, le 21 avril 1830, à *Françoise Clémence d'Arbois*

Haizelin, cousin maternel — le comte de *Choiseul Beaupré*, menin du dauphin de France, cousin paternel — et *Charles Hallot*, écuyer, maréchal des camps et armées du roi, cousin paternel et maternel.

Du côté de la future : sa mère — ensuite, ses frères, *François Thérèse Auguste*, comte d'*Aimery*, et *Charles Désiré*, chevalier d'*Aimery* — *Marie Georgette Charlotte Théodore d'Aimery*, sa sœur — le chevalier *François Louis Gabriel d'Essaulx*, seigneur des deux *Boulains*, oncle maternel — le chevalier *Antoine Jacob d'Essaulx*, aussi oncle maternel, à cause de *Marie Jeanne Louise Josephe d'Essaulx*, son épouse — le chevalier *Jean Baptiste Vassal*, seigneur de *Montvieil* — enfin, *François Henry Charles*, baron de *Rainach*, comte de *Fouxmagne* et *Grandville*.

D'*Aimery* portait : d'*azur, à la bande de gueules, chargée de trois glands d'or, et, en chacune moitié de l'écusson, un lion rampant, d'or;* pour timbre, sur l'écusson : un *heaulme d'argent*, du sommet duquel *issait une tête d'aigle, d'or;* tenants : *deux hommes armés à l'antique.*

Cette famille venait d'Angleterre, puis de Normandie; transférée en Auvergne, elle s'était enfin établie près de Paris.

(1) *Agathe Louise des Godins*, morte célibataire en 1823 — *Charles des Godins*, né à Manheulles, le 27 juillet 1814 — *Joséphine des Godins*, née à Manheulles, le 19 avril 1819 — *Adolphe Louis des Godins*, le 25 août 1824 — *Auguste des Godins*, le 16 octobre 1826.

Les *des Godins*, anciens seigneurs de *Fresne en Woëpvre*, et de *Souhesme la petite*, portent : *gyronné d'or et d'argent, à huit pans, à la croix de sable épatée, sur le tout.*

de Jubainville, née, à Nancy, le 27 novembre 1805, actuellement juge au tribunal d'Epinal; dont deux fils et deux filles; 3° *François Auguste*, né, à Mouzon, le 4 avril 1799, marié, le 13 octobre 1828, à *Brécy les Mareuils*, près d'Abbeville, avec *Elisabeth de Dauwin de Hardentheim*, née, à Abbeville, le 21 juin 1806; 4° *Marie Charlotte Antoinette*, décédée jeune; 5° *François*, né, à Verdun, le 21 juillet 1805, aujourd'hui officier en retraite, décoré, marié à Mlle de *Charmont;* 6° et *Rose*, bouton tombé aussitôt qu'éclos.

Enfin la prévôté, réduite aux fonctions administratives et judiciaires, eut pour derniers titulaires : *Jean Chonet* et ses fils, de Morhaignes (V. *Eurantes*, p. 663) — *Nicolas Maillet* — et *Louis Jeantin*, de Billy.

Cant. de Stenay. **MARTINCOURT**; *Marthecurtis* (1). (Ch. de 1157.)

Ancienne annexe de la cure de *Stenay;* ancien fief d'*Inor* et de *Pouilly*.

Sur la rive droite de la *Meuse*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	5 kil.
	arrondissement.....	2	»
	département.......	8	6

Orientation, par rapport à Montmédy, O. 1/4 N. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 138 à 301 m.

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Marthe curtis* (*Martini curia?*) — *Martincourt*.

M signifie *à partir de*... à partir des eaux; *mem aquas significat*, en hébreu — *ar*, élévation, montagne, *idem* — *the*, cette lettre hébraïque est l'articulation générale du genre féminin; elle exerce la même fonction en anglais. La *curtis élevée, à partir des eaux*, rend littéralement le sens du mot *Marthecurt*, dans lequel le *he* hébraïque indique un détachement *en dehors de*...

Etage, groupe et sous-groupe (1).

Etage jurassique *inférieur;* formation *oolithique* de la septième époque ontologique — *oolithe inférieure — bradfort clay — calcaire gris oolithique.* Géologie.

Alluvions *anciennes;* minerai de fer — alluvions *modernes;* sables et gravier.

Ce territoire forme un golfe de *bradfort clay* et d'*oolithe inférieure,* entre le *corn brash* et le *forest marble* des communes de *Brouenne, Nepvant, Inor,* à l'est; *Cesse, Luzy* et *Pouilly,* à l'ouest. *Martincourt* est posé *à partir de* (*M*)... *l'élévation* (*ar*)... de l'étage sous-groupe du *bradfort clay,* sur le *corn brash* de l'oolithe inférieure (2).

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions : Origines

Non-seulement la tradition étymologique *Martini curia* ne repose sur aucune donnée historique, mais elle est en contradiction, formelle, avec les faits, et avec la connaissance que donnent les chartes et l'histoire sur les possessions du duc austrasien *Martin,* victime de l'ambition du perfide *Ebroïn.*

Loin d'être une *Curie dagobertienne,* Martincourt, simple annexe de Stenay, donnée au *prieuré de Saint Dagobert,* ne fut érigé en *terres fieves* que le 1er mai 1460, au profit d'*Aubertin de Pouilly,* dont les ancêtres les tenaient, à titre de *roture,* depuis *Authe-Ber* d'Ardenne, auteur putatif de leur maison.

Cependant la charte de l'archevêque *Hillin* de Trèves, de l'an 1157, qui comprend *Marthecurte* au nombre des trente-deux *villæ Evodiennes* qui, chaque année, depuis 882, apportaient processionnellement leurs cierges, sur le tombeau du *roi martyr,* dans la chapelle de *Saint Remy,* à *Stenay,* cette charte prouve une existence remontant au berceau du christianisme

---

(1) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buvig., p. 78, 612.

(2) On verra que *Marville* est placé de même; c'est ce qui justifie la similitude de leur préfixe appellative.

dans la *chrétienté d'Yvoi*. Cette induction se fortifie du *vocable* de son église, dédiée à la *sainte Croix*, et placée au voisinage d'*Euilly*, qui fut édifiée, la première, après celles de Mouzon et d'Yvoi, comme église rurale, en 346, année de la mort de *saint Maximin*.

Erection. Nom du fondateur : inconnu; — causes : l'aggrégation de quelques cabanes de *læti asti*, autour d'une *croix* plantée par de premiers chrétiens; — date de la charte d'affranchissement : aucune autre que celles de Stenay (1).

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1831 : 595 h. 93 a. 68 c.

Territoire. Nombre des maisons : 48.

Jardins et chènevières	6 h.	56 a.	49 c.
Prés et pâtures fauchables	106	10	9
Terres labourables	364	72	94
Vignes	27	7	84
Bois	69	1	30
Landes et friches, carrières, noues et routoirs	0	63	5
Superficie non imposable	21	81	97

Cours d'eau : la *Meuse*, sur un parcours de 3,200 m. Cette rivière a détaché, du côté de *Luzy*, une portion de 36 arpents (2).

Revenu net imposable : 12,311 fr.

Biens communaux. Bois........................ 68 h. 92 a. 00 c. au canton dit le *petit Pélerin*.

Valeur approximative des ter. communaux : 117,191 fr. 30

---

(1) Voir le texte aux *Chron*. de M. J., t. II, p. 494. Voir aussi ce qu'était la chrétienté évodienne, en 964, dans le même tome, p. 483.

(2) Cette portion d'alluvions modernes, en sable et gravier, n'était, au seizième siècle, que de simples pâturages domaniaux. La communauté ayant demandé de les convertir en prés fauchables, à charge de 2 gros de cens, par chaque arpent, le duc de Lorraine, *Charles III*, le lui accorda, le 21 mai 1582, à charge de ne les vendre en aucuns temps. Quand le village de *Martincourt* fut devenu désert, par les guerres

L'assiette de l'impôt foncier a été faite sur un revenu net moyen, présumé, par hectare de : *terres lab.*, 8 fr. 10; *prés*, 57 fr.; *vignes*, 48 fr.; *jardins* et *chènevières*, 57 fr.; *bois*, 12 f. Not. agricoles.

A *Moulins*, les chiffres sont : *terres lab.*, 9 fr.; *prés*, 36 fr.; *vignes*, 36 fr.; *jardins*, 57 fr.; *bois*, 15 fr. 50. (Voir pour *Inor*, p. 868.)

Cultures ordinaires : blé, orge, avoine, la vigne; vins de bonne qualité, peu inférieurs à ceux d'Inor.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, vignerons. Not. indust.

Noms des maires : en l'an VIII, P. *Pierrot* — an XI, H. *Gillet* — 1813, J. B. *Champenoy* — 1815, J. B. A. *Ravigneaux* — 1832, H. *Maingot* — 1840, J. B. *Bertholet* — 1844, P. *Rennesson* — 1848, F. *Caumont* — 1851, J. P. *Rennesson* — 1852, J. *Pigeon*, maire actuel. Administration.

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : 40 hab. en 1788 — d'après le recensement de 1836 : 200 h. — en 1846 : 221 — en 1856 : 198 habitants. Population.

D'après les archives communales, à partir de 1738; peu de lacunes — d'après les archives judiciaires, *idem* — voir *Stenay* pour les actes antérieurs. Tenue des registres.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Trèves*, dans le principe; ensuite de *Rheims*, par impignoration des *décannats wallons*; juridiction spirituelle de *Trèves* maintenue; — ancienne chrétienté d'*Yvoi* (1); — doyenné d'*Yvoi*, sous le vocable de *saint Georges* (2) — cure : celle de *Saint Dagobert* de Stenay; — abbaye suzeraine : celle Ordre spirituel.

---

du dix-septième siècle, les habitants de *Luzy* s'emparèrent de cette portion de prairie; mais ils furent contraints de se désister de la première herbe, par sentence du 19 juillet 1700. (Voir le jugement de *Montmédy*, du 1er mai 1862.)

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : voir *Inor*, p. 869. — (2) Composition de ce doyenné : voir *Baalon*, p. 101.

de *Gorze* (V. *Stenay*); — prieuré : celui de *Saint Dagobert;* — oratoire primitif : celui de *Saint Pierre* de Xumay, avant 882; — église matriculaire : celle de *Stenay,* sous le vocable de *saint Dagobert.*

Noms des patrons : la *sainte Croix,* en son exaltation, et *saint Martin.*

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : celle actuelle a été reconstruite en 1771 (1).

Clergé. Noms des vicaires le plus anciennement connus :

Avant l'ordre actuel, 1737, J. B. *Vivarait* — 1741, J. *Pernet* — 1744, J. *Fineuse* — 1760, J. B. *Lespintel* — 1771, P. *Coutelle* — 1773, P. *Henriet* — 1777, P. *Carrez* — 1791, C. *Mars* — 1792, J. B. *Gallois,* prêtre constitutionnel.

Curés, sous l'ordre actuel, MM. ... (*Annexe*).

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Patronage à la collation des prieurs de *Saint Dagobert;* — dixmage au profit des mêmes; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge des mêmes.

---

(1) L'église et les registres vicariaux de *Martincourt* ne révèlent aucunes distinctions honorifiques en faveur de laïques. On n'y trouve ni baptême, ni mariage, ni sépulture de personnes d'un rang distingué, dans le cours du siècle dernier, à une exception près que voici :

Le 9 novembre 1759, *Simon de Lhostel,* chevalier, seigneur du *Sart* et de *Moulins,* épouse *Marie Catherine Françoise Courtion de Villejoye.* L'époux est fils de *J. B. de Lhostel,* chevalier, seigneur de la *Raminoise,* ancien grand bailly de Mouzon, demeurant au *château du Sart.* L'épouse est fille de *Louis Courtion de Villejoie,* lieutenant au régiment de Grammont, et de dame *Victoire des Barrières* de Stenay. Ce mariage a pour témoins : N. *Gillet,* officier du prince de Condé; Charles *Goffard,* procureur et notaire; et J. F. de la *Rouï,* écuyer, capitaine, beau-frère de l'épouse.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Trèves*, sur les limites contestées de *Rheims* et de *Verdun*; — royaume d'*Austrasie*; puis de *Lotharingie*; empire *Germanique*; — ancien *pagus* de l'*Evodiensis*; sous-*pagus* de l'*Astenensis*; — comté de *Stenay*; — duché de *Bar*; ensuite de *Lorraine*. Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Beaumont*; puis celle dite de *Sathenay*; Ordre judiciaire.

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches, et les liquides, *Bar le duc* — pour les bois et les terres, *idem*.

Indication de l'étalon local : l'arpent, de 100 perches; la perche, de 19 pieds 4 pouces.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel*; — cour supérieure, *idem*; — ancien bailliage, *idem*; — ancienne prévôté, *idem*; ensuite de *Clermont*, sous les *Condé* (1) — parlement de *Paris*.

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries et leur extinction.

Le ban de *Martincourt* fut longtemps confondu dans les territoires, non limités, des châtellenies d'*Yvoi* et de *Stenay*. Quelques portions furent, successivement, *indominicatæ* par les hommes des grands fiefs de *Trèves*, d'*Arlon*, de *Rheims*, de *Mouzon*, de *Wart*, de *Chiny*, de *Bouillon*, de *Verdun* : ces portions devinrent *allodiales*; les terres de leurs vassaux restèrent en roture, sous la domination des *voués*, qui s'étaient rendus indépendants. Ordre féodal.

La maison d'*Ardenne de l'Authe* se présente en première ligne. *Authber*, auteur putatif de celle de *Pouilly*, transmit ses droits à *Landery I*, à *Landery II*, à *Hugues I*, à *Etienne*... et Les Bers de l'Authe.

(1) Composition de cette prévôté : voir *Inor*, p. 877.

celui-ci, dès le milieu du douzième siècle (Ch. de 1142, 1160), prend le titre de seigneur d'*Inor* et de *Martincourt:* depuis, ces titres n'ont plus cessé d'apparaître dans cette famille jusqu'à l'investiture des d'*Imécourt*.

Hucson, c'est-à-dire fils de *Hugues*, lequel était *cellarius* du comte de Bar *Renaud II*, époux d'*Agnès de Champagne*, Hucson prend le titre de *sire de Martincourt* dans un acte du 24 juin 1266, par lequel il échange douze livrées de terre sur les *marches et passages* de Stenay, avec *Ludemare*, sire de *Laferté*, qui lui cède ses droits, en contre échange, à *Brouennes*, à *Nepvant*, à *Cervisy*, à *Stenay*. Cet Hucson avait épousé *Maheux* de Mouzon, dont il eut quatre enfants : *Henry* — *Périns* — *Huart* — et *Isabeau*.

Henry paraît avoir été abbé de Mouzon, de 1176 à 1183.

Périns et *Périnet de Belair* (autrement dit *Bataille*) figurent dans les chartes de *Cervisy*, de *Brouenne*, et de *Chaufour*.

Isabeau épousa, il est probable, *Jacques Léger*, qui dénombre en 1287.

Ces premiers seigneurs transmirent leurs droits aux *Malandry*.

Les Malandry. En 1290, *Jean de Malandry et ses frères* cèdent à leur sœur leurs quotes parts sur le *four banal* de Martincourt. Celle-ci paraît les avoir portés à son mari *Robert de Vendizy*, qui dénombre, le 5 mai 1449, pour ses fiefs à *Inor*, à *Martincourt*, à *Stenay*, à *Baalon*.

Les Pouilly. *Aubertin V de Pouilly*, dit le *jeune*, époux de *Jehanne de Berouart*, ayant, par son contrat de mariage du 7 janvier 1418, recueilli les droits paternels et maternels sur *Martincourt* et *Inor*, les transmit à son fils *Aubertin VI*, époux de *Poincette de Wal*. Celui-ci, indépendamment des portions fièves, ayant, par acquets, réuni les portions non allodiales, demanda et obtint l'érection du tout en une seigneurie. Cette érection fut opérée, d'abord, sous son père, par lettre du cardinal *Louis*, duc de Bar, du 18 août 1419; puis, sur sa tête, par lettres du duc *Réné*, du 1er mai 1460.

Ces deux seigneurs formèrent la tige de la *branche de Pouilly*, dite d'*Inor* et de *Martincourt*.

Après la mort de son mari, en 1459, sa veuve *Poincette de Wal*, dénombre le 14 mai même année. Viennent ensuite ses fils et ses gendres.

Le 20 novembre 1573, *Didier de Pouilly* et *Médard de Circourt* fournirent leurs actes de reprises; puis *Gabriel* et *Nicolas de Mentheville*, le 25 du même mois; puis *Didier de Circourt*, fils de *Médard*, le 31 octobre 1539; puis *Antoine Henry de Pouilly* et sa sœur, le 21 avril 1612; puis *Aubertin IX*, le 28 janvier 1625; enfin, *Claude de Pouilly*, fille d'Aubertin, ayant épousé *Gedéon de Vassinhac Imécourt*, le 2 décembre 1653, celui-ci devint propriétaire et seigneur de *Martincourt* et d'*Inor*, et il en fournit son dénombrement le 15 juin 1664.

La famille de *Circourt-Malandry*, alliée aux de *Hezecques de Lombu* et *Pouru*, existe encore. Ses armoiries ont été blasonnées, p. 1029 : elle se retrouvera à *Marville*, avec les derniers de *Hezecques*, les de *Harbonnier de Nantiermont* et *de Gobreville;* enfin, dans le canton de Spincourt, près de son berceau d'origine, *Xivry-Circourt*.

MARVILLE; *villa Marcia* (1). **Canton de Montmédy.**

Ancien *Opide*, neutralisé sur la *marche* du Barrois et du Luxembourg.

Sur la rivière d'*Othain*, à l'est, et sur les ruisseaux de *Crédon* et du pré *Saint Antoine*, à l'ouest.

Ecarts : *Crédon* — *Choppey* — *Goïlly* — *Maljoui* — *la*

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Marcia villa* — *Maruilla* — ensuite *Martini villa* — *Martiniscens* — ensuite *Martis villa* — *Opidum Martisvillanense* — *Opidum Marvillense* — enfin *Marville*.

Dans le mot *marcia*, qui signifie *marche*... *marca*, et dont le sens

Maladrerie — *Wydbour;* — et, anciennement, *Saint Jean* — *Hans* — *Viller le rond*, etc.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton..............	1 myr.	4 kil.
	arrondissement	1	4
	département..........	7	7

Orientation, par rapport à Montmédy, O. 1/4 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 201 à 291 mètres.

Etage, groupe et sous-groupe (1).

Géologie. Etage jurassique *inférieur;* formation *oolithique* de la septième époque ontologique — *oolithe inférieure* — *bradfort clay* — *calcaire gris oolithique*.

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions :

Ancienne *villa dagobertienne*, qui aurait été allodiée, indivisément, au duc *Adalgisiles*, neveu du roi *Dagobert*, et à *Audoenus* ou *Adon* (c'est-à-dire à *Saint Ouen?*), neveu de ce duc, au commencement du septième siècle (2). Cette métairie, concédée aux moines *maximiniens* de la Celle de *Saint Hilaire* de Trèves, et défrichée par les colons de ceux de *Metloch*, fut donnée, en 883, par le roi *Lothaire*, à *Berthulfe*, abbé de *Saint Maximin* et de *Metloch*, alors qu'il devint primat de la métropole des Tréviriens (V. les détails, *infrà*).

Erection. Nom du fondateur : inconnu; — causes : les premiers défrichements des *moines tréviriens;* — érecteurs du château : la comtesse *Hermesende* de Luxembourg et *Thibault* de Bar, son premier mari; — date de la charte d'affranchissement : celle du comte *Henry II*, de l'an 1252.

---

est le seul exact, le *c* doit être prononcé dur, comme le *caph* des hébreux.

(1) Voir la *Statist. géolog.* de A. Buv., p. 75, 77, 204, 205, 613.

(2) Voir le texte dans les *Chron.* de M. Jeantin, t. II, p. 36.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848 : 1,954 h. 98 a. 11 c. Territoire.

Nombre des maisons : 284.

Jardins et chènevières	37 h.	26 a.	23 c.
Prés et pâtures fauchables	81	88	35
Terres labourables	1583	55	94
Vignes	7	92	89
Bois	136	72	80
Landes, friches et carrières	48	45	35
Etangs, noues et routoirs	0	33	60
Superficie non imposable	58	82	95

Cours d'eau : l'*Othain* — le ruisseau de *Crédon* — et celui du *pré Saint Antoine*.

Usines : trois *moulins*, dont un à la vapeur — une *scierie* — deux *huileries* hydrauliques — une *pointerie* — un *foulon* — un *pilon* à ciment — trois *brasseries* — six *tanneries* — une *distillerie* à graines.

Revenu net imposable : 36,471 fr.

Bois.............................. 135 h. 48 a. 0 c. au canton dit la *Vaux Colot* (1). Biens communaux.

Valeur approximative des terrains communaux : 426,413 fr.

---

(1) Par transaction du 31 octobre 1606, les seigneurs de *grand Failly* avaient cédé aux *habitants de Marville* 373 arpents dans le petit bois de Failly, aux cantons dits le *trou de Dombras* et les *rappes de Marville* et de *Deluz*. Ce traité porte l'acceptation de *Louis de Custine*, baron de *Cons*, seigneur de *Domay* — de *Claude Sainctignon*, seigneur de *Romagne*, d'*Esne* et de *Cosne*, en partie — de *Galfin de Gaverois*, à cause de *Anne de Mercy*, sa femme — de *Jean de Lafontaine*, seigneur de *Sorbey* et de *petit Failly*, prévôt de Marville — de *Guillaume de Tige*, seigneur de *Viller devant Raucourt*, *Pouru Saint Remy* et *petit Failly*, en partie — de *Nicolas de Gorcy* — et de *Pierre de Lafontaine*, tous seigneurs de *grand Failly*, d'une part ; et des *trois Etats* (clergé, noblesse et tiers états), plus des mayeur, échevins et hommes *quarante* de la châtellenie de Marville.

Contrées historiques :

Section de *St Hilaire* — *Jérusalem* — la *Maladrerie* — le terme *Gérard* — le pré le *Vicaire* — le jardin des *Quatre œufs ;*

Section du *Tournion* — *Choppey* — *Maljouy* — *Wydebour* — *Lafolie* — le *Basle* — la *Huche* — la *Gloriette* — les *Islettes* — les *Crouées* — le *Jua ;*

Section de la *Haye d'Amelle* — le *Basle* — *Crédon* — la *Croix Warga* — la *Folie Guioth* — la *Plume* — la *Chapelle ;*

Section de *Crédon* — la *Broche d'or* — la *Chapelle* — le champ des *Debats ;*

Section du *Haut Poirier* -- la *Croix Philippe* — l'*Enfer* — *Florimont* — sous les *Huttes* de Jametz ;

Section de la *Borne Grison* — à *Cumont* — *derrière le Four* — le *Pressoir* — à *Paille maille* — à la borne *Grison ;*

Section du *Haut des Fourches* — la *Borette* — le *Pont des Morts* — au pré *Saint Antoine* — à *Paille maille* — à la *Croix Sauterez,* ou plutôt *saute raide,* c'est-à-dire des pendus.

Not. agricoles. L'assiette de l'impôt foncier a été faite sur un revenu net, présumé, en moyenne, par hectare, de : *terres lab.,* 11 fr. 70 — *prés,* 50 fr. — *vignes,* 36 fr. — *bois,* 15 fr. — *jardins* et *chènevière,* 64 fr. — *friches,* 50 c.

Ces bases indiquent des produits plus abondants qu'à *Flassigny :* mais le territoire de *Marville* étant très-développé, sur les hauteurs où n'existent aucunes sources, ne s'est amélioré que lentement et par des efforts d'industrie agricole, dont M. *Simon-Macquart-Barbier* a énergiquement pris l'initiative, initiative qui a entraîné beaucoup d'autres cultivateurs dans la voie du progrès : beaucoup, sans doute, est encore à faire, mais la friche recule sensiblement. Cet industriel est propriétaire des trois moulins.

Notions industrielles. Commerce et industrie : la tannerie, la ganterie, la meunerie, avec des développements dus à l'intelligence et à la prudente direction des maisons *Mouton* et *Simon.*

Administration. Noms des maires : en l'an VIII, B. *Martin* — an XIII, N. *Gérard* — 1814, F. J. B. L. M. de la *Chapelle de Croizel,* chevalier de Saint Louis — 1819, F. J. *Fossy* — 1830, N. F.

Maquart — 1836, L. d'*Egremont,* chevalier de la Légion d'honneur — 1845, H. *Simon-Maquart* — 1848, J. F. *Mouton-Chibeaux,* encore en fonctions (1).

Population. D'après le recensement de 1836 : 1,263 hab. — en 1846 : 1,324 habitants — en 1856 : 1,341 hab.

Tenue des registres. D'après les archives judiciaires, à partir de 1671, avec lacunes ; — d'après celles communales, à partir de 1601, *idem.*

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves,* sur la marche commune (*Marcia*) de ceux de *Metz* et de *Verdun ;* — archidiaconné de *Sainte Agathe* de Longuion (V. *Arrancy,* p. 50) ; — doyenné de *S. Scholastique* de Juvigny (V. *Avioth,* p. 74) ; — cure : celle de *S. Nicolas,* vicariat perpétuel de la *celle* de *Saint Hilaire* de Trèves ; — annexes et dessertes : celle de *Flassigny la petite,* et anciennement celles de *Saint Jean,* de *Hans,* et de *Viller le rond ;* — prieuré : celui de *Saint Nicolas,* fondé en 1099, constitué de 1124 à 1130 ; — abbaye patronatrice : celle de *Saint Pierre* de *Rebais* en Brie ; — oratoire primitif et *église-mère :* celle de *Saint Hilaire,* établie dans le huitième siècle et incorporée à l'église paroissiale de *Saint Nicolas.* Ce temple, construit sur les ruines du culte payen, avait cinq autels : celui de *Saint Hilaire,* de premier établissement — celui du *Saint Sépulcre,* sous les vocables de la *vierge Marie,* de *saint Michel* archange, et de *s. Jean Baptiste :* établi après les croisades, il fut doté, d'abord par les anciens seigneurs et, ensuite, par la famille de *Hezecques,* dans les seizième et dix-septième siècle (Ch. de 1502, 1599, 1618) ; — celui de *Saint Laurent,* doté par la famille *Chardel ;* dalle tumulaire de 1501, fondation des anciens sei-

(1) De tous ces maires, un de ceux qui ont laissé les meilleurs souvenirs, au point de vue du dévouement et de la sagesse, est M. *François Joseph Fossy,* oncle de l'auteur de cet article : c'est un hommage que la voix publique s'empressera à ratifier.

gneurs du village de ce nom (V. à ce mot, *infrà*); — celui de *Saint Nicolas*, établi par le curé *Huës;* cénotaphe de 1345 — celui du *Saint Esprit*, fondé par *Bartram d'Arancy* et *Haudix Junyet*, sa femme, et par *Walter Bertrand d'Arancy*, leur fils, curé de *Landstroff*, en 1408 et 1413 (dalle tumulaire de 1408).

Chapelles castrales : celle de *Saint Nicolas* et de *Saint Hilaire*, à la collation des seigneurs, aux droits des *Montjoie* fondateurs; et celle de *Sainte Catherine*, dans l'église du prieuré : celle-ci, fondée, vers 1262, par *Catherine de Montjoie*, femme de *Faltrey de Failly*, était placée au-dessus de la première : elles furent transférées dans l'église des bénédictines, de 1665 à 1682.

Noms des patrons : *saint Pierre*, pour le prieuré; *saint Nicolas* uni à *saint Hilaire*, pour toute la paroisse.

Eglise remarquable.

Eglise paroissiale : elle fut construite, de 1130 à 1150, par les premiers *sires de Montjoie*. Son style est celui des *deux premiers* âges de l'*ogive*. Le vaisseau devait former, primitivement, une croix latine régulière; mais l'économie de ce plan a été dérangé par l'établissement successif des chapelles latérales; elle a encore de beaux restes de l'âge de la renaissance.

En 1631, elle contenait *huit chapelles*, plus ou moins richement dotées, desservies chacune par des prêtres-chantres, la plupart résidant. Ces chapelles étaient ainsi rangées :

Côté de l'épître, sous la *chaire du prieur :*

La chapelle des *Trespassés*, sous le vocable de la *Vierge de pitié* et de *S. Jean* l'évangéliste, fondée, en 1472, par *Gauthier de Failly*, seigneur de *Domey-Saint Pancray*, et par *Françoise de Boullezy*, sa femme, fille de *Marie Anne d'Amelle*, et petite-fille de *Léonarde de Thonne* (testament du 3 avril 1473) — la chapelle du *Rosaire*, instituée par bulle papale de l'an 1609, et dotée par *Anne de Hezecques*, dame de *Lombu* et de *Pouru* (testam. des 10 décembre 1599 et 18 juin 1618) — la chapelle de la *Sainte Croix*, fondée, le 11 juillet 1517, par *Arnoult Goujet*, prêtre et recteur des *deux Failly*, sous la sanction de *Thomas de Failly*, seigneur temporel des biens affectés à la dotation.

Côté de l'évangile, sous la *chaire du curé :*

La chapelle du *Scapulaire;* fondateurs les de *Hezecques?* — la chapelle *Collignon-Wandel,* fondée, en 1479, dite la chapelle de *tous les Saints,* dite aussi celle des *Pelletiers,* sous le vocable de la *vierge Marie,* de *saint André* apôtre, et de *saint Laurent* martyr (Ch. de 1479, 1481, 1482), — la chapelle dite *aux Fers,* sous le vocable de *saint Nicolas,* évêque de *Myre;* fondation des premiers *Montjoie* — la chapelle de *Sainte Foi,* dite aussi de *Sainte Fine,* de fondation très-reculée — la chapelle de *Saint François,* fondée par la maison de la *Tour,* et construite des aumônes de tous les habitants, en 1632.

Chapelles *extra muros :*

La chapelle de *Crédon,* sous l'invocation de *Notre Dame,* et, primitivement, sous le vocable de *saint Georges;* elle fut fondée par la communauté d'*Arancy,* à une époque très-reculée — la chapelle dite au *Jour,* ou de l'*Aurore,* fondée par les seigneurs de *Thonne les prés,* sous l'invocation de *Notre Dame* et de *tous les Saints* — la chapelle dite du *Basle,* sous l'invocation de la *vierge Marie,* de *saint Roch,* et de *saint Sébastien:* elle fut fondée, le 2 novembre 1640, par *Antoine Lourdel,* suisse de nation, bourgeois et *homme quarante* de Marville, et par sa femme, *Jehanne Nicolas* de Saint Pancray (Ch. des 2 novembre 1640, 2 novembre 1651, 23 mai 1729).

La Commanderie des *Antoinistes* (Voir l'art. *Maladrerie,* p. 1212). Etablissements religieux.

L'hospice du *Saint Esprit* fondé, le 3 novembre 1413, par *Walter Bertrand* d'Arancy, curé de *Landsdorff,* à son retour des *lieux saints :* cet hospice fut cédé à celui de *Sainte Catherine* de Verdun, sous le patronage des Pères *Augustins* de Toul, auxquels succédèrent ceux du collége de *Jametz,* qui ne tardèrent pas à être supprimés.

Le couvent des *Bénédictines* établi, en 1630, par la révérende mère *Benoit d'Antin,* assistée par quatre religieuses du couvent de *Saint Nicolas,* en Lorraine.

Confréries : celle des *Arbalétriers* et *Archers* de Saint Sébastien, fondée, en 1366, par le roi *Jean de Bohême,* et par Confréries.

le comte de Bar *Henri IV;* — celle de *Notre Dame* des *Pelletiers,* fondée en 1340 — celle des *Bouchers* — celle du *Rosaire* — et celle du *Scapulaire.*

Ordre temporel. Avouerie des comtes de *Luxembourg* et de *Bar,* aux droits des *sires de Montjoie;* — patronage de l'église paroissiale; originairement, à la collation de l'abbé de *Saint Pierre* de Rebais (Ch. de 1227), ensuite, à celle du prieur établi par les quatre ordres religieux des bénédictins (1); — dixmage: au profit du *prieur* pour deux tiers, et du *curé,* pour le surplus; — entretien du chœur : à la charge des mêmes, dans la même proportion. Le grand vitrail de gauche était à la charge du prieur; celui de droite était à celle du curé; celui du milieu était au

---

(1) Les collateurs des chapelles sont ainsi indiqués dans la visite archidiaconale de 1638 :

1° Autel du *Jour,* ou de l'*Aurore;* le curé et les seigneurs d'*Aulnois* et de *Thonne les prés* — 2° autel de la *Vierge,* de *Saint Michel,* et de *Saint Mathias;* la famille de *Chardel* — 3° autel de la *Sainte Croix;* le curé et la famille *Jennesson* — 4° autel de *Sainte Catherine,* dans le château; les seigneurs de Marville et l'abbé de *Rebais* — 5° autel de la *Vierge,* et des *Saint Michel, André,* et *Laurent;* Jean *Gehaut* et plusieurs autres — 6° autel de la *Vierge,* de *Saint Jean Baptiste,* et de *Saint Laurent;* les seigneurs d'*Issoncourt* et de *Thillombois* — 7° autel de la *Vierge,* et de *Saint Jean,* fils d'Elisabeth; la famille *Langlois* — 8° autel de *Saint Cosme* et de *Saint Damien;* collateur inconnu — 9° autel de *Saint Jean-Baptiste, S. Nicolas,* et *S. Hilaire;* les seigneurs de *Mentheville* — 10° autel de *Saint François;* la famille de *Naives* (les *Nivelet* — 11° autel de *Saint Pierre;* collateur inconnu, probablement les anciens voués de *Charancy, Alondrelle* et la *Malmaison* — 12° autel de *Saint Nicolas aux fers;* les seigneurs de Marville — 13° autel de *Saint Sébastien;* la compagnie des archers et celle des bouchers — 14° autel de *Saint Hélène,* et de *Saint Nicolas;* la famille *Gobreville de Girsch* — 15° autel de *Saint Georges;* le prieur et le curé — 16° autel de *Saint Martin;* le curé — 17° autel de *Sainte Barbe;* le pasteur de Marville et le curé Gilles d'*Avioth* — 18° autel de *Saint Barthélemy;* la corporation des bouchers — 19° autel de *Saint Fiacre;* le curé et la famille *Evrard* de Rupt — 20° autel de *Sainte Agathe;* le curé.

compte de la communauté, laquelle devait aussi entretenir la nef et les collatéraux.

Noms des curés le plus anciennement connus :

En 1270, *Renault*, doyen de la chrétienté — 1315, *Huës*, doyen — 1427, J. d'*Attigny*, official de la cour de Metz, pour le *ban de Bazoilles*, qui alors dépendait de Marville, à titre de *sauvegarde* — 1444, F. *Hugonel*, de la maison de Sorbey — 1650, F. *Floncel* — 1690, T. *Dumont* — 1693, J. d'*Archanne* — 1709, J. C. *Guillaume* — 1711, J. *Mariez* — 1712, Ch. *Martelleux* — 1759, J. *Wary* — 1787, N. *Leroy* — 1791, *Brion*, curé constitutionnel. Ancien clergé.

Noms des vicaires : 1705, G. *Donnet*, grand chantre — 1711, A. *Bon* — C *Martelleux* — 1714, J. *Collignon* — 1719, N. *Gérardin;* 9, J. N. *Tanton;* H *Bâlon* — 1733, J. N. *This* — 1738, F. *Bernard* — 1740, E F. L. *Marchal* — 1757, J. B. *Wary* — 1761, J. *Werlet* — 1766, L. F. *Wary* — 1776, N. *Giles* — 1782, P. *Pierrot* — 1783, P. *Isaac* — 1787, N. *Delfosse* — 1789, P. *Bourcet*.

Curés modernes : *Dupuy* — *Boutillot* — *Colson* — *Henry*.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Trèves;* — royaume d'*Austrasie;* puis de *Lotharingie;* puis empire *Germanique;* — anciens *pagi* de l'*Arlunensis*, de l'*Othemetensis* et du *Verodunensis;* — comté, mi-parti de *Luxembourg* et de *Lorraine;* — terres dites *communes*, comprenant les châtellenies de *Marville* et d'*Arancy*. Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Anciennes *assises* des *hommes de fief* des deux châtellenies, ainsi désignés dans la Ch. de 1261, par *Waleram III de Montjoie : Arnould d'Estance* (Sancy?) — *Alexandre d'Auvillers* — *Wery de Horey* (Iray et Remoiville?) — *Jehan de Havestat* (le Hastoy?) — *Jehan de Bazeilles* (La Vaulx) — et *Raoul d'Estrepagny* (Escouviers?). Ordre judiciaire.

Loi de *Vermandois;* — franchises de *Beaumont*.

Mesures de : pour les liquides, *Beaumont* — pour les grains

et autres matières sèches, le boisseau de *Bar* — pour les bois et les terres, *Bar*.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 perches ; la perche de 20 pieds 2 pouces.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Vermandois ;* — assises des commissaires *ambédeux* de *Bar* et de *Luxembourg ;* — cour souveraine des *grands jours* de Marville ; — ancien bailliage prévôtal de *Marville*, sous la France ; — ancienne prévôté, *idem* (1) ; — grurie pour les *quatre Prévôtés*.

HISTOIRE ANCIENNE DE MARVILLE.

§ I. — *Villa Marcia* (2), sous les rois Lothérenges.

La Marche Gallo-germanique de l'Othain.

Marville n'a pas besoin de traditions équivoques pour conserver, en premier ordre, son brevet d'antiquité (3). Sa vieille célébrité est dix fois séculaire : cette célébrité, elle la doit à sa position spéciale ; elle en possède, au surplus, les preuves dans ses monuments religieux.

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : *Alondrelle* et la *Malmaison* — *Brandeville* et *Bohémont* — *Buré la forge* — *Charancy* et *Rebule* — *Crédon* et *Chopey* — *Flassigny la petite* — *Hans* et *Saint Jehan* — *Maljoui* et la *Maladrerie* — la *Prêle* — *Rupt* — *Saint Laurent* — *Vezin* et la *Grange* — *Viller le rond*.

(2) *M*... à partir de... *ar*, hauteur, montagne... *ci*, particule relative correspondante au *qui* français. Cette syllabe doit avoir le son dur du *caph* hébraïque... — *ia*, mouvement ascensionnel... à partir des *mares* de l'*Othain*. (V. *Dict. hébr.* de Lat., p. 9.)

(3) Les traditions marvilloises donnaient à cet *opidum* 300 ans d'antiquité, avant Trèves. A les en croire, l'*idole de Mars* des Marvillois était si révérée, sur les rives de la Moselle, que, chaque année, les Tréviriens arrivaient la quérir, en grande pompe, pour présider à leurs hautes solennités. La pierre, prétendument sacrificatoire, que l'on montre, à l'appui de cette tradition, n'offre, cependant, aucun indice de son abo-

Terre de *marche* (*marcia*) (1), son territoire, *neutralisé*, est resté *commun*, sinon inviolé, pendant sept à huit siècles de sanglants débats.

A partir de... la *hauteur qui...* de l'étage jurassique *inférieur*, s'immergeant sous l'oolithe... *ascensionne*, par le *bradford clay*, vers l'émergeance du *calcaire gris oolithique...* à partir de cette hauteur se mamelonne un coteau, dit autrefois l'*enclos Saint Antoine :* il est semé de substructions, probablement *romaines*, et au sommet de ce côteau posait une *idole*, abattue, tout l'indique, par les anciens moines d'*Hilarion*. L'autel de *Mars* est tombé, sous le *labarum* triomphant de la *croix*, et le temple du dieu de la guerre devint alors l'humble sanctuaire du Dieu de paix... *Cella St Hilarii*.

La *Cella* de Saint Hilaire — *mons Hilarii* — Montjoie.

Saint *Hilarion* († 372), en Palestine... saint *Antoine*, en Egypte... furent, on le sait, les fondateurs de la vie cénobitique. D'*Arles* à *Trèves*, des *Pyrennées* aux *Vosges*, leurs disciples

Les premiers Hilaristes tréviriens.

---

minable emploi. C'est une table d'autel, en marbre schisteux, engagée dans le mur latéral de l'église *romane*, pierre, dressée par les *moines de Saint Hilaire*, qui, au contraire, porte tous les indices du culte primitif des chrétiens. Elle est soutenue, à l'avant, par trois piliers, *pur roman :* celui du milieu a été creusé, pour recevoir quelques reliques, à titre de *martyrium;* et, incrustée, à chaque angle de la table, une *croix* prouve que les victimes, immolées sur cet autel, étaient les hosties pacifiques du culte d'amour.

(1) La plus ancienne mention de *villa Marcia* se trouve dans les *gesta episcoporum Trevirensium*. On y lit : que cette localité fut donnée, par le roi *Lothaire*, à l'abbé de Metloch, *Bertulphe*, moine de la *cella* maximinienne de *Saint Hilaire*, alors que ce prélat fut élevé à la *primatie* des *Trévires*, en 883.

Quant à la charte de 1039, contenant donation, au profit de l'archevêque *Poppon*, du comté de : *Marvelis nominatum, in pago Enricha situm...* il est certain que cette indication ne s'applique pas à *Marville* sur l'Othain. (V. Hont., *Dipl.*, t. I, p. 374.)

s'étendirent, promptement, dans toutes les grottes de l'Occident. *Hilariacum* (Saint Avold) était fondé, au commencement du sixième siècle, par le moine irlandais *Fridolin;* un autre *hilariacum* fut élevé, à Trèves, par saint *Jérôme,* sous l'invocation de *saint Hilaire* de Poitiers; un autre, il est certain, le fut à *Montjoie,* dans le pays de *Juliers,* etc., etc.

Saint Hilaire de Poitiers.

Saint Maximin, primat de la première Belgique, de 325 à 346, et qui était aussi de *Poitiers,* avait évangélisé, fréquemment, les colonies gallo-romaines des *Orolauniens,* et celles des *Lœti Astériens,* de Longwy, de Longuion, et d'Yvoi : le premier patron de la grande abbaye, fondée à Trèves, sous ses auspices, fut *saint Hilaire* de Poitiers.

Ce grand prélat († le 13 janvier 369) avait conquis, dans toutes les Gaules, une vénération sans limite. Défenseur de la foi, au concile de *Séleucie,* en 359, ce fut lui qui fît proclamer que *le fils est égal au père,* dans le mystère de la sainte *Trinité.* Ce prélat était l'*insigne docteur des églises,* suivant l'expression de *saint Jérôme;* le même éloge lui est donné par *saint Augustin.* Toute l'église *jubilante* ne tarda donc pas à lui élever des chapelles, en mémoire de son triomphe contre les *Ariens :* ce fut même dans l'*hilariacum* de Trèves que *saint Jérôme* commenta, et qu'il annota de sa main, le manuscrit que *saint Hilaire,* à son retour en France, avait rédigé des actes du concile de *Séleucie.*

Aussi, dans les colonies innombrables (1), défrichées par les

---

(1) L'immensité des possessions, concédées aux *Maximiniens,* par les rois *Mérowings, Carlowings* et *Othoniens,* est prouvée par deux diplômes : ceux des 10 décembre 1023 et 11 janvier 1026. Par le premier, l'empereur *Henry III* leur retire 6666 *manses,* pour les bénéficier à trois de ses principaux leudes, au nombre desquels était *Henry,* premier comte d'*Arlon,* fils aîné de *Sigefroid,* dont le père fut premier comte de *Luxembourg* Cette concession fut le principe de l'établissement du *marquisat d'Arlon.* (V. le texte de cette charte aux *Marches des Ardennes,* t. I, p. 159.)

moines de la grande *abbaye maximinienne*, le culte de *saint Hilaire* s'était-il rapidement propagé. Il est incontestable que la *chapelle de Saint Hilaire* de Marville dut son établissement à ces moines qui, sous l'abbatiat de *saint Basin* (*cellæ sancti Hilarii Abbas;* 670 à 714), et sous celui de *saint Lieutwin*, abbé de *Metloch*, poussèrent leurs défrichements jusqu'aux portes de Verdun (V. *Dampvillers* et *Etain*, aux *Chron. des W.*, t. II, p. 170).

Alors que le roi Lothaire donnait *villa Marcia* à la Celle de *Saint Hilaire* de Trèves, en la personne de l'abbé *Berthulphe* de Metloch, que pouvait être *Maruille?*

Rien autre chose qu'une terre inculte; tout au plus une ancienne *villa*, ou métairie, *mérowingienne*, dont partie déjà avait été aulmonée aux églises de *Sainte Agathe* de Longuion et de *Saint Saintin* de Verdun, par la charte du duc *Adalgisiles* de l'année 634... *villa* dont les cultures, jadis royales (*amelech*, en hébreu), commençaient aux *hayes d'Amel*, à la source de *Crédon*, et s'étendaient... du noyau de la bourgade marvilloise... jusqu'au col de *Rameray*, par le val d'*Adon : Ado*, ou *Audoinus*, était ce neveu du duc *Adalgisiles*, qui a laissé son nom à la cense du *Vatandon*.

La maîtresse case, *mansus indominicatus*, de la colonie des serfs *maximiniens*, installés dans le nouvel *hilariacum*, dut occuper, dès lors — d'une part, à l'est, le versant de *Maljoui* et

Origines religieuses de Marville.

Par le second diplôme, donné à l'intervention du primat *Poppon* de Trèves, des archevêques de Mayence et de Cologne, de l'évêque de Verdun *Rambert*, et du duc *Thiéry* de Mosellanne, l'empereur *Conrad II* confirma aux moines de *Saint Maximin* le surplus des manses de leur dotation primitive, telles que : *Insula decima* (c'est-à-dire la *curtis d'Icourt*) — *Vallis cum suis pertinentiis* (c'est-à-dire les *Vaulx* de l'Othain et de la Chière) — *Longwy* — *Martini villa*, qui paraît être *Marville* — *Theodonis villa*, Thionville, etc., localités dont l'énonciation est reproduite dans la bulle d'*Innocent II*, de l'an 1140. (V. Hont., *Dipl.*, t. I, p. 361 et 543.)

les *Crouées* de l'*hospitium de St Jean* — de l'autre, à l'ouest, ses jardins, ses courtils, ses vignes, durent remplacer les *masures* des habitations, probablement romaines, dont le *coteau Saint Antoine* a mainte fois fait reparaître les substructions. Les granges, les bâtiments d'exploitations, les usines furent installées, il est probable, à la gorge de *Goïlly;* et la place dite du *Château* vit s'élever la *vieille tour*, sans enceinte, qui commandait, à la fois, aux abords de la rivière et aux *manses* des colons attachées au flanc oriental du coteau (V. *infrà*).

Tout prouve, enfin, qu'après la première croisade, un établissement de *Saint Jean* de Jérusalem fut posé, en face, sous *Hans* et sous *Viller le rond*, à la rive droite de l'Othain (1).

Le mont *Saint Hilaire* et les monuments des *Montjoie;* la chapelle *aux Fers;* le prieuré et l'église de *Saint Nicolas;* (1096 - 1148.)

Toute l'histoire religieuse et féodale de Marville est entre ces deux dates : 1096... donnée par l'histoire (bataille de *Nicée*) — 1148... donnée par l'architecture et par l'âge des monuments.

Priez dans la chapelle, dite *aux Fers*, dédiée à *saint Nicolas;* parcourez, ensuite, la ceinture murale des tombes de *Saint*

(1) Il en fut de même à *Longuion*. Un prieuré y fut établi, par un des comtes de Chiny, dont on ignore le nom. Ce fut, très-probablement, *Louis III*, dit le *Hierosolymitain*. Mais, comme à Marville, indépendamment de sa collégiale de *Sainte Agathe* et de son *Xenodochium*, de l'an 634, *Longuion* avait un hôpital voué à *Saint Nicolas*, patron du prieuré de Marville, plus une chapelle appartenant aux *Templiers*. Sur la porte de l'oratoire un écu était sculpté : il portait *une croix, embrassaint douze croissants dans ses branches, dont trois à chaque angle, 2 et 1*. De là les armes de la ville de Longuion.

Cette ville était possédée par le comte *Arnoux II* de Chiny, lequel alors était maître de toute la *marche* du *Marciacum*.

Hilaire, et le nuage, qui recouvre l'ère féodale des *Monjoie* de Marville, ce nuage se dissipera.

Le cimetière de Saint Hilaire.

Le cimetière de *Saint Hilaire* est un monument unique, non pas seulement dans la Meuse, non pas seulement dans la Lorraine, mais bien, peut-être, dans toute la France du nord, et dans les pays Walons. Il est unique, au point de vue, surtout, des détails artistiques, unis aux souvenirs de la plus haute antiquité (1).

Passons, pour maintenant, sa modeste église : c'est l'œuvre, évidemment *romane,* de quelques moines obscurs de la Celle *maximinienne de Saint Hilaire* de Trèves (de 873 à 1096); l'art n'existait pas pour eux. Passons ses chapelles gothiques, ses cénotaphes vénérables, ses dalles tumulaires... œuvres de piété naïve; ce sont les préludes embryonnaires de la renaissance des beaux arts.

L'ossuaire et les *os ranges* de Marville.

Mais, arrêtez-vous devant cette galerie funèbre, formée de quelques colonettes, à soubassements romans du dixième au onzième siècle : ossuaire-gouffre d'une vingtaine de milliers de crânes, où se sont affaissés les débris d'une trentaine de générations (2). Voilà la base poussièreuse de l'histoire moderne des Marvillois. Cette histoire commence à l'*ère des croisades,* ère inaugurée, ici, par le *culte des tombeaux.*

A Marville, *villa* établie près d'un *temple payen* (3), bour-

---

(1) M. l'abbé V. *Thiay* et M. F. *Lienard* ont donné une excellente monographie du *mont Hilaire;* elle se trouve au tome IV des *Mémoires de la société Philomatique de Verdun.* Tous les artistes et les amis intelligents de l'antique devraient se rendre à Marville, avec ce livre en main.

(2) Les bénitiers portent le millésime de 1603; ce qui prouve que le bâtiment a été reconstruit, à l'époque même de la réunion, à Marville, pour les partages austro-lorrains de cette année.

(3) L'église de Saint Hilaire avait conservé le titre profane de *temple* dans les anciens documents ecclésiastiques. On lit dans le livre des *visites archidiaconales* du diocèse de Trèves, sous la date de 1570 : *in*

gade transférée, ensuite, aux abords d'une église paroissiale des *deux premiers âges* de l'architecture *ogivale*, à Marville, ce culte a toujours été en grande honorification; car, à côté des croix artistement évidées, des bénitiers merveilleux, des pierres funéraires luxueuses, posées sur les tombes d'individualités plus ou moins obscures, des générations d'ouvriers, habiles à fouiller la pierre, ont ornementé la tombe du simple marchand ou de l'artisan modeste, à l'égal de celle du riche *lombard* et du noble chevalier! Comment expliquer ce prodige? la *chapelle aux Fers*, dans l'église de Marville... l'édicule de la *Vierge de douleur*, de l'enceinte de *Saint Hilaire*, ces deux monuments se chargent de répondre aux incertitudes des historiens.

Que dit l'histoire? voici :

Louis de Chiny et Isabelle de Montjoie.

Deux princes de *Chiny* partent pour la première croisade, en 1096 : c'est *Othon*, héritier présomptif d'*Arnould II;* c'est *Louis*, sire de *Montjoie*, époux d'*Isabelle de Falquemont*.

---

templo cimiterii, extrà opidum, super montem, quatuor altaria et tres calices . . . .

En outre de celui de *Saint Hilaire*, ces autels étaient : celui de *Saint Laurent* — celui de *Saint Nicolas* — celui du *Saint Sépulcre* (sous les vocables de la *vierge Marie*, de *saint Michel archange*, et de *saint Jean Baptiste*) — celui du *Saint Esprit*.

Les inscriptions indiquent que ces autels avaient été fondés et dotés : l'un, en 1305, par le curé *Hues de Marville*, doyen de Longuion — l'autre, celui du Saint Esprit, en 1408, par *Bertram* et *Hawis Juniet* d'Arancy, dont le fils *Walter*, curé de *Landstroff*, en 1413, établit et dota à Marville l'*hôpital du Saint Esprit; Junyet* ou *Juette*, était la veuve de *Thiébault* de Montjoie (Ch. de 1265), sire de Marville et d'Arrancy — le troisième, en 1501, par *Alie Chardel*, femme de *Henry d'Abadie, de Gland de Viller le prodome* — le quatrième, en 1509, par *Marguerite de. Dandelin*, dite de *Bernard*, veuve de *B. N. de Hezecqz*, seigneur de *Lombu* et de *Pouru*. Son mari et sa fille *Jeanne*, en 1575, étaient inhumés dans cette chapelle. Cette famille de *Hezecqes* s'est éteinte à Marville. (Voir les testaments de *Anne de Hezecqes*, des 10 décembre 1599 et 18 juin 1618.)

Isabelle se retire à Marville, avec ses deux fils adolescents, et une fille. Elle habite une *haute tour,* isolée, en face des *mazures,* jadis *romaines,* et du temple *extra opidum, in monte sancti Hilarii.*

Othon de Chiny revient; il rapporte la sinistre nouvelle que son frère est tombé à *Nicée,* sous les coups des Sarazins (1096).

Isabelle se croit veuve; alors elle concentre ses affections sur ses trois enfants : l'éducation de ses fils exige qu'elle s'en sépare; elle les envoie aux hautes études, à Paris.

Jehan, le plus jeune, tombe malade; il revient par Meaux, et le mal le contraint de faire halte au couvent de *Rebais.* Guéri, par les soins de l'abbé *Raynalde,* il fait part à sa mère de son désir d'entrer en religion. Isabelle y consent, et Jehan arrive à Marville pour disposer de son patrimoine à la dotation d'une œuvre pie.

C'était en 1099; voilà le *prieuré* fondé; il est largement doté au profit de l'autel de *Saint Pierre* de Rebais. Son édification commence; et, sur ces entrefaites, *Louis de Montjoie* revient, délivré, croit-il bien, par la protection de *saint Nicolas,* des fers de sa captivité (1) La preuve de ce retour, oubliée dans les traditions marvilloises, est authentiquée par la charte d'*Orval,* de l'an 1124.

Prieuré de Saint-Nicolas

On ne sait plus ni ce qu'il fit, ni quand il mourut. Possesseur d'autres domaines... au loin — à *Montjoie,* dans le duché de Juliers — à *Faulquemont,* dans le comté de Looz... ce n'est certes pas à Marville que le comte Louis aura usé le reste de ses jours.

Mais, à Marville, est restée la comtesse, avec son fils aîné

---

(1) La croyance était fermement établie, en Lorraine, que plusieurs chevaliers croisés, capturés par les sarazins, avaient échappé à l'esclavage, par l'intervention miraculeuse du saint évêque de *Myre,* si révéré, par sa haute sagesse, au concile de *Nicée.* On citait, notamment, le sire de *Réchicourt* (*Ludovicus de Sanceio?*)... localité alors dépendante des comtes de Chiny (Ch. de 1096). (Voir au mot *Réchicourt.*)

Louis II, avec sa fille *Elisabeth*. Que se passe-t-il, alors? une église s'élève dans la bourgade; et Isabelle exige que cet édifice perpétue la reconnaissance de son époux, envers *saint Nicolas*.

Voilà la cause de cette énigmatique appellation de *chapelle aux Fers*, appellation qui n'est plus comprise aujourd'hui.

Louis II de Montjoie et la mère de douleur.

L'édification dure de 1130 à 1148. Pendant ce temps *Louis II de Montjoie* décède sans postérité.

Alors remontez à *Saint Hilaire*, et vous y trouverez un monument caractéristique qui va tout expliquer.

C'est un édicule engagé dans le mur d'enceinte; il est adossé au coteau dit de *Jérusalem*, et il fait face à l'ancien portail occidental du temple de *Saint Hilaire*. Au fronton, en quatre chiffres *arabes*, le premier en *creux*, les trois autres en *relief*, au fronton, bien visiblement, se lit encore, la date significative de 1148. Au-dessous s'ouvrent deux niches : dans celle inférieure est une *mater dolorosa*... cette mère désolée tient son fils, mort, étendu sur ses genoux... ce groupe, de grande dimension, est une œuvre, évidemment, du douzième siècle : il est raide de forme, mais plein de sentiment et d'expression.

Voilà les douleurs maternelles de la comtesse, largement symbolisées.

Voici ses espérances indiquées, plus haut. Dans la niche supérieure, un *Christ* couronné d'épines : il étend ses bras bénissant sur une suppliante et sur un frère suppliant; il a les épaules couvertes d'un manteau vaste; le souverain juge est assis sur un tribunal, et ses pieds reposent sur *deux petits cercueils*, d'où sortent deux morts qui commençent à s'en échapper. Au-dessus du tout sont deux anges, les ailes éployées; ils sonnent de la trompe, dite l'*olifant*, en signe de jubilation (1).

---

(1) En 1631, par cession d'*Ernest de Gobreville*, seigneur de *Girsh*, le droit de collation à la chapelle, sous l'invocation de la *sainte Croix*, de l'*assomption de la sainte Vierge*, et de *sainte Elisabeth*, dans l'église de *Saint Hilaire*, fut cédé au recteur du collége des pères *Augustins*, qui venait d'être établi à *Jametz*.

Quelle correlation avec le *portail d'Avioth*, et celui d'*Orval* de 1124!

§ II. — Marville, sous les comtes de *Chiny* et sous les premiers sires de *Montjoie* (1).

A sa mort, arrivée en 1106, le 15 avril, *Arnoulx II* de Chiny, dit le Grand (*non mediocris amplitudinis comes*. Ch. de 1097), Arnoulx possédait toutes les *marches* de la *Chière* et celles de ses affluents, la *Crüne* et l'*Othain*. Marville (l'ancienne *marcia* des temps lotharingiens et othoniens), Marville faisait partie de ses possessions. Arnoulx II et ses enfants.

Son plus jeune fils, *Adalbéron*, né de son troisième mariage avec *Agnès de Limbourg-Arlon-Namur*, lequel ne tarda pas à devenir évêque de Verdun, eut les *basses Wabvres*. Son second fils *Louis*, né du second lit, avec *Ermengarde de Bouillon-Rochefort*, eut les *marches* de ses conquêtes; et son aîné, *Othon II*, né d'*Adelaïde de Roucy*, eut *Givet*, *Agimont*, *Wart* et *Mézières*, plus la couronne comtale de *Chiny*.

Ses trois filles, convenablement dotées, étaient : *Hawis* ou *Hélène*, épouse de *Radulphe de Perpont*, surnommé *Paganus de Muceio* — *Clémence* avait épousé *Arnoulx IV*, comte de Looz — *Agnès*, dite aussi *Béatrix*, était unie au célèbre *Dudon* de Cons, *Dudo de Valle*, le chef de ces fameux *aventu-*

---

(1) *Mongoie* — *Munjoye* — *Monyoyen*, dans les anciennes chartes. Cette appellation et ses similaires... *Moncons* — *Moncour* — *Monqintin* — *Monfalcon*... sont toujours écrites sans *t* dans les vieux documents. L'introduction du *t*, comme *suffixe*, en français, ou de l'*s* en latin, a faussé toutes les notions étymologiques, dérivées de l'hébreu et de la géologie.

Pourquoi *Montjoie* était-il le *cri national* des Francs? parce que ce mot proclamait leur nationalité *égoïste* et propre. *Mon*, pronom personnel indéfini — *goi*, *nation*, en hébreu ; de *go*, naître, génératif de l'*expansion humaine* des fils de *Gomer* et de *Japhet*, dans ce que la Genèse appelle les *Isles* des nations — *i*, signifie *isle*, en hébreu.

riers de la *Chière* qui s'enrôlèrent sous *Godefroid de Bouillon*.

Revenons au puîné d'Arnoux II (*Ludovicus de Chisneio*. Ch. de 1097 et 1124).

Louis Ier dit de Montjoie.

Ce personnage, resté équivoque dans les vieilles annales, mais dont l'existence est authentiquée par deux chartes..... ce personnage, que d'obscurs analistes ont fait périr à la bataille de *Nicée*, en 1099, mais dont la survivance est constatée par la charte de son frère *Othon II*, en faveur d'Orval, de l'an 1124, *Louis de Chiny* fut, incontestablement, le premier seigneur connu de *Marville* et d'*Arancy*, comme il fut, aussi, celui des *vaulx* de la *Chière* et de l'*Othain*.

D'après les chartes du *Lossensis*, conférées avec celles de l'*Arlunensis* et du *Limburgensis*, Louis de Chiny devint, tout l'indique, sire de *Montjoie*, dans le pays de *Juliers*, par son mariage avec *Edmonne de Looz*, fille de *Jehan Ier*, sire de *Ghöer* et de *Corswarem*, cadet de la *maison de Looz*, et de *Sophie de Limbourg*. Il en eut un fils, sire de *Verne* et du *Verniacensis*, connu dans les chartés de Marville sous le surnom de *Vernon de la Vaulx*, fils qui paraît être l'auteur de la maison de ce nom. Quand perdit-il cette prémière épouse? jusqu'ici le fait est incertain.

Louis, dit de *Monjoie*, eut une seconde femme, qui se prénommait *Isabelle;* le fait est authentique : celle-ci était fille de *Goswin*, sire de *Falquemont* (1), dans le pays de *Looz;* elle était sœur de *Godefroid de Falquemont* (Ch. de 1128). On la trouve, à *Marville*, à la fin du onzième siècle; c'est d'elle et de sa descendance dont il faut partir.

---

(1) Nos anciens annalistes confondaient ***Falquemont***, ***Falkomonte***, dans le pays de ***Looz***, avec ***Montfaucon*** en Argonne. C'était verser dans une erreur inqualifiable. Jamais ***Montfaucon***, en Argonne, n'a appartenu au Barrois : au contraire, ***Falquemont*** a été, transitoirement, sous la domination des comtes de ***Bar***, par le mariage de ***Lorette de Loos***, seconde femme de ***Thibault Ier*** de Bar, alors qu'il n'était encore que comte de ***Briey*** et de ***Stenay***.

Isabelle de Falquemont habitait la haute *tour de Marville*, alors que *Louis de Montjoie*, son mari, ensemble *Othon de Chiny* et *Dudon de Cons*, ses beaux-frères, sous la conduite de *Pierre l'Hermite*, attaquaient *Nicée*, en juin 1096... alors que près de 80,000 croisés tombaient sous les flèches des Musulmans. Après ce désastre, *Dudon* rejoignit *Godefroid* sous les murs de Jérusalem; *Othon*, rappelé par les messages de son père mourant, revint prendre la couronne comtale; mais Louis, tombé sur le champ de bataille et fait prisonnier, passa pour mort, pendant un certain nombre d'années. **Isabelle de Falquemont 1096.**

De son mariage avec *Isabelle* étaient nés trois enfants : *Louis* 2ᵉ de Montjoie — *Jehan* — et *Elisabeth*. L'aîné mourut sans enfant; époque inconnue. *Jehan*, son frère, se fait religieux au monastère de *Rebais* en Brie; il décéda abbé de ce couvent. *Elisabeth*, que quelques chartes appellent *Cunégonde*, épousa *Waleram de Limbourg* (3ᵉ du nom, comme comte de *Limbourg*, 4ᵉ comme marquis d'*Arlon*, et 1ᵉʳ comme sire de *Falquemont-Monjoie-Marville*-et *Arancy*) Après la mort de Cunégonde, il fut le second mari de la comtesse *Ermesinde de Luxembourg*, alors douairière de *Marville* et d'*Arancy*, par testament de *Thibault Iᵉʳ* de Bar, son premier époux.

Voici ce qu'était Marville au commencement du douzième siècle :

La *tour des Monjoie* était assise, isolée, sur une masse de rochers, aux pieds desquels coulait le ruisseau de *Crédon*. Elle faisait face, à l'ouest, au coteau *Saint Antoine*, où déjà étaient installés quelques *hospitaliers*, près de la *Maladrerie* : elle faisait face, à l'ouest, au coteau de *Maljoui*, où s'installèrent ensuite quelques *templiers*. Cette tour massive, par sa hauteur, dominait aux quatre aspects de l'horizon Ce ne fut que pendant le veuvage de la comtesse *Ermesinde* que le donjon de la douairière fut encastré dans une enceinte, dont il occupait, engagé à l'arrière, le milieu, à peu près, d'une épaisse muraille, faisant fond d'un corps de place quadrangulaire, muni de deux bastions avancés sur l'*Othain*. **La tour de Montjoie.**

Alors, seulement, c'est-à-dire dans l'intervalle de 1214 à

1246, le voyageur, venant de *Viller le rond*, put voir, le prieuré de *Saint Pierre* et *Saint Nicolas*, fondé, dès l'an 1198, par la comtesse *Isabelle* et par son fils *Jehan* de *Montjoie*, perché sur le bastion de droite, et contempler un *castrum* féodal, ainsi disposé : au sud-ouest, en arrière du bastion de droite, le château avec ses tours et échauguettes, sur la même ligne que la vieille tour — entre les deux bastions, une longue courtine, dans l'épaisseur de laquelle s'ouvrait une porte, intérieure, donnant accès à la *cour d'honneur*... puis une avant-place fermée par une première enceinte, s'avançant jusqu'à la rivière et percée d'une autre porte, extérieure, dont le pont-levis s'abattait sur le cours de l'eau. Alors, ni faubourg de *Goïlly*, ni faubourg *Saint Antoine ;* alors les *Templiers de Saint Jean*, la cense de *Maljoui*, *Hans* et *Viller le rond*, s'annexaient, sans bans séparés, aux *courtils* avancés et aux *crouées* du château.

Alors, de toutes parts, à l'exception de la *bourgade*, vers *Crédon*, vers le *Bâsle*, ce n'était que terres abruptes, contiguës aux glacis de la forteresse.

Ce vieux château qui, depuis, a résisté à bien des attaques et qui n'a été détruit qu'en 1672, était entouré d'eaux courantes, ou protégé de fossés à fonds de cuve, à tous les points de la circonvallation (1).

Il était construit, au nord de la bourgade, sur un rocher, en face et près de la rivière d'Othain, à l'est, et le ruisseau du petit Moulin-Foulon, à l'ouest (2).

Hermesinde de Luxembourg 1214-1246.

Ermesinde de Luxembourg, douairière de Marville, par la

---

(1) Voir le plan en tête du manuscrit, inédit, de *D. Tabouillot*, dont la famille d'*Escrienne* de Rupt possède l'original, et dont l'auteur du *Manuel* a copie.

(2) Plus tard, le bourg, les églises, les établissements religieux, se groupèrent autour du château, et furent enceints de murailles, avec créneaux, tours et échauguettes, et quatre portes : celle du *Pont* — celle de la descente à *Goïlly* — celle du *Basle* — celle de la *Vieille Halle*. Celle de *Crédon* fut établie postérieurement.

mort de *Thiébault Ier* de Bar, en 1214... douairière d'Arlon, par la mort de *Waleram de Limbourg*, en 1226... la grande comtesse Ermesinde, après un règne glorieux, de près d'un demi-siècle, était décédée en 1246. C'est à elle que la bourgade de Marville et le donjon d'*Isabelle Ire de Montjoie* durent leur transformation (1) en capitale et ville fortifiée (*castrum Martis villæ*). Ses restes reposent à *Clairefontaine*, près de la source miraculeuse où elle avait fondé un abbaye de Claristes, sous l'invocation de la vierge *Marie*. Honneur à celle qui fut la *mère-grand* de deux dynasties comtales, celle de *Bar* et celle de *Luxembourg;* dynasties qu'elle avait voulu réunir, dans une alliance intime, par l'union de son fils *Henri II*, héritier du Luxembourg, avec *Marguerite de Bar*, fille d'*Henry II* son beau-fils, souverain du Barrois. Honneur à celle à qui *Ligny* et *Marville* durent leurs destinées, longtemps glorieuses; honneur enfin à cette politique sage, dont les passions humaines déjouèrent cependant les calculs, en élevant, pour plusieurs siècles, un mur d'airain entre des peuples frères et amis.

Hermesinde laissait, de son premier mariage, une fille à laquelle, testamentairement, *Thiebauld de Bar* avait légué *Arancy* et *Marville*, et *Vezin* et *Loupy... villa quæ Vicund dicitur et fundum de Lopeio*. Cette fille se prénommait *Isabelle;* les chartes l'appellent tantôt *Isabelle*, tantôt *Elisabeth*, tantôt *Isabiaus* (1253, 1255, 1257, 1259, 1290). Ermesinde l'avait

Isabelle de Bar 1255-1290.

(1) En 1227, transaction entre le *prieur de Marville*, au nom de l'abbé et du couvent de *Rebais*, et la comtesse *Hermesende* comme douairière, ensemble *Elisabeth de Bar* sa fille, et *Waleram II de Monjoie* son gendre, comme seigneurs copropriétaires, relativement au patronage de l'*église de Marville* et aux dixmes de la localité. Il fut convenu que le patronage appartiendrait à l'abbé, sur la présentation des seigneurs; que les dixmes seraient à ceux-ci, pour deux tiers, le prieur devant avoir le surplus : mais, après la mort d'Hermesinde, après sa fille et son gendre, tous ces droits durent revenir au prieuré.

unie à *Waleram II* de Limbourg, dit le *long* ou le *jeune*, seigneur de *Poilvache*, près Dinant, de *Faulquemont*, dans le comté de Los, et de *Montjoie*, dans le pays de Juliers.

Ce *Montjoie* était fils de *Waleram de Limbourg*, son second mari, du premier lit de ce prince avec *Elisabeth* (1re du nom), autrement dite *Cunégonde*, de Montjoie et Marville. Ermensinde unissait ainsi, le plus étroitement possible, les familles de ses deux époux et la sienne propre; car *Elisabeth* était sœur *consanguine* d'*Henry II* de Bar, et sœur *utérine* d'*Henry II* de Luxembourg, que nous surnommerons le *mutin*.

Mais *Elisabeth de Bar* (nº 2 de Marville) perdit son mari *Waleram II de Monjoie*, en 1256; elle resta veuve, avec trois jeunes enfants: dès lors elle fut en but aux tracasseries, rivales et haineuses, de ses deux frères de Bar et de Luxembourg. Bientôt elle fut dépossédée par le Luxembourgeois, qui refusait d'exécuter le testament du prince son beau-père, en raison des acquets que *Thiebault* avait adjoints aux deux châtellenies. Sans entrailles pour sa sœur et pour ses neveux, *Henry* le *mutin* s'empara de Marville, qu'il regardait, avec raison, comme la clef de ses états, depuis la construction du fort de *Montmédy*, et depuis l'acquisition du château de *Longwy* par le barrisien. Mais les Marvillois résistèrent; ils préférèrent la fuite, plutôt de se soumettre à l'usurpation. Henry le mutin essaya de les apaiser en leur donnant une charte d'affranchissement; c'est celle du mois de mars 1252. *Thibault II* de Bar, son neveu, fils d'*Henry II* lui vint en aide, et il sanctionna cet acte au mois d'avril suivant.

Grâce à son intervention, les droits de sa tante *Isabelle* furent enfin consacrés, en 1253, par une transaction, entre celle-ci et son fils aîné *Waleram III de Monjoie* d'une part, et, d'autre part, *Henry II de Luxembourg* (1).

---

(1) Cet acte stipule la réserve du *château de Méralde*, au profit du comte de Luxembourg. *Murault*, près Dampvillers, dépendait alors de la châtellenie de *Marville* (Voir la Ch. de *Symon*, de l'an 1220). Les origines étaient les mêmes, au double point de vue politique et religieux.

Voilà *Elisabeth* en possession paisible de Marville, tant comme douairière de *Waleram II*, que comme tutrice et mainbournière de ses enfants. Elle y habita, paraît-il, jusqu'en 1290.

En 1255, *Isabelle II* de Marville sanctionna, comme *wardienne*, l'affranchissement de *Flassigny la grande*, par *Rambas de Jamais*, *Aëlis* sa femme, et par *Poincignon* et *Shenot*, leurs fils (V. *suprà*, p. 688). Elle acquit, en 1259, le *Deffois* des *Eurantes*, et des droits indivis dans la forêt de Mangiennes, du chevalier *Erars de Brie*, coseigneur de *Duzey* et de *Nouillompont* (V. *suprà*, p. 655). Elle concourut aux chartes de *Thiebault II* de Bar, en 1261, pour les habitants de *Othe*, et pour le voué *Olry de la Vaulx*, relativement au moulin de *Billie*. En 1264, elle ratifia la convention, relative à *Nouillompont*, consentie par son homme de fief *Thiebault de Saint Pierre-villers*, avec son frère *Henry de Luxembourg*. Elle fut la bienfaitrice des moines de *Châtillon*, par ses Ch. de 1257 et 1290, et fut, probablement, inhumée dans les cloîtres de cette abbayè, sinon à Marville, dans la chapelle du château.

Isabelle avait eu, de *Waleram II de Montjoie*, deux fils et une fille : *Waleram III*, qui suit — *Thiébault*, qui suivra — et *Catherine*, laquelle devint femme du chevalier *Fastrais* (*Falstratus*) de Failly (Ch. de 1262).

Waleram III de Montjoie avait épousé *Juette* d'Arrancy (Ch. de 1265) (1). **Waleram III 1262-1265.**

Après avoir, le 1er août 1262, fait ses reprises, foi et hommage, envers son oncle le comte *Henry* de Luxembourg, on le voit figurer dans les chartes : du 6 décembre suivant, pour l'affranchissement de *petit Failly* — de 1263, pour la mise en commun de *Charancy* et de *Vezins*, avec *Henry*, voué de

---

(1) Quelques chartes du *Lossensis* semblent indiquer que *Juette* est identique à *Jeanne de Los*, fille d'*Arnould III de Chiny*, mariée à *Thiéry de Falquemont*, décédé en 1262, et qui se serait remariée à *Waleram III* de Montjoie.

Charancy — de 1264, pour le règlement de ses droits respectifs avec l'évêque *Robert* de Verdun — de la même année, pour les acquets et alleuds de sa mère *Isabelle,* du chef de sa grand'mère *Hermesinde,* droits qu'il abandonne à son oncle le comte *Henry* de Luxembourg.

Waleram III ne vivait plus en 1265; il ne laissa pas de postérité. Sa veuve *Juette* trécensia à son oncle, *Henry* de Luxembourg, ses droits de douairière sur moitié de Marville et d'Arancy.

Thiébault de Montjoie 1265-1268. Marville et ses dépendances advinrent, alors, à *Thiébault de Montjoie,* sire de *Xorbey,* qui ne fit que passer; il était mort en 1268, et il ne laissa qu'un fils, âgé de 16 ans.

Waleram IV de Montjoie 1268-1270. C'était *Waleram IV* de *Faulquemont* et *Montjoie,* dit le jeune. A peine hors de mainbournie, ce seigneur, se voyant accablé des dettes contractées par ses auteurs, vendit *Marville, Arancy,* et leurs dépendances, à son grand-oncle maternel *Henry II* de Luxembourg, pour la somme de 30,000 liv. tournois.

Comme, en 1262, ce prince et *Thibault II* de Bar étaient convenu qu'ils ne pourraient acquester, l'un sans l'autre, entre *Thionville, Sathenay, Briey,* et *Ivoy,* Henry de Luxembourg fut contraint de recéder au comte barrisien, sous réserve des foi et hommage, moitié de cette acquisition, importante au point de vue de l'intérêt politique respectif de leurs états.

De là cette indivision séculaire, qui ne cessa pour *Arancy* qu'en 1603, et qui se prolongea pour *Marville* jusqu'à la paix des Pyrennées.

§ III. — ÉTAT DU DOMAINE.

Marville sous les comtes *Ambédeux* (1270 à 1306).

Au moment où *Marville* et *Arancy* passèrent du dernier des *Montjoie* aux comtes de *Luxembourg* et de *Bar,* indivisément (1270), voici quels étaient la consistance et les appendices de ces châtellenies :

Alondrelle et la *Malmaison* — *Ayrency* et ses annexes — le ban de *Basailles* — *Charancy* — *Dombras* et *Dimbley,*

en partie, pour le droit de *salvement* (1) — *Failly le petit*, pour salvement — *Hans*, pour partie — *Marville* et ses écarts — *Museri*, pour salvement — *Novilompont* et *Renardelle* — *Philliers* — *Rupt* et le *Radrupt*, pour salvement — *Ramouïlle*, pour salvement — *Roverait* — *Saint Laurent* — *Saint Pierre-Villiers* et *Remenoncourt*, en partie — *Sorbey*, en partie — *Saint Supplet* — *Thonne le preis* — *Wittarville*, en partie — *Visins* et la *Grange* — *Villeirs* devant Marville — *Xiveray le franc* (2).

Trente ans, plus tard, sous le comte *Henry IV*, père du roi *Jehan* de Bohême, et sous le comte *Edouard Ier* de Bar, voici quelle était, quant à *Marville*, la *vaillissance* de cette *marche* commmune, *Marcia* (3).

A *Marville*, le domaine comtal rapportait : **Revenus domaniaux.**

Pour *lis terraiges*, lxiij reizes, 1/2 froment, 1/2 *monte* (seigle), et xx lib. de cyre — p. li *molins* du bas, cxx reizes, 1/2 froment, 1/2 monte, et xx lib. de cyre — p. li molins d'*Espargne-Mailles*, xxxx s. tournois — p. li *passaiges*, li *poys*, li *tonnil*, cx s. tournois, plus xx lib. de cyre — p. li *four* et li *defour*, xxx petit parisis et xx s., et xx lib. de cyre — p. la *rivière*, xxxxvj s. — p. li *cens des preys*, xxij petits parisis et xxxij *charres* de foin, aux prés *Habrant*, *Wernesson*, et *Josserin* (entre Dombras et Witarville), et à la *Rancière de Hans* — p.

---

(1) Le droit de *salvement* consistait en une redevance, annuelle, qui était payée au suzerain, non comme propriétaire, mais pour son engagement à protéger et *warder* les habitants, contre les entreprises de tout voisin.

(2) Plusieurs de ces villages étaient astreints, uniquement, à un droit d'*assises*, parce qu'étant placés *sur la marche*, c'était chez eux que le *comte* et ses *hommes de fief* siégeaient en jugement.

Xivry le franc avait cette franchise — *Rouvrois* et quelques autres étaient dans le même cas : ceux-ci payaient, en outre, le droit de *commendise*.

(3) Etat fourni par les receveurs *Ludekin de Luers* et *Henri de la Crois*, le *séneschault*, pour l'an 1306.

li *rentes des bourgeois,* xxxx lib. tournois — p. li *coral,* en la *noy Ochins,* ccij *mailles* (1) parisis — p. li *courtil Thomassins Wascelz,* jv parisis — p. la maison *Maillefer, sor li viviers,* xxij s. tournois — p. l'*assence* du *grand jardin,* iiij lib. et xiij sols t. — p. li *ablies* à Noël, xx l. j. — enfin, p. li *rentes des chapons,* sur les celliers sous la *halle,* et les *courtils,* en face du *chaistel,* dont *Thibault* a la *waite,* vj chapons 1/2 (2).

§ IV. — JUSTICE.

Les grands jours de Marville (1387 à 1603).

Administration internationnale.

Pendant les troubles qui ensanglantèrent la Lorraine, vers le milieu du quatorzième siècle, ceux qui gouvernaient les duchés de *Luxembourg* et de *Bar* convinrent d'un traité d'alliance, pour maintenir la paix publique et pour réprimer les voies de fait, de voisins à voisins.

---

(1) La *maille* était une sous-division de l'ancien *denier d'argent* des Romains, adopté par les Francs : ce denier, qui équivalait au *tétrobole* des Grecs, se divisait en deux *quinaires,* et le quinaire en deux *mailles* et demie. A Marville, les lieux dits à *Paille-maille* indiquent des *communaux,* partagés aux habitants, sous l'obligation de payer une *maille,* chaque année, au fisc du suzerain. N'avoir ni *sou* ni *maille !*

(2) A *Arancy,* le domaine des comtes se composait : des cens des prés — des rentes des bourgeois, ou capitation — du produit des passages et des tonnils — des terrages — des droits de mouture et de cuisson — de poules, de chapons — de redevances, en grains, en foin — de cens sur les détenteurs des *meizes* et *fossés* du *chastail* — de l'affouage, pour le fermier du château et pour les usiniers — du droit d'*héberge,* pour chaque comte et pour ses gens, quand ils venaient à Arancy.

La ville était *franche* de tout autre droit envers ceux des seigneurs voisins, qui y possédaient des domaines privés, au nombre desquels était, alors, *Catherine de Perpont — Robert* et *Ponsart de Hubéra* et de *Cloiet.*

Aux articles qui suivent, on trouvera la *waillissance* de *Thonne la dray,* dont la *warde* était confiée à *Huon d'Ateil* (Thonne le thil), et des autres localités mentionnées *suprà.*

Au-dessus des *prévôts* ou *baillifs* furent institués, d'abord, quelques *hauts commissaires*, dont voici les noms : *Hüe d'Autel* et J. *Marsilles*, justiciers des nobles; *Thiéry Gelhée*, prévôt d'Ivoy ; *Raimond de Colombe*, prévôt de Chiny... du *côté du Luxembourg* — *Simon de Bassompierre ; Bastin de Sorbey ; Richard des Hermoises ;* et *George de Serrières*, baillif de Saint Mihiel... du *côté du Barrois*.

Ce traité fut signé à *Marville*, le 16 décembre 1387 ; une *assemblée* des ducs y fut indiquée pour sa ratification. C'était sous le duc *Robert* de Bar. et sous *Elisabeth de Gorlitz*, nièce de *Wenceslas*, duc de Luxembourg.

Marville fut ainsi *neutralisé*, pour la tenue des *grands jours* de la *marche d'Estaulx*.

Ses armoiries le proclamèrent. Elles furent : mi-parti, — à dextre, *burellé d'argent et de gueules, de dix pièces, au lion d'argent, langué d'azur, couronné et armé d'or, à la queue fourchue, brochant sur le tout*, qui est de *Luxembourg moderne, modifié*, comme partie dominante ; — et, à sénestre, d'*azur, aux deux barbeaux d'argent, adossés, accompagnés de trois croisettes recroisetées, au pied fiché, de même*, pour les insignes du *Barrois* (1).

Ce traité, en 1399, fut suivi d'un autre, plus solennel, dressé par *Roland de Rodenmacher*, gouverneur du Luxembourg, pour le *pays Thyois*... par *Henry d'Oesle*, gouverneur du même duché, pour le pays *Roman ;* au nom de *Josse*, marquis de *Moravie* — par *Richard des Armoises*, maréchal du Barrois... et par *George de Serrière*, bailli de Saint Mihiel ; au nom du *duc de Lorraine :* ce pacte fut agréé et scellé par les prévôts des principales villes des deux duchés ; savoir :

D'une part, *Luxembourg, Arlon, Thionville, Echternach,*

(1) Le droit d'avoir une *arche*, ou coffre des archives, avait été accordé à la justice marvilloise, par charte de l'an 1327, octroyée par le roi *Jehan* de Bohême, et par le comte de Bar *Edouard Ier*.

Wirtbourg, Marsert, Macheren, Marville, Dampviller, Ivoy, Chiny, Monmady, Verton, Bastogne, Durbuy, et *Orchimont.*

D'autre part, *Pont à Mousson, Saint Mihiel, Foug, Lachaussée, Etain, Briey, Sancy, Longwy, Stenay, Longuyon, Marville, Condé sur Moselle, Trognon,* et *Conflants.*

Cette *cour souveraine* fonctionna jusqu'aux partages *lorrain-austro-espagnols,* de l'an 1603, époque à laquelle la Lorraine devint, exclusivement, maîtresse de la châtellenie d'*Arancy.*

Marville conserva ses prévôts *ambédeux,* jusqu'à sa réunion à la France, par le *traité des Pyrennées.*

Magistrature prévôtale.

Les prévôts ambédeux.

Côté du Luxembourg :

1270, A. de *Lafontaine,* seigneur de *Choppey,* époux 1° de *Jehanne Cordier;* 2° de *Anne de Chamouilly* — 1280, F. de *Fetherin,* époux de *N. de Lafontaine* — 1429, J. de *Saveux,* dit *Synaffe,* de Linay — 1439, T. *Le Ployère,* lieutenant — 1440, E. de *Gymmenich,* seigneur de *Beaurepaire* — 1452, A. de *Mentheville* — 1473, N. *Huart* — 1490, J. de *Naves,* ou de *Nayves* — 1508, J. de *Barbançon,* seigneur de *Villémont* — 1525, N. de *Naives* — 1546, F. d'*Ensheringen,* seigneur de *Colmey,* époux d'*Idelette de Lafontaine* et G. de *Housse,* seigneur de *Fermont,* son lieutenant — 1564, N. de *Nayves,* seigneur de *Chinery,* lieutenant — 1573, N. de *Mentheville* — 1579, R. d'*Ouren,* seigneur de *Tavigny* et F. de *Failly,* son lieutenant — 1585, F. du *Mont,* seigneur de *Boutassart* — 1597, F. de *Failly* — 1601, S. de *Gaveroys* et J. *Merjay,* son lieutenant.

Côté du Barrois :

1326, J. de *Sancy* — 1360, H. de *Lafontaine,* seigneur de *Choppey* — 1430, *Saublet* du *Hatoys,* de Dun, lieutenant — 1445, H. de *Boullezy* — 1485, T. de *Bouligny* — 1495, *Philbert du Hastoy* — T. de *Failly* — 1557, F. de *Lafontayne,* seigneur de *Sorbey* — 1562. N. de *Lafontayne,* lieutenant — 1576, J. de *Lafontaine,* jusqu'en 1613 — 1576,

F. de *Lafontayne*, époux de *Catherine Hugonel*, lieutenant — 1580, J. de *Lafontayne*, époux de *Salomé de Failly* — 1595, P. de la *Fontayne*, seigneur de *Sorbey*.

Alors le duc *Charles* érigea le poste de Marville en *capitainerie*, et y plaça A. d'*Urlin* avec P. *Chapelier*, pour lieutenant.

Phases de transition.

Après les partages austro-lorrains... guerres entre la France et les pays bas Espagnols... les officiers lorrains sont successivement déplacés et replacés... temps de troubles et de confusion... la neutralité de Marville est très-souvent violée, malgré les lettres de sauvegarde des souverains, et au mépris des ordres des commandants de leurs armées.

§ V. — ADMINISTRATION.

Les maitres de la loi, et l'ancien *municipe* de Marville.

Ancien municipe

Trois époques ont différencié cette institution :

Epoque de liberté — époque de privilége — époque de l'arbitraire.

En payant, chaque année, *12 déniers parisis*, par tête, à leurs seigneurs, les comtes de *Luxembourg* et de *Bar*, les bourgeois de Marville étaient libres, de corps, de biens, et de toute ancienneté... *liberi et immunes, ab omni onere servitutis, à tempore à quo non extat memoria.* Telle était l'institution du *municipe*, au temps du roi *Jean de Bohême* et du comte *Henry IV* de Bar.

Ainsi l'attestaient, en 1326, les trois états des *terres communes*, quand ils étaient représentés par : *Guillaume de Roeux*, titulaire de Saint Nicolas — *D. Maurice*, chanoine et archidiacre de Sainte Agathe de Longuion — *Jehan d'Arrancy*, curé de S. Georges — *Meyer* et *Chamel*, vicaires perpétuels des deux églises-mère de la chrétienté — *Remy*, prêtre doyen de Longuion... d'une part; — *Gérard*, sire de Louppy — *Henry*, sire de Bazeilles — *Jean* de Villers, *armiger* — *Jehan* de Sancy, prévôt de la châtellenie, et son clerc-juré *Jean Gobin* d'Arancy — *Pierre* de Pont-à-Mousson, chevalier de Metz, baillif de Marville et d'Arancy... d'autre part.

C'est ce que proclamait le tiers état, *nec non quam plurimi*... c'est ce que reconnaissait le roi de France *Philippe VI,* par son rescrit arbitral du 22 février 1348.

Sous ce régime, le maire *villicus major;* son lieutenant, *locum tenens;* les six échevins, *scabini;* les quarante jurés, *jurati,* qu'on appelait *hommes-quarante* .. tous élus, annuellement, aux suffrages libres des membres du municipe... étaient indépendants, quant à la justice, et quant à l'administration. Aussi le mayeur, son lieutenant, et leurs assesseurs intitulaient-ils leurs mandements : *au nom des maîtres de la loi* (1).

Cet état de choses dura, sans altération, jusqu'aux partages austro-lorrains de 1603.

Un arrêt de règlement, prononcé aux *assises de Marville,* le 22 août 1631, sous couleur de réforme d'abus, porta la première atteinte au suffrage universel des habitants. Les *quarante hommes* disparurent pour faire place à *vingt* notables; et ceux-ci devinrent maîtres du choix des officiers de justice et de celui des administrateurs de la cité.

Enfin, l'élément populaire disparut complétement. La *paix des Pyrennées* inaugura l'institution des *maires royaux,* et toutes les franchises nationales s'évanouirent au souffle d'un *édit* de Louis XIV.

Liste des Mayeurs (2).

Sous l'ère des franchises.

1361, P. *le Prieur* — 1425, G. *le Malpolseit* — 1428, *Henriquel Thiéry* — 1472, N. *le Huart* — 1480, J. *Poinsart*

---

(1) L'*assiette des impôts* se faisait, antérieurement, par des *censeurs,* en titre d'*office,* dans des *assises spéciales,* dont la tenue remontait au temps des Romains. Cette opération se renouvelait de cinq ans en cinq ans. Aussi voit-on, dans la charte de 1264, *Waleram III de Montjoie* décréter que son féal *Henry de Houffalise* tiendra les *assises de Martiniscens* (*Martini census*)... en fief et hommage de son oncle, le comte de Luxembourg.

(2) Cette liste offre de nombreuses lacunes : on la compléterait, il est

— 1482, *Jacquemin de Margul* — 1490, J. *le Wart,* ou le Gardeur — 1492, J. *Mathiew* — 1496, *Thiéry Adam* — 1508, *Crowett de Beaulmont* et H. de *Wale,* son lieutenant — 1510, J. *Leschevin,* et C. *Gambette,* son lieutenant — 1515, P. de *Belchamps,* l'ancien — 1564, P. de *Belchamps,* le jeune — 1575, J. *Watrinel* — 1593, J. *Jappin.*

1603, J. *Jacquet* -- 1604, *Thévenin Bernier,* et *Gérard Guiot,* lieut. — 1605, P. *Mangin* — 1610, *Gérard Guiot,* † en novembre 1617 (tombe à S. Hilaire) — 1617, P. *Mangin* — 1621, F. *Bouton* — 1623, J. *Richard,* et J. *Baynault,* lieut. — 1625, J. *Baynault* — 1637, P. *Langlois,* et F. *Blanvarlet,* lieut. — 1630, F. *Bouton,* et H. de *Salvoye,* lieut. — 1641, P. de *Lafontaine* de Xorbey — 1644, *Giles du Hautoy* — 1651, P. *Langlois.* Sous l'influence des notables.

1616, *Wauthier de Failly* (1), fondateur de la chapelle des Trèspassés (V. *infrà*) — 1682, N. *Bon,* époux de A. C. *Mariez,* et J. *Léonard,* lieutenant — 1683, P. *Laurent,* et *Ferry Wahault,* lieut. — 1693, J. *Christophe,* † 1753, époux de *Anne Drouet,* et J. *Anthoine,* lieut. — 1712, *Philippe Marius,* époux d'*Alexise du Hautois* (V. p. 895) — 1717, C. *Collignon,* et B. *Georges,* son lieutenant — 1720, J. *Rogier* l'ancien — 1724, *Bernard Georges,* † 1729 — 1729, *Hubert Tabouillot,* époux 1° de *Marguerite Guillemin,* 2° de *Marie Jeanne Robert* — 1732, N. *François* — 1737, P. *François,* époux de *Marguerite Collignon* — 1745, J. *Bourcet,* et N. *Roton* son lieutenant — 1746, N. *Morlet,* et N. *Roton,* lieutenant — 1747, *Bernard Robert,* époux d'*Anne* de *Ruette* — 1749, J. de *Lespine* — 1757, *Jean Baptiste Guioth,* époux de Maires royaux.

---

probable, en compulsant les soixante-dix-huit registres de la *prévôté de Marville,* qui sont déposés aux archives judiciaires de Saint Mihiel.

(1) Tous ces maires reçurent le titre de conseillers du roi, titre qui conduisait à l'annoblissement. Au nombre des annoblis furent notamment : les *Guioth* — les *François* — les *Marius* — les *Tabouillot* — les *Robert* — les *Evrard,* etc.

Marie Jeanne Tabouillot — 1765, *Pierre Evrard,* époux de *Jeanne Henrion* — 1767, J. *Rogier* le jeune — 1780, *Jean Baptiste Guiot,* lieutenant de maire — 1791, *Louis Marie Eléonore* d'*Ansans d'Egremont.*

§ VI. — CULTE ET FONDATIONS.

Les collateurs patrons de la chapelle *Sainte Marie, Sainte Elisabeth* et *Saint Jean Baptiste,* en l'église *Saint-Hilaire.*
(Ch. de 1631.)

Sépultures des Montjoie.

Toute l'histoire ecclésiastique d'une localité est dans ses établissements religieux ; son histoire civile est toute dans l'érection de son vieux château. Le patron *collateur* de la chapelle ; le *décimateur* de la dotation ; le *voué* de l'église ; tout se trouve dans ces trois indications. Qu'on ne s'étonne donc pas si le *Manuel* insiste sur ces détails, *que l'on croit oiseux.* Quelle aberration !

Un jour..... c'était le 12 juin 1743, mourait, à Marville, *Adrian Georges de Harbonnier de Cobreville,* seigneur de *Nantiermont... dominus in Girsch...* et d'*Elisabeth de Lespine de la Clereau.*

Ce chevalier était patron collateur de la chapelle *Ste Marie, Ste Elisabeth,* et *S. Jean Baptiste,* dans l'église de *S. Hilaire.* Comment cela ? pourquoi cela ?... parce que sa femme *Philippine Agnès Gabrielle de Villelongue,* dame de *Couvreux* et de *Vezin,* était fille de *J. F. de Villelongue,* seigneur d'*Espiez,* époux de *Anne Charlotte Richard de Bathilly* (cont. de m. du 21 novembre 1718), et petite-fille de *Guillaume de Villelongue,* époux de *Marguerite de Failly...* parce que l'aïeule maternelle de sa femme avait, dans les veines, du sang des *premiers Failly* (branche aînée), *domini temporales in opido de Martis villâ* (Ch. de 1631), par *Catherine de Montjoie,* leur arrière-arrière aïeule... parce que celle-ci avait, dans les siennes, de nombreuses gouttes du sang d'*Elisabeth de Bar,* épouse de *Waleram Ier de Marville,* sire de *Falquemont...* parce qu'en épousant la petite-fille de *Marguerite de Failly,* épouse de *Villelongue,* celle-ci fille aînée de *Fery de Failly,* dit de *Car,* époux de *Claude des*

Hermoises de Delut, le sieur de *Harbonnier* succédait aux droits de la branche aînée des Failly, sur Marville, en remontant jusqu'à *Thiébault de Saint Pancray* (1).

Vicissitudes des grandeurs de la terre!.. les de *Harbonnier* sont aujourd'hui dans la misère!.. Il en existe à *Iray les prés*, à *Torgny*, à *Huy*, dans le pays de *Falquemont*... et les magnifiques seigneuries de *Cobreville*, *Assenois*, *Hollange*, *Seinleez*, *Strinchamps*, *Witry*, *Bercheux*, *Sibret*, *Homprez*... qu'ils devraient posséder, en Belgique... tous ces beaux domaines ont passé à la bande noire de quelques hommes d'affaires, couverts

---

(1) En effet, voici l'enchaînement des faits :

1° *Féry de Failly*, époux de *Claude des Hermoises*, était fils *aîné* de *Thomas de Failly* de *Villerupt*, et de *Catherine du Mesnil*, dite de *Nancy*, lesquels avaient eu quatre enfants : *Féry*, dit de *Car*, ou de *Quart* — *Jean*, prévôt de Marville, mort sans postérité — *Marie*, qui fut femme d'*Aubertin* de Pouilly — *Albertine*, mariée à *Jean de Heulles*, seigneur de *Vilaisne*.

2° *Thomas* de Failly, père du précédent, était fils *aîné* de *Georges* de Failly, et d'*Idron d'Allamont*, qui avaient eu quatre enfants : *Alix*, mariée à *Guillaume du Hautois*, seigneur de *Luzy* — *Thomas* (*suprà*) — *Agnès*, mariée à *Henry de Laittres*, seigneur de *Chappy*, près Longuion — *Mariette*, épouse de *Gérard de Musson*, seigneur de *Ville sur Iron*.

3° *Georges de Failly*, père du précédent, était fils *aîné* de *Jacques*, dit *Jacomin*, de *Failly*, prévôt de Longuion, et d'*Alix de Pont Arau*, qui avaient eu quatre enfants : *Georges* (*suprà*) — *Thomas*, époux de *Marguerite de Lavaulx*, décédé sans postérité — *Henry*, chanoine à Verdun — *Jeanne*, mariée à *Thiébault de Brunel*.

4° *Jacques* de Failly, père du précédent, chef de la branche cadette des *Failly-Marvillois*, était fils *puiné* de *Pierre* de Failly, et de *Jehanne de Waly les Autrecourt*, près Mouzon. Mais cette branche, maintenant éteinte, s'était greffée sur un rejet féminin de la souche aînée dite de *Saint Pancray*... car *Alix du Pont*, femme de *Jacomin*, était fille de *Jean du Pont* et d'*Agnès de Feury*, et sa mère procédait de *Jolyot de Fleury* et d'*Isabeau de Failly*; celle-ci fille aînée de *Thiébault II* de Failly, dit le *petit Thiébault* de Saint Pancray.

aujourd'hui par l'égide de la prescription (1). Ils sont bien connus !...

Les monuments confirment, constamment, on le verra plus loin, la dominance persistante des *Failly-Montjoie*, dans la ville et dépendances des *Montjoie-Falquemont* (2).

---

(1) V. le Testament mystique du 26 mars 1782, par *Henry François Charles Boromée de Harbonnier-Cobreville*, aux minutes de *Roding*, notaire à *Fauvilliers*, et de *Colart*, notaire à *Chaumont*.

(2) Il y a une quinzaine d'années, quelques ouvriers, à la recherche d'un caveau, ont extrait du pavé de l'église de *Saint Hilaire* une admirable pierre sépulcrale, de 2 m. 45 c. de hauteur sur 1 m. de large, ouvrage du style ogival le plus ornementé (V. la pl. XII du t. IV, des *Mémoires de la Société philomatique de Verdun*).

Cette pierre porte l'effigie, en bas-relief très-prononcé, d'une religieuse couchée, la tête appuyée sur un coussin, ayant à ses pieds deux chiens, et dans les mains un *rosaire*. Quatre *statuettes*, d'un fort bon ciseau, en bas-relief ronde bosse, sont placées sur les côtés, dans des niches ogivales élégantes, et entre des colonnettes très-riches. A droite... en haut... *saint Christophe*, cet hercule chrétien, traversant la mer : il tient à la main un arbre sur lequel il s'appuie, et il porte sur ses épaules le Sauveur du monde ; — au-dessous, un cardinal, ayant à ses pieds un lion, c'est, sans doute, saint *Charles Boromée ;* — à gauche, un abbé, crosse en main, ayant à ses pieds un chien ; ce doit être saint *François* le séraphique ; — en bas, saint *Michel*, terrassant le démon.

Cette iconographie et les deux écus blasonnés indiquent que, là, fut la sépulture de *Anne de Failly*, religieuse à Juvigny, à laquelle, en 1567, l'abbesse *Catherine*, sa tante, résigna sa crosse, mais qui n'en put recevoir l'investiture. *Anne* était fille de *Christophe de Failly*, de son premier mariage avec *Barbe de Housse*, et qui, en secondes noces, épousa *Catherine de Mercy*. Son parrain était son oncle, *Michel Gabriel de Failly*, religieux à Gorze ; et sa marraine était *Anne de Failly*, épouse de *Nicolas de Leu*, seigneur de *Mercy*. Elle était de l'ordre du *Collier céleste du saint rosaire*, ordre fondé, en 1645, à la demande d'*Anne d'Autriche*, veuve de *Louis XIII*, alors réfugiée dans les Pays-Bas.

Les derniers seigneurs temporels *in opido de Martis villâ*.
Fondation des chapelles de la *Sainte Croix* et des *Trèspassés*.
(Ch. de 1473 et 1517.)

La fondation, en 1472, de la chapelle de la *vierge Marie*, et de *Saint Jean l'évangéliste*, à l'autel des *Trespassés*, et celle de la chapelle de la vierge-mère, *Dei parens*, à l'autel de la *Sainte Croix*, sont l'œuvre : l'une de *Wauthier de Failly* aux *trois coquilles*; l'autre de *Thomas de Failly* aux *trois maillets*. **Sépultures des Failly de Marville.**

Ces créations éclaircissent quelques points obscurs de la généalogie et de la héraldique, d'une grande famille, et de l'histoire civile et religieuse d'une importante localité.

Waulthier et *Thomas* remontaient tous deux, en ligne directe, à *Catherine de Montjoie*, épouse de Fastrey, *Falstratus de Falleyo*. Le premier était au quatrième degré de sa descendance, directe, dans une branche cadette; le second était au septième, dans une branche collatérale plus éloignée. **Gauthier de Failly aux trois coquilles.**

Les Failly aux *trois feuilles*, les Failly aux *trois haches* sont à des rameaux, plus relevés, dans l'ordre de la chevalerie.

Waultier de Failly, *scutifer*, écuyer, était sire de Domay (ou Domely), près Saint Pancray; il portait : d'*azur, à la bande d'argent, chargée de trois coquilles, de sable... — azur,* couleur inférieure à l'*argent*, ce métal qui émaillait le champ des chevaliers, ses *grands cousins*, ainsi que le disent les actes de partage de sa succession (Ch. du 4 septembre 1468). Il était le cadet de *Jehan*, un des auteurs de la *maîtresse branche de Champagne*, et il était le puiné de *Milet*, dont la descendance s'est fusionnée... par les *Bernisat*, les *Romilly*, les *Jottenaert*, les de *Berg*, les la *Vieuville*, les *Berthincourt*... chez les de *Bonnall* et les *Stermann* de *Milandonck*, barons de *Pesch*, lesquels ne sont plus Français.

Tous trois étaient fils du célèbre *Colart de Failly*, dit le *moine de Marville*, personnage mêlé à tous les débats politiques de son époque d'agitations.

La charte de 1473 (1) fait connaître que, encore bien qu'il eut été marié trois fois, *Waultier* ne laissa point de postérité; elle indique ses trois femmes : 1° *Marie,* dite aussi *Marion, d'Amelle,* dame de la *Villette,* aleud qui fut, autrefois, au lieu dit la *haye d'Amelle;* 2° *Léonarde,* fille de *Richier de Thonne le Thil* et de *Marguerite de Failly;* 3° *Françoise de Boullezy,* descendante, il est probable, de *Thiébault de Bouligny,* et de *Catherine de Failly.* (2).

---

(1) Cette charte est sous les seings de : *Nicolas Huart,* dit *Lescamousse de Mucey,* comme prévôt — *Jehan du Hastoy* — *Jean Pierre de Remoiville* — *Jehan de Marcey* — *Jean de Carency,* dit *Chardel* — *Jean de Rosnes,* ou *Ronesson* — *Jacques de Wa,* dit *Wadel* — et *Jehan de Nouillompont,* dit *Jacobi,* comme jurés et clerc juré de la châtellenie.

(2) Le premier degré des *Failly Montjoie* comprenait quatre enfants : 1° *Thiébault* de Saint Pancray; première feuille héraldique, tombée dans la descendance de deux filles (V. *Colmay,* p. 413); 2° *Jacques;* 3° *Pierre,* tous deux chanoines de Liége, sans postérité..... extinction des premiers Failly, *aux trois feuilles;* 4° *Henry Ier,* dit *Fery,* époux de *Catherine de Bataille,* c'est-à-dire *Belair devant Mouzon.* Cet Henry est l'auteur commun des Failly aux *trois haches,* des Failly aux *trois coquilles,* et des Failly aux *trois maillets.*

Le second degré comprenait trois enfants : 1° *Henry II,* ou *Fery,* qui suit; 2° *Frusté,* le deshérité (*frustatus*), époux de *Marguerite de Jametz;* 3° *Jacomin,* curé de Viller devant Orval, sans postérité. Cette branche s'est dédoublée en deux rameaux — celui dit de *Luxembourg,* qui existe encore à *Sapogne,* et qui a repris les *trois feuilles,* avec *deux merlettes de sable,* comme portant le deuil, et reprenant les armes de la branche aînée — et celle dite de *Lorraine,* aux *trois haches,* dont celle de *Champagne* est un sous-dédoublement, chef de l'étocage lorrain.

Le mariage d'*Henry II,* ou *Fery,* avec *Isabeau d'Artaize-Sorbey,* a produit le troisième degré, comprenant quatre enfants, savoir :

1° *Henry III,* dont la descendance, très-probablement, est éteinte... de lui, sans doute, procédaient *Henry de Failly,* prévôt de Marville, en 1579, et *Wathier de Failly,* mayeur de cette ville, en 1666.

2° *Pierre,* qui avait épousé *Jehanne de Waly les Autrecourt,* près

Cet acte constate qu'une portion des domaines privés des anciens *Failly-Montjoie,* à Marville, était encore à leurs descendants, et dit comment ceux-ci étaient *domini temporales in opido de Martisvillâ;* il fait connaître les bourgeois auxquels ces biens était trèscensiés; enfin, par cette charte, on retrouve les terrains bâtis, et non bâtis, que *Waultier* et *Françoise de Boullezy,* sa troisième conjointe, avaient affectés à leurs services religieux (1). Ainsi l'homme dispose... à perpétuité, croit-il!.. et le vent des orages balaye ses dispositions!

Mouzon. Il pose, comme chef, sur le quatrième degré. C'est de lui que procèdent les de *Failly de Sapogne,* d'après un arbre de ligne régulièrement établi.

3° *Colart de Failly,* dit le *Moine,* chevalier de l'*étoile,* marié, en 1383, à *Poincette,* fille de *Thiébault Roland,* baron de *Pont-Chatel,* et d'*Isabelle de Joyeuse.* Ce Colart avait été moine : c'était, néanmoins, un guerrier renommé, dont souvent il est fait mention dans *D. Calmet,* sous l'appellation du *moine de Marville;* il mourut en 1430, à l'âge de 94 ans. Ses enfants furent : *Jehan* — *Waultier* — et *Milet.*

Jehan, dit le *grand cousin,* chevalier, commandait, au siége d'Orléans, en 1429, une troupe de cavaliers, sous la direction de *Dunois* et de la *Pucelle ;* il mourut en 1454 : il avait épousé *Guillemette de Loyson,* fille de *Nicolas,* chevalier du lignage d'*Azenne,* et de *Marie d'Apremont.* Ce doit être lui qui était surnommé *Jehan de Metz,* comme seigneur acquéreur de *Bellefontaine, Woecourt* et *Nouillompont.*

C'est de *Ponce,* son fils unique, que descendent les *Failly de Champagne* des branches dites : *Bernisart, Bogny, Domely, Andigny, Begny, Villemontry, Condé, Vrizy* et *Chinery.*

Waultier, dont il est question au présent article — *Millet,* dit *Failly de Filastre,* un des sires de *Murault.*

4° Le quatrième enfant de *Henry II* et d'*Isabeau d'Artaize,* fut *Catherine de Failly,* dite de *Boullezy,* mariée à *Thiébault de Bouligny.*

Les degrés 5e, 6e et 7e vont venir avec *Thomas de Failly.*

(1) On y voit aussi que, commencée, *in æremis vestigiis,* à l'aide des aumônes de toute la communauté, cette chapelle n'était point encore enclose dans le corps de bâtiment de l'église de *Saint Nicolas.* C'était, immanquablement, d'abord, une loge de *Sachette* vouée à l'église.

Les *cens,* qui s'y trouvaient affectés, reposaient sur : la maison de *Je-*

Thomas de Failly, aux trois maillets.

Thomas de Failly, *dominus temporalis in opido de Martis villâ,* un des érecteurs de la chapelle de *Sainte Croix,* était le petit neveu de *Waultier de Domay* (1).

---

han de Gérimont, dans le faubourg de *Saint Antoine* — la maison de *Jacob Goujet,* près de la porte de ce faubourg, entre celles d'*Aëlis Chardel* et de *Didier Raillart* — la maison dite d'*Avril,* sous la fontaine, entre *Pérignon Le Pelletier,* et *Jacob Le Nouyot* — la grange de *Jehan de Marcey,* dans le *Buïle,* près de *Jehan Le Ployer* — 14 arpents de terre à la *haye d'Amelle... in introitu dumorum de Amellâ...* près du chemin de *Saint Laurent* et de *Thirion Grandpierre* — un terrain en broussailles sur le *Buïle,* à *Guillermin le Peulyot* — la maison de *Servais le Barbier,* dans les *Maynories,* entre *Henry de Boullezy* et *Gérard Cordier* — la maison de *Thirion Hugonel,* dans le *grand bourg,* entre *Alexandre de Mentheville* et *Henry Poincignon* — la maison de *Gérard Cordier,* dans le même quartier, entre *Henriquet Poincignon Le Ployer* et *Servais le Barbier* — une terre et un pré aux *grands buissons,* derrière *Frunidor,* à *Jehan Adam* — la maison de *Poincignon le Boucher,* près du presbitère, entre *Poncelet Coufflot* et *Grandjean,* d'une part, et *Jehan de Billy,* d'autre — la maison d'*Evrard Parmentier,* dans le *petit bourg,* en descendant de la voie *Membrey* à la rue des *Teinturiers,* près de *Viller Giles* et *Chabot* — la maison *Hermann,* au faubourg *Saint Antoine* — la maison des *Archiers,* habitée par *Thirion Saphite,* dans la rue des *Teinturiers* — un jardin près de *Maljoui,* détenté par *Henry de Nivos,* frère de *Jean le Client* — un jardin à *Cumont,* près de *Gérard Mairit,* et détenté par *Georges Cordier.*

L'épitaphe de *Françoise de Boullezy,* inscrite sur le mur occidental de la chapelle, à gauche, en entrant à l'église de Saint Hilaire, est ainsi conçue : « *Ci gist damoiselle Françoise de Boullezu, fême de nobles* » *escuiers Vauthier de Failly, sieur de Domey, et de Jehan du Mes-* » *gnils, sieur du dy lieu, qui trespassa l'an de grase N. R. S*r *mil* » *IIII*e *quatre XX et XIII, le quatriesme jour de may ; priés Dieu* » *pour elle.* »

(1) Dans l'acte de dénombrement, donné, en 1489, par *Gérard d'Espinal,* pour la baronnie de *Cons,* il est dit que le domaine de la seigneurie de *petit Failly,* près Marville, est tenu par plusieurs *fiefés,* savoir : un quart par *Arnould du Pont,* chanoine de Verdun, et par *Regnaul-*

Son père était *Jehan*, écuyer, seigneur de *petit Failly* et prévôt de *Conflants*, dit le *grand cousin*, dans l'acte de partage du 4 septembre 1468. Sa mère se prénommait *Catherine* (?); il était le dernier de leurs enfants. Son aîné, *Renauldin*, prévôt de Conflants, après son père, avait épousé *Juliette de Croix de Xorbey* — son autre frère, *Bastin*, était sire de *Jasny* et de *Wargnieville*, et lui était sire de *Porchies* et de *Brainville*: il avait épousé *Catherine du Mesnil*, fille de *Florentin*, dit de *Nancy*, et d'*Isabeau du Hautois*. Il en eut un fils, dit *Fery de Quart*, lequel épousa *Claude des Hermoises* de Delut.

La charte de 1517, donnée sous le seing de *Florentin*, dit de *Nancy*, receveur, beau-père de *Thomas*, et sous celui de *Jacob Mathieu*, son clerc-juré, fait connaître qu'ils ont érigé la chapelle, comme exécuteurs testamentaires d'*Arnoud Goujet*, prêtre, curé des églises de *Failly le petit* et de Circourt, *Cyrocuria*, et que celui-ci l'avait richement dotée; notamment, de six muids, moitié froment, moitié avoine, sur son *alleud* prædial, *in suburbio opidi* (1).

Les fondations pieuses des *Hézecques* de Lombu (Bulle de 1609).

Il fut un temps, où Marville n'avait pas moins d'une trentaine de prêtres; tous attachés, à poste fixe, à la desserte de ses établissements religieux. La rue dite des *Prêtres* consacre le souvenir, déjà bien vague, de cette superfétation. Alors, les

Noms de contrées : Broche d'or — Champ d'argent — Paille maille — les quatre Œufs.

---

din de Failly, prévôt de *Conflants*, époux de *Juliette de Croix* — un quart par *Jehan de Bouligny*, qui fut *Arnould du Pont* — un quart par les hoirs de messire *Gérard de Haraucourt* — et un quart par les hoirs de *Waultier de Failly*.

(1) Ces vénérables chapelles, et celles dont il sera question plus loin, autels qu'avait respectés le vandalisme révolutionnaire, ont tombé, récemment, pour faire place aux décorations, plus ou moins bâtardes, qui se substituent, sacrilégement, de toutes parts, aux vénérables vestiges de la foi naïve et de la piété de nos aïeux.

sept huitièmes de son territoire étaient en friche, ou en jachère; le surplus était affecté à des fondations. Quelques lambeaux de terre, ascensés à *paille maille* (1), avaient été, cependant, allotis d'ancienneté à ses artisans et à ses archers. Mais la graisse de la terre était à son clergé.

Les vins délicats et généreux de la *côte Saint Antoine* coulaient, à flots, à *broche d'or*, emplacement du pressoir de ses *Antoinistes*, et de là passaient aux celliers de la *commanderie*. Le *champ d'argent* accumulait ses gerbes dans les greniers de la *marlerie*. La voie dite des *quatre œufs* portait le tribut de ses poules aux bâtiments des révérends pères capucins, dont un jardin porte encore ce nom.

A la rue des *Teinturiers*, à celle des *Parmentiers*, se pressaient les boutiques ouvertes aux somptuosités du culte. Les *ciriers* ne pouvaient suffire à la fréquence des *obiits*. Le sol de Marville, d'année en année, devenait insuffisant aux besoins, toujours croissants, des chapelles, construites sur chapelles, en dedans, en dehors de la cité; et force était aux érecteurs d'autels de battre monnaie sur les territoires voisins.

Un jour, la seigneurie de *Lombu* faillit y passer tout entière. Deux vieilles demoiselles, du nom de *Hezecques*, avait fuit la contagion qui décimait le vallon d'*Ivoix*, en 1576. Elles avaient trouvé refuge chez les *bénédictines* de Marville : celles-ci les aggrégèrent à la congrégation du *rosaire;* alors elles se fixèrent à leur voisinage, après avoir acquis d'importantes propriétés tout aux alentours. Après vingt années de séjour à Marville, oubliées de leurs hoirs, qui trouvaient fort commode de défruiter leurs domaines, par anticipation, les deux sœurs prirent la résolution de laisser presque tout leur patrimoine aux pauvres et aux églises de la contrée. L'aînée prénommée *Isabeau*, mourut le 12 juin 1598. On lui fit des funérailles magnifiques, et on l'inhuma dans l'église paroissiale, au pied même de l'autel de *Notre Dame*

---

(1) La signification de ce *lieu dit* a été donnée à la page 1276.

de pitié, dans la chapelle des *Pelletiers.* Cette inhumation fut payée, par sa sœur *Anne,* du don d'un gagnage à *Vezin,* produisant quatre muids de grains, gagnage qu'elle avait, avec la défunte, acquis de *Guillaume de Villelongve,* de *Jean de Lafontayne,* et de leurs femmes *Marguerite* et *Salomé* de Failly, ceux-ci seigneurs et dames, en partie, des deux *Failly.*

Anne fit beaucoup plus, et de son vivant l'*autel du Rosaire* fut bientôt enrichi de ses libéralités. Une bulle du pape *Paul V,* de l'an 1609, y ajouta celle, fort coûteuse, de nombreuses indulgences plénières attachées à l'autel du *très saint Rosaire,* érigé par les écus de la pieuse *Anne,* à droite du chœur, dans l'église paroissiale de Marville : c'était alors la dévotion, en vogue, dont la reine *Anne d'Autriche* activait la propagation en France; et l'évêque espagnol *Frédéric* de Tolède l'avait déjà répandue dans tous les Pays-Bas.

Qu'était-ce donc que ces de *Hezecques,* si généreuses, qui pouvaient, ainsi, affecter à la recordation de leurs âmes, et à la mémoire de leurs ancêtres, tant et tant de messes?.... à perpétuité!

En 1502, *Gambier,* fils de *Jehan* de *Hezecques,* seigneur de *Lombu,* était clerc juré et wardeur du scel de la prévosté d'Yvoix, avec *Henrion Hugonel,* père d'un curé de Marville, alors porteur de ce nom. A cette époque, les *clercs-jurés* étaient encore, on le voit, de hauts personnages, puisque le château fort de *Lombu* conférait titre *pairie* d'une *quatre filles d'Yvoi.* Quelle distance de ces hauts officiers de justice aux tabellions modestes des siècles suivants, aux greffiers et aux notaires de nos jours! Les de Hezecq. de Lombu.

Gambier avait épousé *Jehanne de la Bossardière;* elle était fille de haut et très-puissant seigneur *Pierre de Bossut* de *Dampierre-Saint-Dizier,* baron de *Terme,* sieur de *Messaincourt* et de notre petit village de *Han devant Juvigny;* sa mère était dame *Idelette de Doncourt.*

De ce mariage nacquit *Jehan II* de *Hezecques* dit le *jeune,* époux, le 4 août 1527, de *Madelaine du Hastoy,* fille de *Jehan* et de *Bonne de Pouilly-du Hautois* — de ceux-ci, *Thiébault*

de *Hezecques*, qui fut marié à *Magdelaine* du *Sartelet* — de ceux-ci, *Jean III* de *Hezecques*, époux de *Catherine de Vienne*, dame de *Seraucourt* — de ceux-ci, *René Louis* de *Hezecques*, lequel épousa *Louise* de *Foureau*, de Marville, fille de *Claude F.* et de *Marie Bechefer*, dont quatre fils : *Claude*, époux de *Hélène de Pouilly*, vers 1673 ; *Philippe....?*; *Jacques....?*; et *Jehan IV*, époux de *Jeanne de Filières* et *Xivry-Circourt* (maison *Bernard de Gourcy*).

Cette maison de Hezecques s'est éteinte à Marville, sans postérité mâle. Ses dernières descendantes ont été inhumées dans son église, église qu'elles avaient enrichie de leurs dons, et où leur nom et leurs bonnes œuvres sont pleinement oubliés aujourd'hui.....!

On a, tout récemment, enlevé les autels qui abritaient leurs cendres : on a brisé, dit-on, leurs dalles tumulaires... où sont les débris de ces vénérables sculptures? qu'est devenu le tableau qui autrefois décorait leur chapelle?... le vandalisme soi-disant décoratif dévore tout, sous le fard de l'enluminure, et sous l'ignoble badigeon!

De *Hezecques* portait : *d'argent, au lion de sinople, armé et couronné de gueules*. Cette maison était originaire de l'Artois. *Isabeau, Anne, Gérard* et *Jehanne* étaient enfants de *Jehan V* et de *N. de Bernard*, fille de messire *Henry de Gourcy*, gouverneur de Damvillers, de la branche *Bernard de Gourcy*, dite de *Droitaumont*.

Anne de Hezecques.

Anne, qui avait survécu à ses frères et sœurs, laissa pour héritiers : dans la branche paternelle : ses cousins germains *Jean de Hezecques*, dit de *Messaincourt*, auquel elle légua *Lombu* — *Jacques de Hezecques*, dit de *Saint Pierremont*, auquel elle légua *Pouru aux Bois* : elle laissa, dans la branche maternelle, son cousin germain *Bernard de Gourcy*, auquel elle légua ses biens d'*Estraye*, près Damvillers.

Le tout était grevé de 1800 écus de services religieux....!

Son testament du 18 juin 1608 était un cahier de huit feuilles, où, à la suite de tous les couvents de la province, figurent une légion de petits cousins et de filleuls, pour des

bagues, des diamants, des coupes mémoratives, et autres legs particuliers.... Ainsi à *Pierre de Circourt* elle lègue sa part de seigneurie à *Schokweiller*.... les de *la Fontagne* — les de *la Cour* — les : de *Villelongue* — des *Fossés* — de *Lezay* — du *Meisme* — de *Sailly* — de *Harbonnier* — de *Mauguyon* — de *Rochefort* — de *Crévecœur* — de *Rosnes de Ville* — de *Massau* — de *Guyonnière*.... etc. .. tous ces petits parents défilent, l'un après l'autre, dans cette interminable énumération de dernières volontés.

La chapelle de *Notre Dame du Basle* (Ch. de 1640, 1651, 1719).

C'est aussi par des fondations pieuses que s'est perpétuée la mémoire de plusieurs notables du corps eschevinal des marvillois. Famille des Foureaux.

La chapelle du *Basle*, érigée à *Notre Dame, à Saint Roch*, et à *Saint Sébastien*, devait sa fondation à l'eschevin *Antoine Sourdel*, suisse de nation, riche marchand, et à sa femme *Jehanne Nicolas*, de Saint Pancray.

Quand *Antoine* épousa *Jehanne*, celle-ci était veuve de *Claude Foureau*, allié aux de *Hezecques ;* elle en avait un fils prénommé *Pierre*. Cette famille *Foureau* devait son annoblissement (1) au célèbre procureur général *Jehan Léonard Bourcier*, baron de *Monthureux*, alors, qu'au nom du duc *Charles IV* de Lorraine, cet illustre magistrat, chef de son parlement ambulant, venait, à Marville, présider les états mi parti lorrains, mi parti austro-espagnols, de cette époque néfaste de troubles et de confusion. *Jean Foureau*, un des membres de cette famille, avait été concierge, à Nancy, de l'hôtel de la présidence des *Etats*. Par acte du 23 mai 1729, il avait ajouté ses terres de la *grande crouée* aux dotations primitives de la cha-

---

(1) *Jean Fourot*, procureur général à Clermont, annobli le 17 septembre 1538, portait : d'*argent, à deux bandes engrelées de gueules, vuidées d'azur*. La famille se retrouve à Montfaucon (V. *infrà*).

pelle, où, le 27 octobre 1727, son frère *Louis* avait été enterré, près des époux *Sourdel*, et de leur fils et beau fils *Pierre Foureau*.

§ VII. — Marville, *ville neutre*, sous la belligérence de la France et de l'Autriche; des pays bas Espagnols et des Austro-Lorrains; de 1528 à la paix des Pyrennées, 1657.

Droits fiscaux. Tous les droits fiscaux remontent aux *Romains*. Les *Rois franks*, les trouvant établis, se sont bien gardés d'en prononcer l'allégeance, voir même l'atténuation. Leurs chartes les maintiennent tous, sous toutes les formes les plus âpres.

L'*Ost* et la *Chevaulchiée* (*præcepta* de 650, 656, 672, 694, 704, 719, 746, 814) — impôts sur les marchandises et sur les transports, tant par terre que par eau, *teloneum* — impôts pour le parcours des rives des fleuves et rivières, *ripari-cum*.... pour celui des routes, *postaticum*.... pour le passage des ponts, *pontaticum*.... pour l'abord et l'accès des forteresses, *salutaticum, salvationem* — logement et nourriture des gens de guerre, ou de la suite des princes, *cœnaticum, aut pastionem* — droits sur le travail, *trauvalicum*, etc., etc.

Louis le pieux, *Lothaire II* de Lorraine, *Louis II* de Germanie, en affranchirent les églises et les monastères (dipl. de 862, 874); mais les exigences de leur fisc pesèrent, de tout leur poids, sur les communautés laïques....

Près de Montmédy, au temps d'*Othon Ier* (Ch. de 936), le *Wasnaum fiscum* de l'Othain, le *Calvanciacum fiscum* de la Chière, pour remplir les hautes granges royales, *hochgregiæ*, de Vezin et de Chauvancy, vidaient les greniers des cultivateurs, mettaient à sec les celliers du vigneron, et portaient la débine dans les rares boutiques du commerçant.

Chaque seigneur succédant, *parte in quâ*, à la *main mise* des premiers maîtres du *trèsfonds*, avait frappé l'*homme* et le *sol* de tous les ulcères rongeurs qui, alors, pouvaient en dévorer la substance; mais *Marville* avait dû à sa position de marche, *marcia*... marche impartageable... d'en être affranchie, de toute immémorialité (Ch. de 1602 et 1610).

Aux abords libres de son *tonlieu* (1); à la franchise de ses tonneux, foires et marchés; à l'exemption surtout du droit de *haut conduit* (2) et de tout autre impôt onéreux, *Marville*, pendant plusieurs siècles, dut une prospérité, que de plus grandes villes ne connurent pas. On citait les *lombards d'Arancey* et les *trafiquants de Marville*, à l'égal des bourgeois de *Metz* et des *citains* de Verdun; en tête se montrait la *classe des Pelletiers*. La marchandise.

La préparation des peaux avait été l'industrie première des Gaulois et des Teutes : le luxe des fourrures passa, des *Germains* et des *Franks*, aux hommes d'église, aux nobles châtelaines. Après l'*Archer* venaient le *Pelletier*, le *Teinturier*, *le Parmentier* (3).

Montez à *Saint Hilaire*, parcourez ce champ funèbre : sur ces tombes richement sculptées, partout vous lirez l'*honorification* de la *marchandise* et des marchands marvillois : « *cy gist honorable homme..... marchand* et *mayeur*, ou *marchand* et *eschevin*, de cette ville.... marchand d'abord; noble ensuite; noble de dignité, *ex officio;* conseiller du prince.... voilà ce que vous lirez sur les tombes des *Guiot*, des *Marius*, des *Georges*, des *Christophe*, des *François*, des *Robert*, des *Bouton*, des *Lespine*, des *Rogier*, des *Tabouillot*, des *Evrard*, etc... et les armoriaux vous montreront, ensuite, la page de l'annoblissement, ancien, de la plupart; encore bien que leurs descendants, retombés dans la roture, n'aient pas, aujourd'hui, la particule, en tête de leurs noms. La plupart de leurs ancêtres

---

(1) *Ton-lieu* — *Ton-neux* — le lieu du *Ton* — les habitants du *Ton;* c'est-à-dire de la *tête* ou sommet de l'étage *oolithique*, où se posèrent, d'*isle* en *isle*, les premières habitations, à la *marche commune* des premiers marchands; ceux qui *marchaient* pour trafiquer.

(2) Ce droit était réglé au 60e de la valeur de toutes les marchandises, importées ou exportées, par les *præcepta* donnés, à *Thionville*, par les monarques lotharingiens.

(3) Ces appellations, purement professionnelles, d'abord, sont toutes devenues *patronimiques*, à l'origine honorifique d'une multitude d'annoblis.

figuraient, d'ailleurs, sur les rouleaux du lignage d'*Azenne*, expulsé de Verdun en 1322, par le parti épiscopal, et recueillis par le roi *Jehan de Bohême*, dans le lieu de refuge de la marche du Luxembourg (1).

Ces circonstances expliquent les lettres, soit de noblesse ancienne, soit d'annoblissement, données à diverses familles (2)

---

(1) Aussi la charte de fondation, en 1472, de la chapelle des *Très-passés*, par *Gauthier de Failly*, mentionne-t-elle au nombre des censiers de Marville : les *Barbier* — les *Chardel* — les *Cordier* — les *Guiot* — les *Hugonel* — les *Henriquet* — les le *Boucher* — les le *Pelletier* — les *Parmentier* — les *Mouton*, etc., etc.; à côté des de *Mercy* — des de *Mentheville* — des de *Boullezy* — des de *Billy* — des *Poincignon de la Fontaine* — des de *Germont* — des de *Mairy*, etc.; et tous se trouvent figurer, ensemble, à la même époque, sur les listes des *citains de Verdun*.

(2) On peut citer ici : celle de *Gérard Guiot*, mayeur de Marville, inhumé près du charnier, en 1617. Des lettres d'annoblissement furent accordées, le 29 novembre 1697, à son petit-fils *Nicolas*, marié, en premières noces, à *Jehanne Cordier*... cette dame dont le crâne est conservé dans la chapelle de droite, à *Saint Hilaire*... et uni, en deuxièmes noces, à *Jehanne Georges*; lequel Nicolas Guiot mourut le 29 novembre 1720. Du premier lit descendaient les *Fossy* de Verdun, dont était issu le maire de ce nom (de 1819 à 1830); du second lit procèdent les *Guioth-Creutzer* de Montmédy.

Nicolas Guiot portait : d'*argent, à trois étoiles de gueules, en tête, et au chevron de même, en pointe.*

Voici, en ligne directe, son ascendance et sa descendance :

Jean Guiot, lieutenant de maire, en 1603.

Gérard *Guiot*, mayeur de Marville, † 1617.

Jean *Guiot* n° 2, époux de *Marie Donnet*, avant 1643. V. les rouleaux du lignage d'*Azenne*, p. 388; dont : *Nicolas*, qui suit — *Marie*, épouse de *Philippe Marius* Prévôt de Chauvancy (V. p. 895) — *Anne*, épouse de *Henriquet* de Dun (V. p. 582), et plusieurs autres filles, desquelles procèdent les *Tansier* de Montfaucon, *Forgeot*, les *Adnet*, les *Georges*, les *François*, les *Creplot*, les *Robert*, les *Vernier*, les *Hatois*, etc.

Nicolas *Guiot*, maire à Marville, eut, de son premier mariage, avec

marvilloises, d'origine bourgeoise ou marchande, mais majorale ou eschevinale, dont les titres se sont obscurcis (1).

Les guerres atroces et les troubles religieux, des seizième et dix-septième siècles, détruisirent, d'année en année, l'état prospère du commerce des marvillois. Proclamée en principe, reconnue même, par les belligérants de tous les partis (2), à

Jeanne Cordier, deux fils : l'un curé à *Hennemont* — l'autre, curé à *Vigneules* — plus *Anne*, qui épousa, le 18 mai 1699, *Louis Fossy* de Verdun, originaire de Marseille : elle fut la bisaïeule de l'auteur de ce *Manuel*. Du second lit, d'avec *Jeanne Georges*, naquirent : *Jacques*, qui suit — *Adrian*, marié à *Marianne Tabouillot*, d'où les enfants de *Jean Baptiste*, marié à une de *Sardans*, et qui habitent en Belgique — *Marguerite*, épouse *Ledoux*, dont la fille est femme du célèbre avocat de Metz, Mᵉ *Dommanget* — et *Marie Anne*, épouse *Gérard*, dont le mari fut maire de Marville; laquelle a laissé des fils et des filles, pour la plupart encore existants — *Jeanne Gabrielle*, mariée à *Bernard Georges*; d'où les *Georges de la Plume*, et les *Georges-Martin*.

Jacques *Guioth*, chef de la branche masculine, épousa, le 23 octobre 1730, *Jehanne Chiquet*, fille de *Jean C...*, chirurgien distingué, et de *Jeanne Favart*: il mourut, le 18 avril 1780, après avoir eu onze enfants, dont, entre autres : *Jean*, qui fut jésuite — *Pierre*, qui suit — *Jacques*, époux de *Marguerite Rollet* — *Marthe Scholastique*, épouse *Génin* — *Marie Jeanne*, épouse *Lescouet*.

Pierre *Guioth*, chirurgien, habile en son art, surnommé l'*esculape des pauvres*, dont la femme fut *Françoise Guisçard* de Fillières, fille d'*Adrian*, admodiateur des seigneurs de *Remenoncourt* : de ce mariage sont nés : *Adrian* — *Pierre Florentin* — *Jean Baptiste* — *Marie Jeanne* — *Jeanne Adelaïde* — et *Marie Françoise*.

Le premier fut un opérateur chirurgical, d'une habilité exceptionnelle; un démonstrateur, de la plus lucide méthode; le type, enfin, de la science la plus profonde, sous les formes les plus pures, et avec les manières les plus aimables et les plus distinguées. Un article spécial lui appartient; il viendra plus loin.

(1) Les détails sur ces familles, et sur celles d'habitation plus récente, viendront aux articles : *poste militaire de Marville*, et *quatre prévôtés*.

(2) Les lettres de reconnaissance de *neutralité* et de *sauvegarde*, accordées aux Marvillois, sont nombreuses : la plupart ont disparu de

chaque occupation nouvelle, leur neutralité, violée par les chefs des postes voisins, succomba, bientôt, sous les attaques des capitaines de bandes; et, enfin, leurs franchises expirèrent dans le nouvel état de choses, qu'institua le *traité des Pyrennées.*

§ VIII. — SCIENCES ET BEAUX ARTS.

Les historiens de Marville.

Dom Tabouillot. *Tabouillot* (Nicolas), prieur de *Saint Symphorien* et de *Saint Arnould* de Metz, était né, à Marville, le 24 janvier 1734, du second mariage de *Hubert Tabouillot,* marchand tanneur et maire moderne de Marville, avec *Marguerite Guillemin* (25 octobre 1719) (1) : sa mère était fille de *Florent Guillemin,*

---

leurs archives, en voici l'énumération, extraite du manuscrit de *Dom Tabouillot,* dont l'auteur du *Manuel* a copie :

1523, 26 avril, *François,* Ier roi de France — 1536, 4 juillet, *Charles Quint,* empereur — 1542, 12 juin, *François Ier* — 1542, 14 juillet, *Charles Quint* — 1543, 8 juin, *Claude* de Lorraine, duc de Guise — 1551, 25 octobre, *Charles Quint* — 1574, 22 août, *Charles III* de Lorraine — 1595, 19 avril, *Henri IV,* roi de France et de Navarre — 1596, 26 octobre, P. E. comte de *Mansfeld,* généralissime — 1613, 15 juin, *Louis XIII,* roi de France — 1635, 3 novembre, *François* de Lorraine, généralissime — 1636, 4 mars, *Charles IV,* duc de Lorraine — 1637, 25 février, 16 mars, 8 avril, le roi *Louis XIII* — 1637, 20 mai, le duc de *Parme,* infant d'Espagne — 1637, 24 juillet, A. *Piccolomini,* généralissime — 1637, 7 septembre, le maréchal de *Châtillon,* comte de Colligny — 1641, 20 avril, le roi *Louis XIII* — 1641, 2 septembre et 10 octobre, le roi *Louis XIV* — 1658, 1er janvier, le prince de *Chimay,* gouverneur du Luxembourg.

Les commandants, les plus hostiles aux Marvillois, furent les gouverneurs : de Dampvillers, *Duplessis* — id. de Jametz, de *Manimont;* de *Housse* — id. du poste de Louppy, le capitaine *La Rencontre* — id. de Longwy, M. le marquis de *Lamberty.*

(1) On trouve la signature de *Dom Tabouillot* au bas des actes de mariage, célébrés par lui, à Marville, de trois de ses neveu et nièces :

notaire et procureur à la prévosté de Marville, et de *Jehanne Bernard;* cette dame était petite fille de *Florentin Guillemin* (1), prévôt de Juvigny et de *Jeanne Loyal,* de Montfaucon. *Florent Guillemin* descendait de *Didier Guillemin,* receveur du duc de Lorraine et greffier en chef du bailliage de Jametz. *Jeanne*

---

en 1772, 28 avril, union de *Baltazard Bouton,* fils de *Nicolas* B., ancien maire de *Han* et *Saint Jean,* et de *Marie Barbe Gérard,* fille de *Pierre* G..., marchand, et de *Marie Barbe Georges* — 1773, 3 août, union de *Nicolas Ledoux,* garde d'artillerie, fils de *Hubert François* L..., et de *Marie Thérèse Hai,* avec *Marguerite Guioth,* fille de *Adrian* G..., et de *Marie Tabouillot* — 1773, 9 novembre, union de *Michel Louis Marie Gaston du Mailly,* écuyer, garde du corps du roi, fils de *Pierre Michel du* M..., chef de brigade au corps royal du génie, et de *Scholastique de Chonet,* avec *Marguerite Tabouillot,* fille de *Baltazard* T..., intéressé dans les affaires du roi, et de *Magdelaine Michel.* (V. *Ledoux,* aux art. *Montfaucon* et *Montmédy.*

(1) Deux branches de la *famille Tabouillot* se trouvaient unies, à Marville, par le mariage de deux *Tabouillot* avec deux sœurs, filles de *Florent Guillemin : Hubert,* avec *Marguerite Guillemin,* le 25 octobre 1719 — *Claude,* avec *Marie Sidonie G.* et qui était fils de *François* T..., intéressé dans les affaires du roi à *Damvillers,* et de *N. Hennes,* Ce *Claude Tabouillot* de Damvillers succéda au notariat de son beau-père; il fut maire de Marville, après *Hubert,* et il obtint, avec annoblissement, le titre de seigneur de *Rupt sur Othain,* qu'il transmit à son gendre *Nicolas Evrard,* prévôt de Marville, en 1774.

Les armoiries de ces deux branches étaient différentes.

Le père de D. Tabouillot portait : d'*argent, à deux étoiles de gueules, en tête, au chevron de même, avec une tête de sanglier, en pointe;* c'était une modification des armoiries de *Nicolas Guiot.*

L'autre branche portait : d'*argent, à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles, d'argent, accompagné, en chef, d'un cor de chasse, et en pointe, d'une gerbe de bled, de sable.*

Ces armoiries sont celles, notamment, de François *Tabouillot,* époux, en 1772, de Anne de *Grand febvre,* fille de Antoine Charles de G..., et de Anne *Lechartreux,* et celles de son père, Pierre *Tabouillot,* receveur des finances, à Verdun, qui avait éponsé Françoise de *Bignicourt:* cette famille existe encore; il en sera fait mention dans la section de Verdun.

Loyale était fille de *Jehan Loyal*, procureur général au même bailliage, et de *Jeanne Lasnier*, de Dombras.

Le père du prieur était fils de *Claude* T., † 31 mars 1729, à 90 ans, et de *Marie Poncelet* de Donnevoux. Il avait, d'abord, épousé, le 7 janvier 1711, *Marie Jeanne Robert*, fille de *Jean R.* et de *Jeanne Wary*, qu'il perdit le 28 mai 1719, après en avoir eu *Marie Jeanne* et *Claude*, en 1713. Du second lit, d'avec *Marguerite Guillemin* naquirent : *Balthazard*, en 1724 — *Claude*, en 1732 — *Nicolas*, en 1734 — *Marie*, en 1735 — *Jean Baptiste*, en 1736 — *Hubert*, en 1738.

Dom Tabouillot était membre de l'Académie des sciences et des arts de la ville de Metz. Il coopéra à l'histoire de cette ville, en 6 volumes in-4°, par les *bénédictins*, et il avait réuni les documents de celle de *Marville*, restée inédite, quand la mort l'enleva, après 1772.

Dom Calmet.

Dom Calmet, abbé de *Senonnes*, par de nombreux extraits des titres et chartes de la Lorraine, avait colligé une partie des documents de l'histoire de Marville : *Dom Fange*, son neveu, les transmit, le 21 janvier 1767, à *Dom Tabouillot* (1). Comptons le donc au nombre des historiens marvillois.

Le président Jeantin.

Jeantin (J. F. L.), chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'honneur et de l'ordre royal de Léopold de Belgique, président, aujourd'hui *honoraire*, du tribunal de Montmédy, et ancien membre du Conseil général de la Meuse, pour le canton de Spincourt.

Né à *Verdun*, le 8 mai 1792 ; marié à *Bar-le-Duc*, le 11 novembre 1813; nommé président du tribunal civil de *Montmédy*, le 8 août 1838; admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé président honoraire, par décret du 10 mai 1862, le *président Jeantin* appartient *à toute la Meuse*, par les liens les plus étroits. Il appartient *au centre* par son berceau,

(1) L'auteur du *Manuel* possède ces extraits, tirés de la *layette* intitulée *Marville*.

par son enfance, son adolescence, ses études classiques et sa parenté paternelle et maternelle — il appartient *au sud*, par son mariage, sa longue pratique du barreau et ses débuts dans la magistrature — il appartient *au nord* du département, par la meilleure partie de lui-même... ses 24 années de présidence et son constant amour pour ses concitoyens. Il appartiendra *à Marville* par la tombe, si son dernier vœu peut être exaucé.

Que ses cendres reposent près de celles de M. *Fossy*, son second père ! La mémoire de cet homme de bien sauvera de l'oubli le nom de son neveu (1).

L'art de guérir, à *Marville*.

On a vu, aux art. *Billy*, p. 180, et *Eurantes*, p. 660, que des rois et des reines de France, que le grand *Daguesseau*, leur illustre chancelier, avaient trouvé, dans l'ancien ressort des châtellenies de *Marville* et d'*Arancey*, des hommes à la hauteur de l'*art de guérir*, dans celle de ses branches, alors la plus indispensable, sous l'acharnement des partis armés; c'est-à-dire la *chirurgie*.

Tout indique que *Marville* fut pour nous le foyer de ses développements. Le docteur *Mathias Chardon*, dont la famille, annoblie, se retrouvera à *Montmédy*, à *Thonne le Thil*, à *Carignan* — les chirurgiens *Caupin*, *Henry*, *Chiquet*, *Guioth*, qui reviendront dans la *revue des familles notables*, aux articles *poste militaire de Marville* et *quatre prévostés*, ces noms, consacrés par la reconnaissance de nos ancêtres, doivent céder le pas à quelques illustrations locales, de notre temps. Ici, citons-en deux seulement; les autres auront leur tour.

---

(1) La filiation de ce magistrat, déjà indiquée, par fragments, aux articles *Cuisy*, p. 448; *Han devant Pierpont*, p. 794; *Lamouilly*, p. 1036, sera complétée aux art. *Verdun*, *Dugny*, et *Rarécourt*.

Le Dr Guioth. *Guioth* (Adrian), chevalier de la *Légion d'honneur* et de l'ordre impérial de la *Réunion*.

Né à *Saint Jean* devant Marville, commune de *petit Failly*, le 25 octobre 1775, mort à Marville, le 9 octobre 1841.

Rarement la science a emprunté des formes plus gracieuses, un maintien plus noble, dans ses incarnations successives sous l'*os sublime dedit et cœlum intueri*, physiognomiquement parlant, le *facies* humain : rarement elle a animé un plus beau type que celui que la nature avait départi au *docteur Guioth*.

Elève le plus intelligent et le plus disert de la Faculté de médecine de *Strasbourg*, après qu'il eut préludé, de 1792 à 1793, à l'hôpital militaire de Marville, et dans les hôpitaux militaires de l'armée de la Moselle; puis de 1795 à 1797, à l'Ecole militaire d'instruction de Strasbourg, comme chirurgien de 3e et de 2e classe, *A. Guioth* fut, le 1er décembre 1804, nommé *chirurgien major* de la 101e demi-brigade, devenue, successivement, 82e et 101e régiment.

Il fut décoré le 4 janvier 1807, et mis en non activité le 11 septembre 1815, par suite du licenciement de l'armée.

Réemployé dans la *légion de la Moselle*, en 1817, et dans l'escadron d'artillerie de Metz, il en sortit le 31 juillet 1825.

Il avait été gradué *docteur en médecine*, le 5 août 1817.

En 1806, au siége de *Gaëte*, armée de Naples, ce fut le major *Guioth* qui dirigea, en chef, le service de santé à l'hôpital de la tranchée ; il y gagna sa première décoration.

En 1812, à l'armée de Portugal, il dirigea le service médical, à *Palancia*, et fit partie du comité de surveillance des hôpitaux du corps d'armée.

Et, quand la fortune du dominateur des rois eut succombé, sous les efforts conjurés d'une coalition implacable, ce fut le docteur Guioth qui, pendant le blocus de Mayence, eut, en 1814, la direction en chef, du service des convalescents.

Après Dieu, ce fut lui qui conserva les débris de l'armée.

Le Dr Cothenet. A côté du docteur Guioth, citons encore le *docteur Cothenet*. Passons les cures nombreuses qui affermirent sa réputation, à

Marville et dans un rayon médical très-étendu, pour n'en citer qu'une seule : cure prodigieuse ! et qui recommande sa mémoire à la reconnaissance des patriotes meusiens. Ce fut lui qui conserva le *maréchal Soult* à la France. Tombé, grièvement blessé, aux mains de *Mélas*, sur le champ d'attaque de la place de *Gênes*, l'illustre général allait succomber, sous le couteau des médicastres-bouchers autrichiens..... ce fut *Cothenet* qui lui conserva la jambe, et, avec elle, il lui sauva la vie.

Extinction de la noblesse de race à *Marville*.

Quelques noms ont laissé, ici, des souvenirs si vivaces que nos contemporains ne nous pardonneraient pas de les ajourner.

D'*Hunolstein* y a personnifié la bienfaisance, sous les formes les plus douces et les plus généreuses.

Le comte *Philippe Charles Félix d'Hunolstein*, époux de N. de *Bourdeilles*, est venu, à Marville, comme pour y fermer les plaies encore saignantes de l'invasion. Tous ses revenus y étaient employés; 30,000 fr. par an ! Le comte d'Hunolstein.

Fils du lieutenant général *Jean Léonard*, baron d'*Hunolstein*, il avait eu pour mère Mlle de *Nouroy*, chanoinesse du chapitre noble de Saint Louis de Metz, née *Pleickard Gabrielle Victoire, marquise de Cherizey*, nom qui reviendra, souvent, dans de nombreuses localités des arrondissements voisins. En premières noces, il avait épousé *Sophie d'Hunolstein*, sa cousine germaine. Sa sœur, *Marie Thérèse Louise*, était femme d'*Alexandre François*, comte de *Bryas*, dont le comte *Charles de Bryas* et les dames d'*Hinnisdert* et d'*Outremont de Warfusée* sont les représentants. Son fils *Félix* a été, son petit-fils *Paul* est encore, à *Othange*, les dignes et opulents représentants de ces anciens *barons de la Fentsh*, qui sortirent du comté de Chiny, pour aller, aux états princiers, occuper le *haut banc* des seigneurs de la Lorraine et du Barrois. Ailleurs le *Manuel* aura à les rappeler aux souvenirs des Meusiens (V. *Nouroy*).

D'*Ansans d'Egremont*, uni à de la *Chapelle de Croizel*. Ces d'Ansans d'Egremont.

noms, déjà cités à l'art. *Delut*, p. 513, reviendront aux mots *Stenay* et *Montmédy* (Frénois).

M. *Gustave d'Egremont* et les d'*Egremont de Gourcy*, de Metz, les représentent aujourd'hui.

Maillart de la Martinière.

De *Maillart de la Martinière* de *Montcamp*.

Cette famille, originaire du *Ponthieu*, et confirmée, dans sa noblesse d'extraction, par lettre de Louis XIII du mois de mai 1514, cette famille s'est éteinte, à Marville, presque sous nos yeux. Le cimetière de *Saint Hilaire* a reçu successivement les reliques de : 1° *Gabrielle Françoise Joséphe*, le 24 septembre 1829; 2° *Anne Catherine*, le 28 janvier 1837; 3° *Jean Baptiste François Joseph*, le 25 mai 1835 (1); 4° *Anne Josephe*, le 1er février 1838; 5° *Marie Thérèse*, le 13 décembre 1835; 6° *Julie Charlotte* était morte, à *Villatte*, dans la Creuse, le 12 septembre 1821; 7° et le chevalier *Charles Jean Baptiste François Joseph* avait laissé ses os à *Anspach*, le 20 mars 1804. Avec cette funèbre revue se ferme la liste des bienfaiteurs des pauvres de la vieille cité.

Ces sept enfants descendaient de *Charles François* de la *Martinière*, seigneur de *Bray*, commandant de *Longwy*, en 1760, mort le 19 janvier 1774, et de *Marie Françoise de Moncamp* : leur héritier est *Louis Marie Hyacinthe Joseph*, comte *Van der Straten-Ponthoz de Chérisey*, leur petit-neveu, par sa mère *Gabrielle Françoise Eustache de Lait-*

(1) Chacun, à Marville, cite encore les saillies spirituelles et les exubérances même de langage de cet honorable gentilhomme, dont l'âme généreuse faisait excuser les boutades d'aristocratie.

M. *Thiers*, sans le nommer, en a cité une qui a fait fortune dans les salons. Après les *cent jours*, quand *Louis XVIII*, suivi des vétérants de l'émigration, rentrait au palais des Tuileries, il ouvrit les bras aux maréchaux de l'empire, qui, restés fidèles à sa cause, l'y attendaient : sur quoi, M. *de la Martinière*, qui faisait partie du groupe de l'ancienne noblesse, fort scandalisée de l'accueil fait à la nouvelle, dit, tout haut : « *Sa Majesté est comme les jolies femmes; aux vieux favoris* » *elle préfère les nouveaux adorateurs.* »

tres, et par sa grand'mère *Jeanne Marguerite Joseph Maillart de la Martinière*, baronne de *Brundenbourg*. V. les détails aux mots : *Gorcy* — *Saint Ignon* — art. : *Villette* — *Wachemont* — *Vaudoncourt*.

MEAUCOURT — MAUCOURT — les FORGETTES.

Anciens fiefs et usines des abbayes de *Belval*, de *Saint Pierremont* et des *annonciades* de Stenay. **Cant. de Stenay Communes de Beauclair et de Beaufort.**

La *centena* de *Meaucourt* fut, il est très-probable, le noyau de colonisation des *Oeulœti* des *Vaux* du *Dieulet*.

Ce mot *centena* signifie une colonie d'une centaine de serfs, assemblés sous un *Centenier* (1). Ce terme est répété, fréquemment, dans la bulle de 1049, en faveur de la cathédrale de Verdun. L'écrivain anonyme qui, au onzième siècle, a continué le *Spicilége* de *Berthaire*, sur les *faits et gestes* des premiers évêques de cette ville, dit que le comte *Frédéric d'Ardenne*, avant de donner la comté de Verdun au prélat *Heymon* et d'entreprendre le pèlerinage de Jérusalem, donna aux *frères de Sainte Marie* les *centaines* de ceux de ses feudataires dont il avait sujet de se défier. Or, ce comte possédait le *Mosomois*, indivisément avec l'archevêque de Rheims (2), plus *Rethel* en

---

(1) *Meah* signifie *cent*, en hébreu. Ce numérique se compose de *m* (*in*), à partir de... *ead* (ha), nom de la lettre *a* en celtique : cette lettre représente l'unité... *ead*, ou *aath*, mot qui signifie *un*, en hébreu.

L'unité est le *meatus* des nombres : leur développement *centenaire* est le terme, extrême, assigné à la vie humaine, dans les conditions ordinaires de l'existence, des enfants de Noé. (*Gen.*, cap. v, v. 3.)

La mort est le terme des *maux* de la vie. On la nomme *m-aou-eth*, en hébreu ; parce qu'...à partir (*m-em*)... du sein de sa mère (*em*)... l'homme (*a*)... est conjoint (*oue*)... au temps (*et*) et à l'éternité (*eth*).

Ainsi, toujours, tous nos mots dérivent de l'hébreu ; et, toujours, ils traduisent des idées primitives, cachées sous les racines littérales de l'expression... *ex primâ impressione vocis*.

(2) Ce fut son fils *Hermann*, premier comte de *Grandpré*, qui donna

partie, plus *Grandpré;* et les chartes de : *Cesse,* en 973..... *Beaumont,* en 1182... *Beaufort,* en 1188... indiquent les *frères de Sainte Marie* de Belval, comme indivisionnaires du *Doëlet,* par le don d'*Adalberon d'Ardenne,* archevèque du Remois, oncle de Frédéric (V. *Beaufort,* p. 152 et *Cesse,* p. 313).

Quand le comte *Renaud II* de Bar possédait la vicomté de Verdun, il fut contraint, en 1133, de céder les *clairières* de *Meaucourt* et de *Belval* au comte *Henri II de Grandpré :* celui-ci en fit remise à l'évêque de Verdun *Adalbéron de Chiny;* Adalbéron en fit don à *Raoul de Grandpré,* abbé de *Saint Pierremont,* et, de celui-ci, elles passèrent à l'abbaye du *Bois les Dames,* lors de sa fondation, en 1140, par *Aleyde de Grandpré* (V. *Wiseppe,* quant aux *dames de l'Annonciation*).

Meaucourt a donné son nom à une famille qui transmit ces fiefs aux auteurs des *Montelin,* des d'*Arodes,* des *du Maine,* des de *Morioles,* des *Vassinhac,* des *Schelandre,* etc., etc. Il en sera question ailleurs.

Citons ici, pour mémoire, M. *Dollin du Fresnel,* un des possesseurs de l'usine des *Forgettes.* Ce noble industriel fut membre du conseil général de la Meuse, en 1833. Il a laissé des fils, dont l'un est sous-intendant aujourd'hui; ses propriétés ont passé, en partie, à M. *Drappier,* maire de la ville de Stenay, qui possède le fourneau de *Maucourt* et ses dépendances; quant aux *Forgettes,* elles appartiennent, par rachat, à M. d'*Arodes* de Tailly (V. aux art. *Montfaucon, Montigny, Tailly* (2), et *Villers devant Dun*).

à la manse de *Saint Vanne,* de Verdun, moitié du *Tonlieu* et du *marché* de la ville de *Mouzon.*

(2) L'intime connexion de *Tailly* et des *Tailles* de la thuilerie de *Rothe,* avec *Wiseppe* et le cours de l'*Anelle,* exige un article spécial *Tailly* et pour la *maison d'Arodes,* dont les titres de copropriété seigneuriale et de noblesse ancienne, en forme authentique, et communiqués à l'auteur, élucident des points importants de l'histoire du *Montignonais.*

MERLE; *Merla* (1) (Ch. de 1049). Canton de Dampvillers.

Ancienne annexe de la cure de *Dombras* — ancien chef lieu d'une prévoté du chapitre de la cathédrale de Verdun.

Sur la rive gauche de la rivière du *Loison*.

Ecarts : *Molet* — le moulin de la *Cuve* — et anciennement le hameau d'*Imbley*, qui dépend aujourd'hui de Dombras. (V. p. 514).

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	8 kil.
	arrondissement.....	2	5
	département.......	6	8

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 200 à 261 m.

Etage, groupe et sous-groupes (2).

Géologie.

Etage jurassique *moyen;* formation dite *coralienne* de la septième époque onthologique — *oxford-clay inférieur,* posant sur le *lias*.

Le territoire de *Merle* est, superficiairement, composé d'*argile oxfordienne,* à partir de l'émergence du *corn brash* de Dombras, lequel plonge, à l'ouest, sous la nappe de la mer lacustre de *Jametz*. Cette *mer* a été *jusque là...* par rapport à l'est .. *mer-là...* et le village a été établi sur ses *lais,* par des colons *mol-læti*.

Cet étage, hydrauliquement, est en concordance avec les

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Merle* — *Merla* — *Merles*. L'introduction de l's finale est une innovation récente : elle est en contradiction flagrante avec les origines et les vieux documents.

Mem, lettre hébraïque qui signifie *à partir de... la mère ;* c'est-à-dire à partir du *meatus* océanique, qui est considéré comme étant la *mère* de toutes les créations terrestres, ontologiquement parlant — *er,* génitif de *aar,* radical de *aarets,* terre ; élément aride... *appareat arida !*

(2) Voir la *Stat. géologique* de M. A. Buv., p. 78, 222, 570, 614.

terrains perméables du bassin de la *Fentsh;* car l'ancien comté de *Mercy* est percé de puits naturels qui correspondent à la *cuve* du *Loison* (V. ce mot, p. 428)..... *Mer-cy... mer-là.....* quelle simplicité, quelle clarté d'expressions! quelle primitivité d'indication locale ! quelle exactitude, surtout, si l'on suit l'*erration* des eaux souterraines, depuis *Beth-stein*, ou *Dompierre*, entre *Mercy le haut* et *Bassompierre*, jusqu'à *Buennemont*, dans la mer lacustre de *Jamets*.

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions (V. *Delut;* p. 500; *Dombras*, p. 519) :

Les *Mol-lœti*, ou colons primitifs des *môles* du Loison, ont dû précéder les Romains, dont la présence, à Delut, a été constatée par des substructions : la villa mérowingienne de *Merle* n'a dû être, primitivement, qu'un appendice de la *Curie* dagobertienne de *Mercy*, *curie* donnée, en 634, par le duc *Adalgisiles*, à l'église épiscopale de Verdun, en même temps qu'il lui léguait Chaumont, *Callidum montem*, comme dépendance de la basilique, dite la *maison de pierre, in Tamaltio* (Ch. de 634) (1).

Il est incontestable que *Merla* et *Casa petrea*, aussi bien que *Marciacum*, ont été de la dotation ancienne de l'église des *Claves*. *Berthaire*, qui, en 887, a recueilli les gestes de ses premiers évêques, dit qu'ils en furent dépouillés par les satellites de *Charles Martel*, ainsi que de plusieurs autres domaines; il ajoute que ce prince en fit rendre partie au prélat *Peppon*, en 779; il dit, aussi, qu'en échange de *Merla* et de *Casa petrea*, Charles donna *Clermont* à l'évêque; que *Merle* fut restitué, plus tard, sous *saint Maldavé*, par les ordres du roi *Pépin;* enfin il nous apprend qu'alors le monarque fit rendre *Warnonis curtem* et *Wasnaum fiscum*, c'est-à-dire Warnoncourt et Vezin, à la manse épiscopale de Verdun.

Merle est énoncé dans la bulle du pape *Léon IX*, énumé-

---

(1) Voir le texte dans les *Chron.* de M. Jeantin, t. II, p. 39.

rative des biens de la cathédrale, en 1049, sous ces expressions *Merla, cum ecclesiâ, molendino, et omnibus appenditiis.*

Sous l'évêque Thiéry, en 1066, ce village fut mis à sac, plusieurs fois, par *Engobrand*, châtelain de Mouzon, maître de *Brandeville*, dont le nom indique qu'il était, alors, dominateur de l'angle du *Bradon*.

Merle eut le même sort, en 1242, dans les incursions de *Françoisde Sorbey* et des autres seigneurs du Barrois.

Mais, enfin, ainsi que *Dombras*, Merle revint à la cathédrale des Claves. Quant à *Casa petrea*, ou *Beth-stein*, c'est-à-dire Bassompierre, jamais ce domaine ne fut rendu, et il resta dans les mains des princes barrisiens (1).

Nom du fondateur : inconnu ; — causes : la colonisation des *lœti*, dits *Mollœti ;* — date de la charte d'affranchissement : aucune spéciale. Erection.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1831, rectifié par la sous-répartition de 1846 (2) : 1,145 h. 28 a. 51 c. Territoire.

Nombre des maisons : 145.

Jardins et chènevières	21 h.	12 a.	51 c.
Prés et pâtures fauchables	122	34	6
Terres labourables	516	17	14
Bois	465	13	70
Landes et friches	0	15	50
Superficie non imposable	20	35	60

Cours d'eau : le *Loison* — la fontaine jaillissante de la *Cuve*.

---

(1) Ceux qui placent *Casa petrea* à *Chassepierre*, sur la Semois, commettent une erreur grave ; c'est à *Bethstein*, près *Basompierre*, qu'est la vraie localisation. Ici l'hébreu se joint à l'allemand pour élucider les appellations : *beth*, signifie *de la maison*, en hébreu ; en allemand, c'est le *lit*, la *couche*, la *maison*, etc. *Bethstein*, couche de pierre.

(2) Le nouveau travail a fait ressortir une augmentation de 40 hect. 45 ares, en sus de l'ancien cadastre, augmentation donnant 2,072 fr. de revenu net, en sus des premières répartitions.

Usines appartenant à la commune : un *moulin* hydraulique — une *huilerie.*

Revenu net imposable : 25,096 fr.

Biens communaux.

Bois (1)	579 h.	90 a.	0 c.
Prés et pâtures, terrains vains et vagues	82	24	66

Valeur approximative des terrains commun. : 844,294 fr. 50

Not. agricoles.

L'assiette de l'*impôt foncier* a été faite d'après un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres labourables,* 14 fr. 50 — *prés,* 55 fr. — *bois,* 16 fr. — *jardins et chenn.* 66 fr. — *clairs chênes,* 10 fr.

A *Dombras* les chiffres sont : 14 fr. 40 — 55 fr. — 12 fr. — 54 fr.

A *Delut* les évaluations sont de : 15 fr. 30 — 55 fr. — 12 fr. — 66 fr.

Ainsi les prés ont une valeur identique ; les terres valent plus qu'à Dombras et moins qu'à Delut. (V. pages 502 et 520 qu'il faut rectifier ainsi :

Prix moyen de l'hectare de terre : 1re classe, 3,600 f.; 2e cl., 3,000 f.; 3e cl., 2,400 f.; 4e cl., 1,800 f.; 5e cl., 1,200 f. — de pré : 1re cl., 4,500 f.; 2e cl., 3,900 fr.; 3e cl., 3,000 fr.; 4e cl., 2,000 fr.; 5e cl., 1,500 fr. — jardins et chèn : 6,500 fr. — bois : 1,200 fr.

Cultures générales : bled, orge, avoine ; plantes fouragères, légumineuses — cultures spéciales : navettes.

Notions industrielles.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, bucherons ; anciennement des fondeurs et des mouleurs en métaux ; étamage, coulée des cloches ; artistes et ouvriers distingués dans cette spécialité.

---

(1) Voir les procès-verbaux de visite, arpentage, abornement et aménagement des 5 mai 1696 ; 19 mars 1739 ; 26 octobre 1756 ; 6 décembre 1758 ; 6 septembre 1761 ; 25 novembre 1788 ; 17 mars 1790. Aménagement, 603 arpents 1|2 ; réserve, 156 arp.; clairs chênes, 253. Voir, quant à la propriété pleine des bois, le jugement de Montmédy, du 26 août 1830, et l'arrêt de Nancy, du 9 janvier 1834.

Noms des maires : en l'an VIII, *J. N. Henry* — an XIII *A. Barbier* — 1810, *J. N. Collin* — 1830, *F. Rollin* — 1844, *J. B. Barbier* — 1848, *Chassy* — 1858, *J. B. Barbier*, encore en fonctions. Administration.

1719, *Thomas Remy*, époux de *Marguerite Platel* — 1739, *Jean Lasnier* — 1744, *J. B. Remy*, époux de *Jeanne Coquerelle* — 1762, *Nicolas Remy*, époux de *Marie Fevez* — 1772, *Nicolas Haussaire*, époux 1° de *Marie Françoise Commaux*, 2° de *Marie Françoise Gérard* — 1784, *Adrian Cuny*, époux d'*Elisabeth Nicolas*. Ancien tabellionage.

Remy — *Haussaire* — *Cuny* — *Jolly*, père et fils — *Cailleteaux*. Notariat.

Tous les anciens officiers ministériels pouvaient cumuler les fonctions d'avocat, de procureur, de notaire, de greffier, et d'huissier, de la prévoté.

D'après les documents antérieurs au XIX[e] siècle; en 1726 : à Molet 7 feux; à Merles 48; à Imbley 20; — d'après le recensement de 1836 : 554 hab. — en 1846 : 594 hab. — en 1856 : 550 hab. — aujourd'hui 557. Population.

D'après les archives communales, à partir de 1680 — d'après les archives judiciaires, à partir de 1682, avec peu de lacunes. Tenue des registres.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Trèves*, sur les marches de celui de *Metz;* puis diocèse de *Verdun;* — archidiaconné de la *Princerie*, ou *Primicierie* (1); — doyenné de *Saint Martin* de Chaumont (2); — cure : celle de *Saint Brice de* Dombras; — oratoire primitif, dont les traditions sont perdues : celui de *Saint Jacques* et de *Saint Christophe*, comme pour Remoiville; — église matriculaire : celle de *Dombras*. Ordre spirituel.

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : voir *Azanne*, p. 92. — (2) Composition de ce doyenné : voir *idem*.

Noms des patrons : *saint Jacques* et *saint Christophe.*

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église :

La tour a été reconstruite en 1758. La cloche, bénie le 23 mai 1752, avait été levée par le lieutenant général baillager *Jean Baptiste Georgia* de Verdun et par sa femme *Catherine Rouillon.* L'édifice restauré fut consacré le 1er mai 1763. L'ancienne cloche avait été bénie en 1719.

Ancien clergé. Noms des anciens vicaires : antérieurement à l'ordre actuel.

En 1682, *G. Donnet* — 1687, *J. F. de Wycourt* — 1699, *N. Gilles* — 1700, *G. Meunier* — 1701, *J. B. Gérard* — 1703, *F. Varin* — 1705, *N. Humblot* — 1709, *N. Lerosle* — 1710, *N. Henry* — 1716, *N. Hypolite* — 1718, *J. Mangin* — 1721, *J. Pecheu* — 1726, *A. D. Remy* — 1732, *J. Holdrinet* — 1736, *J. B. Pultier* — 1739, *N. Humbert* — 1751, *F. des Voyes* — 1757, *N. Nouricier* — 1760, *P. Henryon* — 1761, *N. Leguay* — 1762, *C. F. Haussaire* — 1776, *J. Messin* — 1785, *N. Parisot* — 1791, *Rolin.*

Sous l'ordre actuel : MM. *Gandouin* — *Mathieu* — *Thiéry* — *Lhonoré.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des sires de *Sancy* et de *Billy;* sous vouerie des sires de *Failly* et *Dombras;* — patronage à la collation du *chapitre* de la cathédrale de *Verdun ;* — dixmage au profit des chanoines; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge des mêmes.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves,* sur les limites de celle de *Metz;* cité de *Verdun* à partir de 634 ; — royaume d'*Austrasie;* puis de *Lotharingie;* puis *empire germanique;* — ancien *pagus* du bas *Vaurense ;* sous pagus du *Verodunensis ;* comté épiscopal de *Verdun;* — terre de *chapitre ;* province des *trois*

évêchés ; — haute justice des chanoines, comme seuls seigneurs très-fonciers ; — fiefs et arrières-fiefs : aucuns.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi dite les *coutumes de sainte Croix* de Verdun. Ordre judiciaire.

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches, le boisseau de *Bar ;* — pour les liquides, la pièce et la pinte de *Beaumont ;* — pour les bois et les terres, mesure de *Bras* et de *Charny*, comme prolongement de l'étage de *Dombras*.

Indication de l'étalon local ; l'arpent de 120 v. ; la verge de 16 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Verdun ;* — assises des quatre *pairs* de l'évêché ; — cour supérieure du présidial de *Verdun ;* puis le parlement de *Metz ;* — ancien bailliage de : *idem ;* — ancienne prévoté de *Merle* (1) ; puis de *Mangiennes ;* puis de *Marville ;* — capitainerie et grurie canoniale de *Merles ;* — justice foncière du prévôt.

LA PRÉVOTÉ DE MERLES.

Cette prévosté se composait, originairement, de : *Dombras* et *Witarville ; Merle et Ville devant Chaumont ;* plus les censes et hameaux de *Buennemont, Imbley*, et *Molet*.

---

(1) Composition de cette prévôté, comprenant les localités de : voir plus bas.

Alors que le roi de France se fut saisi de *Verdun*, en 1551, les militaires luxembourgeois de Damvillers s'emparèrent de Merle et d'une vingtaine d'autres villages du Chapitre. Les chanoines n'en recouvrèrent la possession que par le traité du 8 octobre 1607.

Après 1607, elle fut ainsi composée :

Bohemont; Crépion; Delut; Dombras; Ecurey; Flabas; Imbley; Merles; Moirey; Molleville; Molet; Ormont, Ville devant Chaumont et Witarville.

Magistrature. Les premiers capitaines-prévots-gruyers sont à rechercher.. on connaît ceux qui suivent :

En 1682, *Luc Barbotte*, époux de *Marie Clouet*, de Chaumont, dont la famille existe encore à Verdun — 1699, *Adrian Durand*, sire de la *Godardiere*, époux d'*Appoline Hurault* — 1712, *Sainctin Bouchelet*, époux de *Anne Marie Pierron* — 1723, *Nicolàs Holdrinet*, époux d'*Anne Catherine Pothier*, de Damvillers — 1727, *Henry Mauclerc*, qui fut régisseur du *haut fourneau* de Billy — 1745, *Bernard Cuny*, époux 1° de *Jeanne le Petit*, 2° de *Catherine Allin* — 1777, *Louis Jeantin*, époux de *Jeanne Margnerite Malquy*.

Alors la prévosté fut réunie à celle de *Mangiennes;* puis elles se fondirent, toutes deux, dans celle de *Marville*.

Les derniers procureurs fiscaux connus étaient :

En 1708, *Jean Thevenin*, époux de *Marguerite Bernard* — 1712, *Dagobert Commaux*, époux de *Marthe Massart;* il fut tué d'un coup de feu, par un parti ennemi; on l'inhuma à Jametz — 1714, *Adrian Maron*, second mari de la dite *Massart* — 1729, *Nicolas Commaux*, époux 1° d'*Elisabeth Cuny*, 2° d'*Elisabeth Guiot;* — 1763, *Nicolas Haussaire*, époux 1° de *M. Françoise Commaux*, 2° de *Marie Françoise Gérard*.

Maisons seigneuriales.

Aucun ancien château à *Merles*... aucune famille seigneuriale de ce nom... aucune inféodation moderne de cette terre, dont les chanoines étaient maîtres absolus. Ses familles prévôtales se sont toutes éclipsées au grand soleil de la révolution. Une seule y eut, momentanément, quelque prépondérance : c'était celle des *Georgia*, qui descendaient de ceux de *Soiry* et d'*Inor*, et qui s'allièrent aux de *Horgne* et aux *Rouillon*. Comme celle des *Senocq-Jacquesson*, cette famille *Georgia*

grandit, à l'ombre de la protection des *Vassinhac d'Imecourt*. Les *Georgia* et les *Senocq* s'unirent, à Merles, le 11 novembre 1767, par le mariage de *Gabriel François de Paule de Senocq*, fils de *Charles*, escuyer, prévot et subdélégué de Montmédy, et d'*Innocente Marthe*, avec *Marie de Georgia*, fille du lieutenant général du bailliage de Verdun *Jean Baptiste*, et de *Catherine Rouillon*, dont l'oncle *Jean Rouillon* était, alors, receveur des finances à Saint Mihiel.

Bourgeoisie.

Viennent ensuite trois noms : *Barbier; Tabouillot; Macquart*, noms dont Merle peut s'honorer, à juste titre; ajoutons y celui de *Rollin*. Quelques autres surgiront plus loin.

Famille Barbier.

La famille *Barbier* s'enorgueillit, justement, de ses origines. Ce sont celles qui ont illustré les *Werings* de Houëcourt, les *Lepautre* de Thonne la lon. C'est le baptême de l'art qui les a annoblis. Aujourd'hui, c'est peut être une profession vulgaire que celle de *fondeur de cloches;* il n'en était pas ainsi, autrefois : alors un fondeur devait être un artiste distingué. L'harmonisation des cloches dépendant de la proportion d'alliage et de la forme des *sings* (1), ce mystérieux accord exigeait des hommes d'une habilité spéciale. *Alexis Barbier* de Metz, dit l'*ancien*, fut un de ces hommes. Appelé par les *moines de Châtillon* aux sublimités du *chant* de leur basilique, il enrichit nos églises de trésors d'harmonie, trésors qui, à une époque néfaste, se sont fondus en gros sous. Ses arrière-arrière-petit-fils sont encore au nombre de quatre : issus du mariage d'*Alexis Barbier* avec *Catherine Julie Macquart* de Billy, ils sont en tête des propriétaires les plus considérables, et les mieux considérés, du pays.

---

(1) *Singen*, expression qui signifie *chanter*, en allemand — *sh-ing*, élever par le *choc* un mouvement harmonieux dans l'air *générateur* des sons... *sh-oï;* tel est le sens du mot en hébreu. *Shaon*, frémissement; *shoua*, chauffer. (V. *Dict. héb.* de L., p. 126, 127, 130, 131.)

Canton de Dun.

MILLY; *Milleium* (1) (Ch. de 1049).

Ancienne annexe de la cure primitive ou vicariat perpétuel de *Dun*.

Sur le ruisseau de *Pain d'avoine*, affluant à la *Meuse*, après avoir reçu le *Bradon* de Murvaux.

Anciens écarts : le moulin du *haut paquis*, ou du *Chevaudau*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton..............	0 myr.	2 kil.
	arrondissement.......	2	4
	département..........	7	1

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 176 340 mètres, à la côte *Saint Germain*.

Etage, groupe et sous-groupes (2).

Géologie.

Etage jurassique *moyen;* formation *coralienne* de la septième époque onthologique — *oxford-clay inférieur;* terre à briques — *oxford-clay moyen — oolithe inférieure — coral rag*, à l'est — *alluvions*, à l'ouest.

Cette formation est peu différente de celle du territoire de *Lions :* l'émergence du *coral rag* y est moins saillante, et la portion alluvionnale y est plus développée. *Milly* est assis au *milieu* des *argiles oxfordiennes*. Il est au point de départ..... (*M*.... à partir de).... de l'éminence de l'*isle*, coralienne, dite le

(1) Etymologie et appellations successives : *Milleïum — Milleï — Milly*. M (*em*), lettre hébraïque qui signifie *à partir de...* — *em* (sous-entendu) qui signifie *mère*, c'est-à-dire, le *meatus* des êtres formés dans le sein des eaux — *i*, isle — *il*, élévation — *eï*, action de s'étendre dans l'*humide* — *um*, formation de l'*humus* par la chaleur de la putridité. (*Dict. hébr.* de Lat., p. 5, 66, 6, 34, 89.)

(2) Voir la *Statist. géolog.* de A. Buv., p. 614.

Mont Saint Germain. L'oolithe ferrugineuse forme la ceinture de cette isle, entre la *nouvelle Meuse*, d'une part, et la coulée de lave qui, du cratère de *Murvaux*, a creusé le lit du *Bradon* et ceux des ruisseaux dits le *Pain d'avoine* et le *lai* du *Loison*. Son nom indique les effets de l'éruption.

La pierre, prétendue *druïdique*, gisante à l'entrée de son finage, fut, il est très-probable, un des jets du volcan (1).

Toujours la *pierre de Milly* a été considérée comme une borne internationale, séparative de l'*Austrasie* et de la *Neustrie;* et, quand les romains eurent établi leur *diverticulum de Divoduro medio Matricorum ad Duro cortorum Remorum* (2), cette borne, il est très-probable, fut un des *miliaires* de son parcours (V. *Aincréville*, p. 6, *Brundeville*, p. 222, *Bréhé-*

(1) On l'appelle la *Hotte du diable*. (Voir les causes aux *Chron. des Woep.*, t. I, p. 274; t. II, p. 184.) Elle a, hors de terre, 2 m. 90 de hauteur, sur 1 m. 85 de largeur, et 60 c. d'épaisseur; son assiette doit être très-profondément encaissée.

(2) Deux grandes voies, indiquées sur la carte de *Peutinger*, conduisaient de *Rheims* à *Metz :* filles d'un tronc commun, elles sortaient de la porte *Bazée* (Basiliæ), et se bifurquaient sur le territoire de *Prunay:* alors, celle du sud, franchissant le *camp d'Attila*, se dirigeait sur Toul, par *Caturigas*, en remontant la vallée d'Ornain; l'autre allait franchir la Meuse, à Verdun.

Arrivée à *Vienne la Ville*, sur l'Aisne (*via Axonæ*), une autre bifurcation s'opérait : l'embranchement du sud, traversant la forêt d'*Argonne*, franchissait la rivière d'*Aire*, entre la *Chalade* et le *Claon*, et passait entre *Neuvilly* et *Aubréville*, pour arriver à Verdun : les traces en sont encore visibles, dans les bois de *Brabant*, et entre *Jouy* et *Frana*. L'autre embranchement, rejoignant les *hautes Chevauchées romaines*, dans les bois d'*Apremont*, laissait, au sud, *Varennes;* et, passant la *Buanthe*, près de *Cheppy* et *Verry*, elle arrivait sur l'*Andon*, à *Romagne;* puis elle descendait à *Doulcom*, près de *Dun*.

A *Milly*, commençait la *chaussée Austrasienne*, à travers la forêt de *Wabvre :* cette chaussée se bifurquait sous *Brandeville*, pour, par *Jametz*, remonter aux sources de la *Chière*, et, pour, par *Dampvillers* et *Romagne* sous les côtes, remonter aux sources de l'*Othain*.

ville, p. 233, *Damvillers*, p. 461 et *Lions*, p. 1093).

Origines D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions (V. *Lions*, p. 1093).

Milly est cité, en 1049, dans la bulle de dénombrement des biens de la cathédrale de Verdun, sous les expressions qui suivent :.... *ad Milleium, septem quartarios terræ, cùm silvâ et prato.* Une bande de prairie sur les alluvions de la Meuse... une forêt dans la *Wabvre*... et sept quartiers de terre cultivés, sous les dunes... tel était *Milly*, quand le comte de Verdun, *Godefroid IV d'Ardenne* faisait construire son *dunum castrum*, en 1055 (V. *Dun*, p. 550).

En 1094, *Romare de Lions* s'unit à *Waultier*, haut voué de Dun, pour en détacher une parcelle, sur laquelle fut établie la *chapelle de Saint Giles*, oratoire primitif qui, dès lors, devint la *cure* matriculaire de *Dun*, de *Milly*, et de *Murvaux*.

Erection. Nom du premier possesseur connu : *Béatrix de Bar*, femme du duc *Godefroid IV*, dit le *grand*, comte de Stenay et de Verdun ; — date de la charte d'affranchissement : celle de *Dun*, de l'an 1277.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1833 : 1,040 h. 11 a. 22 c.

Nombre des maisons : 169.

Jardins et chènevières.............	11 h.	55 a.	84 c.
Prés et pâtures fauchables..........	98	83	40
Terres labourables................	552	70	75
Vignes........................	77	39	36
Bois...........................	206	59	20
Landes, friches, carrières, minières, noues et routoirs...................	68	64	44
Superficie non imposable..........	24	38	23

Cours d'eau : le ruisseau de *Pain d'avoine*, qui, après un parcours de 7 kil., se jette dans la Meuse, en face de *Sassey*.

Usines : un *moulin* — trois *huileries* — quatre *distilleries*.

Revenu net imposable : 26,209 fr.

Biens communaux.

Bois.........................	74 h.	33 a.	00 c.
Prés, pâtures, terrains vains et vagues	62		

Valeur approximative des ter. communaux : 136,711 fr.

L'assiette de l'impôt foncier a été faite sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres labourables*, 16 fr. 20 — *prés*, 52 fr. — *vignes*, 57 fr. — *bois*, 18 fr. — *jardins*, 66 fr. — *friches*, 50 c.; sol excellent, auquel l'activation fait défaut! A *Lions*, cet impôt est assis sur les bases suivantes : *terres*, 15 fr. 20 — *prés*, 55 f. — *vignes*, 60 fr. — *bois*, 19 f. — *jardins*, 66 fr. **Not. agricoles.**

Prix commun, à *Milly*, de l'hect. de *terre* : 1re cl., 4,800 f ; 2e cl., 3,600 fr.; 3e cl., 1,800 fr.; 4e cl., 600 fr.; 5e cl., 200 fr.; — de *pré* : 1re cl., 4,200 f.; 2e cl., 3,000 f.; 3e cl., 2,000 fr. — de *vignes* : 1re cl., 3,000 fr.; 2e cl., 2,100 fr.; 3e cl., 1,500 — de *bois* : 1,200 fr. — de *jardins* : 6,000 fr. (1)

Cultures générales : blé, orge, avoine; plantes fourragères et légumineuses — cultures spéciales : à développer davantage.

Professions les plus habituelles : cultivateurs; manœuvres; vignerons; propriétaires très à l'aise... les stimuler! **Not. indust.**

Noms des maires : en l'an VIII, L. *Thevenin* — 1807, P. *Grandjean* — 1824, J. B. *Colin* — 1831, Ch. *Millet* — 1835, N. Th. *Person* — 1843, F. J. *Grillet* — 1848, J. B. *Colin* — 1855, M. *Grillet*, administrateur distingué, encore en fonctions. **Administration.**

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle, une cinquantaine de feux; — d'après le recensement de 1836, 601 hab. — en 1846, 613 — en 1856, 529. **Population.**

D'après les archives communales, à partir de 1669, avec lacunes; — d'après les archives judiciaires, à partir de 1673, peu de lacunes. **Tenue des registres.**

Anciennes divisions ecclésiastiques (V. *Dun*, p. 572).

Diocèse de *Rheims*, par impignoration (V. *Lions*, p. 1095); **Ordre spirituel.**

---

(1) Les renseignements statistiques officiels étant en retard, nous aurons, peut être, à rectifier, à l'art. *Murvaux*.

— archidiaconné d'*Argonne,* ensuite de *Champagne;* grand prieuré de *Montfaucon;* — doyenné rural : celui de *Saint Giles* de Dun; — cure : celle de *Notre Dame* de Dun; — prieuré : celui de *Saint Giles,* dont le titulaire était *curé de droit,* à Dun et à Milly, comme *vicaire perpétuel* et pasteur primitif de la *chrétienté;* — ancien oratoire, sous le titre d'*Heligengaudium;* — église matriculaire : celle de *Notre Dame* de Dun.

Nom du patron : *monsieur saint Pierre ez liens.*

Clergé. Noms des vicaires le plus anciennement connus :

Antérieurement à l'ordre actuel : en 1673, sous M. *Brasselet,* curé — 1683, D. *Roscignon;* — 1688, N. *Grandjean* et A. *Blé* — 1692, J. *Jacquesson ;* — 1693, sous M. *Desbans,* curé; J. *Bogud* — 1694, J. *Mouton* et J. *Lallouay* — 1705, M. *Mauclerc* — 1718, N. *Ponsin* — 1719, N. *Baulny* — 1720, P. *Régnier; Drouet; Rothon;* J. B. *Duchesne* — 1722, sous M. *David,* curé, J. *Husson* — 1724, F. *Colart* — 1734, J. B. *Delmont* — 1740, sous M. *Delmont,* curé — 1743, M. *Masson* — 1744, A. *Garbled* — 1745, L. C. *Rousseau* — 1747, J. *Robital* — 1754, J. B. *Briet* — 1756, J. M. *Goutels de la Salle* — 1757, R. *Pothier* et C. *Bertêche* — 1758, J. F. *Neveux* — 1762, sous M. *Validire,* curé — 1764, J. *Champenois* — 1767, J. *Hodée* — 1769, L. M. *Duhoux* et L. *Grosmaire* — 1772, J. *Livrezanne* — 1778, J. B. *Lambert* — 1780, J. B. *Henry* — 1781, M. *Millet* — 1784, sous M. *Lambert,* curé, B. *Marceiller* et P. *Lefort* — 1791, J. A. *Nanta;* A. *Poirson;* M. *Tisserand* et *Dupuy,* curé de Lions.

Curé actuel : M. *Mouton* (V. la note précédente).

Anciennes divisions civiles (V. *Dun,* p. 575).

Ordre politique. Anciennes cités de *Trèves* et de *Metz;* limites contestées par le *Rémois* et par le *Verdunois;* — royaume d'*Austrasie;* puis de *Lotharingie;* empire *germanique;* — ancien *pagus* des *basses Wabvres; in fine austriacâ;* — baronnie de *Dun;* pairie de *Lions ;* — duché de *Bar,* ensuite de *Lorraine;* — comté de *Dun,* sous les Condé; — haute justice de la baronnie; —

fiefs et arrières-fiefs : ceux des *terrages*, inféodés par le domaine de France.

Avant la rédaction des coutumes générales (V. *Lions*, p. 1006).

Loi de *Vermandois*, dans le principe; franchises de *Beaumont*. Ordre judiciaire.

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches et pour les liquides.... *Bar-le-Duc ;* — pour les bois et les terres, *idem*.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 perches; le journal, ou *bonnier*, de 80 perches ; la perche de 18 pieds 1 pouce 6 lignes.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel*, à partir de 1571 ; — cour supérieure des *grands jours* de *Saint Mihiel ;* ensuite le parlement de Metz ; puis celui de Paris, à cause du Clermontois; — ancien bailliage de *Dun* et *Stenay;* puis celui de *Clermont*, siégeant à Varennes ; — ancienne prévoté de (1) *Dun*, puis celle de *Clermont*.

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries et leur extinction.

Le dernier seigneur foncier du fief *des terrages* de Milly a été *Jean de Salse*, chevalier, seigneur de *Sons*, ancien capitaine au régiment de Normandie, inhumé, dans l'église, le 10 mai 1781, à 75 ans (2). **Maison de Salse.**

Veuf de *Marie Joseph de Pouilly-Apremont*, il tenait ses droits, à Milly, de sa seconde femme *Françoise de Zweiffel de Suève*, fille aînée de *François de Z.*, chevalier, seigneur d'*Aincréville* et du *fief de Milly*, baron de *Grosbenn*, en Prusse, et

---

(1) Composition de cette prévôté : voir *Aincréville*, p. 10.

(2) En présence de sire *Léonard de Saint Cyr*, seigneur en partie de *Lions devant Dun*, et d'*Antoine Charles de Saint Vincent*, chevalier, seigneur du fief de la *Cour de Murvaux*.

de *Creue* en Woepvre, et de *Marie Magdelaine du Plessis;* il avait épousé Mlle de *Pouilly*, à Milly, le 16 mai 1763 (1).

Le beau-père de M. de *Salse* avait épousé *Marie Magdelaine*, dame de *Creue*, fille du célèbre procureur général du Barrois, *Jean Baptiste Duplessis*, en 1667. Il en avait eu, à Milly :

1° *Adrian Joseph*, le 19 janvier 1734 (2), qui reviendra à *Vaudoncourt* — 2° *Françoise Charlotte*, le 17 avril 1735 (3) (V. plus haut) — 3° *Alexandre*, le 21 septembre 1736 (4) — 4° *Marie Gillette*, le 10 juillet 1738 (5), morte jeune — 5° *Jeanne*, le 1er décembre 1739 (6), décédée en 1741 — 6° *Françoise Gabrielle*, le 13 avril 1741 (7), décédée en 1741 — 7° *Charles Joseph*, le 2 octobre 1742 (8), décédé le 22 août

---

(1) A ce mariage étaient témoins : le frère de l'époux, *Frédéric de S.*, chevalier, seigneur de *Sons* et d'*Apremont* — *J. Charles Laurent de S.*, vicomte de *Ville*, seigneur de *Châtel, Exermont, Baulny*, et du *mont Saint Pierre*, son oncle — *M. Antoine de Joybert*, seigneur de *Viller* — le père de la mariée — *Anselme de Z. de S.*, chevalier, seigneur d'*Aincréville* et de *Cunel*, son oncle — *A. Joseph de Z.*, ancien capitaine, chevalier de Saint Louis, aussi son oncle — *Adrien Bernard d'Herbemont*, chevalier, seigneur de *Charmois, Hennemont*, et *Rubigny*, son allié.

(2) Cet enfant fut tenu par *Adrian Joseph d'Herbemont* de Charmois, seigneur dudit lieu, de *Hennemont*, et de *Thonne la lon*, avec *Reine d'Herbemont*, fille du parrain.

(3) Elle fut tenue par *Charles de Pouilly-Charmois*, et par *Charlotte Françoise d'Herbemont*, son épouse.

(4) Il fut tenu par *Anselme de Suève d'Aincréville*, et par *Françoise de Suève*.

(5) Elle eut pour parrain *André de Pouilly*, baron de *Cornay*, et pour marraine *Gillette d'Herbemont*, son épouse.

(6) Elle fut tenue par *Nicolas d'Herbemont*, seigneur de *Sorbey*, et par *Jeanne d'Herbemont* de Thonne la lon.

(7) Elle fut tenue par *Ancelme de Suève* d'Aincréville, et par *Françoise Charlotte d'Herbemont* de Romagne.

(8) Son parrain fut *Charles de Gentils*, seigneur du *Vivier*, avec *Marie Jeanne de Gentils* de Lions, au nom de *Charles Adrien de*

1753 — 8° *Gabriel*, le 7 décembre 1744 (1) — et 9° *Marie Josephe*, le 8 février 1746 (2).

Jean Philippe de Zweiffel de Suève, seigneur d'*Aincréville*, époux de *Françoise de Lafontaine-Sorbey* (V. *Aincréville*, p. 11), décéda, le 10 juin 1708; il fut inhumé au chœur de l'église, devant le maître-autel; il avait atteint l'âge de 100 ans.

Sa fille *Charlotte*, épouse, en premières noces, de *Gabriel de Saint Vincent* de Murvaux, mourut le 30 janvier 1716; elle fut inhumée dans la chapelle du *Rosaire*.

Jacques Philippe de Suève, chevalier, seigneur en partie d'*Aincréville*, veuf de *Marguerite de Lançon*, fut inhumé dans la même église, le 12 février 1734, à l'âge de 84 ans.

De *Salse*, maison originaire de la Catalogne, portait : d'*azur, au lion d'or, armé, lampassé, et couronné de gueules*. Elle s'est éteinte à *Milly*. **Extinction des de Salse.**

Le nom des Zweiffel de Suève a péri pareillement. Il ne reste de cette famille que quelques rejets féminins, au nombre desquels sont les d'*Escrienne* de Rupt sur Othain.

La fatalité a pesé cruellement sur cette famille.

Gabriel, son dernier représentant, né à Milly, le 7 décembre 1744, était fils d'une *Duplessis*; il avait épousé une autre *Duplessis*; celle-ci était sa cousine, et petite-fille du procureur général *J. B. Duplessis*. Il était seigneur de *Creue*, du chef de sa femme. **Gabriel de Suève.**

Arrive *Malarmé*, à Etain, le 26 avril 1794... les tombes des cinq victimes de Verdun : *Delayant*, sa mère la dame *Deman-*

Pouilly-Lançon, seigneur de *Lançon*, *Binarville* et *Marcq*, avec son épouse *Marie Joseph de Pouilly-Charmois*; il est inhumé dans la chapelle de la *Vierge*, à Milly.

(1) Il fut tenu par M. *Gabriel de Saint Vincent*, chevalier, seigneur de *Murvaux*, et par *Geneviève le Faucheux*, son épouse; la première femme du parrain avait été *Charlotte de Suève*, morte en 1716.

(2) Elle fut nommée par *Adrien Joseph de Zweiffel de Suève* d'Aincréville et Vaudoncourt, avec *Françoise de Z.* de Milly, frère et sœur de l'enfant.

geot, Marchal, Périn, et le grand vicaire *Mouton*... ces tombes étaient encore béantes, que d'Etain partait l'ordre proconsulaire de procéder, judiciairement, à de nouveaux assassinats! L'officier d'artillerie *Marie Louis du Gast* est, d'abord, condamné et exécuté, le 7 mai suivant.

Atteint des haines populaires, le 4 juillet, *Gabriel de Suéve* monte à l'échafaud, en compagnie de deux *larrons assassins.* Parodie infâme bien digne des tigres de ce temps! (V. *Dumont,* hist. de *Saint Mihiel,* t. II, p. 267.)

L'historien Duplessis.

Duplessis, son grand père, l'historien de la Lorraine, le commentateur de la *coutume de Saint Mihiel,* le juriste profond, l'écrivain infatigable, l'illustre magistrat enfin, Duplessis portait : d'*azur, à une épée d'argent, la garde et la poignée d'or, sommée d'une couronne de même; parti de sinople, au chêne d'or, chargé de trois glands de même, et d'une levrette d'argent, colletée de gueules, passante au pied du chêne, avec une fleur de lis d'or, au canton senestre du chef.*

Voir les armoiries des de *Zweiffel*, p. 11.

La *maison de Zweiffel* avait contracté deux alliances, honorables, entre toutes, dans le Verdunois : 1° celle des de *Rouyn de Rombas,* par le mariage de *Charlotte Françoise de Z.,* fille de *François,* et de *Catherine Magdelaine Duplessis,* unie, à Milly, le 26 mars 1765, avec *Nicolas François de Rouyn,* chevalier, fils d'*Alexis* et d'*Agnès de Lapierre* de Conflants (1); 2° celle de *Marie Josephe de Z.,* fille du même *François,* baron de *Grosbenn* et de *Creue,* et de *C. M. Duplessis,* unie, à Milly, le 7 août 1769, à messire *François Benoit Joseph de Watronville,* écuyer, seigneur de *Pintheville* et de *Riaville,* conseiller et *chevalier d'honneur* au bailliage et siége présidial de Verdun,

(1) A ce mariage avaient été témoins :

Du côté de l'époux, *Jean Georges de Rouyn,* chevalier, seigneur de *Rombas,* son oncle paternel — *J. B. de Rouyn,* chevalier, seigneur de *Saint Maurice lez Etain,* son cousin paternel.

Du côté de l'épouse : son père — *Gabriel de Zweiffel de Suève,* son frère, officier au régiment de Champagne.

fils de *François Joseph de W.* (mêmes titre et qualification), et de *Catherine de Saillet* de Pintheville (2).

Voir *Milly-Robinet*, à l'art. *Dun*, p. 586. Ses origines seront indiquées à l'art. *Stenay*, capitaine au régiment de *Mailly*, il avait été promu chevalier de *Saint Louis*, en 1750. Famille de Milly.

MOIREY; *Moreium* (Ch. de 1049) (1). Canton de Dampvillers.

Ancienne église-mère et cure paroissiale de *Crépion* et de *Flabas*.

Sur le ruisseau qui prend naissance dans les gorges de *Flabas*, et qui avec ceux de *Ville* et de *Gibercy*, réunis auprès de *Wavrille*, flue dans le bassin de la *Thinte*, rivière qui prend son nom entre *Dampvillers* et *Peuvillers*.

Anciens écarts : *Moleville* (V. ce mot plus loin) — *Ormont* (V. *idem*).

Distance du chef-lieu de	canton..........	0 myr.	5 kil.
	arrondissement ...	3	0
	département......	5	6

Topographie.

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer : de 219 à 295 m.

---

(1) Les témoins de cette union furent : du côté de l'époux : *Jean Baptiste de Rouyn*, seigneur de *Saint Maurice* — *Nicolas des Anscherins*, seigneur du même lieu.

Du côté de l'épouse : *Jean de Salse* — et *Gabriel de Suève*, ses beaux-frères.

(1) Etymologie et appellations successives : *Moyrey* — *Moreïum* — *Moirey*. — M, *à partir de* — *oir*, nom de la lettre *o* en celtique; d'où les mots *orire*, *origine;* c'est l'expansion du *point* lumineux de la lumière, *or*, en hébreu — *ei*, datif de *lui*... de *celui* qui a la propriété de *luire*... d'épancher les effluves de tout ce qui *ruisselle*, dans les eaux, sur la terre, et dans les cieux — *um*, *oum*, chaleur, épanchement des effluves du feu.

Etages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie. 1° Etage jurassique *moyen*, formation dite *coralienne* de la septième époque onthologique — *oxford clay* — *coral rag.*

2° Etage jurassique *supérieur;* formation dite *portlandienne* — *calcaires à astartes*. (V. *Crépion*, p. 433; *Flabas*, p. 682).

Superficiairement, le territoire de Moirey se compose d'argiles oxfordiennes. A partir de (*m*)... l'expansion du mouvement volcanique, qui a soulevé le *coral rag*, à *Ormont*, la lave a creusé une rigole dans l'argile; puis elle s'est tuméfiée, en un petit contrefort calcaire, barrant le bassin de l'*Azenne*, presque en face de *Morimont*. C'est sur ce contrefort que les coquilles à *astartes* attestent un dépôt remarquable du retrait des eaux de la mer lacustre de *Jametz*.

A partir de Moirey le *coral-rag* émerge, insensiblement, de l'est à l'ouest; il croît en puissance à Crépion, où le *portland* se dénude, portant ses coquilles à *astartes*, soutenues par l'*oolithe* ferrugineuse, au-dessus de la raye qui sépare les deux formations.

Origines D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions : (V. *Flabas*, p. 683; *Crépion*, p. 434.)

Moirey est cité dans les chartes de la dotation primitive de la cathédrale de Verdun, sous ces expressions : *Moreium, cum banno et ecclesiâ*. *Molleville* y est aussi indiqué sous ces mots : *Moslavilla cùm ecclesiâ, molendino et omnibus appenditiis.*

Aujourd'hui un des moins étendus, le territoire de *Moirey* avait, dès avant le onzième siècle, un ban spatieux et une église, avec deux chapelles dites de *secours*, comprises dans sa *curie*. Une *villa*, sur les *môles* de son finage, s'épanouissant dans les *möeres* de *Consenvoie* (V. p. 422), et dans les bois de *Morfâme* près de *Brabant*, p. 214, a été, paraît-il, le noyau de ses premiers habitants. — Nota. Ecrire *morte femme*, ou la *femme morte*, sont des contre sens.

---

(1) Voir la *Stat. géol.* de M. A. Buv., p. 78, 79, 80, 81, 82, 84, 593, 595, 600, 614.

Nom du fondateur : inconnu ; — causes : les premières extensions des cultures, dans le bassin de la *Thinte* ; — date de la charte d'affranchissement : aucune spéciale. Erection.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1831, rectifié en 1848 : 338 h. 61 a. 20 c. Territoire.

Nombre de maisons : 66.

Jardins et chènevières	5 h.	84 a.	86 c.
Prés et pâtures fauchables	38	59	80
Terres labourables	209	48	4
Vignes	2	60	69
Bois	64	80	70
Landes et friches	8	90	80
Superficie non imposable	8	36	31

Cours d'eau : le ruisseau de *Flabas*.

Usines : un *moulin*.

Revenu net imposable : 5,122 fr.

Bois .... 64 h. 81 a. 00 c. aux cantons dits : *Grignon bois* — *Ormont* — *Loupmont* — le *Marchal* — la *haye Leloup*. Biens communaux.

Prés et pâtures, terrains vains et vagues : indéterminés.

Valeur approximative des terrains communaux : 89,291 fr. 90 cent.

L'assiette de l'impôt foncier a été faite sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres lab.* 8 fr. 50 — *prés*, 36 f. — *vignes*, 24 f. — *bois*, 12 f. — *jardins*, 50 f. — *clairs chênes*, 8 fr. (N. Retard des autres renseignements.) Not. agricoles.

A *Crépion*, on a trouvé : *terres lab.*, 8 fr. 10 — *prés*, 28 f. — *vignes*, 33 fr. — *bois*, 13 fr. — *jardins*, 45 fr.

A *Flabas* : *terres*, 7 fr. 20 — *prés*, 28 fr. — *bois*, 12 fr. — *jardins*, 40 fr. — *clairs chênes*, 8 fr.

A l'exception de *Chaumont*, ces trois territoires, de nature identique, sont les moins imposés ; ils sont conséquemment les moins productifs de toutes les communes du canton. La valeur vénale des terrains de *Moirey* peut s'établir facilement, comparativement, d'après les indications, p. 434.

Not. industr. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, bûcherons.

Administration. Noms des maires : en l'an VIII, J. *Michel Lecompte* — 1813, C. *André* — 1846, N. *Baussaint*, encore en fonctions.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : une quinzaine de feux — d'après le recensement de 1836 : 126 hab. — en 1846 : 165 hab. — en 1856 : 151 hab.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1666, avec lacunes — d'après les archives judiciaires, à partir de 1668, *idem*.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Verdun ;* — archidiaconné de la *Princerie* ou *Primicierie* (1) ; — doyenné de *Saint Martin* de Chaumont (2) ; — cure : celle de *Moirey*, avec *Flabas* pour annexe, et *Crépion* pour secours ; — hermitage : celui de *Saint Maur*, à Flabas ; — oratoire primitif : *idem ;* — église matriculaire : celle de *Molleville*, aujourd'hui détruite. (V. *Mosla villa*.)

Noms des patrons : *saint Michel*, à Moirey — *saint Maur*, à Flabas — *saint Barthélemy*, à Crépion.

Clergé. Noms des anciens curés, antérieurement à l'ordre actuel :

1668, A. *Furdin* — 1702, J. F. de *Wicourt* — 1721, J. *Mangin* — 1744, N. *Mitteaux* — 1745, P. S. *Thiriet* — 1747, N. *Fleury* — 1749, J. J. *Guéry* — 1782, D. F. *Burluraux* — 1791, N. *Ayet*.

Sous l'ordre actuel : MM. (V. la note précédente) *Verithier*.

Lieux de dévotion, rapports, foires et marchés : voir *Flabas*, p. 685.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Patronage à la collation du *Chapitre* de la cathédrale de Ver-

---

(1) Ressort de cet archidiaconné : voir *Chaumont*, p. 383 — (2) Composition de ce doyenné : voir *idem*.

dun ; — dixmage : au profit des *chanoines ;* — entretien du chœur et des bâtiments : à la charge des mêmes.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité des *Claves, Articlavorum Veroduna Civitas ;* — royaume d'*Austrasie ;* empire *Germanique ;* — ancien *pagus* du *Verodunensis ;* sous-*pagus* du haut *Montensis ;* — comté épiscopal de *Verdun ;* — province des *trois évêchés ;* — haute justice de l'évêque, seigneur dominant. Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi dite les coutumes de *Sainte Croix.* Ordre judiciaire.
Mesures de : (V. Crépion, p. 436).

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Verdun ;* — assises des quatre *pairs de l'évêché ;* — cour supérieure du présidial de *Verdun*, puis le Parlement de *Metz ;* — ancien bailliage : *idem ;* — ancienne prévôté de *Merles,* puis de *Mangiennes* (1).

MONNAIE.

La *maille* (*mallia*) se trouve indiquée dans les plus vieux comptes de la *vaillissence* des domaines *luxemburgo-barrisiens* (V. *Marville*, p. 1276). Cette petite monnaie a laissé son nom aux terrains communaux, partagés, sous la redevance d'un léger cens, par chaque *tas de paille* récolté annuellement. La contrée en a pris le nom de lieux dits à *Paille maille.* Les moulins dits d'*Espargne maille* rapportaient à l'épargne du prince une *maille* pour la mouture de chaque muid de grains. Anciennes monnaies montmédiennes.

---

(1) Composition de cette prévôté : voir p. 1225 et 1314.

La maille (*sesuncia*, *obolus*, *denarioli semis*) était un petit anneau de cuivre, ne valant, comme l'obole, que la moitié d'un denier. Il y avait des *mailles parisis* et des *mailles tournois*.

En 1303, *Philippe le bel* fit frapper des *mailles blanches*, dont le poids était de 20 sols, au marc de Paris. En Lorraine, on frappa des *mailles d'or*, pesant 2 deniers 4 grains; ils portaient une croix, à l'*avers*, et la tête du souverain, au *revers*; leur valeur était de 33 sols 6 deniers.

Le denier, *denarius*, paraît aussi, très-souvent, dans nos anciennes chartes; il valait, chez les Romains, 10 *as* (*decem æra*), proportion de l'argent au cuivre : il se divisait en deux *quinaires*, et chaque quinaire en deux *sesterces* (*sestercius*) (1), et il valait 21 grains. Sous les Francs de la première race, sa valeur était de 28 à 32 grains; sous ceux de la deuxième et sous la troisième, de 23 à 24 grains d'argent fin. Mais, sous le règne de *Philippe Ier* (de 1060 à 1108), le denier fut en cuivre, valant la douzième partie du sou de billon : alors il se divisa en deux *mailles*, ou oboles; l'*obole*, en deux *pites*; et la *pite*, en deux

(1) Le denier (ou tétrobole), trouvé dans les unes funéraires du champ d'incinération de la *curtis de Moncour in Tonetrâ*, sous le col de Tivoli, pesant 2 gram. 80 c. d'argent, prouve que le sesterce, au premier siècle de l'ère chrétienne, équivalait à 70 gram., poids de l'obole chez les grecs : cette pièce porte, d'ailleurs, tous les signes caractéristiques des deniers romains, dits *quadrigati* : à l'*avers*, la tête figurative de la personnification de Rome; et, au revers, le *quadrige*, conduit par Mercure, patron du commerce et de tous les arts qui le font fleurir, et le conducteur des âmes aux enfers. Les urnes étaient entourées de monceaux de pierres : ces monceaux étaient des *acervi mercuriales*; on nommait ainsi des amas de pierres placés dans les carrefours...... *ad quatuor furnos venatoris Arnulphi*... Cette expression d'une charte d'Orval, de l'an 1124, exprimerait-elle l'ancien relai de chasse qui fut le berceau de Montmédy, et non loin duquel devait être la rotonde du dieu?

Une statue de pierre carrée, surmontée d'une tête offrant la figure d'un beau jeune homme, tenant un caducée à la main, avec des ailes à la tête et aux talons, était, il est probable, placée sur ces monceaux.

semi-pites. N'avoir *ni sou, ni maille*, c'était bien avoir atteint l'apogée de la gueuserie.

Ainsi, de réduction en réduction, on arriva à la sous-division, la plus infime, de l'*as* romain, réduit, successivement, au 24e de la livre de 12 onces de cuivre, c'est-à-dire de l'*as* qui, primitivement, avait été le type monétaire, sous *Servius Tullius*, sixième roi de Rome, le premier qui battit monnaie, et qui, donnant à l'*as* l'effigie d'une brebis (*pecus*), imposa à cet objet d'échange l'appellation *pecunia*.

Les *deniers* qui étaient le plus en usage étaient le *parisis*, valant un quart de plus que les *deniers* frappés à Tours, autrement dit *tournois*.

C'est la monnaie *parisis* qui réglait la valeur de toutes choses dans les chartes de *Laferté*, de *Virton*, de *Saint Mard*, de *Marville* et de *Montmédy*.

Le *sol*, ou sou (*solidus*), n'était alors qu'une *monnoie de compte*, valant la 20e partie de l'*as*, ou *livre* ancienne. Le *sou tournois* avait une équivalence de 12 deniers, et le *sou parisis* une équivalence de 15 deniers; 20 *sols parisis* équivalaient donc à 25 sous *tournois*.

Quant à l'*aurens*, ou sou d'or, qui, chez les Romains, valait 6,000 *deniers de cuivre* (40 *deniers d'argent*, lors de l'établissement de la loi salique), ce n'était, ainsi que le *sestercium*, ou *grand sesterce* (1,000 sesterces simples), qu'une *monnoie de compte*, dont nos annales n'ont pas à se préoccuper.

MONT et ses dérivés.

Mont, en celto-gallique... *Mons*, en latin... est une expression qui peint, à l'esprit et aux yeux, ce qui se *montre en ascendance, à partir* ...M... du niveau des *ondes* de l'océan. Linguistique.

Mer, en celto-gallique... *mare*, en latin... *m-œr*, en hé-

breu (1)... est, au contraire, le terme figuratif d'une idée *corelative :* c'est *à partir. . M... de l'aride* que commence l'*humide* (*ha maïm*)... le bassin des eaux.

Il faut donc partir de l'*onthologie*, pour arriver à l'intelligence de cette appellation primitive, *mont*, appellation si simple, et dont l'étage *oolithique* est toujours le fondement.

Pour que le plancher du monde, *portland* en anglo-saxon, fût solide, il a fallu qu'au-dessus du *lias* se groupassent les calcaires et les marnes de l'oolithe inférieure, puis les ovules, *oon*, de l'oolithe pleine, puis les grains du *coral*. Alors, seulement, le *Jura* a pu s'élancer du sein des ondes, il a *monté*, il s'est *montré*, et partout où l'*oon* est resté, en émergence, sur ses prolongements dans notre Meuse, partout, aussi, le radical *mont* caractérise une position *similaire*, relativement aux bassins des *ondes* de l'océan.

Prenez *Mont*, devant Marville ; prenez *Mont*, devant Sassey ; prenez *Mont*, sous les côtes, etc... partout vous trouverez l'*oxfort clay* sur le *coral*, puis le *coral rag* sur l'*oolithe inférieure*, puis le *moellon*, ou la moelle du monde (*elon*, en hébreu), en ascension vers le calcaire *portlandien*, et celui-ci s'immergeant sous les étages *néocomiens*.

De ce radical *mont* sont dérivées toutes les formations subséquentes, dont *Montseq* est l'équation simple, et dont les mots *Montmédy*, *Montfaucon*, *Montigny*, sont la progression ascendante, d'abord vers le *portland*, ensuite vers les terrains *crétacés* et autres subséquents.

Canton de Montmédy. Commune de Bazeilles.

MONT et SAINT MONTAN.

Mont, territoire de *Bazeilles*, et *Saint Montan*, territoire

---

(1) *Min-hâ-hâr*, en hébreu — *mitis*, en sanscrit, du verbe *mâ*, étendre, mesurer.

d'*Iray le seq* (341 mètres au-dessus du niveau de la mer)..... sont à la côte, la plus éminente, de l'étage *jurassique inférieur*, dans ses affleurements, sur une superficie meusienne de 545 kil. carrés.

Mon-tan curtis... à partir de *Tancourt*, dans les terrains d'*annexion* de la *Chière*... jusqu'à *Mont*, sur l'*oolithe inférieure* que sillonne l'*Othain*, la progression *monte, monte, monte*, et son terme extrême est à *Saint Montan :* à partir de là l'étage ascensionne au *coral* et au *portland*. Plus loin, à *Aincréville*, en sens contraire, il ascensionne aux *crêtes* des sables verts et aux calcaires crayeux du bassin de Paris.

Le fief de *Mont* dépendait de la seigneurie de *Bazeilles*. La tête de sa mouvance était au *château de la Val*, sur le ban de Velosnes. C'était une enclave de l'ancienne prévôté de *Virton* et *Saint Mard*, dans les *terres communes* de la châtellenie de Marville (V. p. 132). Placé entre le bois de *Othe* et le *Valandon*, dépendance de Othe, ce fief donna son nom à une famille qui devint dominatrice à Flassigny. **Le fief de Mont.**

A la fin du seizième siècle, *François du Mont*, écuyer, seigneur de *Boutassart*, près Bouillon, et de *Flassigny la grande*, en était inféodataire (actes de dénomb. des 17 février 1590, 3 décembre 1593, 10 janvier 1594), ainsi que du tiers de la seigneurie de *Flassigny*. **Famille du Mont.**

Guillaume de Tige, par sa femme, en avait la copropriété. Ce fief du *Mont* et la seigneurie de *Bazeilles* étaient, en 1507, à *Gérard de Malmédy* — en 1566, ils étaient à *Jean de Malmédy* — et, des *du Mont de Boutassart*, ils arrivèrent, avec *la Val*, aux de *Wopersnowe* — aux du *Han-Martigny* — enfin aux *Menessier* (V. p. 137 et 1068).

François Dumont, gruyer, seigneur de *Boutassart*, était lieutenant-prévôt, sous le sieur de *Tavigny*, pour la partie du Luxembourg, des prévôts de Marville et châtellenie d'Arancy; c'était en 1594, alors que *Jean de la Fontaine*, sire de *Sorbey*, était prévôt des *terres communes*, pour le côté du *Barrois*.

Le fief de *Saint Montan* (Ch. de 770, 1268, 1362).

Canton de Montmédy. Commune d'Iré le seq.

Ce fief, relevant des *comtes de Bar*, à cause de leur *châtellenie de Stenay*, appartenait, au quatorzième siècle, à *Jehan de Girondel*, fils du chevalier *Giles d'Iray* (Ch. de 1268).

Il fut vendu, le 3 mai 1362, par son petit-fils *Jehan d'Iray*, dit le *Carpentier* (ou le sire des *pentes* à la Chière, *Car*), et par *Béatrix* sa femme, ainsi que plusieurs autres fiefs des bans d'*Iray* et de *Remoiville*, à l'abbesse de Juvigny, *Marguerite de Bazeilles*, dont la crosse devint, ainsi, haute, moyenne, et basse justicière de tout le territoire d'*Iray le seq*, y compris le ban de *Saint Montan* (V. *Remoiville*, plus loin).

Cette maison d'*Iray-Girondal — Gironsart — Gérouville*, dont un des membres prénommé *Jehan*, était prévôt de Stenay, en 1402, portait les armoiries *gyronnées* des premiers des *Hermoises* : elle se fondit, plus tard, dans celle de *Pouilly*, par le mariage, en 1540, de *Françoise de Pouilly-Gratinot de Jupiles*, avec *Guillaume* dit de *Giravaux*.

On trouve le seing d'un des plus anciens maîtres du *giron* des *Vaux de Rameray*, dans la charte du comte *Boson*, de l'an 770, pour Quincy (*signum Girolphi*) : ce cachet y est attaché, à côté des sceaux des premiers sires connus de *Bréheville*, de *Brandeville*, et autres occupateurs de la contrée.

Ce fief, avec droit de haute, moyenne, et basse justice, consistait en deux églises, hermitage, maisons, jardins, terres et prés, entre le ban d'*Iré le sec*, à l'ouest; les terres du *Vaulandon*, au midi et à l'est; et les bois de la seigneurie de Othe et de Montmédy, dits la *Cranière* et le *Différent*, au septentrion (1).

La cense était affectée à l'entretien de deux hermites, dont la nomination appartenait à l'abbesse; l'aumônier du couvent en était curé.

---

(1) Voir le procès-verbal de délimitation et abornement du 5 février 1688.

En 1738, le 8 juillet, l'abbaye fit avec le *prince de Condé* l'échange des fief, terre, et seigneurie de *St Montan*, des deux tiers des dixmes du lieu, de quatre fauchées de pré, sur le ban *d'Iré le sec*, au haut de *Chabot*, et de deux jours de terre, au lieu dit *Vaulandon*, au-dessous et près de l'*hermitage*, contre les droits seigneuriaux qui appartenaient au prince, à *Remoiville*, y compris son quart dans le moulin banal, et autres revenus à lui compétents.

L'abbaye se réserva, néanmoins, la chapelle, avec la demeure et le jardin des hermites, plus le droit de les nommer et celui de les expulser.

On célèbre la fête de *saint Montan* le 18 de novembre (1).

Qu'était-ce donc que ce bienheureux, dont la statuette porte, encore, une petite église, au bas de la côte de *Rameray?*

Au nombre des saints personnages que le dégoût du monde et le mépris d'une société tombant en pourriture poussaient, alors, en masse, dans la solitude, était un pieux cénobite qui, tandis que les Gaules étalaient de vastes scènes de concussion, d'impiété, de guerres et de rapines, n'avaient qu'une pensée et qu'un but, ceux de gagner le ciel par des mortifications.

Les uns disaient que son père était *Turian*, roi des Allamands; d'autres soutiennent que ses parents étaient romains d'origine,

---

(1) *Saint Montain* est spécialement vénéré à *Lafère;* il est le patron de cette ville et d'une collégiale qui y porte son nom. Cette église possède une partie de ses reliques; le surplus était conservé à *Juvigny*. Nous avons eu, sous les yeux, les procès-verbaux qui constatent que sa chasse avec ses ossements y était encore, lors du séquestre mis en 1792.

La collégiale de *Saint Montain* existait, au huitième siècle, entre les territoires d'*Iray le seq*, de *Remoiville*, de *Flassigny*, de *Othe*, de *Bazeilles*, de *Montmédy* et de *Ville ez cloye*.

C'est, immanquablement, de l'emplacement de son cimetière qu'à été extrait le grand cercueil, en pierre, qui reste béant, sur la route, en face de la maison de ferme de M. *Sommeiller*. On devrait bien le recueillir, pour le placer en un lieu plus décent.

et qu'ils habitaient le Soissonnais. Quant à lui, il avait fui, loin, bien loin, dans le pays de Trèves, et il s'était arrêté, dans la solitude, au giron des *Vaux de Rameray*. Il y éleva un modeste oratoire, à la source d'une petite fontaine, au *montant* du *Ram*, d'où il prit le nom de *Montanus*. Une petite collégiale se fonda sous sa direction; mais, entourés des fauteurs du paganisme, ses disciples furent balayés par le vent des persécutions. Alors *Montain* quitta ses ouailles et alla chercher des labeurs plus fructueux, à *Lafère*, dans le diocèse de Laon. C'est là que, nouveau *Zacharie*, il lui fut donné de prédire la naissance de *saint Remy*. C'est là, aussi, qu'il mourut, le 17 mai 535, quelques mois après cet heureux événement.

Voir Marlot, *Histoire de Rheims*, t. II, p. 9.

Canton de Dun.

MONT DEVANT SASSEY; *Mons Sacei* (1).

Ancienne cure de la dotation primitive de l'abbaye d'*Andenne*, dont la *vouerie* était à *Sassey*. (Ch. de 680, 1094, 1105, 1215, 1237, 1307, 1485, 1607, 1618, 1735.)

A mi-côte du versant, dans le *val de Saulmory*.

Sur le ruisseau des *Thalettes*, lequel afflue à la *Meuse*, par la rive gauche de ce fleuve.

Anciens écarts : le *Châtel* — le fief de la ville de *Vaux*, aux confins des bans de *Sassey* et de *Saulmory* (Ch. de 1285).

Nota. — Ces écarts n'existent plus.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton	0 myr.	5 kil.
	arrondissement	2	4
	département	7	4

---

(1) Etymologie et appellations successives : aucunes variations.

La signification primitive a été donnée plus haut, art. *Mont et ses dérivés*, p. 1331. L'ortographe des chartes s'accorde avec la géologie pour repousser le sens de *Mons sacelli*.

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 201 à 297 mètres.

Etage, groupe et sous-groupes (1).

Etage jurassique *moyen;* formation *coralienne* de la septième époque onthologique — *oxford clay* — *coral rag.* **Géologie.**

Mont est placé au *point de départ... M ...* de l'émergeance des *oon* du *coral,* à l'ouest, en dehors de la vase des *argiles oxfordiennes,* à l'est. C'est un cordon d'*oolithe ferrugineuse* qui *départit* les deux formations : ce cordon différencie, superficiairement, le territoire de *Mont,* lequel est relativement mauvais producteur (*rag,* en hébreu), par rapport à celui plus fertile de *Sassey.*

Origines communes de Mont et de Sassey.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions :

Les territoires de *Mont* et de *Sassey* n'ont été séparés qu'en 1307. Ce fut *Gobert VIII d'Apremont* (VI[e] du nom, comme sire de *Dun*), qui *départit...* expression remarquable de sa charte... qui départit ses *bourgeois de Sassey de la mayrie et communauté estant de Mons.*

Son père *Geoffrois III* avait affranchi *Saulmory* et *Wiseppe,* dès l'an 1284; l'année suivante, ce prince avait mis *Mont* et *Montigny* aux franchises de *Beaumont.* Son aïeul *Gobert V* et sa bisaïeule *Julianne du Rosois* avaient ouvert cette ère d'émancipation, en faveur de *Lions,* dès l'année 1251. Enfin, vers 1277, de concert avec les sires de *Clarey,* de *Vilaines,* de *Proouïlle,* de *Landreville* et de *Lions,* Gobert V avait acccordé les mêmes avantages à la ville de *Dun* et à tous les villages du *Dunensis.*

Remarquons qu'à cette époque les anciens *pagi* de l'*Astenensis* (Stenay), du *Dunensis* (Dun), du *Montensis* (Monzéville),

---

(1) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buvig., p. 212, 614.

et du *Stadunensis* (Sainte Menehould), étaient sans limites précises, sans *département* fixe et bien arrêté.

Mais les origines de *Mont* et de *Sassey* remontent plus haut.

La basilique de *Mont*.

Saint Pépin de Landen.

Pépin de Landen (1), aïeul de *Charles Martel*... ce vieux *Pépin*, si riche... si riche... le plus riche *après le roi*, disait-on... Pépin le *vieux* possédait, paraît-il, la presque totalité de la rive gauche de la Meuse, depuis l'*Andon* jusqu'à *Tongres*... les domaines de ses descendants, sur ce rivage, étaient, on pourrait les citer, au nombre de cent vingt-trois.

Andevanne, *Viller devant Dun*, *Tailly* et le cours de l'*Anelle*, *Pro-uille*, *Jupile*, *Mont*, *Sassey*, *Vaux* et le *val de Saulmory*, en faisaient partie, bien certainement (Ch. de 1215).

L'aînée des filles de *Pépin* le vieux se nommait *Beggha*; elle avait épousé *Ansigises*, l'aîné des fils de *Saint Arnoul* : celui-ci, alors, était ministre, à Metz, du roi *Dagobert Ier*; Pépin le vieux était maire du palais (624).

C'est de ce *major-dome* qu'est né *Pépin*, dit d'*Herstal*, aïeul du premier roi carlowingien.

Pépin le vieux mourut en 639, et l'église l'a placé au nombre des bienheureux. Voilà, il est bien certain, le fondateur de l'*église de Mont*.

Sainte Begghe.

Après l'assassinat de son époux, tombé, en 679, sous le poignard du perfide *Ebroïn*... après la mort de son frère *Martin*, assassiné... après celle de son neveu *Grimoald*, justement puni pour son usurpation du trône... *Begghe* se retira à *Andennes* (2); elle y bâtit sept oratoires, en l'honneur des sept ba-

---

(1) *Landen*, *Landunum*, petite ville du *Brabant*, aux confins de la *Hesbaye*, à deux lieues de *Tirlemont*, entre *Heylissem* et *Saint Trond*. C'est là qu'était l'ancien Palais des comtes de *Hesbaye*.

(2) Andennes, *Andannæ*, petite ville du comté de *Namur*, à trois lieues de cette ville, près de la Meuse.

siliques de Rome, et elle y fonda, en 682, un monastère célèbre; enfin elle y mourut, de 688 à 698, pleine de mérites pour ses bonnes œuvres.

Les frères et les sœurs du béguinage d'*Andennes* furent dotées largement par *sainte Begghe* et par son fils *Pépin d'Herstall; Mont* et *Sassey* firent partie de cette dotation

Il suffit de consulter les chartes, puis d'inspecter le *vieux portail* et la *crypte* de la basilique *anté-Dunienne*, pour être convaincu que telles sont bien les origines et de *Jupile*, et de *Mont*, et de *Sassey* (1). (V. *Babiemont*, p. 106; et *Jupile*, p. 979.)

Le portail de Mont.

Voyez ces *douze statues colossales*, du style, lourd et épais, de cette architecture lombarde qui, à partir de 568, avait été adoptée par nos premiers moines, dans leurs naïves constructions.

En tête de ces saints personnages, conduits par *Adam* et par *Ève*, voyez à droite, *Moïse*, puis *Abraham*, avec son fils *Isaac* courbé sous le couteau, puis *Aaron* et l'autel des holocaustes — à gauche, voyez *Sarah*, l'archange *Raphael*, le jeune *Tobie*, *Melchisedech;* voyez, enfin, le père de *sainte Begghe*, portant, d'une main, sa petite église, des fondements de laquelle découlent les ondes symboliques de la conversion des payens; voyez aussi, de l'autre main, se déroule un écrit; c'est la *membrana*, c'est la charte de fondation... et la chapelle se dresse sur ce rouleau !..

Voyez, encore, dans les deux plus grandes niches : d'une part, c'est *saint Charlemagne;* c'est *saint Dagobert*, d'autre part. Ceux-ci sont des chefs de file. L'empereur est ceint du bandeau impérial, il porte la couronne; il est vêtu d'une chappe, et il tient en main un livre noté; c'est le restaurateur du *chant grégorien* — le martyr est vêtu d'un manteau royal; il a en

---

(1) Voir aux *Chron.* de M. J., t. I, p. 221, et tout le chap. xxv relatif aux origines de la basilique de *Mont*.

main la palme de l'immolation, qu'il a subie, en face de *Mont*, au sein de cette immense forêt, qui toujours portera son nom (1).

Descendez, ensuite, dans la *crypte;* elle était consacrée à *sainte Anne*, patronne des veuves, et son autel recélait des reliques de *sainte Begghe*... Alors, il vous sera facile de comprendre pourquoi des chanoinesses, au loin, bien loin, dans le pays de Liége, étaient dames suzeraines et de *Mont*, et d'*Andevanne*, et de *Tailly*, et de *Proiville*, et de *Sassey*, et de *Villers devaut Dun*. La suite de cet historique est réservée pour ces derniers mots.

Fondation. Nom du fondateur présumé : *Pépin de Landen*, bisaïeul de *Charlemagne;* — causes : l'érection d'une basilique chrétienne sur les ruines du temple payen de *Jovis pilæ;* — dates des chartes d'affranchissement : 1284, 1285 et 1307 (2).

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1833 : 822 h. 87 a. 26 c.

Nombre des maisons : 194.

Jardins et chènevières	31 h.	24 a.	42 c.
Prés et pâtures fauchables	40	16	50
Terres labourables	174	81	29
Vignes	49	55	76
Bois	486	98	70
Landes, friches, carrières, minières, étangs, noues et routoirs	26	41	4
Superficie non imposable	13	69	5

Revenu net imposable : 21,750 fr.

Biens communaux. Bois 357 h. 75 a. 00 c. aux cantons dits : les *grands bois*, les *grandes rapes*, les *petites*

(1) Ce portail vient d'être déclaré *monument historique*. Les chapitres XXIV, XXV, et XXIX du t. I des *Chroniques des Ardennes*, et celui XXX du t. II, de M. J., ont contribué, pour beaucoup, à cet acte de tardive réparation. En voir la description au t. I, p. 310.

(2) V. le texte aux *Chron.* de M. J., t. I, p. 232; t. II, p. 420, 422.

rapes (donnés par *Bonne de Bar*, en 1425), la *Rochelle* et les *vieilles carrières*.

Valeur approximative des terrains commun. : 658,037 fr. 80

Cours d'eau : le ruisseau des *Thalettes*, sortant des bois, derrière le petit plateau elliptique de la côte du *Châtel*, et se jettant à la *Meuse*, après un parcours de 3 kil.

Usines : deux *moulins* hydrauliques, celui du *haut*, celui du *bas*.

Not. agricoles.

L'impôt foncier a été assis sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *ter. lab.*, 14 fr. 60 — *prés*, 60 fr. — *vignes*, 60 fr. — *bois*, 17 fr. — *jard.* et *chèn.*, 66 fr. — *friches*, sans évaluation.

A *Sassey*, les bases sont : *ter.* 16 fr. 20 — *prés*, 63 fr. *vig.* 66 fr. — *bois*, 15 fr. — *jard.* 66 fr. — *friches*, 50 c.

A *Montigny*, on trouve : *ter.* 12 fr. 20 — *prés*, 48 fr — *v.* 60 fr. — *b.* 13 fr. 50 — *j.* 66 fr. — *f.* sans évaluation.

Prix moyen de l'hectare de terre : 1re classe, 3,600 f.; 2e cl., 3,000 f.; 3e cl., 2,400 fr.; 4e cl., 1,200 fr.; 5e cl., 200 fr. — de pré : 1re cl., 3,000 f.; 2e cl., 2,000 fr.; 3e cl., 1,800 fr.; — bois : 1,200 fr.; — vignes : 900 f. — jard. et ch., 4,000 fr.

Cultures ordinaires : blé, orge, avoine ; plantes fourragères et légumineuses — culture spéciale : la fève dite *haricot*.

Les produits de la vigne sont fins, légers, délicats ; le vin a du corps, du bouquet, c'est un des meilleurs crus du pays.

Prix, dans les années moyennes : de 40 à 50 f. le double hect.

Notions industrielles.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, vignerons, cordonniers roulants, quelques carrieurs.

Administration.

Noms des maires : en l'an VIII, J. *Godet* — an XI, J. *Deshay* le jeune — 1808, N. *Binarmont* — 1813, J. F. *Simon* — 1815, Ch. *Henrion* — 1818, N. *Grillot* — 1834, P. *Grandjean* — 1836, J. B. *Godet* — 1848, J. B. *Deshay*.

Population.

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : une cinquantaine de feux — d'après le recensement de 1836 : 713 hab. — en 1846 : 630 — en 1856 : ?

Tenue des registres.

D'après les archives communales, à partir de 1673, avec lacunes — d'après les archives judiciaires, à partir de *idem*.

NOTA. — Les renseignements officiels étant en retard, on rectifiera à l'art. *Sassey*.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre temporel. Diocèse de *Rheims*, sur les limites de celui de *Chaalons*; — archidiaconné de *Champagne*, sous le titre de *Saint Médard* de Grandpré (1); — doyenné de *Saint Giles* de Dun (2); — cure : celle de *Notre Dame* de Mont... *Beatæ Mariæ Andannansis*; — annexe et desserte : celle de *Saint Germain de Sassey*; — abbaye suzeraine : celle d'*Andenne*, près Huy... *Ecclesia Andannensis*; — ancien prieuré : celui d'*Andevanne*, à *Tailly*; — oratoire primitif : celui de *Saint Anne*, patronne des veuves; — église matriculaire : celle de *Mont*; — *crytes* de *Sainte Begghe*; autel de *Sainte Anne*.

Noms des patronnes : *Notre Dame* en son assomption, *sainte Anne* et *sainte Begghe*.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : la construction du huitième siècle a subi des modifications, dans le douzième, très-probablement.

Ancien clergé. Noms des curés le plus anciennement connus :

Antérieurement à l'ordre actuel : en 1673, F. L. *Nicolaï*, curé — 1697, J. F. *Galoppin*, curé — 1737, G. *Person*, curé — 1738, J. B. *Houet*, vic. — 1739, J. *Royer*, vic. — 1746, P. *Ponsardin*, vic. — 1750, P. J. *Laviarde*, vic. — 1752, J. A. *Rouveire*, vic. — 1755, Ch. *Nicaise*, vic. — 1759, P. A. *Marteau*, vic. — 1769, P. *Druart*, vic. — 1770, Ph. *Blondeau*, curé — 1772, P. N. *Putiot*, vic. — 1785, P. *Drapier*, vic. — 1787, L. *Brion*, vic. — 1791, Ph. L. *Toussaint*, curé.

Curés modernes : voir à l'art. *Sassey*; MM *Chibeaux* — *Foliot*.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné : voir *Aincréville*, p. 8. — (2) Composition de ce doyenné : *idem*, p. 8.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des comtes d'*Ardenne-Bouillon;* — vouerie des sires de *Clermont-Namur;* — sous-vouerie des sires de *Dun*, à Sassey. C'était à *Sassey* que se tenaient les trois *plaids-annaux* de : *Andevanne, Villers, Proouille, Tailly* et autres lieux du domaine de l'abbaye ; — patronage à la collation des dames d'*Andenne;* — dixmage au profit des mêmes, pour deux tiers, et des sires de *Dun* pour le surplus; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge des mêmes, dans la même proportion.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité des *Durocortorum-Remorum;* Rheims; — royaume de *Neustrie*, sur les marches de l'*Austrasie;* — ancien *pagus* du *Dolomensis;* sous-*pagi* du *Stadunensis* et du *Dulcomensis;* — baronnie de *Dun;* comté de *Bar;* ensuite baronnie de *Saulmory;* — duché de *Bar;* puis de *Lorraine;* puis du *Clermontois;* — haute justice des barons de *Saulmory*, par acquisition du duc *Charles III* de Lorraine, en 1607; — fiefs et arrières-fiefs : celui de la *Vaux* de Sassey, érigé sous ce titre, le 15 janvier 1644, en faveur de *Nicolas d'Husson*, originaire de *Montzéville*, alors premier capitaine de la garnison de Stenay. (Voir à l'art. *Montfaucon*) (1). Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Vermandois-Rheims;* franchises de *Beaumont*. Ordre judiciaire.

Mesures de : pour les liquides, la pinte et la pièce de *Beau-*

---

(1) Son fils *Pierre d'Husson*, écuyer, *sieur de la Vaux*, avait épousé *Marie Damloup*. De ce mariage ne naquirent, parait-il, que des filles ; deux de celles-ci se trouvent établies à *Montfaucon*, où leurs maris pren-

mont ; — pour les grains et autres matières sèches, le boisseau de *Bar ;* — pour les bois et les terres, *Souilly-Clermont* et le *Montignonais.*

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 perches, la perche de 19 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel* (procès-verbal du 23 octobre 1571 ; — assises des *grands jours* de Saint Mihiel ; — cour supérieure de *idem ;* — ancien bailliage de *Stenay* et *Dun ;* puis de *Clermont,* sous les Condé ; — ancienne prévôté de *Dun ;* puis de *Clermont,* séant à Varennes (1) ; — ancienne justice seigneuriale de la baronnie de *Saulmory ;* — justice foncière de la mairie de *Mont,* qui, anciennement, était haute justicière à cause du *châtel du voué* (Ch. de 1215, 1237 et 1307).

Les derniers seigneurs de *Mont.*

Ordre féodal. A partir de 1307, *Mont* et *Sassey* ont subi toutes les transformations sociales de la chastellerie de *Dun* (V. 561 à 567).

Bonne de Bar, veuve de *Waleram,* comte de *Ligny* et *Saint Pol,* étant devenue *dame de Dun,* en 1417, donna, le 1er juillet 1425, ses *Grands bois,* avec les *grandes* et *petites Rapes* aux habitants de *Mont,* qui les possèdent encore aujourd'hui.

Puis *Mont* passa à la Lorraine ; le duc *Charles III* le vendit en 1607 et 1618 (V. *Montigny*).

Alors, de mains en mains, sous la *France* et sous les *Condé,* la seigneurie de *Mont* arriva à *Renard de Fuchsemberg,* comte

---

nent le titre de *dits de la Vaux ;* la troisième, prénommée *Judith,* née à *Mont,* le 5 décembre 1533, épousa un nommé *Leroy,* laboureur. Cette *Sieurie* de fraîche date s'éteignit ainsi promptement.

(1) Composition de cette prévôté : voir *Aincréville,* p. 10.

de *Moncy,* baron de *Saulmory,* par contrat d'acquisition, passé au château d'*Esnes,* le 15 juillet 1738; contrat dans lequel on vend, entre autres choses, comme attachés à la glèbe, les *hommes et les femmes dudit Mont.*

Aussi, les maires et eschevins de cette haute justice eurent-ils, longtemps, maille à partir avec le petit despote qui les avait acquis, à beaux deniers comptant, et qui, de 1739 à 1770, voulut leur enlever la propriété de leurs bois (1).

Avant cette acquisition, la seigneurie était aux mains des de *Gentils,* sires de *Tailly.*

Là nacquit, le 8 novembre 1696, *Gilles François,* fils de *Jean Le Gentils,* écuyer, seigneur de Tailly, et de *Anne de Vion* (2), dont il a été fait mention à *Lions,* p. 1117.

MONTFAUCON (l'abbaye de) en Argonne; *Montisfalconis abbatia.* (Ch. de 870, 893, 1049, 1052, 1156.) **L'archipel des isles de sable de l'Argonne.**

Au temps où *Baldericus,* quittant la cour du roi son père (3), arrivait au pays d'Argonne, *in pago Dolmensi,* tout le *Dormois,* archipel de *sable* (*ol,* en hébreu), était en rapailles, et couvert de buissons épineux (V. *Cuisy,* p. 443; *Elisefontaine,* p. 608; *Epinonville,* p. 638.) C'était vers l'année 597.

Conduit, dans ce désert, par le vol mystérieux d'un faucon, il

---

(1) Voir les pièces de ce procès au volume, *in-folio,* conservé aux archives communales, où sont les procès-verbaux de délimitation et abornement.

(2) Il fut tenu par *Gilles d'Escamelle,* chevalier, seigneur de *Belmont,* et par *Françoise Charlotte de Herbemont de Charmois.*

(3) *Baldéricus,* ou *Baltefridus,* était, suivant la légende, fils du roi d'Austrasie *Sigébert Ier.* *Bova,* ou *Sainte Bove,* première abbesse des dames de *Saint Pierre* de Rheims, était sa sœur.

V. *Flodoart,* l. IV, cap. xxxix; et *Marlot,* t. II, p. 229 et 238.

s'arrêta, dit-on, au pied de la montagne que l'oiseau enceignait d'une triple circonvolution.

A l'aide de quelques amis pieux, comme lui résolus à quitter le monde, le courageux voyageur nettoya d'abord un circuit suffisant pour établir un monastère; puis il leur fit élever les murs d'un *cœnobium;* ensuite de ses mains il posa les fondements d'une petite église qu'il dédia à *monsieur saint Pierre,* prince des apôtres, et à *monsieur saint Germain,* auquel il adjoignit *monsieur saint Laurent.* Dès lors, embaumant la contrée de la bonne odeur de ses œuvres et de ses prières, il fut promptement entouré de disciples, de tout âge, de toutes classes, de toutes conditions, qui reçurent de ses mains l'habit monastique, et qu'il dirigea d'après la règle du grand *saint Benoist... collectis secùm viris religiosis, religiosè cœpit conversari.*

Pendant que le royal fugitif se fixait ainsi dans les sables ocreux et verts du *septiminium* (1), et que, sous le vocable de *saint Laurent,* il y dressait un oratoire pour sa sépulture, un autre ouvrier de la vigne mystique, un prince aussi, poursuivait la même œuvre dans les forêts des *Dunes :* c'était un verdunois..... *Vander egesilus,* Egésiles de la *Roche,* vulgairement *saint Vandrille,* était son nom; il avait pour père le duc *Valchise; Doda* était sa mère, et tous deux descendaient du grand *saint Arnoul... de Odâ* (N. *Vander* signifie de la *roche,* en germain.)

Après avoir, sous la direction de *Baldéric,* établi quelques oratoires dans le *haut Montois* (V. *Brabant,* p. 216; *Brandeville* et *Salpy,* p. 226; *Dun,* p. 571; *Lions,* p. 1102), *Vandregesiles,* par les conseils de son maître, s'en alla, en 689, établir la célèbre maison de *Fontenelle,* près de Rouen, laquelle resta toujours étroitement unie à sa mère, l'*abbaye de Montfaucon.*

---

(1) Le sens de ce mot géologique, donné par ses radicaux hébreux, sens qui déjà a été indiqué p. 443, sera clairement établi au mot *Septsarges.*

Cependant l'œuvre de *Baldéric* était restée incomplète : à un grand monarque incombait le devoir de lui poser un couronnement. On lit dans la vie de *Saint Germain,* par *Héric* d'Auxerre, que *Charlemagne,* allant combattre les Saxons, avait fait vœu à ce saint de lui ériger une basilique, si, par son intercession, il obtenait la victoire sur les ennemis ; et le moine chroniqueur affirme qu'à son retour, quand il passait par les confins de la Champagne, un faucon, planant sur sa tête ceinte de lauriers, lui rappela sa promesse, et que le grand *Charles* accomplit son vœu à Montfaucon.

La collégiale et ses premiers chanoines.

Invasions normandes.

Voilà les traditions légendaires... à l'histoire maintenant !

La première *Thébaïde de l'Argonne,* spoliée par les soudarts de *Charles Martel,* dans l'intervalle de 716 à 732, avait été rebâtie des largesses de *Charlemagne,* qui, le premier, paraît-il, la dota de sept villages : *Cuisy, Drillancourt, Epinonville, Gesnes, Gercourt, Ivoiry, Septsarges* (1) : mais, en 847, elle fut dévastée dans les premières incursions des *Normands.* Reconquise par les fils de *Louis le pieux,* l'abbaye fut inscrite au lot de *Charles le chauve,* dans le partage carlovingien de 870, sous ces expressions : *ecclesia in montem Falconis.*

Bientôt après, les hommes du nord revinrent à flots, plus pressés : les *moines de Saint Germain* furent traqués, égorgés, dis-

---

(1) Remarquons que *Theba* signifie *arche,* en hébreu. Or, on sait que les premières *Thébaïdes* de l'Orient se composaient de cellules isolées et éparses : ces cellules étaient pratiquées dans les sables *in dolomensi,* et sous les *arches* naturelles des *rochers.* Voir la description et leplan des hermitages du *Mont Sérat,* en Espagne, par le comte *Alex. de la Borde,* dans l'architecture monastique d'*Albert Lenoir,* p. 5. *Septsarges* signifierait-il *septem arcæ,* ou *septima arca?* ou le sens de ce mot serait-il, plutôt, purement *géologique,* comme nous le croyons ? C'est là une question que nous approfondirons à l'art. *Septiminium.*

persés; leurs bâtiments furent livrés aux flammes : mais Dieu ne permit pas que de tels sacriléges demeurassent longtemps impunis. Les infidèles furent attaqués et vaincus, une première fois, par *Eudes*, ou *Odon, comte de Paris,* lequel venait d'être élu roi par les Neustriens : c'était le 24 juin 889, sous l'épiscopat de *Dadon* chez les Claves. 19,000 normands restèrent sur le champ de bataille, près du *bois de Montfaucon.* La seconde fois, ce fut *Arnoul* de Germanie, roi des *Franks-Lotherenges,* qui les refoula dans la Meuse, où, presque tous, ils furent noyés.

Ainsi furent expiés, et le sac de la ville de Verdun, et l'incendie de sa cathédrale, et le pillage de l'abbaye, et le meurtre des moines et celui de leur abbé.

Alors l'évêque *Heymon,* dont le frère *Germanus* était tombé sous les coups des barbares, demanda au vainqueur la concession des anciens domaines de l'abbaye. L'empereur *Arnoul* les lui accorda pour indemniser l'*église des Claves* des pertes qu'elle avait subies dans les ravages de 880 à 923.

Voici les termes de cet octroi, renouvelé par le roi de Lotharingie, puis par l'empereur *Othon III* et ses successeurs (1) :

« *dedit in proprium ecclesiæ abbatiam quæ vocatur montis* » *Falconis, quæ est in honore sancti Germani, et in comitatu* » *Dolmensi sita, cum omnibus et ibi pertinentibus...* » c'est-à-dire, d'après les termes traditionnels du diplôme primitif..... « *cùm curtilibus, ædificiis, terris cultis et incultis, agris,* » *mancipiis, pratis, pascuis, silvis, aquis, aquarumve decur-* » *sibus, molendinis, piscationibus, viis et inviis, exitibus et* » *reditibus, quæsitis et inquisitis et inquirèndis, mobilibus et* » *immobilibus.* »

(1) Le *præceptum* de ce monarque est énoncé dans le *Mémorial de Dadon*, de l'an 893; mais les titres de la cathédrale ayant péri dans l'incendie de 1048, il en fut fait récognition dans la bulle papale de 1049, et dans la *bulle d'or* de *Frédéric III*, de 1156.

Cette cession, on le voit, comprenait le *tréfonds* et presque tous les droits *régaliens*.

Remarquons qu'elle ne pouvait, cependant, soustraire les religieux à l'obédience de l'archevêque de Rheims, leur supérieur diocésain, qui, jusqu'alors, n'avait cessé d'y faire acte de juridiction. Aussi le grand *Hincmar*, dans un synode de 874, avait-il fait entendre des paroles sévères sur le relâchement qui, déjà, commençait à s'introduire chez les moines de Montfaucon. Commencé dans le temps de désordre des gens de guerre de *Charles Martel*, ce relâchement allait en progressant : déjà les religieux s'étaient transformés, de fait, en *chanoines* à grasses prébendes ; ils n'étaient plus *bénédictins* que d'habit, et, non contents de leurs *manses*, ils envahissaient même les cures des environs. *Hincmar* censurait, justement, leur avidité des biens temporels et leur négligence dans le service de Dieu. On vient de voir comment ils en furent punis et comment le châtiment fit les affaires de l'épiscopat de Verdun. Mais la punition n'était pas complète. Pressurés par les prélats verdunois, et, notamment, par le saxon *Bérenger*, lequel, à la façon des futurs *commendataires*, appliquait à sa *manse* la majeure partie des revenus du chapitre, les moines de Montfaucon, en l'an 941, se virent contraints d'abandonner leur église : ils s'enfuirent, à Rheims, emportant avec eux les chasses de leurs saints.

Cessation de la régularité.

L'ancien bourg de *Montfaucon*.

Adalbéron de Rheims.

En l'an 970, *Adalbéron d'Ardenne* était archevêque de *Rheims*. Ce prélat était fils, ou petit-fils, du comte *Wigerich de Trèves*, plus connu sous le nom de *Ricuin* : il était grand chancelier de France ; c'est dire qu'Adalbéron de Rheims était tout puissant.

Au nombre de ses frères était *Godefroy*, époux de *Mathilde*, comtesse de Saxe et veuve du comte de Flandres *Baudouin*. C'est ce frère qui, sous les surnoms successifs de l'*ancien*, du *barbu*, puis du *captif*, fut, tout à la fois, comte d'*Ardenne*, *in pago Methingowensi* (Luxembourg), comte de *Bouillon*, *in*

Ardennensi, enfin comte de *Stenay* et de *Verdun*. Le grand chancelier l'investit de l'*avouerie* de son église, dans toutes les terres du *Dormois*.

Adalbéron de Chiny, premier grand prévôt.

Au nombre des fils de *Godefroid* et de *Mathilde* était *Adalbéron II*. L'archevêque pourvut ce neveu; d'abord, de l'*abbaye de Montfaucon ;* puis, on l'intronisa dans la chaire épiscopale de Verdun (984 à 988) : alors, de gré ou de force, il fallut bien que les fugitifs rentrassent au couvent. Ils y revinrent tous, et le *bourg de Montfaucon* commença à prendre quelque développement. Sous la prépondérance de la famille du *haut voué* et sous celle de son fils, l'importance du lieu devint telle que la guerre s'étant mue entre les empereurs de la maison de *Saxe* et le roi *Lothaire* de France, qui, pour recouvrer la Lorraine, avait assiégé et pris Verdun, qui même avait fait prisonnier *Godefroy*, père de l'abbé, ce fut à Montfaucon que fut assignée cette assemblée célèbre de l'an 987, où le roi *Louis* fils de *Lothaire*, où l'impératrice *Emma* et la reine mère, où les ducs *Charles de Lorraine* et *Henry de Bourgogne*, devaient traiter la question du sort définitif du *grand duché de Lotharingie*. La mort du roi *Louis* mit fin à ces pourparlers, et l'élection de *Hugues Capet* sur le trône de France trancha, définitivement, le nœud politique au profit de la *Germanie*.

Adalbéron II, à la fois évêque de *Verdun* et abbé de *Montfaucon*, résigna son abbaye, en 988, à son neveu *Rodolphe*, lequel la posséda jusque sous l'évêque *Richard*, en 1046.

Riculphe de Hans.

Alors le nom d'*abbé* fut changé en celui de *grand prévôt*. Ce titre se lit déjà dans le *præceptum* de 1052, acte par lequel *Godefroy IV*, duc de basse Lorraine et comte de Verdun, refrêna les usurpations et réglementa les droits et les devoirs des *voués* et *sous-voués* des couvents verdunois. Ce document fait connaître qu'alors le sous-voué de Montfaucon était *Riculphe de Honicastre*, sire de *Hans*, sur la Dormoise, sous la *vouerie* de *Manassés II* de Rethel, lequel était occupateur de *Sainte Mannehould* et du comté de *Grandpré*.

Ceux-ci transmirent leur vouerie aux comtes de *Champagne*. En l'an 1124, *Adalbéron de Chiny*, avant d'être évêque des

Claves, était pourvu de la prébende de grand prévôt de Montfaucon : il y présidait, exemplairement, à une trentaine de chanoines, chez lesquels il avait fait reflorir la régularité.

Ce fut en cette année qu'eut lieu la *paix* dite *de la Chalade*. A la suite de cette paix, des remaniements de territoire, des changements de mouvance et de juridiction temporelle, s'opérèrent, entre *Thiébault III*, comte de *Champagne*, et *Hugues III*, comte de *Rethel*. Thiébault céda à Hugues sa terre patrimoniale et châtellenie d'*Omont*, contre celles de *Sainte Mennehould*, qu'Hugues tenait comme successeur de *Manassès II*. *Adalbéron de Chiny*, devenu évêque de Verdun, céda à *Renaud de Bar* le haut domaine de *Clermont*, celui de *Hans*, sur la *Dormoise*, et celui de *Vienne le château*, sur l'Aisne, contre les prétentions de *Renaud* sur la vicomté de Verdun. De là résultèrent des modifications de régime dans la tenure de l'abbaye de Montfaucon. (V. les art. *Astenay*, p. 56, et *Bréheville*, p. 238.)

Prétentions des comtes de Bar.

En 1298, le comte *Henry III de Bar* voulut revendiquer *Montfaucon* avec *Beaulieu en Argonne;* il se prévalait d'une cession par *Henri VI* de *Grandpré-Livry*, au profit de son aïeul *Thiébault II*, de tous les droits du cédant, sur *Montfaucon*, et dans les pays de *Chiny* et de *Luxembourg* (1350) : mais la France intervint au profit du *comte de Champagne*, et le traité de *Bruges*, imposé, en 1301, au prince barrisien, trancha, pour toujours, la question de mouvance au profit du Champenois.

Cependant la *grande prévôté de Montfaucon*, dès 1224, sous le doyen Henry, avait été unie à l'*archidiaconné* dit d'*Argonne*, de la cathédrale de Verdun (1); et, successivement, par des sup-

(1) Voir au *Capitule des manses*, p. 292. Mais, sous le régime français, l'archidiaconné d'*Argonne* ne donnait plus qu'un titre nu : la grande prévôté était en commende; c'était le commendataire qui touchait les revenus de la grande *manse :* telle était la position de M. *Louis François de Vassinhac-Imécourt*, entre autres, alors qu'il était abbé de la *Chalade* et grand prévôt de la *collégiale de Montfaucon*.

pressions de prébendes, les chanoines de *Saint Germain,* de trente qu'ils étaient, au douzième siècle, furent réduits à dix-huit, bien moins opulents, sans doute, que les anciens prébendés, mais, toujours, importants personnages, pris dans les familles, ou titrées ou notables, de la Champagne et du Verdunois.

Placés entre deux feux, au milieu des luttes entre le Barrois et la France, entre la France et le Verdunois, les chanoines pressentirent que, par position, la sauvegarde de leurs manses ne pouvaient leur venir que du côté français. Ils se tournèrent donc vers le monarque, dont le sceptre, depuis saint *Louis,* courbait, de plus bas en plus bas, le front des grands vassaux de la royauté.

Traité d'accompagnement avec le roi de France.

En l'an 1319, au mois de novembre, les prévôt, doyen, et tous les membres du chapitre, conclurent donc un traité avec *Philippe le long*. Par cet acte, ils associèrent ce monarque à la *moitié* de la haute justice et du tréfonds de leur prévôté, et de tous les droits qui en dépendaient. Ce traité fut homologué au parlement de Paris, le 23 juin 1335. Ce sont ces deux actes qui fixèrent, irrévocablement, les droits respectifs des parties contractantes et ceux des habitants des villages soumis à leur suzeraineté. Ces actes furent confirmés par un arrêt du Conseil, du 13 avril 1609, et, aujourd'hui, ils forment encore la loi régulatrice et souveraine, tant du domaine que des communes, dans l'ancienne prévôté de Montfaucon (1).

---

(1) Voir la sentence rendue, le 20 juillet 1661, par *Jacques Amelot,* grand maître enquesteur et général réformateur des eaux et forêts de France, au département de Champagne, laquelle est au dépôt des archives nationales. Cet acte rappelle les décisions de 1319, 1335, 1503 et 1515, ces deux-ci par *Jean de Marville,* lieutenant particulier de la maîtrise; plus celles de 1515, 1529, 1570, 1587, 1609 et 1662.

Ces actes ont servi de base au tribunal de Montmédy dans les questions récentes, soit d'usage, soit de cantonnement, de plusieurs des communes du canton de Montfaucon.

Les derniers prébendés.

Noms des *chanoines de Montfaucon,* à partir du dix-septième siècle : Personnel du Chapitre.

En 1672, Nicolas de *Récicourt* — 1673, François *François* et Jean *Chuffet,* celui-ci prévôt et doyen — 1674, François de *Laistres* et Jean Baptiste de *Laistres* — Thomas *Husson* — 1675, Pierre *Millon* — 1677, Pierre *Gillot* — 1678, Thomas de *Laistres* et Nicolas de *Laistres,* celui-ci doyen — 1680, Guillaume *Vauchelet,* doyen — Noël *Lauchy* — Etienne de *Fleury* — 1683, Noël *Lambert,* doyen — Nicolas *Forzy* et Toussaint *Forzy,* donateurs de la *cense de Septsarges,* par acte du 28 juillet — 1687, André *Martinet* — Jean *Martin* — Nicolas *Lejeune* — Thomas *Chuffet,* grand prévôt — 1688, Pierre *Chevalier* — 1693, Jean *François* — Nicolas *Barat* — 1699, Nicolas *François* — 1704, Pierre *Boutroux,* doyen — Robert de *Gruthus-d'Ailly* — 1711, Louis *Fossin* — 1712, Jean *Froment* — 1716, Nicolas *Husson* — 1718, Jean *Willaume* — Thomas *Lallemand* — 1720, Louis *Saintin* — Pierre *Barguin* — 1721, Thomas *Josnet* — Donatien *Josnet* — 1724, Lienard *Fossin* — Jean *Bourain* — Nicolas *Bourain* — Jean-Baptiste *Barguin* et Pierre *Barguin* — 1729, Nicolas *Alaidon* — 1730, Nicolas *Lejeune* — 1731, Jean *Larive* — Jean *Bara* — Jean Baptiste *Bara* — Paul de *Salse,* comte de *Sons,* grand prévôt — Jacques *Vanin* — Jean Baptiste *Vanin* — Nicolas *Viard* — 1738, Nicolas *Habrant* — 1739, Nicolas *Vanin* — 1740, Jean François *Vanin* — Pierre *Boutroux,* doyen — Pierre *Viard* — 1741, Jean-Baptiste *Noël* — Jean Laurent *Oudin* — 1742, Nicolas *Leclerc* — François *Picart* et Charles *Picart* — Jean Baptiste *Larive* — Louis *Gehot* de Dieppe, de la famille de *Génin* — 1743, Thomas *Marchal* — 1745, Nicolas *Boutroux* — 1747, Jean-Paul *Maupassant-Labelle* de Varennes — 1749, Jean Baptiste Gérard *Coillot* — 1750, Nicolas *Viard* — Jean *Génin* de Verdun — 1756, Joseph *Quenichet* — 1757, Pierre *Nouvelet,* grand chantre — 1758, *Nicolas Lambinet* — 1763,

Claude *Noüet*, doyen — 1764, Jean Baptiste *Guiot* de Marville — Louis *Lothe* — Pierre Hypolite de *Chollet* — Nicolas Claude de *Comon* — 1764, Claude *Oudart* — Christophe *Leblan* — Jean Baptiste *Pérard* — Nicolas *Bourlois* — 1765, Antoine François de *Perthes*, grand prévôt — Nicolas Louis *Leblan* — 1766, Jean Baptiste *Dacy* de Luzy — Jean François *Vanin* — Claude François *Hédouin* — 1768, Nicolas *Georget* — Simon *Georget* — 1772, Pierre Nicolas *Bienaimé* — Edme *Fleury* — Jean Baptiste *Rouvrois* — 1774, Jean Baptiste *Oudin* — Jacques *Baron* — 1776, Nicolas Louis *Jouvant* — Louis Marie de *Rosnes* — Nicolas *Notin* — 1777, Etienne Jean *Bonjour* — Jean *Aubertin* — 1779, Nicolas *Radière* — Jean François *Renouard* — 1781, Nicolas François de *Monchy*.

Castrum Falconis Montis **(1).**
Le château de *Godefroid de Bouillon*.
L'avouerie et les voués et sous-voués de la collégiale de *St Germain*.

Godefroid de Bouillon.

En partant pour là terre sainte, *Godefroid*, dit de *Bouillon*, vendit, en 1099, ses châtellenies de *Mouzon* et de *Stenay*, à *Richer de Briey*, évêque de Verdun. De plus, il ordonna la destruction du château-fort, qu'il avait fait construire, à *Montfaucon*, sur la frontière des *Claves*, alors que, dans les années précédentes, il avait eu à repousser les incursions du prélat *Thiéry le batailleur*, et celles du comte *Albert* de Namur, dans sa châtellenie de *Bouillon*.

---

(1) Mont-Faucon, *Monsfalconis* — Falquemont, *Falconis Mons*..... sont des mots corelatifs, dont la construction *verbale* est, en sens contraire, l'indication de la même construction *géologique*, vue à des aspects opposés. Cette vérité sera établie plus bas. *Montfaucon*, en Argonne, *Falquemont*, dans le pays de Loos, en sont des témoignages frappants. Nos écrivains ont versé dans une grave erreur en les confondant (V. *Marville*, *suprà*, p. 1268, Ch. de 1198).

« *castrum Falconis montis, quod in episcopio firmaverat,* » *nè in posterùm noceret, abiens fecit everti.* »

C'était à titre d'*avouerie,* comme successeur de ses ancêtres devenus, par *Hermann d'Ardenne,* dominateurs du *Dolmois* et comtes de *Grandpré,* que le chef de la croisade avait, comme *haut voué,* disposé du temporel du *chapitre de Montfaucon.* Son droit passa, des comtes de *Rethel,* maison de *Grandpré,* aux comtes de *Champagne* leurs suzerains; et, des princes champenois il passa aux monarques de France, alors que leur province devint un des fleurons de la couronne des lys, en 1285, sous *Philippe le bel.*

Telle fut, au fond, la cause, première et prépondérante, du *traité d'accompagnement* que subirent les chanoines, en 1319 (V. *suprà*). Alors les titres d'*avoué,* de *voué,* et de *sous-voué* disparurent : seulement quelques attributions juridictionnelles et foncières restèrent aux familles, issues de *Riculphe* des deux *Hans,* sur la Dormoise, dont les auteurs en avaient été investis. Leurs descendants conservèrent, notamment, leur droit de résidence au *manoir,* construit sur les débris de la *forteresse,* à la place du *Châtel,* près de la *vieille tour* de la porte d'entrée du cloître de l'abbaye.

Dans cette tour siégeait en justice le *prévôt-laï,* au nom du *roi* et du *grand prévôt* du chapitre, celui-ci ayant les clefs du couvent et la direction de toutes les affaires du temporel monastique. A la place du *châtel,* sur le siége de pierre, au centre des arcades soutenues par *huit piliers,* siégeait le *lieutenant* royal (1), officier

Le prévôt-laï et ses officiers.

(1) Les derniers connus de ces lieutenants du prévôt étaient : en 1679, Simon *Chapuzet* — 1681, Jacques *Pérotel,* époux d'Ursule Henriette *Humbert* — 1686, Simon de *Bauve,* époux de Marie *Regnauld* — 1693, Ponce *Boudet,* époux d'Antoinette de *Vaux,* de Sassey? — 1717, Pierre *Lescuyer,* époux de Jeanne *Simon* — 1719, Martin *Chapelier,* époux de Claude *Mottelet* — 1755, Gilles *Huot,* époux de? — 1770, Jacques Claude *François,* époux de Jeanne *Tansier-Guiot* — 1784, Michel *Gattelet,* époux de..?

militaire et civil, gruyer et receveur du domaine, rendant la justice au civil, au correctionnel, et au criminel, au nom du souverain, sur la promouvance du fiscal (1), et à l'assistance d'*hommes périts*, plus tard appelés *praticiens*, lesquels remplissaient, les uns l'office des anciens *jurati*, les autres le ministère de défenseurs des intérêts privés (2); et au-dessous desquels étaient un greffier et deux doyens (3). Tout ce corps de judi-

---

(1) Les derniers procureurs fiscaux furent : en 1694, Jean *Périn*, époux de Jeanne de *Gruthus-d'Ailly* — 1716, Jean *Bonnefoy*, époux de Catherine *Mouët* — 1767, François *Loyaux*, époux de Marie Anne *Mongelle* — 1791, Jean-Baptiste *Radière*, époux de Charlotte *Habrant*.

(2) Les derniers avocats, notaires, procureurs, ou praticiens, lesquels pouvaient cumuler plusieurs de ces emplois, furent : en 1650, Nicolas de *Bauve* — en 1674, Simon de *Bauve*, époux 1° de Marie *Regnauld*; 2° de Marguerite *Papiller*; 3° de Anne de *Migneux* — 1677, Louis de *Bauve*, époux de Alix *Luc* — François le *Loyal* — Etienne le *Loyal*, époux de Anne *Périn* — 1685, Michel *Lerosle* — 1698, Hubert *Nottelet*, époux de Jeanne *Gattelet* — 1714, Jean Nicolas *Bienaimé*, époux de Jeanne *Gigy* — 1725, Nicolas *Gigy*, époux de Marie Anne *Herbillon* — 1727, Jean Louis *Périn*, époux de Jeanne Louise *Chuffet* — 1733, Christophe de *Laistre* — Jean *Périn*, époux de Jeanne de *Gruthus* — 1735, Jean de *Bauve*, époux de Nicole *Herbillon* — 1737, Louis *Saintin*, époux de Jeanne *Picart* — Jean Baptiste *Périn*, époux 1° de Charlotte *Lelièvre*; 2° de Julienne *Chapelier* — 1739, Jean Baptiste de *Heppe*, époux 1° de Marie Anne *Drouet*; 2° de Marie Anne *Vincent* — 1751, François *Loyaux*, époux de Marie Anne *Mongelle* — 1759, Françojs Anthoine *Périn*, époux de Madelaine *Ferquel* — 1761, Louis *Gobert*, époux de Jacqueline *Bara* — 1765, Jean Charles *Périn*, époux de Claudette *Gattelet* — 1774, Nicolas *Gillet*, époux de Marguerite *Bonjean* — 1775, Louis Nicolas *Périn*, époux de Catherine *Loyaux* — 1777, *Pierre Didière*, époux de Anne *Picart* — 1778, Jacques *Lombart*, époux de Barbe Marguerite *Lombart* — 1783, Jacques Claude *François* — 1784, François *Loyaux* — 1791, Jean Baptiste *Raulin*, avocat, époux de Claudette *Chapelier-Mangin*.

(3) Noms des derniers greffiers : en 1686, Louis *François* — 1712, Louis *Cugnet* — 1722, François *Paquet* — 1730, Jean *Carrière* — 1764, Jean Louis *Périn* — 1777, *Pierre Didière*.

cature était sous la haute direction des lieutenants généraux et particuliers au présidial de Rheims, grand bailliage de Vermandois (1).

Les derniers sous-voués de *Montfaucon*.

Au quinzième siècle, l'emplacement de la vieille forteresse, dont il existe encore quelques vestiges, était aux mains d'une famille, qui en portait les armes et le nom. **Husson de Montfaucon.**

Son chef était *Husson de Montfaucon,* chevalier (2). Il portait : d'*argent, à trois lozanges de sable;* cimier : *un faucon d'argent, posé sur une montagne, de même...* modification des armoiries, probablement initiales... de *gueules, à un faucon d'argent, posé sur une montagne, de même.* Descendait-il de *Vaudry,* mort en 1262, et de *Gérard,* mort en 1352?

De sa femme qui, dit-on, était une de *Cheppy-Verrières* et *Charpentry,* descendante des sires de *grand Han,* Husson n'avait eu qu'une fille, prénommée *Alix.* Cette héritière avait épousé, avant 1422, *Guillaume de Pouilly,* seigneur en partie de ce lieu et de *Luzy,* ensemble de *Quincy, Baalon, Laneuville, Autréville, Inor, Cesse,* et *Cervisy* (Voir *Hucson,* à *Luzy,* p. 1191).

---

(1) Noms des derniers lieutenants généraux, au présidial de Rheims, grand bailliage du Vermandois : en 1669, Jean *Béguin,* seigneur de *Châlons sur Vesle* — 1695, Louis Charles *Béguin,* seigneur de *Coëgny* et de *Châlons sur Vesle* — 1723, Joseph Antoine *Béguin,* seigneur de *Coucy, Châlons sur Vesle, Rocquincourt* et les *Fossez* — 1764, Jean Simon *Levesque,* seigneur de *Pouilly, Arcy-Ponsart, Bouilly* et *Burigny,* avec Louis *Jouvant,* comme lieutenant particulier — 1788, Antoine Raoul Sutaine du *Vivier.* En 1790, celui-ci fut remplacé, quant à Montfaucon, par Jean Baptiste *Gérard,* à titre de juge président du tribunal du district de Clermont.

(2) Il existe, en France, une vingtaine de localités, sous la même appellation : on trouvait aussi, en Languedoc, une maison du même nom et portant les mêmes armoiries : *de gueules, au faucon d'argent, posé sur une montagne, de même.*

De ce mariage naquirent : 1° *François* de Pouilly ; 2° *Françoise*, épouse de *Jehan de Noirefontaine ;* 3° *Aubertin*. Celui-ci n'eut point de postérité : la descendance des deux autres paraîtra plus loin.

Cette dernière *dame de Montfaucon* se remaria à *Jehan des Armoises*, dont elle était, encore, veuve en 1463. On retrouve ses ayant causes, à *Montfaucon*, chez les de *Gruthus*, de la branche de *Grand Han*, alliés aux de *Verrières*, aux de *Riencourt*, aux de *Mecquenem*, aux d'*Ailly* de *Montigny*, aux de *Tailly*, etc.

Maison de Gruthus.

A la fin du dix-septième siècle, le manoir féodal de Montfaucon était aux *Gruthus-d'Ailly*, de Montigny (sur *Vence ?*).

Originaire de *Gruïthuisen*, en Allemagne, cette maison descendait de *Golwin*, né, au château de ce nom, en 1325, y décédé en 1395. Son septième descendant, issu d'une branche cadette, *Gothart de G.*, était venu s'établir en France, à la suite, et comme maître d'hôtel, du duc de *Bouillon :* cet officier était seigneur de *Malassise*, en Champagne.

Ses ancêtres portaient : d'*argent, à l'aigle de gueules, la tête couronnée, becquée et membrée d'or, chargée, en cœur, d'un écusson d'or, à la fasce d'azur.*

Les *Gruthus* de Champagne portaient de même.

Gothart avait épousé *Françoise de Ligny*, en Champagne ; son fils aîné *Louis* succéda à ses emplois, près du duc de Bouillon. Ses filles s'allièrent aux de *Traiste*, ou *Traisnel*, et aux de *Villers*. *Jean*, son cinquième enfant, continua sa descendance ; celui-ci épousa, le 26 novembre 1584, *Bonne de Touly*, fille d'*Ollier de T.* (V. *Beauclair*, p. 149 ; *Clarey*, p. 394, 401 ; et plus loin *Saulmory*.)

Il en eut deux fils : *François* et *Claude*, qui produisirent deux rameaux, celui des *Gruthus Malassise*, et celui des *Gruthus de Girondel* — *François*, écuyer, titré des seigneuries du *Chastelet*, *Ripon*, le *Mesnil*, les *Hurlus*, *Girondel*, *Estrebaye*, et *Aout*, eut deux femmes : le 29 août 1611, il épousa *Antoinette du Chastellet*, dame de *Coulange* et *Vimeux ;* le 12 février 1623, il se remaria avec *Françoise de Fresnaux*, alors

veuve de *Robert le Fauconnier de Chévière* (1). (V. *Louppy*, p. 1161.)

Il en eut trois fils : 1° *Antoine*, écuyer, seigneur de *grand Han*, sur la Dormoise, *Malassise* et *Saint Morel*, lequel épousa *Claude de Gervaise* (2), celle-ci fille de *Jean Gervaise*, seigneur de *Froidos*, *Montblainville* et *Charpentry*, procureur général au bailliage de Clermont; 2° *Jean*, qui suit; 3° et *Aléaume de Gruthus*, marié à *Madelaine de Lériotte*; sans postérité. **Branche des Gruthus de grand Han.**

Jean de Gruthus, écuyer du *Chastelet* et seigneur de la *Malassise*, épousa, le 3 mai 1662, *Jacqueline de Blankard*, fille de *Jean*, dit d'*Augny*, seigneur d'*Artaize* et du *Vivier*, en partie, et d'*Elisabeth de Mecquenem* (3) : de lui descendent, de degré en degré, *Aleaume de Gruthus*, époux de *Marie Anne de la Tranchée* (4) — *Roland de Gruthus*, vicomte d'*Effincourt*, sire de *Bussy*, *Quilly* et *Artaize*, en partie, époux de *Magdelaine de Riencourt*, dame de *Tailly*, en partie (5) — *Marie Françoise de Gruthus*, épouse de : 1° en 1780, *Roland de Mecquenem*, seigneur de *Charme* et de *Montgon*, fils de *Charles de M.*, seigneur d'*Artaize*, et de *Marie de Gruthus* (6); **Gruthus-d'Augny.**

---

(1) Les de *Fresneaux*, ou Fraisnel, qui ont été mentionnés à l'art. *Louppy*, et qui reparaîtront, alliés aux de *Lénoncourt*, à l'art. *Montigny*, portaient : d'*azur, à la fasce d'argent, chargée d'un lion, de sable, passant, armé et lampassé, d'or, avec trois écus d'argent, en chef, et trois écus de même, en pointe, 2 et 1.*

(2) Les de *Gervaise* portaient : voir *Forges*, p. 727.

(3) Les des *Mecquenem* portent : voir *Lions*, p. 1119.

(4) Les de la *Tranchée* portaient?

(5) Les de *Riencourt* portent : d'*argent, à trois fasces de gueules, frêtées d'or*. Cette famille a encore des représentants, en *Picardie*, et à *Bellevue*, près du lac de Genève.

(6) De ce mariage naquirent *Anne Louise Sophie*, et *Roland de Mecquenem*, II[e] du nom. Anne Louise Sophie épousa le marquis Charles de *Pouilly*, chanoine et comte de Lyon, en 1785, officier au régiment de Hesse-Darmstadt, sous le commandement du prince de Condé, à l'armée

2° en 1791, *Philippe Alexandre de Wacquant*, de Fléville (1).

C'est à Montfaucon que s'éteignit, en mai 1699, le dernier représentant de la branche des *Gruthus*, de *grand Han*, siége primitif de la *sous-vouerie* des moines de Montfaucon. (V. la Ch. de 1052.)

Gruthus-d'Ailly. En 1669, le 24 juin, *Jean de Gruthus*, écuyer, seigneur de *Bruyère*, demeurant à *Charlange*, fils de *Jehan* et de *Anne de Pretz*, avait épousé, à Montfaucon, *Madelaine*, fille de *Claude d'Ailly*, seigneur de *Montigny*, et d'*Antoinette d'Husson* de la *Vaux*, de *Mont* et *Sassey* (2)?

D'*Ailly* portait : *fretté d'argent et d'azur, de six pièces, à la bordure de gueules.*

Il eut deux fils et trois filles (3) : les fils moururent sans pos-

---

d'émigration, lequel mourut en France, le 31 janvier 1823 : elle en eut deux fils et une fille, qui apparaîtront plus loin. *Roland de Mecquenem*, frère de Sophie, fut sous-préfet de Vouziers, et il décéda, à Charleville, en 1844. Il laissa trois fils : *Nicolas* — *Charles* — *Louis*, qui auront place aussi plus loin.

(1) Les de *Wacquant* portent : voir *Jametz*, p. 976.

(2) Jean de *Gruthus*, âgé de 29 ans, orphelin de père et de mère, est assisté par ses cousins : Louis de la *Roche*, escuyer, seigneur de *Bruyère* et de *Sainte Marie à pied* — Claude de *Lire*, écuyer, seigneur d'*Inaumont*, *Exermont*, *Cunel* et *Nantillois* — Jean de *Fermont*, écuyer, seigneur de *Sainte Marie* et de *Saussy* — et Jean de *Constant*, chevalier, seigneur de *Trières*, *Vaux* et *Fossey*.

L'épouse, orpheline de mère, est assistée des chanoines Christophe de *Laistre* et Jean *Chuffet*, ses alliés.

Les d'*Ailly* avaient absorbé la maison de *Piquigny*, par le mariage de Marguerite de *Piquigny* avec Robert d'*Ailly*, IIIe du nom.

(3) Ces enfants sont nés dans l'ordre qui suit : 1673, 29 mars, Jean *Robert* de Gruthus, tenu par Robert de *Rouvrois*, de Brieulles sur Bar, avec Antoinette de *Laistre*, dame de *Brière* — 1677, 11 août, *Claudine*, tenue par Claude d'*Ailly*, seigneur de *Montigny*, et par Gode de *Sartelle*, ses aïeux maternels — 1679, 25 août, *Magdelaine*, tenue par Robert de *Gruthus*, son oncle, et par Madelaine de *Coustres*, sa tante — 1683, 4 janvier, *Elisabeth*, tenue par le chanoine *Lambert*, et

térité; les filles subirent les conséquences de leur peu de fortune; elles acceptèrent des maris dans les emplois de la justice des moines (1); et ce nom de *Gruthus*, allié aux premières familles de Champagne, est aujourd'hui presque complétement oublié à Montfaucon (2).

La branche des *Gruthus-d'Ailly*, de *Montigny*, portait : d'*argent, au lion d'azur, armé, lampassé et couronné, de gueules;* cimier : *un pélican avec sa piété;* devise : *fortitudine et caritate;* supports : *deux griffons*. Cette armoriation résultait de leurs alliances avec les de *Pouilly* (3) et les d'*Herbemont*.

---

par Elisabeth *Chuffet :* elle paraît avoir épousé François d'*Ardenne* — 1686, 6 juillet, *Jean Anthoine ;* il est tenu par Anthoine de *Gruthus*, seigneur du *Grand bois de l Or*, de *Brieules* et *Brière*, et par Marie *Journet*, sa femme; ils sont assistés par Louis de *Gruthus* de *Brière, Sainte Marie*, demeurant au *Grand bois de l'Or* et *Brière*. (Voir *Brieules*, p. 271.)

(1) Jean *Périn*, procureur fiscal du chapitre, avait épousé Jeanne de *Gruthus;* c'est de ce mariage que naquit *Jean Louis* Périn, aussi procureur, marié, le 8 mai 1726, avec Jeanne Louise *Chuffet*, fille de *Louis* C., conseiller du roi, et de *Marton Alaidon*.

(2) On trouve encore, à la date du 5 novembre 1736, J. B. de *Gruthus*, seigneur de *Charpentry*, prévôt de *Clermont*, et sa sœur, mariée à J. B. de *Bigault*, seigneur de *Préfontaine*. Il avait épousé une de *Chastel*, et ils étaient héritiers de M. de *Bournon*.

(3) En 1769, *Roland de Gruthus*, chevalier, seigneur d'*Effincourt*, était copartiaire, pour quatre parts sur dix-huit, dans la seigneurie de *Tailly*, à cause de Marie Magdelaine de *Riancourt*, son épouse — il avait pour coseigneurs : messire Joseph François *Dumaine*, chevalier, gouverneur des ville et château de Marville — Philippe François de *Vassinhac d'Imécourt*, héritier de *Louis de V.*, époux de *Julienne de Streff de la Grange de Lawenstein*, et fils de *Judith de Shélandre*, dame de *Romersheim* — Charles Philippe de *Verrières*, à cause de son épouse Françoise de *Riencourt* — François de *Lacour*, seigneur de *grand Cléry*, et Anne Françoise de *Moüi*, dessous *Vandières*, veuve de messire Louis d'*Arodes de Touronna*. (Acte de dénombrement du 29 décembre 1769.)

Les d'*Ailly de Montigny*, les d'*Husson de la Vaux*, se fusionnèrent, pareillement, paraît-il, dans les rangs de la bourgeoisie.

Madelaine d'Ailly décéda le 19 avril 1713.

Maison de Villelongue-Pouilly-Fléville-d'Exermont.

C'est encore dans le manoir des *voués* du chapitre que s'est éteinte une des branches de la descendance féminine d'*Husson de Montfaucon*, en la personne de messire *Nicolas de Villelongue*, chevalier, seigneur de *Grivy* et *Loizy*, inhumé, le 2 avril 1749, dans la *chapelle de la Vierge* de l'église *Saint Laurent* de Montfaucon, en présence de son frère aîné *Pierre*, chevalier, seigneur de *Contreuves*, *Chappes*, *Smuyd*, *Scy*, *Puisieux*, *Chufilly*, *Mont Saint Remy*, *Gireau*, *Corbon*, et de son frère cadet, *Charles Nicolas*, chevalier, seigneur de *Condé*, *Vouziers*, *Chevrières*; tous deux assistés par leur allié le chanoine *Jean de Larive*.

Villelongue-Lacerda.

La maison comtale des *Villelongue-Lacerda* était d'origine espagnole; par les *Lacerda*, elle était issue des anciens rois de *Castille* et de *Léon*, et elle formait une branche cadette des ducs de *Medina Cœli*. Telle était au moins sa prétention.

Les de *Villelongue* étaient fixés en France depuis 1490.

Leurs armes étaient : *écartelées; aux 1er et 4e de Castille, parti de Léon; aux 2e et 3e de France; sur le tout, écartelé; aux 1er et 4e d'or, au lion passant, de sable; aux 2e et 3e d'azur, à la gerbe d'or*, qui sont les armes de la *vicomté de Villelongue*, aujourd'hui *Castel-Sarazin*.

Cette famille, alliée aux de *Failly-Montjoie* (V. *Marville*, p. 1282), s'était unie, deux fois, aux de *Pouilly*, notamment : le 17 avril 1719, par le mariage de *Jeanne Claude de Villelongue*, dame de *Poix*, *Saint Pierre* sur *Vence*, *Clefay*, *Montigny*, née le 25 décembre 1701, de *Jean Jacques de Villelongue* comte de *Poix*, bailli d'épée au comté de *Marle* et de la *Fère*, et de *Charlotte Louise de Villelongue*, celle-ci fille de *Jean de Villelongue*, et de *Marguerite de Pouilly*, avec *Charles Antoine de Pouilly*, chevalier, baron de *Fléville*, qualifié *marquis de Saint Marceaux* et d'*Amblimont*, seigneur d'*Exermont*, *Poix*, *Gruyères*, *Clefay*, *Champigneulles* près Mézières, *Nouvion sur Meuse*, *Saint Pierre* sur Vence, *Montigny*, né au châ-

teau de *Fléville*, le 20 septembre 1695, et qui mourut au château de *Gruyères*, en 1675.

Cette dame de Pouilly était nièce du célèbre *Robert de Villelongue*, qui fournit à *Voltaire* des matériaux pour l'histoire du roi *Charles XII* de Suède; elle était petite-fille d'*Antoine de Villelongue*, chevalier, seigneur de *Guignicourt*, *Champigneulles*, *Nouvion sur Meuse*, *Clefay*, et de *Françoise d'Escanneville*, dame en partie des mêmes lieux.

Plusieurs de ces noms se retrouvent dans les alliances des *Gruthus-d'Ailly* de *Montigny*, branche de *grand Han*, ce qui explique l'existence d'un de *Villelongue-Pouilly* au manoir d'*Alix de Montfaucon*.

MONTFAUCON, chef-lieu de canton. **La bourgade de Montfaucon.**

Ce bourg est, aujourd'hui, chef-lieu d'un canton, qui comprend dix-huit communes (1), dont la population agglomérée est de 8,496 habitants, répartis sur une surface de 21,465 hect. 79 ares 35 cent. Cette superficie a été cadastrée en 1843. Le chiffre d'habitation, ci-dessus, est celui de 1856. La population était, en 1846, de 9,293. Celle de la commune sera indiquée plus bas.

Le territoire cantonal se divise en deux parties distinctes : la partie *argonnaise* et *champenoise*, à l'ouest de la Meuse, et qui est d'origine *neustrienne* et *gauloise* — la partie *hautmontoise* ou *vérodunienne*, à l'est; celle-ci est d'origine *austrasienne* et *germanique*; *Sivry sur Meuse* est son principe d'aggrégation.

---

(1) *Bantheville* avec *Bouru*; *Brabant sur Meuse*; *Cierges*; *Consenvoye*; *Cuisy*; *Cunel*; *Dannevoux*; *Epinonville* avec *Ivoiry*; *Forges*; *Gercourt* avec *Drillancourt*; *Gesnes*; *Hautmont*; *Montfaucon*; *Nantillois*; *Régnéville*; *Romagne sous Montfaucon*; *Septsarges*; *Sivry sur Meuse*.

Le lien factice, qui les unit aujourd'hui, n'opérera jamais une fusion bien complète; cette fusion est, sinon repoussée, au moins ajournée, pour longtemps encore, par l'antagonisme des usages et des nationalités.

Vicinalité. Du sud-ouest au nord-est, le canton est traversé par deux chemins de grande communication. Celui n° 2, d'*Epinonville* arrive près de *Bouru*, territoire de *Bantheville*, pour, par *Aincréville* et *Doulcom*, se souder, à *Dun*, à la route impériale n° 64, de *Verdun* à *Stenay*. Ces deux voies parcourent 38 kil. dans le canton de Montfaucon. Quatre autres, d'intérêt commun, ont ensemble 27 kil.

Quant aux chemins vicinaux, ils sont au nombre de cent un, donnant un développement total de 159 kilomètres.

Etablissements. La ville de Montfaucon est le siége d'un *décannat rural*, d'une *justice de paix*, d'un *commissariat de police* et d'une *brigade de gendarmerie*. Elle est la résidence de deux notaires; les autres études sont à *Dannevoux* et à *Sivry sur Meuse*. Les tabellionages de *Bantheville*, de *Consenvoye* et de *Hautmont* ont été supprimés.

Trois justices de paix avaient été établies, dans le principe : celles de *Sivry sur Meuse* et de *Romagne* furent réunies à celle de *Montfaucon*.

Justice de paix. Titulaires, à partir de l'institution, sous la constitution de l'an III :

En 1793, *Jean Baptiste Raulin*; renommé le 2 juillet 1807; non institué par la restauration — 31 janvier 1815, *Antoine de Pistoye*, né à *Saint Remy* (Bouches du Rhône), fils de *Joseph de Pistoye de Maillanne*, et de *Françoise Henriette Bertrand*, marié à *Jeanne Josephe Hyacinthe de Villers*. Ce magistrat est mort le 28 décembre 1832 (1).

30 mars 1833, *Jean Baptiste Raulin*, déjà nommé; né, à

---

(1) Il a laissé un fils, qui est chef de division, au ministère des travaux publics et du commerce.

Nantillois, du mariage de *Pierre Raulin* et de *Françoise Boulanger*.

M. Raulin épousa *Claudette Chapelier*, famille prévôtale de Montfaucon. Il avait été commissaire national près le tribunal du district de Clermont. Très-attaché aux principes de 1789, M. Raulin fut éliminé de la magistrature par la restauration. Ses concitoyens lui tinrent compte de cette disgrâce politique, en lui conférant, dans le grand collége, le mandat de député au Corps législatif. Il mourut le 14 décembre 1835, à l'âge de 76 ans (1).

1835, *François Hervieux*, ancien notaire à Sivry sur Meuse; membre du Conseil général de la Meuse, en 1834; époux de *Marie Louise Lenfant;* démissionnaire en 1845 — 28 mai 1845, *François Joseph Théry* — 28 mars 1848, *Félix de Lescale*, suppléant au tribunal civil de Montmédy — 18 avril 1848, *Albert Jacques Antoine Walter*, avocat, aujourd'hui juge de paix à Montmédy — 1853, *Philippe Collas-Gattelet*, ancien notaire, ancien suppléant; membre du Conseil général de la Meuse depuis 1840; démissionnaire en 1858 — 2 octobre 1858, Charles *Chevalier*, ancien juge de paix du canton de Suippes, encore en fonctions.

Suppléants : 17 avril 1806, *Jean Gillant*, de Consenvoie — *Louis Créplot*, de Sivry — *Charles Lallemand*, de Gesnes — *Jean François Buvelot*, de Sivry — 11 février 1830, *Louis Hussenet* — 1er octobre 1839, *Philippe Maurice Collas-Trucy*, membre du Conseil d'arrondissement — 18 mars 1844, *Philippe Collas-Gattelet* — 1853, 26 avril, Jean Gustave *Mauvais*, de Sivry. Suppléants.

Greffiers : 7 fructidor an X, *Claude Boulanger* — 15 sep- Greffiers.

---

(1) M. *Raulin* a laissé deux fils et une fille : 1° *Nicolas Urbain Raulin*, docteur en médecine, né, à Montfaucon, le 25 mai 1792, mort en 1850; 2° *Hector Jacques Raulin*, né le 23 prairial an III, qui, pendant quinze années, fut sous-préfet de l'arrondissement de Montmédy; 3° et *Sophie Raulin*, épouse de M. F. M. *Petitjean*, notaire à Montmédy.

tembre 1835, *Jean François Boulanger* — 1853, *Ch. Nicolas Leblan.*

Huissiers. T. *Loyaux* — L. de *Bauve* — N. *Caillat* — J. *Morlet* — J. de *Bauve* – C. *Husson* — J. F. *Lesanne* – P. A. *Lescuyer* — N. *Jullion.*

Notaires. A la création, *Philippe Colas* père — *J. N. Maurice Colas* — 1820, *Philippe Maurice Colas-Trucy* — 1824, *Philippe Colas-Gattelet* — 5 septembre 1848, *Jules Joseph Colas-Paris* — 26 novembre 1853, *Louis Ernest Colas.*

Commune de Montfaucon. **MONT-FAUCON** (la commune de); *Montisfalconis Burgum* (1) (Ch. de 893, 1049, 1032, 1156); dont le faubourg était Septsarges; *Septima super argillas* (2).

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Montisfalconis abbatia* — *Falconismontis Castrum.* (Voir le sens étymologique à l'art. *Mons* et ses dérivés, *suprà*, p. 1331.)

M, à partir de... *onthos*... la formation *oolithique* des *oons*. *Montfaucon* indique le passage (*phâl*, en hébreu) des parties *ovulaires* et calcaires aux concrétions *sabulaires*, dans l'immense bassin de la craie — *phaa*, étendre, en hébreu.

Cette formation appartient à la couche *supérieure* des terrains *oolithiques*, qui se composent du calcaire de l'*isle de portland*, dans le détroit de la *Manche*, et de l'*argile* dite de *kimmeridge*, qui, partant de leur *annexion* aux terrains *crétacés*, forment la transition des marnes, argiles, calcaires et sables, *néocomiens*, à l'argile du *gault* et aux concrétions de la *craie*.

La formation de *Falquemont*, dans le pays de *Loos*, est la même; mais elle a marché en sens inverse de celle de *Montfaucon* en Argonne. De là l'inverse de la construction des deux mots.

(2) Le sens de ce mot sera expliqué à l'art. *Septiminium*. On peut vérifier que *Septsarges* est, effectivement, au septième degré d'ascension, relativement aux argiles du bassin de la Meuse.

Sur les sources de l'*Andon*, à l'est, et du *Chambrogne*, à l'ouest.

Anciens écarts : le ban de la *chapelle de Notre Dame des Malades* — le *Fayel* — *Bellevue* — le *Jay*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton.	0 myr.	0 kil.
	arrondissement	3	6
	département	6	1

Orientation, par rapport à Montmédy, S. S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 289 à 342 m.

Etages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie.

1° Etage jurassique *supérieur;* formation dite *portlandienne,* de la septième époque onthologique — *marnes à gryphées-virgule* — calcaire *portlandien* — pierres à chaux. 2° Etage du *gault;* formation *néocomienne,* des huitième et neuvième époques, *sables verts* — *gaults,* terre à *tuiles* — *gaize* — moelons.

Le mamelon du *septiminium* de Montfaucon se compose : 1° à ses *assises,* de calcaire portlandien; 2° à son *medium,* de gauts et de sables verts; 3° à son *sommet,* de craie tufau, de gré vert supérieur et de gaize. La base du *septiminium* (V. plus loin), composée de petites *isles,* en saillie au-dessus de l'argile, émerge des marnes à gryphées-virgule, et des marnes et calcaires à astartes, lesquelles cessent d'affleurer à *Bantheville* et à *Cunel,* au nord-est.... et le sommet du cône est le *point de départ* (M...) vers le sud-ouest, de l'*ascension onthologique* des terrains *néocomiens* vers les alluvions du *diluvium.*

De *Thonne la lon,* sur la Thonne, à *Montblainville,* sur l'Aire, l'étage jurassique parcourt ainsi toutes les phases (*phâl,* en hébreu) de sa dégradation; de là l'appellation géologique

---

(1) Voir la *Stat. géol.* de M. A. Buv., p. 84, 89, 93, 120, 366 371, 531, 540, 541, 615.

Phaal-con-is-mons. (V. la coupe géologique sur une ligne S. 41° O. — N. 41° E. Planche II, n° 1. *Statist.* de M. A. Buv.)

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1843 : 2,361 h. 29 a. 51 c.

Nombre des maisons : 337.

Jardins et chènevières..................	100 h.	1 a.	60 c.
Prés et pâtures fauchables...........	158	28	50
Terres labourables................	1012	51	92
Vignes..........................	37	81	6
Bois..........................	1015	28	20
y compris ceux des communes voisines; dont 840 h. 71 a. à l'Etat (plan d'aménagement de 1737); plus le *Fayel*, et le *Rond bois;* plus 40 hect. de bois de particuliers.			
Landes et friches..................	4	87	87
Superficie non imposable............	32	50	36

Cours d'eau : l'*Andon*, sur un parcours de 1 kil. 1/2 — le *Chambrogne*, sur 2 kil.

Usines : deux *moulins* à vent — une *tuilerie* – quatre *tanneries* — cinq *huileries*.

Revenu net imposable : 57,734 fr. 33 c.

Biens communaux. Terrains vains et vagues : 6 h. 67 a. 25 c.

Valeur approximative des propriétés commun. : 1,156,554 f.

Not. agricoles. L'assiette de l'impôt foncier a été faite sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare de : *terres lab.*, 14 fr. 40 — *prés,* 64 fr. — *vignes,* 50 fr. — *bois,* 17 fr. — *jard. et chèn.*, 66 fr. — *friches,* point d'évaluation.

A *Septsarges* les chiffres sont : *ter.*, 13 fr. 50 — *prés,* 72 f. — *bois,* 13 fr. 50 — *jard.* 57 fr. — *friches,* 50 c.

Prix moyen de l'hectare de terre :

Terres, 1re cl., 2,000 fr.; 2e cl., 1,500 fr.; 3e cl., 1,000 fr. 4e cl., 500 fr.; 5e cl., 300 fr. — prés, 1re cl., 6,000 fr.; 2e cl., 4,500 f.; 3e cl, 3,000 f. — vignes, 2,500 f. — bois, 1,200 f. — jardins, 5,000 fr.

Cultures générales : blé, orge, avoine, colza, pommes de terre, betteraves.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, vignerons, bucherons, artisants, marchands; autrefois des fabricants de serge, la bonneterie, l'acierie, la boucleterie; les métiers et les arts les plus appropriés à la vie du cloître et aux cérémonies du culte. Not. industr.

Deux foires : 12 mai et 23 octobre.

Noms des maires : en l'an VIII, J. B. *Buirette* — 1808, M. *Gattelet* l'aîné — 1816, P. *Didière* l'aîné — 1821, N. *Mouëte* — 1824, P. *Didière* l'aîné — 1826, J. *Gillet* — 1830, J. B. *Raulin* — 1833, Ph. *Collas-Gattelet* — 1848, Ph. M. *Collas-Trucy*, encore en fonctions. Administration.

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : 200 feux environ — d'après le recensement de 1836 : 1,224 h. — en 1846 : 1259 h. — en 1856 : 1114 hab. — en 1861 : 1,077 habitants. Population.

D'après les archives communales, à partir de 1652 — d'après les archives judiciaires, à partir de 1669, avec lacunes. Tenue des registres.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Rheims*, sous l'administration temporelle de celui de Verdun; — archidiaconné de l'*Argonne;* grande prévôté de *Montfaucon;* — doyenné du chapitre de *Saint Germain;* — cure paroissiale : celle de *Saint Laurent;* — annexe suburbiale : celle de *Saint Baldéric* de Septsarges; — abbaye suzeraine : la collégiale de *Saint Germain* de Montfaucon — oratoire primitif, qui paraît avoir existé au point culminant, près du *puits* dit de *Saint Baudry;* — hermitage : celui de *Notre Dame du ban des malades;* — église matriculaire : celle de *Saint Laurent;* — chapelles : celle de l'*Assomption*, dans la travée de droite; à gauche, celle de *Saint Laurent, Saint Germain* et *Saint Baldéric*. Plus, derrière le maître-autel, celle de *Notre Dame des sept douleurs*, dont la statue est due à la piété de la reine *Amélie d'Orléans*. Ordre spirituel.

Noms des patrons : *S. Germain, S. Laurent, S. Remy.*

Epoque d'érection : vers l'an 1200; voûte hardie, élevée sur

des piliers ronds et massifs; style roman, quant aux deux du bas de la nef; quinze arcades ogivales; fenêtres *idem*, au-dessus de l'arcature; cinq grandes vitrines, et dix plus petites, à treffles et double compartiments, dans le chœur; maître-autel en avant, sous l'arcade du fond; collatéraux en plein ceintre. Reconstruite en partie en 1772 et 1784. Celle qui subsiste est l'ancienne *collégiale*.

Clergé. Noms des curés le plus anciennement connus :

Antérieurement à l'ordre actuel : en 1669, Jean *Archambault-François* — 1703, *Jean Walet* — 1731, N. *Dez* — 1768, A. C. *Leblan* — 1791. H. *Marcoux*, curé constitutionnel.

Sous l'ordre actuel : MM. P. G. *Gattelet* — J. R. *Rouvrois* — J. N. *Houzelot*, prêtre distingué, sous tous les rapports — J. J. *Mazelot*, doyen actuel.

Instruction. Excellente école communale, M. *Antoine*.

Bienfaisance. Hospice — bureau de bienfaisance.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des comtes d'*Ardenne* et *Grandpré*; sous-vouerie des sires de *Hans*, sur la Dormoise; — patronage à la collation du *chapitre* de la collégiale; — dixmage au profit du même; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge du même.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité des *Durocortorum Remorum;* Rheims; — royaume de *Neustrie;* — ancien *pagus* du *Dolomensis;* sous-*pagus* du *Dormensis;* — comté de *Grandpré* (cession au comte de Bar *Thiébault II*, par *Henri VI* de Grandpré et par les héritiers *Vauldric* de Montfaucon, en 1262); — duché de *Champagne*, réuni à la France en 1324.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi et usages du *Vermandois*.

Mesures de : pour les grains, les liquides et autres matières sèches, le quartel, la pièce et la pinte de *Montfaucon* — pour les bois et les terres, *Montfaucon*.

Indication de l'étalon local : le journal de 80 perches, la perche de 19 pieds 8 pouces.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Rheims-Vermandois ;* — cour supérieure du grand bailliage de *Vermand ;* — ancien bailliage et présidial de *Rheims ;* — ancienne grande prévôté de *Montfaucon*, comprenant les sept villages du *Septiminium* (V. *Cuisy*, p. 443); — ancienne justice seigneuriale du *chapitre*, haut, moyen, et bas justicier; ressort du Parlement de *Paris*.

Ancienne bourgeoisie.

Avant le dix-neuvième siècle, l'élément *religieux* prédominait, de beaucoup, sur l'élément *laïque*, dans la population montéfalconienne. Dépouillez les registres paroissiaux : à chaque feuillet se représentent ces noms de chanoines, dont le *Manuel* a donné la liste, pour les deux siècles précédents. A côté de ces noms et de ceux des parents, ou alliés, de nos *vénérables*, viennent leurs officiers de justice, touchant, de plus ou de moins près, à l'élément nobiliaire, dans ses phases décroissantes et très-obscurcies. L'élément fiscal vient, ensuite, se superposer aux classes marchandes (sergers, drapiers, fouloniers, bonnetiers, fabricants de boucles, ou blouquetiers)... receveurs, contrôleurs, préposés aux impôts, agents de la force publique, maréchaussée, officiers invalides... tous, plus ou moins, apparentés dans les prévôtés voisines, telles que *Grandpré, Varennes, Clermont, Sainte Mennehould, Dun, Stenay, Marville*... et décorés, par fois, de la *particule*... tous se fondent dans la bourgeoisie, jusqu'à ce qu'enfin, prêtres, nobles, annoblis, s'absorbent, ensemble, dans le *tiers état*, précurseur de la démocratie, et qui n'a point encore dit son dernier mot. **Anciennes familles.**

Voici quelques-uns de ces noms, en tant qu'ils se rattachent aux notabilités actuelles; ceux des femmes y sont joints par des trémas : **Récapitulation onomastique.**

D'*Ardenne*-de Gruthus — *Archambault*-François — *Ambel-louis* — d'*Antouart*-François.

Ballardelle-Boutroux — de *Bauve* (Simon) — de *Bauve*-Riguet, chirurgien — de *Bauve*-Drouet — de *Bauve*-Regnault — de *Bauve*-Papillier — de *Bauve*-Migneux — de *Bauve*-Herbillon — de *Bauve*-Vincent — de *Bauve*-Viardin, chirurgien — *Bernier*-Bienaimé — *Bienaimé* (Jean), ancien maire — *Bienaimé* (Claude), gardien de la chapelle de Notre Dame du ban des Malades, † 1772 — *Bienaimé*-Gigy — *Billy*-de Grihier — *Bonnefoy*-Moüet — *Boudet*-de Vaux — *Bonjean*-d'Ardenne, chirurgien — *Bourgeois*-le Loyal — *Bourgeois*-le Liepvre — *Bourlois*-Golzart — *Buirette*-Drouin — *Buirette*-Habrant — *Boutroux*, lieutenant particulier au bailliage de Clermont.

Chapuzot (Simon) — *Carrière*-Poinsignon — *Chapelier*-Charton — *Chapelier*-Nottelet — *Chapelier* (Martin) — *Charpentier* — *Chibeaux*-Bonnefoy — *Collas*-Collin — *Collas*-Bienaimé — *Collas*-Gilson, de Montzéville — *Collas*-Radière — *Coilliot*-de Gruthus — *Collin*-d'Armonneaux, lieutenant général au bailliage de Vermandois — *Collin de Lescouvetz*-Florentin, grand prévôt des maréchaux de Brie et de Champagne — *Collinet*-Gérard — *Coquille*-de Bigot.

Dautremont-de Lion — *Delaistre* — *Didière*-Picard — *Doyen*, dit de la *Vaux* — *Doyen* (Robert)-de la *Vaux*-de la Lance, docteur en médecine — *Desbans* — *Dubois-Desbordes*-Millet.

François (Claude)-Tansier-Guiot — *François* (Louis)-Nottelet, ancien mayeur — *François*-Pultier — *François*-Vanin-Guiot — *François*-Loyaux.

Le *Gagneur*-de Bigot — *Gandouin*-Bienaimé — *Gailly*-Lescuyer-Bara — *Gattelet* (François)-Picquoin, ancien mayeur — *Gattelet* (Michel), ancien maire — *Gattelet*-Lombard — *Gauvain*-Doyen — de *Génins*-Gehot — *Gigy*-Herbilion — *Gillet*-Bonjean — *Gobert*-Bara — de *Grandpré*-Quénichet — *Guiot*-Tansier.

Des *Hayes de la Roque*-Gattelet — *Habrant*-de Ugnes, an-

cien mayeur — le *Haut Didier* (Gervaise)-Boucher, chirurgien — de *Heppe*-Drouet -- *Huot* (Gilles , ancien mayeur.

De *Juillon*-Maneuvrier.

De *Lalance*-Doyen — de *Lavaux*-de Gruthus — *Lambinet*-Chuffet — de *Lescuyer* — *Lescuyer*-Husson — de *Lefebvre* — *Lefebvre des Mares*-de Fromeréville — *Lefebvre*-Husson — *Leloyal* — *Leloyal*-Périn — *Leclercq*-Nicolas — *Ledoux* (Gérard)-François — *Ledoux*-Habrant — *Lemoine*-de Nouion — *Lemoine*-Guiot — *Leblan*-de Villaire, chirurgien — *Lerosle*-Liégault — *Logette*-Maclot — *Lombard*-Lombart — *Loyaux* (Joseph), ancien maire — *Loyaux*-Mougelle.

Mangin-de Gouveau — *Manehand*-Goujet — *Mathieu* (Louis)-Gattelet, chirurgien — *Marlot*-du Breuil — *Maupassaut*-Labelle, de Varennes — *Mazagot*-Sillet — *Mouët*-d'Autigny de Vaux.

De *Neuvilly*-Desbans-Colson, chirurgien — de *Niger*-de Bigot — *Nicolas*-Louis — *Nottelet*-Gattelet — de *Nouion*-Holart.

Oudart-Gattelet.

Périn-de Gruthus — *Périn*-Chuffet — *Périn*-Leliepvre — *Périn*-Chapelier — *Périn*-Ferquel — *Périn*-Gattelet — *Périn*-Loyaux — *Pérotel*-Humbert — *Pinguet*-de Nouion.

Quénichet-de Grandpré — *Quénichet*-Lefebvre — *Quénichet*-Picquart.

Radière-Habrant — *Radière*-Pasquier — *Raulin*-Chapelier — *Richard*-Bonnefoy, ancien maire.

Sainctin-Picquart — *Stevenot*-Lefaucheux — *Soidet* (Louis), chirurgien.

Tansier-Guiot — *Tognart*-de Bigot.

Wacquant-Lescuyer — *Vuaquant*-Leroy — *Vacquant*-de Nouion — *Vannier*-de Heppe — *Vallet*-Liégault — *Vauchelet*-Morin — *Williaume*-de Ville.

Illustrations civiles.

Raulin père, député au Corps législatif (V. *suprà*, à l'art. justice de paix, p. 1364).

Raulin (Hector-Jacques), né, à Montfaucon, le 23 prairial an III, chevalier de la Légion d'honneur, ancien sous-préfet, et ancien représentant du peuple, à la *Législative* de 1851.

Successeur de M. *Humbert* de Clermont (1) qui, le 17 juillet 1808, avait remplacé M. *Gérard* de Dampvillers, et dont l'administration paternelle et sage avait conquis les sympathies du pays, M. *Raulin* fils, à la mort de ce magistrat, en 1832, devint sous-préfet de l'arrondissement montmédien; il en exerça les fonctions jusqu'à l'explosion révolutionnaire de 1848 : alors, bien que libéral par éducation et par principe, il ne fut pas trouvé assez avancé par les *républicains du lendemain*. Il laissa des regrets sincères dans l'immense majorité de ses administrés; ceux-ci avaient trouvé, en lui, un administrateur laborieux, instruit, toujours à l'étude de leurs besoins, et complétement dévoué à leurs intérêts locaux. M. *Raulin* a donné une impulsion vigoureuse aux premiers développements de l'instruction primaire, alors que cette institution essentielle n'était encore que livrée à des tâtonnements individuels et sans réglementation.

M. *Raulin* a pu rencontrer des contradicteurs, et même des ingrats... c'est la récolte ordinaire des bienfaits; mais l'estime générale l'a suivi dans sa retraite; son nom et son obligeance resteront dans la mémoire des Montmédiens; il peut en être assuré.

---

(1) M. *Humbert* (Nicolas), chevalier de la Légion d'honneur, était né, à *Clermont*, le 25 janvier 1761. Homme de loi en 1790, il fut élu greffier de cette justice de paix; puis l'élection populaire le porta, successivement, aux fonctions de : administrateur du directoire du district de Clermont, le 18 novembre 1792 — juge au tribunal civil de la Meuse, le 18 octobre 1795 — administrateur temporaire du département de la Meuse, le 15 novembre 1796. Le gouvernement le nomma : administrateur, le 12 avril 1797 — conseiller de préfecture de la Meuse, le 4 avril 1800 — enfin sous-préfet, à Montmédy, le 17 juillet 1808. Il y mourut le 22 octobre 1832, à 71 ans; sa tombe est à Montmédy : *transiit benefaciendo*. Son épouse avait été Marguerite Aimée *Manehand* de Clermont. Il laissa deux fils, dont la loyauté est restée proverbiale : *probe comme Humbert !* C'est un beau titre à stéréotyper aux annales du barreau montmédien, qui en présenteront d'autres plus loin.

MONTIGNY DEVANT SASSEY; *Montiniacum* (1). Canton de Dun.
(Ch. de 634, 1249, 1277, 1269, 1285, 1602, 1613.)

Ancienne *Chastellerie* de la *Baronnie de Dun*, faisant pointe dans le *comté de Stenay*, par ses annexes *Halles* et *Wiseppe* .. *in trinis campis*. — Les fermes de *Sainte Marie* et de *Saint Syrotin*.

Sur le ruisseau de la *Froide fontaine*, laquelle prend sa source, à la côte 333, sur la rive du bois de *Tailly*, et qui afflue à la Meuse, au-dessus de *Saulmory*.

Anciens écarts : *Mousseau*, ancienne papeterie — la cense et le meix de la *Grange* — la ville de *Vaux* (V. *Saulmory*, Ch. de 1285). — Nota. Ces écarts n'existent plus. *Mousseau* est au ban de *Saulmory*

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton..........	0 myr.	8 kil.
	arrondissement ...	2	6
	département......	7	7

Orientation, par rapport à Montmédy, S. O. 1/4 O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer : de 190 à 333 m.

Étages, groupes et sous-groupes (2).

1° Etage jurassique *moyen*; formation *coralienne*, de la septième époque onthologique — *oxford clay inférieur* et *moyen* — *oolithe ferrugineuse*; minerai de fer — *coral rag*; pierres Géologie.

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Montigny*, sur Chière, sous *Viller le rond*, est appelé *Unichi Monhiaga* dans la charte de 634. La formation géologique paraît être la même qu'à *Montigny*, sur Vence, sous *Villers le Tourneux*; qu'à *Montigny* devant Sassey, sous *Villers devant Dun*; qu'à *Montigny*, près de *Mons*, en Hainault, etc. Voir le sens étymologique à l'art. *Mont* et ses dérivés, p. 1331.

(2) Voir la *Stat. géolog.* de A. Buv., p. 80, 234, 314, 317, 335, 615.

de taille ; — 2° absence des sept formations intermédiaires du *coral* au *diluvium ;* — 3° *alluvions ;* sables et graviers.

Les territoires de *Mont* et de *Montigny* diffèrent peu, quant à l'étage sous-jacent : cet étage, commun à toutes les *dunes* des *Woepvres*, est le *coral*, terrain mauvais producteur (*rag*, mauvais, en hébreu), lequel émerge, de l'est à l'ouest, hors de la vase des *argiles oxfordiennes* du bassin meusien. L'émergence de ce terrain a ses bords liserés, à mi-côte, par un cordon d'*oolithe ferrugineuse*, dont les angles rentrants se prononcent, près de la *Froide fontaine*, autour des rampes boisées de *Tailly*, de *Halles* et de *Beauclair*. La puissance de l'*oxford clay*, qui le recouvre, est plus grande à *Mont*, parce que *Montigny* est, à la fois, plus enfoncé dans le bassin et le plus rapproché des *alluvions ;* celles-ci ne touchant à aucun point du territoire de *Mont*.

Nota. — Mêmes particularités à *Montigny*, près de *Mons*, en Hainault.

Cette position prouverait, seule, que l'incolation est plus récente à *Villefranche* qu'à *Saulmory*... à *Saulmory* qu'à *Montigny*... et plus récente encore à *Montigny* qu'à *Mont*. *Mont*, sur les affleurances oolithiques, s'est montré en émergeance jurassique, alors que *Montigny* était encore abîmé dans les eaux d'une mer intérieure, *in iacum* — il a *monté* avec les sables des dunes, sous la poussée des feux souterrains, et par le refoulement des ondes vers l'océan (*M-ont-in iacum*).

L'histoire des chartes va confirmer l'exactitude de ces inductions. Voir *Beauclair*, p. 143 ; *Halles*, p. 781 ; et *Montfaucon*, p. 1367 ; voir ensuite *Tailly* et *Viller devant Dun*.

Erection. Nom du fondateur : *Richer de Dun*, petit-fils d'*Alo*, suivant toute apparence ; — causes probables : l'extension des cultures, sous les *dunes*, à la rive des *alluvions ;* — date de la charte d'affranchissement : avril 1285 (1), par *Jeoffrois III*, sire de Dun.

---

(1) Voir le texte dans les *Chroniques* de M. Jeantin, t. II, p. 436.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1829 : 971 h. 91 a. 39 c. Territoire.

Nombre des maisons : 168.

Jardins et chènevières..............	32 h.	43 a.	51 c.
Prés et pâtures fauchables	56	83	72
Terres labourables.................	354	16	63
Vignes...........................	80	21	11
Bois..............................	352	18	3
Landes, friches, carrières, et minières, étangs, noues et routoirs..............	73	27	69
Superficie non imposable............	22	77	70

Cours d'eau : le ruisseau de *Froide fontaine,* descendant de la gorge de *Villers,* et qui alimente trois moulins — celui de *Saint Syrotin,* entre *Halles* et *Montigny* — celui de *Louvaux,* entre *Montigny* et *Mont.*

Usines : un *moulin* et un *pressoir,* anciennement bannaux — plusieurs *pressoirs* à bascules — plusieurs *distilleries.*

Revenu net imposable : 22,078 fr.

Bois.............................. 240 h. 37 a. 0 Biens communaux.
aux cantons dits : *Heurtebise, Montvaux, Morgnivaux,* la *haute Voie,* le *bois le Prieur* — la *Cheminée,* le *petit Bois.*

Bois de particuliers : le *Gron,* la *Quemine,* les *quatre Arpents.* Plan de 1769; déclaration de 1780 (1).

Valeur approximative des ter. communaux : 341,932 fr. 30.

L'assiette de l'impôt foncier a été faite sur un revenu net, Not. agricoles.

---

(1) Anciens titres des propriétés communales : 1528, terre du *maix* de la *Grange* — 1530, terres cédées par les seigneurs pour l'extension du village — 1667, bornage du territoire — 1667, transaction entre les communes de *Montigny* et de *Villers* — 1669, idem, *Montigny* et *Saulmory* — 1688-1708 et années suivantes, bornage entre *Tailly* et *Montigny* — 1755, procès avec le comte de *Morioles* — jugement *Morioles,* 28 août 1829 — jugement *Darodes,* 1829 — jugement *Morioles,* 12 janvier 1831 — bois provenant du prince de Condé; jugement et arrêt de 1830.

moyen présumé, par hectare de : *ter. lab.*, 12 fr. 20 — *prés*, 48 fr. — *vig.*, 60 fr. — *bois*, 13 fr. 50 — *jard. et chèn.* 66 f. — *friches*, 50 c.

A *Mont*, les bases sont : *ter.*, 14 fr. 40 — *prés*, 60 fr. — *vig.*, 60 fr. — *bois*, 17 fr. — *jard.*, 66 fr.

L'extension des friches, triple à Montigny de celles de Mont, indique l'infériorité relative du premier de ces territoires ; mais ces friches décroissent d'année en année.

Valeur vénale moyenne des propriétés rurales :

Ter. lab., 1re cl., 3,400 fr.; 2e cl., 2,200 f.; 3e cl., 1,500 f. 4e cl., 900 fr.; 5e cl., 500 fr. — prés, 1re cl., 5,500 fr.; 2e cl., 4,000 fr.; 3e cl., 2,500 fr. — vignes, de 1000 à 4,500 fr. — bois, de 1,500 à 2,000 fr. — jard. et chèn., 10,000, 5,000 et 3,000 fr. (1).

Cultures générales : blé, orge, avoine, plantes fourragères, légumineuses et ligneuses. Culture spéciale : la fève, dite *haricot*.

Not. indust. Professions les plus habituelles : cultivateurs, vignerons, manœuvres, beaucoup de cordonniers ambulants, des vanniers, des tissiers, des bûcherons, quelques carriers. Environ 150 émigrants par année, qui rapportent leurs gains dans leurs familles.

Quant à l'exploitation des minières, voir *Halles*, p. 783. Briques réfractaires, marnes et tourbes.

Administration cantonale. En l'an III, J. J. *Dauxbrébis*, président de l'administration du canton de *Montigny* — en l'an VI, J. *Ponsardin*, *idem*

Administration municipale. Noms des maires : en l'an VIII, J. *Ponsardin* — an XIV, N. L. *Gauthier* — 1826, J. F. *Ponsardin* — 1834, N. *Gillet* — 1841, J. F. *Ponsardin* — 1849, N. *Gillet* — 1852, J. A. P. *Willemet* — 1858, J. F. *Bertin*, aujourd'hui en fonctions.

Notariat. En 1738, Jean *Bidier*, époux de Nicole *Petitfils* — 1764, J. B. *Jodin*, l'ancien, époux de M. B. *Bidier* — 1791, J. B. *Jodin* le jeune, époux de B. *Debour* — 1820, Simon *Wille-*

---

(1) Rectifier les évaluations de *Mont*, d'après celles qui précèdent, en augmentant les vignes d'un cinquième.

met, époux de A. *Courant*, maintenant honoraire — 1844, J. A. P. *Willemet*, époux de J. F. A. *Lamblot*.

Nota. — Jamais de misère, même dans les plus mauvaises années, au moyen du numéraire rapporté par les ambulants.

D'après le recensement de 1836 : 579 hab. — en 1846 : 672 hab. — en 1851 : 670 h. — en 1862 : 590 hab. **Population.**

Nota. — La réduction provient du choléra.

D'après les archives communales, à partir de 1675 — d'après celles judiciaires, à partir de 1673, avec lacunes. **Tenue des registres.**

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Rheims*, à la trifurcation de ceux de *Verdun* et de *Châlons*; — archidiaconné de *Champagne*, sous le titre de *Saint Médard* de Grandpré (1); — doyenné de *Saint Gilles* de Dun (2); — cure : celle de *Saint Martin* de Montigny ; — annexes et dessertes : celles de *Halles* et de *Wiseppe;* — prieuré : celui de *Dun*, puis de *Viller* et *Andevanne ;* — église matriculaire : celle de *Mont*. **Ordre spirituel.**

Noms des patrons : *saint Martin*, à Montigny — *saint*
à Halles — *saint Remy*, à *Wiseppe*.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : reconstruite en 1756.

Noms des anciens curés et vicaires, antérieurement à l'ordre actuel : **Ancien clergé.**

En 1673, F. de la *Crid*, c.; N. *Bonhoé*, v.; N. *Marquez*, v. — 1676, N. *Gaget*, c. — 1715, J. *Collard*, c. — 1737, J. B. *Houet*, v. — 1738, J. *Baron*, c. — 1757, J. F. *Bagayet*, c. — 1760, J. *Golzart*, c. — 1765, J. *Hodée*, v. — 1767, G. *Marie*, c.; J. B. *Charpentier*, v. — 1768, J. *Canelle*, c. — 1783, J. *Regnauld Thomassin*, v. — 1784. P. L. *Toussaint*,

---

(1) Ressort de cet archidiaconné : voir *Aincréville*, p. 8 — (2) Composition de ce doyenné : voir *idem*.

v. — 1787, J. B. C. *Paquet*, v. — J. F. *Génin*, v. — 1791, A. *Sarazin*, curé constitutionnel.

Sous l'ordre actuel : MM. J. F. *Ponsardin* — M. *Colson* — M. de *Lahaut* — M. *Petitjean* — M. *Lefebvre*, mort victime de son dévouement à l'époque du choléra — M. *Henrion*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des sires de *Dun*, ensuite des suzerains du Barrois (V. *Beauclair*, p. 147); — patronage : à la collation des seigneurs sous-inféodataires; — dixmage : au profit des mêmes; — entretien du chœur et des bâtiments : à la charge des mêmes.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité des *Remi*, sur les marches des *Cathalauni* et des *Véromandui;* — royaume de *Neustrie;* limites contestées par les *Lotharingiens;* — anciens *pagi* du *Dunensis*, du *Stadunensis*, et de l'*Astenensis;* — comtés de *Bar*, de *Grandpré*, et de *Stenay... in trinis campis;* — baronnie de *Dun;* plus récemment celle de *Saulmory*, au comté de *Beauclair;* — duché de *Champagne*, ensuite de *Bar*, ensuite de *Lorraine*, en 1473; — fiefs et arrières-fiefs : ceux de *Halles* et de *Wiseppe* (Voir *Boulain*, p. 187; et le mot *Wiseppe*).

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Vermandois-Rheims;* franchises de *Beaumont*.

Mesures de : pour les liquides, la pièce et la pinte de *Beaumont*, c'est-à-dire de *Bar* — pour les grains et autres matières sèches, le boisseau de *Grandpré* — pour les bois et les terres, *Grandpré*.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 perches, la perche de 19 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel* (V. *Dun*, p. 578); — assises des *grands jours* de *idem*, juridiction contestée par la France; — cour supérieure, *idem;* évocation au présidial de *Sens;* — ancien bailliage de *Stenay* et *Dun;* puis de *Clermont;*— ancienne prévôté de *Dun*, dès avant 1066 (1); — ancienne justice seigneuriale des seigneurs locaux, exercée par leurs prévôt, lieutenant et autres officiers; — justice foncière des mayeurs et eschevins.

Maisons seigneuriales.

Montigny : sous les anciens comtes de Champagne; sous les anciens comtes de Bar; sous les anciens comtes de Luxembourg (de 1114 à 1602); — les combats de fiefs dominants.

Ce sont les *combats de fiefs* qui ont ensanglanté le *moyen âge*. Ces grands procès, à coups de lance, étaient les résultats de la confusion des races et des occupations fluctuantes des localités, aux époques de force brutale et de l'empire du fait. Causes des transformations juridictionnelles.

Comment se fait-il que *Montigny* a toujours été à la *coutume de Saint Mihiel*, comme faisant partie intégrante du *Barrois mouvant?* tandis que *Saulmory*, sa voisine, section ancienne de la même vallée, était *mi-partite,* quant au spirituel..... *Rheims* et *Verdun*... et *tripartite,* quant au temporel... *Dun*, *Stenay* et *Grandpré...?* comment cette languette de terre vaseuse, dite au val de *Samoreias*, dépendait-elle de *Sainte Menehould*, et était-elle à la *coutume de Vitry en Perthois...?* comment, enfin, *Villefranche,* section toute récente de *Saulmory*, est-il demeuré *Véromanduen*, d'immémorialité, comme dépendance lointaine de la baronie du *Thour, en Porceannais?*

Ce sont là des mystères inexplicables à notre époque, époque

(1) Composition de cette prévôté : voir *Aincréville*, p. 10.

d'unification des intérêts et des choses, mais aussi d'aplatissement des idées. Tout, aujourd'hui, est terre à terre; et dans la conformation actuelle du sol, dans l'uniformité des institutions, les reliefs moraux et physiques sont des *mythes* incompris. On se rit même de ceux qui essayent d'en montrer le principe et le nœud! Voici l'explication cependant :

Montigny est plus vieux, beaucoup plus vieux que *Saulmory; Villefranche* n'est que d'hier, par rapport à *Beauclair*, à *Halles*, et à *Montigny*... pourquoi cela?

Le géologue vous dirait : *Villefranche* est tout entier dans les *alluvions* de la Meuse; c'est une terre neuve, comme *Sedan*, comme *Mézières;* c'est une des plus récemment habitées .. elle a reçu le dernier épanchement, par le *Porceannais,* des hommes du *Vermandois,* vers la Meuse, lors de leur émigration sur *Verdun* (ce qui eut lieu au quatrième siècle, sous les *Gallo-Romains*). — Le stratégiste vous dirait : *Montigny* est sur le contrefort extrême de l'*étage jurassique,* étage dont le tronc oolithique se bifurque de *Souilly* à *Buzancy;* c'est un vieil ossement de la charpente du globe... il a reçu l'épanchement des races *vogasiennes,* vers les bassins de la *Marne* et du *Perthois*. *Saulmory,* à l'*entrecours,* au *pourcingle,* comme dit la charte de 1285... *Saulmory* est dans les *vases oxfordiennes;* là se sont rencontrés et heurtés les *Remi* et les *Veroduni,* les *Catalauni* et les *Orolauni*. Voyons les chartes; à elles maintenant de confirmer ces indications.

Accord au sujet de l'engagère de la vicomté de Verdun.

En 1114, un accord a lieu entre les comtes *Renaud Ier* de Bar et *Guillaume* de Luxembourg, au sujet de l'*engagère,* par l'évêque des *Claves,* de la vicomté de *Verdun*. Guillaume rend à Renaud le bassin des *basses Vabvres* et la *place de Stenay,* aux mêmes conditions qu'elles lui avaient été engagées par le prélat *Thiéry;* c'est-à-dire, à charge de *foi* et *hommage,* envers lui *Guillaume* et ses successeurs comtes de *Luxembourg,* et encore sous la réserve des droits du comte de *Champagne,* comme suzerain de *Grandpré*.

Aussitôt que *Thiébault Ier* de Bar, successeur de *Renaud* et fils d'*Agnès de Champagne,* eut épousé *Ermesinde,* héritière

du *Luxembourg*, c'est-à-dire en 1193, *Thiébault*, comme comte de Stenay, rendit hommage à son beau-père *Henry* de Namur, dit l'*aveugle*, en sa qualité de comte de *Luxembourg*. Cet hommage fut fait, constamment, dans les mêmes termes, jusqu'en 1602, par les princes barrisiens, à leurs hauts seigneurs les princes *Luxembourgeois*. Dans ce relief, *Montigny* figurait, en partie, comme appendice de *Stenay*, par *Wiseppe... in trinis campis*.

En 1203, par charte du mois de juin, *Andewanne*, et toute la montagne *remo-cathalaunienne* du *Beauclairois* (Bethenberg, en dialecte germanique, Villers devant Dun, Tailly, Montigny, Halles, Beauclair, les tailles de l'Anelle, les *trinicampi* de la Wiseppe), furent engagés à ce même *Thiebauld* de Bar, comme mari d'*Ermesinde de Luxembourg*, par *Henri IV de Grandpré*, occupateur de *Sainte Mennehould*, avec les droits et profits y attachés, pour 200 livres de *provénisiens* et pour 208 livres de *messins*. Cet engagement fut consenti sous l'attache et le seing de l'évêque des Claves, *Albert de Hirgis*, à cause de ses droits épiscopaux et de ceux de la *maison comtale de Chiny*.

En 1208, un traité de paix intervient entre le même *Thiébault*, comte de *Stenay*, comte de *Bar*, administrateur marital du *Luxembourg*, et son gendre *Férry II*, duc de Lorraine; accord par lequel il est stipulé qu'*Agnès de Bar*, femme de *Férry*, ayant son douaire sur *Stenay*, après elle cette châtellenie reviendrait au *Barrois*, toujours sous condition de l'hommage au *Luxembourg*, et sous réserve des droits du comte de *Champagne*, comme suzerain de *Grandpré*. **Traité relatif à Stenay.**

Thiébaut décède en 1214; ses droits, comme comte de Bar, comme propriétaire de Stenay, ses droits passent à son fils *Henry II*: mais, comme administrateur du *Luxembourg*, ses prérogatives maritales sont transférées à *Waleram de Limbourg*, marquis d'*Arlon*, second mari d'*Ermesinde*; et la duchesse de Lorraine *Agnès de Bar*, comme douairière, entre en possession de *Stenay*, y compris *Montigny*, alors membre **Engagement du Beauclairois.**

de cette châtellenie, pour quelque faible partie, et de celle de *Dun*, pour le surplus.

Hommage lige du sire de Dun.

En 1224, *Gobert IV d'Apremont*, sire de *Dun*, époux de *Julianne du Rosois*, dame du *Thour* et de *Chaumont en Porceannais*... Gobert, dit le *bienheureux*, celui qui, en 1218, conjointement avec *Odon*, abbé de *Belval*, venait fonder *Beauclair, in trinis campis*... en 1224, *Gobert* déclare qu'il est devenu *homme lige* de *Waleram*, duc de *Limbourg*, marquis d'*Arlon*, haut suzerain de l'*Evodiensis* (le *fie d'Yvoi*), comme second mari de la comtesse *Ermesinde* de Luxembourg, et il reconnaît qu'il a repris de lui sa ville de *Beauclair*, pour 300 livres de *provénisiens*.

Voilà *Montigny* sous la *haute dominance* du *Luxembourg*... et de la part du comte de *Grandpré*, vassal du comte de *Champagne*... et de la part du comte de *Bar*, inféodataire de *Stenay*, et, à ce titre, comme pour d'autres domaines, vassal *champenois*... et de la part du sire d'*Apremont*, comme baron de *Dun*, et par suite vassal *barrisien*.

Montigny, cependant, est resté ce que l'avait fait la nature; il était *dunien*, avant tout; aussi demeure-t-il sous la mouvance immédiate du *château de Dun*. Ceci explique pourquoi, à la date du 1er octobre 1255, *Henry II* de Luxembourg, à titre de haut dominateur de Stenay, céda au duc *Férry de Lorraine*, pour le remplir de ses prétentions, du chef de *Catherine de Limbourg* sa mère, sa part dans le *domaine de Montigny*, avec tous les droits et les hommes y attachés.

Echange des enclaves.

Cette cession fut *lettre morte*, pour la Lorraine, pendant plus de deux siècles (1) : *Montigny* resta *mi-luxembourgeois*, *mi-*

---

(1) Ce fut le duc *Robert de Bar* qui, le 26 juillet 1429, prenant le titre de seigneur de *Cassel* en Flandres, à cause d'*Yolande, sa mère*, dame de *Varennes* et de *Vienne le château*, jugea, souverainement, au profit des *manants de Saulmory*, le procès qu'ils avaient contre la *ville de Stenay*, pour le droit de parcours et d'abreuvage dans l'*entre cours* des deux bans. Sa décision fut rendue, après appointement, devant

barrisien, jusqu'aux partages *austro-hispano-lorrains* de 1602. Alors, seulement, il fut fait entre les archiducs, maîtres du *Luxembourg*, et le duc *Charles III* de Lorraine, une évaluation des enclaves respectives de l'un dans les états de l'autre; et *Montigny* retourna, tout entier, à son ancienne relevance, toujours sous la coutume de *Saint Mihiel*, et sons la dominance de *Dun*.

En l'an 1613, les terre et château de *Montigny*, ensemble la ville des *Vaux* de Sassey, toujours sous la châtellenie de *Dun*, plus les villages de *Saulmory* et de *Beauclair*... ceux-ci sous la mouvance de *Sainte Mennehould*. . appartenaient à *Antoine de Lénoncourt*, primat de Nancy et abbé de Beaupré, ensemble à *Théodore de Lénoncourt*, seigneur de *Gondrecourt*, *Haussonville*, *Domèpvre*, conseiller de son A. R. *Charles III* de Lorraine, et son bailli de *Saint Mihiel*, ensemble à *Barbe du Puy du Fou*, dame de *Serres*, *Maron* et *Messin*, veuve de *Jean de Lenoncourt*, ensemble encore à *Claude de Fresnaux*, dame de *Serres*, *Trougnon* et *Renusson*, veuve de *Louis Jean de Lenoncourt*, comme ayant la garde noble de son fils *Charles de Lenoncourt*. Ces quatre seigneurs confirmèrent les franchises de leurs *manants de Montigny*, par charte donnée, à Nancy, le 1er mars de la même année. Cette confirmation est à la suite de celle primitive d'avril 1285. **Les de Lénoncourt.**

Charles de Lenoncourt de Serres (1), époux de *Charlotte de Madruces* (2), comtesse d'*Ave* et baronne de *Baffromont*, **Charles de Lénoncourt-Bauffremont.**

Jean Blondelet, baillif de *Sainte Mennehould*, et *Pierre Malot*, son procureur fiscal, à *Clermont*.

(1) *Lénoncourt* portait : d'*argent, à la croix engrelée, de gueules*.

Les lignes de *Lénoncourt de Serres* étaient : *Haraucourt*, *Anglure*, *Puy du Fou*, *Château-Briand*, *Beauveau*, *du Fay*.

Il descendait de *Bernardin*, sieur de *Serres* et de *Gondrecourt*, et de *Jeanne de Haraucourt*.

(2) *Madruces* portait : *bandé d'argent et d'azur, de six pièces*,

ayant recueilli les parts de ses oncles et celle de la dame de *Fresnaux*, sa tante (donation testamentaire de 1631), vendit, en 1635, *Montigny*, *Saulmory* et *Beauclair*, à *Abraham de Mageron-Goer*, prévôt des *Montignons* (V. *Forges*, p. 728), pour la somme de 197,000 fr. barrois. Les trois terres furent admodiées, aussitôt, moyennant 2,400 livres de prix annuel, par bail de vingt ans. Le vendeur était capitaine des gardes du duc *Charles IV* de Lorraine et bailli de *Saint Mihiel*. Criblé de dettes pour le service de cet aventureux souverain, *Charles de Lénoncourt* mourut insolvable, en 1644; et, poursuivi, hypothécairement, comme tiers acquéreur, *Mageron* acquitta 200,000 l. à ses créanciers (1).

Ces domaines étaient, depuis près de 300 ans, dans la *maison de Lénoncourt* (V. aveux et dénomb. du 14 février 1456, par *Thiéry de Lénoncourt*, bailli de Vitry, époux de *Jeanne de Ville*, celle-ci aux droits d'*Etiennette de Nancy-Laferté*, laquelle, vers l'an 1299, avait épousé *Simon Ier de Pouilly* (V. *Beauclair*, p. 158).

Les de Margeron et les de Moriolles.

François de Mageron, époux de *Catherine de Héraudelle*, était encore seigneur de *Montigny*, en 1676 (2); ses sœurs étaient entrées dans les alliances des seigneurs de *Tailly*. Sa fille mineure fut attaquée par les de *Lénoncourt*. Après un demi-siècle de débats contre cette enfant et contre la dame *Char-*

écartelé de sable, à une montagne d'argent, chargé d'un chevron, de gueules; sur le tout, *de gueules, au gonfanon d'or.*

Ses lignes étaient : *Staremberg*, *Chalant*, *Portugal*, *Bragance*, *Livron*, *Chastelet*, *Bassompierre*.

(1) Ce qui n'empêcha pas ses petits-fils, *Henry* et *Antoine de Lenoncourt*, de former, en 1672, contre *François Mageron* et ses sœurs une demande en résolution, qui dura 60 ans, et qui ne fut vidée, au parlement de Paris, qu'après 1728.

(2) On trouve leurs signatures au bas de l'acte de baptême de *Jeanne Françoise*, fille du prévôt *Paul Drouet*, et de *Marguerite Godherr* de Mont, à la date du 31 décembre 1676.

pentier sa tante, *Montigny*, avec *Mont*, passa des de *Gentils-Vion* à *Renard de Fuschemberg*, comte de *Moncy* et de *Moriolles*, baron de *Saulmory*. Le dernier représentant de cette maison, exproprié pour cause d'émigration, est allé se fixer en Pologne; il y est mort, après 1828, sans postérité. Son château, transformé en maison moderne, est aujourd'hui la propriété de M. *Villemet* fils, notaire, qui en a respecté toutes les anciennes dépendances et conservé les principales distributions.

Jodin (Jean-Baptiste), né à *Montigny*, le 12 septembre 1756, mort, à *Stenay*, le 9 août 1830. **Illustration civile.**

Les personnages marquants du *tiers état* de 89 semblaient, pour la plupart, taillés sur le patron des *hommes de Plutarque* : honneur au petit nombre d'entre eux qui sont restés purs des excès de cette mémorable révolution!

Ceux qui ont connu M. *Jodin* le voient encore comme type remarquable d'intelligence, de sagesse et de résolution. A cette haute stature élancée et flexible, à cette pose digne et ferme, à ce profil aquilin, à cet œil vif et doux, à ce sourire de bienveillance, on pouvait pressentir l'homme juste et ferme d'*Horace*... celui que n'avait pu ébranler... ni l'ardeur des démocrates et de la plèbe turbulente, *non civium ardor prava jubentium*... ni les menaces des tigres de 93, *non vultus instantis tyranni*... ni les saturnales des fêtes de la *déesse de la Raison* (1).

Premier né du mariage de *J. B. Jodin* et de *Marie Barbe Bidier*... celle-ci fille de *Jean B*... notaire et de *Nicole Petitfils* de Montigny... celui-là fils de *Jean Jodin* et de *Jeanne Wary* de Quincy... celui-là, d'abord praticien à la justice prévôtale de *Montigny*, ensuite avocat et juge de la seigneurie de *Tailly*, ensuite notaire en remplacement de M. *Bidier*, son beau-père... *Jean Baptiste Jodin* fils était homme de loi, à *Stenay*, quand éclata l'explosion inévitable, qui fut pour la France nouvelle un

(1) Les actes de l'état civil était reçus, à *Montigny*, dans la maison commune, décorée alors du titre de *Temple de la Raison*.

baptême de sang et de feu. Il en embrassa les principes et en caressa les premières espérances... c'était alors le rêve de la plupart des gens de bien.

Il fut donc promu *procureur syndic* du district de Stenay; puis, en septembre 1791, ses concitoyens l'élurent pour aller continuer l'œuvre de la *Constituante*. Il fit partie de la députation de la Meuse, composée, alors, des citoyens *Moreau* de Bar le Duc, procureur syndic du département; *Mennehand*, procureur syndic du district de Clermont; l'*Olivier*, administrateur du directoire départemental; *Tocquot des Baroches*, juge de paix du canton de Dompsevrin; *Clément* et *Bernard*, cultivateurs, l'un à Billy, l'autre à Ugny.

Pendant son absence, *Stenay* fut agité par l'affaire de *Pelleport*... arrestation d'un courrier de cabinet qui précéda de peu celle du roi à *Varennes*... qui eut un retentissement de fâcheux augure dans les débats de l'Assemblée (*Moniteur*, 17 février 1792). La sagesse inspira constamment M. Jodin, dans ces circonstances difficiles, où déjà son pays était en proie aux discordes civiles et aux horreurs de l'invasion. La garde nationale, commandée par MM. *Vassal de Montvieil*, brigadier-colonel, *Carré*, lieutenant-colonel, *Chassal*, major, *Moreau*, capitaine, *Leliepvre* et *Vilmé*, lieutenants, reçut de son député un appui moral, qui préserva Stenay des immolations sanglantes déjà projetées contre les *suspects*.

A l'expiration des pouvoirs de la *Législative*, M. *Jodin* revint dans sa ville, agitée par quelques esprits pervers, et encore sous l'émoi des ravages de l'étranger (lettre du lieutenant général *Chazot*, du 14 octobre 1793). Il contribua, d'abord, à l'apaisement des passions populaires, et, le 13 brumaire an III, en remplacement de M. *Chenet*, il est nommé *commissaire du gouvernement*, près du *tribunal du district*, qui comprenait alors *Damvillers*, *Dun*, *Jametz*, *Marville*, *Montmédy* et *Stenay*. Sous les derniers temps de la *Convention*, sous le *Directoire*, sous le *Consulat*, M. Jodin remplit ces fonctions, alors si difficiles, avec fermeté impartiale, avec sagesse, prudence et modération,

En l'an XII, le collége électoral de la Meuse le choisit, encore, pour second suppléant au nouveau Corps législatif, où siégeait M. *Chenet* : mais M. *Jodin* avait, largement, payé sa dette à la France ; il dut songer à sa famille, car il est rare que l'homme honnête s'enrichisse dans les emplois publics, et M. *Jodin* avait trois fils. M. *Fontaine*, notaire à Stenay, son beau-père, lui proposa son étude ; et l'ancien législateur, le magistrat distingué, accepta cette position, modeste, mais honorable et fructueuse. En vain le grand juge *Régnier*, qui voulait le promouvoir à un plus haut poste, dans le ministère public, essaya-t-il de le retenir. M. *Jodin* quitta le tribunal de première instance, transféré à Montmédy.

Il fut, pendant dix-huit ans, l'honneur du notariat de l'arrondissement ; et il transmit son étude à son fils, *Victor*, aujourd'hui *honoraire*, qui, depuis 1824, marcha dans les voies de son père, entouré de l'estime de tous et de la considération la mieux méritée.

MONT AU VAL DE SAULMORY ; *Mons Landunensis.* Canton de Dun.

(Ch. de 1284, 1285, 1307, 1353.) V. *suprà*, p. 1336. Supplément à l'article *Mont devant Sassey*

Mont est plus ancien que *Sassey*, plus ancien que *Saulmory*, cela est incontestable ; on l'a déjà prouvé. Aussi dit-on *Mont devant Sassey*, par rapport au soulèvement des *crêtes* jurassiques, vers les sources de l'*Andon*, à l'ouest, comme on disait *Pro uille*, c'est-à-dire *avant la ville*, par rapport à la *villa* de *Pépin de Landen... Jupilia antè Dunum Castrum....* sur les *dunes* de la Meuse, à l'orient.

Car toutes les appellations anciennes, exactes et simples, s'exprimaient par un *locatif verbal* (1), mettant les hommes et

---

(1) Ce locatif était le *lamed* hébraïque, correspondant au *lam* du zend et du persan. Dans ces deux langues, L a la forme et le sens d'un *cro-*

les choses en rapport avec leur position (1). C'est au signe incompris de ce locatif que s'accrochera toujours l'intelligence vulgaire, quand, sans connaître le *pourquoi* des relations locales, elle voudra expliquer le *passé*, d'après les *apparences du présent*.

Changement de front des populations montiniennes.

Le village de *Mont* est-il bien, aujourd'hui, dans son emplacement, probablement primitif, du temps des *Pépin?* on en doute.... c'est à tort...! son église a changé de front... voilà tout. Assis dans le creux d'un vallon, entre deux coteaux, son appellation paraît *impropre* à ceux qui n'ont pas pour guides le double flambleau de la *linguistique* initiale et de l'*onthologie*... aux autres, ce sont ces deux lueurs qui leur montreront l'exactitude parfaite du mot *mont* avec le point de départ de l'*étage oolithique,* au pli de terrain où le village est placé. Ce sont ces deux interprètes des causes naturelles qui prouvent que, partout où l'*appellation est la même,* partout le *mot* exprime la *même idée* (2).

---

chet; en français, elle équivaut à la particule indicative *à,* qui s'attache, notamment, à toutes les idées de *localisation.* Quel est le *pourquoi... lammah,* en hébreu... de cette attache des idées et des choses.... *lammah!* pourquoi...? notre raison s'accroche *lammentablement* à ce mystère quelle ne pénètrera jamais. Remarquons seulement que le mot *mont* et que le mot *berg* expriment la même idée, mais dans un sens inverse. *Mont* image, à l'esprit... tout ce qui *monte...* à quelque niveau que s'opère l'action de monter... *Berg* image, au contraire, tout ce qui *cesse de monter :* celui-ci est la cessation de l'*émergeance,* hors des eaux qui sont à la *base* de l'*ergere;* l'autre est au point de départ de l'*épanchement oolithique,* de haut en bas, qui monte successivement dans les fonds.

(1) Ainsi, nous trouvons, encore, sur les registres de *Mont* et de *Montigny,* ces appellations de personnes : Jean *de prés de terre* — Pierre *de la grève* — Jeanne *de hors la ville...* A *Doulcom* le nom propre *Lamacq* signifie à l'*amas d'eau...* à l'*union des eaux.*

Toutes les appellations primitives sont de la même simplicité, et toutes s'expliquent par l'hébreu.

(2) Encore deux exemples, entre mille : allez dans le *Hainaut,* vous

L'ancienne église de *Pépin de Landen* est, il est vrai, isolée au sommet des *Vaux de Sassey;* mais pourquoi cet isolement, qui lui est commun à tant d'autres temples anciens? parce que l'incolation des serfs de cette église, qui, d'abord, s'était faite du côté *nord-ouest*, en venant de *Montigny*, par le *Val de Saulmory*, c'est-à-dire par la voie la plus rapprochée des montagnes, s'est portée, successivement, dans les *Vaux de Sassey*, en venant, par le *sud-est*, des bas-fonds du bassin meusien.....

La *villa* du *Val les Saulmory*, mentionnée dans la charte de 1285, après avoir décru, de siècle en siècle, a fini par disparaître... Celle de *Mont les Sassey* s'est accrue, rapidement, en raison, notamment, de ses rapports avec la *vouerie de Sassey*, où se tenaient les *plaids annaux* des sires de Dun, comme voués du couvent liégeois.

La *basilique de Mont* atteste même ce double résultat. Pourquoi sa porte *gothique*, qui ouvrait son *porche polychrôme*, de l'époque et du style *bas roman*, aux populations *montiniennes*, par le *val de Saulmory*... pourquoi cette double baie primi- Encore la basilique de Mont.

---

y trouverez *Mons* et *Montigny*, tout à côté; vous y trouverez *Montigny*, sur la Sambre, près du *Mont* de *Charleroi*. Les positions sont, relativement, les mêmes, par rapport aux eaux; les étages géologiques sont en relation identique. Il en est de même que chez nous, sur notre Meuse, en ce qui concerne *Mont* et *Montigny* devant *Dun*.

Les mêmes circonstances locales ont donc présidé aux mêmes appellations, dont le sens primitif est donné que les radicaux *uniletères, biletères*, ou *triletères*, de l'hébreu : cherchez le pourquoi..... *lammah?* votre raison s'y *accroche*. Il y a plus; bien souvent vous trouvez les mêmes familles installées, au moyen âge, dans les diverses localités portant la même appellation; ce qui indiquerait quelles tirent leur origine du même lieu. Mais comment ce *lieu* leur est-il commun? *ma qom*... ce mot signifie *lieu*, en hébreu. Qu'est-ce qu'un *lieu* en général? encore un *accroc* pour la définition! consultez la géologie et l'onthologie, et vous approcherez bien près du but, sans l'atteindre jamais.

L'explication des *enclaves* ressort de là tout au moins.

tive a-t-elle été murée dans le cours du douzième siècle (1), bien qu'elle conduisit, directement, les dévots dans la crypte de *Sainte Begghe...?* pourquoi, au contraire, son remarquable *portail,* avec son *olympe* chrétien, s'est-il tout large ouvert aux populations *alluvionales,* par les *vaux de Sassey...?* c'est que la désertion s'était faite par le haut, et que l'afflux se pressait par le bas. C'est que *Montigny,* avec ses appendices, avait été détachée des colonies *andenniennes* (*Andevannes, Tailly, Villers*), et que *Saulmory,* affranchie avec *Wiseppe,* se portait de préférence vers la capitale *astenienne,* au tombeau de *saint Dagobert,* dans la vieille chapelle de *Saint Remy.* A partir de ce moment les traditions liégeoises s'oblitérèrent, et la *crypte de Sainte Begghe* fut à peu près délaissée. Aussi voyez la symbolique du portail!

Saint Dagobert va prendre la droite de *Charlemagne,* aux abords du nouveau porche, et le *bienheureux Pépin,* sa petite église en main, n'apparaîtra plus qu'au second plan.

Transformations architectoniques. L'*église de Mont,* type architectural unique dans la Meuse, est de *trois âges* et de *trois styles* différents.

La lourde et solide épaisseur de ses soubassements est de l'époque *carlovingienne,* style *bas roman :* ce style est attesté par la *porte,* à double baie, *murée,* à l'aspect du nord-ouest, sur le *Val de Saulmory* (2).

Le *clocher* et la *haute nef,* surélevés sur les basses voûtes des collatéraux, et percés de vitres *romano ogivales primaires,* sont de l'époque des constructions religieuses des douzième et treizième siècles, alors que le *plein ceintre* et l'*ogive naissante* unissaient les idées matérielles aux idées morales, et que cette union servait de *transition* à des aspirations d'un ordre plus relevé.

Les *ajoutements* et leurs *accessoires* indiquent les tâtonne-

---

(1) C'est ainsi qu'une circonstance, insignifiante en apparence, est l'indication certaine des causes qui ont transformé les relations sociales de toute une vallée.

(2) Le muraillement de cette porte et l'ancien porche forment aujourd'hui la *chapelle des Fonds baptismaux.*

ments successifs d'un art tourmenté par les secousses d'une laborieuse parturition. La *renaissance* n'est point encore accomplie, et l'art meurtrier de la guerre a gravé ses ravages sur le monument consacré au dieu de la paix (1).

Le curé Henry Morlet.

En 1432, décédait, à *Mont*, un curé qui avait traversé les temps orageux de 1455 à 1430..... c'est-à-dire ceux de la transition politique d'absorption du *Barrois* dans la *haute Lotharingie*. Ce brave prêtre avait exercé son ministère pastoral sous la domination agitée de *Louis, cardinal de Bar* (1415 à 1417)... et sous celle de *Bonne*, sa sœur (1417 à 1430)... ce fut lui, à n'en pas douter, qui obtint de celle-ci, en 1425, la confirmation des droits de possession immémoriale de ses paroissiens, sur les bois dits d'*Andennes*, les *grandes Rapes*, les *petites Rapes*, et les accrues de la *roye de Landunum*...... (Acte du 1er juillet 1415, moyennant 5 blancs par habitant; procès de 1755, entre ceux-ci et le comte de *Moncy*, ensemble la douairière de *Mont-Renard*, née baronne de *Touly*.)

La mémoire de ce vieux prieur, qui a laissé cette qualification à l'un des bois de *Montigny*, a été, grâce aux bons saints de bois, de formes si baroques, qu'on remarque à peine aujourd'hui... cette mémoire a été conservée, dans l'église, par son image, entre celles colossales, taillées en bois, des *princes des apostres*, aux pieds de chacun desquels est une inscription gothique. Celle de *saint Paul* est souscrite ainsi :

« *mil quatre cent trente-deux,*
« *Henry Morlet, qui de céans,*
« *en forte guerre et tems douteux* (2)

---

(1) En 1632 et 1634, l'*église de Mont* fut assaillie par le parti espagnol, et soutint un assaut meurtrier dirigé contre les Français, qui s'y étaient retranchés. Les murs conservent les traces des atteintes des projectiles de l'ennemi.

(2) Ce pasteur avait assisté aux scènes meurtrières qui furent la conséquence de la *bataille de Bulgnéville*, où les *basses Wabvres* perdirent tant d'illustres chevaliers (2 juillet 1431); car deux mille gentilhommes pé-

« *curé fut environ huit ans,*
« *tailler et paindre no'fist to' deux.*
« *priez por luy petits et grands* (1). »

MONTMÉDY, capitale du comté (moderne) de *Chiny*.

SOUS LA DYNASTIE DES PRINCES DE LOSS (2).
(1224 à 1368.)

CHAPITRE I.

§ I. — Règne d'Arnould III et de Jehanne Ire de Chiny (1224 à 1268).

Coup d'œil général.

Ce règne qui dura, de l'an 1224 à l'an 1268, c'est-à-dire de l'aurore de l'*ère des affranchissements*, au crépuscule de celle des *croisades*, a parcouru les principales phases de la *haute féodalité*. C'est l'époque des querelles, les plus envenimées, du pouvoir *temporel* contre la puissance *spirituelle... guelphes* contre *gibelins* : c'est celle du soulèvement des *citains* des villes

---

rirent dans la défaite du duc *René*. Au nombre des mourants furent : *François de Xorbey*, sire de Louppy — *Jean d'Haraucourt* de Remoiville — *Didier du Chaufour* et *Mont Saint Martin* (V. les art. *Lions*, *Louppy*, p. 1114 et 1156), tous vassaux du comté de Stenay.

Jacques d'Orne et *Jean d'Orne* étaient prévôts de Stenay, en 1432; ils ne tardèrent pas à succomber dans les rencontres de ces temps désastreux.

(1) Les prêtres de la cure de *Mont*, sous l'ordre actuel, ont été : 1804, *Radière* — 1820, *Simon* — 1830, *Jeandin* — 1850, *Mougeot*; — ensuite MM. *Chibeaux* — *Robinot* — *Foliot*.

Maire actuel : *Christophe Godet*.

(2) Voir l'*Histoire de l'ancien comté de Chiny*, p. M. J. — 2 vol. in-8°, imp. à Nancy, en 1859, chez Grimblot et Cie — pour les temps antérieurs à 1224.

épiscopales contre leurs *princes-évêques*, et celle de la mise en *assises* des premières *communes affranchies* : c'est celle des *quarantaines*, dites *trèves de Dieu*, et celle des *champs clos*..... c'est enfin le jour éclatant du soleil de la justice, qui se lève sur les peuples, en la personne de *saint Louis* (1226-1270).

Arnould III a vécu jusqu'en 1274; *Jehanne* ne mourut qu'en 1299; mais ils avaient, l'un et l'autre, abdiqué, en 1268.

Pour comprendre le rôle que jouèrent, dans ce grand drame, la fille et le gendre du bon et pieux *Louis IV*, premier affranchisseur des peuples de la *Thonne* (Ch. d'*Avioth*, de 1223); pour apprécier l'importance de la part, plus conciliatrice que guerrière, qu'*Arnoul III* a prise aux faits généraux de ce siècle d'agitations, il faut les mettre en présence de quelques acteurs contemporains.

A Bar — *Thiebauld*, veuf, en premières noces, de *Lorette de Loss*, fille du comte *Gérard* et sœur des comtes *Louis* et *Arnould* du *Lossensis*... veuf, en secondes noces, de *Isabelle de Bar sur Seine*... et époux, en troisièmes noces, de la jeune comtesse *Ermesinde*, héritière de *Namur* et du *Luxembourg* (1196-1214). Tout remonte à ce dernier fait, qui domine l'histoire de notre pays. — Après Thiébauld, *Henry II*, son fils, époux de *Philippine de Dreux* (1214 à 1249) — après Henry II de Bar, *Thiebault II*, son fils puîné, marié, d'abord, à *Jehanne de Flandres*, dame de *Cassel*, ensuite à *Jehanne de Tocy* et *Varennes* (1249 à 1297). Princes contemporains. Le Barrois.

Sous ce prince, par achats, par conquête, par traités, la puissance barisienne déborde de toutes parts : par *Briey*, maîtresse des *hauts de Metz*, elle s'avance sur la *Crüne*, sur l'*Othain*, sur la *Chière* et dans le *comté de Chiny*..... par *Clermont*, par *Varenne*, par *Vienne le château*, par *Stenay*, elle s'avance sur l'*Aire*, sur l'*Aisne*, sur la *Bar*, et elle absorbe bientôt les *hauts* de l'*Argonne* et la majeure partie du comté de *Grandpré*.

A *Luxembourg* — voici la contre marche : *Ermesinde*, remariée à *Waleram III de Limbourg*, marquis d'*Arlon*... puis veuve douairière d'*Arlon* et de *Marville* (1214 à 1246) — Le Luxembourg.

Henry II, dit le *blondel*, enfant unique du second lit, et époux de *Marguerite de Bar*, dame de *Ligny*.

Le *Luxembourg* fait face au *Barrois*, sur toute la ligne de *Virton* à *Longwy*, de *Longwy* à *Thionville* (1246-1274).

Haute vassale du *Barrois*, dès le dixième siècle, pour le *fie de Chigny* et *Neufchâteau*, de concession *impériale*, mais de provenance *ardenno-barisienne*... haute vassale du marquisat d'*Arlon* et du comté de *Champagne*, pour les *fies* de *Wart* et d'*Ivoy* (Mézières et Carignan), conquêtes de ses ancêtres... *Jehanne Ire* héritait de son père la nécessité politique d'abandonner son vieux manoir de la *Semois*, pour porter le boulevard de la défense de ses peuples, sur la *Chière*, là où elle se trouvait en contact... avec les *évêques de Verdun*, alors de sa famille... avec les *comtes de Grandpré* et les abbés de *Mouzon*, ses comparsonniers... avec les *archevêques de Rheims*, alors indivisionnaires à *Laferté* et à *Douzy*.

Le Verdunois. Dans le *Verdunois*, voici les *comtes-évêques* :

Albert de Hirgis, successeur et petit-neveu des prélats *Adalbéron* et *Arnoux* de Chiny (1131 à 1158, 1172 à 1181, 1186 à 1208) — *Robert de Grandpré* (1208 à 1216) — *Jean d'Apremont*, oncle et frère des sires de *Dun* (1217 à 1224) — *Raoul de Torotte*, *Gui de Traisnel*, *Gui de Mello*, *Jean d'Aix*, *Jacques de Troyes*, *Robert de Milan*, élus par faveur, et prélats de passage (1224 à 1245, 1245 à 1247, 1247 à 1252, 1252 à 1255, 1255 à 1271) — enfin, *Gérard de Grandson*, et *Henry* de *Granson*, descendants collatéraux de l'ancienne dynastie de Chiny (1275 à 1286).

Tous ces prélats, déjà, étaient en lutte avec leurs *citains*, pour l'administration temporelle d'une *manse épiscopale*, démésurément étendue, et qui confinait aux abords de la *Chière* et du *Ton*; c'est-à-dire les *fies de Verton et de Chauvancy*, domaines sur lesquels les *comtes de Luxembourg*, aidant à la révolte de la bourgeoisie verdunoise, avaient jeté leur dévolu.

La Champagne. Dans le comté de *Grandpré*, dans celui de *Rethel*, dans l'archevêché de *Rheims*, vivaient contemporainement : *Henry V de Grandpré*, époux de *Marie de Gerlande*, fille du second lit

de *Sophie de Bar,* dame douairière d'*Ivoy* (2010 à 1236) — *Henri VI de Grandpré-Livry,* époux d'*Isabeau de Brienne* (1236 à 1262); celui-ci avait cédé à *Thibault II de Bar* tous ses droits sur l'abbaye de *Montfaucon* et ceux qu'il prétendait dans le *comté de Chiny,* et dans le *Luxembourg.* Déjà se préparait la cession de *Buzancy* au Barrois (8 juin 1364).

Le Rethelois. L'action des comtes de *Rethel* ne s'exerçant que sur les appendices chiniennes de *Wart, Mézières, Givet, Agimont,* et ne prêtant les mains qu'aux revendications des comtes de *Namur...* l'action des comtes de *Champagne* sur *Ivoy,* sur *Stenay,* n'étant qu'une question de foi et hommage... l'action des archevêques de *Rheims* sur le *fief* de *Sedan,* sur *Douzy,* sur *Laferté,* étant une question tranchée aux portes de *Mouzon,* par la mise en *ambédeux* des villages de *Vaux, Tetagne* et *Euilly,* avec les abbés de cette ville... toute la frontière de l'ouest n'ayant enfin que des rapports indirects avec les questions *chino-barro-luxembourgeoises,* on se contentera de les signaler ici.

La Lorraine. Enfin, dans la *haute Lorraine,* planait une puissance supérieure qui devait absorber le *comté de Bar,* presque à la même époque que les *ducs de Luxembourg* s'assimileraient le *comté de Chiny.* — Au temps d'*Arnoux III* régnaient, à l'est: *Thibaut Ier* de Lorraine, époux de *Gertrude de Moha,* en pays de Liége, et de *Dasbourg,* en Alsace (1213 à 1220) — *Mathieu II,* dit le *Béguin,* époux de *Catherine de Limbourg,* fille de *Waleram* d'Arlon et d'*Ermesinde* de Luxembourg (1220 à 1250) — *Ferry III,* dit le *chauve,* époux de *Marguerite de Navarre-Champagne,* sous la tutelle de sa mère, jusqu'en 1254; de là la possession de *Stenay* par *Agnès de Bar,* duchesse de Lorraine, et par son fils *Renault* de Bitche, de 1193 à 1238.

Pressé et enceint, de toutes parts, entre ces puissances rivales, le comte de *Loss* dût songer à leur tenir tête, en défendant le *passage unique* qui, par les bois d'*Ay,* donnait accès dans les états de sa femme, à son voisin le plus redoutable, c'est-à-dire au *comte de Bar, Henry II,* ce prince mutin et *girouette* qui, en révolte contre les volontés dernières de son père, y prenait

pied de tous côtés, sous le double prétexte de la cosuzeraineté de *Marville* et de la mouvance de *Ligny* en Barois.

De là la construction du château de *Montmédy;* Chiny restant boulevard contre le *Luxembourg*.

§ II. — Situation politique du comté de Chiny. *Guelphes* contre *Gibelins*.

Le saint empire romain.

A la mort de *Louis IV* (1224), les droits de sa fille étaient sous l'égide impériale, car *Chiny* était *fief immédiat* du *saint empire romain*, avant qu'il devint *fief barrisien*. Mais, alors, mal assis, ébranlé et chancelant, le pouvoir impérial était impuissant pour protéger sa vassale contre son chef *salique* et contre les entreprises de ses ambitieux voisins.

Frédéric II (maison de *Souabe*) dont le règne, de 1197 à 1250, fut une lutte perpétuelle contre la papauté, alors représentée par le grand *Innocent III*... Frédéric qui, depuis 1198, luttait péniblement contre *Othon de Saxe*, élu par quelques princes du parti de Rome... Frédéric qui, à partir de 1245, eut à lutter encore contre l'élection de *Henry de Thuringe*... puis, à partir de 1247 à 1250, contre celle de *Guillaume de Hollande*... Frédéric, en 1224, ne pouvait rien en faveur de l'héritière de *Chiny*.

De là les revendications hautaines des *comtes de Bar*... et relativement aux anciens *alleux* de *Mathilde*, femme d'*Arnoux de Granson*. sur les rives de la *haute Semois*... et relativement à ceux de *Béatrix de Bar* sur *Neufchâteau*, en Ardenne... (causes des actes de relief de *Louis IV*, en octobre 1204; de *Gehenne*, en octobre 1227; de *Arnous*, en octobre 1227; de *Gehenne*, en avril 1228; et d'*Arnous*, en février 1240) (1).

De là les prétentions des *comtes de Champagne*, par rapport à la chastellerie de *Wart* (Sedan et Mézières, Givet et Agimont),

---

(1) Voir le texte de ces chartes aux *Chron. des Ardennes*, t. I, p. 344; t. II, p. 81-87.

(acte de reprise de 1240) — de là celles des marquis d'*Arlon*, comme avoués inféodataires de l'archevêché de *Trèves*, par rapport à *Ivoy* (même charte) — de là celles des *évêques de Verdun*, par rapport à *Virton* et à *Chauvancy* (même charte) — de là celles des *archevêques de Rheims*, par rapport à *Douzy* et à *Laferté* (Ch. de 1259) — de là celles des *abbés de Mouzon*, par rapport à *Vaux*, *Téthagne* et *Euilly* (Ch. de 1294) — de là, enfin, celles des *évêques de Metz* et des *ducs de Lorraine*, à *Arancy*, à *Bazailles*, et sur les enclaves *chino-barrisiennes* du comté de *Briey*.

La puissance des princes de *Loss*, restés neutres dans le grand débat qui enflammait l'Europe, protégeait les états de *Jehanne*, du côté des Ardennes : *Chiny* perdait, dès lors, toute importance; mais il fallait tenir tête à *Bar* et à la *Lorraine*, et le vieux manoir d'*Arnoux de Granson* fut délaissé.

§ III. — L'ancienne capitale.
(Ch. de 1097, 1204, 1214, 1227, 1228, 1240, 1286, 1301, 1304, 1364.)

Chiny n'est plus qu'un village d'un millier d'habitants, y compris ses *annexes*. Clair semées des deux côtés de l'arête extrême du versant à droite de la *Semois*, ses maisons modernes se perdent dans l'horizon brumeux du *hap* de sa forêt. De sa vieille muraille d'enceinte, de l'an 945, elle n'a plus qu'un pan d'indestructibles assises, pan qui porte quelques misérables chaumières; et, de son formidable donjon, assis à pic sur l'abyme, il ne reste plus que l'*ossuaire* des tombes, qui recouvre le caveau, effondré, des sépultures de quelques comtes et princesses du pays. Sa vieille église de 980, sa chapelle priorale de l'an 1097, ont fait place aux plantes vénéneuses... et leurs débris sont le refuge immonde des reptiles, des sauriens et des baratraciens. Englouties sous les schistes, trente générations ont passé, emportant, avec elles, jusqu'aux souvenirs de la puissance et des traditions religieuses du temps d'*Arnoux II* (1204).

Décadence et ruine de Chiny.

L'hagiographe se demande ce qu'était et ce qu'a fait cette sainte *Walpurge*, qui avait une chapelle dans la cathédrale de

Verdun, au temps des prélats de la maison de *Chiny*. Etait-elle fille d'*Albion*, comme l'indique, sous la date du 1[er] mai, le martyrologe romain? était-elle *Germaine*, et, ce qui est très-probable, était-elle fondatrice de l'abbaye qui porte son nom sur les bords du Rhin? Le pieux desservant de la nouvelle église, construite en 1829 à l'autre extrémité du village, ne pourra vous en rien dire... et le vieux tableau, à gauche du sanctuaire, abandonne, aux vagues des conjectures, son page, ou *damoiseau* (Louis V, il est probable)... agenouillé aux pieds d'une religieuse *ignorée*.

L'érudit cherche en vain à se rendre compte de l'emplacement de la basilique de *Saint Arnould*, édifiée au-dessous du château, en exécution de la promesse du premier comte de *Chiny... beato Arnulpho ecclesiam sanctæ Walburgis, infrà castrum meum Chisnei sitam, dedi*... où était cette église..? dans cette étroite et longue languette, sans doute, qui se projette sur le gouffre de la *Semois... terra ejusdem sanctæ Walburgis, ante portamcastri, vallis etiam antè castrum, ex ambabus ripis...?*

Terminons par deux phrases sur cette vieille cité :

Le comté de *Chiny* fut vendu, en 1364, par *Arnoux V*, dit de *Rumigny*, à *Wenceslas*, premier duc de Luxembourg, qui l'unit à son domaine. Le château de Chiny fut rasé, par les Français, en 1658 (V. *infrà*).

Revenons au constructeur de *Montmédy*.

§ IV. — Arnoux III de Chiny.

Situation politique.

Au début de son règne, l'attitude politique d'*Arnoux III* est empreinte d'un cachet de prudente réserve et de sage modération. Cette conduite intelligente lui fit acquérir une position d'estime solide, et même de respect, de la part de tous, au milieu de ses ambitieux voisins. Ainsi avait agi *Louis*, son frère, à la tête du comté de *Loss*, dans les circonstances graves que l'Europe traversait.

En 1210, le grand pontife *Innocent III*, dont la prudence

égala l'énergie, s'était vu contraint de lancer les foudres spirituelles contre un fils ingrat de l'église romaine. *Othon de Saxe*, proclamé, en 1198, par quelques princes allemands, au détriment des droits acquis au jeune *Frédéric II*, dans l'élection de 1196, *Othon* avait tourné son sceptre contre la tiare; il avait envahi les *domaines de Saint Pierre*. Le Saint Père avait frappé la tête du coupable. La couronne, à la voix d'*Innocent*, était tombée du front impérial; et le chef des *Guelphes*, en 1212, se trouvait dépossédé. *Othon*, pour conjurer sa perte, avait fait appel à son oncle, le perfide *Jean*, frère de *Richard d'Angleterre*. Tous deux, organisant, contre Rome et contre la France, une ligue redoutable, avaient entraîné le duc de *Brabant*, le comte de *Flandres*, celui de *Namur*, le marquis d'*Arlon* père de *Waleram de Limbourg*, et le duc de haute Lorraine *Thiébault Ier*.

A l'exception des comtes de *Bar* et de *Luxembourg*, de ceux de *Loss* et de *Chiny*, et de l'évêque de Liége *Hugues de Perpont*, tous les ennemis de la papauté, ceux de *Philippe Auguste* son plus fidèle protecteur, ceux de *Frédéric* et de la maison de *Hohenstoffen*, s'étaient levés en masse. Cent cinquante mille combattants, saxons, hennuyers, brabançons, flamands, anglais, réunis autour de *Lisle*, avaient juré la ruine de la France. C'était un combat à mort contre son roi; et ils comptaient tellement l'emporter, par la supériorité du nombre, que leurs chariots étaient munis de cordes et de chaînes pour garotter, disaient-ils, *Philippe Auguste* et ses chevaliers, considérés déjà comme vaincus. La bataille de *Bovines*, 27 juillet 1217, avait répondu à ces insolentes forfanteries.

Portée par le chevalier *Wallo* (1), l'étendard de la France avait renversé, dans une boue sanglante, la bannière impériale du saxon. Défendu par *Philippe Auguste* en personne, par le duc

---

(1) Ce chevalier *Wallo* est-il le même que celui indiqué dans la charte d'érection de *Montmédy?* Dans ce cas ce serait l'auteur de la branche des de *Failly champenois*, issus des *Wales* de l'Othain.

Othon de Bourgogne, par le vieux comte *Henri IV* de Grandpré, fondateur de notre *Beauclair*, par le jeune et beau *Henri II* de Bar, faisant alors ses premières armes, par *Philippe de Garlande* d'Yvoi, par *Ingelrame*, le fameux sire de *Coucy*, et par tant d'autres, qui conquirent l'immortalité dans cette journée mémorable, l'*oriflamme de S. Denis* avait mis en fuite *Othon* et les fauteurs du schisme... et, réduit à la seule ville de Cologne, *Othon* n'avait pas tardé à disparaître, momentanément, de la scène politique que, trop longtemps déjà, il avait ensanglantée.

Si notre comte *Arnoux III* ne partagea pas, avec *Henry* de Bar, l'honneur de ce beau fait d'armes, nous devons lui tenir compte d'avoir résisté au courant ennemi, pour songer à mettre notre province en état de faire face à des attaques, depuis longtemps projetées.

Voilà dans quelles circonstances, du vivant de son beau-père, s'élevèrent les murs de la première enceinte de *Montmédy*.

§ V. — La *neuve ville* de Montmédy (20 juin 1239) (1).

Erection et affranchissement de Montmédy.

On a dit, aux articles *Mad*, p. 1197; *Maidy* et *Moncons*, p. 1207, ce qu'avait été le *madiacum*, aux temps des *Celtes*, des *Gaulois*, des *Gallo-Romains*... ce qu'était la *vieille ville*, sous les anciens *comtes de Chiny*. Voyons ce qu'ils devinrent sous *Arnoux III*. C'est le texte de la charte de 1239 qui doit être le point de départ des transformations, opérées dans les siècles suivants (2).

---

(1) Nous donnons, ici, le texte latin, très-préférable pour l'exactitude. La traduction romane, imprimée au t. II, p. 84, de nos *Chron.*, péchait sur plusieurs points importants.

(2) Les chartes confirmatives et ampliatives sont celles de : juillet 1350, par *Godefroid de Loss*, sire de *Dahlembroeck*, dernier comte de Chiny — 6 novembre 1365, par *Wenceslas*, duc de Luxembourg — 8 octobre 1380, par le même — 6 mai 1391, par *Josse*, marquis de *Moravie*, un des prétendants à la succession du Luxembourg — 27 janvier

Ego, Arnulphus comes de Loz et de Chiney (1),

Notum facio omnibus, tam præsentibus quam futuris, ad quos præsentes litteræ pervenerint, quod. . . . . *cùm* novam villam *apud* Montmaidy, *de concilio amicorum et fidelium meorum, mihi placuit construere de eadem villâ, ad legem et consuetudinem* Bellimontis *manutenendâ et conservandâ, corporaliter prestiti juramentum, salvo in omnibus jure ecclesiastico* (2)...

Faisons scavoir . . . . qu'estant induict du conseil de nos amys et de nos fidels, il nous a plût de construire et édifier une *nueve ville* à *Mont Maidy*, de celle y étant déjà, et de tenir en main et conserver cette ville à la loi et suivant la coutume de *Beaumont;* après avoir, corporellement,

---

1540, par l'empereur *Charles V*, roi d'Espagne — celles-ci viendront successivement.

(1) L'absence du nom de *Jehanne de Chiny*, dans cette charte, prouve que cette princesse n'avait alors aucun droit, ni seigneurial, ni terrien, sur la majeure partie du territoire *montmédien*. Son père, *Louis IV*, n'y possédait, on le voit, qu'un charuage de terre et le pré du *Breuil*, provenant, il est probable, de concession des comtes de Bar, à titre de dot des princesses barisiennes, mariées à des comtes de *Chiny*, et pour lesquels domaines *Louis IV* avait fourni son aveu à *Thibault Ier*, en octobre 1204....... « *quod ego domini mei Theobaldi comitis Barrensis homo sum lignis, contra omnes homines et ab eo teneo... castrum de Chigneio, cùm aliis feodis, quæ omnia pater meus ab eodem comite tenuit.* »

Le surplus du *Madincum* provenait, probablement, à *Arnoulx*, d'acquisitions diverses, dont la charte de 1264, pour les deux *Verneuil*, fait connaître les origines mélangées. Tout le tréfonds du surplus devait être aux abbayes d'*Orval*, de *Saint Symphorien* de Metz, et de *Juvigny*, dont les droits sont expressément réservés.

(2) L'abbaye d'Orval possédait la chaîne des *hautes Fores;* cela résulte de l'ensemble de ses chartes (à partir de 1124) imprimées dans la

ità tamen quod in eadem villâ tres carruatas terræ et decem falcatas prati mihi retinui.

prêté le serment de sauve garder en tout le *droit ecclésiastique*, ainsi et à telle condition néantmoins que, à la même ville, nous retenons pour nous trois *charuages* de terre et dix *faulcyes* de preytz.

Retinui etiam unam carruatam terræ, quam prædecessor meus cùm brullio antiquitùs possedit (1)... *duas enim balisterias aquæ* (2), *unam de super pontem, aliam de subtùs... et insulam juxtà pontem sitam... et nemus de* Monc-ais *mihi reservavi...*

Nous retenons aussi un autre *charuage* de terre, avec le *Brül* que notre prédécesseur a possédé d'ancienneté... de plus deux *balisteries* construites dans l'eau, l'une *au-dessus* du pont, et l'autre *par-dessous*; ensemble l'*isle* situé près du pont... et encore la *foret* dite de *Mon-c-ay*.

Quæ omnia dicta possidebo, hoc excepto quod in aquâ nominatâ Burgenses villæ omnes aisentias, præter piscaturam habebunt.

Nous conserverons donc la possession des choses susdites, à l'exception néantmoins qu'à *leawe* susdicte, les bourgeois y auront leurs *aysances*, hormis la *pescherye*.

Adjeci etiam in juramento meo quod, in jam dictâ villâ, nullus de hominibus hominum meorum, quoque modo homi-

Nous ajoutons à notre serment que, en la dicte ville, nul home de nos homes, en quelque façon queu mes ho-

---

1re édit. des *Ruines* et *Chroniques*, par M. Jean., jusqu'à la concession faite à cette maison du patronage de l'église. V. à l'art. *Iray les prés*, p. 882, ci-dessus.

(1) ***Brül, brüllen***, district, canton, étendue de prairies, desséchées par l'action du feu.

(2) ***Balisteria***, construction en forme de carré massif, du haut de laquelle on lançait, à l'aide d'une machine, des pierres, sur les assaillants. *Balistarium* indique le lieu de son emplacement.

nes mei, ipso tempore quo ab ipsis discesserunt, possiderint, poterit retineri... et propriis verò hominibus concessi quod, si aliquis in villam venerit, qui, per annum et diem venerit, tempore juramenti interpositi, extrà terram meam moram fecisset, talis securè reciperetur... de aliis autem verò, undèquaque venissent, sivè de novâ villà, *sivè de* veteri, *nullos Burgensibus de Montmaidy, nisi per volontatem meam et consensum meum, liceret retinere, exceptis*.... Johanne Lapidicin (*aut Lapinda*), Galtero de Walon (*aut Galdeo de Habo*), Poucio de Rouelle (*aut de Tonnelle*), Alardo filio Svifredi (*aut filio Ourtido*), *et Poncio genero Arnulphi, Remigio filio Martelli, Bonnefoy filio Hugonis de Tonnetrâ, qui, de consensu meo, in prædictâ villa morabuntur.*

mes les possedent, du depuis qu'ils sont des dits leux, sera retenus; mais nous promettons de nos propres homes que si quelqu'un vient à la ville, ayant, depuis le jurement interposé, habité an et jour hors de notre terre, qu'il soit reçue assurément; quant aux autres, de quel part qu'il soit venuz, de la *neuve* ville ou de la *vieille*, il n'est permis aux bourgeois de Montmaidy de renvoyer aucun, ou retenir, sinon par nostre volonté et consentement... excepté *Johan le Lapidaire, Gaude de Habay, Ponce de Tonelle, Alard* fils d'*Ourtide*, et *Ponce* gendre d'*Arnoux*, et *Remy* fils de *Martel*, et *Bonnefoy* fils de *Hugues d'entre les Tonnes*, lesquels, de notre consentement, demeureront en la ville susdite.

Brugensis verò, qui monti de Montmaidi *moram eligerit, integram terræ cultæ et prati distributionem, juxtà conside rationem villici et scabinorum, duodecim jugera terræ et unam prati falcatam habebit. Illi verò, qui subtùs morabuntur, distributionem* masuræ,

Celui, qui choisira résidence à Montmédy *haut*, comme bourgeois, il aura entière disposition des terres cultivéz et des prez, selon l'appréciation du *mayeur* et des *eschevins*, *douze journaulx de terre* et *une faulcye de prez;* et ceux qui résideront *au-dessous*, ils auront

horti, *et* nemoris *percipient*.

Burgensis, etiam, qui non œdificandas in monte *curaverit, et ad hoc tenebitur; nisi ad Purificationem proximè venturam de œdificio suo evidenter constiterit, in distributione suâ nihil accipiet, et illa portio in manùs villici et scabinorum revertetur, per consilium meum, et non aliter, ab ipsis alio conservando.*

Concessi etiam. Burgensibus aisencias, in nemoribus meis, *sinè* terragio et gallinis *tanquam illis de* Avioth (1), *hoc excepto quod nemora de novo non poterunt decortare.*

In terrâ verò quam mihi retinui et in Brullio *custos communis, id est* li messier, *Urbs recipiat, et da domum villici deducet, juri meo, in ipsis vadiis, mihi reservat.*

distribution des *masures*, des *jardins* et des *bois* de la foret;

Li qui n'aura pas édifié sur le *mont* sera atenu à le faire, et s'y, à la Purification prochaine venante, l'on n'est asseurez évidemment de son édifice, il sera privé de sa distribution, et sa part et portion reviendra ez mains du mayeur et des eschevins, par notre conseil, et non aultrement; elle sera conservée pour être donnée à un autre.

Nous accordons aussi aux bourgeois leurs *aisances dans nos forêts*, sans qu'ils soient astreints aux *droits de terrage et de poules*, comme le sont ceux d'*Avioth*, sauf qu'il leur est interdit de *décorter* ces forets...... (de *novo ad veteras curtes transferi*).

Dans les terres que nous nous sommes réservées, et dans notre *Breuil*, sera préposé un gardien commun, ou *messier*, que recevra la ville, et qui conduira dans la maison du mayeur la portion à moi avenante dans les gages qu'il aura saisis, en mon nom.

(1) Voir le texte aux *Chroniques* de M. Jeantin, t. II, p. 600. Voir aussi l'art. *Avioth*, p. 69.

Insuper dedi et concessi talem libertatem Burgensibus, commorantibus in Castro de Montmaidy, *quod non tenentur ire, nisi velint, in expeditionibus, vel exercitibus nostris, vel hæredum nostrorum, nisi sit pro defensione terræ et comitatùs de Chiny.*

De plus, nous donnons et accordons aux bourgeois qui demeureront dans l'*enceinte du château de Montmédy,* telle liberté, qu'ils ne seront tenus, à moins qu'ils n'y consentent, d'aller à nos expéditions de guerre, ou de servir dans nos armées, ou dans celles de nos successeurs, à moins que ce ne soit pour la défense de la terre et du comté de Chiny.

Item dedi et concessi eis quod omnes villæ novæ (1) *aliàs comitatùs de Chiney et Burgenses earum deinceps tenentur viam apud Montmaidy, à villico et scabinis, super casibus in quibus dubitaverint, legem et judicium ibidem recepturi, secundùm quod consueverant apud* Bellomontem *facere; et stabile erit quidquid super his dictus villicus et scabini, secundum legem et consuetudinem Bellimontis, sub juramentis eorum, judicaverint* (2).

En outre nous leur octroyons et concédons que toutes les *nouvelles villæ, et autres du comté de Chiny,* ainsi que les bourgeois d'icelles, seront désormais tenus d'aller à Montmédy, aux fins d'y recevoir du mayeur et des scabins, *loi et jugement* sur les cas douteux, ainsi qu'ils usaient de le faire à *Beaumont.* Et sera *stable et ferme* tout ce que, sur ces causes, le dit mayeur et les eschevins, sous la foi de leurs serments, auront statué, suivant la loi et la coutume de *Beaumont.*

---

(1) Cette expression *villæ novæ* est remarquable : presque toutes les *villæ veteres* étant *indominicatæ*, par des seigneurs indépendants dans leurs fiefs, elles ne pouvaient être affranchies que par eux, ou de leur consentement; le *comte de Chiny* ne pouvait donc les placer toutes sous la juridiction nouvelle qu'il établissait.

(2) La constitution des *premiers grands bailliages* suivit de près celle

Si verò dictus Villicus et scabini super alicuibus casibus dubitaverint, et sub sacramentis eorum per ipsos, vel per Burgenses de Montmaidy, non voluerunt super his ad plenum edoceri, extùnc possint ire, sine foris facto, apud Bellimontem, *ratione consilii ibidem habendi, et, habito concilio, quidquid apud* Montmaidy *secundùm legem indicaverint, stabilis erit, et dominus loci non aliter poterit contràvenire; et si qui fortè contravenirent, per dictum villicum et scabinos de Montmaidy secundùm, oportet cos deduci super his apud Montmaidy.*

Cependant si le mayeur et les eschevins étaient en doubte sur quelques cas, et s'ils ne voulaient, soit par eux-mêmes, d'après leur serment, soit par les bourgeois de Montmédy, être suffisamment encertioré sur la cause, ils pourront alors, sans forfaire à leur devoir, *aller prendre conseil à Belmont*, et, ce conseil rapporté, tout ce qui sera décidé, à Montmédy, selon la loi, sera ferme et stable, et le *seigneur du lieu* ne pourra venir à l'encontre; et si, par quelques uns, il était contrevenu, il conviendrait que, par le mayeur et les eschevins, ils y fussent contraints, et accompliront les parties ce que leur sera ordonné par les dicts mayeur et eschevins.

Item, dicti Burgenses de Montmaidy mensuram vini debent habere ad mensuram de Bellomonte (1) *et mensuram universorum bladorum ad*

De plus disons que nos dits bourgeois de Montmaidy doivent avoir la *mesure de Beaumont* pour les *vins*, et celle de *Laferté* pour *tous les*

---

des *premiers affranchissements*. Ainsi ce fut en 1250 que le comte *Thibault II de Bar* établit la *cour des grands jours de Saint Mihiel*, pour toutes ses terres placées sur la rive droite de la Meuse, y compris *Dun* et *Stenay*.

(1) La *plantation des vignes*, dans le *Verdunois*, date de l'an 590; mais, dans le *Mosomois*, elle n'a commencée qu'en 870.

mensuram de Firmitate (1), *et universi redditus villæ sunt ad* Parisienses (*monetas*).

In quorum præmissorum testimonium, ad petitionem dictorum Burgensium, ego Arnulphus comes de Loz et de Chiney, præsentem paginam sigilli mei munimine roboravi. Datum anno millessimo C. C. X. X. X. nono, feriâ quartâ, antè festum Joannis Baptistæ, mense junio.

grains, et qu'enfin tout les rendus de la ville sont à la *monoie de Paris*.

En foi de ce qui précède, et à la demande des dicts bourgeois, je, *Arnoux*, *comte de Loz et de Chiney*, ai corroboré la présente charte de mon sceau.

Donné en l'an 1239, 4e férie avant la feste de S. J. B., au mois de juin.

§ VI. — Franchises de la ville de Montmédy.

Rien de plus large que la *charte de franchise* des *habitants de Montmédy*. L'exemple est peut être unique, dans le recueil général des *affranchissements*.

Commençons par la justice, cette émanation la plus haute du *pouvoir souverain* : que voyons-nous? au lieu des *assises* du comte et de ses hommes de fiefs... une cour composée du *mayeur* et des *scabins* du *corps de la bourgeoisie*; cour modeste, et qui, cependant, sera souveraine pour toutes les villes neuves du *comté de Chiny... et quidquid dixerunt stabile erit*. Le seigneur du lieu s'interdit de s'immiscer en rien dans l'exécution de ses sentences... *et dominus loci non aliter poterit contravenire*. Le code imposé par lece législateur, c'est la loi douce, libérale et sage, de *Guillaume aux blanches moins*, ce grand-oncle paternel du comte *Henri II* de Bar, alors souverain de *Stenay*, Institutions judiciaires.

(1) *Laferté*, en raison de la préexistence et de la prédominance de sa *châtellen e*, donnait *loi et mesures* à toute la contrée, pour les *grains*, même au delà de *Saint Mard* et de *Virton*. La tardivité de la plantation de la vigne, dans les châtellenies de *Mouzon*, d'*Ivoy*, et sur la *basse Meuse*, explique pourquoi l'usage était muet, lors de l'établissement de *Beaumont*.

lequel vient de faire reconstruire cette citadelle, et qui l'a affranchie, pareillement, à la *coutume de Beaumont* (1).

La même pensée règne donc dans l'esprit du suzerain et de son haut vassal, de celui qui vient de dire, dans son aveu de 1227 : « *Je Arnous, cuens de Lous et de Chisnei, faiz savoir à toz celei, qui verront et orront ces lettres, que Chisneis mes chastiaux est fiez lîeges au comte de Bar, avec les autres fiez que je tieng de lui, et il est juraubles et rendaubles à grant force et à petite force, à toz ses bisoens; et si s'en doit aidier, en contre toz homes qui puient vivre ne morir, et de ce lui doient faire fautei li chevaliers et li borjois et li franc homes de la chastelerie de Chisnei, à lui et à ses hoeres; et tot celi doige à lui et à ses hocres et mi hoer au suens; et de ce et des autres fies li aije fait lîge hommage. Et en tesmoignage de ceste chose, lui ai ge donné mes lettres présentes saelées de mon scel. Ce fut fait en l'an que li miliaires corroit par mil et dous cens et vint et set, on mois doctembre; à Moncons.* »

Nota. — L'aveu personnel de *Jehanne* donné, au même lieu, le même jour, et celui qu'elle réitère en avril 1228, sont conçus dans les mêmes termes, à peu près. Celui qu'*Arnous*, après la construction de Montmédy, fournira à la comtesse *Philippe de Bar* et à son fils mineur *Thiébauld II*, est et devait plus explicite, comme on le verra bientôt.

Organisation communale.

Après la justice, *organisation de la commune* et de la *propriété communale*. Tout est donné, en trèsfonds, aux bourgeois

---

(1) Ce fut en 1239 qu'*Henry II* de Bar fit relever les fortifications de *Stenay*, que son père avait rasées en 1216. La même année, ce prince donna la première charte d'affranchissement dans le *Barrois*, celle en faveur de *Laheycourt;* vinrent ensuite celles de : *Varenne*, en novembre 1243 — *Laneuville*, près Stenay, en février 1244 — *Clermont* en Argonne, en novembre 1246 — *Brouenne*, en décembre 1247 — *Froidos*, dit alors *Berthaucourt*, en septembre 1248 — la *Besace*, en 1250 — *Letanne*, en novembre 1243 — *Lions*, en 1251 — *Chaufour*, en 1256 — *Pont à Mousson*, en 1261, etc. Toutes ces localités sont mises à la *loi de Sathenay*.

des *vieille* et *neuve* villes de Montmédy; tout ce qui, jusqu'alors, avait été du domaine seigneurial, terres, prés, bois, mazures, jardins... sauf quelques exceptions, savoir :

Réserve, d'abord, du *droit des ecclésiastiques*, c'est-à-dire, respect des droits acquis, notamment, à *Orval* et à *Juvigny*; — *retenue*, ensuite, des terrains et constructions nécessaires à la défense; ils ne seront susceptibles d'aucune appropriation privée; — *réserve*, ensuite, des portions de terre et de pré mises en valeur, par les charrues de six censes, anciennes *curtes* romaines, existantes autour de l'*ancien relai de chasse* du comte *Arnoux II* de Chiny... *ad quatuor furnos venatoris Arnulphi.* Les droits concédés à Orval en 1124, en 1156, ne peuvent comprendre le *brüll* et les cultures *de premier défrichement*; aussi sont-ils expressément exceptés; - *réserve* de la pescherie; ce droit est inhérent à la possession des rives et du cours d'eau; — *réserve*, surtout, du bois de *Mon-c-ay*; ce bois est inséparable du château, qui, par la *tour des Conils*, relie le *castrum* avec l'*isle* de *Moncons* (1).

Après cette institution d'une cour souveraine, embrassant dans son ressort toutes les *neuves villes* du comté de Chiny..... après cette organisation communale, dotée du trèsfonds de tout le territoire, moins les quelques objets réservés... ce qu'il y a de remarquable dans la charte d'érection de 1239, c'est l'*exemption complette* de toutes redevances, notamment de celles que **Immunités.**

(1) Un de nos souscripteurs, aussi recommandable par son haut rang nobiliaire, que par sa science, nous a adressé de longues et très-érudites observations sur ce que nous avons dit, p. 1209, articles *Maidy* et *Moncons*, relativement à *Warnier de Moncons*, en l'identifiant à *Warnier*, sire de *Mucey* et de *Colmais*, un des auteurs, suivant nous, des maisons de *Failly* et de la *Vaulx*. Cette identité n'est pas établie, il est vrai, à suffire ; mais tout porte à ne pas confondre *Moncons*, sur le passage de la *Chière*, au bois d'*Ay* (*Mon-c-ay*), avec *Monçons*, sur le passage de la *Moselle*, *Mussi pontem* (*Pont à Mousson*). Nous aurons à revenir sur les preuves de cette distinction.

le comte *Louis IV* avait imposées aux bourgeois d'*Avioth*, dans sa charte d'affranchissement de 1204.... c'est la *liberté complette*, non-seulement des biens, mais de la *personne*, liberté attachée à la résidence dans la *neuve ville*, comme dans la *ville vieille*, de Montmédy; liberté, enfin, accordée, non pas seulement aux *hommes* du comte, mais *aux hommes de ses hommes*, c'est-à-dire aux suivants des chevaliers, escuyers, archers, dont les bannerets se trouvaient, bien qu'indépendants dans leurs propres fiefs, placés sous sa *ligité*.

Droit de cité.

Aucun de ces droits de *main-morte*, de *forfuyance*...... la place nouvelle sera ouverte à tous... l'autorité communale ne pourra ni *retenir* ceux du dehors, ni *renvoyer* ceux du dedans... quelques personnages, désignés nominativement, pour des causes spéciales, ont le droit de cité. C'est le constructeur *Jean de Lapierre;* ce sont, il est probable, ceux qui ont coopéré à la munition nouvelle, ou qui président à sa défense, et au nombre desquels on remarque *Pontius*, gendre d'*Arnoux*. Ce *Pontius* paraît identique au chevalier du même nom qui figure dans les chartes de 1199 et 1204..... *Pontius de Sathanaco*... et qui pouvait très-bien être le fils d'*Arnoux*, filleul du comte de Chiny *Louis IV*, lequel Arnoux était châtelain gouverneur de Stenay, de 1175 à 1206. Ce personnage, que son nom indique comme étant *pontificateur*, c'est-à-dire directeur de la construction des premiers ponts, dut être un des plus anciens commandants de la place de Montmédy (1); car la défense des *têtes de pont* était l'emploi le plus important des anciens *marchis*, et, alors, *Arnoulx de Chiny* était un vrai *marchis*, à

(1) Le traité de paix de *Dinant*, en 1199, donne à *Pontius* la qualification d'*avoué de Moncons*. Remarquons qu'alors la *neuve ville de Pont à Mousson* n'était pas encore mise en commune; son affranchissement n'est que de l'an 1261; la *nuefe ville* se formait, en même temps que celle de Stenay, mais le *castrum* existait d'immémorialité. Remarquons encore que cet affranchissement est fait à la loi de *Sathenay*, localité natale de *Pontius*.

Montmédy; il présidait à la *marche* sur les terres de *Bibo* (mot qui veut dire *cession de la marche*, au confront de deux pays) (1).

§ VII. — **Affranchissement de Chauvancy le château (Ch. de 1242).**

Après avoir assuré sa frontière, au sud-est, par une tête de pont, solide, qui le rendait maître des arrivages de la *haute Chière*, de ceux de l'*Othain*, et de leurs affluants, et par un *castrum* fortifié, qui commandait au passage des *marches*, dans le *Verdunois*, dans le *Dunois* et les *basses Wabvres*, *Arnoulx* songea à protéger sa nouvelle capitale, au nord-ouest, et à couvrir ses possessions sur la *basse Chière*, contre toutes entreprises, de la part du comte de *Stenay* et des maîtres de *Mouzon*, par un autre *castrum* défendu par un autre tête de pont. Il s'entendit avec l'*évêque de Verdun*, qui, alors, était *Rodolphe de Torotte*, allié par le sang aux maisons de *Bar*, d'*Apremont*, et de *Dampierre*, et il affranchit la *ville de Chauvancy*, par la charte du mois d'août 1242. Il la soumit à un capitaine-prévôt, qui eut, dans son département, le *nouveau bourg*, *Lamouilly* et la *Crouée*, *Margut*, *Olizy*, *Pure* et la cense du *Veru*. *Chauvancy Saint Hubert*, *Moiry*, la cense de *Custine* restèrent sous les lois de leurs seigneurs particuliers. *Les neuves villes.*

Pour n'y plus revenir, indiquons de suite les autres érections de *neuves villes*, créations de villages, et affranchissements de communes, dûs à l'initiative d'*Arnoulx III* et de *Jeanne de Chiny* (2) :

---

(1) Il faut remarquer qu'au-dessus des terres de la *pointe de Bibo* est l'emplacement de l'ancien *châtel* de *Han les Juvigny*, et que ce châtel, détruit de temps immémorial, était, suivant la charte de 770, *in fine Wabrensi*, en dehors de la *marche du Madiacum*. C'est sur cet emplacement que se tenait Louis XIV, lors du dernier assaut donné à la forteresse de Montmédy.

(2) La position féodale d'*Arnoux* et de *Jehanne* se dessine, sans équivoque, par leurs aveux de février 1240, au profit de la comtesse de Bar

Gérouville; juillet 1258 (V. ce mot, p. 749) — *Noan*, ou *Naomé*, sur la Semois; même année (V. *Brieules*, p. 273) — *Tintigny, Han, Poncel, Houdremont, Proele, Villémont, Longhu, Breuwanne*, *Ansay* et sa *vouerie;* même année : ces affranchissements eurent lieu, par *accompagnement*, avec *Isabelle de Lorraine*, dame de *Wies*, ou *Wezin*, laquelle devenue veuve d'*Henri de Courtenai*, comte de *Vianden* et *Namur*, dont elle n'avait point d'enfant, s'était remariée à *Johans Lardenois*, sire de *Château-Thiéry, Rochefort, Orgeo, Herbemont* (Voir *Charmois*, p. 327), duquel elle eut un fils prénommé *Waulthier*, qui figure avec elle dans la charte d'affranchissement, et qui devint sire de *Laferté* — les deux *Verneuil;* février 1264; cet affranchissement s'opère, par *accompagnement*, avec l'*abbesse de Juvigny*, indivisionnaire pour moitié : elle comprend les acquets faits par *Arnoux* et sa femme de :

Philippe de Dreux, comme *mainbournière* de son fils *Thiébault II*. Tous deux se reconnaissent *home lige* et *fème lige* du comté de Bar, comme étant inféodés de la *terre de Chisni, et de tote l'autre terre tenue par Jehanne la comtesse*. Ils promettent de les servir et *aidier de leurs gens à pié et à cheval, envers toz lor anenemies qui mal lor ferait, ne volrait faire, en lor terre, et en lor marche*. Arnoulx promet de combattre pour eux, *se mestier est, en chief de la moit marche*, contre tous, sauf trois exceptions : 1° le *comte de Champagne*, par rapport à la chastellerie de *Wart* (Sedan et Mézière, Givet et Agimont); 2° le *signor d'Erlons*, comte de Luxembourg, par rapport au *fie d'Ivoy* (Carignan); 3° l'*évêque de Verdun*, par rapport aux *fies de Verton et de Chauency*.

Ils reconnaissent, conformément aux règles de la féodalité, qu'ils sont tenus de répondre à l'appel du comte de Bar, en lui fournissant, au besoin, *trente chevaliers*, tant de la terre de *Loss* que de celle de *Chiny*. Ils donnent *pleige* d'accomplir ce traité, pendant sept ans, jusqu'à concurrence de 2,000 livres de forz; et, après ce terme, chacune des parties rentrera dans sa position antérieure, celle d'indépendance relative d'état à état.

Cette charte fait voir que la *marche barisienne* et la *marche chinienne* étaient en confront sur la *Chière;* l'une et l'autre *cessait* dans le bois de *Bibo*, ainsi que l'indique ce mot, qui est du plus pur hébreu.

1° Mgr *Waulthier*, sire de *Laferté*, qui vient d'être cité plus haut; 2° *Foulques d'Escouviers*, sire de *Montquintin*, et châtelain d'*Arlon* V. *Lions devant Dun*, p. 1102); 3° *Failbert*, abbé de *Saint Symphorien* de Metz, maison de *Failly-Flassigny-Ville ez Cloye;* 5° *Girard d'Harnoncourt* et de *Lamorte eawe*.

§ VIII. — Autres concessions communales.

Aucun prince, du treizième siècle, n'a eu des droits, à la reconnaissance de ses sujets, égaux à ceux d'*Arnoux III* et de sa femme, au point de vue des *franchises*, qui ont préparé l'avénement de l'émancipation, dont nous recueillons les fruits. Et, aujourd'hui encore, rien qu'aux alentours de *Montmédy*, une trentaine de communes, pour ne parler que de celles devenues françaises, ne lui doivent-elles pas les immunités de leurs pères, leurs aisances, leurs forêts, leurs pâturages, leurs biens communaux (1)? Les fondations pieuses des comtes de Chiny

Avioth; Aufflance; Breux; Blagny; Chauvancy; Froumy; Gérouville; Herbeval; Limes et la *Soye; Lamouilly; Montmédy; Montlibert; Margut; Margny; Moiry; Olizy; Osnes; Sapogne; Sailly; Sachy; Signy; Sommethonne; Thonne la lon; Thonne le thil; Thonelle; Verneuil le grand; Verneuil le petit; Vigneuls; Villy*.... tels sont les noms des villages qui leur doivent, non-seulement l'existence communale, mais qui,

---

(1) Nous devons passer ceux accordés dans le pays de *Loss*, dont le plus notable, daté du mois de mai 1232, est celui en faveur de la ville d'*Hasselt*, sur le *Démer*, à trois lieues et demie de *Saint Trond*. Cette localité est de toutes la plus remarquable. Là était la *cour féodale*, dite de *Curhange*, qui se composait des *hauts hommes*, se prétendant d'origine *frank-salienne*, du temps des *rois chevelus*. Là était aussi le ban de la salle, *Sala*, c'est-à-dire de l'ancien *Maalh* (en teuton, *malh*, signifie le *lieu* de la *parole*), où se jugeaient toutes les causes du comté de *Loos* et de la portion de la Campine liégeoise qui en dépendait.

indépendamment de leurs bois, aisances et pâturages, se partagent, à chaque printemps, par des effets incessants de leur munificence, 36 hect. dans la coupe annuelle de 96 *bonniers*, en haute futaie, de la grande forêt de *Merlanvaux*, laquelle contient encore plus de 6,000 arpents.

Telle est, cependant, l'ingratitude monstrueuse du *présent* envers le *passé!* Indiquez-nous la commune où se célèbre aujourd'hui l'anniversaire des si bons, si généreux, si pieux comtes de Chiny...? de ces princes si munifiques, surtout, envers les établissements religieux, envers les fabriques des églises, envers les presbytères et les cures(1)!

---

(1) Nous avons sous les yeux les noms des curés et desservants qui, sous prétexte d'insuffisance du salaire, leur refusaient, cependant, leurs messes, dans les siècles derniers. Il est vrai que les moines d'Orval, ces opulents décimateurs, ne leur payaient la messe d'anniversaire que quatre sols huit deniers, à Montmédy, et deux sols quatre deniers, dans les autres paroisses. Les desservants, en 1640, refusèrent de prier, à moins de huit sols par messe. On ne voit pas si ce taux leur fut accordé!

Les libéralités pieuses d'*Arnoux III* et de *Jehanne* sont consignées dans une *quarantaine* de chartes! On les trouve au *codex Lossensis*.

Nous n'en citerons que quelques-unes :

Celles, en faveur d'*Orval*, sont des années 1230, 1249, 1258, 1266. La première est approbative du don d'un demi-muid de froment, à l'*église d'Avioth*, sur les dixmes de son fief, en ce lieu, par le chevalier *Richard le jeune*, sire de *Paoully*, et par ses ancêtres (V. *Avioth*, p. 72).

La seconde tranche un différent, fort grave, entre les moines et le sire de *Laferté* (l'ardennois, surnommé *Landenart*), au sujet des bois de *Bellonchampagne* et d'une *waignière*, ou cense-fiève, à *petit Faillei*. *Landernart*, du consentement de *Mahault* sa femme et de leurs hoirs, abandonne toute la dixme, grosse et menue, de sa maison et de son charruage de la *grange du Chanois de lez la Ferteit*, dixmes qui était indivises avec le chevalier *Jehan de Lafontaine* (V. la *Crouée*, p. 439; *Choppey* p. 372; et *Lamouilly*, p. 1018). Celui-ci renonce à ses prétentions sur *Bellonchampagne;* même renonciation par le chevalier *Gobert d'Aufflance*, fils de *Baudouin* sire de *Villy*. *Arnoulx* de Chiny accorde sa sanction à cet arrangement, et il y appose son scel à la requête, notam-

§ IX. — La *marche des Estats* de la haute et de la basse Chiere (V. aux art. *Chauvancy*, p. 349; *Ive*, p. 920).

Placé dans les eaux intermédiaires, *in medio aquarum*, le *madiacum* était, de par nature, le *champ clos* le plus propice à la direction, guerrière ou pacifique, des grands procès de la haute féodalité. Ce petit champ de bataille s'étendait depuis la *marche* de Vézin, *in fine metensi*... sous le confluent de l'*Othain* et du *Ton*... jusqu'à *Quincy*, à la *marche* de Stenay, *in fine Vuabrensi*... sous le confluent de l'*Azenne*, de la *Tinte*, et du *Loison*. La marche d'Estaux.

De là, l'importance de la *place forte* de Montmédy; de là, aussi, la prépondérance de celui qui l'occupait.

Arnoux III était *Marchis* — entre la *Lorraine*, dont le duc *Mathieu II*, époux de *Catherine de Limbourg* et petit-fils d'*Agnès de Bar*, possédait alors la *marche*, depuis *Longwy* jusqu'à Stenay (de 1193 à 1238)... — entre le *Barrois*, dont le comte *Henry II*, fils de *Thiébault I*er, possédait la *marche* depuis *Briey* jusqu'à *Marville*, alors occupé par un *Waleram* de *Limbourg* allié aux barrisiens (de 1170 à 1238)..... — entre les archevêques de *Rheims* et les évêques de *Liége*, dont les inféodataires possédaient la *marche*, depuis *Mouzon*, depuis *Douzy*, jusqu'à *Sailly*, jusqu'à *Puilly*, jusqu'aux portes de *Chauvancy* et d'*Olizy* — entre les comtes de *Luxembourg* et d'*Arlon*, inféodataires de *Trèves*, qui possédaient la *marche*, depuis *Estale*, jusqu'à *Gérouville*, *Escouviez* et *Monquintin*... ce fut cette position qui détermina *Arnoulx* à réaliser, en 1237, La marchisie de la Chière.

---

ment, du chevalier *Jehan*, et des *hoirs* de *Beaudouin*, chevalier de *Villy*.

La troisième charte, celle de 1258, est une confirmation générale des biens d'*Orval* et des priviléges de cette abbaye.

La quatrième, celle de 1266, est approbative de la donation du tiers des dixmes de *Puilly*, par *Ludemart*, sire de *Laferté*.

On peut encore consulter les Ch. de 1237, 1240, 1253 et 1260.

la *munition*, projetée par son beau-père *Louis IV*, dès l'année 1220.

Cause déterminante.

En 1237, *Gobert de Puilly*, sire d'*Aufflance*, avait fait construire une maison forte à *Sailly*, en face d'Ivoy, au *saillant* des montagnes qui menacent *Mouzon*. Henry de *Braine*, archevêque de *Rheims*, y mit obstacle, et le différend fut soumis à l'arbitrage des deux *Marchis*, les plus voisins; *Henri II* de Bar et *Arnoux III* de Chiny. Ils décidèrent le maintien de la forteresse, mais à charge d'hommage de la part du sire d'*Aufflance*, tant à l'archevêque de Rheims qu'au comte de Chiny. Cette sentence fut rendue sur les *marches* d'*estaux* du *Madiacum*. Ce fut à l'issue des assises de ces *estats* qu'*Henry II* de Bar prit la résolution de relever les murs de l'ancien *opidum* de *Stenay* et qu'*Arnoulx III* exécuta celle de fortifier *Montmédy*.

Présider aux duels de la chevalerie, luttes personnelles soumises à ce que le moyen âge appellait le *Jugement de Dieu*, et dont le dernier exemple fut donné à *Sedan*, en 1549 (V. *Jametz*, p. 447) — présider aux tournois, image des luttes collectives de la guerre — présider à la tenue des grandes *assises* des princes... cette présidence était, alors, la prérogative la plus haute de la souveraineté (1).

Aussi, bien qu'*homme lîge de Bar*, pour son *comté de Chiny*... bien qu'*homme lîge de Luxembourg*, pour *Ivoix*...... bien qu'*homme lîge du comte de Champagne* (Rethel, Porceanois et Rosois), pour *Wart, Sedan et Mézières*... bien qu'*homme lîge de l'évêque des Claves*, pour *Virton* et pour *Chauvancy*... bien qu'*homme lîge*, enfin, *de l'évêque de Liége*, pour son comté de

---

(1) Cette présidence ne lui fut accordée que par le traité de 1245, entre *Mathieu II* de Lorraine, *Thibauld II* de Bar, et lui *Arnoux III*. Il la reçut en *accroissance des fiefs qu'il tenait du Barrois*. Alors la marche de *Moncons*, sur la Moselle, n'avait pas, pour le Barrois, l'extrême importance qu'elle acquit, en 1261, par la charte d'affranchissement du comte *Thiébault II*.

Los, et pour *Givet* et *Agimont*... *Arnoux* n'était pas moins indépendant, dans ses états et dans ceux de sa femme; il n'en était pas moins l'un des plus puissants personnages de la Belgique : aussi le trouve-t-on arbitre dans la plupart des grands procès politiques (1), et médiateur des traités d'alliance (2), ou

---

(1) Il faut citer ici ceux relatifs aux *fiefs de Douzy et de Sedan*, parce qu'ils ont eu une influence majeure sur l'histoire de Montmédy :

En 1259, *Arnoux* concourt au traité conclu, à *Francheval*, entre l'évêque élu de Liége, *Henry de Gueldres*, et *Thomas de Beaumetz*, archevêque de *Rheims*, relativement à l'indivision de la *châtellenie de Sedan* et de ses dépendances, c'est-à-dire : *Bazeilles*, *Balan*, *Daigny*, *Douzy*, *Escombres*, *Flaignoel*, *Floing*, *Francheval*, *Givonne*, *Illy*, *Lamointelle*, *Lamercort*, *Poiru om prés le bos*, *Poiru mont Saint Remy*, *Sedan*, *Saint Memme*, et *Villiers-Cernay*; à cette charte figurent les plus haut chevaliers fiefés des deux églises, savoir :

Du côté de Liége : *Arnoux* de *Loss* et *Chiny*; *Guillaume de Luxembourg*, sire de Durbuy; *Henry de Mirvault*, sire de Lions, châtelain de Mirouart; *Henry de Houffalise*, homme de fief de la châtellenie de Marville, et sire des rives de la Fentsh; *Giles*, sire d'Hierges et châtelain de Bouillon.

Du côté de Rheims : *Raoul*, sire de Canny ; *Jean*, sire de Cartaigne; *Beaudouin*, sire d'Asmose, *ad Mosam*; *Ludemar*, sire de Laferté; *Jacques*, dit l'*Hermite* (maison des premières alliances des *Failly*), châtelain de Mouzon.

Le traité porte que l'évêque de Liége fera foi et hommage à l'archevêque de Rheims, comme *seigneur dominant*, par un nombre de chevaliers à déterminer ultérieurement. Ce dernier point resta litigieux jusqu'en 1269. Alors *Henry* de Liége constitua *Arnoux de Chiny*, pour le régler, comme arbitre, et la sentence arbitrale de cette année, 1269, est le dernier acte politique où l'on voit figurer l'époux de *Jehanne de Chiny*.

(2) Traités d'alliance, conclus par le comte *Arnoux III* : 1248, novembre; acte de confédération étroite entre *Henry de Gueldres*, évêque élu de Liége, *Henry II*, duc de Lothier et Brabant, *Othon*, comte de Gueldres, et *Arnoux*, comte de Loss... tous quatre, en présence de leurs hommes et fidèles, se donnent leur foi réciproque, et ils jurent de se maintenir et défendre, envers et contre tous. Alors les désordres, sus-

de paix, de son temps (1). Les actes même de vasselage viennent à l'appui de la prépotence d'Arnoux (2).

§ X. — Accroissement et progrès des Montmédiens.

Epoque conjecturale, quant aux premiers développements.

Les peuples heureux n'ont point d'histoire. Leur vie sociale, étant sans reliefs, reste plane comme une glace qu'aucun vent

---

cités par la querelle de l'empire et de la papauté, étaient tels, que quatre princes, aussi puissants, en étaient réduits à se coaliser pour maintenir ce qu'on nommait la *trève de Dieu.*

(1) Traités de paix, conclus à l'intervention d'*Arnoux III de Chiny :* 1220, août; traité de réconciliation de *Waleram,* comte de Luxembourg, avec *Engelberg,* archevêque de Cologne — 1237, juillet; traité de pacification d'*Henry de Braine,* archevêque de Rheims, avec *Arnoux de Chiny,* relativement à la forteresse de *Gobert d'Aufflance,* construite à *Sailly* (V. *suprà*) — 1238; traité de pacification de *Wauthier-Bertould,* seigneur de Malines, avec le duc *Henry II de Brabant* — 1243, 23 février; traité d'apaisement entre *Henry,* duc de Brabant, et *Théodoric,* comte de Hostadem, relativement à la cession des terres et château de *Dalheim* — 1244, 18 juillet; traité d'arrangement entre *Henry de Brabant, Conrad,* archevêque de Cologne, *Henry,* comte de Seyne, *Guillaume* et *Waleram de Juliers* — 1247, 15 juin; traité de paix entre la duchesse de Limbourg *Ermingarde,* et son fils *Adolphe,* au sujet de la possession du comté de *Mont* (*Berg,* au marquisat d'Arlon) — 1254; traité de paix, après la bataille de *Westcapelle. Arnoux III* de Chiny s'y rend caution, pour 1250 marcs sterlings, de *Thibault II de Bar,* et de *Renaud de Bar,* sire de Perpont, qui y avaient été faits prisonniers... c'était un des devoirs de l'hommage lige envers le seigneur dominant — 1256, 14 octobre; traité de paix entre *Jean* et *Beaudouin d'Avesne,* et la comtesse *Marguerite,* leur mère, ensemble *Guy,* comte de Flandres, et *Jean de Dampierre,* au sujet du *comté de Hainault* — 1258, juillet; *Arnoux* fait connaître qu'il s'est apaisé envers son cousin *Henry II de Luxembourg,* par rapport à leurs différents sur *Saint Mard* et *Vies Verton et en bans* — 1259 et 1269; traités de *Francheval,* mentionnés plus haut, pour les fiefs de *Douzy* et de *Sedan.*

(2) Traités de vasselage, consentis par le comte *Arnoux III :*

1237, en avril; *Arnoux de Loss* et *Chiny* jure à *Henry II de Luxem-*

n'a ridée; leurs années s'écoulent dans l'ombre, dans le silence, et leurs annales se résument en quelques faits saillants de la vie de leurs souverains.

Ainsi rien de précis à dire sur les deux ou trois générations *Montmédiennes* qui, de 1220 à 1279, se sont succédées, sous le règne pacifique d'*Arnoux III*.. rien d'individuel, alors, que l'ambition turbulente des chefs voisins et l'esprit de révolte des vassaux, qui s'agitaient dans les bas fonds des Wabvres (V. *Jametz*, p. 931 et *Lions*, p. 1107)... alors aussi que, sur les *hautes Ardennes*, dans le pays de Liége, tout était en feu par le désordre des gens d'église (1) et la férocité des mœurs des guerriers.

---

bourg, marquis d'Erlons, qu'il l'assistera, pendant toute sa vie, contre *Waleram IV*, duc de Limbourg, ou tous autres, sans exception — 1239, octobre; même engagement au profit d'*Henry II*, duc de Brabant — 1240, février; acte d'aveux au profit des *comtes de Bar*, sous les réserves y exprimées (V. *suprà*, p. 1413). Après la mort de *Henry II de Bar*, sa veuve, comme régente, avait, en 1237, refusé de renouveler ses foi et hommage au comte de *Champagne*, pour *Stenay*, *Ivoy*, *Sedan*, et autres terres que le Barrois tenait en deçà de la Meuse; elle résistait à l'exécution du traité de confédération du 28 octobre 1229, entre le comte de *Champagne* et le duc de *Lorraine;* elle était soutenue par l'empereur *Frédéric* vendu à l'Angleterre, et par ses vassaux les sires de *Louppy* et des *basses Wabvres*; mais, de 1237 à 1240, *Arnoulx de Chiny* lui avait retiré son assistance, pour garder la neutralité — 1244; aveux au profit de la comtesse *Ermesinde de Luxembourg*, marquise d'Arlon, pour accroissement de fief, au voisinage d'*Ivoix* — 1257, 1269; le comte *Arnoux III* et sa femme se reconnaissent débiteurs de redevances envers l'évêque de Verdun, *Robert de Milan*, pour des concessions de terres à *Saint Mard* et à *Virton*. En conséquence, ils prient le prélat de recevoir leur fils *Louis*, comme *son homme*, à *Virton*, et d'agréer *Jehanne de Blâmont*, leur belle-fille, pour *femme de ces deux villes*, qu'ils disent former le douaire de celle-ci.

(1) *Henry de Gueldres*, qui, par intrusion et symonie, venait d'être élu à l'*évêché de Liége*, était un monstre de corruption et d'infamie. Disons, de suite, que ce scélérat fut enfin déposé.

A en juger par la considération dont a joui notre prince, dans les *congrès internationaux*..... pour la transmission de la couronne du *Saint Empire*... pour la querelle des électeurs contre les élus... pour celle des papes et des antipapes, et des évêques canoniques contre les intrus... à en juger aussi par l'intervention d'*Arnoux* (1) aux principaux traités de paix et d'alliance de cette époque de confusion et de troubles... on peut affirmer que

---

(1) Les chartes politiques d'*Arnoux III* sont nombreuses; on formerait un recueil volumineux de celles qu'il a octroyées, ou auxquelles il a concouru. Elles se trouvent au *Codex diplomaticus de Wolters;* 1849, de la p. 97 à la p. 154. Nous n'en citerons que quatre :

1220, 19 avril; diplôme accordé par l'empereur *Frédéric II* à l'évêque d'*Utrecht*... cité pour mémoire seulement. Alors *Frédéric* commençait à se mettre en lutte ouverte contre le pape *Innocent III;* déjà il en a recueilli des fruits amers... la déchéance et l'ignominie. Ce ne fut qu'en 1230, avec l'aide de *Grégoire IX*, qu'il parvint à son entière réhabilitation.

1241, avril; *Henry II*, duc de Lothier et de Brabant; *Mathieu II*, duc de haute Lorraine; *Henry IV*, duc de Limbourg; *Otton*, comte de Gueldres; *Arnold*, comte de Loss; *Guillaume*, comte de Juliers; les barons *Waleram de Limbourg*, sire de Montjoie et de Marville; et *Henry de Heinsberg*, font foi et hommage de leurs états à l'empereur *Frédéric II :* celui-ci, en échange de ce relief, leur garantit la conservation de leurs droits, dignités, biens et possessions.

Voilà la *vassalité* des plus *grands feudataires de l'empire* parfaitement confessée, malgré quelques écrivains, qui ont soutenu le contraire, quant à la Lorraine : il ne manque à ces aveux que les seings des comtes de *Bar* et de *Luxembourg;* ceux-ci ne s'étaient point encore réconcilié avec le monarque, dont ils avaient combattu les déportements.

1253, 11 juillet; c'est à la participation d'*Arnoux* et des autres grands feudataires de son rang, que l'empereur *Guillaume* (famille de Hollande) accorde à *Jean d'Avesnes* l'investiture des grands fiefs du *Hainaut* et des *Flandres*, fiefs confisqués sur la comtesse *Marguerite de Constantinople* sa mère, épouse de *Bouchard d'Avesnes*.

1257, 22 mai; dans les assises tenues à *Aix la chapelle*, les priviléges de cette cité impériale sont confirmés par le roi des Romains,

Montmédy, comme capitale, prit assez rapidement le rang d'importance qu'elle avait encore, sous et après Louis XIV, et qu'elle n'a perdu qu'en se fondant dans l'autonomie française, à son grand profit, et à celui des provinces dont se compose notre grand tout.

Arnoux a résidé, fréquemment, il est plus que probable, dans ce château, dont subsistent encore quelques restes (1). Il y a médité les résolutions graves, qu'il allait ensuite accomplir, à *Loss*, et dans les camps des princes voisins, alors qu'il s'agissait des destinées européennes, du sort de la Belgique tout entière, voire même de celui de la France, sort compromis par les cabales, soit des conciles, soit des colléges électoraux du saint empire romain. Honneur donc et reconnaissance à la mémoire du comte Arnoux! Il n'a commis qu'une faute, celle de diviser ses états entre ses fils, d'en préparer ainsi l'amoindrissement successif, puis l'absorption, temporaire, dans le grand Luxembourg, puis dans les Pays bas hispano-autrichiens.

§ XI. — **La mainbournie de Chiny. — Le Damoiseau. (Ch. de 1247, 1258, 1260.)**

Louis de Los était adulte en 1246, quand ses père et mère *Arnoux III et Jehanne* résolurent, avec le duc de haute Lor- **La jeunesse de Louis V.**

Richard de Cornouailles, à l'assistance et participation du comte de *Looz* et de *Chiny*.

(1) De l'ancien *castrum d'Arnoux III*, œuvre de *Jehan de Lapierre*, (Ch. de 1239), il ne reste plus que les soubassements de deux *tourelles*, qu'on voit à l'entrée du bâtiment moderne, dit le *Gouvernement*.

Il reste aussi la partie droite de la courtine, brisée, qui joint les bastions dits des *Conils* et de *Graillie*.

Bâtie sur la pointe la plus méridionale et la plus éminente du rocher, la *munition primitive* s'étendait sur le reste du plateau, lequel était entouré d'un mur d'enceinte, flanqué de tours et d'échauguettes.

Nous examinerons plus loin si les *arcades voûtées*, qui se trouvent

raine *Mathieu II*, de l'unir à *Catherine*, fille de celui-ci. Une charte en fut scellée le vendredi d'avant la Purification 1247. Comme alors la princesse n'était pas nubile, la réalisation du mariage fut ajournée à six ans. Sa dot était fixée à 4500 livres de *Provénisiens*. En faveur de cette alliance, le comte et la comtesse assignèrent à leur fils le *chastel* et la terre d'*Estaules*, à concurrence de *700 livrées de fors*, valeur de *Provins*; cette terre est adouairée à l'épouse, en cas de survie.

Le contrat porte qu'après la mort de *Jehanne*, toute la *comté de Chiny* adviendra à son fils puiné *Louis*. Au cas où la comtesse prédécédrait son époux, il est stipulé que le comte *Arnoux* conservera, sa vie durante, le chastel de *Montmédy*, avec ses appendances, ainsi que tous les acquets, faits par eux, en la comté de Chiny.

Cet projet d'union n'eût pas de suite, par la mort prématurée de la jeune promise, il est probable. Arnoux et Jehanne durent donc aviser ailleurs.

Jehanne de Bar, dame de Blâmont.

A défaut de la maison de Lorraine, ils allièrent leur fils à une princesse du Barrois : c'était *Jehanne de Bar*, fille de *Henry III* et d'*Eléonore* d'*Angleterre*; elle était déjà veuve de deux maris. Epouse d'abord de *Jehan de Varennes*, ses parents l'avaient unie, en secondes noces, au comte *Ferry de Blâmont*, qui mourut en 1247, en lui laissant trois fils (Voir *Bouligny*, p. 196). Comme douairière, elle portait le titre de *dame d'Anis et de Blâmont*.

Louis de Loss, escuyer de Chiny, investi par sa mère de la seigneurie d'*Estale*, apanage ordinaire des *puînés* de sa maison, obtint donc, en 1258, la main de *Jeanne de Bar*. Ce mariage le faisant sortir de la *mainbournie* paternelle, sa mère lui con-

---

sous la maison de M. *Jeantin-Buvignier*, n'étaient pas celles du bâtiment central, ou plutôt de la chapelle castrale de Saint Martin, au sommet de la montée.

féra le titre d'héritier présomptif du comté maternel, c'est-à-dire celui de *damoiseau de Chiny* (1).

Simple escuyer, disons-nous... c'est lui-même qui nous l'apprend dans ses chartes de 1258 pour *Saint Mard* et de 1260 pour *Orval*... bien qu'il fut sire d'Estale, *Louis* n'avait encore aucune juridiction souveraine; il n'avait point de *scel*, à lui propre, en 1258. Il ne reçut, même en 1260, qu'un *sceau provisoire*, où il est figuré le *faucon sur le poing*, à titre de damoiseau (2). (V. dans *Berthollet*, t. VI, pl. n°s 9, 13, 14, 19, 35,

---

(1) Ce titre de *damoiseau* est resté incompris de nos derniers historiens, tant on effleure légèrement, depuis plusieurs siècles, les points les plus intelligibles de haute féodalité. On a traduit ce mot par... *petit seigneur*... comme si on pouvait déduire de *dominus* l'idée de supériorité *féminine* exprimée par *dama!* Pourquoi l'aîné des seigneurs de Luxembourg, pourquoi le puîné de quelques autres familles, comme à Commercy, avaient-ils le titre de *damoiseau?* par le même motif que le *fils puiné de Jehanne de Chiny*, et bien d'autres, ainsi qualifiés. Citons un exemple :

Amé Ier de Sarrebruck tenait *Commercy* de sa trisaïeule *Mahaut*, ou *Marguerite d'Apremont*, dame de *Grancey* — *Simon III*, son aîné, tenait *Sarrebruck* de leur père commun, *Jean III*... de leur aïeul commun, *Simon II*... de leur bisaïeul commun, *Jean Ier de Sarrebruck*, époux de *Gillette de Bar*... de leur trisaïeul commun, *Simon de Montbelliard*, comte de Sarrebruck. Mais *Amé Ier de Commercy* avait, comme représentant de la branche cadette, recueilli le *fief maternel* de sa trisaïeule *Mahaut d'Apremont*, sœur de *Jeoffrois III de Dun-Apremont* (présente, en 1285, aux *tournois de Chauvancy*. V. p. 353). Nous verrons bientôt le terrible damoiseau de Commercy, *Robert Ier de Sarrebruck*, apporter l'effroi chez les Montmédiens, en s'emparant, par surprise, de leur château. Enfin, le présomptif héritier n'était dit *damoiseau* que quand il s'agissait de la transmission d'une couronne, tombée en quenouille, dans les degrés précédents. (V. les *Tables chron.* de M. le président *Würth-Pâquet* de L.; recueil de 1861, p. 4.)

(2) La suzeraineté n'avait de plénitude souveraine que par l'exercice de la *justice sans appel*, laquelle manquait de base quand elle ne pouvait empreindre ses édits du *sceau apparent* de l'autorité. Ce sceau manquait à *Louis de Loss*, quand son père et mainbourg traita, en 1258,

45, 46, 65, les sceaux de quelques princes et princesses de Chiny.)

Après avoir obtenu la sanction de la comtesse *Jehanne,* le traité d'*apaisement,* conclu, en 1248, par son époux et par le comte *Henry de Luxembourg,* relativement à *vieux Virton* et à *Saint Mard,* fut ratifié par *Louis de Loss,* sire d'*Estale,* et par *Jehanne de Blâmont,* son épouse, à cause du douaire y assigné à celle-ci. Leur acte d'acquiescement est du mois de juillet 1258 : il en fut de même relativement à la charte que l'un et l'autre, comme *héritiers désignés,* avaient déjà octroyée à *Orval,* au mois de février précédent : *Louis* emprunte le *sceau de sa mère* et il le lui fait apposer, à côté de *celui de sa femme,* pour authentiquer l'acte de ratification (1).

A partir de ce moment, le futur comte de Chiny est mis hors de *mainbournie*, non-seulement par rapport à la seigneurie d'*Estale,* mais aussi par rapport au douaire de *Jehanne de Blâmont :* car c'est de lui, et de lui seul, qu'au mois d'octobre 1260, les gens de *vieux Virton et de Saint Mard,* obtinrent leurs franchises, bien que son père et sa mère fussent encore régnants (2). Alors il devient indépendant de l'autorité paternelle et il va marcher, d'égal à égal, avec ses plus puissants voisins.

---

avec *Henry de Luxembourg,* de leurs différents sur *Saint Mard* et *vieux Virton.*

(1) Au mois de septembre 1269, *Louis de Loss* et *Jehanne de Blâmont,* par charte scellée de même, approuvent le choix fait d'*Henry de Houffalise,* homme de fief de Marville, pour le côté du Luxembourg, et de *Henry de Mirowalt,* sire de Lions, comme homme de fief de Marville, pour le côté du Barrois, à l'effet de régler, comme arbitres, les difficultés relatives à l'indivision de *Saint Mard* et de *vieux Virton.*

(2) V. le texte de cette charte aux *Chron.*, de M. J., t. II, p. 608; en voici quelques phrases :

« Je Loys, *fils le comte de Los et Chincy...* ai juré... et aveke moi » l'ont jurei, *Aulbert de Vans* (sur la Semois), et *Bauldouins Morials* » *d'Estaules,* chevaliers, *mi homes* et *mi fiaubles...* et s'il advenait *que* » *je devenisse chevalier* et que je *changeasse mon seal,* je leur deveu- » roie les présentes lettres saelées de tel seal que j'averoie. »

N'oublions pas qu'*Estales*, par la vallée de la Thonne, et *Saint Mard*, par la vallée du Ton, arrivaient, alors, presqu'aux portes de Montmédy; rappelons-nous aussi que, par la vallée du *Ton*, le comte de *Luxembourg* arrivait sur la *Chiere*, et que, par la vallée de la *Thonne*, le comte de *Bar* poussait sa dominance jusqu'aux approches de la Semois (1).

§ XII. — La grande ligue luxembourgeoise, champenoise, et lorraine, contre Metz, contre Bar et contre Chiny. — La terre de Ligny, en Barrois.

La guerre s'était engagée, en 1265, entre les comtes de *Bar* et de *Luxembourg*, relativement à *l'hommage de la terre de Ligny*. Cette terre, de provenance champenoise, avait été, en 1231, assignée en dot à *Marguerite de Bar*, par son père *Henry II*, lors de son mariage avec *Henry II*, dit alors le *Blondel*, comte de *Luxembourg*. Il avait été stipulé: 1° que la terre de *Ligny* deviendrait un *alleud* aux comtes de Luxembourg, tellement que ni eux, ni leurs successeurs, ne la recevraient en fief d'aucune autre personne... c'est cette clause qui devint l'outre des tempêtes... outre d'où s'échappèrent bientôt tous les ouragans dévastateurs de nos pays; 2° que si *Elisabeth de Bar*, dame de *Marville*, sœur utérine des deux comtes, et épouse de *Waleram de Limbourg*, sire de *Falquemont* et *Montjoie*, décédait sans héritiers, la terre de *Marville*, qui devait, en ce cas, retourner aux comtes de Bar, serait substituée, aux mêmes conditions, à la *chatellenie de Ligny;* c'est-à-dire qu'alors cette chatellenie rentrerait sous l'obéissance de ses anciens maitres, en remplacement de Marville; mais que si les héritiers

Les premières armes du damoiseau.

(1) Au mois d'avril 1260, *Thiébault II*, comte de Bar, s'accompagne avec *Louis de Los* et *Jehanne de Blâmont*, son petit-gendre et sa petite-fille, pour la *terre d'Etaules;* ils y mettent en commun leurs acquets respectifs; le comte de Bar pour un quart, et le sire d'*Estales* pour le surplus.

légitimes venaient à cesser, de part et d'autre, en quelque degré que ce fut, *Marville* et *Ligny* reviendraient à la jouissance du comte de Bar, ou des siens.

Thiébault II de Bar, frère de *Marguerite*, à son avénement au trône paternel, en 1237, avait souscrit à ce pacte de famille, mais voici ce qui était advenu :

La terre de Ligny en Barrois

En 1262, *Henry de Luxembourg* et *Marguerite de Bar*, voulant apanager *Waleram*, leur puiné, sire de *Roussy* sur Moselle, lui cédèrent *Ligny* et sa châtellenie, en en réservant la jouissance à la comtesse ; ils avaient ajouté que le cessionnaire tiendrait cette terre, en fief, du comte de Bar, et que celui-ci la possèderait, en première relevance, de lui *Henry* et de ses successeurs, *comtes de Luxembourg*, à la réserve de quelques villages de la mouvance du *comté de Champagne*.

Thiébaut de Bar, en donnant la main à cette donation, avait stipulé que si *Ligny* retournait jamais, par héritage, aux *comtes de Luxembourg*, c'est-à-dire que si le même seigneur possédait *Luxembourg et Ligny* tout ensemble, ce prince nommerait un chevalier pour faire, en son nom, hommage au *comte de Bar*, de la *terre de Ligny*, et qu'enfin le comte de *Luxembourg* serait tenu d'admettre le comte de *Bar* à la communication du *droit féodal* des villes et territoires de *Marville* et d'*Arencey ;* c'est à dire que le jeune *Waleram IV de Montjoie* qui, peu de mois auparavant, avait reçu *Marville et Arancey* du comte *Henry*, en foi et hommage, et qui se trouvait sur le point de les lui vendre, prêterait serment de fidélité au *comte de Bar*, pour la moitié.

Cependant, au mépris de cet engagement, en 1265, *Henry* et *Marguerite*, comte et comtesse de Luxembourg, mirent l'hommage de *Ligny* aux mains de *Thiébaut*, roi de Navarre, *comte de Champagne*. Furieux de cette infraction, *Thiébaut de Bar* lève une armée, et il se dispose à la guerre. D'abord il s'assure le concours des messins, alors en lutte contre la Lorraine. Là, tout était en désordre dans les esprits : cette grande ville de Metz, agitée par les passions populaires, par les scandales reli-

gieux, était bouleversée, comme Liège, comme Toul, comme Verdun, à chaque vacance de l'épiscopat.

Dès l'an 1261, la compétition de *Philippe de Florenges* et de *Thiébault des Porcelets*, à l'évêché de Metz, avait semé une traînée de poudre dans la Lotharingie. Philippe, soutenu par son parent *Ferry III de Lorraine*, l'avait emporté; mais une coalition puissante se noua contre l'élu. A force de menées et d'intrigues, *Thiébaut de Bar*, s'emparant d'une élection nouvèlle, était parvenu à élever, sur la chaire épiscopale, son neveu *Guillaume de Traisnel*, à la place de Philippe de Florenges, répudié pour cause de symonie.

En 1266, ce débat paraissait assoupi : *Ferry de Lorraine* semblait apaisé avec *Thiébaut de Bar*, qui était son oncle... c'était feinte pure, que dévoila bientôt l'*affaire de Ligny*. C'est alors que *Ferry* le *châuve* jura, avec le comte de Luxembourgeois, une alliance, à *grandes* et à *petites forces*, contre le comte barrisien. L'animosité du luxembourgeois était telle qu'il se taxa à 15,000 marcs d'argent, pour le cas où il manquerait à sa parole, parole jurée, *sur le corps du Christ*, tant par lui que par les *douze hommes liges* les plus considérables de son comté. Voici quels étaient ceux-ci :

Philippe de *Vianden*; Gérard de *Durbuy*; Renaud de *Bar* sire de *Perpont*; Sohier de *Bourschdeidt*; Wiric de *Koeurick*; Godefroid d'*Esch*; Giles d'*Ouren*; Waultier de *Meyssenbourg*; Godefroid de *Bertrange*; Arnoux de *Rodenmacheren*; Arnoux de la *Rochette* et Arnoux de *Honkeringen*.

De son côté, le *comte de Bar* se préparait à la lutte. Une fois assuré du concours des messins, il n'avait rien à redouter. Maître du *cours de la Moselle*, par *Monçons*, où il affermissait sa tête de Pont (1), il faisait front à la Lorraine. Il était maître du cours de la Meuse, par Stenay, et pouvait résister à

---

(1) *Pont-à-Mousson* ne fut établi et ses habitants affranchis, qu'en 1261, quelque peu avant l'*affaire de Prény*.

la *Champagne;* il n'avait donc plus qu'à faire front, sur la *Chière,* aux forces conjurées du *Luxembourg.*

Aux termes du *vasselage* des comtes de *Chiny,* le château fort de *Montmédy* devait lui rester ouvert, *à toz ses bisoens,* et il avait droit, en outre, de *requiere* l'aide du comte *Arnoulx* et de *trente* de ses chevaliers.

Arnoulx, convoqué de plus haut, militait, alors, en pays de Liége, pour la grande querelle de la succession au *comté de Hainaut;* mais son fils, le seigneur d'*Estales* et de *Saint Mard,* était à la disposition du grand-père de sa femme, son propre suzerain; aussi *Louis de Los* s'empressa-t-il à lui donner de nouveaux gages de sa fidélité. De là, la charte du mois de mai 1267.

« *Ge, Louys, fils le comte de Los et de Chinnei, fas sauoir* » *à tous que ge ai convent à Monsignor Thiebaut, conte de* » *Bar, que je ne me puis apaisier au conte de Lucebourc se* » *par son grei, non et doi forfaire, en chief, et por moi, et por* » *le dit comte de Bar, sor le dit conte de Lucebourc, et sor le* » *duc de Loherraine, tant comme ceste guerre durra... en* » *tesmoignage de laquelle chose, ge ai mis mon sael en ces pré-* » *sentes lettres...* »

§ XIII. — L'affaire de Prény sur Moselle (14 septembre 1267).

Désastres des luxembourgeois.

Les premiers résultats de la campagne furent favorables aux Luxembourgeois. *Louis de Loss* y perdit son château d'*Estale.* L'armée d'*Henry II* ravagea les terres de la mouvance de Bar et de Chiny : car, par *Ferry de Lorraine,* ses troupes étaient maîtresses de *Thionville* et de *Longwy.*

Mais *Thiébault,* maître des *hauts de Metz,* ne tarda pas à prendre une revanche éclatante. A l'aide des messins, d'abord il s'empare de *Ligny;* il y met le feu, il descend à *Monçons* et déploie ses forces autour de *Prény.*

Là, pour se joindre au *roi de Navarre* et au *duc de Lorraine, Henry de Luxembourg* arrivait à marches forcées. Thiébault engage le combat; ses braves chevaliers exterminent les

armées combinées des trois princes; ils contraignent *Henry* à se réfugier dans *Prény;* ils donnent l'assaut à cette forteresse, sur les murs de laquelle, la hache en main, s'élance un des plus illustres chevaliers de la châtellenie de Marville : c'était *Jehan de la Val-Bazeilles*, fils cadet d'*Oulry*, *voué* de *Billy*, et de *Mariette de Manderscheid*. C'est là que la branche cadette des de *la Vaulx* chiniens acquit son surnom de guerre *Prény*, qui lui resta, en récompense de ce haut fait (1).

Le 14 septembre 1267, *Thiébaut de Bar* s'y empara de la personne de *Henri II*, son oncle, et il l'envoya, chargé de chaînes, dans les cachots de *Monçons*. Puis il se dirige, en toute hâte, vers les marches du pays de Chiny.

Après avoir réoccupé *Sancy*, *Florenges*, *Coquitanges*..... après que ses troupes eurent causé d'incalculables dommages aux terres de ses adversaires, et, notamment, aux seigneurs de *Cons*, de *Mussy*, de *la Tour*, de *Failly*, de *Wolkranges*, de *Thionville* et d'*Ansay*... Thiébault reprend le *château d'Estale*, et le remet au prince de Chiny.

Louis avait gagné ses éperons dans cette guerre ; dès lors, il pouvait ceindre la couronne comtale de Chiny.

§ XIV. — Abdication et partage (Ch. de 1267).

Arnoux III arrivait à la vieillesse; il songea à déposer un — Famille d'Arnoux III.

(1) De là les armoiries de *Laval-Bazeilles : de sable, à trois tours, d'argent, 2 et 1*. Cette branche existe encore à *Baronville*, en Belgique.

En juillet 1267, il y avait eu suspension d'armes : *Ferry de Lorraine* sépara sa cause de celle de l'évêque intru de Metz, et il conclut alliance nouvelle avec son oncle le *comte de Bar*.

Après la prise de *Preny*, le roi de Navarre, interposant sa médiation armée, décida les belligérants à s'en remettre à l'arbitrage de *saint Louis*. La paix fut donc conclue le 1er février 1268. La sentence du roi de France et les décisions complémentaires de *Beaudouin d'Avesnes*, sire de Beaumont, et de *Gobert d'Aspremont*, sire de Dun, mirent fin aux conséquences de l'*affaire de Prény*.

pouvoir qui exigeait un redoublement d'énergie. Son abdication est de l'an 1258.

Il avait eu de *Jehanne de Chiny* cinq fils et trois filles :

Jehan, Louis, Gérard, Henry, Arnold, étaient les prénoms des jeunes princes — les princesses étaient : *Jehanne* (1), *Julianne* (2), et *Isabelle* (3).

---

(1) *Jehanne de Los,* dite aussi *Aleyde,* fut mariée deux fois : d'abord elle épousa *Thiery de Falkenborg* (Faulquemont, dans le pays de Looz). Ce chevalier, *vir strenuus et eâ œtate celeberrimus,* disent les historiens, était petit-fils de *Walram IV de Limbourg,* de son premier mariage avec *Cunégonde,* ou *Elisabeth de Montjoie,* dame de Marville ; il était fils de *Waleram II,* dit le *long,* seigneur de Poilvache, Faulquemont et Montjoie, et d'*Isabelle de Bar* (V, *Marville,* p. 1272).

De cette union naquirent : 1° *Waleram II,* tué, en 1332, en défendant sa forteresse de Montjoie, *ad Effliam,* contre les troupes du duc de Brabant, et qui laissa un fils prénommé *Renauld;* 2° *Thiébault de Montjoie,* qui, après son aîné, succéda du chef de sa mère, aux seigneuries de *Marville* et d'*Arancy,* et qui ne laissa point d'enfant ; ce seigneur était aussi sire de *Xorbey;* 3° *Elisabeth de Faulquemont*-épouse du comte *Englebert de Lamarck.* De là les prétentions du *San, glier des Ardennes,* son petit-fils, à la succession du comté de Chiny.

Jehanne de Los-Chiny se remaria, en Zélande, à *Albert de Woerne;* on doute qu'elle en ait eu des enfants.

(2) *Julianne de Los,* qualifiée du titre de *dame d'Imbise,* épousa, en 1267, *Nicolas de Quievraing :* elle en eut une fille prénommée *Isabelle,* laquelle fut mariée à *Joiffrois III d'Apremont,* sire de Dun, et qui mourut en 1302 (V. *Chauvancy,* p. 350, et *Dun,* p. 559).

L'histoire de ce haut baron des *Dunes* se relie, intimement, à celle du règne de son oncle *Louis V* de Chiny. On le trouve aux *tournois de Chauvancy.*

(3) *Isabelle de Los-Chiny* devint, en 1251, épouse de *Thomas,* sire de Vervins, un des fils de *Thomas de Coucy* et de *Marguerite de Rethel :* elle n'en eut point d'enfants ; son mari se remaria à *Marguerite de Piquigny.*

Ces princesses de *Los* portaient : *burellé, d'or et de gueules, aux huit burelles,* qui est de *Los.*

Nota. — *D. Calmet* mentionne encore une quatrième fille, mariée,

A *Jehan*, l'aîné, advenait de droit, les *patrimoniaux* de son père, il reçut donc le *comté de Looz* (1).

A *Louis*, le puiné, fut destiné le *comté de Chiny*, dont sa mère conserva la régence, car il n'était encore que *damoiseau;* il sera l'objet du chapitre suivant

Henry de Loss, alors chanoine de Liége, qui devint prévôt de Maestrecht, eut *Agimont* et *Givet* pour allotissement : mort encore jeune, il transmit ses droits à ses neveux, fils de son frère aîné; et ceux-ci, par transaction de 1280, les abandonnèrent à leur belle-mère *Isabelle de Condé*, seconde femme de ce prince.

Gérard de Looz obtint, en apanage, la châtellenie de *Chauvancy* sur Chière, *Lamouilly*, *Olizy*, et toute la chaîne du versant, y compris *Malandry* (V. *Chauvancy*, p. 360). On le retrouvera plus loin, ainsi que ses descendants (2).

Arnold, le cinquième des fils d'*Arnoux III* et de *Jehanne*, était chanoine de Liége; il devint prévôt de Cologne; puis il fut évêque de *Châlons sur Marne;* il y mourut en 1309. La seigneurie de *Wart* et les droits de *vouerie* sur *Sedan* et *Mézières* avaient été son lot dans l'héritage maternel. Il les transmit à ses neveux, ainsi qu'il sera dit plus loin.

Arnoux III mourut en 1279 : il périt à la bataille de *Silly*,

---

dit-il, en Bourgogne, à un sire de *Grandson*, et dont il induit la parenté des évêques de Verdun de ce nom (1275-1278); mais ce fait n'est pas suffisamment avéré.

(1) Ce prince, dit *Jehan Ier de Los*, et qui mourut en 1279, épousa, d'abord, une des filles du comte de *Juliers*, dont il eut trois fils : l'aîné prénommé *Arnoux*. Celui-ci est *Arnoux* (IVe du titre de *Chiny*) qui, d'abord, fut comte de *Los*, et qui, après la mort de son oncle *Louis V*, le devint aussi de *Chiny*. La seconde femme de *Jean Ier* fut *Isabelle de Condé*, dont il eut *Jean* et *Jacques*, chefs des branches de *Los-Agimont-Chiny*. Nous les retrouverons plus loin.

(2) *Gérard de Los* avait épousé une des filles du comte d'*Arnfeltz*, sur le Rhin. Il en est question dans les *tournois de Chauvancy* (Voir p. 361).

livrée devant Valenciennes, alors que, combattant, dans l'armée impériale, sous le roi des romains *Guillaume de Hollande*, il soutenait les droits de *Jehan d'Avesnes*, héritier légitime du comté de *Hainault* (1).

Son corps fut rapporté à l'abbaye de *Herkenrode*, où il fut sépulturé près de ses ancêtres.

Ce prince était généreux, très- bienfaisant, très aumônier; sa main était toujours ouverte aux pauvres. Dans l'horrible disette de 1224, les populations chiniennes ne durent leur existence qu'aux secours, en tout genre, qui leur furent prodigués par leur excellent comte et par la bonne *Jehanne de Chiny*.

Celle-ci, devenue veuve, se retira au vieux manoir de la *Semois*: elle s'y voua à la retraite; et, dans les exercices d'une piété fervente, elle prolongea sa vieillesse jusqu'en 1299, époque où sa dépouille mortelle fut reçue à *Orval*, dans le caveau des *princes de Chiny*.

CHAPITRE II.

§ I. — Règne de Louis V (de 1269 à 1299).

Accroissance de fiefs, près de Montmédy.

Après le règlement *sous-arbitral* qui suivit la sentence de saint Louis, en avril 1270 (2), le comte de Bar récompensa les

(1) A côté de lui périt le comte *Henri VI* de Grandpré.

(2) *Baudouin d'Avesnes*, sire de *Beaumont*, et *Gobert d'Aspremont* Ve du nom, comme sire de Dun, accordèrent: au *comte de Luxembourg*, les fiefs d'*Hayanges* et de *Richemont* — au *comte de Bar, le ban* de *Fontois;* ils déclarèrent que les fiefs sis à *Fresnois la montagne* resteraient indivis entre les deux comtes, par moitié.... que le fief de *Noveroit* demeurerait intact à l'abbaye de *Sainte Glosinde* de Metz... que le fief de *Bure*, vendu par *Hugues* de *Cordion* à *Jean d'Anliers*, serait au *comte de Chiny*, sauf le droit du *Luxembourg*... que *Thiebault de Maliers* était tenu à l'hommage pour la *neuve ville de Mussei*... ils renvoyèrent l'examen des difficultés accessoires à *Henry d'Amelle* et à *Werric de Bolry* (Bauraing?).

services de *Louis*, son petit gendre, par de nouvelles concessions de terres, au voisinage de Montmédy. Il lui céda, notamment : *Sompthonne*, *Thonne la lon*, le ban de *Saint Broiz*, *Bièvre la grande* et *Bièvre la petite*... en *accroissance des autres fies* qu'il tenait du Barrois.

Le nouveau comte de Chiny en fit *adveu* dans le même mois. La charte qu'il donna à *Thibault II* de Bar (1) renouvelle son *hommage-lige* pour *Chiguei* et ses dépendances, pour *Ysers*, *Jamongnes*, *Ramponcel*, les *Builes*, *Walansart*, le *Fang*, *Termes*, *Prouei*, *Fraisnois*; pour *Estaules* et *Monbrant*; pour son *Nuefchâtel*, *Burcenon*, *Fraitiz*, *Viller sor Semois*, *Houdemont* et *Habais la Viez*; pour *Rure* et son ban; pour *Vans*, et les arrières fiefs d'*Aubers de Vance* et de son neveu; pour *Sainte Marie*, *Sivrey*, *Nantiermont* et *Landin*; pour le ban d'*Estaules* et pour les *hautes fores*, avec les bois, outre la rivière de *Semoy*, excepté le ban de *Locignot*, qui mouvait de l'*évêque de Verdun*; pour le *nuef-chastel* et sa chastelerie (Neuf château en Ardenne); pour *Maliers* près Chiny et sa chastellerie; pour *Montmaidy* et *Messons* et pour l'arrière fief de *Thiebaut de Maliers* à la *neuveville de Mussei* (2); pour *Fraisnoi* devant Montmaidi, *Yrée la prée*, *Vigneuls*, le bois de *Heis* pour *Tonnele*, *Bainnou* et pour *Tonne le til*; pour *Amont*, *grand Vernuel*, *petit Vernuel* et l'arrière fief au ban de *Torgnei*;

---

(1) Voir le texte de cette charte, si importante, aux *Chron.*, de M. J., t. I, p. 544. Elle ne contient plus de réserves, en faveur des princes autrefois dominants. Tout se trouvait réglé, quant alors, à l'égard de tous.

(2) Cette *neuve ville* était *Musson*, sur la *haute Wyre* : elle avait été construite par *Cunégonde*, dame de *Virton*, épouse de *Henry de Mirvauld*, sire de Lions, laquelle, comme *dame de Muscey*, l'avait sous-inféodée à *Guillaumette de Prisnidio*, fille de *Wilhème de la Vaulx-Bazeilles*, avec ce quelle avait au *Lua* de *Deluz* et à *Gouren*, sur le ban de *Gorcy*. Cette dame la céda à *Henry II* de Bar, par sa charte de novembre 1338. Ses droits sont réservés dans la charte d'affranchissement de Saint Mard et vieux Virton (V. *suprà*).

pour *Mogre, Hariesart, Mortnisart* et *Moiens;* pour les gardes d'*Orvaux;* pour les *granges* de la dépendance de ces diverses chastelleries; pour leurs *devandiz*, c'est à dire *Conques, Ordeney, Champ* et *Fraitiz;* pour tout le ban de *Chamongne* et pour les *fores d'Orvauls*, sur ce ban.

Ce dénombrement se termine par ces mots : *et est assavoir que Chiniez est rendable au devant dit conte de Bar* (1).

Tel fut le comté de Chiny moderne, jusqu'à son adjonction au grand Luxembourg (de 1269 à 1364).

Cet état, si amoindri depuis le partage de 1267, si médiocre en comparaison de l'amplitude des possessions du grand comte Arnoux II, si bien groupé, néanmoins, entre Chière et Semois... cet état fut gouverné sagement par le fils d'Arnoux III. Il en confia l'administration à un bailli d'épée, placé sous son gouvernement militaire; et il départit sa comté en prévostés, soumises à des prévôts, installés à *Chiny*, à *Estales*, à *Virton*, à *Ivoix*, et à *Montmédy*.

Le bailli siégeait, alternativement, à Montmédy et à Chiny; des seigneuries nombreuses, plus ou moins étendues, plus ou moins indépendantes, assujetties à l'hommage simple, telles que Neufchâteau, Bouloigne, Jamoigne, Villémont, Sainte Marie, Vance, Chassepierre, Chauvancy, s'encadraient dans le tout.

Puissances contemporaines.

Le règne de *Louis V* correspond à ceux de :

Dans le Barrois, *Thiébault II* († 1297) — *Henry III* († 1302), père de la comtesse *Jehanne d'Anis*, dite de *Blâmont*.

Dans le Luxembourg : *Henry II*, dit le *blondel*, époux de *Marguerite* de *Bar*, et, par elle, grand-oncle de la *dame de*

---

(1) Cette déclaration était une des conséquences de la *constitution primitive du comté de Chiny*, laquelle, suivant les traditions, n'aurait été faite qu'à la condition que le fief retournerait aux *princes de Bar*, dans le cas où la postérité directe de *Mathilde* d'Ardenne, épouse d'*Arnoux de Granson*, viendrait à s'éteindre; cas qui se réalisa à la mort de *Louis VI* de Chiny.

Chiny († 1274) — Henry III, époux de *Béatrix d'Avesnes*, fille de *Beaudouin*, sire de *Beaumont*, un des arbitres mentionnés ci-dessus († 1288) — *Henry IV*, père du roi *Jean de Bohême* († 1313).

Dans la Lorraine : *Mathieu II*, époux de *Catherine de Luxembourg* († 1251) — *Ferry III*, époux de *Marguerite de Champagne* († 1303).

A ce règne, correspond aussi l'épiscopat, à Verdun, de :

Robert de Milan, 1255 à 1271 — *Ulric de Sarnay*, 1273 — *Gérard de Granson* et *Henry de Grandson*, issus, par leur mère, de la maison de Chiny, et enterrés à l'abbaye de Châtillon, 1275 à 1286 — *Jacques de Revigny*, 1296 — et *Jean de Richerécourt*, jusqu'en 1302.

Ce règne fut encore contemporain de la haute puissance des d'Apremont, dans la baronnie de Dun :

Gobert V, époux d'*Agnés de Coucy*, 1250 à 1284 — *Geoffroi II*, époux d'*Elisabeth de Quievraing*, princesse de Los, petite-fille du comte Arnoux III de Chiny.

Tous ces noms sont essentiels à retenir, pour l'histoire du règne du second seigneur de Montmédy.

§ II. — Administration de Louis V.

Plus sage que ses voisins, qui se précipitaient dans les folles entreprises des croisades, *Louis V* dévoua sa vie à la prospérité de ses petits états. **Sagesse de Louis V.**

Le déréglement des mœurs n'avait point pénétré dans la solitude des *Aurévaliens*. Il s'attacha donc à l'exemple de ses ancêtres, à étendre leur action civilisatrice, par de nouveaux bienfaits. Confirmer et étendre leur dotation fut le premier acte de son règne (Ch. de 1257 et 1271). Sa protection active leur attira celle, toute spéciale, du *Saint Siége* (Bulle de 1271); elle leur valut aussi l'amplitude des *sauvegardes impériales* (Dipl. de 1276).

Pour propager le bien-être matériel et moral de leurs vassaux, alors aussi arriérés que misérables, en 1286, le comte

et sa femme établirent un *prieuré de Croisiers*, ordre voué à la règle de *saint Augustin*, au lieu dit *Suxi*, dans les profondeurs de l'immense forêt de Chiny. A ces quelques moines, isolés de toute relation mondaine, ils concédèrent 80 journaux de terre, à défricher, autour d'une petite chapelle, sous le patronage de l'hermite *saint Thiébault* (V. *Histoire de Chiny*, t. I, p. 294) (1). En 1299, par sa charte du 5 janvier, pour attirer des manants, dans cette solitude, et pour les exciter à défricher et à débocher, autour du petit couvent, le comte leur accorda le privilége d'être incorporé à la bourgade de Chiny, et de participer à toutes ses franchises et immunités.

Garde du château de Montmédy.

Sous ce prince, pieux, doux, brillamment chevaleresque, alors que la férocité guerrière s'émoussait, dans les joutes et dans les loisirs de la paix... sous *Louis de Los* et sous *Jeanne de Blâmont*, la population montmédienne s'accrut, à l'ombre des tourelles protectrices de leur manoir, que nul, alors, eût songé d'attaquer. Ces tours étaient placées sous la garde des *hommes de fiefs* les plus redoutés du temps : *Henry de Mirovault*, sire de *Muscey* et de *Musson*, dans la prévosté de Saint Mard... sire aussi de *Murault* et de *Billy*, dans le Verdunois... sire aussi de *Lions* dans le Dunois et les *basses Wabvres*... sire encore de *Laferté*, dans le *haut Vallon* (V. *suprà*, p. 1111) — le chevalier *Giles d'Orey*, ce l'*Ardennois* de la maison de *Rochefort*, alors défenseur des passages de la *marche* d'*Iray* et *Remoiville*, et de celle d'*Ay* et de *Jamodinne* — le chevalier *Jacques de Stawles*, châtelain d'*Escouviers*, protecteur de la chaussée de *Dampicourt* à *Monquintin* (2).....

---

(1) C'est *Zittart*, un des premiers prieurs de cette petite *Celle*, qui nous a conservé les notes les plus exactes, et les plus précises, sur les princes et princesses de Chiny. C'est lui qu'il faut consulter, dans les archives de Luxembourg, de préférence à *Bertholet* et à *D. Calmet*. (Voir notre *Histoire de Chiny*, en 2 vol. 1858.)

(2) V. les seings attachés à la charte de 1271 : *Henry de Mirwauld*, *Jacques de Staules*, *Giles d'Iray*, *André de Moncurt*, *Ponsard de Bellefontaine*, etc.

Sous cette garde dévouée et vigilante, qui eût osé alors, attaquer Montmédy, pendant les rares absences du comte de Chiny? (V. la ch. de 1271).

L'administration civile et judiciaire était aux mains de Baillis, non moins redoutables par leur position féodale. A Drohier (*Droherus.... de Rourecortili herus*) de Montmédy (Ch. de 1259) — à *Nicolas Collignon* de Flassigny et de Jametz (1295) — à *Walteron* de Montmédy, maison des *Wales* (1295)... avait succédé *Alexandre* de *Verton*, maison de *Lafontaine* (1299)... (V. *Jametz*, p. 932)... quand Louis décéda (1). Tout prouve, enfin, que le règne de ce prince fut l'ère la plus heureuse des montmédiens.

Aussi, est-ce à leur porte, qu'en 1285, se célèbre cette *passe d'armes*, restée mémorable, sous le titre de *tournois de Chauvancy* (V. *suprà*, p. 349); fêtes guerrières dont le comte Louis et Jehanne sa compagne éaient l'âme et l'ornement. Les joutes de Chauvancy.

Toute la haute chevalerie revenait, chaque soir, coucher au grand manoir de *Mad*, ou à celui de *Chauvancy*.

En 1290, avec *Joiffrois d'Aix sur Cloye*, Louis, en première ligne, scelle la charte de franchises de la ville de *Luxembourg*.

A l'occasion des différends, qui survinrent entre les vassaux de l'archevêché de Rheims et ceux de l'abbaye de Mouzon, sur la basse Chière, débats qui furent apaisés par la médiation du comte Louis, l'archevêque, par deux chartes de 1294, concéda à ce prince : 1° les villages de *Pouru aux bois; Pouru en laitres; Escombres*, la *Grange*, le *Ban le bois*, *Outionne*, *Messaincourt*, plus la maison forte et la moitié du village de *Sachy*, 2° la moitié de *Vaux*, *Euilly* et *Téthagne*, indivis, Accroissances sur la basse Chière.

---

(1) En 1280 et 1281, chartes par lesquelles : 1° ***Jean de Flandres***, évêque de Metz, qui devint plus tard évêque de Liége, sous l'appellation de *Guido*, accorde remise à *Louis V* de Chiny, et à son beau-fils ***Henry***, sire de ***Blâmont***, pour les fiefs que ceux-ci tenaient de son évêché; 2° ceux-ci lui font reprise, pour les terres du chef de ***Jehanne de Blâmont***.

pour l'autre moitié, avec l'abbaye de Mouzon. La même année, par charte du mois de septembre, Louis s'entendit avec l'abbé *Berthus* pour affranchir ces trois villages, à la loi de Beaumont, et pour les soumettre à la juridiction alternative de *Mouzon* et d'*Yvoix*, d'où ils prirent la dénomination de *village ambédeux* (1).

En 1294, *Louis* fut choisi par les comtes de *Luxembourg* et de *Bar*, pour régler leurs différents sur les *terres communes*, comme leur surarbitre.

La comtesse *Jehanne d'Anis de Blâmont* décéda en 1296. Elle voulut être enterrée dans les caveaux d'Orval; son vœu fût exaucé (2). Pour rémunérer cette concession des moines... concession ! vis-à-vis de la famille à laquelle ils devaient leur opulente existence... ! Louis fit son testament en 1299, et donna aux religieux une *maison de refuge* à Ivoix; il décéda peu après (3).

Il fut, très-probablement, sépulturé à Orval. Mais telle était, dès lors, la reconnaissance monacale, qu'on trouve dans leurs archives la note suivante : « *On ne peut dire où il fut enterré.* »

Pendant longtemps, cependant, on fit son anniversaire, avec la recommandice de ses ancêtres, mais sous cette formule : *pro quo et cœteris benefactoribus* (4).

---

(1) V. le texte aux *Chron.* de M. J., t. I, p. 364.

(2) Voir le testament de *Louis V*, dans Bertholet, t. V, p. 233.

(3) On doit citer encore une charte de 1295, par lequel ce comte donne, à *Henry de Tonnelle*, deux muids de grains à prendre, perpétuellement, sur les terrages de *Puilly*. Cet Henry de Tonnelle était, il est probable, descendant de *Pontius* (*de Sathanaco*) de la charte de 1339. Nous le retrouverons sous ce mot.

(4) Dans le pied-terrier de 1745, signé par l'archiviste *Bernard Tinting*, on lit cette réflexion, à propos de l'anniversaire qui se faisait pour le *dernier abbé mort*, jusqu'au décès de son successeur : « ... *puis adieu le premier !. . demeure où tu ès !...* »

Le rouge monte au visage, à cette indécente apostrophe d'un religieux, dont la règle première, après le respect de ses supérieurs, est dû être la charité.

Les villages du pays ont eu plus de mémoire; ils ont, au moins, rempli *nominalement* ce devoir jusqu'à la révolution.

CHAPITRE III.

Dynastie de Los-Chiny-Vianden.

§ I. — Règne d'*Arnoux IV* (1299 à 1311) (1).

Louis V avait eu deux fils et une fille : *Thiéry*, *Godefroid*, *Marguerite*. Les premiers décédèrent en bas âge; la fille resta-t-elle sans établissement (2)? On le croit. **Retour du comté de Chiny à la maison de Loss.**

La couronne comtale de *Chiny* revint, donc, s'adjoindre à celle de *Loss*, sur la tête du proche *agnat* de la *branche aînée*. Ce fut le neveu de *Louis* qui la ceignit.

Arnoux (VIII[e] du nom de *Looz*, IV[e] du titre de *Chiny*) était l'aîné des fils de *Jehan ;* issu du premier mariage de celui-ci avec une princesse de *Juliers*. Son père l'avait apanagé, d'abord, des terres d'*Agimont* et *Givet*, qu'il avait recueillies dans la succession de son frère *Henry de Loss*, décédé prévôt de l'église de Maëstrect. Mais, à peine les caveaux de l'abbaye d'*Herkenrode* s'étaient-ils, en 1279, refermés sur la dépouille mortelle du comte *Jehan*, que son successeur se voyait contraint de s'en dessaisir, en faveur de frères d'un second lit.

Sa belle-mère, *Isabelle*, était sœur de *Nicolas de Condé*, sire de *Morialmeix*, homme puissant à la cour de *Jean*, duc de *Brabant*. Partageant l'irritation de sa sœur, laquelle frémissait à la pensée de voir ses fils, *Jean* dit *l'ardenois* et *Jacquemin*, privés des avantages qu'elle avait espéré arracher à la faiblesse **Les anciens Condé.**

---

(1) Voir au *codex Lossensis* de *Wolters*, les chartes de : 1299, 1301, 1302, 1303, 1305, 1306, 1307, 1307, 1308, 1311.... 1326.

(2) Cette question n'a d'importance qu'en raison d'une inscription tombale, dans l'église d'Orval, inscription que nous avons donnée dans nos *Ruines et Chron.* de cette abbaye : elle avait motivé une dissertation spéciale par *Bertholet*, t. VI, p. 301. Nous y reviendrons plus bas.

de son époux, le sire de Morialmeix entraîna le prince des Brabançons à déclarer la guerre au jeune comte de Loos : celui-ci soutenu par ses deux germains, *Louis* et *Guillaume*, résista, quelque temps... mais, enfin, il céda (1), en abandonnant *Givet* et *Agimont*, *Wart*, *Sedan*, *Mézières*, aux deux consanguins, à la condition que ceux-ci renonceraient, pour eux et leurs descendants, à toutes éventualités sur la couronne de Loos. Cette convention fut signée à Bruxelles, en avril 1280. Les fils d'Isabelle devinrent ainsi les chefs des branches d'*Agimont et Givet*, de *Wart et Mézières*, et ils cessèrent de porter le nom et les armes de Los et Chiny. Leurs descendants se retrouvent dans l'histoire de la *principauté de Sedan* et de la seigneurie de *Floranville*, qui y fut annexée.

Aussitôt après, *Arnoulx IV* épousa *Marguerite*, fille de *Philippe*, comte de *Vianden*, et de *Marie*, dame de *Grimberg*.

Toujours Orval ! Le premier acte d'*Arnoux* et de *Marguerite*, après avoir pris possession du comté de Chiny, fut d'accorder à *Orval* la confirmation des droits que cette abbaye tenaient de leurs anté-

(1) Le bruit courut qu'*Arnoux* n'avait cédé aux exigences de sa belle-mère qu'à la suite d'une mutilation atroce, que ses frères consanguins lui aurait fait subir, dans un guet-apens. On attribuait à cette cause : 1° l'éversion de leurs châteaux, dits de la *Coue*, l'un au bas de *Floranville*, l'autre près de *Bellefontaine*, provenant de la dotation de *Julianne de Chiny*, fille d'*Arnoux III*, lors de son mariage avec *Nicolas de Quievraing* (Ch. de 1251, 1267, 1271); 2° l'interdiction rigoureuse de *formariage*, entre les garçons et les filles de *Chiny* et ceux de *Floranville* et de la seigneurie de *Sedan*.

A ce sujet, *Mantelius de Los* s'exprime ainsi :

« *hinc nata popularis fabella comitis Lossensis filios fratrem suum* » *exsecuisse Curingiæ in arce : hodièque triclinium à quibusdam ostendi*» *ditur in quo illud contigerit.* »

Malgré ce démenti, malgré le fait positif qu'*Arnoux* a eu des enfants, depuis le prétendu attentat, et malgré que son fils *Louis VI* en ait eu pareillement, la tradition de ce fait est resté, vivace, sur toutes les rives de la Semois. On lui attribue, au moins, l'extinction de la race masculine de *Los-Chiny*.

cesseurs. A chaque renouvellement de règne, les moines ne s'endormaient pas; et, toujours, ils avaient l'adresse d'obtenir quelque chose de plus (1).

Le comte et la comtesse affranchirent ensuite leurs bourgeois et vassaux de la *ville de Chiny*. Par charte du mois de mai 1301, ils leur accordèrent de larges priviléges, des concessions de bois, et l'institution d'une justice prévotale, indépendante de celle de *Montmédy*. Affranchissement de Chiny.

Que fit *Arnoux IV* pour les Montmédiens, que le Barrois tenait en bride, par le lien féodal, ce qui ne pouvait que médiocrement convenir au caractère indépendant d'un comte ardennais...? peu de chose très-probablement... aussi aucun acte n'indique-t-il sa résidence en notre château.

A ce moment, *Henry III de Bar*, dans sa prison de *Bruges*, subissait les conséquences de sa résistance à la France, pour la franchise allodiale du *Barrois mouvant*. Aussi ne voit-on pas qu'à titre de vassal, *Arnoux* qui, par son beau-père, tenait, plus intimement, à l'alliance du Luxembourg, ait pris quelque part active aux efforts que tentait alors *Edouard Ier*, pour résister au double courant qui entraînait le *Barrois*, d'un côté vers la *Lorraine*, de l'autre vers la *monarchie des lys*.

Spectateur des suites, fatales pour le Luxembourg, de la célèbre bataille de *Woeringen*, 1288, où il avait, assez tardivement, payé de sa personne, dans les rangs des Brabançons, on ne voit pas, non plus, qu'*Arnoux* se soit laissé aller, à la dérive, dans ce grand courant, en sens contraire, qui, sous *Henry IV de Luxembourg* ceint de la couronne impériale, entraînait les *pays chiniens* dans l'orbite du *grand duché*.

---

(1) Cette charte fut scellée par *Wathier de Wez*, *Wysse*, ou *Wiltz*, — *Jehan*, châtelain de Montigny — *Alexandre de Verton*, baillif de la comté de Chiny — et *Lambert d'Yvoix*, sire de Laferté.

Nota. — *Wez*, près Carignan, et *Wyes*, dans le comté de Vianden, appartenaient à la maison de *Falkenstein*. Le premier y était entré par le mariage de *Catherine de Mortehan*, sur Semois, avec *Gilles de Weys* (Ch. de 1317).

Arnoux, haut vassal de l'*église de Liége* avant tout, resta donc dans ses *patrimoniaux;* et il ne tarda pas à se démettre même de *Chiny*, en faveur de son fils aîné. Ce prince, qui ne mourut qu'en 1328, fut, tout l'indique, étranger aux faits locaux de sa ville de Montmédy, ville qu'il avait laissée à la gouvernance de son bailli *Alexandre de Verton*, sous la lieutenance de *Gilles de Vance*, lequel était son prévôt à *Estales* et à *Chiny* (1).

La comtesse *Marguerite de Vianden* mourut le 8 mars 1305, à *Hasselt;* et, d'après le nécrologe des augustins de cette ville, elle y fut inhumée. Pour l'intelligence de la suite de cet article, il est indispensable de mentionner ici leurs enfants :

Trois ou quatre fils légitimes, plus un enfant naturel.

Louis qui fut comte de Chiny, du vivant de son père — *Jean* — *Arnoux* — et *Guillaume*, qui furent sires de *Noeffchastel*, *Maliers*, *Orgeo*, *Anliers*, *Thibersart*, *Anciemont*, *Alonsart* (Ch. de 1313 et 1320) — le chevalier *Arnoux*, dit le *bâtard de Chiny* (Ch. de 1315).

Quatre filles : *Mathilde* — *Marie* — *Jeanne* — *Marguerite*. Ce sont celles-ci qu'il faut bien connaître, pour comprendre, les débats compliqués, au sujet de la succession de Chiny (2).

---

(1) En 1302, *Arnoux* concéda à *Gilles de Vance* la terre et le château de *Villémont* (V. *Robert de Vance*. Ch. de 1297).

(2) Voici leurs établissements : 1° *Mathilde* épousa *Godefroid*, sire de *Heinsberg* et de *Blankenberg :* elle fut la mère de *Thiery*, qui devint *comte de Chiny;* 2° *Marie* fut femme de : *Giles Berthout*, sire de *Malines*, et de *Gérard de Diest*, châtelain d'*Anvers :* sa postérité reste étrangère à l'histoire de Montmedy ; 3° *Jeanne* fut unie : à *Arnould de Westmeële*, sire de *Queësbeck*, et à *Guillaume d'Oreille*, ou *Orey*, ou de *Urle*, de la *maison d'Awans*, d'où sortirent plusieurs gouverneurs austro-espagnols du château de Montmédy. C'est de ce mariage que provint *Arnould de Rumigny*, le dernier qui porta le titre de *comte de Chiny;* 4° *Marguerite* qui, en 1327, devint femme de *Guillaume de Duras*, dit de *Neufchâteau*.

§ II. — Règne de *Louis VI* et de *Marguerite* de Lorraine. (1311 à 1325) (1).

Louis (VI[e] du nom de *Los* et *Chiny*) fut, du vivant de son père, *comte de Chiny* jusqu'en 1328, et comte de *Loos et Chiny*, jusqu'à sa mort, arrivée en 1335.

Deuxième retour du comté de Chiny à la maison de Loos.

Pendant les premières phases de son administration, on peut être certain qu'elle fut *montmédienne*, et que c'est à lui que les peuples de la *Chière* et de la *Semois* durent leurs dernières années de calme et de prospérité. Honneur donc et reconnaissance à la mémoire du bon *Louis VI* et de sa bienfaisante épouse, *Marguerite de Lorraine*, douairière d'*Yvoix* et de *Virton!* Que les pauvres de ces deux villes ne les oublient jamais. *Marguerite*, surtout, qui a beaucoup fait pour eux.

Alors commençait, sur l'*Alzette*, le règne agité de *Jean l'aveugle*, plus connu sous son titre de *roi de Bohême*, prince qui, sous l'influence de son père l'empereur *Henry VII*, allait ouvrir, à son fils *Charles IV*, les voies à la couronne impériale, et à l'une de ses filles l'alliance d'un roi de France, puis d'un archiduc autrichien. On a vu la marche envahissante de ce monarque dans le Verdunois, à l'art. *Damvillers*, p. 469.

Alors, aussi, l'astre des d'*Aspremont*, étroitement liés, par les *Quiévraing-d'Amblize*, à la maison de *Los-Chiny*, cet astre brillait encore, de son éclat le plus vif, dans les *hautes* et *basses Woepvres* (V. *Dun*, p. 561), et les tiraillements féodaux, dans le bassin de la *Tinte*, n'offraient aucun péril menaçant pour la puissance décroissante de la principauté de Chiny (V. *Jametz*, p. 396). Mais cet astre allait s'éclipser!

Malheureusement, pour ses peuples, pour *Montmaidi* surtout, *Louis VI* ne laissa pas d'enfants, aptes à lui succéder.

---

(1) Voir au *Codex Lossensis* de *Wolters*, les chartes de 1311, 1313, 1316, 1322, 1325, 1326, 1327, 1329, 1330, 1331, 1332, 1333, 1334, 1335.

Il avait épousé une princesse de Lorraine : *Marguerite* était fille de *Thiébault II* et d'*Isabelle de Rumigny*. Sa mère s'était remariée, en 1314, au connétable de France *Gaucher de Châtillon*, comte de *Porcien* (Ch. de 1325, 1327, 1344). On lui avait assigné, pour douaire, les fiefs de *Montaigle*, de *Fleurus*, *Hastiers*, et *Oretz*, dans le Namurois; douaire qui fut transféré sur *Yvoix* et *Virton*, alors que, devenu comte de Los, Louis fut obligé de s'éloigner de la Semois.

Gouvernement de Louis VI.

Louis, conduit par la sagesse paternelle dans les voies de la prudence, concourut, avec son père, ensemble avec de nombreux seigneurs, à la conclusion de la paix dite *de Fexhe*, cette paix célèbre qui mit fin, en 1313, aux désordres sanglants de l'époque, par la médiation d'*Adolphe de la Marck*, évêque de Liége : il concourut aussi aux règlements d'ordre public qui, en 1316, lui imprimèrent une solide sanction.

La modération fut le caractère de son règne.

Le premier acte de cet excellent prince fut de s'entendre avec le *Luxembourg*, pour le règlement des limites internationales entre la seigneurie de *Neufchâteau* et le comté de la *Roche* (Ch. de 1215); puis il renouvela les priviléges d'Orval et il les amplifia, quelques années après (Ch. de 1325).

C'est à lui, enfin, que la plupart de nos communes, d'entre *Semois* et *Chière*, doivent l'extension de leurs droits et terrains communaux.

Obligé à des ménagements envers son envahissant voisin, Louis contribua, maintes fois, aux acquisitions que *Jehan de Bohême* convoitait dans le *Namurois* (1).

En 1332, le 1er mai, il s'allie avec ce monarque, ensemble

(1) En 1330, *Louis VI* avait rétrocédé à *Guillaume de Hainaut* les droits qu'il tenait de *Thiéry d'Amelle* et de *Thiéry de Mirwal*, sur *Saint Pierre* et sur *Chévigny*. En 1332, il avait cédé ses droits sur le château et la terre de *Mirouart* à ce même Guillaume, et, en 1334, il détermina ce seigneur à retrocéder au roi *Jehan de Bohême* cette importante acquisition; son sceau est en bas de la charte qui en fut dressée.

avec les comtes de *Namur*, de *Juliers*, de *Gueldres*, pour repousser les attaques du *duc de Brabant* (1).

Louis VI décéda en 1335. Son union *avec Marguerite de Lorraine* avait été stérile ; il ne laissait que des enfants naturels, au nombre de trois (2) ; c'étaient : *Louis* (Ch. de 1331), que quelques annalistes ont inscrit, sous le titre de *Louis VII*, au nombre des comtes de Chiny — *Elisabeth* — et *Marie* : leurs destinées sont inconnues (3). Ils ont dû faire souche de quelques familles nobles du pays. Sa veuve se remaria à *Guy de Flandres* (Ch. de 1344), qu'elle perdit quelques années après.

Marguerite de Lorraine, douairière de Chiny.

Après s'être accordée avec le comte Guillaume de Namur, relativement à son douaire sur *Montaigle*, cette princesse revint dans le comté de Chiny. D'abord, elle résida à *Ivoix*, où elle établit et dota un couvent de *croisiers ;* puis elle habita à *Virton*, où elle avait, en 1340, fondé et doté une *Maison Dieu*, laquelle, par charte de 1341, elle donna aux *Croisiers* des deux prieurés de *Suxy* et d'*Yvoix*. Enfin, elle mourut, en 1352, dans l'une ou l'autre de ces villes, et doit être enterrée à *Orval*, sous la tombe attribuée, faussement suivant toute vraisemblance, à la fille unique de *Louis V* et de *Jehanne de Blâmont* (4).

---

(1) Cette querelle fut appaisée, en 1333, par l'intermédiaire royale de *Philippe de Valois*.

(2) Cependant une charte, extraite par *Bertholllet*, mentionne un nommé *Jean Biboux*, prêtre chapelain de la chapelle de *Sainte Isabelle*, du domaine d'Ivoix, qui aurait fait une donation à *Orval*, pour le repos de l'âme de *ses père et mère..... Louis, jadis comte de Los et Chiny, et madame Marguerite de Lorraine sa femme*. Serait-ce l'enfant d'un des trois bâtards, dont le père et la mère ne serait pas dénommés ? la charte doit être tronquée ou interpoée.

(3) Ces trois bâtards, aux termes de la coutume, furent exclus de l'hoirie paternelle, et n'eurent d'autres portions que ce que leur père leur donna, en les établissant.

(4) Voir les chartes de 1345, 1348, 1352, et autres mentionnées dans

CHAPITRE IV.

Extinction de la dynastie de Los *et* Chiny. — *Troisième race, celle des comtes* de Heinsberg de Los-Chiny.

§ I. — Thiéry de Heinsberg, † 1361 (1335-1350) (1).

Les malheurs d'un prétendant.

Thiéry de Heinsberg (2), sire de *Blankenberg*, époux de *Cunégonde de Lamarck*, sœur de l'évêque *Adolphe* de Liége, était fils de *Mathilde de Los*, sœur aînée du dernier comte *Louis VI de Chiny ;* par son père il descendait de la maison de *Falquemont Montjoie* (3).

Son oncle, se voyant sans héritiers mâles *procréés de son corps*, et sans *agnats* habiles à lui succéder, puisque la branche d'*Agimont de Los Condé* était déchue de ses droits (4), son

---

la *Dissertation de Bertholle*t, qui se trompe, néanmoins, en attribuant à *Marguerite de Vianden* la tombe dont il s'agit. Il y a eu, successivement, trois *Marguerite*. Ni *Berthels*, ni *D. Calmet* ne peuvent faire ici la moindre autorité ; leurs erreurs sont aussi évidentes que grossières, dans les listes qu'ils ont donnés des *comtes de Chiny*. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'inscription tumulaire est un tissu d'anachronismes, qui prouve que la mémoire des moines était courte, et qu'ils avaient promptement perdu le souvenir de ceux dont ils tenaient tout.

(1) Voir au *Codex Lossensis*, de *Wolters*, les chartes aux années : 1335, 1337, 1338, 1339, 1340, 1341, 1342, 1343, 1344, 1345, 1346, 1347, 1350, 1354.

(2) *Heinsberg* est une petite ville, à huit kilomètres de *Ruremonde*, sur les confins du duché de *Juliers*.

(3) *Ode de Montjoie*, sœur de *Gosswin de Falkenberg*, avait épousé *Gosswin de Heinsberg ;* elle mourut en 1161. C'est de cette descendance que les premiers seigneurs connus de *Marville* prenaient leur qualification de *sires de Montjoie*.

(4) On a vu, plus haut, que cette branche avait renoncé, même au *nom de Los*, et, par suite, au droit que la proximité du sang aurait donné à ses membres de succéder au comté. Son représentant était, alors, *Jean*

oncle institua *Thiéry*, et *Godefroid*... fils de celui-ci et petit-neveu qu'il affectionnait beaucoup... pour ses héritiers testamentaires, tant qu'au *comté de Loos* et au *comté de Chiny*.

Mais, aux termes de sa constitution primitive, le *comté de Loos* devait faire retour à l'*autel de Saint Lambert*, au cas d'extinction de la postérité, mâle et en ligne directe, du premier inféodataire. Ce cas, par la mort de Louis VI, venait de se réaliser.

Cependant Thiéry, comptant sur l'appui de l'évêque son beau-frère, se mit en possession immédiate de l'un et de l'autre comté. Il rencontra une résistance formidable de la part du *chapitre de Liége*, corps illustre et alors tout-puissant. Le chapitre lança contre lui les troupes de ses haut feudataires, et provoqua, en cour de Rome, les foudres de l'excommunication : ces foudres atteignirent le malheureux prétendant, et elles laissèrent leur trace, vingt ans plus tard, même sur son tombeau. Une guerre longue et ruineuse suivit la prise de possession ; elle épuisa les finances du comte, à tel point qu'il lui fallut aliéner, pièce à pièce, ses terres, ses domaines, ses voueries, ses seigneuries, ses châtellenies, ses vassaux, ses hommes de fiefs, et tout cela, pour subvenir aux vaines fumées de l'ambition. **Ruine financière.**

D'abord, ce furent les villes et prévostés d'*Yvoix*, *Virton* et *Laferté* ; elles furent aliénées, par acte du 11 novembre 1340. Le roi Jean de Bohême s'en rendit acquéreur pour le prix de 100,000 florins d'or.

Malheureux Montmédiens ! comme les autres, sous son successeur, vous serez aussi vendus, comme de vils troupeaux ! et ce sera un *comte de Bar*, pressé par l'usure, qui, le premier, vous livrera au Luxembourg, et aux désastres de la guerre, pendant 300 ans !

Alors le *Barrois* qui, sous *Thiébault II*, s'était projeté, menaçant, dans les terres luxembourgeoises, le Barrois représenté **Refoulement des Barisiens.**

---

d'Agimont, chevalier d'une autorité très-grande à la cour du duc de *Brabant*.

par *Henry IV*, époux d'*Yolande de Flandres*, fille de *Robert de Cassel*, le Barrois affaibli par ses démêlés de famille, amoindri par les conséquences du *traité de Bruges*, alors *le Barrois* reculait, sensiblement, devant la prépotence du *roi de Bohême*. Ses princes semblaient pressentir, déjà, que *Chiny*, *Estale*, *Montmédy*, ne tarderaient guère à leur échapper.

Abandon de la mouvance de Chiny.

Par charte du 10 mars 1342, *Henry IV* reconnut qu'en conséquence de *certains traités* antérieurs, il devait *renoncer* à la *moitié* des *fiefs* et *arrières fiefs* de *Chiny*, *Montmédy* et *Estale*, en faveur de *son seigneur* et cousin, *Jehan* roi de *Bohême* et de ses successeurs *comtes de Luxembourg*: puis, par autre charte du mois de mars 1343, il *associa* celui-ci à la *moitié* desdits fiefs, à charge par *Jehan* de payer à sa décharge 1500 livres de petits tournois aux *lombards* de *Stenay* et d'*Arancy*.

Çà toujours été, et ce sera toujours, par les emprunts, et par le désordre des finances, qu'ont péri et que périront les dynasties.

Thiéry de Heinsberg en faisait la triste expérience; après avoir aliéné *Virton*, *Yvoix*, *Laferté*, il plaçait son successeur dans la nécessité d'aliéner, aussi, le surplus du comté de Chiny, qu'il tenait, dès lors, du Luxembourg, immédiatement.

Par charte du 14 juin 1344, *Thiéry* reconnut qu'il prenait, du comte luxembourgeois, la *moitié* des fiefs de *Chiny*, *Montmédy* et *Estales*, de l'exprès commandement de *Henry de Bar*, qui s'en était dessaisi: par charte du lendemain, le comte de Luxembourg régla les conditions de son investiture; et le surlendemain *Jehan de Bohême* promit à son nouveau vassal cette moitié, tant pour lui que pour ses héritiers, mâles et femelles.

Le règne de *Thiéry d'Heinsberg* eut, néanmoins, un certain relief, car c'était un illustre guerrier. Prince vraiment grand, et qui supporta, avec courage et résignation, les épreuves terribles auxquelles il se trouva soumis. C'est l'éloge qu'en fait l'historien *Bertholet*.

Extinction de la dynastie d'Heinsberg.

Il n'eut de sa femme, *Cunégonde de La Marck*, qu'un fils prénommé *Godefroid;* mais ce prince mourut, en 1342, n'étant âgé que de 21 ans. Il ne laissait pas d'enfant.

Thiéry, dès lors, ne tint plus à la possession de Los et de Chiny. Il avait un neveu prénommé *Godefroid*. Ce jeune homme était fils de *Jean de Dalembroëck*, frère utérin de Thiéry. Thiéry l'adopta, et, de son vivant, il lui transmit le comté de Chiny.

Thiéry de Heinsberg, décéda à *Stockem*, le 19 janvier 1361. Sa tombe est à *Herkenrode*. La sépulture religieuse lui avait été refusée, car il était mort sous les liens de l'excommunication.

§ II. — Règne de *Godefroid Ier de Dalembroëck* (1350-1353).

Nombreux prétendants.

Reliefs successifs : de sa veuve *Philippine de Faulquemont*, en 1355 — de *Jean*, comte de *Salm*, second mari de celle-ci, en 1356 — de *Godefroid II*, sire de *Heynsberg*, en 1357 — d'*Arnold*, sire de *Rumen* et de *Quaësbeck*, en 1360 — vente du comté de Chiny au duc *Wenceslas*, de Luxembourg, en 1364 (1).

En dix années, Montmédy et les Montmédiens ont donc passé, de main en main, sous cinq maîtres différents, tous prenant le titre de *comte de Chiny*, tous faisant *foi* et *hommage* à leur *chier seigneur* le duc de *Luxembourg*, et ne s'occupant que très-peu, paraît-il, du bien-être de leurs vassaux.

Godefroid de Dalembroëck.

Godefroid de Dalembroëck, seul, renouvela les *franchises* des habitants de *dedans la fermeté* de son chastel de Montmédy, et il étendit les immunités des bourgeois, à charge, par chacun d'eux, d'une redevance de 12 sols parisis par année.

Sa charte, du mois de juillet 1350, fut scellée par messires *Girard* de *Chavancy* et *Godefroid de Waël*, chevaliers, comme hommes de fief de la châtellenie. Puis, il établit, à *Avioth*, un *atelier monétaire*, dont le fonctionnement est numismatiquement avéré.

---

(1) Voir au *Codex de Lossensis* de *Wolters*, les chartes de 1350, 1354, 1356, 1357, 1360, 1361, 1362, 1363, 1364.

Il mourut, en 1353, sans postérité, en laissant à sa veuve, comme douairière, la jouissance du *comté de Chiny*.

C'était *Philippine de Faulquemont ;* elle en fit le relief, le 22 mai 1355, à Luxembourg, en présence de ses chevaliers : *Jacques de Virton, Jean de Villémont, Jean de Margny*... et de ses hommes de fiefs, *Jean de Clémancy*, prévôt d'Yvoix, *Jean d'Escoviers*, prévôt de Virton, *Jean de Belvaux*, prévôt de Chiny, et *Colard* de *Naivelet*, escuyer, prévôt de Montmédy.

Avant cela, elle s'était remariée à *Jean*, comte de *Salm*, lequel en vertu du contrat, prit le titre de *comte de Chiny;* non sans protestation, néanmoins, de *Thiéry de Heinsberg*, l'ancien titulaire, qui crut, alors, devoir revendiquer dans l'intérêt de ses autres héritiers. Le duc *Wenceslas* arrangea ce différent, par sa charte du 1er juillet 1356. Plusieurs autres chartes attestent l'immixtion du *comte de Salm* et de sa femme dans l'administration du comté (1).

Voici, enfin, le *dernier titulaire* du comté de Chiny.

Celui-ci ne profita de son titre que pour vendre ses sujets, à beaux deniers comptant, par l'acte du 13 juin 1364.

Arnoux de Rumigny.

C'était *Arnoux de Rumigny*, sire de *Quaësbeck*, époux d'*Elisabeth* de *Loss*, dame de *Rumines* et de *Quaësbeck*. Il était né des-comtes de Loss, par sa mère, et se trouvait marié à *Isabelle*, fille de *Louis de Mâle*, comte de Flandres. C'était, au surplus, un seigneur fort accrédité à la cour grand ducale de Luxembourg.

Son parent, *Thiéry de Heinsberg*, en 1361, l'avait institué

---

(1) Ainsi, notamment : le 27 septembre 1354, ils sanctionnent la cession par *Jacques de Hugnes* à *Henry de Breux*, pour cent petits florins d'or, des rentes et autres droits que le vendeur avait au *ban de Breux* — en 1357, ils approuvent une vente, de même nature, par *Jacquemin de Landrezeicourt*, *Alix* sa femme, et *Aubertin* son frère, à *Raimond de Colmay* et à *Arnoux Marandels*, écuyers, sur les bans de *Vans*, de *Chautemèle*, de *Habay la neuve*, et de *Torteru*, pour cent soixante-dix florins — le 5 février 1363, autre charte de même nature.

héritier, peu avant de fermer la paupière : Arnoux de *Rumen* prit alors le titre de *comte de Loss* et de *Chiny*.

Wenceslas accepta son *relief* le 26 janvier 1360 — *Arnoux* acquit, ensuite, les droits de *Godefroid II*, sire de *Heinsberg*, *Blankenberg*, et de *Leuwenberg*, son compétiteur (Ch. de 1362) — puis, les 10 et 18 novembre 1363, il racheta de *Jean de Salm*, le droit de douaire de sa femme, pour 20,000 florins. .; puis, enfin, pressé par de grandes nécessités pécuniaires, il livra *Chiny* et *tout son comté* au duc de Luxembourg, le 16 juin 1364.

Voici en quels termes on énumérait, alors, ces marchés de *terres, bêtes et gens*... Cheptels humains de ce temps ! **Vente du comté de Chiny.**

« C'est à savoir les chasteaux, fortreces de *Chiny, Momaydi*, » d'*Estable* et de *Buëmonne* (1), avecque toutes *villes* et » *villeoux*, dépendant et appartenant à la dite *conteit de Chiny*, » et tout ce que appendre et appartenir y puet et doit, en » *seignouries*, en *justices* hautes et moyennes ou basses, » *wuwerijes, homages, fies, arierfies, relies de fies, terres* » *arables et non arables, en deymes grosses et menues, cens*, » *rentes, deniers, bleiz, avayne, poiz, cyre, pors, chapons, ge-* » *lines, awez, molins* molans, *moutures, rivières, viviers, pes-* » *sonneryes, bois, forests, paissons, preis, chans* et *pasturaiges*, » *meffais, amendes, esplois de justice, thonnelz, wynaiges*, » *passaiges, patronaiges* et *présentations de bénéfices* ecclésias- » tiques, *wardes d'églizes, de cours, de maisons, et de biens* » *d'églizes, waignages, tailles, demandes, proieres, correc-* » *tions, assizes, seignories de monoyer*, et en tous autres *prou-* » *fits, honneurs, et émoluments, à chans et à ville, en fons et* » *en comble, en vert et en sèche*, et en toutes autres choses.....

» Le tout nous, à nostre dict seigneur le *ducq*, avons vendut » pour *certaine somme de florins*, laquelle il, an *notre très grant* » *necessiteit*, nous at bien et paiet et delivreit, en deniers appe- » leis devant la confection de ces présentes... »

---

(1) Ceci prouve que *Boémont*, sur le Loison, était alors fortifié. Là cessait la *marche* sur le *Verdunois* et le *Luxembourg*.

Cet acte reçut la sanction, le sceau, et l'attache de *monsieur Robbiert, duc de Bar et marchis don Pont, notre chier seigneur, de cui en partye la dite conteit mues.*

Nota bene. — On paya 500 florins à *Henry d'Ysen,* chanoine de Liége, pour *Jean* et *Guillaume de Hamal, Gérard de Relibut,* et autres, pour avoir été témoins au dit acte, avoir juré sur les *sainctes évangiles,* et avoir *fait la marchandise de la vente don contiel de Chiny.*

Et voilà comment, vous, Montmédiens, voilà comment vous êtes devenus *Luxembourgeois!* Patience! il en cuira davantage à vos pères, alors qu'ils deviendront *Bourguignons.*

MONTMÉDY; château-fort et capitainerie wallonne; *oppidum montis medii.* (Ch. de 1365, 1384, 1391.)

SOUS LES PRINCES LUXEMBOURGEOIS. (1364 à 1438.)

§ I. — Règne du grand duc *Wenceslas I* (1364 à 1383).

Divorce politique

La lutte du *Barrois* contre le *Luxembourg* vient de cesser. La puissance barrisienne se replie dans les *basses Wabvres;* elle se retranche à *Dun,* sur la Meuse; elle en chasse les d'*Apremont* qu'elle refoule à *Buzancy;* elle fait de *Stenay* son boulevard avancé sur la *Champagne;* enfin elle se jette dans les bras de la *monarchie des Valois.* Le divorce des races est, de nouveau, consommé.

---

(1) Cette capitainerie était, précédemment, à *Mirouart;* mais la seigneurie de ce nom, ainsi que l'*avouerie de Saint Hubert,* furent abandonnées, le 12 novembre 1360, au comte *Guillaume de Namur,* sous la garantie de *Hugues d'Autel,* commandant des pays Wallons, et de *Thiéry Werthuison,* prévôt d'Ardenne, et sire de *Bastogne* et de *Willières.*

Le *premier duc barrisien,* institué par la France... *Robert* a, lui-même, livré au *premier duc luxembourgeois,* institué par l'empire... la clef des provinces d'entre *Chière* et *Semois;* et *Wenceslas Ier de Bohême-Bourbon...* souverain de *Luxembourg* tant par son père duc de *Brabant,* que par sa femme. . n'aura plus rien, désormais, à craindre, sérieusement, de la part de la *Lotharingie.*

Par *Chiny* et par *Orchimont....* c'est-à-dire d'Arlon à la Meuse... la *Semois* est devenue luxembourgeoise, dans tout son parcours. Par *Ivoix* et par *Montmédy,* la *Chière* est soumise, tout entière, à celui qui tient *Longuyon,* presque *Longwy,* et qui, par *Thionville, Roussy, Rodenmackre,* impose sa loi au bassin bas mosellan.

Les deux quartiers luxembourgeois.

D'après la nationalité de ses peuples, *Wenceslas* avait ses états partagés en *quartier wallon* et en *quartier allemand.* Il en divisa la défense entre deux *capitaines généraux.* L'un d'eux fut placé à *Orchimont,* c'était *Guillaume,* dit l'*ardennois,* sire de *Spontin,* placé au *confluent de la Semois;* il eut pour lieutenant-général *Hugues d'Autel,* placé à Montmédy, au *confluent de l'Othain.*

Colin de Muscey fut prévôt d'Arlon; *Thiéry Gélé,* sire de *Willy,* fut prévôt d'Yvoix; *Henry des Thonnes* fut prévôt de Longuion; *Raymond de Coulombey* fut prévôt de Chiny. Voilà le gouvernement militaire du comté de Chiny.

Dès l'année 1355, *Wenceslas* avait reçu l'hommage de *Jeoffrois de Nancy,* pour ses droits sur la châtellenie de *Laferté.* Cette position importante, par ce relief, était encore assurée.

Son premier acte d'autorité, comme souverain de Chiny, avait été en faveur de l'église; (Ch. de conf. des priviléges d'Orval, du 8 décembre 1356). Son premier acte de vigueur fut contre les infracteurs aux lois du voisinage; elle eut lieu, dès 1358. Wenceslas arma, alors, contre les *Verdunois,* assujettis à son *droit de garde.* Il enlève le château de *Mangiennes* à l'évêque *Hugues de Bar,* et il lui retient sa prévôté à titre d'*engagère.*

En 1361, il reçoit de *Jehan de Failly* le relief, que lui devait

ce seigneur, pour ses terres enclavées dans la *prévosté de Saint Mard*. Dès lors *Marville* ne bougera pas.

En 1363, il assigne le douaire de *Jehanne de Brabant* sa femme, sur les comtés de la *Roche* et de *Chiny*, et sur les seigneuries d'*Ivoix* et de *Laferté*.

En 1365, étant à *Ivoix*, le 6 de novembre, *Wenceslas* s'intéresse aux *Montmédiens*. Il leur accorde, en bonne et gracieuse forme, une charte confirmative de celles de ses antécesseurs: cette charte désigne *Maidy bas* sous la qualification de *villa;* celle de *castrum* est reproduite pour *Maidy haut*. Doit-on en conclure que Montmédy n'était point encore un *oppidum?* ce serait une erreur, Montmédy, tout l'indique, était, dès lors, plus peuplé que maintenant. Nous verrons, bientôt, les causes de sa prochaine dépopulation.

En 1370, le duc revient, à *Ivoix*, avec toute sa cour, et à la prière de l'abbesse de *Juvigny* et de l'abbé *d'Orval*, il y signe un diplôme, où les franchises de la grande et de la petite *Bièvre* sont confirmés.

En 1371, la guerre s'enflamme entre le *Luxembourg* et les duchés de *Juliers* et de *Gueldres*. Les Luxembourgeois sont vaincus à *Bastweillers;* leur duc tombe au pouvoir du vainqueur, avec 270 de ses chevaliers. Mais cet échec est bientôt réparé; tant, alors, était encore vivace la séve du vieux tronc de *Sigéfroid*.

En 1372, aux habitants d'*Ivoix*, sa bonne ville, il accorde de nouveaux priviléges, et il maintient les *trois états* de cette antique cité dans leurs immunités les plus larges.

En 1378, il reçoit l'hommage de *Geoffrois* des basses Wabvres, pour sa *munition* du nouveau *château de Jametz*.

La même année, il fait acte de protection sur les Verdunois, en rétablissant *Guillaume de Mailberg* à la *garde* de leur cité.

La même année encore, se voyant sans postérité, il assure la *succession grand ducale*, sur la tête de son frère l'empereur *Charles IV*, et sur celle de son neveu *Wenceslas II*, alors roi des Romains.

Enfin ce grand prince meurt, le 7 décembre 1383... des excès du jeu à la paume, ont dit les uns... de la lèpre, ont écrit les autres. Transporté à Orval, il y expire, couvert d'un sac et sur la cendre, après avoir assigné 200 florins d'or pour sa sépulture. Son corps fut inhumé au milieu du chœur de cette admirable petite église, cistercienne, qui est encore debout en partie. Il y fut placé sous un mausolée, en marbre noir, avec sa figure taillée en marbre blanc. (Voir la descript. de ce monument aux *Ruines et chron.*, p. 347.)

§ II. — Règne de Wenceslas II — empereur — roi — grand-duc (1383 à 1419).

Wenceslas II fut le plus lâche, le plus vil, le plus débauché et le plus cruel des monarques de son temps. Il a déshonoré le nom et obscurci la gloire de l'illustre race de *Sigéfroid*. **Un monstre couronné.**

Par ses folles et ignobles dépenses, il a causé la ruine de ses sujets et préparé la perte de ses états. C'est à lui qu'il faut reporter tous les désastres qui, pendant deux siècles de guerre, vont fondre sur les provinces chiniennes et sur les pays wallons, si paisibles avant lui. L'aurore de son règne présageait des jours plus sereins : mais, s'il commença comme *Néron*, il finit comme ce monstre, ainsi qu'il eut, d'ailleurs, l'impudeur de l'annoncer.

Un de ses premiers actes, comme *comte de Chiny*, est celui, daté d'*Arlon*, du 28 septembre 1384, par lequel il accorde la confirmation de leurs priviléges aux *Montmédiens*.

Vient ensuite celui, du mois de novembre suivant, en faveur d'*Orval;* il assure l'exécution des volontés testamentaires de son oncle sur la terre de *Sachy*, près d'Ivoix.

A *Thiéry Gélé*, son prévôt d'*Ivoix*, il concède *Willy;* et approuve la *munition* que faisait, alors, cet officier d'un château-fort, qui bientôt allait devenir fameux, dans la querelle des *Armagnacs* et des *Bourguignons*, par l'audace du sire de *Viller devant Orval*, dit *Jacquemin* de *Margny* et *de Beaumont*.

Mais bientôt, par sa mollesse, par son indolence, le brigandage s'organise, sur tous les points de ses états.

Après le dépouillement des comtes d'*Apremont*, par *Robert de Bar*... après le transférement, à *Hugues d'Autel*, des honneurs souverains de ce beau comté, naguères si redoutable... tout était en confusion dans les *basses Wabvres :* il fallut qu'un règlement international pourvut à la répression des incendiaires et des hommes de sang. L'exécution de cet acte fut confiée à des commissaires, dont les noms suivent :

Du côté du Luxembourg... *Huart d'Autel*, capitaine du quartier wallon — *Marsille de Bourscheidt*, justicier des nobles du grand duché — *Thiéry Gélé*, prévôt d'Ivoix — *Raymond de Coulmey*, prévôt de Chiny.

Du côté du Barrois... *Simon de Bassompierre*, sire de Sancy — *Sébastien de Xorbey*, sire de Louppy — *Richard des Hermoises*, sire de Delut — et *Georges de Serrières*, baillif de Saint Mihiel.

En 1388, l'empereur *Wenceslas*, par l'excès de ses folles dépenses, se trouva dénué de ressources. Il avait emprunté de toutes mains; il lui fallut de nouveaux prêts, à tout prix. Il engagea donc ses duché de Luxembourg et comté de Chiny, au fils de son oncle *Jean de Luxembourg*, marquis de Moravie, pour 100,000 florins d'or.

Ce seigneur se prénommait *Josse*. Voyons ce que fit, chez nous, ce préteur, à la haute semaine, du sang royal des Bohémiens.

§ III. — Engagère du Luxembourg.
Gouvernement de *Josse*, marquis de Moravie (1388 à 1411)
Mainbournie de *Louis*, duc d'Orléans (1402 à 1407).

Josse de Moravie.

Josse prit l'administration de notre province en 1390. Il maintint les officiers dans leurs emplois. Ceux-ci ont été cités plus haut. Il se déclara protecteur des droits de tous. Toutes les villes se ressentirent, d'abord, de ses bonnes dispositions. Sentant bien toute l'importance de son *opidum* du *rocher de Mad... opidum nostrum*, disait-il... il appelait les Montmédiens ses *oppidani fideles*... et c'est dans ces termes qu'il leur délivra, à *Breux*, le 6 mai 1391, une charte ampliative de leurs immunités.

Bien qu'il ne fut qu'un engagiste, *Josse* portait le titre de *comte de Luxembourg et Chiny*, et il faisait frapper monnaie à son coin (1). *Henry d'Orley* était, alors, son capitaine général pour le quartier wallon (1399).

Tandis que le marquis de Moravie gouvernait, ainsi, aux applaudissements de ses hommes de fief, le lâche *Wenceslas* s'endormait, à Prague, dans l'orgie et l'impudicité. Ivre de voluptés salles, suivies d'accès furieux, en 1383, il avait fait périr *saint Jean Népomucène*, dans les eaux de la *Moldave*, sur un simple soupçon, injurieux à sa femme ; et sa conduite devint si révoltante, que les électeurs le déclarèrent incapable et indigne de l'empire ; ils le déposèrent le 20 août 1400. *Rupert*, palatin du Rhin, fut élu à sa place et couronné en 1401.

Alors *Josse*, perdant tout espoir de rentrer dans ses avances, prit le parti, si funeste pour le pays, de céder son *Cheptel* et de se déporter de son administration. *Cheptel* synonime de *capitale*.

Le duc d'Orléans-Valois

En 1402, il transmit son engagère à *Louis d'Orléans*, frère du roi de France *Charles VI*, lequel était son oncle, à la mode de Bretagne, par *Bonne de Luxembourg* sa grand'mère, épouse du roi *Jean II* dit le *bon*. *Josse* hypothéqua à ce prince les villes d'*Ivoix*, *Montmédy*, *Orchimont* et *Dampvillers*, pour 56,337 écus d'or, somme pour laquelle ces quatre places lui avaient été engagées.

Louis vint, en septembre 1402, prendre possession de son engagère, à titre de *mainbourg* de Wenceslas, monarque dépossédé, propriétaire interdit, suzerain incapable, fantôme de roi, que, cependant, la cour folle de l'insensé *Charles VI* de France

---

(1) Les monnaies de ce prince portent : les *armes de Luxembourg*, en plein, avec *celles de Moravie*, sur le tout. A l'*avers*, la légende : *Jodocus marchio et dominus Moraviæ* ; au *revers* : une *croix pattée, en sautoir, cantonnée de quatre étoiles, à six raies d'or*, avec ces mots : *moneta nova facta Lucelb*. (Voir au cabinet de l'auteur.)

et l'impudique *Isabeau de Bavière* continuaient à couvrir de leur impuissante protection.

Louis d'Orléans était peu propre à une mission si ardue : beau, spirituel, débauché, ce prince contribua, pour beaucoup, à rendre la France bien malheureuse, sous la démence de son roi. Cependant il parvint à déterminer les ducs de *Lorraine,* de *Bar,* de *Mons,* de *Juliers,* les comtes de *Salm,* de *Nassau,* de *Saarwerden,* à s'armer contre le concurrent de l'ignoble *Wenceslas.*

Amé Ier de Saarbrück, damoiseau de Commercy, avait été, par lui, promu au commandement supérieur du *Luxembourg;* quand, le 24 novembre 1407, l'imprudent duc d'Orléans succomba, sous le couteau des *cabochiens* de *Jean sans peur.*

Après cet événement, *Josse de Moravie* reprit son gouvernement; et, sans se préoccuper des droits de la veuve et des enfants d'Orléans, il nomma le comte *Simon de Spanheim,* son gouverneur général; puis il courut à la diète se faire élire empereur : ambition trompée ! car il mourut le 20 mars 1411, six mois après son élection.

§ IV. — Règne d'Elisabeth de Gorlitz et d'Antoine de Bourgogne (1411 à 1415).

Jean sans peur. Voici les mauvais temps qui arrivent pour les *Montmédiens.* C'est au lieu, dit le *chêne de l'attaque,* qu'ils ont subi les premières rigueurs d'une ville emportée d'assaut. Ces rigueurs, ils les doivent aux Bourguignons, et à la mauvaise foi d'un prince qui eut dû respecter la sainteté des contrats.

Philippe, fils de *France,* duc de *Bourgogne,* dit le *hardi,* de son mariage avec *Marguerite de Flandres,* avait eu plusieurs fils. L'aîné fut le fameux *Jean sans peur,* fauteur de l'assassinat de *Louis d'Orléans,* en 1407, et assassiné, à son tour, en 1419, par *Tanneguy du Châtel,* au pont de *Montereau.*

Antoine de Brabant-Bourgogne. Le cadet était *Antoine,* qui hérita du *Brabant* et du *Lim-*

bourg, d'une de ses grand'tantes maternelles, et qui devint, maritalement, comte de Chiny, pour quelques années.

Antoine, en 1402, avait épousé *Jeanne*, fille unique de *Waleram III de Luxembourg*, comte de Ligny et de Saint Pol; il en devint veuf en 1407, et songea à se remarier à une autre princesse de la même maison.

Celle qu'il choisit se prénommait *Elisabeth :* elle était fille unique de *Jean*, duc de Gorlitz; elle était nièce, conséquemment, de *Wenceslas II*, resté, *nominalement*, souverain du Luxembourg. Ce monarque, aux approches du terme de sa vie, se voyant sans postérité... un tel monstre n'en méritait pas... se décida, tout à coup, en faveur de cette union, à transmettre à sa nièce ses patrimoniaux. Le contrat fut réglé à *Prague*, le 27 avril 1409. Wenceslas promit à sa nièce une dot de 100,000 florins, assignés sur le *Luxembourg;* il permit à *Antoine*, et il lui imposa, de racheter l'*engagère* des mains de *Josse* de Moravie, ou de ses ayants droits. Après ce rachat, *Elisabeth* pourra prendre le titre de souveraine des états dégagés; ses enfants lui succéderont comme seuls et vrais seigneurs, à charge d'hommage, envers la couronne de Bohême. Si Elisabeth meurt sans postérité, *Antoine* aura la jouissance usufructuaire, toujours à charge de dégagement préalable. Le douaire de la duchesse est assigné sur le *comté de Chiny*, le château d'*Ivoix*, et sur les villes de *Bastogne* et *Durbuy*. **Elisabeth de Gorlitz.**

Enfin le donateur ordonne la nomination d'un *capitaine général*, qui sera chef de toutes les capitaineries du pays.

Après le mariage célébré, les époux vinrent à Luxembourg; ils y prirent le titre de *duc* et de *duchesse*, de *comte* et de *comtesse*, et ils furent reconnus, dans leurs domaines, en ces qualités.

Alors *Antoine* conféra le gouvernement militaire à *Waleram, comte de Saint Pol*, mari de sa première femme, lequel quitta la connétablie de France, pour prendre en main la direction militaire des pays luxembourgeois.

Mais les villes de *Montmédy*, *Dampvillers*, *Orchimont* et *Ivoix*, alors sequestrées entre les mains de *Huart d'Autel*, pour la garantie des droits de la *duchesse d'Orléans*, lui refu-

sèrent obéissance. Sommées d'ouvrir leurs portes, elles résistèrent... fidèles au malheur et à leurs serments.

Antoine se prépare, dès lors, à user des voies de contrainte.

Valentine de Milan.

Valentine, avertie, accourt et s'enferme dans *Montmédy*. Quelques troupes, envoyées de France, arrivent, d'un côté, sous la conduite d'un brave, nommé *Cliquot*, plus tard *comte de Click; Huart d'Autel* en réunit d'autres; tous deux se joignent; ils s'emparent des passages et se postent, en avant de la place, appuyés au ruisseau *d'Iray-la-pray*.

Le chêne de l'attaque.

Il paraissait impossible de les déloger de leurs retranchements. Mais *Antoine* arrive, en force supérieure; il fond sur eux à l'improviste et les attaque, avec tant de furie, qu'il les disperse, et qu'il contraint le château à se rendre, après que la duchesse s'en fut échappée.

Les trois autres places se rendirent, immédiatement. C'est le lieu dit : au *chêne de l'attaque* (1) qui consacre le souvenir de ce mémorable événement. Lisez les mémoires militaires, ils sont muets sur ce fait ! personne ne s'en est-il donc encore douté, jusqu'ici ?

Comme le *bourguignon* était, pleinement, dans son tort, puisqu'il avait rompu une *engagère,* avant d'avoir remboursé les deniers, sur les plaintes de la duchesse *Valentine,* appuyée par la cour de France, le roi *Wenceslas* lui fit rendre ses gages. *Huart d'Autel* redevint gouverneur général, et le comte *Waleram,* qui l'avait été, de par le bourguignon, quitta le Luxembourg, et se retira à *Ivoix,* où il mourut en 1414.

Mort d'Antoine.

Quant à *Antoine de Bourgogne,* il alla porter sa fougue à *Azincourt,* où il fut tué le 25 octobre 1415; il ne laissait point d'enfant, de sa seconde union. S'il eût été aussi prompt à fondre sur les Anglais, qu'il le fut à nos portes, peut être eût-il évité à la France le plus grand des désastres, et la honte de voir un *saxon* mettre la main sur la *couronne des lys.*

---

(1) Ce n'est point au *Chêne de l'attaque* qu'eurent lieu, comme on le croit communément, aucune des actions de ce genre, lors du siège de 1657. V. *infrà.*

§ V. – Elisabeth de Gorlitz, remariée à Jean de Bavière (1419, 1431, 1444). Interrègne de vingt années.

Encore un monstre qui, après avoir souillé *l'église de Liége* de ses infamies, vient appeler la vengeance divine, sur son passage, dans notre bon vieux et si religieux Luxembourg! Quelle déplorable époque donc que celle de ce quinzième siècle? époque d'infamies! **Jean de Bavière.**

Jean, surnommé *sans pitié*... évêque simplement élu, car il ne fut jamais que sous-diacre... pour se débarrasser de ses compétiteurs, avait organisé les massacres, sur une grande échelle, dans son diocèse, tellement que le pays de Liége semblait n'être qu'une forêt de roues et de gibets; tellement encore que la Meuse était couverte des corps qu'on y jetait tous les jours. (V. l'*Hist. de Liége*, par M le président baron de GERLACHE.)

Voilà l'homme, pourtant, qui a donné des lois à nos ancêtres! voilà celui qu'*Elisabeth de Gorlitz* avait choisi pour son second époux! Leur contrat de mariage, du 10 juin 1419, contenait les mêmes clauses que celui d'*Antoine de Brabant*. L'empereur, qui, alors, était *Sigismond de Luxembourg* († 1437), le ratifia. Le nouveau maître fut reconnu par les *états*; il jura les franchises des villes et habitants... il ne fit rien, ou peu de choses, pour empêcher les ravages qu'exerçait *Waleram de Saint Pol*, pour le remboursement des sommes prêtées à *Wenceslas*... (cent vingt villages brûlés, pour ce!...), et il mourut en 1431, sans enfant, après avoir jeté le trouble, le désordre, promené le fer et la flamme dans tous les pays, où il porta sa dévorante activité.

Après une longue absence, sa veuve revint dans le Luxembourg, où elle régna vingt années encore, plus de nom que de fait; exécrée des populations, mais appuyée, tour à tour, par *Jean sans peur*, par *Philippe le bon*, ce prince qui, malgré son surnom, désola si longtemps la France et ses alliés, et auquel Elisabeth céda enfin ses droits sur les pays de Chiny et de Luxembourg, par acte du 5 mars 1441, publié à Thionville, le 5 mars 1441. **Gouvernement d'Elisabeth.**

Reconnaissance de *Philippe le bon*, par l'assemblée des états, le 25 octobre 1451. Montmédy n'y figure pas.

§ VI. — **Revendication du duc de Saxe et du roi Casimir de Pologne.**

Les derniers prétendants. L'empereur *Sigismond* était mort en 1437. C'était le dernier mâle de la *maison de Luxembourg*. Il ne laissait qu'une fille, prénommée *Élisabeth;* elle était mariée au duc *Albert II d'Autriche,* lequel devint son successeur, aux titres de : roi des Romains, de Bohême, de Hongrie, et de duc de Luxembourg.

Ce prince, dès l'année 1438, avait fait signifier à *Elisabeth de Gorlitz,* qu'il entendait exercer le retrait des duché et comté de *Luxembourg* et *Chiny*. Mais il mourut, en 1440, laissant ses droits à deux filles : *Elisabeth* et *Anne*, et à un fils posthume, qui fut le roi *Ladislas de Hongrie :* le retrait n'eut pas lieu, alors par suite de ce décès.

Anne, l'aînée des filles d'*Albert,* avait épousé *Guillaume, duc de Saxe;* la cadette était femme de *Casimir,* roi de *Pologne*. Celui-ci laissa agir son beau-frère et attendit les événements.

Le duc de *Saxe* manifesta l'intention d'exécuter le *retrait* des mains de la duchesse de *Gorlitz,* princesse qu'il savait, d'ailleurs, déshéritée complétement de l'affection des Luxembourgeois.

C'est alors que la douairière appela son neveu, *Philippe de Bourgogne,* à son aide, en le nommant *mainbourg* du pays, révolté tout entier (5 mars 1441; acceptation donnée, à Dijon, le 24 mai 1442).

Le duc de Saxe avait de nombreux partisans; aussi le comte de *Click,* son plus dévoué serviteur, s'empara-t-il, sans coup férir, de presque tous les châteaux, villes et forteresses, du pays.

De son côté, le prince de Bourgogne, quittant Dijon, en toute hâte, en septembre 1443, accourut à *Mézières :* il était suivi d'une cour brillante; il y trouva sa tante; puis, escorté du comte d'*Etampes,* des seigneurs de *Saveuse,* de *Neuville,* de *Miramont,* lesquels lui avaient amené 500 lances et 1,800 archers, tous

portant la *croix de Saint André*. Philippe arrive à Yvoix; alors tante et neveu se dirigèrent sur *Arlon*.

Mais les *Armagnacs* et la désaffection des peuples les y avaient devancés. Quand la veuve de l'évêque défroqué arriva en face de sa capitale, Luxembourg lui ferma ses portes; il fallut songer à un siége, en toutes règles, pour dompter la résistance des Luxembourgeois.

A Montmédy, voici ce qui s'était passé :

Montmédy était commandé par *Gilles de Rodenmacheren;* c'était un des engagistes, pour moitié, de *Virton* et *Saint Mard*.... .. Tout à coup survient *Robert Ier de Saarbrück*, comte de *Roucy* et de *Braine*, copropriétaire de *Chauvancy le château* et d'*Olizy*. Ce terrible *damoiseau de Commercy*, Robert, le chef fameux des *escorcheurs*, était alors un des plus chauds soutiens de la cause des fils de *Valentine de Milan :* il est escorté de *Poton de Xaintrailles*, célèbre chef de bande; il est suivi des capitaines *Guiot*, *Roussin*, *Doriot*, *Demange*, *Decourt*, et autres *partisans*, tous faisant métier du vol, du meurtre, et du sacrilége. Ces forbans s'introduisent, furtivement, à l'ombre de la nuit, dans le *château de Mad*, et ils l'enlèvent au pauvre gouverneur, qui se trouva *giles*, et très mâri de cet échec.

Peu après, survirent les adhérents de la Bourgogne : *Simon de la Laing*, sire de Montigny; *Henry de Latour; Philippe de Savigny;* ils reprirent les villes d'*Ivoix* et de *Montmédy*. Quant au damoiseau, après avoir évacué sa bande, dans le Barrois, sur *Forges*, sur *Dannevoux*, sur *Romagne*, sur *Monzéville*, sur *Avocourt*, sur *Varennes*, sur *Souilly*, il vint joindre son châtelain de Chauvancy, *Giles de la Roche*, pour concerter leurs mouvements avec *Jacquemin de Beaumont*, alors enfermé dans le *château-fort de Villy* (V. *Lamouilly*, p. 1021).

Le sort des armes favorisa la mauvaise cause; celle de *Valentine de Milan* et du *comte de Saxe* avait de trop mauvais soutiens. Le *château de Luxembourg* fut emporté d'assaut; 11 décembre 1443. Le comte de *Click*, s'en étant échappé, alla se renfermer dans *Thionville*. A son tour, Thionville vint à composition; et, le 19 décembre, *Philippe de Bourgogne* avait

reconquis les états d'*Elisabeth*, moins pour elle que dans son propre intérêt.

Corneille, bâtard de *Bourgogne*, fut alors nommé capitaine général des pays conquis. *Jean* des *Fours*, puis *Nicolas* des *Fours* furent alors gouverneurs de Montmédy.

Puis la question de succession fut mise en arbitrage, le 14 mai 1455. C'est alors que le *duc de Saxe* vendit ses droits, en 1459, au roi de France, *Charles VII*, qui, les ayant acceptés, les transmit à son successeur. Le rusé *Louis XI* y renonça gratuitement, en 1461 : celui-là savait bien ce qu'il faisait, le fin renard! il lui était bien plus profitable de mettre la main sur le Barrois.

La *Bourgogne* devint ainsi propriétaire incommutable et du *comté de Chiny* et de *Montmédy*.

Voir le surplus aux mots *places fortes* — *prévôté bailliagère* — *sous-préfecture* — *tribunal* — et *ville de Montmédy*.

CHAPITRE VI.

Montmédy (la capitainerie de).

§ I. — Sous les princes Bourguignons (de 1443 à 1482).

Cette phase historique embrasse trois règnes :

Celui de *Philippe le bon* (de 1443 à 1467) — celui de *Charles le Téméraire* (de 1467 à 1477) — et celui de *Marie de Bourgogne* (de 1477 à 1482). Sous ces puissants souverains, l'*opide* de Montmédy se reposa des secousses du règne funeste d'*Elisabeth de Gorlitz* et de l'agitation des guerres de la succession au grand duché.

Philippe le bon. *Philippe le bon* fonda, glorieusement et pacifiquement, la *monarchie des Pays bas*. Le règne de ce prince fut celui des belles-lettres et des beaux arts; il les encouragea d'une main libérale. Ce fut lui qui, en 1430, établit, à *Bruxelles*, la célèbre *bibliothèque* dite de *Bourgogne*, la plus riche de l'Europe, en

manuscrits précieux (1). Tous les travaux paléographiques et iconographiques de la Belgique s'échauffèrent au souffle de son ardente impulsion (2).

Cependant *Philippe* n'eut qu'une bonté d'emprunt; son surnom ne fut dû qu'à la flatterie de ses courtisans. Nul ne fut plus hostile à la France, qu'il voulut rendre solidaire du meurtre de son père, et des déportements des *Armagnacs*. Nul ne se montra geôlier, plus intraitable, que le maître de la *tour de Dijon*, dite de *Bar*, envers son illustre captif, le duc de Lorraine *René II d'Anjou*.

On a vu, à l'art. *Jametz*, p. 942, comment celui-ci fut contraint de céder *Cassel*, en Flandres, (1437 à 1449), contre les droits du Luxembourg dans les *basses Wabvres*, et comment il introduisit, au cœur de la Lorraine, un principe de mort, par l'installation de la *maison de Lamarck* dans la principauté de *Jametz*.

Sous lui, le gouverneur bourguignon-luxembourgeois de Montmédy, celui qui remplaça *Giles Rodenmackre*, fut un de ses nombreux bâtards; il se prénommait *Corneille*, ayant sous lui *Gérard de Clémancy*, en 1446, et, après celui-ci, *Antoine de Croï-Chauvancy*; maison de *Chimay*.

Philippe, avec un enfant légitime, le célèbre *Charles*, dit le *Téméraire*, n'eut pas moins de huit bâtards et sept bâtardes (3).

---

(1) Le dernier conservateur de ce dépôt inestimable fut M. le chevalier *Marchal*, d'origine *montmédienne*, décédé, à Bruxelles, en 1856: son *Catalogue des manuscrits* est un ouvrage de haute érudition. Nous reviendrons sur ce compatriote, aussi bon et modeste que savant, quand il s'agira de la reddition, en 1815, de notre forteresse, à la *rentrée des Bourbons*, sous le général *Laurent*.

(2) C'est à cette époque qu'on peut reporter l'existence de *Jean d'Anly*, moine d'Orval, qui écrivit une *Histoire des princes de l'Ardenne, de Chiny, et de Luxembourg* : ce chroniqueur était originaire, suivant les uns, de *Montmédy*; suivant les autres, de *Malmédy*.

(3) Plusieurs de ces bâtards restèrent, dans notre pays, sous les dénominations : du *Bourguignon* et de *Bauconnier le bourguignon*; quelques-uns de ces officiers furent *capitaines-prévôts* de Montmédy

Le grand bâtard *Antoine*, l'aîné des illégitimes, fut une des illustrations de son temps.

Charles le Téméraire.

Charles le Téméraire racheta les droits des héritiers de l'empereur *Sigismond*, sur le *Luxembourg* et le pays de *Chiny*. Il y plaça comme gouverneur le *marquis de Rethelois* : sa mort, dans l'*étang Saint Jean*, à l'affaire de *Nancy*, en 1477 (1), vengea la défaite des Lorrains, à l'*affaire de Bultgnéville*, et rétablit la puissance barrisienne, sur toute la ligne des places fortes, de *Longwy* à *Sedan*. Mais, sous lui, *Montmédy* avait tenu tête à la Lorraine ; et ses défenseurs avaient refoulé les attaques des seigneurs des *basses Wabvres*, et les entreprises des châtelains de *Stenay*.

Marie la pudique.

Marie de Bourgogne, fille unique du *Téméraire* (2) et d'*Elisabeth de Bourbon*, en épousant *Maximilien Ier*, archiduc d'Autriche, en juillet 1477, apporta la majeure partie des états de son père dans la *maison d'Autriche* ; et elle les transmit à son fils, *Philippe Ier*, père de *Charles Quint*.

(V. *Iray les prez*, p. 884). Celui de ces commandants qui existait en 1601, *Nicolas de Nouion*, avait épousé *Anne Bauconnier le Bourguignon*.

Novion, dans le comté de Rethel, ressortait du Luxembourg, aux termes des chartes de 1290, 1293, comme ancienne dépendance de *Neufmasnils* et d'*Orchimont*.

(1) C'est alors que *Nancy* s'appropria la fameuse devise : *qui s'y frotte s'y pique ;* elle était celle du *Téméraire*, dont l'emblème était le *houx* et le *briquet*, *entourés d'étincelles*.

(2) *Charles le Téméraire* laissa, paraît-il, quelques enfants naturels, qui restèrent en Lorraine : telle était du moins la prétention des de *Bourgogne*, prénommés *Jean* et *Pierson*, confirmés dans leur noblesse ancienne, le 26 juillet 1537, et qui portaient : *de sable* (en signe de deuil), *à six billettes d'or, 3, 2 et 1 ; au chef d'or*, couleur primitive de la *maison de France*.

Bourgogne ancien portait : *bandé d'or et d'azur, de six pièces, à la bordure de gueules.*

Bourgogne moderne portait : *écartelé ; au 1er et 4e, d'azur, semé de*

§ II. — Montmédy, sous la maison d'Autriche-Bourgogne (de 1482 à 1555).

Pendant que *Réné II* de Lorraine, sous les mêmes étreintes que le vieux roi de *Provence* son grand-père, pour solder les dettes de ses expéditions lointaines, aliénait, pièce à pièce, son domaine ducal, dans nos *basses Wabvres*, les peuples de *Chiny* et de *Luxembourg*, condamnés à être l'appoint de tous les mauvais comptes, passaient, en masse, comme de vils troupeaux, des mains d'un autre prince, sordide, mesquin, et toujours besoigneux, sous la régie d'un nouvel engagiste, haut et opulent usurier. Veuf de *Marguerite* de Bourgogne, *Maximilien* d'Autriche employait sa mainbournie à faire argent de tout. Les plus précieux manuscrits de l'inestimable fond des librairies royales de Bourgogne, volumes enrichis d'or, de rubis et de diamants, passèrent aux lombards de la couronne ; et il finit par engager nos provinces à *Christophe de Baden*, son neveu. Elles ne furent rachetées que par son petit-fils *Charles Quint*. **Maximilien d'autriche.**

En 1593, Montmédy passa à son fils *Philippe le beau*. Ce prince, ayant épousé *Jeanne la folle*, héritière d'*Aragon* et de *Castille*, fut proclamé *roi d'Espagne*, en 1506 ; il mourut la **Philippe le beau.**

---

fleurs de lys d'or, à la bordure componée et cantonnée, d'argent et de gueules; au 2e et 3e, de Bourgogne ancienne.

Sous *Jean sans peur*, fils aîné de *Philippe le Hardi* et de *Marguerite de Flandres*, les armoiries étaient : *mi-parti de Bourgogne ancienne et de Flandres;* c'est-à-dire, à *senestre, d'or, au lion de sable, armé et lampassé de gueules, avec les bâtons noueux, en croix de saint André, sur le tout.*

Ces armoiries se trouvent, encore, au bas du saillant du bastion, dit de *Saint André*, de la place de Montmédy.

Sous *Philippe le bon* son fils, époux : 1° de *Michelle de France;* 2° de *Bonne d'Artois;* 3° d'*Isabelle de Portugal*, les armoiries étaient : *écartelé; aux 1er et 4e, de France-Valois; aux 2e et 3e, de Bourgogne ancien et moderne; avec l'écusson de Flandres, en abyme.*

même année : il laissait un fils, en bas âge, sous la tutelle de sa tante *Marguerite d'Autriche*, laquelle devint gouvernante des *Pays-Bas*.

Charles-Quint. C'était le célèbre *Charles Quint*, qui, en naissant, avait reçu les titres de *Duc de Luxembourg* et de *comte de Chiny*.

Il s'en souvint; car, en 1519, dès qu'il eut saisi les rênes du Gouvernement, son premier soin fut de rembourser *Bernard de Baden* et de renouveller les priviléges de ses bonnes villes du Luxembourg : Il les plaça sous la capitainerie générale du marquis de *Berg* et sous la gouvernance de *Guillaume de Croï*, seigneur de *Chièvre*, lequel possédait aussi *Bievre* et *Chauvency*. Les chartes, qu'il accorda aux *Montmédiens*, sont des années 1519 et 1540. Mais ce règne glorieux leur fut bien fatal!

La rivalité de *Charles d'Autriche* et de *François de France*, pour l'élection au trône impérial, allait embraser l'Europe pendant un quart de siècle : elle est suivie de la victoire de *Marignan*, de la défaite de *Pavie*, et de la captivité de *Madrid* — plus tard les succès et les revers se balancent; une trève se conclut, en 1538 — puis, en 1541, l'assassinat des ambassadeurs français, à Venise, par l'autrichien du *Gast*, mît le feu aux poudres. *François Ier* jure de venger cet attentat, au prix même de sa couronne et de sa vie.

Il envoit, dans le Luxembourg, une armée commandée par *Henry*, le second de ses fils, ayant pour lieutenant le lorrain *Claude de Guise*. Cette armée, composée de 6,000 fantassins, 600 chevaliers et 10,000 lansquenets, s'assemble entre *Verdun* et *Dun ;* elle prend et brûle *Damvillers ;* elle emporte *Montmédy* et *Ivoy*, et elle se rend maîtresse de tout le Luxembourg, Thionville excepté.

Ce fut à ce siége de Montmédy, en 1542, que *Gaspard de Châtillon*, qui devint le célèbre et malheureux amiral de *Coligny*, fit ses premières armes; il y fut blessé, légèrement, en s'élançant à la tranchée. Alors l'armée était sous les ordres du plus jeune des fils de François Ier (*Charles d'Orléans*, 1545). Ce jeune prince s'étant retiré, laissant sa conquête à de trop faibles gardes, les impériaux reprirent *Montmédy* et

presque tout le Luxembourg. Ceux-ci s'étant dispersés, pour ravager le duché de Juliers, *Claude de Guise* revient en force, et il reprit *Montmédy*, qu'il laissa sous le commandement du capitaine *Lalande*.

L'année suivante, 1543, *Charles d'Orléans* revint, avec le maréchal d'*Hennebault*; il ravitailla Montmédy, et il y ajouta *Damvillers, Virton, Arlon, Luxembourg*, et autres places fortes du pays. Ces places ne revinrent à *Charles Quint* que par la paix de *Crespy*. C'est alors que ce prince songea à fortifier notre citadelle à la moderne, et qu'il la livra ainsi aux chances de toutes les guerres, qui précédèrent la conquête de *Louis XIV*, deux siècles après.

§ III. — **Montmédy, sous la branche espagnole d'Autriche, de 1555 à 1659.**

Après l'abdication de *Charles Quint*, ses états passèrent, en 1556, à son fils *Philippe II*, qui quitta Bruxelles, pour toujours, en 1558, et qui fit régir ses provinces belges par des vices Rois, plus ou moins despotes, plus ou moins fanatiques, dont les plus célèbres et les plus bienfaisants furent l'archiduc *Albert* et sa femme, l'infante *Clara Eugenia Isabella*, de 1598 à 1633. **Les Princes-Infants.**

L'*histoire de Montmédy*, sous la *domination espagnole*, étant toute militaire, elle doit être réservée pour un article spécial, qui paraîtra, plus loin, sous la rubrique *places fortes de l'arrondissement de Montmédy*... et qui sera suivi des détails de *personnes* et de *familles*, sous le titre *Prévostés*

Citons, seulement, comme gouverneurs :

Le baron de *Beer*, en 1542; Mathieu d'*Awans*, en 1551; Anthoine d'*Allamont*, en 1559; *Jean III* d'Allamont, en 1576; *Jehan IV* d'Allamont, en 1617, et *Jean V* d'Allamont, en 1644.

MONTMÉDY (les communes ancienne et nouvelle de) (Ch. de 936, 1239; 1350; 1384; 1607); *Mons medius* (1).

Cette ville est traversée par la route impériale n° 47, de *Lon-*

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Mons medius* (Ch. de

guion à *Vouziers*, et par la route départementale n° 5, de *Metz* à *Sedan*. Elle est aux abords d'un des débarcadères du *chemin de fer des Ardennes*, sur la rive droite de la *Chiere*.

Ses anciens écarts étaient : *Iray la Pray* et *Fresnois ;* et aujourd'hui sections communales.

Anciennes annexes : *Vigneuls*, aujourd'hui commune détachée — la cense de *Veaux* — l'usine du *Chêne de l'attaque* — *Rameray* — *Ratancourt* — *Tancourt* — *Proocourt* — *Joucourt* — *Roucourt* — *l'entre Tonnes* des *hautes Fores* — les censes d'*Orval*, dites de la *Cure* et de *Buschin*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton..........	0 myr.	0 kil.
	arrondissement ...	0	0
	département......	8	7

Orientation, par rapport à Bar-le-Duc, N.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer : de 179 à 345 m., au bois *Marothe*, sur le *haut Mont*.

Longitude 23° 5^{m} — latitude 49° 36^{m}.

Étages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie.

1° Etage *liasique ;* formation ancienne, douteuse, mal liaisonnée, de la sixième époque onthologique — affleurances des *marnes bleues supérieures*.

2° Etage *jurassique inférieur* ; formation *oolithique* de la septième époque — *oolithe inférieure ;* — grains de fer hydraté oolithique — polypiers à l'état de calcaire cristalin, des genres *astrea et agaricia* — *bradfort clay* — *calcaire gris oolithique*

---

936) — *Maidy* haut ; *Maidy* bas (Ch. de 1239) — *Monmady* — *Monmardy* — *Montmédy*.

Voir le sens étymologique à l'article *Mons et ses dérivés*, p. 1331. Jamais le *t* ne se trouve dans les documents anciens ; nous en avons dit la raison aux mots *Escouviez-Monquintin*.

(1) Voir la *Stat. géol.* de M. A. Buv., p. 75, 77, 127, 138, 15. 168, 177, 179, 189, 197, 204, 205, 615.

— roches fissurées, épanchements rocheux, par glissement.

3. Alluvions *anciennes* et *fluviales*, reposant sur le *lias supé*-rieur de la Chière.

Cette constitution, exceptionnelle, de l'*inter Tonnas* a centuplé les difficultés du percement du *tunnel*, établi sous le col des *hautes fores*, au lieu dit *in Tonetrà*, sur tout le parcours des sources de la fontaine de *Buschin*. Cependant ce tunnel n'a que 817 m. de parcours : mais les affleurances de la marne bleue supérieure, formation douteuse, mal annexée aux calcaires inférieurs de l'étage jurassique, ces affleurances, répandues, çà et là, dans le sous sol perméable aux eaux courantes, ont, par leur force de boursouflure au contact de l'air, fait de ce percement un problème, qui n'a été résolu que par une dépense de plus de deux millions. Honneur aux Ingénieurs qui en sont venus à bout ! (1).

Origines.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions. (V. aux art. *Mad.*, p. 1197. — *Maidi* et *Moncons*, p. 1207).

Histoire.

V. plus haut, p. 1394. V. aussi, plus loin, aux mots : *Place fortes* (2) — *Prevostés baillagères* — *Souspréfecture* — *Tribunal* — et *Ville de Montmédy*.

Erection en municipe.

Nom du fondateur : *Arnoux III*, comte de *Loos* et de *Chiny*; — causes : la défense de la marche du *madiacum*... (de *Domcay* à *Domquenay*); — date de la charte d'affranchissement (3) ; 1239.

---

(1) Ici nous devions une mention honorable à MM. *Ducos* et *Combier*.

(2) Les archives de la place possèdent un mémoire historique, du 10 décembre 1667, par M. de *Chabaud*. A part quelques traditions peu saines, c'est encore le meilleur travail essayé sur l'histoire de Montmédy. Quelques autres ont entrepris de le refaire; leurs œuvres sont louables, quant à la partie militaire : mais les erreurs historiques, de faits, de noms, de dates, y sont encore plus saillantes que dans l'œuvre de M. Chabaud.

(3) Voir le texte ci-dessus, p. 1403.

Population. D'après les documents antérieurs au XIXe siècle : en 1659, 99 feux — en 1660, 100 f. (compte du domaine, rendu au sieur *Mageron*, en 1640 et 1641) — en 1665; 155 bourgeois — en 1750 ; 370 — en 1764 ; 312 — en 1765 ; 1,381 habitants.

D'après le recensement de 1836 : 2,195 habitants — en 1846; 2,649 ; — en 1856 ; 2,470.

Tenue des registres. D'après les archives judiciaires, à partir de 1695 ; recueil assez complet. Quant aux archives communales, elles ont toutes été brûlées, dans l'incendie de 1834.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848, après retranchement du territoire de *Vigneules* : 2,348 h. 64 a. 77 c.

Nombre actuel des maisons : 420.

Jardins et chènevières.............	62 h.	07 a.	16 c.
Prés et pâtures fauchables..........	230	08	86
Terres labourables................	1123	22	80
Vignes..........................	9	88	10
Bois...........................	473	56	10(1)
Landes, friches, carrières et minières,	38	58	87
Etangs, noues, oseraies et canaux....	»	85	75
Superficie non imposable......... ...	410	37	13

(1) Les bois de Montmédy se divisent en *domaniaux, communaux,* et bois de *particuliers.*

Les domaniaux sont : le *Monçay*, de 71 h. 17 ares ; il a été brûlé ou détruit, plusieurs fois, lors des différents siéges — le bois de *Haye*, de 243 hect. 33 ares — le bois la *Dame*, de 191 hect. 23 ares.

Les bois privés étaient ceux dits : le bois *Marot*, de 11 arpents — le bois *Juré*, de 15 arpents — et le bois du *Hoche* (finage de Vigneuls), de 130 arpents — plus le *Broussard*, sur la pente du *haut de forêt.*

Les bois communaux, de la contenance totale de 386 hectares, sont divisés : en quart de réserve, de 99 hect. 28 ares, à partir du *haut de Rameray;* et en 25 coupes annuelles, de 11 à 12 hect. chacune.

D'après le dernier aménagement des 24 avril, 15 mai, et 8 juin 1753,

Cours d'eau...	La *Chière* (1) — *l'Othain* — la Fontaine de *Buschin* — le ruisseau *d'Iray* — les onze fontaines de *Bibo*.
Usines.......	Cinq moulins; une huilerie; une brasserie; trois tanneries; une chamoiserie; une scierie.

Revenu net imposable : 68,762 fr.

Bois..............................	386 h.	03 a.	00 c.
Terres, terrains vains et vagues.......	39	43	62 .

Valeur approximative des propriétés commun. : 591,278 fr. 20 centimes.

L'assiette de l'impôt foncier a été fait sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : Not. agricoles.

Terres lab., 12 fr. 60 ; *Prés*, 70 fr.; *Vignes*, 40 fr.; *Bois*, 18 fr ; *Jard et chen.*, 66 fr.; *Friches*, 0 fr. 50 c.

---

ces coupes se succèdent dans l'ordre suivant, qui sera révolu en 1865 : nos 1, 2, 3, à *Domcay* — 4, aux *Chennevières* — 5, à la *Baraque* — 6, 7, 8, 9, 10, 11, aux *onze fontaines, y compris le plat des Truches* — 12, 13, 14, à la *côte Simon*, y compris au-dessous de *Grandchamp* — 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, au *Chêne de de l'attaque*, y compris les coupons de *Genère*, du *Poirier*, des *Sarts* — 22, à la la *Longue coupe*, près des terres de *Bibo* — 23, 24, à *Bibo* — 25, à la *pointe de Bibo*. Ce dernier mot indique que, là, cessait la *marche* du *madiacum*, dont le *haut passage* commençait à *Domcay*, en avant de Montmédy, et finissait à *Domquenay*, en arrière de Chauvancy. (*Bo* signifie *marche;* et *ay*, signifie *passage*, en hébreu.)

Voir les procès-verbaux des années 1617, 1661, 1680, 1681, 1724, 1728, 1781, 1733, 1736, 1738, 1744 et 1753.

(1) La construction des ponts, sur cette rivière, a dû être refaite, presque de siècle en siècle, à cause de l'exhaussement successif du plancher et de l'amoncellement des vases, à la gorge du *toï* des eaux. On cite les réédifications de 1520, de 1670, par Vauban... de 1765, qui n'a pas tardé à être renversée... et enfin celle de 1859 : lors des derniers travaux, on a trouvé la pierre du *toï* de 1520, indiquant le débit des eaux ordinaires, en lettres et en chiffres gravés sur deux de ses faces. Nous en avons conservé les inscriptions.

A *Vigneules*, les bases sont : terres lab. 15 fr. 30, — prés, 70 fr., — bois, 18 fr., — jardins, 57 fr.

Thonne les prés est dans la même catégorie que Montmédy ; il en est de même à *Villèolaye*.

Valeur vénale moyenne des propriétés rurales :

Ter. lab., 1re cl., 6,000 fr.; 2e cl., 4,500 f.; 3e cl., 3,000 f. 4e cl., 2,400 fr.; 5e cl., 1,200 fr. — prés, 1re cl., 8,000 fr.; 2e cl., 6,000 fr.; 3e cl., 4,500 fr. — vignes, de 1000 à 2,000 fr. — bois, 1,500 fr. — jard. et chèn., 8,000 au *maximum*.

Le sol de Montmédy ne produisait, autrefois, que du froment, de l'orge, du méteil, du seigle, de l'avoine et des pommes de terre, en peu d'abondance ; du vin, en petite quantité et de qualité médiocre ; du lin, du chanvre et des fruits peu estimés. Aujourd'hui toutes les cultures s'améliorent — le jardinage du *haut de forêt* a mis en rapport 300 arpents de friches et de cerrières (1).

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves ;* — archidiaconné de *Sainte Agathe* de Longuion (2) ; — doyenné de *Sainte Scolastique* de Juvigny (3) ; — cure : celle de *Saint Martin* de Maidi haut ; — anciennes annexes et dessertes : celles de *Notre Dame*, d'*Iray* — de *Saint Henry*, de *Fresnois* — de *Saint Pierre*, de *Vigneules* — de *Saint Bernard*, de Maidi bas, — Abbaye suzeraine : celle d'*Orval*... Vicariat *perpétuel*, concédé à cette abbaye par charte de 1156,

---

(1) Ces jardins ont pris leur surnom de... à la *Folie*, à cause de l'entreprise d'un nommé *Pierret*, qui, en 1731, après avoir établi un des premiers de ces jardins, conçut l'idée d'y bâtir un cabaret : au lieu d'y faire sa fortune, il s'y ruina. Ce cabaret fut démoli, et les matériaux servirent à édifier l'auberge de l'*arbre vert*.

(2) Ressort de cet archidiaconné : voir *Avioth*, p. 74. — (3) Composition de ce doyenné : voir *idem*.

octroyée par *Wilhème de Châtillon*, aux sources du *Ton*, avec *Ernélie* sa femme... par *Alix* dame de *Stawles*, avec *Hugues* et *Theoderic* ses fils... et par *Oliviers* d'*Isers*... sous l'approbation de *Godefroid d'Apremont*, leur seigneur dominant; laquelle collation a été approuvée par bulles papales, et par actes archiépiscopaux de Trèves, des années 1200, 1201, 1208, 1219, 1221, 1230, 1260, 1621, 1677, 1689.

Oratoire primitif: celui de *Saint Martin*, incorporé à Orval; — église matriculaire: celle d'*Iré les prés*; tradition peu vraisemblable; — chapelles de la *Ville haute*: celles de *Saint Martin*; de *Notre Dame* du Rosaire; de de *Malandry*; — à la *Ville basse*: celles de: *Saint Bernard*; de *Saint Roch*; et celle de l'hôpital militaire.

Noms des patrons: *Saint Martin* — *Notre Dame* — *Saint Bernard*.

Epoque d'érection, ou de reconstruction, de l'église: reconstruite et élargie, de 1755 à 1758, par J. François *Leliepvre*, sur un devis de 40,367 fr.; dont 28,852, à la charge de la ville, et de 11,515, à celle des décimateurs.

Armoiries qui étaient gravées au haut du portail: au 1er, *fascé, d'argent et d'azur*; au 2e, *d'argent, semé de croisettes d'or*. C'était celles d'*Albert de Meuldres*, abbé d'Orval † 1764, avec celles des autres patrons locaux.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des comtes de *Chiny* et des sires d'*Apremont*; — patronage, à la collation des abbés d'*Orval*, comme *Curés primitifs*. (Ch. de 1156); — dixmage; au profit des mêmes, pour moitié; plus des dimerets, des préciputs; plus un tiers dans la dixme des vins; plus un sixième venant de Mad. de *Sercey-Pouilly*; plus d'autres droits, tels que: une *maison de refuge*, 78 jours de terre, 1 chenèvière, 37 fauchées de pré; plus une demie et un sixième de la dixme de *Frenois*. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves;* — royaume d'Austrasie; puis de *Lotharingie;* empire *Germanique;* — ancien *pagus* du *Madiensis*... entre ceux de l'*Evodiensis* et du *Wabrensis;* — ancien comté de *Chiny*, sous l'hommage lige des comte de *Bar;* — marquisie de la *Chière*, sous Arnoux III de Chiny; – duché de *Luxembourg*, par annexion, après 1354; — haute justice de la *prévôté capitainerie* du *quartier Wallon;* — justice *municipale* des mayeur et eschevins.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Laferté* d'abord; ensuite franchises de *Beaumont.*

Mesures de *Laferté* et *Ivoy* : pour les grains et autres matières sèches, le *muid* de 12 quartels; le *quartel* de 2 bichets ras; le *bichet* de 6 pots; le *pot* de 2 pintes; la pinte de 2 chopines; — pour les liquides: la *pièce* de 60 pots, ou cinq pieds cubes, — la *pinte*, moitié du pot; la *chopine*, moitié de la pinte; — pour les bois : le *bonnier*, ou arpent, de *Chiny*, de 100 p.... ou 400 v.; — pour les terres et les prés : la *fauchée* de 80 v.... ou 320 v.

Indication de l'étalon local : celui de *Beaumont*, identique à la mesure de Paris : la *livre* de 16 onces poids de marc; l'*aulne* de France — la monoie *Parisis.*

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Luxembourg-Chiny;* — assises des hommes de fiefs de la *Châtellenie;* — cour supérieure de *Luxembourg*; puis le parlement de *Metz*, par l'édit de novembre 1661; — ancien grand bailliage de *Longwy*, d'après le même édit; — ancienne prévoté (1) baillagère et subdélégation de *Montmédy;* — justice foncière du *Corps municipal* dont voici le sceau :

---

(1) Composition de cette prévôté, comprenant les localités de : la *ville de Montmédy; Avioth; Belnaux* censc; *Frénois; Gérouville; Hu-*

parti : au premier, *burellé, de gueules et d'argent, de huit pièces,* qui est de *Loss*; au deuxième, d'*azur, semé de croissettes d'or, aux deux truites en pal, adossées d'argent,* qui est de *Chiny ;* le tout *sommé d'une tour, percée d'une porte, et donjonnée, d'argent et de sable*

Anciennes industries Montmédiennes : la chamoiserie et préparation des peaux de mouton — le cardage, foulage, et tissage des estamettes, et autres étoffes de laine grossière ; ceux du camelot et du bouracan — les manufactures de cannes communes, employant alors 200 personnes, et dont il se vendait près de 130,000, par année — la vente des magnifiques chevelures de femme du pays, cheveux qui s'exportaient sur Paris. **Notions industr.**

Le débit des carrières, qui donnaient des morceaux de 13 pieds de longueur, et dont les produits sont, encore, avec ceux de *Thonne la lon* et de *Thonne les prés,* excellents pour la bâtise.

En 1661, six carrières étaient ouvertes sur le *haut de forêt.* C'est de l'une d'elles, appartenant aux moines, qu'avaient été extraites les pierres des derniers bâtiments d'*Orval* et de sa nouvelle église, chefs-d'œuvre de somptuosité.

Aujourd'hui ces carrières sont presque abandonnées. On y occupe 16 ouvriers, qui travaillent 6 mois par an, et qui extraient 200 m. c. de pierres de taille et 170 m. de moellons bruts.

Celles de *Thonne les prés* ont été en pleine activité pour les travaux du *viaduc.* Leurs grains sont plus gros qu'à *Brouennes,* mais ils sont moins tendres, et les échantillons choisis sont préférés, pour la sculpture, à ceux de cette dernière localité.

---

rauchamps cense ; *Iré les prez ; Sompthonne ; Thonnelle ; Thonne le thil ; Thonne les prez ; Veaux* cense ; *Verneuil le grand ; Verneuil le petit.*

Hautes justices, ressortant directement au parlement de *Metz,* ou au présidial de *Sedan : Breux ; Escouviers ; Flassigny ; Hiancquemine* franc-fief ; le *Hayon* cense fiefe ; le *moulin de Thonnelle ; Thonne la lon.*

Canton de Montmédy.

MONT SAINT MARTIN, (Ch. de 770, 1287) (1);
Ancien franc-fief allodial.

Commune de Quincy.

Cette localité est énoncée dans une Charte du comte *Boson d'Ardenne*, de l'an 770, en faveur de l'abbaye de *Gorze*, concessionnaire du prieuré de *Saint-Dagobert* de Stenay.

C'était alors une *manse seigneuriale;* c'est-à-dire, une *maitresse-case* de colons affranchis, *ingenuales*, en regard de laquelle se dressait une petite chapelle, dédiée à *saint Martin*... *Mansus unus indominicatus, cùm omnibus œdificiis, pratis, silvis, aquis, aquarumve decursibus, et ecclesiam unam quœ est in honore Sancti Martini*,... le tout était en face de la *villa publica* de *Quincy*, à la frontière même des basses Wabvres... *Villa publica Quinciaco, super Azennam, infine Wuabrensi* (2).

Trois siècles après, toute la colonie appartenait, en franc alleud, à la famille de Philippe de Loupy, *Philippus de Lopeio;* c'est-à-dire, à *Arnoulx* un de ses fils, à *Jehan* dit le fils de *Colet*, son petit-fils, (V. *Chaufour*, p. 336), conjointement avec *Jehannot* dict du *Chaufour*, *Menessier* frère de celui-ci, et *Clarambault* dict de *Flassigny*, sire de *Xorbey*.

Ces seigneurs affranchirent leur domaine, par une charte de 1287; ils mirent leurs vassaux à la loi de *Biaulmont*, les placèrent sous le *saulvement* de leur prince, *Thiebault II de Bar* comte de Stenay, et leur accordèrent de larges *usages*, dans leurs eaux

(1) Voir le texte aux *Chroniques* de M. Jeantin, t. II, p. 75 et 551.

(2) La charte de 936, par laquelle l'empereur *Otton Ier* confirme les biens de l'abbaye de Gorze, mentionne *Montemmedium*, qui, sans doute, avait été compris dans la donation du comte *Boson*, ou dans celles de ses successeurs, à Stenay. On sait qu'*Arnoux II de Chiny* dépouilla le *prieuré de Saint Dagobert*, dont il était avoué, d'une partie notable de son ancienne dotation; ses descendants en transmirent portion à *Orval*, et notamment *Montmédy*. De là, très-probablement, l'origine du patronage de l'église de cette ville, sous le vocable de *saint Martin*.

et pescheries, dans leurs pasquis et dans leurs bois... le *Saulcy* et le *Bressys*.

Cependant cette commune était complétement ruinée, par les guerres, vers le milieu du VI[e] siècle ; elle avait porté la peine des crimes de l'un de ses seigneurs ; ses habitants l'avaient désertée et s'étaient réunis à ceux de *Chaufour* et de *Quincy*.

Aujourd'hui *Mont Saint Martin* n'est plus qu'une ferme, ferme champêtre, isolée, et se composant :

Des débris de l'ancienne chapelle... de bâtiments d'exploitation... de 15,331 verges de terre, de 970 v. de pré, d'un petit bois dit au *Failly*, et d'une petite culture dite l'*Ecaillé*, de 905 verges ; plus le bois du *Cauret*.

Le tout appartient à M. le comte de *Vassinhac-Imecourt* de Louppy les deux châteaux, après avoir passé dans les maisons de d'*Allamont*, de *Marcheville*, et de *Malandry*, ainsi qu'il sera dit, plus loin, aux articles *Quincy* et *Remoiville*.

MORIMONT, ferme; Canton de Dampvillers. Commune de Dampvillers.

Ancienne cense fiefe dépendante de la baronnie de *Murault*. (V. *suprà* au mot *Dampvillers*, p. 478, et *infrà* au mot *Murault*.

La composition du sol est la même qu'à *Murault*. On exploite, au-dessus de la ferme de *Morimont*, un calcaire composé de petits fragments de coquilles bivalves et de texture lamelleuse : au milieu des débris organiques, dont il est formé, sont des étoiles de *pentacrinites*, des baguettes d'*oursins*, de petites coquilles intactes dites : *opis similis*, *rissoa unicarina*, *cerithium limæforme* et des *littorines*, voisines des *muricoïdes*.

La ferme, placée à la cote 219 de l'*orire* des monts, au-dessus du niveau de la mer, est à *partir* de l'émergement du bordage de l'ancienne mer, où ces coquilles ont été laissées à sec sur le *mont*.

MOTHE D'AUFROIDCOURT (la). Canton de Stenay.

Fief de l'ancienne seigneurie de Pouilly. (V. *Aufroidcourt* p. 57.

Communes d'Autréville, Pouilly et Moulins.

La *Mothe*, c'est-à-dire le *champ des morts*, de la *curtis* d'*Auffride*, dans le val *sous le Py*,... *La mothe* a disparu, dès avant l'établissement du village d'Autréville, *altera villa, ad trias villas*. Là, seulement, est resté le souvenir d'une bataille meurtrière, après laquelle *un chef*, ou Gaulois, ou Romain, ou Celto-ardennais, a été enterré sous le *py* des *hugeln grœber* de la *colline des Tombeaux*, (Shol-leth.), V. p. 1036.

Ce mot *La mothe* est devenu l'appellation générique d'une des cinq premières branches de l'ancienne famille baroniale de Pouilly : *Esnes* — *Inor de Vonc* — *Lamothe de Novion* — *Flévile de Lançon*. (V. plus loin au mot *Pouilly*).

Le 1er octobre 1484, dénombrement de *Philippe de Frasnel*, seigneur dudit lieu et de *Louppy* en Wabvre, pour ce qu'il tenait à *la Mothe*, à *Aufrecourt*, au *Saulcy*, à *Louppy* les *deux Châteaux*, et à *Villers devant Orval*, à cause du duché de Bar et du comté de Stenay (V. *Louppy*, p. 1159).

Cant. de Stenay

MOULINS DEVANT MOUZON; *Molens* (1).
(Ch. de 637, 1139, 1669).

Ancien prieuré de l'abbaye de *Saint Hubert*, en Ardenne, et ancienne annexe de la cure de *Pouilly* ;

Sur la route impériale n° 64, de Verdun à Sedan, et sur le ruisseau du *Sart*, descendant à la Meuse, avec celui d'*Autréville*, en aval de *Saint Remy*.

Ecarts : le fief du *Sart*, ancien château fort des voués de l'abbaye, sur le ban de *Mouzon* (V. *Aufroidcourt*, p. 57, et *Autréville*, p. 60).

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Molens*, *Mollins*, Moulins. *M*, lettre hébraïque qui signifie *à partir de*... les *sables*... *ol*, mot qui signifie *sable* en hébreu ; *ens*, qualificatif des corps mous, graisseux ou huileux. Ce qui est *molasse* a pour point de départ le principe oléagineux — *Olea*, huile, en latin.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton.............	1 myr.	2 kil.
	arrondissement.....	2	7
	département.......	9	3

Orientation, par rapport à Montmédy, O. 1/4 N. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 199 à 350 m.

Etage, groupes et sous-groupes (1).

Géologie.

Etage jurassique *inférieur;* formation *oolithique* des sixième et septième époques onthologiques — oolithe *inférieure*; sous groupe *moyen*; sous groupe *supérieur — bradford-clay*.

La partie inférieure de l'étage jurassique reposant sur les *marnes supérieures du lias*, qui, elles-mêmes, reposent sur les *calcaires ferrugineux*, sur les *marnes moyennes*, et sur les *calcaires sableux*, du *groupe liasique*, il en résulte que le sous sol du territoire entier de *Moulins* est à l'état *molasse*, dont le principe se manifeste dans les *sables* de Pouilly.

De là les appellations de : *Olese*, Olizy; *Molens*, Moulins; *Polliacum*, Pouilly : *Ol* signifiant *sable*, en hébreu.

Origines

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions.

Molens, près *sous Py*, est mentionné, dans le *cantatorium*, et dans les carthulaires de *Saint Hubert*, comme étant de la dotation primitive de cette abbaye, fondée, en 687, par *Plectrude*, fille d'*Hugobert* de Metz, femme de *Pépin d'Héristal*, maire du Palais, sous le roi Thiéry d'Austrasie, lequel venait, fréquemment, à la *villa regia* de *Sathenay*.

Souspy, aujourd'hui *Autréville*, devint un prieuré, placé sous l'avouerie d'*Arnoux II* comte de *Chiny*, au moyen de la donation de son autel, dédié à saint Hubert, par *Widon*, ou *Guido*, archevêque de Rheims, suzerain de Mouzon. Ce fut le moine *Wirede* qui en eut, le premier, l'administration, au temps de l'abbé *Ingobrand*, parent du comte de Chiny.

---

(1) Voir la *Stat. géolog.* de A. Buv., p. 77, 182, 264, 616.

La petite *Celle de Mollins* et ses dépendances... *cum suis omnibus pertinentiis*... sont mentionnées dans la bulle du Pape Innocent II, de l'an 1139, confirmative des biens donnés à *Saint Hubert* d'Ardenne. Cette *cellule* fut longtemps habitée par des moines de cette abbaye, lesquels ne se désaisirent complétement du domaine utile, que le 4 novembre 1669, en cédant à la commune l'église du prieuré. A la fin du siècle dernier, on voyait encore des portions de leurs bâtiments claustraux.

Pour s'exempter de la charge d'entretenir ces bâtiments, après avoir retiré ses religieux, l'abbaye avait, d'abord, vers l'an 1257, cédé à *Thibault II,* comte de *Stenay* et de *Bar,* la *haute* et *moyenne* justice du lieu, ensemble moitié de la justice *basse* ou *foncière,* dont l'autre moitié appartenait aux *voués*. Puis, pour s'affranchir de l'obligation d'entretenir l'église, les moines cédèrent celle-ci aux habitants de *Moulins,* qui, jusqu'alors, n'en avaient pas eu d'autre que celle de *Souspy,* mère-église et d'*Autréville* et de *Pouilly* et de *Moulins*.

Erection. Noms des premiers propriétaires connus : *Plectrude* femme de *Pépin d'Héristal,* vers 687. — *Guido de Chatillon,* archevêque de Rheims, de 1033 à 1048. — Date de la charte d'affranchissement : on n'en connaît aucune.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1829 : 814 h. 33 a. 95 c.

Nombre des maisons : 127.

Jardins et chènevières	9 h.	66 a.	34 c.
Prés et pâtures fauchables	28	14	60
Terres labourables	511	75	89
Vignes	43	71	27
Bois	132	23	20
Landes et friches	72	51	25
Superficie non imposable	16	31	30

Cours d'eau : le ruisseau du *Sart,* et ceux d'*Autréville* et de *Moulins,* sur un parcours de 3 kilom. — Usines : un *moulin,* deux *brasseries*.

Revenu net imposable : 12,370 fr.

Bois : 127 h. 45 a., aux cantons dits le *Bois du Prince-Lahutte*. Biens communaux.

Prés et pâtures ; terrains vains et vagues ; indéterminés.

Valeur approximative des propriétés communales : 452,541 fr. 30 centimes.

L'assiette de l'impôt foncier a été établie sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare de : *terres lab.*; 9 fr. — *prés*, 36 fr. — *vignes*, 36 fr. — *bois*, 15 fr. 50 — *jard. et chèn.*, 57 fr. — *Friches*, 0 fr. 50 c. Not. agricoles.

A *Autréville*, les bases sont : *terres*, 7 fr. 20 — *prés*, 30 fr. — *vignes*, 36 fr. — *bois*, 12 fr. — *jard. et chèn.*, 48 fr.

A *Inor* : *terres*, 9 fr. — *prés*, 65 fr. — *vignes*, 55 fr. — *bois*, 15 fr. 50 — *jard.* 60 fr.

Valeur moyenne des propriétés rurales :

Terres, 1re cl., 4,700 fr.; 2e cl., 3,600 fr.; 3e cl., 2,400 fr. 4e cl., 1,500 fr.; 5e cl., 800 fr. — prés, 1re cl., 6,000 fr.; 2e cl., 4,500 f.; 3e cl., 3,000 f. — vignes, 1re cl., 2,700 fr.; 2e cl. 2,400 fr.; 3e cl. 2,100 fr. — jardins, 400 fr. — bois, 1,100 fr.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, vignerons. Notions industrielles.

Noms des maires : en l'an VIII, J. B. *Guichard* — 1813, L. *Comas* (1) — 1818, Emman. *Philipoteaux* — 1823, J. B. *Le Comte* — 1840, Ponce *Sauce* — 185 . Administration.

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : 140 habitants, en 1788 — d'après le recensement de 1836 : 534 hab. — en 1846, 548 h. — en 1856, 483 h. Population.

---

(1) Un des ancêtres de ce maire, en 1676, était *Jean Comah*, fils de *Jean* et de *Catherine Muraille*. Le rapprochement de ces deux mots est un exemple remarquable de la transformation des *appellatifs*, tirés de l'hébreu. Car, en hébreu, *omah* signifie *muraille* ; or, la conjonction de l'appellatif hébraïque avec l'appellatif gallique donne le nom actuel *Comas*. Quand donc réfléchira-t-on sur ces rapprochements ?

Tenue des registres.

D'après les archives communales, à partir de 1701 — d'après celles judiciaires... de 1673, avec lacunes.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel.

Diocèse de *Rheims;* ressort contesté par *Trèves* et par *Liège;* — anciennes chrétientés de *Bohagne, d'Ivoy,* et de *Mouzon* (1) juridiction contestée par les évêques de Liège; — doyenné de *Mouzon* (2); — cure : celle de *Saint Lambert* du val de *Sous py ;*—annexe et desserte ancienne du prieuré de *Saint Hubert,* (érection en paroisse, en 1753); — abbaye suzeraine: celle de *Saint Hubert,* en Ardenne; — prieuré de *Moulins;* — oratoire primitif: celui de *Saint Remy* de la *Mothe d'Aufroidcourt;* — église matriculaire de *Sous Py... ad trias villas.*

Noms des patrons: *Saint Hubert,* à Moulins; *Saint Lambert,* à *Sous py.*

Epoque d'érection de l'église ancienne : de 1033 à 1040; — construction de l'église nouvelle, vers 1753.

Clergé.

Noms des anciens vicaires, les plus anciennement connus, antérieurement à l'ordre actuel : en 1663, J. *Leliégeois* — 1676, F. *Villers,* à *Sous py* — 1701, J. *Jadin* — 1704, Flor. *Wahaut* — 1712, J. *Colard* — 1714, H. *Blavelot,* curé — 1717, L. *Thuot,* vicaire — 1719, Gab. *Grimoard* — 1720, L. *Baillet* — 1737, N. *Pierquet,* à Pouilly — 1739, J. *Boullon* — 1744, Math. *Masson* — 1751, J. H. *Bourgeois;* à Pouilly, Autréville, et Moulins — 1736, Mathias *Martincourt* — 1770, Lambert *Bauda* — 1775, L. *Renard* — 1784, Luglien *Dorné* — 1791 — L. *Andrien,* à Inor.

Sous l'ordre actuel MM.: .... *Dumay.*

---

(1) Ressort ancien de l'archidiaconné de la *Hesbaye* et du doyenné de *Bohagne,* aujourd'hui *Rochefort.*

(2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de ; (V. *Autréville,* p. 65, et *Inor,* p. 866).

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des sires châtelains de *Mouzon*, et de *Bouillon* en Ardenne; — patronage, à la collation des abbés de *Saint Hubert;* — dixmage, au profit des mêmes; — entretien du chœur et des bâtiments, à la charge des mêmes, jusqu'en 1753. **Ordre temporel.**

Anciennes divisions civiles.

Anciennes cités de *Trèves*, de *Rheims*, et de *Liège:* — royaumes de *Neustrie* et d'*Austrasie;* empire *Germanique*; — anciens *pagi:* ceux du *Mosomensis*, de l'*Astenensis*, et du *Bohaniensis;* — comtés de *Champagne* et de *Bar-Rethel*, après avoir fait partie de celui de *Chiny*, sous *Arnoux II;* — duché de *Bar;* ensuite de *Lorraine;* ensuite du *Clermontois;* — haute justice des comtes de *Stenay*, par achat des *moines de Saint Hubert;* — fiefs et arrières-fiefs: ceux des *deux Sarts*, relevant de *Mouzon*. **Ordre politique.**

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Saint Lambert;* puis de *Laferté;* puis de *Sathenay-Beaumont*. **Ordre judiciaire.**

Mesures de *Saint Lambert* primitivement: pour les grains et les autres matières sèches, le quartel de *Mouzon;* — pour les liquides, la pièce et la pinte de *Bar;* — pour les bois et les terres, mesure de *Saint Lambert*, devenue celle de *Mouzon*, celle de *Liège*, et celle de *Beaumont* sauf quelques différences.

Indication de l'étalon local: l'arpent de 100 pieds, la perche de 19 pieds de roi.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint-Mihiel*, à partir de 1598. *Moulins* est représenté, à la rédaction, par *Bon Thomas*, son mayeur; — assi-

ses des hommes de fief de *Stenay;* — Cour supérieure des *Grands jours* de Saint Mihiel ; — ancien bailliage de *idem;* — ancienne prévoté de *Moulins* (1)*;* elle était indépendante de celle de *Stenay,* mais sans droit d'exécution capitale : c'était, primitivement, celle de *Sathenay ;* — ancienne Justice seigneuriale des comtes de *Bar,* par achat des moines de *Saint Hubert,* pour moitié; —Justice foncière des maires et eschevins du lieu.

Ancienne prévosté de Moulins.

Juridiction spéciale.

Cette prévosté était d'un rang exceptionnel. Comme celui de *Luzy,* comme celui de *Grand Cléry,* le prévôt de *Moulins* avait pouvoir de condamner à mort, mais il ne pouvait faire exécuter la sentence dans son ressort; il fallait que le condamné fût amené à *Stenay,* pour y être livré à la main exécutive du bourreau du souverain.

Cette faculté de condamner à mort n'appartenait, en dernier temps, dans le ressort de la coutume de *Saint Mihiel,* qu'aux prévôts de ces trois localités, parce qu'ils avaient eu rang des anciens *Grands Prévost de l'Hostel.* Ceux-ci suivaient la *Cour de Justice du prinee,* alors qu'elle était *ambulante.* Ils exerçaient leur juridiction sur tous les suivants de l'*Hostel* du palais, et ils avaient la prévention sur ceux de juridiction locale, soit *royaux,* soit *seigneuriaux.* C'est de cette origine *grand-prévostale* que les seigneurs du *Sart* de Mouzon tiraient leur appellation de *Lhostelle.* On trouve leurs ancêtres chez les *Clercs-jurés* des *Thonnes,* où ils seront indiqués plus loin.

Les anciens seigneurs voués de Moulins.

Histoire féodale.

En 1047, *Herlebault,* (*Grembold,* ou *Herembold*) descendant, il est probable, du fondateur de *Mézières* (899), occupait tout le

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (voir *Inor,* p. 871).

versant de *Cervisy* à la *basse Chière,* depuis *Sailly* jusqu'à *Laferté. Aëlis d'Inor* était sa femme, paraît-il : *Garsiles* de *Laferté* fut, sans doute, leur fils, (V. *Inor*, p. 872).

Celui-ci, en 1257, fait un échange avec *Thibault II de Bar,* suzerain de Stenay. Il lui livre sa moitié dans le *val de Sous py, Autréville, Moulins, Inor,* et dans le fief de *Martincourt,* moyennant une redevance de 12 reids de froment, six reids d'avoine, à prendre sur les terrages de Stenay. L'autre moitié reste aux *moines de Saint Hubert,* qui ne tardèrent pas à en disposer, par sous inféodations. C'est pour cela que les *comtes de Bar* avaient la haute et moyenne Justice, à *Moulins,* et que moitié de la basse, ou foncière, était au prévôt des religieux. Cette portion passa aux d'*Haraucourt,* aux de *Pouilly,* et à la maison de *Rochefort-Bouillon.*

Maison de Moulins.

En 1351, *Jehan de Moulins* était clerc juré aux assises des hommes de fiefs de Stenay. Il devient Prévost de cette ville, en 1360. Son fils *Jehan II* le fut aussi, en 1362 ; puis celui-ci devint contrôleur du domaine ducal, de 1364 à 1372 ; puis receveur, en 1381 ; enfin gruyer et garde-scel, en 1387.

Il transmit partie de son droit seigneurial, sur *Moulins* et sur une maison fief à *Mouzon,* à son gendre *Jehan de Malzy,* escuyer, sire de *Morangis,* en Champagne, et châtelain de *Mouzon.*

L'autre partie était advenue à *Ancel de Moulins,* qui accéda, en 1435, au pacte d'alliance des seigneurs des *basses Wabvres,* pour la transmission du *duché de Bar* au roi *Réné d'Anjou.*

Maison Baudoche.

En 1475, *Moulins* était aux mains de *Pierre Baudoche,* de Metz, époux de *Bonne de Lamarck,* fille de *Robert Ier,* prince de *Jametz.* (V. p. 946). En 1519, *Moulins* est possédé par *François Baudoche,* sénéchal de Lorraine, époux d'*Isabeau d'Anglure.* Leur gendre, *Baudouin de Barbaçon,* dénombre le 4 juin 1527, pour 1/6 aux assises de *Moulins ;* 1/4 en la terre de *Juvigny ;* 1/2 en celles de *Louppy,* de *Cunel,* et de *Grand Clery ;* 1/18 à *Quincy* et 1/24 à *Remoiville.*

Robert de Gratinoth acquiert leurs droits, par acte du 26

janvier 1573, et il les réunit à ceux des *de Rivière,* comme il va être expliqué.

Maison de Rivière.

En 1500, *Ferry,* escuyer de *Jaunay,* à cause de *Marguerite de Rivière* sa femme, celle-ci aux droits des de *Manonville,* était seigneur en partie de *Moulins* (V. Lamouilly, p. 1018, 1023, 1025). Cette *Marguerite* était sœur de *Jehan,* marquis de *Rivière,* gendre de *Jehan des Armoises,* capitaine prévôt du château de Dun (V. p. 567).

Maison de Gratinoth.

Ceux-ci, par acte du 23 janvier 1573, vendent leurs droits à *Robert de Gratinoth,* escuyer, seigneur de la *Cour de Jupiles, Grand Cléry,* et *Villers devant Dun* — suivant les aveux et de dénombrement donnés, le 26 février suivant, par cet acquéreur, à la Cour des comptes du Barrois, il avait pour coseigneurs les comtes de *Salm,* aux droits des *Haraucourt,* et les héritiers, d'*Antoine de Chahanay,* sieur de *Saint Mard* et de *Fléville,* de la maison de *Dun-Apremont.*

Quant au château-fief du *Sart,* il était alors tenu, indivisément, par les sieurs de *Wraincourt.* Le bois de la *Riote* en dépendait pour 1/18 dans la 1/2 ; mais la propriété de ce bois était... en *riote...* avec le sieur d'*Haraucourt,* avec *Marin Gorgias* son coparsonnier, et avec les habitants de *Laferté.*

En 1573, 1er octobre, aveux de *Pierre Wolff de Lahaye,* pour 1/4 et 1/18e, à cause de sa femme née de *Moulins;* — 1593, 1599 ; *Henry de Moulins, Mélinon* sa femme, *Jehan de Moulins,* leur fils ; — 1612, 22 avril ; partage entre *Barthelemy de Moulins,* époux de *Nicole de Gorgias* et *Nicolas de l'Hostel,* époux de *Ide de Gorgias de Soiry.*

Maison Millière de Lamouilly.

Alors la seigneurie de *Moulins* et du *Sart* se trouve dans les familles de *Millière,* de *Mouzay,* et de l'*Hostel* (1); et on trouve

---

(1) Les Registres paroissiaux mentionnent quelques-uns des derniers seigneurs de *Moulins* et du *Sart :*

Aux actes de baptême ; — en 1701 ; *François de Mouïse,* escuyer, seigneur de *Villy,* époux de *Henriette* de *Lhostelle du Sart,* dont le fils *Victor* a pour parrain *Victor de Pouru,* seigneur de *Dampicourt,*

Claude de Millière de *Lamouilly* et *Jehanne Françoise de Circourt* sa femme faisant, le 9 janvier 1667, une fondation pieuse chez les dames de l'*Annonciation*, à Stenay.

C'est à cette époque que l'*abbaye de Saint Hubert*, par acte du 4 novembre 1669, fit don à la commune de *Moulins* de son église, ce qui détermina cette commune à demander à l'archevêque de Rheims, l'érection de sa desserte en succursale de la cure de *Pouilly*. L'archevêque leur accorde cette érection, le 30 avril 1700. Mais les habitants d'*Autréville* s'y opposent. Le Parlement de Paris accueille leur opposition, le 18 décembre 1742; et, en conséquence, ceux de *Moulins* en érigent une autre, par autorisation épiscopale du 24 octobre 1753. C'est celle qui existe aujourd'hui.

(V. la suite, à l'art. *Sart*, plus loin).

MOSACUM (1); *Mousacencis et Sathanacensis Fiscus*.
(C. de 886, 1069, 1089).
La Meuse, de *Mouzay* à *Mouzon*. **La vieille Meuse.**

---

avec *Charlotte de Lhostelle*, tous de Mouzon; — en 1725. *J. B. de Gruthus de Sauvoy*, époux de *Jeanne Charlotte de Lhostelle*, dont la fille *Charlotte Françoise* a pour parrain *Charles de Lhostelle*, seigneur du Sart, avec *Françoise Philbert*, épouse de *Lhostelle*; — en 1744; *Charlotte de Lhostelle* veuve de *Nicolas Joseph d'Husson*, seigneur de *Frêne*, ou *Frasnel*, est marraine d'un enfant.

Aux actes de mariage : honoré seigneur *J. B. de Failly*, seigneur de *Villemontry*, fils de *Pierre* et de *Suzanne de Latour* de *Montzéville*, et demoiselle *Elisabeth de Lhostelle*, fille de *Jean-Baptiste*, seigneur de *La Raminoise*, du *Sart* et de *Moulins*, et de *Anne Louise Oudet*; acte du 12 juin 1728;

Aux actes de décès et d'inhumation dans l'église : en 1718, *Elisabeth d'Urban*, décédée, à 96 ans, épouse de M. de *Lhostelle du Sart* — en 1740 ; *Jean-Baptiste* et *Nicolas Charles* de *Lhostelle*, enfants de *Simon de Lhostelle* et de *Marie Hélène de Muno*.

(1) Les radicaux *mas, mos, mus...* qui se trouvent dans les anciens géographes, tels que *César, Ptolomée, Tacite, Pline, Scrineckius,*

Raignier du Hainaut.

Le grand duc *Raignier* de *Mons en Hainaut*, auteur putatif des dynasties, ardennaises, de *Bouillon*, de *Verdun*, de *Bar*, de *Luxembourg*, de *Chiny*, Raignier, comme successeur, en Belgique, des *Carlovingiens germaniques*, sous l'occupation de *Charles le simple*, *Raignier* possédait les *droits régaliens* dans la basse Meuse.

Sa charte de 886, en faveur du *prieuré de Saint Dagobert*, nous apprend qu'alors, le vaste territoire de *Mouzay* à *Mouzon* était un *fisc domanial*, fisc dont il donne les *dixmes*, pour sa sépulture, et pour celle de sa femme défunte, *Hersinde*, dont les os reposaient déjà *in villâ Velcadonis*... cette *villa* était... *in fisco Sathanacense atque Mousence* (1).

Godefroid de Bouillon.

Godefroid IV dit le *Grand*, un des petits fils de *Raignier*, et qui était duc de *basse Lorraine*, après avoir épousé *Béatrix de Bar* et avoir fait construire le château de *Dun*, se trouvant avoué des chanoines, dits *réguliers*, de *Saint Dagobert*, leur retira, en 1069, le don de son arrière aieul, et il le transmit aux moines de l'abbaye messine de *Gorze*, qui, depuis plusieurs

---

Browerus, les frères *Wiltheim*... partent de l'idée exprimée par le *mem* hébraïque : *min*... à partir de... De là les appelations : *mas*... à partir de *as*, c'est-à-dire, de l'*ascension des eaux*..... (*iacum*) — *mos*... à partir de *os;* c'est-à-dire, de l'épanchement des sources — *mus*... à partir de *us* (ous) ; c'est-à-dire, de la porte, ou *ussion*, des flux : de là les modifications appelatives : *mus*, à la source ; — *mos*, au centre des bassins... *Mosa fluvius; Masan*, près de Liège, Ch. de 870. Le *zeth* indique le brisement de l'*idée objective*.

En hébreu *zayn* est un trait, *telum* ; c'est ce qui brise le fil..... Dans les mots *Mouzay* et *Mouzon*, cette lettre indique le brisement du *passage* de la *vieille Meuse*, en amont de *Stenay*, et le brisement de son *expansion* dans l'étage oolithique, en face de l'*huis*, à *Mouzon*. Voyez les teintes géologiques sur le plan de M. A. Buvignier.

(1) Voir le texte de cette ch. aux *Chron*. de M. Jeantin, t. I, p. 78. Elle donne à *Saint Dagobert* la dixme de tout le territoire... de *agris, pratis, vineis, atque silvis... sive de nutrimine, sive de censu.*

siècles possédaient déjà *Quincy*, près de Stenay et de Montmédy, *in fine Wabrensi* (Ch. de *Boson*, de 770, et d'*Othon Ier*, de 936).

Par sa Charte de 1069, à l'église de Stenay.... *apud Sathanacum... juris nostri...* Godefroid et Béatrix ajoutèrent celle de *Mouzay... cum redditibus suis, ecclesiam apud Mosacum* (1).

Cette charte est scellée : par *Godefroid V*, fils du donateur, connu sous le surnom de *Bossu*, par le comte *Gosselin de Landrezécourt*, gouverneur-châtelain de Stenay, par *Falcon de Mirwald*, sire de *Lions devant Dun*, par le châtelain de Mouzon, *Helbrand* et son fils *Albert*, par les hommes de fief de *Bouillon* appelés *Gislebert*, *Godescale*, *Roderick*, *Baudouin*, *Godefroid*, *Hugues*, *Théobalde*, *Herbert*, *Varin*, *Rugger*, par *Richer d'Ardenne*, sire de Pouilly, et par *Alo*, haut voué de Dun. Tous ces noms se retrouvent, ensuite, à la dominance de nos anciennes localités. Godefroid le bossu.

Cette donation reçut une approbation explicite, en 1089, de la part d'*Egilbert*, archevêque de Trèves. Plus tard, les biens qui la composaient furent envahis par le comte *Arnoux II de Chiny*, alors sous avoué du prieuré de *Saint Dagobert;* mais cet usurpateur, *invasor et princeps pervasorum ecclesiarum*, fut condamné à en déguerpir, par la sentence rendue, en 1093, par *Godefroid VI* dit de *Bouillon* (2).

Ce fut cette donation de 1069 qui départit, provisoirement, le ban, ou *manse* ecclésiastique... de *Mouzay*, (*theoth sartum*, ou la *manse de Dieu*)... du domaine *fiscal* de *Sathenay*. Godefroid de Bouillon.

Stenay... de *villa* royale construite, sous les romains, au lieu du *péage*, *in velcadonis*, Stenay devint ainsi un château fort (*apud Sathanacum olim villam, nunc castellum...* (*Ch. de 1096*). Mouzay devint une *cure* (*curia*), dont les moines du prieuré eurent le patronage et la collation. C'est pour cela que *Mouzay* est resté le plus vaste territoire des *basses Wabvres*, le

---

(1) Voir le texte aux *Chron.*, t. II, p. 487.

(2) Voir le texte au même tome, p. 490.

plus beau, le plus riche village, de l'arrondissement de Montmédy.

C'est autour de *Mouzay* que la Meuse épanche son *osculation* dans un des plus amples et des plusieurs gracieux bassins de tout son cours. Elle est *mosa*, entre l'*Ornois* et le *Dormois;* elle devient *mouza* au brisement de son cours, de *Mouzay à Mouzon*. Là, elle est, pour ainsi dire, étranglée dans le *Tel* (*tellus*), par le trait et le retrait des rochers... *telum* et *retelum* (1). Enfin elle devient *masan*, dans le bassin inférieur des *masuaires*, dont était bénéficiaire le grand duc *Raignier*.

La comtesse Mathilde. Mais, au commencement du XIIe siècle, ce riche bassin, de vases argilleuses, n'était encore qu'un archipel d'*isles fangeuses*, (*sept-in-iacum*), au milieu des *bois* de la *mer de Jametz*, et des marécages à peine consolidés. Aussi la comtesse *Mathilde* de Toscane, dans sa Charte de 1107, appelle-t-elle *sept in iacum* et *Mosagium* ce qui, plus tard, devint *Stenay* et *Mouzay* (2).

---

(1) *Rethel* n'a pas d'autre signification :

Le *Rethelois* commençait à *Mouzon*, dans le comté de *Grandpré*.

Les *armes de Rethel* étaient : *de gueules...* couleur de la *Geule*, rivière du Hainault... à *deux râteaux d'or, posés l'un sur l'autre*, (indicatifs du *ratelage*), et *à* l'*annelet de même*, comme inféodataire de l'église de Rheims, dont *Rethel* était une des six pairies.

(2) On a déjà vu aux articles *Iam*, p. 859, *Gemmatium* p. 860, et *Gemmacum* p. 861, combien les appellations locales, de cette époque, étaient vagues et généralisatrices. Cette Charte en offre un nouvel exemple, que confirment, encore aujourd'hui, les *lieux dits* de *Mouzay*.

Ce vaste territoire est divisé en six sections, ainsi départies : au nord-ouest, du côté de *Stenay*, la section de la *Croix des barres*, mot qui, hébraïquement, signifie la *cessation des montagnes*, sur laquelle le *fisc* était établi. — au nord-est, du côté de *Baalon*, fin de la partie montagneuse, est la section de la *Somme fosse*, d'où s'échappe la fontaine de ce nom, sous le *Chesnois* et sous les *Sarts de Corbé*. — la section du *centre*, où est le village du *Mosagium*, vient ensuite, — à l'est, est la section dite d'*Ansart;* c'est-à-dire d'*annexion aux montagnes*, et comprenant : la forêt de *Wabvre*, le bois des *hauts Sarts*, ou *Sartel*, au-

Mousagiensis Curia. — Les premiers curés de Mouzay, de 1090 à 1123.

Aux *agences fiscales* des Romains succédèrent les *curies* des *Gallo-Romains*, sous la haute direction, après Clovis, des évêques des grandes cités. Les agences fiscales.

L'agence du Mosomois, *Mosomagum*, est une des plus anciennes — celle du fisc de Mouzay, *Mosagium*, ne disparut qu'aux XIIe siècle, par l'établissement d'une *cure* ecclésiastique, dans les marais des *Wabvres* et des *dunes* du Verdunois.

Les vieilles annales de l'*abbaye de Gorze*, de 1101 à 1122, ont conservé les traits, les plus caractéristiques, des premiers ministres de cette vieille *curie*, confiée d'abord aux soins religieux des chanoines établis, par le roi *Charles le chauve*, en sa *villa regia* de *Sathenay*. Ceux-ci furent expulsés en 1090.

C'était sous l'abbé *Henry II* dit le bon, abbé auquel *Godefroid le grand*, dit à *la barbe*, et la duchesse *Béatrix de Bar*, avaient confié la régie de la chrétienté naissante de l'*Astenensis*, sous l'autorité de l'archevêque de Trèves *Egilbert*, et de son frère *Brunon*, archidiacre d'*Yvoix* et de *Longuion*.

A cet abbé était concédé la collation des cures et le patronage Le curé Gondulphe et son fils.

---

trement dit le *Sincertel*, autrement dit encore le *saint cercueil;* parce que l'on y place le meurtre du roi *Dagobert*... pauvre jeu de mots, de fausse étymologie — puis le hameau de *Charmois* et le pré de *Carnirol*, dont nous avons donné le sens au mot *Carmejacum* — puis le *Cul* de *sac de* la fontaine *Saint Dagobert*, vers *Louppy*. — à l'ouest, vers *Wiseppe* et *Saulmory*, est la section dite de la *grande prairie*. — au sud, enfin, sont les *Culées* et la section dite du *Pré le Prêtre*, laquelle comprenant la *manse*, dont l'église avait été primitivement dotée ; manse qui portait le nom de *theoth gari sartum ;* c'est-à-dire, l'essart de la *Montagne de Dieu*.

Ce sont les variations, successives, dans la forme et la nature des terrains, qui, partout, ont amené, successivement, des variations correspondantes dans les *appellations* de *villages*, ou de *lieux dits*.

des églises naissantes du *pays Walon* : il avait pourvu le prêtre *Hugues* du vicariat de *Saint Remy*, à Stenay, et le prêtre *Gondulphe* du vicariat de *Saint Pierre*, à Mouzay. Voilà les deux premiers curés du *Septiniacum* et du *Mosagium* des princes ardennais. Ces prêtres accomplirent religieusement leur mission. Mais ils étaient *mariés*... c'était, alors encore, la licence du statut chrétien. Leurs fils se présentèrent, et ils furent admis à leur succéder. *Lambert* remplaça son père à Stenay; *Hardouin* remplaça le sien à Mouzay.

Alors, l'esprit d'indépendance, le vil appât du temporel, s'emparèrent des nouveaux ministres (1) : *Hardouin* ne voulut pas se contenter de sa manse... le *theoth garis sartum*, l'*essart de la colline de Dieu*, dont il possédait les dixmes, et la prairie du *pré le prêtre*, lui parurent insuffisants — on y ajouta : d'abord, un char de foin, un agneau par chaque étable, ensuite le tiers des cens des *arches*, ou chapelles, placées dans son église, — non encore satisfait, violant ses serments, *Hardouin* envahit le tout, au détriment du prieuré : *dixmes priorales*, *censives*, *offrandes*, *luminaires*, *morte mains*, il s'appropria tout... il ne fallut rien moins que l'interdiction à *divinis*, prononcée par *Brunon* son archevêque, pour refréner son insurbordination et son avidité.

Canton de Stenay.

MOUZAY; *Mosacum* (2)

(Ch. de 886; 1069; 1096; 1107; 1108; 1122; 1157; 1183).

Grand et beau village, divisé en deux sections : celle au midi,

---

(1) L'établissement du célibat des prêtres dut avoir des causes, à la fois morales, et de haute politique religieuse, dont le désordre des mœurs du bas clergé, des temps barbares, fut la cause première : aussi voit-on, partout, à cette époque, suppression des *chanoines* dits *réguliers*, pour les remplacer par des *prêtres séculiers* non mariés.

(2) Etymologie et appellations successives : *Mosacum; Mosagium; in Mousence fisco; — Mouzay*. Le sens étymologique de ce mot a été donné plus haut; il sera complété à l'art. *Muzeray*.

dite le grand Mouzay; *Musacum majus;* — celle au nord, dite le petit Mouzay; *Musacum minus.* C'est le ruisseau de *l'Age* qui en fait la séparation.

Ancien fisc domanial du *Mosagium*, au royaume d'Austrasie.

Sur la rive droite de la *Meuse;* il est traversé par la route impériale n° 64, de Neufchâteau à Mézières.

Ecarts : *Charmois*, ancienne annexe de la cure (V. ce mot, p. 325). — l'ancien château fief de *la Court* — l'ancienne cense fiefe dite de *Louppy*.

Distance du chef-lieu de	canton..............	0 myr.	4 kil.	Topographie.
	arrondissement	1	6	
	département..........	7	8	

Orientation, par rapport à Montmédy, O. 1/4 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 174 à 230 mètres.

Etages, groupe et sous-groupes (1).

1° Etage jurassique *inférieur;* formation *oolithique* de la septième époque onthologique; — calcaire *gris oolithique;* moellons et blocailles; — 2° étage jurassique *moyen;* formation *coralienne*, du même âge; — *Oxford-clay* inférieur; — 3° alluvions anciennes et *lacustres*. Géologie.

A partir de... (M)... *Stenay*, le territoire du *Mosagium* est assis, superficiairement, sur une émergence de *corn-brash* et de *forest marble*, qui forme une *botte*, entourée par les *argiles* dites d'*oxford*, au travers desquelles a coulé la vieille Meuse (*Mus*)... dont le flux a brisé... (z)... son *us*... au passage... (*ay*, en hébreu, comme en sanscrit)... de la mer lacustre de *Iam-ay*, sur les *lais* du *Laison*. De là l'appellation géologique de *M-ou-z-ay*.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions (V. les art. *Mosacum* et *Mosagium*, p. 1491). Origines.

---

(1) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buv., p. 143, 198, 211, 221, 216.

L'appellation *l'age*, qu'a conservée le ruisseau qui sépare les *deux Mouzay*, prouve que l'*agence* romaine du fisc de la Meuse... *Mos-agium*... était établi sur ce ruisseau, et que son *cortil* était au manoir de la *Court*, resté château fief jusqu'à la Révolution.

Erection — Nom du premier propriétaire connu : le grand duc *Raignier* du Hainaut, sire d'*Yvoi ;* — cause : l'érection d'une *agence fiscale* dans le bassin des dunes de la *Meuse ;* — dates des chartes d'affranchissement (1) ; celles de *Stenay,* des années 1232, 1243, 1323.

Population. — D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : 395 habitants, en 1788 ; — d'après le recensement de 1836 : 1,857 h. ; — en 1846, 1,772 h. — en 1856, 1,491 h.

Tenue des registres. — D'après les archives communales, à partir de 1676, avec lacunes ; — judiciaires, 1723, id.

Territoire. — Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1828 : 3,573 h. 00 a. 73 c.

Nombre des maisons : 377.

Jardins et chènevières...............	33 h.	42 a.	91 c.
Prés et pâtures fauchables...........	706	44	49
Terres labourables................	1193	08	06
Bois............................	1560	46	10
Superficie non imposable............	79	59	17

Cours d'eau : la *Meuse ;* le *Laison ;* le ruisseau de *Charmes ;* l'*Age ;* la *Wiseppe :* la *Somme fosse* ; la fontaine d'*Enday* ou de la *fin du passage ;* celle de *Saint Dagobert,* dans le cul de sac d'*Arphaïs,* forêt de *Wabvre.* — Usines : deux moulins.

Revenu net imposable : 102,649 fr. 00 c.

Biens communaux. — Bois : 360 hect. 62 ares, aux cantons dits : les *Six cents ;* la *Wabvre ;* le *Chesnois.* — Prés et pâtures ; terrains vains et vagues ; contenances variables.

Valeur approximative des ter. communaux : 1,076,649 f. 50.

---

(1) Voir le texte dans les *Chron.* de M. Jeantin, t. I, p. 78, t. II, p. 487 et suiv. 512, 550.

Contrées historiques : voir à l'art. *Mosagium*, p. 1094.

L'assiette de l'impôt foncier a été faite sur un revenu net, moyen, présumé, par hect. de : *terres lab.*, 15 fr. 30 — *prés*, 57 fr. — *bois*, 20 fr. — *jard. et chenn.* 66 fr. Not. agricoles.

Le produit des terres et celui des bois sont supérieurs à ceux de *Stenay* ; le produit des prés et celui des jardins sont inférieurs à ceux de *Stenay* : sous ces quatre rapports, le territoire de *Mouzay* est identique à celui du bassin de *Lions devant Dun*.

Valeur vénale commune en : *terre* : 1re classe, 3,900 f. ; 2e 2,400 f. ; 3e cl., 900 fr. ; 4e cl., 600 fr. ; 5e cl., 200 fr. — en *prés* : 1re cl., 3,000 f. ; 2e cl., 2,000 fr. ; 3e cl., 1,500 fr., — *bois* : 1,100 fr. ; *jard.* 6,000 fr.

On rencontre sur le territoire de *Mouzay* des bancs qui contiennent, en grand nombre, l'*avicula ornata* et l'*ostrea acuminata*. Mais, ce qui est plus particulièrement remarquable, comme fait diluvial, c'est la découverte des monstrueux débris d'un *plésiosaure*, dans les assises inférieures des marnes argileuses, entre Mouzay et Stenay. Ce monstre, dit M. *Boblaye*, reposait à un pied et demi du sol, sur des argiles brunes, et il était recouvert par une couche, de même nature, mais évidemment remaniée par les eaux. Ses vertèbres, au nombre de 54, la plupart encore adhérentes, par 4 ou par 5, étaient disposées sur une même ligne ; les autres étaient entassées confusément (1). Il a dû être entraîné par le courant des ondes *liasiques* (supérieures à la *corne d'Aalon*, territoire de *Thonne la lon*), au pied inférieur de la *botte*, d'entre *Baalay* et *Baalon*. Zoologie anté-diluvienne.

Le *fer hydraté* est répandu, par grains oolithiques d'un jaune doré, dans les assises supérieures du *corn brash* de Mouzay.

Professions les plus habituelles : cultivateurs ; manœuvres ; beaucoup d'artisans de tous les métiers ; quelque peu de commerce. Not. indust.

Noms des maires : Etienne *Minon* — en l'an 8, J. François Administration

(1) Voir la *Statistique géologique* de la Meuse, p. 143, 198, 221.

Michel — an 12, Georges *Lallemand* — 1808, J. *Henry* — 1813, G. *Lallemand* — 1813, V. de Paule *Poncelet-Lambquin* — 1817, le comte *Exupert Alphonse d'Herbemont* — 1831, Th. *Berthe,* chevalier de la Légion d'honneur, chef d'escadron en retraite — 1834, Et. *Lamothe,* chevalier, idem, capitaine retraité — 1836, Laurent *Leseine,* chevalier id. officier en retraite — 1838, Robert *Henry* — 1848, François *Briet* — 1850, R. *Henry* — 1855, *Berthe,* chevalier de la Légion d'honneur, capitaine en retraite.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèses de *Trèves* et de *Verdun;* limites contestées; portions *Walonnes* et *Wabwriennes* impignorées à l'archevêché de *Rheims;* — anciennes chrétientés d'*Ivoy* et d'*Astenay;* — archidiaconné des *Wales* du *Longvionensis* (1), sous le titre de *Saint Dagobert* de Longwy, dans les temps anciens; — doyenné de *Saint Maximin* d'*Euilly* et de *Saint Georges* d'*Ivoy* (2); — cure de *Saint Pierre* de Mouzay et de *Saint Paul* de Charmois; — annexe et desserte : celle de *Charmois;* — abbaye suzeraine : celle de *Gorze; ad Gorzias;* — prieuré cellulaire de *Saint Dagobert,* monastère construit, à Stenay, par *Charles le chauve;* — hermitage de *idem:* dernier hermite, *Jacques Baron* † 1733; — oratoire primitif de *Saint Remy; in villâ Velcadonis;* — église matriculaire de Mouzay; *in curiâ Mosagiensi;* — Chapelles de *Saint Remy,* de *Saint Eloi,* de la *Conception,* etc.

Noms des patrons : *saint Pierre, saint Paul, saint Remy, saint Dagobert.*

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : le portail est roman ogival primaire (millésime douteux 1274 ?); l'assise du clocher porte 1694 à sa base. Le bâtiment actuel a

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Baalon*, p. 101).

(2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *id.*).

été reconstruit en 1786, et béni, le 15 novembre 1788, par M. *Thiébaut*, curé, assisté des abbés *Meuriet*, vicaire, et *Mars*, chantre, en présence du maire *Lallemand*, de son lieutenant *Henry*, et des eschevins, *Henry*, *Michel*, *Fontaine*, *Joly*; ce dernier *huit homme juré*.

La sonnerie était la plus harmonieuse et la plus belle du pays, par le son, la concordance, et la valeur de ses cloches. La plus forte, pesant 2,267 ⁎ et nommée *Marie Françoise*, avait été bénie le 5 octobre 1710; elle avait été levée par François *Maret de Laloge*, et par *Marie Françoise Fénerole* sa femme. — la seconde, nommée *Marie Barbe*, avait été bénie le... 1756, et levée par *Nicolas Bernard d'Herbemont*, et par *Barbe de Failly* son épouse; — la troisième, nommée *Marie Françoise*, avait été bénie le 7 juillet 1788, et levée par le comte *Henry d'Herbemont*, et par sa femme *Marie Françoise Agnès de Miremont*.

Noms des curés le plus anciennement connus: en 1101, *Gondulphe*; — 1122, *Hardouin*; — en 1676, *Franck de Buxy*; — 1682, J. *Gérardin*; — 1704. Jacq. *Gorcy*; — 1742, N. *Baalon*; — 1763, P^re^ *Antoine*; — 1767, F. Xav. *Jacob*; — 1776, P^re^ Paul *Martin*; — 1781, Ch. Christophe *Thiébaut*. Clergé.

Noms des vicaires, prêtres-chantres, et prêtres-habitués, ou chapelains de Charmois: 1684, N. *Guillaume*; — 1694, F. *Fissine*; — 1696, N. *Henry*; — 1707, B. *Orban*; — 1722, F. *Gérardin*; — 1741, N. *Mangin*; — 1748, J. *Didier*; — 1761, N. *Masset*; — 1763, N. *Didier*; S. *Habrant*; — 1773, N. *Raulin*; — 1776, P^re^ *Forgeot*; — 1776, A. *Thiébaut*; — 1778, A. S. *Person*; — 1779, P. *Pierrard*; — 1780, J. *Vignol*; — 1782, J. B. *Franclet*; — 1785, N. *Henry*; — 1786, N. *Collinet*; — 1787, J. *Didier*; — 1788 N. *Meuriet* et N. *Mars*. — Sous l'ordre actuel : MM..... *Toussaint*; ce pasteur exerce depuis 32 ans.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des comtes d'*Ardenne* — *Bouillon* — *Chiny* — Ordre temporel.

Stenay — *Dun;* — patronage; à la collation des prieurs de *Saint Dagobert*, de la maison de Gorze (1); — dixmage; au profit des mêmes pour 2/3, et du curé pour le surplus; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge des mêmes.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Anciennes cités de *Trèves* et de *Verdun;* — royaume d'*Austrasie*, puis de *Lotharingie;* empire *Germanique;* — anciens *pagi* de l'*Evodiensis*, de l'*Astenensis*, et du *Wabrensis;* — comtés de *Bar le Duc* et de *Stenay;* — duché de *Bar;* puis de *Lorraine;* puis du *Clermontois;* — haute justice des princes suzerains; — fiefs et arrières-fiefs: le franc fief de *Charmois;* et les arrières-fiefs, ascensés, des châteaux] de *Lâge* et de la *Court*.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont-Sathenay*.

Mesures : pour les grains, les autres matières sèches, et pour les liquides: *Bar;* — pour les bois : Bar *ancien;* — pour les terres: *Bar-Varennes*.

Indication de l'étalon local: l'*arpent* de 100 p.; la *perche*, de 19 p. 3 po. 9 lig. pour les terres; et de 17 p. 6 po. 8 lig. pour les bois.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel;* réformation de 1598, à laquelle ont participé *Jean* et *Ferry* d'Herbemont; — assises des *grands*

---

(1) Les arrêts rendus par le parlement de Metz, le 30 juin 1757, pour la cure de *Chauvancy le château*, et, le 6 mars 1767, pour celle de Mouzay, prouvent que le *concordat germanique* de 1448 ne fut jamais reçu, dans le diocèse de *Verdun*, ni dans les comtés de *Bar* et de *Chiny*. Les libertés de l'*église gallicane* y était religieusement observées.

jours de Saint Mihiel; — Cour supérieure de *idem;* — ancien bailliage de *idem;* puis de *Stenay;* puis de *Clermont;* — ancienne prévôté de *Sathenay* (1); puis de *Clermont*, siégeant à *Varennes*.

La communauté de Mouzay jouissait des mêmes droits, soit honorifiques, soit utiles, que celle de Stenay. C'est en conséquence de ce qu'elle obtint : le 21 avril 1388, du duc *Robert de Bar*, ses *usages*, dans tous les bois de l'ancien territoire commun. — le 21 avril 1408, le droit de juger les amendes, et celui de pâturage, dans iceux. Ce droit de justice était exercé par le *bailly de Mouzay*; qui, en 1320, se nommait *Jean d'Hly*, lequel était aussi prévôt de Stenay. — les 23 août 1411, 19 juin, 18 juillet et 1er décembre 1419, confirmation des mêmes droits, — le 24 mai 1443, arrêt contre les communes de *Lions* et de *Milly*, relativement au pâturage que celles-ci prétendaient dans la *forêt de Wabvre*. Néanmoins ces deux communes, plus celle de *Landzécourt*, avaient obtenu, le 5 juin 1452, sentence de maintenue, dans l'usage de la *vaine pâture;* mais, le 27 mai 1481, elles furent déboutées de leurs prétentions, à fin d'*usage* dans les bois de Mouzay, en leur conservant seulement l'*affouage* en iceux. Usages communaux.

Les anciens censiers de Mouzay.

Mouzay a donné son nom à une famille noble, de l'ancien duché de Bar, dont les origines sont *domaniales*, et qui, pendant 500 ans, a, de père en fils, occupé le manoir de l'*agence fiscale* de Mouzay, lequel était placé sur le ruisseau de l'*age* dudit lieu. L'agence fiscale de Mouzay.

Cette famille portait : d'*argent, à deux cottices, d'azur, mises en bande, au canton senestre, de sable, chargé de deux annelets, d'or*. Cimier, *un vol d'argent, aux armes de l'ecu.*

---

(1) Composition de cette prévoté comprenant les localités de : (V. *Inor*, p. 871).

Le *canton de sable*, à senestre, indiquait qu'un des quartiers de cette famille se trouvait dans la *maison de Lombut*, maison éteinte, au XIIIe siècle, avec *Ermengarde*, ou *Erminarde*, dernière de ce nom, laquelle épousa *Pierre de Custine*, sire de *Couthon*, *Romery*, haut voué de *Malwachie*, 1er pair de *Rochefort*, et laquelle, en 1281, avait dénombré pour les fiefs qu'elle possédait à *Mouzay*, avec les d'*Euilly* (1)

Les anciens de Mouzay.

Jean d'Euilly, bailli de *Mouzay*, prévôt de *Stenay*, en 1320; *Jean de Mouzay* dit le vieil; *Alardin de Mouzay*, son frère, étaient, tout l'indique, des *cognats* de la *maison de Lombut*. *Jehan le vieil* de *Mouzay* et *Hawis* sa femme figurent, le 6 mars 1316, dans un acte, autentiqué par *Gobert VI*, sire de *Dun-Aspremont*, par lequel ils établissent une fondation pieuse au prieuré de *Saint Giles* de Dun, sur leurs *terrages de Lions*.

Ce *Censier* était receveur des domaines du comté de Stenay, en 1317. En 1332, il donne au comte de Bar, *Edouard Ier*, ses aveux, pour les *terrages de Beaumont*, et pour les *fours de Mouzay*. Ce mot doit être pris dans le sens de *Foris*, en latin.

Alardin Ier son frère, escuyer, acquiert, en 1319, les droits de *saulvement*, *à Cesse*, de *Jean Perinet* dit *Bataille*, et d'*Isabelle* sa femme, fille de *Pierre de Lamouilly*. — La femme d'*Alardin* se prénommait *Marguerite*. Ils avaient leur *menaudie*, ou habitation, devant le four et dans le château de Stenay. (Acte de partage du 13 juin 1355.)

De *Jean Ier* provint *Jean II*, ou *Jehannot* — de *Alardin Ier* provinrent *Alardin II*, *Androuin*, et *Colart* de Mouzay. (Dénombrement de 1333, et acte de vente de 1354.)

---

(1) Le château de *Lombut* était situé dans le hameau de ce nom, dépendant de la paroisse d'*Euilly* — Il était une des quatre pairies dites les *filles d'Ivoi*. Cette seigneurie se partageait en *quatre races*, éteintes successivement : de là la couleur de *deuil* et la division, en *quatre cantons*, des armoiries des familles, qui en descendaient collatéralement. Les deux *cottices* indiquaient chaque côté de la cognation. Les annelets indiquent qu'ils étaient inféodataires de l'abbaye de Mouzon, et *ambe deux d'Ivoix*, au comté de Chiny.

Jehannot de Mouzay épousa *la Douce*, petite fille d'*Aubertin d'Arancey*. Ils eurent plusieurs fils : *Henry Ier*, *Jean III* ou *Jehennin*, *Pérignon* et *Wauthier*. (Ch. de 1364, 1378, 1383).

Alardin II dénombra, le 1er décembre 1396, pour ce qu'il tenait, en fief, à *Mouzay*, à *Stenay*, et à *Montigny-lez-Dun*. Cet *Alardin*, fut en 1416, un des fondateurs de l'*Ordre de la fidélité*, autrement dit du *Levrier blanc*.

Il transmit ses domaines à son fils *Alard*, ou *Alardin III*, qui en fournit son aveu au duc de Bar, le 31 mai 1416.

Jehennin, chevalier de Mouzay, avait épousé *Jehanne de Milly*, qu'il laissa veuve en 1426. — Leur descendance crût et se multiplia, que c'était bénédiction !

Alors, on trouve, par les actes d'aveux et dénombrement : *Pierre de Mouzay*, capitaine lieutenant de la citadelle de Stenay, en 1552, sous le commandement du marquis de *Lambertye* — *Jean de Mouzay*, escuyer, clerc juré, receveur Gruyer des prévosté et comté de Stenay, en 1571, 1575, 1586, 1590, 1595, 1600, 1606, 1618, 1628 ; puis, son fils *Jehan*, gouverneur de Dun, en 1592.—*Jacques de Mouzay*, clerc juré, en 1567, contrôleur en 1599, annobli par Charles III. — *François de Mouzay*, clerc juré, contrôleur et substitut, en 1571 et 1598. Ceux-ci se trouvaient, par alliance, seigneurs en partie de Pouilly. — *Henry II de Mouzay*, vers 1593, avait épousé *Marie de Pouilly*. Celle-ci était la fille puinée d'*Aubertin VIII*, seigneur d'*Inor, Soiry, Martincourt, Luzy, Quincy, Baalon*, capitaine de la garde noble du duc *Charles II* de Lorraine, marié, en 1563, à Marguerite de *Gratinot*, dame de *la Cour*, *Jupiles* et *Grand Cléry* (1).

---

(1) Par cette alliance, *Henri de Mouzay* devint beau-frère : 1° de *Jean II de Pouilly*, époux de *Marguerite de Strinchamps* ; 2° de *Suzanne de Pouilly*, épouse de *Jean de Beauchamps*, seigneur de *Monzéville* et de *Thonne la lon*, en partie ; 3° d'*Elisabeth de Pouilly*, épouse de *Claude de Mantheville*, seigneur de *Flassigny ;* 4° de *Marguerite de Pouilly*, épouse de *Nicolas d'Olley*, baron de *Haraignes*, seigneur de *Braquis*, *Hennemont*, *Cierges* et *Montblainville*, en partie ; 5° de

Dès lors, les de Mouzay possédèrent les seigneuries de : *Autrecourt, Waly, Cunel, Mouzay, Naomé, Verry, Oulson, Grand Cléry* : Ils s'allièrent aux de *Savigny*, aux *Lenoncourt*, aux de *Saint-Vincent*, et à la plupart des hautes familles du pays.

Jacques II de Mouzay était contrôleur du Prince en 1619.

La branche de *François Ier*, époux de *Marguerite de Fresne* ou *Frasnel*, produisit *François II*, époux de *Jehanne de la Borde-Wiseppe;* dont — *Jean de Mouzay*, seigneur de *Pouilly* en partie, lequel était receveur en 1561, et qui avait épousé *Jehanne de Bertignon*, fille de *Jacques B...*, receveur en 1586, et de *Marguerite du Mont*, près Sassey.

— De ceux-ci provint *Louis de Mouzay*, sieur de *Grand Failly*, époux d'*Anne de Ethe*, devant Virton : celle-ci était fille de *Geoffrois de Ethe*, sieur de *Hennemont, Réhon*, gouverneur de Dampvillers, et de *Marie de Bourgogne*. Ce Geoffrois était petit-fils de *Jean de Rupt* et de *Jehanne de Mouzay* — sa femme était fille d'*Anthoine*, maison des *bâtards de Bourgogne*, sire de *Wachen*, et de *Anne de la Marck*.

Leurs lignes étaient : *Fresnes; la Borde; Sappongne; Bertignon; Boudan; du Mont; Paruy*.

Les autres de *Mouzay* ont été mentionnés aux art. *Laneuville*, p. 1055; *Louppy*, p. 1165; *Lions*, p. 1116; *Luzy*, p. 1190, et *passim :* ils reviendront encore, en beaucoup d'endroits, et notamment à *Vaudoncourt*.

Les derniers seigneurs de la Chermoye.

(V. Charmois, p. 330).

Les Censiers de la Charmoye.

Les anciens *Censiers* de la *Chermoye* de Mouzay (maison d'*Orey*, au *giron d'Ay*) tiraient leur origine de la première race

---

Philippe de Pouilly, époux de *Marie de Manheules*; 6° de *Marie Anne de Pouilly*, dame de *Jupiles*, épouse de *Jean de la Cour*, seigneur de *Grand Cléry*, la *Ville aux bois;* 7° de *Jacques de Pouilly*, époux de *Christine de la Fontaine de Harnoncourt;* 8° et de *Julienne de Pouilly*, épouse de *Jean de Craone*, seigneur des *Cléry*.

comtale de Chiny, par les *Rochefort-Duras-Walcourt*. Ils prenaient leur titre seigneurial du château fort d'*Herbemont*, sur la *Semois*, et portaient : d'*azur, à trois bandes, d'or*. Leur cimier était *un pélican avec sa piété*. (V. l'*écartelement* plus bas.)

Ce fut au cours du XVe siècle que *Jehan d'Herbemont*, capitaine-chatelain de *Brouenne* (1)... descendant, tout l'indique, de *Giles d'Orey* dit *Girondel*, et époux de *Marguerite Godherr*, fille ou sœur de *Herr God*, baron de *Pesch*, aussi châtelain de *Brouenne*... ensuite sa veuve et leurs enfants, obtinrent du duc *Réné* de Lorraine, moyennant 75,000 fr. barrois, versés en la *recette de Marville*, à son trésorier *noble Jean Vincent*, l'ascensement de la plus forte partie des terres domaniales de Mouzay. (V. *Forges*, p. 727, et les actes d'engagement de 1491 et 1492.) D'Herbemont-Godherr de Brouenne.

Ferry d'Herbemont, un de leurs fils, épousa *Anne d'Orey*, dame de *Mouzay* et de *Laneuville*, en 1549.

En 1570, le 15 août, *Jehan II d'Herbemont*, frère du précédent, acheta, de *Jehan de Lescamoussier* de Xorbey et de *Poincette du Châtel* veuve de *Jehan d'Orey*, ses beaux-frères et belle-sœur, leurs tiers en la seigneurie de *Charmois* : il en fournit ses foi, hommage, et dénombrement, les 11 mai 1571 et 10 février suivant. — *Jean III* et *Henry*, ou *Ferry II*, fournirent les leurs, pour *Charmois, Mouzay, Baalon, Milly*, et *Pouilly*, en partie, les 14 et 24 avril 1612. — *Ferry III* en fait autant, le 23 septembre 1627.

A partir de ce moment, les de *Pouilly* sont, de plus en plus, étroitement unis aux de *Charmois* (2).

---

(1) Cette chatellenie se composait de quatre villages : *Brouenne, Xumay, Ginvry*, et *Nepvant* (tous ayant *haute justice* propre et indépendante). Le 1er décembre 1419, par concession du duc *René*, en faveur de *François* d'*Orne*, son prévôt de Stenay, ces villages furent réunis et distraits de la prévôté de Stenay. *Brouenne* en était le chef lieu.

(2) Le 23 juillet 1687, baptême de *Claude Reine de Pouilly*, fille d'*Anthoine*, seigneur de *Cléry, Saint Martin sur Bar*, et *Pouilly*, et de *Claudine de Pouilly*. Elle est tenue et nommée par *Claude de Pouilly*,

Les registres paroissiaux et les inhumations faites dans l'église de Mouzay, chapelle de la Conception, indiquent les subséquentes alliances de ceux-ci ; à savoir :

La Fontayne — Failly — Cauzé de Nazelles — Miremont — Berenger.

D'Herbemont-Lafontaine.

Des précédents on arrive aux d'*Herbemont-Lafontayne*.

Ainsi : *François d'Herbemont*, seigneur de *Charmois*, époux de *Charlotte de La Fontayne*, inhumé dans l'église de Mouzay, le 30 août 1691, à l'âge de 77 ans. — ainsi : *Louis d'Herbemont*, seigneur de *Charmois*, *Escouviers*, *Aubange* (1), *Thone la lon*, époux de *Françoise de LaFontayne*, dont la fille *Anne* épousa, le 3 juin 1659, *Charles de Pouilly*, baron de *Cornay* († 18 mars 1700). — ainsi : *Simon François d'Herbemont*, seigneur de *Charmois*, *Viller devant Orval*, *Hennemont*, *Sorbey*, *Thone la lon*, époux de *Reine Philippe de la Fontayne* d'Harnoncourt ; dont plusieurs enfants, notamment : *Adrien Joseph — Marie Gilette* (2) *Reine Philippe — Françoise*

---

seigneur de *Fléville*, *Cornay* et *Charmois*, et par *Reine de La Fontayne*, épouse d'*Herbemont*, représentée par *Claude de Pouilly*, dame *des Fours*, ou *Fourneaux*.

(V. cette famille *des Fours*, à l'art. *Lamouilly*, p. 1024).

En 1677, le 16 février, *Nicolas des Fours*, chevalier, seigneur de *Thonne le thil*, fils de *Jean des Fours*, gouverneur de Montmédy et de Chauvancy, pour l'Espagne, avait épousé, à *Charmois*, *Anne Catherine* de *Chamisso*, fille de *Jacques Philippe*, chevalier, seigneur d'*Andevanne*, *Brouenne*, *Romarimont*, et sœur de *Nicolas de Chamissot* de Brouenne.

(1) On trouve, à la date du 21 janvier 1682, l'acte de mariage, à Mouzay, de *Nicolas de Beauclain*, chevalier, seigneur de la *Grange* sur Aisnes, *Ville Saleron*, *Thonne le pré*, et *Colmay*, avec *Anne de Lafontayne*, dame d'*Aubange*, paroissienne de Mouzay.

(2) *Marie Gillette d'Herbemont* épousa, le 24 août 1710, dans la chapelle de Charmois, *André de Pouilly*, baron de *Cornay*, seigneur de *Fléville*, *Marcq*, *Baldrange*, et *Charmois*, fils de *Charles*, seigneur de *Fléville et Cornay*, et de *Anne d'Herbemont*. Ce mariage eut pour témoins : *Charles François de Zweiffel de Suève*, chevalier, seigneur

Charlotte (1) — et *Nicolas* (2) ou *Nicolas Bernard* († 1771).

Nicolas Bernard d'Herbemont, fils des précédents, fut seigneur de *Charmois, Hennemont, Rubigny, Vadimont* et *Veaux les Rubigny*. Il épousa *Barbe de Failly*, dame de *Rubigny, Vadimont, Veaux*, dont il eut : *Marie Françoise* (3) et *Henry* qui suit; il mourut en 1771. D'Herbemont-Failly.

---

d'*Aincreville*, *Messancy* et *Fiquelmont; Simon d'Herbemont;* et *Ancelme de Saintignon*, seigneur d'*Aincreville*. De ce mariage nacquirent : *Charles Adrien* et *Marie Josephe* de Pouilly.

Charles Adrien, chevalier de *Lançon, Binarville* et *Marcq*, baron de *Cornay*, épousa, le 16 janvier 1741, *Marie Joseph de Pouilly*, fille de *Charles*, chevalier, seigneur de *Charmois, Aubange, Lançon, Binarville*, et de *Françoise de Herbemont* de *Suève-Aincreville*.

Sa sœur *Marie Joseph* avait épousé *Jean Baptiste de Salse*, chevalier, seigneur de *Son* et *Agrimont:* elle mourut en couches, en 1748, et fut inhumée dans la chapelle de la *Conception*, après avoir donné le jour à *Marie Françoise de Salse*, dont le parrain fut *Fréderic de Salse*, avec *Françoise d'Herbemont de Pouilly*.

Reine Philippe d'Herbemont fut baptisée le 28 novembre 1676 ; elle fut tenue par *Philippe de Lafontayne* avec *Reine de Lafontayne*, veuve de *Simon d'Escanneville*.

(1) *Françoise Charlotte* fut baptisée le 14 juin 1682 : elle fut tenue par *Charles de la Cassaigne*, seigneur de *Saint Laurent*, avec *Françoise de la Cassaigne*, dame *Puiguyon :* elle épousa, le 19 décembre 1710, *Charles de Pouilly*, seigneur de *Cornay*, fils de *Charles* et de *Anne d'Herbemont*.

(2) *Nicolas* fut baptisé le 13 janvier 1691 ; il fut tenu par *Nicolas de Beauclain*, chevalier, seigneur de la *Grange, Ville Saleron, Thonne le pré*, et *Colmey*, avec *Marie Gillette d'Herbemont*, sœur de l'enfant.

(3) Cette enfant fut baptisée le 28 novembre 1750. Elle fut tenue par *François Zweiffel de Suève*, seigneur d'*Aincreville, Moiville, Rainier*, et du *fief de Milly*, avec *Marie Françoise Claire de Failly*, épouse de *Jacques Ivaldon Huon de Crévecœur*, seigneur de *Molesne*. On trouve, en 1717, le décès de *Thérèse de Failly*, fille de *Jacques*, seigneur de *Saint Gervais*, en Normandie ; elle est inhumée à l'âge de 88 ans. Etait-elle aïeule d'*Henry?*

D'Herbemont-Miremont.

Henry, comte d'*Herbemont*, chevalier, seigneur de *Charmois*, *Hennemont*, *Thonne la lon*, *Rubigny*, *Vadimont* et *Veaux*, acquit les deux tiers, des de *Pouilly*, dans la seigneurie de Charmois, et il devint ainsi propriétaire du tout. Il eut deux femmes : la première, *Aimée Joachime Victoire du Canzé de Nazelles*, laquelle donna le jour à *Barbe Louise Victoire* (1); cette dame mourut en 1785, et sa fille ne lui survécut que de quelques mois — la seconde femme du comte Henry d'Herbemont fut *Marie Françoise Agnès de Miremont;* elle le rendit père, le 20 août 1787, d'*Alphonse Louis Barbe* (2) qui mourut la même année, de *Marie Louis Victor François* (3) qui suivit son jumeau dans la tombe, et le 8 octobre 1788, d'*Exupert Alphonse François Marie* (4).

---

(1) *Barbe Louise Victoire d'Herbemont* fut baptisée le 24 octobre 1785. Elle fut tenue : par son aïeul maternel, M. *du Canzé*, marquis de *Nazelles*, gouverneur de Chaalons, chevalier, vicomte de *Prouvay*, seigneur de *Prouvay*, *Guignicourt*, *Menneville*, *Pignicourt Proviseux*, *Balignies*, *Lespine*, *Soudron*, *Cortisol*, représenté par *Philippe Louis Erard Victor du Canzé* son fils, et par son aïeule paternelle, *Barbe de Failly*, dame de Rubigny.

(2) Cet enfant, baptisé le 20 août 1780, fut tenu par : *Alphonse César Emmanuel François*, marquis de *Miremont*, vicomte d'*Aizelles*, seigneur de *Berchieux*, *Gondelaucourt sur Aisnes*, *Faizeaux*. *Saint Etienne*, chevalier de *Saint Jean* de Jérusalem, représenté par *Louis François Alphonse de Miremont*, l'un aïeul, l'autre oncle, maternels, et par *Barbe de Failly*, dame de *Rubigny*, aïeule paternelle.

(3) Cet enfant, baptisé en même temps que son frère, fut tenu par : *Louis Erard Victor du Canzé*, baron de *Nazelles*, et par *Madelaine Françoise Louise Moët de Louvergnies*, vicomtesse de *Berthenay*, dame d'*Augny*, *Duplessis*, *Forzy*, aïeule maternelle, représentée par *Françoise de Zweiffel de Sueve*, dame de *Milly* et *Aincreville*, cousine paternelle.

(4) *E. A. F. M. d'Herbemont* fut baptisé, dans la chapelle de *Charmois*, le 8 octobre 1788. Son parrain était *Thomas Exupert François* comte de *Miremont*, chevalier, et baron châtelain de *Montaigu*, haut justicier de *Saint Etienne*, *Oultre* et *Rainecourt*, seigneur des terres

C'est ce dernier qui vécut, à Charmois, jusqu'en 1858, entouré de la haute estime, et de la vénération de tous les gens de bien.

Son fils adoptif, M. le comte *Béranger d'Herbemont*, uni à une de *Pouilly* de Romagne, y perpétue la considération attachée à deux des plus beaux noms du pays.

Le fief de la Cour de Mouzay (1).

Les *Riclot de Tailly* apparaissent, à la fin du XVIIe siècle, comme indivisionnaires dans les *fiefs de Mouzay*. **Famille Riclot.**

Cette famille portait : d'*azur, au lion d'or, armé et lampassé de gueules, tenant de la patte dextre une épée, d'argent, surmontée d'une étoile, de même.*

Jacques de Riclot, chevalier, seigneur de *Tailly* en partie, par sa femme *Jeanne de Gentil*, établit, à Mouzay, deux de ses filles : *Anne Françoise* et *Anne Catherine* de Riclot.

La première épousa, le 23 mars 1696, *Roland de Meckenheim*, chevalier, seigneur de *Mézendal, Artaize, Vivier, Smuyd, Scy*

---

de *Morgny* et *Coucy les Eppes*, grand oncle maternel ; et sa marraine était *Marie Françoise Claire de Failly*, dame de *Maizeray, Dommely, Gyvron*, grande tante paternelle, représentée par *Barbe de Failly* sa sœur, dame de *Rubigny*, aïeule maternelle.

(1) Nous transcrivons *court* pour être fidèle au sens étymologique de la dérivation des mots *cort, cortile, courtil*, écrits dans les vieilles chartes, sens qu'on confond, à tort, avec celui de *cour*, radical de *curia*, radical qui, en hébreu, signifiant *cercle, courbe, courbure*, n'est applicable qu'aux *cercles locaux* où se trouvaient d'anciennes *curies*, soit fiscales, soit politiques, au temps des Romains. La *Cour de Jupiles*, par exemple, était dans ce dernier cas. A *Mouzay*, au contraire, la famille, qui habitait le manoir de l'*ancien cortile*, écrivait son nom *la Court*. Il en était de même à *Maucourt*, près de *Beauclair*. On écrivait le *sieur de Court*, sire de *Meaucour*. Ce sont des nuances qui échappent aujourd'hui : elles redeviendront palpables, quand on attachera à chaque lettre le sens propre qu'elle avait en hébreu.

et *Puisieux*, vicomte de *Savigny* (1), alors veuf de *Magdelaine de Mélin* — la seconde y fut mariée, le 30 avril 1696, à *Salomon de la Court* de Mouzay, escuyer, seigneur de *Magerie*, près *Gaumont*, en pays de Liège, et de *Villescloye* (2).

Jacques de Riclot, mourut, à Mouzay, en 1704, à 88 ans, et fut enterré dans l'église du lieu.

Du mariage de *Salomon*, ou *Jacques Salomon*, avec *Anne Catherine* nacquirent : *Jean* (3) ; *Jean Baptiste* (4) ; *Louis* (5) ; et *Anne Françoise* de la Court (6).

Famille de la Court. *Jacques Salomon de la Court* mourut le 31 octobre 1720, et il fut inhumé dans l'église de Mouzay, sous l'arcade du chœur, près de la *chapelle de l'Assomption*. *Anne Catherine de Riclot*, sa veuve, décéda le 29 juin 1722, et fut inhumée dans la *Chapelle de la Conception* (7).

En 1726, le 24 avril, *Jean Baptiste de la Court* († 1784), fils des précédents, épousa, à Mouzay, *Màrie Antoinette Magdelaine Charlotte Fénerolle de Belarbre* († 1781), fille de *Pierre*

---

(1) Ce mariage eut pour témoins : les deux chevaliers de *Villelongue-Nouion*, plus un de *Montmorancy*, plus le chevalier de *Bourg*.

(2) Les témoins de ce mariage furent : MM. de *Rainville* ; de *Villelongue* ; de *Chamisso-Bronelle* ; et de *Gentil de Tailly*.

(3) *Jean de Lacourt* fut tenu par *Jean de Gentil*, seigneur de *Tailly* et par *Anne de Vion*, épouse du parrain.

(4) Parrainage par *Jean Baptiste de la Court*, fils de *Jacques Salomon*, avec *Anne Françoise de la Court*, sa sœur ; sous la date du 13 novembre 1713.

(5) Parrainage par *Louis de la Court* de *Villé*, avec *Marie Louise de Bretteville* ; sous la date du 19 juin 1720.

(6) Parrainage par *Jean Evrard de Bretteville*, seigneur de *Petit Failly*, au nom de *Joseph de Saint Vincent* de Murvaux, avec *Anne Françoise de la Court* ; sous la date du 13 mai 1718.

(7) On trouve, à Mouzay, à la même époque, les de la *Mocke*. En 1736, décès de *Gilles François de la Mock*, inhumé dans le chœur, sous la tombe de Mr. de *Champy de Laferté*, époux de *Barbe Yolande de Lafalloise* (+ 1727).

Fénerolle et d'*Antoinette Michel Cadet de la Malmaison*, près Raucourt.

De ce mariage provinrent : *Jeanne Françoise*, mariée à *Henry Collin*, le 31 décembre 1764, — et *Charlotte de la Court* († 1780), épouse du *Bosc* ; dont *Adrien François du Bosc*, seigneur des *Essarts*, en Normandie († 1777), époux de *Marguerite Barthelemy* († le 7 juillet 1770).

Alors les *fiefs de Mouzay* passent des *La Court* aux *Guyot-Gobert*, seigneurs *de Villy*, aux *Bechet-Gobert* de Mouzon, et à leurs ayant droits (1).

OFFEINSTEIN ; (le baron François Joseph), général de brigade, officier de la Légion d'honneur, chevalier de *Saint Louis* et du *Mérite militaire* de Joseph Maximilien de Bavière ; né à *Erstein* (Bas-Rhin), en 1760, décédé, le 27 septembre 1837, à Mouzay, où il était retraité comme Maréchal de camp. **Illustration militaire.**

---

(1) *Pierre Bechet*, prévôt de Mouzon, époux d'*Elisabeth Gobert*, et *Jean-Baptiste Guyot*, conseiller assesseur à la Prévosté, maîtrise, et grurie de Stenay, seigneur de *Villy* près Carignan, époux de *Jeanne Françoise Gobert*, figurent dans les actes, comme seigneurs du château fief de la *Court*. Les derniers indiqués sont : *Barbe Bechet*, épouse : en premières noces, de *Jean Baptiste Grégoire Leliepvre* ; — en deuxièmes noces, de *Jean François Fermont* — et, en troisièmes noces, de *Isidore Augustin Joseph Suzanne de Carmin*, tous anciens officiers — *Suzanne Bechet*, épouse de *Louis Gabriel Dupré*, docteur médecin à Stenay — *Anne Guiot-Gobert*, épouse de *Jean François Boisset*, notaire et procureur fiscal, à Buzancy — et son frère *Jean Baptiste Guiot*, lieutenant général au baillage de Mouzon.

Jean Bechet l'ancien était procureur du roi au baillage de Mouzon — sa sœur *Marie* avait épousé *Estienne Lebourgeois du Cherray*, seigneur de *Muiry*, près Mouzon, que nous retrouverons à *Dugny*, près Verdun. Son fils *Jean* lui succéda en 1674. *Pierre Bechet-Gobert* était son petit-fils. *Jean Baptiste Guyot* fils éponsa *Marguerite Petit* — Ils eurent *Jean Baptiste Guyot* n° 3, qui se maria, à Metz, le 7 octobre 1744, avec *Marguerite Cabouilly*, fille de *Claude*, seigneur du fief de *Maizières*, et de *Jeanne Baalon*.

Cet officier supérieur ne dut son avancement, d'abord rapide, qu'à sa bravoure et à ses talents militaires, dont l'essort fut, stupidement, comprimé par les énergumènes de la *Représentation nationale,* au moment où son dévouement patriotique eut dû le porter aux premiers honneurs de nos légions.

Major de la garde nationale d'*Erstein,* en 1789, après douze années de service; promu commandant du 1er bataillon du Bas-Rhin, le 2 octobre 1791, le brave *Offenstein* déjà était *général divisionnaire,* en 1794, quand son commandement lui fut enlevé par les Représentants *Hentz* et *Goujon,* en mission aux armées de la Moselle et du Rhin... et cependant ! trois faits éclatants brillaient, au-dessus de tous autres, à cette première phase de sa carrière de héros : la charge impétueuse, qui mit les autrichiens en pleine déroute, devant *Saar-libre,* en juillet 1794 — l'assaut du mamelon de *Petingen,* qui compléta leur défaite, après enlèvement de trois redoutes défendues avec acharnement — la prise de la *Montagne verte,* le 18 thermidor an 2, qui livra Trèves aux Français, le lendemain (1).

---

(1) Le représentant *Goujon,* en mission près des armées du Rhin et de la Moselle, réunies sous le général *Moreau,* rendait compte le 21 thermidor an II, au comité de salut public, de cette importante victoire, dans les termes qui suivent :

« Dans le même moment, la colonne de gauche remportait une vic- » toire éclatante. *La montagne verte,* au pied de laquelle le tyran » Louis XIV perdit un jour 15,000 hommes; au pied de laquelle les » Français libres, commandés par un homme de mauvaise foi, furent » battus dans la campagne dernière, cette montagne, défendue par la » nature, par l'art, hérissée de canons, et la principale défense de » Trèves, était occupée par les Autrichiens. Des Autrichiens *sur la* » *montagne !* cette idée révoltait les soldats de la liberté. Au milieu » d'une grêle de balles, de boulets, et d'obus, les cris de : Vive la » *montagne !* Vive la Convention nationale ! Vive la République ! se sont » fait entendre... la charge a sonné; les redoutes ont été emportées, de » vive force, à la bayonnette ; l'ennemi a fui, après avoir laissé sur place » 5 à 600 morts, beaucoup de blessés et 80 prisonniers. Près de 30 ré-

Mais le général Offenstein avait préservé *Trèves* du pillage, et les magistrats avaient inscrits son nom, sur les registres de la commune, sous le titre de *Sauveur de la Cité*. Goujon voulait faire de l'*Electorat*, suivant son expression cynique, *la vraie vache à lait de la république :* il exigeait de la ville 3 à 4 millions, en numéraire, dans les 48 heures (rapport du 21 thermidor an 2). La modération d'Offenstein était un crime; ce crime lui valut une honorable destitution.

Replacé, peu après, dans l'armée, sous le titre d'adjudant général-chef de brigade, de nouveaux exploits, en 1795, signalèrent sa présence au siège de *Luxembourg :* il se couvrit de gloire au premier passage du Rhin à *Kell ;* aux batailles de *Renchem*, de *Rastadt*, de *Balheim*, à *Dittingen*, à *Morsheim*, à *Ingolstadt*, à *Geisenfeld*, à *Biberach*, à *Fillengen*, à la retraite de *Fribourg*, à la prise de *Kell*. Là, l'ennemi s'était emparé de la fameuse *redoute* dite du *Cimetière*.... Offenstein marche à lui, prompt comme la foudre, il l'attaque, avec une audace sans exemple, et il le culbute. Il était en réserve avec la 10e demie brigade d'infanterie de ligne, lorsque les généraux *Desaix* et *Sainte Suzanne* l'avaient choisi, sur toute l'armée, pour conduire cette expédition, qui ne pouvait être confiée qu'à un militaire habitué à braver tous les périls, tête baissée.

A la bataille d'*Heilsberg*, le 10 juin 1807, le brave Offenstein, alors colonel du 7e de cuirassiers, fut mis hors de combat par un éclat d'obus, qui lui fracassa la cuisse. *Napoléon* le nomma, alors, *général de brigade*. Juste mais tardive réparation, pour 30 années de service, signalées par autant d'exploits.

» publicains ont payé leur dette à la patrie, dans cette action; nous
» avons eu aussi quelques blessés.

» Le lendemain, cernée de toutes parts, en moins de deux heures,
» Trèves était emportée — Je vous en envoie les clefs.

» Honneur et gloire, mille fois, à tous les braves qui composent l'ar-
» mée de la Moselle ! on ne peut faire distinction d'aucun corps ; tous
» se sont montrés avec cette audace et cette énergie qui caractérisent
» les hommes libres.

En 1811, l'empereur lui confia le commandement de la *Haute Marne :* à ce poste élevé, dans les fonctions de sa place comme dans tous les actes de la vie privée, le général Offenstein se concilia l'estime générale et l'affection des habitants : ils en ont conservé la mémoire, encore vivante de nos jours.

Après nos désastres de 1815, M. le baron général Offenstein se retira à Mouzay, dans la famille de sa femme, née *Marie Barbe Lamacq,* laquelle lui donna deux fils :

L'aîné, le baron *Guillaume François Offenstein,* est juge de paix du canton de Dun, et membre du Conseil général de la Meuse. Le second est M. *Eugène Auguste Offenstein,* aujourd'hui Président du Tribunal civil de Montmédy.

Les cendres de ce guerrier reposent, près de celles de son épouse, dans le cimetière de Mouzay.

Canton et commune de Dampvillers.

MURAULT; *Murus altus* (1); *Muraltus, Muratus, Meraldi castellum, castrum de Miralde* (Ch. de 1220, 1353, 1490).

Ancienne châtellenie-pairie baroniale de l'évêché de Verdun, dont les seigneurs, du *lignage d'Azennes,* portaient : *de gueules, au Cheval d'argent.*

La ferme de *Mureau,* (cote 219, au-dessus du niveau de la mer) est au pied du versant occidental d'un cratère volcanique... (*Bure,* chartes de 1318 et 1320)... composé de *coral rag,* émer-

---

(1) Il ne faut pas confondre *Muralt* (*Meraldi Castellum*) avec *Mirowald* (*Meeren waldi castellum*). Ce dernier était le *Castrum Falconis* (*Adriani Castrum*) entre *Murvaux* et *Lions devant Dun :* mais tous deux étaient, dans le principe, dans le domaine du même maître, *Pierre de Chiny,* dit *Pierre de Murault l'ancien,* auteur de la famile d'*Azennes,* fils de *Symon l'ancien,* et dans les mains de sa descendance, dont les premiers membres figurent dans les chartes de *Châtillon.*

Petrus de Mirvault senior (Charte de 1106) — *Petrus de Mirovault junior* et son gendre *Galterus* (Ch. de 1150, 1165).

geant des *argiles oxfordiennes* de la Tinte, et ceinturé, médialement, d'un cordon d'*oolithe ferrugineuse*, qui forme la base circulaire de l'ancien château-fort de ce nom.

Ce château, détruit par les ordres de Louis XIII, en 1633, était à la cote 346, et surplombait Damvillers de 125 mètres, en partant du pied de l'autre versant. Il n'en reste plus que les fossés et quelques ruines, qui dépendent de la ferme de *Murault*.

Cette ferme, vendue révolutionnairement sur l'émigré *Jean Baptiste Vissec de Latude*, comprenait, en 1793 : une maison d'exploitation, un clos de 5 arpents 1/2, des jardins mesurant 10 arpents 1/2; plus 200 jours de terres, 40 jours en friches 100 fauchées de prés, 45 en pâtures, et 129 arpents de bois; le tout estimé à 178,000 fr. en assignats.

Ancienne maison chevaleresque de Mureau.

Mureau dépendait au XIIIe siècle de la *châtellenie de Marville*, terre *commune* entre le *Barrois* et le *Luxembourg*. Symon de Mirvaut.

C'est le chevalier *Symon*, un de ses premiers maîtres, qui nous l'apprend, par sa charte de 1220, donnée au comte *Waleram* d'Arlon, second mari de la comtesse *Ermesinde* de Luxembourg... *ego, Symon, dominus de Miruaut, universis præsentem paginam inspecturis notum facio : quod, post Virdunensem episcopum et dominum de Asperomonte*, si *veritas de ligietate inquisita, se itâ habuerit : factus sum ligius homo domini Walramni Comitis Luciliburgensis, et hæc ligietas ad Marvillam pertinet; præterea de Castro meo de Miruaut contra omnem hominem viventem, exceptis episcopo Virdunensi et Comite Barrensi, teneor subvenire comiti Walramni, et de corpore meo contra ipsum comitem Barrensem eidem Wal : Comiti teneor subvenire.* — Alors le sire de *Muraut* était tenu, pendant six mois de l'année, à la garde de *Marville*, pour prix de la franchise de son *alleud de Boëmont*, dont *Orval* avait le domaine utile.

Avant cela *Murault* dépendait du domaine allodial des évêques de Verdun, de la *maison de Chiny*.

Après *Symon*, voici *Pierre le jeune* de *Mureau;* épouse inconnue ; – après *Pierre* le jeune, *Jean de Mureau*, épouse inconnue ; — après *Jean*, c'est *Milet de Mureau*, époux de *Lise des Hermoises* de Delut. Ce *Milet* mourut sans postérité.

Husson de Ville. Sa veuve se remaria à *Husson de Ville sur Cousance*, près *Souilly;* chevalier illustre, qui portait, d'*azur, à la fasce d'or, chargée de trois coquilles de sable, à trois roses d'or, en chef.*

Il était fils de *Geoffrois de Ville*, bailli de Clermont ; il était petit-fils de *Louis Bouquin de Ville*, et arrière petit-fils de *Jacquemin Bouquin de Ville* et de *Nicole de Rampont*. Il fut prévôt-capitaine de Stenay, en 1396 et 1401.

Husson et *Lise* rachetèrent *Mureau* des collatéraux de *Miles*, qui étaient *Jean de Mondrieux*, pour moitié, et *Jehan de Morhenges*, pour l'autre moitié.

Husson de Ville eut trois fils : *Jean* (1), *Geoffrois* et *Raulin*, plus deux filles prénommées *Alix* et *Jeanne*.

Les deux aînés se partagèrent *Affléville*, *Ville*, et la *Grange le comte ; Raulin* eut moitié de *Luzy*, de *Hugnes*, et de *Blagny*, près d'Ivoix. *Alix* et *Jeanne* recueillirent l'autre moitié. L'aîné des fils eut, en outre, *Mureau* pour son préciput.

Jean de Wyse. Mais les trois frères étant morts sans enfants, *Alix* recueillit moitié des successions paternelle et maternelle, et porta la *baronnie de Mureau* à son mari *Jean de Landrezeicourt* (V. à ce mot, p. 1045). Sa sœur *Jeanne*, mariée à *Collin d'Eix*, fut allotie en d'autres lieux. Voilà *Mureau* dans la maison de *Landrezeicourt*.

François le Prudhomme. De quenouille en quenouille, cette baronnie passa à *François de Viller le prudhomme*, époux de *Barbe*, fille unique de *Jean II de Landrezeicourt* et de *Catherine de Chaudenay ;* — puis elle passa, de *Claude de Viller le prudhomme*, époux de *Fran-*

---

(1) *Jean Husson Bouquin de Ville* fut capitaine-prévôt de *Stenay* en 1403. Son frère *Raulin* fut lieutenant de cette prévosté, de 1432 à 1463.

çoise de Saulxures, à *Alexandre des Saintignons*, par sa femme *Françoise de Viller le prudhomme*, héritière unique des précédents.

Maison de Mureau-Sainctignon.

C'est un des grands noms du Verdunois que celui des *Sainctignons*. Cette maison, fort illustre, forte importante, *chef* et *première* de celles dites *anciennes* de la *ville des Claves*, conserve encore, chez ses descendants actuels, cette marque *plurielle* des désignations *sénatoriales*, *patriciennes*, ou *tribuniennes*, qui comprenaient, collectivement, les premiers *membres*, (figurativement parlant : tête, bras, jambes, pieds, rotules), soutiens de la cité. De là, les *Watrons*, les *Routons*, etc., de Verdun. Les Sainctignons.

Aussi les *Sainctignons* portaient-ils : *de gueules, à trois tours d'or;* aussi avaient-ils la *Roche* du *Mont Saint Venne* dans leur plus ancienne avouerie... (*Rosh* signifie *tête*, en hébreu).

Jacquemin Ier des *Sainctignons* fut l'époux de *Colette de la Porte*, de cette famille gardienne des portes des *trois tours de la vieille cité*. — *Ansherin Ier des Sainctignons*, époux de *Marguerite Lespicier* — *Jacquemin II des Sainctignons*, maître Eschevin du palais, en 1390, époux de *Collette d'Olley* — *Anscherin II des Sainctignons*, dit du *Mont Saint Venne*, époux de *Jeanne Pierxel*, fille de *Nicolas* P. et de *Jeanne de Ville* — *Anscherin III* des *Sainctignons*, époux de *Gilette de Failly*, fille de *Thomas de Failly*, sire de Marville, et de *Louise du Hautois*... tels étaient les auteurs des nouveaux *barons de Murault*.

Alexandre des *Sainctignons*, de son mariage avec *Françoise de Viller le prudhomme*, dame de *Mureau* et de *Landrezécourt*, eut *François*, qui épousa, en 1557, *Claude des Ansherin*, fille de *Philippe*, dit de *Failly*, et de *Jeanne de la Ruelle*. Ce *François* des *Sainctignons* fut seigneur de *Mureau*, *Soffy*, *Morimont*, pair et chef du Conseil du comté de Verdun. — Il fut Baillif de l'Evêché ; et, comme tel, fougueux ligueur, il se

signala par ses entreprises, en 1588, contre les protestants de *Jametz*. (V. p. 949 et à l'art. *Lamouilly*, p. 1037).

Il eut sept enfants : *Simon* — *Geoffroy* — *Jean* — *Philippe* *Nicolas* — *Gilette* — et *Françoise*.

1° *Simon*, seigneur d'*Esne* et de *Neufmesnil*, bailli de l'évêché et comté de Verdun, épousa, à Marville (en l'*hôtel d'Orval*), *Françoise de Wal*, le 17 avril 1584.

2° *Geoffroy*, seigneur de *Viller le prudhomme*, épousa, le 29 janvier 1591, *Nicole de Wal*, fille de *Salentin de Wal*, seigneur de *Neufmesnil*, capitaine prévôt d'*Ivoix*.

3° *Jean*, seigneur de *Boinville*, maître d'hôtel du Roi de Sicile, et bailli de l'évêché et comté de Verdun, épousa, en 1586, *Judithe des Armoises*, dont il n'eut point de postérité.

4° *Philippe*, tige de la branche des *seigneurs de Belleville*, maître d'hôtel du Roi de Sicile, Pair et Bailli de l'évêché, seigneur de *Belleville*, *Mureau*, *Puxe*, *Brainville*, *Avocourt*, *Serrières*, *Lizey*, épousa *Diane de Belleville*, en 1595.

5° *Nicolas*, religieux à Saint Paul de Verdun.

6° *Gillette*, mariée à *Perrin de Gourcy*, seigneur dudit lieu, ainsi que de *Saint Remy*, *Signeulx*, *Grand-Failly*, *Xorbey*, *Cosne* et *Colmey*.

7° *Françoise* épousa *Nicolas de Rarécourt*, seigneur de *Vidampierre* et de *Ville sur Cousance*. Cette dame et son mari, après avoir, le 22 août 1598, vendu à *Nicolas de Rarécourt-Jubécourt* et à *Marie de Constant* sa femme, ses portions de la seigneurie de *Jubécourt*, aliénèrent, le 14 octobre suivant, au profit de leur sœur *Gillette* épouse de *Gourcy*, la moitié des terres et seigneuries de *Mureau*, *Soffy* et *Morimont*, à elle échues, par la mort de ses père et mère, *François de Sainctignon* et *Claude des Ansherins* dite de *Failly*. Son époux lui fit donation de ses biens, le 9 juin 1618, et elle mourut, le 1er juin 1620, sans postérité.

Murault et *Morimont* furent alors, en totalité, dans la branche des *Sainctignon-Belleville* (V. comment ils en sortirent aux art. *Chaumont*, p. 345, et *Damvillers*, p. 478).

Du mariage de *Philippe de Saintignon* avec *Diane de Belle-*

ville n'était issue qu'une fille prénommée *Anne* : elle fut mariée, successivement : à *Georges Fréderic du Hautois*, seigneur de *Nubescourt*, et à *Philippe des Armoises*, seigneur d'*Hannoncelles*, dont elle n'eut point de postérité.

Alors la *baronnie de Murault* fut dépécée et aliénée : elle passa aux *Galavaux*, aux *Lambin d'Anglemont*, aux *Gomé de la Grange*, aux de la *Garde*, pour arriver enfin à *Vissec de Latude*, cette victime d'une courtisanne royale, ce prisonnier, si célèbre, par ses longues infortunes, et par sa surprenante évasion.

Anne de la Garde propriétaire de *Mureau*, en 1774, était douairière de *Henry de Vissec de Latude* (1), lieutenant de Roi commandant au gouvernement de Sedan ; elle était fille de *Jean de Lagarde*, escuyer, conseiller du Roi au présidial de Verdun, contrôleur général des finances et de la guerre, en ladite ville, et seigneur de *Murault*.

NOTICE SUR LA VIE DU GÉNÉRAL HENRY.

Après avoir appartenu aux premières familles du pays, le manoir de Mureau devint la propriété du chevalier *Henry Masers* de *la Tude*, si fameux, par son emprisonnement à la Bastille et par son évasion (2) : il passa ensuite aux mains de M. Stuber, banquier hollandais. A la chute de l'empire, ce riche financier l'é- **Illustration militaire.**

(1) Nous avions laissé entendre, à la page 482, que Mme *Gaspard Marchal* née de *Vissel*, épouse du maire actuel de Damvillers, était de la famille des de *Vissec de Latude*. C'était une erreur, que nous nous empressons de rectifier, sur le désir de cet honorable magistrat. La noblesse de M. de *Vissel*, son beau-père, est d'origine *extrà meusienne* et se rattache à une autre de nos localités.

(2) Le 25 février 1756, après avoir été détenu, pendant 36 mois, pour une étourderie de jeunesse, il s'échappa, avec d'Aligre, et se réfugia à Amsterdam : repris, il fut incarcéré pendant 35 ans ! il mourut, à Paris, le 1er janvier 1805.

changea contre le château de *Beauvoir*, près Corbeil (Seine et Oise), propriété du général baron *Henry*, dont nous allons retracer la vie, si louablement consacrée au service de son pays.

Né, à *Saint Laurent*, canton de Spincourt, le 1er octobre 1757, *Jean Pierre Henry* fut incorporé, le 11 octobre 1778, au 1er régiment de dragons. Ses états de services constatent qu'il fut nommé : brigadier, le 30 juillet 1784 ; maréchal des logis, le 14 septembre 1785 ; maréchal des logis-chef, le 1er janvier 1790 ; sous lieutenant, le 25 janvier 1792 ; lieutenant, le 25 mai 1793 ; capitaine le 14 thermidor an 5 ; capitaine-adjudant-major de gendarmerie, dans la légion d'élite, le 3e jour complémentaire an 9 ; chef d'escadron, le 2 pluviôse an 10 ; major-colonel, le 30 mai 1808 ; colonel-major de la gendarmerie d'élite, le 15 février 1810 ; général de brigade, le 6 mai 1812 ; commandant d'une colonne mobile, en 1813 ; enfin admis à la retraite, le 25 juillet 1815.

Il avait pris part aux campagnes de : 1792, 1793 ; ans 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ; 1806, 1807, 1808, 1809, 1814, à diverses armées. Il fut blessé d'un coup de feu à Altenkirken, le 29 germinal an 5, ainsi que devant Zurich. Il fut promu commandant de la Légion d'honneur, le 25 décembre 1812.

La loyauté de son caractère, sa bravoure éprouvée, son habileté reconnue dans plusieurs missions délicates, lui avaient mérité l'estime et la confiance de Napoléon dès les premiers jours de l'empire : le *grand Aigle* si pénétrant lui en avait donné une preuve spéciale, en le désignant pour accompagner, jusqu'à la frontière, le général Moreau.

Ce que personne n'a su, c'est que l'Empereur désirait que Moreau restât en France. Le chef d'escadron Henry eut pour recommandation spéciale de profiter du voyage, de Paris à Bayonne, pour le disposer à cette résolution. Ebranlé, par les insinuations adroites de son gardien, qui avait su trouver le chemin de son cœur, en évoquant les plus nobles sentiments ; en lui inspirant le regret de quitter son pays, de se séparer à jamais de l'armée qu'il avait conduite à la victoire, en le séduisant par l'image adroitement présentée de sa gloire acquise, et par la perspective d'un avenir, dont Napoléon, trop grand et trop généreux

pour redouter ou envier d'autres gloires, faciliterait volontiers la réalisation... ainsi entraîné le général avait paru céder...! cependant, arrivé à Bayonne, il demanda à réfléchir.... jusqu'au lendemain !

Mais Moreau venait de rejoindre sa femme ; on sait quel empire elle avait sur son esprit : que se passa-t-il dans leur entretien intime ? on l'ignore... Le lendemain matin, Moreau déclarait à l'envoyé de l'Empereur, qu'il fallait que ses destinées s'accomplissent...! On sait, comme il a fini !

Le général Henry avait été désigné pour prendre part à la campagne de Russie: déjà il était arrivé à Metz, quand il y reçut une dépêche télégraphique, par laquelle il lui était enjoint de revenir à Paris, où il fut chargé de la garde de l'Impératrice *Marie-Louise*.

Après les désastres de cette campagne, au moment où les armées coalisées allaient envahir notre malheureuse patrie, la Belgique menaçait de se soulever... autre marque de confiance. M. *Thiers* (vol. 17, p. 144). rappelle en ces termes la mission de notre brave compatriote « Napoléon y avait envoyé un » excellent officier de gendarmerie, déjà signalé par ses services » dans la Vendée, le colonel Henry, avec le grade de général, et » quelques centaines de gendarmes, pris en partie dans la gen- » darmerie d'élite. »

L'Empereur, en récompense des services du général, lui avait fait don d'un immense et riche domaine en Westphalie, majorat que les événements de 1815 devaient lui faire perdre. Il lui avait aussi conféré , en outre de la Légion d'honneur, la décoration de chevalier de la Couronne de Fer et le titre de baron de l'Empire.

Il portait... d'*or*, à la *fasce d'azur*, chargée d'un *sabre d'argent* à la poignée d'*or*, en attaque — au *chef* chargé de *trois étoiles*, à dextre, avec un *canton sénestre*, de gueules, portant l'*épée* dressée du commandement ; *en pointe*, un *cheval* en course passant, de *sable ;* le tout surmonté de la toque, aux trois panages, de baron.

Après la chute de Napoléon Ier, le général vint se retirer, à Verdun, chez sa nièce, Mme *Félix Chadenet*. Il passait la belle

saison dans sa chère propriété de *Mureau,* entouré de l'estime de tous et de l'affection dévouée de sa famille. Il mourut, à Verdun, en 1835, vivement regretté de ses concitoyens.

Illustration civile. *Mureau* est aujourd'hui dans le domaine d'une des hautes capacités administratives du pays.

Chadenet (Félix Jean Baptiste), d'abord avocat du barreau de Verdun :

Elu membre du Conseil général de la Meuse, en 1833, par le canton de Charny, constamment réélu, jusqu'en 1853, époque de sa nomination aux fonctions de Préfet;

Secrétaire du Conseil général, élu par ses collègues, pendant plusieurs sessions. Il fut ensuite élu, par eux, président du même Conseil, en 1845, 1846, 1847; un décret du 7 août 1852 lui conféra les mêmes fonctions;

Représentant de la Meuse à la Constituante et à la Législative;

Membre de la Commission consultative nommée le jour du *Coup d'Etat,* — 17 décembre 1852, membre de la Commission administrative choisie dans la Commission consultative.

On avait placé dans ces deux Commissions les notabilités connues par leur dévouement à la dynastie Napoléonienne.

Par décret du 25 janvier 1852, maître des Requêtes de 1re classe au conseil d'Etat. — Par décret du 21 mai 1854, maître des Requêtes, de 1re classe, en service extraordinaire.

30 mars 1853, Préfet de *Loir et Cher* — juillet 1854, Préfet de la *Meuse* — décembre 1856, Préfet de la *Charente* — avril 1861, Préfet de l'*Yonne.*

Admis, *sur sa demande,* à faire valoir ses droits à la retraite; — une dépêche de M. le Ministre de l'Intérieur lui a exprimé les regrets de l'administration, et lui a annoncé que l'Empereur, voulant lui donner un témoignage particulier de sa bienveillance, avait daigné, par un décret spécial, l'élever, personnellement, à la 2e classe.

12 août 1852, *chevalier* de la Légion d'honneur — 14 août 1862, *officier* de la Légion d'honneur — 30 décembre 1861, officier de l'Instruction publique.

M. *Chadenet* a parcouru tous les degrés de la hiérarchie administrative, depuis le Conseil municipal et les commissions gratuites, de toute nature, de sa ville natale, jusqu'aux sommets de la législation. — Sa vie est à jour, pour tous ses concitoyens : la postérité lui tiendra compte du bien qu'il a fait et de celui qu'il est appelé à faire encore. Que ceux-là se lèvent, qui peuvent dire.... et, dieu merci, il en est encore qui peuvent dire : *j'en ai, ou j'en aurais, fait autant !*

MURVAUX; *Murus vallorum forestæ* (1); *Meeren waldi castellum, cùm forestæ Vebriâ* (Ch. de 1082, 1086, 1340). **Canton de Dun. Commune de Murveaux.**

Sur le ruisseau du *Bradon*, venant de la Fontaine de *la Vallée*, et qui tombe, sous le *Chevaudeau*, dans celui dit le *Pain d'avoine*, pour se rendre à la *Meuse*, en aval de *Milly*.

Anciens écarts : la maladrerie de *Warinvaux* — le fief de *la Cour* — le moulin du *haut Paquis*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de			
	canton.............	0 myr.	6 k.
	arrondissement	2	8
	département........	7	5

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 202 à 373 m.

Etage, groupes et sous-groupes (2).

Etage jurassique *moyen*; formation *coralienne* de la septième **Géologie.**

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Muri-vallorum; Mauren waldi; Meeren waldi castellum; Murvaulx, Murvaux,*

Mira vallis est un contre sens, que repoussent le site et les lois d'une saine étymologie — les mots *Bradon, Habesault* ne trouvent leur signification véritable que dans l'intelligence des radicaux de l'hébreu. Il en est de même partout.

(2) Voir la *Stat. géologique* de M. A. Buv., p. 318, 616.

époque onthologique — *oxford-clay* — *coral rag.* — (V. *Lions*, p. 1091).

Murvaux offre tous les indices géologiques de la rupture d'un ancien cratère, dont, à partir du bois dit le *Habesault*, les parois ont été brisés, longitudinalement, de l'est à l'ouest, par des secousses volcaniques, qui ont soulevé l'étage jurassique dans l'ancienne mer lacustre des *Wabvres*. La *lave coralienne*, par ses émergeances sur les *argiles oxfordiennes*, a produit des *monts* et des *vaux*. C'est ainsi que, dans la *vallée du Bradon*, mot qui, en hébreu, signifie *cessation du mauvais don*, ou *détermination de l'étage oolithique*... c'est ainsi, disons nous, que, dans cette vallée se trouve 300 hectares d'excellentes terres argileuses, au-dessus et au-dessous du village, tandis que 200 hectares de *coral rag* se relèvent, comme des murailles, de l'un et de l'autre côté.

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions.

La Charte de fondation du prieuré de *Saint Giles* (1) fait connaître : qu'en 1094, l'emplacement des *dunes* et des *basses Wabvres* appartenait au comte *Warin* de Murvaux, conjointement avec *Herbert* du Vermandois, *Lambert* de Stenay, *Warnier* de Colmey, auteur des Failly, et *Romare* de Lions, sire de *Romarimont*.

Warin, qui a laissé son nom à l'ancienne cense de *Warin-Vaulx*, de la maladrerie de Dun, figure dans la charte de *Godefroid* de Bouillon, dit le *Grand*, de l'an 1068, laquelle fait connaître qu'il était de la famille de la comtesse *Ermentrude de Grandpré*.

Erection. Noms des premiers propriétaires connus : le comte *Warin* de Grandpré ; — *Husson de Mervaulx*, escuyer de Henry II comte de Bar ; — date de la charte d'affranchissement ; celle de 1277, commune à toute la chastellerie de *Dun*.

Population. D'après les documents antérieurs au XIX[e] siècle : une centaine de feux ;

---

(1) Voir le texte dans les *Chron.* de M. *Jeantin*, t. II, p. 365.

D'après le recensement de 1836 : 888 habitants — en 1846, 810; — en 1856; 658 habitants.

D'après les archives communales; à partir de 1670, avec lacunes, ; — judiciaires... 1688, série assez complète. Tenue des registres.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1833, 1,420 h. 91 a. 01 c. Territoire.

Nombre des maisons : 190.

Jardins et chènevières	15 h.	68 a.	78 c.
Prés et pâtures fauchables	99	07	89
Terres labourables	291	90	69
Vignes	106	72	49
Bois	674	10	69
Landes, friches, carrières et minières,	219	09	»
Etangs, noues et routoirs	0	40	20
Superficie non imposable	13	91	36

Cours d'eau : La fontaine de la *Vallée;* celle du *Chevaudeau;* le ruisseau du *Bradon.* — Usines : 3 huileries; 5 distilleries; le moulin du *haut Pasquis:* celui du *Chevaudeau* dépend de *Milly.*

Revenu net imposable : 30,422 fr.

Bois : 449 hectares 70 ares, dit le *Relsat.* Celui du *Coroy,* contenant 65 hectares, a été vendu, nationalement, par confiscation sur la famille de *Saint Vincent.* — Prés et pâtures, terres, terrains vains et vagues... contenance indéterminée.

Valeur approximative des terrains commun. : 638,595 fr. 10 centimes.

L'assiette de l'impôt foncier a été faite sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *Terres lab.,* 11 fr. 30; *Prés,* 40 fr.; *Vignes,* 60 fr.; *Bois,* 18 fr.; *Jard. et chèn.,* 57 fr.; *Friches,* 1 fr. 50 c. (V. les bases comp. pour *Lions* et *Milly,* p. 1094). Ces évaluations sont, aujourd'hui, bien loin de la vérité. Un mot sur les friches à ce sujet. Not. agricoles.

Murvaux offre un exemple, remarquable, des bienfaits de la division du sol, par le partage des *terrains communaux.*

Lors des premières opérations cadastrales, toutes les portions cultivables avaient été mises dans une classe unique. C'était 410

hectares, d'une part, à 11 fr., contre 80 hectares de friches, sans évaluation, d'autre part. Mais dans les terres arables figuraient de vastes communaux. Le partage de ceux-ci a été fait, par acte du 1er août 1845. 228 lots ont été parcellés dans la section A, à la côte de la *Croix Morand;* 456 parcelles dans la section B, à la *côte Saint Germain;* 228 dans la section C, dite du *Paquis*; puis d'autres à la section D, dite au *Haut gron* et au *Patrimoine*; puis dans la section E, dite à la *côte de Chamusson*; enfin, à la section F, dite aux *routes Friches*. Tous ces communaux, livrés, successivement, à la culture individuelle, ont transformé le territoire. Les friches du *coral rag* sont devenues productives; elles ont pu être cotées, comme matière imposable, d'abord, à 1 fr. 50; et la mise en valeur des plus mauvais terrains a tiré les misérables vignerons de ce village, rongés par l'usure dévorante, de l'état où ses habitants croupissaient. Leçon dont devraient bien profiter les habitants des communes voisines !

Valeur vénale commune des propriétés rurales :

Terres lab. 1re classe, 3,600 fr.; dernière cl., 150 fr. — prés, 1re cl., 4,000 fr.; 2e cl., 3,000 fr.; 3e cl., 2,000 fr. — vignes, 1re cl., 3,600 fr.; dernière cl. 1,500 fr. — jardins et chènevières, 5,000 fr. — bois, 1,100 fr,

Le vin de Murvaux a des qualités, spéciales, propres à en rehausser le prix. Il n'est pas assez connu.

Notions industr. Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres — vignerons — bûcherons.

Produits des carrières (V. *Fontaine*, p. 704).

Administration Noms des maires : En l'an 9, Christ. *Forgeaux* — 1807, Nicolas *Bridet* — 1814, J. B. *Villemin* — 1828, F. *Raulin* — 1833, Cl. *Colin* — 1837, J. B. *Forgeaux* — 1843, Rob. *Henry* — 1847, Jacq. *Martin* — 1850, L. François *Hervieux* — 1858.... (V. aux *additions*).

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Rheims*, par impignoration des anciens prélats de

Verdun; — archidiaconné de *Champagne* (1); après avoir été, primitivement, du grand prieuré de *Montfaucon;* — doyenné de *Saint Giles* de Dun (2); — cure: celle priorale, du même titre, de *Dun;* — annexe, érigée en cure dépendante du *vicariat perpétuel* de Dun; — prieuré de *Saint Giles;* — hermitage: celui de *Saint Germain* d'Arimont (V. p. 1095); — oratoire primitif: celui dit *Heligen gaudium*, aux portes de Dun; — église matriculaire: celle de *Notre Dame* de Dun; — chapelles de *Notre Dame*, de *Saint Eloy*, et celle de *Saint Vincent*, sépulture de famille.

Noms des patrons: La *Sainte Vierge* et *Saint Vincent*.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église: (?).

Noms des anciens curés; antérieurement à l'ordre actuel: en 1689, J. *Jarlot;* — 1701, Thiéry *Debugne;* — François *Pirot;* — 1725, Ch. *Simon;* — 1757, L. *Validire;* — 1762, Vivant *Bida*, chanoine honoraire de Rheims; jusqu'à la Révolution; — 1791, P. François d'*Estival*, curé constitutionnel. Clergé.

Sous l'ordre actuel: en 1804, François *Génin*... M. *Lehuraux*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des comtes de Bar; et, précédemment, des sires de *Dun-Apremont;* — patronage; à la collation des prieurs de *Saint Giles;* — dixmage; au profit des mêmes; partageable avec les voués; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge des mêmes. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Verdun;* — royaume d'*Austrasie;* puis de *Lotharingie;* empire *Germanique;* — ancien pagus du *Dunen-* Ordre politique.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de: (V. *Aincréville*, p. 8). (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de: (V. *id.*, page 8).

sis; — baronnie de *Dun;* comté de *Bar;* — duché de *Bar;* ensuite de *Lorraine;* ensuite du *Clermontois;* — fiefs et arrières-fiefs : ceux de la *Court* et des *terrages* de Murvaux.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont;* d'après la Charte de 1277.

Mesures : pour les grains et les autres matières sèches et pour les liquides : le boisseau, la pièce et la pinte de *Bar;* — pour les bois : l'arpent de *Bar* et le bonnier de *Chiny;* — pour les terres : l'arpent de *Bar*.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 p.; le jour, ou bonnier, de 80 p.; la perche de 18 p. 1 pouce 6 lignes.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint-Mihiel;* procès-verbal de 1571 (V. *Dun*, p. 578); — assises des six pairs de la *Chastellerie de Dun;* — cour supérieure des *grands jours* de Saint Mihiel; puis le parlement de *Metz*; — Ancien bailliage de *idem;* puis de *Dun* et *Stenay;* puis de *Clermont*. — ancienne prévôté de *Dun* (1) — ancienne Justice seigneuriale des princes suzerains. — Justice foncière des inféodataires.

---

(1) Composition de cette prévôté, comprenant les localités de : (V. *Aincréville*, p. 10).

Nous avons trouvé le *scel de la prévosté de Dun* attaché à une charte, du 4 octobre 1426, par laquelle *Jehan de Molainville* et son fils *Henry* vendent à *Jehan de Récicourt*, maître d'hôtel de la comtesse de Bar, et à *Aymée*, ou *Agnès*, de *Vaudoncourt*, sa femme, leurs droits sur le *tonlieu de Marville*, leur provenant de *Milet de Saint Boursau*, sire de *Boulzay* et *Saint Baulsonne*, escuyer, jadis, de *Vaudoncourt*.

Les *armes de la ville de Dun* étaient alors : *une tour antique, avec quatre tournelles à l'entour*, portant un *écusson, aux armes de Bar, à chaque côté de la tour* — la confirmation de *Réné*, fils du roi de Jérusalem, s'y trouve jointe, sous la date du 14 octobre, même année.

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries, leurs transformations, leur dispersion et leur extinction.

Les derniers seigneurs de Murvaux ont été : **Ordre féodal.**

Antoine Charles de Saint Vincent, chevalier, seigneur de *Lestanne*, *Vincy* et *Brécy*, époux de *Marie Anne Catherine de Grandfebvre ;* celle-ci fille de *Jean Baptiste Louis de Grandfebvre* et de *Anne Le Chartreux* : celui-là fils de *Gabriel de Saint Vincent* et de *Geneviève Lefaucheux*.

Ils avaient laissé quatre enfants : 1° *Charles Louis* ; — 2° *Jacques François Xavier ;* — 3° *Marie Anne ;* — 4° *Marie Marguerite Scholastique*.

Du mariage de *Jacques François Xavier* avec *Madelaine Jeanne de Lisle de Montcel*, naquit, à *Droyes*, près Clermont, *Philippe de Saint Vincent*, qui fut le père de M. le baron de *Saint Vincent*, aujourd'hui conseiller à la Cour impériale de Nancy.

Les origines de cette famille, authentiquées à partir de 1510, offrent, au delà, un problème historique, curieux à approfondir, non pas dans un intérêt individuel, mais au point de vue des transformations sociales (1), dans un grand nombre de nos localités. C'est dans cet intérêt général que nous l'examinerons ici.

---

(1) « A une certaine époque, vous voyez des noms de laboureurs, » d'ouvriers, d'artisans que vous retrouvez, à peine un siècle plus tard, » portés par la bourgeoisie des villes, et bientôt par la noblesse. Le phé» nomène contraire se produit, tout aussi vite. Jetez les yeux sur les » noms de la plus haute noblesse du douzième siècle... déjà, au quator» zième, un grand nombre d'entre eux se trouvent dans la bourgeoisie, » et, bientôt après, parmi les ouvriers, les laboureurs ; et, de cette » manière, se justifie le fameux proverbe du moyen âge, qui peint si » bien, dans l'histoire des familles, la mobilité des choses humaines : » *cent ans bannière ; cent ans civière*. (Discours de M. de *Persigny*, » à l'installation de la Société savante de *Maubrisson*, pour le musée » de la province de *Forez*, en septembre 1862).

Ce nuage est le même qui couvre le moyen âge des familles de *Failly*, des *Hermoises*, du *Hatois* et autres, dont les branches se sont dispersées au vent des révolutions.

Lestanne et Murvaux.

Les derniers *Bathaillis* du Maubussin d'Ivoy.

Points de rattache. *Vinci*, près *Lestanne*, était un oratoire primitif, au pied d'une éminence sur laquelle, à diverses époques, on a découvert des cercueils en pierres et autres monuments anciens.

Oratoire de *Vinci Vincentem*. Cet oratoire était dédié à *Saint Vincent*, de même que l'était la chapelle seigneuriale du fief de *la Court* de *Murvaux*. Cette localité, en 1260, appartenait à *Jean d'Apremont-Buzancy*, sire, en partie, de Dun : il était prieur de *Saint Jean* du Bourg de Laon et indivisionnaire de *Beaumont*, de *Lestanne*, de *One* et de *Stône* (V. *Cesse*, p. 318) : Ce fut lui qui en détacha une *manse*, pour la construction du *prieuré de Cesse*, lequel faisait, alors, partie de la dotation de la collégiale de *Saint Vincent* de Laon, dont il avait la vouerie.

Il était naturel que le saint diacre espagnol, si célèbre par ses nombreuses victoires sur le monde, la chair, et les démons, fut le patron des *Bathaillis* du Maubussin. Aussi le nom *Vinci* fut-il, jusqu'aux derniers temps féodaux, un des titres seigneuriaux des *Saint Vincent de Lestanne*, branche aînée de ceux de *Murvaux*. Une autre branche avait conservé l'appellation caractéristique de *Bathilly* (1), qui, en écossais, en anglais, aussi bien qu'en hébraïco-gallique, signifie les *Combattants*. — Cette appellation s'est traduite par le nom propre de *Bataille*, qui était très commun, autrefois, à *Stenay*, à *Mouzon*, et à *Ivoix*.

---

(1) On trouve cette appellation sur les registres paroissiaux de la ville de Stenay, et, notamment, dans l'acte du 16 juillet 1714, pour la célébration du mariage de *Jean Joseph Bathilly Saint Vincent*, fils de *Thomas* et de *Pétronille Fermenteau* de Bordeaux, avec *Marie Anne de Bathilly*, fille de *Jean Baptiste B*... et de *Magdelaine Françoise de*

L'abandon de ce nom de guerre, *da guerrâ*, ne date guères que des derniers temps (1).

Il est curieux d'étudier ces transformations *d'appelatifs* génériques en désignations *patronymiques;* et plus instructif encore de trouver, peut-être, dans l'histoire des seigneurs d'un modeste village, un des coins obscurs des révolutions sociales de toute une province. Qu'on n'oublie pas, à ce sujet, qu'à *Dun*, à *Jametz*, à *Stenay*, à *Clermont*, à *Varennes*, etc., se sont agitées les destinées de la Lorraine, en la personne de ce bon *Roi de Provence*, et de cet excellent duc *Réné*, son petit-fils, surnommé *le bon*, à plus juste titre que son rival *Philippe de Bourgogne*... lesquels, tour à tour, ont donné des lois à notre pays. C'est là l'intérêt qui s'attache à nos grandes familles, et, pour quelque part, à celle des *Saint Vincent* de *Lestanne* et de *Murvaux*.

Les premiers inféodataires Censiers de la *Court* de Murvaux.

La terre *domaniale* de Murvaux, avec des droits de *terrage* à *Lions*, à *Milly*, à *Fontaine*, à *Lini*, et à *Dun*, furent acquis **Les aliénations du domaine ducal.**

Lisle, union contractée en présence des chevaliers : de *Lisle*, de *Galé*, de *Matignon*, *Martinet de Grangemont*, d'*Igoyne*, *Hennequin de la Croix*, *de Bois Damas*, de *Cachan*, et de *Geloux*. (Voir aussi les actes des 19 avril 1716 ; 19 décembre 1717 ; 10 février, 24 mai 1720 ; 4 octobre 1723 ; 14 octobre 1725).

(1) Cependant, sous le duc Réné II de Lorraine, on trouve déjà noble *Jean Vincent*, conseiller d'Etat et trésorier général des duchés de Lorraine et de Bar, lequel descendait, il est probable, de *Jean* dit le *Bath*, auquel la capitainerie et recette des terres communes avaient été concédées, en 1479, par le roi Réné. C'est ce *noble Jean Vincent* qui figure dans les lettres patentes, du 9 juillet 1592, par lesquelles sont consentis les engagements de portions des *basses Haboves* à la famille de *Jean Herbemont* de la Chermoise, capitaine du château de *Brouenne*, et aux familles de *Mouzay*, pour 75,000 francs barrois, affectés sur les *recettes de Marville*, par l'acte de 1590.

le 23 juin 1494, du duc René II, par *Jean de Villers*, sire de *Margny* devant Orval, époux de *Jeanne d'Hennemont*, née comtesse de *Jondelaincourt*. Quel était cet acquéreur ? et pourquoi cette aliénation ?

Pourquoi ? Toujours pour payer les dettes de notre bon duc *Réné !* C'était le solde de la *piteuse affaire de Bultegnéville*, 1431, et de la mémorable *victoire de Nancy*, 1477. Soyons glorieux que nos ancêtres y aient contribué de leur bourse et de leur sang !

Cette année là même, des hostilités graves s'étaient engagées, dans les *basses Wabwres*, entre le nouveau prince des Lorrains et *Robert Ier de Lamarck*. C'était à l'occasion de l'engagement de moitié de la *Chastellerie de Dun* et dépendances, au profit de *Jehanne de Saulcy*, épouse du nouveau prince de Jametz ; engagement contracté en raison des sommes, qu'après la journée de Bultegnéville, *Colard de Marley-Lenoncourt*, seigneur de *Saulcy*, aïeul de cette dame, avaient avancées, pour la rançon de l'illustre prisonnier de *Philippe le bon*, sommes hypothéquées sur les *terres communes* et sur les *domaines de Dun* (V. la charte du 12 août 1443).

La cession de *Jametz* et l'échange de *Cassel*, par le traité de 1437; l'aliénation des domaines de *Mouzay* au profit des d'*Herbemont;* de ceux de *Cléry*, de *Jupiles*, de *Brieules*, au profit des *Gratinoth* et des *Robinet;* celle de *Verrières*, de *Dannevoux*, de *Villosnes*, au profit de *Jacquemin de Viller*... tout cela était tombé dans un gouffre, sans fond, creusé par les avances usuraires du roi *Louis XI ;* et le noble débiteur ne put sortir d'affaires que par la cession de sa moitié de *Marville* et des *terres communes*, au profit du Luxembourg, par le Traité de 1501, pour le prix de 25,000 florins d'or du Rhin. Ce traité, qui ne fut ratifié, par le duc *Anthoine*, que le 20 janvier 1518, est le nœud historique des positions sociales de cette époque de transition : car tout demeura précaire... administration guerrière et civile, mouvances, emplois publics, propriétés, jusqu'à cette ratification (Relisez l'art. de *Jametz*, p. 942 et suiv.).

Et l'acquéreur de Murvaux quel était-il ?

C'était un ancien du *Hatoy*, naguères seigneur en partie de *Jametz*, obligé de faire place nette aux nouveaux occupants (V. aux mots *Hatois*, p. 778, et *Jametz*, p. 942).

Jean du Hautoy, dit de *Villers*, était fils de *Jacquemin*, seigneur du Châtelet du *Hatois de Margny* devant Orval, chevalier cité, dans les chartes, sous la désignation, tantôt de *Jacquemin de Beaumont*, tantôt de *Jacquemin de Lamothe*... marié, en 1445, à *Lise de Saumoigneux*. Jean de Villers était né à *Margny;* il était seigneur de *Jametz*, en partie, de *Vaudoncourt*, de *Récicourt* et de *Gouraincourt*. Il venait d'épouser *Jeanne d'Hennemont*, la même année, 1474, qu'il acquit *Murvaux*, et il résidait à *Jametz :* il mourut, très-probablement, à *Nubescourt*, en 1528. Il y implanta la tige des du *Hautois* de ce nom. **Jacquemin du Hatois.**

Cette famille des anciens de *Villers aurévaliens* avait été d'un dévouement, à toute épreuve, à la dynastie expirante des princes de Bar, à l'heure suprême de son extinction (1). Aussi, après la mort du *cardinal de Bar*, dans sa retraite de *Varennes*... après celle de sa sœur *Bonne de Bar*, dame de Dun, dans sa retraite de *Vienne le Château*... trouve-t-on *Jacquemin du Hatoy de Villers* devenu seigneur de *Verrières*, de *Dannevoux*, en même temps qu'il l'était, nominalement du moins, de moitié de *Beaumont*, de portion de *Beaufort* et de l'avouerie de l'*abbaye de Saint Vincent* de Laon, à *Cesse*, à *Vincy* et à *Lestanne;* aussi le trouve-t-on, encore, *prévôt de Varennes*, en 1445. Alors il se tourna vers le monarque de France, dont les liens de famille

---

(1) *Henry de Villers*, sire de Margny, et son fils, dit alors *Jacquemin de Beaumont*, avaient été, en 1416, avec *Alardin II* de Mouzay, *François d'Ornes*, prévôt de Stenay, et beaucoup d'autres seigneurs des basses Wabvres, fondateurs de *l'Ordre de la Fidélité*, autrement dit du *Levrier blanc*, ordre établi pour conserver à l'évêque de Verdun, *Louis* cardinal de Bar, la couronne comtale du Barrois. Le Levrier figurait, comme support, dans les armoiries de leurs familles. Cette symbolisation existe à l'écu des *Saint Vincent* de Lestanne et de Murvaux.

étaient déjà si intimes avec la *Lorraine* et le *Barrois*. — Il travailla, activement, dans le sens du parti français; et il parvint à mettre entre les mains de Louis XI quelques-uns des villages détachés, depuis longtemps, du *comté de Champagne*, par les premiers comtes Barrisiens. (V. *Beaufort* et *Bellefontaine*, p. 157 et 160).

Jehan de Villers. Jean de Villers son fils possédait déjà les terrages de *Milly* et ceux de *Lions*, avant qu'il acquit *Murvaux* (V. le dénombrement du 22 janvier 1494).

Il devint prévôt de Varennes, en 1509, à la place de son père. Il transmit ce poste et ses domaines à son fils *Gérard*, né à Jametz, en 1476, lequel épousa *Marguerite de Franconville*, et qui mourut, à Nubescourt, en 1340.

Philippe de Villers. A celui-ci succéda son fils *Philippe*, né à Jametz, le (?). Ce chevalier, qui portait les titres de seigneur de *Récicourt*, *Nubescourt*, *Bulainville*, *Vaudoncourt*, *Gremilly*, avait épousé *Claude de Nettancourt;* il mourut en 1568.

Ses enfants: *Adrian*, *Nicolas*, et *Adam*, plus des filles, nacquirent à *Nubescourt*.

Philippe avait été prévôt de Varenne, comme ses ancêtres; et, en 1549, sa capitainerie passa à son gendre *François de Pavioth*, époux de *Jeanne du Hautois* (V. *Cunel*, p. 455).

Guillaume de St. Laurent. Dès l'an 1552, les de *Villers du Hastoy* n'ont plus rien à *Murvaux;* car, cette année là, *Murvaux* se trouve aux mains de *Guillaume de Saint Laurent*, sire de *Joigny*, près Sens, commandant de place, à Stenay, pour la France. Ce champenois, de l'an 1552 à 1561, prend le titre de seigneur censier de *Murvaux* et de la *Folie de Nepvant;* et il a pour substitut, en 1571, *François de Mouzay*, dont le fils *Jean* devint capitaine prévôt de Dun, en 1592. C'est celui-ci qui transmit *Cunel* et *Nantillois* aux de P*aviot*.

Cependant les de *Villiers du Hastoy* n'ont point disparu tous du pays. On les retrouve, non seulement à *Varennes*, mais dans le *Dormois*, le *Montignonais*, et le *Clermontois*.

Adrian, *Nicolas* et *Adam* dénombrèrent, en 1574, pour la *Terre d'Esnes*, qui passa ensuite à *Thomas de Failly*, capitaine

prévôt de *Chauvancy*, aux droits de sa femme *Louise du Hautois* (branche d'*Esnes-Stainville*). C'est de ceux-ci que cette terre passa ensuite à leur fille *Marguerite*, épouse, en 1610, de *Colars de Pouilly*. Voilà le noyau du *marquisat d'Esnes*, entre les mains des de *Pouilly*.

A partir de ce moment, les archives de Bar et de Stenay sont muettes sur les destinées de *Murvaux* : un nuage obscur couvre la transmigration des anciens *Bathaillis d'Ivoix*, (aux titres de *Villers*, ou *Williers*, de *Margny devant Orval*, de *Beaumont*, de *Lestanne*, de *Vincy*, de *Cesse*, de *Luzy*, de *Beaufort*, de *Bellefontaine*). Les origines des du *Hautois* deviennent même un problème donnant lieu aux suppositions les plus absurdes, telle que celle du *racaillon*. **Nuage sur les mouvances.**

Puis, au cours du XVII[e] siècle, à *Murvaux*, on voit apparaître les de *Saint Vincent-Monthassin-de Savigny-d'Aguerre-Lénoncourt*, sous les titres : de *Lestanne* — *Vincy* — *Brecy* — *Montcornet*. On en voit d'autres établis à *Aulnois*, à *Sorcy*, etc., etc.

D'où venaient donc ces *Monthassin*, qui portaient : d'*azur, au lion d'or*; l'écu supporté par *deux levriers*, emblème de la fidélité, avec la devise : *Cœur et Honneur*... des *Girondel Savigny ?* que s'était-il passé, dans nos basses Wabvres, depuis l'inféodation première de 1494, jusqu'à celle de 1552, au profit du sire de *Joigny* ? C'est à l'histoire générale de répondre sur ces questions, auxquelles beaucoup de nos familles sont encore intéressées ?

En 1541, *Clermont*, *Varennes*, *Vienne le Château*, *Dun*, *Stenay*, avaient été cédés, par le duc *Anthoine de Lorraine*, au roi de France *François I[er]*. En 1552, *Stenay* ayant été pris par les impériaux, ceux-ci furent contraints d'en faire la remise au roi *Henry II*. C'est alors que *Guillaume de Saint Laurent* obtient l'inféodation de *Murvaux*, enlevé à la fidélité barisienne des du *Hautois*. Le sire de *Joigny* en reste *censier* jusqu'en 1570; puis il disparaît, avec les Français. **Révolution sociale.**

Charles III de Lorraine reconquiert *Jametz*, en 1589; mais il ne le conserve que précairement.

Le vicomte de *Turenne* surprend *Stenay*, en 1591 ; et, par un coup de main hardi, en 1592, il enlève *Dun* à son capitaine lorrain *Jean de Mouzay*.

Tous les officiers Lorrains sont balayés en 1596.

Les possessions, dans nos Wabvres, passent au crible des confiscations. Leurs maîtres légitimes sont, les uns dans le camp français, converti au protestantisme ; les autres sont dans l'armée de la ligue, sous les Guissards Lorrains : c'est l'époque la plus brûlante des guerres de partisans.

Cet état de choses dure jusqu'en 1632 : alors la province est mise en dépôt aux mains de *Louis XIII*, qui pourchasse les récalcitrants, et les livre à la main exécutive de *Richelieu* qui, comme nous en verrons des exemples à *Vilosnes* et ailleurs, fait pendre les châtelains aux ponts-levis de leurs châteaux. Puis, pour en terminer avec la Lorraine, Louis XIV, en 1648, abandonne le *Clermontois* au prince de Condé.

C'est alors qu'à la suite des *Lenoncourt* champenois, restés maîtres de *Montigny les Dun* et du *Montignonais*, on voit apparaître les *Saint Vincent*, à *Lestanne* et à *Murvaux*. Ils arrivent de *Monthassin*, commune de *Savigny*, entre *Fismes* et *Rheims*, en compagnie des *Daguerre*, barons de *Vienne le Château*, et des de *Savigny-Lénoncourt*. — Par les *Lénoncourt*, ils tiennent aux *Lamarck ;* aussi les trouve-t-on enrôlés dans le parti des seigneurs de Sedan.

La conséquence à tirer est facile : les *Saint Vincent* sont devenus seigneurs de *Murvaux*, d'alliance en alliance, sous les princes de Condé. Mais quelle est leur origine ? Est-elle basque, comme leurs descendants le croient...? comment se fait-il que la branche cadette, celle d'*Aulnois*, restée établie dans l'ancienne Lorraine, soit devenue la plus considérable des deux...? et comment se fait-il que la branche aînée, sous divisée en trois rameaux : *Lestanne*, *Montcornet* et *Murvaux*, se soit fixée, précisément, aux lieux occupés par les anciens de *Villers ?* n'y aurait-il pas là un problème d'expatriation et de rapatriation ?

Voyons les faits historiques : tout cœur lorrain devra s'ouvrir à la mémoire des *Daguerre* et des *Saint Vincent*, dans nos

Wabvres. Honneur impérissable, en effet, aux défenseurs de Nancy ! Applaudissons-nous, Meusiens, applaudissons-nous de retrouver, chez nous, leurs fils.

Les d'Aguerre de Vienne le Château et les de Saint Vincent de Monthassin-Savigny.

Réné avait confié la défense de Nancy, attaqué par les Bourguignons, à deux capitaines de haute valeur ; on les surnommait d'*Aguerre, da guerrâ:* ils étaient nobles, de Guienne, et portaient : d'*or, à trois pieds d'oiseau, au naturel.* **Le siége de Nancy.**

L'un d'eux se prénommait *Menalde*... qu'est-il devenu? nous n'en savons rien ; — l'autre était *Gratien,* qu'on trouve à la tête de tous les hauts faits d'armes, à *Conflants,* à *Dampvillers,* à *Yvoix,* etc., de cette époque de troubles politiques et de guerres de partisans (V. *Dom Calmet,* t. v, p. 355).

Au *siége de Nancy,* ils étaient secondés par un jeune capitaine, *Jehannot dit le Basque*... (nous croyons qu'il faut lire le *Bath,* mot qui, en anglais, en écossais, comme en hébreu, signifie *combat, bataille* — *bathailli* ou *bathilli,* les batailleurs). Ce Jehannot était chef des archers du duc Réné, dont la garde se composait de Gascons : aussi devint-il, plus tard, gendre de *Gratien Daguerre,* qui avait épousé la fille de *Thiéry de Lenoncourt,* chambellan du duc de Guienne frère du roi Louis XI, et bailli de *Vitry en perthois.* **Jehan le basque.**

Après l'heureuse issue de la défense de sa capitale, et la mémorable victoire d'octobre 1476, *Réné* ayant reconquis les basses Wabres, songea à récompenser ses bons serviteurs.

A *Gratien Daguerre,* il donna la seigneurie de *Dampvillers,* que ce brave avait enlevé aux Bourguignons, commandés, depuis 1475, par *Giles du Hatois,* seigneur de *Jametz,* en partie. — A *Jehannot le basque,* ou le *Bath,* il donna la ville et seigneurie de *Jametz.* — A *Vautrin de Nettancourt,* il avait conféré le gouvernement des *Terres communes* ; et, pour indemniser *Philbert du Hatois,* qui avait eu la prévosté de *Stenay,* en 1474, il nomma celui-ci capitaine prévôt de Marville. Ceci se passait en 1479. **Gratien d'Aguerre.**

Mais, en exécution de traité de cession de *Jametz* au prince de Sedan *Robert Ier de Lamarck*, et par le fait de la reprise de *Dampvillers*, *Gratien d'Aguerre*, privé de sa dotation, fut fait *baron de Vienne le châteàu*, près Varennes, et *Jehan le bath* succéda à *Vaultrin de Nettancourt* et à *Philbert du Hautois*, dans le poste de Marville, qu'il occupa jusqu'à 1501, et qu'il dut céder aux Luxembourgeois, en vertu de la cession ratifiée par le duc *Anthoine*, en 1518.

Cependant *Gratien Daguerre* avait poursuivi la lutte de la Lorraine contre la Bourgogne. En 1487, sous les ordres de *Robert Ier de la Marck*, avec *Robert de Fleuranges*, fils de ce prince, il avait assiégé *Ivoix*, siége où le prince de Jametz avait trouvé la mort, en 1489. *Gratien* périt quelques temps après.

De son mariage avec la fille de *Thiéry de Lenoncourt*, il avait eu : *Claude*, *Jean*, et *Marie*.

Claude d'Aguerre.

Claude devint baron de *Vienne le châtel* (1) et il fut gouverneur de *Mouzon* — *Jean* devint capitaine prévôt de *Fismes*, et *Marie* épousa *Jean le bath*.

Cependant *Robert*, cardinal de *Lénoncourt*, ayant été nommé archevêque de Rheims, en 1515, ses neveux et nièce le suivirent (2) ; et ce fut ainsi que *Jean le basque*, dit *Saint Vincent*, devint baron de *Monthassin*.

---

(1) Nous avons cité à l'art. *Jametz*, p. 947, le combat, en champ clos, de *Claude Daguerre*, baron de *Vienne le Châtel*, contre *Jacques de Fontaine*, qui, très-probablement, était un *Jacquemin de Vilosnes*, dont nous parlerons plus loin.

On trouve *Christienne d'Aguerre*, comtesse de *Saulx*, baronne de *Vienne le Chastel*, participant, en 1607, à la réformation des coutumes de *Saint Mihiel*, avec *Réné de Saint Vincent*, seigneur d'*Aulnois* et de *Vertuzey*, et avec *Claude* et *Philippe de Saint Vincent*, seigneurs de *Saint Martin* et de *Sorcy*.

(2) A l'entrée solennelle du Cardinal de *Lenoncourt*, pour sa prise de possession de l'archevêché de Rheims, le 25 juillet 1515, ce prélat était accompagné de *Robert de la Marck*, et il était suivi des deux *Daguerre*, ses neveux : *Claude*, comme gouverneur de *Mouzon*, et *Jean*, comme capitaine de *Fismes* (V. *Marlot*, t. IV, p. 268).

Il est évident que ce fut alors que les *Monthassin* arrivèrent à *Lestanne*, et qu'alors aussi ils quittèrent leur nom de guerre, pour adopter la patronymie de *Vincy-Saint Vincent*.

Ceci est un exemple des difficultés inextricables des transformations généalogiques. Cherchez donc, aujourd'hui, les des *Armoises*, sous l'appellation de *Gueulard*, qui, des rives de la *Gueule*, les avait accompagnés, chez nous, à *Delut*...!

Jehannot de Saint Vincent, baron de *Monthussin-Savigny*, de son mariage avec *Marie Daguerre*, eut deux fils : *François* et *Bernard*. Celui-ci, qui fut grand fauconnier de Lorraine, doit être réservé pour les art. *Aulnois* et *Sorcy*. **Jehan de Saint Vincent-dit le Bath.**

François épousa *Jacquette de Vaillant de Savigny* (1). Cette **François de Saint Vincent-de Vaillant**

---

(1) La famille de *Savigny* portait : *de gueules, à trois lions, d'or.*

On la trouve partagée en trois branches : la première descendait de *Guillaume de Savigny*, bailli de Nancy, époux de *Nicole des Murets* (près Lestanne?), en 1551.

La seconde descendait de *Guillaume de Savigny II*, époux de *Marguerite de Lenoncourt :* elle comptait, notamment, *Wary de Savigny*, seigneur de *Laymont*, né en 1519, gouverneur du prince Charles de Lorraine, mort, en 1556, époux de *Marie du Châtelle* de *Montcornet*, fille de *Pierre* du *Châtelet* et de *Bonne de Baudoche* (de Moulins), alliée aux *Lamarck*.

La troisième descendait de *Valentin* ci-après.

Voici quelques indications sur les rameaux, alliés à nos familles, aux alentours de Stenay et de Dun.

La troisième branche, celle *Champenoise* portait :

Gyronné de douze pièces, azur et or, avec un écusson, en forme de cœur, incliné à sènestre ; et, sur le tout, était une bande d'hermine, portant une devise emmanchée, d'or, aux deux bouts.

C'était, on le voit, la devise : *cœur et honneur* des *Monthassin*, mise, en meuble, sur le tout; et, comme indication d'origine, entée sur le champ gyronné, d'or et d'azur, des *Girondel-Orey de Mouzay*.

Valentin de Savigny avait épousé *Madelaine du Puy du Foux*, dame de *Serres* et de *Montigny les Dun*. Il était allié à *Jean de Lénoncourt*, sieur de *Serres*, chef des finances de Lorraine, époux de *Barbe du Puy du Foux-Beauvau*, dame de *Monitgny* (V. ce mot, p. 1385) ;

dame était nièce de la femme de *Pierre de Saint Vincent*, seigneur de *Marquigny aux bois*, en Ardenne; lequel *Pierre* était frère de *Jehannot de Saint Vincent-d'Aguerre*.

Ici un anneau nous manque.

Jean de Saint Vincent-Maucourt. *Jean de Saint Vincent*, escuyer, seigneur de *Vincy* et *Lestanne*, de *Nonnessy* et du *fief de Murvaux*, en 1650, avait épousé *Jeanne Marguerite de Maucourt*, née en 1631 (maison de *Pavant-Buzancy*). V. *Bellefontaine*, p.161.

Etait-il fils de *Louis de Saint Vincent*, gouverneur de *Montcornet* et de *Louise de Boureuilles?* cela est probable. Celui-ci descendait-il, directement, de *Louis de Saint Vincent*, gouverneur-gruyer et grand bailly de Montcornet et de *Louise de Haubert-de Saint Maurice?* Cela est encore très-vraisemblable (1).

---

dont — *Oger*, époux de *Marguerite de Rouvrois-d'Autry-Gernicourt*... dont — *Valentin II, Louis*, et *Jacques*.— *Valentin II* épousa : 1° *Madelaine de Nettancourt ;* dont *Suzanne*, mariée, le 11 décembre 1678, à *Christophe de la Tranchée* (alliance des de *Mecquenem*), 2° *Suzanne des Morins d'Epanse ;* dont : *Jacques II, Robert, Abraham* et *Marguerite de Savigny*. — *Jacques II*, escuyer, épousa *Claude de Villiers;* elle était fille de *Philippe*, seigneur du fief de la *Grande Fauconnerie*, (celle de *Doulcom*. Ch. du 2 décembre 1394, à l'art. *Dun*, p. 566) et de *Marie de Saint Vincent ;* celle-ci fille de *Louis de Saint Vincent*, gouverneur du marquisat de *Montcornet* et de *Louise de Boureuilles;* dont : *Antoine — Philbert — Claude — Guillemette*, — et *Aléaume*.

Antoine, seigneur de *Vienne le Château*, épousa *Guillemette de Failly de Bogny*, fille de *Charles*, seigneur de *Vienne*, et de N. de *Cart-en-Vaux*.

Remarquons que les de *Mouzay* de *Cunel*, alliés aux de *Pavioth* de *Nantillois*, étaient seigneurs de *Savigny*, et que les de *Mecquenem*, alliés aux de *Saint Vincent*, étaient vicomtes de *Savigny*.

(1) *Thiéry de Lenoncourt*, bailly de *Vitry*, et seigneur de *Beaufort*, frère du cardinal archevêque de Rheims *Robert de Lenoncourt*, aïeul de *Marie Daguerre*, épouse de *Jehannot de Saint Vincent*, sieur de *Monthussin*, avait dénombré, le 14 février 1456, à *Jean II de Lorraine*, comme duc de *Bar*, pour ce qu'il possédait, en fief, à *Beaufort*, à *Mon-*

De son mariage avec la demoiselle de Maucourt, *Jean de Saint Vincent*, *de Vincy* et *Lestanne*, eut plusieurs enfants, dont l'aîné fut *Jean II*, né en 1651.

Ce fils se maria, à Stenay, le 23 mai 1684, avec *Jeanne Marguerite de Tassigny*, fille de *Nicolas* et de *Marguerite de Mouzay* (1). Jean II de Saint Vincent de Murvaux.

Tassigny se trouvait, alors, dans la descendance des de *Lamothe d'Aufroidcourt de Moulins*, maison des anciens *Bathailly* (2).

---

tigny, à *Saulmory* (baronnie du *Thour* et de *Montcornet*), et à *Beauclair*.

On le voit remplacé par *Simon de Frasnel*, seigneur de *Louppy les deux Châteaux* et de *Ville sur Cousance*, époux de *Reine Haubert*, dame de *Beaufort*, dont il a deux filles : 1° *Claude de Fresnaix*, dame de *Serres*, *Trougnon*, *Renusson* et *Montigny*, qui épousa *Louis Jean de Lenoncourt* ; 2° *Marguerite*, mariée à *Réné de Mircourt*, seigneur de la *Vallée*, en Clermontois.

Reine Haubert, fille de *Pierre*, avait, en premières noces, épousé le chevalier de *Saint Maurice*, dont elle avait eu trois enfants : *Françoise*, mariée à *Louis de Saint Vincent* de *Montcornet* ; — *Barbe*, épouse de *François de Doncourt*, sire de *Gloesrourt* — et *Philippe*, chevalier de *Saint Maurice*, qui épousa *Péronne de Vaudrée*, et qui mourut, avant ses sœurs, en 1640, en laissant des enfants mineurs. Les de *Mircourt* vendirent leurs parts, dans Beaufort, à *Antoine de Melon*, le 20 avril 1647.

(1) L'acte de célébration constate la présence : — du côté de l'époux : sa mère ; ses oncles, les escuyers *Jean* et *Henry de Saint Vincent*, seigneurs, en partie, de *Lestanne*, *Laneuville*, et *Pouilly* ; — du côté de l'épouse : *Simon de Doncourt*, escuyer, seigneur, en partie, de *Pouilly*, et *Jeanne de Mouzay*, ses beau-frère et sœur ; plus *Antoine de Conchon*, seigneur de *Cliney* et *Louise de Doncourt*, sa femme ; plus *Gabriel Robinet* (de Cléry), avocat à la Cour, leur allié, à cause des de *Mouzay*.

(2) *Tassigny*, près *Viller d'Orval*, entre Montmédy et Carignan, était une maison forte, *petite fille d'Ivoix*, dont les anciens seigneurs, à l'imitation de *Jacquemin de Villiers-Beaumont* et *Lestanne*, avaient pris parti contre *Elisabeth de Gorlitz*, et contre *Philippe de Bourgogne*, son neveu. Ce pavillon, aux quatre tours massives, fut pris par

Les époux de *Saint Vincent-Tassigny* s'établirent au château du *fief de la Court* de Murvaux. Leur fils *Anthoine* y naquit, le 6 mai 1693 (1). La dame de *Saint Vincent*, née *Maucourt*, y mourut en 1719, à l'âge de 88 ans: elle fut, ainsi que les membres ci-dessous, inhumée dans la chapelle de leur famille, dédiée à *Saint Vincent*, au collatéral de droite de l'église de Murvaux (2).

Simon de Lalaing, seigneur de *Montigny les Dun*. Il servait de *Guette* contre le Luxembourg autrichien.

Nicolas de Tassigny, son gouverneur, époux de *Françoise de Marbais*, l'avait laissé à sa fille *Madelaine*, qui épousa *Jean de Lamothe*, lieutenant général au bailliage de Bar, commis aux assises des *terres communes*, en 1563, gentilhomme servant de la duchesse de Lorraine *Christienne de Dannemarck*... lesquels transmirent leurs domaines à *Catherine* leur fille, femme de *Louis Charles de Mauleon*, fils de *Jean Blaise*, sieur de la *Bastide*, et d'*Antoinette du Châtelet-Montcornet*, fille de *Renaud* et de *Marie de Fresnaux*. De ceux-ci, ce domaine passa à *François de Mauléon*, époux de *Catherine de Salles*, et, par acquisition, il entra dans la maison des de *Mouzay*.

Tassigny portait : d'*or, à trois merles, ou corbeaux, de sable, becqués et pietés de gueules*,

(1) Cet enfant fut tenu par le chevalier *Anthoine de Pouilly*, seigneur de *Clery*, *Saint Martin sur Bar*, et du *fief de Beaumont*, et par *Claude de Pouilly*, son épouse.

(2) C'est dans cette église de Murvaux que se maria, le 27 octobre 1697, *Charles Louis de Son lez Olisy*, seigneur de *Vasdier*, fils de *Louis de Po[illegible]erie de Son*, et de *Madelaine de P[illegible]ant de Mont*, avec *Gabrielle Angèle de Riclot de la Court de Mouzay*, fille d'*Anthoine Gabriel*, escuyer, seigneur de *Tailly*, et de *Marguerite de Froidmont*.

On trouve, dans les registres paroissiaux de ce village, quelques baptêmes d'enfants appartenant aux familles Dunoises annoblies.

1697, 20 janvier; *Barbe Herbin*, fille du docteur *Nicolas Herbin* et de *Marie de Jourland* de Brieulles: elle est tenue par *Robert Jeannot*, prevost de Dun, et par *Barbe Jeannot*, dame de *Gircourt*. — 1697, 24 janvier; *Robert [illegible]*, fils de *Jean* et de *Barbe Brusselet*; il est tenu par le même prevost *Jeannot*, avec *Marie Brusselet* de Marville, qui

Jean II de Saint Vincent, ayant perdu sa première femme née de *Tassigny*, se remaria avec *Jeanne Marguerite de Mouzay*. Cette dame le rendit père : 1° en 1684, de *Jean Gabriel*, qui suit ; 2° de *Marie*, qui décéda le 16 janvier 1703, à l'âge de 15 ans ; 3° et de *Gabriel*, né le 21 août 1702, qui eut pour parrain son frère, avec *Catherine de Bugne* — il en sera question, après son aîné.

Cette seconde épouse étant morte, le 20 septembre 1717, à l'âge de 53 ans, *Jehan II* lui survécut jusqu'au 5 août 1735, époque à laquelle il fut inhumé, à l'âge de 84 ans.

Jean Gabriel de Saint Vincent, l'aîné, escuyer, était, en 1703, seigneur, en partie, du *fief de Murvaux* : il avait alors épousé *Louise de Hezèques de Lombut* (1), dont provint un fils prénommé *Anthoine*, ou *Claude Anthoine* (2). Cette dame mourut, le 7 avril 1735, à l'âge de 80 ans ; lui-même décéda, le 10 novembre 1738, à l'âge de 72 ans.

Gabriel de Saint Vincent, le jeune, épousa, le 16 août 1719, *Jeanne de Mecquenem* (branche de Vivier et Artaize), dont il eut *Louise*, le 20 novembre 1722 (3) ; mais sa femme

Gabriel de Saint Vincent

---

devint femme du docteur *Chardon* ; maison annoblie, plus tard, à *Ivoix*. — 1697, 21 avril : *Jean Chonet*, fils de *Claude* et de *Jeanne Sambœuf* ; il est tenu par *Jean Chonet*, prévôt de Mangiennes, avec *Marguerite Greumes*. — 1697, 8 juillet ; *Marguerite Parmentier*, fille de *Charles* et de *Marie de Milly* ; elle est tenue par le garde du corps *Pierre Galoppin*, avec *Marguerite Etienne*. — 1711, 17 février ; *Desbœufs-Tabouillot*, tenu par le chevalier *Philippe de Boudonville* de Delut, avec *Françoise de Suève*, dame de *Wil y* et *Ainerreville*.

(1) V. sur cette famille l'art. *Marville*, p. 1291.

(2) On trouve *Anthoine Claude Saint Vincent*, parrain, le 6 décembre 1712, d'un enfant *Oyson François*, tenu avec *Marie Anne de Martroye*. — Il épousa *Angélique Lexenger*.

(3) Cette enfant fut tenue par *Gabriel de Saint Vincent*, son oncle, avec *Louise de Hezecque*, épouse de ce ui-ci. Les memes figurent, en 1726, dans un autre bapteme, et *Gabriel de Saint Vincent* ainé, dans un autre, de la même annee, où il est parrain avec *Françoise Badoux* de Dun.

mourut, à 26 ans, le 23 mars 1725, et leur fille suivit sa mère, dans la tombe, en 1726.

Alors *Gabriel* se remaria avec *Marie Claude de Greffeuil*; cette seconde épouse décéda, le 16 février 1728, sans lui laisser de postérité.

En troisièmes noces, *Gabriel* prit *Geneviève Lefaucheux*, fille de *Jean Faucheux* et de *Marie de Brétaigne*.

Cette dame lui donna : le 7 décembre 1729, *Gabriel Nicolas* (1), qui mourut le 6 juillet 1730, — le 22 décembre 1730, *Jean Baptiste* (2), dont il sera question plus loin — le 31 novembre 1731, *Anthoine Charles* (3) qui épousa *Anne Catherine de Grandfebvre*, et qui viendra après — le 26 septembre 1733, *Marie Anne* (4), mariée, le 2 juin 1766, à *Philippe Raphaël de Mentheville* — le 15 mars 1738, *Jean Hercule* (5) — et le 6 juillet 1740, *Jacques François*.

---

(1) Cet enfant fut tenu par *Gabriel de Saint Vincent*, son oncle, et par *Louise de Hezecques*, épouse de celui-ci.

(2) Cet enfant fut tenu par *Jean de Saint Vincent*, son aieul paternel, avec *Marie de Brétaigne*, épouse de *Jean Faucheux*, son aïeule maternelle.

(3) *Anthoine Charles* fut tenu par *Anthoine de Saint Vincent de Hezecques*, son cousin germain, et par *Angélique Lescuyer*, épouse de celui-ci.

(4) *Marie Anne* fut tenue par *Nicolas Faucheux*, de Verdun, avec *Marie Faucheux*, fille de celui-ci.

Plus tard, à la date du 5 juillet 1735, on trouve *Marie Anne de Saint Vincent*, marraine d'un enfant *Martin*, avec *François Isaïe de Gorcey*, seigneur de *Vivier*, demeurant à Lions.

Quand, enfin, le 2 juin 1766, elle épouse, à Murvaux, *Philippe Raphaël de Mantheville*, seigneur d'*Epiez* et *Charancy*, fils de *Jean François* et de defunte *Odile Thérèse*, comtesse de *Suisse*, on trouve pour témoins de ce mariage : *Antoine Charles de Saint Vincent*, chevalier, seigneur du *fief de la Cour* de Murvaux, frère de l'époux, et *Charles Anthoine de Saint Vincent*, chevalier, seigneur de *Lestanne, Vincy* et *Brecy*, son cousin germain.

(5) Cet enfant est tenu par le prince *Hercule de Rohan*, capitaine

Gabriel de Saint Vincent décéda, le 7 décembre 1748, à l'âge de 64 ans ; il fut inhumé en présence de ses fils et neveu. *Gabriel*, seigneur du *fief de Murvaux*, et *Antoine Gabriel*, seigneur de *Lestanne*, y demeurant.

Geneviève Lefaucheux décéda, à Murvaux, le 24 juin 1756, à 57 ans. Elle y fut inhumée, près de son mari, en présence de : son fils *Jean Baptiste*, seigneur de Murvaux ; de son neveu *Antoine Charles de Saint Vincent*, seigneur de *Lestanne*, *Vincy*, et *Brecy*, curateur de ses autres fils, encore mineurs ; de *François de Zweiffel de Suève*, seigneur de *Creve*, *Aincreville* et du *fief de Milly* ; enfin de *Jean Pierre Faucheux* et de *Jean Faucheux*, cousins germains.

Cette revue nous ramène aux enfants de *Antoine Charles de Saint Vincent*, chevalier, seigneur de *Lestanne*, *Vincy*, *Brécy* et de *Marie Anne Catherine de Grandfebvre-Le Chartreux*, mentionnés en tête de cet article. A. C. de Saint Vincent de Grandfevre.

Charles Louis — *Jacques François Xavier*. — *Marie Marguerite Scholastique* (1) et *Marie Anne*.

Charles Louis, qui sombra avec ses père, mère, frère et sœurs, dans le courant de l'émigration, fut le père du général de *Saint Vincent*, mentionné plus bas.

---

lieutenant des gendarmes de la Garde, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur des provinces de Champagne et de Brie, représenté par *Jean Faucheux*, ancien maréchal des logis de la Garde royale, avec demoiselle *Françoise de Suève*, fille aînée de Messire *François*, chevalier seigneur d'*Aincreville*, demeurant à Milly.

Jacques François fut tenu par *Jacques du Han*, premier président au bailliage de Sedan et de la Cour souveraine de Saint Menges, avec *Marie Anne de Saint Vincent*, sœur du nouveau né.

(1) Elle fut tenue par *Philippe Raphaël de Mentheville*, seigneur d'*Espiez*, *Vezin* et *Charuncy*, son oncle, avec *Louise Scholastique Le Chartreux*, veuve de *Jacques de Watronville*, escuyer, ancien assesseur civil et criminel au bailliage et siége présidial de Verdun et maire royal de ladite ville ; ladite dame représentée par *Marguerite de Grandfebvre*, épouse de *François Louis d'Astier de Monessargues*.

Saint Vincent de Lisle.

Jacques François Xavier épousa *Jeanne Madelaine de Lisle de Montcel :* il en eut : 1° *à Murvaux*, le 9 novembre 1770, *Marie Innocent Gabriel* (1) ; 2° à *Droies*, près Clermont, *Philippe*, dont il sera question plus bas.

M[me] de *Saint Vincent*, née *Grandfebvre*, mourut, à Luxembourg, le 9 juillet 1794. Ses enfants furent amnistiés, ou éliminés, les 2 messidor an 9, 28 fructidor an 10, 18 frimaire an 11 ; mais presque tous leurs biens avaient été vendus nationalement.

Le Général de Saint Vincent.

L'un d'eux resta en Autriche, où il devint feld maréchal. Ce général, qui avait étudié avec *Bonaparte*, à Brienne, lui fut envoyé, en 1806, comme négociateur, par l'empereur d'Autriche, traitant alors, comme vaincu, avec Napoléon I[er]. Il n'a laissé que deux filles qui sont : les comtesses *Rose Kaminska* et *Joséphine de Mirbach*. *Philippe de Saint Vincent* (de la branche de *Murvaux-Parois*), cousin germain du général, fut tué, sur la brèche, à l'âge de 23 ans, à la prise du fort de *Caprée*, en 1808. Il nous a laissé le Conseiller baron *de Saint Vincent*.

Nota. Le portail actuel de l'église de Murvaux, sur les dessins et sous l'exécution de M. *T. Oudet*, en 1827, est la première œuvre qui ait fait retour, dans la Meuse, aux inspirations de l'*art chrétien*. Cet architecte prendra place plus loin.

MUZERAY, (2); *Miseriacum*. (Ch. de 1049, 1200).

Ancienne *église-mère* de *Loison ;* ensuite annexe, ainsi que *Vaudoncourt*, de la cure de *Losoni-Curtis*.

---

(1) Cet enfant fut tenu par *Gabriel François*, comte de *Rougé*, chevalier, seigneur et gouverneur de Cholet et de Chamilly, représenté par *Nicolas de Lisle*, seigneur de *Montcel*, *Courcelles*, *Parois*, lieutenant de la grande louveterie du Clermontois, avec la princesse *Innocente Catherine de Rougé-Duplessis-Bellière*, duchesse d'*Elbœuf*, représentée par *Anne Catherine Grandfebvre*, épouse d'*Antoine Charles* de *Saint Vincent* de la *Court de Murvaux*.

(2) Etymologie et appellations successives : *Miseriacum*, *Muserey*,

Sur le versant occidental des eaux du *Tremblois* à l'*Othain*, par l'*étang de Rampont*

Anciens écarts : *Bure* (ch. de 1153) — *Forbevillers* et *Furomont* (Ch. de 1171, 1200, 1273) — *Murcort* Ch. de 1243) — *Rampont*, ancienne cense des moines de Châtillon (Ch. de 1171, 1247, 1249, 1366, 1192) — le moulin de *Mercamrix* (Ch. de 1243) — *Warphemont* (Ch. de 1239) — *Happctout* et *Saint Ange*.

Nota Plusieurs de ces localités ne sont plus que des *lieux dits*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de			
	canton	0 myr.	6 kil.
	arrondissement	3	6
	département	6	5

Orientation, par rapport à Montmédy, S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 231 à 250 m.

Etages, groupe et sous-groupes (1).

Géologie.

1° Etage jurassique *inférieur ;* formation oolithique de la septième époque onthologique — *bradford-clay* — *calcaire gris oolithique ;* — 2° étage jurassique *moyen ;* formation *coralienne*, de la même époque ; — *Oxford-clay inférieur*.

Les mots *Bure ; Tremblois ; Furomont ; Warphemont*, indi-

Muzeray. — M... l'hébreu donne au *mem* la signification d'un *point de départ*, par rapport *aux eaux* — *min* à partir des... eaux ; *aquas maris* — à partir de l'*ission errative* de l'eau. — *Mus* (V. page 1491) — *uz* — ouverture, par brisement, de l'écoulement des calcaires ferrugineux, se frayant un passage, au travers des parois d'un cratère éteint. — *Ay*, passage. — *Warphemont* se compose des radicaux hébraïques : *oue ;* conjonctif — *ar* ; montagne — *phe;* bouche ouverte ; *os*, en latin : le tout est spécifié par le manifestatif de *onthos*, c'est-à-dire des êtres constitutifs de l'*oon*, ou calcaire oolithique. C'est le *mont*, manifestateur de l'*oolithisme*, placé à la *conjonction des montagnes de feu*.

(1) Voir la *Stat. géol.* de M. A. Buv., p. 199, 207, 617.

quent des mouvements volcaniques, dont la géologie découvre les résultats : *Bure* veut dire, en hébreu, *ce qui cesse d'être brûlant*. Les tremblements du sol ont opéré des brisements (1) intérieurs, en sens invers, à *Duzey* et à *Muzeray*, et ils ont creusé, sous le *Tremblois*, le petit étang de *Rampont*.

Pour en être convaincu, il faut comparer la constitution des étages de *Muzeray* à *Loison*, avec celle de *Duzey* à *Pillon*.

La différence, entre le territoire de Muzeray et celui de Loison, existe à l'étage *inférieur*, où le *bradford-clay* s'interpose entre les calcaires jurassiques inférieurs et le calcaire gris oolithique, ce qui n'existe pas à *Loison*, où le groupe est plein.

La différence, entre le territoire de *Duzey* et celui de *Muzeray*, existe à l'étage *moyen*, où le calcaire gris oolithique fait défaut, ce qui n'existe pas à *Pilon*, où le groupe est plein.

Ces diversités sont les résultats de brisements intérieurs, par suite desquels les calcaires gris oolithiques ont disparu entre *Muzeray* et *Pilon*, au-dessous du bois de *Warphemont*, et, par suite, le contraire s'est opéré entre *Muzeray* et *Loison*, au-dessus du *Tremblois* (V. les art. *Duzey*, p. 598, *Loison*, p. 1122, et *Pilon*, plus loin).

Origines D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions (V. *Duzey*, p. 601 et *Loison*, p. 1122).

La petite *église-mère* de *Saint Firmin* de *Miseriacum* paraît avoir été le centre d'aggrégation des pâtres de l'*ovile* de la *curtis* de *Loyson*. Le mot *miseriacum* indique la pénurie des eaux de cette pauvre bergerie.

A l'époque de la fondation de l'abbaye de Châtillon, la plupart des stations romaines, sur le *Keim* austrasien des *mares* de l'Othain (*Marcameix* ... n'étaient déjà plus que des *lieux dits*. Le petit ban de *Forbeviller* appartenait à un seigneur nommé *Hugues*, qui possédait aussi *Wiberstap*, plus partie d'*Hendeville*, plus partie de *Pilon* V. au mot *Castellulus*, p. 305), et qui en fit don, en 1153, au monastère fondé par l'évêque Adalberon de *Chiny*. Une autre portion fut donnée à ce couvent, en 1273, par *Wauthier* de *Duzey* (V. ce mot, p. 602).

...tion Nom du fondateur : l'évêque de Verdun *Wicfrid*, il est

probable, de 962 à 981; — causes: la dévotion naissante à *Saint Firmin*, 4e évêque de Verdun, canonisé en 950; — date de la charte d'affranchissement: il n'en existe pas.

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle: en 1726, 35 feux, plus 2 à *Rampont*; — d'après le recensement de 1836: 354 habitants — en 1846, 330 h. — en 1856, 318 habitants. Population.

D'après les archives communales... à partir de 1686; peu de lacunes — d'après celles judiciaires... de 1688, *idem*. Tenue des registres.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1824: 824 h. 32 a. 44 c. Territoire.

Nombre des maisons: 86.

Jardins et chènevières	9 h.	39 a.	30 c.
Prés et pâtures fauchables	91	47	05
Terres labourables	540	83	99
Bois	166	07	10
Landes, et friches, noues et étangs		40	55
Superficie non imposable	16	45	46

Cours d'eau: quelques sources découlant du *Tremblois* de *Bure*, dans l'ancien étang de *Rampont*; — Usine: le moulin de *Mercameix*, sous *Warphemont*.

Revenu net imposable: 18,659 fr.

Bois: 186 hectares 39 ares, aux cantons dits: le *Tremblois* — *Warphemont* — *Watlémont*. Biens communaux.

Prés et pâtures, terrains vains et vagues, 40 a. 55 c.

Valeur approximative des terrains communaux: 225,019 fr. 40 cent.

L'ancien ban de *Forbevillers* (1) était, primitivement, une dépendance commune des trois bans de *Muzeray*, de *Loison* et de *Vaudoncourt* Il fut réparti, entre elles, par arrêté du Directoire du 24 mars 1792 L'abornement en a été fait le 19 juillet 1793.

---

(1) Ce mot signifie: le *village* qui est *en dehors* (*vor*)... des *scories*, (*bed-il*)... du volcan (*de Bure*).

Le pasquis de ce nom avait donné lieu à une transaction du 14 décembre 1773 (1).

Not. agricoles. L'assiette de l'impôt foncier a été établie sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare de : *terres lab.*, 17 fr. 10 — *prés*, 55 fr. — *bois*, 13 fr. — *jard. et chèn.*, 66 fr. — *Friches*, 0 fr. 50 c. Ces bases sont les mêmes qu'à *Duzey* et à *Mangiennes*, quant aux terres et aux jardins ; elles sont de beaucoup inférieures, quant aux prés, et quant aux bois. A *Loison*, le territoire vaut beaucoup moins qu'à *Muzeray* : c'est le contraire à *Nouillompont*, à *Pilon*, et à *Rouvrois*.

Se reporter, pour la valeur vénale commune aux pages 604 et 1124.

Culture spéciale : celles des plantes oléagineuses.

Les professions les plus habituelles sont celles de cultivateurs, manœuvres, bûcherons.

Administration. Noms des maires : en l'an 8, P^re^ *Charpentier* ; — 1808, L. François *Pierson* ; — 1832, C. F. *Didion* ; — 1843 à 185 , Louis *Pizel* (V. aux *additions*).

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Verdun* ; — archidiaconné des *Woëpvres* (2) ; — doyenné de *Saint Pierre* d'Amelle (3) ; — cure : celle de *Saint Laurent* de Loison, dans les derniers temps ; — annexes et dessertes : celles de *Loison* et de *Vaudoncourt*, dans les temps anciens ; — prieuré : celui de *Billy les Mangiennes* ; — oratoire

---

(1) La commune transigea, avec le *Chapitre de Verdun*, pour ses *bois*, le 10 septembre 1742, et, pour son *église*, les 21 mai 1755 et 20 février 1777. Les plans et aménagements sont du 16 novembre 1748. Il y a eu abornement spécial : pour le *pré le Taureau*, le 23 février 1760 ; pour le canton du *Sart*, le 4 mai 1770, et pour le *Prajay*, le 16 juin 1788.

(2) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (voir *Amelle*, p. 18). — (3) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *idem*).

primitif : celui de *Saint Firmin*, évêque de Verdun ; — église matriculaire : la chapelle de *Muzeray*.

Noms des patrons : *Saint Firmin*, à Muzeray ; *Saint Laurent*, à Loison ; *Saint Nicolas*, à Vaudoncourt.

Epoque d'érection, ou de reconstruction de l'église : l'époque de l'érection est inconnue ; celle de la reconstruction est de 1777.

Noms des curés le plus anciennement connus, antérieurement à l'ordre actuel : en 1688, F. *Flamand ;* — 1729, J. *Bousquet ;* — 1765, L. *Périn ;* — 1776, N. *Proth ;* — 1779 à 1792, J. F. Rob. *Thonin*.

Sous l'ordre actuel MM. : .... *Bernard*.

(V. aux *additions*).

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des seigneurs de *Billy* et de *Duzey ;* — patronage, à la collation du *Chapitre* de la cathédrale de Verdun ; — dixmage, au profit du même -- cure à portion congrue ; — entretien du chœur et des bâtiments, à la charge du Chapitre ; transaction de 1777. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Verdun* -- royaume d'*Austrasie* ; empire *Germanique ;* — ancien *pagus* du *Waurense* inférieur ; sous pagus du *Verodunensis* — agence du *Maginiensis... in curiâ maginiensi :* — comté épiscopal de *Verdun ;* — duché de *Bar*, par partage sous le comte *Renaud ;* suprematie contestée ; — haute Justice des chanoines, se prétendant seuls seigneurs, avec les *droits régaliens ;* — fiefs et arrières-fiefs : le ban de *Forbevillers*, enclave Luxembourgeoise, sous la *directe* des seigneurs de *Vaudoncourt* et du ressort de *Longuion*. Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi dite les *Coutumes de Sainte Croix* de Verdun. Ordre judiciaire.

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches et pour les liquides — *Bar le Duc* ; — pour les bois et les terres, *idem*.

Indication de l'étalon local : l'*arpent* de 100 p.; la *perche* de 20 pieds, comme à *Duzey*.

Nota. L'arpent n'était que de 80 perches à *Loison*.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Verdun* ; — assises des pairs de l'Evêché ; — Cour supérieure du bailliage et siége présidial de *Verdun* ;—ancien bailliage de : *idem* ; — ancienne prévôté de *Mangiennes* ; (1) — ancienne Justice seigneuriale du *Chapitre* ; — Justice foncière de son prévôt et des assesseurs locaux.

Aucuns vestiges de château ; aucunes traces de familles nobles, dans la commune de Muzeray. La *Cense de Rampont* et le moulin de *Mercameix* étaient de la dotation ancienne de l'abbaye de *Châtillon*.

NANTILLOIS ; *Nantilœti* ; *Nantilium* (2).

Canton de Montfaucon. Ancienne annexe de *Septsarges* et de la cure primitive de *Cunel* (V. p. 449).

---

(1) Composition de cette prévosté comprenant les localités de : (V. *Billy*, p. 177).

(2) Etymologie et appellations successives : *Nanti lœti*, *Nanetilii* ; *Nantilium*, Nautillois. Le N, ou *nun* hébraïque, emporte avec lui l'idée de *nager* dans un *milieu fluctuant*. — Il est l'appellation du *genre poisson*, première créature animée des temps antédiluviens. C'est une idée *alternative*, ou *dubitative*, posée entre deux idées contraires, l'une négative, l'autre affirmative. C'est l'idée du doute (*an*, en hébreu, *an* ? en latin).

En hébreu, *an* signifie *doute*, *fluctuation*, *vacillance*, *incertitude* ; nier le doute (*nan*) c'est proclamer la *certitude*, la *fermeté*. Géologiquement c'est l'*affermissement du sol*. *Nant* est la négation de l'*antea*, c'est-à-dire de la *mobilité* des éléments, alors que la terre était *inanis*

Sur le ruisseau qui flue des sources du bois de *Bange*, près de *Cierges*, lequel descend à *Létanche*, et de *Létanche* au *Vassieux* de *Brieules*, pour se rendre à la Meuse, en amont de *Lini devant Dun*.

Anciens écarts : la *grande Maison* et le moulin de la *Cense de Nantillois*.

Distance du chef-lieu de	canton	0 myr.	3 kil.	Topographie.
	arrondissement	3	7	
	département	6	5	

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 3/4 S O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 213 à 272 mètres, au bois de *Bange*.

Etages, groupe et sous-groupes (1).

1° Etage jurassique *supérieur ;* formation dite *portlandienne* de la septième époque onthologique—*calcaires à astartes ;* moëllons ; *marnes à gryphées virgules ;* 2° étage du *gault* ; formation *néocomienne* de la neuvième époque. Géologie.

L'ordre de superposition des couches, au-dessus du *coral*, n'est ni régulier, ni complet, à *Nantillois* (2) : on n'y trouve ni *alluvions*, ni *gaize*.

Le *gault*, cette formation fondamentale de la *terre des Gaules*, qui compose le terrain superficiaire de *Nantillois*, émerge du

---

et *vacua*. C'est donc la *solidification des molécules primitives* aggrégées en *oon*. Cette solidification des *oon* n'est complète que dans l'*étage portlandien*. Vérifiez tous les lieux commençant par *nan*, ou par *nant*, vous les trouverez sur le *portland*.

(1) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buv., p. 82, 361, 570, 617.

(2) Si l'ordre était complet, voici quelle serait la progression ascendante : 1° *marnes et calcaires à astartes ;* 2° *marnes à gryphées-virgules ;* 3° *calcaires portlandiens ;* 4° *terrains néocomiens ;* 5° *gaults et sables verts ;* 6° *gaize ;* 7° et, au-dessus du tout, les *alluvions marines*. C'est cette progression qui constitue le *Septiminium*, appellation ancienne du *Dormois*, indiquant qu'elle est complète, autour, notamment, de Montfaucon (V. au mot *Septsarges*, plus bas).

groupe porlandien, dont l'étage est *nanti* de toutes les conditions de solidité, indispensables, pour asseoir et pour affermir le *plancher terrestre*, que les géologues anglais ont, si exactement, appelé *portland*.

L'âge de cet affermissement se caractérise par des coquilles *anomes* qui se trouvent, notamment, à *Nantillois*, à *Nantois*, à *Nant le grand*, à *Nant le petit* (canton de Ligny), et dans tous les lieux, où le *portland* est *nanti* des mêmes conditions de solidification (1).

A Nantillois, le gault forme une petite *isle* de sables verts, qui, au bois de *Bange*, émerge des calcaires portlandiens.

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions (V. *Brieules*, p. 261, et *Cunel*, p. 450).

Le mot *nanti lœti* indique une colonisation primitive de *cultivateurs*, établis sur l'émergeance du *gault*, terrain affermi, après la retraite des eaux océaniennes, au point où cessa leur ascendance, contre l'angle du *portland* le plus élevé (*Bange*).

La composition du sol et les fossiles qui s'y trouvent rendent plus que vraisemblable cette supposition (V. *Cunel*, page 449).

Ces cultivateurs durent être, bien certainement, d'anciens *Gaulois*. C'est là tout ce qu'on peut dire sur les premiers habitants de l'archipel du *septiminium*, appellation ancienne du *dulomensis pagus*, et qui indique *sept isles de sables*, dans les vases du *diluvium*; la mer.

---

(1) Ainsi, dans les assises moyennes du territoire de *Nantillois*, notamment dans les lits où les *gryphées-virgules* sont très-petites, on trouve une *anomie*, très-mince, très-fragile, dont il est rare de rencontrer la valve supérieure; on lui a donné le nom d'*anomia-Raulinea* : on y trouve aussi le *pecten Dyonisius*. Dans d'autres assises, où les gryphées virgules sont plus grandes et mieux conservées, on trouve, souvent fixés sur des fragments de *pina*, les *oxigi es spiral s*, *auriformis*, *carinata*. Ce sont les premiers vaisseaux, *naves*, des premiers *nautœ* de la création. Toutes ces circonstances appartiennent à l'âge de transition de l'*oolithe* à la *craie*. Au-dessus de cela sont les dépôts de coquilles microscopiques, dont on a compté jusqu'à 10 millions dans un pouce cube de craie.

Le petit coin de *Cunel*, coin si remarquable par ses amas de cailloux roulés, dans l'angle des *barres* de l'ancien *Barrois*, ce coin dépendait du *Barrois mouvant* : mais la petite isle de l'*angle de Bonges*, point le plus élevé du territoire de *Nantillois*, rattachait ce village au *continent de sables verts du Clermontois* Aussi *Cunel* fut-il toujours régi par la *coutume de Saint Mihiel*, quand *Nantillois*, commune la plus voisine, l'était par la *coutume de Clermont*. *Nota*. Rectifier ainsi ce qui a été dit à la page 453.

Nom du fondateur : inconnu. Rien ne donne lieu de croire que ce village ait été établi par les moines de Montfaucon ; — causes probables : une colonisation gauloise, des temps les plus reculés ; — date de la charte d'affranchissement : on n'en connaît aucune. Erection.

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : une cinquantaine de feux — d'après le recensement de 1836 : 412 habitants ; — en 1846, 358 h. ; — en 1856, 316 h. Population.

D'après les archives communales, à partir de 1667, avec lacunes ; — judiciaires, 1721, série complète. Tenue des registres.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1844 : 765 h. 90 a. 69 c. Territoire.

Nombre des maisons : 112.

Jardins et chènevières	20 h.	78 a.	09 c.
Prés et pâtures fauchables........	57	23	48
Terres labourables	596	21	71
Vignes........	1	16	86
Bois........	72	45	
Landes et friches........		15	30
Superficie non imposable........	17	80	25

Cours d'eau : le ruisseau venant des sources du bois de *Bonge* (1) et des versants de *Cierges*, de *Septsarges*, et de *Montfaucon* ; — usines : un ancien moulin, non exploité.

(1) *Benge*, ou plutôt *Bonge* : ce mot indique la *cessation de l'angulation*, au point le plus élevé de l'émergeance des gaults, où se partagent les eaux des deux versants. Ce bois est une petite *isle* de sables verts et de gaults.

Revenu net imposable : 15,760 fr. 57 c.

Biens communaux. Bois : 72 hect. 45 ares.

Prés et pâtures, terrains vains et vagues ; contenance indéterminée.

Valeur approximative des ter. communaux : 103,341 fr. 80 c.

Not. agricoles. L'impôt foncier est assis sur un revenu net, moyen, présumé, par hect. de : *terres lab.*, 12 fr. 60 — *prés*, 68 fr. — *vignes*, 23 fr ; — *bois*, 17 fr. — *jard. et chèn.* 57 fr. ; — *friches*, 0 fr. 50 c.

Ces bases sont supérieures à celles de l'impôt à *Cunel* (V. p. 450) ; elles sont inférieures à celles de *Cierges* (p. 377), de *Montfaucon* (p. 1368), de *Romagne* et de *Septsarges* (infrà).

A *Septsarges* les basses sont : *terres*, 13 fr. 50 — *prés*, 72 fr. — *bois*, 13 fr. 50 — *jardins*, 57 fr.

On obtient ainsi la valeur vénale des propriétés de Nantillois, par comparaison avec celles des communes les plus voisines.

Notions industrielles. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, quelques vignerons.

Administration. Noms des maires : en l'an VIII, Cl. *Boulangé* ; — an XI, Cl. *Lamblot* ; — XII, Jacq. *Deforges* ; — 1817, Cl. *Dubret* ; — 1823, N. *Lesanne* ; — 1849, Et. H. *Pérotin* ; — 1859, And. Philibert *Dubret*.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Rheims*, après avoir été de celui de *Verdun*, (traité de la *Chalade*) ; — archidiaconné de *Champagne*, après avoir été de celui de l'*Argonne* (1) ; — doyenné de *Dun*, après avoir été de celui de *Clermont* et du grand prieuré de *Montfaucon* (2) ; — chapelle primitive : celle de *Cunel* — église paroissiale : celle

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Aincreville*, p. 8).

(2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *Montfaucon*, p. 1359).

de *Septsarges;* — abbaye collatrice : celle de la *Challade;* ensuite celle de *Montfaucon;* — prieuré de *Saint Christophe* de Cunel; — hermitage de *Saint Balderic*, sur le ban de *Septsarges:* dernier hermite; Jacques *Laruelle* décédé à la *chapelle des malades*, en 1743.

Noms des patrons : *saint Christophe* à Cunel; la *sainte Vierge, en sa Nativité*, à Nantillois.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : reconstruite en 1770.

Noms des anciens curés de Septsarges et de Nantillois, le plus anciennement connus; antérieurement à l'ordre actuel : Clergé.

En 1721, J. *Meslier;* — 1748, Ch. N. *Paté;* — 1752, E. *Garot*, Vre; — 1753, L. *Chevalot;* curé; — 1782 à 1792, J. B. *Guyon*.

Sous l'ordre actuel : MM................ M. *Wacquant*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des seigneurs de *Clermont*, de *Vienne le château*, de *Dun*, et de *Hans sur la Dormoise;* — patronage; à la collation du chapitre de *Montfaucon*, par alternative avec les *voués;* — dixmage; au profit du *chapitre*, pour 2/3, et des seigneurs de *Cunel*, pour le surplus; — entretien du chœur et des bâtiments; à la charge des mêmes, dans la même proportion. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité des *Verodunі-veromandui*, sur les limites des *Remi;* — royaume de *Neustrie;* limites contestées par l'*Austrasie;* — anciens *pagi* du *Claromontensis* et du *Dolomensis;* sous *pagus* du *Dormensis;* — baronnie de *Vienne le Château;* portion cédée par *Grandpré* au *Barrois mouvant;* — duché de *Rethel*, puis de *Bar*, puis de *Lorraine*, puis du *Clermontois*... contestations de la France contre la Lorraine, à ce sujet; — Ordre politique.

haute Justice des princes suzerains; — fiefs et arrières-fiefs : *Cunel* et la *Grande Maison* dite la *Cense de Nantillois* (1)

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi et usages de l'*Argonne-campanien.*

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches, et pour les liquides : *Bar-Beaumont ;* — pour les bois et les terres : *Bar-Clermont.*

Indication de l'étalon local : l'*arpent* de 80 p.; la *perche,* de 19 p. 3 po. A Cunel, la *perche* n'était que de 19 pieds de Roi.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Clermont ;* procès-verbal de rédaction du 28 janvier 1571 ; — anciennes assises de *Dun,* pour Cunel, et de *Hans, Clermont,* et *Vienne,* pour Nantillois ; — Cour supérieure du *parlement de Paris,* généralité de *Sens ;* — ancien bailliage de *Clermont,* siégeant à *Varennes ;* ancienne Prévôté de *Vienne le Château,* puis de *Varennes* (2) ; — ancienne Justice seigneuriale des seigneurs de *Cunel ;* — Justice foncière des inféodataires de *Nantillois.*

Les derniers seigneurs de Nantillois.

Ordre féodal. La seigneurie de *Nantillois* provenait aux de *Mouzay* de la concession, avec réserve de rachat, faite, par le duc *Charles II* de Lorraine, à leur auteur *François de Mouzay* son capitaine

---

(1) Cette Cense fut vendue à M. J. B. *Raulin,* le 5 brumaire an IX, par *Henry de Paviot,* tant en son nom qu'aux droits de son frère *François Henry,* de Romagne. Elle était alors indivise avec Mme Louis Xavier de *Pouilly,* née *Florence de Paviot.*

(2) Composition de cette prévoté comprenant les localités et le grand coutumier de France, t. II, p. 890).

prévôt de Dun, le 17 septembre 1592, et d'un acte d'échange, entre les mêmes parties, à la date du 2 mai 1594.

Ce domaine, presque immédiatement, passa aux de *Paviot*, par suite du mariage de *Jacques II*, escuyer de ce nom, capitaine prévôt de *Varennes* et seigneur d'*Inor*, en partie, avec *Elisabeth de Mouzay*, fille de *Jean* et de *Françoise du Hautois*, (actes des 29 janvier 1592 et 9 juillet 1596, V. *Cunel*, p. 456). **Jacques de Paviot-Mouzay.**

A *Jacques II de Paviot* succédèrent *François*, *Jeanne* et *Charlotte* ses enfants. *François* avait épousé *Marie d'Ey*, le 1er juin 1632, dont provinrent *Robert, Jacques et Jeanne.*

Robert de Paviot, sire d'*Eveller*, de *Bedingen*, et de *Mussy l'évêque*, avait épousé, le 16 août 1659, *Anne Magdelaine Judith de Schirlet* (1), fille d'*Albert*, lieutenant-colonel bavarois, et de *Judith de Niederbrück*. Il en eut *Jean Albert de Paviot*, lequel épousa, le 29 février 1678, *Magdelaine de Paviot-Boissy*, fille de *Charles*, seigneur de *Boissy le secq*, et de *Magdelaine de Galteau*. Ce *Jean Albert* décéda, à Nantillois, le 22 mars 1732, âgé de 76 ans, et il fut inhumé dans l'église, ainsi que la plupart des suivants.

De lui naquit *Jean Baptiste François de Paviot*, seigneur de *Nantillois*, *Mussy-l'Evêque* et *Breuillé*, lequel avait épousé, le 18 novembre 1724, *Marie Françoise Florence*, comtesse de *Ryant*. Ces deux époux vécurent et moururent à Nantillois; le mari, à la date du 15 octobre 1753, à 66 ans; la femme, le 9 octobre 1780, à 73 ans (2). **J. B. F. de Paviot-Ryant.**

---

(1) C'est par erreur que nous avions indiqué une de *Hagen*, à la page 456, comme ayant été l'épouse de *Robert de Paviot*. Cette alliance appartient à la branche de *Mussy-l'évêque et Boissy*.

(2) L'inhumation de M. de *Paviot-Ryant* eut lieu, dans le chœur de l'église, en présence de MM. de *Suève* d'Aincreville, de *Jourland* de Brieules, et de *Palu* de Vilosnes; ensemble de MM. *Bernier* de Cierges, *Nouvetes* et *Larive*, l'un grand chantre, l'autre chanoine de Montfaucon.

Nota. La famille *Bernier*, dont il sera question plus loin, portait, nous dit-on : *d'azur, à une patte de lion, d'or, mise en chevron ren-*

Ils eurent une quinzaine d'enfants, tous nés et baptisés à Nantillois : *Jean Charles* (1) le 14 novembre 1725 — *Charles Albert* (2), le 14 novembre 1726 — *Charlotte* (3), le 2 mai 1729 — *Marie Charlotte Claude* (4), le 10 juillet 1730 — *Georges François* (5), le 7 août 1731 — *Marie Elisabeth* (6), le 5 septembre 1732 — *Jean François Louis* (7), le 25 août 1733 — *Henry* (8), le 18 août 1734 — un autre *Henry*, le 5 septembre 1735 — *Thomas*, le 12 septembre 1736 — *Marie Claude*, le 24 août 1737 — *Charles Claude* (9), le 2 novembre 1738 — *Marie Françoise*, le 2 janvier 1740 — *Fran-*

---

versé, au chef d'argent, chargé d'un croissant montant, d'azur, entre deux macles de gueules.

L'inhumation de Mme de *Paviot*, née *Ryant*, eut lieu, en présence de son fils *Henry*, et de son gendre Ch. F. L. *César de Fougère*, époux de *Jeanne Françoise de Paviot.*

(1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8). Le *premier* fut tenu... par *Jean Rimbert Alexandre de Vassinhac-Imécourt*, chevalier, seigneur de *Tailly* et de *Boureuilles*, alors gouverneur de *Marville*, avec *Madelaine de Paviot*, née *Louise de Mouzay-de Holien*, dame en partie de Nantillois. — Le *second*... par *Jean Albert de Paviot* son aïeul, seigneur de *Nantillois* et de *Mussy*, avec *Claude de Saint Quentin*, dame de *Châtel* et de *Cierges*. — La *troisième*... par *Pierre de Rochebrune de Quincy*, *Baron de Dannevoux*, avec *Philippe Louise de Mouzay-Holien*, épouse de *Claude de Paviot*, chevalier, seigneur de la prévosté de *Romulflang*, *Holitz*, *Eblange*, et de *Nantillois*. — La *quatrième* fut tenue... par *Claude de Chartongne*, seigneur de Nantillois, et par *Charlotte d'Espinois*, son épouse. — Le *cinquième*... par *Claude de Mouzay d'Autrécourt*, seigneur de *Cunel*, avec *Jeanne de Mouzay-de Hacheville*, dame de Cunel et de Nantillois. — La *sixième*... par *Claude de Niger*, chevalier, avec *Marie Elisabeth de Niger*. — Le *septième*... par *Claude Gavard*, agent de M. de Valigny, avec *Jacqueline du Mont* son épouse. — Les suivants eurent des parrains et marraines pris parmi les notables habitants du lieu.

(9) *Charles Claude* fut tenu par *Charles de Fuschamberg*, seigneur de *Mont*, *Arson* et *Mussy*, avec *Claude Reine de Touly de Bernard*, dame de *Beauclair*, *Halle*, et *Montigny*.

çoise Jeanne Marguerite (1), le 21 juillet 1741 — *François Henry* (2), le 8 septembre 1745.

On a dit à l'art. *Cunel*, p. 456, ce qui reste encore de cette nombreuse postérité, que la mort moissonna rapidement.

Henry de Paviot, et *François Henry*, deux des précédents, paraissent avoir, seuls, laissé quelques descendants (chez les mâles au moins).

Henry épousa *Madelaine Charlotte de Villelongue*, dame d'*Epiez* et de *Saint Laurent*, — *François Henry* épousa *Marie Françoise Claire d'Herbemont*, dame de *Romagne* et de *Thonne la lon*. — C'est de ces derniers que provint *Florence de Paviot*, épouse de *Louis Xavier de Pouilly*. **Henry de Paviot-Villelongue.**

Du mariage d'*Henry* avec Mlle de *Villelongue* naquit le comte *Jacques Adolphe de Paviot* († 1817), marié, le 17 avril 1798, à Saint Pierre de la Martinique, à *Marie Sophie Lavielle*, dont il eut dix enfants. Celui de ces enfants, qui continua la descendance, fut *Charles François A. de Paviot*, marié, le 4 mai 1841, à *Catherine Rose de Sade*, dont il eut *Victor François Jacques Raoul*, né le 15 mai 1842.

Voilà un des derniers représentants des *Paviot-Mouzay* de *Nantillois* (3).

---

(1) *Françoise Jeanne Marguerite* fut tenue par *François de Reignier*, seigneur de *Vigneux*, le *Meix-Rocane*, chevalier de *Luzy*, de *Forest*, de *Haut*-d'*Hyjoineville*, avec *Jeanne Marguerite de Herbemont*, dame foncière de *Romagne*, de *Thonne la lon*, et d'*Autruche*. Elle fut mariée, à Nantillois, le 15 novembre 1771, avec Ch. F. L. *César de Bruyère*, chevalier, seigneur d'*Or*, en Champagne, fils de *Thomas César* et de *Marie Anne de Meaux*. Cette union eut pour témoins : *Pierre Jean de Villelongue-Saint Morel; Nicolas Louis Edmond de Fermont; Claude Antoine Alexandre de Fournier*, baron d'*Equancourt* et seigneur d'*Olizy*.

(2) Cet enfant fut tenu par messire de *Cognon*, chevalier, seigneur d'*Haraucourt* et de *Charpentry*, avec sa fille *Marie de Cognon d'Haraucourt*.

(3) On trouve encore sur les registres paroissiaux quelques traces des anciens seigneurs de Nantillois, de la famille de *Mouzay*.

Canton de Stenay.

NEPVANT; *Nova via antè epusum* (1); *Nepuiantum*; *Novianthum* (Ch. de 1139, 1157).

Ancien démembrement du ban de *Brouennes*, et annexe tant de sa cure que de sa châtellenie, en 1419. (V. *Brouennes*, page 280).

Sur le versant, sud-ouest, de la *basse Chière*.

Anciens écarts : les huit *censes fièves*, dont les principales étaient : *la Folie* et la *Court* (V. ces mots, p. 430 et 739) — les *Pasques de Domquenay* au passage — et *Simay* (Voir *infrà*).

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	7 k.
	arrondissement.....	1	4
	département........	8	8

Orientation, par rapport à Montmédy, O. 1/4 N. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 174 à 244 m.

Etages, groupe et sous-groupes (2).

Géologie.

1° Etage *liasique;* formation de la sixième époque ontholo-gique, dite *triasique pénéenne* — *marnes supérieures*. — 2° étage jurassique *inférieur;* formation dite *oolithique*, de la septième époque — *bradfort-clay* et *oolithe inférieure*.

---

8 Juin 1840; inhumation, dans l'église, de *Philippe Louise de Mouzay* (80 ans), épouse de messire de *Paviot de Holing*, — 21 avril 1742; inhumation, dans l'église, de *Jeanne de Mouzay d'Archeville*, ou *Hacheville*, (80 ans), dame de *Nantillois*, *Aincreville*, et *Mouzay*. — 16 février 1782; inhumation, dans l'église, de *Louise Hortense*, fille de *Henry de Paviot* et de *Madelaine Charlotte de Villelongue*.

(1) Etymologie et appellations successives : *Nepui-anthum; Novianthum*; *nova via antè Epusum*, et, par contraction, *Nepvant*.

Voir, *suprà*, l'idée générale imagée par le *nun* hébraïque (*nuin*, en celtique), et qui préside aux dérivés de cette négation.

(2) Voir la *Stat. géologique* de M. A. Buv., p. 77, 618.

Le territoire de *Nepvant* forme un mamelon, quasi circulaire, de *bradfort-clay*, émergeant sur les *marnes liasiques supérieures*. Ces marnes, qui se boursoufflent au contact de l'air, forment un sous sol chancelant, *nutant à l'épaississement* de leurs principes élémentaires, et tendant à *s'unir*, comme la lie suspendue dans un liquide, qui nute, *nutat*, pour se solidifier et se déposer au fond, en forme terreuse. De là l'expression géologique *nepui-an-thum*, transformée, celtiquement, en *Nepvant*.

Origines

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions, l'existence de *Nepvant* est certaine, dès le septième siècle. Cette localité avait été convertie au christianisme par *saint Maximin*, archevêque de Trèves, et son autel, dédié à ce premier convertisseur, était indépendant de ceux de *Brouennes*, de *Sumay*, d'*Olizy*, de *Lamoleï*, *de Laferté* et autres, alors que l'archevêque *Hillin*, dans sa charte de 1157, mentionne *Novianthum*, comme étant une des 35 paroisses qui, depuis plusieurs siècles, portaient, annuellement et processionnellement, leurs cierges sur le tombeau de *saint Dagobert*, dans la chapelle de *saint Remy*, à Stenay.

Mais, au quatrième siècle, sous les Romains établis à *Epusum*, alors que les *lœti Asti* se colonisaient autour d'Yvoi, dans les terrains sableux d'*Olese*, la nouvelle voie, avant *Epusum*, pour se rendre dans les boues vaseuses de *Sathenay*, cette nouvelle voie ne pouvait passer qu'à *Nepvant*. Elle partait d'*Ivoy*, au faubourg de *Wé*, et elle arrivait à *Stenay*, par la rue dite de *Wé*.

Erection.

Nom des érecteurs : *Thiebauld II*, comte de Bar, et *Thiebault* de Brouennes ; — causes : le mouvement d'émancipation des communes ; — date de la charte d'affranchissement (1) : celle de Brouenne, en 1247.

Population.

D'après les documents antérieurs au XIX[e] siècle : 50 habitants, environ ; — d'après le recensement de 1836 : 284 habit. — en 1846, 240 h. — en 1856, 225 h.

---

(1) Voir le texte dans les *Chron.* de M. *Jeantin*, t. II, p. 350.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1670, avec lacunes ; — judiciaires, *idem, id.*

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1827, 515 h. 41 a. 83 c.

Nombre de maisons : 51.

Jardins et chènevières	6 h.	54 a.	40 c.
Prés et pâtures fauchables	40	11	11
Terres labourables	335	90	36
Bois	107	86	»
Landes et friches	11	79	01
Superficie non imposable	13	20	95

Cours d'eau : la *Chière* et le ruisseau du moulin ; — Usines : un *moulin*.

Revenu net imposable : 11,142 fr.

Bois : 105 h. 59 a. — prés et pâtures (1), terres, terrains vains et vagues... indéterminés.

Valeur approximative des terrains communaux : 203,406 fr.

Not. agricoles. L'assiette de l'impôt foncier a été faite sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres lab.*, 15 fr. 30 — *prés*, 70 fr. — *bois*, 16 fr. — *jard. et chèn.*, 60 fr.

A *Olizy*, les bases sont : *terres*, 10 fr. 80 — *prés*, 72 fr. — *bois*, 17 fr. — *jard. et chèn.* 60 fr.

A *Brouenne*, les bases sont : *terres*, 9 fr. — *prés*, 68 fr. — *bois*, 13 fr. — *jardins*, 48 fr.

Valeur vénale commune des propriétés rurales. V. par comparaison (d'après ces bases) les estimations pour *Brouennes*, page 283.

Notions industr. Professions les plus habituelles : laboureurs et manœuvres.

---

(1) Voir, dans les registres de la fabrique, le testament du curé *Jacques Rouer*, de l'an 1576, et ceux de *Jacquemin* fils et de *Réné Millet*, de l'an 1579.

Le ban de *Nepvant* a été délimité d'avec le bois du *Pellerin*, territoire de Stenay, par procès-verbal du 13 juin 1719.

Noms des anciens maires : en l'an 8, J. *Lorin ;* — an 10, J. B. *Nicot;* — 1812, N. *Philippe;* — 1817, N. *Nicot ;* — 1831, J. F. *Ravigneaux ;* — 1836, J. *Adnet ;* — 1844, J. B. *Lorin ;* — 1847, Xav. *Dourthe ;* — 1848, H. *Dian.* Administration

Un monstre de scélératesse a souillé de ses actes sacriléges l'autel et l'église vicariale de Nepvant. C'était le trop fameux abbé *Bernard de Mogres*, desservant constitutionnel, en 1791, qui conduisit les bandes d'incendiaires au sac d'*Orval*, en 1793, et dont la tête tomba, sur l'échafaud, à Luxembourg, le 3 septembre 1804, pour crime d'assassinat. Personnage hideux.

Voir les méfaits et la fin tragique de ce hideux personnage dans la deuxième édition des *Ruines et chroniques de l'ancienne abbaye d'Orval*, p. 440.

Anciennes divisions ecclésiastiques (V. *Brouennes*, p. 284).

Diocèse de *Trèves ;* chrétienté primitive d'*Ivoy ;* — archidiaconné de *Sainte Agathe* de Longuion (1) ; — doyenné de *Saint Georges d'Ivoy-Carignan*, (2) ; — cure : celle de *Saint Hilaire* de Brouennes, dépendante de *Saint Maximin* de Trèves, au berceau de la chrétienté. — Abbaye anciennement suzeraine : celle de *Saint Maximin* de Trèves ; — hermitage : celui de *Saint Nicolas* de Domquenay ; — oratoire primitif : celui de *Saint Pierre* de Xumay ; — église matriculaire : celle de *Brouennes*. Ordre spirituel.

Noms des patrons : *saint Maximin* à Nepvant ; *saint Hilaire* à Brouennes.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : le bâtiment primitif était antérieur à 1157 ; celui actuel a été reconstruit en 1660 ? Erection.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Avioth*, page 74). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *Inor*, p. 866).

Clergé. Noms des anciens curés; antérieurement à l'ordre actuel :

En 1673, N. *Lambottin;* — 1682, J. *Simonet;* — 1701, L. *Jamotte;* — 1703, P. *Lemaire;* — 1711, F. *Bechet* et J. B. *Raussin;* — 1750, Ger. *Génotel;* — 1757, N. *Pierre;* — 1776, G. *Génotelle;* — 1787, J. *Fontenet;* — 1791, J. B. *Bernard,* curé constitutionnel.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des comtes de *Bar* et de *Chiny*; — patronage; à la collation des seigneurs de *Brouennes* et de *Lombut*; ensuite de ceux de *Pouilly-Ginvry,* avec des préciputs au profit des abbayes de *Saint Hubert,* et de *Juvigny;* — dixmage; au profit des mêmes, par neuvièmes; — entretien du chœur et des bâtiments, à la charge des mêmes, dans la même proportion.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves;* — royaume de basse *Lotharingie;* empire *Germanique;* — anciens *pagi* de l'*Astenensis* et de l'*Evodiensis;* — comté de *Stenay* et de *Chiny* (avant 1601); *Bar* seul (après 1601); — duché de *Bar,* puis de *Lorraine;* puis du *Clermontois;* — haute Justice des seigneurs d'*Orne,* châtellains de *Brouenne,* en 1419. Cette châtellenie se composait de *Brouennes, Nepvant, Sumay* et *Ginvry;* — fiefs et arrière-fiefs : la *Folie* — la *Cour* — *Domquenay* — *Sumay.*

Sumay, ou *Simey* (*summejacum*), portait le titre de *Cense du château.* Elle consistait en 40 journaux de terre, à chaque saison, et 15 fauchées de prés; le tout d'un rendage de 341 bichets de froment et de 227 minots d'avoine.

La chapelle de *Saint Pierre* de *Xumay* était un oratoire primitif, dont l'historique prendra place plus loin.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont-Ivoy-Laferté* (Ch. de 1247).

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches et pour les liquides, *Bar*; — pour les bois et les terres, *idem*.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 v.; la verge de 19 pieds 4 pouces.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel*, procès-verbal de 1608 ; — assises des hommes de fief de *Stenay* et d'*Yvoi*; — Cour supérieure des *Grands jours* de Saint Mihiel ; — ancien bailliage de : *idem*, ensuite de *Clermont*; — ancienne prévoté d'*Ivoy-Carignan*, ensuite de *Stenay* (1); — ancienne Justice seigneuriale, haute, moyenne, et basse : elle était divisée entre les anciens seigneurs de *Brouennes* et ceux de *Lombut* (maison de *Hezecques*), par suite d'acquisition du baron de *Millendonck*, sire de *Brouennes*, à la date du 15 juillet 1630; puis tout le domaine de Nepvant entra dans la maison de *Pouilly-Ginvry*.

On a dit au mot *Fundum Œulæthi*, la *Folie de Nepvant*, p. 739, ce qu'était, suivant toute vraisemblance, *Novianthum*, ou la nouvelle terre des *læti Asti*, dans les temps qui suivirent la colonisation romaine, entre *Sathenay* et *Ivoy*. On a vu à l'art. *Moulins*, p. 1483, comment cette *Terre nouvelle* avait été concédée aux *moines de Saint Hubert*, par les premiers Carlovingiens. Sous *Arnoux II de Chiny*, alors sous-voué de ce monastère, elle fut dépécée par les hommes de guerre, et répartie, en *manses*, à des affranchis de l'Eglise, devenus plus ou moins indépendants : elle se trouva ainsi parcellée en *huit censes fiefées*, autour du manoir de *Badolet de Nepvant*. On a vu, au mot *La Cour* (p. 430), quels avaient été les premiers maîtres de ce *fief*, dont la *maison de Haubert*, ou *Habert*, de *Nepvant*, paraît avoir pris son appellation. Novianthum.

(1) Composition de cette prévoté comprenant les localités de : (V. *Brouennes*, p. 286).

Les premiers seigneurs du *Fief de Haubert* de Nepvant (1).

Ordre féodal. *Thiébault II de Bar*, comte de *Stenay*, acquit, en 1266, de *Leudemart*, sire de la *Fertey*, de *Mahault* sa femme, et de leurs enfants, leur moitié indivise dans les fiefs de *Brouennes*, *Nepvant* et *Servizy*, pour des rentes qu'il leur assigna sur les *fors* et *passages* de Stenay et de Mouzay.

Maison de Nepvant. Ce prince les sous inféoda à la famille dite de *Nepvant*, dont le chef se nommait *Badolet de la Folie*. Ce chevalier portait : d'*argent, à trois pals de sable, cantonné, à dextre, d'un franc quartier d'azur, chargé de cinq annelets, d'or....* c'était le *contre canton* des *Mouzay de Lombut*.

L'inféodataire était, alors, *Jehan de Nepvant* dit *le Moine*, fils de *Richard de la Folie* (maison de *Pouilly-La Ferté*). Ce *Jehan de Nepvant* possédait la *Wâme de Pouilly*, domaine que, du consentement du comte de Bar, son souverain seigneur, il avait aulmoné, en 1259, à l'abbaye de Mouzon, en s'en réservant l'*avouerie :* de là les *cinq annelets* de sa vassalité, comme *homme de fief* de l'abbé de Mouzon.

Jean II de Nepvant, probablement son fils, dénombra, en 1333 et 1335, pour *Nepvant* et *Mouzay* — puis *Husson de Nepvant* époux de *Laure* (?), qui fut maire de Stenay, de 1345 à 1350, et qui mourut le 13 novembre 1376. Il fut le *tayon*, ou aïeul, de *la Wyse*, ou *Havis*, de *Floranville*, et de *Jacomin de Wyss*, noble bourgeois de Stenay. — Après *Husson*, dominèrent, à Nepvant, *Wauthier* et *Jehan*, sans doute ses fils, qui dénombrèrent en 1383 et 1388. — Puis *Jean de Nepvant* (n° 3), époux de *Jehannette de Bastogne* — puis *Gilet Ancelme* et *Alix de la Ferté* sa femme, qui fournirent leurs aveux, le 23 mai 1377. Ce *Jehan de Nepvant* s'était remarié à *Jehanne*

---

(1) Un *fief de Haubert* se composait d'une *dizaine de manses*, contenant, chacune, une *douzaine de bonniers* (ou hectares). A la tourelle du principal manoir flottait le *pennon*, ou bannière quarrée à deux flammes, du chevalier.

de Stenay, — Ces époux possédaient la *grande maison* devant la *halle* de Stenay, et en ils firent don, le 8 avril 1443, à *Jehan Jacquet* leur neveu. — Ce neveu *Jean Jacquemin* dénombre en 1399, et l'escuyer *Robert de Nepvant,* probablement son frère, le 20 septembre même année. — Puis, à la date du 14 décembre 1437, aveux et dénombrement par *Wary de Nepvant, Jehan de Nepvant* et sa femme *Marguerite,* ensemble *Melison* leur sœur, épouse de *Jehan d'Yray,* puis *Alix,* leur autre sœur, épouse de *Jean Redel.*

Alors *Nepvant* passe dans la *famille d'Yray,* — *Jehan d'Yray,* fils de *Melison de Nepvant,* dénombre les 18 septembre 1464, 17 avril 1472 et 1er mars 1477. Maison d'Yray-de Nepvant.

Le *domaine de Nepvant* sort de la maison d'Yray, et, bientôt après, il se parcelle entre les de *Mouzay.*

Nepvant, devenu membre de la châtellenie de Brouenne, en 1419, avait subi les évolutions de deux siècles de lutte contre les Bourguignons.

Le 15 juillet 1630, *Adolphe,* baron de *Millendonck,* seigneur de *Brouennes, Ginvry* et *Nepvant,* vend les deux tiers des droits seigneuriaux, utiles et honorifiques, de sa haute, moyenne, et basse justice, ensemble la *Cense de Simey,* dite du *Château,* à *Guillaume de Habert,* sire, en partie, d'*Inor* et de *Pouilly,* et à *Anne de Hezecques* de *Lombut* sa femme, déjà possesseurs, de l'autre tiers, pour 17,000#

Il y eut *retrait lignager* et procès à ce sujet. La *haute Justice* fut divisée entre les seigneurs de *Brouennes* et ceux de *Hezecques,* jusqu'à ce qu'enfin le *domaine de Nepvant* entra et resta dans la famille de *Pouilly-Ginvry.*

NOUILLOMPONT; *Novi* (*Lon-ga*) *villa pontis* (1).

(Ch. de 1220, 1234, 1264, 1282, 1339, 1410, 1440, 1535). Canton de Spincourt.

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Noui-lom-pont* (*is*); — *Novillompont ; Nouillompont ; — Howëcourt ; Houvecourt.*

Ancienne annexe de l'église-mère de *Houëcourt;* annexe devenue cure matriculaire, en 1723.

Sur la rive droite de l'*Othain,* vis-à-vis de *Duzey* (V. ce mot, page 598).

Ecarts : *Woëcourt* (V. ce mot, p. 886) — la ferme de *Bellevue* — *Remaucourt* — *Renardelle* — *Remaupont* — *Ruancourt* — *Ville en pré* — *Ville en vaux* — *Warin pré* — *Warinvaux* — *Wauret*.... anciennes habitations disparues.

Topograpie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	4 kil.
	arrondissement.....	3	5
	département.......	6	6

Orientation, par rapport à Montmédy, S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 231 à 248 mètres.

Etage, groupe et sous-groupes (1).

Géologie.

Etage jurassique *inférieur ;* formation *oolithique* des sixième et septième époques onthologiques — *bradford clay* et *oolithe inférieure.*

Cet étage s'immerge, du nord-ouest au sud-est, sous le *corn brash* et le *forest marble,* au-dessus desquels se sont envasés les dépôts des *argiles oxfordiennes* de la mer lacustre des bassins de *Jametz* et de *Mouzay.*

A *Nouillompont* et à *Houëcourt,* l'oolithe inférieure a *nuté... n-ouillé,* pour s'exprimer plus exactement... entre le mouvement de *vacillance* des *marnes inférieures du lias* des territoires

---

Le *nun* hébraïque et le *nuïn* celtique emportent, toujours, l'idée de nutation — *ouë* (curtis) : conjonction hébraïque ayant le même sens — *om* signifie *amas, noyau de matières brûlantes,* en hébreu. C'est aussi une *expansion* d'humeurs, autour d'un *centre,* tel que le noyau *ombilical* de l'homme ou de la nature, physiquement, physiologiquement, et métaphysiquement parlant.

(1) Voir la *Stat. géolog.* de A. Buv., p. 78, 192.

douteux de *Wouëcourt* et d'*Arrancy*, et l'action, de plus en plus intense, du calorique (*om*, chaleur brûlante en hébreu), sur les *laves* du cratère de *Bure*, laves se durcissant et se solidifiant entre *Warphemont* et *Pilon*. Cette formation *nutante*, entre les aggrégations *houillères* du fondement terrestre, et les aggrégations *ferrugineuses* de la base oolithique, près de *Lopigneules*, a dû former une petite isle de *bradford clay*, autour de laquelle se seront groupés les premiers habitants de la *nova villa der Zee* (V. p. 599 et 886). (*Longa villa*, ch. de 1156).

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions (V. *Duzey*, p. 599 et *Houëcourt*, p. 886). **Origines.**

L'ancien pont, sur l'*Othain*, qui, au temps des Romains, conduisait... *de capo pilarum castri Longagionis* (Longuion)... *per pontem super ruptum* (Sérupt devant Perpont)... *ad Pilonem pontis Ramensis* (Rampont)... sur le *Keim* de la marche de l'Othain (*Mercameix*)... cet ancien pont fut obstrué, paraît-il, vers le XIIe siècle, par des *amas alluvionaux* (*om* signifie *amas*, en hébreu), qui formèrent une *isle*, à l'endroit où est aujourd'hui *Nouillompont*. Cet isle donna naissance, il est probable, à la *nova longa villa* mentionnée dans la charte de 1220, qui indique les *Fors de Novillompont*, au carthulaire de l'abbaye de Châtillon (1). **Archéologie romaine.**

Le *forum* de cette localité était, alors, inféodé à une femme qui se nommait *Persona* (ch. de 1234) : elle était dame de Duzey et de Perpont, et devait être femme, ou fille, de *Wary* ou *Warion*, un des fondateurs de *Duzey* (V. p. 603). De là les noms de contrée : *Warin pré... Warin vaux*.

Novilompont et son écart *Renardelle* dépendaient, en 1306,

(1) L'ancien pont de la nouvelle ville, *novæ villæ pons*, a dû être reconstruit plusieurs fois. Sa dernière édification est de l'an 1824. A l'est se trouvait un petit bois, abrouti, et resté en clairs chênes, qui fut converti en aisances communales, sur la fin du siècle dernier. C'était le bois du *Sault* (saltus).

des comtes *ambedeux* (Bar et Luxembourg) des châtellenies de *Marville* et d'*Arancy*.

Erection. Nom du premier propriétaire connu : *Persona de Perpont ;* — causes : les premières colonies tréviriennes autour de *Châtillon;* — Dates des chartes d'affranchissement : celles de *Marville,* de 1252, 1255 et 1270. (1)

Population. D'après les documents antérieurs au XIX[e] siècle : en 1726, 80 feux, plus 3 à *Houëcourt;* — d'après le recensement de 1836 : 479 habitants, y compris *Duzey;* sans Duzey, 406 — en 1846, 371 h. — en 1856, 357 habitants.

Tenue des registres. D'après les archives communales ; à partir de 1660, avec lacunes ; — judiciaires, 1685, *id.*

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1823 : 1,012 h. 5 a. 93 c.

Nombre de maisons : 91.

Jardins et chènevières	11 h.	32 a.	15 c.
Prés et pâtures fauchables	106	07	08
Terres labourables	764	67	82
Bois	74	63	»
Superficie non imposable	55	35	88

(y compris les bois de l'Etat).

Cours d'eau : l'*Othain ;* la fontaine de *Sainte Scholastique,* au bas de la ferme de Woëcourt, avec lavoir et abreuvoir. — Les ruisseaux des *Pugies,* ou *Pugnées,* dont l'un descend du bois de *Rachoue.* — Usines : un moulin à eau.

L'ancien moulin, en aval de Duzey et de Nouillompont, a disparu depuis longtemps.

Revenu net imposable : 23,202 fr.

Biens communaux. Bois : 74 h. 33 a., aux cantons dits : le petit et le grand *Reverdel.* L'Etat a, au *Warphemont,* 110 h. 54 a., dont le domaine est propriétaire du sol et dont les communes de *Duzey* et de *Nouillompont* avaient les produits (2).

---

(1) Voir le texte aux *Marches* de M. Jeantin, t. II, p. 596.

(2) Le domaine utile de ce bois avait été donné aux habitants par

Valeur approximative des terrains communaux : 108,643 fr. 10 centimes (1).

Contrées historiques : La *vieille Cour, devant Marcameix* — les *vieilles crouées* — le ban de *Waurett-Sainte Agathe*, de la dotation de la collégiale de Longuion (charte de 1183) — *Buaux* — la *Cense de la cure*, dite le *ban de Domp-Martin* — la *Cense* de l'hospice *Sainte Catherine* de Verdun — le *douaire de la cure* — *Josse-vaux* — la *ferme* — *Ville en pré* — *Ville en vaux* — *Ruancourt* — *Remaupont* — *Renardelle* — le *Courtil* — la *Warin-vaux* — le *Warinpré* — *Jumont* — le *Jay* ou *Ja* — sous l'*Atre*, ancien lieu d'inhumation — la *haie le Moine* — le *Paradis* — le pré le *Taureau* — *Truandart* — le *Sault*, ancien bois, près du village, défriché avant la révolution — la voie *Guérin* — aux *Naues* — la *pièce le Seigneur* — le pont *Harmand* — les *naux d'Howécourt* — le *bagneux du moulin* — le *paquis de Bourgogne* — *Corbière* — le *Chignon* — le grand et le petit *Moret* — le grand et le petit *Gondeau* — les grands et les petits *Cornets* — les grands et les petits *Longprés* — les grands et les petits *Journaux* — la *Côte du Franc*. **Contrées historiques.**

L'impôt foncier a été assis sur un revenu net, moyen, pré- **Not. agricoles.**

---

l'évêque de Verdun *Wary*, dit de *Domp-martin*, en 1520. Il contenait 110 h., qui furent réduits à 72. 64 par le cantonnement du 6 décembre 1861. Cet évêque était un de *Laval-Sorbey*.

Le bois de *Woëcourt*, ancien quart de réserve, contenait 31 h. qui furent vendus, nationalement, sur l'abbaye de *Saint Pierremont*.

(1) Les anciens titres sont : ceux des bois communaux en 1502 — l'accord, pour la vaine pâture, entre *Nouillompont* et *Woëcourt*, en 1561, avec transaction sur procès, en 1686 — l'accord, entre *Nouillompont* et *Muzeray*, en 1609 — l'aménagement des bois, plans, bornage et division des coupes, en 1614, 1626, 1705, 1740, 1754. — le titre du four bannal, en 1688, — le plan du pont, en 1688 — les jugements, entre l'Etat et la commune, pour le *Warphemont*, en 1829 et le 13 février 1840.

sumé, par hectare, de : *terres lab.*, 18 fr. — *prés*, 55 fr. — *bois*, 14 fr. — *jard.* et *chèn.*. 66 fr.

Ces bases sont, à peu près, les mêmes qu'à *Duzey*, seulement les terres valent un peu mieux ; ce sont, après celles de *Pillon*, les meilleures de tout le canton.

Notions industrielles. Valeur vénale moyenne (V. *Duzey*, p. 604).

Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres.

Cultures spéciales : les navettes et plantes légumineuses.

Administration. Noms des maires : en l'an 8, N. Ch. *Jeandin*; — 1808, F. *Proth*; — 1817, Ch. *Harmand*; — 1831, J. N. *Danoux*; — 1835, Philip. *Crucis*; — 1848, L. Ern. *Pierre*; — 1850, Jacq. F. *Proth*; — 1852, Philip. *Crucis*.

Illustration artistique. *Wayringe* (Philippe), né, à *Nouillompont*, le 20 septembre 1684, d'un pauvre laboureur chargé d'une nombreuse famille. Ayant, dès son bas âge, montré des dispositions rares, et une aptitude spéciale pour les beaux arts, ce jeune artiste fut cultivé, et instruit, par Claude de *Rouyn* curé prieur de *Wouëcourt*; puis il fut poussé dans la carrière des sciences par les *moines de Saint Pierremont*. Il se distingua, d'abord, dans l'horlogerie et dans la mécanique. C'est à lui qu'on doit l'*horloge de Strasbourg*, ce chef-d'œuvre, à quatre mouvements, y compris le carillon, qui sonnait un air, pendant que le *Jésus-Christ*, suivi de ses *douze apôtres*, passait sur la galerie, à chaque heure du jour.

Ensuite il perfectionna son *diviseur* des roues de montre, et il le rendit propre à la construction des instruments d'astronomie. Ses inventions furent aussi nombreuses qu'utiles. Toutes furent des œuvres du génie.

Devenu académicien, professeur de phisique expérimentale, à Nancy, *Wayringe* y reçut le surnom d'*Archimède lorrain*: il contribua aux merveilles des féeries hydrauliques de Lunéville. Enfin, attaché à la Cour de Lorraine, il suivit, en 1737, notre dernier duc en Toscane, et il mourut, à Florence, de la *malaria*, le 24 mars 1746. V. sa biographie dans les œuvres de *Duval*, 1784 ; elle est mentionné dans la *Bibliothèque lorraine* de *D. Calmet*, p. 944.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Verdun;* — archidiaconné de la *Woëpvre* (1); — doyenné de *Saint Pierre* d'Amelle (2); — cure primitive : celle de *Woëcourt,* devenue annexe de la paroisse de Nouillompont; — ancienne annexe : celle de *Nouillompont,* devenue cure priorale, en 1723; — anciennes abbayes collatrices : celles de *Saint Maxe* de *Bar* et de *Saint Pierre* de *Standalmont;* — prieuré de *Sainte Scholastique de Woëcourt,* dépendant de *Saint Pierremont,* et dont le titulaire était *Nicolas Thiéry,* en 1744, après l'échange de 1723, entre les *Maximiniens* de Bar, et les *Saint Pierriens* de Briey; — chapelle de *Sainte Scholastique,* sur le *Wé* de la source de la *Curtis de Houëcourt;* elle a été transférée dans l'église de Nouillompont. Ordre spirituel.

Noms des patrons : *Saint Martin* et *Sainte Scholastique.*

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : reconstruite, en 1778, aux frais de l'abbaye de Saint Pierremont.

Derrière le maître autel est un assez bon tableau, qui représente *Jésus* et la *Samaritaine;* il est signé : .....*pictor aulæ;* ce qui indique qu'il est du célèbre *Wayringe,* dont nous avons parlé plus haut.

Noms des curés le plus anciennement connus; antérieurement à l'ordre actuel : en 1685, Cl. de *Rouyn;* — lacune dans les registres; — 1765, F. *Frémyot,* jusqu'à l'époque de la Révolution. Clergé.

Sous l'ordre actuel : MM...................... *Janin.*

Confréries : celle des *Archers* de *Saint Sébastien,* à la chapelle de ce nom, dans l'intérieur de l'église, et celle des *chasseurs* de *Saint Hubert,* dont la chapelle est isolée dans le cimetière. Ces deux chapelles étaient arrentées : la dernière appartient à la famille *Proth.*

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Amelle,* page 18). — (2) Composition de ce doyenné compreuant les paroisses de : (V. *id.,* page 18).

Lieu de dévotion et rapport, : pèlerinage, à la fontaine de *Sainte Scholastique*, sous le *Rachoue*, pour la guérison des enfants rachitiques (V. *Houécourt*, p. 847).

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des anciens comtes de *Bar*, comme co-suzerains de *Marville* et d'*Arancy ;* — patronage ; à la collation des abbés de *Saint Pierremont* et du Chapitre de *Saint Maxe* de Bar, alternativement ; — dixmage ; au profit de l'abbaye de *Saint Pierremont* — cure à portion congrue ; — entretien du chœur et des bâtiments ; à la charge des abbés.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves ;* sur les *marches* de celles de *Metz* et de *Verdun ;* — royaume d'*Austrasie*, puis de *Lotharingie ; empire Germanique ;* — anciens *pagi* du bas *Vaurense ;* sous *pagi* du *Briacensis* et de l'*Homensis ;* — baronnie de *Perpont*, au comté de *Briey ;* — marquisat du *Pont ;* châtellenie de *Longwy ;* — duché de *Bar ;* ensuite de *Lorraine ;* province des *trois Evêchés*.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont* ; usages des pays messins.

Mesure de : pour les grains et autres matières sèches et pour les liquides, *Bar le Duc ;* pour les bois et les terres, *idem*.

Indication de l'étalon local : l'*arpent* de 80 p., la *perche* de 18 p. 4 pouces.

Conférence des mesures. Les expressions : aux *grands longprés*, aux *petits longprés*, aux *grands journaux*, aux *petits journaux*, indiquent que la mesure était différente, pour les *Gauen*, de l'un ou de l'autre côté du *lon*, c'est-à-dire de *la longitude* délimitative de l'ancienne *longa villa* mentionnée dans la charte de 1156 — c'était la me-

sure chinienne, le *bonnier*, d'un côté, et l'*ancingâ* messin de l'autre (V. p. 195).

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel;* — assises des six hommes de fief de Marville et d'Arrancy (Ch. de 1261); — Cour supérieure des *grands jours* de *Marville;* ensuite de *Saint Mihiel;* ensuite le parlement de *Metz;* — ancien bailliage de *Longuion*, puis d'*Etain*, puis de *Longwy;* — ancienne prévôté de la châtellenie d'*Arrancy* (1); — ancienne Justice seigneuriale des comtes de Bar, comme suzerains co-acquéreurs de Marville et d'Arrancy.

Jumont et le *Jay* sont des *lieux dits* indicatifs du lieu, où le *droit de jugement* était exercé... *jus dicendi*... à la jonction des *passages* du carrefour.

Archéologie routière. Ancienne voie austrasienne.

Le *Keim*, ou ancienne chaussée austrasienne, de la *Marche de l'Othain*, passant devant *Mercameix*, a conservé quelques tronçons, pavés en *cailloux erratiques*, sur une largeur de trois mètres. Sa direction, vers le nord, à partir de la grande porte de l'ancien château des de *Metz*, chateau remplacé, un peu avant la Révolution, par celui moderne des de *Novion*... sa direction le faisait sortir du village, en laissant, à gauche, le tracé de la route impériale actuelle, et il se prolongeait sur celui d'*Arrancy*, par le bois du *Deffoy* des *Eurantes*. Dans l'autre direction, vers le sud, pour aller à *Spincourt*, ce grand chemin sortait du village, en suivant, d'abord, celui dit du *ban de Bazailles*, vers l'est; puis il tournait à droite, vers le sud, derrière les jardins, et il continuait à gauche de la route impériale. Ce n'est qu'arrivé dans les *nawes* de Duzey, au-dessous du *grand Longpré*, à la *cense de Sainte Catherine*, que, du tronc principal, se détachait celui menant à *Rouvrois*, avec em-

(1) Composition de cette prévoté comprenant les localités de : (V. *Arrancy*, p. 53).

branchement, plus loin, sur *Bellefontaine,* puis, avec prolongement, plus loin encore, sur la *fontaine Saint Martin* et sur *Longuion.*

Au temps le plus reculé, en lieu dit la *vieille Court,* entre les *deux villes,* de l'autre côté du pont, était, tout l'indique, un très-vieux manoir fortifié, qui commandait au passage de la rivière, faisant tête au chemin de *Muzeray* et de *Rampont,* et à celui de *Billy,* lequel est en prolongement de celui de *Duzey* au *ban de Bazailles.* La charte de *Duzey* (V. p. 603) paraît en faire mention, sous l'expression : la *maison d'Erars de Brie... le châtelain;* mais tous les vestiges de cette tour antique ont depuis longtemps disparu.

Le château *moyen âge*, engagé, avant 1342, aux *lombards* de Metz et d'Arancey, par le comte *Henry IV de Bar*; quand il aliéna... au roi *Jehan de Bohême... Montmédy* et *Etale,* ensemble sa portion indivise dans le *comté de Chiny...* ce château qu'habita, à n'en pas douter, *Jehan de Metz,* l'escuyer de *Jehanne d'Arc,* ce château était entouré de fossés, à fond de cuve, avec pont levis, et avait son entrée principale sur la *vieille chaussée,* à l'aspect du nord. Il était au centre du village, sur un renflement, qui a été applani, pour le comblement des fossés. Son entrée était dans l'axe de l'ancien chemin caillouté; à l'est, elle commandait à celui du *ban de Bazailles,* dit aujourd'hui de *Saint Pierre Villers.*

Ce château, qui était celui des *lombards* messins, fut rebâti à la moderne par les derniers de *Nouion* (V. *infrà*), peu avant la révolution. C'est M. *Ernest Pierre,* natif de Bar le Duc, époux d'une demoiselle *Marchal,* qui en est propriétaire aujourd'hui.

Maisons seigneuriales.

Jehan de Metz, escuyer de Jeanne d'Arc, seigneur engagiste de Nouillompont. — (1429 à 1456).

Les lombards-d'Arancy. En 1356, *Thiébault de Blâmont,* ce capitaine de bandes incendiaires que l'histoire signale sous le nom de *chef des*

Ardours, *Thiébault* avait été contraint d'engager ce qu'il possédait, dans le *Piennois* et dans le comté de Mercy, notamment, *Amermont*, *Bouligny*, *Piennes*, *Bertrameix*, à *Jehan* et à *Poincignon d'Arrancy*, citains de Metz, pour 1,700ᵗᵗ de petits messeins. C'est alors qu'on voit apparaître des *de Metz*, dans la prévosté de Mangiennes (1), d'où, à la suite des *Lavaulx-Sorbey-Louppi*, ils s'étendent, successivement, paraît-il, de *Nouillompont* à *Louppi*, à *Stenay*, à *Verdun*, de *Verdun* à *Saint Mihiel*, et de *Saint Mihiel* à *Badonvillers*, pour se fixer enfin à Nancy. Soulevons le nuage qui obscurcit leur berceau.

Nous n'ignorons les faits de l'histoire générale que parce que nous dédaignons trop ceux des familles ; elles en sont cependant les plus solides fondements. C'est un édifice resté sans cimentation. Exemple : l'histoire de *Jehanne d'Arc* et celle de ses *suivants*, qu'en savons ? presque rien. Creusez, et la source jaillira !

François de Laval gouverneur de Neufchâteau.

La branche aînée des *Laval-Sorbey* avait quitté Marville, leur berceau d'origine, dès l'année 1447. Son chef, *François* maréchal du Barrois, échanson du Dauphin qui devint *Louis XI*, *François* époux de *Jehanne* de *Sorbey-Louppi* (V p. 1156), et fils de *Wary II* de *Laval*... *François de Laval* avait été institué gouverneur de *Neufchâteau*, en Vosges, place que, par sa bravoure, il avait conservée à son prince, en 1457. Un de ses fils, le troisième, prénommé *Wary* comme son père, avait pris, à Metz, l'habit religieux à l'abbaye de *Saint Arnould*. Ce *Wary III de la Val*, ceignait la mitre abbatiale à *Saint Mihiel*, en 1461 (2). C'est sous cet abbé, c'est ensuite sous *Gérard de*

---

(1) Nous croyons, fermement, que là est l'origine de la famille dite *de Metz*, qui serait sortie des *lombards d'Arancy*, financiers célèbres pour avoir fait de nombreux prêts aux comtes de Bar, notamment à l'époque de l'abandon de *Chiny* (V. p. 1450). Toutes les circonstances s'accordent pour le démontrer.

(2) Son neveu devint évêque de Verdun, en 1500, sous la désignation de *Wary de Domp-martin*. Celui-ci était un cadet de l'ancienne maison chinienne des *Wâles*, et sa descendance s'établit ainsi :

François de la Vâl, gouverneur de Neufchâteau, de son second ma-

Frasnel de Louppi, son parent, qu'apparaissent les *de Metz*, dont l'origine doit être plus célèbre que ne l'indiquent leurs parchemins, et qu'eux mêmes ne le croient. Voici comment.

Reportons nous de 1415 à 1439; c'est-à-dire à l'époque de la mission de la *vierge de Dompremy* (née en 1412 † 1431).

Jeban de Metz. Alors *Jehan de Metz* était seigneur de *Nouillompont* et de *Houëcourt*. Les troupes anglaises avaient pénétré dans la vallée de la Meuse, en 1428, et le duc Charles II de Lorraine avait fait appel à tous les soldoyeurs de ses états. *Jehan de Metz*, après avoir servi sous *Jean de Wal* l'ancien, capitaine prévôt de Stenay, en 1421-1428 (branche cadette des sires de *Wales*), et avoir fait partie de l'eschevinage de cette ville, en 1415... *Jehan de Metz* s'était attaché au service de Robert de *Baudricourt*, capi-

---

riage avec *Alexise de Dampierre* (de *Han les Juvigny* et de *Messincourt?*) eut trois fils : 1° l'aîné fut *Erard Ier* (auteur des comtes de *Lavaulx* actuels), qui épousa *Barbe de Lamarche*, baronne de *Giraucourt*. Il fut seigneur de *Sorbey*, de *Bellefontaine* près Rouvrois, ensuite de *Courcelles* et d'*Oloncourt*, par don de son prince, ensuite de *Bignicourt* et de *Vrécourt*, en *Marche* (*Bassigny*), par achat du duc de Choiseuil. Il fut enfin, en 1837, un des fondateurs de l'église *Saint Michel* de Nancy, conjointement avec *Ghérard de Paffennoffen* et avec *Humbert de Dun*.

2° Le second fils, prénommé *François*, eut la seigneurie de *Dompmartin*, près de Neufchâteau, et il eut deux fils : l'aîné, seigneur de *Dompmartin*, fut bailli d'*Epinal* et maître d'hôtel du duc de Lorraine et Bar *Réné II*, — le second, prénommé *Wary IV*, fut évêque de Verdun, de 1501 à 1508. C'est celui-ci qui, en 1501, accorda aux *moines de Châtillon* une charte confirmative de leurs possessions. Il avait été religieux à Toul.

3° Le troisième fils de *François de la Val* fut *Wary III*, religieux à Metz, lequel devint *abbé de Saint Mihiel*, en 1461. Il avait un *de Mets*, pour escuyer. C'est de là que cette famille fait partir son annoblissement.

François de la Val eut une petite fille prénommée *Marguerite*, issue d'*Erard Ier de Lavaux*, et qui épousa *Gérard de Pouilly*, seigneur d'*Esnes* et de *Louppy aux deux châteaux*. Son fils du premier lit avait été tué au siége de Neufchâteau, en 1457.

taine lorrain chargé de la défense de la frontière, près de Vaucouleurs. Ce fut *Jehan de Metz* qui lui conduisit la Pucelle, qu'il ne quitta plus, depuis sa présentation au duc des Lorrains. Accompagnés, l'un et l'autre, de deux varlets nommés *Jehan d'Oloncourt* et *Julien d'Homécourt*, sur l'Orne, plus d'un archer, prénommé *Richard* (des *Hermoises*?), et d'un messager royal nommé *Colet* de Vienne le Château, ils se rendirent près du roi *Charles VII*, et de là devant la place d'*Orléans*. *Jehan de Nouillompont*, dit de *Metz*, cet intrépide servant de la plus illustre des guerrières, s'étant distingué à ce siége et à celui de Compiègne, le roi de France, à *Montil les Tours*, l'annoblit, ainsi que son frère d'armes *Bertrand de Boulange*, sire de *Bouligny*, en mars 1448, et cette faveur fut ratifiée par lettres patentes de l'empereur, déposées aux archives du Saint Empire (1).

---

(1) C'est ce qui est constaté par une lettre écrite, le 13 juillet 1429, par *Jehan d'Esch*, secrétaire de la ville de Metz, à l'empereur *Sigismond*, lettre conservée aux archives de *Stutgard*, et par laquelle ce scribe impérial rend compte à son souverain des premiers résultats de l'expédition de la vierge de Dompremy : il lui fait connaître que nombre de chevaliers de la Lorraine et des environs de Metz se sont empressés de guerroyer, à la suite de la pucelle, entraînés par l'exemple d'un ancien *citain de Metz*, prénommé *Jehan*, qui, s'étant établi dans le Verdunois, y avait acquis la *seigneurie de Nouillompont*.

C'est aussi ce qui résulte du témoignage de cet escuyer, dans la révision du *procès de Rouen* : en voici la transcription littérale, extraite des chroniques de *Nicolas Gilles*, trésorier de Louis XII, et de Dom *Sauvage Belleforest*, son continuateur. Cette révision fut postérieure au 22 décembre 1455, et le témoignage de Jehan de Metz est à la date de 1456.

TÉMOIGNAGE

« d'vn gentil-homme appelé *Jean de Metz*, &, en son vray *surnom* de *Noue lonpont*, qui l'auoit (la Pucelle) conduite de
» Vaucouleur auant iusqu'à la Cour.........................
» Cestuy fut aussy apellé à tesmoing, en ceste cause, &, ayant iuré de
» dire vérité, passa sept ou huict articles, sans y faire grande responce,
» comme ne sçachant que par ouyr dire ce de quoy on l'interrogeoit :

Armes symboliques des de Metz.

Jehan de Metz porta-t-il, dès lors, comme portent les *de Metz* actuels: d'*azur* (couleur de *Laval-Xorbey*), *au monde, d'or.* Cimier, une tête de *Morisque, d'or...*?

Le *monde!* Ce meuble symbolique répond affirmativement.

» mais, quand ce vint à parler du temps que la *Pucelle* vint à Vaucou-
» leur, ce fut aussi là qu'il monstra ce qu'il en sçauoit, disant que luy,
» trouuant la Pucelle à Vaucouleur, luy demanda qu'est ce qu'elle y fai-
» soit, & elle lui dit :

» *Je suis venue vers le Seigneur de Baudricourt pour le prier de*
» *me faire conduire vers le Roy; mais il ne se soucye ny de moy ny de*
» *mes parolles : toutes fois scay-ie bien qu'il est necessaire que, auãt la*
» *my-caresme, ie voye la Maiesté du Roy, &, qũad ie deurois y lais-*
» *ser les pieds, si faut-il que ie face ce chemin : car il n'y a Roy,*
» *Prince, ny Capitaine, parent ny allié du Roy, qui puissent recou-*
» *urer le Royaume, ne luy donner secours que moy : quoy que iayme-*
» *rois mieux demourer icy, près de ma mère, que de marcher, n'estant*
» *cecy mon estat de courir, & vaguer ainsi en ceste sorte : toutes-*
» *fois, puis qu'il plaist à Monseigneur, il fault que ie luy obeïsse. etc.*

» Interrogée qui estoit ce Seigneur, respondit *Dieu.*

» Ce gentil-homme luy promit et iura de la conduire Dieu aidant
» vers le Roy : & elle dit que volontiers elle porteroit l'accoustrement
» comme vn homme, & cestuy luy en fournit vn de l'vn de ses serui-
» teurs, & ceux de Vaucouleur luy donnèrent ce qui luy estoit neces-
» saire pour son voiage; comme aussi le Duc de Lorraine luy donna
» *saufconduit,* auquel la Pucelle fut parler.

» En somme cest Escuyer, la conduisant, dit que iamais elle ne cou-
» choit que vestue, & qu'il n'eut onc desir aucun de la solliciter de vi-
» lenie quelconque, quoy que familierement il fut auec elle & souuent
» couchast en mesme chambre, tant il l'auoit en opinion de Sainteté,
» comme aussi il en voioit les œuures; d'autant que iamais elle ne iu-
» roit, ny disoit parolle mauvaise; que tous les iours, qu'elle auoit la
» commodité, elle alloit à l'Eglise, et oyoit la Messe, & distribuoit pour
» l'honneur de Dieu aux pauures &, pour ce faire, il luy auoit souuent
» presté de l'argent, &, en somme, il confessa n'auuoir rien cogneu en
» elle que toute simplicité, dévotion, chasteté, humilité & autres ver-
» tus chrestiennes, si bien qu'il ne pouuoit point croire qu'elle fut autre
» si non *envoyée de Dieu.* »

Ce témoignage, pardevant les commissaires délégués pour l'enquête

Ceci indiquerait que leur auteur descendait de *Richelius Morellus*, autrement dit *Moral des Morets* de Nouillompont (maison des *Barizey* de Loison), qu'il avait un *Lemonde*, ou (*El; Ouël* signifie le *monde*, en hébreu), de *Woël* dans son ascendance.

Encore bien que ces faits ne soient consignés — ni dans l'arrêt de la Cour des comptes de Nancy, du 24 décembre 1788, — ni dans le certificat du hérault d'armes *Didier Richier*, de 1581, constatant le visa des lettres patentes délivrées à *Mathieu Ier de Metz*, le 11 décembre 1556, par le prince *Nicolas de Lorraine Vaudémont*, évêque de Verdun puis de Metz, administrateur des deux duchés de Bar et de Lorraine, pendant la minorité de *Charles II*, — ni dans les lettres de reconnaissance de noblesse, du 25 août 1462... tout indiquerait que *Jehan de Metz* de Nouillompont était, sinon ascendant, au moins de la parenté collatérale de *Philippe Ier de Metz* — de *Mathieu Ier* de Metz, de Saint Mibiel — de *Jehan de Metz*, citain de Verdun, porté sur les rouleaux d'*Estouff* (de 1461 à 1550)

---

locale, au commencement de l'an 1456, c'est-à-dire après le 22 décembre 1455, paroit avoit été tiré, avant 1573, d'un manuscrit communiqué par les chanoines réguliers de Saint-Victor. « *côme ceux qui, estans marriz du tort fait à la mémoire de ceste illustre guerriere,* » *prennent vn singulier plaisir à donner les moyens de la venger de* » *ce blasme,* »

En 1464, un *noble* marchand, nommé *Jean de Metz*, fit faire l'hôpital pour les trinitaires de cette ville : l'église fut dédiée en 1477 (Dom *Calmet*, not. de L., art. Metz, page 93 de la 2e partie).

Celui-ci était-il père, ou frère, ou fils, du seigneur de Nouillompout ? Ce fait reste à vérifier.

La Cense de *Sainte Catherine* de Nouillompont provenait, sans doute, d'un don de *Jehan de Metz*, en reminiscence du vœu de *Jehanne d'Arc*, après avoir imploré les conseils de *sainte Catherine* et de *sainte Marguerite*, dans son pèlerinage à *Saint Nicolas de Port*, et en mémoire de la révélation surnaturelle, qu'avait faite *Jehanne d'Arc*, de l'épée cachée sous le grand autel de *Sainte Catherine* de *Fierbois*, en Touraine, épée dont elle voulut être armée.

— de *Mathieu II*, orfévre à Saint Mihiel, réhabilité le 10 novembre 1556 — enfin d'*Antoine de Metz*, curé de Billy, de 1693 à 1703. Ce ne sont là, il est vrai, que des présomptions ; mais elles sont graves, précises, concordantes, et, ce qui est certain, c'est qu'au commencement du XV[e] siècle, l'escuyer de *Jehanne d'Arc* était seigneur de *Woëcourt* et de *Nouillompont* et que Jehanne fut présentée par un sire d'*Oloncourt*.

La postérité de *Jehan de Metz* resta, probablement, *engagiste* de *Nouillompont ;* car rien n'indique que le rachat de cette terre ait été opéré par les princes Lorrains, alors, qu'en vertu des traités de 1601, nos ducs devinrent exclusivement propriétaires de la *prévosté d'Arrancy*.

Le sire de Franconnière.

On cite, à cette époque, un sire *de Franconville*, ou *Franconnière*... c'est lui qui, sans doute, a laissé son nom à la *Côte du Franc*. Ce seigneur avait capturé quelques vassaux du *comté de Mercy*, et il les retenait étroitement dans les cachots de son château. Le *sire de Mercy*, qui était un *Bourguignon* de race, auteur, il est probable, des de *Nouion*, le sire de Mercy vint les revendiquer, avec apparat, et, après sommation proclamée, il envoya son défi au sire de *Franconnière*, en tirant un coup de pistolet contre la grande porte du manoir de *Francon*.

La famille de Nouion.

On voit alors apparaître, à Nouillompont, la famille Bourguignonne des de *Nouion* (V. *Iray les prés*, p. 884) (1). Cette famille dominait encore, sur le *Wez* de l'*Othain*, dont elle

---

(1) Le 13 juillet 1784 ; mariage entre ***Charles Thimothée Maillefert*** et ***Barbe Thérèse de Nouion***. — L'époux est avocat en parlement au baillage de Briey : Il est fils de J. B. M..., conseiller et procureur du Roi, chef de police en celui d'Etain, et de ***Jeanne Louis***, d'Hatton-Châtel — l'épouse est fille d'***Henry Antoine de Nouion***, capitaine d'artillerie, chevalier de Saint Louis, et de ***Marguerite Maillot de la Treille***, de Mangiennes. A ce mariage assistaient : le père du marié ; Nicolas ***Maillefert***, procureur du Roi, à Longuion, son oncle ; ***Louis Johel*** du ***Houx***, seigneur de ***Crévecœur***, son cousin et curateur ; ***Nicolas***, baron

portait le titre, ainsi que celui de *Wez*, en Champagne, aux approches de la révolution — le pasquis de *Bourgogne* a conservé le souvenir de ces derniers maîtres de *Nouillompont*, dont paraissent issus les de *Jeandin* de Nancy.

NOUROY; *Nouveroit; Norroy; Nugaredum*, aux sources de l'Othain (1). Rapports avec le canton de Spincourt.

Ancienne prévosté (Ch. de 1211, 1219, 1231, 1236, 1276, 1443, 1460).

Au point de partage des eaux — du *bassin de la Meuse* par la *Crüne* — et de *celui de la Moselle*, par le *Woigoth*... était un vieux manoir carlovingien, du patrimoine de *Plectrude*, fille du Leude *Hugobert* de la Cour d'Austrasie. Après la réconciliation de *Pépin d'Héristal* avec sa femme légitime, par charte de 679, les époux aulmonèrent ce domaine, en la personne de l'abbé *Romule*, à l'*autel de Saint Jean l'évangéliste* de Metz, lequel fut l'oratoire primitif de la *collégiale de Saint Arnould*.

---

de *Hagen*, seigneur de *Goffontaine*, au pays de Nassau, et du fief de *Merci le bas*, à *Senon*, cousin de la mariée; *Chonet de Bollemont*, seigneur de *Bellefontaine; Maillot de la Treille de Novion*, de la capitainerie de Mangiennes ; plus les sieurs *Mangin*, *Proth*, et *Brice*.

(1) L'ancienne prévosté de *Norroy le sec*, à laquelle avait été adjointe celle d'*Amermont* se composait de :

Abeville; Bouligny et *Amermont; Dompremy* et *Dommarie; Norrois le sec; Pienne* et *Bertrameix; Puxe*.

Ses derniers titulaires connus furent : en 1508, Henry *Monet;* — en 1538, Nicolas *Jacques* dit le *Hutin*, escuyer; — 1548, Jacquemin *Veussenilhe*, escuyer; — 1550, Nicolas *Jacques* le jeune; — 1554, Perrin *Bertrand*, escuyer; — 1588, François *Bertrand*, escuyer; — 1602, Louis *Pothier:* — 1605, Jean de *la Saulx*; — 1609, Jacques *le Soyeur;* — 1618, Jean *Pottier;* — 1658, Nicolas *Vernaux;* — 1667, Gœury *Jeannot*.

Cette prévosté fut supprimée, de 1697 à 1729; puis elle fut rétablie, le 23 janvier 1730, jusqu'à la Révolution.

Ce manoir, appelé *Nugaredum siccum,* dominait le versant-est des sources de l'*Othain,* et il donna naissance à deux villages, *Noveroit le franc,* parce qu'il fut affranchi par les religieux arnoldiens, et *Noveroit le veneur,* parce qu'il fut le prix de la concession vénale qu'ils en firent à leurs *voués* (1). Ceux-ci prirent le *nom de Norroy,* et ils portèrent : « d'*azur, au chef d'or, chargé d'un lion naissant, couronné de gueules.* » Cette maison est depuis longtemps éteinte, chez les de *Chérisey.*

En 1236, la *vouerie* de *Norroy le veneur* et sa *droiture* appartenait à l'abbaye de *Saint Venne* de Verdun, par échange de 1231 avec des biens dans le pays de Liége, venant des anciens princes d'Ardenne, comtes de Verdun. Saint Venne échangea ses droits, sur Norroy, avec l'abbaye de Saint Vincent de Metz, contre la terre d'*Ornaville.*

Après avoir été possédé, en 1363, par *Pierre de Bar,* sire de Pierrefort — engagé, en 1413, par *Edouard III* de Bar, au chevalier *Philippe de Norroy* — retiré, en 1426, et engagé de nouveau, par le duc *Réné d'Anjou,* à *Simonin Noiron,* trésorier de l'église de Metz; — puis à *Nicole Louve,* à *Nicole le Groneix,* abbé de Saint Vincent, et à *Jehan le Groneix* dit Crespy, tous citains de Metz... la seigneurie de *Norroy le veneur,* en 1434, passa à *Simon de Sarrebruck* et à *Hennequin de Tournay.*

En 1443, le 3 février, le comte *Jehan* de Nassau céda au duc de Lorraine sa moitié dans Norrois. — En 1461, l'autre moitié servit à l'achat de la *Terre de Commercy,* par le marquis

(1) Au nombre de ces voués on trouve : en 1220; *Pierre de Bourmont*;—en 1245, *Pierre de Bourmont,* fils du précédent; — en 1309, *Jeoffroy,* époux d'*Alix Perrin;* — en 1322, *N. d'Avoncourt*; — en 1343, *Jehan de Marley* dit le *Grand chevalier;* — 1356, *Jean* et *Ferry* de *Marley,* fils du précédent; — en 1377, *Jehan* et *Ferry,* petits fils du même; — en 1441, *Phillippe de Nouroy;* — en 1460, *Georges de Nourroy.* — Viennent ensuite les *Lenoncourt* — *Marley du Saulcy.*

du *Pont*, fils du roi de Sicile. Le duc *Réné II* la donna, en 1469, usufructuairement, à *Philippe de Lénoncourt*.

Enfin, au seizième siècle, la seigneurie de *Norroy* entra dans le domaine des de *Chérisey*.

Cette dernière maison, illustre entre toutes autres, était originaire du Soissonnais: elle brilla dans l'ancienne chevalerie de Champagne et de Lorraine, à une époque très-reculée.

Ses chefs étaient, au XVIe siècle, pour la branche de Cherisey: *Jean*, seigneur de *Chérisey, Thésey, Mesnil la Tour*, époux 1° d'*Antoinette de Bassompierre*; 2° de *Nicole de Housse de Fermont-Epinal*.... pour la branche de Nouroy, *Philippe* seigneur de *Port sur Seille, Serrières, Belleau, Thésey* et *Chérizey*, en partie, époux de *Magdelaine* de *Bayer de Boppart d'Issembourg*. Jehan et Philippe de Cherisey.

Cette branche cadette après s'être alliée aux familles de: *Jussey des Armoises — Vigneules — Mory d'Aceno de Mantoue* et de *Balt — Celles — Chastenois* et de la *Fitte-Pelleport — Ernecourt-Nettancourt — Saint-Ignon — Raigecourt-d'Aumale* et de *Meaux*, s'éteignit, avec *Laurent de Cherisey-Nouroy*, tué devant Trèves, en 1674.

Chérisey portait: *coupé: en chef, d'or, au lion naissant de gueules; en pointe, d'azur;* supports: *deux lions* tenant chacun une bannière aux armes de *Chérisey*, le tout sommé d'une couronne de marquis. C'étaient les armes *coupées* des *anciens Norroy* (1).

La branche cadette portait le *chef d'argent*, au lieu *d'or*.

Norroy le sec était sous la droiture immédiate de l'abbaye de Saint Arnould, dont *Simon de Chérisey* était abbé en 1442. Ce dignitaire était le 31e des prélats de cette maison; il avait été élu en 1419.

---

(1) Nous retrouverons la *branche aînée*, dans la Meuse: à *Dagonville*, à *Triconville*, à *Mesnil la Tour*, à *Neuville*, à *Salmagne*, à *Thillombois*, à *Amblainville*, à *Issoncourt*, à *Senoncourt*, à *Rarécourt*, à *Courouvre*, etc., etc.

Nous dirons ses alliances avec les maisons de : *Orthe-de Pouilly — Tissac de Belrupt — Issoncourt-Neuenheim — Chaveau — Saint Astier-Nettancourt — Trestondan-de Mandres — Ernecourt-Aubery du Maurier — Heppe-de Germaing* — la *Vallée de Pimodan et Vigneules — Aspremont de la Neuville — Serocourt de Gorcy — Paget-de Frottier — Chamissot-d'Andevanne — Vauborel de la Chapelle — d'Aubrussel — Charon de Grandval-de Rouais — Caquerai — Du Lau-d'Allemans — Le Séneschal d'Artois — du Hautois et de Vidampierre — de Hunolstein — Lisa de Forges-Châteaubrun — Joncy-de Crecy — Fiennes — Riencourt — Moran — Joviac — Hunolstein-de Brias-de Crois-de Bourdeilles — Van der Straten-Ponthoz — de Maulde — de Berthier — Verdonnais-la Tour du Pin — Hinnisdal — Oultremont de Warfusée*, etc., etc.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS DANS LA DEUXIÈME PARTIE.

(1) Nota. C'est par erreur que *Haucourt* a été indiqué, en marge, comme étant du canton de Montmédy ; il dépend de celui de *Spincourt*.

FIN DE LA TABLE.

Nancy. — Typographie de Ve Raybois.

